

NOUVELLE
ENCYCLOPÉDIE
THÉOLOGIQUE,

OU NOUVELLE

SÉRIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,
OFFRANT, EN FRANÇAIS ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,
LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE
ET LA PLUS COMPLÈTE DES THÉOLOGIES.

CES DICTIONNAIRES SONT CEUX :

DES LIVRES APOCRYPHES, — DES DÉCRETS DES CONGRÉGATIONS RÔMAINES, — DE PATROLOGIE,
— DE BIOGRAPHIE CHRÉTIENNE ET ANTI-CHRÉTIENNE, — DES CONFRÉRIES, — D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,
— DES CROISADES, — DES MISSIONS, — D'ANECDOTES CHRÉTIENNES, —
D'ASCÉTISME ET DES INVOCATIONS A LA VIERGE, — DES INDULGENCES, — DES PROPHÉTIES ET DES MIRACLES,
— DE STATISTIQUE CHRÉTIENNE, — D'ÉCONOMIE CHARITABLE,
— DES PERSÉCUTIONS, — DES ERREURS SOCIALES,
— DE PHILOSOPHIE CATHOLIQUE, — DE PHYSIOLOGIE SPIRITUALISTE, — D'ANTI-PHILOSOPHISME, —
DES APOLOGISTES INVOLONTAIRES, —
D'ÉLOQUENCE CHRÉTIENNE, — DE LITTÉRATURE *id.*, — D'ARCHÉOLOGIE *id.*,
— D'ARCHITECTURE, DE PEINTURE ET DE SCULPTURE *id.*, — DE NUMISMATIQUE *id.*, — D'HÉRALDIQUE *id.*,
— DE MUSIQUE *id.*, — DE PALÉONTOLOGIE *id.*, — DE BOTANIQUE *id.*, — DE ZOOLOGIE *id.*,
— DE MÉDECINE-PRACTIQUE, — D'AGRI-SILVI-VITI-ET HORTICULTURE, ETC.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES **COURS COMPLETS** SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

PRIX : 6 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, 7 FR., 8 FR., ET MÊME 10 FR. POUR LE
SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

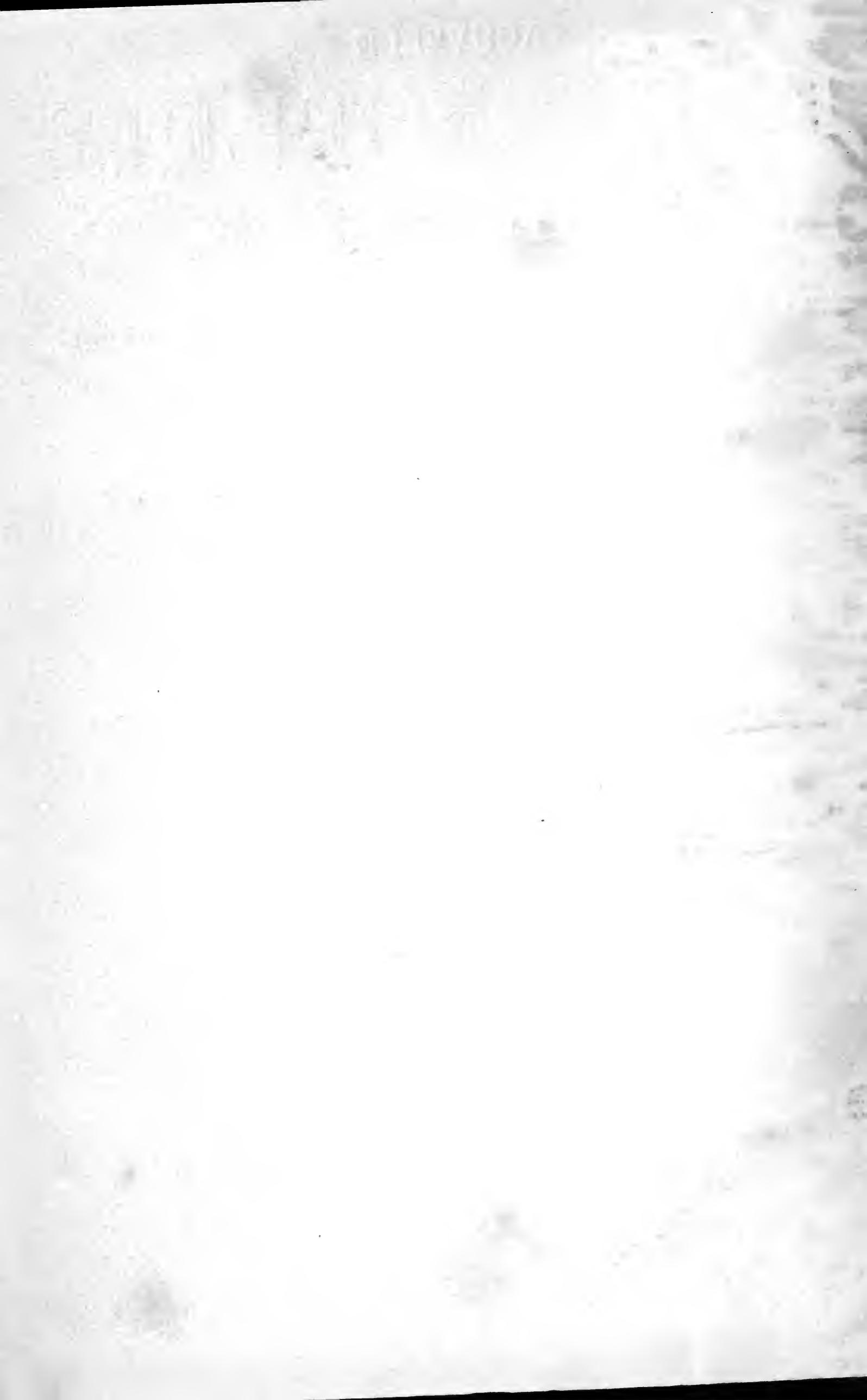
TRENTE ET UNIÈME.

DICTIONNAIRE D'ÉPIGRAPHIE.

—
TOME SECOND.
—

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

—
1852



DICTIONNAIRE
D'ÉPIGRAPHIE
CHRÉTIENNE,

Renfermant

UNE COLLECTION D'INSCRIPTIONS

Des différents pays de la chrétienté, depuis les premiers temps de notre ère;

SUIVI

D'UNE CLASSIFICATION GÉOGRAPHIQUE DES INSCRIPTIONS,

ET AUGMENTÉ

DE PLANCHES, *FAC-SIMILE*, ET D'UNE LISTE D'ABRÉVIATIONS SERVANT A DÉCHIFFRER
LES INSCRIPTIONS DES DIFFÉRENTS SIÈCLES.

PAR M. X^{***}.

PUBLIÉ

PAR M. L'ABBÉ MIGNE.

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

TOME SECOND.

Q-Z

DEUX VOLUMES. PRIX : 14 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

—
1852.

3596

DICTIONNAIRE D'ÉPIGRAPHIE CHRÉTIENNE.

P

(Suite de l'article PARIS.)

PANTEMONT, ancienne abbaye de religieuses de Cîteaux, fondée en 1218 dans le Beauvoisis, transférée à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain en 1671. Voici l'inscription qu'on lit sur un marbre noir, élevé sur la porte d'entrée dans l'intérieur :

REGNANTE LUDOVICO XV,

Ædem hanc Deo sacram sub invocatione sanctæ Clotildis, Virgines Christo desponsatæ sub regimine Mariæ Cat. de Bethisy, a fundamentis instauraverunt, Ludovicus Franciæ Delphinus, pius, munificus, ædificationis impensa promovit, primum in ædificando lapidem posuit. MDCCLV.

PICPUS, ou **PICPUCE** (les Religieux). Les religieux Picpus ont leur couvent dans la rue qui en portait le nom, et qui est comprise aujourd'hui dans le faubourg Saint-Antoine, quoiqu'elle soit bien proche de l'endroit où était élevé autrefois le trône. Le peuple a donné à cet endroit le nom de village, et c'est dans ce village que ces Pères ont fait l'établissement le plus considérable de leur congrégation; mais leur nom véritable est celui de *Pénitents réformés du tiers-ordre de Saint-François*.

Dans la chapelle de la Vierge, ont été inhumées plusieurs personnes illustres. Antoine Leclerc de la Forest, un des descendants de Jean Leclerc, chancelier de France, quoique le P. Anselme, ni Dufourny, ni le P. Simplicien n'en fassent pas mention dans la généalogie de ce chancelier, fut inhumé dans cette chapelle sous une tombe de marbre noir, sur laquelle il y avait une épitaphe qui est rapportée par Lemaire, dans son *Paris ancien et nouveau*, et qui mérite d'autant mieux de trouver place dans ce *Dictionnaire*, qu'actuellement elle est presque entièrement effacée sur la tombe.

HIC JACET

Antonius Leclerc de la Forest Altissiodorensis. Joannis Leclere, Franciæ, Cancellarii nepos; vir summæ eruditionis ac pietatis, qui virtutibus addictus, Dei præsentia, ardentis ejus amore, charitate in pauperes, sui abnegatione, vera hu-

militate, et altissima rerum cœlestium contemplatione adeo præfulsit, ut frequenter divina passus, dono consilii præditus fuerit, et futurorum notitia conspicuus, multa miranda prædixit. Obiit Parisiis, habitu Fratrum Pœnitentium Sancti Francisci Assisiatis moriens donatus anno ætatis 55, Christi 1628.

Gui Aldonce, dit *le chevalier Chabot*, frère de Henri de Chabot, duc de Rohan, mort à Paris des blessures qu'il avait reçues au siège de Dunkerque, au mois d'octobre 1646, fut inhumé dans cette chapelle le 6 novembre 1646, mais sans tombe ni épitaphe.

Judith de Mesmes, marquise de Soyecourt, y fut aussi enterrée le 5 mai 1659, mais sans tombe, ni épitaphe.

Le maréchal de Choiseul, mort le 15 mars 1711, voulut être inhumé dans cette chapelle, où il a une tombe de marbre noir, sur laquelle on lit :

D. O. M.

Ci gist très-haut et puissant Seigneur Messire Claude de Choiseul, premier Maréchal de France, Chevalier des Ordres de Sa Majesté, Général de ses Armées, ci-devant feld-Maréchal ou Général de l'Armée de feu S. A. S. Electorale de Cologne, Gouverneur des Ville et Citadelle de Valenciennes, et Gouverneur et grand Bailli de la Ville de Langres; lequel, après avoir dignement rempli tous les grands emplois dont il a été honoré par Sa Majesté, pendant soixante-deux ans de services continuels, sans faste ni vanité, honoré généralement de tout le monde pour ses grandes vertus militaires, et pour son extrême probité et charité, ayant particulièrement affectionné cette Maison de Religieux, appelés Picpuces, a désiré d'être inhumé sous cette tombe, après avoir vécu soixante et dix huit ans deux mois et quinze jours, est décédé en son hôtel à Paris, le quinziesme jour de Mars, l'an de grace 1711. Priez Dieu pour le repos de son ame.

La chapelle de Saint-Joseph fut acquise

par MM. de Villeroi, par contrat passé le 6 septembre de l'an 1614, par-devant Cothereau et Lemoine, notaires au Châtelet de Paris. Ceux de ce nom l'ont possédée jusqu'en 1635, que le 23 août ils se désistèrent du droit qu'ils y avaient en faveur des religieux de cette maison, auxquels ils en firent cession. Louise-Isabelle d'Angennes, veuve d'Antoine d'Aumont, ayant souvent témoigné vouloir être inhumée dans cette église, fit l'acquisition de la chapelle de Saint-Joseph, le 15 février 1636, pour y déposer dans le caveau le corps de son mari, et ceux de sa maison qui le requerraient, et pour ladite chapelle demeurer affectée et appartenir à la maison d'Aumont. Dès que madame d'Aumont eut acquis cette chapelle, elle la fit décorer comme nous le voyons, et mettre au-dessus de la porte une table de marbre, sur laquelle est gravée l'inscription qui suit :

ANTONIO D'AUMONT.

Joannis illius Franciæ Marescali, digno (testis es Gallia) filio Regionum Ordinum lectissimo Equiti, Sacri Consistorii Comiti eximio, Navalis Gessoriaci Oppidi Arcis Præfecto, Proregi Morinorum. Illustri justitia, bonitate, fide, viro, in quo Patrios spiritus, heroicam fortitudinem, generosi pectoris veritatem, tantæ prosapiæ, cui pignus Imperii Auriflamma feliciter credita esset ingenium memor, altitudinem animi, magnitudinem mentis atque consilii summis rebus parem, rectam in Deum pietatem, effusam in egenos benignitatem, lenitatem in suos, comitatem in omnes suspexit ætas. Qui statim adolescens Henrici Regis maximi, unici Imperatoris omnium Præliorum Comes; oppugnationum particeps, periculorum socius, nobilem ad Caudibecum victoriam vulneribus suis aperuit, alias insignivit, hisque et quot virtutis munia sunt, tot nominibus, optimo Principum in paucis charus Ludovico decimo tertio perennem illibatamque devotissimi studii, perfecti officii constantiam præstitit, donec pio, placido, vere Christiano exitu ad beatam immortalitatem migravit anno LXXIII suo, instauratæ salutis hominum MDCXXXV, III Id. April. Ludovica-Elisabeth d'Angennes de Rambouillet, uxor ad sempiternum mœrorem superstes.

D. O. M.

Perpetua non unas ad aras sacra marito incomparabili, nec non sibi commune sepulchrum fecit.

Le caveau qui est sous cette chapelle a sept pieds de hauteur, autant de largeur, et quinze pieds de longueur. C'est ici que reposent, dans des cercueils de plomb, les corps de huit seigneurs ou dames de la maison d'Aumont; les deux premiers sont sans inscription; mais les six autres ont chacun la leur, gravée sur une plaque de cuivre, où l'on lit le jour et l'année de leur décès, et leurs qualités.

1° Catherine Hurault, fille de Philippe Hurault, chancelier de France, première femme d'Antoine d'Aumont, chevalier des ordres du roi, etc., morte en 1615, à la Roquette, près de Picpus, et mise en dépôt dans cette chapelle, et ensuite dans le caveau, lorsque la chapelle fut achetée en 1636.

2° Antoine d'Aumont, chevalier des ordres du roi, etc., décédé au mois de mai de l'an 1635, et mis dans ce caveau en 1636.

3° Charles d'Aumont, sur le cercueil duquel on lit :

HIC JACET.

Carolus d'Aumont, Ducatum Aurelianensis, Blecensis et Carnutensis Reg. Præfect. Ludovici XIV Exercituum in Germania Subpræfectus, qui meruit bonus Miles, imperavit melior Dux, et in flore ætatis, Cælo maturus, mortuus optimus Christianus, 5 septemb. 1644.

Il fut tué au siège de Landau, et son corps fut mis dans ce caveau le 4 d'octobre 1644.

4° Roger d'Aumont, avec cette inscription :

CI GIST

Le corps de défunt Illustrissime et Révérendissime Messire Roger d'Aumont, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat, et ancien Evêque d'Avranches, Abbé des abbayes d'Uzerches, de Lonvillier, de Bardelle de S.-Georges-sur-Loire, de Beaulieu et de Saint-Aubin, qui décéda à Paris en son hôtel, le vingt-cinquième jour de Mars 1555, âgé de quarante-huit ans.

5° Jean-Jacques d'Aumont, mort âgé de vingt-deux ans. On lit sur sa tombe :

Dans ce cercueil repose le corps de défunt Messire Jean-Jacques d'Aumont, fils de haut et puissant Seigneur, Messire César d'Aumont, Chevalier, Marquis de Clervaux, Vicomte de la Guerehe, Baron d'Evry-le-Château, Seigneur d'Avennes, Strabonne et autres lieux, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roi en la Province de Touraine, décédé en son hôtel à Paris, le mardi 10 Avril 1657.

6° César d'Aumont.

CI GIST

Le corps de haut et puissant Seigneur, Messire César, Marquis d'Aumont et de Clervaux, Vicomte de la Guerehe, Baron d'Evry-le-Château, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Chevalier de ses Ordres, Gouverneur et Lieutenant Général de la Touraine, lequel est décédé le 20 Avril 1661, âgé de soixante-cinq ans ou environ.

7° Louise-Elisabeth d'Angennes de Rambouillet.

CI GIST

Haute et puissante Dame Louise-Elisabeth d'Angennes de Rambouillet, épouse de défunt haut et puissant Seigneur, Messire Antoine d'Aumont,

Chevalier des Ordres du Roi, Conseiller en ses Conseils d'Etat et Privé, Gouverneur pour Sa Majesté de la Ville et Château de Boulogne sur mer et Pays Boulonnois; laquelle décéda en son hôtel à Paris, Place Royale, le 25 Novembre 1666, âgée de soixante et dix-neuf ans.

8^e Damoiselle Elisabeth d'Aumont

ICI EST LE CORPS

De défunte Damoiselle Elisabeth d'Aumont, fille de défunt haut et puissant Seigneur, Messire César d'Aumont vivant, Chevalier nommé des Ordres du Roi, etc., et de haute et puissante Dame Marie Amelot, décédée au Couvent des Feuillantines du Fauxbourg S.-Jacques à Paris, le 28 Novembre 1668, âgée de vingt-quatre ans onze mois.

Dans le chœur intérieur de cette église ont été inhumées plusieurs personnes de distinction.

Le cardinal Duperron étant mort à Bagnolet, le 5 de septembre 1618, ses entrailles furent inhumées en cet endroit; il n'y a ni tombe, ni épitaphe.

Louise de Maure, marquise de Mortemart, morte le 23 juillet 1643, fut inhumée ici sous une tombe de marbre noir, sur laquelle on lit :

ICI GIST

Très haute et puissante Dame Louise, Comtesse de Maure, unique héritière du nom et des biens de cette maison, très-illustre par son ancienneté, et même par ses alliances, entre lesquelles elle compte celles de nos Rois par Anne de Bretagne et celle de Bourbon par sa bisayeule Hélène, et par sa mère Diane d'Escars, petite-fille d'Isabelle de Bourbon, héritière des Princes de Carceny. Elle fut mariée en premières noces au Comte de Torigini, qui mourut Amiral de France, dont elle n'eut point d'enfants. Durant son veuvage, ayant été recherchée par les plus grands Seigneurs du Royaume, elle épousa Messire Gaspard de Rochechouart, Marquis de Mortemart, descendu en droite ligne des anciens Vicomtes de Limoges, dont elle eut Messire Gabriel de Rochechouart, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, et Louis de Rochechouart, Comte de Maure. Elle mourut à Paris le 23 de Juillet 1643, âgée de soixante-huit ans, après avoir été, durant toute sa vie, un modèle parfait de vertu et de piété parmi les Dames de condition de son siècle, et fut enterrée dans le chœur de l'Eglise de ce Couvent, qui avait été fondé par les ancêtres des Seigneurs de Mortemart.

N... de Damas, fils de M. le marquis de Thianges, et de dame Gabrielle de Mortemart, âgé de six mois, fut mis sous la tombe de madame la marquise de Mortemart, le 1^{er} août 1659.

Gabriel de Rochechouart, duc de Morte-

mart, gouverneur de Paris, etc., fils de Louise, comtesse de Maure, âgé de soixante-huit ans, fut enterré au milieu de ce chœur, sans tombe ni épitaphe.

Le 13 de septembre 1693, Gabrielle de Mortemart, marquise de Thianges, fut enterrée au même endroit, proche le duc de Mortemart son père, aussi sans tombe et sans épitaphe.

Le 6 mai 1718, Marie-Elisabeth de Rochechouart-Mortemart, dame d'atours de S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans, épouse de Joseph-François de la Croix, marquis de Castries, gouverneur de Montpellier, maréchal des camps et armées du roi, et chevalier d'honneur de S. A. R., âgée d'environ cinquante-sept ans, fut enterrée dans le même endroit, sans tombe ni épitaphe.

Le 26 juin 1728, le cœur de Joseph-François de la Croix, marquis de Castries, fut inhumé près le corps de son épouse.

Adélaïde-Louise de Damas-Thianges, veuve de Louis Conti-Sforce, duc de Segny, chevalier des ordres du roi, mort le 7 mars 1685, dame d'honneur de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, fut enterrée dans le même endroit, sans tombe et sans épitaphe : elle était morte la nuit du 2 au 3 février 1730.

Le 17 décembre 1713, fut inhumé ici Claude-François, comte de Bussy-Lamet, chevalier, vicomte de Laon, d'Anisy-le-Château, seigneur de Pinon, Quincy, Bouchavannes et autres lieux. Sur une tombe de marbre noir on lit :

CI GIST

Haut et puissant Seigneur Messire Louis, Marquis de la Chastre, Comte de Nançay, Baron de Varenne-Lenfant, Seigneur de Malicorne, Bonne-Fontaine, le Plessis-Tassé, la Roche-Simon, Chambres et Varennes en Anjou, et autres lieux, Lieutenant Général des Armées du Roi, et Gouverneur pour Sa Majesté des Forts et Citadelle de Peccais et Tour-l'Abbé, qui s'étoit retiré dans cette maison, où il a vécu pendant plus de cinq ans, dans une piété très-exemplaire, et y est mort le 15 Septembre 1750, dans la soixante-neuvième année de son âge. Priez Dieu pour le repos de son ame.

La bibliothèque de ce couvent est considérable, et mériterait d'être plus connue qu'elle ne l'est. Le cardinal Duperron ayant ordonné qu'après sa mort, ses entrailles fussent inhumées dans l'église de ce couvent, il légua à cette maison une partie de la bibliothèque qu'il avait à sa maison de Bagnolet. Le P. Héliot, qui était chanoine du Sépulcre, avant que d'entrer dans l'ordre de Saint-François, donna ses livres au couvent de Picpus où il prit l'habit. et où il vécut d'une manière fort édifiante. Il était oncle du feu P. Héliot, auteur de l'*Histoire des ordres religieux*. (HURTAUT et MAGNY.)

PLACES ANCIENNES. — *Place de Louis-le-Grand, ou de Vendôme* (la). M. de Louvois voulant se signaler dans la surintendance des bâtiments du roi, comme il faisait dans

le ministère de la guerre, inspira au roi le dessein de faire une grande place dans ce quartier, afin de faciliter la communication de la rue Saint-Honoré avec la rue Neuve-des-Petits-Champs. Pour l'exécution de ce projet, le roi acheta, en 1683, l'hôtel de Vendôme, toutes les terres et places des environs, et même l'emplacement du couvent des Capucines, qu'il ordonna qu'on transportât dans la rue Neuve des Petits-Champs.

Des deux maisons Luillier et Villemarec, on n'en fit qu'une, sur la porte de laquelle est un marbre noir, avec cette inscription :

Hôtel du Chancelier de France.

Au milieu de cette place, on voit la statue équestre de Louis le Grand, qui est d'un seul jet : cette grande figure qui a vingt pieds de hauteur, fut jetée le premier jour de décembre de l'an 1692, par Jean Balthasar Keller, d'après les dessins et le modèle du fameux Girardon.

Jusqu'en 1730, le piédestal de cette statue équestre n'avait été orné que d'inscriptions, mais la même année, on l'enrichit de cartels et de trophées de bronze doré, qui ont été sculptés par Coustou le jeune, et on y a ajouté des inscriptions.

Dans le cartel qui est du côté de la Chancellerie, on lit :

Ludovicus XV, Franciæ et Navarrae Rex optimus,
magni pronepos, Europæ Arbitrator, suscepto e
Maria Polona Delphino, a Praefecto et Aedilibus,
pro avo monumentum absolvi sivit anno
1730.

Ce cartel est tenu par deux enfants qui ont pour symbole les attributs de Minerve, tels que le hibou, la branche d'olivier, le serpent, un livre, etc. Sous la corniche et sous l'inscription, paraissent des fragments de trophées, convenables aux sciences et aux arts. Sur le pilastre qui est à droite de l'inscription, est un trophée qui représente l'Afrique ; et sur le pilastre qui est à gauche, est un autre trophée représentant l'Amérique. A gauche de la statue, et à l'opposite de la chancellerie, est un autre cartel avec cette inscription :

Cippum cui equestris Ludovici Magni statua imposita est, splendidis ordine uno late septum aedibus, restitui et ornari curarunt Praefectus et Aediles, anno 1730.

Cette inscription, de même que la première, est soutenue par deux enfants ou génies, dont l'un tient des couronnes de chêne et de laurier, et l'autre des pommes du jardin des Hespérides. Sous la corniche, et à côté de l'inscription, paraissent des fragments de trophées, composés de massues, de carquois, de flèches et de couronnes palliées, qui sont les récompenses des belles actions militaires. Sur les piédestaux qui sont à droite, et à gauche de cette inscription, sont des trophées qui représentent l'Asie et l'Europe. (HURTAUT et MAGNY.

Place des Victoires. C'est ici l'ouvrage de la reconnaissance de François, vicomte d'Aubusson de la Feuillade, pair et maréchal de France, colonel des gardes-françaises, et gouverneur de Dauphiné, pour toutes les faveurs et les grâces qu'il avait reçues de Louis le Grand. Jamais particulier n'avait entrepris de consacrer à la gloire de son prince un monument aussi magnifique, ni d'une si grande dépense. Dans cette vue, le maréchal duc de la Feuillade acheta, en 1684, l'hôtel de la Ferté-Senecterre, et le fit abattre pour ouvrir cette place ; mais comme cet emplacement ne suffisait pas, il engagea le corps de ville à acheter l'hôtel d'Emery, et plusieurs autres maisons qui furent toutes renversées pour ce dessein.

Du milieu de cette place s'élève un monument qui a trente-cinq pieds de hauteur, vingt-deux pour le piédestal, qui est de marbre blanc veiné, et treize pour la figure en bronze de Louis le Grand. La corniche du piédestal est soutenue et ornée par huit consoles de bronze, et a aux quatre faces les armes de France, entourées de palmes et de lauriers. L'espace qui est au pourtour de ce monument, jusqu'à neuf pieds de distance, est pavé de marbre, et entouré d'une grille de fer haute de six pieds.

Quatre grands fanaux ornés de sculpture éclairaient autrefois cette place pendant la nuit. Ils étaient élevés chacun sur trois colonnes doriques de marbre veiné, disposées en triangles, et dont les bas-reliefs étaient chargés de plusieurs inscriptions, sur les actions les plus mémorables de Louis XIV. On les a démolis en 1718. C'est Martin Vand en Bogaert, connu sous le nom de *Desjardins*, sculpteur de l'Académie royale, qui a donné les dessins, et qui a conduit la fonte de ce superbe monument. Le piédestal est enrichi de bas-reliefs, dont les sujets sont expliqués par des inscriptions latines et françaises, de la composition de François-Séraphin Régnier des Marais, secrétaire perpétuel de l'Académie française : on ne rapportera que celle qui sert de dédicace, et qui explique le sujet de tout l'ouvrage.

A LOUIS LE GRAND,

Le père et le conducteur des armées, toujours heureux.

Après avoir vaincu ses Ennemis, protégé ses Alliés, ajouté de très-puissans Peuples à son Empire, assuré les frontières par des Places imprenables, joint l'Océan à la Méditerranée, chassé les Pirates de toutes les Mers, réformé les Loix, détruit l'hérésie, porté, par le bruit de son nom, les Nations les plus barbares à le révéler des extrémités de la Terre, et réglé parfaitement toutes choses au dedans et au dehors, par la grandeur de son courage et de son génie.

François, vicomte d'Aubusson, duc de la Feuillade, pair et maréchal de France, gouverneur du Dauphiné, et colonel des gardes-françaises.

Pour perpétuelle mémoire à la postérité.

La dédicace de ce riche monument se fit le 28 de mars de ladite année 1686. Ce jour-là,

le maréchal duc de la Feuillade, à cheval, et à la tête du régiment des gardes-françaises, dont il était colonel, fit trois fois le tour de cette statue, en présence du gouverneur de Paris et du corps de ville.

Malgré les précautions, prises pour assurer la durée de ce monument, à peine François d'Aubusson de la Feuillade, pair et maréchal de France fut-il mort, qu'on commença à donner atteinte à la fondation qu'il avait faite. Ce seigneur mourut la nuit du 18 au 19 septembre 1691 (1), et dès le 20 avril 1699, le Conseil d'Etat du roi rendit un arrêt, qui ordonna que dorénavant il ne serait plus allumé de feux dans les quatre fanaux de la place des Victoires, dont le roi dispense le duc de la Feuillade et ses successeurs, donataires du feu maréchal duc de la Feuillade. Le motif de ce changement est fondé sur l'incommodité que reçoivent ceux qui habitent les maisons de cette place, de l'attroupe-ment des fainéants et vagabonds, occasionné par les feux de ces fanaux, particulièrement pendant l'été ; d'ailleurs cette lumière ne servait plus au public, ladite place étant suffisamment éclairée par les lanternes qui y sont allumées, ainsi que dans les autres places et rues de la ville de Paris, dans les temps et saisons réglées par les ordonnances de police. Cet arrêt donna lieu à un autre, car ces fanaux n'étant plus allumés, étaient devenus inutiles, et même les grands socles qui portaient les colonnes des groupes sur lesquels étaient posés lesdits fanaux étant dégradés, et le surplus en danger d'être volé, le duc de la Feuillade représenta que pour cette raison, et les autres susdites, il était à propos de les démolir. Le roi étant en son conseil d'Etat, tenu à Paris le 23 octobre 1717, permit audit sieur de la Feuillade de faire démolir les quatre groupes, et de disposer des matériaux démolis ainsi que bon lui semblerait. Cet arrêt eut son exécution en 1718, et le duc de la Feuillade donna ces colonnes aux Pères Théatins de Paris. (HURTAUT et MAGNY.)

Place Royale. Au milieu du parterre de gazon, est une statue équestre de Louis XIII, en bronze, posée sur un grand piédestal de marbre blanc, le 27 novembre 1639. Le cheval fut fait par Daniel Ricciarelli, de Volterre, et disciple de Michel-Ange. Toutes les parties

(1) *Plaisanterie de l'abbé de Choisi.* — L'abbé de Choisi dit que le maréchal de la Feuillade avait dessein d'acheter une cave dans l'église des Petits-Pères, et qu'il prétendait la pousser sous terre, jusqu'au milieu de cette place, afin de se faire enterrer précisément sous la statue de Louis XIV. Je sais que le maréchal de la Feuillade n'avait pas mérité par des actions et des victoires signalées, d'avoir un tombeau à Saint-Denis, comme Duguesclin et Turenne; mais il n'était pas aussi de ces courtisans inutiles à l'Etat, qu'on devait enterrer aux pieds de la statue de leur maître, dans la place publique, consacrée à l'idole qu'ils ont encensée et peu servie. La plaisanterie de l'abbé de Choisi est de ces traits qui tombent à faux, et qui ne font tort qu'à l'écrivain dont ils décèlent la malignité. (DE SAINT-FOIX, *Ess. Hist. sur Paris*, t. II, p. 48 et 49.)

en sont bien traitées, et surtout les jambes, l'encolure et la tête. Les crins sont d'une grande légèreté. Ricciarelli avait fait cette figure pour le roi Henri II; mais cet habile sculpteur étant mort en 1556, il ne put point faire la figure du roi pour lequel il était destiné. Celle du roi Louis XIII qu'on a placée sur ce cheval est de Biard le fils. Sur les faces du piédestal, on a placé des inscriptions à la louange de Louis XIII et du cardinal de Richelieu, son premier ministre.

Sur la face qui est du côté de la rue Saint-Antoine, on lit :

Pour la glorieuse et immortelle mémoire du très-grand et très-invincible LOUIS LE JUSTE, XIII^e du nom, Roi de France et de Navarre. Armand, Cardinal et Duc de Richelieu, son principal Ministre dans tous ses illustres et généreux desseins, comblé d'honneurs et de bienfaits par un si bon Maître et un si généreux Monarque, lui a fait élever cette statue, pour une marque éternelle de son zèle, de sa fidélité et de sa reconnaissance. 1639.

Sur la face du côté des Minimes :

LUDOVICO XIII, Christianissimo Galliae et Navarræ Regi, justo, pio, felici, victori, triumphatori, semper Augusto, Armandus Cardinalis Dux Richeliius, præcipuorum Regni onerum Adjutor et Administer Domino optime merito, Principique munificentissimo, fidei suæ devotionis, et ob innumera beneficia, immensosque honores sibi collatos, perenne grati animi monumentum, hanc statuam equestrem ponendam curavit. Anno Dom. 1639.

Sur la face qui est à main droite :

POUR LOUIS LE JUSTE.

Sonnet.

Que ne peut la vertu, que ne peut le courage ?
J'ai dompté pour jamais l'hérésie en son fort.
Du Tige impérieux j'ai fait trembler le bord,
Et du Rhin jusqu'à l'Ebre accru mon héritage.

J'ai sauvé par mon bras l'Europe d'esclavage,
Et si tant de travaux n'eussent hâté mon sort,
J'eusse attaqué l'Asie, et d'un pieux effort.
J'eusse du saint tombeau vengé le long servage.

Armand, le grand Armand, l'âme de mes exploits,
Porta de toutes parts mes armes et mes loix,
Et donna tout l'éclat aux rayons de ma gloire.

Enfin il m'éleva ce pompeux monument,
Où pour rendre à son nom mémoire pour mémoire,
Je veux qu'avec le mien il vive incessamment.

Ce sonnet, qui est de Jean Desmarets de Saint-Sorlin, de l'Académie française, ne fut gravé sur cette face que longtemps après la mort du cardinal.

Sur la face qui est à main gauche :

Quod Bellator hydros pacem spirare, rebelles,
Deplumes trepidare aquilos, mitescere pardos
Et depressa jugo submittere colla leones,
Despectat Lodoicus, equo sublimis ahenos,
Non digiti, non artifices fecere camini,
Sed virtus et plena Deo fortuna peregit.
ARMANDUS vindex fidei pacisque sequester,
Augustum curavit opus; populisque verendam
Regali voluit statuam consurgere circo,
Ut post civilis depulsa pericula belli,
Et circum domitos armis felicibus hostes,
Æternum domina Lodoicus in Urbe triumphet.

(HURTAUT et MAGNY.)

Place Henri IV, sur le Pont-Neuf. La statue équestre du roi Henri IV est le premier monument public qui ait été érigé en l'honneur de nos rois.

Elle est sur un piédestal de marbre blanc, aux quatre coins duquel sont attachés quatre esclaves de bronze, qui foulent aux pieds des armes de différentes espèces. La figure du roi Henri le Grand est parfaitement belle; elle est d'un sculpteur nommé Dupré. Le cheval est de Jean de Bologne. Cosme II, grand duc de Toscane, en fit présent à Marie de Médicis, pour lors régente du royaume de France. Les connaisseurs trouvent que cette figure a trop de flanc et trop de ventre, ce qui fait paraître les jambes du roi trop courtes et peu proportionnées. Les ornements sont du dessein et de l'exécution de Francheville. Le piédestal est décoré de bas-reliefs, et d'inscriptions qui représentent ou expliquent les principales actions du grand roi. La première pierre du piédestal fut posée par Louis XIII, le 2 juin 1614, et la statue fut élevée le 23 août suivant; le tout ne fut achevé qu'en 1635.

Sur la face principale du piédestal, on lit l'inscription suivante :

Henrico IV Galliarum Imperatori Navar. R. Ludovicus XIII filius ejus opus incho. et intermissum pro dignitate pietatis et Imperii plenius et amplius absolvit, Emin. D. C. Richelius commune votum Populi promovit super illust. viri de Bullion, Boutillier, P. Ærarii F. faciendum curaverunt M. D. C. XXXV.

Dans la table qui est au-dessous, est écrit

Quisquis hæc leges, ita legito : uti optimo Regi precaberis exercitum fortem, populum fidelem, Imperium securum et annos de nostris B. B. F.

Sur la face qui est du côté du faubourg Saint-Germain sont représentées, en bas-reliefs, les batailles d'Arques, d'Ivry : les principales circonstances en sont expliquées par deux inscriptions qu'on y lit, dont la première est ainsi conçue :

Genio Galliarum S. et invictissimo R. qui Arquensi prælio magnas Conjuratorum copias parva manu fudit.

La seconde :

Victori, triumphatori feretrio perduelles ad Evancium cæsi malis vicinis indignantibus et faventibus clementiss. Imper. Hispano Duci optima reliquit.

Sur la table qui est du côté du pont Royal, est marquée l'entrée triomphante du roi Henri le Grand dans Paris, le 22 de mars 1594.

N. M. Regis rerum humanarum optimi, qui sine cæde Urbem ingressus, vindicata rebellione, extinctis factionibus, Gallias optata pace composuit.

Enfin, sur la face qui est du côté de la Samaritaine, sont marquées la prise d'Amiens et celle de Montmélian en Savoie; la première, par cette inscription :

Ambianum Hispanorum fraude intercepta Enrici M. virtute asserta, Ludovicus XIII. M. P. F. iisdem ab hostibus sæpius fraude ac scelere tentatus semper justitia et fortitudine superior fuit.

La prise de Montmélian, par celle-ci :

Mons omnibus ante se Ducibus Regibusque frustra petitus Enrici M. felicitate sub Imperium reductus, ad æternam securitatem ac gloriam Gallici nominis.

Sur la grille de fer qui enferme ce monument, est l'inscription qui suit :

Ludovicus XIII. P. F. F. Imperii virtutis, et fortunæ obsequentiss. hæres J. L. D. D. Richelius C. vir supra titulos et concilia omnium retro Principum, opus absolvendum censuit. N. N. II. VV. de Bullion Bouthillier, S. A. P. dignitati et regno pares ære, ingenio, cura, difficillimis temporibus P. P.

On ne sait où Le Maire a pris que ces inscriptions étaient de Bénigne Millotet, avocat général au parlement de Dijon. Des gens de lettres fort âgés assurent qu'elles étaient de M. Gaulmin, mort conseiller d'Etat en l'an 1663, en réputation d'un des plus savants hommes et des meilleurs critiques de son siècle. On lit la même chose dans un livre de feu M. Charpentier, de l'Académie française, qui assure que cette statue équestre d'Henri le Grand devait avoir des inscriptions françaises, qui furent composées par le fameux P. Cotton, jésuite; mais que comme il y fallut ajouter quelque chose, lorsque ce monument fut achevé, on en fit faire de nouvelles par M. Gaulmin, qui aima mieux les faire latines que françaises, parce qu'il entendait mieux la langue de l'ancienne Rome que la langue française.

Avant que de finir cet article, on remarquera que quoique la statue d'Henri IV soit parfaitement belle, et que la figure du cheval ait de grands défauts, cependant un usage ridicule fait qu'en parlant de ce monument, on dit toujours le cheval de bronze, sans dire un seul mot de la statue du grand Henri, ce qui a fait dire à un poète de ce temps :

Superbes monumens, que votre vanité
Est inutile pour la gloire
Des grands Héros dont la mémoire
Mérite l'immortalité ?

Que sert-il que Paris, au bord de son canal,
Expose de nos Rois ce grand original ?
Qui sut si bien regner, qui sut si bien combattre ?
On ne parle point d'Henri quatre,
On ne parle que du cheval.

Il eût été à souhaiter que ceux qui ont eu l'inspection de cet ouvrage eussent placé cette statue en face de l'ouverture de la place Dauphine et de la porte du Palais.

(HURTAUT et MAGNY.)

Place Louis XV (1). Au centre de la place, en face de l'allée du milieu du jardin des Tuileries, s'élève à la hauteur de vingt-un pieds, un piédestal de marbre blanc veiné, de quatorze pieds et demi de long, sur huit pieds et demi de large, sur lequel est posée la statue équestre du roi, en bronze, de quatorze pieds de proportions, fondue d'un seul jet en 1768, sur les dessins et sous la conduite de feu M. Bouchardon, sculpteur ordinaire de S. M. Le roi est représenté à cheval, vêtu à la romaine et couronné de laurier.

Le devant du piédestal, en face du jardin des Tuileries, fait voir deux Vertus ; la Force et la Paix. Entre ces deux figures, est une table de marbre de cinq pieds carrés, enrichie de deux branches de laurier, doré d'or moulu, et portant cette inscription :

LUDOVICO XV,
optimo principi,
quod
ad Scaldim, Mosam, Rhenum
victor
pacem armis
pace
et suorum et Europæ felicitatem
quæsit.

À l'autre bout du piédestal, et du côté des Champs-Élysées, paraissent les deux autres Vertus. La Prudence et la Justice ; entre les deux, est une pareille table, portant une autre inscription latine :

Hoc
pietatis publicæ
monumentum,
præfectus
et
ædiles
decreverunt, anno
MDCCXLVIII,
posuerunt, anno
MDCCCLXIII.

Place de la Croix-Rouge. Cette place ou carrefour se nommait au xv^e siècle le *Carrefour de la Maladrerie*. Ce nom ne lui venait pas de la maladrerie Saint-Germain, si-

tuée au delà du bourg, et dans l'endroit où l'on a bâti depuis l'hôpital des Petites-Maisons, mais de quelques granges situées à l'extrémité de la rue du Four, qu'on destina pour loger des malades atteints du mal de Naples. On lui a donné le nom de la *Croix-Rouge*, à cause d'une croix peinte en cette couleur qu'on y avait élevée. C'était anciennement l'usage de placer des croix dans les carrefours et dans les places publiques.

Place de Grève. Cette place a pris son nom de sa situation sur le bord de la Seine, et l'a donné à tout ce quartier. Le roi Charles VI ordonna l'établissement d'une étape, ou marché au vin dans cette place, et c'est à cette étape que faisaient allusion les deux vers qu'on lisait sur une fontaine qui était en ce lieu. Cette fontaine fut construite en 1624, et ce fut le roi Louis XIII qui en posa la première pierre. Outre le grand bassin qui recevait l'eau, il y avait au haut une Nymphe qui tenait quatre cornes d'abondance qui servaient de tuyaux, et répandaient l'eau aux quatre coins. Cette fontaine fut abattue en 1638, et ensuite on en rebâtit une autre plus simple, sans bassin, ayant quatre tuyaux élevés au-dessus de la portée d'homme. Cette dernière fut détruite vers l'an 1674, et transportée dans la place Maubert. Les deux vers qui lui servaient d'inscription, convenaient parfaitement à une fontaine voisine d'un marché au vin :

Grandia quæ cernis, statuit sibi regna Lyæus :
Ne violenta gerat suppeditamus aquas.

Place de France (La). En 1608, le roi Henri IV, dit le Grand, ayant formé le dessein d'embellir Paris, résolut de faire dans le quartier du Marais, presque à l'endroit où est aujourd'hui la place Royale, une place la plus magnifique qu'il y eût eu jusqu'alors, laquelle suivant son intention, aurait été nommée la place de *France*, à cause que chaque rue qui y aurait abouti, aurait porté le nom d'une des principales provinces du royaume. Ce grand prince, pour en arrêter le dessin, se transporta sur les lieux, et en fit tracer le plan et l'élévation en sa présence, par Alaume et Chatillon, ses ingénieurs. Le marché en fut donné à Carel et autres entrepreneurs, à la charge d'y travailler incessamment, avec ordre au duc de Sully d'y tenir la main. On serait entré dans cette place par huit rues, larges de six toises, et bordées de maisons uniformes. Ces rues auraient été nommées Picardie, Dauphiné, Provence, Languedoc, Guyenne, Poitou, Bretagne, Bourgogne. Les curieux peuvent voir le plan et l'élévation de cette place, qui furent gravés par Poincart. La mort funeste d'Henri IV dérangerait entièrement ce projet et les alignements : cependant on donna aux rues qu'on fit faire en 1626, les noms d'*Angoumois*, de *Beauce*, de *Beaujolais*, de *Forez*, de *Bourgogne*, de *Berry*, de *Limoges*, de *Périgueux*, de *la Marche*, d'*Orléans*, de *Poitou*, d'*Anjou*, de *Perche*, de *Touraine*, de *Saintonge* et de *Normandie*.

(HURTAUT et MAGNY.)

(1) Aujourd'hui de la Concorde.

PONTS DIVERS. — *Pont Alais.* Il y a plus de soixante ans (1) que l'on voyait à la pointe Saint-Eustache, vis-à-vis les Boucheries, une grande pierre, posée sur un égout en forme de petit pont, appelé le *pont Alais*, du nom de Jean Alais. Cet homme industrieux, pour se rembourser d'une somme qu'il prêtait au roi, fut l'inventeur et le fermier d'un impôt d'un denier sur chaque panier de poisson qu'on apportait aux halles : il en eut tant de regret, qu'il voulut, dit-on, en expiation, être enterré sous cette pierre dans cet égout des ruisseaux des halles. Elle était au bas de la rue Montmartre et de la rue Trainée.

Cette inhumation a bien tout l'air d'un conte ; car ni Marot, ni Bèze dans son *Pas-savant*, ni Bonaventure Despériers dans ses *Contes*, qui ont tous parlé de Jean du Pont-Alais, n'ont pas dit un seul mot ni de l'imposition, ni du choix de cette sépulture. Ils ont peint au contraire Jean du Pont-Alais comme un homme de plaisir, qui était toujours occupé, et toujours prêt à donner des spectacles et amusements au peuple. Duverdier même, dans sa *Bibliothèque*, en convient, quoiqu'il soit le premier écrivain qui ait parlé de cette tradition. Voici comme il s'en explique dans la page 749 de sa *Bibliothèque* :

« Jean du Pont-Alais, chef et maître des joueurs de moralités et farces à Paris, a composé plusieurs jeux, mystères, moralités, sotyes et farces, qu'il a fait réciter publiquement sur un échafaut en ladite ville, aucunes desquelles ont été imprimées, et les autres non. On dit que par son testament il ordonna son corps être enseveli en une cloaque en laquelle s'égoûte l'eau de la marée des halles de la ville de Paris, assez près de l'église de Saint-Eustache, là où il fut mis après son décès, suivant sa disposition et dernière volonté. Le trou qu'il y a pour recevoir ces immondices, est couvert d'une pierre en façon de tombe, et est ce lieu appelé, du nom du testateur, le *Pont-Alais*. J'ai ouï dire que la repentance qu'il eut sur la fin de ses jours, d'avoir donné l'invention d'imposer un denier tournois sur chacun mannequin de marée arrivant aux halles, de tant que cela venait à la foule du peuple, l'occasionna de vouloir être ainsi enterré en tel puant lieu, comme s'estimant indigne d'avoir une plus honnête sépulture. »

On voit par ce passage, que tout ce qu'on a dit de la prétendue sépulture de Jean du Pont-Alais, ne porte que sur des ouï-dire populaires. Il faudrait des preuves plus fortes et mieux fondées pour persuader tout lecteur judicieux.

Comme cet endroit est très-serré, et un des plus grands passages qu'il y ait dans Paris, l'utilité publique fit qu'en 1719, on ôta cette pierre prétendue tombe, et il est même étonnant qu'on ne l'ait pas ôtée plus tôt, car elle était très-incommode pour les voitures. (HURTAUT et MAGNY.)

Pont au Change. Au bout de ce pont, on voit une statue de Louis XIV à l'âge de dix

ans. Une Victoire paraît au-dessus, tenant une couronne de laurier à la main, dont elle va couronner ce jeune prince. Il est élevé sur un piédestal, à côté duquel Louis XIII et la reine Anne d'Autriche sont représentés de grandeur naturelle, et avec leurs habits royaux. Toutes ces figures sont de bronze sur un fond de marbre noir, et ont été sculptées par Simon Guillain. Sur le piédestal de la statue de Louis XIV, est cette inscription :

Ce Pont a été commencé le 19 de Septembre 1639, du glorieux règne de Louis le Juste, et achevé le 20 d'Octobre 1647, régnant Louis XIV, sous l'heureuse Régence de la Reine Anne d'Autriche sa mère.

Sur une tombe de marbre noir qui est dans le soubassement, est l'inscription qui suit :

Par ordre de Pierre Seguier, Chancelier de France; Claude de Mesmes, Comte d'Avaux; Michel Particelle, Seigneur d'Emery, Surintendant des Finances; Jean Auberry, André le Fèvre, Sieur d'Ormesson; Dominique Seguier, Evêque de Meaux, Prêtre, Aumônier du Roi; Jacques Tubeuf, Intendant des Finances, Président des Comptes; Daniel de Prejezac, Conseiller ordinaire de Sa Majesté en ses Conseils d'Etat; Olivier le Fevre d'Ormesson, aussi conseiller de Sa Majesté en sesdits Conseils, Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel; et François le Fevre, Seigneur de Mormant; Claude Ridet, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président Trésorier Général de France à Paris, Commissaire député pour la direction de ces ouvrages, construits aux dépens des Propriétaires incommutables des maisons dudit Pont, suivant les Arrêts du Conseil, Lettres-patentes et Edits vérifiés en Parlement.

Pont Marchand. Il y avait autrefois auprès du pont au Change, un autre pont aussi de bois, qui fut appelé le pont *aux Colombes*, parce qu'on y vendait des pigeons. On le nomma ensuite le pont *aux Meuniers*. Ayant été emporté le 22 décembre 1596, Charles Marchand, colonel des arquebusiers et des archers de la ville, le fit construire à ses dépens, à condition qu'à l'avenir il serait appelé le pont *Marchand*. Il fut commencé l'an 1608, et achevé vers l'an 1609. Il fit mettre à chaque bout une table de marbre noir, sur chacune desquelles étaient gravés ces deux vers :

Pons olim submersus aquis, nunc mole resurgo :
Mercator fecit, nomen et ipse dedit.

La nuit du 24 octobre 1621, le feu prit à ce pont. Lorsque l'on reconstruisit en pierre le pont au Change, on y comprit l'emplacement qu'occupait le pont Marchand; ainsi ces deux ponts voisins ont été réunis en un seul.

Pont aux Choux (Le). Entre l'endroit où était la porte du Temple, et la porte Saint-Antoine et sur les fossés de la ville, on a

(1) Hurtaut écrivait ceci en 1769

bâti un pont qu'on nomme le pont *aux Choux*, à cause qu'il est dans un faubourg où il y a beaucoup de jardins potagers, qui fournissent à Paris quantité de légumes, et particulièrement des choux. On reconstruisit, en 1674, une porte rustique qu'on nomma la porte Saint-Louis, apparemment à cause de cette inscription qu'on y lit

Ludovicus Magus

avo

Divo Ludovico

Anno R. S. H. M. D. C. LXXIV.

Cette porte a été abattue en 1760.

Pont Notre-Dame (Le). En place de l'ancien pont, on commença celui qu'on voit aujourd'hui, et Guillaume de Poitiers, seigneur de Cléricu, pour lors gouverneur de Paris, en posa la première pierre le 28 mars, que l'on comptait encore 1499, selon l'ancien calcul, et il fut achevé en 1507, ainsi que nous l'apprend une inscription qu'on mit à une des arches de ce pont; elle était ainsi conçue :

Soit mémoire que Samedi 10 Juillet 1507, environ sept heures du soir, par noble homme Dreux-Raguier, Prévôt des Marchands; Jean de Lièvre, Pierre Paulmier, Nicolas Segulier et Hugues de Neuville, Echevins de la Ville de Paris, fut assise la dernière pierre de la sixième et dernière arche du Pont Notre-Dame de Paris, et à ce était présent quantité de peuple de ladite Ville, par lequel, pour la joie du parachevement de si grand et magnifique œuvre, fut crié Noël et grande joie de menée, avec trompettes et clairons, qui sonnèrent par long espace de temps.

Malgré ce témoignage si précis, Lemaire et Sauval ont assuré que ce pont ne fut commencé qu'en 1507, et qu'il ne fut achevé qu'en 1512.

Les eaux de la Seine sont élevées par deux pompes qui sont au-dessous du pont Notre-Dame; elles sont renfermées dans un bâtiment dont la porte est décorée d'un médaillon de Louis XIV, de deux figures, et d'une inscription de Santeuil, que voici :

Sequana cum primum reginæ allabitur Urbi,

Tardat præcipites ambitiosus aquas :

Captus amore loci, cursum obliviscitur anceps

Quo fluat, et dulces nectit in Urbe moras.

Hinc varios implens fluctu subeunte canales

Fons fieri gaudet, qui modo flumen erat.

En voici la traduction par Corneille.

Que le Dieu de la Seine a d'amour pour Paris !

Dès qu'il en peut baiser les rivages chéris,

De ses flots suspendus la descente plus douce

Laisse douter aux yeux s'il avance ou rebrousse.

Lui-même à son canal il dérobe ses eaux,

Qu'il y fait rejaillir par de secrètes veines;

Et le plaisir qu'il prend à voir des lieux si beaux,

De grand fleuve qu'il est, le transforme en fontaines.

La traduction suivante est de feu M. Charpentier, de l'Académie française; elle a cela de particulier qu'elle est renfermée dans le même nombre de vers que la latine; mais la métamorphose qui fait brûler d'amour la Seine est très-ridicule.

Aussitôt que la Seine, en sa source tranquille,
Joint les superbes murs de la royale ville,
Pour ces lieux fortunés elle brûle d'amour :
Elle arrête ses flots, elle avance avec peine,
Et par mille canaux se transforme en fontaine,
Pour ne sortir jamais d'un si charmant séjour.

Le pont Notre-Dame est admirable, tant par la solidité que par la beauté de l'architecture. Sannazar, Vasari, et tous les écrivains qui sont venus depuis, ont tous assuré qu'il avait été construit sur les dessins de Jean Juconde, ou Joconde, en français *Joyeux*, né à Vérone, sur les dessins duquel avait été construit, peu de temps auparavant, le Petit-Pont de Paris, ce qui donna lieu à Sannazar de faire cette mauvaise épigramme en l'honneur de Joconde.

Jucundus geminum posuit tibi, Sequana, pontem :

Hunc tu jure potes dicere Pontificem.

Sauval a fort bien remarqué que Sannazar a fait allusion à l'inscription du pont de Trajan.

Prudentiæ Augusti vere Pontificis.

Ici Sauval contredit ouvertement tous ceux qui ont dit que le pont Notre-Dame avait été bâti sur les dessins de Juconde, et nous assure que les registres du parlement, ceux de la chambre des comptes, et ceux de la cour des aides, disent que ce fut Didier de Felin, maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Paris, qui avait eu la surintendance de l'entreprise de ce pont, et que Juconde n'en eut que le contrôle et la conduite de la pierre qu'on employait à sa construction. Cependant quelle apparence qu'un homme du mérite de Juconde, qui, quelques temps après, fut appelé pour prendre, conjointement avec Raphaël d'Urbain et Julien de Saint-Paul, la conduite de la superbe église de Saint-Pierre de Rome, en la place de Bramante qui venait de mourir, eût été assujetti, en France, à suivre les idées et les dessins d'un maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Paris.

Ce fut sur ce pont que l'infanterie ecclésiastique de la Ligue passa en revue devant le légat, le 3 de juin 1590. Capucins, Minimes, Cordeliers, Jacobins, Carmes, Feuillants, tous le capuchon bas, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, l'épée au côté et le mousquet sur l'épaule, marchaient quatre à quatre, le R. évêque de Senlis à leur tête, avec un esponton; les curés de Saint-Jacques de la Boucherie et de Saint-Côme, faisaient les fonctions de sergents-majors. Quelques-uns de ces miliciens, sans penser que leurs fusils étaient chargés à balles, voulurent saluer le légat, et tuèrent à côté de lui un de ses aumôniers. (SAINT-FOIX, tome II, pag. 46.)

(HURTAUT et MAGNY).

Alexandre IV accorda des indulgences à tous ceux qui les visiteraient. Urbain IV confirma les indulgences accordées par son prédécesseur, et Clément IV permit aux administrateurs de faire la quête par tout le royaume.

Les pauvres aveugles formaient, avant le règne de saint Louis, une société ou congrégation, dont les membres vivaient en particulier des faibles ressources que leur procurait la charité des fidèles : les secours leur manquaient presque totalement, lorsque l'âge et les infirmités ne leur permettaient plus de les aller chercher.

L'an 1269, saint Louis augmenta la fondation de trente livres parisis de revenu par an, à condition que cette somme serait employée à faire du potage à ces trois cents pauvres aveugles : « Ad opus potagii trecentorum pauperum cæcorum dedimus et concessimus triginta libras parisienses annui redditus. »

Ce fut en 1270, que saint Louis déclara qu'il voulait que son grand aumônier fût visiteur de cette maison, et qu'il nommât à toutes les places qui viendraient à vaquer.

En 1343, Pierre des Bessarts avait auprès des Quinze-Vingts un grand logis appelé l'*Hôtel des Tuileries*, qu'il donna à ces pauvres aveugles, et dont il y a beaucoup d'apparence qu'ils ont vendu l'emplacement pour bâtir le château des Tuileries. Le pape Jean XXII, par sa bulle du mois de novembre 1411, exempta l'hôpital des Quinze-Vingts de toute juridiction épiscopale, et le soumit à la correction du grand aumônier du roi, pourvu qu'il fût *in sacris*, sinon au premier chapelain du roi. Cet hôpital et son église furent bâtis par Eudes de Montreuil, architecte ordinaire de saint Louis. Les anciens bâtiments n'ont rien de remarquable, l'église est sous l'invocation de saint Remi.

Philippe le Bel, par un règlement fait à Passy, au mois de juillet 1309, ordonna que les Quinze-Vingts fondés par saint Louis, porteraient une fleur de lis sur leur habit, pour les distinguer des autres congrégations d'aveugles fondées avant eux.

(HURTAUT et MAGNY.)

Epitaphes des Quinze-Vingts, extraites du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale.

I

Epitaphe du cardinal de Gondy.

Bene precare, Spectator : ille Petrus S. R. E. Pater Cardinalis de Gondio, Parisiensis Episcopus... Juvacensis, summis Ecclesiæ honoribus usus, tot Legationibus, Ecclesiasticisque muneribus perfunctus, antiqua pietate, fide, moribus, Pater pauperum, Religiosarumque conditor et Restaurator public. p..... hic inter Antonii Gondii Patricii Florentini et Catharinæ a Petra viva heroinæ Lodunensis Parentum, Caroli Gondii de la Tour, fratris, et N. Gondie Dñæ de la Pardieu, sororis, immortalitatis Candidatæ

reliquias cor suum condi voluit, binisque in annos singulos Parentalium Sacrificiorum sacris supplicibus integrisque mortuorum officiis, ducenties libellarum annuarum censu legato, sibi suisque Deum propitium fieri curavit. Dies sacrificiis dictæ 12^o Cal. Martii et 16. Cal. Septemb.

Bene precare et vale.

Obiit An. Dñi 1616. 12^o Cal. Martii, vitæ anno 84^o.

II.

Cy gist Reverend Pere en Dieu M^{re} Nicolas Violle, Seigneur de Noizeau en Brie, Abbé de Notre-Dame la Grande de Poitiers, Conseiller Aumosnier ordinaire du Roy, lequel deceda le 15^e febvrier 1573.

Priez Dieu pour son Ame.

III.

Cy gist pieuse et devote personne Guillemette Guillot, en son vivant Soeur voyante de la Maison des Quinze-Vingts, femme de Pierre Richart, frere Aveugle de lad. Maison, laquelle pour le salut de son Ame et de son dit Mary et de feuz Pierre Guillot et Jeanne du Cellier, ses pere et mere, qui decederent, assavoir led. Guillot l'an 1596, et ladite du Cellier, l'an 1597, comme aussy de Nicolas Guillot son frere, et de Estienne et Margueritte Richart ses enfants, tous deffunts, a fondé tous les Samedys de l'année à perpétuité une basse Messe en lad. Eglise.

Priez Dieu pour son Ame.

VI.

Epitaphe de Jean-Baptiste Le Clerc, secrétaire du Roy, du nombre des cinquante-quatre.

J'ay eu Sens pour patrie et Paris pour demeure ;
J'ay fait preuve à trois Roys de ma fidelité,
Deux Henrys, un Louis, près duquel j'ay quitté
Cette vie à Baiziere, pour une autre meilleure.

Le 14^e d'Aoust 1620. et le 58^e de mon aage.

Catherine Cagnet à son Espoux fidelle,
Dont elle a neuf enfans, gage de leurs amours,
Lay donne ce Tombeau, pour le faire à toujours
Vivre par cet honneur d'une vie immortelle.

Priez Dieu pour son Ame.

RÉCOLLETS. (Le couvent des religieux), rue du Faubourg-Saint-Martin, vis-à-vis l'église de Saint-Laurent. C'est la troisième réforme que le désir de renouveler l'austérité primitive de la règle de saint François a fait naître dans son ordre. La première fut celle des Capucins, introduite par Matthieu Bachi, puis celle des religieux du tiers-ordre ou Picpus, et enfin celle des Récollets. Ceux-ci, non plus que les religieux du tiers-ordre, n'ont point de général particulier comme les Capucins ; ils reconnaissent pour leur général celui des Cordeliers. Cette

réforme commença en Espagne, où Jean Guadalupe, Cordelier de l'étroite observance, en fut l'auteur l'an 1496. Elle eut quelque commencement en France l'an 1582, sous le généralat de François de Gonzague, qui fit des statuts pour ceux d'entre les Cordeliers qui voudraient se réformer; mais les guerres qui agitaient pour lors le royaume, en empêchèrent l'établissement jusqu'en l'an 1596, que Bonaventure de Calahagirone, ministre général des Cordeliers de l'Observance, fit donner des couvents aux Récollets pour y établir leur réforme. Ce fut vers l'an 1600, qu'il vint des Récollets des couvents de Montargis et de Nevers, pour tâcher de s'établir à Paris. Jacques Cottard, marchand tapissier, et Anne Gosselin sa femme, leur ayant donné, le 14 décembre de l'an 1603, une grande maison, cour et jardin qu'ils avaient au faubourg Saint-Martin, ils s'y établirent, et obtinrent des lettres patentes du roi Henri le Grand, du 6 de janvier de l'an 1604. Ils y firent bâtir ensuite une petite chapelle, laquelle fut consacrée par Léonor d'Estrappes, archevêque d'Auch, le 19 décembre de l'an 1605.

Dans la même année, Henri IV leur donna une grande pièce de terre qui était contiguë à leur jardin; et le 26 août de l'année suivante, il leur donna une ligne et demie de l'eau de la fontaine de la ville qui passe devant leur couvent. Leur chapelle se trouvant trop petite, ils en bâtirent une plus grande, à laquelle Marie de Médicis posa la première pierre, et se déclara la fondatrice de cette maison. Cette église, qui est la même qu'on voit aujourd'hui, fut dédiée sous le titre de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, par le même Léonor d'Estrappes, le 30 août 1614. On y remarque plusieurs tableaux qui ont été peints par le Frère Luc, compositeur et dessinateur assez bon, mais mauvais coloriste. Ce religieux, encore plus estimé par sa vertu que par son habileté dans la peinture, se fit Récollet en 1644, à l'âge de vingt-neuf ans : il mourut le 17 de mai de l'an 1685.

Dans la cave qui est sous le maître-autel de cette église, ont été inhumés Guichard Faure, baron de Thisy, etc., et Madeleine Brulard, sa femme. Du côté de l'Évangile, est leur épitaphe conçue en ces termes :

Ci gissent les corps des Fondateurs de ce Couvent et Bienfaiteurs de l'Ordre, Messire Guichard Favre, Baron de Thisy, Seigneur de Dormant, Berlise et Champ-sur-Marne, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller en son Conseil d'Etat, et son Maître d'Hôtel ordinaire, lequel, pour ses vertus et mérites, a été employé par les Rois Charles IX, Henri III et Henri le Grand en diverses Ambassades, tant vers les Princes d'Allemagne que d'Italie, et est décédé en l'âge de quatre-vingt-deux ans, le 20 Mars 1623.

Et Dame Magdeleine Brulart son épouse, sœur de feu Messire Nicolas Brulart, Marquis de Sillery, Chevalier, Chancelier de France, la-

quelle, pour sa piété envers Dieu, ses bienfaits envers les Pauvres et les Maisons Religieuses qu'elle a fondées, s'est rendue à jamais mémorable, et est décédée en l'âge de cinquante-neuf ans, le 27 Avril 1655.

Priez Dieu pour leurs ames.

Dans cette même cave, ont été aussi inhumés Noël de Bullion, et plusieurs personnes de sa famille, qui ont fait de grands biens aux Pères Récollets, dans le temps de leur établissement en cet endroit. Noël de Bullion était seigneur de Bonnelles, marquis de Gallardon, président à mortier au parlement de Paris, en survivance de son père, et puis greffier des ordres du roi, mort le 3 août 1670 : ils sont sans épitaphe.

Françoise de Créqui, femme de Maximilien de Béthune, duc de Sully, grand maître de l'artillerie de France, morte le 23 juillet 1637, fut inhumée dans la chapelle de la Vierge, où l'on a vu pendant longtemps ses armes sur les vitres des croisées. Louise de Bethune, sa fille, morte sans alliance le 11 février 1679, a été inhumée dans cette même chapelle auprès de sa mère.

Dans cette même chapelle fut aussi inhumé le corps de François Cominge, seigneur de Guitaut, capitaine des gardes du corps de la reine mère Anne d'Autriche, gouverneur de la ville et château de Saumur, mort le 12 mars 1663, âgé de quatre-vingt-trois ans.

Gaston, duc de Roquelaure, marquis de la Verdeux, de Biran, seigneur de Piguilhem, comte de Gaure, de Pontgibaud, chevalier des ordres du roi, lieutenant général des armées de Sa Majesté, gouverneur de Guyenne, et duc et pair de France, avait ordonné, par son testament, qu'on inhumât son corps dans l'église des Récollets de Bordeaux; mais étant depuis tombé malade à Paris, il ordonna qu'on l'inhumât dans l'église des Récollets de cette ville, à cause de l'affection qu'il avait toujours eue pour leur réforme : il mourut le 13 mai 1683, et fut enterré au milieu de la chapelle de Saint-Antoine, où il n'y a ni tombe ni épitaphe.

Marguerite Gallard, femme de feu M. Leféron, président de la première chambre des enquêtes du parlement de Paris, ayant fait bâtir en 1675 et 1676, la chapelle de Sainte-Marguerite dans cette église, elle y fut inhumée l'an 1702.

Marie-Louise de Laval, épouse d'Antoine-Gaston-Jean-Baptiste de Roquelaure, morte le 12 mars 1735, dans la soixante-dix-huitième année de son âge, a été inhumée dans cette église, ainsi que le maréchal son époux, de la mort duquel on va parler.

Antoine-Gaston-Jean-Baptiste de Roquelaure, marquis de Biran, duc et maréchal de France, mort à Paris le 6 de mai 1738 dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge. Il était aussi chevalier des ordres du roi, et gouverneur de Lectoure, et doyen des maréchaux de France.

Le cloître, le dortoir et les autres lieux réguliers eurent le même sort que la chapelle. Ils furent d'abord fort petits, et légèrement

dessus desquelles sont les vers suivants ; d'un côté :

Non tantum digitis benedicta hæc hæreat unda,
Abluat et mentes flexuras iudicis iram.

Et de l'autre côté :

Qui Samaritanæ donum imo pectore anhelant,
Hic fons ad vitam fit salientis aquæ.

La porte d'entrée est proportionnée à la grandeur de la chapelle : elle est simple et dans le bon goût antique. On lit sur la frise les deux vers suivants :

Eva hæc antiquæ genitricis vulnera sanat,
Ingredere, hic læsis medicamina certa parantur.

RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE. Ce couvent est assez près du séminaire de Saint-Sulpice, dans la rue du Vieux-Colombier. Ces religieuses ont été instituées d'abord à Aix, par la mère Madeleine Martin, fille d'un soldat, et connue dans la religion sous le nom de Madeleine de la Trinité, et par le P. Antoine Yvan, prêtre de l'Oratoire, son directeur.

RELIGIEUSES DE SAINT-CHAUMONT, nommées l'*Union chrétienne*. Cette communauté a été établie par Anne de Croze, pour l'instruction des nouvelles catholiques et des filles destituées de protection et de secours temporel, sur le plan des Filles de la Providence, fondées par la dame de Polailon.

RELIGIEUSES DE SAINTE-ELISABETH, rue du Temple. Ces religieuses sont du tiers-ordre de Saint-François, et suivent la réforme des Piepus. Le P. Vincent Mussart, Parisien, est leur instituteur.

RELIGIEUSES DE SAINTE-MARTHE, pour l'instruction des pauvres filles. Cette communauté a été fondée, en 1713, par Isabelle Jourdan, veuve du sieur Théodon, sculpteur du roi. Elles s'établirent d'abord dans la grande rue du faubourg Saint-Antoine ; mais en 1719, elles furent transférées dans la rue de la Muetie.

RELIGIEUSES DU PRÉCIEUX SANG. En 1633, au mois de décembre, le roi Louis XIII accorda des lettres patentes à quelques religieuses de l'ordre de Cîteaux, de la congrégation de Saint-Bernard et de la mission de Grenoble, qui étaient venues de cette ville pour s'établir.

RELIGIEUSES, OU FILLES-DIEU. Un grand nombre de filles et femmes de mauvaise vie, que Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, avait converties, se retirèrent, en 1226, dans une maison ou hôpital qu'il leur fit bâtir sur une partie du terrain qu'un bourgeois de Paris, nommé Barbette, leur avait donné entre Paris et Saint-Lazare, et qui consistait en deux arpents et demi. Elles prirent le nom de *Filles-Dieu*. Les bâtiments que saint Louis fit faire dans cette maison, sans doute à la sollicitation de Guillaume d'Auvergne, les revenus que ce prince fixa pour l'entretien des filles qui l'occupaient, et les privilèges qu'il leur accorda, l'en ont fait regarder, à juste titre, comme le fondateur. Nous ne parlerons point des obstacles

que cet établissement éprouva d'abord de la part des prieur et religieux de Saint-Martin des Champs, et du curé de Saint-Laurent, et qui furent entièrement levés au mois d'avril de la même année 1226, par un accord où il fut convenu que la maison serait érigée en hôpital ; que le curé serait indemnisé des droits curiaux, qui furent arbitrés à vingt sols de rente annuelle ; que le chapelain ou les chapelains seraient à la nomination du prieur de Saint-Martin ; que ces femmes auraient un cimetière, des fons et deux cloches, et qu'elles pourraient acquérir jusqu'à 13 arpents de terrain.

C'est par conjecture qu'on a pu avancer que saint Louis mit deux cents religieuses dans cette maison, auxquelles il donna 400 liv. par an ; mais on apprend par les lettres du roi Jean, du mois de novembre 1350, que la peste et la misère du temps avaient engagé l'évêque à réduire le nombre des religieuses à soixante ; que le roi les fixa ensuite à cent, et qu'il ordonna qu'on leur payerait 400 liv. comme auparavant. Elles obtinrent l'amortissement des deux arpents de terre de Guillaume Barbette, de quatre autres arpents par elles acquis dans la censive de Saint-Lazare, sur lesquels les prieur et religieux cédèrent la censive et la justice qu'ils y avaient, ainsi que le droit de dîme, moyennant 12 liv. de rente. En 1253, elles acquirent encore huit autres arpents de terre ; et en 1265, saint Louis leur accorda la permission de tirer de l'eau de la fontaine de Saint-Lazare, et de la faire conduire dans leur couvent.

Les guerres suscitées par les Anglais mirent les Filles-Dieu dans la nécessité d'abandonner leur maison, de la faire démolir, de peur que les Anglais ne s'y fortifiassent, et de se retirer dans un hôpital près de la porte Saint-Denis, lequel avait été fondé en 1316, par Imbert de Lyons, au lieu où est encore l'enseigne de l'*Echiquier*, et dans lequel on recevait de pauvres femmes pendant une nuit, et auxquelles on donnait le lendemain un pain et un denier. Jean de Meulant y fonda une chapelle sous le nom de la Madeleine, et obligea ces filles à pratiquer l'hospitalité, ainsi qu'elle s'y exerçait auparavant. Elles y firent construire des lieux réguliers ; et par les statuts qui leur furent donnés par l'évêque, il fut réglé qu'il y aurait douze lits pour les pauvres femmes.

Peu à peu le relâchement s'introduisit dans cette communauté, les divins offices cessèrent ; pour remédier à ces désordres, et remplir les intentions de saint Louis, Charles VIII ordonna, par ses lettres patentes du 27 décembre 1483, que cette maison serait occupée à l'avenir par les religieuses réformées de Fontevault. Elles furent tirées en 1495, du monastère de la Madeleine, près d'Orléans, et de celui de Fontaine, près de Meaux, prirent le nom de *Filles-Dieu*, et y exercèrent l'hospitalité jusqu'au commencement du siècle dernier. L'église que l'on voit aujourd'hui, fut commencée en 1495 ; Charles VIII en posa la première pierre, et

fut achevée et dédiée en 1582. Pierre de Gondi, évêque de Paris, unit à cette maison la Chapelle de Sainte-Madeleine, que Jean de Meulan avait fondée. On voit encore au chevet extérieur de cette église, un crucifix devant lequel on conduisait, dans les siècles précédents, les criminels qu'on allait exécuter à Montfaucon; ils le baisaient, recevaient de l'eau bénite, et les Filles-Dieu leur apportaient trois morceaux de pain et du vin : ce triste repas s'appelait le *dernier morceau du patient*. Il paraît que cet usage avait été imité des Juifs, qui donnaient du vin de myrrhe et quelques autres drogues aux criminels, pour les étourdir et les rendre moins sensibles aux supplices qu'ils allaient souffrir.

Le maître-autel de cette église est décoré de quatre colonnes corinthiennes de marbre, et du dessin de François Mansard. Contre un des piliers de la nef, est une figure de Jésus-Christ attaché à la colonne. Ce morceau de sculpture, a été fait, dit-on, en Angleterre : le Christ est assez mal dessiné; mais la corde avec laquelle il est lié, est si vraie et si parfaite, que des Cordiers même y ont souvent été trompés.

(HURTAUT et MAGNY.)

D'illustres et saints personnages ont voulu être inhumés dans cette église. Nous en trouvons les épitaphes dans le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, et nous les ajoutons en supplément à la notice d'Hurtaut.

I.

Cy gist le cœur de tres haute et tres illustre Princesse Madame Caterine de Lorraine, Femme et Espouse de tres hault et tres puissant Prince Monseigneur Louys de Bourbon, Pair de France, Duc de Montpensier, Souverain de Dombes, laquelle deceda le 6^e May 1596.

Priez Dieu pour son Ame.

II.

Cy gist Dévote Mere seur Magdelene Pellerin, Religieuse des Filles-Dieu, laquelle fut mise ceans l'an 1495 et fut l'espace de cinquante-six ans entreprise de tous ses membres, lors la main gauche de quoy elle s'aydoit et escrivoit : laquelle trespasa le 21^e de Janvier 1565.

III.

Cy gist le cœur de Charles de Lorraine cinquième fils de M^{gr} Claude de Lorraine Duc d'Aumale, Pair de France, et de Madame Louise de Brezé, qui mourut à l'Hostel d'Aumale à Paris le 7^e May 1568, âgé de seize mois treize jours.

IV.

Cy gist Venerable et Deust Religieux nostre bon Pere frere Lambert Poumart, Religieux profez de ce Monastere, lequel aagé de 72 ans, dont il en a employé cinquante et un bien vertueuse-

DICTIONN. D'EPIGRAPHIE. II.

ment au premier estat de Religion, où il a exercé l'office de Pere Confesseur l'espace de 46 ans, et a esté Beat Pere 26 ans : il est decedé le 18^e jour d'Octobre 1611.

Anima ejus requiescat in pace.

V.

Cy gist Venerable Pere freu François Cousin, Prestre Religieux profez du Couvent de ceans, lequel a exercé l'office de Pere Confesseur l'espace de 21 ans : puis rendit son Ame à Dieu le 19^e jour de Mars 1566, aagé de 57 ans.

Priez Dieu pour luy.

VI.

Priez Dieu pour nostre Bienfacteur M^e Robert de Montmorillon, Chirurgien du Roy Louis XII, lequel trespasa le 26^e jour de Septembre 1511.

VII.

Cy gist honorable Homme Jean Dué, en son vivant Marchand et Bourgeois de Paris, lequel s'est donné luy mesme et ses biens au Couvent de ceans pour estre participant aux prières dud. Couvent, lequel trespasa le 12^e jour de Juillet 1553.

Priez Dieu pour son Ame.

VIII.

Cy gist honorable femme Laurence Vaillant, en son vivant femme de honorable homme Jean Dué, laquelle s'est donnée et ses biens au Couvent de ceans, pour estre participante aux prières dud. Couvent; laquelle trespasa le 21^e jour de Janvier 1552.

Priez Dieu pour elle.

IX.

Cy gist noble gentilhomme Loys de Menisson, en son vivant Seigneur de Repantis près Saclé, lequel a ordonné par son Testament signé de sa main au Couvent des Filles-Dieu la somme de cent Escus, pour une fois payée, pour estre inhumé en l'Eglise de ceans dud. Couvent, comme aussy pour estre participant aux prières qui se font et feront jour et nuit en leur diete Eglise; lequel trespasa le 25^e de Mars 1587.

X.

Cy gist Venerable et Bon Pere frere Edmond en ce sacré Monastere des Filles-Dieu de Paris, portant par son droit nom Le Sueur, digne de memoire du monde, de la chair, du Diable en victoire, de loütable vie et celeste conversation; Religieux estoit de l'ordre de Frontevaux; au quel par l'espace de 51 an ou environ vesquit en discipline, science et predication moult parfaite à luy, et aux autres Exemplaire de toute

vertu et équité, a exercé l'office de Pere confesseur par l'espace de 22 ans bien louablement, et par un trianal l'office de Visiteur dud. ordre : lequel après plusieurs infirmités et longue passion, a souffert et vertueusement et chrestienement, deceda le jour et feste S^t Pierre et S^t Pol 1540, âgé de 50 ans ou environ

Priez Dieu pour luy.

—
XI.

Cil qui trente ans a vescu solitaire
Religieux, pour à Dieu seul complaire,
Qui fut de moeurs, d'esprit et de nom Beau,
Cy gist : en ferez soubz ce palle tombeau,
De Decembre le septiesme, sommeille
Jusques à l'heure que Dieu vistement le réveille.

—
Moribus, ingenio, vitæque et nomine Pulcher.

En jacet, en ille est, quem brevis urna tegit.

Et quod fuit ante

In Cœlo tumulo ut molliter ossa cubant.

—
In carne mea videbo Salvatorem meum.

RUES DIVERSES. (1) *Rue de la Calandre*, quartier de la Cité. Elle donne, d'un bout, vis-à-vis une des portes du Palais, dans la rue de la Barillerie : et de l'autre, à la rue du Marché-Palu, vis-à-vis celle de Saint-Christophe. Le plus grand nombre des auteurs conviennent qu'elle a pris son nom d'une enseigne ; mais ils ne s'accordent point sur la représentation de cette enseigne. Les uns disent que c'était un de ces insectes qui rongent le froment, et qu'on nomme aussi charençon ; les autres, une espèce de grive que les Parisiens appellent calandre ; d'autres disent que c'est une espèce d'alouette nommée calandre ; d'autres enfin, que c'est une machine avec laquelle on tabise et on polit les draps, les étoffes de soie, etc. Sauval dit que c'est là la véritable origine du nom de cette rue. Il ajoute que depuis la rue de la Savaterie, jusqu'à la rue du Marché-Palu, on la nommait la rue de l'Orberie, de Lerberie, du Marché-Pavé, de l'Herberie et des Herbiers ; mais M. Jaillot détruit cette opinion, en faisant voir que le Marché-Neuf était la rue de l'Orberie. On croit que saint Marcel vint au monde dans la cinquième maison à droite de cette rue, en y entrant par celle de la Juiverie ; et il est vrai que dans la procession solennelle que fait le chapitre de Notre-Dame le jour de l'Ascension, il s'arrête à cette maison. On lit au coin de cette rue et de celle de la Juiverie, l'inscription suivante, au-dessus de la boutique d'une lingère. On en a proposé la solution aux antiquaires dans le *Mercure* d'avril 1762, tom, II, p. 79, et nous ne l'avons point trouvée.

(1) Ce n'est que le 16 janvier 1728 que l'on a commencé à écrire les noms des rues à Paris. Ce fut d'abord en caractères noirs sur des feuilles de fer-blanc.

Urbs me decolavit,

Rex me restituit,

Medicus amplificavit.

Rue Chartière, Charretière, de la Chartrerie, Charrière, et des Charrettes, quartier Saint-Benoît, aboutit, d'un côté, au Puits-Certain ; et de l'autre, à la rue de Reims. Au bas de cette rue, au coin de la rue Fromentel, est une maison mémorable, occupée par un marchand de vin, et que l'on appelle *la maison d'Henri IV*, avec cette enseigne : *Le roi Henri*. La tradition est que Gabrielle d'Estrees, duchesse de Beaufort, y a logé, et y a reçu quelquefois Henri IV. Piganiol assure qu'il a vu dans le contrat de mariage de César de Vendôme, son fils, passé à Angers le 5 avril 1579, qu'elle faisait élection de domicile à Paris, en son hôtel, rue Fromenteau ; mais sans faire attention qu'on écrivait autrefois Fromentel pour prononcer Fromenteau ; ou Froid-Mantel pour prononcer Froid-Manteau ; de même qu'on rendait oisel par oiseau, il a cru que cet hôtel a dû être dans la rue Fromenteau proche le Louvre, et il a tâché en vain de l'y trouver. Il paraît certain qu'il s'agit de la maison ci-dessus, qui fait le coin des rues Fromentel et Chartière. On voit par une des inscriptions qui sont au frontispice, tourné aujourd'hui vers la rue Chartière, qu'elle a été rebâtie en 1606, et mise alors sous la protection du dauphin Louis. On y lisait :

Ludovice domum protege.

Il y avait à la même façade, plusieurs inscriptions en lettres capitales grecques ; et à une cheminée du bas, d'autres sentences grecques et latines sur le marbre. Au coin de la maison, entre les deux rues, à la hauteur du premier étage, était dans une niche la statue d'Henri IV en manteau royal.

Rue des Ecrivains, quartier Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Elle aboutit dans la rue de la Savonnerie et dans celle des Arcis. On appelait la Pierre-au-Lait l'endroit où est cette rue, jusqu'à la rue du Crucifix-Saint-Jacques, et anciennement *Rue commune*. Le nom *des Ecrivains* lui a été donné, parce qu'il s'y en établit plusieurs dans de petites échoppes. La maison où demeurait Nicolas-Flamel fait le coin de cette rue et de la rue de Marivaux. On y voit encore sur un de gros jambages, sa figure, à ce que l'on dit, et celle de Pernelle sa femme, avec des inscriptions gothiques et de prétendus hiéroglyphes. L'histoire de cet homme est singulière ; il était né sans biens, de parents obscurs, et sa profession d'écrivain ne l'avait pas mis à portée d'acquérir de grandes richesses. On le vit, tout à coup, par ses libéralités, déceler une fortune immense. L'usage qu'il en fit est bien rare : il fut riche pour les malheureux. Une honnête famille tombée dans l'indigence, une fille que la misère aurait peut-être entraînée dans le désordre, le marchand et l'ouvrier chargés d'enfants, la veuve et l'orphelin, étaient les objets de sa magnificence. Il fonda des hôpitaux, répara

quelques églises, et rebâtit en partie celle des Innocents. Naudé attribue les richesses de Flamel, à la connaissance qu'il avait des affaires des juifs, et ajoute que lorsqu'ils furent chassés de France, en 1394, et que leurs biens furent acquis et confisqués au profit du roi, Flamel traita avec leurs débiteurs pour la moitié de ce qu'ils devaient, et leur promit de ne les pas dénoncer. Naudé et Piganiol qui le cite, n'auraient pas avancé un fait aussi faux, s'ils avaient lu les Déclarations de Charles VI, à l'occasion du bannissement des juifs. La première, du 17 septembre 1394, porte que, quoiqu'il les exile à perpétuité, il n'entend pas que leurs personnes soient maltraitées, ni leurs biens pillés : en outre, il enjoint à ceux qui leur doivent de les payer dans un mois, à peine de perdre leurs gages, et à ceux qui ne leur ont point donné de gages, de satisfaire à leurs obligations, et de les retirer avant le terme expiré. Par une autre Déclaration du 2 mars 1395, quatre mois après leur sortie du royaume, il défend désormais à tous débiteurs des juifs de leur rien payer, et fait cesser tous procès commencés pour cette raison, avec ordre d'ouvrir les prisons à ceux qui étaient détenus; et pour finir entièrement à cet égard, par une dernière Déclaration du 30 janvier 1397, il ordonna au prévôt de Paris de déchirer et brûler toutes les obligations faites aux juifs. On voit par ces ordonnances que, puisque le roi déchargeait lui-même les sujets de toutes dettes contentieuses avec ces infâmes usuriers, Flamel ne put pas s'enrichir en menaçant leurs débiteurs de les dénoncer.

Plusieurs curieux ayant fait fouiller la terre dans les caves de sa maison, y ont trouvé, dans différents endroits, des urnes, des fioles, des matras, du charbon; et, dans des pots de grès, une certaine matière minérale, calcinée et grosse comme des pois. On ne sait pas positivement s'il fut enterré à Saint-Jacques de la Boucherie, ou sous les charniers des Innocents. Paul Lucas, dans son voyage de l'Asie mineure, tom. I, ch. 12, semble douter qu'il soit mort. — Voyez SAINT-JACQUES LA BOUCHERIE.

Rue de la Ferronnerie, quartier Sainte-Opportune. Elle aboutit à la rue Saint-Denis, en faisant la continuation de la rue Saint-Honoré. Elle doit vraisemblablement son nom à de pauvres ferrons ou marchands de ferraille, à qui saint Louis permit d'occuper les places qui régnaient le long des charniers des SS. Innocents. Cette rue n'avait pas autrefois la moitié de sa largeur actuelle, et elle sera malheureusement célèbre dans notre histoire, par le plus exécrable de tous les attentats. Le vendredi 14 mai 1610, environ les quatre heures de l'après-midi, un embarras de deux charrettes ayant obligé le carrosse d'Henri IV (1) de s'arrêter vers le milieu de cette rue, Ravaillac, qui l'avait

suivi depuis le Louvre, monta sur une des raies d'une roue de derrière, et d'un premier et d'un second coup de couteau, assassina ce prince, qui expira dans l'instant; « chose surprenante, dit l'Etoile, nul des seigneurs qui étaient dans le carrosse ne l'a vu frapper le roi, et si ce monstre eût jeté son couteau, on n'eût su à qui s'en prendre. » Henri IV lisait une lettre du comte de Soissons. Le duc d'Épernon était à sa droite dans le fond du carrosse; les maréchaux de Lavardin et de Roquelaure étaient à la portière, du côté du duc d'Épernon; à la portière, du côté du roi, étaient les ducs de Montbazou et le marquis de la Force; et sur le devant du carrosse, les marquis de Mirabeau et du Plessis-Liancourt. Nicolas Pasquier rapporte, lett. 2, qu'un diable apparut à Ravaillac, et lui dit : « vas, frappe hardiment, tu les trouveras tous aveuglés; » ce diable pouvait bien être un de ces sept ou huit hommes qui vinrent l'épée à la main, après qu'on l'eut arrêté, et qui voulurent le tuer. Ravaillac était âgé d'environ trente-deux ans; c'était un véritable fanatique qui n'était point étonné à l'aspect de ses juges, qui se regardait comme un martyr, et les supplices et son crime, comme l'expiation de ses péchés. Après qu'on l'eut ôté de la torture : « Je m'accuse, dit humblement ce monstre à son confesseur, de quelque impatience dans mes tourments; je prie Dieu de me les pardonner, et de pardonner à mes persécuteurs. » (SAINT-FOIX, *Ess. hist. sur Paris*, tom. II, pag. 155 et suiv.) On lit sur la maison d'un particulier qui a voulu nous conserver le souvenir de ce régicide, au bas d'un buste de ce prince l'inscription suivante :

HENRICI MAGNI recreat præsentia Cives,
Quos illi æterno fœdere junxit amor.

Rue du Grand-Chantier, quartier du Temple, aboutit à la rue des Enfants-Rouges, au coin des rues Pastourelle et d'Anjou, en faisant la continuation de la rue du Chaume. Charles V, profitant du mécontentement du jeune Clisson, qui détestait les Anglais, quoiqu'il eût été élevé chez eux, l'attira à sa cour, et lui donna, le 15 août 1371, une somme de 4,000 livres, pour acheter une maison à Paris, appelée, dit Sauval, *le grand Chantier du Temple*. Ce n'était peut-être qu'un emplacement, où Clisson fit bâtir son hôtel, qui subsiste encore, et fait partie de l'hôtel de Soubise, du côté de la rue du Chaume. Pasquier dit que les Parisiens lui firent présent de cette maison, lorsqu'il fut chargé de punir leur sédition en 1333. Il était alors connétable. Ces MM d'or couronnées, ajoute-t-il, qu'on voyait sur les murailles, signifiaient *miséricorde*, et on l'appelait également *l'Hôtel de Clisson* ou *l'Hôtel de la Miséricorde*. Pasquier se trompe, dit Saint-Foix (*Ess. sur Paris*, tom I, p. 115), puisque Charles V avait donné à Clisson, comme nous l'avons dit ci-dessus, en 1371, une somme de 4,000 livres pour acheter cette maison; et si on l'appela dans la suite *l'Hôtel de la Miséricorde*, c'est que les Parisiens

(1) Il allait à l'arsenal, et avait fait lever les mantelets parce qu'il faisait beau, et qu'il voulait voir les préparatifs pour l'entrée de la reine.

allèrent y crier *miséricorde*, et qu'en effet Clisson intercédâ pour eux, et se mit dans la cour du palais, aux genoux du roi pour obtenir leur grâce, comme le rapportent tous les historiens. A l'égard des MM d'or couronnées, c'était sur les maisons un ornement militaire, et qui figurait certains coutelas, appelés *miséricorde*, dont se servaient les anciens chevaliers, et qu'ils présentaient à la gorge de leurs ennemis, lorsqu'il les avaient terrassés. François de Guise acheta l'Hôtel de Clisson, qui devint l'Hôtel de Guise; et son fils Henri, surnommé *le Balafre*, qui voulait faire tonsurer Henri III, et qui fut tué à Blois avec son frère le cardinal, y demeurait. François de Rohan-Soubise acheta, en 1697, l'hôtel de Guise, et y fit faire plusieurs augmentations et embellissements, entre autres, le péristyle de colonnes couplées autour de la cour. *Voy.* HOTEL DE SOUBISE.

Rue Planche-Mibray, quartier de la Grève. Elle commence en face du pont Notre-Dame, et aboutit à la rue des Arcis. Elle doit son nom à un pont de planches qui conduisait à la rivière, et au mot *bray*, qui signifie *fange, boue*; et elle n'était alors qu'une ruelle qui fut élargie pour la construction du pont Notre-Dame. Les vers suivants, tirés du poème manuscrit intitulé : *le Bon Prince*, de René Macé, moine de Vendôme, en donnent la juste étymologie.

L'Empereur vient par la Coutellerie,
Jusqu'au carrefour nommé la Vannerie,
Où fut jadis la Planche de Mibray :
Tel nom portoit pour la vague et le bray.
Getté de Seine en une creuse tranche,
Entre le pont que l'on passoit à planche,
Et on l'ôtoit pour être en seureté, etc.

Le voyer de Paris tenait la justice au coin de cette rue. On l'appelait en 1300, le carrefour de Mibray; en 1313, les Planches de Mibray, et en 1319, les Planches du Petit Mibray. Il y avait en cet endroit des moulins.

Rue des Tournelles, quartier Saint-Antoine. Elle aboutit, d'un côté à la rue Saint-Antoine, et de l'autre à la rue Neuve-Saint-Gilles. Elle a porté le nom de rue Jean-Beausire, et doit celui qu'elle porte aujourd'hui au palais des Tournelles. C'est à l'entrée de cette rue, où aboutissait alors un des côtés du parc, vis-à-vis de la Bastille, que Quélus, Maugiron et Livarot se battirent en duel à cinq heures du matin, le 27 avril 1578, contre d'Entragues, Riberac et Schomberg. Maugiron et Schomberg, qui n'avaient que dix-huit ans, furent tués roides; Riberac mourut le lendemain; Livarot, d'un coup sur la tête, resta six semaines au lit; d'Entragues ne fut que légèrement blessé; Quélus, de dix-neuf coups qu'il avait reçus, languit trente-trois jours, et mourut entre les bras du roi, le 29 mai, à l'hôtel de Boissi, dans une chambre qu'on peut dire avoir été sanctifiée depuis, servant à présent de chœur aux Filles de la Visitation de Sainte-Marie (1).

(1) Quélus se plaignait fort de ce que d'Entragues avait la dague de plus que lui, qui n'avait que la seule

Rue de la Vieille-Draperie, quartier de la Cité. Elle aboutit d'un côté à la rue de la Barrillerie, et de l'autre, à celle de la Juiverie, vis-à-vis la rue des Marmouzets. Elle tire son nom des drapiers que Philippe-Auguste y établit, après qu'il en eut chassé les juifs, en 1183, ce qui la fit appeler *Judæaria Pannificorum*, depuis on l'a nommée successivement la *Draperie*, la *Viez-Draperie*, et enfin rue de la *Vieille-Draperie*.

Au coin de cette rue était la maison du père de cet exécration Jean Châtel qui attenta sur la personne d'Henri IV, et le blessa d'un coup de couteau à la lèvre supérieure, le mardi 27 décembre 1594. L'espace qu'occupait cette maison qui fut rasée, forme cette petite place qui est devant la grande porte du palais. On y avait élevé une pyramide avec des inscriptions; elle fut abattue en 1605.

Rue des Vieilles-Etuves, quartier Saint-Martin. Elle va de la rue Saint-Martin à la rue Beaubourg. Elle doit son nom à une maison qui avait pour enseigne le *Lion d'or*, et dans laquelle on tenait des étuves pour les dames en 1578. On l'a aussi nommée rue Geoffroy-des-Bains. On lit sur un marbre noir, scellé dans le mur d'une petite maison fort vieille, l'inscription suivante :

Dieu tient le cœur des rois en ses mains de clémence ;
Soit chrétien, soit payen, leur pouvoir vient d'en-
[haut.

Et nul mortel ne peut, (c'est un faire le faut,)
Dispenser leurs sujets du joug d'obéissance.

La tradition veut que cette maison ait été faite par un architecte d'Henri IV.

Rue Zacharie, quartier Saint-André des Arcs. Elle traverse de la rue Saint-Séverin à celle de la Huchette; son vrai nom est *Sacalie*, d'une maison qui le portait. Depuis 1219, il a été altéré; car on a écrit et prononcé rue *Sacalie*, *Sac-Alie*, *Saccalie*, *Sac-à-Lie*, *Sac-Alis*, *Sacalit* et *Zacharie*. Il n'y a pas long-

épée; aussi en tâchant de parer et de détourner les coups que d'Entragues lui portait, il avait la main toute découpée de plaies; et lorsqu'ils commencèrent à se battre, Quélus lui dit : « Tu as une dague, et moi je n'en ai point; » à quoi d'Entragues répliqua : « Tu as donc fait une grande sottise de l'avoir oubliée au logis; ici sommes-nous pas pour nous battre, et non pour pointiller des armes? » Il y en a aucuns qui disent que c'était quelque espèce de supercherie d'avoir eu l'avantage de la dague, si l'on était convenu de n'en point porter, mais la seule épée. Il y a à disputer là-dessus; d'Entragues disait qu'il n'en avait pas été parlé; d'autres disent que par gentillesse chevaleresque, il devait quitter la dague : c'est à savoir s'il le devait. Cela ne serait pas douteux aujourd'hui, et cela n'aurait jamais dû l'être. (BRANTÔME, *Mém. sur les duels*, p. 54.) Quand on apprit à Paris la mort des Guises, tués à Blois le 27 décembre 1588, par l'ordre de Henri III, le peuple, que les prédications des moines avaient rendu furieux, courut à Saint-Paul, et détruisit les tombeaux que ce prince avait fait élever à Quélus, à Maugiron et à Saint-Mégrin, disant qu'il n'appartenait pas à ces méchants, morts en reniant Dieu, et mignons du tyran, d'avoir si beaux monuments dans l'église. On voyait sur ces tombeaux qui étaient de marbre noir, et chargés d'épitaphes aux quatre faces, les statues très-ressemblantes de ces trois favoris.

temps qu'on voyait encore, sur la porte de la maison qui fait le coin de cette rue et de la rue Saint-Séverin, une pierre de deux pieds en carré, où l'on avait gravé différentes figures; les principales étaient celles d'un homme renversé de cheval, et d'un autre à qui une dame mettait sur la tête un chapeau de roses. On lisait au haut ces mots : *Au vaillant Clari*, et au bas : *en dépit de l'envie*. C'était un monument que la sœur de Guillaume Fouquet, écuyer de la reine Isabeau de Bavière, osa faire mettre sur sa maison, à la gloire du sire de Clari, son parent, dans le temps que la cour irritée du combat de ce brave homme contre Courtenay, le poursuivait et voulait le faire périr sur un échafaud.

(HURTAUT et MAGNY.)

Comme nous avons cité fréquemment dans cet ouvrage la dénomination d'un grand nombre de rues rapportées par Guillot de Paris, auteur qui vivait sur la fin du XIII^e siècle, nous croyons que le lecteur nous saura gré de lui présenter une pièce entière de poésie du même auteur, intitulée *le Dit des rues de Paris*, que feu M. l'abbé Lebeuf avait découverte à Dijon en 1751, avec les notes qu'il y a jointes. On observera qu'elle ne nomme que les rues qui sont renfermées dans la clôture faite par Philippe-Auguste, en 1211, encore ne les nomme-t-elle pas toutes.

Ci-commence le DIT DES RUES DE PARIS.

Maint dit a fait de Rois, de Conte
Guillot de Paris en son conte,
Les rues de Paris briément
A mis en rime, oyez comment.

Quartier d'Outre-Pont, aujourd'hui l'Université.

La rue de la Huchette (1) à Paris
Première, dont pas n'a mespris.
Assez tost trouva Sacalie (2)
Et la petite Bouclerie (3)
Et la grand Bouclerie (4) après,
Et Hérondale (5) tout en près.
En la rue Pavée (6) alé,
Où à maint visage halé;
La rue à l'Abbé Saint-Denis (7)
Siet assez près de Saint-Denis,

(1) SAUVAL, tom. I, p. 142, paraît avoir cru que ce nom n'est pas si ancien.

(2) On a changé ce nom en celui de Zacharie : on disait encore Sacalie ou Sac-à-lit au XV^e siècle.

(3 et 4) Sauval écrit qu'on a dit la rue de la Vieille Bouqueterie, t. I, p. 118, et que la rue de la Petite-Bouclerie était dans le quartier de la ville, comme on le verra ci-après.

(5) La rue de l'Hirondelle, ainsi dite d'une enseigne. V. SAUVAL, t. I, p. 141. Selon lui, en 1221 on disait de l'Arrondale. Dans le Cartulaire de Sorbonne, à l'an 1264, elle est appelée *vicus de Hyron-dalle*.

(6) Il y logeait apparemment des vigneron et des voituriers ; on disait aussi la rue Pavée-d'Andouilles.

(7) C'est aujourd'hui la rue des Augustins. Le nom de Saint-Denis y est encore conservé dans l'écriveau d'un hôtel.

De la grant rue Saint-Germain (1)
Des Prez, si fait rue Cauvain (2),
Et puis la rue Saint-Andri (3),
Dehors mon chemin s'estendi
Jusques en la rue Poupée (4),
A donc ai ma voie adrécée
En la rue de la Barre (5) vins
Et en la rue à Poitevins (6),
En la rue de la Serpent (7),
De ce de rien ne me repent;
En la rue de la Platrière (8),
La maint une Dame Loudière (9)
Qui maint Chapel a fait de feuille.
Par la rue de Hautefeuille (10)
Ving en la rue de Champ-Petit (11),
Et au-dessus est un petit (12),
La rue du Puon (13) vraiment :
Je descendi tout bellement
Droit à la rue des Cordeles (14) :
Dame i a le descort d'elles (15),
Ne voudroic avoir nullement.
Je m'en allai tout simplement
D'illuecques (16), au Palais de Termes (17),
Où il a celiers et citernes
En cette rue a mainte court.
La rue aux hoirs de Harecourt (18).

(1) Il faut que ce soit le bout supérieur de la rue Saint-André, ou le bout occidental de la rue des Cordeliers.

(2) Je ne vois guère que la rue de l'Eperon dont la situation convienne à cette rue, parce qu'elle se trouvait entre la rue Saint-Germain et la rue Saint-André.

(3) Cette rue n'avait alors que la moitié de l'étendue qu'elle a aujourd'hui.

(4, 5 et 6) La rue de la Barre était l'une des deux qui forment aujourd'hui la rue des Poitevins, tournée en manière d'équerre.

(7) On dit maintenant la rue Serpente, et dans un acte du Cartulaire de Sorbonne, de l'an 1263, il est parlé d'une maison située *in vico tortuoso ab oppositis Palatii Thermarum*.

(8) C'est la rue du Battoir, appelée aussi de la Vieille-Platrière (SAUVAL, t. I, p. 172.)

(9) Demeure une faisense de couverture.

(10 et 11) Il y a bien des changements faits au haut de cette rue vers l'an 1260, par l'établissement du collège des Prémontrés : deux rues au moins supprimées. Voy. PICANIOL, t. VI, p. 97, 99. Comme elles allaient du côté de la rue du Paon et du Jardinnet, SAUVAL, pag. 172, croit que la rue du Champ-Petit, ainsi appelée au lieu de Petit-Champ, pour la rime, était la rue Mignon. Ce peut avoir été également la rue du Jardinnet.

(12) Un peu au-dessus.

(13) On a dit quelquefois anciennement *Puon* pour Paon.

(14) C'est-à-dire les Cordeliers.

(15) Il y demeure des dames.

(16) De-là.

(17) C'est le palais où les Romains avaient des bains avant l'arrivée des Francs. L'entrée est aujourd'hui par la rue de la Harpe, à l'enseigne de la Croix-de-Fer. Quelques Sorbonistes du XIII^e siècle l'appelèrent *Palatium de Terminis*, sans penser aux Thermes romains.

(18) C'est la partie supérieure de la rue de la Harpe, ainsi dite du collège fondé par Raoul de Harecourt, dont les héritiers lui donnèrent le nom.

La rue Pierre Sarrazin (1)
 Où l'on essaie maint roncin
 Chascun an, comment on le hape (2),
 Contre val (3) rue de la Harpe (4)
 Ving en la rue Saint-Sevring (5),
 Et tant fis qu'au carrefour ving :
 La grand rue (6) trouvai briément ;
 Delà entrai premièrement
 Trouvai la rue as Ecrivains (7) ;
 De cheminer ne fu pas vains (8)
 En la petite ruelle
 S. Sevrin (9) ; mainte meschinette (10)

Les vers omis ici et en d'autres endroits ne contiennent que des descriptions de lieux qui étaient tolérés alors.

En la rue Erembourc de Brie (11)
 Allai, et en la rue o Fain (12) ;
 De cheminer ne fu pas vain.
 Une femme vi battre lin
 Par la rue Saint-Mathelin (13).
 En l'enclouistre m'en retourné
 Saint Benoit le bestourné (14)
 En la rue as hoirs de Sahonnes (15)
 A deux portes belles et bonnes.
 La rue à l'Abbé de Cligny (16),
 Et la rue au Seigneur d'Igny (17),
 Sont près de la rue o Corbel (18) ;

(1) Cette rue, portant le nom d'un citoyen romain, mort depuis environ cinquante ans, était habitée par des loueurs de chevaux. *Cod. mss. S. Vict.*, n° 990.

(2) De quelque façon qu'on le prenne.

(3) En descendant.

(4) On l'appelle quelquefois de la Herpe, ou *vicus Reginaldi* le Harpeur, *Reginaldi citharistæ*, en 1270, 1271. *Chart. Sorbon.*

(5) C'était alors l'usage de mettre la lettre G à la fin de beaucoup de mots.

(6) C'est la rue Saint-Jacques, laquelle ne portait pas encore ce nom.

(7) Dite aujourd'hui de la Parcheminerie. SAUVAL, p. 153 ; *Chart. Sorb.*

(8) Je ne marchai point en vain.

(9) C'est aujourd'hui la rue des Prêtres.

(10) Plusieurs jeunes filles.

(11) On l'écrivait à présent (mais très-mal) Boutebrie.

(12) La rue du Foin.

(13) C'est-à-dire rue Saint-Mathurin, à cause de la chapelle ou église de son nom, qui a été communiquée aux religieux qui y ont un convent.

(14) Le mal tourné, le renversé. — *Voy. l'abbé LEBEUF*, t. III, p. 216.

(15) C'est-à-dire, la rue aux héritiers de Robert de Sorbonne. SAUVAL, t. I, p. 158 et 162, parle de ces deux portes que saint Louis avait permis de placer, ce quartier ayant été longtemps un coupe-gorge.

(16) C'est la rue de derrière le collège de Cluny, dite de Cluny, et qui peut-être faisait alors l'équerre.

(17 et 18) étaient des rues qui ont été détruites par l'agrandissement de quelques collèges de ces quartiers-là, ou même des Jacobins. L'une des deux, au reste, pourrait être l'ancien nom du passage

Desus siet la rue o Ponel (1)

Y la rue à Cordiers (2) après

Qui des Jacopins (3) siet bien près :

Encontre (4) est rue Saint Estienne (5) ;

Que Diex en sa grace nous tiegne

Que de s'amour ayons mantel (6).

Lors descendis en Fresmantel (7)

En la rue de l'Oseroie (8) ;

Ne sai comment je desvouroie (9)

Ce conques nul jour (10) ne voué

Ne à Pâques ne à Noué (11).

En la rue de l'Ospital (12)

Ving ; une femme i d'espital

Une autre femme folément

De sa Patrie moult vilment (13).

La rue de la Chaveterie (14)

Trouvai ; n'allai pas ehiés Marie

En la rue Saint-Syphorien

Où maignent li Logiptien (15)

En près est la rue du Moine (16)

Et la rue au Duc de Bourgoigne (17)

Et la rue des Amandiers (18) près

Siet en une autre rue exprès

Saint-Benoît : elle se rendait dans la rue Saint-Jacques, avant qu'on eût élargi l'église de Saint-Benoît. Le seigneur d'Igny, proche Palaiseau, avait apparemment sa maison dans l'une de ces rues. La rue au Corbel ou Corbeau tirait son nom d'une enseigne, à ce qu'il paraît.

(1) Du vivant de Robert de Sorbon, la rue qu'on appelle des Poirées se nommait *vicus Poretarum*, *ex Chartul. Sorbon.*, f. L. I. Il peut se faire que le copiste du poète ait écrit *Ponel* au lieu de *Porrel*. S'il faut lire *Ponel*, cette rue est de celles que les collèges ont fait disparaître.

(2) Elle subsiste.

(3) Preuve qu'on a changé le *b* en *p*.

(4) Vis-à-vis.

(5) Il ne la distingue pas par le surnom des Grez, parce que Saint-Étienne du Mont n'existait pas encore.

(6) Son amour soyons protégés.

(7) Un titre de Sorbonne de 1250 l'appelle *vicus Frigidii mantelli in Censiva S. Genov.*

(8) Ce nom peut convenir à la rue du Cimetière-Saint-Benoît.

(9) Je désavouerais.

(10) Que onques jamais.

(11) Noël.

(12) Nommée à présent rue Saint-Jean de Latran, ce lieu ayant été un vrai hôpital.

(13) Il y vit une querelle de femmes.

(14) Sans doute que le copiste a voulu mettre rue de la Charreterie, c'est-à-dire, rue où il y avait plusieurs charrettes et charretiers ; ce qui a été changé en rue Charretière.

(15) Demeurent les Egyptiens ou diseurs de bonne aventure.

(16) La chapelle de Saint-Symphorien des Vignes avec ses dépendances, aboutissait sur deux chemins qui ont pris le nom de rue des Cholets et rue des Chiens. Ainsi l'une des deux était la rue Saint-Symphorien, et l'autre était la rue du Moine.

(17) C'est aujourd'hui la rue de Reims, nom qui lui est venu du collège. Les ducs de Bourgoigne de la seconde race y avaient eu un hôtel. SAUVAL, qui nous l'apprend, t. I, p. 160, a ignoré qu'à la fin du XIII^e siècle elle avait encore le nom de ces ducs.

(18) Elle a aussi été dite des Almandiers.

Qui a nom rue de Savoie (1),
 Guillot de Paris tint sa voie
 Droit en la rue Saint-Ylaire (2)
 Où une dame débonnaire
 Maint con (3) appelle Gietedas :
 Encontre est la rue Judas (4),
 Puis la rue du Petit-Four (5),
 Qu'on appelle le Petit-Four ;
 Saint-Ylaire (6), et puis clos Burniau (7)
 Où l'on a rosti maint bruliau (8)
 Et puis la rue du Noyer (9).

 En près est la rue à Plastriers (10),
 Et parmi (11) la rue as Anglais (12),
 Ving à grande feste et a grand glais (13).
 La rue as Lavandières (14) tost
 Trouvai ; près d'illuec (15) assez tost
 La rue qui est belle et grant
 Sainte Geneviève la grant (16),
 Et la petite ruelette (17),

(1) Peut-être que le copiste a mal écrit le nom de cette rue. On ne trouve aucune marque que les comtes ou ducs de Savoie y aient eu un hôtel : il est sûr que par le Cartulaire de Sainte-Geneviève, p. 83, qu'en l'an 1185 on disait les *Sept-Voyes*. Il y est parlé de deux arpents de vignes situés *apud Septem vias*, et de quatre autres situés *apud S. Symphorianum*.

(2) Cette rue subsiste, mais son écriteau est rue du Mont Saint-Hilaire.

(3) Deineure, qu'on.

(4) Cette rue subsiste.

(5) On dit aujourd'hui simplement la rue du Four.

(6) Le versificateur renferme quelquefois les églises dans sa poésie, pour faire son vers.

(7) En latin on disait *Clausum Brunelli*, et en langage vulgaire plus poli, c'était le *Clos Bruneau*. Ce clos comprenait environ tout le carré enfermé dans les rues de Saint-Jean de Beauvais, des Noyers, des Carmes et du Mont-Saint-Hilaire, par où l'on voit que les anciennes écoles de droit et le collège de Beauvais sont dessus. Son nom lui venait de son territoire pierreux, ou perré comme celui de ces chemins perrés, qu'on appelle *les Chaussées Bruncaux*, et que depuis quelques siècles on s'est avisé d'écrire *Brunehault*, quoique la reine de ce nom n'y ait eu aucune part. Cette rue avait été traversée par une rue dite la rue Jusseline, que l'on connaissait en 1425 sous le nom de rue Josselin. Les vignes qu'il y a eu ont donné occasion à y brûler bien du sarment et des échalas ; c'est à quoi le poète fait allusion. Le Cartulaire de Sainte-Geneviève fait mention, fol. 59, à l'an 1202, de *vineis de Brunella*.

(8) Fagot, broussaille, bourrée.

(9) Elle s'appelle à présent la rue des Noyers.

(10) On dit maintenant la rue du Plâtre.

(11) Au milieu de.

(12) On dit maintenant rue des Anglais.

(13) Bruit.

(14) La proximité de la rivière avait fixé ces femmes dans cette rue.

(15) Près de là.

(16) La rue de la Montagne Sainte-Geneviève.

(17) C'était une ruelle qui tombait d'un bout sur la place devant Sainte-Geneviève, et de l'autre bout dans la rue dite à présent la rue Bordet que le Cartulaire de Sainte-Geneviève, à l'an 1259, appelle *strata publica de Bordellis*.

De quoi l'un des bouts chien sur l'être (1)
 Et l'autre bout si se rapporte
 Droit à la rue de la Porte.
 De Saint-Marcel ; par Saint-Copia (2)
 Encontre est la rue Clopin (3),
 Et puis la rue Traversaine (4),
 Qui siet en haut bien loin de Sainne (5).
 Enprès est la rue des Murs (6) :
 De cheminer ne fut pas mus (7),
 Jusqu'à la rue Saint-Victor
 Ne trouvai ne porc, ne butor (8)
 Mes femmes qui autre conseille (9) :
 Puis truis (10) la rue de Verseille (11)
 Et puits la rue du Bon-Puits (12) ;
 La maint la femme a i Chapuis (13)
 Qui de maint homme a fait ses glais (14).
 La rue Alexandre l'Anglais (15)
 Et la rue Pavegoire (16) :
 La bui-je (17) du bon vin de Beire.
 En la rue Saint-Nicolas
 Du Chardonnai (18) ne fut pas las :
 En la rue de Bièvre (19) vins
 Ilueques i petit (20) m'assis.
 D'illuec (21) en la rue Perdue (22) :
 Ma voie ne fut pas perdue :
 Je m'en reving droit en la Place-
 Maubert (23), et bien trouvai la trace

(1) *Atrium* ou place de Sainte-Geneviève.

(2) Si c'est le nom d'un quartier, carrefour ou place que le poète a voulu indiquer, il faut avouer qu'aujourd'hui ce lieu est inconnu : mais peut-être est-ce seulement une espèce de serment qu'il a placé là pour rimer avec Clopin.

(3) Rue qui subsiste aussi bien que la rue Saint-Victor.

(4) On dit aujourd'hui *Traversaine*.

(5) Loin de la rivière de Seine.

(6) C'est la rue dite d'Arras, à cause du collège de ce nom. Les anciens murs passent entre cette rue et celle des Fossés-Saint-Victor.

(7) Fatigué, las.

(8) Oiseau, choisi pour la rime.

(9) Qui conseille les autres.

(10) Trouvai.

(11 et 12) On prononce aujourd'hui *Versailles*. Bon-Puits se dit toujours.

(13) *Manet*, demeure la femme d'un charpentier.

(14) Ses plaintes.

(15) C'est maintenant la rue du Paon. SAUVAL assure, tom. I, p. 151, que cet Alexandre Langlois avait aussi donné son nom à une petite rue du quartier de la Monnaie, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois.

(16) Comme le poète va son chemin tout de suite, ce doit être la rue du Mûrier. SAUVAL, t. I, p. 152, la fait appeler rue Pavée, dans des temps postérieurs à notre poète, et même quelquefois Pavée-d'Andouilles ; le mot *goire* en est peut-être le synonyme d'andouilles ; car il n'y a aucune apparence qu'il faille lire *Pavégoire*, qui est le nom d'un martyr, mort le 30 juin.

(17) Je bus.

(18 et 19) Rues qui conservent leur nom.

(20) Là un peu.

(21) De là.

(22) Rue qui conserve son nom.

(23) Un titre de l'an 1270 au Cartulaire de Sorbonne l'appelle *Platea Mauberti*.

D'illuec en la rue à Trois-Portes (1),
 Dont l'une le chemin rapporte
 Droit à la rue de Galande (2),
 Où il n'a ne forest ne lande,
 Et l'autre en la rue d'Arras (3),
 Où se nourrissent maint grant ras.
 Enprès est rue de l'Ecole (4),
 La demeure dame Nicole;
 En celle rue, ce me semble,
 Vent-on et fain et fuerre ensemble (5).
 Puis la rue Saint-Julien (6)
 Qui nous gart de mauvais lien.
 M'en reving en la Bucherie (7),
 Et puis en la Poissonnerie (8).
 C'est vérité que vous despont (9),
 Les rues d'outre Petit-Pont
 Avons nommées toutes par nom
 Guillot qui de Paris ot nom (10);
 Quatre-vingt par conte en y a,
 Certes plus ne mains (11) n'en y a.
 En la Cité isnelement (12)
 M'en ving après privément.

Les rues de la Cité.

La rue du Sablon (13) par m'ame (14);
 Puis rue Neuve-Notre-Dame (15).
 Enprès est la rue à Coulons (16)
 D'illuec ne fu pas mon cuer lons (17),
 La ruele trouvai briement
 De Saint Christophle (18) et ensement (19)

(1) Le poète laisse à entendre que cette rue avait trois portes qui fermaient. Celle qui donnait dans la rue Galande devait être au bout de la petite rue Hyacinte, qui n'avait pas encore de nom particulier.

(2) On avait dit primitivement rue Garlande; le peuple a adouci le mot.

(3) Elle est appelée maintenant la rue des Rats. Cet endroit du poète Guillot sert à réformer SAUVAL, qui écrit, t. I, p. 160, que cette rue n'existe que depuis le règne de Charles VI.

(4) C'est la rue du Fouare, où les écoles de l'université ont d'abord été. Le foin et la paille étaient pour faire asseoir les écoliers.

(5) On vend foin et paille.

(6) Surnommé le Pauvre.

(7) Il veut dire : *en la rue de la Bucherie*; et dans la suite de cette versification il supprimera de même le mot de *rue*, où l'on vend diverses marchandises, quand il nuira à la confection de son vers.

(8) Ce doit être la rue du Petit-Pont d'aujourd'hui, avec le cul-de-sac Gloriette.

(9) Je vous expose.

(10) Eut nom.

(11) Moins.

(12) Promptement.

(13) Elle était entre l'Hôtel-Dieu et la rue Neuve-Notre-Dame. Au XIII^e siècle, c'était *vicus de Sabulo*.

(14) Mon âme.

(15) Elle n'a été percée que vers la fin du XII^e siècle.

(16) Serait-ce la ruelle qui était devant Sainte-Geneviève des Ardents? On l'appelle encore à présent le cul-de-sac de Jérusalem. *Coulons* signifiait autrefois *Pigeons*.

(17) Tardif.

(18) On l'appelait en ces derniers temps la rue de Venise.

(19) Parcillement.

La rue du Parvis (1) bien près,
 Et la rue du Cloistre (2) après,
 Et la grant rue Saint-Christoffe (3).
 Je vis par le trellis d'un coffre
 En la rue Saint-Père à Beus (4)
 Oisiaus qui avoient piez beus (5)
 Qui furent pris sur la marine (6).
 De la rue Sainte-Marine (7)
 En la rue Cocatrix (8) vins,
 Où l'on boit souvent de bons vins,
 Dont maint homs souvent sevarie (9).
 La rue de la Confrairie
 Nostre-Dame (10), et en Charoui (11)
 Bonne taverne achiez ovri (12)
 La rue de la Pomme (13) assez tost
 Trouvai, et puis après tantost
 Ce fu la rue as Oubloiers (14);
 La maint Guillebert a brayés.
 Marcé Palu (15), la Juerie (16)
 Et puis la petite Orberie (17)
 Qui en la Juerie siet,
 Et me semble que l'autre chief
 Descent droit en la rue à Feves (18)

(1) Ce lieu était tellement censé une rue, qu'on y vendait les oignons encore en 1491. (*Ex Reg. Parl.*) On y vend encore les jambons le mardi saint. C'était autrefois le jeudi saint. (*Reg. Parl.*, 1595.)

(2) Le poète parle comme s'il n'y avait eu de son temps qu'une seule rue au cloître Notre-Dame. On voit bien qu'il entend parler de celle de l'entrée de ce cloître, proche le parvis.

(3) Elle a été appelée simplement rue Saint-Christophe, depuis que la ruelle de devant le portail de cette église avait eu un nom particulier.

(4) On ne peut pas juger quelle était cette curiosité que l'on voyait à travers le grillage d'un coffre.

(5) Raccourcis.

(6) Sur le bord de la mer.

(7) C'est aujourd'hui un cul-de-sac en forme d'équerre.

(8) Les sieurs Cocatrix ont été célèbres autrefois.

(9) S'enivre.

(10) C'est apparemment la grande confrérie des seigneurs, et selon Sauval, c'est l'ancien nom de la rue des Deux-Hermites.

(11) On ignore quelle était cette rue.

(12) Assez ouverte, de même que *chengle*, ci-après au lieu de *sangle*.

(13) Apparemment la rue de Perpignan, de laquelle Sauval n'a fait aucune mention, ou bien celle des Trois-Canettes.

(14) Dès l'an 1480 on disait rue des Oblayers (espèce de pâtisseries), ou la rue de la Licorne, qui était une enseigne.

(15) On prononce aujourd'hui Marché-Palu. Ce lieu, dont on a beaucoup élevé le terrain, était si aquatique, qu'il a fallu deux termes synonymes pour l'exprimer. Ces *marchez* ou *marchais* signifiaient autrement lieu marécageux.

(16) Les juifs avaient leur synagogue où est aujourd'hui l'église de la Madeleine.

(17) Orberie a été dit pour Lormerie; les lettres *m* et *b* se commuant souvent, et l'article se perdant quelquefois. La description que Guillot fait des deux bouts de cette rue de la petite Lorberie, montre que c'était celle qu'on a depuis appelée la rue du Fourbasset, laquelle est condamnée depuis peu de temps.

(18) Dans la liste des rues du XV^e siècle, on la nomme la rue aux Feuvres, *ad Famos*.

Par deçà la maison o Fevre.
 La Kalendre (1) et la Ganterie (2)
 Trouvai, et la grant Orberie (3).
 Après la grant Bariszerie (4);
 Et puis après la Draperie (5)
 Trouvai et la Chaveterie (6),
 Et la ruelle de Sainte-Croix (7).
 Où l'en chengle souvent des cios (8).
 La rue Gervese Lorens (9)
 Ou maintes dames ygnorants
 Ymaignent (10) qui de leur quiterne (11).
 Enprès rue de la Lanterne (12).
 En la rue du Marmouset (13)
 Trouvai homme qui mu fet (14)
 Une muse corne bellourde.
 Par la rue de la Coulombe (15)
 Alai droit o port Saint Landri (16) :
 Là demeure Guiart Andri,
 Femmes qui vont tout le chevez (17)
 Maignent (18) en la rue de Chevès (19).
 Saint Landri est de l'autre part,
 La rue de l'Ymage (20) départ (21)
 La ruelle par saint Vincent (22)
 En bout de la rue descent
 De Glateingni (23) où bonne gent

(1) C'était la partie seulement du côté du Palais, qui était dite rue de la Calendre : ce qui touchait à Saint-Germain-le-Vieux était la Grant-Orberie.

(2) Ce doit avoir été le commencement de la rue qui a été dite longtemps de la Savaterie, et qu'on appelle à présent de Saint-Eloi.

(3) Voy. la note 1.

(4) On a abrégé ce nom, et l'on dit la rue de la Barillerie.

(5) Au x^e siècle on disait la Vieille-Draperie.

(6) La Chaveterie a dû être la moitié ou environ de la rue dite aujourd'hui de Saint-Eloi, et ci-devant dite de la Savaterie; terme par lequel il ne faut pas entendre simplement la même chose qu'aujourd'hui, si on s'en rapporte au *Dictionnaire étymologique*.

(7) Rue connue sous le même nom.

(8) Où l'on sangle des coups, apparemment qu'il y avait des flagellants.

(9) On l'écrit aujourd'hui Gervais-Laurent.

(10) Y demeurent.

(11) Guitare.

(12) Rue connue sous le même nom.

(13) On a changé le singulier en pluriel. La *liste du xv^e siècle* écrit des *Marmouzetes*.

(14) Un homme qui m'eût fait une espèce de cornemuse.

(15) Il est étonnant que cette rue, qui subsiste avec le même nom, ne se trouve pas dans la *Liste du xv^e siècle*.

(16) C'est ce qui depuis a été appelé rue d'Enfer, parce que c'est le quartier *inférieur* de la Cité.

(17) Environnent.

(18) Habitent.

(19) On dit encore la rue du Chevet-Saint-Landry, parce qu'elle conduit au chevet du sanctuaire de l'église.

(20) On voit que le poète a en vue une rue qui était dans le quartier des Ursins, aussi bien que la ruelle. Cette rue de l'Image ne se trouve ni dans Sauval, ni dans le Catalogue des rues du xv^e siècle.

(21) Sépare.

(22) Espèce de serment pour la rime.

(23) On disait au xv^e siècle de Glatigny comme à présent.

Maignent (1) et Dames o corps gent (2)

 La rue Saint Denis de la Charte (3).

 En ving en la Pelteterie (4)
 Mainte peine y vi esterie (5).
 En la faute (6) du pont m'assis.
 Certé il n'a que trente-six
 Rues contables (7) en Cité
 Foi que doi Benedicite (8)

Rues du quartier d'outré le Grand-Pont, dit aujourd'hui la Ville.

Par deçà grand Pont erraument (9)
 M'en ving, sachiez bien vraiment
 N'avoie alenas (10) ne poinson,
 Première, la rue o Poisson (11),
 La rue de la Saunerie (12)
 Trouvai, et la Mesguiscerie (13),
 L'Escole (14) et rue Saint Germain (15),
 A Couroiers (16) bien vint à moïn
 Tantost la rue à Lavendières (17)
 Où il a maintes Lavendières.
 La rue à Moignes de Jenvau (18)
 Porte à mont et porte à vau;
 En près rue Jean-Lointier (19)
 Là ne fuje pas trop lointier (20)
 De la rue Bertin-Porée (21).
 Sans faire nulle eschauffourée

(1) Demeurent.

(2) Gracieux.

(3) Ce doit être la rue à présent dite du Haut-Moulin.

(4) Elle a aussi été dite rue de la Vieille-Pelleterie. Elle aboutit au pont au Change, qui est celui dont Guillot parle. Dans ces trente-six rues que Guillot compte en la Cité, il ne renferme rien de ce qui était dans l'enceinte du Palais, et l'on est obligé d'y compter le port Saint-Landry pour une rue.

(5) J'y vis beaucoup d'étoffes historiées; peine, *pannus*.

(6) Au bout.

(7) Qu'on puisse compter.

(8) Espèce de serment.

(9) Promptement.

(10) Alène.

(11) C'est la rue Pierre-à-Poisson. Elle fait le circuit occidental du Grand-Châtelet. C'était l'ancienne Poissonnerie.

(12) Bien écrit *Saunerie*; on y distribuait le sel.

(13) C'est à présent un quai, dit le quai de la Mégisserie.

(14) C'est aussi un quai.

(15 et 16) On ajoute le mot l'*Auxerrois* depuis bien du temps, et peut-être est-ce ce mot qui a été défiguré ici par celui de *a couroiers*, par le copiste.

(17) Cette profession demande le voisinage de la rivière. Le nom subsiste, et non la chose.

(18) Dite aujourd'hui la rue des Orfèvres. L'abbaye de Jovenval, diocèse de Chartres, ordre de Prémontré, avait alors son hôtel au lieu où est le grenier à sel, et apparemment qu'elle était fermée par deux portes, la première en haut, la seconde en bas, ce que signifie *mont et vau*.

(19) On l'écrit aujourd'hui Jean-Lantier.

(20) Eloigné.

(21) Elle subsiste avec le même nom.

Tout droit par la ruelle (1) e peistre (2)
 Ving à la pointe Saint Huitace (3).
 Droit et avant sui (4) ma trace
 Jusques en la Tonnellerie (5)
 Ne sui pas cil qui trueve lie.
 Mais pardevant la halle au blé (6)
 Où l'en a maintefois lobé (7)
 M'en ving en la Poissonnerie (8)
 Des Halles et en la Formagerie (9),
 Tantost trouvai la Ganterie (10) ;
 A l'encontre est la Lingerie (11),
 La rue o Fevre (12) siet bien près
 Et la Cossonnerie (13) après,
 Et por moi mieux garder des Halles
 Par-dessous les avans des halles (14)
 Ving en la rue à Prescheurs (15)
 La bui (16) avec Freres Meneurs
 Dom je n'ai pas chiere marie (17),
 Puis allai en la Chanverie (18).
 Assez près trouvai Maudestour (19)
 Et le carrefour de la Tour (20),

(1) Cet endroit de notre poète fait voir que la rue Montmartre était précédée ou voisine d'une ruelle qu'on ne voit plus, la rue ayant été élargie.

(2) Vitement.

(3) La pointe signifie là le clocher qui était en flèche et presque derrière l'église. On écrivait ainsi le nom d'Eustache.

(4) Suivi.

(5 et 6) Ces quartiers existent encore.

(7) Trompé ou moqué.

(8, 9, 10, 11) Tous ces quartiers se trouvent encore aux Halles, excepté celui de la Ganterie, dont le nom ne subsiste plus; au moins il n'y a point de rue de ce nom. Il paraît qu'étant vis-à-vis de la Lingerie, c'est la rue de la Poterie qui le représente.

(12) C'est celle qu'on appelle à présent la rue aux Fers, et mal à ce qu'il paraît. Je l'ai trouvée aussi écrite rue au Feurre dans un acte de 1365.

(13) Un titre que j'ai vu, de l'an 1283, l'appelle *vicus Quoconneria*. (Tab. S. Magl.)

(14) Il veut dire les piliers avançants.

(15) Suivant ce qu'on lit dans SAUVAL, p. 459, il ne faut pas entendre ici les Frères Prêcheurs, appelés autrement Jacobins, quoique le poète paraisse l'insinuer par le vers suivant. Pour appuyer la pensée de Sauval que ce nom est venu d'une enseigne qui était dans cette rue, j'ajouterai qu'en 1351 et 1365 on voyait dans la rue aux Ours une enseigne dite *le Prêcheur*, selon un acte de ces temps-là que j'ai vu. (Tab. Ep. Paris.)

(16) Je bus.

(17) Dont je ne suis pas fâché.

(18) Sauval s'étend à prouver qu'il faudrait l'écrire Champ-Verrerie, disant que c'était un quartier de verriers et non de vendeurs de chanvre. J'ai cependant vu des titres très-anciens où cette rue est dite *de Cannaberia*.

(19) C'est là le vrai nom, et non pas Mondetour; on a même écrit autrefois *Maudestor*, en parlant du château de ce nom, situé sur la paroisse d'Orçay, qui est très-ancien, et dont cette rue de Paris paraît avoir tiré son nom. *Maudestor* et *Mauvais-Détour* sont au reste synonymes. Ce peut être aussi de quelque mauvaise rencontre qu'elle aura eu sa dénomination.

(20) Le puits dont il est fait ici mention me fixe à croire qu'il s'agit du carrefour formé par les deux rues de la Truanderie, au milieu duquel était un

Où l'on giete mainte sentence
 En la maison à Dam (1) Séquence
 Le puis le carrefour départ (2) :
 Jehan Pincheclou d'autre part
 Demeura tout droit à l'encontre,
 Or dirai sans faire lonc conte (3),
 La petite Truanderie (4) ;
 Es rues des Halles (5) s'alie ;
 La rue au Cingne (6) ce me samble
 Encontre Maudestour assemble
 Droit à la grant Truanderie (7)
 Et Merderiau (8), n'obli-je mie,
 Ne la petite ruéléte
 Jehan Bingne (9) par Saint Clerc (10)
 suréte (11),
 Mon chemin ne fu pas trop rogue (12)
 En la rue Nicolas Arode (13)
 Alai, et puis en Mauconseil (14),
 Une dame vi sur un seil (15)
 Qui moult se portait noblement ;
 Je la saluai simplement,

puits, dit le puits d'Amour; on en voit encore des vestiges. Pour ce qui est de la tour qui y était du temps du poète, il n'en reste aucune mémoire; cependant M. Séquence, qui est nommé à cette occasion, est un nom véritable; il était chefcier de Saint-Merry. Si l'origine du nom des rues de Truanderie vient de tributs qu'on y payait pour les marchandises arrivant à Paris, les sentences que l'on jetait en sa maison en ce carrefour, étaient vraisemblablement des plaintes formées sur des extorsions.

(1) Dom ou monsieur.

(2) Le puits sépare le carrefour.

(3) Longue narration.

(4 et 5) N'ont pas besoin d'explication.

(6) On écrit à présent la rue du Cygne.

(7 et 8) La grande rue de la Truanderie, passant devant la rue Verderet on ne peut refuser de reconnaître que cette rue Verderet, est le Merderiau dont parle le poète, d'autant que dans la *Liste des rues* écrite au xv^e siècle, elle est appelée la rue Merderel et rue Merderet. Il n'est pas étonnant que ceux qui y ont demeuré par la suite aient fait changer la première lettre, de même que dans la rue des Chiens, et dans le cul-de-sac de la Fosse aux Chiens, la cinquième lettre du mot Chiens a été substituée à une autre: celui qui a fait imprimer les *Rues de Paris*, chez Valeyre, en 1745, l'appelle rue Verderet ou Merderet.

(9) Cette petite ruelle me paraît être représentée aujourd'hui par la rue de la Réale. Jean Bingne, dont elle porte ici le nom, me paraît aussi être l'échevin de Paris, mentionné sous le nom de Jean Bigne, dans les lettres de l'an 1281. (FÉLIB., t. I, Dissert. p. 105.) La rue Jean-Bingne n'est pas dans la *Liste* du xv^e siècle.

(10) Manière de serment.

(11) Un peu sûre.

(12) Apre, rude.

(13) Je ne sais si ce ne serait point la rue Comtesse-d'Artois qui la représenterait. Les Arrodes étaient une riche famille de Paris, dès le siècle de saint Louis. Jean Arrode était échevin en 1281. Dans la *Liste des rues du xv^e siècle*, cette rue ne se trouve pas, non plus que celle de la Comtesse-d'Artois.

(14) Cette rue est dite de Mal-Conseil dans la *Liste du xv^e siècle*.

(15) Seuil de porte.

Et elle moi par Saint Loys.
 Par la Sainte rue Saint-Denis (1)
 Ving en la rue as Ouës (2) droit
 Pris mon chemin et mon adroit
 Droit en la rue Saint-Martin (3)
 Où j'oi chanter en latin
 De Nostre-Dame un si dous chans.
 Par la rue des Petits-Champs (4)
 Alai droitement en Biaubourc (5),
 Ne chassoie chèvre ne bouc :
 Puis truis la rue à Jongleurs (6),
 Con ne me tienne à jeugleurs (7).
 De la rue Gieffroi-l'Angevin (8),
 En la rue des Estuves vin (9),
 Et en la rue Lingarière (10)
 La où leva mainte platrière
 D'archal mise en œuvre pour voir (11)
 Plusieurs gens pour leur vie avoir,
 Et puis la rue Sandebours
 La Trefilière (12) à l'un des bouts,
 Et Quiquempoit (13) que j'ai moult chier.
 La rue Auberi le Bouchier
 Et puis la Conreerie (14) aussi,
 La rue Amauri de Roussi (15),
 En contre Trousse-Vache chiet,
 Que Diex gart qu'il ne vous meschiet (16)
 Et la rue du Vin-le-Roi,
 Dieu grace on n'a point de defroy (17)
 En la Viez-Monnoie (18) par Sens

(1) Il ne fit simplement que traverser la rue Saint-Denis.

(2) On écrivait alors *as Ouës*, pour *aux Oies*.

(3, 4 et 5) Rues très-connues et contiguës.

(6) C'est la rue des Ménétriers. On les appelait alors jongleurs, mot formé du latin *joculator*.

(7) Qu'on ne me regarde pas comme railleur.

(8 et 9) Rues contiguës.

(10) Celle-ci est inconnue à Sauval et ne se trouve point dans la *Liste du xv^e siècle*, à moins que ce ne soit celle de la Plastaye, que le poète semble désigner par les plâtrières dont il parle. Au reste, ce peut être la rue de la Corroyerie ou la rue Maubué. Cette dernière est dans le Catalogue du xv^e siècle.

(11) Pour vrai.

(12) SAUVAL p. 170, dit avoir vu un rôle de l'an 1500, où elle est écrite la rue Hendebourg la Trefelière. Je croirais que ce serait une faute de copiste d'avoir écrit *Sendebourg*, *Hendeburgis* me paraissant plus teutonique que *Sendeburgis*. Il semble que c'est la rue de Venise qui la représente.

(13) Dans le Cartulaire de Sorbonne il est fait mention d'un Nicolas Kiquenpoit, qui pourrait bien avoir donné son nom à cette rue.

(14) Le dénombrement des rues du xv^e siècle l'appelle rue de la Courroierie. Dans un acte de 1530 que j'ai vu, elle est dite rue Vieille-Courroierie, et il y avait dès lors une maison avec l'enseigne des *Cinq-Diamants*. C'est ce qui lui a fait changer son nom. Un autre acte du 17 février 1578, l'appelle rue de la Fontaine des Cinq-Diamants. Voy. aussi SAUVAL, p. 151.

(15) Cette rue, que plusieurs titres vus par Sauval qualifient rue Amauri de Roissi, de *Rossiaco*, et non de *Rossiart*, qui est une faute d'impression, est représentée aujourd'hui par la rue Ognart.

(16) Arrive.

(17) Détour.

(18) De la rue Trousse-Vache on entre en celle

M'en ving aussi compar à Sens (1).
 Au-dessus d'illuec un petit
 Trouvai le grand et le petit
 Marivaux (2) si comme il me samble .
 Li uns à l'autre bien s'asamble ;
 Au-dessous siet la Hiaumerie (3),
 Et assez prez la Lormerie (4),
 Et parmi la Basenmerie (5),
 Ving en la rue Jehan le Conte (6),
 La Savonnerie (7) en mon conte
 Ai mise : par la Pierre o let (8)
 Ving en la rue Jehan Pain-Molet (9),
 Puis truis (10) la rue des Arsis ;
 Sur un siege un petit m'assis
 Pour ce que le repos fu bon :
 Puis truis les deux rues Saint Bon (11).
 Lors ving en la Buffeterie (12),
 Tantost trouvai la Lamperie (13),
 Et puis la rue de la Porte
 Saint Mesri (14) ; mon chemin s'apporte
 Droit à la rue à Bouvetins (15).

des Trois-Maures, qui n'est point nommée ici. D'où j'insère que cette rue des Trois-Maures est la rue du Vin-le-Roi de notre poète. Il n'y a de cette dernière rue à celle de la Vieille-Monnaie que vingt pas. Elle a été appelée vers 1400 la rue Guillaume-Joce.

(1) De dessein formel.

(2) Ces deux rues subsistent ; et dans la grande rue Marivaux est un cul-de-sac assez profond, dit le cul-de-sac des Etuves, dont il n'est point parlé ici.

(3 et 4) De la rue de la Heaumerie on passe directement en celle des Ecrivains, dont le poète ne parle point : ainsi les lormiers sortis de la Cité s'étaient peut-être placés en cette rue avant que les écrivains y vinsent ; ou bien il faut dire que la rue des Lormiers était celle qui subsistait en 1498 sous le nom de Guichard-le-Blanc, suivant un titre du prieuré de Saint-Eloi, et qui se trouve aujourd'hui réduite en cul-de-sac dit du Chat-Blanc, qui a son entrée par la rue Saint-Jacques de la Boucherie.

(5) Ce ne peut être que la rue Trognon, parce qu'elle donne dans celle d'Avignon.

(6) C'est la rue d'Avignon, comme l'assure Sauval, p. 111.

(7) Cette rue a conservé son nom et est du voisinage.

(8) La Pierre-au-Lait est devant Saint-Jacques de la Boucherie.

(9) Cette rue et la suivante sont connues.

(10) Trouvai.

(11) On ne connaît aujourd'hui qu'une seule rue Saint-Bon, laquelle passe devant l'église de ce nom. L'autre rue de Saint-Bon est celle qui de la rue des Arcis va aboutir au portail de la même église, qu'on appelle à présent la rue de la Lanterne.

(12) Il est prouvé dans SAUVAL, p. 147, que la rue des Lombards était appelée au xiii^e siècle *vicus Buffeteria*.

(13) Il y a grande apparence que ce qui a succédé à cette rue est quelque cul-de-sac. Il s'en présente deux assez considérables tout proche la rue des Lombards, l'un appelé le cul-de-sac de Saint-Fiacre, rue Saint-Martin ; l'autre, dit le cul-de-sac des Etuves, rue Marivaux.

(14) Elle conduisait ou était voisine d'une porte, dite anciennement la porte Saint-Merri ; mais elle devait faire partie de ce qu'on appelle aujourd'hui la rue Saint-Martin.

(15) Il paraît qu'on doit connaître cette rue et les deux suivantes dans celle de Taille-Pain, qui est

Où a mainte tainturerie (1),
 La rue Ermeline Boiliaue,
 La rue Garnier sus l'yaue (2)
 Trouvai à ce mon cuer s'attire (3),
 Puis la rue du Cimetière
 Saint-Gervais (4), et Lourmeciau (5)
 Sans passer fosse ne ruisseau
 Ne sans passer planche ne pont
 La rue à Moines de Lonc-Pont (6)
 Trouvai, et rue Saint Jehan (7)
 De Grève, où demeure Jouan
 Un homs qui n'a pas une saine
 Près de la rue de Saine (8)
 En la rue sus la riviere (9)
 Trouvai une fausse estriviere (10).
 Si m'en reving tout droit en Grève (11),
 Le chemin de rien ne me grève;
 Tantost trouvai la Tannerie (12)
 Et puis après la Vannerie (13)
 La rue de la Coifferie (14)
 Et puis après la Tacherie (15)
 Et la rue aux Commanderesses (16)
 Où il a maintes tencheresses (17)
 Qui ont maint homme pris o brai (18)
 Par le carrefour de Mibrai (19)
 En la rue Saint Jacques (20) et ou
 porce (21)
 M'en ving, n'avois sac ni poce (22):
 Puis alai en la Boucherie (23)

(1) En allant de suite, la position de cette rue ne peut tomber que sur le cul-de-sac Putigneux, qui est fort profond.

(2) Elle est parallèle avec le cul-de-sac Putigneux : on prononce par altération *Grenier* c'était en latin *Garnerus*.

(3) Se portant.

(4) Dite aujourd'hui la rue du Pourtour.

(5) On l'appelle l'orme Saint-Gervais, quoiqu'il ne soit pas maintenant fort gros. Du temps du poète, ce n'était qu'un aussi petit orme.

(6 et 7) La première tire son nom d'un monastère qu'on croit être l'abbaye de Long-Pont près Soissons. (*Voy. SAUVAL*, t. II, p. 424.) La seconde rue doit être celle qu'on appelle du Martroy, lequel martroy était de l'autre côté de l'église de Saint-Jean.

(8) C'est la rue de la Levrette, et la rue Perronnelle jointes ensemble.

(9 et 10) Il veut parler du quai de la Grève, qui conduit à la place du même nom.

(11) Un éperon de terre, ou bout d'île.

(12 et 13) Ces deux rues parallèles se touchent.

(14 et 15) La rue de la Coisserie est apparemment celle qu'on appelle de Jean-de-l'Épine, quoique Sauval lui assigne deux autres noms. Il peut se faire aussi que ce soit celle qu'on appelle des Teinturiers; mais elle paraît avoir été trop vilaine.

(16) Est aujourd'hui la rue de la Coutellerie.

(17) Querelleuses.

(18) A la pipée.

(19) On ne dit plus le carrefour de Mibray, mais la rue de la Planche-Mibrai; elle est au bout du pont Notre-Dame.

(20) Lieu très-connu.

(21) Au porche.

(22) Poche.

(23) Lieu très-connu.

La rue de l'Escorcherie (1)

Tournai : parmi la Triperie (2)

M'en ving en la Poullaillerie (3),

Car c'est la dernière rue

Et si siet droit sur la grand rue (4).

Guillot si fait à tous savoir,

Que par deça grand pont pour voir (5)

N'a que deux cents rues mains six :

Outre Petit-Pont quatre-vingt

Dedans les murs non pas dehors.

Les autres rues ai mis hors

De sa rime, puisqu'ils n'ont chief (6).

Ci vous faire de son dit chief (7).

Guillot qui a fait maint bias dits,

Dit qu'il n'a que trois cents et dix

Rues à Paris vraiment.

Le doux Seigneur du firmament

Et sa très-douce chiere mère

Nous défende de mort amère.

Explicit le Dit des rues de Paris.

Nous trouvons dans l'ancien *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, différents articles d'un excellent esprit, par Hercule Gérard, sur les rues de Paris, que nous croyons devoir reproduire ici.

Les journaux sérieux, ceux surtout qui cherchent dans l'histoire des arguments en faveur des opinions qu'ils ont entrepris de faire triompher, ne sauraient professer un respect assez profond pour les documents historiques. En effet, s'ils les altèrent ou les dénaturent, même dans des questions d'une minime importance, quelle confiance pourront-ils inspirer quand ils les invoqueront au profit de leurs théories politiques, religieuses ou sociales? Ces réflexions nous ont été suggérées par la lecture d'un grave feuilleton, affichant des prétentions historiques, publié sous le titre de *Chronique des rues de Paris*. L'auteur de ce feuilleton semble possédé de la manie des étymologies aventureuses, si spirituellement critiquée par M. Ch. Lenormand, dans son dernier rapport sur le concours des antiquités nationales. Et comme

(1 et 2) Sont les rues situées entre la grande Boucherie et la rue de Gèvres. On les appelle à présent les rues de la Vieille-Place-aux-Veaux, du Pied-de Bœuf et de la Tuerie; ce sont les plus étroites de tout Paris, et que l'on a le moins songé à embellir, n'étant habitées que par des bouchers et des tripiers, dont cependant les maisons sont assez élevées.

(3) La rue ou quartier de la Poullaillerie était aussi aux environs du grand Châtelet; les rues de Gèvres et de Saint Jérôme paraissent en occuper la place en partie; au moins les maisons qu'on y a construites, la couvrent; ce quartier devait aussi comprendre la rue de la Jouaillerie, qui n'a été ainsi nommée qu'assez tard; car le poète dit que la Poullaillerie se rendait dans la grand'rue.

(4) Cette grand'rue est la rue Saint-Denis, qui commence un peu après le grand Châtelet.

(5) Pour vrai.

(6) Fermées par le fond.

(7) Il veut faire ici la fin de ses vers.

d'un autre côté son oreille est choquée des noms peu décents que portaient autrefois certaines rues de Paris, il s'est ingénié à démontrer, par des étymologies flamandes, que les noms actuels ne sont que de légères altérations d'anciens noms forts innocents par eux-mêmes, mais que Dulaure et Latynna ont sali des quolibets de quelques mauvais vieux drôles du temps de la réforme. Le même auteur rejette le témoignage de Guillot, auteur du *Dit des rues de Paris*, dont les rimes, dit-il, ne sont pas officielles, et il assure que dans aucun acte on ne trouvera les noms indécents dont quelques modernes font l'injure à nos pères.

Nous ne voulons pas entreprendre l'apologie de Dulaure, dont les ouvrages sont depuis longtemps jugés pour le peu qu'ils valent. Mais si ces ouvrages sont écrits dans un esprit antimonarchique et antireligieux, on y trouve au moins des documents historiques, et ce n'est pas après avoir lu attentivement l'*Histoire de Paris* qu'on oserait soutenir que les noms obscènes attribués à certaines rues ne sont justifiés par aucun acte. Ne cherchons pas à faire nos pères meilleurs qu'ils étaient. Sans rien préjuger sur la pureté de leurs mœurs, on peut affirmer qu'ils avaient peu de chasteté dans la langue et dans les oreilles, et les noms de leurs rues, et même les surnoms qu'ils se donnaient à eux-mêmes sont là pour le prouver surabondamment. Pour ne citer que *des actes*, et *des actes officiels*, qu'on ouvre le rôle de la taille imposée aux habitants de Paris en 1313, rôle publié en 1827 par M. Buchon, et que Dulaure a cité; qu'on parcoure le rôle du subsidé exigé par Philippe le Bel des habitants de la même ville, en 1292, rôle publié en 1837 dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, on y rencontrera à chaque ligne la preuve de nos assertions, et la réfutation des étymologies flamandes de l'auteur du feuilleton.

Entrons dans quelques détails. On dit : « Dans le temps où Louis IX mariait une de ses filles au duc de Brabant, des religieuses brabançonnes et flamandes vinrent dans la capitale de la France, et fondèrent une maison hors de l'enceinte, près de la porte Beaubourg; car la clôture de Philippe-Auguste s'arrêtait au bout de la rue Beaubourg. Ces religieuses du dehors s'appelèrent de leur nom flamand *Trans-nonnen*, c'est-à-dire *nonnes de la banlieue*. Voilà l'origine du nom de la rue *Transnonain*...., qu'il serait plus exact d'écrire rue *des Transnonains*. » — Remarquons d'abord qu'il n'y a jamais eu à Paris de porte Beaubourg; il y avait, non pas tout à fait au bout de la rue Beaubourg, mais un peu au-dessous, une fausse porte nommée la poterne Nicolas Huidelon. Des nonnes flamandes s'établirent-elles, en 1269, en dehors et dans le voisinage de cette poterne? je veux bien le croire. Mais il n'en est pas moins vrai que vingt-quatre ans après, en 1292, la rue ne se nommait pas encore rue *Trans-nonnen*. Le nom qu'elle portait était divisé en deux mots : *Trace* (traque)

qui fut plus tard remplacé par *trousse* et... un autre mot grossier que je n'écrirai point, et que le mot *nonain* supplanta dans la suite uniquement pour des raisons d'euphone.

Maintenant, nous le demandons, à quoi bon mettre en avant, au nom de l'histoire, des faits ou des jugements qu'il est si facile de détruire, l'histoire à la main. On accuse les historiens modernes de Paris d'avoir forgé des noms indécents pour injurier la simplicité de nos pères. Et ces noms prétendus forgés ont été consignés par nos pères eux-mêmes dans des actes publics qui remontent à plus de cinq siècles, et dont nous possédons les originaux. Concluons donc que chaque époque a ses mœurs, ses goûts, ses habitudes, et, par conséquent, son langage. Si les bons Parisiens, qui habitaient au XIII^e et au XIV^e siècle les rues du Pélican, Transnonain et Marie-Stuard, pouvaient revenir dans leurs anciennes demeures, ils seraient tout aussi surpris de ces transformations imposées aux noms de leurs rues, que le serait Molière, s'il pouvait voir avec quelle crainte et quelle hésitation j'écris ici, comme exemples, le mot de *carogne*, qu'il faisait retentir si souvent sur la scène aux oreilles de la cour et de la ville.

Il peut être curieux de rappeler que le même motif qui fait abattre aujourd'hui tant de maisons rue Saint-André des Arcs et ailleurs, fut l'origine de leur construction dans les commencements du XIII^e siècle.

« Alors encore l'immense enclos qui entourait jadis le palais impérial des Thermes, couronnant le plateau de la montagne Sainte-Geneviève, s'étendait comme une campagne agreste et sans culture sur tout le versant nord-ouest de cette hauteur, et ne s'arrêtait qu'à la rivière, dont il occupait la partie des bords où est aujourd'hui le quai des Augustins. Du côté de l'est, cet enclos était borné alors par des propriétés de l'Université et de particuliers; du côté de l'ouest, il confinait aux vastes possessions de l'abbaye Saint-Germain, dont les prés embrassaient presque tout le territoire sud-ouest du Paris actuel, à partir de ce qui forme aujourd'hui la rue Mazarine et celle de l'ancienne Comédie-Française.

Tels étaient les restes considérables de l'enclos primitif que conservait encore l'antique palais de Julien, toujours resté dans la main de nos rois, lorsqu'un motif d'utilité publique décida Philippe-Auguste à l'aliéner presque entièrement. Ce prince sentait l'utilité de fortifier l'ensemble de sa capitale agrandie, et qui ne se bornait plus au territoire de la Cité; car les puissants abbés de Saint-Germain, par une suite de concessions féodales et par la sagesse de leur administration, avaient attiré sur les bords extrêmes de leur domaine une population active et laborieuse, qui déjà, vers la rue Dauphine, formait à la Cité une annexe qu'on ne pouvait plus regarder comme un faubourg; et cette population tendait à s'accroître en allant rejoindre insensiblement le point où ces suzerains ecclésiastiques avaient établi et leur

four seigneurial et leurs seize étaux de boucherie, établissements dont les noms de deux rues du quartier conservent encore le souvenir.

Quant à l'enclos du palais impérial, une tradition non interrompue lui avait maintenu la dénomination latine *arx*. Dans le français d'alors, les Parisiens appelaient ces terrains *li clos de li arx*, ce qu'on prononçait *li as*, et ce qu'en trouve quelquefois écrit en un seul mot, *lias*. Ce fut cet enclos que Philippe-Auguste coupa en traçant sa ligne de défense qui, par un circuit destiné à réunir une portion de la rive gauche à la Cité, et aboutissant à la pointe orientale et à la pointe occidentale de cette île, enfermait dans une enceinte garnie de fortes tours toute cette ville agrandie, dont l'entrée au sud fut dès lors la porte Bussy, où est aujourd'hui le carrefour de ce nom. Or la partie du *clos de l'arx*, qui fut ainsi embrassée entre la rivière et ces nouvelles fortifications, étant concédée largement par le domaine royal, se couvrit rapidement de maisons qui devinrent successivement le quartier *Saint-André lès Arx* (c'est-à-dire près le palais impérial), puis, par le changement de la double lettre *x* en ses deux éléments constitutifs *c* et *s*, et par l'altération de *lès* ou *lès* en *des*, *Saint-André des Arcs*.

L'antique palais des empereurs romains joignant à son état de ruine ce dernier morcellement de ses dépendances, fut sans doute regardé par Philippe-Auguste comme peu digne de rester dans le domaine royal. Au moins c'est ce qu'on peut induire du don que ce prince fit en, 1218, à Henri, son chambellan, concierge de la ville de Paris, du palais des Thermes, sans autre dépendance que le pressoir attenant : ... *Consergio Parisiensi, cambellano nostro, donamus in perpetuum... palacium de Terminis cum pressorio quod erat in eodem palacio...* On voit que le roi se réservait, pour le livrer aux constructions particulières, comme nouveau faubourg, tout le terrain compris entre ce palais et les nouveaux remparts. Le quartier de l'École de Médecine l'occupe aujourd'hui.

Depuis quelque temps les besoins de la population ou l'intérêt de la salubrité forcent l'administration municipale à détruire la physionomie originale des anciens quartiers de Paris. Ces mesures sont justifiées par des considérations d'utilité publique. Mais au milieu de ces changements matériels on voudrait voir respecter les anciens noms des places et des rues, surtout lorsqu'à ces noms se rattachent des souvenirs historiques. Le nom de *place de Grève* rappelait que cette place avait été anciennement le port principal de la ville, le point d'arrivage de tous les bateaux qui venaient de la haute Seine. Quel souvenir réveille maintenant la dénomination de *place de l'Hôtel-de-Ville*? Pourquoi ce nom a-t-il aussi remplacé celui de *rue de la Mortellerie*, qui remonte à plus de quatre siècles? Est-ce parce que cette rue conduit à l'Hôtel-de-Ville? mais il y en a dix autres qui ont le même aboutissant. La rue du *Monceau* ou de *l'Orme-Saint-Gervais* s'est

aussi métamorphosée en rue *François Miron*. Personne ne méconnaît les titres que ce prévôt des marchands s'est acquis à la reconnaissance des Parisiens, mais on ne voit pas qu'il fût nécessaire de lui sacrifier le souvenir de l'orme séculaire sous lequel venaient jadis se réunir les paroissiens de Saint-Gervais. Assez de rues nouvelles s'ouvrent dans des quartiers neufs : c'est là qu'on peut consacrer un nom à la mémoire d'un homme célèbre, à un événement capital de l'histoire moderne. Mais respectons les vieux souvenirs ; l'inscription d'un coin d'une rue est souvent le seul document qui atteste un fait important, qui conduise à l'origine d'une tradition populaire.

Nous empruntons à un feuilleton du *Journal des Débats*, signé Fr. Barrière, les intéressants détails qu'on va lire :

Le premier prince français qui rassembla dans ses cabinets, avec un soin curieux, des bustes, des médailles, des livres rares, des bronzes, des tableaux, des gravures, des meubles anciens et précieux, des objets d'histoire naturelle, des armes, des statues, des bijoux, fut Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII ; il créa ce qu'on nomme *la curiosité*. Mazarin l'imita avec plus de richesse et de profusion peut-être, mais avec moins de choix. En cela comme entre tant d'objets faits pour plaire, c'est dans le choix qu'éclatent la finesse du discernement et la délicatesse du goût. Des dresseoirs en bois sculpté du temps de Louis XII, des porcelaines craquelées de la Chine, des bronzes de la renaissance, et des mendiants, des pauvresses, petites figures venues d'Espagne, et vêtues de haillons en bois que percent leurs membres divoires, tout cela est curiosités d'amateurs. Les *curiosités* des grandes villes sont tous les monuments riches d'années, de souvenirs, comme l'hôtel de la Trémouille, ou comme on devrait dire, de la *Tremouille*. Les seigneurs de ce nom *n'en avoient pas pour un* dans Paris. Le premier qu'ils habitèrent, n'étant encore que vicomtes de Thouars, était situé dans un des beaux quartiers de la ville à cette époque, rue de la Huchette, près la rue des Trois-Chandeliers. Il tombait en ruines en 1379. Pierre de la Trémouille, en 1413, en occupait un autre, rue Plâtrière. Mais de tous leurs hôtels, le plus beau, le plus vaste, fut sans contredit celui de la rue des Bourdonnais. C'était la maison seigneuriale, le fief de la Trémouille, dont relevaient quantité de maisons du quartier. Gui de la Trémouille, à qui Charles VI confia l'oriflamme, en 1393, se plut aux embellissements de cet hôtel, Des prairies, un jardin, une galerie, qu'ornaient des bustes, des portraits, des armures, attestaient la richesse et le bon goût des possesseurs, et la ville de Paris leur fit don, par honneur, de quelques pouces d'eau qui jaillissaient dans leurs parterres.

La ville, plus de quatre cents ans après, voulait encore honorer leur mémoire et leur nom en conservant les curieux débris de leur habitation. Nulle grande famille peut-être n'eut droit à plus d'illustration ; nulle

ne suivit mieux les sentiers de l'honneur. Aussi Louis II de la Trémouille, le plus célèbre de sa maison, celui qui eut le cœur percé d'une balle à Pavie, avait-il pour devise une roue avec ces mots : *Sans sortir de l'ornière*. Le petit-fils de ce héros, François de La Trémouille, épousa la dernière descendante de Frédéric, roi de Naples, détrôné sous Louis XII et réfugié en France; et comme les femmes héritaient de la couronne et la portaient à Naples, c'est de cette descendance directe que la maison de La Trémouille tient des droits certains, quoique méconnus, à la possession d'un royaume. L'hôtel de la rue des Bourdonnais paraît aujourd'hui bien petit pour tant de gloire. Mais déjà cet hôtel avait, sous Louis XIV, beaucoup perdu de son éclat, quoiqu'il fût occupé par le président de Belivière (1).

Des magasins, des comptoirs, se trouvent de nos jours trop à l'étroit dans le château d'un duc et dans l'hôtel d'un premier président. Une modeste inscription conservera, du moins, sur les lieux mêmes, des souvenirs chers à l'histoire. Sans remonter si haut, sans aller au delà du XVII^e siècle, que de rues, de maisons habitées sous Louis XIV par de célèbres personnages sans qu'on en ait gardé la mémoire ! On peut s'aider pourtant de quelques recherches. Bossuet logeait à la place des Victoires ; Fénelon, à Saint-Sulpice ; Massillon, rue Saint-Honoré, à l'Oratoire ; Turenne habitait la rue Saint-Louis, et l'une des héroïnes de la Fronde, la belle madame de Montbazou, avait son hôtel rue Béthisy. L'auberge des *Trois Chapetelets*, rue du Four-Saint-Germain, fut longtemps habitée par Descartes. Il demeurait, en 1644, rue des Ecoiffes, d'où il allait voir le père Mersenne aux Minimes ; c'est aux Minimes qu'il reçut Pascal. *Les provinciales* ont été composées rue des Poirées, entre les jésuites et la Sorbonne. A la Place Royale logeaient Sarrazin, Mondory, Charleval et Marion de Lorme. Madame de Sévigné ne suffit-elle pas à la gloire de l'hôtel Carnavalet ? Quinault habitait l'île Saint-Louis ; le peintre Le Brun, les Gobelins, et Girardon, les galeries du Louvre. Chauvieu, Campistron, Palaprat avaient reçu l'hospitalité la plus joyeuse au Temple, chez le grand prieur de Vendôme, dont les vins valaient mieux que les mœurs. Corneille est mort rue d'Argenteuil, Racine, rue des Marais-Saint-Germain. Enfin Régnard s'était logé rue Richelieu, près de la fontaine qu'on y voit encore, en face de la maison de Molière, absolument comme un collatéral qui attend une part légère dans une immense succession. Quant à Molière, il logea rue Saint-Honoré, de 1663 à 1665, rue Saint-Thomas-du-Louvre de 1665 à 1668, et de 1668 à 1673 rue

Richelieu, n° 34 ; il y mourut. Qui ne sait, à Paris, en France, en Europe, qu'il était né sous les piliers des Halles ?

SAINTE-ANDRÉ DES ARCS, ancienne église aujourd'hui détruite. A main droite en entrant dans le chœur, et proche du grand autel, est un monument plaqué sur le jambage d'un arc, et consacré à la mémoire d'Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti. Il consiste en une belle figure de marbre blanc à demi-bosse, et accompagnée des attributs qui désignent la Foi, l'Espérance et la Charité, vertus caractéristiques de cette princesse, qui les avait pratiquées avec une fidélité qui fit l'admiration de son siècle. Les ornements de ce tombeau sont aussi de marbre blanc, à la réserve d'une urne qui en fait l'amortissement, et de quelques festons de bronze doré, le tout du dessin et ciseau du fameux Girardon.

Sur une table aussi de marbre blanc, est écrite en lettres noires l'épithaphe qui suit :

A la gloire de Dieu, et à l'éternelle mémoire d'Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti, qui, détrompée du monde dès l'âge de 19 ans, vendit toutes ses pierreries pour nourrir, durant la famine de 1662, les pauvres de Berri, de Champagne, de Picardie ; pratiquant toutes les austérités que sa santé put souffrir ; demeura veuve à l'âge de 29 ans ; consacra le reste de sa vie à élever en princes chrétiens, les princes ses enfants, et à maintenir les lois temporelles et ecclésiastiques dans ses terres ; se réduisit à une dépense très-modeste ; restitua tous les biens dont l'acquisition lui étoit suspecte, jusqu'à la somme de 800 mille livres ; distribua toute son épargne aux pauvres dans ses terres et dans toutes les parties du monde, et passa soudainement à l'éternité après 26 ans de persévérance, le 4 février 1672, âgée de 35 ans.

Priez Dieu pour elle.

Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, et François-Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, ont posé ce monument.

Le corps de cette princesse repose dans un caveau qui est vis-à-vis, et tout proche de ce mausolée. Son cœur fut porté aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, et ses entrailles furent inhumées au côté droit du chœur de l'église de Port-Royal des Champs. Cette abbaye ayant été démolie en 1710, et les corps qui y reposaient ayant été exhumés, les entrailles de la princesse de Conti furent transportées dans ce caveau à Sainte-André des Arcs, où fut aussi inhumé Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, fils aîné de cette princesse, mort à Fontainebleau, le 9 novembre 1685, âgé de vingt-quatre ans.

Vis-à-vis et aussi dans le chœur est un monument érigé à la mémoire de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, et frère puîné de Louis-Armand de Bourbon. Ce monument est presque semblable à celui auquel il symétrise et est du dessin et de l'exécution de Coustou l'aîné ; il est aussi de

(1) Les propriétaires actuels, bien convaincus que la ville ne pouvait acheter l'hôtel entier, n'ont point voulu lui vendre séparément l'élégante tourelle qui décore le vieil édifice : ils en ont fait don à la ville. On ne pouvait agir plus noblement. Aux jours de leur splendeur, les sires de La Trémouille n'auraient pas mieux fait.

marbre blanc, et plaqué sur le jambage de l'arc. On y voit la déesse Pallas, tenant d'une main le portrait de ce grand prince, dont elle semble regretter la perte; et l'autre est appuyée sur un lion, symbole usé et trivial de la valeur militaire; mais rien n'y désigne le prince chrétien. Est-il croyable que dans le siècle le plus éclairé sur la vérité de notre sainte religion, on ait osé placer dans nos temples, à côté du trône du Dieu vivant, les simulacres des fausses divinités du paganisme, pour décorer nos tombeaux au mépris des vertus chrétiennes? Les vrais fidèles doivent également gémir de ne lire dans la longue épitaphe de ce prince belliqueux presque rien de sa piété et de sa religion, seule louange digne d'un héros chrétien, qui attend une couronne immortelle, toutes celles des plus beaux lauriers n'ayant qu'une existence frivole et imaginaire.

Ce prince mourut à Paris le 22 février 1709, âgé de quarante-cinq ans, et son corps fut inhumé dans le caveau où étaient ceux de sa mère, de son frère aîné, et ceux des autres princes et princesses de sa maison, que la mort nous a enlevés depuis lui.

L'épitaphe de ce prince est gravée en lettres d'or, sur un marbre noir, qui fait un des panneaux du piédestal, sur lequel porte tout ce monument.

Franc. Lud. Borbonius Reg. Sang.. Princeps de Conti, natus Lut. Paris. prid. kalen. maii, anno 1664, in Belgicar. urbium Cotraci, Dixmudæ, Lucemburgi obsidionibus posito tyrocinio. In Hungariam adversus Turcas profectus, Lotharing. Principi, Ducis veterano, juvenis admirationi fuit. Domum reversus, tradidit se in disciplinam Patruï Condœi, qui pauò pest extinctus, in eo revixit a prima usque pueritia Delphino unice dilectus. In Germania Philippoburgum, Manheimum, aliasque urbes expugnanti: in Flandria Principis Arausic. impetus incredibili celeritate prævertenti, Comes ubique adfuit, et adjutor. Ludovico Magno Montes, et Namurc. obsidenti utilem operam navavit. Ad Steenkerkam, ad Norwindam, laborantem et pene inclinatam aciem ita restituit, ut Lucemburgius victor maximam ei partem gloriæ concederet. In Poloniam bonorum judicio et voluntate ad regnum vocatus. Contraria dissidentium civium factione desideranti Patriæ redditus, otium, minime iners, bonarum Artium studiis, lectioni, eruditio colloquiis impendit. Ingenio magno et excellente, ita aptus ad omnia, ut quidquid ageret, ad id unum natus esse videretur. De familia, de amicis, de humano genere optime meritis, Gallorum amor et deliciæ, heu! breves. Dignam Christiano Principe et pretiosam in conspectu Domini mortem obiit Lut. Paris. viii. kalend. mart. an. Chris. 1709, ætatis 45. Ad sanctos piæ matris cineres, uti ipse jusserat, uxor mœrens posuit.

R. I. P.

Dans la nef, auprès de l'œuvre, est l'épitaphe qui suit :

A la gloire de Dieu, et à la mémoire éternelle de messire Jean-Baptiste Ravot, chevalier, seigneur d'Ombreval, et conseiller du roi en tous ses conseils, et son premier avocat général en sa cour des aydes, décédé le 17 de janvier 1699, âgé de 45 ans, après en avoir passé 17 dans l'exercice de sa charge.

Dame Geneviève Berthelot, son épouse, a fait poser cette épitaphe, et a donné à l'œuvre de cette église la somme de 200 livres pour faire dire une messe à perpétuité, le jour de la mort du défunt. MM. les marguilliers se sont obligés de faire exécuter la fondation, et d'en avertir, la veille, l'ainé de ses descendants :

Jean-Baptiste Ravot d'Ombreval et Geneviève Berthelot étaient les père et mère de M. d'Ombreval, que nous avons vu maître des requêtes et lieutenant général de police de Paris, en 1725.

Gilbert Mauguin, président en la cour des monnaies, et mort en sa maison rue de Seine, le 6 juillet 1674, fut apporté de l'église de Saint-Sulpice, sa paroisse, en celle de Saint-André des Arcs, et y fut inhumé le lendemain.

Ce vertueux et savant homme était de Riom en Auvergne, ou des environs de cette ville. Il vint au monde avec un heureux naturel, un esprit pénétrant, une mémoire fidèle, et avait été élevé par un oncle, qui fut un des plus célèbres avocats de son temps.

Le neveu répondit parfaitement aux vues de son oncle, et parut avec éclat au barreau jusqu'en 1637, qu'il fut pourvu d'une charge de président en la cour des monnaies, dont il remplit les devoirs jusqu'à la fin de sa vie, avec une régularité exemplaire.

Après avoir donné aux fonctions, dont il était redevable au public, le temps qui leur était nécessaire, il donnait tout le reste à la lecture des conciles, des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques, et devint aussi savant en théologie que les docteurs qui l'enseignent : aussi attaché aux choses saintes que les prêtres les plus vertueux, aussi recueilli que les religieux les plus réglés, il vécut dans le siècle sans être du siècle. Voilà un abrégé de l'éloge que le président Cousin a fait de ce savant confrère, dans un des journaux des savants, de l'an 1696.

Un livre intitulé; *Vindiciæ Prædestinationis et Gratiæ*, qui parut en 1650, en deux volumes in-4°, est le seul fruit qui nous reste du savoir du président Mauguin; encore s'est-il trouvé dans ces derniers temps un écrivain assez mal informé pour l'attribuer au P. Quatremaire, bénédictin; mais cet écrivain ne connaissait guère le caractère de ces deux savants. Le P. Quatremaire n'était point d'humeur à céder à un autre la gloire qui lui appartenait; et M. Mauguin était encore moins d'humeur à s'approprier ce qui ne lui appartenait point. S'il restait

quelque soupçon sur le véritable auteur de ce livre, il n'y a qu'à aller dans la bibliothèque des Augustins de la reine Marguerite; on y verra le manuscrit original du *Livre de la défense de la prédestination et de la grâce*, écrit de la propre main de M. Mauguin. Il est fait une mention honorable de ce savant, dans la dernière édition de Moréri, en 1759.

Entre les chapelles qui décorent les bas-côtés de cette église, il y en a deux ou trois de remarquables; celle qui est sous l'invocation de saint Nicolas, est la plus grande et la plus riche de cette église. Jacques Coytier (les uns écrivent Coctier, d'autres Cothier, Cottier, etc.), médecin de Louis XI, et président en la chambre des comptes de Paris, ayant fait bâtir une maison dans la rue Saint-André des Arcs, et étant devenu par là paroissien de cette église, les marguilliers lui donnèrent, en 1491, une place pour y bâtir une chapelle. Elle était achevée en 1505, et Coytier la dota de cent livres de rente, ce qui était pour lors une grosse somme, pour y faire dire tous les jours une messe, pour laquelle on ne donnait que trois sous au chapelain.

Nicolas Leclerc, dit *Coytier*, doyen de la Faculté de Théologie de Paris, augmenta de beaucoup la fondation de cette chapelle, et voulut qu'elle fût sous le titre de Saint-Nicolas, dont elle porte encore aujourd'hui le nom. Guillaume d'Argonne, titulaire de cette chapelle en 1603, ajouta à ce bénéfice une maison et un jardin, qui sont aujourd'hui affermés sept cents livres. François Gaudin, qui lui succéda, suivit l'exemple de son prédécesseur, et donna à ce bénéfice, en l'an 1642, une maison et un jardin affermés à présent plus de 900 liv., en sorte que cette chapelle est un bénéfice qui rapporte actuellement au titulaire 3,000 liv. par an, toutes charges payées. C'est M. de Gourgues, maître des requêtes, qui a la présentation à ce bénéfice, comme descendant de l'unique héritière de la famille des Leclerc-Coytier. Cette chapelle ayant vauté en 1724, M. de Gourgues la donna à l'abbé Richard, qui avait fait en 1702, la Vie du fameux P. Joseph, capucin, nommé au cardinalat, et qui était du nom et de la famille des Leclerc.

Pour ôter la confusion que cause le mélange des noms de Coytier, de Leclerc et de Gourgues, il est à propos de remarquer que Jacques Coytier, médecin de Louis XI, et président en la chambre des comptes de Paris, avait épousé Marguerite Leclerc, de laquelle n'ayant point eu d'enfant, il donna tout son bien à Jacques Leclerc, neveu de sa femme, à la charge de porter le nom de Coytier. De ce Jacques Leclerc, dit Coytier, naquit un autre Jacques Leclerc, dit Coytier, sieur d'Aulnay, dont la postérité s'est éteinte dans la famille des Gourgues, par le mariage d'Elisabeth Leclerc de Coytier, avec Armand Jacques de Gourgues, mort doyen des maîtres des requêtes du quartier d'avril, le 4 mars 1726.

Dans le bas-côté à droite, en entrant par

la grande porte de cette église, est la chapelle de MM. de Thou. Le buste de Christophe de Thou est de marbre blanc, posé sur un piédestal de marbre noir. Au-dessus, sont deux Vertus assises, qui tiennent des couronnes de laurier et des palmes, et au-dessous deux enfants ou génies, portant des torches allumées, mais renversées. Entre les deux Vertus, qui sont au haut de la bordure, sont les armoiries de la famille des De Thou, qui portait d'argent au chevron de sable, accompagné de trois mouches à miel de même, 2 et 1. Sur un marbre, qui est au bas de ce monument, on lit :

D. O. M.

Christophoro Thuano, Aug. F. Jac. N. Equiti qui omnibus togæ muneribus summa cum eruditionis, integritatis, prudentiæ, laude perfunctus; amplissimosque honores sub Francisco I, Henrico II, Regibus consecutus, Senatus Parisiensis Præses, deinde Princeps: sacri Consistorii Consiliarius, mox Henrici tunc Aurel. ac demum Francisci Andegavium Ducis Cancellarius, tandem cum de judiciario ordine emendando, quæstura regno fraudibus ac rapinis vindicando, et scholarum disciplina restituenda cogitaret, nulla inclinatæ ætatis incommoda antea expertus, ex improvisa febris decessit. Uxor liberique mœrentes posuere. Vixit annos 74, dies 5. Obiit anno salut. 1582. cal. nov.

La décoration et l'exécution du tombeau de Jacques Auguste de Thou, président à mortier du parlement de Paris, sont de François Auguère, un des fameux sculpteurs que la France ait produits. Ce monument consiste en un sarcophage élevé sur une base, et placé entre quatre colonnes de marbre d'ordre ionique, dont les bases et les chapiteaux sont de bronze. Ces colonnes, de même que deux figures d'hommes qui sont assises sur le sarcophage, soutiennent l'entablement qui règne sur toute la composition. La statue de marbre de Marie de Barbançon-Cani, première femme de Jacques Auguste de Thou; celle de Gasparde de la Chastre, sa seconde femme, et celle dudit De Thou, qui est au milieu, sont toutes posées sur l'entablement, et toutes trois à genoux, chacune devant un prie-Dieu. Celle de Marie de Barbançon-Cani a été sculptée par Barthélemi Prieur, ainsi que nous l'apprend M. de Thou lui-même, à la fin des Mémoires de sa vie; les deux autres sont de François Auguère. La figure de M. de Thou est vêtue d'un grand manteau fourré d'hermine et retroussé sur l'épaule. La tête en est belle et majestueuse. La draperie n'est ni trop ample ni trop serrée, et ses plis sont bien jetés. La principale face de ce sarcophage est ornée d'un excellent bas-relief de bronze, où l'on voit plusieurs génies, dont celui qui est au milieu représente l'Histoire, qui tient un livre sur lequel est ce titre: *Jacobi Augusti Thuani Historiarum sui temporis libri 138*. Les autres génies sont différemment occupés,

et caractérisent les qualités et les vertus qui règnent dans cette histoire.

Plus bas, sur une table de marbre, est l'építaphe de ce grand magistrat et célèbre historien.

A. et Ω.

Jacobo-Augusto Thuano, Christophori filio, in regni Consiliis Assessori, amplissimi Senatus Præsidi, litterarum, quæ res divinas et humanas amplectuntur, magno honorum et eruditorum consensu peritissimo, variis legationibus summa sinceritate ac prudentia functo, viris principibus ævo suo laudatissimis eximie culto, Historiarum Scriptori quod ipsæ passim loquuntur celeberrimo, Christianæ pietatis antiquæ retinentissimo. Vixit an. 63, menses 6, dies 29. Obiit Lutetiæ Parisiorum nonis maii 1617. Parcissime censuisse videtur, qui tali viro sæculum defuisse dixit.

Dans les panneaux des piédestaux, qui soutiennent les quatre colonnes qui décorent ce sarcophage, sont des tables de marbre, sur lesquelles on a gravé en lettres d'or les építaphes des deux femmes de Jacques-Auguste de Thou. A droite est celle de Marie de Barbançon-Cani, fille de François de Barbançon-Cani, tué au combat de Saint-Denis, et d'Antoinette de Vasières. Elle avait une sœur aînée, nommée Anne de Barbançon, qui avait épousé Antoine Duprat-Nantouillet, petit-fils d'Antoine Duprat, chancelier de France et cardinal.

Quant à François de Barbançon, dont on vient de parler, il était petit-fils de Michel de Barbançon, lieutenant de roi de Picardie, et ils étaient issus d'une maison originaire du Hainaut, où est située la principauté de Barbançon, qui a passé aux comtes d'Aremberg, cadets de la maison de Ligne. Ce fut au mois d'août 1587, que Jacques-Auguste de Thou épousa Marie de Barbançon, avec laquelle il vécut dans une union parfaite pendant quatorze ans, et sans que jamais elle lui eût donné du chagrin que celui de l'avoir perdue le 5 d'août 1601, âgée de trente-quatre ans six mois et seize jours. Cette perte consterna M. de Thou, qui l'aimait uniquement. Voici l'építaphe qu'il lui consacra :

D. O. M.

Mariæ Barbansonæ Caniæ, Francisci F. Michaelis Picardiæ Legati N. quæ dum viro Morigera et patritiæ curæ dulce levamen concordiam conjugalem suavissimam faciens interiore ac sincera pietate, assidua librorum sacrorum lectione alacri et animosa erga tenuiores benignitate, in omnes liberalitate, morum sanctitate, veteris et clariss. familiæ decus auget, in hoc virtutis viteque cursu, florentibus adhuc annis erepta est, Jacobus-Augustus Thuanus, tantæ jacturæ propemodum intolerans, hoc monumentum uxori incomparabili mœstis. P. vixit ann. xxxiv, m. vi, d. xvi. Obiit A. S. csp. dcc. l. non. sextilib.

Ave et vale dimidium animæ meæ, dimidium quod superest, cum Deus volet, in cœlis recipiaturum.

Il est dit dans les *Mémoires de M. de Thou*, qu'outre cette építaphe latine, il y en a une autre en vers grecs, de la composition du fameux Isaac Casaubon; mais elle ne se trouve que dans les *Mémoires latins de la Vie de M. de Thou*, ainsi que la traduction latine : on ne les rapportera point ici; on se bornera à une version française, faite sur celle dont on vient de parler, par un homme qui entend fort bien le grec. La voici :

Hélas! Femme généreuse, ainsi donc foulant aux pieds les soins et les soucis des mortels, vous quittez la terre pour monter au ciel; mais votre retraite, hélas! est trop précipitée pour le jeune de Thou, votre illustre époux, que vous abandonnez sans lui avoir donné d'enfants; de Thou, dis-je, avec qui vous faisiez les délices et l'admiration du genre humain. Maintenant donc, ce tendre époux passe les nuits et les jours dans les larmes et dans les gémissements. Accablé de douleur, il regrette, ô épouse chaste et respectable! la douceur et les charmes de vos entretiens, les rares et précieuses qualités de l'esprit et du cœur qui vous rendaient si aimable. L'image de votre beauté est gravée dans son cœur. Avec cet époux désolé, on voit pleurer amèrement la vertu et les grâces. Hélas! quelle perte irréparable! Qui tendra désormais une main secourable à ceux qui sont réduits à une extrême pauvreté? Qui visitera les malades? Qui donnera aux captifs le prix de leur rançon? Qui revêtira ceux qui sont sans habits? O que le sort des mortels est digne de compassion! Ne peut-on pas dire avec vérité que les plus excellentes choses sont d'une courte durée?

La troisième figure de marbre, qui décore le mausolée de M. de Thou, représente Gaspard de la Châtre, seconde femme de Jacques-Auguste de Thou : elle était fille de Gaspard de la Châtre, seigneur de Nançay, capitaine des gardes du corps; et de Gabrielle de Batarnay, sa femme. Elle renouvela par sa fécondité l'espérance d'une famille presque éteinte, et eut six enfants, trois garçons et trois filles. L'aîné des garçons fut l'infortuné François-Auguste de Thou, maître des requêtes, qui fut décollé à Lyon, avec M. de Cinq-Mars, l'an 1642. Gaspard de la Châtre survécut dix ans à son mari, n'étant morte qu'en 1627. Voici l'építaphe qu'on lit ici :

A et Ω.

Virtute et genere nobilissimam Gasparam Chastream, Gasparis Chastrei Nanceani, Regiæ Majestatis custodum præfecti filiam, Jacobus-Augustus Thuanus Christophori filius, repetito sacramento conjux, conjugem nono supra tricesimum ætatis an. cœlo receptam, insolabili quantum licuit desiderio sequutus est, decimo

post mensa, anno climatero, Deus annuit optanti.
De conjugio per annos decem et quatuor, utrim-
que sanctissime transacto, filii tres, totidem
filiae, communibus votis, optimorum parentum
memoriae tumulum bona piaque mente nuncu-
paverunt. Jacob. Aug. Thuanus, Jac. Aug. F.
Ordinis amplissimi Senator, tam suis, quam
fratrum ac sororum adfectibus obsequens faci-
endum curavit.

La famille des de Thou était plus illustre par les grands sujets qu'elle a produits que par l'ancienneté de sa noblesse. Cependant on a dit qu'elle était originaire de Champagne, et qu'elle y tenait rang parmi les nobles; ce qui peut être vrai. Ce qu'il y a de prouvé, c'est que Jean de Thou, seigneur du Bignon, près d'Orléans, était marchand à Orléans, et vivait en 1336. Il fut le bisaïeul de Jacques de Thou, sieur du Bignon, aussi marchand et échevin d'Orléans en 1439, 1440, 1445 et 1446. Il mourut le 4 d'octobre 1447, et fut inhumé dans le cloître des Cordeliers d'Orléans, qui a depuis été cédé, avec le couvent, aux Récolets, où l'on voit son épitaphe et ses armoiries. Jacques de Thou, son petit-fils, vint s'établir à Paris, où il était avocat du roi en la cour des aides en 1476, et où sa postérité s'est fort illustrée dans la robe.

Dans la chapelle de Saint-Antoine ont été inhumés Pierre Séguier, président au parlement de Paris, mort le 25 d'octobre de l'an 1580; et Pierre Séguier, son petit-fils, dont on voit l'effigie en marbre, à genoux sur un tombeau aussi de marbre, qui est vis-à-vis la porte de cette chapelle. Ce dernier fut maître des requêtes, puis quitta la robe pour l'épée. Il mourut en 1638, ne laissant de Marguerite de la Guesle, sa femme, qu'une fille unique.

Il y encore plusieurs personnes d'un mérite distingué dans les lettres et dans les arts, qui ont été inhumées dans cette église, sans aucun ornement qui distingue leur tombe.

Tels sont :

André Duchesné, mort en 1640, le 30 mai. C'est l'homme du monde à qui notre Histoire, tant générale que particulière, a le plus d'obligation.

Pierre d'Hozier naquit à Marseille le 12 juillet 1592. Il vint à Paris en 1612, pour y achever ses études; mais la faiblesse de sa vue et sa mauvaise santé le firent retourner en Provence, en 1613. Il revint à Paris en 1615, et ce second voyage lui fut plus heureux, car il lui donna lieu de s'y établir. Il s'appliqua à l'étude et à la recherche des généalogies et porta cette science à un haut point de perfection. Ce fut en considération de son grand mérite que le roi l'honora, en 1628, de l'ordre de Saint-Michel.

L'an 1641, le même prince lui conféra la charge de juge d'armes de France, vacante par la mort de François de Chevaliers de Saint-Mauris. Le 31 décembre 1642, M. d'Hozier fut pourvu d'une charge de gentilhomme servant de la maison du roi, conjointement avec celle de l'un des maîtres d'hôtel ordinaires de S. M.

Après la mort du roi Louis XIII, le roi Louis XIV confirma M. d'Hozier dans l'exercice des charges qu'il avait possédées, et le pourvut même de celle de généalogiste de ses écuries, qu'il créa en sa faveur. Il mourut le 1^{er} décembre 1668, et laissa de Yolande Cerrini, qu'il avait épousée en 1630, Louis Roger, Henri et Charles d'Hozier. Henri est mort religieux de la Trinité et de la Rédemption des captifs. Les deux autres ont été mariés; et de Louis Roger et de Madeleine Bourgeois sa femme est né Pierre d'Hozier de Cerrini, aujourd'hui revêtu des charges de juge d'armes de France, de généalogiste des écuries du roi, etc. Quant à Charles d'Hozier, il n'a point laissé de postérité.

Robert Nanteuil naquit à Reims en 1630, d'un père qui prit grand soin de son éducation, et lui fit faire toutes ses classes. Il réussit parfaitement dans cette carrière; mais un penchant plus fort l'entraînait vers le dessin; enfin la nature fut son premier maître, et sur la fin de ses deux années de philosophie, il dessina et grava lui-même l'estampe de la thèse qu'il soutint. Au sortir de ses études, il vint à Paris, où il se perfectionna dans la peinture au pastel, et acquit une grande réputation dans la gravure au burin, surtout dans celle des portraits. Ce fut en sa faveur que le roi Louis XIV créa la charge de dessinateur et de graveur de son cabinet, aux appointements de 1,000 liv. par an. C'était un homme agréable de figure, honnête, poli, complaisant, et qui aimait beaucoup le plaisir. De plus de 50,000 écus qu'il avait gagnés, il n'en laissa pas 20,000 à ses héritiers. Il mourut au mois de décembre de l'an 1678, âgé de quarante-huit ans, et fut inhumé sous l'orgue de Saint-André des Arcs.

Sébastien-Louis le Nain de Tillemont, un des plus savants et des plus pieux ecclésiastiques du dernier siècle, était né à Paris le 30 novembre 1637. On voit dans les ouvrages qu'il a donnés au public, pour ainsi dire malgré lui, une critique judicieuse et exacte, un discernement exquis et un ardent amour pour la vérité. Il mourut à Paris le 10 janvier 1698, dans la soixante-unième année de son âge, et fut enterré à Port-Royal des Champs, le 13 du même mois; mais le 23 décembre 1710, il fut exhumé de Port-Royal et transporté dans l'église de Saint-André-des-Arcs à Paris, pour des raisons que tout le monde sait.

Louis Cousin, président en la cour des monnaies, et l'un des quarante de l'Académie Française, était né à Paris le 12 août 1627; mais il était originaire d'Amiens, où son père était né, ainsi que Jean Cousin, conseiller au présidial d'Amiens, son aïeul. Le nom de Cousin est fort ancien dans le pays. Carpentier, dans son *Histoire du Cambresis*, fait mention de Gillès Cousin, écuyer, qui épousa Marie Wattache, fille de Jean Wattache, aussi écuyer, en 1307 et 1308, et de Marie de Haspre. De cette famille était Gilbert Cousin, né l'an 1505, théologien, poète, historien, orateur et philosophe, qui a donné au public plusieurs ouvrages Jean

Cousin, chanoine de la cathédrale de Tournay, et qui a composé les Chroniques et Annales de cette ville, imprimées à Douai en 1619, était aussi de la même famille.

Louis Cousin, qui donne lieu à cet article, après avoir fait ses humanités et sa philosophie dans l'université, se destina à l'état ecclésiastique, étudia en théologie, soutint sa tentative avec distinction, et fut reçu bachelier en théologie de la Faculté de Paris. Ayant ensuite changé d'état, il se fit recevoir avocat au parlement en 1646, et fréquenta le barreau jusqu'en 1657, qu'il acheta une charge de président en la cour des monnaies.

Comme cette charge le laissait maître d'une bonne partie de son temps, il l'employa à la lecture des meilleurs auteurs grecs et latins, mais plus particulièrement à l'étude des SS. Pères, de l'histoire ecclésiastique, et des autres sources de la vraie théologie. Après avoir beaucoup étudié, il entreprit de traduire en français les anciens historiens ecclésiastiques, et commença par Eusèbe de Césarée, qui est regardé comme le père de l'histoire de l'Eglise. Il passa ensuite à la traduction des histoires de Socrate, de Sozomène et de Théodoret; puis à celle des historiens de Constantinople, depuis le règne de l'ancien Justin jusqu'à la fin de l'empire. Il avait aussi entrepris de traduire les meilleurs historiens de l'empire d'Occident, depuis Charlemagne jusqu'à notre temps, dont on n'a imprimé que deux volumes in-12, quoique le reste soit achevé et en état d'être donné au public. Toutes ces traductions sont faites en maître, par un homme supérieur à sa matière, et qui, sans s'éloigner de la fidélité à laquelle tout traducteur est obligé, donne un air libre et original à ses traductions. On ne peut d'ailleurs assez louer son attachement à la doctrine de l'Eglise gallicane et aux maximes du royaume. Sa réputation était déjà faite et sa carrière très-avancée, quand, en 1697, il obtint une place dans l'Académie française, où il fut reçu le 15 juin de cette même année. Il mourut le 26 février 1707, âgé de quatre-vingts ans sept mois.

Par son testament, il a fait une fondation pour six boursiers destinés à l'état ecclésiastique, qui doivent être nourris et défrayés de tout, depuis la philosophie jusqu'à la prise du bonnet de docteur en théologie. Il a aussi donné sa bibliothèque à l'abbaye de Saint-Victor, avec 20,000 livres, dont la rente doit être employée tous les ans à l'augmentation de cette bibliothèque, à la charge qu'on dira tous les ans une messe haute le jour de son décès, et que l'on fera le même jour un discours sur l'utilité des bibliothèques. On a parlé ailleurs des dispositions de son testament en faveur du public.

Antoine-Houdard de la Mothe, l'un des quarante de l'Académie française, mort le 26 décembre 1731, dans la soixantième année de son âge, fut inhumé le lendemain dans cette église, sa paroisse. (Le jour de son enterrement fut remarquable par le plus étonnant brouillard dont il ait peut-être

jamais été fait mention dans les annales de Paris. Il commença à quatre heures du soir, et fut si épais qu'il déroba entièrement, non-seulement la clarté des lanternes, mais encore celle des flambeaux des carrosses; de sorte que les équipages se heurtaient les uns contre les autres: il en résulta plusieurs accidents fâcheux.) Houdard de la Mothe était fils d'un chapelier de Paris, qui fut assez riche pour lui faire faire ses classes et son droit. Il eut de la vocation pour l'état ecclésiastique, et voulut même se vouer à la pénitence la plus austère, car il prit l'habit de novice à la Trappe; mais comme il avait moins consulté ses forces que son zèle, il fut obligé d'en sortir en 1697. C'était un génie facile, propre à tout, et qui s'est distingué par un grand nombre d'ouvrages de différents genres. Il fut reçu à l'Académie française le 8 février 1710, à la place de Thomas Corneille. Quoique depuis plus de douze ou quinze ans M. de la Mothe fût tout à fait aveugle et accablé d'infirmités, il ne laissa pas de travailler jusqu'aux derniers moments de sa vie. Ses critiques ont prétendu qu'il mettait trop de poésie dans sa prose, et trop de prose dans ses vers: au fond, c'était un poète médiocre, mais qui avait beaucoup d'esprit; il en a mis dans tous ses ouvrages, dont cependant la plus grande partie ne lui survivra pas longtemps.

Dans le cimetière de cette église ont été inhumés le plus célèbre de nos jurisconsultes, et un des plus grands magistrats du siècle dernier et de celui-ci. Le jurisconsulte est le fameux Charles du Moulin ou du Molin, mort le 27 décembre 1566, âgé de soixante-six ans, dans le sein de l'Eglise catholique, entre les bras de Claude d'Espence, son allié, et l'un des plus grands théologiens de son temps; de René Borelle, principal du collège du Plessis, et de François le Court, curé de cette église, lesquels l'avaient ramené dans la véritable religion, et lui firent recevoir les sacrements de l'Eglise.

Henri d'Aguesseau, successivement maître des requêtes de l'hôtel du roi, président en son grand conseil, intendant de justice en Limousin, en Guyenne et en Languedoc, conseiller d'Etat ordinaire et au conseil royal des finances, mourut fort âgé le 17 novembre 1716, et fut enterré dans le cimetière, auprès de Claire Le Picard de Périgny, sa femme, ainsi qu'il l'avait ordonné.

Ce grand magistrat a été plus illustré par sa probité, par sa piété et par son savoir, que par les dignités de la robe auxquelles il était parvenu. Henri-François d'Aguesseau, chancelier de France, depuis le 2 février 1717 jusqu'au 27 novembre 1750, jour de sa démission, mort le 9 février 1731, était fils de Henri d'Aguesseau, et de Claire Le Picard de Périgny, dont on vient de parler. Jean-Baptiste-Paulin d'Aguesseau, prêtre et frère du chancelier, mourut le 28 du mois de janvier 1728, et fut inhumé dans le cimetière, auprès de ses père et mère. Le chancelier l'est dans le cimetière d'Auteuil.

(HURTAUT et MAGNY.)

Épitaphe de l'église de Saint-André des Arcs ; extraits du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 9480, mss. français.

Au fond de la chapelle des Chartier était une épitaphe de Mathieu Chartier, avocat; en dehors était cette autre épitaphe en vers français, gravés sur une lame de cuivre :

I.

Épitaphe de feu Mathieu Chartier.

Celui qui fut d'un cœur net et entier,
Repose icy maistre Mathieu Chartier,
Né de Paris, homme prudent et sage,
Des saintes loix l'ornement en son âge :
Du palais fut le premier estimé ;
Des indigens le père fut nommé.
Qui sans orgueil, convoitise ou envie,
Quatre vingts ans vesquit de cette vie.
Jeane Brinon pour femme il espousa,
Qui chastement près de luy reposa.
Et cinquante ans l'un à l'autre fidelles,
Eurent un liet sans noise ny querelles :
Des ans soixante et deux elle vesquit,
Puis comme tous la parque la vainquit.

Leurs fils et petits-fils pleins de douleur amere
Pour le trespas de leurs bons pere et mere,
En larmoyant ont basty ce tombeau,
Et honoré de ce présent tableau.
Or toy passant, qui marche sur leur cendre
Ne t'esbahis ne voyant icy pendre
De grands piliers de marbre persien,
Elabourez d'ouvrage phrygien,
Si tu ne vois un grand rang de colonnes :
Tels vains honneurs sont bons pour les personnes,
De qui la mort efface le renom,
Et fait perir la gloire de leur nom ;
Mais non de ceux dont les vertus supresmes
Après la mort les font vivre d'eux mesmes :
Voire et si tu veu encore t'aduerter,
Qu'on ne devoit un tombeau leur bastir,
Fait d'art humain, puisque leur renommée
Leur sert icy d'une tombe animée.

II.

Vis-à-vis l'épitaphe précédente, on en voyait une autre où il était parlé d'une fondation faite par Marie Chartier, fille de Mathieu Chartier, veuve de Jean Teste, maître des Comptes. Au-dessous était l'épitaphe de Geneviève Chartier sa sœur, femme de François de Montholon, garde des sceaux de France.

Genovefa Mathæi Quadrigarii advocatorum suæ ætatis Principis dicti, probissimi viri filia, Francisci Montholonei Franciæ Procancellarii uxor piissima, modestissima, in omnes maxime erga Egenos liberalissima, hoc in Patrum sepulchro reposita quiescit, donec optata veniat carnis Resurrectio.

Franciscus Montholonens sacri Consistorii comes,
Matri pia et anniversaria vota fundavit.

III.

Tombeau de Henri Suicler, évêque de Rossem en Ecosse.

Il était inhumé du même côté que Robert Coiffé, près la petite porte qui menait de la sacristie dans le chœur. Son épitaphe était sur une pierre de taille attachée à un pilier.

Reverendo in Christo Patri et Domino eidemque clarissimo simul ornatissimo viro Henrico Suicler scoto Rossensi Episcopo, Regiæ Majestati a consiliis, nec non supremi Scotiæ Senatus Præsidi oculatissimo :

Johannes Suicler a Restabing Decanus, ac supremæ ejusdem curiæ Senator, defunctoque Germanus mœstissimus posuit.

Conditur hoc cippo Rossensis Episcopus iste,

Quem docuit veris vivere terra modis.

Excepit hæc eadem vitali lumiæ cassum.

Terra, et ubi didicit, vivere, morte cadit.

IV.

Cy gist noble homme et sage M^{re} Jacques de Thou, en son vivant conseiller et advocat du roy sur le faict des aydes à Paris, lequel trespassa le 1^{er} jour d'octobre 1504.

SAINT-ANTOINE, abbaye à Paris, dans le faubourg auquel elle a donné son nom.

On voit dans cette église le tombeau de Jeanne et de Bonne de France, filles du roi Charles V. Il est de marbre noir, et leurs statues sont de marbre blanc; voici les épitaphes qu'on y lit :

Cy gist madame Jeanne, aînée fille de monsieur Charles, aîné fils du roi de France, régent du royaume, duc de Normandie, dauphin de Viennois, et depuis roi de France; et de madame Jeanne de Bourbon, duchesse de Normandie, dauphine de Viennois, et depuis reine de France, qui trépassa en l'abbaye de Saint-Antoine-lez-Paris, le 21 jour d'octobre 1360.

Cy gist madame Bonne, seconde fille de monsieur Charles dessus dit, et de madame Jeanne de Bourbon dessus nommée, qui trépassa au Palais le 7 novembre 1360.

Au milieu du chœur, près de la grille, est inhumée S. A. S. Madame de Bourbon, dernière abbesse de cette maison; on lit sur sa tombe l'épitaphe suivante :

Cy gist S. A. S. madame Marie-Gabrielle-Eléonore de Bourbon-Condé, princesse du sang, religieuse professe de l'abbaye de Fontevault, et abbesse de cette abbaye pendant 38 ans et 5 mois, fille aînée de très-haut, très-puissant et très-excellent prince, Louis III, duc de Bourbon-

Condé, prince du sang, grand maître de la maison du roi, et gouverneur du duché de Bourgogne; et de très-haute et puissante dame Louise Françoise de Bourbon, appelée Mademoiselle de Nantes, décédée au Prieuré royal de la Saussaye, le 28 août 1760, âgée de 69 ans 8 mois, et inhumée sous cette tombe le 5 septembre suivant.

L'abbesse qui lui a succédé s'appelle Gabrielle-Charlotte de Beauvau-Craon.

Quelque belle que soit la construction de cette église, elle n'est point, comme on vient de le dire, sans beaucoup de défauts.

Dans le mur du pilier, qui est à droite en entrant, est un marbre qui couvre les cœurs du maréchal de Clérambault, et de sa femme, lesquels sont renfermés dans un coffre de cuivre encastré dans le mur dudit pilier. Sous le marbre dont on vient de parler est cette inscription :

Sous ce marbre sont réunis les cœurs de messire Philippe de Clérambault, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Berri, maréchal de France, décédé l'an 1665, tems auquel Louis le Grand l'avoit choisi gouverneur de mousigneur le dauphin; et de dame Louise-Françoise Bouthillier de Chavigny, son épouse, morte le 27 novembre 1722.

Conformément à l'intention et dernière volonté de ladite dame maréchale de Clérambault, messire Louis Bouthillier de Chavigny, marquis de Pons, son neveu et son légataire universel, s'est acquitté de ce triste devoir par reconnaissance, et pour marque de son amour envers elle.

Hoc Marmor juncta tegit conjugum corda Philippi de Clerambault, Reginum Ordinum Equitis Torquati, Biturigum Proregis, Francie Marescalli, qui serenissimum educaturus Delphinum, a Ludovico Magno designatus, anno eodem M. D. C. LXV. obiit; et Ludovic. Franciscæ Bouthillier de Chavigny, 27 novemb. anno M. C. C. XXII, corpore solutæ, supremæ cujus obtemperans voluntati, bina jungendo, Lud. Bouthillier de Chavigny, March. de Pons, ex fratre nepos, ex testamento unicus hæres, hæc mœsti pia doloris signa dedit.

Dans l'église intérieure de cette abbaye, est une tombe de marbre noir, sous laquelle a été inhumé le corps de madame la maréchale de Clérambault; on y lit deux épitaphes de la composition de feu M. Simon, censeur royal; mais on ne rapportera ici que celle qui est en français.

Saintes filles, joignez vos prières à vos larmes. Cy gist qui vous aimâ toujours tendrement pendant sa vie, dame Louise-Françoise Bouthillier de Chavigny, digne épouse de messire Philippe de Clérambault, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Berri, maréchal de France, gouvernante de la reine d'Espagne, femme de Charles

II; de la reine de Sardaigne, femme de Victor Amédée, et de Philippe d'Orléans, régent du royaume pendant huit ans, durant la minorité de Louis XV. Cette éducation lui a mérité l'estime et la bienveillance de cette famille royale jusques à sa mort, arrivée le 27 de novembre 1722, dans la 89^e année de son âge. Messire Louis Bouthillier de Chavigny, marquis de Pons, son neveu et son légataire universel, pénétré de reconnaissance et de douleur, lui a fait mettre cette tombe comme un monument éternel de sa tendresse.

(HURTAUT et MAGNY.)

SAINT-BARTHÉLEMY, ancienne église dans la Cité (1).

L'épithaphe suivante, est digne du savoir et de la piété de M. Cler sellier, pour qui elle a été faite.

Optima Philosophia, mortis meditatio,

Clarissimo viro.

Claudio Cler sellier;

equiti,

Magno Reip. Christianæ et litterariæ ornamento.

Illam moribus antiquis, hanc scriptis

Elegantissimis decoravit.

(1) Nous trouvons dans le *Bulletin des comités* de 1851, p. 219, une notice iconographique sur saint Barthélemy, communiquée par M. l'abbé Barraud, qu'on lira avec intérêt.

Nous n'avons rien de certain sur saint Barthélemy : l'histoire s'est montrée ingrate envers lui comme envers tant d'autres apôtres du Christ, qui, dans les premiers siècles de notre ère, allèrent jeter les semences de la foi dans des régions inconnues et barbares. Cependant, si nous en croyons certaines traditions, Barthélemy, après avoir reçu l'Esprit saint, alla visiter les contrées les plus sauvages de l'Orient et pénétra jusqu'aux extrémités des Indes (a). Eusèbe raconte qu'au commencement du III^e siècle, saint Patène, allant dans les Indes pour y combattre les doctrines brahmaniques, y trouva le christianisme établi; on lui montra même une copie de l'Evangile apporté dans ces contrées par Barthélemy.

L'apôtre, lors de son retour des Indes, alla en Arménie, où il eut la gloire de verser son sang pour son Dieu, après avoir tenté vainement de conquérir à la religion chrétienne ce peuple grossier et profondément idolâtre. La plus commune opinion est qu'il fut écorché vif; des historiens assurent que le gouverneur d'Albanopolis le fit crucifier. Ces deux opinions peuvent se concilier, puisque ce double supplice était en usage chez les Egyptiens et les Perses, de qui les Améniens pouvaient l'avoir emprunté.

Le martyr de ce saint a été souvent représenté par les grands peintres, jaloux de traiter un sujet si terrible.

Michel-Ange, le plus savant des dessinateurs, et peut-être aussi le plus grand des peintres, a introduit dans son fameux jugement dernier, peint sur les murs de la chapelle Sixtine, saint Barthélemy tenant sa peau d'une main et de l'autre le fer, instrument de son supplice.

On rencontre aussi ce saint représenté sous une forme grossière et hideuse. On le voit dépoillé de sa peau, le corps déchiqueté par les incisions du scalpel, portant la peau au bout d'un bâton, et parcourant dans cet état les rues d'une vaste cité. Les auteurs de cette peinture s'inspirèrent probablement dans la

(a) Il est probable que sous ce nom, les écrivains anciens n'entendaient que l'Ethiopie et la Haute-Egypte.

Obiit, haud levi utriusque damno,
Anno Domini 1684, idibus Aprilis,

Ætatis septuagesimo.

Petrus de la Chambre (1),

Hujus basilicæ Rector, ad gregis

Exemplum et incitamentum,

Et liberi superstites. P. C.

M. Clersellier, dont on vient de rapporter l'építaphe, était un philosophe très-habile et un homme d'une piété si sincère et si solide, qu'il a bien fait voir que le sublime de la philosophie n'est pas incompatible avec la simplicité de la foi. Le public lui est redevable de la traduction de quelques-uns des ouvrages de M. Descartes : il aurait été à souhaiter qu'il nous eût donné la Vie de ce philosophe ; personne ne connaissait mieux sa doctrine, son esprit et son caractère, que M. Clersellier. C'est encore à lui que nous sommes redevables de la belle préface qui est à la tête de la *Physique* de Rohault, son gendre. Les ornements et les figures de ce tombeau sont de Bartholémi de Melo.

Louis Servin, avocat général au parlement, a été aussi inhumé dans cette église. Il mourut l'an 1626, en haranguant Louis XIII, séant en son lit de justice au parlement. Ce magistrat a été très-célèbre par sa probité, sa fermeté et sa profonde érudition.

SAINTE-BENOÎT, ancienne église. Dans l'enceinte du chœur, proche la sacristie des chanoines, l'on voit l'építaphe de Jean d'Aurat, ou Dorat, qui mourut le premier jour de novembre 1588, âgé de quatre-vingt-six ans. Ce bel esprit était né à Limoges, ou dans un village voisin, et se nommait *Disnemati*, c'est-à-dire, en patois limousin, *Dîne-matin*. Ce nom lui déplut, et il le changea en celui de Dorat, en latin *Auratus*, à cause d'un de ses ancêtres qui fut appelé Dorat ou Doré, parce qu'il avait les cheveux blonds. Il avait acquis une grande connaissance des langues savantes, et principalement de la grecque, dont il fut professeur royal. Il excella aussi dans la poésie, et fit de si beaux vers, qu'il mérita le nom de *Pindare français*. Il avait épousé, en premières noces, une femme de très-bonne famille, dont il eut plusieurs enfants, et entre autres, une fille qu'il maria à Nicolas Goulu, auquel il céda sa chaire de

lecture d'une légende, qui rapporte que saint Barthélémy, après avoir été écorché vif, arracha sa peau d'entre les mains de ses bourreaux, la plaça au bout d'un bâton, et se mit à parcourir les rues d'Albanopolis, au grand étonnement de tous les spectateurs, glacés d'effroi à la vue d'un tel spectacle.

D'autres artistes, séduits par les récits menteurs d'un ouvrage portant pour titre *Abdias babylonien*, représentèrent le saint martyr sous les traits d'un jeune homme au port noble et majestueux, vêtu de pourpre et tout brillant de pierreries, comme si les apôtres eussent mis toute leur gloire dans ces parures ridicules et mondaines. Ce serait folie d'ajouter foi à de pareils témoignages, lorsque nous savons par l'Évangile que les apôtres quittèrent tout pour suivre leur maître et voler à la conquête des âmes.

(1) Pierre Cureau de la Chambre, curé de Saint-Barthélemy, était de l'Académie française ; il mourut le 15 avril 1595.

professeur en langue grecque. Sa femme étant morte, il se remaria, sur la fin de ses jours, à une fille de dix-huit ans.

Dans la chapelle de Saint-Denis, on voit l'építaphe de René Chopin, avocat au parlement, et écrivain fameux par le grand nombre de bons ouvrages qu'il a donnés au public, et qui ont été recueillis et imprimés en 6 vol. in-folio. Le roi Henri III lui donna des lettres de noblesse, pour le récompenser du *Traité* qu'il avait fait sur le domaine de la couronne. On parlera ailleurs des marques d'estime que René Chopin reçut de la part de ses compatriotes. Baillet et quelques autres écrivains ont dit que ce savant homme était natif d'Angers ; mais ils se sont trompés, car il était de la petite ville de Bailleul, en Anjou, et à six lieues d'Angers. Il mourut le 30 janvier 1606, entre les mains d'un opérateur qui le taillait de la pierre. Voici son építaphe :

Chopinus, hic cubat memoriae thesaurus et penus
legum. Tota Gallia nunc gemit Chopinum. Audi
Municipes gemunt patronum quem nunc Elisii
tenent colonum.

Pierre Brulard, seigneur de Crosne et de Genlis, troisième fils de Noël Brulard, procureur général au parlement de Paris, et d'Isabelle Bourdin, fut secrétaire du roi en 1557, et des commandements de la reine Catherine de Médicis, en 1564, puis secrétaire d'Etat, le 8 juin 1569. Il mourut le 12 avril 1608, âgé de soixante-treize ans, et fut enterré dans sa chapelle, en l'église collégiale et paroissiale de Saint-Benoît.

Guillaume Château, né à Orléans, porta fort loin l'art de graver ; mais quelque habile qu'il fût, il laissa un élève qui l'a surpassé : c'est Simonneau l'aîné. Château mourut le 15 septembre 1683, âgé de quarante-neuf ans.

Jean-Baptiste Cotelier, bachelier en théologie de la faculté de Paris, professeur royal en langue grecque, et un des plus savants hommes de son siècle. Il était né à Nîmes, dans le Languedoc, en 1628, et était fils d'un ministre de ce pays-là, qui, s'étant fait catholique, destina son fils à servir un jour l'Église. Cotelier n'avait que douze ans, lorsqu'en 1641, ayant été introduit dans la salle de l'assemblée générale du clergé qui se tenait à Mantes, il expliqua le Nouveau Testament grec à l'ouverture du livre, et l'Ancien Testament en hébreu, et fit ensuite quelques démonstrations de mathématiques, en expliquant les définitions d'Euclide ; ce qui lui mérita l'admiration et l'estime du clergé. Il étudia ensuite à Paris, où il prit le degré de bachelier en théologie, et fut reçu de la maison et société de Sorbonne. Il ne voulut point entrer en licence, pour ne point s'engager dans les ordres sacrés, et pour se donner tout entier à l'étude de l'antiquité ecclésiastique, et de la langue grecque, dans laquelle il se rendit très-habile. Il mourut à Paris le 12 août 1686.

Claude Perrault, docteur en médecine de

la Faculté de Paris, et un des plus illustres membres de l'Académie royale des sciences, s'est acquis une grande réputation, non-seulement par des ouvrages concernant sa profession, tels que sont ses quatre volumes d'*Essais de physique*, et ses *Mémoires pour servir à l'histoire des animaux*, etc.; mais encore par des ouvrages d'architecture, dans lesquels il excella. Sa traduction de Vitruve, entreprise par ordre du roi, enrichie de notes savantes, et imprimée en 1673 et en 1684, lui fit et lui fera un honneur infini, tant que le goût des bonnes règles et des sages proportions l'emportera sur les beautés passagères de la nouveauté et de la mode. Il fit aussi un abrégé de Vitruve, et donna, en 1683, un livre intitulé : *Ordonnance des cinq espèces de colonnes, selon la méthode des anciens*. Son habileté ne se bornait point à la théorie, puisque ce fut sur ses dessins que furent élevés l'admirable façade du Louvre, le grand modèle de l'arc de triomphe qui était au bout du faubourg Saint-Antoine, l'Observatoire et la chapelle de Sceaux.

Jean Domat, avocat du roi au présidial de Clermont en Auvergne, était né dans cette ville le 30 novembre 1625, et mourut à Paris le 14 mars 1696, âgé de soixante-dix ans, trois mois, quinze jours. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Benoît, sa paroisse, sur laquelle il avait passé les dernières années de sa vie. On ne peut faire un plus grand éloge de la beauté et de la solidité de son esprit, qu'en disant qu'il est l'auteur du livre intitulé : *Les lois civiles dans leur ordre naturel*.

Charles Perrault, frère puîné du précédent, était un bel esprit également né pour les belles-lettres et pour les beaux-arts. Ses talents et sa probité lui méritèrent l'estime et la confiance de M. Colbert, contrôleur général des finances et surintendant des bâtiments du roi. Ce ministre le choisit d'abord pour être premier commis des bâtiments de Sa Majesté, et puis lui en donna le contrôle général. Il mourut à Paris le 17 mai 1703, âgé de soixante-dix-sept ans. Son poème du *Siècle de Louis le Grand*, qu'il publia en 1687, et dans le quel il prétendait que ce siècle était bien supérieur au siècle même d'Auguste, occasionna une guerre littéraire, dans laquelle le célèbre Despréaux parut le plus animé. Perrault soutint son sentiment dans un ouvrage en quatre volumes, qu'il intitula : *Parallèle des anciens et des modernes*, et qui lui attira de vigoureuses critiques.

Gérard Audran était de Lyon, et mourut à Paris le 25 juillet 1703. Il fut un des graveurs les plus savants et le plus corrects pour le dessin que la France ait eus. Ce qui étendit sa réputation en Italie et dans toute l'Europe, furent les grandes batailles d'Alexandre, et son entrée triomphante de ce prince dans Babylone, d'après les tableaux de Lebrun, ce grand et vaste génie qui n'a enfanté que des merveilles.

A un des piliers de la nef, on remarque un petit monument de marbre de très-bon goût, qui a été imaginé par Gilles-Marie

Oppenor, et exécuté d'après son dessin, par feu Vancève, un des habiles sculpteurs de nos jours. On y lit :

Maria-Anna des Essartz,
Fredericus Leonard,
Amisam conjugem mœrens,
Hoc amoris, et grati animi
Monumentum posuit.

Obiit anno reparatae salutis 1706.

Quinto Kalendarum septembris,

Ætatis xxxvi.

Requiescat in pace.

Ce Frédéric Léonard était le plus riche libraire, et sa femme une des plus aimables et des plus malheureuses de son temps.

Jean Foy-Vaillant, docteur en médecine, et un des plus savants antiquaires du siècle dernier et de celui-ci, était né à Beauvais le 24 mai 1632, d'une des plus honnêtes et des plus nombreuses familles de cette ville. Il fut marié deux fois, et, par dispense du pape, épousa successivement les deux sœurs. Il mourut à Paris le 23 octobre 1706, dans la soixante-seizième année de son âge. L'épithaphe qui est sur sa tombe, et que nous allons rapporter, a été composée par Charles de Valois, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, et fils du savant Adrien de Valois.

D. O. M.

Joanni Foy-Vaillant,
Bellovaco, Doctori Medico,
Ludovici Magni Antiquario,
Cenomanensium Ducis Cimeliarco,
Regi Inscriptionum

Et Numismatum Academiae Socio,
Viro fama nominis tota Europa
celeberrimo,

Summis Principibus probatissimo,

Qui hoc sub lapide

Una cum carissima conjuge

Ludovica Adrien,

Contumulari voluit.

Obiit xxiii. oct. m. d. cc. vi.

Et

Joanni-Francisco Foy-Vaillant,

Joannis filio,

Doctori Medico Parisiensi,

Paternorum studiorum æmulo.

De re antiquaria bene merito :

A quo speranda fuerant non pauca,

Si diuturnior ei vita contigisset.

Obiit xvii. novembr. m. d. cc. viii.

Ætatis xliv.

Maria-Ludovica Foy-Vaillant,

Amantissimis parentibus fratrique

Dulcissimo

Ex hujus testamento,

Hoc monumentum poni curavit.

Requiescant in pace.

Jean-Baptiste de Rocolles, qui a fait une

Introduction générale à l'histoire, assez estimée dans un temps où on n'avait rien de meilleur en notre langue sur cette matière, fut d'abord chanoine de cette église, puis alla en Hollande, où il se fit calviniste, et enfin revint à Paris, et rentra dans le giron de l'Eglise catholique. On l'a connu à Paris en 1691, et on crut apercevoir que tout se ressemblait en lui, et que son savoir était aussi léger que sa conduite. Il est aussi auteur d'un livre intitulé : *Vienne deux fois assiégée par les Turcs*, et imprimé à La Haye, en 1686. Il avait donné auparavant une édition en six volumes in-folio, de la *Description du monde* de Daviti.

Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, homme de naissance et d'une grande érudition, d'ailleurs factieux jusqu'à la fureur, fut un des prédicateurs de la Ligue qui se déchaînèrent, en 1593, contre l'absolution donnée à Henri IV dans l'abbaye de Saint-Denis, par l'archevêque de Bourges, après la profession de foi et la confession de ce prince. Il prononça neuf sermons sur la fausseté de la conversion de Henri de Bourbon, prince de Béarn, et sur l'invalidité de tout ce qui s'était fait à Saint-Denis. Il les fit imprimer l'année suivante, et les dédia au cardinal de Plaisance. Ayant été obligé dans la suite de quitter Paris, il les fit réimprimer à Douai. Ni le changement des affaires, ni l'exemple même de la cour de Rome, ne purent calmer la frénésie de cet esprit séditieux. (DE THOU, *Abr. de l'Hist. univ.*, t. VII, p. 90; et t. VIII, p. 388.)

SAINTE-CÔME, église paroissiale. — Cette église a été bâtie vers l'année 1212, aux dépens de l'abbaye et des religieux de Saint-Germain des Prés.

Nicolas de Bèze, né à Vézelay, le 17 novembre 1483, reçu conseiller au parlement de Paris, en 1515, seigneur de la Selle et de Chalioué en Donzinois, archidiacre d'Etampes, prieur commandataire de Saint-Eloy de Longjumeau, mort le 29 novembre 1543, fut inhumé à Sainte-Côme, dans la nef, où se voient ses armes gravées sur une tombe de marbre noir, et peintes sur une des vitres. Elles sont de gueules à la fasce d'or, chargées de trois roses d'azur, et accompagnées d'une clef d'argent en pointe. On voit aussi à un pilier, qui est à la main gauche et proche de ladite tombe, un petit cadre de bois fort simple, d'environ deux pieds de haut, sur lequel est une feuille de parchemin enfumée, fendue de vieillesse par le milieu, sortant du cadre, et retirée à peu près comme si elle était grillée. Elle contient trois épitaphes, que Théodore de Bèze, un des patriarches du calvinisme, a consacrées à la mémoire de Nicolas de Bèze, son oncle. Comme les caractères autrefois enlumines ne s'en liraient aujourd'hui qu'avec peine, et qu'il était à craindre que dans peu ils ne fussent plus lisibles, feu M. de la Monoye fit copier ces épitaphes et les inséra dans le quatrième tome du *Menagiana*, qu'il fit imprimer en 1715, d'où a été extrait celle qui est ci-près en latin :

TUMULUS

NICOLAI A BEZA

Viri amplissimi Regiique in Parisiensi Curia Sena-
[toris.

Marmoreas, lector, nullas hic stare columnas,

Æra nec artificis vivere jussa manu,

Nec tumuli cernes operosam surgere molem,

Qualia Mausoli fama sepulchra canit.

Scilicet hos titulos, hos querere debet honores,

Qui nil, quo melius nobilitetur, habet.

Hic autem magni, quodam pars magna Senatus,

Aut nullo, aut solo Beza Catone minor,

Quem sic eripuit virtus ter maxima morti

Ut fatis vivat posthumus ipse suis,

Cur tandem a tumulo famam nunc captet inanem

Illi quem vivo vita peracta dedit.

Imo, si verum fas nobis dicere, sed fas

Dignus, qui tumulo non tegetur erat.

Les deux derniers vers de cette épitaphe ont donné prise à la critique de plus d'une façon, comme l'a fort bien remarqué feu M. de la Monoye; car, outre que le poète y fait longue la dernière syllabe d'*imo*, toujours brève dans Martial, dont l'exemple doit servir de règle, c'est que *dignus qui tumulo non tegetur* présente un sens fort équivoque, signifiant également qu'un homme ne devait jamais mourir, ou qu'il ne méritait pas l'honneur de la sépulture. Théodore de Bèze, ayant aperçu ces fautes, fit divers changements dans cette épitaphe latine, dans l'édition qu'il publia à Genève en 1562, où les deux derniers vers se lisent ainsi :

Fas alios igitur nomen debere sepulchris,

Beza suum contra nobilitat tumulum.

Dans la chapelle de la Vierge, on voit cette épitaphe encastrée dans un des murs :

Viro clarissimo Carello Loisello, juris utriusque peritissimo, quod et assidue per annos 45, navata forensibus negotiis opera, et libri ab eo editi complures non mediocri suis temporis ornamento, ac posteritatis commodo testantur. Vixit annos 65, obiit anno sal. 1628, 5 cal. novemb.

Tout proche, est une autre épitaphe sur une table de marbre, avec cette inscription :

Petrus Puteanus, Claudii Puteani Senatoris amplissimi filius, ex Claudia Sanguina filia Barbaræ Thuanæ, quæ fuit Christophori Thuani Senatus Principis soror, Clementis Puteani juris ævo suo peritissimi nepos, optimis parentibus optime respondit. Doctrina, pietate, prudentia, fide, gravitate constantia probatissimus. Regi a Consilio et Bibliothecis. Imperii Gallicani jura exemplis summo labore provisus Rempublican ministrantibus consultissime suggestit, procerum, et clarissimorum ubique virorum officiis observantia frequenti conventu celebratissimus. Vixit annos 69, menses 1.

Hic situs 19 cal. Januarii ann. Christi 1652, immortalis vitæ per Christum gratiam expectat Jacobus Puteanus fraternæ gloriæ consors, orbitatis suæ mœstitiam *Nicolai Rigaltii* verbis amicitiae veteris honorem testantibus, quanto per Christianæ inodestiae præcepta fas est solatio consolatur.

A côté de cette épitaphe, il en est une autre avec cette inscription :

Jacobus Puteanus, Claudii Senatoris amplissimi filius, ex Claudia Sanguina filia Barbaræ Thuanæ, quæ fuit Christophori Thuani Senatus Principis soror, Clementis Puteani juris ævo suo peritissimi nepos, Regi a Consiliis et Bibliothecis Prior S. Salvatoris Varengevillæ et Marchesii, fratre suo Petro orbatus, et ei quinquennio superstes viri nunquam amisit. Sic vero temperavit, ut officia sapientes viri nunquam deseruerit, totus fratri similis, Regni res procurantibus charus, ab amicis quotidie ad ipsum convenientibus eximie cultus, universæ Galliae viris bonis probatus, apud exteros nominis ac variæ eruditionis fama clarus, hic situs et fratris reliquiis appositus 15 cal. decemb. ann. Christi 1656. Beatam spem expectat. Vixit annos 65, mensem unum, dies 20.

Cæsar Puteanus, ex fratre Clemente nepos et hæres patris virtutum ac beneficiorum memor, hoc monumentum posuit.

Ismaël Bullialdus, qui Puteanos assidue coluit, et cum Jacobo ad ipsius vitæ terminum habitavit, testamento rogatus solatium sibi quærens, hæc verba sua monumento mœrens inscripsit.

Dans la chapelle de Saint-Roch, vis-à-vis de l'autel, est une table de marbre noir faite en ovale, au-dessus de laquelle est écrit :

Hic situs est clarissimus Audomarus Talæus (Omer Talon) in Senatu Patronus consultissimus, qui exortis in regno factiosis motibus Christianissimi Regis auctoritatem fortiter capitis periculo, et libertatis jactura propugnavit.

Ibi quoque condita est charissima conjux Susanna Choart, Jacobi Choartii illustris et excelsa memoriæ viri filia, quæ cum maritum officiosissime coluisset, eundem vita functum diuturna viduitate honestavit, pietate insignis, charitate erga miseros et pauperes fere impar, sacram hanc ædiculam suis sumptibus extractam desideravit esse totius familiæ conditorium. Obiit ille 60 annos natus, 6 februarii an. 1618; hæc exactis 78 annis 19 aprilis ann. 1648, superstites sacris et regis dignitatibus aucti, pium hoc monumentum posuere.

Aux côtés de cette épitaphe il en est deux autres. Voici celle qui est à droite :

D. O. M.

Et gloriosis manibus Jacobi Talæi Audomari et Susannæ Choartie primogeniti, qui ætatis flore

privatorum causis, mox Advocatus generalis publicis regioque patrocínio in Principe Senatu annis 12, functus in Comitem Consistorianum adscitus est; dein universas fere Regni Provincias missus Dominicus in se suscepit, turbatas composuit, pacatas placide rexit, cunctis quoque sacratissimi consilii rei que publicæ negotiis occupatus mirum ingenii, integritatis, comitatusque fuit exemplar; sed præclaras animi dotes constans ejus pietas; indeficiensque tam erga suos quam erga miseros quosque charitas longe superavit, vir acri magnoque judicio, morum gravitate et humilitate christiana commendabilis: hunc cita mors leni morbo tristi familiæ eripuit beatiore vita remunerandum, anno ætatis 60, 6 mai 1648, prædecesserat ann. 1640, 19 decemb., Catharina Gueffier uxor charissima non impar virtutum: et si radiis lucet mariti suo etiam habuit, quibus viro gratissima et cunctis magnificentissima extitit matrona nobilis, in egenos adeo larga, ut nemini cesserit præterquam viro.

L'épitaphe qui est à gauche est conçue en ces termes :

D. O. M.

Audomarus Talæus, Consistorianus Comes, et in summo Galliarum Senatu Advocatus Regius, Oratorum Princeps in foro, Patrum Oraculum in Curia, inter eruditos primus, improbis scopulus; miseris portus, Regiæ majestatis, auctoritatis Senatus, quietis publicæ, formæ judiciorum, Patriarum legum, Religionis avitæ, juris Ecclesiæ Gallicanæ vindex acerrimus, vir invictæ constantiæ, integritatis incorruptæ, cui unum idemque munus visum est Regis esse Advocatum et populi civem optimum, qui remp. difficillimo belli civilis tempore sapientissimis consiliis sustinuit, Regi semper fidus, populo nunquam suspectus, hic situs est, sanctissime obiit 29 decembris anno 1652, ætatis suæ 57 privatorum causas annis 15, regias 22, egit; Francisca Doujat marito incomparabili cum quo annis 27 suavissime vixit, amoris luctusque sui monumentum fecit.

Dans la même chapelle, proche de l'autel, du côté de l'Évangile, il y a une table de marbre noir, avec cette inscription :

Hic situs est Joannes Dautruy, Tricassinus inter primos almæ Sorbonæ Magistros insignis, qui destinatam exponendis sacris litteris Cathedram, ac ipsius intuitu recens extractam primus ita implevit, ut ipsi secundus haud facile queat inveniri; cujus inexhaustum sapientia pectus triginta quatuor annis assidue nova peperit opera, nova etiamnum parturiens, et ad anteriora semper extendens semetipsum sicut doctrinæ sic vitæ adeo inculpatæ, ut alteram sæculi sui labem semper damnaverit, alteram pene nescivisse credatur, quod candidum viri animum fere

quingenta annis veluti proprium habuit illustrissima Takeorum familia, carissimas corporis reliquias postquam Deo redditus est animus, gentilitio monumento adoptat, Obiit anno 1646, die 19 aug. ætatis 70.

Dans cette même chapelle ont été inhumés : Denis Talon, qui, après avoir exercé pendant longtemps une des charges d'avocat général au parlement de Paris, à la satisfaction du roi, et avec l'admiration du public, fut fait président à mortier au même parlement, et mourut le 2 mars de l'an 1698, âgé de soixante-onze ans.

Louise-Angélique Favier du Boulay, veuve de Denis Talon, dont on vient de parler, étant morte en son château du Boulay en Bauce, le 28 septembre 1732, son corps fut transporté dans cette chapelle, où il fut inhumé. Elle était âgée de quatre-vingt-huit ans.

Jacques Bazin, marquis de Bezons, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Cambrai, etc., mourut à Paris, le 22 mai 1733, étant dans la quatre-vingt-huitième année de son âge. Il voulut que ses cendres fussent mêlées avec celles d'une femme dont il s'était toujours fait honneur de descendre ; car il était petit-fils de Pierre Bazin, trésorier de France à Soissons, et de Suzanne Talon, sœur d'Omer Talon, avocat général au parlement de Paris.

Proche de la porte de la sacristie, l'on voit la statue d'un homme à genoux, en habit de docteur, élevé sur une colonne de pierre, et à côté une plaque de cuivre avec cette inscription :

Nobilissimo, piissimo, omnique disciplinarum genere cumulatisimo D. Claudio Espenceo, Theologorum hujus sæculi facile Principi, paterno quidem genere, ex clarissimo Espenceorum, materno illustri Ursinorum familia orto, divini verbi præconi celeberrimo, pauperum patri benignissimo, qui cum per 46 annos continuos in hac prima omnium Academia litteris humanioribus, philosophicis et divinis operam cum omnium incredibili admiratione navasset, a Rege Christianissimo Francisco I Melodunum; Henrico II, Bononiam; a Francisco II, Aureliam; a Carolo IX, Pissiacum Religionis componendæ ordinandæque nomine inter primos hujus augustissimi Regni proceres partim Legatus, partim Orator de re Christiana sanctissime doctissimeque disceptasset, per multos in sacrosanctam Scripturam commentarios edidisset, tandem gravissimo calculi morbo diu multumque vexatus, cum omnium Principum Senatorum, Nobilium, Plebeiorumque luctu ac desiderio, obiit anno ætatis 60, die 5 octob. 1571.

Qui Gassarus Flaminius, Prior Sanctæ Fidei apud Columerios ejusdem Amanuensis, et per annos 17 negotiorum gestor devinctissimus, hanc effigiem cum suo elogio piæ Domini charissimi et benignissimi memoriæ erigebat, et mœrens ponebat anno 1572, die ultima januarii.

Celui dont on vient de rapporter l'épithaphe descendait, par son père, de l'ancienne maison d'Espense, une des plus nobles de la province de Champagne, et laquelle est fondue dans l'illustre maison de Beauveau, par Madeleine d'Espense, sœur de celui qui donne lieu à cet article. Par le mariage de cette demoiselle avec Aloi de Beauveau, il se forma une branche de la maison de Beauveau, qui prit le nom de Beauveau d'Espense, et cette branche subsiste encore aujourd'hui. Claude d'Espense fut donc homme de condition, un des grands théologiens de son temps, employé par François I^{er} à Melun, par Henri II à Boulogne, par François II à Orléans, et par Charles IX à Poissy, avec les premiers prélats du royaume, tantôt comme député, et tantôt comme arbitre dans les disputes de religion. Cependant, avec tant de mérite, il ne parvint jamais à la prélature.

Dans la même église est inhumé M. Bouthilier, avocat célèbre. Voici son épithaphe :

Jam functum senio sat venerabili
Ad se me vocitat Cœlicolum Pater :
Quid me fletis ibi dulcia pignora ?
Reddi depositum præcipit æquitas,
Nunc idcirco animam restituo polo,
Nec non corpus humo : parcite fletibus.

François Bouthilier de Chauvigny, ancien évêque de Troyes, mort à Paris, le 15 de septembre 1731, dans la quatre-vingt-dixième année de son âge, fut aussi inhumé dans cette église. C'était un prélat éclairé, et né avec beaucoup de talent pour les grandes affaires; ces qualités lui méritèrent une place dans le conseil de régence, pendant la minorité du roi Louis XV.

Au premier pilier de cette église est adossé un monument que les maîtres en chirurgie de Paris ont fait élever à la mémoire de feu François de la Peyronie, premier chirurgien du roi, mort à Versailles, le 24 août 1747. Son buste, qui forme un médaillon de marbre, semble présenté par le Génie de la Prudence. Ce Génie est de bronze, de même qu'une urne, qui est placée derrière avec plusieurs attributs de la chirurgie. Ce morceau, qui est de Vinache, est parfaitement exécuté.

Epitaphes de Saint-Côme, extraites du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 9480.

I.

Epithaphe de Françoise Griveau.

Voicy vostre miroir, Femmes Parisiennes ;
Venez vous y mirer ; c'est Françoise Griveau,
Race des Antonis, qui gist en ce tombeau ;
Race des Charteliers, race tres ancienne :
Piété, Charité, toutes Vertus chrestiennes
Luisaient dès sa jeunesse en son corps chaste
[et beau :
Elle fut jeune vefue : et ... amour nouveau
Ne la peüt oncques toucher d'amours Cythe-
riennes

Jehan Vyon son Espoux, seul emporta son cœur :
Elle a aymé sur tout son Dieu, son Créateur ;
Et trois.... qu'elle a heureusement pourveües .
Elle a vescu ça bas quatre vingts ans et plus,
Soulageant, revestant de Christ les membres nuds,
Et en reçoit au ciel la récompense deüe.

II.

Tombeau de Bossu, abbé de Saint-Bavon de Gand.

Il était inhumé dans le chœur à côté du grand autel, où son tombeau était autrefois élevé avec sa statue de pierre à genoux.

Hic jacet Vir Venerabilis in Christo Pater Dominus de Boussut, Leodiensis Diœcesis, ex nobili genere procreatus, qui quadraginta duobus Annis extitit Abbas dignissimus Monasterii S^{ti} Bavonis Gandensis, Tornensis diœcesis, ædificiorum ejusdem Cœnobii reparator, ac Redituum augmentator, Juriumque ejus defensor maximus ; qui obiit Parisiis anno Dñi 1460, die decima mensis Decembris : cujus Anima requiescat in pace. Amen.

Tombeau de François de Ranchicourt, archidiaque d'Arras.

III.

Clarissimi ac Nobilissimi Viri Domini
Francisci a Ranchicourt Archidiaconi Atrebatensis
EPITAPHIUM.

Quis jacet hoc Tumulo ? Franciscus : quæ fera

[vitam

Vis rapuit morbi ? vivit at ille tamen.

Ranchicourt dictus : exhibuerunt inclyta nomen

Stemmata, quæ virtus auxit et ampla tulit.

Illum pertulerat præclara Lutetia ; sed mors

Abstulit ; et virtus sola superstes erit.

Hunc lugere nefas, quando mortalia Regna

Mutavit, superis faustior ipse choris.

SAINTE-DENIS DE LA CHARTRE. Cette église a pris son nom de la cave qui est au-dessous, et dans laquelle on dit que Sisinnius fit enfermer saint Denis, saint Rustique et saint Eleuthère (1). Ansold et Reitrude, sa

(1) La tradition de l'emprisonnement de saint Denis et de ses compagnons, dans l'endroit où est aujourd'hui Sainte-Denis de la Chartre, n'est appuyée sur aucun monument digne de foi, non plus que l'histoire de la communion administrée à ces saints martyrs par Jésus-Christ lui-même. Par rapport au premier fait, qui est le seul qu'on discutera ici, il paraît plus probable que saint Denis n'a jamais été enfermé dans cet endroit. Ces saints martyrs furent mis dans la prison de Paris ; or, cette prison était alors dans la partie méridionale de la Cité, à l'extrémité intérieure du Petit-Pont ; elle y resta jusqu'en 586, que le feu ayant pris dans ce quartier, comme le rapporte saint Grégoire de Tours, les prisonniers s'évadèrent, et gagnant le Petit-Pont, allèrent se réfugier à Saint-Vincent, depuis Saint-Germain des Prés. La partie méridionale de la ville ayant été ruinée par cet incendie, on transféra la

femme, fondèrent dans la suite une église sur cette cave. L'acte de fondation est de 1122 (M. Jaillot prouve qu'elle est plus ancienne que ne le dit ici Piganiol), et porte : *Ecclesiam beati Dionisii de Carcere fundaverunt, et clericos instituerunt.*

Voilà l'origine de l'église haute et de l'église basse de Saint-Denis de la Chartre. Sur la porte de cette dernière, il y a un grand cartouche ovale, soutenu par deux anges, dans lequel est écrit en lettres d'or :

Ici est la Chartre en laquelle S. Denis fut mis prisonnier, où Notre-Sauveur Jesus le visita, et lui bailla son précieux Corps et Sang : il y a grands pardons pour toutes personnes qui visiteront ce saint lieu ; spécialement chacun lundi et vendredi de l'année, et les jours et octaves de Saint Denis et de Saint Mathias.

L'église ou chapelle haute a été rétablie en 1665, par la libéralité de la reine Anne d'Autriche, qui fit faire aussi le maître-autel, sur les dessins et sous la conduite de Gabriel Leduc, son architecte. Il est décoré d'une grande niche ouverte en dedans par le haut, pour recevoir du jour, et pour éclairer un excellent groupe de figures de stuc, dont celles de derrière tiennent au fond. Elles représentent saint Denis, saint Rustique et saint Eleuthère dans la cave dont on vient de parler, dans le moment où l'on suppose qu'ils sont communiés par Jésus-Christ. Ce morceau qui est de Michel Anguier, est d'une grande beauté. Cette sculpture sert de tableau au maître-autel, à côté duquel est l'inscription que voici :

Annæ Austriacæ Augustæ, Francorum, dum viveret, Reginae, Ludovici XIII conjugii integerrimæ hujus Templi et altaris restauratrici magnificentissimæ, hoc grati animi monumentum apponebant et dicabant Religiosi Benedictini Cluniacenses Dionisiani carceris custodes, anno post obitum ejus quarto, reparatæ salutis 1670, debentur eidem quotannis sex Missæ privatæ per ipsos Religiosos hic celebrandæ ex fundatione Christianissimi Regis Ludovici XIV, feliciter regnantis.

prison publique dans la partie septentrionale, et vraisemblablement dans le quartier de la Chapelle de Saint-Denis. Le nom de prison servit alors de distinctif pour désigner les édifices un peu remarquables du voisinage. De là vinrent les noms de prison ou de chartre donnés à la chapelle de Saint-Denis et à celle de Saint-Symphorien, appelées l'une et l'autre de la Chartre : on disait Saint-Denis de la Chartre, Saint-Symphorien de la Chartre, sans que, de cette dénomination, on pût tirer plus d'avantage pour prouver que c'eût été la prison de saint Denis, que de saint Symphorien, qui, ayant été martyrisé encore enfant à Autun, n'a jamais été mis en prison à Paris. De plus, dans les titres, quand on dit S. *Dionisius de Carcere*, on ajoute *Parisiaco*, c'est-à-dire près de la prison de Paris ; comme on dit S. *Jacobus de Carnificaria*, Saint-Jacques de la Boucherie, parce que cette église était dans le voisinage de la boucherie. (Voy. l'abbé LEBEUF, *Hist. de Paris*, tom. II, pag. 555 et suiv.)

Dans deux chartes du roi Robert, il est parlé des chanoines de Saint-Denis de la Chartre : *Canonicis Sancti Dionisii de carcere Parisiaco* ; et c'est encore une nouvelle preuve que cette église était desservie par des chanoines séculiers ; et s'ils avaient été réguliers, ce roi aurait ajouté, *cænobialiter viventibus, ou regulari conversatione viventibus*.

Lorsque Louis le Gros eut résolu, à la prière de la reine Adélaïde, sa femme, de fonder un couvent de religieuses à Montmartre, il donna aux moines de Saint-Martin des Champs l'église de Saint-Denis de la Chartre et ses dépendances, en échange de celle que ces moines avaient à Montmartre. Cet échange se fit en 1133, et depuis ce temps, l'église de Saint-Denis de la Chartre a toujours appartenu aux moines de Saint-Martin des Champs.

Le prieuré de Saint-Denis de la Chartre a été longtemps conventuel ; mais un arrêt du grand conseil de l'an 1636, le déclara simple, et ordonna que le prieur serait néanmoins tenu d'y recevoir et entretenir deux religieux prêtres du monastère de Saint-Martin, avec un frère convers pour les servir.

(HURTAUT et MAGNY.)

Tombeau de Toussaint de l'Espinay, prieur de Saint-Denis de la Chartre.

Cy gist venerable et discrete personne Toussaints de l'Espinay, natif du Diocèse de Lysieux, jadis Prieur de S^t Denis de la Chartre et de S^t Sauveur, Curé de Presle, etc. qui trespassa le 11^e jour de Janvier 1543.

(Recueil ms. de la Bibl. nat.)

SAINT-ÉTIENNE DU MONT. La reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, donna 3,000 liv. pour la construction du portail de cette église, et en posa la première pierre, le 2 août 1610. Les armes de cette princesse sont gravées sur cette pierre, et sont accompagnées de cette inscription :

Deo favente, S. Stephano deprecante, et auspiciis Margaretæ Valesiæ Reginae. anno Domini 1610, 2 augusti.

Les curieux doivent parcourir les tombeaux de l'église et du cimetière, où sont les cendres d'un grand nombre d'illustres et de savants.

Blaise Vigenère était de Saint-Pourçain, et fut secrétaire du duc de Nevers ; il acquit de la réputation par son savoir et par son goût. Il traduisit en français un grand nombre d'ouvrages des anciens, et quoique ses traductions soient aujourd'hui gauloises, elles sont cependant encore estimées pour leur fidélité, l'érudition et le discernement qu'on trouve dans les remarques qui les accompagnent. Vigenère mourut à Paris en 1596, et fut inhumé en cette église.

Derrière la chaire du prédicateur, fut inhumé un chirurgien fameux, nommé Nicolas Thognet, qui mourut le 29 décembre 1642. Son mérite n'est aujourd'hui connu que par son épitaphe, qui est ridiculement avantageuse. La voici :

Passant, qui que tu sois, arrête et considère

Qui gist sous ce tombeau ;

Tu sauras que Thognet, par un secret mystère,
Ce monde abandonna pour en prendre un plus
[beau.

Son art et son savoir garantissaient les hommes
Bien souvent de mourir.

Mortels, pensez à vous, dans le siècle ou nous
[sommés

Puisque Thognet n'est plus, qui pourra vous
[guérir ?

Dans l'enceinte du chœur, à droite, au premier pilier, vis-à-vis de l'autel, il y a une table de marbre noir sur laquelle est écrit :

D. O. M.

Joannes Perreau, Philosophiæ Professor Regius in Academia Parisiensi, hic expectat resurrectionem mortuorum. Docte viator, seu collem hanc Musarum incolas, seu lustres nonnunquam doctorum hominum funera, exemplis nostris parum didicisse puta, ni mori christiane et catholice didiceris. Obiit anno ætatis 56, mens. 4 dieb. 6. salut. 1645, die 16 martii.

Un peu plus loin, est une table de marbre blanc, soutenue par un génie en pleurs, et qui tient d'une main un flambeau renversé, Ce petit monument dont la sculpture est de François Girardon, est sur le tombeau de Pierre Perrault, avocat au parlement, originaire de Tours, et père de MM. Perrault, si connus par leur habileté dans les sciences et dans les beaux-arts. Ce sont eux qui ont fait mettre cette table de marbre, et l'inscription qui y est gravée :

D. O. M.

Petrus Perrault, causarum in supremo Senatu Patronus, hic sepultus est anno Domini 1652, quocum Paschalia Leclerc, conjux amantiss. post annum duodecim deposita est ; ibidem Maria filia jucundissima ante annum decimum quartum condita fuerat ; his Nicolaus, Presbyter Doctor et Socius Sorbonicus, Mariæ frater, ad jungi peroptavit anno 1662 ; ejusdem voti impos Joannes, causarum Patronus frater natus major, Burdigalæ jacet, ubi obiit anno 1669 ; Petrus, vectigalium Quæstor generalis apud Parisienses ; Claudius, Medicus Parisiensis ; et Carolus, Regionum Ædificiorum Cognitor, piis parentum, fratrum et sororis manibus bene precantes, titulum sepulcro posuere anno 1674.

Eustache Lesueur, peintre fameux, né à Paris en 1617, et mort au mois de mai 1655, âgé de trente-huit ans. Quoiqu'il n'eût jamais vu l'Italie, qui se vante d'être la seule école de la peinture, et qu'il n'eût pas même quitté Paris, la nature lui avait donné ce goût si rare du vrai et du sublime (qui consiste dans le beau simple), et qui lui a mérité d'être appelé le Raphaël de la France, par la ressemblance de ses ouvrages à ceux du prince de la peinture. Eh ! à quel degré de per-

fection n'eût-il pas porté son talent, si la mort ne l'eût enlevé au milieu de sa carrière ! Les vers suivants donnent une légère idée du mérite de cet Apelle :

Telle est de son pinceau la savante magie,
Qu'il donne à ses sujets la pensée et la vie,
Et maîtrise les cœurs par ce puissant attrait.
Lebrun, tu peins aux yeux le fier et le terrible ;
Mais Lesueur peint l'âme ; il nous la rend visible,
Et tout cède à l'effort d'un si rare portrait.

Les tableaux de la vie de saint Bruno, qui sont dans le petit cloître des Chartreux de cette ville, sont admirables, et au sentiment des connaisseurs, ce qu'il a fait de plus beau.

Jean-Baptiste Morin, médecin et professeur royal en mathématiques, à Paris, était né à Villefranche en Beaujolais, le 22 février 1583, et mourut à Paris le 6 novembre 1636. Il était savant et homme d'esprit ; mais quelques prédictions qu'il avait faites, et qui, par hasard, furent justifiées par l'événement, furent cause qu'il s'infatua de l'astrologie judiciaire, et le mirent aux prises avec plusieurs savants, entre autres Gassendi, qui lui objecta tant de bévues, que tout autre que lui aurait reconnu la fausseté de cette prétendue science.

Antoine Lemaître, né à Paris d'Isaac Lemaître, maître des comptes, et de Catherine Arnaud, parut dans le monde avec tous les avantages de l'esprit et du corps, et exerça la profession d'avocat, dans laquelle son éloquence le fit admirer pendant dix ans. A l'âge de vingt-cinq ans, M. Séguier, chancelier de France, lui fit donner le brevet et la pension de conseiller d'Etat ; mais, ni cette récompense, ni les grands applaudissements du public ne purent le retenir dans le monde. Il le quitta en 1637, étant âgé de trente ans, pour aller pleurer ses péchés dans la solitude, où il mourut le 4 novembre 1638, âgé de cinquante ans. Il fut enterré à Port-royal des Champs, où il était mort ; mais cette maison ayant été détruite, son corps fut exhumé comme les autres, et on le transporta avec ceux de M. Lemaître de Sacy, son frère, et de M. Racine, dans l'église de Saint-Etienne du Mont, où ils furent mis dans la cave de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

Isaac Lemaître de Sacy que l'on vient de nommer, était un prêtre de beaucoup de savoir et de vertu. Le surnom de Sacy était l'anagramme du nom d'Isaac. Il mourut le 4 février 1684, âgé de soixante-onze ans.

Jean Racine, trésorier de France en la généralité de Moulins, secrétaire du roi, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, et un des plus grands poètes dramatiques qu'il y ait eu, mourut le 29 avril 1669. L'affection singulière qu'il avait pour Port-Royal des Champs, où il avait été élevé, lui fit souhaiter d'être enterré dans le cimetière de cette maison, et il l'ordonna ainsi par son testament.

Derrière le chœur, auprès de la chapelle de la Vierge, à main droite, est la tombe sous laquelle fut inhumé Blaise Pascal. Il y

avait sur cette tombe une épitaphe qui était effacée : on l'a gravée sur un marbre blanc, et attachée à l'un des piliers du chœur au même endroit. Ce grand et sublime génie mourut à Paris le 19 août 1662, âgé de trente-neuf ans et deux mois. Voici cette épitaphe :

HIC JACET

Blasius Pascal, Claromontanus, Stephani Pascal, in suprema Apud Arvernos subsidiorum Curia Presidis filius ; post aliquot annos in severiori secessu et divinæ legis meditatione transactos, feliciter et religiose in pace Christi vita functus anno 1662, ætatis 39, die 19 augusti. Optasset ille quidem piæ paupertatis et humilitatis studio etiam his sepulchri honoribus carere, mortuusque etiamnum latere, verum ejus hac in parte votis cedere non potuit Florinus Perrier, in eadem subsidiorum Curia Consiliarius, ac sorori Gilbertæ Pascal matrimonio junctus, qui hanc ipsi posuit indicem sepulchri, et suæ in illum pietatis ; parceret tamen laudibus, quas ille summo opere semper aversatus est, et Christianos ad Christiana precum officia, et sibi et defuncto profutura cohortari satis habebit.

Les curieux d'une épitaphe digne d'un homme si rare et d'un génie si sublime, liront avec plaisir la suivante, qui peut passer pour un chef-d'œuvre en ce genre, et un modèle par sa simplicité, son énergie et sa vérité.

NOBILIS SCUTARII BLASII PASCALIS TUMULUS.

D. O. M.

Hic jacet. Pietas si non moritur, æternum vivet vir conjugii nescius, Religione sanctus, virtute clarus, doctrina celebris, ingenio acutus, sanguine et animo pariter illustris, doctus, non Doctor. Æquitatis amator, veritatis defensor, Virginum altor, Christianæ moralis corruptorum acerrimus hostis. Hunc Rethores amant facundum, hunc Scriptores norunt elegantem, hunc Mathematici stupent profundum, hunc Philosophi quærent sapientem, hunc Doctores laudant Theologum, hunc pii venerantur austerum, hunc omnes mirantur omnibus ignotum, licet omnibus notum. Quid, plura, viator, quem perdidimus Pascalem is Ludovicus erat Montaltius ? Heu ! satis dixi, urgent lacrymæ, sileo. Et qui bene precaberis, bene tibi eveniat, et vivo, et mortuo. Vixit annos 39, obiit an. rep. sal. 1662, 14 kal. sept.

ἮΑΕΤΟ ΠΑΣΚΑΛΟΣ. ΦΕΥ, ΦΕΥ, ΗΕΝΘΟΣ ΟΞΟΝ (1).
Posuit A. P. D. C. mœrens Aurelian. Canonista.

Pierre Barbay, professeur en philosophie dans l'Université de Paris, a été aussi inhumé dans cette église : c'était un fidèle et zélé partisan de la philosophie d'Aristote, dont il a laissé un cours qui n'est aujour

(1) *Cecidit Paschalis. Heu ! heu ! luctus quantus !*

d'hui connu que de quelques hibernois. Voici l'épithaphe qu'on lit près de la chapelle Saint-Roch.

D. O. M.

Magistro Petro Barbay Abbavillæo sui sæculi genio, Academiæ Principis ornamento, Philosophiæ, Medicinæ, Matheseos, Theologiæ, doctrinarum fere omnium laude celebri, qui postquam Parisiis Philosophiam per annos quatuordecim summo cum honore, maxima auditorum frequentia publice docuit, confectis tandem stipendiis miles emeritus cum summo omnium honorum dolore migravit ad superos. Die 2 sept. ann. 1664. Sui mœrentes pœterere.

François Pinsson, avocat au parlement de Paris, et connu par plusieurs ouvrages qu'il a donnés au public, était né à Bourges, le 5 août 1612, et mourut à Paris le 10 octobre 1691. Il était fils de François Pinsson, professeur de droit à Bourges, et de Marie Bengi, fille d'Antoine Bengi, aussi professeur de droit en la même université. Les principaux ouvrages de Pinsson sont un *Traité des Bénéfices* en latin, que Bengi, son grand-père maternel, avait enseigné et dicté dans les écoles de Bourges, et que son petit-fils continua, et fit imprimer à Paris en 1654 : la *Pragmaticque Sanction de Charles VII*, avec la *Glose* de Guimièrre, et que Pinsson fit imprimer à Paris en 1666, en 2 vol.; des *Notes sur les Indults accordés au roi, ou à d'autres à sa recommandation, par les papes Alexandre VII et Clément IX*, ouvrage imprimé en 1673; un *Traité singulier des Régales*, imprimé à Paris en 2 vol. in-4°, l'an 1688; et quelques autres ouvrages, etc. François Pinsson laissa un fils nommé François Pinsson des Rioles, qui était aussi avocat au parlement; mais qui, au lieu d'en exercer la profession, s'était entièrement attaché à l'étude des belles-lettres et des sciences. Il a continué les *Vies des anciens jurisconsultes*, qu'Antoine Dadin d'Hauteserre, fameux professeur de droit à Toulouse, avait entreprises.

Jean Gallois, abbé de Saint-Martin de Core, l'un des quarante de l'Académie française, pensionnaire de celle des sciences, et professeur en langue grecque au Collège royal de France, était né à Paris le 14 juin 1642. Il possédait les langues savantes, la philosophie, la théologie et les mathématiques. Tant de belles connaissances le rendaient fort propre à travailler au *Journal des savants*; aussi soutint-il seul ce pénible ouvrage, depuis l'année 1665, jusqu'en l'année 1673. M. Colbert, contrôleur général des finances, ministre et secrétaire d'Etat, l'honora de son estime, de sa familiarité et de ses bienfaits. Il mourut le 19 avril 1707, et fut inhumé dans cette église.

Jean Miron, docteur en théologie de la Faculté de Paris, et de la Société de Navarre, a été aussi inhumé dans cette église. Il a mérité du public en donnant sa bibliothèque aux Pères de la Doctrine Chrétienne de la maison de Saint-Charles, à condition qu'elle serait publique deux jours la semaine.

Dans le cimetière, ont été inhumés Simon Pietre, médecin fameux de la Faculté de Paris, qui, par son testament, défendit qu'on l'enterrât dans l'Eglise, de peur de nuire à la santé des vivants. On mit ces deux épithaphe sur son tombeau :

Simon Pietre, Doctor, Medicus Parisiensis, vir pius et probus, hic sub dio sepulcri voluit, ut ne mortuus cuiquam noceret, qui vivus omnibus profuerat.

Simon Pietre, qui fut jadis
Docteur, médecin de Paris,
D'une probité singulière,
A voulu que son corps fut mis
Au milieu de ce cimetière,
Craignant ailleurs de faire tort
Dans une place mieux choisie,
Et qu'ayant fait à tous du bien
Pendant sa vie,

Il ne put nuire après sa mort.

Pierre Petit naquit à Paris, où son père était greffier de la justice de l'abbaye de Saint-Victor. Il était né poète, et devint savant et habile dans la littérature. Il y eut un temps dans sa vie où il crut avoir de la vocation pour la médecine, et il se fit même recevoir docteur de la Faculté de Montpellier; mais son génie pour la poésie, et l'attrait qu'il trouvait dans l'étendue des belles-lettres, le ramenèrent à son goût naturel presque aussitôt, et se l'attachèrent tellement, qu'il n'a jamais pratiqué la médecine. Content d'un patrimoine au-dessous du médiocre, quoique augmenté par les petites épargnes qu'il avait faites chez le président de Nicolaï, des enfants duquel il avait été précepteur, il s'enveloppa dans sa propre vertu, et se livra sans réserve au talent qu'il avait pour la poésie latine, à l'étude des belles-lettres et de la philosophie. Ses vers lui méritèrent une place dans l'Académie de Padoue, et le firent mettre au nombre des sept poètes latins dont on composa la Pléiade parisienne sur la fin du xvii^e siècle. Ces sept poètes étaient les PP. Rapin, Commire, et La Rue, jésuites; Ménage, Santeuil, chanoine régulier de Saint-Victor; M. du Périer, gentilhomme provençal; et M. Petit docteur en médecine. Celui-ci a fait imprimer un grand nombre d'ouvrages sur différents sujets, et mourut le 12 décembre 1687, âgé d'environ soixante et onze ans.

Dans le petit cimetière qui est derrière la chapelle de la Vierge, a été inhumé un vertueux ecclésiastique, dont on voit l'épithaphe dans l'église, laquelle est attachée au premier pilier, à gauche de ladite chapelle. Elle est historique, et digne par sa simplicité, de celui pour qui elle a été faite.

Dans le cimetière qui joint cette chapelle, repose le corps de Messire Nicolas le Fèvre, sous-Précepteur du Roi d'Espagne et de Messeigneurs les Ducs de Bourgogne et de Berry, qui, pendant sa vie, a mis à profit les rares talents que Dieu lui avait confiés, pratiqué toutes les vertus

Chrétiennes, principalement la charité, qu'il a exercée abondamment envers les Filles de Sainte-Aure, dont Monseigneur le Cardinal de Noailles l'avait chargé, et est mort dans l'exercice de ces mêmes vertus, le 24 août 1708, âgé de 64 ans.

Joseph Pitton de Tournefort, né à Aix en Provence, le 5 juin 1656, de Pierre Pitton, écuyer, seigneur de Tournefort, et d'Aimare de Fagon, d'une famille noble de Paris, se sentit botaniste dès qu'il vit des plantes, et ce goût n'a fait qu'augmenter tous les jours de sa vie. Sa réputation étant parvenue jusqu'à M. Fagon, alors premier médecin de la reine, il résolut de l'attirer à Paris, et y réussit en 1683. Dès la même année, M. Fagon lui procura la place de professeur en botanique au jardin royal des plantes, et lui laissa la liberté de faire différents voyages, qui pouvaient perfectionner la grande connaissance qu'il avait des plantes. L'Académie royale des sciences ayant été mise, en 1692, sous l'inspection de M. l'abbé Bignon, il y fit entrer deux mois après, M. de Tournefort, qui se fit ensuite recevoir docteur en médecine de la faculté de Paris, et dédia à M. Fagon, pour lors premier médecin du roi, une thèse qu'il soutint le 29 novembre 1695, avec beaucoup de capacité et d'éclat. A son retour d'un voyage qu'il avait fait par ordre du roi en Grèce, en Asie et en Afrique, on lui donna en 1702, une place de professeur en médecine au collège royal. Il mourut le 28 décembre 1708, en réputation d'un des plus savants botanistes qu'il y eût en Europe, et fut inhumé dans ce cimetière, ainsi qu'il l'avait ordonné par ses dernières volontés. Les ouvrages qu'il a donnés au public, sont si connus, qu'on se croit dispensé de les rappeler. (HURTAUT et MAGNY.)

SAINTE-EUSTACHE. Sous un grand arc, à côté de la chapelle de la Sainte-Vierge, est le tombeau de Jean-Baptiste Colbert, mort le 6 de septembre 1683, âgé de soixante-quatre ans. Ce monument qui est un des plus beaux qu'il y ait eu en France, est du dessin de Lebrun, et de l'exécution de Baptiste Tuby et d'Antoine Coysevox. M. Colbert est représenté à genoux sur un sarcophage, ou tombeau de marbre noir. Un ange tient devant lui un livre ouvert, dans lequel ce ministre semble prier Dieu. La Religion et l'Abondance assises, et grandes comme nature, servent d'accompagnement. La figure de M. Colbert et celle de l'Abondance ont été sculptées par Coysevox ; celles de l'Ange et de la Religion, par Tuby. Les unes et les autres sont d'un choix et d'une correction de dessin admirables. Du côté de l'Abondance, on lit ce passage de l'Écriture :

Acceptus est Regi minister intelligentis. *Prov.* 14.
Quæ sunt Cæsaris, Cæsari.

Du côté de la Religion, on lit celui-ci :
Culpa et suspicio non est inventa in eo. *Daniel*, 6.
Quæ sunt Dei, Deo.

Sur les jambages de ce tombeau sont des cartouches de bronze, sur le pied desquels

Joseph est représenté occupé à faire distribuer du blé au peuple d'Égypte (*Gen.*, xiv), avec cette inscription :

Fidelis Dispensator et prudens. *Luce*, 12.

Dans le second, on voit Daniel donnant les ordres du roi Darius aux satrapes et aux gouverneurs de Perse. (*Daniel*. vi.)

Pie Agentibus Deus dedit sapientiam. *Eccles.* 45.

Ces emblèmes sont de l'abbé Jean Galois, de l'Académie française et de celle des sciences, lequel avait été attaché à feu M. Colbert, dont il avait reçu des bienfaits considérables. Au bas de ce tombeau, du côté de la chapelle qui lui est adossée, on lit l'épithaphe suivante :

D. O. M.

Præclara ac pernobili stirpe Equitum Colbertorum qui anno Domini 1285, ex Scotia in Galliam transmigraverunt ortus est vir magnus, Joannes-Baptista Colbertus, Marchio de Seignelai, etc. Regi Administer; Ærarii rationes incertum et facilem statum redegit; rem navalem instauravit. Promovit commercium. Bonarum Artium studia fovit, summa regni negotia pari sapientia et æquitate gessit: fidus, integer, providus Ludovico Magno placuit. Obiit Parisiis, anno Domini 1683, ætatis 64.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelai, fils aîné de Jean-Baptiste Colbert, mourut le 3 de novembre 1690, et fut inhumé dans le tombeau de son père.

Vis-à-vis de ce monument, on voit un bas-relief de marbre blanc sur un fond noir, médaillon d'une grande beauté, que l'Immortalité tient dans ses mains, et qui représente Martin Cureau de la Chambre, médecin ordinaire du roi, et l'un des quarante de l'Académie française. On lit dans un cartouche au-dessus :

Spes illorum immortalitate plena est.

Et plus bas :

Martinus de la Chambre, Archiater, obiit 1669.
ætatis 75.

Ce précieux morceau de sculpture est de l'invention du chevalier Bernin, et de l'exécution de Baptiste Tuby, sculpteur très-habile.

D'autres personnes illustres ont été inhumées dans cette église : tels sont, René Benoît, Angevin, docteur de Sorbonne et curé de Saint-Eustache (1). Il fut un de ceux qui, en 1593, furent appelés pour instruire le roi Henri IV, avant que ce prince embrassât la religion catholique, apostolique et romaine. Ce prince fut si content de Benoît, qu'il le nomma à l'évêché de Troyes en 1594 ; mais malgré tous les mouvements que se donna le cardinal d'Ossat, il ne put jamais obtenir de bulles, et René Benoît fut obligé de renoncer à cet évêché, l'an 1604. Il mourut le 10 mars 1608, et fut inhumé dans cette église. Etienne Tonnellier, son coadjuteur et suc-

(1) Nous donnons plus loin son épithaphe.

cesseur, lui consacra une épitaphe, qu'il fit graver auprès de son tombeau.

Bernard de Girard, seigneur du Haillan, natif de Bordeaux : il fut historiographe de France, secrétaire des finances, et le premier pourvu de la charge de généalogiste de l'ordre du Saint-Esprit, par lettres du 9 janvier 1595. Il a écrit l'*Histoire générale de France*. Il mourut à Paris le 23 novembre 1610.

Marie Jars de Gournay, née à Paris d'une famille distinguée, cultiva les sciences et fut en relation avec les plus savants hommes de son siècle. C'est à elle que le public est redevable de la compilation des *Essais* de Montaigne. L'épitaphe qu'on fit pour mettre sur sa tombe, nous apprend les principales circonstances de sa mort. La voici :

Maria Gornacensis, quam Montanus ille filiam,
Justus Lipsius adeoque omnes docti sororem
agnoverunt. Vixit annos 80, devixit 15 jul. an.
1645. Umbra aeternum victura.

Vincent Voiture, si connu par l'esprit qui est répandu dans ses *lettres*, cependant inférieur en goût, si l'on compare ses lettres avec celles de madame de Sévigné, modèle achevé du style épistolaire, était né à Amiens, et passa presque toute sa vie à Paris et à la cour. Il fut l'un des quarante de l'Académie française, maître-d'hôtel chez le roi, et introducteur des ambassadeurs chez M. le duc d'Orléans. Il mourut à Paris dans la rue Saint-Thomas du Louvre, le 27 mai 1648, âgé de cinquante ans.

Claude Favre, sieur de Vaugelas, l'un des quarante de l'Académie française, et un de ceux à qui notre langue doit le plus, mourut à Paris au mois de février 1650, âgé d'environ soixante-cinq ans.

François de la Motte le Vayer, l'un des quarante de l'Académie française, conseiller d'Etat ordinaire, précepteur de Philippe de France, duc d'Orléans, était né à Paris, en 1588; mais il était originaire du Mans. Il mourut en 1672.

Amable de Bourzeys, abbé de Saint-Martin des Cores, l'un des quarante de l'Académie française, était né à Volvic, près de Riom en Auvergne, et mourut à Paris, le 2 août 1672.

Antoine Furetière, de l'Académie française, connu par ses démêlés avec cette compagnie, et par l'excellent *Dictionnaire* qu'il a donné au public, mourut le 14 mai 1688, âgé de soixante-huit ans.

François d'Aubusson de la Feuillade, pair et maréchal de France. Il mourut subitement la nuit du 18 au 19 septembre 1691, laissant un fils unique nommé Louis d'Aubusson, qui est mort aussi maréchal de France.

Isaac de Benserade, gentilhomme, naquit en 1612, à Lyons, petite ville de la haute Normandie. Il eut à la cour de Louis XIV tous les agréments qu'un poète y peut avoir, et en reçut des bienfaits qui allaient à 12,000 liv. de revenu. Les ballets faisaient alors un des principaux divertissements de

cette cour, et Benserade fut, durant plus de vingt ans, chargé de composer les vers qui s'y récitaient. Il sut finement y confondre le caractère des personnes qui y dansaient, avec celui des personnages qu'elles représentaient. Il avait été reçu à l'Académie française le 17 de mai 1674; il mourut le 19 octobre 1691, par la faute d'un chirurgien, qui, en le saignant, lui piqua l'artère. C'était le poète le plus galant et le plus ingénieux de son temps.

Anne Hilarion de Constantin, comte de Tourville, vice-amiral et maréchal de France, a passé pour un des plus grands hommes de mer qu'il y ait jamais eu. Il mourut la nuit du 27 au 28 mai 1701, âgé de cinquante-neuf ans, et fut enterré dans cette église, sous une simple tombe et sans épitaphe.

Guillaume Homberg, naquit le 8 janvier 1632, à Batavia, dans l'île de Java, où Jean Homberg, son père, gentilhomme Saxon, avait le commandement de l'arsenal de cette place. Celui-ci ayant quitté les Indes, vint s'établir à Amsterdam avec toute sa famille, et pour lors Guillaume Homberg commença à s'appliquer à l'étude, ce que les chaleurs excessives et perpétuelles du climat qu'il venait de quitter, l'avaient empêché de faire plus tôt. Il étudia en droit à Yene et à Leipsik; et en 1674, fut reçu avocat à Magdebourg. Cependant il ne suivit pas cette profession; car peu de temps après il s'appliqua à la botanique, à l'anatomie, à la médecine, à la physique expérimentale, à la chimie, etc., et parcourut les parties de l'Europe où les sciences sont cultivées avec le plus de succès. Il prit à Wittemberg le degré de docteur en médecine, et alla voir encore les savants de l'Allemagne et du Nord. Un second voyage qu'il fit en France pensa l'y fixer; mais le moment n'en était pas encore venu, M. Colbert, attentif à tout ce qui pouvait orner la France, lui fit, de la part du roi, des offres si avantageuses, qu'il les accepta en 1682. Il eut même le bonheur de quitter la religion protestante, dont il avait jusqu'alors fait profession, et embrassa la catholique romaine. M. Homberg ayant perdu M. Colbert, en 1683, et ayant été déshérité par son père, à cause de son changement de religion, s'attacha à l'abbé de Chalucet, depuis évêque de Toulon, fort curieux de chimie. Il fit en 1685, un second voyage en Italie, et ne revint à Paris qu'au bout de quelques années. Dès que M. l'abbé Bignon eut, en 1691, la direction de l'Académie des sciences, il y fit entrer M. Homberg. M. le duc d'Orléans, régent du royaume, n'ayant point, en 1702, de fonctions dignes de sa naissance, se livra au goût et au talent qu'il avait pour les sciences, et aux mystères de la chimie, prit M. Homberg auprès de lui, et lui donna une pension et le laboratoire le mieux fourni et le plus superbe. En 1704, le même prince le nomma son premier médecin. En 1708, M. Homberg épousa Marguerite-Angélique Dodard, fille de M. Denis Dodard, médecin et académicien fameux. Il mourut le 24 sep-

tembre 1715, après avoir reçu plusieurs fois les sacrements. (*Voyez son éloge par M. de Fontenelle.*)

Charles de la Fosse, un des grands peintres de notre temps, directeur, chancelier et recteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture; il mourut le 18 décembre 1716, âgé de près de quatre-vingts ans.

Claude Genest, natif de Paris, mais d'une famille obscure; il parut poète tout à coup, et célébra avec succès les conquêtes de Louis XIV. Son esprit et ses amis lui procurèrent la charge d'aumônier de S. A. S. Madame la duchesse d'Orléans; le secrétariat des commandements de M. le duc du Maine, pour le gouvernement de Languedoc; l'abbaye de Saint-Vilmer, et une place à l'Académie française, où il fut reçu en 1698. Il mourut en 1719, âgé de quatre-vingts ans ou environ.

Gabriel Claude, marquis d'O, lieutenant-général des armées navales du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, mort le 17 mars 1728, dans la soixante-treizième année de son âge.

Gabriel Simon, marquis d'O, fils de Gabriel Claude, dont on vient de parler, et de Marie-Anne de la Vergne de Guilleragues, dame du palais de feu madame la dauphine, mère du roi Louis XV. Le marquis d'O était colonel lieutenant du régiment de Toulouse-Infanterie, et brigadier des armées du roi. Il mourut le 28 octobre 1734, âgé de trente-sept ans, n'ayant laissé de son mariage avec Anne-Louise de Madaillon de Lesparre de Lassay, qu'une fille unique nommée Adélaïde-Geneviève-Félicité d'O, mariée à Louis de Brancas, nommé le duc de Lauragais, fils du duc de Villars-Brancas, et en lui est finie la maison d'O, l'une des plus anciennes de Normandie.

Contre un des piliers du chœur, mais en dehors, et presque vis-à-vis la chapelle sainte-Marguerite, on lit l'épithaphe de M. de Callières, seigneur de la Rochechellay, etc., mort le 5 mars 1717, âgé de soixante-onze ans.

A côté du chœur, à main droite, est la chapelle de Sainte-Marguerite, où l'on remarque deux petits monuments construits de marbre et de bronze doré; l'un est érigé à la mémoire d'Hilaire Rouillé du Coudray, et l'autre à celle du marquis de Vins. On peut voir leurs épithaphe.

Pierre Rouillé, qui a été enterré en cet endroit, était frère puîné d'Hilaire Rouillé, et avait été président au grand conseil, et ambassadeur extraordinaire en Portugal.

La chapelle de Saint-Jean-Baptiste est auprès, et du même côté que celle de Sainte-Marguerite. Deux ministres d'Etat, père et fils, y ont été inhumés. Le premier est Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, mort le 27 du mois d'octobre 1728, dans la soixante-huitième année de son âge. Il avait été reçu conseiller au parlement de Metz en 1686; intendant et conseiller d'Etat, en 1690; directeur des finances, en 1701; secrétaire d'Etat sur la démission de M. Colbert de Torcy, en 1718; grand'croix et se-

crétaire de l'ordre militaire de Saint-Louis, au mois d'avril 1719; garde des sceaux de France, en 1722; commandeur des ordres du roi, dont il avait été grand trésorier. Il remit les sceaux à Sa Majesté le 15 août 1727, et se retira au château de Madrid, dont il était capitaine et gruyer du bois de Boulogne. Il mourut dans ce château, le 17 octobre 1728.

Charles-Jean-Baptiste Fleuriau, comte de Morville, fils du précédent, était né le 30 d'octobre 1686, fut reçu avocat du roi au Châtelet de Paris, le 19 août 1706; conseiller au parlement de Paris, le 16 janvier 1709; procureur général au grand conseil, le 14 mars 1711; nommé ambassadeur en Hollande, en 1718; reçu conseiller d'honneur au grand conseil, le 8 mars de la même année; grand'croix et secrétaire de l'ordre militaire de Saint-Louis, sur la démission de M. d'Armenonville, son père, le 24 d'avril 1719; plénipotentiaire au congrès de Cambrai; secrétaire d'Etat sur la démission de M. d'Armenonville, son père, en 1722; reçu à l'Académie française, la même année; fait ministre d'Etat et chevalier de la Toison, en 1724; disgracié le 19 d'août 1727; enfin mort à Paris, le 3 de février 1732, dans la quarante-septième année de son âge. Il dut son élévation et sa disgrâce à M. d'Armenonville, son père.

On voit attendant la porte d'entrée, à gauche, le lieu de la sépulture de M. de Chevert, et son épithaphe qui est très-simple.

Parmi les reliques qu'on garde dans cette église, on en voit une de saint Eustache, enfermée dans une châsse d'argent. Elle lui fut envoyée sous le pontificat de Grégoire XV, par le cardinal d'Est, et par le chapitre de Saint-Eustache de Rome. Etienne Tonnelier, pour lors curé de cette paroisse, en remercia Sa Sainteté, le cardinal d'Est et le chapitre de l'église de Saint-Eustache de Rome, par un imprimé qu'il leur adressa quelque temps après.

Le grand Colbert ayant donné de son vivant à cette église plusieurs chandeliers d'argent, et fait la dépense de la grille du chœur, légua, par son testament, la somme de 40,000 liv. à la fabrique, pour faire construire un nouveau portail à la place de l'ancien, dont le goût barbare choquait les yeux, et n'était pas même achevé (1). M. Col-

(1) Cette description historique, rapportée par Piganiol, est contredite par M. Jaillot dans ses *Recherches sur Paris, quart. Saint-Eustache*, p. 51. Voici ses propres termes :

« Le portail de cette église était d'un mauvais goût et n'était pas même achevé. M. Colbert fit remettre à la fabrique une somme de 20,000 livres, pour en faire construire un nouveau : cette somme fut déposée dans son trésor le 22 décembre 1688; mais comme elle ne pouvait pas suffire, il ordonna qu'il en serait fait un fonds jusqu'à ce que les intérêts qui en proviendraient fussent assez multipliés pour pouvoir remplir ses intentions. En 1752, le curé et les marguilliers destinèrent à ce nouveau portail une somme de 111,147 liv. 15 s. 4 d., que le don de M. Colbert avait produite : M. le duc de Chartres en posa la première pierre au nom de M. le duc d'Orléans, à Paris, le 22 mai 1754. Il a été

bert ayant jugé que cette somme n'était pas suffisante à beaucoup près pour sa construction, permit de la différer jusqu'au temps où les intérêts des 40,000 liv. pourraient y suppléer. M. Secousse, curé de cette paroisse, et les marguilliers empressés de remplir les intentions de ce grand Ministre, voyant les intérêts de la somme léguée monter à plus de 50,000 écus, en l'année 1752, résolurent d'en commencer l'édification. On abattit l'ancien portail, et les deux chapelles attenantes, dont on a parlé ci-dessus. Le sieur Mansard de Joni, dont le mérite et les talents, surtout l'exacte probité, étaient généralement connus, fut choisi pour en être l'architecte. Il en fit le dessin, et le modèle qu'il exposa au jugement du public, et qui éprouva, selon la coutume, des approbations et des censeurs. Enfin, la première pierre fut posée en 1753, avec beaucoup d'appareil par M. le duc de Chartres, aujourd'hui d'Orléans. Plusieurs médailles furent frappées à ce sujet en argent et en bronze, et encastrées dans les premières assises, avec ces inscriptions :

D. O. M.

Sereniss. Princ. Carnut. Dux opt. Parent. jussu et vice extruend. hujus Basil. fronti, prim. lapid. posuit. 1755.

Au revers :

Ejusd. Eccl. S. Eust. Paroc. Rector J. F. Secousse, Doct. Theol. Paris. ædit. honor. Lud. Phelippeaux, Comes à S. Florent. Regni administro. J. Masson de Plissay, Reg. ord. Equite, æditius G. Raph. Boscheron, H. Chabouillé. L. C. Vieillard.

(HURTAUT et MAGNY.)

Voici quelques épitaphes de Saint-Eustache, tirées du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale.

I.

D. O. M.

Hic jacet in antiquo Familie Monumento discretus Nobilis D. M. N. Joannes Le Coq Doctor Theologus, hujus Ecclesie quondam Pastor vigilantissimus, qui decessit Anno 1568. die 26 Junii (1).

II.

Epitaphe de René Benoît, curé de Saint-Eustache.

Un des ecclésiastiques appelés pour instruire Henri IV des vérités catholiques.

D. O. M.

D. Q. M.

Renato Benedicto

S.

Viator,

Ecce tibi effigies magni illius Doctoris Regni :
Regnatus, Cognomine Benedictus appellatus est,

élevé jusqu'au premier ordre, et suspendu depuis faute de moyens ; mais on a repris les travaux en 1772, et on les continue avec ardeur, etc.)

(1) Le Recueil manuscrit des Epitaphes de Paris

Audibus in Gallia natus, sacris juxta ac profanis Literis eruditus Vir, qua dicendi facunditate, qua scribendi facilitate multum exercitatur super. rationis, ut oppugnator, ita propugnator, qui qua tempestate Gallie urbes heretica contagione laborarent, periclitantibus animis manu medica est opitulatus commissos sibi greges, qui ad canendum Christo Carmen in hanc ædem conflu. cum privatis studiis, tum publicis concionibus per annos quadraginta labore indefatigato servavit : eo Pietas Hominem exexit, ut in sacris expiatoriis Henrico Magno Regi Christianissimo fuerit ab aure delectus expurgandæ vitæ Censor acerrimus, et ab eodem Trecearum Episcopus designatus, cui si ad honores veneranda senectus pertinet, Dignitatum cumulum auctoritas similis accessit, ex hac societate ad feliciorum vitam vocatus, annos 87. agens, et Theologorum Collegium extulit cum Decanus decennio sedisset, mortuus est Nonas Martii, anno Domini 1603. hic jacet, immo ejus animus et inter Beatos vivit ; ea quam expectamus vita vivit, et inter Mortales fama et rerum gestarum gloria : Corpus vero. M. Stephanus Tonnellier Doctor Theologus et ab eodem Renato Benedicto hujus Ecclesie Pastor designatus, Viro illi, de se bene merito sepulchrum hoc.

D. S. P.

Cy gist venerable et Scientifique personne M^{re} Rene Benoist Prestre Docteur en la faculté de Theologie de Paris, Curé de ceans, Confesseur et Conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils d'Etat et privé, qui décéda le 7^e Mars 1608.

Requiescat in pace.

III.

Cy gist noble Homme et Scientifique personne M^{re} Marguerin du Castel en son vivant Conseiller et Medecin ordinaire de la Reine d'Escoce, Douairiere de France, lequel trépassa le Dimanche 9^e de Decembre 1579.

Priez Dieu pour son Ame.

IV.

Cy gist hault et puissant Seigneur Charles Vander Gracht, Seigneur de Malstedes Wlierden, et fils de feu hault et puissant Seigneur M^{re} Charles Van der Gracht, en son vivant Seigneur dud. Malstedes, Gentilhomme de la bouche et Escuyer trenchant de l'Empereur, qui trépassa le 5^r octobre 1605, âgé de 18 ans.

Priez Dieu pour luy.

renferme les matériaux de toute une généalogie des Le Coq, d'après les épitaphes et inscriptions de Saint-Eustache.

V.

Hierosme d'Escamain Seigneur de Launay et de S^t Michel sur Orge, Boissi, d'Estouteville, et de Blanche, Commissaire ordinaire des Guerres, ayant vescu soixante et neuf ans, cessa de mourir le 29^e d'Aoust 1611. pour commencer à vivre : Sa vie eût la piété pour conduite, la vertu pour exercice, l'honneur pour contentement : elle est regrettée par les larmes de Louis et Jean d'Escamain ses enfans et de feüe Dam^{lle} Françoisse Courtin, qui ont donné cecy à sa Memoire et à leur devoir.

Priez Dieu pour eulx.

VI.

Epitaphe de Scipion Fieschi de Lavagne et d'Alphonsine Strozzi, sa femme.

D. O. M.

SCIPIONI FLISCO,

Principum Genæ Civium Principi Viro, Palatino et Patritæ Lavanix xv^e Comiti duplari Torquato, et Elizabethæ Lodoizix, quinque Reginarum Gallix Equiti honorario, præclaris et arduis terra marique muneribus per annos quinquaginta sub quinque Regibus integerrime perfuncto.

Franciscus Fliscus Comes, filius mærens
hoc Monumentum posuit.

Vixit annos 70. Dies quinque : obiit anno Sal.
1598. 18^e Calendas Decembris.

D. O. M.

ALPHONSINÆ STROZZÆ.

Et Majorum suorum splendore et propriis laudibus clarissimæ et apud Reginam Catharinam honorariæ Matronæ munere summa cum fide et digna diligentia funetæ,

Scipio Fliscus Comes carissimæ et fidelissimæ
Conjugi, acerbissimo fato sibi ereptæ.

H. M. P.

Quæ vixit annos 44. Obiit Anno Salutis 1586.
5^o Nonas Maii.

Sous ce mesme Tombeau est aussy inhumé le Corps de M^r François de Fiesque, Comte de Lavagne et de Calestan, fils dud. Seigneur Scipion et de Alfonsine de Strozzi, lequel deceda estant au service du Roy contre les rebelles de son Estat l'an 16 . . . et fut son Corps apporté en ce lieu. Il avoit espousé Dame Anne Le Veneur, fille du Comte de Tillieres.

VII.

Epitaphe de l'abbé de Bencivenni, aumônier de la reine.

D. O. M.

Hic jacet piæ memoriæ Reverendus in Christo Pater Joannes Baptista Bencivenni, Nobilis Florentinus, Abbas Bellafrondeus, Consiliarius, primusque Catharinæ Medicæ quondam Fran-

corum Reginæ Elemosynarius, qui obiit Parisiis 12^o Calendas Decembris 1598. Petrus de Bencivenni Nepos, non immemor beneficiorum, hoc monumentum mærens posuit.

Requiescat in pace.

VIII.

Epitaphe d'un inconnu.

Louvre me donna l'estre et Paris ma fortune ;
J'eüs l'honneur d'estre au Roy ; S^t Eustache a mes os :
Passant, au nom de Dieu, si je ne t'importune
Durant ce mien souvenir, prie Dieu pour mon repos.
Il deceda le 15^e Aoust 1629. l'an 61^e de son aage.

IX.

D. O. M.

Cy gist Venerable et Docte Personne M^e Jean Remy Prestre, Clerc de l'Oœuvre de l'Eglise de ceans dès l'année 1596. a esleüe sa sepulture, et deceda le jour de . . . 16 . . . âgé de . . .

X.

Vir clarissimus Magister Stephanus Tonnellier Doctor Theologiæ insignis, hujus Ecclesiæ Pastor, fraternæ dilectionis et charissimæ Parentelæ memor hoc Monumentum

D. S. P.

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. Dans cette paroisse fut baptisé, en 1316, le petit roi Jean I^{er}, fils de Louis le Hutin et de Clémence d'Aragon d'Anjou-Hongrie. Isabelle de France, fille de Charles VI et d'Isabelle de Bavière, y fut aussi baptisée en 1389. Marie-Isabelle de France, fille de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche, y reçut le même sacrement en 1573.

On voit dans la chapelle, où s'assemblent les marguilliers, un tableau, qui était auparavant dans une des croisées de l'église ; c'est une copie du tableau de la cène, que Léonard de Vinci peignit à fresque dans le réfectoire des Dominicains de Milan. François I^{er} fut si touché des beautés du tableau original, qu'il voulut faire transporter en France le mur sur lequel il était peint ; mais sur ce qu'on lui en fit connaître l'impossibilité, il en fit faire plusieurs copies, et l'on tient que celle-ci en est une. Cette copie est d'autant plus précieuse, que les Dominicains de Milan ont laissé détruire l'original, et que l'estampe qu'en a gravé Soutenen, ne rend pas fidèlement les beautés de ce tableau.

Un grand nombre de personnes illustres ont été inhumées dans cette église. Jacques Dubois, médecin célèbre, connu sous le nom de Sylvius, né à Amiens, et mort à Paris en 1551. Il avait fait sa profession avec beaucoup de succès et d'utilité ; et comme il était fort avare, il laissa de grands biens. Buchanan, qui assista à son enterrement, fit cette

épitaphe, et l'écrivit avec du charbon à la porte de l'église, pendant qu'on l'enterrait :

Sylvius hic situs est, gratis qui nil dedit unquam,
Mortuus est, gratis quod legis ista dolet.

Cette épitaphe a été paraphrasée en français par Colletet. Cette paraphrase est ci-après :

De l'avare Dubois la science féconde
Ne donna rien pour rien, tant qu'il vécut au monde ;
Et si les corps encor s'animent pour le bien,
Il est sous ce tombeau, qu'il murmure et qu'il

[gronde,

De quoi tu lis ces vers, sans qu'il t'en coûte rien.

François Picart, doyen de cette église, et fameux prédicateur, mort le 17 septembre 1556

François Olivier, chancelier de France, fils de Jacques, premier président du parlement de Paris, et petit-fils de Jacques Olivier, procureur au même parlement.

François Olivier, seigneur de Fontenay et abbé de Saint-Quentin de Beauvais, petit-fils du chancelier Olivier, mort en 1636, âgé de cinquante-cinq ans, et inhumé auprès du chancelier, son grand-père.

Au côté droit du chœur, sous l'enceinte et contre le mur, est une table de marbre, sur laquelle on lit l'épitaphe de François de Kernevenoy, qu'on appelle par corruption, de Carnavalet. Ce seigneur était Breton, et un des plus parfaits gentilshommes qu'on ait vus à la cour de nos rois.

Dans une des chapelles, on lit l'épitaphe d'Anne de Thou, fille aînée de Christophe de Thou, et premier président du parlement de Paris, et femme de Philippe Hurault de Chiverny, chancelier de France

Louis Révol, secrétaire d'Etat sous Henri III et Henri IV, mort le 24 septembre 1595.

Claude Fauchet, premier président de la cour des monnaies, né à Paris en 1520, et mort en 1603.

Jacob, connu sous le nom de Polonais, parce qu'il était né en Pologne, vint fort jeune en France, et y fut regardé comme le plus excellent joueur de luth de son siècle. Ballard imprima quantité de pièces de sa composition ; ses gaillardes sont les plus estimées. Il mourut en 1603, âgé de soixante ans.

Pomponne de Bellièvre, chancelier de France, surnommé le *Nestor* de son siècle, fut non-seulement le plus grand magistrat de son temps, mais encore le négociateur le plus délié, le plus ferme et le plus fidèle. Il mourut le 5 septembre 1607, âgé de soixante-dix-huit ans.

Nicolas de Bellièvre, son fils, et président à mortier au parlement de Paris, étant mort à Paris, le 8 juillet 1650, âgé de soixante-seize ans, fut inhumé auprès du chancelier, son père.

Pomponne de Bellièvre, fils de Nicolas et de Claude Brulard, premier président du parlement de Paris, en la place de M. Molé, devenu garde des sceaux, mourut le 13 mars

1657, et fut inhumé dans la chapelle de ses ancêtres à Saint-Germain-l'Auxerrois. (1).

Concino-Concini, marquis d'Ancre, et maréchal de France, fut inhumé la nuit du 24 au 25 d'avril 1617, au-dessous de l'orgue de cette église ; mais dès qu'il fut jour, la populace en fureur le tira de la fosse, exerça sur son cadavre mille indignités, et enfin le mit en pièces.

Dans la chapelle de Saint-Laurent est, depuis plus d'un siècle, la sépulture de MM. Phélippeaux de Pontchartrain. Paul Phélippeaux, secrétaire d'Etat, est le premier qu'on sache, qui y ait été inhumé ; car comme sa maison était située dans la rue Saint-Thomas du Louvre, où elle existe encore, il était de cette paroisse : sa veuve y fit transporter son corps de Castel-Sarrazin, où il était mort, le 21 octobre 1621, pendant le siège de Montauban. On peut voir son épitaphe dans cette paroisse, et celle de Louis Phélippeaux, président en la chambre des comptes de Paris, et père de Louis, qui a été chancelier de France.

On voit ensuite celle d'Eléonor-Christine de la Rochefouchaud de Roye, femme de Jérôme Phélippeaux, comte de Pontchartrain, et fils de Louis Phélippeaux, chancelier de France

Marie de Maupeou, femme de Louis Phélippeaux, chancelier de France, mourut le 12 avril 1714, et fut inhumée dans cette chapelle.

Louis Phélippeaux, comte de Pontchartrain, fils de Louis Phélippeaux, président de la chambre des comptes de Paris, et petit fils de Paul Phélippeaux, secrétaire d'Etat, né le 29 mars 1643 ; conseiller au parlement de Paris en 1661 ; nommé premier président du parlement de Bretagne en 1677, d'où il fut tiré pour être intendant des finances en 1687 ; contrôleur général en 1689, et en 1690, le 6 novembre, nommé ministre et secrétaire d'Etat ; puis chancelier garde des sceaux de France, le 5 septembre 1699 ; le 9 mai 1700, fait commandeur et secrétaire des ordres du roi. Il posséda la charge de chancelier de France jusqu'au 2 juillet 1714, que, comblé de biens et d'honneurs, il obtint du roi la permission de se retirer. Il mourut le 22 décembre 1727, à dix heures du matin, dans la quatre-vingt-cinquième année de son âge. De son mariage avec Marie de Maupeou, qu'il avait épousée en 1688, il a laissé Jérôme Phélippeaux, comte de Pontchartrain, ci-devant secrétaire d'Etat, et père de Jean-Frédéric Phélippeaux, comte de Maurepas, aussi secrétaire d'Etat. Louis Phélippeaux, chancelier de France, a été inhumé dans cette chapelle, auprès de ses ancêtres. La famille de Phélippeaux est originaire de Beaufort en Anjou, d'où elle se transplanta à Blois, puis à Paris. On compte dans cette maison jusqu'à dix secrétaires d'Etat, depuis Paul Phélippeaux, jusqu'au comte de Saint-Flo-

(1) Nous donnerons plus loin l'épitaphe de Pomponne de Bellièvre et de plusieurs des personnages dont parle ici Hurtaut.

1720, âgé de quatre-vingt-un ans.

Antoine Coypel, premier peintre du roi Louis XV, mort le 7 janvier 1722, âgé de soixante-un ans.

André Dacier, de l'Académie française, de celle des inscriptions et belles-lettres, littérateur fort connu, mourut le 18 septembre 1722, n'ayant survécu à Anne Lefèvre, sa femme, que deux ans un mois et deux jours.

Le tombeau de M. le comte de Caylus, de la composition de M. Vassé. La simplicité du monument et celle de l'épithaphe sont parfaitement d'accord avec l'âme et les mœurs de M. le comte de Caylus. On lit l'inscription suivante sur son tombeau :

Hic jacet A. Cl. Ph. de Thubières, Comes de Caylus, utriusque et Litterarum et Artium Academiæ Socius. Obiit die iv septembris, ann. M. DCC. LXV, ætatis suæ LXXIII.

Si jamais le projet qu'on avait fait pour le Louvre, pendant que M. Colbert était surintendant des bâtiments, était exécuté, on démolirait entièrement l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, les maisons du cloître, et celles de quelques rues voisines, pour faire dans l'emplacement qu'elles occupent, une grande et magnifique place, au milieu de laquelle le Pont-Neuf aboutirait. En dégagant ainsi l'avenue du Louvre, on mettrait dans un beau point de vue cette superbe façade, qui est le plus beau morceau d'architecture qu'il y ait au monde; vis-à-vis de laquelle est la place de l'ancien hôtel des Monnaies, on élèverait une nouvelle église de Saint-Germain-l'Auxerrois, digne de figurer pour sa belle construction, avec la façade du Louvre.

L'église de Saint-Germain-l'Auxerrois a toujours été dans la dépendance de l'Eglise de Paris. Elle a servi de baptistère et d'école pour soulager celle de la cathédrale, et le nom en est resté au quai et à la place où elle se tenait.

(HURTAUT et MAGNY.)

Le recueil manuscrit des épithaphe de Paris, à la Bibliothèque nationale, nous fournit les inscriptions funéraires suivantes existant autrefois à Saint-Germain-l'Auxerrois :

I.

Cy gist feu Noble Homme et Docte M^e Mathurin Marchant, Licencié en Loix, en son vivant Chanoine des Eglises de Notre Dame de Paris et d'Orléans et Doyen de S^t Pierre en Pons dudit lieu d'Orléans, Conseiller du Roy notre Sire en sa Cour de Parlement, lequel trespassa le 20^e jour du mois de juillet 1463.

Dieu en ait l'Âme. Pater noster.

—

II.

Cy gist Noble et Docte personne M^e Pierre Robert, Licencié en Lois, jadis Doyen de S^t Ger-

main l'Auxerrois, Chanoine de Paris et de Chartres, Trésorier des finances et Maistres des Requestes de l'hostel du Roy nostre Sire, qui trespassa le second jour de febvrier jour de la Chandeleur 1496.

—

III

Epithaphe de François Le Charon, aumônier de la reine

Cy devant sous le Maistre Autel gist et repose le Corps de M^{re} François Le Charon, vivant Prestre, Protonotaire du S^t Siège, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Cercanceaux, Chanoine Archidiaque de Josas en l'Eglise de Paris, Predicateur ordinaire du Roy, Conseiller Aumosnier de la Reine, Doyen de cette Eglise Royale de S^t Germain, qui après avoir assisté en la Chambre ecclesiastique des Estats généraux du Royaume de France, tenus en l'an 1614. fut à l'issuë desdits Estats esleü et nommé par le Roy tres Chrestien Louis XIII de ce nom, pour en qualité d'Orateur de sa Majesté faire et prononcer la harangue de l'obedience, lequel lors comme Fils aîné de l'Eglise, sa dite Majesté venant à la Couronne, rendit à nostre Sainct Pere le Pape Paul cinquième de ce nom, qui après ses munificences luy moyenna cette dignité de . . . laquelle preferant à plusieurs Eveschez et autres dignitez, il a voulu deservir jusques à la fin de sa vie, pour vivre après sa mort en la memoire de M^{rs} les Paroisiens de cette Eglise et pour participer aux prieres de ceulx qui ont eü part à ses Predications et à ses Sacrifices, lequel deceda le 21^e jour de Septembre 1641. âgé de . . .

Nullum majus morum Solatium quam ipsa mortalitas.

Vivere noluit qui mori non vult.

Caro mea est in requie et in spe.

De l'autre côté de cette épithaphe était écrit ce qui suit :

Dum vixit, mentis tenebras discussit Iesus;
Post mortem æterna vivere Luce dabit.

R. D. Franciscus Le Charon, Sanctæ Sedis Apostolicæ Protonotarius insignis, et Metropolitanæ Ecclesiæ Parisiensis Canonicus et Archidiaconus Josa, Monasterii Beatæ Mariæ de Sarcella Abbas Commendatarius, nec non hujusce Regalis Ecclesiæ S^ti Germani Canonicus et Decanus, Monumentum hoc vivens, sibi moriens posuit anno Salutis 1636. ætatis suæ 53^o.

—

IV.

Cy gist venerable et scientifique personne M^{re} Guillaume Hector, en son vivant Doyen de l'Eglise de ceans, lequel trépassa le xi^e jour d'Aoust 1527.

Priez Dieu pour son Ame.

V.

On voyait autrefois dans le chœur de cette église un tableau de bois sur lequel était appliquée une feuille de parchemin avec ces vers en vieilles rimes.

Au tans Clovis, fils du Roy Dagobert,
Fut Sainct Landry, évesque de Paris :
Dien fit pour luy maint miracle, en appert
Sur les malades qui s'en aloient guaris.

En ce temps là n'eust plus grand aumosnier,
Que fut Monsieur Sainct Landry,
Il donnait tout jusques au dernier denier,
Et n'estoit point son bien pour ce amoindry

A Gonesse eût un nommé Gratart
Que l'on disait estre entaché de lepre :
Mais du Suaire Sainct Landry en tel part
Se fit seigner, qu'il fut querir à Vespres.

Un homme d'armes eût à Villeneuve,
Qui ne s'aydoit de piez ny de mains ;
Le Sainct requis qui ses membres ravive,
Et fut guari du soir au lendemain.

A Sainct Germain eût un jeune homme
Lequel estoit enflé d'esquinancie ;
Mais quand il eût touché sa gorge en somme
Au dict Suaire n'eût plus de maladie.

Le fils Raoul Burgy de Tamnifort,
Sain et joyeux s'alla au soir coucher :
Mais quand se leva eüst visage et nez tort :
Mais le Suaire le guarit pour toucher.

Semblablement le valet du Doyen,
Nommé Remy eût son visage enflé ;
Sainct Landry prie, lequel par son moyen
Le rend tout sain, naitié et desenflé.

A Montreuil y avait un jeune homme,
Qu'on reputeoit et jugeoit-on pour ladre ;
Mais le dict Sainct si le guarit en somme
Qu'il n'eust de cliquettes ny de madre.

L'Evesque de Paris nommé Maurice
Eût un nepveu qu'on appelloit Jean,
Auquel le dict Suaire fut propice,
Pour luy oster d'esquinancie l'an hanc.

Le Chevalier de la ville Hua
Dedans le pié se boutta une espine,
La jambe s'enfle fort, soudain se voüa
A Sainct Landry, et le mal se décline.

Prés Chastelet du costé du grand Pont
Le feu se bounta, qu'on ne sçavoit esteindre :
Les gens querir le Sainct vont
De Sainct Landry, qui tost le fit esteindre.

Aveline, femme Henry de Meulent,
Si fut longtemps d'hydropisie malade,
Son cœur ne fut de se voüer pas lent
A Sainct Landry, qui la rend saine et sauve.

De verges fut l'un des Clercs de ceans
Par Sainct Landry terriblement battu
La cause fut, car il estoit leans
A dez et cartes plusieurs fois esbattu.

A un enfant sa mere avoit donné
Un peu de pain qui la gorge estoupa ;
La pauvre femme a son desir tourné
Vers Sainct Landry qui sain luy delivra.

VI.

Jacobus Baille, Senator Urbis et Diocesis Embredunensis, hujus Ecclesie Canonicus, et Michaël Chauveau, Oppidi et Ducatus de Meduana, Diocesis Cenomanensis, hic Cantor et Canonicus, uterque Illustrissimi Cardinalis a Gondio Episcopi Parisiensis quondam Eleemosynarii, amicitie vinculo juncti, hoc Tumulo condi voluerunt : primus obiit die 2^a Maii. Anno Salutis 1600. et ætatis 72^{um} agens : hanc amicitia. posuit, nunc illi, tunc sibi cœlitum extremum diem clausit. anno Domini 16. nimæ eorum in pace quiescant.

Autour de la tombe était écrit ce qui suit :

Cy gist M^e Michel Chauveau, natif de la ville et duché du Maine, Diocese du Mans ; Prestre Chanoine et Chantre de Ceans, reçu Chanoine au mois de mai 1579. et esleü Chantre au mois de décembre 1610. âgé de soixante et. ans a fait faire ce Tombeau et deceda le.

VII.

Cy devant gist venerable et docte personne M^e Guillaume Orange, en son vivant Prestre habitué en l'Eglise de ceans, le quel deceda le 27^e jour de May 1682.

Priez Dieu pour luy.

VIII

Cy devant gist venerable et Docte personne M^e Pierre de Besse, vivant prestre Docteur en la faculté de. . . . et Prédicateur ordinaire du Roy, Chantre et Chanoine de l'Eglise de Paris, qui est decédé le 10^e novembre 1659.

présentation du défunt. Sur le premier est Childebert, qui, d'une main, tient le sceptre; et de l'autre, l'église de Sainte-Croix et de Saint Vincent, qu'il avait fondée. Sur le second, Chilpéric, tenant le sceptre de sa main gauche, et sa barbe de la main droite, pour marquer, selon quelques-uns, qu'il mourut de mort violente. Du Breul réfute cette conjecture, et prétend que c'était le geste ordinaire de Chilpéric, ce qu'il prouve par un grand sceau que lui avait montré Philippe Lauthier, général des monnaies, et grand antiquaire, sur lequel ce roi était représenté dans la même attitude. Le P. Ruinart observe judicieusement qu'on ne peut pas conclure grand'chose de ces représentations, parce qu'elles ont été sculptées plusieurs siècles après la mort de ces rois; et selon toutes les apparences, dans le temps que l'abbé Morard fit rebâtir cette église, ou lorsque le pape Alexandre III, en fit la dédicace. Le savant religieux qu'on vient de citer porte un jugement bien différent du tombeau de Frédégonde. Il croit que c'est le roi Clotaire, fils de cette princesse, qui le fit élever, et il se sert de la tradition et du raisonnement, pour prouver que ce ne peut être que le tombeau de Frédégonde. Cependant, M. des Thuilleries dit qu'il pourrait bien être celui d'une autre reine fort postérieure. Quoi qu'il en soit, ce monument est orné d'une espèce de mosaïque, composée de plusieurs pierres de rapport de différentes couleurs, et séparées par des filons de cuivre, coulés entre deux pour rendre ces ornements plus distincts et plus saillants. Au milieu, est la figure d'une reine, dont les habits sont amples et magnifiques. Elle a sur la tête une couronne à quatre fleurs de lis, et tient de sa main droite un sceptre, terminé en double fleur de lis. Il n'y a point d'ailleurs de représentation du visage, dont la place, de même que celle des mains et des pieds, est sans aucun trait, et tout à fait unie. Le tombeau de Childebert, et celui de la reine Ultrogotte, sa femme, étaient dans l'abside du chœur, aux pieds des quatre colonnes qui soutenaient la chaise de saint Germain. Les quatre autres tombeaux des rois et reines étaient sous les arcades des tours latérales de cette église.

L'an 1653, la disposition du chœur ayant été changée, on changea aussi celle de ces monuments; on plaça le tombeau de Childebert au milieu du chœur; et comme il est assez grand, on y enferma aussi les os et la cendre de la reine Ultrogotte, mais dans un cercueil différent. On mit une lame de cuivre sur les ossements de Childebert, et sur cette lame est cette inscription :

Hic Childeberti Christianissimi Francorum Regis ossibus et cineribus quies reparata, anno D. 1656. die decembris 23. excessus ejusdem Regis anniversaria.

L'inscription, qui est sur la cendre de la reine Ultrogotte, est conçue en ces termes :

Hic Ultrogotha Regina Childeberti Regis conjux quiescit, reposita anno D. 1656. decembris 23.

On a mis sur ce tombeau la même pierre qui couvrait anciennement celui de Childebert, et sur laquelle ce prince est représenté, tenant un sceptre d'une main et de l'autre une église. Dans les faces des côtés de ce monument, sont des tables de marbre noir, sur lesquelles on lit les épitaphes de Childebert et d'Ultrogotte; celle du premier est tirée d'Aimoin, liv. II, chap. 29, et la voici :

REGI SÆCULORUM.

Francorum Rector, præclarus in agmine ductor;
Cujus et Allobroges metuebant solvere leges;
Datus et Avernus, Britonum Rex, Gothus, Iberus.
Hic situs est dictus Rex, CHILDEBERTUS honestus.
Condidit hanc aulam Vincenti nomine claram;
Vir pietate cluens, probitatis munere pollens,
Templa Dei ditans, gaudebat dona repensans:
Millia mendicis solidorum dans et egenis
Gazarum cumulos satagebat condere cælo.

M. de Valois conjecture avec raison que cette épitaphe n'a été faite que longtemps après la mort de Childebert, par un poète qui ignorait que ce roi n'avait jamais eu de guerre avec les Danois. L'épitaphe de la reine Ultrogotte est gravée sur l'autre table de marbre, et a été tirée de la Vie de sainte Bathilde.

Ultrogotha Childeberti Christianissimi Regis conjux, nutrix Orphanorum, consolatrix afflictorum, pauperum et Dei servorum sustentatrix, atque fidelium adjutrix Monachorum.

On y a ajouté :

Hic cum charissimo conjuge diem illum expectat, quo laudabunt eos in portis opera eorum. Ambob. opt. fundatorib. ex humili situ cum lapid. sepulch. translatis, fideliss. alumni, hujus regal. Abbatie ascete Benedictim post restitut. in melior. formam basilicam et eorum ornatius monum. posuer. an. D. 1656. 10 kal. qui et ipsor. anniversaria.

Absunt a sepulchro paterno Crodesindis et Croberga regie virgines, quæ in eadem Basilica, sed ignotis quiescunt oculis. Ne tamen sepeliat oblivio, quibus immortalitatem peperit incorruptio, vivat hic quoque cum piiss. parentibus dulciss. sobolis Augustum nomen, et perennis memoria.

Aux pieds du tombeau du roi Childebert, a été inhumé le cœur du duc de Verneuil, fils naturel du roi Henri IV. Ce prince avait été évêque de Metz, et abbé de Saint-Germain des Prés, avant que d'être marié avec Charlotte Séguier, veuve du duc de Sully. Il mourut le 28 de mai, de l'an 1682. Voici l'épitaphe qu'on a mise en cet endroit :

Serenissimo Principi Henrico Borbonio, Duci Vernoliensi, ejus cor hoc loco positum est, optimo quondam patrono suo, benedictina religio quam vivens semper in corde habuit, cui moriens cor suum commendavit, hunc titulum P. anno 1682. LXXXII.

Louis-César de Bourbon, comte de Vexin, et légitimé de France, a été aussi inhumé au milieu du chœur. Le roi Louis XIV, son père, l'avait destiné pour être abbé de Saint-Germain; mais les infirmités dont il était affligé abrégèrent tellement ses jours, qu'il mourut à l'âge de dix ans et demi et vingt-deux jours, le 10 janvier 1683. Le roi ordonna qu'il fût inhumé en cet endroit; et, quelques jours après, il fonda un anniversaire et dix basses messes pour le repos de son âme. L'épithaphe, gravée sur la tombe de marbre qui couvre sa sépulture, et que l'on va rapporter, est de la composition de l'abbé Girard, pour lors précepteur de ce prince, et mort depuis évêque de Poitiers.

D. O. M.

Hic expectat resurrectionem quam firma supra ætatem fide speravit serenissimus Princeps, Ludovicus-Cesar Borbonius, comes Veliocassium, Ludovici Magni filius : qui consummatus in brevi explevit tempora multa. Vixit annos x, menses vi, dies xxii; obiit die x januarii, anni M. DCLXXXIII : raptus est ne malitia mutaret intellectum ejus.

Ut vero amantissimi filii perennet memoria, Ludovicus Magnus anniversarium solemne cum privatis missis decem instituit.

Les tombeaux de Chilpéric et de Frédégonde, sa femme; de Clotaire II, son second fils, et de Bertrude, sont aujourd'hui près de la grille de fer qui enferme le chœur. Celui de Frédégonde est un monument de la reconnaissance de Clotaire II.

Lorsqu'en 1653 on changea la disposition du chœur, et qu'on fut obligé d'en lever le pavé, on trouva une quantité infinie de pierres de différentes couleurs, et taillées différemment; ce qui confirme qu'autrefois le pavé de cette église était fait de grands carreaux à compartiments, ainsi qu'il est rapporté dans la *Vie de saint Droctové*. A cette même occasion, l'on découvrit aussi plusieurs tombeaux de pierres, dont les uns étaient engagés dans les fondements de l'église et les autres rangés du côté de l'autel. Quelques-uns de ces tombeaux ayant été ouverts par hasard, l'on y trouva des corps enveloppés dans des suaires d'étoffes précieuses, et des restes de bottines et de baudriers, ce qui marquait que c'étaient des tombeaux de rois ou de princes. On laissa ces monuments comme ils étaient, excepté ceux du roi Childéric II, et de la reine Bilihilde, sa femme, dont les ossements furent transportés dans le sanctuaire, et déposés dans des tombeaux de même que ceux des autres rois. Cette découverte est d'autant plus utile pour l'histoire, que quelques écrivains avaient cru jusqu'alors que Childéric et la reine sa femme avaient été enterrés dans l'église de Saint-Pierre de Rouen. Cette circonstance engagea le P. Ruinart à faire une description détaillée de ce monument. Il remarque donc qu'en 1646 l'on découvrit deux grands cercueils de

Pierre, dans lesquels étaient les corps entiers de Childéric II et de Bilihilde, sa femme. Par ce qui restait de leurs habits, on remarquait qu'ils étaient dignes du roi et de la reine, auxquels ils avaient servi. Comme les ouvriers firent cette découverte en l'absence des moines, l'on ne douta pas qu'ils n'eussent détourné plusieurs ornements, qui auraient répandu beaucoup de lumière sur ces monuments; mais on ne put jamais les obliger à rapporter qu'un diadème tissu d'or. Ces tombeaux ayant été ouverts une seconde fois, l'an 1656, on vit que non-seulement les vêtements avaient été presque tous déchirés, mais que même les ossements n'étaient plus en leur place.

L'on trouva uniquement, dans le cercueil du roi, un petit vase de verre, qui renfermait un parfum entièrement desséché, qui cependant n'était pas absolument sans odeur; les restes de son épée, sa ceinture, des morceaux d'un bâton, plusieurs pièces d'argent carrées; la figure du serpent amphisbaine, qui était apparemment le symbole de ce prince, etc. Quant au cercueil de la reine, on n'y trouva que des os et des vêtements, qui, à l'ouverture, s'en allèrent en poussière. Sur le tombeau de la reine était un petit coffre de pierre, qui renfermait les cendres d'un enfant, et que l'on crut être celles du jeune Dagobert, leur fils; on resta cependant encore dans l'incertitude sur ces ossements, jusqu'à ce qu'on les eût tirés du cercueil; et alors on découvrit, sur une pierre de celui du roi, cette inscription gravée en grosses lettres :

CHILDR. REX;

ce qui fit conclure que c'étaient les cendres de Childéric II et de sa femme, et ce qui fut cause qu'on les plaça avec celles des autres rois et reines. Le vendredi saint, 3 avril 1643, on découvrit deux anciens tombeaux de pierre au bas de l'escalier, qui conduit du cloître au dortoir. Dans l'un était le corps d'un homme, et dans l'autre celui d'une femme, à ce qu'on croit : il n'y avait aucune inscription sur ce dernier; mais sur le premier, on lisait celle-ci, gravée en lettres romaines, entrelacées les unes avec les autres :

Tempore nullo, volo hinc tollantur ozza Hilperici;

De l'autre côté de la même pierre, on trouva un petit crucifix de cuivre, et au dedans du tombeau, l'inscription qu'on va lire, peinte avec du carmin :

Precor ego Ilpericus non auferantur hinc ozza mea.

Parmi les ossements d'Hilpéric on trouva un petit crucifix de cuivre, et une lampe de même métal, et de la grosseur d'une noix. M. de Valois a cru que ces deux tombeaux étaient ceux du roi Chilpéric et de Frédégonde, sa femme; mais le P. Ruinart prouve solidement que ce savant homme se trompe, et conjecture que cet Hilpéric était un prince du sang royal; mais il nie qu'il ait été roi. La reine Gertrude fut aussi in-

humée dans l'abbaye de Saint-Germain, en 621.

Outre ces anciens tombeaux, il y en a plusieurs autres dignes de la curiosité du public, quoiqu'ils soient modernes.

Les personnes les plus connues, dont ils renferment les ossements, sont : Dominique du Gabré, évêque de Lodève, mort le 1^{er} février 1538; Jean Grollier, trésorier de Milan et de France, mort le 22 octobre 1565, âgé de quatre-vingt-six ans. Il était originaire de Lyon, où sa famille subsiste encore aujourd'hui. M. de Thou en a fait le portrait avec ce pinceau de maître, qui donne l'immortalité à ceux qu'il peint...

« In eodem, dit ce grand historien, en parlant de M. Grollier, litterarum amore perseveravit, insigni nummorum antiquorum, et optimæ notæ librorum suppellectile comparata, quos nullis sumptibus parens, vir munditiæ et elegantiae in omni vita assuetus, pari elegantia ac munditia ornatos ac dispositos domi tam curiose asservabat, ut ejus bibliotheca cum bibliotheca Asinii Pollionis (quæ prima Romæ instituta est) componi meruerit. » Celui qui a donné au public les *Mélanges d'histoire et de littérature*, sous le nom de Vigneul-Marville, dit que rien ne manquait aux livres de M. Grollier, ni pour la bonté des éditions, ni pour la beauté du papier et la propreté de la reliure. Sur chacun de ces livres il y avait deux inscriptions, dont l'une marquait la tendresse de M. Grollier pour ses amis, et l'autre sa sincère piété envers Dieu. La première était en ces termes :

Jo. Grollieri, et amicorum;

et l'autre :

Portio mea, Domine, sit in terra viventium.

Catherine de Bourbon, fille de Henri de Bourbon, prince de Condé, et de sa première femme, Marie de Clèves, mourut au Louvre le 30 décembre 1595; son corps fut porté et mis en dépôt dans l'église des Filles-Dieu de la rue Saint-Denis; mais le 17 janvier 1596, il fut porté et enterré dans l'église de Saint-Germain des Prés.

Le 21 mars 1610, on ouvrit le caveau où reposait cette princesse, et l'on y mit aussi le corps de Marie de Bourbon-Conti, fille de François de Bourbon de Conti, et de Louise de Lorraine, sa femme. Cette petite princesse était née le 8 mars, et mourut le 20 du même mois, de l'an 1610, âgée de douze jours.

François de Bourbon, prince de Conti, et père de la princesse dont on vient de parler, mourut en l'hôtel abbatial de Saint-Germain des Prés, le 3 août 1614, et fut enterré au côté droit du grand autel de l'église de cette abbaye.

La chapelle de Saint-Christophe a été la sépulture de la famille des Douglas, princes d'Ecosse. Guillaume Douglas, comte d'Aunguise, y fut inhumé, le 11 mars 1611; et Jacques Douglas, son petit-fils, en 1645. Ce dernier fut tué près de Douai, le 21 d'octobre de cette année-là, âgé de vingt-huit

ans. Ils ont ici l'un et l'autre deux magnifiques tombeaux de marbre, et des épitaphes pour l'intelligence desquelles il faut se rappeler ce qu'on a dit ailleurs, que dans les royaumes où les femmes succèdent à la couronne, tous ceux qui descendent de la maison royale par femmes sont princes du sang de ces royaumes.

Voici l'épitaphe qu'on lit au bas du tombeau de Guillaume Douglas. Il est assez surprenant que la latinité en soit aussi barbare pour le temps où elle a été composée. Il y a d'ailleurs de belles choses.

D. O. M.

Advorte mortalis, quam non formidanda, mors
dux puris in cœlum animis : quam aliovorsum
terribilis, quam timendum et amandum numen,
cujus rata sententia, omnes in terram revertantur
et pulverem, gratia reviviscunt, judicio se
sistent. En pavenda, en pavendorum solatia,
quibus ego, qua immortalis frutor, dum qua
mortalis rareo in pulverem, vanesco, non
sum. Fui quom dolci mortalibus luce fruerer,
Guillelmus Douglasius, Augustæ comes, Douglasiæ
antiquissimæ apud Scotos nobilitatis Princeps,
a Guillelmo primo Augustianorum comite deci-
mus octavus. Vixi cum virtute, et in spatiis me
exercui maximarum laudum, ut in sanctissima
atavorum religione in Deum, obsequio in regem,
amore in patriam, charitate erga meos, boni-
tate in omnes, nemini cederem. Neque primus
eram regni Scotorum comes, et in bellis primæ
dux aciei, uspiam forem in secundis. Hinc om-
nia tam pro voto fauste ut in sacris, et civili-
bus, morem majorum retinuerim, et jussus Re-
ligionis causâ patria excedere, aut in custodia
pergere, vitæ quietiori turbinibus averruncan-
dis delegerim Galliam, charam alteram Scotis
patriam, mihi verò charissimam, quod in ea
pro ea, meos meminerim majores bellica claros
gloria res gessisse maximas, et pro meritis factis-
que fortibus, sic iis relatam gratiam, ut du-
catu ornarentur Turonensi; quom vero viam
letho patefactam meo cernerem; nullo credidi
loco ossa mea posse melius quiescere, quam
hiscæ sacris in ædibus, ubi divinis adesse con-
sueveram, proin volui excedente in lucem dol-
ciorém anima, hic condier, dulce Christum spi-
rans expiravi, hic recumbens jussa expecto ut
resurgam imperantis orbi.

Tu vero, Elisabetha, chara conjux, vosque dol-
ces liberi, Guillelme, Jacobe, Franciscæ, Mariâ,
Elisabetha, ne lugete, præivi non abivi, vos eo
ordine quo numen jusserit, natura exegerit se-
quemini, æterna spirate, æternum avete.

AD VIATOREM.

Aspicis humanæ spectacula tristia pompæ,
Et vanescentis quæ sit imago boni.

Non sum qui fueram, satus ille heroibus ingens
Douglasidum Princeps Augustiæque comes.

Nam pars hic extincta jacet; pars salva revolvit

Fata, vices rerum, quæ per opaca fluunt.
 Vertor ut in cineres speculatur, et oculos umbris
 Utque illibatæ disentiuntur opes,
 Quas mihi fata dabant, virtus transmisit avorum,
 Quas ego transmisi fata dedere meis.
 Nil nisi linteolum mihi mansit et arcula busti,
 Quid querar? his omnes mors monet esse pares.
 Rex ut inops moritur, sua clausus deserit antro
 Prorsus et in tumulo putret uterque suo.
 Vixit annos 57, obiit 5 Non. Mart. an. Chr.
 M. D. CXI Guillelmus F. Angusiæ comes Patri
 optimo amantissimo mœrens posuit.

L'autre tombeau, qu'on voit dans cette chapelle, a été élevé en 1668, pour honorer la mémoire de Jacques Douglas, petit-fils de Guillaume, qui fut tué proche de Douai, au service du roi, en 1645. On apporta son corps dans cette église, où il fut inhumé auprès de son grand-père. Le mausolée qu'on lui a érigé est de marbre noir, et il est représenté en marbre blanc, couché sur le côté, le visage tourné vers l'autel; voici l'inscription qu'on lit au-dessous.

D. O. M.

Huc pariter oculos animumque, viator, ab avo
 illustrissimo D. Guillelmo Douglasio, Angusiæ
 comite octavo supra decimum, ad ejus nepotem
 D. Jacobum Douglasium (excellētissimi Domini
 Marchionis Douglasii, adhuc superstitis ex Mar-
 garetæ Hamiltoniæ comitis Aberconii sorore jam
 fato funeta filium) quo ille prævit hic secutus
 est, non tam corpore ad tumulum quam mente
 ad cœlum, ac passibus quidem æquis, si non
 ætatis virtutis paternæ avitæque ut nobilitatis
 hæres, sic Religionis, sic bellicæ fortitudinis, sic
 exaggeratæ animi magnitudinis in quem propa-
 gatus per tot ætates illustrissimæ familiæ splen-
 dor se se profuderat, ille subito proprii fulgoris
 accessione sic in immensum excrevit ut præ-
 cipiti cursu ab ortu, actus sit in occasum, tam
 acriter perstringebat oculos intuentium, alti-
 tudo tanti splendoris et gloriæ jam tota latis-
 sime Scotia, Gallia, Flandria, Italia, Germania
 spargebatur, jam militiæ laude, et castrorum
 metatoris munere clarissimus, pietate tamen
 clarior, ac Christianarum virtutum monumentis
 cum æstu nimio abreptus in astra, unde pri-
 mum emicuerat evolavit.

Les personnes suivantes du nom et de la maison de Douglas ont été inhumées dans cette chapelle; Robert Douglas, capitaine aux gardes, mort le 15 juin 1662; la comtesse de Dumbarton, femme de Georges Douglas, comte de Dumbarton, morte à Saint-Germain en Laye, le 25 avril 1691; le même Georges Douglas, comte de Dumbarton, lord d'Estrick, général et commandant en chef des armées de S. M. britannique en Ecosse, premier gentilhomme de sa chambre, etc., mort à Saint-Germain en Laye, le 20 mars 1692; Guillaume-Mathias

Douglas, fils du comte Charles Douglas, décédé le 13 mars 1715.

Dans les bras de la croisée de cette église sont deux chapelles décorées magnifiquement sur les dessins de Bullet, un des architectes du roi, des plus habiles du dernier siècle.

Celle qui est dans le bras septentrional de la croisée portait autrefois le nom de Saint-Placide; mais aujourd'hui on la nomme la chapelle de Saint-Casimir. Son autel fut consacré sous l'invocation de saint Placide et de saint Casimir, par François de Bertailleur, évêque de Bethléem, en 1683. Le tombeau de Jean-Casimir, roi de Pologne, tous les ornements de sculpture et le tableau de l'autel ont été faits aux dépens des officiers de ce prince, qui ont signalé leur reconnaissance envers un aussi bon maître, en fondant, en 1674, un anniversaire solennel pour le 16 décembre de chaque année, et une messe basse pour le 16 de chaque mois, qui se disent dans cette chapelle. L'architecture est d'ordre composite, les colonnes couplées sont de marbre de France, posées sur des piédestaux de pierre de liais, garnis du même marbre dans les tables du milieu; ainsi que la frise, l'attique, et une gloire en bas-relief, qui est à la clef du cintre. Sur le milieu de l'autel est le tableau de saint Casimir, peint à Dantzick, par Schultes, peintre habile, dont le nom est sur le tableau.

Dans la même chapelle, à gauche, s'élève un tombeau de marbre noir, sur lequel est une figure à genoux de marbre blanc, laquelle représente Jean-Casimir, roi de Pologne, qui offre un sceptre et une couronne à saint Casimir, dont le tableau est sur l'autel. Le bas-relief en bronze, qui est au milieu de la base, a été jeté en fonte par Jean Thibaut, frère convers de cette maison, et fort habile en cet art. Aux angles sont des captifs enchaînés à des trophées d'armes, avec lesquels ils groupent et désignent les victoires remportées par ce prince sur les Turcs, les Tartares et les Moscovites. Il n'y a que le cœur du roi Casimir qui soit enfermé dans ce tombeau; car son corps fut transporté en Pologne, ainsi qu'on le dira ci-dessous. Ce magnifique monument est l'ouvrage de Gaspard de Marsy, sculpteur ordinaire du roi Louis XIV, et un des plus habiles qu'il y ait eu sous son règne. L'épithaphe, gravée en lettres d'or, est de la composition de dom François Delfau, un des plus excellents sujets de la Congrégation de Saint-Maur, par son érudition et par la beauté de son esprit. Elle renferme toutes les actions du roi Jean-Casimir, et est une des plus belles pièces qui aient jamais été faites en ce genre.

ÆTERNÆ MEMORIÆ REGIS ORTHODOXI.

Hic post emensos virtutum ac gloriæ gradus
 omnes quiescit nobili sui parte Johannes Casi-
 mirus, Poloniæ ac Succiæ Rex: alto de Jagel-
 lonidum sanguine, familia Vasatensi postremus,
 quia suavissimis litteris, armis, pietate. Multarum

gravi a Furstemberg, Comitibus Heiligenberg, et Wartemberg, etc. Qui generis sui nobilitate, et antiquitate tota Europa celeberrimi splendorem propriis etiam factis illustravit. Quem aulici proceres suavissimum et constantissimum amicum; exercituum Præfecti strenuissimum commilitonem semper experti sunt. Quem milites legionis, cui a septemdecim annis præfuit, fortissimum ducem, immo amantissimum patrem, sibi in ipso ætatis flore creptum luxere. In omnibus bellicæ virtutis, et Christianæ constantiæ singulare exemplum post acutissimos diuturni morbi dolores patientissime toleratos, sacris Ecclesiæ sacramentis munitus, inter hujus regalis Monasterii Ascetarum manus et preces, annos xxxiii natus obiit, die vi mai, anno Domini M. D. C. xcvi.

Le caveau où fut inhumé ce seigneur est le même où avaient été mis Charles et François de Castellan, et a servi depuis de sépulture au comte François de la Marck, colonel du régiment de cavalerie de Furstemberg, mort le 18 janvier 1697, et à François-Henri, prince de la Tour-Taxis, chanoine de Cologne, mort le 4 décembre 1700. Le corps de Guillaume Egon, cardinal landgrave de Furstemberg, prince et évêque de Strasbourg, abbé de Saint-Germain des Prés, ayant été mis en dépôt en ce même lieu, et sa famille ne paraissant pas disposée à le faire transporter ailleurs, le sieur Breget, intendant de sa maison, y fit mettre une inscription, pour conserver à la postérité la mémoire de ce prince. Voici cette inscription, composée par feu l'abbé Boutard, poète latin estimé, et qui y fait parler le comte Ferdinand Egon de Furstemberg.

D. M. O.

Quicumque scriptum nomen hic legis nostrum, memento eodem condita esse sub saxo vicina nostri patris ossa Guillelmi, quem, dum manebat vita, ut optatum gratus colui parentem, cuncta cui ipse debebam. Meum est sepulcri nocte promere injusta virum, perenni dignum in ære servari. De stirpe natus ille Furstembergensi, Germanicæ laude Principis florens, Argentinensis insulæ simul clarus nonore sacro, purpuræque Romanæ, regalis hujus cœnobii pius Rector majus trahebat e suis decus factis. Commendat illum recta mens et invicta, et Ludovico experta rebus adversis fides, paternum denique in suos pectus. Nota, viator, solve justa virtuti, et apprecare fausta manibus sanctis. Obiit Guillelmus Egon S. R. E. Cardinalis Landgravius a Furstemberg, die x aprilis anno Domini M. D. cc. iv. ætatis 74, cujus anniversarium, die x aprilis solemniter celebrandum in singulos annos, missam unam privatim feria tertia in singulas hebdomadas instituit perenne grati animi monumentum vir nobilis ac modestus. N. F.

Depuis la mort du cardinal de Furstemberg, on a mis dans ce même caveau le corps de N... comtesse de la Marck, décédée peu après sa naissance, le 17 août 1704, et celui de César, cardinal d'Estrées, évêque d'Albano, abbé de Saint-Germain des Prés, mort le 18 décembre 1714.

On conserve dans la sacristie un grand nombre de reliques rares et précieuses par la richesse et l'excellence de l'ouvrage. On distingue surtout une croix d'or à double traverse, comme les croix de Jérusalem, laquelle a huit pouces de haut, sans y comprendre le pied, qui est de vermeil, ainsi que la croix, et de pareille hauteur. Elle est bordée partout de diamants et d'améthystes, et renferme du bois de la vraie croix. Dans le revers est une inscription grecque, composée de deux vers iambiques, dont le premier et la moitié du second sont sur la ligne droite, et l'autre moitié, sur le travers du grand croisillon. Sur le petit, il y a d'un côté, *Ἰησοῦς*, Jésus, et de l'autre *κριστός*, Christ. Le nom de Manuel Comnène, empereur de Constantinople, qu'on y lit, fait connaître qu'elle a appartenu à cet empereur. L'on prétend qu'il en fit présent à un prince de Pologne, et qu'elle fut depuis précieusement gardée dans le trésor de la couronne, jusqu'à ce que le roi Casimir l'apportât en France, où il en fit présent à sa belle-sœur Anne de Gonzague, veuve d'Edouard de Bavière, prince palatin du Rhin; et cette princesse, par son testament du 8 juin 1683, donna cette croix à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, avec le clou qui a servi à attacher Jésus-Christ sur la croix, le sang miraculeux, et les reliques de saint Casimir, de saint Stanislas et de sainte Fare.

On a dit qu'à l'entrée de cette église, et du côté du midi, saint Germain avait fait construire un oratoire sous l'invocation de saint Symphorien, où son père Eleuthère et sa mère Eusébie avaient été inhumés, et où ce saint évêque le fut lui-même en 576. Dubreuil nous dit que son tombeau était placé au côté droit de l'autel, et qu'il était fort simple et peu élevé de terre. Ses reliques et le cercueil où elles reposaient furent transférés, en 754, dans la grande église; il n'en reste que la tombe qui les couvrait.

Les religieux de Saint-Germain des Prés firent réparer cette chapelle en 1618; et, le 28 avril 1619, l'autel fut consacré de nouveau par saint François de Sales, évêque de Genève, dont on conserve les lettres authentiques, signées de sa main.

Cette chapelle ayant été profanée dans la suite, on cessa d'y célébrer les divins mystères, jusqu'en 1670, que l'autel en fut dédié par M. de Bertallier, évêque de Bethléem, qui y renferma les mêmes reliques que saint François de Sales y avait mises. Mais en 1690, les murailles et la charpente de cette chapelle menaçant ruine, dom Bernard Joli, sacristain de l'abbaye, entreprit de la remettre en bon état, et en vint à bout; il fit en même temps ériger, sur l'ancienne sépulture de saint Germain, un tombeau de pierre

de taille, dont les montants ou pilastres sont de marbre de rance. Ce tombeau est élevé de trois pieds neuf pouces, sur sept pieds quatre pouces de largeur. Sur une table de marbre blanc, dont la face extérieure de ce monument est revêtue, on lit cette inscription :

Hic primo fuit tumulatus Sanctus Germanus, Parisiorum Episcopus, qui dum viveret hoc Oratorium in honorem Sancti Symphoriani Martyris construxit et fere octogenarius evolavit ad cœlos v. kal. junii anno Christi D. LXXVI.

Au-dessus de ce tombeau est un attique de marbre, au milieu duquel est engagée une croix d'un marbre particulier, autour de laquelle est l'inscription ancienne de la donation de la terre de Palaiseau, conçue en ces termes :

Hic pausante Sancto Germano in die translationis dedit ei Rex Pipinus fiscum Palatiolum cum appenditiis suis omnibus (1).

Ce monument est couvert d'une tombe de pierre, que l'on prétend être la même qui fut posée sur le tombeau de saint Germain, lorsqu'il fut inhumé en cet endroit. Sur l'une des deux extrémités de cette tombe sont gravés ces mots :

Hic primo fuit tumulatus beatus Germanus.

Les savants Bénédictins de ce monastère estiment que cette écriture est du XII^e ou du XIII^e siècle.

Le tombeau et ses deux inscriptions n'existent plus. Il a été entièrement détruit, lorsqu'on a transporté le corps de saint Germain dans la châsse de vermeil placée sur le maître-autel, et portée par deux anges de vermeil doré. L'on n'a conservé, dans cette chapelle, qu'une table de marbre, encastrée dans la boiserie, deux pieds au-dessus du pavé, auprès de l'autel, où est gravée l'inscription citée ci-dessus, *hic primo tumulatus*, etc.

La chapelle fut commencée sous le gouvernement de l'abbé Hugues VII, dit d'Issy, dont la dévotion à la sainte Vierge le porta à faire bâtir cette chapelle à la place d'une autre qui tombait en ruine. Celle qu'il fit construire, et qui est la même que l'on voit aujourd'hui, a dans œuvre cent pieds de lon-

(1) Le cardinal Maï a compris cette inscription dans son recueil, page 236, n. 1.

Inscription du VIII^e siècle gravée sur une pierre carrée à l'ancienne église de Saint-Germain des Prés à Paris.

Hic pausante sco Germano die translationis dedit ei rex Pipinus fiscum Palatioli cum appenditiis suis omnibus.

(RUINART; GRÉG. DE TOURS, p. 1370.)

L'inscription se trouve ainsi dans le *Recueil de la Société archéologique du Midi*, t. II, p. 204.

Hic pausante sancto Germano in die translationis dedit ei rex Pipinus fiscum Palatioli cum appenditiis suis omnibus.

Saint Germain, évêque de Paris, mourut en 576; la translation de ses reliques est de 754.

gueur, sur vingt-neuf ou environ de largeur : sa hauteur sous voûte est de quarante-sept pieds deux pouces et demi. Sur la porte, il y a un grand vitrail, en forme de rose, qui remplit toute la largeur de cette chapelle. Ce morceau est admirable pour la délicatesse de l'ouvrage. Pierre de Montreuil ou de Montreau étant mort le 17 mars 1266, fut inhumé dans le chœur de cette chapelle qu'il avait bâtie. Il est représenté sur sa tombe, ayant une règle et un compas à la main; autour de cette tombe, on lit :

Flos plenus morum, vivens Doctor Latomorum
Musterolo natus jacet hic Petrus tumulatus,
Quem Rex Cœlorum perducet in alta polorum.
Christi milleno, bis centeno, duodeno
Cum quinquageno quarto decessit in anno.

Ce qui signifie que Pierre, natif de Montreuil, était estimé pour l'excellence de ses mœurs, pour la connaissance qu'il avait dans l'art de bâtir, et qu'il mourut l'an 1266. Agnès sa femme fut aussi inhumée dans le chœur de cette chapelle; voici son épitaphe :

Ici gist Annés fanme jadis feu Mestre Pierre de Montreuil, priez Dieu pour l'ame d'ele.

En 1703, on éleva près du palais abbatial plusieurs maisons qui forment une rue, en sorte qu'aujourd'hui on y en compte plusieurs, savoir : la rue du roi Childébert, la rue de Furstemberg, la rue Cardinale, la rue Abbatiale, etc. De l'autre côté de l'église, les moines ont fait bâtir un grand nombre de maisons qui forment aussi plusieurs rues, et qui jouissent de la franchise des lieux privilégiés. Le cardinal de Bissy, abbé de Saint-Germain des Prés, mit la première pierre des nouveaux édifices le 11 avril 1715, et ce fut Victor-Thierry d'Ailly qui en fut l'architecte. Les alignements furent donnés par les officiers de la justice de l'abbaye, parce que le droit de voirie est une suite naturelle de la haute justice. L'inscription qu'on lit sur la première pierre de ces bâtiments est de la composition de dom Félibien; la voici :

Anno Domini M. DCC. XV. S. S. D. N. Clementis XI. Papæ xv. Regni Ludovici Magni LXXII. Gallia tota in pace composita pro felici Abbatialis administrationis inchoatione primum hujus ædificii lapidem posuit illustrissimus Ecclesiæ Princeps DD. Henricus de Thiard de Bissi, Meldensium Episcopus S. R. E. Cardinalis designatus hujusce S. Germani a Pratis Regalis Monasterii Ord. S. Benedicti et Congreg. S. Mauri Abbat. Commendatarius, adstantibus R. P. Dom Dionysio de Sainte Marthe, Priore, cæterisque cœnobii supra LX Monachis.

— —) — ((— —

Præsente ac probante R. R. P. Domino Carolo Petey de l'Hostallerie, Congreg. S. Mauri Præposito generali una cum suis R. R. PP. seniori-

bus assistentibus D. Corolo d'Isard, et D. Mauro Audren.

— —) — ((— —

Victore Theodorico d'Ailly, totius operis Architecto, die xi. mensis aprilis.

(HURTAUT et MAGNY.)

SAINTE-GERVAIS (église paroissiale de). Cette église est située dans la rue du Monceau-Sainte-Gervais, et presque en face de la rue du Martoir. C'est la plus ancienne de la partie septentrionale de la ville, car elle existait sous l'épiscopat de saint Germain. Fortunat l'a nommée la basilique de Saint-Gervais et Saint-Protas. On ne sait pas quand elle fut érigée en paroisse. Elle eut le privilège d'avoir une chapelle baptismale, située dans l'enceinte de Paris, parce que la porte Baudoyer était près de la rue Geoffroy-l'Asnier. Dans le xi^e siècle, elle appartenait aux comtes de Meulent, qui en firent don au prieuré de Saint-Nicaise, et la charte nomme spécialement les églises de Saint-Gervais et de Saint-Jean, situées *in vico qui dicitur Greva*. Depuis, cette église est devenue une des plus considérables paroisses de Paris, quoiqu'en 1212 on en ait distrait de quoi composer la paroisse de Saint-Jean en Grève.

Au même endroit où était l'ancienne église, on en construisit une autre vers le xv^e siècle, à laquelle on a ajouté un portail qui passe pour un des plus beaux morceaux d'architecture qu'il y ait en Europe. Ce magnifique ouvrage, qui n'est pas bien en vue, est du dessin de Jacques de Brosse, excellent architecte et auteur des dessins du palais du Luxembourg, de l'aqueduc d'Arcueil et du temple de Charenton; il fut commencé en 1616. Le roi Louis XIII en mit la première pierre, à la prière des marguilliers de cette église, à la tête desquels était M. de Fourey, surintendant des bâtiments du roi.

Ce portail est composé de trois ordres l'un sur l'autre, et disposés suivant l'usage observé par les anciens architectes, c'est-à-dire que l'ordre ionique est mis sur le dorique, et le corinthien sur l'ionique. Les deux premiers ordres sont de huit colonnes chacun et le dernier de quatre. Les colonnes de l'ordre dorique sont engagées d'un tiers dans le vif du bâtiment et unies jusqu'à la troisième partie de leur fût; mais le reste est cannelé de cannelures à côtes. Les colonnes des autres ordres sont isolées et n'ont d'autres ornements que ceux qui leur sont essentiels. Le tout ensemble fait une fabrique de vingt-six toises de hauteur. Les statues de saint Gervais et de saint Protas sont d'un sculpteur nommé Bourdin, et celles des évangélistes, de Guérin. Il s'en faut de beaucoup que la sculpture réponde à la beauté de l'architecture; mais cette dernière ravit si fort en admiration, qu'on oublie que les statues n'ont rien d'extraordinaire.

En entrant, l'on peut voir une pierre qui est contre un pilier de la nef, et sur laquelle il est fait mention de la dédicace de cette église, en ces termes :

Bonnes gens, plaise à vous sçavoir que cette présente Eglise de Messeigneurs S. Gervais et S. Protas fut dédiée le dimanche devant la fête de Saint Simon Saint Jude, l'an 1420, par la main de révérend Père en Dieu Maître Gombault (1), Evêque d'Auxerre, et sera à toujours la fête de l'Annualité de Dédicace, le Dimanche devant ladite fête S. Simon S. Jude, s'il vous plaît y venir y recommander vos maux, et prier pour les Bienfaiteurs de cette Eglise, et aussi pour les Trépassés. *Pater noster, ave Maria.*

Le retable de la chapelle de la Vierge est une copie réduite du magnifique portail de cette église. Il est de bois, et a été fait par un nommé de Hanci. La voûte de cette chapelle est ornée d'une couronne de pierre, qui a six pieds de diamètre et trois et demi de saillie, toute suspendue en l'air, et qui est d'une hardiesse surprenante. C'est un chef-d'œuvre des Jacquet, les plus fameux maçons de leur temps.

Sur les vitres de la chapelle de Sainte-Barbe est représentée une procession, où l'on voit le roi François I^{er}, dont la figure est très-naturelle et très-animée. Le coloris des peintures de ces vitres est d'ailleurs très-beau et très-vif.

Dans la chapelle de Fourcy est un *Ecce Homo* très-estimé, que l'on croit être de Germain Pilon.

Les marchands de vin ont fondé dans cette église l'*O* de l'Avent. Quelques jours avant Noël, le prévôt des marchands, les échevins, le procureur du roi, le greffier et les autres officiers y assistent. Autrefois on leur donnait des confitures et des pains de sucre, et de là il fut nommé l'*O* sucré. Il est encore nommé de même, quoiqu'on ne donne plus ces sucreries : on distribue seulement quelques livres de bougies.

Trois chanceliers, un garde des sceaux de France, un contrôleur général des finances et un ministre d'Etat, et plusieurs personnes de nom dans les lettres, ont été inhumés dans cette église. Voici leurs noms :

Matthieu de Longuejume, seigneur d'Yverni, évêque de Soissons et garde des sceaux de France, mort le 7 décembre 1558 (2).

Pierre du Ryer, de l'Académie française, et connu par un grand nombre d'ouvrages, mort le 6 novembre de l'an 1658, âgé de cinquante-trois ans.

Paul Scarron était fils d'un conseiller au parlement de Paris, et issu d'une famille noble et originaire du Piémont. Dans sa jeunesse, il était beau et bien fait, *et avait*, comme il le dit lui-même dans une lettre à Marigni, *mérité les respects des Boisroberts de son temps*; mais après une grande débauche qu'il fit à l'âge de vingt-sept ans, il tomba tout à coup dans une espèce de paralysie, et demeura perclus de ses membres pendant le reste de sa vie, n'ayant de libre

(1) Selon l'abbé Lebeuf, Gombault était évêque, non d'Auxerre, mais d'Agance, *in partibus*. (*Hist. du Dioc. de Paris*, tom. I, pag. 129.)

(2) Nous donnons plus loin son épitaphe.

que la langue et les mains. Malgré ses infirmités, il conserva toute la gaieté et tout l'enjouement de son esprit. Il excellait surtout dans sa manière de narrer, qui était naturelle, fine et comique. En 1650, il se maria avec Françoise d'Aubigné, depuis la célèbre madame de Maintenon, et sa maison devint le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de plus considérable à la cour et à Paris. Il mourut au mois de juin 1660, âgé de cinquante-neuf ans, et fut inhumé dans cette église. On attribue à Ménage les vers suivants mis sous le portrait de Scarron, et qui expriment parfaitement son caractère.

Ille ego sum vates, rabido data præda dolori,
Qui supero sanos lusibus atque jocis.

Marin Le Roi, sieur de Gomberville, de l'Académie française, était Parisien, de même que les deux précédents. Il était né en 1600, et mourut le 14 juin 1674.

Philippe de Champagne, qui est à côté du chœur, à main droite, peintre fameux, né à Bruxelles en 1602, et mort à Paris le 12 août 1674.

Dans une chapelle qui est à côté du chœur, à main droite, on remarque le tombeau de Michel Letellier, chancelier de France. Ce grand ministre, qui a longtemps et très-dignement servi l'État, était fils de Michel Letellier, conseiller de la cour des aides de Paris, et de Claude Chauvelin, fille de François Chauvelin, procureur général de la reine Marie de Médicis. Le chancelier Letellier mourut le 30 d'octobre de l'an 1685, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il avait épousé en 1629, Elisabeth Turpin de Vauredon, de laquelle il eut François-Michel Letellier, marquis de Louvois, dont il est parlé à l'article des Capucines; Charles-Maurice Letellier, dont il va être parlé incessamment; et Fare Letellier, mariée au duc d'Aumont, morte le 22 juillet 1668, âgée de vingt-deux ans.

Sous un grand arc porté sur deux jambages est un sarcophage, ou tombeau de marbre noir, sur lequel est la figure du chancelier Letellier, à demi couchée, et au pied de laquelle est un Génie en pleurs. Sur un cartouche qui est au-dessus est l'urne qui est censée contenir ses cendres, et qui est entre deux autres Génies aussi en pleurs. Sur l'archivolte sont les figures de la Prudence et de la Justice; et sur les piédestaux en saillie, au bas des pilastres, sont la Religion et la Force. Ce monument est orné de feuillages, de festons et de pentes; le tout de bronze doré. Tout l'ouvrage est d'un très-bon goût. La sculpture est du dessin et de l'exécution de Pierre Mazeline et de Simon Hurtelle, sculpteurs, de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

Sur le devant de ce tombeau est gravée l'inscription qui suit :

A LA GLOIRE DE DIEU

Et à la mémoire éternelle de Michel Letellier,
Chancelier de France, illustre par sa fidélité
inviolable envers son Prince, et par sa conduite

toujours sage, toujours heureuse. Il fut nommé par le Roi Louis XIII, pour remplir la charge de Secrétaire d'Etat de la guerre, et en commença les fonctions la première année de la Régence d'Anne d'Autriche. Dans des temps si difficiles il n'eut d'autre intérêt que son devoir, et fut regardé de tous les partis, comme le plus habile et le plus zélé Défenseur de l'autorité royale. Louis le Grand ayant résolu de gouverner toutes choses par lui-même, le choisit pour être un des principaux Ministres de ses volontés, et se servit de lui pour rétablir l'ordre de son Etat et la discipline dans ses armées. Il l'éleva depuis à la dignité de Chancelier. Dans cette longue suite d'honneurs, il signala sa piété envers son Dieu, sa passion pour la gloire de son Roi, et son amour pour le bien de l'Etat. Il fit admirer en lui le grand sens, l'équité, la modestie. Enfin, à l'âge de LXXXIII ans, le 30 d'octobre de l'an M. D. C. LXXXV, huit jours après qu'il eut scellé la révocation de l'Edit de Nantes, content d'avoir vu consommer ce grand ouvrage, et tout plein des pensées de l'Eternité, il expira dans les bras de sa famille, pleuré des peuples, et regretté de Louis le Grand.

Charles Dufresne, sieur Du Cange, et Philippe, son fils, ont été inhumés dans cette église. Leur épitaphe est attachée à un pilier qui est entre deux chapelles, auprès de la sacristie (1).

Louis Boucherat, comte de Compans et chancelier de France. Il était né le 20 août 1616. Après avoir passé presque par toutes les charges de la robe, il fut fait chancelier et garde des sceaux de France, le premier jour du mois de novembre 1685, et mourut à Paris le 2 septembre de l'an 1699, âgé de quatre-vingt-trois ans quatorze jours. Ce chancelier avait été si soigneux de sa sépulture, qu'il en avait fait préparer encore une autre dans l'église de Saint-Landry. La chapelle où il a été enterré à Saint-Gervais n'est point achevée, et il n'y a point d'épitaphe.

Abraham-Nicolas Amelot de la Houssaye, mort à Paris le 8 décembre de l'an 1706. Il a donné beaucoup d'ouvrages au public, dont l'*Histoire du Gouvernement de Venise* est celui qui lui a fait le plus d'honneur et le plus de peine, car il fut cause que son auteur fut mis à la Bastille.

Antoine de Lafosse, neveu de Lafosse, un de nos plus fameux peintres, étant secrétaire de feu Louis, duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du roi et grand-père du duc d'Aumont d'aujourd'hui. Lafosse mourut à Paris le 2 novembre 1708, âgé d'environ cinquante-cinq ans. Il a été un des meilleurs poètes du temps, et a donné au public une traduction d'Anacréon en vers, qui passait alors pour la meilleure de toutes celles qui ont paru en notre langue; un *Recueil de poésies sur différents sujets*;

(1) Nous avons vainement recherché l'épitaphe de ce savant illustre, que nous aurions voulu insérer dans notre recueil.

une *Cantate d'Ariane abandonnée dans l'île de Naxe*. Mais les ouvrages qui lui ont acquis le plus de réputation sont les pièces de théâtre telles que les tragédies de *Polixène*, de *Manlius Capitolinus*, de *Thésée*, de *Coréus*, etc. Celle de *Manlius* est regardée comme une des plus excellentes pièces qui aient paru sur notre théâtre depuis Corneille et Racine. Lafosse avait été d'abord secrétaire du marquis de Créqui, lieutenant général des armées du roi; mais ce seigneur ayant été tué à la bataille de Luzara en 1702, le duc d'Aumont, son beau-frère, prit Lafosse à son service.

Charles-Maurice Letellier, archevêque, duc de Reims, pair de France, maître de la chapelle du roi, proviseur de Sorbonne, etc., mourut à Paris le 22 février 1710, dans la soixante-huitième année de son âge, et fut inhumé dans le tombeau du chancelier Letellier, son père.

Claude Lepelletier, conseiller d'état ordinaire, président honoraire du parlement, ministre d'état, contrôleur général des finances, surintendant des postes, mourut le 10 d'août 1711.

Claude Voisin, chancelier de France, mort subitement à Paris la nuit du premier au second février 1717.

En face de cette église est un orme qu'on a eu soin de renouveler de temps en temps, quoiqu'il offusque le portail et gêne la voie publique. C'était un usage ancien, et qui se conserve encore en quelques endroits, de planter un orme devant les églises, les maisons seigneuriales et dans les ca refours; là les paysans s'assemblaient après l'office pour les affaires ou pour les divertissements: c'était-là que se plaçaient les juges *pédanés*, qu'on appelait aussi *juges de dessous l'orme*. Les juges des seigneurs y tenaient leur juridiction, et les vassaux y venaient reconnaître ou payer les redevances. Peut-être l'orme de Saint-Gervais n'a-t-il point eu d'autre origine ni d'autre destination.

(HURTAUT et MAGNY.)

Anciennes épitaphes de l'église Saint-Gervais, transcrites dans le recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 9480.

I.

Cy gist M^{re} Jean de Chancely, Chevalier Sgr dud. lieu, Baron de Pleuault et de S^{te} Croix, S^{gr} de Comme, de Versaliex et de Baron, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et son Conseiller en ses Conseils d'Etat et privé; lequel après avoir esté en toutes les occasions que les Personnes de sa profession et naissance recherchent, et fait les grands voyages qui se sont entrepris de son temps, comme celuy de la bataille de Lepante, en l'an 1571, celuy de Pologne avec le feu Roy Henry III. l'an 1575. plusieurs en Italie, Savoye et en Flandres en qualité de capitaine de cent chevaux-leger par commission de feu M^{gr} le Duc d'Alençon frere unique du Roy, lorsqu'il alla prendre possession

du Duché de Brabant l'an 1581. s'estant aussy trouué des premiers et des plus avancez és deffaites des Reistres et Lansquenets ennemis de l'Eglise et de l'Etat à Vimory et Aulneau en l'an 1587. fait du depuis gouverneur de la ville et du fort de Tallant près de Dijon l'une des plus importantes places de Bourgogne son pays et enfin après avoir fidellement servy les Roys Henry 3^e et Henry le Grand de tres heureuse-memoire, et Louis le Juste à present regnant, desquels il a eü l'honneur d'estre Pensionnaire pour recompense de services et notamment de la reduction de la ville de Poitiers en l'obéissance du Roy en l'an 1594 decéda à Paris âgé de 85 ans le mardy second jour de Decembre 1636.

Il avoit espousé en l'an 1588. Dame Minerve de Semur Tresmond, la quelle mourut en son chasteau de Pleuault le vendredy 8^e jour de Janvier 1621. et gist en l'Eglise de..... premiere Paroisse dudit lieu.

Pontus de Chancely Chevalier Baron de Pleuault et Jean-François de Chancely Seigneur dudit lieu, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Mets, leurs enfants. ont fait mettre cet Epitaphe à la Memoire desd. Seigneur et Dame de Chancely leurs Pere et Mere.

Priez pour eulx.

II.

Cy gist Reverend Pere en Dieu M^{re} Mathieu de Longuejoüe, en son vivant Evesque de Soissons, S^{gr} temporel de Leruis, du Plessy, du Bois et de Frelon, lequel trespassa le 6^e jour de septembre 1557.

Cy gist M^{re} Thibault de Longuejoüe, fils legitime dudit Seigneur Evesque, lequel Euesque avoit auparavant esté marié, ledit Thibault en son vivant Conseiller du Roy et Maistre des Requestes de l'hostel dudit Seigneur Roy, lequel trespassa le 10^e jour de Decembre 1550.

Priez Dieu pour eulx.

III.

Epitaphe de Pierre Dugué.

Dieu repurge
Pierre Dugué.

ANAGRAMME.

Du céleste pourpris afin de faire voir
Le bien pour en jouir, Dieu repurge ton Ame
Du mal, Pierre Dugué, qu'elle a faict au manoir
Recluse de ton corps gisant sous cette lame.

SUR LA DEVISE DE L'ARC-EN-CIEL.

Craindre, aymer et servir un Dieu parfaitement,
Tout fault du Ciel avoir une premiere Essence,
De cet Amour divin le premier fondement:
L'Arc-en-Ciel ton blason de diuine alliance.

Du Corps la mort prend la victoire.

L'Esprit du Ciel reçoit sa gloire.

Dictes. — Amen.

Le 25^e d'octobre mil cinq cens quatre vingt dis
L'Ame parti du Corps, la Mort sans faire le maistre,
L'Ame monte au Ciel trouver son premier Estre,
Et le Corps dans le sien sous cette Tombe mis.

IV.

Cy gist noble homme et Sire M^{re} Jehan d'Am-
boise, en son vivant..... Conseiller et Medecin
ordinaire de cinq Roys, qui trépassa le 15^e jour
de Decembre 1584.

Priez Dieu pour luy.

V.

Cy devant gist Venerable et Docte Personne
M^{re} Jehan Vincent, en son vivant Prestre Cha-
pelain en l'Eglise de ceans, natif de Purnes Dio-
cese de Rouën, lequel trépassa le Dimanche
14^e jour de Juin 1529.

Priez Dieu pour luy et pour tous trépassés.

VI.

Hic jacet Reverendus in Christo Pater Ludovi-
cus de Mainteternes, Dominus et Vicecomes de
Maneval, Abbas Montat de Chastrices et S^{ti}.
Petri Vivi, vicarius generalis Illustrissimi et Re-
verendissimi Principis D. Dñi Cardinalis de
Bourbon; qui obiit 24^a. die Mensis Septembris,
anno Dñi 1579.

Anima ejus requiescat in pace.

VII.

Passant, donnant ce que vous devez à la piété,
vous ferez ici une pause, et vous sçauvez que
M^{re} Nicolas Largentier, Conseiller et Secrétaire
du Roy, Souverain de Fresne, Baron de Chape-
laine et Seigneur de Vaussemain, changea l'ins-
tabilité de cette vie à la stabilité de la Beati-
tude le dernier septembre 1610. Son séjour, ça
bas a esté de 65 ans en l'exercice continuel de
toutes les vertus chrestiennes, et duquel temps
il en a vescu 44 ans en l'union d'un heureux li-
menée avec Dame Marie Le Merat son Espouse
tres chere, qu'il a laissée au grand regret d'elle
sauoir suruiuante à cette inseparable separation.
Il a veü six Roys depuis Henry II. jusques à
Louis XIII. à present regnant : Pendant les
guerres ciuilles qui ont inquieté les Regnes de
François II. et Charles IX. Henry III. et
Henry IV. il a tousjours demeuré constant en
l'antienne Religion, en la fidelité de sujets en-
vers leurs Majestez, et en l'affection de bon
François envers sa Patrie.

Dans l'église de l'hôpital de Saint-Ger-
vais se trouvaient les épitaphes suivantes :

I.

Cy gist noble et vertueuse Dame et Mere, soœur
Jeane Girard qui a gouverné. laquelle

décéda en l'âge de cent trois ans le 30^e de Jan-
vier 1612.

Priez Dieu pour son Ame.

II.

Cy gist Dévote Religieuse Dame soœur Made-
laine Noirey, Mere des Religieuses de ceans, la-
quelle decéda le 7^e jour de Septembre 1558.

Priez Dieu pour son Ame.

III.

Cy gist Venerable et Docte personne M^{re} Guy
Du Val, en son vivant confesseur du Roy,
Doyen de Chapelain de la chapelle du
Saint-Esprit en Grève et Maistre des Quinze-
Vingts et de cet hospital Saint-Gervais, lequel
trépassa le jedy 25^e Juillet 1550.

Priez Dieu pour son Ame.

IV.

Cy gist Venerable et Docte personne M^{re} Jehan
Henault Prestre, Maistre de l'Opital de Buridan
à Saint-Quentin, et Chapelain habitué en cet
hospital, qui trépassa le Mardy 7^e jour de Juin
1547.

Priez Dieu pour son Ame.

SAINTE-HONORÉ. Cette église collégiale fut
fondée, en 1204, par Renold Chereins et
Sybille, sa femme, qui donnèrent neuf ar-
pens de terre, situés près des murs de Paris,
sur le chemin qui conduit à Clichy, pour y
construire une chapelle, et pour l'entretien
d'un prêtre qui la desservirait. Eudes de
Sully, évêque de Paris, confirma cette dona-
tion la même année, et le chapitre de Saint-
Germain-l'Auxerrois y donna son consen-
tement, à condition que le chapelain ferait
serment au chapitre et au curé de la paroisse
de Saint-Germain de ne faire aucune fonc-
tion curiale.

L'an 1579, l'on augmenta le bâtiment de
l'ancienne chapelle; et les deux, joints en-
semble, forment l'église qu'on voit aujour-
d'hui, qui est toute voûtée, mais basse et
petite. Le maître-autel est décoré d'un mor-
ceau d'architecture d'ordre corinthien, et
d'un tableau peint par Champagne, en 1648,
qui représente Jésus-Christ dans le temple,
au milieu des docteurs.

Dans la chapelle de la Vierge est un
mausolée érigé à la mémoire de Guillaume
Dubois, cardinal, premier ministre, qui
avait été chanoine de cette église. Ce mau-
solée est du dessin et de l'exécution de
Coustou le jeune, un des plus habiles
sculpteurs des deux derniers siècles. L'in-
scription ou épitaphe est, dit-on, de feu
M. Couture, l'un des plus fameux rhéteurs
de l'université de Paris; et l'on peut dire,
à la gloire de Coustou et de Couture, qu'ils
ont traité leur sujet avec beaucoup de cir-
conspection et d'esprit. Sur un tombeau de
marbre brun, engagé dans le mur, est la

statue du cardinal Dubois, à genoux, ayant devant lui un livre ouvert, où est le *Miserere*; le tout de marbre blanc. Le cardinal a la tête et les yeux tournés vers l'épaule gauche, et du côté du peuple. Les traits, la physionomie et l'esprit de ce ministre y sont fidèlement rendus. Sur ce monument est gravée en lettres d'or cette épitaphe :

D. O. M.

AD ARAM MAJOREM.

In communi Canonicorum sepulcreto situs est Guillelmus Dubois, S. R. E. Cardinalis, Archiepiscopus et Dux Cameracensis, S. Imperii Princeps, Regi a secretioribus Consiliis Mandatis et Legationibus, publicorum cursorum Præfectus, primus Regni Administer, hujus Ecclesiæ Canonicus honorarius. Quid autem hi tituli? Nisi arcus coloratus, et fumus ad modicum parens. Viator stabiliora solidioraque bona mortuo apprecare. Obiit anno 1723. Heredes grati erga Regem, et summum Pontificem animi monumentum posuere.

(HURTAUT et MAGNY.)

Le recueil de la Bibliothèque nationale, n° 9480, nous fournit les épitaphes suivantes de l'ancienne église Saint-Honoré.

I.

Cy gist noble et scientifique personne M^{re} Regnault du Castel dit de Vallac; en son vivant Chanoine de ceans et de Saint-Germain de l'Auxerrois, Prieur de Vaulmondois et Curé de Sarresa en. qui trépassa le 26^e jour de Juin 1554.

Priez Dieu pour luy.

—

II.

Cy gist Reverend Pere en Dieu M^{re} Deodet de Sarred, en son vivant Abbé de la Nouvelle, Conseiller et Aumosnier ordinaire du Roy et Maistre des Requestes de l'Hotel de M^{gr} le Duc d'Anjou, Chanoine de Paris et de S^t Honoré, le quel deceda le 12^e janvier 1577. et de son âge le 63^e.

Priez Dieu pour son Ame.

—

III.

Cy gist Venerable et Docte personne M^{re} Mathurin Le Roux, en son vivant Chanoine de ceans, qui deceda le 16^e jour de Juin 1578.

Priez Dieu pour son Ame.

—

IV.

Cy gist Venerable et Docte personne M^e Nicolle Le Tonneur, en son vivant Bachelier en Decret, Curé de S^t Marcel à S^t Denis en France et Chanoine de ceans, qui trépassa le Samedy 40^e jour d'Aoust en 1595.

Priez Dieu pour luy.

V.

Cy gist M^e Antoine Pissebeuf, natif de la ville de Thiers en Auvergne, Prestre et Aumosnier du Roy et Chanoine de cette Eglise, qui deceda le 15^e May 1627. attendant la Resurrection de Dieu, dites à son intention Requiescant in pace. Amen.

VI.

Cy gist venerable et discrete personne Frere Jehan Le Sonneur natif de. au Diocese du Mans, Religieux de l'Ordre de S^t Benoist Prieur des Eglises de. en Normandie, et de Haute Briere au Diocese de Chartres; lequel deceda le 10^e jour d'Aprvil 1499. avant Pasques.

VII.

Cy gist Venerable et discrete personne M^e Jean La Vau Prestre Chanoine de S^t Honoré et Principal du College des Bons Enfans, lequel remit en la dicte Eglise de S^t Honoré le dict College: lequel trépassa le 5^e jour de Decembre 1606.

Priez Dieu pour son Ame.

SAINT-JACQUES DU HAUT PAS. On n'avait encore construit que le chœur de cette église quand madame Anne-Geneviève de Bourbon, princesse du sang, duchesse douairière de Longueville, qui s'était retirée dans la maison des Carmélites, fit continuer cet édifice, et posa la première pierre de la tour et du portail, le 19 juillet 1675; elle contribua, par ses libéralités, à la dépense; mais la plus grande partie en fut faite par les paroissiens. On doit citer comme un exemple rare de leur zèle et de leur piété, que les carriers fournirent généreusement toute la pierre dont cette église est pavée, et que les ouvriers de différentes espèces, employés à la construction, donnèrent chacun libéralement un jour de leur travail par semaine. Ils pouvaient dire comme Jéhu: *Vide zelum meum pro Domino*; ou avec le roi David: « Le zèle de la gloire de votre maison m'a dévoré, » *zelus domus tuæ comedit me*. Cette église fut achevée en 1684, et dédiée le second dimanche après Pâques de l'année suivante. En 1688, on commença la chapelle de la Vierge, dans le fond du chœur.

Cette paroisse a donné la sépulture à Jean du Verger de Hauranne, natif de Bayonne, et abbé de Saint-Cyran; à Jean-Dominique Cassini, le plus savant et le plus prodigieux astronome qui ait paru dans l'univers: ce fut sur son plan que le fameux Claude Perrault bâtit l'Observatoire; à Philippe de la Hire, grand géomètre et fils du peintre de ce nom; à messire Jean Desmonlins, curé de cette église, extrêmement chéri de ses paroissiens. Il avait été curé d'Argenteuil. C'était un pasteur d'un travail et d'une vigilance infatigables. Voyez

l'épithaphe qu'on a élevée sur sa tombe dans le cimetière et dans l'église. La voici en Français :

ICI REPOSE

Messire Jean Desmoulins, Docteur de Sorbone, Curé de cette Paroisse. Formé, dès sa jeunesse, à la science et à la piété, il a suivi avec succès les études de Sorbone. Son cœur brûlant déjà du feu de la charité, il se consacra à des Missions établies pour la conversion des Hérétiques, et ensuite au ministère pénible de sous-Pénitencier de ce grand Diocèse, faisant ainsi les fonctions de Pasteur avant que d'en avoir reçu le titre. Formé par là à la conduite si difficile des âmes, il prit, par l'ordre et la vocation de Jésus-Christ le gouvernement de la Cure d'Argenteuil, et ensuite de cette Paroisse; et se proposant pour modèle les exemples de piété et de pénitence que Dieu y a fait éclater de tout temps, marchant lui-même sur les traces de ses prédécesseurs, il n'a jamais cessé de nourrir du suc de la plus pure doctrine le troupeau confié à ses soins. Un travail infatigable, une vigilance continuelle, une libéralité sans bornes, mais surtout un zèle ardent pour la défense des vérités de la Foi, l'ont toujours montré vrai Pasteur et Docteur fidèle. Aussi attentif à remplir toutes les fonctions de son ministère, que porté à fournir les dépenses nécessaires, on l'a vu en même temps donner ses soins au soulagement des pauvres et des malades, à l'instruction solide de la jeunesse, à l'ornement de cette Eglise, dont il aimait la beauté, et à la décence du culte divin et des saints Offices. Voulant encore, après sa mort, remplir les fonctions de Pasteur, il a donné, de son vivant, une maison pour le service des pauvres, et en a légué une seconde à la Fabrique de cette Paroisse. Il mourut le 26 avril 1752, âgé de 82 ans, regretté du Clergé et du Peuple, des riches et des pauvres, ayant gouverné 28 ans cette Paroisse, avec autant de douceur que de charité : plein de l'esprit de pauvreté, il a demandé, par son testament, d'être enterré dans ce cimetière, au milieu des pauvres, qu'il a toujours regardés comme ses enfants.

Priez Dieu pour le repos de son âme.

(HURTAUT et MAGNY.)

SAINTE-JACQUES DE L'HÔPITAL, fondé en 1319, suivant une ancienne tradition, par Charlemagne, pour exercer l'hospitalité en faveur de ceux qui allaient en voyage à Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne. Le premier établissement de cette confrérie s'était fait aux Quinze-Vingts, dès l'an 1315, le revenu en avait été uni aux Invalides; mais après la mort du marquis de Louvois, les administrateurs ont été remis en possession.

Le chapitre de Saint-Jacques de l'Hôpital est composé d'un trésorier, qui a près de

3,000 liv. de revenu; de sept chanoines, qui ont chacun 600 liv. et de douze chapelains qui en ont 400. Ces bénéfices étaient à la collation des pèlerins, qui éalisaient tous les ans trois administrateurs qui les conféraient. Tous les ans, le premier lundi d'après la fête de saint Jacques le Majeur, les confrères s'assemblaient en cette église et faisaient une procession solennelle; ils y assistaient ayant un bourdon d'une main et un cierge de l'autre. Tous les revenus et biens de la confrérie avaient été réunis depuis 1722, à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem; mais tout cela est à présent changé; cet hôpital fut séparé de l'ordre de Saint-Lazare en 1734, et les arrêts du conseil qui ont rétabli l'ancienne administration ont été confirmés par lettres patentes de la même année, enregistrées au parlement le 4 juin suivant. Le trésorier de cette église exerce ou fait exercer les fonctions curiales dans toute l'étendue du cloître seulement. On lisait sur deux tables de marbre noir les deux inscriptions suivantes en lettres d'or :

Nullos fundatores ostento, quia humiles, quia plures, quorum nomina tabella non caperet, cœlum recepit. Vis illis inseri? Vestem præbe, panem frange pauperibus perigrinis.

Et sur la seconde :

Hôpital fondé en l'an de grâce 1319, par les Pèlerins de Saint-Jacques, pour recevoir leurs Confrères; réparé et augmenté en l'année 1652.

(HURTAUT et MAGNY.)

Autres épithaphe de Saint-Jacques de l'Hôpital, fournies par le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale.

I.

Cy devant près ce Benoistier
Gist le Corps du bon Mahiet,
Qui trépassa en ce Moutier
Le onziesme jour de Juillet,
L'an mil quatre cent soixante et sept.
Commandant à Dieu celle corde,
L'innocent de grands vices net,
Luy demande miséricorde :
Soixante ans, de ce me recorde,
En l'Hospital fut demourant.
Toujours souvent ce vous accorde,
Et estoit surnommé Mourant,
Qui ne fut trésors conquerant,
Benefices, Estats, ne office :
Pour tout mestier fut labourant
A sonner le Divin service,
Le pauvre Homme piteux et nice,
Dieu s'il a tost ou tard son Ame,
Qui jamais n'y commete vice,
Pourtant il luy soit pardonné.

II.

Cy gist Venerable et Docte personne M^e Jehan

l'affection qu'il a porté à Claude de Moranne Evesque de Sais, et à Robert de Moranne Escuyer, ses tres-chers et amés freres, a ordonné attendant la Resurrection que leurs noms fussent gravez sur ce marbre avec le sien.

Ce que Dam^{le}. Claude Bonard sa vesue pour la parfaite amitié qu'elle doit à sa Memoire, a fait mettre ce Marbre en ce lieu, ou son Corps fut enterré le 20^e jour de Januier l'an 1625.

Priez Dieu pour eulx.

—

V.

Cy repose noble homme Alain Veau, celuy auquel l'integrité et fidelité au manient des finances soûs les Roy François I. Henry II. François II. et Charles IX. a pour une heureuse recompense acquis sans envie ce beau tiltre de Tresorier sans reproche. Il deceda le 20^e jour de Juin 1575.

Passant, priez Dieu pour luy.

—

VI.

Cy gist Reverend Père en Dieu M^{re} Edme Le Groyng Protonotaire du S^t Siège Apostolique et Doyen de Gaye en Champagne, qui trépassa en cette ville et voulut estre enterré en ce lieu et non à autre, ce qui fut fait par M^{re} Pierre Le Groyng son frere, Chevalier et Vicomte de la Mote au Groyng; et trépassa led. M^{re} Edme le 15^e jour de Decembre l'an 1503.

Priez Dieu pour luy.

—

VII.

Cy deuant gist Emanuel Lopez Gentilhomme Portugais, lequel en l'an 1580. fut envoyé du Royaume de Portugal en France pour le service de lad. Couronne, pour la quelle il a abandonné sa Patrie, perdit ses biens et enfin se refugia en ce Royaume avec sa femme et enfans, où il deceda l'an 1605. le 24^e jour de Novembre.

Aussy gist Dam^{le}. Simoa Dorta sa femme, laquelle trépassa l'an 1609. le 19^e jour de May: tous deux fort âgez.

—

VIII.

Cy gist Estienne du Morestier, noble, rare et excellent en son art. Il estoit Peintre et Valet de Chambre ordinaire des Roys Henry II. François II. Charles IX. et Henry III, et de la grande Royne Catherine de Medicis et du Roy d'à present, depuis l'espace de 50. ans et plus jusques à la fin de son aage, qui fut le 25^e jour d'Octobre 1605. aagé de 65 ans.

Priez Dieu pour son Ame. Amen.

—

IX.

Cy gist Noble homme Jacques Guillemeau, en son viyant Chirurgien et Valet de Chambre du

Roy, lequel deceda le... jour de Mars l'an 1612.

Et honorable femme Marguerite Mallartin sa femme, qui deceda le.

SONNET FUNÈBRE

Sur le trespas de M. Guillemeau, Chirurgien du Roy, élève d'Ambroise Paré.

Passant, tu vois icy sous cette froide Lame,
Sans pouls, sans mouvement le Corps de Guillemeau :
Son nom et ses vertus, de mesme que son Ame,
Par l'Immortalité s'exempte du Tombeau.

Son Corps qui gist icy, reluisoit par la flame
De son Esprit divin qui nous sert de flambeau :
La Parque ne tient pas soûs les fils de sa trame,
La Vie et les Vertus en un mesme fuzeau.

Après que Guillemeau par secrets incroyables
Eüst guery tant de maux qu'on croyait incurables,
Enfin il esprouva l'inclémence du sort.

Non plus que ses Escrits d'éternelle memoire,
Son corps ne seroit pas soubs une tombe noire,
Si l'art eüst peü trouuer du remede à la Mort.

Priez Dieu pour luy.

X.

1480.

Cy deuant gist homme venerable
Messire Pierre de Bouchery,
Bien renommé d'estre agreable,
Secourable et feal Amy;
Curé jadis fut de Vitry
En Parthois, ville bien notable.
Archediacre fut aussy.
De Vertus, soubs Chaalons estable
Par trente ans et plus, comme Vicaire
La Rectorye a gouvernée,
De cette Eglise bien notaire
En toute bonne renommée,
Le bien d'icelle a fort aymée.
En conduite de toute affaire
Affairant à telle assemblée,
Où tant Notables font repaire;
Reconnoissant aussy les biens
Par luy receüs de bon vouloir
De tous les bons Paroissiens,
S'est mis du tout en son devoir :
Car pour grace de Dieu auoir
Prieres à tousjours ceans :
Car la Fabrique est obligée
De trois Messes de Requiem,
Faire dire jour à journée
Chacune semaine de l'an,
Avec deux Obits pour le bien
Des Trespassez qui ont finée
Leur vie ça bas à grand ahain,
Afin qu'ils ayent lassus durée :

Huitiesme d'Apuril. . . . dire
 L'un d'iceulx Obits premierement,
 Qui est le jour appellé de yre,
 Que trespassa certainement
 Ledict deffinet : Secondement
 Premier jour de feburier : l'autre lire
 Et chanter aussy haultement
 Pour sa Mere, luy vaille mire :
 Il trespassa vray et certain
 Ledict huitiesme jour d'Apuril
 L'an qui luy estoit incertain,
 Quatre cent quatre vingt et mil,
 Trois adjouter il y faut-il.
 Priez pour luy le Souuerain,
 Que l'Ame deliure d'exil,
 Et loge au Paradis haultain.
 Amen.

XI.

Cy gist noble et Docte Personne M^{re} Jaques Le-
 noir, en son viuant Prestre Curé de cette
 Eglise et Paroisse, Aumosnier ordinaire du Roy,
 qui trépassa le 1^{er} jour d'Octobre 1572.

Auquel succeda Noble et Docte Personne M^{re}
 Pierre de Hodicq Docteur en Theologie, qui
 depuis resigna à Noble et Docte personne M^{re}
 Jehan Herui aussy Docteur en Theologie, Con-
 seiller et Aumosnier du Roy et grand Maistre
 du College de Navarre et grand Vicaire de M^{re}
 le Grand Aumosnier de France, qui deceda le
 22^e jour de May 1590. l'an de son âge 45^e et
 de sa charge en cette Cure le 12^e. au regret
 extremes de ses Paroissiens.

Priez Dieu pour luy.

SAINT-JEAN LE ROND. Cette église était la
 paroisse du cloître de Notre-Dame. Elle fut
 démolie en 1748. Les fonts baptismaux, les
 fondations et le service divin furent trans-
 férés à Saint-Denis du Pas, qui depuis ce
 temps s'appelle Saint-Denis et Saint-Jean-
 Baptiste. Outre les deux chanoines qui
 remplissaient les fonctions curiales, on y avait
 successivement ajouté trois autres chanoi-
 nes diaeres, et trois sous-diaeres, en con-
 séquence d'une délibération du chapitre de
 1282, par laquelle il avait ordonné la divi-
 sion des prébendes de Saint-Denis et de
 Saint-Jean le Rond, et qui fut renouvelée
 en 1296 ; ce qui prouve qu'alors il y avait
 quatre prébendes à Saint-Jean. On a employé
 une partie de la démolition à former le corps
 du bâtiment qui forme l'entrée du cloître, et
 qui occupe toute la largeur de la rue, c'est-
 à-dire six à sept toises. On y a formé trois
 portes, dont on n'a ouvert que celle du mi-
 lieu. Ce morceau est de feu Boffrand, le
 même qui a donné le dessin du bâtiment
 des Enfants-Trouvés. Gilles Ménage, connu
 par sa vaste érudition, et Jean-Baptiste
 Duhamel, célèbre par ses ouvrages de phi-
 losophie, de mathématiques et de théologie,

y ont été inhumés ; le premier, le 23 juillet
 1692, et le second, le 7 août 1706.

(HURTAUT et MAGNY.)

SAINT-JOSEPH est une chapelle située
 dans la rue Montmartre. Quelques histo-
 riens la qualifient de succursale de Saint-
 Eustache. Il est certain que cette paroisse
 avait un cimetière dans la rue du Bouloi,
 dont le terrain, qui avait deux cent quatre-
 ving-treize toises, fut donné à M. le chance-
 lier Séguier, en échange de celui qu'occupe
 la chapelle de Saint-Joseph qui lui apparté-
 nait. Elle fut construite en 1640, aux frais de
 ce magistrat, qui en posa la première pierre.
 Dès lors ce terrain devint le cimetière de
 Saint-Eustache, à la place de l'ancien. C'est-
 là que Molière, le TERENCE de son siècle, et
 La Fontaine, ont eu leur sépulture ; le
 premier, le 17 février 1673 ; et le second,
 vingt-deux ans après son ami.

(HURTAUT et MAGNY.)

SAINT-JULIEN LE PAUVRE. (Le prieuré de).
 Suivant l'abbé Chastelain, cette église avait
 été primitivement titrée du nom de saint
 Julien l'Hospitalier. Grégoire de Tours la
 qualifie du nom de basilique, ce qui prouve
 qu'elle existait avant l'an 580. Elle fut une
 de celles dont Henri I^{er} fit don à l'Eglise de
 Paris. Elle passa ensuite dans les mains des
 laïques ; et en effet, on voit dans le Cartu-
 laire de Longpont, folio 110, qu'Etienne de
 Vitry, à son retour de la Terre-Sainte, et
 pour accomplir un vœu qu'il avait fait dans
 une grande maladie, donna la moitié de
 cette église au monastère de Notre-Dame de
 Longpont, près de Monthéry, et qu'au com-
 mencement du XII^e siècle, Hugues de Mun-
 teler la leur donna en entier. C'est dans cette
 donation qu'on lit pour la première fois, que
 cette église était alors sous l'invocation de
 saint Julien de Brioude, et de saint Julien,
 évêque du Mans, qui avait pour les pauvres
 un amour et un soin particulier. Cette cha-
 pelle paraît avoir été rebâtie vers le temps
 auquel elle fut donnée aux religieux de
 Longpont, et avait été alors qualifiée prieuré.
 Au siècle suivant, l'Université le choisit pour
 y tenir ses assemblées, qui depuis ont été
 transférées aux Mathurins, et se tiennent
 aujourd'hui au collège de Louis le Grand. On
 y tenait aussi les écoles d'humanités et de
 philosophie.

Au chevet de cette église est un puits,
 dont l'eau était autrefois fort accréditée, et
 que les gens de la campagne venaient cher-
 cher avec confiance pour la guérison de
 plusieurs maux ; mais depuis que le nou-
 veau locataire en a laissé puiser *gratis* à
 tous ceux qui se sont présentés, personne
 ne paraît plus pour en avoir.

On a découvert, en fouillant dans le jardin,
 qui est aussi à côté du chevet de l'église,
 plusieurs tombeaux de plâtre, dans l'un
 desquels s'est trouvé un calice de cuivre et
 un petit couteau ; les sépultures, dans plu-
 sieurs endroits de cette maison, étaient ran-
 gées par lits les uns sur les autres, en forme
 de tiroirs. Nous tenons ces deux particula-

rités du sieur Gando, habile fondeur en caractères d'imprimerie, lequel occupe toute la partie du logement qui est derrière l'église, et dont le témoignage paraît mériter que nous y ajoutions foi.

SAINT-LAZARE. La plus grande partie des titres originaux de la maison de Saint-Lazare ayant été perdus durant les guerres des Anglais, il n'est pas possible de connaître l'état primitif de cette maison, ni l'origine de la léproserie qu'on y avait établie. On voit seulement que, lors de ces ravages, elle était occupée par des Chanoines réguliers, qui supplièrent le roi Charles VI de vouloir bien leur conserver leurs droits; et que ce prince, par ses lettres patentes du 1^{er} mai 1404, leur accorda ce qu'ils lui demandaient. En remontant plus haut, on trouve des conjectures qui approchent de la vérité. Grégoire de Tours, dans le sixième livre de son *Histoire*, chapitre 9, nous apprend que Domnole, évêque du Mans, avait été, du temps du roi Clotaire, abbé d'un monastère à Paris, proche l'église de Saint-Laurent. Il dit encore dans le même livre, chap. 43^e qu'en la huitième année du règne de Childébert, la Seine et la Marne se débordèrent tellement, qu'on faisait souvent naufrage entre la ville de Paris et l'église de Saint-Laurent. Voilà donc une abbaye et une église de Saint-Laurent dans le faubourg Saint-Denis, du temps de Childébert; mais on n'en est guère plus savant, car on ignore le temps et les circonstances de leur fondation, et même leur situation précise. Quelques-uns prétendent que, du temps de Philippe-Auguste, on joignit à ce monastère la léproserie de la ville, et que pour lors l'on donna au monastère et à l'église le nom de Saint-Lazare, au lieu de celui de Saint-Laurent, qu'ils portaient auparavant. Ils ajoutent que, dans l'endroit où était le cimetière, on bâtit une chapelle, qu'on nomma de Saint-Laurent, pour conserver la mémoire du premier patron titulaire de l'église et du monastère. C'est sur cela, ajoutent-ils, qu'était fondé l'ancien usage, selon lequel les religieux de Saint-Lazare étaient obligés de donner à déjeuner, le jour de Saint-Laurent, à l'évêque de Paris et aux chanoines de Notre-Dame, qui allaient en procession à Saint-Laurent, et y chantaient la grand'messe.

Il n'est donc pas aisé de découvrir quelle fut la première constitution de Saint-Lazare, ni quel en a été le titre dans le commencement. Était-ce un prieuré, ou n'était-ce qu'un hôpital; ou bien n'était-ce pas l'un et l'autre, car ces deux titres ne sont pas incompatibles?

On ne peut cependant disconvenir que la maison de Saint-Lazare n'ait eu le titre de prieuré dès les commencements, et que celui qui avait la qualité de prieur n'eût la supériorité et le gouvernement de cette maison. Dans la charte par laquelle le roi Louis VII, dit le Jeune, fonda, en 1174, un monastère de l'ordre de Grandmont à Vincennes, il est dit que le prieur et le couvent de Saint-Lazare voulaient bien, en faveur de

ce nouvel établissement et à la prière du roi, céder le droit d'usage qu'ils avaient auparavant dans le bois de Vincennes.

Il y avait encore un prieur à Saint-Lazare en 1232, qui accorda, avec sa communauté aux Filles-Dieu, l'amortissement d'un terrain qu'elles avaient acheté de Guillaume Barbette, et où elles venaient de bâtir depuis peu. Dans la suite, jusqu'au xvi^e siècle, il n'est plus parlé de prieurs dans les monuments qui nous restent, et ceux qui gouvernèrent cette maison pendant ces temps-là se contentèrent de la qualité de maîtres de Saint-Lazare. Ce changement fut apparemment l'effet de quelque réforme introduite dans cette maison, de laquelle cependant l'histoire ne nous a laissé aucuns vestiges. La qualité de prieur reparut ensuite dans les statuts manuscrits qui sont dans la bibliothèque de Saint-Martin des Champs, et qui concerne la réforme que depuis peu on avait introduite à Saint-Lazare.

Vers l'an 1536, on tira de Saint-Lazare des Chanoines réguliers pour les mettre à l'Hôtel-Dieu de Paris, où le doyen et le chapitre de Notre-Dame introduisirent la réforme. Selon Sauval, ce n'étaient pas seulement les *ladres* ou *mézaux* nés à Paris qu'on était obligé de recevoir dans cet hôpital; on devait aussi y recevoir les *tameliers* ou boulangers de Paris, leurs femmes et leurs enfants *ladres*, quoiqu'ils ne fassent pas nés dans cette ville, parce qu'ils avaient secouru de pain et d'argent ledit hôpital pendant une grande famine; et que d'ailleurs lesdits *tameliers* s'étaient obligés de bailler pour chacune semaine, un pain de semestre, ainsi qu'on le voit dans une sentence rendue contre le prieur de cet hôpital, par laquelle il fut condamné, en 1390, à recevoir une *boulangère mazelle*.

Lorsque nos rois voulaient faire leur entrée solennelle dans Paris, ils se rendaient autrefois à Saint-Lazare, où ils recevaient le serment de fidélité et d'obéissance de tous les ordres de la ville, puis la cavalcade partait de là, comme elle part depuis quelque temps du faubourg Saint-Antoine. C'était aussi à Saint-Lazare qu'on mettait en dépôt les corps des rois et des reines de France, avant de les porter à Saint-Denis, pour y être inhumés; et que tous les prélats du royaume se trouvaient entre les deux portes de ce prieuré, et chantaient sur le corps le psaume *De profundis*, et les autres prières accoutumées, et y donnaient de l'eau bénite selon leur rang; et ensuite le corps était porté à Saint-Denis par les vingt-quatre porteurs de sel, jurés de cette ville.

Les lépreux ont demeuré dans l'hôpital de Saint-Lazare au moins jusqu'à la fin xvi^e siècle; car, par arrêt de règlement rendu le 9 février 1566, le tiers du revenu de ce te maison est affecté à leur subsistance. La lèpre ayant cessé en France, ou du moins ayant pris un autre nom, et les guerres de religion étant survenues, cet hôpital se ressentit du dérangement qu'elles causèrent dans tous les ordres de l'Etat. Non-seulement il n'y avait plus de *ladres* dans cette maison, mais même

plus de discipline pour le spirituel, ni d'économie pour le temporel. Le royaume étant devenu plus tranquille, on songea à rétablir l'ordre et la régularité dans les maisons religieuses, d'où on les avait bannis, et l'on résolut de donner à saint Vincent de Paul et à la congrégation qu'il avait instituée en 1625, la maison et l'hôpital de Saint-Lazare, dont Adrien Le Bon, chanoine régulier de Saint-Augustin, était pour lors prieur. Comme c'était un homme vertueux, qui gémissait de l'état pitoyable où cette maison était réduite, il l'offrit à saint Vincent de Paul, qui refusa ses offres pendant un an, et ne les accepta que lorsqu'il y fut déterminé par André Duval, docteur de Sorbonne, en qui il avait beaucoup de confiance. Le concordat entre M. Le Bon et ses religieux d'une part, saint Vincent et ses prêtres de la Mission de l'autre, fut signé le 7 janvier 1632. En conséquence, saint Vincent et ses prêtres de la Mission se chargèrent, non-seulement des religieux de cette maison, mais encore de quelques personnes faibles d'esprit, ou qui manquaient de conduite, que les parents avaient confiées à M. Le Bon, et cet usage a toujours continué depuis, avec beaucoup d'utilité pour les familles, et souvent même pour ces personnes enfermées, qui y ont pris une conduite plus régulière.

Dès que saint Vincent et ses enfants furent en possession de cette maison, tout commença à y prendre une face nouvelle. La maison, qui menaçait ruine de tous côtés, fut réparée, en attendant qu'on en eût bâti une autre plus grande et plus convenable à une communauté nombreuse et aux exercices de piété qui devaient y être pratiqués dans la suite. Cette maison est devenue le chef de la congrégation de la Mission et le lieu de la résidence du supérieur général.

Sur le premier pilier de cette église, en entrant dans le chœur, à gauche, est une table de marbre noir, sur laquelle est l'inscription suivante :

Illustrissimus ac Reverendissimus in Christo Pater ac Dominus D. Joannes-Franciscus de Gondi, primus Parisiensis Archiepiscopus, etc., zelo divinæ gloriæ, salutisque animarum sibi commissarum perimotus, hanc Sancti Lazari domum, cum Proventibus suis, annuentibus atque requirentibus reverendis hujus loci Priore, Religiosis, ac de consensu D. Præpositi Mercatorum, seu Scabinorum, pro hac urbe Parisiensi stipulantium, Congregationi Presbyterorum Missionis, de sua gratia, suis patentibus litteris datis Parisiis, die ultima decembris, anno Domini 1632 attribuit, atque univit; idque eam mente, ut in eadem domo Sacerdotes ejusdem Congregationis saltem duodecim resideant, qui foundationibus aliisque diætæ domus oneribus satisfaciant, et speciatim efficiant ut divina Officia in choro celebrentur; leprosi pauperes Parisini, tam suburbani quam urbani suscipiantur; Missiones quotannis in aliquibus hujuscæ

Diœcesis, Parisiensis pagis aut oppidis; prædicationi, cathechismo, et confessionum generalium auditioni operam dando, tempore et modo diætæ Congregationi consuetis exerceantur; ordinandique Diœcesani, statutis ordinationum solemnium temporibus, ad consuetam admittantur exercitia, quibus ad ipsos ordines rite suscipiendos et ad virtutes, ac functiones ecclesiasticas debite exercendas instituuntur. Quamquidem unionem Rex Christianissimus Ludovicus XIII, deinde supremus Senatus Parisiensis; denique summi Pontifices Urbanus VIII et Alexander VII, authenticis diplomatibus approbavere, atque confirmavere: in quorum omnium præfatorum perpetuam memoriam, ac perenne erga præfatum illustrissimum ac reverendissimum D. D. Archiepiscopum benefactorem grati animi monumentum, nec non et jage pro ejus anima preces fundendi incitamentum, ejusdem Congregationis Missionis Sacerdotes, hanc ex marmore tabulam posuere, post felicem ipsius obitum, qui Parisiis contigit, anno Domini 1654, die vero 21 martii

Cette inscription a paru d'autant plus digne d'être ici transcrite, qu'elle contient les principales conditions auxquelles l'hôpital de Saint-Lazare a été donné à saint Vincent de Paul et à la congrégation des prêtres dont il a été l'instituteur.

Au milieu du chœur, proche l'aigle, était une tombe plate sur laquelle on lisait :

HIC JACET

Venerabilis vir Vincentiûs à Paulo; Presbyter, Fundator seu Institutor et primus Superior generalis Congregationis Missionis, nec non Pueliarum Charitatis. Obiit die 26 septembris, anno 1660, ætatis vero suæ 84.

Vincent de Paul ayant été béatifié par le pape Innocent XIII, le 13 d'août 1729, le 26 septembre suivant, son corps fut exhumé en présence de l'archevêque de Paris, et mis depuis dans une châsse d'argent, qui est placée sur l'autel de la chapelle de Saint-Lazare.

A un des bouts de l'enclos de Saint-Lazare, sur le grand chemin de Paris à Saint-Denis, est un corps de bâtiments séparé, qui fait partie de Saint-Lazare, et qu'on nomme le séminaire de Saint-Charles; c'est là qu'on envoie ordinairement les prêtres de la Mission de la communauté de Saint-Lazare, lorsqu'ils sont convalescents. On y a vu aussi quelquefois des prélats qui venaient s'y mettre en retraite.

Dès que Vincent de Paul eut pris possession de Saint-Lazare, il en ouvrit la porte aux ecclésiastiques et aux laïques qui voulaient passer quelques jours dans les exercices de la retraite spirituelle; et on compte que, depuis 1635 jusqu'en 1660, il y reçut plus de vingt mille personnes, c'est à-dire environ six cents par année. On a toujours continué depuis à les y recevoir. A chaque

ordination, ceux qui sont admis à recevoir les ordres peuvent y venir faire une retraite de huit jours, et ces retraites commencent toujours le samedi au soir. Les laïques y sont aussi reçus *gratis* pour faire des retraites de huit jours. Ces exercices commencent les mardis au soir, pourvu qu'ils ne se rencontrent point dans les semaines des grandes retraites dont on va parler.

Une personne qui, par humilité, n'a pas voulu être connue, a donné une somme considérable à la maison de Saint-Lazare, à condition qu'on recevrait pour quatre retraites quatre cents curés ou prêtres desservants du diocèse de Paris, qui voudraient se recueillir pendant quelques jours. Ces retraites se font après Pâques, dans les semaines où il ne se rencontre point de fêtes, et elles commencent le dimanche au soir.

Comme l'objet principal de l'institution de la congrégation de la Mission est de faire des courses évangéliques pour l'instruction et le salut des pauvres gens de la campagne, il y a des prêtres à la maison de Saint-Lazare, qui s'occupent continuellement à faire des missions aux environs de Paris; et depuis 1632 jusqu'en 1660, la maison de Saint-Lazare en fit près de sept cents, à plusieurs desquelles Vincent de Paul avait lui-même assisté. On a toujours continué ces missions jusqu'à présent, avec le même zèle et le même succès. Quoique la maison de Saint-Lazare n'ait pas été le berceau de la congrégation de la Mission, cependant, comme elle en est devenue le chef, on croit à propos de dire ici quelque chose de l'institut et de l'origine de cette congrégation.

Saint Vincent de Paul, étant venu à Paris en 1608, fut connu du cardinal de Bérulle, qui le retira pendant près de deux ans dans la maison des Pères de l'Oratoire qu'il venait d'instituer, M. de Bérulle lui ayant conseillé de prendre la cure de Clichy, dont le P. Bourgoing jugea à propos de se démettre, Vincent de Paul s'y acquitta des devoirs d'un zélé pasteur; et par ses paroles et par ses exemples, il fit si bien entrer ses paroissiens dans le chemin de la vertu, que la plupart vivaient comme des anges. La même main qui l'avait placé dans cette paroisse l'en retira; M. de Bérulle ayant cru qu'il ferait encore plus de bien ailleurs, le fit entrer dans la maison d'Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, général des galères de France, pour être précepteur des trois enfants de ce seigneur. Peu après le cardinal de Bérulle le fit nommer à la cure de Châtillon-les-Dombes, qu'il lui fit quitter six mois après, pour le faire rentrer dans la maison de Gondi. Il y revint, et ne s'y tint pas oisif. Il en parcourut les terres, et y fit des missions.

En 1622, il alla à Marseille pour visiter les galères dont le roi l'avait fait aumônier réel, et donna aux forçats tous les secours spirituels qui dépendaient de lui. L'année suivante, il alla visiter les galères qui étaient à Bordeaux, et il eut la consolation de convertir un Turc. L'année 1623 fut très-avan-

tageuse à l'Eglise, par le dessein que conçut la comtesse de Joigny de fonder une congrégation qui fit sa principale occupation de faire des missions à la campagne. Elle avait déjà offert plusieurs fois aux Jésuites et aux Pères de l'Oratoire la somme de 6,000 liv. pour faire, de cinq en cinq ans, des missions dans ses terres; mais aucune de ces sociétés n'avait voulu se charger de cette fondation. Elle conçut donc un projet infiniment plus vaste, mais dont l'exécution cependant fut plus facile. Elle le communiqua au comte de Joigny, son mari, et à Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, son frère, qui voulurent aussi participer à cette fondation. Ce dernier destina à cette congrégation le collège des Bons-Enfants, qu'il avait à sa disposition, pour le logement de ces prêtres. Ils en firent la proposition à Vincent de Paul, qui l'accepta; et le 17 avril de l'an 1625, les provisions de principal de ce collège lui furent expédiées. Le comte et la comtesse de Joigny lui donnèrent en même temps la somme de 40,000 livres pour commencer cet établissement, avec pouvoir de choisir tels ecclésiastiques qu'il jugerait à propos, et qui seraient sous sa direction pendant sa vie. Cette congrégation ne commença d'abord que par quatre prêtres, auxquels se joignirent quatre autres peu de temps après, et, le 24 d'avril 1626, l'archevêque de Paris approuva cette congrégation naissante.

Le roi, par ses lettres patentes du mois de mai 1627, en permit l'établissement. Le nombre de ces missionnaires augmentant chaque jour, le pape Urbain VIII, par une bulle expresse du mois de janvier de l'an 1632, érigea cette compagnie en congrégation, sous le titre de la Mission, et permit à l'instituteur de faire des règlements pour y maintenir le bon ordre. Ce fut aussi dans ce temps-là que les prêtres de la congrégation de la Mission entrèrent dans le prieuré de Saint-Lazare-lès-Paris, appartenant pour lors à des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui le leur cédèrent aux conditions portées par le concordat fait entre eux. Dès que la congrégation de la Mission eut pris possession de la maison de Saint-Lazare, saint Vincent y fixa le siège du supérieur général, et en fit le chef-lieu d'une congrégation dont la propagation a été si rapide, qu'elle a des établissements en France, en Italie, en Pologne, en Savoie, en Piémont et en Lorraine. Le soin d'établir et former une congrégation semble demander un homme tout entier; mais la charité et le grand zèle de saint Vincent faisaient qu'il était tout à tous. De son temps, il ne se fit presque pas d'établissement de piété où il n'entrât pour quelque chose. Il assista Louis XIII à la mort, et devint même ensuite homme d'Etat; car la reine régente l'admit au conseil royal des affaires ecclésiastiques, dont il fut chargé pendant dix ans. Il mourut à Saint-Lazare le 27 septembre 1660, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Son corps fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Lazare. Le

le lendemain 28, le prince de Conti, M. Piccolomini, nonce du pape, la duchesse d'Aiguillon, plusieurs prélats et autres personnes de distinction assistèrent à ses obsèques. Il a été béatifié par un décret du pape Benoît XIII, donné le 13 août 1729, et enfin canonisé par le pape Clément XII, le 29 juin 1737. Ce pape a ordonné, par la bulle de canonisation, que le 19 juillet de chaque année, on en fera la mémoire comme d'un saint confesseur non pontife.

(HURTAUT et MAGNY.)

SAINT-LEU et SAINT-GILLES. Le bâtiment de cette église fut réparé en 1611, et encore depuis, pendant que Claude de Saussay, qui fut ensuite évêque de Toul, en était curé. Le chœur et les chapelles des deux côtés furent alors rebâties. En 1727, on y fit encore des réparations plus considérables : on changea presque entièrement les dedans. Le dedans de l'église a été reblanchi et décoré d'une fort belle menuiserie, qui est l'ouvrage d'un nommé l'Aigu, et de sculptures, qui sont de Guillomet, sculpteur en bois (1).

Dans une chapelle qui est à côté du chœur, à main droite, est un tombeau de marbre blanc, derrière lequel s'élève une pyramide de marbre jaspé, terminée par une urne de marbre blanc. Au milieu, sont deux enfants, dont l'un tient d'une main le portrait d'une femme, et de l'autre essuie ses larmes ; l'autre enfant semble voler, et montre l'Éternité ; au-dessous, est un bas-relief excellent, qui représente des pauvres, dont les uns creusent une fosse, les autres enlèvent un corps, et les autres versent des larmes. Sur le piédestal est cette inscription :

D. O. M.

Marie de Landes Christiani de Lamoignon Senatus Presidis uxori. Religionis, modestiæ, fidei in conjugem, charitatis in liberos, liberalitatis in pauperes, singulari exemplo. Guillelmus de Lamoignon Senatus Princeps optimæ parenti P. vivere cœperat xxviii decemb. M. D. L. xxxvi. Desiit xxxi decemb. M. D. ccl. Tumulo alibi designato pauperes hoc loco raptim condidere. Ejusdem Guillelmi de Lamoignon, cor ejus jussu pedibus charissimæ matris appositum hic quiescit anno 1677, 10 decembris. Christianus-Francis. de Lamoignon Guillelmi filius, Marchio de Basville, Baro de Saint-Yon, in Senatu Parisiensi per xxv annos Orator Regius, per viii

(1) Dans le temps qu'on a fait ces réparations, on a détruit une pierre bise qui était au second pilier, à droite en entrant dans la nef. Sur cette pierre étaient les armes et l'épithaphe en vers latins de Jean Louchart et de Marie de Brix, sa femme. Ce Jean Louchart était un des plus déterminés ligueurs, et un de ceux qui eurent le plus de part à la mort du président Brisson, de Claude Larcher et de Jean Tardif. Sa cruauté fut punie dès ce monde ; car il fut un des quatre que le duc de Mayenne fit pendre publiquement dans la salle basse du Louvre, le 4 décembre 1591. La mémoire d'un tel homme mérite d'être détestée, et l'on a fort bien fait de détruire l'éloge que les ligueurs lui avaient consacré dans cette église.

(HURTAUT et MAGNY.)

Præses infulatus ; litium inter Magnates quotidie rogatus domi Arbitrator. Æqui studio, dicendi facundia, maturitate consilii, morum comitate, pietate in Deum insignis. Obiit vii aug. M. D. ccix, ætatis lxxv. Corpus huc suum a pauperibus deferri jussit Maria Voisin, uxor carissima, lecto sibi eodem tumulo mœrens posuit.

Ce magnifique monument est de Girardon ; et l'épithaphe de Marie de Landes est de Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris, son fils. Pour entendre la représentation du bas-relief et même l'inscription, il faut dire ici que Marie de Landes avait ordonné qu'on l'inhumât aux Récolets de Saint-Denis, mais que son corps ayant été déposé dans l'église de Saint-Leu-Saint-Gilles, pour être ensuite transporté en ce couvent, les pauvres de cette paroisse, ne voulant pas qu'on leur enlevât les précieux restes de celle qu'ils avaient toujours regardée comme leur mère, firent eux-mêmes une fosse et l'enterrèrent, pendant que le clergé et ses parents étaient allés dîner.

Chrétien-François de Lamoignon, fils aîné du premier président de ce nom, et président à mortier au parlement, fut aussi inhumé aux pieds de son aïeule, au mois d'août de l'an 1709, ainsi qu'il l'avait ordonné, et qu'il est dit dans le bas de l'inscription.

Il y a dans cette église une confrérie de l'Ange-Gardien, instituée par Henri de Gondy, cardinal de Retz, évêque de Paris, et approuvée par le pape Paul V, qui l'a enrichie d'indulgences à perpétuité.

(HURTAUT et MAGNY.)

On trouve dans le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale l'épithaphe suivante d'un bon paroissien de Saint-Leu.

Cy devant gist le Corps de honorable Homme Pierre Moreau, en son vivant Maître Vinaigrier et Bourgeois de Paris, qui deceda le xi^e de juin 1608, et de son aage le 85^e.

Priez Dieu pour luy.

Au milieu de cette tombe était écrit :

Pierre Moreau suivant ses destinées
Fut marié trois fois : ayant 28 ans
Il eut du premier Lict en quatre ans quatre enfans ;
Et dix-huit en trente ans du second Hymenée,
Qui de quarante cinq accrurent sa lignée,
Dont il fut ayeul en seize ans
Vieillissant, rajeunissant,
Ainsy n'ayant des descendans
De sa troisieme femme en vingt et une année,,
A table avant mourir il peüt voir
De luy ou ses enfans autour de luy s'assoïr.
Un peu après cela de ses biens il ordonne.
Un service il fonda fit ses enfans esgaux,
En 85. ans finissant ses travaux
Rendit son Ame à Dieu, Priez qu'il luy pardonne.

SAINTE-LOUIS EN L'ÎLE. Cette église est la seule qu'il y ait dans cette île. Nicolas le Jeune, maître couvreur à Paris, ayant fait bâtir une maison dans cette île, vers l'an 1600, y fit élever, peu de temps après, une petite chapelle, où il faisait dire la messe les dimanches et les fêtes. Les maisons ayant été multipliées, cette chapelle fut érigée en paroisse l'an 1623, par Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, malgré les oppositions que forma le curé de Saint-Paul. Comme cette église devenait tous les jours trop petite par le grand nombre de paroissiens, qui augmentait insensiblement, il fallut penser à en faire élever une plus grande. Jean-Baptiste Lambert, décédé le 22 décembre de l'an 1643, légua la somme de 30,000 liv. pour ce sujet. Avec ce secours et celui de quelques autres paroissiens zélés, l'on entreprit l'édifice qu'on voit aujourd'hui. Ce fut le premier octobre de l'an 1664, que M. de Péréfixe, archevêque de Paris, y mit la première pierre au nom du roi. Le chœur se trouvant fait en 1679, M. de Harlay, archevêque de Paris, le bénit le 20 août de cette année; et le même jour, le grand autel fut consacré par M. de Guemadeu, évêque de Saint-Malo. L'ancienne chapelle se trouva ainsi unie avec le chœur de la nouvelle église, ce qui faisait une grande difformité. D'ailleurs l'ancien bâtiment menaçait ruine, et il s'en détacha même une partie, dont le marquis de Verderonne fut tué, le 2 de février de l'an 1702. Ces raisons firent prendre la résolution de bâtir la nef, dont le cardinal de Noailles posa la première pierre, le 7 septembre de cette même année 1702, et l'on y grava cette inscription :

REGNANTE

LUDOVICO MAGNO.

Eminentissimus S. R. E. Cardinalis Ludovicus-Antonius de Noailles, Archiepiscopus Parisiensis, Dux Sancti Clodoaldi, Par Franciæ, Reg. Ord. Commendator, primarium lapidem navis hujus Ecclesiæ in honorem Sancti Ludovici Deo dicatæ posuit, ann. Domini 1702, die 7 septemb. Jacobo Luillier, Doctore et Socio Sorbonico, Pastore : Benigno le Ragois, Domino de Bretonvilliers, in camera Computorum Præsidente; Ludovico Bengi, in eadem camera Correctore, Ædituus honorarius; et Mathurino Compagneux, Pharmacopolarum Parisiensium Prefecto; Pietro Tiquet, in Senatu Parisiensi causarum Actore Ædituus ærarii.

Cette nef a été achevée en 1723, excepté la coupole, qui a été construite en 1724 et 1725, et dont M. Bertin, maître des requêtes, mit la première pierre. Ainsi cette église, une des plus belles de Paris, se trouvant achevée, tant par les bienfaits du roi Louis XIV et de Louis XV, que par les libéralités des paroissiens, la dédicace et la consécration en furent faites le 14 juillet 1726, par M. de Caulet, évêque de Grenoble, au nom du cardinal de Noailles.

Cette église a été commencée sur les des-

sins de Louis Leveau, premier architecte du roi, et a été continuée par Gabriel Leduc, habile architecte. C'est sur ses dessins particuliers que la grande porte a été élevée. Elle est décorée de quatre colonnes doriques isolées, qui supportent un entablement couronné d'un fronton. La coupole a été construite par Jacques Doucet, architecte, et un des marguilliers de cette église. Quant aux ornements de sculpture qui embellissent cet édifice, Jean-Baptiste de Champagne, peintre, et neveu de Philippe de Champagne, en a donné les dessins.

Philippe Quinault, auditeur en la chambre des comptes, l'un des quarante de l'Académie française, connu par le talent qu'il avait pour la poésie lyrique, mourut le 26 novembre 1688, et fut inhumé dans cette église. Sa tombe est sans épitaphe; voici celle qu'il s'était composée lui-même, et qu'on a trouvée dans ses papiers :

Passant, arrête ici pour prier un moment,
C'est ce que des vivants les morts peuvent attendre;
Quand tu seras au monument,
On aura soin de te le rendre.

Antoine Uyon d'Hérouval, aussi auditeur des comptes, a été inhumé dans cette église. Il n'a jamais rien donné au public sous son nom, mais il a procuré de grands secours à ceux qui de son temps ont travaillé sur l'histoire de France. Auprès de sa tombe est l'épitaphe suivante :

HIC JACET

Immortali vir memoria dignus
D. D. Antonius Uyon d'Hérouval, Eques,
regia Consiliis, et in suprema rationum Curia Auditor,
generis splendore apud Voliocasses clarus,
pietate, innocentia, ac doctrina commendabilis,
qui abstrusa veterum Actorum monumenta,
multo labore investigavit,
sedula cura conguessit,
sagaci judicio indagavit,
benigna liberalitate communicavit.
Gloriam quippe mereri potius ducens quam consequi,
alienis servire commodis quam propriis.
Rem ornare publicam, quam privatam augere,
sub bene multorum hujus ævi Scriptorum nomine,
reconditoris antiquitatis thesauris ætatis nostram
locupletavit.

Natus xviii kal. octob. Incarn. Verb. M. DC. IV.

Obiit iii. kal. maii M. DC. LXXXIX.

(HURTAUT et MAGNY.)

SAINTE-LOUIS DU LOUVRE. Un événement funeste, dont on va rendre compte, a donné lieu à l'érection de cette église, à laquelle on a réuni les chapitres de Saint-Nicolas et ceux de Saint-Thomas, pour n'en faire qu'une seule collégiale, sous le nom de Sainte-Louis du Louvre.

Dans l'emplacement qu'occupe cette nouvelle église était l'église collégiale et

paroissiale de Saint-Thomas du Louvre, fondée par Robert, comte de Dreux, quatrième fils du roi Louis le Gros, et frère de Louis VII, dit le Jeune, sous l'invocation de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry et martyr.

Quoiqu'on n'ait pas la charte de fondation, celle de Robert II, comte de Dreux, et fils du fondateur, datée de l'an 1188, et deux bulles, l'une d'Urbain III, datée de l'an 1187, et l'autre de Clément III, de l'an 1189, suffisent pour faire connaître le fondateur de cette église. Elles confirment cette fondation de Robert, comte de Dreux, et marquent que les principaux revenus consistaient dans les dîmes de Torcy, de Cailly et de Bray-Comte-Robert, dans une rente de cent sols parisis, et en une vigne et un arpent de terre, hors les murs de clôture de Saint-Thomas. Robert de Dreux y avait fondé quatre prébendes et un hôpital pour des pauvres écoliers : cet hôpital est devenu depuis l'église collégiale de Saint-Nicolas du Louvre. L'an 1428, Jean, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, donna, le 2 février 1428, au chapitre de Saint-Thomas, son hôtel de la Petite-Bretagne, qui était situé derrière l'église de Saint-Thomas du Louvre, et alors en ruine.

Piganiol avance qu'il y a eu à Saint-Thomas jusqu'à vingt-huit canonicats, et qu'ils furent réduits à un doyenné et douze canonicats ; il fallait dire dix, n'y en ayant, en 1450, que onze, dont un était attaché au doyenné ; mais en 1728, la dignité de doyen fut supprimée, et les revenus de la manse décanale réunis à la manse capitulaire. Au moyen de cette union, ce chapitre n'était plus composé que de onze chanoines. L'ancien présidait au chapitre, sans aucune prérogative. Quatre d'entre eux étaient appelés royaux, parce que leurs prébendes sont de collation royale, et les autres alternativement à la collation du roi et de l'archevêque. Les quatre royaux, comme tels, et à cause de l'ancienneté de leur titre, avaient non-seulement un gros plus fort du quart en sus appelé *parisis*, mais originairement ils avaient encore la préséance.

La voûte du chœur de Saint-Thomas, qui subsistait en plâtre depuis près de six cents ans, montrait son état ; les deux murs parallèles, qui devaient la porter, chassaient sensiblement au vide ; et les pierres ou plâtras, qui tombaient de temps en temps, annonçaient une ruine prochaine. Dans ces circonstances, en 1735, le chapitre, comme étant de fondation royale, parce que le roi est aux droits des comtes de Dreux, fit à la cour des représentations, qui ne persuadèrent pas d'abord ; ce ne fut qu'en 1738 que l'on obtint du roi, par M. le cardinal de Fleury, principal ministre, 50,000 écus, qui furent assignés sur la ferme des poudres, payables en neuf années. Dès qu'on eut touché le premier paiement, on se disposa à en faire usage ; on se retira dans le bas de l'église pour y faire l'office divin, et on éleva pour cet effet une cloison de charpente,

qui séparait la partie qu'on était forcé d'abandonner d'avec celle de la nef, où l'on se réfugiait. On démolit en même temps la partie opposée ; les fondements étaient jetés du côté des rues Saint-Thomas et du Doyenné, et l'édifice s'élevait, lorsque tout à coup, le 15 septembre 1739, sur les onze heures du matin, dans le moment qu'on s'assemblait pour tenir le chapitre, le côté de l'église qui était sous le clocher voisin de la salle capitulaire, tomba avec fracas, et entraîna avec soi les chanoines qui étaient au chapitre. Des onze chanoines, deux, (MM. du Bois et Bremont, qui étaient plus près de la porte) se sauvèrent ; et, en fuyant, ils en repoussèrent un troisième (M. Bailli) qui entra : six furent ensevelis sous les ruines ; savoir, MM. Didier Vanelle, prêtre du diocèse de Paris ; Antoine Larcher, prêtre du diocèse de Paris, qui se croyait architecte, et n'avait pas prévu le danger ; Jacques-Marie Le Blanc, prêtre, docteur de Sorbonne, du diocèse de Paris ; Jean Badia, prêtre, du diocèse de Paris ; Joseph-Germain Gérard, prêtre, docteur de Sorbonne, du diocèse d'Avranches ; Noël-Marie Martel, prêtre, du diocèse de Paris, de la maison et société de Sorbonne. M. Bailli ayant une lettre de cachet, qui l'excluait des assemblées capitulaires, ne put courir aucun risque. Le onzième chanoine, M. Robert, était mort le 1^{er} juillet, et n'était pas encore remplacé.

C'est ce tragique événement qui a donné lieu à l'érection du chapitre de Saint-Louis du Louvre. Le chapitre de Saint-Thomas ayant disparu, on pensa à la réunion des deux églises voisines l'une de l'autre, Saint-Thomas et Saint-Nicolas, qui avaient autrefois fait un même corps. La cour et l'archevêque y parurent portés : les parties intéressées se concilièrent sans peine ; et après le consentement du roi et les formalités requises, M. de Ventimille, archevêque de Paris, fit procéder aux informations de *commodo et incommodo* ; et donna son décret d'union le 10 mars 1740, par lequel, conservant les quatre canonicats royaux, il éteint et supprime les sept prébendes qui étaient à la collation alternative du roi et de l'archevêque, et réduit, à l'effet de l'union des deux chapitres, le nombre des chanoines à quatorze, y compris M. Thomassin, avec le titre de prévôt, qu'il avait déjà à Saint-Nicolas ; à l'égard du titre de doyen de Saint-Thomas, qui, étant plus ancien, aurait dû passer auparavant, il avait été supprimé en 1727.

Le dimanche 20 mars 1740, les chanoines de Saint-Thomas prirent place, selon leur rang d'ancienneté, au chœur de Saint-Nicolas, en attendant que la nouvelle église fût achevée. Le célèbre Thomas Germain, orfèvre du roi, en a eu la conduite, et en a donné les plans et les dessins. On y reconnaît son goût et ses talents.

En 1742, la construction de l'église avançant, sur l'offre que fit le chapitre au cardinal de Fleury, cette Eminence accepta les deux principaux archivolttes qui se regardent, pour servir, l'un, de chapelle, qui

serait dédiée à la Vierge, et l'autre, pour son mausolée, avec le caveau au-dessous, pour sa sépulture et celle de sa famille.

La chapelle est exécutée en marbre de différentes couleurs; elle est d'un goût tout à fait nouveau, mais sage et noble. Un bas-relief représentant l'Annonciation sert de tableau. Les parties qui composent le sujet forment un ensemble admirable: la Vierge à genoux, et respectueusement inclinée, l'ange soutenu sur un nuage lui annonçant le plus grand de nos mystères; la gloire qui part d'en haut, dont un principal rayon tombe sur la Vierge; un groupe d'enfants et de chérubins en admiration, placés pour faire équilibre; tout se lie, tout est expressif. C'est l'ouvrage de Jean-Baptiste Lemoine, qui a parfaitement répondu, il y a quelques années, au zèle des villes de Bordeaux et de Rennes, en exécutant les monuments qu'elles ont érigés à la gloire de Louis XV.

On voit dans l'arcade opposée le mausolée du cardinal de Fleury, par le même artiste, sur un piédestal. Cette Eminence est représentée expirant entre les bras de la religion. La France, désignée par son écusson, exprime ses regrets: derrière le piédestal s'élève une pyramide qui porte une urne, du pied de laquelle descend une grande draperie, dont l'artiste se sert pour dérober presque entièrement la figure hideuse de la mort qui se présente au cardinal.

En 1744, la veille de Saint-Louis, la nouvelle église fut bénite et dédiée à saint Louis, roi de France; les deux chapitres réunis commencèrent, l'après-midi, à solenniser la fête de ce saint roi.

Le 23 avril 1749 se fit la réunion du chapitre de Saint-Maur des Fossés, près Paris, à celui de Saint-Louis du Louvre. Elle a été confirmée par lettres patentes du 5 novembre 1750, et enregistrée en la chambre des comptes, le 22 janvier suivant, malgré les oppositions des habitants de Saint-Maur.

Le chapitre de Saint-Maur était originairement une abbaye de Bénédictins. Elle fut mise en commande au commencement du XVI^e siècle. (HURTAUT et MAGNY.)

Le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n^o 9480, nous fournit les épitaphes suivantes de Saint-Thomas du Louvre.

I.

Cy devant gist venerable et docte personne M^e Jacques de Rouvez Maistre és arts, Curé de Clestot et Chanoine de cette Eglise de S^t Thomas du Louvre, natif de Roüen, lequel trespassa l'an de grace 1459. le lundy 20^e jour de septembre.

Dieu luy fasse mercy à l'Ame. Amen.

Pater noster. Ave Maria.

II.

Icy gist Pierre Breant, barbier à hault homme et puissant Prince le Duc de Bretagne, qui deceda l'an 1540 au mois de septembre.

Priez pour l'Ame de ly.

III.

Par dure mort dont tout est succombé,
Cy dessoubs gist par un mortel decret
En son vivant Maistre Raoul L'Abbé,
Homme sçavant Maistre aux ars et decret;
Lequel fonda par chacune sepmaine
Messe au Leundy, que cy après les Chanoines
Feront dire pour certaines raisons,
De profundis avec trois oraisons,
C'est *Inclina Deus qui nos Patrem,*
Et Fidelium: pour ce il a au Doyen
Rente assigné sur bon et loyal tître
Semblement à Messieurs du Chapitre,
Qu'il prie pour luy de ses biens amassez,
Ses Pere et Mere et Amis trépassiez,
La quelle chose a esté acceptée,
Par Raoul et Pierre ses nepveux augmentée
De vingt livres tournois expressement,
Par un tel pacte qu'à chacun bout d'année
La Messe basse fera haute surannée,
Auquel deffunct mort fit son jour extremesme,
Mil cinq cens quarante, de Decembre sep-
Priions Jesus et sa divine Grace, [tiesme.
Qu'à leur Ame misericorde il face.

IV.

Cy gist Venerable et Docte personne M^e Robert Rousseauz Prestre, natif des Isles Philippines, en son vivant Chanoine de ceans, qui trépassa le jour de Septembre 1562.

Priez Dieu pour luy.

SAINTE-MARCEL OU SAINT-MARCEAU, autrefois *Saint-Clément*, église collégiale dans le faubourg de son nom, vis-à-vis la rue Saint-Hippolyte.

Il y a des auteurs qui ont prétendu que cette église était la première cathédrale de Paris. Ce sentiment a été réfuté depuis par d'autres écrivains; mais tous sont d'accord que saint Marcel, évêque de Paris, y a été inhumé. Il paraît, par un titre de 918, sous Charles le Simple, que cette collégiale était un couvent de moines, qui depuis a changé, et est devenue un collège de Chanoines. Eudes de Sully, évêque de Paris, transporta dans sa cathédrale la châsse du saint. Charles VI, en 1410, voulut que le bourg de Saint-Marcel, devenu très-considérable par la dévotion du peuple qui s'y était domicilié, portât le nom de ville, et lui donna par année deux foires, et un marché chaque semaine. Le célèbre Pierre Lombard, surnommé le *Maître des Sentences*, natif de Novare, dans le duché de Milan, capitale de Lombardie, d'où il a été appelé Lombard, est inhumé dans le chœur de cette église. On lit sur sa tombe l'épitaphe suivante:

Hic jacet Magister Petrus Lombardus, Paris.
Episc. qui composuit Librum Sententiarum,
Glossas Psalmorum et Epistolarum: cujus obitus dies est 15 cal. Aug. anno 1164.

Le Maire dit que la Faculté de théologie le reconnaît pour son instituteur, et que, par reconnaissance et vénération, elle lui fait dire tous les ans, le jour de Saint-Pierre, un obit dans l'église de Saint-Marcel, auquel tous les bacheliers de la licence sont tenus d'assister, sous peine d'un demi-écu d'or d'amende. (HURTAUT et MAGNY.)

SAINTE-MARTIN DES CHAMPS (Le prieuré royal de) (1). Il y avait à Paris dans le VI^e ou VII^e siècle, une église ou une chapelle de ce nom. On ignore le lieu où elle était située; les uns l'ont placée au midi, les autres au nord; mais comme il y a des preuves sans nombre que les Normands détruisirent l'église de Saint-Martin, et que leur rage ne se fit point ressentir dans la ville, c'est-à-dire dans l'enceinte septentrionale, il faut nécessairement inférer qu'elle était bâtie au delà. Cette église et le monastère furent reconstruits par Henri I^{er} au même lieu, ou à peu près, où l'ancien était situé; mais on ne saurait fixer le temps de cette reconstruction. Il est donc certain qu'Henri I^{er} fut le second fondateur de l'église de Saint-Martin des Champs, qu'il lui fit plusieurs donations, et que ses libéralités furent confirmées et même augmentées par Philippe I^{er} son fils, lorsqu'il en fit faire la dédicace. Le surnom qu'elle porte, vient de ce qu'elle était située hors de la ville et dans la campagne, c'est-à-dire dans un lieu où il y avait moins de maisons que de jardins et de cultures.

Sous Henri I^{er}, l'église de Saint-Martin était desservie par des chanoines séculiers, auxquels Philippe I^{er} substitua, en 1079, les religieux de Cluny, et, par cette donation, cette église perdit son premier titre d'abbaye, et ne fut plus qu'un prieuré, qui est aujourd'hui le second de cet ordre. D'abord les prieurs furent réguliers et ils furent commendataires depuis le commencement du siècle dernier. Le terrain et les dépendances de Saint-Martin comprennent environ quatorze arpents entourés de murs et fortifiés de tourelles. Le cloître, commencé en 1702, fut achevé en 1720; le grand dortoir, qui règne le long du jardin, fut fini en 1742; l'escalier qui y mène mérite d'être vu. Dès 1712, dit M. Jaillot, on commença les maisons qui donnent sur la rue Saint-Martin; on détruisit la prison et l'auditoire, et l'on perça une porte symétrique à celle du monastère, qui donne entrée dans une cour, dont les bâtiments d'égale structure furent construits en 1720. On rebâtit la prison et une fontaine publique au coin de la rue du Verbois, et l'on décora l'église à laquelle on a ajouté, ces dernières années, quelques bâtiments qui forment un vestibule, cachent l'ancienne entrée qui ne flattait pas les yeux, et présentait un portail agréable, en attendant qu'on en puisse construire un qui soit proportionné à la hauteur de l'édifice. On a fait un marché sur le territoire de ce prieuré.

(1) Les bâtiments de Saint-Martin des Champs renferment aujourd'hui, comme l'on sait, le Conservatoire des Arts et Métiers.

Dans l'enceinte de ce monastère sont l'auditoire du bailli, et la geôle ou prison où l'on enferme ceux qui ont commis quelque crime dans l'étendue de la seigneurie de ce prieuré.

Cette église est la sépulture de Guillaume Postel, inhumé vis-à-vis l'autel de la chapelle de la Vierge, du côté droit; celle de Philippe de Morvilliers, premier président du parlement, et de Jeanne du Drac (1), sa femme, fondateurs de la chapelle de Saint-Nicolas, et de Pierre de Morvilliers, chancelier de France, leur fils (2).

Le grand autel a été refait sur les dessins de François Mansart. Le tableau est de Claude Vignon. Le lutrin, fondu en 1736, est de Christophe de la Macque. On voit quatre tableaux dans les collatéraux du

(1) Sur une table de marbre qui est attachée à un des piliers de cette chapelle, on lit une fondation faite par eux en 1426, en faveur de l'église de Saint-Martin des Champs. La voici : « Item chacun au la veuille S. Martin d'hiver lesdits religieux, par leur maire et un religieux, doivent donner au premier président du parlement deux bonnets à oreilles, l'un double et l'autre sengle (sengle veut dire simple, sans ornement ni fourrure), en disant certaines paroles; et au premier huissier du parlement de Paris ungs gands et une escriptoire, en disant certaines paroles, et doivent estre lesdits bonnets du prix de vingt sols parisis, et lesdits gands et escriptoire de douze sols parisis. Comme ces choses aperent plus à plain par lettres faites sous les sceaux desdits religieux, du Châtelet de Paris, et par arrêt de la cour de parlement. »

Cette fondation s'exécute régulièrement tous les ans. Voici les compliments que le maire et un religieux font au premier président et au premier huissier du parlement, en leur présentant les présents ordonnés par la fondation.

Au premier président.

« Monseigneur, Messire Philippe de Morvilliers en son vivant, premier président en parlement, fonda en l'église et monastère monsieur S. Martin des Champs à Paris, une messe perpétuelle et certain autre service divin, et ordonna, pour la mémoire et conservation de ladite fondation, être donné et présenté chacun au à ce jour, à monseigneur le premier président du parlement, qui pour le temps seroit, par le maire desdits religieux, et un d'iceux religieux, ce don et présent, lequel il vous plaise prendre en gré. »

Au premier huissier.

« Sire, Messire Philippe de Morvillier, etc. » (Le reste du discours est le même qu'au premier président, excepté la qualité.)

(2) On voit sur les murailles, les fenêtres, les vitres, et sur les ornements de l'église, une herse liée à un Y : c'était la devise de Pierre de Morvilliers, chancelier de France, et qu'un homme de beaucoup d'esprit et d'érudition expliqua heureusement, en faisant voir que ce n'était qu'un rébus, relatif au nom de Morvilliers : *Mort vie liez*, parce que la herse est le symbole de la mort qui rend tous les hommes égaux, parce qu'elle aplaît et égalise les sillons : l'Y grec est le symbole de la vie, ce qui fait qu'elle est appelée la lettre de Pythagore, parce que ce philosophe disait que l'enfance était représentée par le pied de cette lettre, et qu'aussitôt qu'on entrait dans un âge raisonnable, la vie se divisait en deux voies, dont l'une est celle du vice, et l'autre celle de la vertu.

ronensem Canonici , Præpositique de Blassayo, cadaver hic extremi Judicii diem expectat : Tu Spectator ora Deum : Obiit 9^o Cal. Febru. 1528.

Autour est écrit :

Mihi heri, et tibi hodie. *Eccles.* 38.

Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis. *Eccles.* 7.

Memor esto judicii mei. *Eccles.* 38.

Memor esto, quoniam mors non tardat. *Eccles.* 14.

XIII.

Au dessous de cette Tombe reposent les Corps de Sage et Noble personne M^{re} Philippes Seigneur de Morvilliers, Clary et Charenton, Conseiller du Roy nostre Sire et premier Président en son Parlement, et de Madame Jeanne Dadrac sa femme : lesquels en leur vivant l'an 1426. fonderent en cette Chapelle chacun jour une messe perpetuellement ; et au grand autel de cette Eglise deux Obits solennels chacun an et autre service divin : et trespasa led. Monseigneur premier Président le 25^e jour de juillet l'an de grace 1458. et lad. Madame Jeanne sa femme le 14^e jour de Decembre 1456.

Priez Dieu qu'il leur veuille estre pitieux et misericors aux Ames. Amen.

L'an de grace 1426. Noble et Sage personne M^{re} Philippes Seigneur de Morvilliers, de Clary et Charenton, Conseiller du Roy nostre Sire et premier Président en son Parlement, et Madame Jeanne Du Draca sa femme, en leur vivant firent, fonderent et ordonnerent en cette Eglise les fondations qui s'ensuivent : premierement une Messe perpetuellement par chacun jour en cette Chapelle de Monsieur S^t Nicolas, et chacun an durant leur vie deux Messes du S^t Esprit, lesquelles se doivent dire au grand Autel de cette Eglise, c'est à sçavoir l'une le tiers jour du mois de Juillet, et l'autre le 15^e jour du mois de Novembre, et après chacune desdites Messes doivent Messieurs les Religieux de ceans venir en procession en cette Chapelle, chanter en venant une Antienne de la Vierge, et puis en cette Chapelle une Antienne de S^t Nicolas, et en retournant une Antienne de S^t Martin, avecque les Versets et Oraisons : et au lieu desd. deux Messes du S^t Esprit après la mort des fondateurs et de chacun d'eulx, doivent lesd. Religieux dire deux Obits és jours que lesd. fondateurs seront allez de vie à trespas ; c'est à sçavoir le jour précédent, Vigilles à neuf Pseaumes et à neuf leçons, et le lendemain la Messe à Diaacre et sousdiaacre et un choriste auxd. Vigilles et Messe, laquelle Messe dite lesd. Religieux doivent venir à procession en cette Chapelle, en chantant le Repons de Libera me avecque les Versets, et ce fait dire sur la sépulture des dicts fondateurs De Profundis, Pater no-

ster avecque les Versets et Oraisons pertinentes, et en retournant au chœur doivent chanter une Antienne de Nostre Dame avec le Verset et Oraison.

Item doivent estre esleüs chacun le jour de la Sainct Martin d'hiver deux Religieux du Convent pour dire la dicte Messe perpetuelle. Item Chacun an la veille S^t Martin d'hyver, lesd. Religieux, par leur maire et un Religieux, doivent donner au premier President du Parlement deux Bonnets à oreilles, l'un double et l'autre sengle, en disant certaines parolles, et au premier Huisier du Parlement des Gands et une Eseritoire, en disant aussy certaines parolles, et doivent estre lesdicts Bonnets du prix de vingt sols parisis, et lesd. Gans et Eseritoire de douze sols parisis : comme ces choses apperent plus à plein par Lettres faictes sous le sceau desd. Religieux, du Chastelet de Paris et par arrest de la Cour de Parlement.

XIV.

Icy gist frère Guillaude Des Chos, jadis Prieur de L'Isle-Adam, qui trespasa l'an de grace 1351. le 15^e jour de Decembre.

Priez Dieu pour l'Amé de luy.

XV.

Hic jacet Frater Milon de Mirolio, Abbas Monasterii S^{ti} Bartholomei de Lizano, ordinis S^{ti} Benedicti, Astensis Diocesis, qui obiit Parisiis die 20. mensis Augusti, anno Domini 1355. Cujus Anima per misericordiam Dei sine fine requiescat in pace. Amen.

XVI.

Hic jacet Frater Guillelmus de Villa Bicheti, quondam Superior hujus loci, anno Domini 1518. die festo beati Lucae Evangelistæ, hujus vitæ diem conclusit extremum : morum floruit honestate, Viator, cum Domino gaudeat semper ipsius Comprehensor. Amen.

XVII.

Hic jacet Frater Ingueranus de Monte-Caprioli, quondam Subprior hujus loci, qui decessit x^o Cal. Maii Anno Dñi 1295. Cujus Anima per misericordiam Dei requiescat in pace. Amen

XVIII.

Hic jacet Frater Guillelmus de Laya, quondam Prior Rumiliaci ac Procurator et Receptor Cluniacensis in Cameraria Francie, qui obiit die Veneris in festo B. Barnabæ apostoli, anno Dñi 1344. Cujus Anima per misericordiam Dei requiescat in pace. Amen.

XIX.

Hic jacet Frater Theobaldus, quondam Prior de Leignaco super Canchiam, qui decessit anno Dñi 1294. mense Decembri : Cujus Anima requiescat in pace : Orate pro eo.

XX.

Hic jacet Stephanus de Caro loco, Prior quondam S^ti Nicolai. qui obiit 1502. Orate pro eo.

XXI.

Hic jacet Frater Petrus Monachus Cluniacensis, Abbas Montis Thaborani : cujus Anima requiescat in pace Amen.

XXII.

Hic jacet Frater Johannes Calrido, quondam Sub Prior hujus loci, qui obiit Anno Dñi 1555. quinta die mensis Martii. Orate pro eo.

XXIII.

Cy gist Frere Jacques Moulin Bachelier en Decret, jadis Prieur de Gournay sur Marne et fils de feu Martial Moulin Mercier et Bourgeois de Limoges, qui trespasa l'an de grâce 1586. le tiers jour de May.

En benoist repos soit son Ame.

XXIV.

Icy gist Frere Lorens de Capy, jadis Procureur de l'Abbaye de Cluny et. . . . de S^t Martin des Champs en Paris, qui trespasa l'an 1555. 15^e jour en Mars. Priez pour son Ame que Dieu luy face mercy.

XXV.

Anno Dñi 1275. obiit Frater Laurentius de Boufemonte, Sub-prior hujus loci.

XXVI.

Hic jacet Reverendus Pater Domnus Briendus de Laniaco, quondam de Talnyers, postmodum de Coinciaco Ordinis Cluniacensis Prioratus : subsequenter ad Monasterium de Milibeas Bitoricensis diocesis promotus, qui obiit Parisiis 50. die mensis Septembris Anno Domini 1408.

Anima ejus requiescat in pace. Amen.

Il avait un livre ouvert à la main avec cette prière :

Deus propitius esto mihi peccatori.

XXVII.

Icy gist Jehan de Meru en terre, qui fut Sou-

gretin de ceans, qui trespasa l'an de grace 1286. la seurveillance de la Toussaints.

Vous qui passez par cy,
Priez pour l'Ame de ly.

XXVIII.

Hic jacet Frater Galterius de Gamachiis, Monachus Cluniacensis, Doctor sacre Theologie, actu Regens Parisiis, Abbas quondam S^ti Ulmari in Nemore, qui obiit Anno Domini 1557. decima die Mensis octobris : Cujus Anima requiescat in pace. Amen.

XXIX.

Domp Jehan Le Meignan, Religieux et Chantre de ceans, a donné une Table d'autel en la Chapelle de S^t Antoine, en l'honneur et reverence de Dieu, de sa benoiste Passion, et fut assis en cette place le 5^e jour du mois d'Octobre l'an de grace 1478.

Priez Dieu pour luy s'il vous plaist.

Memoire que l'Aigle qui est au milieu du Cuër de ceans, fut mise au dict Cuër le 15^e jour du mois de Janvier 1487. lequel donna Jean Le Meignan, Chantre de ceans.

Priez Dieu pour luy.

XXX.

Les Venerables Religieux, Prieur et Convent de l'Eglise de Ceans sont tenus et obligez de dire, chanter et celebrer à tousjours par chacun an, en lad. Eglise, au temps de Caresme à tel jour qu'il leur plaira ordonner, un Obit solennel et service complet, à l'intention de feuz venerable et docte Personne M^{re} Guillaume Manoer, en son vivant Prestre, jadis Curé de la cure et Eglise parochiale S^t Laurens lés Paris, qui a servy en la Maison de ceans tant de Secretaire que de Conseil par le temps et espace de 40 ans et plus, et y est finalement decédé le 5^e jour de Novembre 1567.

XXXI.

Epitaphe de Guillaume Postel.

Postellus postquam peragravit plurima passus
Pro pietate, Polos Parisios petiit.

Obiit 6^e Septemb. 1581.

Mœrens ponebat Adrianus Tartier Medicus.

Une Langue en ce Chef parla maints idiomes ;
L'Ame de ce pourtrait environna tout lieu ;
Cet Esprit fut profond, Docte entre les grands

[hommes :

Et fut le bien-aymé des favorys de Dieu.

Toi quiconque verras cettē morte Peinture,
Asseüre-toy de voir un Chef qui a compris
L'un des plus genereux et sublimes Esprits,
Que Dieu de nostre temps ait mis en la Nature

bre des Comptes, lequel trépassa le.... jour d'Auril 1551.

Et Dame Renée Nicolas son Espouse, Dame de Chancenay, laquelle trépassa le 1^{er} Juin 1585. duquel Mariage sont issus :

—
M^{re}. Antoine Hennequin S^{gr} d'Acy et Chancenay, Ch^{lr} Conseiller du Roi au Conseil d'Etat et priué et President aux Requestes du Palais, qui a espousé Dame

—
Dame Anne Hennequin femme et Espouse de M^{re} André de Hacqueville S^{gr} d'Ausambray Marconville et Morlaix, Ch^{lr}, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et priué et premier President en son grand Conseil; dont est issu M^{re} Hierosme de Hacqueville, decedé premier President au Parlement de Paris : Ladite Dame est decedée en l'an 1626, et elle est inhumée en l'Eglise de S^t Seuerin avec son Mary.

—
M^{re} Oudart Hennequin S^{gr} de Chanteraine, Louvre et Oruille, Conseiller du Roy et Maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes à Paris; il est decedé en l'an 1616. et il est inhumé dans l'Eglise de S^t Jean en Gréve avec Dame Madeleine Bouchet sa femme qui trépassa le 20^e jour de feburier 1651.

—
M^{re} René Hennequin Seigneur de Sermoise et Viney, Conseiller du Roy et Maistre ordinaire de son Hotel.

—
M^{re} Hemard Hennequin Euesque de Rennes et Abbé d'Espemay, et Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et priué.

—
M^{re} Hierosme Hennequin Euesque de Soissons et Abbé de Bernay, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et priué.

II.

Le Corps de Monsieur M^e Pierre Hallée S^{gr} de Thuy en Normandie et Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement a esté inhumé dans la Cave de la Chapelle de la Transfiguration en l'année 1659. en Caresme : Il auoit espousé Dame Benoise.

III.

Henry et Milles Baillet, Tresorier de France, Jean Baillet General de France, Pierre et Jean Baillet Maistres des Requestes et leurs femmes, Jean Baillet Euesques d'Auxerre, sont enterrez au Chœur de cette Eglise : Ce Marbre leur a esté mis par M^{re} Nicolas Potier S^{gr} du Blancmesnil, Conseiller du Roy au Conseil d'Etat et

second President au Parlement et Chancelier de la Reyne, M^{re} Louis Potier Seigneur et Baron de Gesvres, Conseiller d'Etat et Secretaire des Commandemens, et Dames Isabeau et Charlotte Baillet leurs femmes, M^{re} René de Thou S^{gr} de Banneuil, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, fils de Dame Renée Baillet.

Priez Dieu pour eux. Amen.

IV.

Honorable et puissant Seigneur M^{re} Jaques de L'Opital, Chevalier des deux Ordres du Roy, Conseiller de sa Majesté en ses Conseils d'Etat et priué et Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, Comte de Choisy, a fait mettre cet Epitaphe à la Mémoire de feu honorable et puissant Seigneur M^{re} Jean de L'Opital Conseiller du Roy Jean, Capitaine des Arbalestriers de France dès l'an 1550.

Ledit M^{re} Jean de l'Opital fils de Mgr Frederic de L'Opital et de Madame Marie d'Anjou fille de Mgr Philippes d'Anjou Prince de Tarente : Ledit M^{re} Jean de l'Opital fut premièrement Seigneur de Choisy en l'an 1564. à cause de Madame Jeanne de Braque sa femme, fille de M^{re} Nicolas de Braque Chevalier et Conseiller du Roy et de Dame Jeanne du Tremblay sa première femme, enterrez en la Chapelle de Braque; Lesd. Seigneur et Dame de Choisy sont enterrez en la Chapelle de S^{te} Anne en l'Eglise de ceans dès l'an 1580.

Priez Dieu pour eux.

Led. M^{re} Jaques de L'Opital, Comte de Choisy, a fait une fondation pour l'Ame de ses Pere et Mere.

V.

Cy gist Venerable et Docte Personne M^{re} Jehan Boulliant, Prestre, en son viuant Chanoine de l'Eglise de Monsieur S^t Estienne des Grecs et Marguillier Clerc de l'Eglise S^t Mery à Paris, qui trépassa ou Corps de l'Eglise S^t Mery le 20^e jour de feburier l'an 1429.

Priez Dieu pour son Ame

VI.

Cy gist Noble et Scientifique Personne M^{re}. Blaise de la Forêts, en son viuant Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement et Chanoine de Neuers, qui trépassa le 20^e jour de Decembre 1522.

Priez Dieu pour luy.

VII.

Cy deuant gist le Corps de feu Venerable et Docte Personne M^{re} Jean Fauuel, viuant Prestre Bachelier en Droit Canon, et l'un des Curez

Bénéficiaires de cette Paroisse, qui décéda le dernier jour de Janvier 1620. le 50^e an de son âge, après auoir exercé lad. Charge par l'espace de vingt trois ans. Dieu veuille mettre son Ame en repos.

Pater noster. Ave Maria. Amen.

SAINT-NICOLAS DES CHAMPS. Originairement, cette église n'était qu'une chapelle bâtie peu après le monastère de Saint-Martin des Champs, sous le titre de Saint-Nicolas, pour les domestiques de ce couvent, et pour ceux qui vinrent former des habitations sur son territoire. Elle existait en 1119, et n'a été élevée qu'entre cette année et 1108. Nous ne voyons point qu'elle ait été érigée en cure avant l'année 1184, et il est vraisemblable qu'elle l'a été peu après qu'on eut achevé le monastère de Saint-Martin.

Il paraît que, dès 1420, le nombre des paroissiens s'étant accru considérablement, on fut obligé d'accroître cette chapelle, et en augmentant toujours de siècle en siècle, on y ajouta, en 1576, un terrain de vingt toises en carré, sur lequel on construisit le sanctuaire et les chapelles du chevet de cette église. Ce terrain formait la petite place où l'entrée du monastère de Saint-Martin était située, ainsi que les prisons. On changea ces dispositions, et la fabrique de Saint-Nicolas donna aux religieux, en échange, la cour grillée que nous voyons rue Saint-Martin.

Le grand autel est d'une ordonnance belle et ingénieuse, et consiste en deux ordres d'architecture. On voit dans le second un tableau qui représente la sainte Vierge montant au ciel, et environnée d'une gloire d'anges. Deux anges de stuc, placés aux deux extrémités de la première corniche, semblent, par leurs attitudes, avertir les apôtres de l'assomption de la Vierge. Sur le fronton sont deux autres anges qui tiennent en main une couronne pour la lui mettre sur la tête. Ce tableau est de Simon Vouet, un des plus beaux qu'il ait jamais faits. Quant aux anges, ils sont de Sarrazin, et dignes de la réputation qu'il s'est acquise par ses ouvrages.

Plusieurs personnes illustres dans la république des lettres ont été inhumées dans cette église. Guillaume Budé repose dans la chapelle de Sainte-Geneviève; Pierre Gassendi, Hilaire de la Haye, Jean Marteau, Henri de Valois, Adrien de Valois, Madeleine de Scudéri, Théophile de Vian et Francisque Milé, habile paysagiste.

(HURTAUT et MAGNY.)

Voici les épitaphes les plus remarquables que nous ayons trouvées dans le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, à l'article de Saint-Nicolas des Champs.

I.

Dans la Cave de cette Chapelle, nommée du Nom de Jesus, gist et repose le Corps de Dame Jacqueline Hurault, Dame de Mincy, de Villemon, de Chevanes en Gastinois, fille de Messire Jehan Hurault, Chevalier, Seigneur de Vueil et du Marais, Conseiller du Roy Louis XII. en

DICTIONN. D'ÉPIGRAPHIE. II.

ses Conseils d'Etat et privé, et de Dame Jeanne Poncher son Espouse : ladite Jacqueline Hurault ayant esté mariée en l'an 1550. à Blois, à M^{re} François Robertet, vivant Chevalier et Bailly du Palais, Baron de Brou et de la Guierche, Seigneur de Villemouble, Conseiller du Roy François I^{er} en ses Conseils d'Etat et privé, Secrétaire d'Etat de ses Commandements, fils de Florimond Robertet, aussy Conseiller d'Etat du Roy Louis XII. et de Dame Michelle Gaillard son Espouse : de ce Mariage nasquit une seule fille, nommée Françoise Robertet, qui fut mariée en l'an 1544. à Paris, à hault et puissant Seigneur M^{re} Tristan Marquis de Rostaing, Chevalier des deux Ordres du Roy Henry III. Conseiller en ses Conseils d'Etat et privé, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy Charles IX. Gouverneur des Villes de Melun et Fontainebleau et son Lieutenant general en Brie, desquels Tristan de Rostaing et Françoise Robertet est issu hault et puissant Seigneur Charles Marquis de Rostaing, Chevalier, Conseiller du Roy Henry IV en ses Conseils d'Etat et privé, et Mareschal de camp de ses camps et Armées.

Lequel Charles Marquis de Rostaing, pour le respect qu'il a porté à la ditte Jacqueline Hurault son Ayeulle maternelle, et pour conserver sa memoire à la posterité, qui décéda en son hostel rue du Chaulme près l'Hostel de Guyse à Paris, au mois de Mars l'an 1589. Regnant Henry III. Roy de France et de Pologne, a fait mettre et poser en ce lieu le present epitaphe le 7^e jour de Novembre 1628. regnant Louis XIII. Roy de France et de Navarre.

Dieu mette son Ame en repos.

II.

Passant, arreste toy, et que ton cœur abonde
En deuil et en souspirs, car s'il qui gist icy,
Estait humble et dévot n'ayant aucun souey
Des honneurs passagers et des biens de ce monde :
Aussy pour le guerdon de sa tres sainte vie,
Son Ame dans les Cieux fut tout soudain ravie.

1590.

III.

Cy devant gist Venerable et Docte Personne
M^{re} Jehan de la Croix, Prestre Chapelain de la
Chapelle de Nostre-Dame en l'Eglise de ceans,
qui trépassa le 22^e jour de Septembre l'an 1595

Priez Dieu pour luy.

Au bas était écrit ce qui suit :

Vous qui voyez icy ma remembrance,
Priez pour moi, et ayez souvenance
De craindre Dieu, et prier à sa Mere,
Qu'à son Fils veuille faire priere,
Qn'à tous Pecheurs vivans et trespassez

Veuille octroyer à vous et aux passez
Là sus ez Cieux à chacun nostre place.
Dieu et sa Mere nous l'octroye par sa grâce.

Amen.

—
IV.

POUR ÉTERNELLE MÉMOIRE.

Messieurs les Marguilliers presens et advenir, du consentement de M. le Curé de cette Eglise sont tenus et obligez tous les ans à perpetuité, le dernier jour d'octobre de faire dire, chanter et celebrer au grand Autel, des Vigilles à neuf Leçons et trois hautes Messes pour le repos de l'Ame de deffunt Venerable et Docte personne M^{re} Jean Du Pont, Prestre Licencié en Droit Canon, lequel trépassa le 4^{er} jour de novembre 1652. aagé de 65 ans, ayant esté Curé de cette Eglise vingt-sept ans dix mois, et premier supérieur institué par Monseigneur l'Archevesque de Paris des Religieuses de S^{te}-Marie Magdelaine dès l'Institution d'icelles, l'espace de douze ans : lequel par son testament a donné et legué à lad. Eglise la somme de 1000 liv. pour une fois payée, selon que plus au long il est porté au contract passé pardevant Lectoré et Bruneau, notaires au Chastelet de Paris le 6^e juin 1651.

Le Coœur dud. S^r Du Pont repos cy dessous en la sepulture commune de M^{rs} les Curez, et son Corps en l'Eglise intérieure desd. Religieuses de S^{te}-Marie Magdelaine, ruë des Fontaines, où il a eslüe sa sepulture, et fait pareille fondation pour celebrer à perpetuité tous les ans le 5^e novembre.

Priez Dieu pour le repos de son Ame.

—
V.

Cy gist le corps du Seigneur Jean de Castre, natif de Lisbonne, lequel deceda le 14^e novembre 1622.

—
VI.

D. O. M.

Cy gist Noble homme Jean Le Conte, Bourgeois de Paris qui, après avoir dignement servy par trois diverses fois en qualité d'Eschevin de cette ville de Paris par commandement des Roys Henry III et IV. content de leur avoir tesmoigné sa fidelité et son affection à sa Patrie, et regretté des siens et de ses concitoyens, deceda le 3^e jour d'Avril 1615. âgé de 72 ans

—
VII.

Cy dessous reposent les Corps de honorable homme Louis le Rambert, en son vivant Garde Marbre du Roy et Bourgeois de Paris, qui deceda âgé de 75 ans, le 12^e jour d'Aoust 1614. Et Magdelene Maillard sa femme, agée de 64 ans,

decédée le 21^e septembre 1610. Nicolas le Rambert leur fils, âgé de 29 ans, decédé le 22^e jour de Juin 1616.

Au milieu de cette tombe était écrit ce qui suit :

Cy gist honorable homme Germain le Rambert leur fils aisé, vivant Sculpteur et Peintre et Bourgeois de Paris, lequel deceda aagé de 48 ans, le Mardy 15^e jour d'Aoust 1619, et a chargé sa vefve de faire poser cette Tombe à ses despens pour la memoire de ses ayeuls et de leur postérité.

—
VIII.

Cy devant gist et repose le Corps de honorable homme François Angoulvant, Seigneur de Lannay et Gascerant, maistre des Oeuvres de Serurerie des Bastimens du Roy, Canonier ordinaire du Chasteau et Donjon du Bois de Vincennes, et Capitaine Enseigne des six vingts Arquebuziers de cette ville de Paris, lequel deceda le 5^e jour de novembre 1618. âgé de 69 ans.

Priez Dieu pour luy.

—
IX.

Nous ne sommes plus Jacques d'Amboyse ; nous l'avons esté, nostre Patrie n'est plus Paris, ains le Ciel, où nous sommes passez pieusement : à mesme heure le Pere Fysicien a satisfait au Dieu de nature, et le fils Legiste en a accompli la premiere Loy, que tout ce qui est né est sujet à mourir ; Catholique adverty du comung soit, prie Dieu pour les fidels.

Autour de cette tombe est écrit ce qui suit :

A la Memoire de Jacques d'Amboyse Escuyer, Seigneur de la Bruchere, Docteur en Medecine, Conseiller Medecin ordinaire du Roy, et de Damoiselle Louise Des Portes son espouse, Mere de trois enfans, a sacré avecques regret ce monument du 30^e jour d'Aoust 1606. et ses freres, l'un Evesque et l'autre Maistre des Requestes.

—
X.

Cy gist Venerable et Docte personne M^{re} Jean Meitel Prestre, natif du village de Fraucourt, au jour de son decés Porte-Dieu ordinaire de cette Paroisse de S^t-Nicolas des Champs a Paris, qui trépassa le 24^e jour d'Aoust 1627. l'an 54^e de son age.

Priez Dieu pour son Ame.

SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET, ainsi nommé à cause du territoire rempli de chardons sur lequel cette église est située, et du fief du Chardonnet qui s'étendait de ce côté, entre la Seine et la Bièvre, depuis le clos Mauvoisin, c'est-à-dire depuis la rue de

Bièvre, où il finissait, jusqu'à l'ancien canal de la rivière de Bièvre, tel qu'il subsiste aujourd'hui. Cette église était paroissiale dès l'année 1243. Elle avait été construite d'abord vers l'orient d'hiver, et le long du canal de la Bièvre; mais ce canal ayant été supprimé, et l'église commençant à tomber en ruine, on prit en 1636, le parti d'en construire une nouvelle à côté de l'ancienne, et dans une direction opposée; elle n'était pas finie lorsqu'elle fut bénite, le 15 août 1667, par M. de Péréfixe, alors archevêque de Paris. Les bâtiments interrompus ensuite pendant plusieurs années, furent enfin repris en 1705, et achevés en 1709, à la réserve du portail qui n'est pas encore fini.

Plusieurs personnes renommées sont enterrées dans cette église, dont les plus illustres sont : Jean de Selve, premier président du parlement, qui, par sa conduite et son éloquence, conclut, avec autant de succès qu'on pouvait l'espérer alors, la délivrance du roi François I^{er}; Jérôme Bignon, avocat général au parlement de Paris, dont on voit le buste dans une chapelle à côté du chœur; il est de la main de Girardon, et ressemble parfaitement, quoique ce sculpteur n'ait jamais vu l'original. Jérôme et Thierry Bignon, ses fils; René III de Voyer de Paulmy d'Argenson, ambassadeur à Venise à l'âge de vingt-sept ans, après le décès de son père, qui mourut dans cette ville en qualité d'ambassadeur extraordinaire vers cette république; Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, chef du conseil des finances, et garde des sceaux de France; d'autres du même nom et leurs épouses. On peut lire toutes les épitaphes dans Piganiol.

La chapelle de Saint-Charles est peut-être celle de tout Paris qui est décorée avec le plus de goût et le plus de génie. Lebrun, l'un des plus grands peintres que la France ait eus, la fit orner pour servir de mausolée à sa mère, et toute la décoration a été imaginée et conduite par cet excellent artiste. Sa mère est représentée en marbre, comme si elle sortait du tombeau, avec un ange en l'air qui sonne de la trompette, dans une disposition et une attitude admirables. Ce beau morceau a été exécuté par Gaspard Collignon, sculpteur, mort en 1702, dont on a peu d'ouvrages, quoiqu'il fût très-habile, et des plus capables d'exécuter des choses singulières et difficiles. Lebrun est représenté en buste dans la même chapelle, de la main de Coysevox, au bas d'une pyramide posée sur un piédestal, dans le cadre duquel est gravée son épitaphe. Comme saint Charles était le patron de Lebrun, il s'est attaché à en faire un tableau qui lui fit honneur, et qui est un chef-d'œuvre de peinture.

(HURTAUT et MAGNY.)

SAINTE-NICOLAS DE LA SAVONNERIE (Chapelle de). On lit sur la porte de cette chapelle, attenante à la manufacture de ce nom, l'inscription suivante :

La très-Auguste Marie de Médicis, mère du Roi

Louis XIII, pour avoir par sa charité muni-
ficence des couronnes au Ciel, comme en la
terre par ses mérites, a établi ce lieu de cha-
rité, pour y être reçus, alimentés, entretenus
et instruits, les enfants tirés des Hôpitaux des
Pauvres enfermés, le tout à la gloire de Dieu,
l'an de grâce 1615.

(HURTAUT et MAGNY.)

SAINTE-PAUL. Eglise paroissiale qui a donné le nom à son quartier. Elle n'était, dans son origine, qu'une chapelle, sous le titre de Saint-Paul, que saint Eloy fit bâtir hors la ville, dans un cimetière destiné aux religieuses du monastère de Sainte-Aure, qu'il avait fondé dans la maison que le roi lui avait donnée à Paris. C'est par rapport à sa situation qu'on la nommait la chapelle de Saint-Paul des Champs, avant qu'elle fût enfermée dans la ville, dont elle est devenue une des principales paroisses. Ce ne fut cependant qu'après l'an 1107 qu'elle fut érigée en église paroissiale; mais étant, dans la suite, devenue la paroisse de nos rois, pendant qu'ils faisaient leur séjour à l'hôtel de Saint-Paul et au palais des Tournelles, elle s'accrut considérablement en très-peu de temps.

Le bâtiment de l'église qu'on voit aujourd'hui fut élevé sous le règne de Charles V. Il est d'une maçonnerie massive et lourde. Les voûtes en sont basses, et les jours mal entendus, ce qui la rend sombre et triste. La dédicace en fut faite en 1431 par Jacques du Chatelier, évêque de Paris. Le portail de cette église est dans la rue Saint-Paul. Le grand autel est décoré d'une menuiserie dorée, et du dessin de Jules-Hardouin Mansard. Le tableau représente l'institution du sacrement de l'eucharistie, et a été peint par Corneille le jeune. Le chœur est paré ordinairement d'une belle tenture de tapisserie, qui représente l'histoire de saint Paul. C'est un présent d'Anne Phélyppeaux de Villesavin, veuve de Léon Bouthillier, comte de Chavigny.

L'arche, que l'on porte avec beaucoup de pompe le jour de la Fête-Dieu, est une pièce singulière. Le charnier est un des plus beaux et des plus grands de Paris. Les vitres en ont été peintes à l'envi par les meilleurs peintres sur verre qu'il y eût alors. La chapelle de la Communion est grande et d'une assez belle ordonnance. Les peintures des quatre vitraux qui sont du côté du charnier, sont les meilleures de l'église, et sont de Desanges, qui était le plus habile peintre sur verre que nous ayons eu.

Dans la chapelle qui est sous l'invocation de saint Louis, on voit l'épitaphe de Nicolas Gilles, auteur des Annales et Chroniques de France (1).

(1) On trouvera l'épitaphe de Nicolas Gilles et de plus celle de sa femme dans l'extrait du Recueil manuscrit des épitaphes de Paris que nous donnons à la suite de cette notice (col. 211).

Jacques Bourdin, sieur de Villette, secrétaire des finances sous les rois Charles VIII, et Louis XII, et mort le 6 août 1324, est enterré dans cette église.

François Rabelais, docteur en médecine, chanoine de Saint-Maur des Fossés, et curé de Meudon, mort le 9 d'avril 1553, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels le *Pentagruel* et le *Gargantua* peuvent être regardés comme des chefs-d'œuvre d'érudition, d'extravagance et d'impiété. On en a fait une édition, de laquelle on a retranché ce qui pouvait choquer la religion et les mœurs. On a mis à la tête une Vie de l'auteur, très-détaillée.

Robert Ceneaux, Senaux et Senault, qu'il latinise lui-même par celui de *Cenalis*, était évêque d'Avranches, et auparavant l'avait été de Riez et de Vence. Il était docteur en théologie de la Faculté de Paris, et a fait plusieurs ouvrages qui, aujourd'hui, ne sont guère plus connus que lui. Il mourut à Paris en 1560, et fut inhumé dans le chœur de cette église, où il avait un tombeau de marbre noir, sur lequel était une statue de cuivre qui le représente en évêque.

Auprès du maître-autel furent inhumés trois favoris du roi Henri III. Louis de Maugiron, Jacques de Lévis, comte de Quélus, et Paul de Stuart de Caussade.

(HURTAUT et MAGNY.)

Nous allons compléter cette courte notice d'Hurtaut, en donnant les principales épitaphes de l'église Saint-Paul, qu'avait recueillies l'auteur du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale.

I.

Cy dedans gist un bon Pere ancien,
Jadis Abbé nommé Quintinien,
Lequelest si Bien heureux approuvé,
Ainsy qu'on a és saints Escrits trouvé,
Mais il n'est pas saint encore solemnisé,
Car on ne sçait s'il est canonisé.

—

II.

Cy gist Noble et puissant Seigneur M^{re} Jehan
du Bellay, Chevalier, en son vivant Seigneur
de. qui trépassa l'an 1505.
Priez Dieu qu'il ait l'ame de luy et pour toutes
les Ames des fidelles trépassiez. Amen.

—

III.

Cy gist Noble homme M^e Jean Nicot, natif de
Nismes en Languedoc, en son vivant Conseiller
du Roy en ses Conseils d'Etat et privé et son
Ambassadeur en Portugal, et Maistre des Re-
questes des deffunts Roys et Daufin François et
Royne mere des Roys derniers decedez, qui tré-
passa à Paris le 10^e jour de May 160...

Priez Dieu pour son Ame.

—

IV.

Cy gist le corps de Marc-Antoine Corvino, Gentilhomme Neapolitain, vivant Escuyer de la grande Escurye du Roy, qui deceda le 10^e jour de Juin 1630.

—

V.

Cy gist Vertueuse et Noble Dam^e Angelique de Canillac native de Montcaillier en Piedmont, en son vivant femme de M^r M^e François de Montbel, Seigneur de Cavoret en Piedmont, et Medecin ordinaire de la Royne Louyse Douairiere de France; femme de bien et d'honneur et de toute candeur, laquelle après avoir esté dix ans en Espagne, Damoiselle de Chambre de la feüe Royne d'Espagne Fille de France, deceda enfin en cette ville de Paris le samedy 8^e jour de Decembre sur les huit ou neuf heures du matin 1590.

—

VI.

Epitaphe de l'abbé de Beillerbault.

Cy dessous repose le corps de Noble homme M^{re} Jean Jacquellot, en son vivant Abbé de Beillerbault, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, lequel par son Testament signé de sa main le lendemain de Pasques 1561. veult et ordonne cent Pauvres estre revestus à ses despens par chacun an et à tousjours, et qu'à chacun desd. Pauvres soit baillé une Robe de gris ou autre drap de petite valeur, deux chemises, un bas de chausse; laquelle délivrance se fera en la Maison dudit Sieur Jacquellot en la rüe S^t-Antoine, à l'enseigne de S^t-Jehan, le jour et feste des Trespassez, et ainsy revestus iront deux à deux de lad. Maison jusques en l'Eglise de ceans et y assisteront à la Messe de Paroisse dud. jour et au Libera et autres suffrages et oraisons qui seront dictes sur la fosse dud. defunct: et a l'issue de la Messe et au retour du service leur sera baillé etourny en lad. Maison, à chacun desdits cent Pauvres, une paire de sabots et un pain blanc de quatre deniers; et en prenant lesd. vestemens, chemises et chaussure, sabots et pain, et à chaque fois lesd. Pauvres prirent Dieu pour son Ame et pour les Trépassiez: la moitié desd. cent Pauvres seront choisis par M^{rs} les commissaires du Bureau, et l'autre moitié par M^{rs} les Marguilliers de l'Eglise de S^t-Paul.

Et pour cette fondation cy dessus led. Defunct affecte et donne tous ses biens et mesmement sad. Maison: et en mémoire desdits bienfaits la Communauté de la Police des Pauvres ont fait faire cette Lame qui a esté cy apposée le

20^e du mois d'Octobre 1588.

Dites Pater noster : Ave Maria : pour l'Âme
dudit fondateur.

—
VII.

*Épithaphes des trois mignons de Henri III,
Quélus, Maugiron et Saint-Mégrin.*

Les trois sépultures suivantes se voyaient
anciennement dans le chœur, contre la clô-
ture, à côté du maître-autel; mais on les a
ôtées durant les troubles (1).

FRANCISCI MAUGERONII CLARISS. AC GENEROSISS.
ADOLESCENTIS EPITAPHIUM.

Ante tempus decessit flos : et præmatura mors
spem Patriæ, Principis et Parentum fefellit : in
Expugnatione Isoriæ — pro Religione et Patria
dimicans, annos natus sexdecim, oculum per-
didit, pro Amico vitam dedit : Monumentum
hoc corpus, Cælum Animam, Posteritas facti
memoriam servat.

Obiit anno 1578. quinto Calend. Maii, natus
ann. 18.

De l'autre côte de ce tombeau, derrière le
chœur, était écrit :

Maugeronis in hoc sunt ossa reposita Sepulchro,
Cui virtus annos contigit ante suos. |
Octo namque decem natus non pluribus annis
Alter erat Cochles, Hannibal alter erat.
Testis erit tanto veniali Isoria capta
Virtuti testis perditus huic oculus.

EPITAPHE.

La Déesse Cyprine avoit conceû des Cieux
En ce siècle dernier un Enfant dont la veüe
De flames et d'Esclairs estoit si bien pourveüe,
Qu'Amour son fils aîné en devint envieux;

Despit contre son frere et jaloux de ses yeux,
Le gauche luy creva, mais sa main fut deceüe :
Car l'autre qui estoit d'une lumière aiguë,
Perçoit plus que devant les hommes et les Dieux.

Il vint en soupirant s'en plaindre à sa Mere;
Sa Mere s'en moqua : luy tout plain de colere
La Parque il supplia de luy donner confort :

La Parque comme Amour en devint amoureuse
Ainsi Maugeron gist sous cette tombe ombreuse
Tout ensemble vaincu d'Amour et de la Mort.

—
VIII.

De l'autre, côté à droite du même autel, il
y avait deux tombeaux, à l'un desquels était
écrit ce qui suit :

AULI DE CAUSSADE COMITIS SAMEGRINI EPITAPHIUM.
Nil virtus, nil genus, nil opes, nil vires possunt;

(1) Voy. l'article RUES DE PARIS, § Rue des Tour-
nelles col. 47 de ce vol.

his omnibus et favere pollens jacet victus fraude
et multorum viribus incautum vis obruit quem
nec publicus Inimicus domuit nec privatus
terruit.

Abi viator, tu et pro mortuo ora.

Obiit 2^o Kal. Augusti, anno 1578, ætatis suæ 24^o.

De l'autre côté de ce tombeau hors du
chœur, était écrit :

Tu quoque Sammegrine jaces hoc Marmore tectus,
Uni cui non vis unica par fuerat!
Obrueris numero victus non viribus æquis,
Cui totas acies ducere ludus erat!
Cum tua non posset virtus virtute domari,
Virtutis subiit fraus inimica locum !

—
IX.

Un peu au-dessus était l'autre tombeau,
aux côtés duquel on lisait ce qui suit :

JACOBI DE LEVI, CLARISSIMÆ FAMILIÆ ET SUMMÆ
VIRTUTIS ADOLESCENTIS EPITAPHIUM.

Quid Marmor, Aras et Artes suspicis? dignus
fuit hoc honore Quesleus, ingenio præstans,
moribus facilis, aspectu gratus; cui artes erant
virtutem colere; Deo, Patriæ et Principi ser-
vire : non injuriam, sed mortem patienter tulit :
Grati animi est hoc Monumentum.

Obiit 4^o Kal. Junii, anno 1578. ætatis 24^o.

De l'autre côté de ce tombeau, hors du
chœur, ces vers étaient gravés

Queleus jacet hic, Martis certissima Proles :
Martia si parce tempus ad arma darent.
Quantum vi invictus tam mente et moribus æquus,
Felix si felix non nimis ille foret
Invidiam peperit Virtus maturior annis,
Cæsus at invidiæ vivit in invidiam.

EPITAPHE.

De tout ce que Nature en ce monde peut faire
De vaillant, de parfait, de courtois et de beau,
L'ombre en repos icy, le reste est un flambeau
Qui rayonnant d'honneur dans le Ciel nous esclaire.

Le Divin ne sçauroit par la mort se deffaire,
Les Mortels seulement ont besoin de tombeau :
La Tombe de Quelus est le Ciel, l'Air et l'Eau :
La Terre en sa rondeur n'y pouvait satisfaire.

Si quelqu'un presumoit un Tombeau luy dresser,
Il ne faudroit, Passant, les Marbres despecer,
Mais amasser l'honneur et la vertu qui dure :

Puis l'enterrer dedans pour prendre son sommeil :
Il ne faut au vaillant un pompeux appareil,
Ou bien s'il luy en faut, c'est telle seoulture

—
X.

Cy gist Noble Personne Dimitre Palleologue,
Escuyer, natif de Constantinople, Panetier ordi-
naire du Roy, Capitaine de son hostel des Tour-
nelles à Paris, qui trépassa le....

XI.

Cy gist Noble homme et Sire M^{re} Charles Du Bee, en son vivant Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, Archidiaere et Chanoine de..... et Curé de cette Eglise de Saint-Paul, qui trépassa le 7^e jour de Juin l'an 1501.

XII.

En cette Chapelle de S^t-Jacques sont cy dessous en pouriture les Corps de noble personne M^{re} Antoine Disome, Notaire et Secretaire des Roys Charles VII. et Louis XI. et Charles VIII à present regnant de la Maison de France, et Greffier des Requestes de l'hostel, Seigneur de Cernoy et du Plessy et Marguillier de ceans; et Damoiselle Isabelle de Rofcy sa femme, laquelle trépassa le 25^e Decembre 1485. et led. Disome le 7^e Janvier 1492.

XIII.

Cy gist Noble et puissant Seigneur M^{re} Antoine Le Grouin, Chevalier, Baron de Cicecoul, Capitaine de la Garde à cheval du Roy Charles VII qui monta le premier à l'assault de Pontoise contre les Anglois, où il fut blessé, dont il mourut, et par ordonnance du Roy fut apporté en cette Eglise le x¹e jour de Decembre 1441. et en près luy M^{re} Jehan Groüin son seul fils, qui mourut servant le Roy Louis en la journée de Montlehery.

M^{re} Marc Le Grouin, Vicomte de la Motte au Grouin, neveu dud. M^{re} Antoine, a fait mettre le present Escrit le 26 Juillet 1618.

XIV.

Epitaphe de Nicolas Gilles, auteur des ANNALES ET CHRONIQUES DE FRANCE.

Cy gist Noble homme et Sire M^{re} Nicolle Gille, en son vivant Notaire et Secretaire du Roy nostre Sire et Clerc et Controlleur de son Trésor, lequel Gille fit de ses deniers faire et édifier cette Chapelle de S^t-Louis, et trépassa le 10^e jour de Juillet l'an 1505.

En Paradis soit l'Ame de luy.

XV.

Cy gist Noble femme Marie Turquam, en son vivant Espouse dud. M^{re} Nicolle Gille, laquelle trépassa le 7^e jour de Septembre l'an 1498.

Dieu ait l'Ame d'elle.

XVI.

Epitaphe de Pierre de Chambray, seigneur de la Josse-Sandarville, 1567.

Cy gist qui fut en son temps
Homme preux et fort vaillant :

Sy son nom voulez sçavoir,
Pierre de Chambray s'apeloit :
Le dixiesme Jour de novembre
L'Esprit du Corps luy fallut rendre ;
Et ce fut le Jour d'un Lundy,
Entre Paris et le Landy,
En debattant la querelle
De Jésus-Christ et ses fidelles
Estant au combat

Soubs la Charge du Seigneur et Comte de Brissac,
De son Cheval rué par terre,
Par ses Amis retourne en guerre
Pour estre céans inhumé
Priez Dieu pour les Trépasscz.

XVII.

Epitaphe de Spinelli Benzi, évêque de Montepulciano, en Toscane.

D. O. M.

Spinello Bencio primo Politiano Episcopo, Avitæ virtutis et sapientiæ Viro, primum Julio III, et Balduino Fratri a Secretis. . . deinde hujus nominis quarto ad Patrem Ecclesiæ Pontificali Dignitate illustratum, pietate atque religione. . . assumpto et ad sacrum Concilium Tridentinum misso; Ecclesiæ demum annis 54, summa Prudentia, doctrina et christianis moribus Alexandrum Mediceum Cardinalem Clementis VIII. Pontificis Maximi à latere Legatum in Galliam secuto Lutetiæ in Cœlestem Patriam redeunti Nepotes bene merentes posuere.

Obiit anno 72^o 4^o Id. Augusti 1596

XVIII.

Epitaphe de Robert Ceneau ou Cenalis, évêque d'Avranches

En moriturus Ego vixi quo vivere possem,
Jam moriens mortem vita beata manet.

Vixi equidem fateor : sed quem vixisse pigeret,
Ni mihi spem faceret Gratia larga Dei.

Basta tui miseranda vides qui forte Roberti ;
Dic tandem ; æterna pace fruatur : Amen.

Obiit 27^o Aprilis 1560.

Requiescat in pace.

Le tombeau de Robert Cenalis, placé dans le chœur à gauche, près de la chaire, était en marbre noir, surmonté de sa figure en cuivre. On lisait autour ce qui suit :

Cy gist Reverend Pere en Dieu M^{re} Robert Cenalis, Evesque d'Avranches, Doyen de la Faculté de Théologie et natif de Paris, qui trépassa ourgeant les heresies le 27^e Jour d'Avril 1560.

Priez Dieu pour lui.

Au bas de ce tombeau étaient écrits les vers suivants :

Hunc sub hoc Tumulo Pauli sacra continet ædes,
 Cujus Præconem mentis et Eloquii.
 Qui fuerat vivens et junctus moribus Alto,
 Eloquio, scriptis oreque fulmen erat.
 Illi hoc. . . quod lecto. . . funera passus,
 In reliquis Præsul candide Paulus erat.
 Principibus coram. . . in more fuisti,
 Vas lectum, constans verbiger. . .
 Pastorum Phœnix ac Declamator Iesu,
 Et Pauli species altera visa loqui.
 En Cenalis eras scriptis, laus. . .

XIX.

Dans une chapelle sous les charniers.

Ad laudem et honorem Beatorum Apostolorum
 Petri et Pauli, per venerandum in Christo Patrem
 nostrum et Dominum Guillelmum Charretier
 Parisiensem Episcopum delicata fuit præsen
 Capella. Anno Domini 1400. die 24^a Augusti

Au dessous il y avait une table de mar-
 bre dans le mur, où était gravé ce qui suit :

Cy devant gist Noble homme Jean des Ursieres,
 dit Gaudette, en son vivant fondateur de cette
 Chapelle, Conseiller et Controlleur de la Cham-
 bre aux Deniers de feüe tres noble, tres Benigne
 et tres Excellente Dame Marie d'Anjou, Reyne de
 France, natif de Mezillou en Pecq Soye, et fils
 de Noble homme Jehan des Ursieres dit Gaudette
 et de Dam^e Marie du Meix sa femme, lequel
 deceda en cette Paroisse en son hostel, le 21^e
 jour de Janvier l'an 1470.

Priez Dieu pour les Ames de luy et de ses pré-
 deceesseurs, successeurs, Amis et bienfaiteurs.

Pater noster : Ave Maria.

Plus bas, au même marbre :

Et Noble femme Raouline Voyere premiere
 femme dud. Gaudette, la quelle trépassa le 24^e
 jour de Septembre l'an 1436.

XX.

Epitaphe de M. Biard.

Icy gist Pierre Biard Parisien, en son vivant
 Maistre Sculpteur et Architecte, lequel âgé de
 cinquante ans est trepassé le 17^e jour de Sep-
 tembre en l'an 1609.

Priez Dieu pour son Ame.

Sculpteur, Peintre, Architecte en mon vivant je fus,
 Digne, s'il en fut onc, d'un second Alexandre :
 Paris fut mon berceau, ma Paroisse ma cendre :
 Et le Ciel mon Esprit, qui me l'avoit infus :
 Le Demon de nature eut peur d'estre confus,
 En voyant mon courage à sa gloire prétendre ;
 Il aborde la Mort, il la force à me prendre.
 Volontiers, se dit elle, il n'est pas de refus :
 Elle me tire donc hors des gerles charnelles,
 Pour estre Citoyen des Villes éternelles,

Où le Sang de Jésus me fit avoir un lieu :
 Je travaillerois là selon mon ordinaire,
 Si tout ce qui ressent l'inconstance lunaire,
 Ne me desplaisoit point autant que me plaist Dieu.
 Après avoir veü Rome en France je revins,
 Pour faire ma fortune avecque mon ouvrage :
 Mais son ingratitude abbaissa mon courage :
 Tous biens aux ignorans, rien aux hommes divins

XXI.

Cy gist Noble personne Nicolas de la Chesnaye,
 en son vivant Conseiller et Maistre d'hostel
 des Roys Louis XI. Charles VIII. et Louis XII.
 lequel trépassa le 11^e jour d'Avril en l'an 1505.

Et Dam^e Estienete Budé jadis sa femme, la
 quelle trépassa le 30^e jour d'Août, en l'an
 1532.

Et avec eux Jacques et Estienne de la Chesnaye
 leurs Enfans.

XXII.

Cy gist Noble homme Jehan Colas, en son vivant
 Seigneur de Versailles et de Fontenay, Con-
 trolleur des Gardes du Roi nostre Sire, qui tré-
 passa le 5^e jour de septembre en l'an 1510.

XXIII.

En ce lieu gist le Corps d'un venerable Prestre,
 Feu messire Jean Fortin, qu'on a veü longtemps
 [estre
 D'Enfans Maistre d'Escolle ; et grand plaisir pré-
 [noit

De les duyre à l'Eglise : aussy leur apprenoit
 A suivre bonnes mœurs et les endoctriner,
 Dont on en voit vivans en honneur dominer :
 Soixante avec douze ans en ce monde a vescu ;
 Mais mort qui nous assault, l'a surprins et vaincu :
 Mil trois cent trente neuf fut son dernier sejour,
 Le vingt cinquiesme Aprvil il trespassa ce jour :
 Or il est inhumé auprès de ses Amis :

Prions Dieu que l'Esprit en son repos soit mis.

De profundis : Pater noster. Amen.

SAINTE-ROCH (Eglise paroissiale de). Il y
 avait anciennement dans le lieu de Gaillon,
 faubourg Saint-Honoré, deux chapelles, dont
 l'une était sous l'invocation de sainte Su-
 zanne, et l'autre était dédiée aux cinq Plaies
 de Jésus-Christ. On ignore le temps de la
 fondation de la première ; mais quant à l'autre,
 elle avait été fondée et bâtie le 9 de no-
 vembre de l'an 1521, par Jean Dinocheau,
 marchand de bétail, et Jeanne de Laval, sa
 femme, à condition qu'il y serait dit trois
 messes par semaine, et que les dimanches
 il y aurait pain bénit et eau bénite. Etienne
 Dinocheau, fourrier ordinaire du roi, et ne-
 veu du fondateur, augmenta la fondation de
 son oncle, par acte du 13 novembre 1577, et
 joignit à la chapelle de Gaillon un grand
 jardin, afin de contribuer à l'érection de cette

chapelle des cinq Plaies, en l'église succursale, sous le titre de Saint-Roch. En 1578, l'official de Paris permit aux habitants du faubourg Saint-Honoré, par la sentence du 18 août, d'avoir une église succursale de la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, où il y aurait un vicaire amovible, des fonts baptismaux, et un cimetière. Ce fut suivant cette permission que les habitants, après avoir élu six marguilliers, leur donnèrent pouvoir, le 28 du même mois, d'acquérir une place pour y faire bâtir la nouvelle église. Ils jetèrent les yeux sur la chapelle de Sainte-Suzanne de Gaillon, et sur ses dépendances, dont le terrain était d'environ douze cents toises, et on en fit l'acquisition de Jacques Baille, qui en était alors chapelain, par contrat du 30 octobre de la même année, moyennant une rente de vingt-six écus deux tiers, et à la charge qu'en mémoire de l'ancienne chapelle de Sainte-Suzanne, on bâtirait dans la nouvelle église, le plus près du grand autel qu'il serait possible, un autre autel qui serait nommé l'autel de la chapelle de Sainte-Suzanne de Gaillon. Les maisons et les habitants s'étant multipliés dans ce quartier, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, changea l'état de cette église succursale en celui d'église paroissiale, par ses lettres du 30 juin 1633, et y établit pour premier curé perpétuel Jean Rousse, qui en était vicaire amovible. En 1635, fut passé un accord entre les religieuses de la Conception et le sieur Rousse, par lequel elles promirent de garder les fêtes de la paroisse de Saint-Roch, et de faire présenter à l'offrande, le jour des Cinq-Plaies, un cierge d'une livre, et un écu d'or. Au mois de mars de l'an 1633, on commença à bâtir l'église qu'on voit aujourd'hui, sur les dessins de Jacques Lemercier, un des plus habiles architectes de ce temps-là et premier architecte du roi. Ce fut le roi Louis XIV qui en posa la première pierre, dans laquelle on mit deux médailles : dans l'une était le portrait du roi, dans l'autre celui d'Anne d'Autriche, sa mère, et sur le revers de l'une et de l'autre, la représentation de Saint-Roch. Sur cette pierre est cette inscription :

D. O. M.
 JESU † CHRISTO
 per Crucem Salvatori.
 Sancto Rocho
 per Crucem Sanatori,
 Ludovicus XIV.
 Gal. et Nav. Rex.
 posuit.
 Anna Regina Matre
 manum supponente.
 M. D. C. LIII.

La situation du terrain n'a pas permis de tourner cette église vers l'orient, comme les anciennes. Le 22 de novembre de l'an 1665, la duchesse de Vendôme et le duc de Vendôme, son fils, enrichirent cette église d'une relique de saint Roch, qu'ils avaient obtenue

de l'archevêque et des consuls d'Arles, et du P. général des Mathurins. Cette relique est l'os appelé *radius*, qui va de l'épaule au coude, et c'est celui du bras droit du saint. Elle fut d'abord déposée aux Capucins de la rue Saint-Honoré, le 21 de novembre; mais, le lendemain, l'archevêque de Paris, son clergé, le curé et les paroissiens de Saint-Roch allèrent la prendre, et la portèrent en cérémonie dans cette église, où elle fut mise dans une châsse d'argent du poids de 150 marcs. Le bâtiment de cette église a été plusieurs fois discontinué et repris, et enfin il est aujourd'hui conduit à sa perfection, par les différents ouvrages qu'on y a faits depuis plusieurs années. Le grand portail qui donne sur la rue Saint-Honoré a été exécuté par Jules Robert de Cotte, intendant général des bâtiments du roi, et directeur général de la monnaie des médailles, d'après les dessins de Robert de Cotte, son père, premier architecte des rois Louis XIV et Louis XV. Le 1^{er} du mois de mars 1736, on posa la première pierre de ce portail, qui est composé de deux ordres d'architecture, du dorique et du corinthien, mis l'un sur l'autre, et bien unis ensemble. Le dorique, en bas comme le plus solide, et le corinthien au-dessus, comme le plus riche et le plus délicat.

A la hauteur du premier ordre, il y a un groupe de chaque côté, qui représente quatre Pères de l'Eglise, avec les attributs qui leur conviennent. Ces groupes sont de Claude Francin, de l'Académie royale de sculpture. Les riches ornements de sculpture ont été ici répandus avec choix, par Louis de Montcan, de l'Académie des Maîtres. Les deux ordres dont on vient de parler sont couronnés par un fronton dans lequel Francin a sculpté les armes du roi. Le tout est terminé par une croix, au pied de laquelle sont deux anges prosternés, dont l'un semble montrer du doigt aux passants cet arbre de vie, qui est l'instrument du salut du genre humain.

Ce portail a par le bas quatorze toises de face, sur quatre-vingt-un pieds trois pouces d'élévation, depuis le palier du perron jusqu'à la pointe du fronton, et depuis cette pointe jusqu'à l'extrémité de la croix, dix pieds. Les connaisseurs sont fort satisfaits de ce portail, et le regardent comme un des plus réguliers qu'il y ait à Paris.

L'ordre d'architecture qui règne dans cette église est le dorique; et quoiqu'elle ne soit pas bâtie dans la régularité du premier dessin, elle ne laisse pas d'être une des plus grandes et des plus ornées de Paris.

Dans un caveau qui est devant la chapelle de la Vierge, a été inhumé S. A. S. Marie-Anne de Bourbon, princesse de Conti, morte à Paris le 3 du mois de mai de l'an 1739. Elle était fille naturelle de Louis XIV et de Louise Françoise de la Baume le Blanc, duchesse de Lavalère. Sur une grande table de marbre noir qui couvre l'entrée dudit caveau, on lit l'épithaphe suivante, qui est de la composition de MM. Rollin et Coffin.

D. O. M.

Hic

jacere voluit

Serenissima Maria-Anna Borbonia,
Serenissimi Armand. Lud. Borbonii,

Sang. reg. Principis

de Conty

uxor vidua

aula relicta.

Quam forma, ingenio, moribus,
ornaverat

Urbem

omni virtutum gener

decoravit ;

in excelso culmine

modesto, simplex, facilis,

in omnes munificæ erga pauperes

prodiga ,

in Deum pia maxime

vixit ,

in spem immortalitatis futuræ.

pompan omnem tumuli

vetuit,

plebeioque funere voluisset efferi,

ne in ipso fastus contemptu

factum extimuisset.

obiit

die Maii tertia ann. M. D. CC. XXXIX.

ætatis suæ 74.

Ludovicus-Cesar de la Baume le Blanc
de la Valière.

Dux et Par Franciæ, tabulis suis

connubialibus hæres institutus

a Serenissima Principe

hoc

qualecumque non tam animi sui

quam religiosissimi obsequii

monumentum

mœrens lugensque

posuit.

En 1710, on plaça dans l'attique du dôme, quatre tableaux qui représentent les quatre Évangélistes. Saint Matthieu a été peint par Louis Sylvestre le jeune ; saint Marc, par Verdot ; saint Luc et saint Jean, par Désormaux. Aux deux côtés de l'autel sont deux statues de marbre de grandeur naturelle, dont l'une représente Jésus-Christ tenant sa croix, et l'autre saint Roch. Elle sont de François Anguier. Entre les deux bandeaux d'un des piliers qui séparent le collatéral de cette église d'avec la chapelle de la Vierge, est un petit monument de marbre, sculpté par Charpentier. On y lit cet épitaphe :

Fortunato Rangonio Comiti, exteris gratissimo, suis carissimo, quem mors sustulit anno ætatis suæ xxxix. jam expleto. Thaddæus, et Nicolaus Marchiones et Octavius Comes et Rangoniorum apud Italos familia, fratri bene merenti posuerunt anno vulgaris æræ 1725.

Dans une chapelle à côté du chœur est un

tableau qui représente saint Louis mourant, et donnant ses derniers conseils à Philippe le Hardi, son fils. Ce tableau est d'Antoine Coypel. La chapelle de Saint-André renferme les cendres d'André Lenôtre, et mérite à plusieurs égards l'empressement des curieux. Le sujet du tableau de cette chapelle est le martyr de saint André, par Jean Jouvenet. Le buste de Lenôtre qu'on voit ici est de Coysevox. Sur le tombeau on lit cette épitaphe :

A LA GLOIRE DE DIEU.

Ici repose le corps d'André le Nostre, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Conseiller du Roi, Contrôleur général des Bâtimens de Sa Majesté, Arts et Manufactures de France, et préposé à l'embellissement des Jardins de Versailles et autres Maisons Royales. La force et l'étendue de son génie le rendirent si singulier dans l'art du jardinage, qu'on peut le regarder comme en ayant inventé les beautés principales, et porté toutes les autres à leur dernière perfection. Il répondit en quelque sorte, par l'excellence de ses ouvrages, à la grandeur et à la magnificence du Monarque qu'il a servi, et dont il a été comblé de bienfaits. La France n'a pas seule profité de son industrie, tous les Princes de l'Europe ont voulu avoir de ses Elèves, et il n'a point eu de concurrent qui lui fût comparable. Il naquit en l'année 1625, et mourut dans l'année 1700.

Au premier pilier de la nef, à droite en allant du chœur vers la grande porte, est adossé un petit monument de marbre, érigé pour un homme dont la mémoire doit être respectable à tous les bons Français. Nicolas Ménager était un fameux négociant à Rouen, qui fit servir son négoce aux négociations, qui sacrifia ses intérêts particuliers à ceux du bien public, et qui préféra la gloire de donner la paix à la France à l'avantage de devenir un des plus riches négociants de l'Europe. Pour récompenser ses importants services, le roi le fit chevalier de l'ordre de Saint-Michel, érigea sa terre de Saint-Jean en comté, et le nomma l'un de ses plénipotentiaires au congrès qui se tint à Utrecht pour la paix générale. M. Ménager ne jouit pas longtemps de la gloire de ses travaux, car le 15 juin 1714, revenant de se promener aux Tuileries, il mourut subitement, et laissa à ses héritiers une succession d'environ 600,000 livres. Le monument qu'on voit ici est un tombeau de marbre noir, d'une forme simple, d'où s'élève une pyramide de marbre blanc, au milieu de laquelle est le portrait en médaille de M. Ménager, dans une bordure dorée. Au-dessus est un petit trophée de bronze doré, et composé d'un sable et de deux caducées, qui convenaient parfaitement à M. Ménager, pour avoir été négociant et négociateur. Aux deux côtés sont des lampes sépulcrales de bronze doré, et au haut est une aigle, aussi de bronze doré. Sur le panneau du tombeau est cette épitaphe :

gier avait pour la poésie. Il était d'un caractère doux et aimable, et se fit des admirateurs et des protecteurs, tant à la ville qu'à la cour. Il fut fait commissaire de la marine, et servit avec beaucoup de distinction et d'agrément. Il parvint ensuite à la place de commissaire ordonnateur et de président du conseil de commerce à Dunkerque. Il fut tué la nuit du 22 au 23 août 1720, à Paris, où il s'était retiré. Ce fut d'un coup de pistolet, dans la rue du Bout-du-Monde, en revenant de souper chez une de ses amies. Il était âgé de soixante-trois ans. Ses *Contes* sont très-obscènes; mais personne ne l'a égalé pour les parodies.

(HURTAUT et MAGNY.)

Épithaphes diverses de Saint-Sauveur

(Extr. du Recueil ms.)

I.

Cy gist Noble et Docte Personne M^{re} Jean Fremin, en son vivant Prestre Docteur en la Faculté de Theologie et Curé de l'Eglise de Ceans, lequel décéda le 14^e jour d'Aoust 1584.

Au milieu de cette tombe était écrit ce qui suit :

Cy gist Noble et Docte Personne M^{re} Quentin Gehenault, Prestre Docteur en la Faculté de Theologie et Curé de l'Eglise de ceans, lequel trépassa le 27^e de Décembre 1614.

Priez Dieu pour leur Ame.

II.

Cy gist Venerable et Docte Personne M^{re} Pierre Poisson, Prestre habitué en l'Eglise de Saint Sauveur, qui décéda le premier jour de Janvier 1632.

Priez Dieu pour luy.

Au bas de cette tombe on lisait ce qui suit :

Vous qui passez sur ce tombeau,
Vivant, entrez y de pensée,
Considerant en ce Tableau
Que vostre vie n'est que fumée.

Cependant que mon Corps réduit en Pourriture,
Attend que de nouveau il soit rendu vivant :
Mon pauvre Esprit, hélas, vers le Ciel soupirant,
Vous demande un Pater sur cette sepulture.

Communium stragi mihi mors commercia fecit
Parcere Parca negat : tu mihi parce Deus.

III.

Cy gist Noble et Scientifique Personne M^{re} Philippe Mahieu, luy vivant Prestre Docteur Regent en la Faculté de Theologie, lequel decéda le Lundy 21^e jour d'Aoust 1587.

Priez Dieu pour luy.

SAINTE-SÉVERIN. Le bâtiment de l'église de Saint-Séverin est gothique, et a été fait à diverses reprises, comme on le remarque à

son architecture; mais on ignore quand il a été commencé : on sait seulement qu'en 1495 on acheva l'agrandissement qu'on avait été obligé de faire à cette église, et que, pour cet effet, on prit la chapelle de la Conception de la Vierge, et on en fit bâtir une autre derrière le chœur, aux dépens des administrateurs de la confrérie.

En 1684, on fit des réparations considérables dans le chœur, dont on changea la décoration, et principalement celle du grand autel. Celui-ci, qui est d'ordre composite, fut décoré de huit colonnes de marbre, posées sur un demi-cercle, et soutiennent une demi-coupole, enrichie de quelques ornements de bronze doré. Les piliers les plus proches de cet autel ont été aussi ornés de marbre, de flammes et de festons; aux quatre piliers qui sont les plus proches de l'autel sont autant de thermes, portant des cornes d'abondance, qui servent de chandeliers. Entre les arcades des piliers, au-dessus des balustrades de fer doré, sont les chiffres de saint Séverin, et les armes d'Orléans, qui sont de France au lambel d'argent. L'écu est en losange, parce que se sont les armes d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, et fille de Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, laquelle était, sans contredit, la principale paroissienne de cette église (1). Toute cette décoration a été exécutée par Baptiste Tuby, sculpteur très-habile, d'après les dessins de Lebrun, premier peintre du roi Louis XIV. On dit qu'elle coûta 24,400 livres, et que cette somme fut fournie par mademoiselle de Montpensier, par le curé et par la fabrique. Cette princesse fit encore présent à la paroisse d'un beau soleil enrichi de diamants et pierreries fines d'un très-grand prix.

On voit à côté de la petite porte de cette église, qui conduit à la rue de Saint-Séverin, une chapelle où l'on remarque deux tableaux qui sont de Champagne, et dont l'un représente saint Joseph et l'autre sainte Geneviève.

La chapelle de Saint-Pierre, ou des Trois-Nativités, se nomme aussi la chapelle des

(1) Comme Mademoiselle de Montpensier a demeuré toute sa vie au palais du Luxembourg, ou d'Orléans, qui est de la paroisse de Saint-Sulpice, on ne saurait point par quel hasard elle était de la paroisse de Saint-Séverin, si cette princesse n'eût pris soin elle-même de l'apprendre dans les *Mémoires de sa vie* : elle y dit qu'ayant eu sujet de se plaindre de Messieurs de Saint-Sulpice, elle consulta là-dessus M. de Harlay, pour lors archevêque de Rouen, qui le fut ensuite de Paris. Ce prélat lui ayant dit que les évêques étaient les maîtres d'envoyer les gens dans quelle paroisse ils voulaient, Mademoiselle de Montpensier écrivit aussitôt à M. de Péréfixe, archevêque de Paris, pour le prier de lui nommer une paroisse pour elle et ses gens. Ce prélat lui envoya sur-le-champ un papier, par lequel il lui nommait Saint-Séverin pour elle, pour les gens à elle qu'elle avait logés de son côté dans le Luxembourg, et pour ses officiers qui seraient logés hors de son palais. Depuis ce temps-là jusqu'à sa mort, cette princesse n'eut pas d'autre paroisse à Paris que celle de Saint-Séverin.

Brinons. C'est une espèce de bénéfice qui a son revenu particulier, au moyen duquel le titulaire ou commissaire de ladite chapelle est tenu d'acquitter les messes et les prières que messieurs de Brinon y ont fondées. C'est ici le lieu de la sépulture de plusieurs personnes de ce nom, à commencer par Yves Brinon, examinateur de par le roi au Châtelet de Paris, et procureur au parlement, qui mourut le 12 janvier 1529. Cette famille des Brinons s'éleva dans la suite, et a fait des alliances illustres. On y voit un tableau qui représente saint Pierre en prison, et délivré par un ange. Le public l'a regardé comme le meilleur qui soit dans cette église; mais ce qui pourrait prouver le plus en sa faveur, c'est que les marguilliers ont payé à M. Bosse, qui en est le peintre, le double dont ils étaient convenus avec lui, sans que cet artiste leur en ait rien demandé; gratification bien noble, et qui leur fait beaucoup d'honneur. Cette chapelle sert encore de sépulture à la famille des Gilbert de Voisins.

On a mis à neuf les degrés par lesquels on monte à cette église; mais en démolissant les anciens, on a supprimé deux lions qui étaient en regard aux deux extrémités de ces degrés: ils avaient à leurs cous une espèce de collier, d'où pendait un écusson, sur lequel étaient gravées les armes de France et du dauphin, et une inscription en caractères romains; ce qui indiquait que ces figures pouvaient avoir environ deux cent cinquante ans, et qu'on les avait remises dans ce temps à la place d'autres plus anciennes, qui apparemment tombaient de vétusté. Ces lions méritaient d'être conservés, et on ferait très-bien de les rétablir actuellement: c'est un monument de l'antiquité qui prouve le droit de juridiction. Ces figures servaient autrefois, dit l'abbé Lebeuf, à supporter le siège du juge ecclésiastique, soit official, soit archiprêtre, dans les siècles où leurs jugements se prononçaient aux portes des églises, ainsi qu'on en trouve encore qui finissent par ces mots: *datum intra duos leones*.

L'on croit à propos de rendre raison de la quantité des fers de chevaux qui étaient attachés à l'ancienne grande porte du côté de la rue Saint-Séverin. C'est une suite de la dévotion qu'on avait anciennement à saint Martin, qui est un des anciens patrons de cette paroisse. Comme ce saint est plutôt représenté en cavalier qu'en évêque, et qu'on le peint toujours à cheval, les voyageurs avaient imaginé de le prendre pour leur patron, où du moins d'invoquer son intercession en leur faveur; et, soit avant d'entreprendre leur voyage, ou après leur retour, ils attachaient des fers de leurs chevaux aux portes des églises où ils avaient été implorer sa protection: c'est ce qu'on peut remarquer dans les églises dédiées sous son nom, et dans lesquelles on a conservé les mêmes portes qui y étaient anciennement, telles que sont encore aujourd'hui l'église collégiale de Saint-Martin de Chabli,

et celle de Saint-Martin d'Erblay, près Conflans Sainte-Honorine.

Les orgues, ainsi que la menuiserie, faite par Dupré le fils, et la sculpture qui les renferment, sont fort estimées. Etienne Pasquier, Scévole, Louis de Sainte-Marthe, Louis de Moréri, Eustache Le Noble, Louis-Elie du Pin, et plusieurs autres savants sont enterrés dans cette église, et sous les charniers. Dans le temps que Vitré, célèbre imprimeur, était marguillier de cette paroisse, il fit mettre ces deux vers français, pour servir d'inscription au cimetière:

Tous ces morts ont vécu; toi qui vis, tu mourras;
L'instant fatal est proche, et tu n'y penses pas.

Sous la porte du passage, par où l'on va dans la rue de la Parcheminerie, on voit ces quatre autres vers qui y ont été mis en 1660.

Passant, penses-tu pas passer par ce passage,
Où pensant, j'ai passé;

Si tu n'y penses pas, Passant, tu n'es pas sage;
Car en n'y pensant pas, tu te verras passé.

Il y avait dans le cimetière de cette église un tableau connu sous le nom de *Tableau de Mademoiselle de Montpensier*, placé et fait pour animer le feu de la Ligue; il représentait les exécutions les plus inhumaines et les plus barbares, exercées par la reine d'Angleterre contre les catholiques. Il en fut ôté le 9 juillet 1587.

Au milieu de ce cimetière on remarquait un tombeau élevé, fermé par une grille de fer, couvert, et sur lequel était la figure d'un homme couché, ayant la tête appuyée sur une de ses mains, et le coude sur des livres. Il fut érigé pour conserver la mémoire d'un seigneur étranger, qui, à l'exemple de plusieurs autres, était venu exprès à Paris pour faire ses études dans l'Université, ce qui marque dans quelle réputation elle était alors. Les épitaphes qui se lisaient autour de ce monument méritent d'être rapportées ici.

En souvenance du très-noble sang des comtes de Phrise Orientale, aussi pour les dons de grâce, tant de l'esprit que du corps de feu noble homme Ennon de Emda, élu gouverneur et satrape de la cité de Emda, qui, sur le cours de ses études, fut ici ravi par mort, en l'âge de vingt-trois ans, au grand regret de son pays et de tous ses amis: nobles femmes, sa mère-grand et sa dolente mère, ont, à leur cher et unique fils, fait dresser ce présent tombeau, en témoignage du devoir de vraie et pure amitié, et certaine espérance de la résurrection du corps qui ici repose. Il trépassa l'an de N. S. 1545, le 18 de juillet.

Nobilitate generis comitum Orientalis Phrisiæ, et animi corporisque dotibus præclaro D. Ennoni de Emda, Civitatis Emdensis Præposito ac electo Satrapæ, propter certam hujus corporis resurrecturi spem, ac in amoris sinceri testimo-

terdit, pour un vol fait à un chanoine de Paris. Etienne, qui n'avait été informé du vol et de l'interdit qu'après coup, regarda cette conduite comme un attentat à la juridiction épiscopale, et leva l'interdit. Thibaut se pourvut devant le clergé de Paris, qu'il assembla exprès ; mais la décision lui fut contraire, et la sentence d'Etienne confirmée. L'archidiacre de Brie en appela encore au Pape Innocent II, qui nomma trois cardinaux pour terminer ce différend. Leur décision, qui est datée de l'an 1127, fut approuvée par le Pape, et entièrement contraire à Thibaut, qui promit de se conformer à ce qui venait d'être réglé. Comme l'évêque Etienne avait une confiance entière en Thomas, prieur de Saint-Victor, qu'il appelait *son œil et son pied*, Thibaut, ne doutant point que ce ne fût lui qui eût excité l'évêque à le poursuivre jusqu'à la sentence définitive du Pape, lui en conserva une haine implacable, et le fit assassiner par ses parents, pour ainsi dire entre les bras de l'évêque, lorsqu'ils revenaient de l'abbaye de Chelles, où ils étaient allés pour faire quelque réforme. Cet assassinat fut commis proche de Gournay-sur-Marne, l'an 1130. Etienne en eut tant de douleur, qu'après avoir prononcé une sentence d'excommunication contre les complices de ce crime, et ceux qui recevraient les meurtriers, il se retira à Clairvaux, d'où il écrivit au Pape et à Geoffroy, évêque de Chartres, son légat, afin qu'ils en fissent justice. Saint Bernard en écrivit aussi au Pape, voulant exciter son zèle contre une action aussi horrible, et lui demanda la punition de l'archidiacre, premier auteur de ce meurtre. Geoffroy ordonna aux évêques de Reims, de Rouen, de Tours et de Sens, de se trouver au concile de Jouarre, et d'y procéder contre les auteurs du meurtre, suivant la rigueur des canons. On n'a point les actes de ce concile, mais on sait par une lettre du Pape Innocent II, adressée aux évêques qui y avaient assisté, qu'ils excommunièrent tous ceux qui avaient eu part à l'assassinat ; et que le Pape, en confirmant ce jugement, avait ajouté qu'on cesserait de célébrer le service divin dans tous les lieux où se trouveraient ces meurtriers, et que Thibaut et les autres seraient privés de leurs bénéfices. Quoique saint Bernard qualifie Thomas de martyr bienheureux, et que les chanoines de Saint-Victor lui aient donné cette qualité dans l'épithaphe qu'ils firent mettre sur son tombeau en 1667, il n'a cependant jamais eu aucun culte public.

Au milieu du chœur est une tombe de cuivre, sur laquelle on lit cette épithaphe :

SISTE GRADUM VIATOR, TANTISPER, DUM HÆC
PERLEGERIS.

Hoc tumulo Petri Lizeti, Σῶμα (corpus), anima quondam Σῆμα (sepulcrum) jacet. Qui olim ob heroicæ animi sui dotes, vir singulari memoria, et summa jurisprudentiâ, in supremum Parisiensis Centuriæ Senatûm a Rege Ludovico

XII, adscitus Senatoris munere triennio functus est ; deinde Triumviratus Regii Advocati munus duodecim annis Divo Francisco primo feliciter obivit ; ac demum ob suæ vitæ integritatem, in summum Curix Magistratum evehctus, justitiæ habenas viginti annorum curiculo ita moderatus est, ut qui religiosæ domus Abbas, volente Henrico II. fieret, dignus omnium calculo videretur. Cujus spiritus terram linquens, cœlum tandem conscendit 1554, septimo idus junii, annos natus 72.

Pierre Lizet était né à Salers, petite ville de la haute Auvergne. Son esprit, et les connaissances qu'il avait acquises dans la Jurisprudence, l'élevèrent par degrés à la charge de premier président au parlement de Paris. Il avait commencé par être avocat, puis il fut fait conseiller par le roi Louis XII, ensuite avocat du roi, et enfin premier président. Il exerça cette charge pendant vingt ans avec beaucoup de capacité, d'intégrité et de désintéressement ; mais ayant déplu à la maison de Lorraine, et la duchesse de Valentinois ne voulant souffrir dans les premières places que des personnes qui fussent absolument à elle, on ôta la charge de premier président à Lizet ; et, en 1550, on lui donna pour récompense l'abbaye de Saint-Victor, qui jusqu'alors avait été en règle. Pour ne rien altérer de la régularité, Lizet se fit ordonner prêtre dans la chapelle de l'infirmerie de cette maison, par Eustache du Bellay, évêque de Paris, l'an 1553. A peine fut-il nommé abbé, qu'il fit imprimer, en 1551, un gros livre intitulé : *De sacris Libris in linguam vulgarem non vertendis, etc., adversus Pseudo-Evangelicam hæresim*. Cet ouvrage ne lui fit point d'honneur, et fit voir qu'on peut être savant jurisconsulte et très-mince théologien. Théodore de Bèze fit à ce livre une réponse burlesque, intitulée : *Epistola Magistri Benedicti Passavanti, etc.*, qui est aujourd'hui plus connue que le livre de Lizet.

Dans la chapelle de Saint-Denis est la tombe et l'épithaphe de Pierre le Mangeur, *Petrus Comestor*, célèbre théologien, décédé en 1185, le 21 octobre. Ce savant était né à Troyes, et fut doyen de l'église de cette ville. Il fut ensuite chancelier de celle de Paris ; il enseigna la théologie, et donna au public l'*Histoire scolastique*, ouvrage qui eut un grand cours pendant les deux ou trois siècles suivants, et qui fut regardé comme un corps complet de théologie positive. L'auteur se retira à Saint-Victor, où il mourut ; voici son épithaphe :

Petrus eram, quem Petra tegit, dictusque Co-
[mestor,
Nunc Comedor ; vivus docui, nec cesso docere
Mortuus, ut dicat qui me videt incineratum :
Quod sumus iste fuit, erimus quandoque quod hic
[est.

Dans la chapelle de Notre Dame de Bonne-Nouvelle a été enterré Odon, prieur de Saint-Victor, qui fut choisi pour abbé de

Sainte-Geneviève, lorsqu'on y constitua des Chanoines réguliers de Saint-Victor. Il existe des lettres de lui. On lit sur sa tombe :

Martyris Odo, Prior prius, post Virginis Abbas,

Martyrium didicit virginate sequi.

A Victore rosas certaminis, a Genovefa

Lilia purpurei plena pudoris habens;

Intulit hos flores Paradiso tempore florum

A puero senior, in sene Virgo puer,

Mitis cum Moyse, cum Nathanaele fidelis,

Cum Samuele sacer, cum Simeone timens.

Ne pereas per eum te, Parisius, Paradiso

Orba parente para, non paritura parem.

Léonius était chanoine de Saint-Benoît de Paris, lorsqu'il se fit moine de Saint-Victor. L'abbé Lebeuf prétend qu'il était chanoine de Notre-Dame. Il était poète latin, et quelques-uns ont prétendu qu'il était l'inventeur de cette espèce de vers rimés à l'hémistiche et à la fin, que l'on nomme *léonins*. L'invention de ces vers est certainement plus ancienne que ce poète. Sauval dit qu'on en faisait déjà du temps de Néron; d'autres l'attribuent au Pape Léon, deuxième du nom, qui vivait en 683; et d'autres enfin, veulent que l'hymne composée par Paul Diacre, en l'honneur de saint Jean-Baptiste, laquelle commence ainsi,

Ut queant laxis resonare fibris,

Mira gestorum famuli tuorum, etc.

ait été le modèle de cette espèce de poésie. L'ancienneté de l'invention ne prouve point qu'on ait pu donner le nom de léonins à cette sorte de vers, que Léonius avait peut-être plus particulièrement imitée que les autres. Léonius mourut au mois de décembre 1187; mais on ne sait plus dans quel endroit de la maison il a été inhumé.

Adam de Saint-Victor y reçut aussi la sépulture au mois de juillet 1192. Il avait composé divers ouvrages de piété et excellents. Les vers, qu'on a mis pour lui servir d'épithaphe, sont de lui.

Hæres peccati, natura filius iræ,

Exiliique reus nascitur omnis homo.

Unde superbit homo? Cujus conceptio culpa;

Nasci pœna, labor vita, necesse mori.

Vana salus hominis, vanus decor, omnia vana;

Inter vana nihil vanius est homine.

Dum magis alludit, præsentis gloria vitæ,

Præterit, imo fugit; non fugit, imo perit,

Post hominem vermis, post vermen fit cinis, heu

[heu!

Sic redit ad cinerem gloria nostra suum.

Adam avait voyagé jusque dans la Grèce, et y avait composé quelques-unes de ses poésies sacrées.

Hugues de Saint-Victor qui, par l'éminence de son esprit et de son savoir, avait mérité qu'on le nommât un second saint Augustin, mourut le 11 février 1140, et fut inhumé dans le cloître, où l'on mit sur sa tombe l'épithaphe suivante :

Conditur hoc tumulo Doctor celeberrimus Hugo,

Quam brevis eximium continet urna virum!

Dogmate præcipuus, nullique secundus in orbe,

Claruit ingenio, moribus, ore, stylo.

Dans le même cloître, auprès du réfectoire, est le tombeau et l'épithaphe d'Obizon, médecin du roi Louis le Gros, lequel, après s'être fait une grande réputation dans le monde, et après avoir acquis des biens considérables, apporta ses talents, sa gloire et ses richesses dans cette maison, et consumma le sacrifice qu'il en fit, en s'y consacrant lui-même à la vie religieuse. Voici l'inscription également chrétienne et élégante qu'on y lit :

Respice qui transis, et quid sis disce ve unde.

Quod fuimus nunc es, quod sumus istud eris.

Pauper Canonicus de divite factus Obizo

Hic dedit Ecclesiæ plurima, seque Deo.

Summus erat Medicus, mors sola triumphat in illo,

Cujus adhuc legem nemo cavere potest :

Non potuit Medicus sibimet conferre salutem,

Hic igitur Medico, sit medicina Deus.

Richard de Saint-Victor, mort le 10 mars 1173, fut aussi enterré dans ce cloître, et sur sa tombe on lit :

Moribus, ingenio, doctrina clarus et arte,

Pulvereo hic tegeris, docte Richarde, situ,

Quem tellus genuit felici Scotia partu,

Te fovet in gremio Gallica terra suo.

Nil tibi Parca ferox nocuit, quæ stamina parvo

Tempore tracta gravi rupit acerba manu.

Plurima namque hic superant monumenta laboris

Quæ tibi perpetuum sunt paritura decus.

Segnior ut lento sceleratus mors petit ædes

Sic propero nimis it sub pia tecta gradu.

Dans le même cloître, à côté de la porte par où l'on va à la bibliothèque, on voit cette épithaphe :

HIC JACET

Jacobus d'Alessò, ex Divi Francisci de Paula
sorore pronepos, Diaconus, noster Canonicus.

Oblit 18 junii 1605.

Tam sanctos cineres pavidus venerare, viator;

Sanctus, vel sancto proximus ille fuit.

Claudius de la Lane S. C. P. de Montebeonis,

avunculo suo posuit.

Les deux vers qu'on vient de lire sont de Santeuil, dont on va bientôt parler.

Les plus célèbres d'entre les écrivains de Saint-Victor, outre ceux que nous venons de citer, sont Achard, second abbé, fait évêque d'Avranches en 1162, et dont on a quelques sermons; Ervise ou Ernise, quatrième abbé; de Guarin, cinquième abbé; Absalon, huitième; Jean le Teutonique, neuvième; Guillaume de Saint-Lô, vingt-deuxième abbé.

Les autres écrivains sont Jonas, chanoine; ses lettres sont citées dans le *Gallia Christ.*,

t. VII. col. 677. Pierre, de Poitiers; Jean, connu par son *Mémorial d'histoire*; Gauthier, premier prieur, qui écrivit contre Abailard; Garnier, sous-prieur, dont un ouvrage roule sur l'histoire naturelle; Menendus, chanoine et pénitencier de Saint-Victor, en 1218, connu par sa *Lettre au pénitencier du Pape Honorius III, sur l'absolution des écoliers qui se battent en voyage*; Robert de Flamesbure, autre pénitencier de Saint-Victor dont on a des fragments du Pénitentiel, à la fin de celui de Théodore de Cantorbéry; Godefroi, auteur du *Microcosmus et Anatomia corporis Christi*; Simon, de *Capra aurea*, assez bon versificateur, et duquel l'abbé Lebeuf pense que sont toutes les épitaphes de cette abbaye en distiques latins, non rimés à l'hémistiche; l'abbé Pierre Le Duc, décédé en 1400, auteur de quelques traités de Théologie et sermons conservés dans la bibliothèque; Jean de Montholon, docteur en droit, et chanoine, auteur d'un *Breviarium juris*, edit. d'Henri Etienne, 1520; Nicolas Grenier, prieur, à qui l'on doit divers ouvrages, depuis l'an 1539 jusqu'en 1563, presque tous contre les calvinistes; Nicolas Coulomb, prieur, auteur de plusieurs écrits de piété, mort en 1626; Jacques de Toulouse, prieur perpétuel, qui a laissé en plusieurs volumes manuscrits, *l'Histoire de l'Abbaye de Saint-Victor*, que M. Gourdan, chanoine de la maison, a essayé d'augmenter, en la mettant en français. Ce dernier est très-connu parmi les liturgistes, pour le grand nombre de proses dont il est auteur. Nous finirons par Jean-Baptiste de Santeuil.

Jean-Baptiste de Santeuil, chanoine régulier de cette abbaye, et un des plus excellents poètes latins du dernier siècle, mourut à Dijon, le 5 août 1697, à deux heures après minuit. Son corps fut transporté ici, et inhumé dans ce cloître, où on lit les deux épitaphes suivantes, dont celle qui est en vers est de M. Rollin, si connu par ses ouvrages. Voici comme ces épitaphes sont conçues et figurées :

F. Joannis Bapt. de Santeuil,
Parisini, Subdiaconi, et Can. nostri

EPITAPHIUM.

Quem superi præconem, habuit quem sancta Poetam
Religio, latet hoc marmore Santolius.

Ille etiam heroas, fontesque, et flumina, et hortos

Dixerat : at cineres quid juvat iste labor ?

Fama hominum, merces sit versibus æqua profanis :

Mercedem poscunt carmina sacra Deum.

Obiit anno Domini M DC XCVII.

Nonis augusti. Ætatis LXVI. Professionis XLIV.

Est Deus
Qui fecit me
qui dedit
Carmina
Job. 35. 10.

Α † Ω

F. Joannes-Baptista de Santeuil, hujus Abbatie
Canonicus Regularis et Subdiaconus : qui sacros
hymnos piis æque ac politis versibus ad usum
Ecclesie concinnavit. Obiit die quinta augusti
anno reparatæ salutis 1697. Ætatis 66. Canonicæ
Professionis 44.

Α † Ω

Dicat omnis Populus amen ei hymnum Dominò.

Par. 16. 35.

Plusieurs autres personnes illustres par leur naissance, ou par leur esprit, ont aussi été inhumées dans l'église ou dans le cloître de cette maison; mais il ne sera parlé ici que de M. du Bouchet, de M. Mainbourg, et de M. Bouillaud.

Louis Mainbourg, ayant été congédié de la société des Jésuites, se retira à Saint-Victor, où il mourut le 13 d'octobre 1686, âgé de soixante-dix-sept ans. Il est connu par un grand nombre d'ouvrages, écrits avec plus d'agrément que de vérité.

Ismaël Bouillaud était de Loudun, et très-savant dans les mathématiques, dans la jurisprudence et dans l'histoire; son esprit et son savoir lui avaient procuré des emplois de confiance et de distinction; il mourut le 25 de novembre 1694.

Henri du Bouchet, seigneur de Bourneville, conseiller au parlement de Paris, a trop mérité de cette maison et du public, pour n'avoir pas ici un article étendu, et qui rende à sa mémoire une partie de la reconnaissance qui lui est due. Ce magistrat, par son testament, reçu le 27 mars 1652, par Jean Le Caron, et Philippe Gallois, notaires au Châtelet de Paris, choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Victor, légua sa bibliothèque aux chanoines réguliers de cette abbaye, à condition que les gens d'étude auraient la liberté d'aller étudier en la bibliothèque de ladite abbaye trois jours de la semaine, trois heures le matin, et quatre heures l'après dîner; lesquels jours sont le lundi, mercredi et samedi. Il y ajouta encore quelques autres conditions; entre autres celle-ci, qui porte qu'on ne pourra aliéner ni vendre ses livres : *ea conditione quod abbas et conventus non possint alienare vel vendere*. M. du Bouchet légua auxdits religieux 340 liv. 1 s. 9 d. de rente, à prendre sur les gabelles, pour en jouir par eux à perpétuité, et être employées aux nécessités desdits religieux, qui seront tenus de faire que l'un d'eux se trouve aux jours marqués à la bibliothèque, pour avoir soin de bailler et de remettre les livres après que les étudiants en auront fait. De plus, ledit testateur donna et légua auxdits religieux 370 liv. de rente, à prendre sur le clergé de France; à la charge que cette somme ne pourra être divertie et employée à autres choses qu'à l'achat des livres nouveaux, à réparer ceux qui en auront besoin, et aussi à faire mettre les armes dudit testateur sur tous lesdits livres, et sur ceux qui seront achetés. On a mis, près de la porte par laquelle on entre

dans la bibliothèque, le buste en marbre de M. du Bouchet, avec cette inscription :

EPITAPHIUM

Siste Viator.

Hic inter Sanctorum Doctorum, nobiliumque reliquias, miscentur cineres V. C. Henrici du Bouchet, in suprema Galliarum curia Senatoris ; cui nobile Buchetiorum Elbæcorumque genus sanctitas, integritas singularis in munere, doctrina et eruditio immensa, ejus monumentum ære perennius reliquit in præclaro Bibliothecæ dono, quam Remp. litterariam cohonestavit, in hac regali Abbatia, musarum apotheca, immortalitatem conscivere ; tu ne ingratus abscede : vita functo bene precare, a quo tu immortalitatem nanciscere, accepisti. Obiit æra Christi anno 1654. die 23 aprilis, ætatis 61.

(HURTAUT et MAGNY.)

On a vu, dans la notice précédente, l'épithaphe de Hugues de Saint-Victor ; nous ajouterons à ce que dit Hurtaut de cet homme célèbre, les renseignements suivants, relatifs à sa vie et à ses ouvrages. Ils sont extraits d'une communication faite par M. Hauréau, au Comité des chartes (1).

Nous empruntons ces documents à un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, qui a successivement porté les nos 122 et 668, et qui figure aujourd'hui sous le numéro 473, parmi les volumes de cette abbaye qui sont entrés à la Bibliothèque nationale. C'est un recueil écrit au xiv^e siècle, et composé de divers fragments relatifs à l'histoire de Saint-Victor, à la suite desquels viennent quelques opuscules théologiques. C'est là, sans doute, que Martène a pris la notice sur Adam de Saint-Victor, qu'il a insérée dans le tome VI de son *Amplissima collectio* ; mais il a négligé d'autres notices non moins intéressantes, qui concernent Hugues et Richard. Nous les publierons successivement.

Aujourd'hui, nous donnerons un éloge de Hugues de Saint-Victor, et deux catalogues de ses œuvres, auxquels il sera nécessaire de joindre quelques notes.

I.

Advertendum quod circa annum Domini millesimum xxxviii, ordo canonicus sancti Victoris Parisiensis celebrisque fama per orbem habebatur, præcipue propter famosas quasdam et insignes personas, moribus et scientiis adornatas, quas in diversis diversarum mundi partium ecclesiis sparsit, velut vitis fœcunda palmites proferens transplantandos. Hoc enim tempore fuerant ibidem accepti canonici professi prelati in Ecclesia Romana, duo cardinales, magister Yvo cardinalis et dominus Hugo, episcopus Tusculanus ; magister Achardus, episcopus Abriensis ; abbates quoque ix in ecclesia sancti Saturi Bituricensis, abbas Radulphus sanctæ Genovefæ Parisiensis, abbas Odo sancti Eu-

verti Aurelianensis, abbas Rogerus sanctæ Mariæ Augensis, alius sancti Bartholomæi Noviomensis, Garnerius sancti Vincentii Silvanectensis, Balduinus sanctæ Mariæ Altierucis, Guibertus sancti Augustini de Busco in Anglia, Richardus sancti Jacobi de Guigemora in Marchia, magister Andreas, magistrice Hugo, Richardus, Adam et Thomas, prior tunc Sancti-Victoris adductorque Stephani Parisiensis episcopi in episcopatu caute et subtiliter gubernando, adeo quod, sicut patet in epistola ipsius Stephani ad Innocentium papam, ipse enim Stephanus nihil in hoc laborabat, sed dictus Thomas prior totum faciebat : ideo occisus est et martyr factus a nepotibus archidiaconi Parisiensis Naucherii, viri nobilis, sed dissoluti. Unde cum a dicto priore Thoma reprehenderetur et inculparetur, insurgens in eum cepit persequi et tandem nepotibus crudeliter est occisus. Unde, ut vindicaretur ejus mors, sanctus Bernardus abbas et prædictus Stephanus episcopus hoc quomodo acciderat papæ Innocentio mandaverunt. Unde, propter eorum cogens mandatum, papa fecit eum de claustro extractum infra ecclesiam, scilicet in capella Sanctæ Crucis, honorifice vii idus martii sepelire.

Circa hoc tempus obiit magister Hugo de Sancto-Victore, iiii idus februarii, summus in philosophicis disciplinis et theologia, ut patet ex libris et tractatibus suis. Fecit enim de Sacramentis (1) libros duos, plures partes habentes, de Claustro Animæ intitulatum nomine Hugonis de Foliato (2), monachi

(1) *Œuvres*, t. III, p. 487.

(2) L'ouvrage qui a pour titre *De Claustro animæ* a été imprimé plusieurs fois. Les manuscrits l'attribuent à Hugues de Saint-Victor, à Hugues de Fouilloi ou de Foulois, moine de Corbie, et à Hugues, chanoine de Saint-Laurent. *L'Histoire littéraire* (t. XIII, p. 492 et suiv.) établit que Hugues de Fouilloi n'a jamais été religieux de Corbie, mais chanoine de Saint-Laurent de Heilli, prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, qui dépendait, au temporel, de l'abbaye de Corbie. Ainsi le chanoine de Saint-Laurent et le prétendu moine ne font qu'un même personnage. Il reste à rechercher si ce Hugues de Fouilloi est désigné comme ayant écrit le *De Claustro animæ* à meilleur titre que notre Victorin. Comme ils ont été mystiques l'un et l'autre, à peu près au même degré, ce n'est pas en étudiant la doctrine de l'ouvrage qu'on en reconnaîtra l'auteur. Mais on remarquera que si les manuscrits du xiii^e et du xiv^e siècle nomment Hugues de Saint-Victor, les manuscrits antérieurs sont tous au nom de Hugues de Fouilloi. A cette preuve, déjà très-forte, se joignent les témoignages les plus formels de Guillaume de Nangis et d'Albéric des Trois-Fontaines. Aussi, Casimir Oudin et les auteurs de *L'Histoire littéraire* n'hésitent-ils pas à placer le *De Claustro animæ* parmi les œuvres de Hugues de Fouilloi.

L'école de Saint-Victor protesta longtemps contre cette attribution. Les catalogues que nous reproduisons ici l'indiquent assez. Dans un manuscrit de Saint-Victor, inscrit sous le n^o 808, la main d'un religieux a effacé le nom de Hugues de Fouilloi, de *Fulleo*, placé par un copiste du xiii^e ou du xiv^e siècle en tête de l'ouvrage réclamé par les Victorins pour leur glorieux confrère. Enfin, quelques exemplaires manuscrits du *De Claustro animæ* ont été

(1) *Bulletin du comité*, juillet 1851, p. 177.

Corbiensis de Archa Noe (1), de Arra Sponsæ (2), de Anima Christi (3), Didascalicon (4) libros quinque, de perpetua virginitate sanctæ Mariæ (5) librum unum, de angelica

composés avec des fragments de l'ouvrage original et d'autres fragments empruntés aux œuvres du religieux de Saint-Victor. Le n° 577 du fonds de Saint-Victor nous offre un curieux exemple de ces substitutions. Le quatrième livre de cet exemplaire ne contient aucune des allégories profanes ou mystiques qui ont révolté le goût des Bénédictins (*Hist. litt.*, t. III, p. 497) : il contient un traité sur les modes de la contemplation.

(1) C'est vraisemblablement l'ouvrage que notre second catalogue désigne sous ce titre : *De Archa Noe libri quatuor*. Cette paraphrase descriptive en quatre livres a été publiée dans le deuxième volume des *Œuvres* de Hugues de Saint-Victor (Rouen, 1648, in-fol. p. 298). Il faut la distinguer d'un autre traité qui a pour titre, dans l'édition de 1648 : *Mysticæ arcæ Noe descriptio*. Nous ferons remarquer que les auteurs de cette édition ont négligé de rechercher les meilleurs textes du *De Archa Noe* : celui qu'ils ont mis au jour est souvent incorrect, et, d'ailleurs, il est incomplet. Divers manuscrits leur auraient fourni plusieurs chapitres à joindre au quatrième livre. Nous désignerons entre autres le n° 856 de Saint-Germain des Prés, très-beau manuscrit du XII^e siècle.

(2) Titre inexact. Il faut lire : *De Arra animæ* ; ou mieux *Soliloquium de arra animæ*. Cet ouvrage a été imprimé dans le deuxième tome de l'édition de 1648, p. 225.

(3) *Decisio questionis de anima Christi*, dans le tome II de l'édition de 1648, p. 59.

(4) *Œuvres*, t. III, p. 1, sous ce titre : *Didascalii libri*. Les éditeurs n'ont pas remarqué que le livre IV et une partie du livre V de ce recueil forment, avec de très-légères différences et des additions peu considérables, l'opuscule publié dans le tome I des *Œuvres*, p. 1, sous le titre de : *De scripturis et scriptoribus sacris Prænotatiunculæ*.

Les *Sexti libri philosophici*, indiqués par l'*Histoire littéraire* comme finissant le manuscrit 6785 de l'ancien fonds latin de la Bibliothèque nationale (*Hist. litt.*, t. XII, p. 60), ne se trouvent pas dans ce volume, mais dans le n° 2552. Or ce n'est pas un ouvrage inédit, comme les Bénédictins le prétendent, mais c'est une copie du *Didascalicon* qui commence au second chapitre par ces mots : « Omnium expetendorum prima est sapientia. »

Notre catalogue ne donne que cinq livres au *Didascalicon*. On en compte sept dans l'édition de 1648.

(5) *Œuvres*, t. III, p. 81. Les Bénédictins refusent cet ouvrage au chanoine de Saint-Victor, pour l'attribuer à Hugues de Fouilloi ; mais ils ne donnent aucun motif à l'appui de leur opinion (*Hist. littér.*, t. XII, p. 68). Dans sa notice sur Hugues de Fouilloi, dom Brial fait remarquer que la doctrine de cet opuscule ne s'accorde guère avec celle d'un chapitre de la *Somme*, publiée sous le nom de Hugues de Saint-Victor (*Hist. littér.*, t. XIII, p. 502). Personne ne conteste la *Somme* au Victorin : donc il faut retrancher du catalogue de ses œuvres, suivant dom Brial, le traité *De perpetua Virginitate Mariæ*. Il y a bien à cela quelque difficulté.

La dédicace de l'ouvrage commence par ces mots : « Sancto Pontifici, G. Hugo, beatitudinis tuæ servus. » Il est donc d'un docteur nommé Hugues. Il n'en manque pas au moyen âge ; mais comme on a des manuscrits de ce traité qui remontent au XII^e siècle, il faut nécessairement en trouver l'auteur

Hierarchia et ecclesiastica (1) librum unum,

parmi les maîtres du nom de Hugues qui professaient avant le XIII^e siècle. Or, la tradition ne désigne aucun d'eux comme ayant discuté la question de la virginité perpétuelle, si ce n'est Hugues de Saint-Victor. Outre le témoignage de nos deux catalogues, en voici d'autres. D'abord, celui de Henri de Gand, qui, dans son livre *De illustribus Ecclesiæ scriptoribus*, dit au sujet de notre Victorin : « Respondit cuidam beatæ Virgini Mariæ cum derogatione obloquenti et calumnianti, quod virgo virginum diceretur. » Cela contredit dom Brial. En outre, un manuscrit de la bibliothèque de Laon renferme plusieurs ouvrages du chanoine de Saint-Victor, copiés et réunis au XII^e siècle : or le traité *De perpetua Virginitate* est au nombre de ces ouvrages (Catal. des Manusc. des biblioth. des départ. Bibliothèque de Laon, n° 463) : ce qui prouve que, même au XII^e siècle, il en était considéré comme l'auteur. Il se retrouve encore dans les numéros 504 de la Sorbonne et 137 de Saint-Victor, qui sont d'autres recueils des œuvres du Victorin, formés au XIII^e siècle.

Voilà des arguments contre dom Brial. Nous nous abstenons de les faire valoir, et nous éviterons de conclure.

(1) *In Explanationem cælestis Hierarchiæ magni Dionysii Areopagite libri x* ; *Œuvres*, t. I, p. 469. Ce commentaire sur la Hiérarchie céleste a été seul imprimé. Notre catalogue mentionne encore un commentaire sur la Hiérarchie ecclésiastique. Les Bénédictins disent à ce sujet : « Outre le commentaire imprimé de Hugues sur la *Hiérarchie céleste*, le manuscrit de la Bibliothèque du roi, coté n° 1619, renferme deux autres commentaires de notre auteur, qui n'ont point encore vu le jour : l'un sur la *Hiérarchie ecclésiastique* de ce saint, et l'autre sur ses *Lettres*. Cet exemplaire n'est pas unique. On en trouve un semblable dans la bibliothèque de Saint-Martin de Tournai ; il est dit, à la tête de celui-ci, que la traduction du texte de saint Denys est de la façon de Hugues de Saint-Victor (SANDERUS, *Bibl. Man. Belg.*, p. 1, p. 112). C'est ce qu'il y a de meilleur ; car, pour les gloses, elles ne sont pas d'une grande utilité. » Il y a dans ces lignes plusieurs erreurs. Sanderus, et les Bénédictins après lui, donnent à la version du texte grec une singulière origine. Cette version serait l'ouvrage de Hugues de Saint-Victor ! Mais non : c'est une hypothèse qui doit dès l'abord être rejetée. Hugues de Saint-Victor, qui ne savait pas le grec, n'a pu traduire un livre grec. Nous avons sous les yeux un volume de la Bibliothèque nationale auquel les Bénédictins nous renvoient : il contient, en effet, plusieurs ouvrages du faux Denys, traduits en latin et accompagnés de diverses gloses ; mais le texte de ces ouvrages est la version latine de Jean Scot Erigène, telle (sans aucun changement) qu'on la rencontre, dans les plus anciens manuscrits. Pour ce qui concerne les gloses, autre erreur. Plusieurs gloses ont été placées à la marge du traité de la *Hiérarchie céleste*, celle de Maxime, celle de Jean Scot, celle de Jean de Sythople, surnommé le *Sarrazin*, et celle de Hugues de Saint-Victor, telle que nous la rencontrons dans le premier volume de ses *Œuvres*. Mais à la marge de la *Hiérarchie ecclésiastique*, il n'y a qu'une glose, celle de Maxime, suivant la version de Jean Scot Erigène. Si le catalogue de la Bibliothèque nationale donne cette glose au Victorin, il se trompe. Les Bénédictins pouvaient facilement corriger cette erreur sur un grand nombre d'autres manuscrits. Quant au manuscrit de Tournai, voici la note de Sanderus : « Item, libri VIII Dionysii ab eodem Hugone a Græco in latinum translati. » Il est vraisemblable que l'ouvrage divisé par Sanderus en huit

et multos tractatus de pertinentibus ad theologiam, ut de Virtute Ordinis (1), de Laude (2), de quinque Septenis (3), de Instructione Novitiorum (4), super Magnificat librum unum (5), super Lamentationes Iheremie librum unum (6), super Ecclesiasticen librum unum (7), Mappam Mundi (8), Flores ejusdem (9), libros de Grammatica (10), Ephi-

livres est la *Hiérarchie ecclésiastique*, qui se compose de sept chapitres, et non pas la *Hiérarchie céleste* qui en a quinze ; mais, qu'on le remarque, il s'agit ici d'un texte, et Sanderus ne dit pas qu'à ce texte soit jointe quelque glose. Le volume de Tournai ne présente donc aucune analogie, sous ce rapport, avec le n° 1619 du fonds du roi ; il ne renferme qu'une version latine mal à propos attribuée au chanoine de Saint-Victor.

Si donc, comme le déclare un de nos catalogues, Hugues de Saint-Victor a commenté la *Hiérarchie ecclésiastique*, ce commentaire est à retrouver.

(1) C'est sans doute le traité qui, dans presque tous les manuscrits, est intitulé : *De Virtute orandi*, ou *De Virtute orationis*. Il est imprimé dans le tome II des *Œuvres*, page 258, sous le titre de *Liber de modo orandi*.

(2) Titre incomplet ; il faut lire : *De laude Caritatis* ; *Œuvres*, t. II, p. 255.

(3) *Œuvres*, t. I, p. 305.

(4) *Œuvres*, t. II, p. 26.

(5) *Œuvres*, t. I, p. 517.

(6) *Œuvres*, t. I, p. 146, sous ce titre : *Annotatiunculæ elucidatoriæ in Threnos Hieremie prophetae*.

(7) C'est sans doute le même ouvrage qui, dans le second catalogue, est désigné sous le titre de : *Super Ecclesiasten homeliæ quindecim*. Il a été publié au tome I des *Œuvres*, p. 75. Dans l'ouvrage imprimé, les homélies sont au nombre de dix-neuf, et, comme le fait remarquer l'*Histoire littéraire*, elles ne vont pas au delà du quatrième chapitre de l'*Ecclésiaste* : il y a donc lieu de croire que nous ne possédons pas intégralement ce commentaire.

(8) Dans un des chapitres de l'*Arche mystique*, Hugues de Saint-Victor s'engage à mieux expliquer ailleurs la situation respective de l'Égypte et de la Palestine, et voici dans quels termes il prend cet engagement : « Quod quemadmodum secundum situm locorum competat, in descriptione Mappæ mundi postea clarebit ; quia Babylon ab Jerusalem est ad aquilonem, Ægyptus ad austrum. » Les auteurs de l'*Histoire littéraire* disent à ce propos : « Ce dernier ouvrage, s'il existe, échappe à nos recherches : mais il n'y a pas à douter que la mappemonde qui en était l'objet, ne fût une carte géographique. » Il est prouvé par nos deux catalogues que cette *Mappemonde*, ou cette *Description de la Mappemonde*, par Hugues de Saint-Victor, existait au XIV^e siècle ; mais depuis cette époque n'a-t-elle pas été perdue ? Il faut peut-être regarder comme un fragment de cette description un opuscule intitulé *De locis circa Jerusalem*, qui se trouve dans un manuscrit de Saint-Victor (n° 567, olim 801), avec d'autres œuvres du même docteur : mais c'est une hypothèse que nous émettrons de la voix la plus timide.

(9) Ce titre se retrouve dans le second catalogue. Nous ne savons à quel ouvrage il convient de l'appliquer, si ce n'est à quelques extraits des œuvres de Hugues qui se trouvaient à l'abbaye de Saint-Victor.

(10) Ouvrages inédits. Nos manuscrits ne nous offrent qu'un seul traité de Hugues de Saint-Victor sur la Grammaire, encore est-ce une copie moderne, qui se trouve dans le n° 1058 de Saint-Victor. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* nous avertissent que cette abbaye possédait un manuscrit plus ancien du même traité, dans un volume autrefois inscrit sous le n° 227 : mais il ne paraît pas que ce volume soit entré à la Bibliothèque nationale.

tomam in Philosophiam (1), Expositionem super Ezechielem (2), et alia plura et subtilia. Refertur etiam de ipso, quod cum jam fere laboraret in extremis ut nullum cibum retinere posset pro nimia infirmitate, divinitus enim inspiratus, distinxit hostiam non consecratam a consecrata, quam fratres ei attulerant ne turbaretur, dixitque : « Misereatur Deus vestri, fratres ; cur me deludere voluistis ? Iste non est Deus meus quem deportastis. » Mox stupefacti corpus Domini attulerunt, sed, recipere non valens, elevatis in cælum manibus ait : « Recidat filius ad patrem et spiritus ad eum qui fecit illum ; » et hæc dicens corpus Dominicum inter ejus manus cum anima evanuit ; spiritusque (sepultusque) est in clastro juxta introitum ecclesiæ sancti Victoris Parisiensis. Hic fuit Saxonicus genere et ortu, de potenti parentela, adduxitque apud Sanctum Victorem avunculum suum, cujus sumptibus fere tota ædificata fuit ecclesia Sancti Victoris et omnes officinæ.

II.

(Au folio 5 de notre manuscrit, on lit une épitaphe de Hugues de Saint-Victor, qui est tout à fait dépourvue d'intérêt. Nous la supprimons, pour donner le second catalogue des œuvres de Hugues, auquel cette prose emphatique sert de préface.)

De Sacramentis libri duo. Primus continet duodecim partes, secundus vero sexdecim (3).

De Medicina Animæ (4) ;

(1) Inédit. Nous en connaissons deux manuscrits, l'un dans le n° 1058 de Saint-Victor, l'autre, plus ancien, dans le n° 364 A de la Sorbonne. Voici le titre qu'il porte dans ce dernier volume qui paraît être du XIII^e siècle : « Epytoma Hugonis in philosophiam, et debet immediate præcedere Didascalicon. » C'est un dialogue entre divers interlocuteurs : Sosthènes, Indaletius et Dindimus, qui a pour objet la définition des diverses parties de la philosophie. Il commence par ces mots : Sæpe nobis, Indaleti, frater Dindimus iste noster... On y trouvera des thèses platoniciennes. Dès l'origine de l'enseignement scholastique, les théologiens rationalistes étudièrent Aristote, les mystiques préférèrent Platon.

(2) Inédit. Le second catalogue donne ce titre : *Expositio literalis visionis Ezechielis*. Nous ne connaissons aucun manuscrit de ce commentaire littéral sur Ezéchiel.

(3) *Œuvres*, t. III, p. 487. Dans cette édition, le second livre du *Traité des Sacrements* se compose de dix-huit chapitres.

(4) *Œuvres*, t. II, p. 221. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* n'hésitent pas à compter cet ouvrage parmi ceux qui doivent être restitués à Hugues de Fouilloi. La raison qu'en donne dom Brial, c'est qu'on y trouve un grand nombre d'allégories, et que cet abus des tropes mystiques peut être signalé dans les autres écrits de Hugues de Fouilloi. Nous l'accordons ; mais le goût du chanoine de Saint-Victor est-il donc plus pur que celui du chanoine de Saint-Laurent ? Dom Brial ajoute que quatre manuscrits de la Bibliothèque nationale attribuent le *De Medicina animæ* à Hugues de Fouilloi. Nous avons recherché ces manuscrits, et le nom de Hugues de Fouilloi ne se lit que dans le numéro 2896. Il est vrai qu'ailleurs cet opuscule en accompagne d'autres qui sont considérés comme appartenant à Hugues de Fouilloi :

De Meditatione (1);
 De Incarnatione Verbi (2);
 De tribus Voluntatibus in Christo (3);
 De Potestate et Voluntate Dei (4);
 De Sapientia Christi (5);
 De Substantia dilectionis (6);
 De Operibus trium dierum (7);
 De Anima libri (8);
 De Claustro Animæ libri quatuor;
 Libellus ad socium volentem nubere (9);
 Expositio Orationis dominicæ (10);
 De Archa Noe libri quatuor;
 Didascalicon, de studio legendi, libri quinque;
 De Virtute orandi;
 De institutione Novitiorum commissorum ad religionem;

mais, dans plusieurs manuscrits de Saint-Victor, de la Sorbonne, etc., etc., il figure parmi les œuvres du Victorin. C'est pourquoi nous nous abstenons également de contester ou de confirmer l'attribution que les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont préférée.

(1) *Œuvres*, t. II, p. 284, sous le titre de *De Arte meditando*.

(2) Le premier chapitre du second livre des *Sacrements* a pour titre : *De Incarnatione Verbi*. Nous croyons cependant que l'ouvrage ici désigné est celui qui a pour titre : *Apologia de Verbo incarnato*. — *Œuvres*, t. III, p. 68.

(3) *Œuvres*, t. III, p. 56. Casimir Oudin avait cru devoir contester cet opuscule et le suivant au chanoine de Saint-Victor. Les Bénédictins les ont revendiqués pour lui (*Hist. litt.*, t. XII, p. 21).

(4) *Œuvres*, t. III, p. 55.

(5) *Œuvres*, t. III, p. 58.

(6) *Œuvres*, t. II, p. 4, sous le titre de : *De substantia charitatis*. On attribuait cet ouvrage à saint Augustin, avant qu'on eût mieux interrogé les manuscrits.

(7) *Œuvres*, t. III, p. 40. C'est le septième livre du *Didascalicon*. Il est séparé des autres dans la plupart des manuscrits, et forme un traité spécial.

(8) *Œuvres*, t. II, p. 152. Il n'y a guère de rapport entre ces quatre livres. Aussi les a-t-on souvent dispersés, pour placer le premier et le troisième dans les *Œuvres* de saint Bernard, le second dans les *Œuvres* de saint Augustin. Ellies Dupin veut les attribuer tous à Hugues de Fouilloi, mais rien ne l'y autorise. Sans les réclamer pour le Victorin, nous ferons observer, contre le témoignage des auteurs de l'*Histoire littéraire*, que plusieurs manuscrits de ces quatre livres de l'*Ame* portent le nom de Hugues de Saint-Victor. Il suffira de désigner les numéros 364 A de la Sorbonne et 678 de Saint-Victor. L'un et l'autre ils commencent par : « Incipit liber magistri Hugonis de Sancto Victore de Anima, continens quatuor libros partiales. » Le numéro 364 A de la Sorbonne paraît être de la fin du XIII^e siècle.

(9) *Œuvres*, t. II, p. 256. Comme l'ont fait remarquer les auteurs de l'*Histoire littéraire*, la plupart des manuscrits attribuent cet ouvrage à Hugues de Fouilloi (*Hist. litt.*, XIII, p. 500).

(10) Notre catalogue place parmi les œuvres de Hugues de Saint-Victor deux expositions de l'Oraison dominicale. Elles ont été imprimées l'une et l'autre. La première est le chapitre 2 du livre II des *Allégories* sur saint Mathieu, *Œuvres*, t. I, p. 292; la seconde commence au chapitre 3 et finit au chapitre 14 des mêmes *Allégories*. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* déclarent ne pas admettre que ces deux opuscules soient du Victorin; mais ils ne justifient pas cette déclaration, qui est peut-être téméraire, puisqu'elle est contredite par un grand nombre de manuscrits.

De disciplina Monachorum (1);
 De arra Animæ;
 De Cantico beatæ Mariæ (2);
 De Vanitate mundi libri quatuor (3);
 De laude Caritatis;
 Item alius tractatus de dominica Oratione;
 De Septem donis (4);
 De amore Sponsi ad Sponsam (5);
 Tractatus super Pulchritudines (6);
 De Scriptura sacra et ejus Scriptoribus (7);
 Epitoma in philosophiam;
 Notæ de quinque libris Moysis et Judicum, et Regum (8);
 Speculum ejusdem de Mysteriis Ecclesiæ (9);
 De professione Monachorum (10);

(1) Les auteurs de l'*Histoire littéraire* placent un traité *De disciplina Monachorum* au nombre des ouvrages inédits de Hugues de Saint-Victor, et le mentionnent en ces termes : « Un traité *De Disciplina monachorum* fait partie du manuscrit 199 (de Saint-Victor) dont l'écriture semble appartenir au XII^e siècle. Le nom de Hugues dont il est orné paraît avoir été ajouté après coup. L'ouvrage débute ainsi : *Disciplina est conversatio bona et honesta, cui parum est malum non facere*. Nous ne corrigerons que les erreurs principales de cette notice. En effet, ce prétendu traité *De Disciplina monachorum* se trouve, comme ouvrage séparé, dans le manuscrit 199 de Saint-Victor (aujourd'hui 157); mais on le rencontre joint au traité *De Institutione novitiorum* dans un très-grand nombre d'autres manuscrits. Comment les Bénédictins ont-ils ignoré qu'il eût été publié? Il fait partie des *Œuvres*, t. II, p. 51, où il forme les chapitres 10-21 du traité *De Institutione novitiorum*; et c'est la place qui lui convient, car ce n'est pas un traité, mais un fragment. »

(2) *Œuvres*, t. I, p. 517.

(3) *Œuvres*, t. II, p. 265. Oudin avait attribué ce livre à Hugues de Fouilloi. Ses motifs n'ont pas paru concluants aux auteurs de l'*Histoire littéraire*. Comme Oudin l'a fait remarquer, le *De Vanitate mundi* est du même auteur que les opuscules sur l'Arche de Noé; mais il n'y a aucune raison de disputer ces opuscules à Hugues de Saint-Victor. Nous ajouterons que le *De Vanitate mundi* est un dialogue, et que ce dialogue a pour interlocuteurs deux personnages désignés dans l'imprimé par les lettres D et I. Suivant les éditeurs des *Œuvres* et suivant les Bénédictins, ces lettres signifient sans doute *Docens*, *Interrogator*, mais un manuscrit de la Sorbonne (n° 304) nous donne une autre clef de l'épigramme, en remplaçant le D par *Dindimus*. Il ne nous resterait alors qu'à traduire l'I par *Indaletus*. *Indaletus*, *Dindimus*, sont deux personnages que notre Victorin a déjà mis en scène dans son *Epitoma in philosophiam*, et c'est une nouvelle preuve que le *De Vanitate mundi* n'est pas l'ouvrage du chanoine de Saint-Laurent.

(4) C'est un autre titre du traité *De Septenis*.

(5) *Œuvres*, t. II, p. 244. Cet ouvrage est jugé par les Bénédictins indignes de Hugues de Saint-Victor (*Hist. litt.*, t. XII, p. 70).

(6) Titre mystique de quelque fragment confondu dans les *Mélanges*.

(7) *Œuvres*, t. I, p. 1.

(8) *Œuvres*, t. I, p. 10, 57, 42.

(9) *Œuvres*, t. III, p. 555. Il est vraisemblable que l'auteur du catalogue désigne plus loin le même ouvrage sous le titre de *Mysterium Ecclesiæ*.

(10) Nous ne connaissons pas ce traité, s'il faut le distinguer de celui qui a pour titre : *De Institutione novitiorum et disciplina monachorum*. Il y a un traité de saint Bernard qui, dans les manuscrits, porte ce titre de *De Professione monachorum*.

Distinctiones vocabulorum (1);
De Conscientia (2);
Confessio ejusdem ad abbatem (3);
De Differentia divinæ ac mundanæ theologiae (4);
Super cœlestem Iherarchiam capitula quindecim;
Benjamin ejusdem (5);
Mysterium Ecclesiæ;
Expositio litteralis visionis Ezechielis;
Expositio super Cantica (6);
Bestiarium ejusdem (7);
Super Ecclesiasten Homeliæ quindecim;
Liber de Grammatica;
Sententiæ ejusdem (8);

(1) On ignore à quel ouvrage ce titre se rapporte. C'est peut-être le traité *De Proprietatibus et Epithetis rerum*, qui, dans les *Œuvres*, t. III, p. 461, forme le quatrième livre du Bestiaire. Nous ne saurions trop souvent faire remarquer que les éditeurs des *Œuvres* ont composé des ouvrages en plusieurs livres avec des opuscules que les manuscrits nous offrent séparés.

(2) On le rencontre, sous ce titre, dans le numéro 725 de la Sorbonne (autrefois 675). Il commence par : « Domus hæc in qua habitamus ex omni parte sui ruinam nobis minatur. » Mais c'est le troisième livre du traité *De Anima*. — *Œuvres*, t. II, p. 171.

(3) Cet opuscule paraissait inédit aux auteurs de l'*Histoire littéraire*, et ils le signalaient dans un manuscrit du roi, sous le n° 2922. Il se trouve encore dans le n° 725 de la Sorbonne, où il commence par : « Solus solitudinem cordis mei ingrediar. » Mais il n'est pas inédit. Dans l'édition des *Œuvres*, il occupe les derniers chapitres du troisième livre du traité *De anima*; il commence au chapitre 52 de ce troisième livre. C'est un dialogue entre un moine et son abbé. On remarquera que c'est un discours continu, dans l'édition des *Œuvres*. Cette suppression des interlocuteurs ne contribue pas assurément à rendre l'ouvrage intelligible. Mais les éditeurs du Victorin n'y ont pas regardé de si près. Le chapitre 21 du livre III du traité de l'*Ame* porte aussi, dans l'imprimé, le titre de *Confessio ad abbatem*.

(4) C'est, dans l'imprimé, le premier livre du Commentaire sur la *Hiérarchie céleste*.

(5) Attribution erronée. C'est un ouvrage de Richard de Saint-Victor.

(6) Inédit. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* en signalent un exemplaire manuscrit à la Bibliothèque nationale, dans le n° 2525 de l'ancien fonds. Nous venons peut-être d'en rencontrer un autre. Le n° 471 de la bibliothèque de Laon contient un grand nombre d'opuscules du Victorin, parmi lesquels se trouve, entre les *Sentences* et le *Didascalicon*, un Commentaire sur le Cantique des cantiques. Comme ce manuscrit est du XII^e siècle, on peut supposer qu'il contient l'ouvrage désigné par notre catalogue.

(7) *Œuvres*, t. II, p. 591. Ce *Bestiarium* se compose de quatre livres, dont le premier est attribué par Dom Brial à Hugues de Fouilloi, le second à Alain de Lille, le troisième et le quatrième à Guillaume Peraut. (*Histoire littéraire*, t. XIII, p. 498). Toutes ces attributions nous paraissent contestables à peu près au même degré.

(8) *Œuvres*, t. III, p. 417. C'est un des ouvrages les plus considérables de Hugues de Saint-Victor, et les plus estimés. On ne s'explique donc pas comment les chanoines de Saint-Victor ont publié ce travail de leur illustre confrère sur un texte incomplet et défectueux sous tous les rapports, quand ils en avaient de bien meilleurs à leur disposition. Le numéro 796 de Saint-Victor (autrefois 1085), ma-

Expositio pulcherrima super regulam beati Augustini (1);

Historiæ ejusdem (2);

Super Lamentationes Iheremiæ liber unus;

Super Iherarchiam Dyonisii angelicam liber unus;

Notulæ super quosdam versus Psalmorum (3);

De perpetua Virginitate beatæ Mariæ;

Liber de Claustro animæ, intitulatus nomine Hugonis de Folieto, monachi Corbien-sis;

Notulæ super Johannem (4);

nuscrit du XII^e siècle, contient plusieurs traités rares et bien précieux de ce temps, parmi lesquels nous désignerons une copie des *Sentences* de Hugues, qui se termine par plusieurs chapitres inédits. L'imprimé s'arrête au milieu d'une démonstration sur les secondes noces : cette démonstration est achevée dans le manuscrit, et d'autres chapitres complètent l'ouvrage. Un autre volume de la même époque, qui porte le n° 457 dans le fonds latin de Saint-Germain des Prés, nous offre d'autres différences : onze chapitres inédits précèdent celui qui vient le premier dans l'édition des *Œuvres*.

(1) *Œuvres*, t. II, p. 5.

(2) Il en existe plusieurs manuscrits sous les titres de *Historiæ*, *Chronica*, *De Tribus maximis circumstantiis* : mais, suivant les Bénédictins, ces titres ont été donnés à diverses compilations qui ne paraissent pas légitimement attribuées à Hugues de Saint-Victor. Ainsi l'on ne posséderait pas sa Chronique. C'est la conclusion de l'*Histoire littéraire*; mais cette conclusion nous paraît mal justifiée.

Les Bénédictins nous désignent deux Chroniques attribuées, disent-ils, à Hugues de Saint-Victor. Nous en connaissons quatre.

La première est dans le manuscrit de la Sorbonne qui porte le n° 504. C'est un ouvrage imparfait, qui paraît mal placé parmi les œuvres du Victorin.

La seconde, dont nous n'avons pas eu beaucoup de peine à retrouver la trace, est imprimée dans le tome II des *Œuvres* de Hugues de Saint-Victor, où elle s'étend de la page 548 à la page 591. Comment les Bénédictins en ont-ils ignoré l'existence?

La troisième, que contiennent les manuscrits de Saint-Victor désignés par les Bénédictins, c'est-à-dire les manuscrits 567 (*olim* 801) et 577 (*olim* 814), n'est guère composée que de fragments empruntés au texte imprimé. Si l'on n'y trouve pas divers passages cités par Albéric des Trois-Fontaines, il ne faut pas s'en étonner, puisque cette troisième Chronique est l'abrégé de la seconde.

Quant à la quatrième, elle se voit, en effet, dans le manuscrit que désignent les Bénédictins, et sous le titre qu'ils rapportent. Mais qui l'avait avant eux attribuée au chanoine de Saint-Victor? Ce n'est pas le copiste qu'ils accusent d'ignorance. Ils mettent cette erreur à son compte, mais celui-ci ne l'a pas commise. Pour établir, d'ailleurs, que cette quatrième chronique n'appartient pas à Hugues de Saint-Victor, il suffit de faire remarquer qu'il y est désigné lui-même en ces termes : « In scientia Scripturarum nulli secundus in orbe. »

Nous considérons le texte imprimé comme l'ouvrage authentique de notre Victorin.

(3) *Œuvres*, t. I, p. 50.

(4) *Œuvres*, t. I, p. 536. Les Bénédictins ne veulent pas que ce Commentaire soit du Victorin. Il doit appartenir, disent-ils, à quelque professeur de théologie sophistique. Quel que soit ce prétendu logicien, il avait des tendances très-déclarées vers les mystiques, puisqu'il adorait le vrai Dieu sous la forme d'une essence qui réside tout entière au sein

Speculum ejusdem (1);
De cibo Emmanuelis (2);
Mappa Mundi;
Flores ejusdem.

Multa et alia opuscula fecit, quæ apud illum nota sunt, ex cujus dono et gratia tot et tanta subtilia volumina compilavit. Hæc autem hic breviter redacta sunt ut devotus inspector præsentis sepulturæ et pius lector istius cedulae Deo, ex cujus munere et gratia hæc sunt habita, gratiarum exhibeat uberriimas actiones.

SAINTE-CATHERINE DE LA COUTURE OU DE LA CULTURE. Cette église et ce couvent portaient autrefois le nom de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, parce que les chanoines réguliers qui, en 1201, avaient formé une congrégation particulière sous le nom du Val des Ecoliers, ayant résolu d'avoir un établissement à Paris, pour y pouvoir vaquer à l'étude, ils y envoyèrent un de leurs religieux, nommé Manassés, prieur de Notre-Dame dans l'île, à Troyes.

Les sergents d'armes, ou archers de la garde du roi saisirent cette occasion pour s'acquitter d'un vœu qu'ils avaient fait en 1214 à la bataille de Bouvines, lorsque gardant un pont, et voyant Philippe-Auguste en danger, ils promirent de faire bâtir une église sous l'invocation de sainte Catherine, si Dieu délivrait le roi du péril où il était. Guillaume, évêque de Paris, donna son consentement à l'établissement de cette église, qui était, dit-il, *in Parochia Sancti Pauli, salvo jure Parochiali prædictæ Ecclesiæ Sancti Pauli*. Les sergents d'armes convinrent entre eux de faire à cette église une redevance, qui allait pour chacun à dix sols quatre deniers par an.

Dans le siècle suivant, c'est-à-dire, vers l'an 1363, ils s'érigèrent en confrérie, dans laquelle ils ne pouvaient être admis qu'en donnant *deux francs d'or* lors de la réception, et un tous les ans. Tous les mardis de la Pentecôte, les confrères dinaient dans l'église. Ils avaient aussi droit de sépulture dans le cloître ou le chapitre.

Après les funérailles de chaque sergent d'armes, son écu et sa masse étaient appendus dans l'église. On voyait encore du temps d'Henri III, plusieurs tombeaux de ces sergents d'armes du roi dans le cloître de ce couvent; mais ayant été rebâti à neuf, il n'y reste plus aucune marque de ces tombes.

La fondation de cette église est écrite sur deux pierres du portail; sur l'une desquelles sont gravées en creux les effigies de saint Louis entre deux archers de sa garde;

de toutes ses créatures : « Deus tota essentia sua in omni creatura est. » Quelle est donc cette doctrine? ou plutôt quel est cet étrange langage (car il ne faut pas ici donner aux mots le sens qui paraît leur appartenir), si ce n'est le langage des théologiens et des philosophes de Saint-Victor?

(1) Ouvrage qui nous est inconnu, à moins que ce ne soit le *Speculum de mysteriis Ecclesiæ*, qui est déjà désigné deux fois dans ce catalogue.

(2) *Œuvres*, t. III, p. 97.

sur l'autre, sont aussi gravées en creux les effigies d'un chanoine régulier du Val des Ecoliers, revêtu de sa chape, et ayant à ses côtés deux autres archers de la garde, armés de pied en cap.

Sur la première de ces pierres on lit cette inscription :

A la prière des sergens d'armes, Monsieur S. Louis fonda cette église, et y mit la première pierre; et fut pour la joye de la victoire, qui fut au pont de Bouvines, l'an 1214.

Sur l'autre, on lit :

Les sergens d'armes pour le temps gardaient ledit pont, et vouèrent que si Dieu leur donnait la victoire, ils fonderaient une église de Sainte-Catherine. Et ainsi soit-il.

Les personnes les plus distinguées qui ont été inhumées dans cette église sont, Pierre d'Orgemont, chancelier de France, et quelques autres seigneurs du même nom; Jacques des Ligneris, président au parlement de Paris; Antoine Sanguin, cardinal; Valence Balbienne, femme du chancelier de Birague; René de Birague, chancelier de France, puis cardinal.

Pierre d'Orgemont était fils d'un habitant de Ligny, petite ville à six lieues de Paris. Il commença par être avocat au parlement, puis il fut fait conseiller, ensuite premier président, et enfin élu chancelier de France à la pluralité des voix, en présence du roi Charles V, le 20 novembre 1373. Sa vertu et sa capacité lui méritèrent la confiance du roi Charles V, qui était un de ces princes rares qui aiment le mérite, et qui le récompensent. Le règne de Charles VI fut si tumultueux, et d'Orgemont était si avancé en âge, qu'il remit les sceaux entre les mains du roi Charles VI, le 1^{er} octobre de l'an 1380. Il mourut dans son hôtel des Tournelles le 3 juin 1389, et fut inhumé dans une chapelle qu'il avait fondée en cette église, où il est représenté l'épée au côté, le casque à ses pieds, et une jacque de mailles.

Jacques de Ligneris, seigneur de Crosnes, président au parlement de Paris, l'un des trois ambassadeurs que François I^{er} envoya au concile de Trente en 1546, et qui fut ensuite président à mortier, mourut le 11 août 1556, et fut inhumé dans cette église de Sainte-Catherine de la Couture. On parlera ci-après de l'hôtel qu'il avait fait bâtir, et où il mourut.

Antoine Sanguin, connu sous le nom du cardinal de Meudon, était second fils d'Antoine Sanguin, seigneur de Meudon, et maître des eaux et forêts de l'île-de-France, Champagne et de Brie, et de Marie Simon. Anne Sanguin, sœur d'Antoine, ayant été mariée à Guillaume de Pisseleu, et en ayant eu Anne de Pisseleu, qui fut maîtresse de François I^{er}, et duchesse d'Etampes, Antoine Sanguin se servit du crédit de sa nièce pour parvenir aux dignités les plus éminentes. Il fut abbé de Fleury-sur-Loire, maître de la chapelle du roi, évêque d'Orléans, puis

archevêque de Toulouse, nommé cardinal le 19 décembre 1538, et grand aumônier de France en 1543, le 7 d'août. Après la mort de François I^{er}, il se démit de cette charge en 1547, mourut le 22 décembre 1559, et fut enterré dans l'église de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers.

Dans la chapelle de Birague, qui est à main droite en entrant, est le mausolée de Valence Balbienne, femme de René de Birague, chancelier de France, laquelle mourut en 1572, âgée de cinquante-quatre ans, six mois, vingt jours. Elle est couchée sur un tombeau de marbre, ayant la tête appuyée sur sa main droite; deux Génies qui sont en pleurs, et qui tiennent des flambeaux allumés, mais renversés, accompagnent la figure de la chancelière, dont l'épithaphe est au-dessous de la représentation. Elle est conçue ainsi :

D. O. M. S.

VALENTIE BALBIANÆ,

Matron. clariss. atque ornatiss. cujus anima salute et quiete fruitur sempit. corpus Renatus Biragus Franc. Cancellar. conjux pietiss. uxoris benemer. memor hic conditur. Obiit anno Christiani salut. M. D. LXXII. XIII. kalen. januar. Vixit annos LIII. menses sex, dies xx.

Cette dame étant morte, le chancelier de Birague se fit ecclésiastique, et fut fait cardinal. Il était gentilhomme milanais, d'une famille dévouée à la France. Il fut conseiller au parlement de Paris sous le règne de François I^{er}; président au sénat de Turin, sous Henri II; garde des sceaux de France, en 1570, et chancelier, trois ans après. Il remit les sceaux en 1578, mais volontairement, et il eut le crédit de les faire donner à Philippe Hurault de Chiverny, son ami. Il était honnête, civil, obligeant, moins vindicatif et plus franc que ne le sont ordinairement les Italiens. L'auteur du *Journal d'Henri III* achève son portrait, en disant qu'il étoit bien entendu aux affaires d'Etat, fort peu en la justice : de savoir, fort peu ; au reste, libéral, voluptueux, homme du temps, serviteur absolu des volontés du roi, ayant dit souvent qu'il n'étoit pas chancelier de France, mais chancelier du roi de France. Il mourut pauvre pour un homme qui avoit longtemps servi les rois de France, n'étoit aucunement ambitieux, et meilleur pour des amis et serviteurs que pour soi : il disoit, peu auparavant son décès, qu'il mourroit cardinal sans titre, prêtre sans bénéfices, et chancelier sans sceaux.

Ce cardinal mourut dans la maison priorale de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, le 24 novembre 1583, et fut inhumé dans la chapelle qu'il avoit dans l'église de ce couvent. Les princes de la maison de Bourbon et de Guise menaient le deuil, suivis des cours de parlement, des aides, de la chambre des comptes, du corps de ville et de l'université. Ce fut le premier de la confrérie royale des pénitents, qui fut porté et enterré par eux. Ils assistèrent tous à son

convoi avec leurs habits blancs, marchant deux à deux. Le roi même y assista aussi en habit de pénitent, ayant à côté de lui le duc d'Épernon. Renauld de Beaune, archevêque de Bourges, prononça l'oraison funèbre. Le chancelier de Chiverny lui fit élever un superbe mausolée par Germain Pilon; mais depuis quelques années, on en a enlevé la plupart des ornements de bronze, pour en orner le tabernacle du maître-autel de cette église.

Ce monument est vis-à-vis celui de Valence Balbienne, femme du chancelier de Birague. Ce chancelier cardinal est ici représenté en habits pontificaux, et à genoux devant un prie-Dieu. Au-dessus de cette représentation, on lit ces vers :

Quid tibi opus statua? Satis est statuisse, Birague,
Virtutis passim tot monumenta tuæ.

I. MOREUS R. S

Au-dessous :

RENATO BIRAGUO

Patritio Mediolan. multis et summ. dignit. functo, tum Franc. Cancellario ac demum S. R. Eccl. Cardin. Francisca F. unica, et Cesar. Birag. agnat. mœstiss. non memoriæ, sed desiderii perpët. monum.

II. P. C.

Vixit annos LXXVII. menses IX. dies XXVI. Obiit VIII. cal. decemb. MD. LXXXIII.

À droite de l'autel, est l'inscription qui suit :

Hunc Renati Biraguii S. R. E. Cardin. Gallie Cancell. tumulum Philippus-Huraltus Cheverinus, Gallie Cancellar. ob consortium summi Magistratus, et amicitiam affinitate sancitam auxit hoc titulo ultimo in defunctum munere, et decessorem sanctiss. seni hoc quidquid est inferiarum dare pietati adjunctum existimavit. Adeo quos non fors, sed judicium magni Regis et Respub. conjunxit nulla vis fati separare potis est

À côté de cette inscription, il y en a une autre qui nous apprend que dans ce même monument est le cœur de Jean de Laval, marquis de Nesle, comte de Lagny et de Maillezois, seigneur de Loré, au Maine, baron de Bressuire, de la Roche-Chabot, de la Motte Sainte-Heraye, etc., l'un des maris de Françoise de Birague, fille unique du chancelier de ce nom, laquelle fut mariée en premières noces, à Imbert de la Platière, seigneur de Bourdillon, maréchal de France; en secondes noces, à Jean de Laval, marquis de Nesle; et en troisièmes à Jacques d'Amboise, seigneur d'Ambijoux, tué à la bataille de Coutras en 1587. Voici l'éloge que Françoise de Birague a consacré à son second mari.

HIC SITUM EST COR

Illustrissimi viri D. Joannis de Laval, Nigellæ Marchionis, Laniacensis et Malleacensis Comitibus, Domini de Loré apud Cœnomanos, Baronis Ber-

qui est le jour du trespas dud. Mathurin Le Pelletier qui trespassa le 15^e jour de february l'an 1494. et l'autre d'iceulx Services le jour que trespassa la dicte feuë Denise de Brivanton sa femme qui trespassa le. . . jour de. l'an de grace 148...

Requiescat in pace.

III.

Tombeau d'Aignan Chenu et de sa femme.

Les Religieux de ceans presents et à venir sont tenus faire dire et celebrer à tousjours par chacun an à perpetuité à l'issuë de la grande Messe en tout temps une Messe basse qui se dira du jour, et à la fin le *De profundis* et l'Oraison accoustumée, et à la fin jetter de l'eau beniste sur la fosse de feu M^e Aignan Chenu, en disant *Requiescant in pace*, et sur les assistans de la dicte Messe, pour l'ame du dict deffunct maistre Aignan Chenu, en son vivant Procureur en la Cour de Parlement et Geoffraïne de Vitry qui fut sa femme, tous les parents et amys trespassez : moyennant certaine rente que le dict deffunct a delaissée aux dits Religieux pour la celebration de la dicte Messe, ainsy qu'il est plus à plein contenu et déclaré ez lettres de fondation de ce faites et passées pardevant Mahieux et Godart nottaires au Chastelet de Paris le jeudy 20^e jour d'octobre, l'an 1565.

Priez Dieu pour eulx.

IV.

Tombe dans la nef.

Cy gist venerable et discrete personne M^e Gerard Janvier, en son vivant Prestre et Prevost de l'eglise royalle et collegialle de S^t Quiriace de Provins, Conseiller notaire et Secretaire du Roy maison et couronne de France, qui deceda l'an 1611. le 26^e jour de may.

Anima ejus in bono : Caro ejus requiescat in pace

L'église de Sainte-Croix de la Bretonnerie renfermait les épitaphes des parents de Jean de Montagu, grand maître de France, décapité aux Halles en 1409. Le passage suivant, où ces épitaphes sont rappelées, est extrait d'une notice que M. L. Merlet a publiée sur la vie et la mort du grand maître de France. *Voy. MARCOUSSY.*

Le fils aîné de Robert le Gros, Gérard de Montagu (1), s'éleva rapidement à la cour

(1) Montagu est un château situé près de Poissy en Laye, dont Robert le Gros avait fait acquisition. Ce seigneur possédait, en outre, les fiefs de Eau-bonne (a) et de la Motte (b) en Paris, de Tournenfuye (depuis Gravelle) en Brie, de Moncontour (c) en Poitou, de Valère en Touraine, de Châteauneuf (d) en Berry, de Mézières (e) en Beauce, et quelques autres terres.

(a) 3 kil. 1/4 de Pontoise.

(b) 1 kil. 1/2 de Pantin.

(c) 3 kil. 3/4 de London.

(d) 4 kil. 1/2 de Saint-Amand.

(e) 2 kil. 3/4 d'Orléans.

de Charles V, qui sut bien vite apprécier son esprit judicieux et sensé. Ainsi, en l'année 1358, il fut nommé par Charles, alors dauphin et régent du royaume, premier syndic de l'illustre collège des notaires et secrétaires du roi, maison et couronne de France. L'an 1364, il était employé au trésor des chartes sous Pierre Turpain, alors garde de ce dépôt; et vers cette époque il fit un extrait des avertissements que le roi saint Louis avait donnés sur la fin de sa vie à son fils et successeur Philippe le Hardi, et le présenta à Charles V, lors de son avènement à la couronne. En récompense, ce prince le fit son chambellan, et quelques années après, le 13 janvier 1370 (1371, n. s.), le nomma garde des chartes et titres royaux à la place de Pierre Turpain, reconnu incapable d'exercer ces fonctions. Gérard s'acquitta merveilleusement de la nouvelle charge que le roi lui avait confiée; il remit en ordre le dépôt et en dressa un inventaire, que l'on possède encore à la Bibliothèque nationale (*Suppl. lat.* 1089 et 1090). Aussi Charles V, charmé de son zèle et de son talent, lui octroya-t-il, par ses lettres du mois d'août 1379, le titre officiel de trésorier de ses chartes : *thesaurarius privilegiorum, chartarum et registorum regiorum.*

Dans ces postes éminents, Gérard s'appliqua sans cesse à augmenter la fortune de sa famille : ainsi il acheta, vers l'an 1362, les terres et seigneuries de Malesherbes-sur-Yèvre et de Neufchâtel en Berry, et il continua à faire des acquisitions au terroir de Montfêlis. Dès sa jeunesse, il avait pris alliance dans la famille des Cassinel, provenue d'une maison illustre de Lucques en Italie, en épousant damoiselle Biette, fille de François Cassinel, chevalier, et sœur de Ferry, évêque d'Auxerre, baron de Gallargues, et depuis archevêque duc de Reims et premier pair de France, et de Guillaume, vidam de Laonnois, grand échanson du roi Charles VI. Ce mariage est antérieur à l'année 1336; car on voit alors les deux époux fonder de concert la chapelle Saint-Michel en la nef de l'église Sainte-Croix de la Bretonnerie à Paris. C'est là que tous deux furent enterrés; et Dubreuil (*Antiquités de la ville de Paris*) nous a conservé leurs épitaphes :

Cy gist noble homme Messire Gérard, seigneur de Montagu, chevalier, conseiller et chambellan du Roy nostre sire, fondateur de cette chapelle, qui trespassa le xvii^e jour de septembre 1380 (1).

Il eut deux fils : Gérard, qui lui succéda dans la plupart de ses fiefs et dans sa charge de secrétaire du roi, et Jean, seigneur de Garigny, qui suivit au contraire la carrière parlementaire, où l'avait précédé son oncle Gérard le Gros, chanoine des églises de Reims et de Paris, avocat général du roi au parlement et fondateur du collège de Laon.

(1) La date de 1380 est évidemment altérée, car, d'après M. Dessalles, au mémoire duquel nous avons emprunté tous ces détails sur Gérard de Montagu (*le Trésor des chartes*, Académie des inscriptions, savants étrangers, 2^e série, tom. I, pag. 410 et suiv.),

Cy gist noble dame Madame Biette de Cassinel, dame de Montagu, femme dudit messire Gérard, laquelle trespassa l'an 1594.

De son mariage, Gérard eut six enfants : trois fils et trois filles. Des filles, l'aînée épousa le seigneur de Buccenville-Châtillon; la seconde, le seigneur de Guitry, au Vexin français, et la troisième un seigneur de la famille de Chaumont. Quant aux trois fils, nous les retrouverons dans le courant de cette histoire.

Jean II de Montagu, l'aîné, naquit au plus tard en l'année 1349 ou 1350. Cette date, qu'on pourrait croire tout d'abord assez indifférente, ne laisse pas que d'avoir une certaine importance; car elle répond à un bruit injurieux qui courut lors de la disgrâce du grand maître. On prétendit que sa grande fortune était due à ce qu'il était le fils naturel de Charles V, Or, ce roi naquit le 21 janvier 1336 (1337 n. s.), et il résulte d'un contrat d'acquisition de Jean de Montagu, que celui-ci était déjà majeur le 31 octobre 1366. On sait de plus qu'il eut pour parrain Jean, depuis roi de France en 1350, alors que ce prince n'était encore que duc de Normandie. Ainsi Charles V n'avait que douze ou treize ans lors de la naissance du grand maître. Simon de la Motte met la naissance de Jean de Montagu en l'année 1340 ou 1341; mais je crois que c'est une erreur, car, pour que les contemporains aient avancé que Jean était fils de Charles V, il fallait au moins qu'il y eût à ce reproche quelque vraisemblance : on peut reculer la date d'une naissance de trois ou quatre ans, mais de treize ou quatorze ans, c'est plus difficile.

Quoi qu'il en soit, si Jean de Montagu n'est pas le fils de Charles V, on ne peut nier que la beauté de Biette de Cassinel n'ait été pour quelque chose dans la grande fortune de son mari et de son fils. Il est probable que cette dame fit servir au profit de son ambition l'amour qu'elle était parvenue à inspirer au dauphin Charles, malgré la différence d'âge qui les séparait. Toujours est-il certain que celui-ci afficha publiquement cet amour, en faisant représenter sur ses armes, suivant la galanterie du temps, un rébus de Cassinel, qui était un K, un cygne et une aile; galanterie reproduite depuis par Louis, duc de Guyenne et dauphin de France, qui, en l'an 414, fit peindre le même rébus sur sa cornette, en l'honneur de la fille de Guillaume Cassinel, seigneur de Ver, le frère de ladite dame Biette.

Gérard fut nommé le 3 juin 1584 maître-lay sur-numéraire des comptes, et occupa cette place jusqu'au 1^{er} mars 1588 (1589 n. s.). Le P. Anselme date sa mort du 15 juillet 1591. — Son second fils, Gérard, maître extraordinaire de la chambre des comptes depuis le 10 octobre 1590, lui succéda dans sa charge de trésorier des chartes; et en effet nous voyons qu'il reçut les clefs du dépôt le 18 octobre 1591 (Archives nationales, *Tables des mémoriaux de la chambre des comptes*, tom. 1, inventaire du registre coté D., p. 77).

SAINTE-GENEVIÈVE (Ancienne église de). La cave ou crypte, qui est au-dessous de cette église, disent Hurlaut et Magny, est très-ancienne, puisqu'elle est le lieu de la sépulture de saint Prudent, de saint Céran, évêques de Paris, et de sainte Geneviève. Ce lieu a été très-orné dans la suite. Aujourd'hui la voûte est soutenue par des colonnes et des piliers de marbre, avec des chapiteaux de même matière. Le tombeau de sainte Geneviève est de marbre et entouré de grilles de fer; mais il n'y reste plus rien du corps de cette sainte, qui a été mis tout entier dans la châsse qui est au chevet de l'église supérieure; ce tombeau est entre celui de saint Prudence et celui de saint Céran : à une des extrémités de cette crypte, il y a, entre deux piliers, un autel sur lequel est une croix garnie de quelques agathes; au pied est un *Ecce Homo*, d'un seul morceau de corail : c'est un présent du feu P. du Molinet. L'église haute renferme plusieurs choses qui méritent d'être remarquées.

La châsse où est le corps de sainte Geneviève est exposée derrière le grand-autel. Elle est portée sur quatre grandes colonnes d'ordre ionique, avec leur entablement et leur piédestal sur un plan carré : c'est un présent du cardinal de la Rochefoucauld. De ces colonnes, il y en a deux de marbre que cette Eminence avait achetées; et deux d'un marbre antique et rare que le roi Louis XIII lui avait donné. Sur ces colonnes sont quatre statues de Vierges, plus grandes que le naturel, lesquelles semblent soutenir la châsse, et portent chacune un candelabre à la main. Cette châsse est de vermeil, et fut faite en 1242 par les soins de Robert de la Ferté-Milon, abbé de ce monastère. On dit que l'orfèvre y employa cent quatre-vingt-treize marcs d'argent, et huit marcs d'or. Presque tous nos rois et toutes nos reines ont signalé leur libéralité pour la magnificence de cette châsse, et l'ont, pour ainsi dire, couverte de pierreries. La couronne, ou bouquet de diamants, qui brille au-dessus, est d'un grand prix, et fut donnée par la reine Marie de Médicis.

Comme sainte Geneviève est la patronne de Paris, qui a souvent ressenti les effets de son intercession auprès de Dieu, on descend sa châsse, et on la porte en procession à Notre-Dame dans les grandes calamités. Tout le clergé et les cours supérieures de Paris assistent à cette procession. Les religieux de Sainte-Geneviève y marchent nu-pieds, et ont la droite sur le chapitre de l'église métropolitaine, ainsi que leur abbé l'a sur l'archevêque de Paris dans cette occasion.

Le grand autel est isolé, et le tabernacle d'une richesse et d'un travail prodigieux. Aux côtés de cet autel, sont les statues des apôtres saint Pierre et saint Paul, de métal doré. La balustrade de cuivre et celle de marbre ont été faites en même temps, et le tout aux dépens du cardinal de la Rochefoucauld. Le lutrin, qui est au milieu du chœur, est, dit-on, le plus beau du royaume; il est du dessin du fameux Lebrun, qui ne

par son esprit et encore plus par sa vertu ;
voici ce qu'en dit son épitaphe :

HIC JACET

Reverendus Pater Petrus Lallemand, Prior hujus
Ecclesiæ ejusdemque, ac Universitatis Pari-
siensis Cancellarius, obiit 1673, feb. 18, ætatis
51, Profession. 27.

Du cloître on entre dans une ancienne
chapelle, qui est sous l'invocation de Notre-
Dame de la Miséricorde, et au milieu de
laquelle est un tombeau élevé, sur lequel
est la figure en bronze doré d'un prélat,
revêtu de ses habits pontificaux ; mais au
lieu qu'ordinairement sur chaque tombeau
il n'y a qu'une inscription ou épitaphe,
celui-ci en a deux avec raison.

HIC JACET

Fra. Josephus Foulon, hujus Ecclesiæ Can.
qui, an. Domini 1557, in Abbatem Dei gratia
electus, ita sapienter vitam instituit, ut omni-
bus, duris licet temporibus, gratus charusque
esset. Cujus anima in pace quiescat, amen.
Obiit 7 aug. 1607.

L'autre inscription est gravée autour de
cette même tombe :

Hoc eodem componitur tumulo Dominus Benja-
min de Brichanteau, Episcopus et Dux Laudu-
nensis, comes d'Annissey, et Par Franciæ; Abbas
et Religiosus Professus hujus Monasterii, qui
nobilitate sic pietate clarus obiit an. 1619, 3
idus julii.

(HURTAUT et MAGNY.)

M. Albert Lenoir a donné le dessin des
tombeaux de saint Prudent et saint Céran,
évêques de Paris, dont Hurtaut a parlé dans
la notice précédente. Nous en reproduisons
les inscriptions.

I.

*Epitaphe du tombeau de Prudent, évêque de
Paris, restauré en 1628.*

Prudentii Paris. episcopi, qui sub ann. Chri.
cccc. proximo ante S. Marcellum loco cathedram
tenuit. Tumulus cum reliquiis corporis ex
pristina sede translatus est. anno. M. DC. XXVIII.

II.

*Epitaphe du tombeau de saint Céran, évêque
de Paris, restauré en 1628.*

S. Cerani Paris. episcopi. qui post anno.
Christi. DC. Clotario II. rege. cathedram. tenuit.
Tumulus ex quo levatæ olim sacræ reliquiæ in
hunc locum translatus est anno M. DC. XXVIII.

(ALBERT LENOIR, *Statistique monu-
mentale de Paris*, 26^e livraison. Pl.
XV bis.)

SAINTE-OPPORTUNE (Eglise royale, collé-
giale et paroissiale de). Cette église a donné
le nom au quartier qui n'est pas d'une grande
étendue. Elle est fort ancienne, et ne fut
dans ses commencements que la chapelle
d'un hermitage qu'on nommait *Notre-Dame*

des Bois, parce qu'elle était située à l'entrée
d'un bois qui s'étendait en largeur depuis
cet hermitage jusqu'au pied de Montmartre;
et en longueur, depuis le pont Perrin, qui
était vers la porte Saint-Antoine, jusqu'aux
environs de Chaillot. Les miracles que Dieu
y opérait rendirent cette chapelle fameuse,
et y attirèrent des pèlerins qui y venaient
en foule de toutes parts.

L'empereur Charles-Quint, passant par Paris
sous le règne de François I^{er}, visita l'église
de Sainte-Opportune, où l'on voit encore
aujourd'hui un candélabre de bronze à dix-
huit branches, qui est un de ses présents,
et une preuve de la dévotion de cet empe-
reur à sainte Opportune.

Dans la chapelle de Notre-Dame des Bois,
est la sépulture des Perrot, à commencer
par Mille Perrot, qui mourut le 16 février
1515 (1).

Dans cette église fut aussi inhumé Fran-
çois Conan, maître des requêtes et savant
jurisconsulte. Il avait épousé Jeanne Hen-
nequin, de laquelle il laissa des enfants, et
mourut au mois de septembre 1551, âgé de
quarante-trois ou quarante-quatre ans.
Jeanne Hennequin, sa femme, fut une espèce
d'Artémise que rien ne put consoler de la
perte de son mari. Elle lui érigea un buste,
et fit graver sur sa tombe l'épitaphe sui-
vante, dans laquelle on trouvera beaucoup
plus de latinité que de christianisme :

Uxor mœsta sui dum cernit busta mariti.

Tunc ternos amplexa, gemens, in funere natos,

Quid me linquis, ait, miseroque dolore sepultam
Deseris, o conjux! Ah si nunc cara jugalis

Te tenet ulla thori; lachrimis gemituque tuorum
Flecteris, hanc animam quæso rape, namque

[perempto

Te superesse piget, nulla fruar ante quiete,

Quam mihi fatales dissolvant stamina Parcæ.

Jamque dolore amens tabesco, et tempora vitæ

Longa meæ nec erunt: primisque extinguar in
[annis.

Mors mihi grata foret, posituræ morte labores.

Et nos una duos tandem teget urna; meusque
Spiritus æterno tecum potietur amore.

Leur postérité est entrée dans de grandes
alliances, telles que les maisons d'O, de
Rieux, du Plessis-Chivré, de Grand-
mont, etc.

La tour où sont les cloches est ornée de
fleurs de lis, de festons, de cornes d'abon-
dance, de trophées et autres ornements qui
marquent que ce sont nos rois qui l'ont fait
bâti; c'est pourquoi elle est qualifiée de
royale, et qu'à ce titre, elle jouit du droit
de *Committimus*, qui lui fut confirmé par
arrêt du conseil des 15 novembre 1673, et
5 mars 1714, et lettres patentes du 19 du
même mois, ainsi que de toutes les autres
prérogatives des églises de fondation royale,

(1) Son épitaphe que nous donnons intégralement
à la suite de la notice d'Hurtaut, fixe la date de sa
mort au 16 février 1502.

et de la nomination à la cure des Saints-Incents.

Quelques chanoines de cette collégiale se sont distingués dans la littérature. François Macé, chefcier de Sainte-Opportune, bachelier en théologie, a donné : 1° un *Abrégé chronologique, historique et moral de l'Ancien et du Nouveau Testament* ; 2° une histoire morale, intitulée *Mélanie ou la Veuve charitable* ; 3° l'*Histoire des quatre Cicérons*. Il mourut en 1721.

René Richard, d'abord prêtre de l'Oratoire, ensuite chanoine de Sainte-Opportune, a donné, 1° *des Maximes chrétiennes pour les demoiselles de Saint-Cyr* ; 2° *Choix d'un bon directeur* ; 3° *Lettres de consolation à une dame de qualité, sur la mort de son directeur* ; 4° *Vie de Jean-Antoine Le Vachet* ; 5° *la Vie du P. Joseph, Capucin* ; 6° On lui attribue la *Véritable Vie du P. Joseph*. Dans celle-ci, il le dépeint tel que l'histoire nous le représente. Dans la première, il en parle comme d'un saint. 7° *Parallèle du cardinal de Ximènes et du cardinal de Richelieu* ; 8° *Apologie du parallèle* ; 9° *Discours sur l'histoire des fondations royales* ; 10° *Traité des pensions royales* ; 11° *Dissertation sur l'indult* ; 12° *Dissertation sur la pratique de l'Eglise primitive, de n'enterrer les morts qu'avec l'eucharistie dans la bouche et sur l'estomac*. Il mourut en 1727.

Jean Malleman a composé plusieurs ouvrages, entre autres une *Histoire de la Religion*, depuis le commencement du monde jusqu'à Jovien, 6 vol. in-12. Traduction française de Virgile en prose poétique. *Pensées sur le sens littéral des dix-huit premiers versets de l'Evangile selon saint Jean*, etc.

Le terrain où était l'hermitage est, depuis un temps immémorial, occupé par une maison, qui, dans les anciens comptes de cette église, est toujours nommée *la maison de l'hermitage*, et qui, dans la suite, a été appelée *la maison du Plat d'étain*, à cause de son enseigne. (HURTAUT et MAGNY.)

Épithaphes de Sainte-Opportune, extraites du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale.

On voyait dans cette église les épithaphes suivantes :

I.

Cy devant gisent honorable Personne Milles Perrot, en son vivant Marchand et Bourgeois de Paris, lequel fut esleü Eschevin de la Ville de Paris en l'an 1495. et deceda le 16^e de Fevrier 1502. Et Marguerite de Thou, sa femme, qui deceda le 22^e jour de Fevrier 1553. Nicolas Perrot fils dud. Milles Perrot, qui fut esleü Eschevin l'an 1542 et 1543. et 1556. et 1557. Preuost des Marchans de la ville de Paris, et deceda le 17^e jour de May 1565. Et Anne Le Mason, femme dud. Nicolas Perrot, qui deceda le 27^e jour d'octobre 1572. la quelle a vécu conjointe en mariage avec Nicolas Perrot par l'espace de 44 ans, du quel mariage seroient issus

DICTIONN. D'EPIGRAPHIE. II.

dix neuf Enfans, dix masles et neuf filles.

Priez Dieu pour eulx.

II.

Inscription de fondation.

Cy gist Venerable et Docte Personne M^{re} Gilles Boullart, en son vivant Seigneur de Champuenille en partie et Chapelain de la Chapelle de Monsieur Sainct Vincent, fondée en l'Eglise de S^t Denis en France : le quel par son Testament a laissé à l'Eglise et fabrique de Madame Sainte Opportune, à Paris, neuf arpens de pré en plusieurs pièces, assis au terroir de Champigny près Paris, à la charge que les Marguilliers d'icelle Eglise seront tenus faire dire une Messe en lad. Eglise chacun Dimanche de l'an enuiron six heures du matin, en laquelle feront service et faire offrir un Pain blanc pesant liures et ledit Pain estre bénit, donné et distribué aux assistans de la dite Messe; lesquels neuf arpens de pré furent déliurez aux Marguilliers d'icelle Eglise le 21^e jour de Feurier l'an 1528. par Noble homme Raoul Boullart, frere et Executeur dud. M^{re} Gilles, ainsy qu'il appert par les Lettres sur ce faites et passées led. jour pardeuant Rochart et Pichon, Notaires au Chastelet de Paris : le quel M^{re} Gilles deceda au mois de Novembre audit an 1528.

Priez Dieu pour son Ame.

III.

Inscription de fondation, posée dans la nef, dans la chapelle de Saint-Louis.

Au Cimetiere des Saints Innocens, en la fosse aux Pauvres, gist Venerable et Docte Personne M^{re} Simon des Bergerres, en son viuant Archidiaere de Bassigny et Chanoine en l'Eglise de Langres et aussy Chanoine de ceans, jadis Curé de l'Eglise des dits Innocens, qui a fondé en l'Eglise de ceans chacun Dimanche un Pain à chacun Chanoine present à l'une des grandes heures ou Chapitre, etc.

Lequel trépassa le 12^e jour de Januier 1445. Dieu ait l'Ame de luy et de tous autres trépassiez.

IV.

Cy gist Noble homme Ferrand Gobert, Prestre et Licencier en Decret et Curé d'Escoüen, Chanoine de l'Eglise de ceans, qui trépassa le... jour de...

SAINTS-INNOCENTS (L'église des). On n'a rien d'assuré sur l'origine de cette église. L'on prétend qu'elle a été bâtie d'une partie des biens saisis sur les juifs, lorsque Philippe-Auguste les chassa. Elle a été rebâtie à neuf, et dédiée, pour la seconde fois, l'an 1445, par Denis Dumoulin, patriarche d'Antioche et évêque de Paris, sous l'invocation des saints Innocents et de saint Pierre. Une ancienne chronique dit qu'elle fut construite à l'occasion d'un enfant appelé Richard, que

les juifs avaient martyrisé à Pontoise, et l'on place cet événement en l'année 1158; cependant, il paraît certain qu'il n'arriva qu'en 1179. Cette église subsistait déjà sous le règne de Louis le Jeune. Sa situation à l'angle d'un cimetière fait croire qu'elle occupe vraisemblablement la place d'une chapelle qu'on y avait bâtie suivant l'usage, et qui peut-être était sous le titre des Saints-Innocents, pour lesquels le roi Louis VII avait une dévotion particulière.

Parmi ceux qui ont été inhumés dans le cimetière des Innocents, et qu'on peut nommer sans blesser la vanité de personne, on remarque Jean Le Boulanger, premier président du parlement de Paris, qui mourut le 21 février de l'an 1482; Philippe Cottereau, sa femme et leur fils; Cosme Guinier, président aux enquêtes, dont nous avons un excellent *Commentaire sur la pragmatique sanction*, et qui avait été chanoine de Saint-Thomas du Louvre, mort le 3 de juillet 1503. Quelques écrivains ont prétendu que ce commentaire était de Jacques Maréchal, aussi chanoine de Saint-Thomas du Louvre. Nicolas Le Fèvre, un des plus savants et des plus judicieux critiques que nous ayons eus, était né à Paris le 2 de juin de l'an 1544. Il fut précepteur de Henri de Bourbon, prince de Condé, puis de Louis de France, dauphin de Viennois, qui régna ensuite sous le nom de Louis XIII. Le Fèvre vécut dans la retraite, avec la politesse d'un homme de cour; et à la cour avec la candeur et la simplicité d'un solitaire. Il mourut le 3 de novembre de l'an 1612, et voulut être inhumé dans ce cimetière public, et qu'on mit sur sa tombe cette épitaphe qu'il avait composée :

Nicolaus Faber, peccator.

Non unus ex multis, hic jaceo;

Quid de me dici verius, aut a me quid
melius non video.

Agnosco, bone Jesu, tu ignosce;

Ad hoc enim natus es, ad hoc passus,

Ad hoc tremuisti, ut per te securi essemus.

Vixit annos 68, menses quatuor,

Dies tres, devixit anno 1612.

François-Eudes de Mézeray, un de nos plus célèbres historiographes, mourut le 10 juillet 1683, âgé de soixante-treize ans, et fut inhumé dans ce cimetière, ainsi qu'il l'avait ordonné. De nos jours, madame la comtesse de Mailly, épouse du comte de Mailly, et fille du feu marquis de Nesle, a voulu être aussi inhumée dans ce cimetière, et a désigné la place où elle voulait que son corps fût mis, sous l'égout des gouttières des voûtes, du côté de la place aux Chats.

On lisait autrefois dans ce cimetière une épitaphe assez singulière; comme elle était gravée sur une plaque de cuivre, quelque misérable l'a enlevée pour la vendre. Voici ce qu'elle contenait :

Cy gist Yolande Bailli,

Qui trépassa l'an 1514, le 88^e an de

Son âge, le 42^e de son veuvage,

Laquelle a vu, ou pu voir devant
Son trépas, deux cent quatre-vingts
Quinze enfans issus d'elle.

Au milieu de ce cimetière est une tour octogone très-ancienne et très-propre à exercer les antiquaires. Cette tour, telle qu'on la voit aujourd'hui, a quarante pieds de hauteur, en y comprenant le globe qui soutient la croix qu'on y a mise depuis le christianisme. On prétend que le premier étage de cette tour est entièrement enterré, et qu'il y a dix-huit pieds en terre de ce qui paraissait autrefois au-dessus des fondements, ce qui est arrivé au moyen des décombres qui ont extraordinairement élevé le terrain. Ce qu'on voit présentement de cette tour n'a en tout que douze pieds de diamètre; il n'y a pas d'espace vide en dedans, qu'autant qu'il en faut pour un escalier à vis, qui conduit au plus haut étage, qui est percé de huit fenêtres, une à chaque face de l'octogone. La pointe qui couvre ce dernier étage est aussi octogone. Il est certain que cette tour était autrefois dans la campagne, lorsque la ville de Lutèce était encore renfermée dans l'île du Palais.

Quelques-uns croient qu'elle servait de guérite, que l'on y faisait garde la nuit, lorsque les environs n'étaient que des forêts, où les voleurs et les ennemis auraient pu s'embusquer. D'autres pensent que c'était un phare, où l'on mettait des feux pour éclairer les bateaux qui allaient sur la rivière. D'autres enfin ont imaginé, avec plus de vraisemblance, que cette tour, si elle existait avant l'établissement du christianisme dans les Gaules, a pu servir de fanal pour les marchands qui venaient à Paris par ce côté-là, et que, dans la suite, elle a rendu le même service à ceux qui se rendaient à l'église pendant la nuit.

Avant de quitter ce cimetière, on doit encore remarquer que, contre le corridor qui est du côté de la rue Saint-Denis, est une petite armoire fermée, dans laquelle est un chef-d'œuvre de sculpture. C'est un squelette humain d'environ trois pieds de haut, dont le bras droit est couvert par un morceau de draperie; le bras gauche a été cassé; il ne reste de sain que la main, qui tient un rouleau déployé, sur lequel sont des lettres gothiques très-difficiles à déchiffrer. On ne connaît pas certainement la matière de ce squelette; les uns disent que c'est de l'albâtre, et les autres de l'ivoire. On croit que c'est un chef-d'œuvre de Germain Pilon. On ne le laisse voir que depuis le jour de la Toussaint jusqu'au lendemain, à midi.

Voici une particularité dont aucun écrivain n'a parlé, et qui cependant mérite d'être sué. Lorsqu'en 1648, la rue de la Ferronnerie fut élargie, il fut fait un accommodement, par lequel l'église des Saints-Innocents céda au chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois la propriété du sol qui s'étend le long de ladite rue, du côté des charniers, depuis la rue Saint-Denis, jusqu'à la rue de la Lingerie exclusivement; et le chapitre de Saint-Ger-

main s'obligea de payer tous les ans une rente foncière de 5,300 liv. à l'église des Innocents. Quoique cette rente soit la plus belle et la plus forte redevance d'église à l'église qu'il y ait en France, on peut dire cependant que le chapitre de Saint-Germain a bien trouvé son compte à ce marché; car il a fait bâtir, sur ce terrain, une longue suite de belles maisons, qui lui rapportent plus de 55,000 liv. par an (1).

Le 7 juin 1765, le parlement de Paris rendit un arrêt, par lequel, après avoir exposé les motifs de considération qui déterminaient ce tribunal à supprimer tous les cimetières qui se trouvaient dans l'enclos de la ville de Paris, ordonna qu'à compter du premier janvier 1766, aucunes inhumations ne pourront être faites dans les cimetières qui sont situés dans cette capitale.

(HURTAUT et MAGNY.)

Nous donnons ici quelques-unes des épitaphes les plus remarquables de l'ancien cimetière des Saints-Innocents, d'après le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 9480.

I.

Épitaphe du duc de Berry.

En 1408, M. le duc de Berry fit faire au portail de cette église un ornement qui représentait les figures de trois chevaliers passant dans un bois et de trois morts placés à l'opposé des chevaliers. Il avait ainsi désigné le lieu de sa sépulture ainsi que le témoignent les vers suivants gravés près de ces figures.

En l'An mil quatre cent et huit
Jean Duc de Berry tres puissant,
En toutes vertus bien instruit,
Et Prince en France florissant,
Par humains cours lors cognoissant,
Qu'il convient toute créature,
Ainsy que Nature consent,
Mourir et tendre à pourriture,
Fit tailler icy la sépulture
Des trois vifs, aussy des trois morts,
Et de ses deniers la facture
En paya par justes accords;
Pour monstrier que tout humain Corps
Tant aye Biens ou grande Cité,
Ne peut éviter les discords
De la mortelle adversité:
Doncq pour avoir felicité,

(1) En 1424, sous le règne de Charles VII, après la bataille de Verneuil, le cimetière des Innocents fut choisi pour être le lieu de la scène d'un spectacle anglais. Les personnes des deux sexes, de tout âge et de toutes conditions, y passèrent en revue, et exécutèrent diverses danses, ayant la mort pour coryphée. Cette triste et dégoûtante allégorie s'appelait la *danse macabré* (de deux mots anglais, *to make*, faire, et *to break*, rompre, briser). C'est peut-être d'elle que, dans les siècles suivants, le célèbre Shakespeare a pris l'idée de cette scène du fossoyeur de sa tragédie d'*Hamlet*, où les traits les plus sublimes se trouvent confondus avec les images les

plus révoltantes. (*Hist. de Fr.*, par VILLARET, tom. XIV, p. 500.)

Ayons de la Mort souvenir;
Afin qu'après perplexité,
Pussions aux saints Cieux parvenir:
Prions pour le Prince sus dict,
Et ensuivons son intendit.

Aux quatre coins du portail étaient peintes les armes de la maison des ducs de Berry.

Ce Duc icy décéda en l'An 1416. âgé de 89 ans et sans hoirs, à Paris en l'hostel de Nesle, où son Corps fut embaumé et mis en cercueil, et fut porté à Bourges pour estre inhumé en la Sainte Chapelle du dit lieu, qu'il avoit fait bastir l'An 1415.

Priez Dieu pour luy.

—

II.

En 1445, l'église des Saints-Innocents fut rebâtie et dédiée de nouveau; la muraille portait ce qui suit:

L'an de grace 1445. le jour de la Chaire S^t Pierre Apostre, le 22^e jour de Feburier, fut consacrée cette petite Eglise des Saints Innocents, et l'Autel de la Chappelle Nostre-Dame en icelle Eglise, par tres Reverend Pere M^{gr} Denis Du Moulin, Patriarche d'Antioche, Evesque de Paris, qui lors ordonna et establil la solennité de lad. consecration ou Dédication estre faicte et solemnisée, par chacun an, en cette Paroisse et Eglise; et donna et octroya principalement à tousjours à tous Bienfaicteurs d'icelle qui au dict jour la visiteront et par les octaves d'icelle huit jours de pardon.

Priez Dieu pour ceux et celles qui ont faict la dicté Consecration.

—

III.

Au milieu de la chapelle de Notre-Dame s'élevait un tombeau sur lequel était représentée une religieuse couchée. Elle tenait un livre ouvert où l'on lisait les vers suivants:

En ce lieu gist Dame Aliz la Bourgotte;
A son vivant recluze tres devoste,
Renduë à Dieu femme de bonne vie:
En cet hostel voulut estre asservie;
Où a regné humblement longtemps,
Et demeuré bien quarante six ans,
En servant Dieu augmentée en renom:
Le Roy Louis onziesme de ce nom,
Considérant sa grand parfecture,
A faict lever icy sa sepulture.
Elle trespasa ceans en son sejour
Le Dimanche vingt neufuiesme jour
Mois de Juin mil quatre cent soixante-six:
Le Doux Jesus la mette en Paradis,
Amen.

IV.

Cy devant gisent attendant la Résurrection générale, honorable Prud'homme M^e Nicolas Jolly, vivant Nottaire et Garde notte du Roy au Chastelet de Paris; lequel après avoir vescu en tout honneur en l'exercice de sa Charge, trespassa le 25 Janvier l'an de nostre Seigneur 1631 et de son âge le 65^e.

Et Dame Martine Parques, sa femme en premières nopces : qui trespassa le 5^e jour d'Avril l'an 1596.

Et Dam^{lle}. Marie Jolly leur fille, en son vivant femme de M^e François Baillot, vivant aduocat en la Cour de Parlement : la quelle trespassa le 11^e jour de Juin l'An 1625.

Et dame Anne Michel, femme dud. Jolly en secondes nopces : la quelle deceda le. . . jour de. . . 16.

Priez Dieu pour leurs Ames. Amen

Par permission de M^{rs} les Marguilliers de l'Eglise des SS. Innocens.

V.

Tombe du neveu du pape Martin IV.

Cy gist Noble homme M^e Simon de Perruche de bonne memoere, jadis Evesque de Chartres, nepveu de nostre Sainct Pere le Pape Martin : qui a esleü ceans par humilité sa sepulture entre les Pauvres, et trespassa l'An de grace 1297. le Lundy d'après la Toussainets.

VI.

Epitaphe dans la chapelle Notre-Dame.

Pauvre passant, considerant ta vie,
Et de pecher ne te prends plus d'envie;
Car de ce lieu bien tost il faut sortir :
Mais faits que soit avec grand repentir :
Craignant la mort qui me tient au Tombeau,
Et t'y tiendra, fusses-tu laid ou beau :
Pries Dieu pour moy, pries le qu'il me pardonne
Tous mes pechez, et qu'il ne m'abandonne.
Ainsy soit-il. Amen.

VII.

A la mesmoire de Noble homme M^e Paris Carron, vivant Secretaire de la Chambre du Roy; et Dam^{lle}. Françoise Chevalier sa femme.

VIII.

Icy devant gist et repose
Celuy qui jamais ne fit rien,
Que ne fait un homme de bien :
Passant, n'en demande autre chose.
En toutes Charges à luy baillées,

Au temps plein de corruption,
D'avarice et d'ambition
Il n'eût jamais l'Ame souillée :
Aussy ceste fleur tost levée,
Nous émeut bien diversement :
Nous esjouissions pour sa vie :
Et pleurons son esloignement.

Le Sr. Du B. D. R.

Obiit 25 Jul. 1594. ætatis suæ 46. An.

IX.

Chapelle Notre-Dame.

Cy gist le Corps de M^e Nicolas Potier, vivant Seigneur de Blanc mesnil et du Bourget, Chevalier et second Président du Parlement, et Chancelier de la Roynne Mere du Roy : lequel trespassa le 1^{er} de Juin 1635. âgé de...

Dans la cave de la même chapelle reposait aussi le corps de très-révérénd père en Dieu, M^e Pierre Potier, évêque et comte de Beauvais et pair de France, fils dudit Nicolas Potier et de dame Isabelle Baillet, qui deceda à Beauvais l'an 16. au mois de...., et fut apporté en cette chapelle.

X.

Les Marguilliers de ceans sont tenus faire dire et celebrer à perpetuité au grand Autel, tous les samedis à l'issuë de Matines, une haute Messe de Beata, chantée par le Maistre des Enfans de Chœur, et un Anniversaire le 13^e jour de May, suivant et à l'intention de feu François de Launay, Escuyer S^{gr} de Nogent les Vierges et de Morte fontaine, Notaire et Secretaire du Roy, Tresorier general de France à Moulins; inhumé sous le Charnier du Cimetière, du costé de la Lingerie; moyennant la somme payée par Contract de fondation, passé par devant Parques et Jolly, notaires au Chastelet de Paris, le 10^e jour de Mars 1620.

XI.

Epitaphe de M^e Jehan Benoist, curé de cette église.

JOHANNIS BENEDICTI SACRATISSIMÆ FACULTATIS THEOLOGIE, CUM IN TERRIS AGERET DECANI EPITAFIUM.

Quis jacet hoc Tumulo? Vir maximus ille Johannes :
Qui Benedictus erat nomine, reque magis.
Ther sopeōn primus Dux, princeps et coryphæus,
Perchiquæ gentis gloria prima fuit.
Ingenui monumenta petis? tu perlege face :
Biblia comperies, quæ monumenta Viri.
Cur fles? cur lachrymas fundis? Persuave beatis
Sedibus hic fruitur : nam Benedictus erat.
Vixit Annos 29. obiit autem Anno Domini 1575.

11^e Calend. Martii.

XII.

Cy gist Venerable et Docte Personne M^{re} Eustache Luillier, fils de M^{re} Jean Luillier et de Dam^{elle} Marie de Bethisy, en son vivant aduocat en Parlement, Chanoine et Archidiaque de Lauxois en l'Eglise de Langres et Chanoine de Paris : qui trespasa le 24^e jour de Decembre l'an 1468.

XIII.

En ce Cimetiere gist le corps de noble homme Jean Ysbarre, jadis, Changeur et Maistre de la Monnoye du Roy nostre Sire ; qui trespasa le 5^e jour de Janvier l'an 1596 et eslut sa sépulture en la fosse aux Pauvres : Dieu par sa pitié luy fasse pardon à l'Âme.

XIV.

Cy devant gist honeste homme et subtil,
 Bien renommé Messire Antoine Goupil,
 Dit de Ville-Chartre, prudent, sage et discret ;
 Licencier en Loix et aussi en Decret :
 Qui se maintint en honorable arroy :
 En son vivant fut Notaire du Roy
 Nostre Sire, et Bourgeois de Paris :
 Qui nonobstant ses Sens et Esprits,
 Le douziesme d'Octobre sans repos,
 Fut trépersé par la fiere Attropos
 D'un dart mortel qui a tous est commun :
 Il trespasa l'an mil cinq cens et un.
 Priez Dieu que l'Âme au Ciel ait place
 Là où sont mis plusieurs Humains par grace.
 Pater noster.

XV.

Cy devant gist honorable homme et Sire M^{re} Gille Le Flament, Licencier en droit canon et civil, natif de Bapaume en Artois, en son vivant Nottaire et Secretaire du Roy, et General sur le faict de sa Justice des Aydes ; qui trespasa le 22^e jour de Mars, l'an 1480.
 Dieu ait l'Âme de luy.

XVI.

Cy devant gist Messire Emery Segulier,
 De S^t Poursaint, natif en Bourbonnois,
 Où Chevalier, de Paris Conseiller ;
 En son vivant Licencier en Loix :
 Que Mort saisyt le propre jour du mois
 D'Aoust dix-huict, l'an courant ainsy
 Mil quatre cens quatre vingt avec trois.
 Priez à Dieu qu'il luy face mercy.

XVII.

Cy gist noble Dame Colombe de Bouvery, en son vivant femme en secondes nopces de M^{re} Regnault de Dormans, en son vivant Chevalier

Conseiller du Roy et Maistre ordinaire des Requestes de son hostel, et Ambassadeur dudict Seigneur par devers nostre Sainct Pere le Pape, Seigneur de S^t Remy, Wix, S^t Martin, Rozay sur Barbeuse, et de la moitié par indivis des Terres et Seigneuries de Givry, Herpont, Belleval, Warmond, Le Châtelier, Herpine, Follet et Tregueville, au Pays de Champagne ; inhumée devant le grand Autel des Chartreux léz Paris, avec M^{re} Jehan de Dormans, Cardinal du S^t Siège Apostolique, et Guillaume de Dormans, frères, Chanceliers de France l'un après l'autre, et grands Oncles dudict M^{re} Regnault, Fondateur du College de Dormans, diocèse de Beauvais, en cette ville de Paris : laquelle Dame Colombe deceda le 15^e de Janvier 1478.

XVIII.

Cy dessous sont enclos et mis en sépulture
 Les corps de deux Deffunts, tendans à pourriture.
 Dont l'un fut Lieutenant Royal, Conservateur
 Des Privileges, grand, dont le Roy amateur
 De l'Université l'a pieça decoré,
 Pour y faire florir la science ætherée :
 Son propre nom fut Pierre, et surnom Rubentel,
 Qui de droit Justicier laissant les immortel,
 De ce Monde partyt de Juillet le dixiesme,
 L'Année mil cinq cens soixante et quatriesme.
 Et l'autre fut le Corps de sa Femme humble et
 belle,
 Prudente et bien apprise et chaste Damoiselle,
 Qui Caterine eût nom, surnom de Nogantel :
 Laquelle trépassa de ce monde mortel
 Le vingt sixiesme Juing mil cinq cens soixante.
 Priez Dieu que là sus leurs Ames soient vivantes

XIX.

Par Attropos qui tous Humains consomme,
 Et de son dard sans cesse les assomme,
 Qui à la fin les fait mettre au dessous,
 Ont cy auprès, non pas tout droict dessous,
 Esté logez sans cercueil, ne sans Lame,
 Quatre Corps morts dont Dieu ayt l'Âme ;
 Dont le premier Robert le Jay ce fut,
 Lequel Marchand de Draps de Soye fut,
 Qui trespasa sans honte ny opprobre
 L'An mil cinq cens dix neuf en Octobre,
 Le quatorziesme de ce mois, là tout droict
 Sur le deffunt Attropos print son droict :
 Un an dix mois et aussy onze jours
 Jeanne Cottart dont Dieu ait l'Âme,
 Qui dudict Le Jay estoit Fame,
 L'An mil cinq cens et dix huit,
 Avant ce temps comme il ensuit,
 Fut cy posée, j'ay m'en remembre :
 Jehan de Rucil leur propre gendre,
 Avec Jeane Le Jay sa Femme,
 Dieu face pardon à leur Ame.

XX.

Vous qui voyez tant d'os et Testes
Ez Charniers de ce Cimetiere,
Ne faictes pas comme les Bestes,
Qui s'endorment sur leur Litiere :
La Mort nuit et jour nous esclaire,
Et prend Enfans, Hommes et Femmes :
Voicy belle Exemple et matiere,
Pour prier pour les pauvres Ames.

XXI.

D. O. M.

Jean Berruyer Escuyer Seigr de Bernesault et de
Rougeville, Capitaine de Veullettes au Pays de
Caulx, vivant Conseiller et Secretaire du Roy,
Maison et Couronne de France; après avoir fi-
delement servy en paix et durant les troubles,
les Roys François II. Charles IX. Henry III. et
Henry IV. en plusieurs importantes affaires de-
dans et dehors le Royaume, est decedé en cette
Ville de Paris, lieu de sa naissance, aagé de 50.
ans, le 29^e jour de Juin 1602. et est icy enterré
avec ses Parens.

Priez Dieu pour luy.

XXII.

Cy devant ceste Image de Nostre Dame gist et
est enterré Noble et Docte Personne M^{re} Pierre
Marchant Prestre, aagé de 72 ans, en son vivant
Curé de S^t Avertain lez-Tours, qui trépassa le
20^e jour de Decembre, l'an 1558.

Priez Dieu pour son Ame.

Par permission de M^{rs} de S^t Germain
l'Auxerrois.

XXIII.

Cy gist Venerable et Scientifique Personne M^{re}
Jehan Nicolas, en son vivant Docteur Regent en
la Faculté de Decret, Curé de S^t Bricc, et Grand
Vicaire en l'Eglise de Paris, qui trépassa le 28^e
jour de Decembre de l'an 1518.

Priez Dieu pour luy.

XXIV.

Sous cette tombe repose le corps de M^e Guillaume
Barbier, en son vivant Bourgeois de Paris et
Controlleur du Bois et Charbon des Ports de la
Ville de Paris, qui deceda le..... l'an 16..

Il rendit son Ame à Dieu et son Corps à la Terre,
où il attend la Resurrection des Morts et la mi-
sericorde Divine.

TOMBEAU.

Vains desirs des Biens de la Terre,
A la fin je vous dis adieu :
Ce qui fait au vivant la guerre,
Ne me trouble point en ce lieu.
Je suis à couvert de l'Envie ;
Je n'ay plus ny mal, ny soucy :
Toi qui ne penses qu'à la vie,
Après moi tu mourras aussy.

Par tout pitié.

Ce n'est que pitié.

Que de pitié.

Priez Dieu pour eux.

XXV.

*Epitaphe qui était contre le mur, sous le
charnier, du côté de la rue Aux-Fers.*

Quiconque passe par cette voye,
Je luy suplie qu'il me regarde,
Prie Dieu pour moy, pense en soyé,
Et à son Estat preigne garde.

XXVI.

Cy gist Venerable homme M^{re} Charles Guerin,
dont Dieu ayt l'Ame, jadis Chanoine de Paris
qui trépassa l'an 1455. le 21^e jour de Septembre.

Priez Dieu pour son Ame.

XXVII.

*Epitaphe sous le charnier, contre le mur, du
côté de la rue Aux-Fers.*

GUILLELMUS LARCHER	MARGARATA YDOINE
DE L'ANGLE	Memoriæ
Uxori suæ pu-	Mariti sui cha-
dicissimæ.	rissimi.

Dans les lieux de terres profondes,
Où nos corps dorment pour cette heure,
Nôtre Ame ny fait sa demeure ;
Nous l'avons creü : ores le voyons.
David a chanté en Sion,
Poussé d'une divine voix,
Qui n'entroit en corruption
Dans le sejour du Roy des Roys.

En esperance de la Resurrection Chretienne.

Passant, icy reposent mes os avant ma mort,
les os de mon petit mignon Benjamain Larcher
de Langle, mon fils tres cher : Je ne t'en dis da-
vantage, ne pouvant que pleurer son absance :
Son Ame innocente est avec Dieu, qui prie
pour nous, sa pauvre Mere desolée et moy,
conformant nostre douleur à sa sainte volonté,
le supplions nous y conduire, quand nous l'au-
rons assez pleuré et que nous partirons de ce
Monde, où il n'a vescu que onze mois moins
six jours.

Guillelmus Larcher de Langle et Margareta
Ydoine. hoc Monumentum Filio cha-
rissimo posuerunt Anno Domini 1599.

XXVIII.

Cy devant contre ce Pillier,
Gist avecque d'autres un millier
Henry de la Mothe, jadis
Prestre, à qui Dieu doit Paradis ;
Natif de la ville de Braye
Contre Robert, c'est chose vraye :
Beneficier en l'Eglise
Saintet Benoit, à Paris assise,

Et Chapelain de cette Cure :
 Lequel fut mis en sépulture
 L'an mil quatre cens quatre vingt,
 Le vingtiesme octobre comprins.

XXIX.

Le Jeudy 7^e jour d'Avril 1639. a esté inhumé
 sous la Tombe de sa Mere, Dame Jeane d'Aver-
 doing, morte en 1636, Messire Claude Sire Je-
 han, vivant Con^{er} et Aumônier du Roy, Docteur
 en Theologie, Chanoine de l'Eglise de Langre
 et Curé de l'Eglise des Saints Innocens, fils de
 Guillaume Sire Jehan et Jeanne d'Averdoing :
 Il est decédé le Mardy 5^e dud. Mois 1639. en sa
 Maison Presbiterale,
 Dieu ayt son Ame.

XXX.

Tombeau de saint Richard.

Dans le cimetièrre, près la croix des Gui-
 miers, se voyait une grande tombe levée,
 où avait été enterré saint Richard, que les
 juifs avaient crucifié et mis à mort à Pontoise.
 Son corps fut transporté en Angleterre, du
 temps que les Anglais commandaient en
 France. Il ne demeura que le chef de saint
 Richard, que l'on voyait dans l'église des
 Saints-Innocents.

Cette tombe a été rétablie en 1633; on y
 lisait cette inscription :

Icy est le Tombeau de Monsieur S^t Richard,
 restably par Messieurs les venerable Doyen et
 Chanoines et Chapitre de S^t Germain de l'Au-
 xerrois à Paris en l'année 1633.

XXXI.

Aussy gist Venerable et Docte personne M^{re} An-
 dré Pennetier, en son vivant Prestre et l'un des
 grands Capelains de l'Eglise de Monsieur S^t Jac-
 ques de la Boucherie à Paris, et fils de Pierre
 Pennetier et de Marguerite Georget sa femme,
 qui trépassa le 6^e jour de feburier l'an 1550.

XXXII.

Mil trois cent quatre vingt six
 Firent faire par leurs Amis
 Cest Arche par deuocion
 Ceulx dont je feray mencion,
 Qui du mestier de friperie
 Se vesquirent durant leur vie,
 Berthault de Roüen et sa femme
 Jaqueline qui sans diffame
 Fut avecque luy longuement ;
 De leurs deniers firent pourtraire
 Cet Arche ceans et parfaire,
 Pour heberger les os des Morts :

A leur Ame doit Dieu repos.
 De Jacqueline bien me membre,
 Est morte au mois de Decembre :
 Berthault qui son Mary estoit,
 Samedi trente jours tout droiet
 Du mois de Juin rendit son Ame,
 Après Jacqueline sa femme.
 S'it est nul qui les Corps enquerre,
 Ils gisent en ce Cinetiere ;
 En l'Année cy dessus mise
 Furent apportez de l'Eglise
 Des Innocens, ce sevent ceulx
 Qui y vindrent avec eulx.
 Si prions Dieu que par sa grace,
 De leurs pechez pardon leur face,
 Et à tous autres Trepassez,
 Qui sont de ce Monde passez. Amen.

XXXIII.

Cy gist honorable homme M^e Jehan du Chemin,
 vivant General et Maistre des œuures de Mas-
 sonnerie du Roy nostre Sire, qui deceda le
 vendredy 1^{er} jour de May l'an 1468.

XXXIV.

*Épitaphe de Jean de la Porte, commissaire
 examinateur au Châtelet, qui mourut en
 1442.*

Cette épitaphe était en vieilles rimes. Les
 deux premiers vers ne purent se lire, à cause
 de la hauteur, et la pierre étant usée.

.

 Car la Mort qui rien ne dé ————
 Tesmoing Messire Jean de la ————
 Examineur pour le ————
 Au Chastelet sans desa ————
 L'un des Escheuins en sa ————
 De Paris sans d'autruy en ————
 Lequel enterré cy de ————
 Gist comme la mort rede ————
 Et quitta ce monde hy ————
 L'an mil quatre cent quarante ————
 En novembre neufiesme ————
 Prions Jesus que dans se ————
 De ses pechez pardon luy ————
 Et qu'il le puisse voir en ————
 Là sus en son gracieux ————
 Où il domine, vit et ————
 Et qu'il nous puisse si bien ————
 Qu'à la fin nous y peust con ————

XXXV.

Du mors de Mort qui les humains desplace,
 Repose et gist par mortelle pointure
 Icy devant en ce saint lieu et place,
 Feu Guillaume Patin en sepulture,

Marchand et Bourgeois de Paris, creature
Honorabile et Idoine, l'an mil quatre cent, nombre
Soixante et deux, en Septembre :
La bonne fain guerdonne : à bien viure
Rendez le mourir heureux: Amen.
Priez Dieu pour les Trépassés.

XXXVI.

Cy devant gist le Corps de honorable homme
M^e Jacques Boisson natif de Poitiers, en son vi-
vant Bachelier en Decret et Curé de la Ville
l'Evesque lez Paris, lequel trepassa l'an 1429.
le dimanche 25^e jour de feurier.

Priez Dieu qu'il luy fasse mercy à l'Ame.
Amen.

XXXVII.

Cy gist Venerable et Docte Personne M^e Char-
les Sac, en son viuant docteur en Theologie et
Curé de S^t Merry à Paris, lequel trépassa le 1^{er}
jour de May 1495.

SÉMINAIRES DIVERS. — *Séminaire des Mis-
sions-Etrangères.* Ce Séminaire est établi
dans la rue du Bac, au-dessus et de l'autre
côté des Récollettes de l'Immaculée-Concep-
tion. Voici les principales circonstances de
son établissement. Bernard de Sainte-Thé-
rèse, évêque de Babylone, par contrat du 16
mars 1663, en faveur des missions dans les
pays étrangers, et par préférence dans la
Perse, où il avait travaillé avec succès, fit
don à Antoine de Barillon, seigneur de Mo-
rangis, directeur des finances, et à Jean de
Garibal, baron de Saint-Sulpice et de Vias,
de toutes les maisons et emplacements qui
lui appartenait au faubourg Saint-Germain,
dans la rue de la Fresnaye ou petite Grenelle,
aujourd'hui rue de Babylone, derrière les
Incurables, et dans celle du Bac, avec quel-
ques arpents de terre, situés dans la plaine
de Grenelle, tant aux Fourneaux qu'à la
grande forêt. Il leur donna de plus, en fa-
veur du futur séminaire, tous les biens
meubles qui lui appartiendraient lors de son
décès, avec sa chapelle complète et sa biblio-
thèque. Il y joignit la maison qu'il avait
achetée dans la ville d'Ispahan, capitale de
la Perse, avec les meubles, la chapelle et
la bibliothèque qui y étaient. Les conditions
que le donateur apposa à cette donation,
sont, qu'il sera, par les sieurs de Morangis
et de Garibal, établi dans ses maisons du
faubourg Saint-Germain un séminaire de
personnes ecclésiastiques, ou aspirantes à
l'ordre ecclésiastique, et même de laïques
qui seront jugés capables et utiles au bien
de l'œuvre, qui seront instruits aux études,
sciences et langues nécessaires pour les mis-
sions, et envoyés à la maison d'Ispahan,
pour se perfectionner dans les langues, et
travailler à la conversion des âmes, sous la
conduite de ceux qui auront la direction du
séminaire; que les maisons, meubles, cha-
pelle et bibliothèque demeureront insépara-
blement unis au séminaire; que le séminaire

sera appelé *Séminaire des Missions-Etrangères*, que le donateur jouira, sa vie durant,
de la maison qu'il occupe, située dans la rue
de la Fresnaye, et d'une pension de trois
mille livres que lui payeront tous les ans
les sieurs de Morangis et de Garibal, qui
feront aussi une pension annuelle de 500
livres à Sylvestre Cazadeval, prêtre, aumô-
nier du donateur, et autant à demoiselle
Luce Cherot, pendant la vie de l'un et de
l'autre; qu'incontinent après le décès du
sieur évêque, les donataires payeront pour
faire prier Dieu pour lui, 2,000 livres à
l'Hôtel-Dieu de Paris, et 500 livres à l'Hôpi-
tal-Général; enfin, que la chapelle qui sera
bâtie au séminaire portera le nom de la
Sainte-Famille.

Par acte du 18 mars de la même année,
les sieurs de Morangis et de Garibal déclá-
rèrent qu'ils ne prétendaient rien à la suc-
cession de l'évêque de Babylone, et quelle
était au profit de Michel Gazil, sieur de la
Bernardière, prêtre, docteur en théologie,
et d'Amand Poitevin, aussi prêtre et docteur
en théologie, demeurant l'un et l'autre au
presbytère de Saint-Josse, et qu'ils se char-
geaient de l'établissement du séminaire, à
quoi ils étaient plus propres que personne.

Le roi confirma cet établissement par ses
lettres patentes du mois de juillet 1663, qui
furent registrées au parlement le 7 de sep-
tembre de la même année. Le duc de Ver-
neuil, abbé de Saint-Germain des Prés, ayant
donné ses lettres de consentement le 10
d'octobre de la même année, dom Ignace
Philibert, prieur de l'abbaye, introduisit les
sieurs Gazil et Poitevin dans le séminaire,
le 27 dudit mois d'octobre. Une grande salle
lui servit de chapelle, jusqu'en 1683, que les
directeurs de ce séminaire se trouvèrent en
état d'en faire bâtir une autre qui fût plus
convenable. Ici les deux historiens bénédic-
tins dont on a emprunté cet article oublient
une circonstance très-glorieuse pour cette
maison. M. Brisacier, pour lors supérieur
de ce séminaire, et les principaux de cette
maison, ayant prié M. de Harlay, archevêque
de Paris, de demander au roi la grâce de
faire mettre la première pierre de cet édifice
au nom du *duc de Bourgogne*, Sa Majesté
répondit à ce prélat que le duc de Bourgo-
gne était encore trop jeune pour cette céré-
monie; mais que si on s'était adressé à elle-
même, elle leur aurait volontiers accordé ce
qu'ils demandaient. L'archevêque répondit
que c'était par respect qu'ils n'avaient osé
lever les yeux jusqu'à S. M. « Dites-leur
done, reprit le roi, que je vous ordonne de
la mettre en mon nom. »

Ce fut en exécution de cet ordre, que le
24 d'avril 1683, l'archevêque de Paris posa,
en grande cérémonie, la première pierre, sur
tous les côtés de laquelle il fit des croix avec
le ciseau. On mit sous cette pierre une mé-
daille d'argent portant d'un côté le portrait
du roi, avec cette inscription à l'entour :

LUDOVICUS MAGNUS REX,

Sur le revers était écrit :

LUDOVICUS MAGNUS,
Victor pacificus, Pater Patriæ,
Per Franciscum du Harlay,
Parisiensem Archiepiscopum,
Ducem Paremque Franciæ,
primum lapidem posuit.

In seminario Missionum ad exteros.

An. 1685.

Innocentio XI summo Pontifice.

Cette église est double, c'est-à-dire qu'il y en a une supérieure ou haute, et une basse, ou souterraine. Il y a dans la supérieure, le grand autel et deux chapelles. Le premier de ces autels est orné d'un beau tableau de Carle Vanloo, qui représente l'Adoration des Mages. Celui qui est sur l'autel de la chapelle qui est à main droite en entrant, est une Sainte-Famille peinte par Restout; il est excellent et de la plus sublime expression en ce genre. Dans l'église basse, on remarque quelques épitaphes, dont voici les plus intéressantes.

D. O. M.

D. Bernardi a Sancta Theresia
Illustrissimi Babylonensis Episcopi,
hujus Domus Benefactoris,
cor apostolicum.

On ne sait pourquoi cette épitaphe est sans date, de même que celle qui suit :

D. O. M.

Hic

Vincentii de Meur,
viri apostolici
Cor
plane igneum
in spem
æternæ vitæ.

Voici l'épitaphe de feu M. l'abbé d'Argenson, composée et ordonnée par lui-même :

ICI REPOSE LE CŒUR

De Messire Louis le Voyer d'Argenson, Doyen et Chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris, qui a institué ses héritiers légataires MM. du Séminaire des Missions étrangères, à la charge d'un obit qui se dira tous les ans à perpétuité, le 12 Janvier, jour de son décès, par MM. de cette Maison, et qu'il aura part à leurs prières en qualité de Bienfaiteur, et comme il est plus amplement déclaré dans son testament olographe, déposé a Jousse, Notaire au Châtelet de Paris. Priez Dieu pour son ame.

Le cœur de Louise de la Tour-d'Auvergne, sœur du feu cardinal de Bouillon, et connue dans le monde sous le nom de Mademoiselle de Bouillon, a été inhumé dans cette église, ou chapelle, ainsi qu'elle l'avait ordonné, à cause de l'estime qu'elle avait pour ces saints prêtres, qui se consacrent avec tant de zèle à la conversion des idolâtres. Cette saintefille mourut le 16 de mai 1683; et M. Tiberge, un des directeurs de la maison, fit

son éloge funèbre, uniquement fondé sur la vérité. On apprendra le reste par l'inscription qui suit :

ICI REPOSE LE CŒUR

De Mademoiselle de Bouillon, décédée à Evreux le 16 Mai 1685. Cette Princesse, dont la mémoire est en bénédiction, a fondé en cette Chapelle, une messe tous les jours à perpétuité, pour la conversion des infidèles.

Le dessin et l'architecture de cette église sont d'une grande simplicité; c'est l'ouvrage d'un architecte nommé Dubuisson. La maison de ce séminaire est accompagnée d'un assez grand enclos; et en 1736, on entreprit de la rebâtir à neuf, et d'élever de grands corps de bâtiments, qui sont actuellement achevés. Cette maison a eu deux directeurs d'un grand mérite pour l'esprit, le savoir et la vertu; aussi étaient-ils particulièrement connus et estimés de Louis le Grand. (C'étaient MM. les abbés Brisacier et Tiberge.)

(HURTAUT et MAGNY.)

Séminaire du Saint-Esprit et de l'Immaculée-Conception. Cette maison fut établie en 1703, pour l'éducation des pauvres ecclésiastiques de France et des pays étrangers, afin d'être employés dans les postes les plus laborieux; aussi se répandent-ils dans les campagnes des différents diocèses. Le séminaire des Missions-Etrangères en a tiré nombre de vicaires apostoliques et autres missionnaires, employés dans la Chine, la Cochinchine, la Camboge et le Tonkin. C'est aussi de cette maison que le ministère a fait partir la plupart des prêtres séculiers pour le Canada et l'Acadie.

Le 22 novembre 1770, M. l'archevêque de Paris a béni la première pierre de la chapelle de ce séminaire, assisté de M. de Sartine, conseiller d'Etat, et lieutenant général de police. On a jeté cette inscription dans les fondements :

Pauperes evangelisantur ad revel. Gent. et Glor. Pleb. Ex munificentia Regia, Oratorii sub invoc. S Spiritus et imm. Virginis, primum lapidem benedixit illust. ac reverendiss. in Christo P. D. D. Christophoro de Beaumont, Archiep. Paris. Dux S. Clodoaldi, Pär Franciæ, Ord. S. Spiritus Commendator; imposuit ill. DD. Ant. Raym. Joan. Gual. Gabr. de Sartine, Regi a sanctoribus Consiliis, Disciplinæ Politicæ prim. Prefectus, Ann. m. dcc. l. xix. die Nov. 22 adfuere Franciscus Becquet, Superior Generalis, J. Dufflots, J. M. Dufflots et J. Roquelin, Semin. Direct. Opèribus gratuito præfuit Nicol. le Camus de Mezieres, expert. Reg. Academiæque Stud. Paris. Archit. cœmentavit Julianus Martin.

(HURTAUT et MAGNY.)

Séminaire de Saint-Magloire (Le) était, il n'y a pas deux siècles, un hôpital nommé *Saint-Jacques du Haut-Pas*, et occupé par les religieux Hospitaliers qui lui avaient donné leur nom. Cet ordre, qui paraît être le même que celui des religieux appelés *Pontifices*,

sonne, étant arrivée sur ces entrefaites, l'autre partie du présent de Sa Majesté fut employée à faire des actions de grâces les plus solennelles. L'illustre Santeuil composa sur ce sujet une pièce latine, dans laquelle ce grand poète, en célébrant la gloire du conquérant, fit une mention honorable de la générosité du monarque envers le corps de la mercerie et de la reconnaissance de cette compagnie. Cette pièce, qui a été traduite par l'un des Corneille, est conservée précieusement avec la traduction dans les registres du bureau de la mercerie : l'éditeur des œuvres de Santeuil n'en a fait nulle mention dans son recueil. On ne la trouve imprimée que parmi les Œuvres diverses de Pierre Corneille. (HURTAUT et MAGNY.)

Épithaphes diverses de l'église du Saint-Sépulcre, extraites du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale.

I.

Cy gist Venerable et Docte Personne M^{re} Pierre Durand, Chanoine de ceans, Prieur de Giardon, lequel trespassa le Mardy 11^e jour d'Auril, l'an de grace 1442. Priez Dieu pour luy et pour tous les Bienfaiteurs de la presente Eglise et pour les Trepassez.

—

II.

Cy devant gisent Venerable et Docte Personne M^{re} Pierre de Torchly, Prestre, en son vivant Chanoine de l'Eglise de ceans, qui deceda le Jendy 18^e jour de Novembre 1569.

Et M^{re} Guillaume de Mauroy Prestre, en son viuant Chanoine en l'Eglise de ceans, nepueu dud. de Torchly, lequel deceda le 2^e jour de feurier, jour de Chandeleur, l'an 1566.

Priez Dieu pour eux.

—

III.

Cy devant gist Venerable et Docte Personne M^{re} Nicolle de Fontaines, en son viuant Prebtre et Chanoine en l'Eglise de ceans, et Greffier de la grand Confrairie aux Bourgeois et Bourgeoises de cette ville de Paris; lequel deceda le 28^e jour d'octobre, l'an de grace 1558. Et a laissé et donné en lad. Eglise, son Testament accompli, le reste de ses biens.

Priez Dieu pour son Ame. Amen.

—

IV.

Cy gist sous cette Tombe M^{re} Jean Des Champs, natif de Jary en Berry près Sanxerre, viuant Prestre Chanoine en l'Eglise de ceans, qui est decedé en sa Maison cloistrale le Mardy 11^e jour de Novembre 1585.

Requiescat in pace. Amen.

—

V.

Cy gist Venerable et Docte Personne M^{re} André

Langlois, natif de Louures en Paris, Prestre Chanoine en l'Eglise de ceans, lequel trespassa le 24^e jour de l'an de grace 1518.

Priez Dieu pour son Ame.

—

VI.

Cy gist Venerable et Docte Personne M^{re} Lucas Du Pré, Prestre et Chanoine de ceans, Garde du Tresor de la dite Eglise, Curé des Eglises de la Bocelliere et Silly, diocese de Beauvais, Greffier et Confraire de la grande Confrairie aux Bourgeois de Paris, lequel deceda le 18^e jour de Janvier l'an 1558.

Priez Dieu l'Ame d'iceluy, de son Pere et Ayeuls.

—

VII.

Cy gist Venerable et Docte Personne M^{re} Pierre Michel, Prestre, natif de Saint-Oüin lés Caune en Normandie, Diocese de Bayeux, Chanoine de ceans et Curé de Campauguy sur Marne, qui trespassa le 26^e jour de Juin 1551.

Priez Dieu pour luy.

SORBONNE. L'église de l'ancienne Sorbonne tombait presque en ruine, lorsque le cardinal de Richelieu, qui avait étudié la théologie dans le collège de Sorbonne, qui en était proviseur, et qui ne cherchait qu'à immortaliser son nom, entreprit de faire rebâtir ce collège de fond en comble. Le devis des bâtiments fut proposé à la Faculté assemblée le 20 juin 1626, approuvé par le cardinal le 30 juillet suivant, et l'on nomma des docteurs pour veiller sur les travaux. La première pierre de la grande salle fut posée par M. l'archevêque de Rouen en 1627; et le ministre mit le comble à la magnificence des bâtiments, en faisant élever la superbe église que nous voyons : il en posa lui-même la première pierre le 15 mai 1633, et elle ne fut finie qu'en 1633, ainsi qu'il est constaté par l'inscription qu'on lit au portail, du côté de la cour. On y plaça en même temps de grandes médailles d'argent, sur lesquelles son portrait et ses armes étaient représentés avec des inscriptions.

Le portail de l'église, disposé avantageusement au fond de la place, est de deux ordres. Le premier est corinthien, avec des colonnes engagées, et le second est composite, mais formé seulement par des pilastres qui répondent aux colonnes; dans les espaces entre deux, en haut et en bas, il y a quatre niches, où sont placées des statues de marbre faites par Guillain. Au-dessus de la porte est cette inscription :

Deo Opt. Max. Armandus, Cardinalis de Richelieu.

Un des plus remarquables ornements de cette magnifique église est le tombeau du cardinal de Richelieu, posé au milieu du chœur.

Ce fameux ministre y est représenté à demi couché, et revêtu de la pourpre sacrée,

sur une manière de tombeau antique, presque entièrement couvert de deux riches tapis qui pendent à droite et à gauche, et sur lesquelles sont gravées les inscriptions latines qu'on rapportera ci-après. La religion qui est derrière le cardinal, lui aide à se soutenir; elle tient le livre qu'il composa pour sa défense, et près d'elle sont deux génies qui supportent ses armes. A l'extrémité opposée, est une femme éplorée qui représente la Science, et qui, par son attitude des plus expressives, fait voir une vive douleur d'avoir perdu son plus ferme appui. On ne peut rien désirer dans ce genre de plus accompli. Charles Lebrun passe pour en avoir fourni le premier dessin, qui a ensuite été rédigé et mis en œuvre par François Girardon. Il est certain que c'est le chef-d'œuvre de cet habile sculpteur. Il est entièrement de marbre blanc, et fut érigé par les héritiers du cardinal en 1694. Son corps est dans un caveau au-dessous. Voici l'inscription gravée sur une des faces du tombeau :

Joannes-Armandus Cardinalis, dux de Richelieu, primarius Regni Administer, sub Ludovico justo XIII, Galliarum et Navarrae Rege Christianissimo, Sorbonæ Provisor hic sepultus: obiit ætat. L. VII, Nonis Decemb. anno R. S. H. M. D. C. XLII.

L'inscription suivante est placée dans le caveau sur une lame de cuivre de trois pieds et demi de haut, et de deux pieds de large. Elle est de Georges Scudéry, de l'Académie française :

Ici repose le grand Armand-Jean Duplessis, Cardinal de Richelieu, Duc et Pair de France, grand en naissance, grand en esprit, grand en sagesse, grand en science, grand en courage, grand en fortune, mais plus grand encore en piété. Il porta la gloire de son Prince partout où il porta ses armes, et il porta ses armes presque par toute l'Europe. Il a fait trembler les Rois, et il y a peu de trônes où il n'eût fait monter son Maître, si la justice n'eût conduit tous ses desseins. Son illustre nom mettoit la frayeur dans l'âme de tous les Ennemis de l'État, et la mettra encore dans celle de leurs Descendants. Si l'on comptoit ses jours par ses victoires, et ses années par ses triomphes, la postérité croira qu'il a vécu plusieurs siècles, et son histoire n'aura rien à craindre qu'elle-même, qui, étant toute pleine de prodiges et de merveilles, aura peine à persuader aux siècles éloignés ce que le nôtre a vu avec admiration. Comme il fut toujours équitable, il fut invincible. Ses Ennemis n'ont jamais eu d'autre avantage, que le seul d'être surmontés par lui; et comme il fut infiniment prudent, il fut infiniment heureux. La grandeur des événements justifia la droiture de ses intentions. Sa diligence ne put être prévenue, ni sa vigilance surprise, ni sa prévoyance trompée. Il n'a jamais

manqué à ses amis, et ses Ennemis même se fioient plus à sa parole, que s'ils eussent eu des places en otages. Rien ne résistoit à la force de son éloquence; la grâce et la majesté étoient sur son front, en sa taille et en toutes ses actions. Ses grâces imprimoient le respect; ses paroles lioient les cœurs, et ses mains libérales ne laissoient point de mérite sans récompense. Il abattit l'hérésie, et conserva la Religion par la prise de la Rochelle, cette orgueilleuse Ville que l'on estimoit imprenable, et par la réduction de plus de deux cents places qui avoient depuis longtemps partagé l'autorité royale. Vainqueur du dedans, il porta au dehors les forces de son Roi. De tant de Villes conquises, Pignerol, Arras, Brisach, Monaco, Perpignan et Sedan sont les principales. La gloire de ses Ouvrages de piété pour l'instruction et la perfection des Chrétiens, et pour la conversion des Hérétiques, surpasse encore celle de ses conquêtes et la force de son génie, ayant accordé en lui deux choses qui sembloient incompatibles, la Religion et l'État. Il avança toujours du même pas les progrès de l'un et de l'autre. Il fut le Protecteur de la vertu, des sciences et des beaux-arts. Enfin, sa réputation a été sans tache, et il doit être justement appelé le Héros des derniers siècles. Que peut-on dire de plus? Sa mort a été digne de sa vie. Comme il possédoit les grandeurs sans en être possédé, il s'en est détaché sans peine, et a vu le bout de sa carrière avec joie, parce qu'il voyoit des couronnes immortelles. Il est mort comme il a vécu, grand, invincible, glorieux, et pour dernier honneur, pleuré de son Roi; et pour son éternel bonheur, il est mort humblement, chrétiennement et saintement.

Qui que tu sois, tu n'as garde de refuser tes prières à un si grand homme; mais en priant, souviens-toi que tu rends ce pieux devoir à celui qui, par ces superbes bâtiments de la célèbre Sorbonne, a laissé un si grand monument de sa piété.

Ce grand Cardinal mourut à Paris le quatrième jour de Décembre mil six cent quarante-deux, âgé de cinquante-sept ans, trois mois, moins un jour (1).

(1) Ce cardinal avait été ministre pendant dix-huit ans, sous Louis XIII, qui ne lui survécut que six mois. On remarque que son tombeau est placé dans l'endroit où étoient autrefois les latrines du collège de Cluny, et que la sœur de M. de Thou (qui fut décapité) offrit dans le temps inutilement à MM. les directeurs de la maison de Sorbonne une somme considérable, pour lui permettre de faire graver sur ce tombeau ces paroles de l'Évangile, à l'occasion du Lazare: *Seigneur, si vous aviez été ici, mon frère ne serait pas mort.* M. de Thou fut décapité sous le ministère et par l'ordre du cardinal de Richelieu. Le czar Pierre le Grand, étant venu en France en 1719, fut conduit en Sorbonne, où l'on lui montra le mausolée de ce cardinal; aussitôt, transporté d'enthousiasme,

nostri velut atlantem, virum primæ notæ, et omnibus majorem titulis; necnon illustrissimum Polemarchum Mellæræum, invictum Poliorcetem, Provinciæ Armoricæ Proregem, utrinque nepotes quasi ad miraculum protulit; ille tamen ante hæc gentilitia sidera propriis jam splenduerat radiis et à puero Melitensis ordinis sacram adscriptus militiam, in ea fortiter sese gesserat, gemina expeditione navali; tum illa, qua fame periclitanti Religionis insulæ, expugnatis, captis, et adductis quinque navibus Turcicis frumento onustis, opportune succurit, tum ea, qua eorundem infidelium classe in secundo regressu à Lepanto dispersa, et direpta, singulari ejus adminiculo opima spolia, captivi, et tormenta bellica in ordinis commodum cessere: deinde summus illi Franciæ Prioratus (apud Equites post supremam spectatissima dignitas), non aulæ Favoniis, quibus bis restitit, blande afflato, sed exacta secundum ætatem successione promotus, cum applausu obtigit; quo in gradu oppressorum protectorem, egenorum provisorem, dissidentium conciliatorem, se semper exhibuit; sub Eminentissimo Cardinali nepote, Regi Administro, Architalassi vice functus est, illi solum secundus, qui in omnibus Galliæ negotiis primas tenuit; ea vitæ innocentia et morum gravitate fuit, ut conversatione sua vanas aulicorum mentes sapientiæ sale condiret; eo animi vigore, ut sive in Deum, sive in Regem peccantibus vel sola presentia metum incuteret; tandem et annis et meritis plenus, octogesimum ætatis annum excedente lustro, morte justorum obdormivit in Domino. Ann. sal. 1640. R. I. P. hanc grati animi et piæ memoriæ durabilem tesseram, Carolus Mellæræus, idem qui supra nepos amantissimus posuit.

Amador de la Porte, grand prieur de France, dont on vient de lire l'épithaphe, était fils de François de la Porte, seigneur de la Lunardière, et de Madeleine Charles. Ce fut réellement un gentilhomme de beaucoup de mérite, et digne de tous les éloges qu'on vient de lire dans son épithaphe. Le crédit du cardinal de Richelieu, ni celui de Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, maréchal de France, ses neveux, n'eurent que peu ou point de part à toutes les dignités dont il fut revêtu. Il fut grand prieur de France, bailli de la Morée, commandeur de Bracque, ambassadeur de son ordre en France, gouverneur de la ville et château d'Angers en 1619, du Havre, lieutenant de roi au pays d'Annis, et île de Ré et d'Oléron en 1633, et mourut à Paris d'apoplexie, le 13 octobre 1640.

En entrant dans la chapelle du nom de Jésus, on voit un tombeau sur lequel est la statue d'un homme à genoux, dont l'épithaphe est attachée à un pilier tout auprès.

Habet interior Gallia antiquissimam familiam de Villiers de l'Isle-Adam, multis magnisque rebus gestis clarissimam, Regum amicitiiis celeberrimam;

unde suis, totique Reip. Christianæ prodiit tantis dignus natalibus Philippus, cujus modo, viator, monumentum cernis, honoris virtutisque ergo positum. Hunc eo sua per gradus evexerunt merita, ut concordibus omnium votis, in universum suum ordinem obtinens imperium, ejus militiæ magister fuerit, quæ Deo Opt. Max. est, et Joanni Zachariæ sacræ; celam hanc vivens ineffabili tetragamato nomini, extra quod nulli salus, vir pius ac religiosus dicatam voluit.

Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mourut à Malte le 21 août 1534. Ainsi le monument qu'on voit ici n'est qu'un cénotaphe ou tombeau vide. Ce grand maître avait donné des marques signalées de sa valeur et de sa conduite en la défense de la ville de Rhodes, assiégée par Soliman II, sultan des Turcs. La maison de Villiers était une des plus anciennes et des plus illustres de l'Isle-de-France. Oudri Vital parle d'Aymeri, seigneur de Villiers, qui vivait en 1073. Charles de Villiers, évêque et comte de Beauvais, pair de France, ayant hérité, comme aîné de sa maison, des terres de l'Isle-Adam, de Nogent-sur-Oise, etc., en fit don à Anne de Montmorency, fils de sa cousine germaine, depuis connétable de France, par acte du 10 septembre 1527. De la maison de Montmorency, cette terre a passé dans la maison de Bourbon-Condé, et puis dans la branche de Bourbon-Conti. La petite ville de l'Isle, sur la rivière d'Oise, prit son surnom d'Adam, qui en était seigneur avant l'an 1200; et depuis ce temps-là, ces deux noms n'en ont plus fait qu'un, qu'on a donné à la petite ville de l'Isle, et à la branche aînée des descendants de cet Adam.

Dans le fond de cette même chapelle, est un tableau où sont les armes de la maison de Lorraine; on lit dessous :

TOMBEAU

De très-illustre et très-magnifique Prince François de Lorraine, Grand Prieur de France.

Passant, qui sans penser au destin rigoureux,
Vivant au prix des morts t'estime bien heureux,
Arrête un peu le pas, et tu pourras connoître
Lequel est plus heureux, ou celui qui vient naître,
Ou celui qui mourant, laisse avecque son nom,
Les fidèles témoins d'un immortel renom.
Sous ce marbre engourdi demeure l'ombre vaine,
Et le corps enfermé de François de Lorraine,
Non de ce grand François, qui par ses braves faits,
Défendit les Lorrains, et recouvra Calais;
Mais d'un, qui descendu des mêmes père et mère,
Suivoit assez de près la grandeur de son frère,
Qui défendant la Foi, ne voulut s'épargner,
Comme de sa vertu Malthé peut témoigner,
Qui défendit son Roi, voire toute la France,
Comme confesse assez la coste de Provence;
Les Nourrissons du Rhin, le Pays Boulenois,
Les remparts emmurés des frontières d'Artois.
C'est, Passant, ce qui fait qu'encore que la vie

Lui fût avant ses jours subitement ravie,
 Si est ce qu'il vivra, et son renom toujours
 Vivant accompagnera l'infinité des jours;
 Renom qui fleurira plutôt par sa vaillance
 Que par heureusement avoir pris sa naissance
 D'un Prince successeur à ce grand Godefroy,
 Qui laissant son Pays, par armes se fit Roi,
 Ayant divinement conduite son armée,
 Jusqu'au lieu capital de la Terre Idumée;
 Sa vertu toutefois, ni l'heur de ses aïeux,
 Bien qu'il fût à chacun courtois et gracieux,
 Ne peuvent empêcher qu'en la fleur de son âge
 Il n'ait passé trop tôt le commun passage
 Où l'on ne voit jamais que la trace des pas,
 Ne voient regarder toujours en contrebas.
 Vous doncques qui n'avez pour aïeux ni pour pères,
 Les Princes et les Rois, ne pleurez vos misères;
 Mais plutôt sous la terre allez patiemment,
 Puisque la mort aux Grands ne pardonne autrement.

Obiit 6 Martii 1562.

A côté de cette même chapelle on voit, sur une table de marbre noir, cette épitaphe :

ECI GIST

F. François de Faucon, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, Commandeur de Villedieu en Dreugesin; lequel pendant vingt années de résidence à Malte, a servi sa Religion avec honneur en plusieurs occasions contre les Infidèles, même étant Capitaine de Galère, et aussi Capitaine de la Capitane de son Ordre; et revenu en France, se trouva en la bataille gagnée par M. l'Amiral de Montmorenci sur les Rochelois, commandant une roberge; depuis étant Général des Vaisseaux de Normandie, est décédé à Paris en Avril 1626, âgé de 42 ans, au grand regret de Messires Alexandre et Charles de Faucon, subsécutivement Premiers Présidens de Normandie, et de Messire Claude de Faucon, Sieur de Messy, ses frères, qui lui ont fait faire cette épitaphe.

François de Faucon était connu dans le monde sous le nom de Chevalier de Ris, et était fils de Claude de Faucon, reçu conseiller au parlement de Paris le 11 janvier 1567, puis président des enquêtes en 1579, et enfin premier président du parlement de Rennes.

Dans la chapelle de Saint-Pantaléon, on remarque, sous une arcade pratiquée dans la muraille, le tombeau de F. Bertrand de Cluys, grand prieur de France, et de Pierre de Cluys, son neveu, aussi grand prieur de France. Ces deux statues sont à genoux, et l'une à la file de l'autre. Au bas de cette arcade est écrit :

Ici est le monument de nobles et religieuses personnes, frères Bertrand de Cluys, jadis Prieur de l'Aquitaine, et depuis Grand Prieur de France, et de R. F. Pierre de Cluys, son neveu,

aussi Grand Prieur de France, lequel a fait construire cette Chapelle de fond en comble, dédiée en l'honneur de S. Pantaléon, en commémoration de la victoire obtenue par la grâce divine contre le Grand Turc, l'an 1480, le jour dudit Saint. La Chapelle fut faite l'an 1519, bénite l'an 1552, et depuis réparée l'an 1547.

Sur l'autel de cette chapelle il y a un tableau fort ancien, où se voient divers miracles de saint Pantaléon, représentés à la manière de nos vieux peintres, c'est-à-dire par différents groupes répandus dans tout l'espace du tableau, ce qui choquait fort, à la vérité, les règles de la bonne composition; mais cela suppléait cependant à l'impuissance de ce bel art, d'offrir aux yeux plus d'un moment d'une seule action remarquable dans un sujet d'histoire.

On enterre dans cette église tous les commandeurs et les chevaliers de l'ordre de Malte qui meurent à Paris.

Le Temple a donné son nom à la rue sur laquelle il est situé. Elle se nommait, en 1252 la rue de la Chevalerie du Temple; en 1283, la rue de la Maison du Temple, et s'étendait depuis la rue Bardubec jusqu'au Temple. Philippe-Auguste ayant fait faire une porte de ville auprès de l'hôpital de Sainte-Avoye, on lui donna le nom de rue de la Porte-du-Temple; mais, vers l'an 1485, on commença à ne la plus appeler la rue du Temple, que depuis le Temple jusqu'aux coins des rues Michel-le-Comte et des Vieilles-Audriettes; et pour la partie qui était depuis les coins de ces deux rues jusqu'à la rue Bardubec, on la nomma, comme on fait encore aujourd'hui, la rue Sainte-Avoye.

Au coin de la rue du Temple et de celle des Vieilles-Audriettes ou Haudriettes, ainsi nommée de quelques maisons de cette rue, qui appartenaient aux Audriettes, il y avait une échelle très-connue sous le nom d'*échelle du Temple*. Cette échelle et plusieurs autres qu'on voyait autrefois en différents quartiers de Paris, étaient des marques de haute justice. Celle du Temple est aujourd'hui la seule qui subsiste dans cette ville; encore n'en reste-t-il qu'un des montants.

Contre les murs du Temple, à l'entrée de la rue de la Corderie, est une boucherie composée de trois étaux. Les Templiers l'avaient établie dans la rue de Braque, qui, pour cette raison, fut nommée pour lors, et longtemps après, tantôt la rue des Boucheries, tantôt la rue aux Bouchers du Temple, et tantôt la rue aux Boucheries de Braque. Dans la suite, on la transporta dans la rue du Temple. Dès son établissement, les bouchers de la grande boucherie voulurent l'empêcher, et prétendirent que personne n'en pouvait tenir sans leur consentement. Il y eut un procès qui fut terminé en 1182 en faveur des Templiers, à la charge que cette boucherie n'aurait que deux étaux, larges chacun de douze pieds. Cela se voit dans

des lettres patentes qui sont dans les Cartulaires du Temple et des bouchers. Sauval ajoute qu'on apprend, par une sentence du Châtelet, de l'an 1422, qu'à la rue du Temple étaient l'hôtel et la boucherie de Jean Testars ; mais on ne sait si cette boucherie faisait partie de celle des Templiers, ou si elle en était différente. On ne sait pas même en quel temps on a ajouté un troisième étal à celle du Temple.

L'église du Temple est desservie par les chapelains de l'ordre, dont l'un est préposé pour exercer les fonctions curiales dans l'enclos du Temple. Ce lieu est privilégié, c'est-à-dire exempt de la visite des jurés des communautés de cette ville, etc.

A l'extrémité des murailles qui enferment le Temple, on lit ces vers sur une fontaine.

Quem cernis fontem Maltæ debetur et Urbi,
Præbuit hæc undas, præbuit illa locum.

(HURTAUT et MAGNY.)

Épithes diverses de l'église du Temple, d'après le Recueil manuscrit des épithes de Paris à la Bibliothèque nationale, n° 9480.

I.

Cy gist Noble et Religieuse Personne Frere Antoine Chabot, Chevalier, Grand Prieur de France, natif de Jarnac du Prioré d'Acquitaine, lequel par ses vertus et mérite est parvenu à la dignité de Grand Prieur de France, et trépassa le 6^e jour de Novembre l'an 1507.

Priez Dieu pour son Ame.

—

II.

Cy gist Religieuse Personne Frere Simon Clignet jadis Commandeur de ceans.
Vaulbourg, qui trépassa le Lundy après la feste S^t Barnabé Apostre le jour de Juin l'an de grace 1566.

Priez Dieu pour l'ame de luy.

—

III.

Cy dessous gist Noble et Religieuse Personne frere Regnault de Gyresme, jadis Prieur de L'Hospital en France, qu'il gouverna en tranquillité et union par l'espace de 26 ans et trépassa l'an de grace 1415. le Jeudy 9^e jour d'Aoust.

Priez pour l'ame de li, que Dieu bonne mercy luy face.

—

IV.

Cy gist Noble et Religieuse Personne frere Nicolle de Giresme jadis Prieur de L'Hospital en

France, lequel gouverna bien et honnestement son dit Prioré l'espace de 19 ans, lequel trépassa le 19^e Jour de Décembre l'an de grace 1466.

Dieu ayt l'ame de luy.

—

V.

Cy gist Noble et Religieuse Personne frere Pierre de Pons, natif de Rasay près de Mont-richart en Touraine; lequel trépassa de ce monde le 7^e de Juillet l'an 1512. Nostre Seigneur luy veuille donner sa grace en Paradis. Amen.

—

VI.

Frater Robertus Daube, vulgo cognominatus de Rocq Martine ad Rodanum, ex oppido Arelato, ex insigni familia natus, per omnes hospitalis militaris gradus inter. . . . multa cum laude evectus, ad magnam tandem S^ti Ægidii Præfecturam devenit in Provincia Narbonensi, demum per universam Galliam Pro-magister creatus (honus à magno Militiæ Magistro secundus) ad Regem publico nomine Legatus, rem spectantem, scilicet a priscis quondam Regibus irrogatorum privilegiorum speciali modo confirmationem, novorumque concessionem ab Henrico nunc Rege consecutus, quum vero multis et gravibus exaltatus laboribus ad quietam se temperiem pararet, vocatus est ad æternam. Vixit annos 70. Militavit annis 40. præfuit annis quatuor, obiit in Legatione Lutetiæ, in ædibus Templi, die Sabbati 5^o octobris, anno Christi 1549.

Commilitones et Amici Fratres Defuncto posuerunt.

Et autour est écrit :

Frere Robert Daube, dit de Roqmartine, vivant Grand Prieur de France, Lieutenant du Grand Maistre de l'Ordre, trépassa le 5^e Jour d'octobre 1549.

En paix soit-il.

—

VII.

PSL. 89.

Superavimus, mansuetudo et rapiemus.

Frater Philippus Kerleau Trecorensis solii Canorum promontorii, in ista spectata Celticæ Galliæ Peninsula e clarissimis ortus majoribus, Ordinum Ductore arte Patrus. Episcopo Britannorum. magnis de rebus apud exteros Principes ortore, ex primariis Hospitalis Hierosolymitani Militibus unus nullis non laborum jaectatus quandiu vixit assibus, dum molestiorum quorundam superatis fluctibus in

Portu victor frino. ceperat temporalia
vocatus ad aeterna.

Sic homines labore, fortuna caduca, querula
vita terras incolumus.

—
PSAL. 17. HABAC. 5.

Ponet pedes meos ut cernuorum.

Vixit integer. annos septuaginta,
militavit hospitali duode quinquaginta octo. . .
. his aedibus ubi dormivit in Christo die
14^e Julii, anno Redemptionis 1546.

—
VIII.

Cy gist Noble et Religieuse Personne frere
Jacques Bastar de Bourbon du Lyege, Chevalier
de l'ordre de l'hospital de S^t Jehan de Jérusa-
lem, Grand Prieur de France dudit ordre, qui
trépassa le 27^e jour de Septembre 1527.

Priez Dieu pour luy.

—
IX.

Cy gist Noble et Religieuse Personne frere
Charles de Brumiers, Chevalier de l'ordre de
S^t Jean de Jerusalem, Grand Prieur de France,
natif de Brumiers en Valois, qui trépassa le 16^e
Jour de May 1519.

Priez Dieu pour son Ame

—
X.

Cy gist Noble et Religieuse Personne frere
Claude d'Ancienville, Chevalier de l'ordre Mon-
sieur S^t Jehan de Hierusalem, en son vivant
Grand Prieur de France, lequel trépassa le 24^e
Jour d'Octobre l'an 1507.

Priez Dieu pour luy.

—
XI.

Cy gist Noble et Religieuse Personne Frere Jehan
de Ch. en son vivant Commandeur de. . .
. Joisy, de. de Beaumoir en
Ponthieu et d'Aussoire. qui trépassa le 1^{er} jour
d'Aoust 1570.

Priez Dieu pour luy.

—
XII.

D. O. M.

A L'HEUREUSE MÉMOIRE

De M^{re} Philippes de Brichanteau Chevalier
Baron de Lignieres, Rosay, Thevez, Bois-Bou-
dran, Boyer, et conseiller du Roy Louis XIII.
en ses Conseils, et Capitaine de cinquante hom-

mes d'armes de ses ordonances et Colonel des
Suisses de Monseigneur frere unique de Sa Ma-
jesté, decedé en cette ville le 2^e Mars 1659.
duquel les intestins ont esté mis en ce lieu, le
coeur porté à Nangis, et le corps à Lignieres,
par les soins de haute et tres vertueuse Dame
Claude de Meaux son espouse.

Priez Dieu pour son Ame.

THÉATINS (les Religieux). Ce couvent est
sur le quai Malaquais; il a aussi une porte
dans la rue de Bourbon. Ces religieux sont
des Cleres réguliers, institués en Italie vers
l'an 1524, par saint Gaétan, gentilhomme
vicentin, et Jean-Pierre Caraffe, pour lors
archevêque de Théate, ou Chiéti dans le
royaume de Naples, et qui dans la suite fut
pape sous le nom de Paul IV. C'est du nom
de l'évêché de Pierre Caraffe que les cleres
réguliers de cette congrégation ont été nom-
més *Théatins*. Ces religieux professent une
pauvreté si grande, qu'ils semblent s'être
entièrement abandonnés à la Providence;
car ils reçoivent ce qu'on leur donne par
aumône, mais ne demandent jamais rien.
Leur institut fut approuvé par Clément VII,
en 1524. Le cardinal Mazarin fit venir de
Rome à Paris quelques-uns de ces religieux,
parmi lesquels était Dom Ange de Bissari,
que cette Eminence chargea de la direction
de sa conscience. Dès lors ce cardinal pensa
à leur procurer un établissement dans cette
ville, et, pour cet effet, fit acheter une mai-
son sur le quai Malaquais, le 26 mai de l'an
1642, pour le prix de 54,000 livres. Henri de
Bourbon, duc de Verneuil, évêque de Metz,
et abbé de Saint-Germain des Prés, et qui,
en cette dernière qualité, jouissait alors
d'une juridiction comme épiscopale, dans
toute l'étendue de ce faubourg, permit cet
établissement par ses lettres du 1^{er} août 1648.
Ce fut en conséquence de cette permission
que Dom Placide Roussel, prieur de l'abbaye,
et vicaire général de l'abbé, se transporta le
7 du même mois dans la maison achetée par
les Théatins, et, en ayant fait la visite, il en
bénit la chapelle, sonna les cloches et ex-
posa le saint sacrement. Sur les onze heures
avant midi, le roi Louis XIV, accompagné
du duc d'Anjou, son frère unique, y arriva,
et l'évêque de Dol s'étant trouvé présent, il
fut prié de bénir la croix, que le roi plaça
ensuite de sa propre main sur le portail, et
déclara que son intention était que cette
maison fût nommée Sainte-Anne la Royale.
Cette église, ou plutôt chapelle, fut extrê-
mement petite jusqu'à la mort du cardinal
Mazarin. Cette Eminence ayant légué par
son testament cent mille écus à ces religieux,
pour bâtir une église, ils achetèrent une
place qui leur coûta 72,000 livres, et firent
venir d'Italie un de leurs religieux, nommé
le P. Camille Guarini, qui passait pour un
grand architecte; mais ces religieux et leur
architecte passèrent d'une extrémité à l'autre;
car n'ayant eu jusqu'alors qu'une petite
chapelle, ils formèrent le dessin d'une église
si grande, qu'elle ne convenait ni à leurs

facultés, ni à l'emplacement qu'ils occupent : aussi est-elle demeurée imparfaite. On commença cet édifice en 1662, et ce fut le prince de Conti qui en posa la première pierre au nom de Louis XIV, le 28 novembre de cette même année. On s'aperçut un peu tard de la grandeur de cette entreprise, et ce bâtiment fut discontinué. Il fut repris en 1714, au moyen d'une loterie, dont le roi gratifia ces religieux, et ce fut sur les dessins d'un architecte de Paris nommé Liévain. Celui-ci aurait été bien habile si, en conservant les bâtiments élevés sur les dessins du P. Guarini, il en eût fait un régulier et de bon goût. On n'a conservé que la croisée de l'église qu'on avait commencée.

La sacristie est enrichie d'une croix de cristal de roche, de six chandeliers et d'un soleil de même matière. On y voit aussi un soleil d'ambre, et une image de la Vierge, enchâssée dans de l'or, enrichie de perles et de diamants, le tout donné par la reine Anne d'Autriche. Dans cette église ont été inhumés le cœur du cardinal Mazarin, qui y fut apporté de Vincennes le 28 de mars 1661, par Claude Auvry, ancien évêque de Coutances, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, et maître de chambre de ce cardinal; le corps de Pompée Varési, nonce du pape auprès du roi; celui de Nicolas de Luschis, dont on va donner les épitaphes; celui du sieur de Lorme, médecin de réputation, qui y fut inhumé le 23 de juillet de l'an 1678; celui d'Edme Boursault, connu par ses lettres et plusieurs pièces de théâtre. Ce bel esprit était père d'Edme Chrysostome Boursault, religieux de cette maison, dont il est mort supérieur, ainsi qu'on le remarquera plus bas; Edme Boursault mourut en 1701; celui de Louis d'Aubusson, duc de Roanez, pair et maréchal de France, second du nom, connu sous le nom de maréchal duc de la Feuillade, mort à Marly le 29 janvier 1725; celui de Frédéric-Jules de la Tour-d'Auvergne, nommé le prince d'Auvergne, autrefois connu sous le nom de chevalier de Bouillon, mort le 28 juin 1733, âgé de soixante-deux ans un mois et vingt-six jours, sans laisser de postérité de Catherine-Olive de Treate, sa femme.

Le corps de Pompée Varési fut mis vis-à-vis le grand autel, proche le balustre, sous une tombe plate de marbre noir, sur laquelle est cette inscription, dans laquelle on ne trouvera pas l'éloge d'une seule vertu chrétienne :

POMPEIUM VARESIUM,
Lateranensis Ecclesie Canonicum,
Apostolicum utriusque Signaturæ
Referendarium,
S. Inquisitionis Assessorem,
Romanæ Rotæ Auditorem,
Beneventii, Anconæ, Perusii,
ac demum Romæ Præfectum.
Archiepiscopum Hadrianopolitanum,
Summi Pontificis
Domesticum et assistentem Prælatum,

et apud Venetos
tum apud Christianissimum Regem
extraordinarium primo,
ex mox ordinarium Nuntium:
in omni vitæ munerumque varietate,
suavitate morum, sagacitate mentis,
animi magnitudine,
contantiaque præsignem,
memorandum posteris, ac mirandum,
scripti lapidis hoc monumentum
exhibet.

Obiit salut. anno 1678,
ætatis suæ 54, menses 7, di. 3.

Dans la nef du côté de la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, est une tombe plate de marbre blanc, sur laquelle est cette inscription :

D. O. M.

NICOLAUS DE LUSCHIS,
Comitis Alphonsi præclari historici,
filius natu, non animo minimus,
Vincentiæ ortus
avorum gloriam Gallicis
in castris imitaturus,
Ludovici Magni Regis Christianissimi
Patrocinium assecutus,
Luteiæ piissima morte præventus,
ad cœlestem gloriam evocatur.
Obiit die 16 Maii, anno 1670,
ætatis suæ 22.

Requiescat in pace.

Cette maison est la seule que les Théatins aient en France; et par conséquent ceux qui y sont reçus à faire profession font nécessairement vœu de stabilité, à moins qu'ils ne sortent du royaume. La communauté est de trente ou trent-cinq religieux; et quelque petit que soit ce nombre, il n'a pas laissé de fournir de grands prédicateurs. Le P. Alexis du Buc était un controversiste fameux, que son érudition et la vivacité de son esprit avaient rendu redoutable aux calvinistes. On a prétendu que plus de trois cents de ces sectaires étaient rentrés dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, par les exhortations de ce religieux. Le P. Quinquet a été un des grands prédicateurs de ces derniers temps. Il avait prêché plusieurs Avents et plusieurs Carêmes devant le roi, avec beaucoup d'applaudissements. Sa composition était solide, touchante et délicate. Le P. Edme-Chrysostome Boursault a été aussi prédicateur ordinaire du roi, et était supérieur de cette maison lorsqu'il mourut, le 13 mars 1733; mais aucun religieux de cette maison, ni même aucun prédicateur de nos jours, n'a joui de plus de distinction et de titres plus honorables, que le R. P. Jean-François Boyer, aumônier de madame la dauphine et membre de l'Académie des inscriptions; il mourut à Versailles le 20 août 1755, et fut inhumé dans l'église de la paroisse du châteaueu.
(HURTAUT et MAGNY.)

On conservait autrefois à l'église des PP. Théatins des reliques de saint Attien, martyr, venant des catacombes de Rome. M. le cardinal Mai rapporte, dans son *Épigraphie*, l'inscription antique suivante, gravée sur le monument qui renfermait ces reliques :

Aurelia Caliste
bene merenti
Attiano cojugi
titulu posuit.

(*Cardinal Mai*, 364, 7; *BOLDETTI*, p. 113.)

URSULINES (les) de la rue Saint-Jacques. Cette maison est située dans la grande rue du Faubourg-Saint-Jacques, à côté des Filles de la Visitation de Sainte-Marie. La B. Angèle, née en 1511, ayant assemblé dans la ville de Brescia, en Lombardie, en 1537, des filles et des femmes vertueuses, elle les mit sous la protection de sainte Ursule, et les occupa à instruire les jeunes filles, à visiter les malades, à aller consoler les affligés jusque dans les prisons et dans les hôpitaux, etc. Quoiqu'elles ne fussent unies que par les seuls liens de la vertu et de la charité, le pape Paul III approuva cette institution en 1544, sous le nom de *Compagnie de Sainte-Ursule*, et ensuite Grégoire XIII, en 1572. François de Bermond ayant entendu parler de ces Ursulines, résolut, avec la permission de Clément VIII, d'en faire venir d'Italie, et d'en introduire à Aix en Provence; ce qu'elle fit en 1594. Elles réussirent à Aix comme elles avaient réussi en Italie, et leur réputation étant parvenue jusque dans la capitale du royaume, on comprit que Paris était la ville du monde où l'établissement de cet institut était le plus nécessaire pour élever les jeunes filles. On fit venir d'Aix deux de ces Ursulines, l'une nommée Françoise de Bermond, celle-là même qui les avait introduites en Provence, et l'autre, appelée Lucrèce de Montez. A leur arrivée au mois de mars 1608, on les logea à l'hôtel de Saint-André, au faubourg Saint-Jacques, qu'on loua exprès. Leur attention à bien élever des filles détermina Madeleine Luillier, veuve de Claude le Roux, sieur de Sainte-Beuve, conseiller au parlement, à leur procurer un établissement; mais pour le rendre plus stable, elle voulut que ces filles qui, jusque-là, étaient séculières et sans clôture, fussent désormais religieuses et cloîtrées; et que outre les trois vœux ordinaires, elles en fissent un quatrième particulier, de vaquer à l'instruction des jeunes filles, et leur passa un contrat de 2,000 livres de rente perpétuelle, pour l'entretien de douze religieuses, après avoir obtenu des lettres patentes, datées du mois de décembre 1612, registrées au parlement le 12 septembre de l'année suivante. Le pape Paul confirma cet établissement, et permit d'ériger en corps de religion ces filles, qui auparavant n'étaient que séculières. Sa bulle est datée du 18 juin 1612, et porte expressément que le monastère bâti et doté par la dame de Sainte-Beuve, dans la ville

ou les faubourgs de Paris, sera sous le titre de *Sainte-Ursule*, et sous la règle réformée de Saint-Augustin. Après avoir obtenu l'approbation des deux puissances, la fondatrice acheta l'hôtel de Saint-André, et une grande place au lieu appelé des Poteries, tenant, d'un côté, à l'hôtel de Saint-André, et de l'autre, aboutissant à une petite ruelle nommée de Paradis, autrement la rue Jean-le-Riche, et d'autre part, depuis la grande rue du Faubourg-Saint-Jacques, jusqu'au chemin qui est devant la porte de la Santé, au faubourg Saint-Marcel. L'on fit bâtir aussitôt une grande maison dans cette place, et dans une partie des bâtiments de l'hôtel de Saint-André, on fit une petite chapelle pour le dehors, et un chœur au dedans pour les religieuses. Tous les lieux réguliers étant disposés pour loger une communauté, Anne de Roussy, abbesse de Saint-Etienne de Reims, fut priée de venir pour former aux exercices du cloître les sujets qui se présentaient : elle arriva à Paris le 11 juillet 1612, accompagnée de quatre de ses religieuses, et, le 11 novembre suivant, elle donna l'habit à douze filles. L'église qu'on voit ici à présent ne fut bâtie que quelques années après. La première pierre y fut posée par la reine Anne d'Autriche le 22 juin 1620, et le bâtiment ne fut conduit à sa perfection qu'en 1627. Elle fut béni le 14 mars de la même année par Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris. Cette église est petite, mais assez jolie. L'autel est décoré de colonnes de marbre de Dinan, et orné d'un tableau qui représente l'Annonciation, et qui a été peint par Van-Moll, un des élèves de Rubens.

Au milieu du chœur des religieuses fut enterré le corps de madame de Sainte-Beuve, fondatrice de ce monastère, morte le 29 août 1630. Dans l'église on remarque la tombe sous laquelle a été inhumé Jean de Montreuil, laquelle est accompagnée de deux épitaphes; sur sa tombe on lit :

AD MAJOREM DEI GLORIAM.

Ci-dessous gist le corps de Messire Jean de Montreuil, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat, et Privé, et Résident pour Sa Majesté en Angleterre et en Ecosse, qui mourut le
XXVII AVRIL M. D C. L I.

Sur le mur qui est à côté, est cette épitaphe :

Ci-devant gist le corps d'illustre personne Messire Jean de Montreuil, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privé, et Secrétaire des commandements de Monseigneur le Prince de Conti. Dès l'âge de 20 ans il fit paroître tant de jugement et de sagesse, qu'on le rechercha pour des emplois dont peu d'hommes sont capables après une longue expérience. La manière dont il s'en acquitta, justifia le choix des Ministres qui l'avoient appelé aux affaires. La bonté de son Esprit lui donna ce que les autres ac-

quièrent par les années. La France, l'Italie, l'Angleterre et l'Ecosse, où il a eu de grands Emplois en des tems fort difficiles, publient sa grandeur et son adresse; il acquit l'estime et l'amitié de tous les Souverains avec lesquels il négocia. Comme plusieurs nations ont été témoins de sa vertu, la douleur de sa perte n'a pas été renfermée dans sa Patrie; il a eu pour amis tous les honnêtes gens, ils l'ont pleuré avec autant de tendresse que ses parens. Les Princes de Condé et de Conti l'ont honoré de leurs larmes: il semble qu'il n'a voulu vivre qu'autant qu'il falloit pour s'employer à leur liberté, qu'il avança par son adresse. Il voyoit bien qu'en travaillant à rompre leurs chaînes, il usoit celle qui joignoit en sa personne une belle ame, avec un corps accompli; mais s'immolant pour ses Maîtres, il crut s'immoler pour le bien public, trente-sept ans semblent n'avoir pas été une carrière assez étendue pour un homme qui l'avoit commencée avec tant de force. Il l'a si bien fournie, que si elle n'a pas été fort longue, elle a été très-glorieuse. Il a vécu pour les autres plutôt que pour lui. Passant, tache de l'imiter au lieu de le plaindre. Il mourut le 27 d'Avril 1651.

Montrolii Cineres (quem Gallia luget ademptum)

Hæc gelido clausos continet urna sinu:

Si numeras bene quæ gessit, plus Nestore vixit,

Si numeras annos, occidit ante diem.

(HURTAUT et MAGNY.)

VISITATION (Religieuses de la), rue Saint-Antoine. Ces filles ont été instituées par saint François de Sales, évêque et prince de Genève, en 1610. Dès leur premier établissement dans la petite ville d'Anneci, elles furent appelées *Filles de la Visitation*, parce qu'elles s'occupaient à visiter les malades et les pauvres, en l'honneur du mystère de la visite que la sainte Vierge fit à sainte Elisabeth. Elles ne firent d'abord que des vœux simples, et portaient un habit séculier; mais à la persuasion de M. Denis de Marquemont, archevêque de Lyon, cette congrégation fut érigée en religion, et fut confirmée par le pape Paul V, sous la règle de Saint-Augustin.

La réputation de cet institut étant parvenue jusqu'à Paris, plusieurs personnes de piété sollicitèrent saint François de Sales de lui procurer un établissement dans cette ville, et d'y faire venir Jeanne-Françoise Frémiot, dame de Chantal (1), fondatrice et première supérieure, et quelques religieuses pour travailler à ce saint œuvre. M. de Sales écrivit à la Mère de Chantal de le venir trouver, et d'amener le plus de religieuses qu'elle pourrait. Elle était pour lors à Bourges, occupée à y fonder une maison de son ordre; cependant elle partit aussitôt, et

(1) Veuve de Christophe de Rabutin, baron de Chantal, gentilhomme de la chambre du roi.

arriva à Paris avec trois religieuses le 6 d'avril 1619.

André Frémiot, archevêque de Bourges, et frère de madame de Chantal, fondatrice et première supérieure des filles de la Visitation, étant mort à Paris le 13 de mai 1641, fut inhumé dans cette église, dans une chapelle qui est à gauche en entrant; et sous les marches a été inhumé François Fouquet, dont voici l'épithaphe:

A L'HEUREUSE MÉMOIRE

De Messire François Fouquet, Chevalier, Conseiller du Roi ordinaire dans tous ses Conseils, fils de Messire François Fouquet, Conseiller au Parlement de Paris, lequel, après avoir passé par les Charges de Conseiller audit Parlement, et de Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, fut nommé pour Ambassadeur de Sa Majesté vers les Suisses, et puis retenu pour être employé aux plus secrètes et plus importantes affaires de l'Etat, dans le maniment desquelles il vécut avec tant d'intégrité et de modération, qu'il peut être proposé pour exemple à tous ceux qui sont admis aux Conseils des Princes. Sa naissance, sa vertu, sa capacité, son zèle au service du Roi, lui ont acquis un nom honorable en cette vie, d'où il passa en une meilleure, trop tôt pour les siens et pour le public, laissant douze enfants de Dame Marie de Maupeou sa femme, fille de Messire Gilles de Maupeou, Seigneur d'Ableiges, Conseiller d'Etat, Intendant et Contrôleur Général des Finances. Il mourut le..... 1640, âgé de cinquante-trois ans.

Dans ce même endroit a été aussi inhumé Nicolas Fouquet, si connu par sa faveur et par sa disgrâce. Il mourut à Pignerol le 23 de mars 1680, âgé de soixante-cinq ans. Il était fils de François Fouquet, dont on vient de rapporter l'épithaphe.

(HURTAUT et MAGNY.)

VISITATION (La), rue du Bac. En 1775, le 3 octobre, la reine vint poser la première pierre de la nouvelle église de ce monastère. On a placé sous cette pierre différentes médailles et une plaque d'argent qui porte l'inscription suivante:

Cette première pierre a été posée par très-haute, très-puissante Dame Marie-Antoinette d'Autriche, Reine de France et de Navarre, le 3 Octobre 1775, Marie Joséphe de Brancas, pour lors Supérieure du Monastère.

VISITATION DE SAINTE-MARIE (Religieuses de la). Ce couvent est à mi-côte du village ou faubourg de Chaillot; il a été fondé en cet endroit par Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, fille de Henri IV, et veuve de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, laquelle ayant acheté, en 1651, une maison à Chaillot, bâtie par la reine Catherine de Médicis, achetée et depuis embellie par le maréchal de Bassompierre, après la mort de cette princesse, et enfin vendue par décret sur le comte de Tilliers, la fit approprier pour en

faire un monastère de filles de la Visitation de Sainte-Marie; on l'a depuis augmentée considérablement, et l'église a été rebâtie tout à neuf l'an 1704. Mais son comble n'a aucune proportion avec les autres bâtiments, et est d'autant plus choquant, qu'on l'aperçoit de loin. C'est Nicolas Frémond, garde du trésor royal, et Geneviève Damond, sa femme, qui ont fait bâtir cette église entièrement à leurs dépens, et qui, par conséquent en sont les fondateurs, ainsi qu'il est marqué dans l'épithaphe que l'on va transcrire ci-dessous : ceux qui aiment les arts et qui s'y connaissent vantent infiniment la serrurerie de la grande porte de cette église.

Dans le chœur de cette église sont les cœurs d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, qui est la fondatrice de cette maison; de son fils Jacques Stuart, deuxième du nom, roi de la Grande-Bretagne, et de Louise-Marie Stuart, fille de ce prince, morte au château de Saint-Germain en Laye le 7 de Mai de l'an 1718.

A droite en entrant dans cette église on voit contre le mur l'épithaphe qui suit :

ICI REPOSE

Le Cœur de dame Geneviève Damond, veuve de Messire Nicolas de Frémond, Conseiller du Roi en ses Conseils, Grand Audiencier de France Honoraire, et Garde du Trésor-Royal. Une douceur toujours égale, une humilité sincère, une piété constante, une tendre charité pour les pauvres, des aumônes abondantes, un zèle éclairé pour la gloire de Dieu, toutes sortes de vertus fidèlement pratiquées, tandis que ce cœur a respiré, ont été des preuves que Dieu l'avoit formé selon le sien, et qu'il y faisoit sa demeure. Elle est décédée le 19 d'Août 1703, âgée de 69 ans, après avoir vu commencer le bâtiment de cette Eglise, que son époux et elle ont fondée.

Priez Dieu pour leur repos.

(HURTAUT et MAGNY.)

PARME, capitale du duché de Parme et Plaisance, en Italie.

I.

Sur une colonne aux portes de la basilique Santa-Maria della Steccata.

D. N. Imp. Cæs. Fla.

Constantino P. F.

victori aug. Pont-

ifici maximo trib.

potestas xxiii. imp. xxii.

cons. vii. P P. procos.

rerum umanarum (sic) opti-

mo principi divi

Constanti filio

B. R. P. nato.

(Cardinal MAÏ, 230, 2.)

II.

Imp. Cæs. Fl. Val. Constantio et Fl. Val. Constanti

N N. mag. maxim. et element. vict. perpetuis
semper augg. Parmenses optata devotione
dedicarunt B. R. N.

(Cardinal MAÏ, 257. 3; MUR., 1067, 5.)

III.

Palais Manorie.

Aeternis venerandis-

que principibus

D. D. N. N. Valentiniano

et Valenti victoribus

ac triumphatoribus

semper augg. bono

R. P. natis.

Cardinal MAÏ, 263, 2; LAMI., Inscr.
Parm., p. 28.)

C'est sans doute une copie de l'inscription rapportée, p. 263, 1, du cardinal MAÏ.

IV.

T. Fl. Claudius Constan-

tinus

iun. nob. Caes.

M. P. L.

(Cardinal MAÏ, p. 333.)

V.

Eglise des capucins.

Épithaphe d'Alexandre Farnèse, duc de Parme.

Alexander Farnesius, Belgis denictis, Francis

obsidione leuatis, vt tumuli hoc loco eius cada-

uer reponeretur, mandavit, iii. Non. Decemb.

m. d. xcii. Et vt secum Mariæ eius conjugis opt.

ossa iungerentur, illius testamentum sequutus,

annuit.

(LABBE, *Thes. Epitaph.*, p. 486)

PATRAS, dans le Péloponèse, royaume de Grèce.

Eglise de Saint-Nicolas.

D D. N N.

Arcadi

et Honor.

augg. spe

hoc spe bis

præ Eusebi D.

(Cardinal MAÏ, 344, 3; MUR., 266, 1.)

PAVIE, dans le royaume Lombardo-Vénitien (Italie).

I.

Inscription gravée sur une plaque de fer trouvée en 1709, en démolissant la chapelle de la famille Beccaria, à la cathédrale.

Nomine Guodvoeitans ornavit marmore pulcro

Intima cum varii templi fulgore metalli

Templum Dño devotus condedit anso

Tempore præcelsi Liutprandi denique regis

OEdibus in propriis Mariæ Virginis almæ

Orantes penitent hinc cælos Gōd.

(Cardinal MAÏ, 85, 3.)

—

II.

Chez le marquis Beccaria.

† D. N. Atalaricus rex †
 gloriosissimus has
 sedis spectacula anno
 regni sui tertio fieri
 feliciter precepit †
 (Cardinal MAÏ, 345, 3.)

—

III.

Dans la cour du monastère des Chanoines réguliers.

D. N. imp. Cæs.
 Fl. Constantino maximo
 Victori aug.
 pont. max. trib. pot. XXIII. imp. XXII
 Cons. VII PP. proconsuli.
 (Cardinal MAÏ, 243, 6; ZACHARIUS,
 Excurs. D. 206.)

—

IV.

Eglise de Saint-Epiphanie.

Építaphe d'André Alciat.
 Andreæ Alciato Mediolanensi I. C. Comiti, Pro-
 tonotario Apostolico, Cæsareoque Senatori, qui
 omnium doctrinarum Orbem absoluit, primus
 legum studia antiquo restituit decori. Vixit
 annos LVII. Iu. VIII. d. IV. Obiit pridie Idus
 Ianuarias anno M. D. L.

(LABBE, *Thes. Epitaph.* p. 487.)

PÉRIGUEUX, chef-lieu de la Dordogne, en France.

A l'entrée de l'église de Saint-Etienne.

Hoc est pascha sine termino. et num. o. Cum finierit . .
 capite. reincipere.

Marcus. XXIII. | Ap. XII. | Ap. III. | Ap. XXIII. | . . . III.
 Mr. XXXI. | Ap. XX. | Ap. V. | Mr. XXVIII. | Ap. XVI.
 Ap. VIII. | Mr. XXIII. | Ap. XIII. | Ap. III. | Ap. XXIII.
 Ap. VIII. | Ap. . . R. XX. | Ap. V. | Mr. XXVIII. | Ap. XVII.
 Ap. I. | Ap. XXI. | Ap. XIII. | Mr. XXVIII. | Ap. XVII.
 Ap. VIII. | Mr. XXV. | Ap. XIII. | Ap. V. | Mr. XXVIII.
 Ap. X. | Ap. II. | Ap. XXI. | Ap. VI. | Marci... XXVIII.
 Ap. XVIII. | Ap. VIII. | Mr. XXV. | Ap. XIII. | Ap. VI.
 Ap. XXV. | Ap. X. | Ap. II. | Ap. XXII. | Ap. VI.
 Mr. XXVIII (sic); | Ap. XVIII. | Ap. III. | Mr. XXV.
 Ap. XIII. | Mr. XXX. | Ap. XVIII. | Ap. X. | Mr. XXVI.
 Ap. XV. | Ap. VII. | Mr. XXVIII. | Ap. XI. | Ap. III.
 Ap. XXIII. Ap. XIII. | Mr. XXX. | Ap. XVIII. | Ap. XI.
 Mr. XXVI. | Ap. XV. | Ap. VII. | Mr. XXV. | Ap. XI.
 Ap. III. | Ap. XXIII. | Ap. VIII. | Mr. XXX. | Ap. XVIII.
 Ap. III. | Mr. XXVII. | Ap. XV. | Mr. XXXI. | Ap. XX.
 Ap. XII. | Ap. III. | Ap. XVI. | Ap. VIII.
 | Mr. XXXI. | Ap. XVIII. | Ap. III. |
 M. XXVII. Ap. XVI. | Mr. XXX. |
 Ap. XX. (1)

(Cardinal MAÏ, n° 69).

(1) Reliqua, quæ olim sequebantur, ne apparent
 quidem. Hoc paschale vetustum esse ostendit littera
 proxima bonæ, qualis erat adhuc ab Honorii augusti
 sæculo ad Justiniani imperium. Incipit hoc paschale

PENA, l'ancien *Penna in Vestinis*, dans le
 Samnium, Etats pontificaux.

I.

D. N. Constantino piissimo felicis-
 simo victori semper
 augusto
 C Axenius Sex. Tranq.
 III vir. ex S. C.
 (Cardinal MAÏ, p. 244. *Notit. Flor.*, ann.
 1754, p. 394.)

—

II.

Dans la grande église.

D. N. Constanti piissimo felicissimo
 victori semper augusto
 C. Axeninus sex. Tranq.
 III vir ex S. C.
 (Cardinal MAÏ, 256, 4; MUR., p. 261, 4.)

PENNA, en Aragon, Espagne.

Lieu incertain. — Inscription du IX^e siècle.

Ego Iohannes primus in hoc loco eremita,
 qui ob amorem Dei spreto hoc sæculo
 præsentis, ut potui hanc ecclesiam
 fabricavi in honorem sancti
 Iohannis Baptistæ, et hic requisco (sic), amen.

(Cardinal MAÏ, p. 101; HIERON. BLANCA,
Comment. rer. Arag., t. III, *Hist. il-*
lustr., p. 587.)

anno xv. vel dXLVII. Legit cum P. Pithoco amico
 Scaliger. Hæc Gruterus, p. 1161, 5 Confer. Blan-
 chini opuscula, t. II, p. 54, 55. — Mr.

PÉROUSE, dans les Etats de l'Eglise.

I.

Portique du monastère de Saint-Pierre.

D. M.

Festo car-
rissimo co-
jugi Theodo-
te qui vixit
ann. xxxvi. M. III
D. xxv. in pace.

II.

Même lieu.

Pater vene-
merenti
filio Furtu-
nato qui
vixit an-
nos xii. et me-
ses ii.

(*Cardinal MAÏ, 379, 4, 6.*)

Voyez d'autres inscriptions relatives aux reliques conservées à Pérouse, aux inscriptions romaines, chapitre 7, *Épithés des martyrs.*

III.

Au portique de l'église de Saint-Pierre.

Memmius Sallustius
Salvinus Dianinus \overline{VS}
Basilicam sanctorū
Angelorum fecit in
qua. sepelliri non licet.

(*Cardinal MAÏ, p. 99; MURATORI, p. 426;
AGNELLO, p. 107.*)

IV.

Au portique du monastère de Saint-Petrien.

. Andreas
. atis pres
. ii consecr
. onore Beate
. sancti Johannis et \overline{sc}

(*Cardinal MAÏ, p. 165; VERMIGLIOLI, t. II, p. 449.*)

PERPIGNAN, chef-lieu du département des Pyrénées-Orientales, en France.

I.

1324. — *Tire ae l'église Saint-Jean.*

Lapis primus quem illustrissimus dominus princeps Sancius rex Majoricæ posuit in fundamento istius ecclesie, v kalendas madii, anno Domini mcccxxiiii.

Don Sanehe, roi de Majorque, mourut justement en 1324. Il régna depuis 1312.

II.

+ Lapis II. quem reverendus dominus br. bajuli gratia Dei Eluensis episcopus posuit in fundamento istius ecclesie quinto kalendas madii, anno Domini m° ccc° xx° iiii.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi, t. III, p. 242.*)

III.

1331-1342. *Couvent des Carmes.*

Anno : Dom : m.ccc.xxxi fuit : inceptum : hoc : claustrum per E. D. Pieribus : tortis (1) : et : fuit : completum : anno : Dom : m : cccxlii.

(*Mémoire de la Soc. archéol. du Midi, t. IV, p. 309.*)

PERSE, hameau du département de l'Aveyron, en France.

1471. — *A l'église.*

L. M CCC (sic)
LXXI a x dabri
al Arnal de Bel-
loc e Flors sa Mo-
lher feiro la capela.

Traduction.

L'AN MCCCCLXXI ie x d'avril Arnaud de Belloc et Flore sa femme firent la (présente) chapelle

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi, t. IV, p. 311.*)

PESARO, dans les Etats pontificaux.

I.

Au musée Olivaria.

Colonne rustique, lettres grossières

D'un côté

Defensori pacis
et conservatori
imperii romani
D. N. Constantio
maximo victori
ac triumphatori
semper aug.
B. R. P. N.
De l'autre :
Fundatori
et conservatori
imperii romani
DD. NN. Valentiniano
et Valenti principib.
maximis ac tri-
umfatorib. semper
augg. B. R. P. N.
impp.

(*Cardinal MAÏ, p. 265; OLIV., Marm., Pes., n. 23, 24.*)

II.

Inscription de reliques venant du cimetière Sainte-Agnès de Rome.

Maximianus et Leontia parentes filio suo Maximo

(1) De Peyres tortes.

qui et sanbalus. Q. v. x. ann. v. m. v. in pace

(*Cardinal MAÏ*, 391, 5.)

III.

Ven du cimetièrre de Thrason à Rome, avec des reliques.

Severina Vernacle filie dulcissime quæ vixit annos XVIII. que decessit xv. kalendas febrarias in pace.

(*Cardinal MAÏ*, 452, 8; *MURAT.*, p. 1941, 8.)

PETERBOROUGH, en Angleterre.

I.

Epitaphe de trois abbés de Peterborough, morts en 1126, 1155 et 1199.

Hos tres abbates quorum est prior abbas Iohannes Alter Martinus, Andreas ultimus unus, Hic claudit tumulus, pro clausis ergo rogemus.

(*Sepulchral monuments of the Great-Britain*, p. III, p. 19, t. 1^{er}.)

II.

Epitaphe de William Parys, prieur de Peterborough, mort en 1286, à Peterborough.

[Hic jacet Wilhelmus Parys qu]on[dam] Prior Burgi [cujus anime propitiatur Deus. Amen. Pater noster. Amen.]

Les mots entre crocnetts sont suppléés par Browne Willis (486).

De plus :

[Hic William natus Pighteste quiescit humatus Facta prio]ratus claustror rexit monachatus. Sit prece salvatus Petri [cœloque locatus].

(*Sepulchral monuments*, I, 62.)

III.

Epitaphes de deux archevêques d'York.

Hic posita sunt ossa Elfrici Archiepiscopi Eboraci. 1051.

Hic posita sunt ossa Kynsii A. Eb. 1059.

(*Sepulchral monuments*, II, Int. cxcix.)

PETERHAUSEN, au diocèse de Constance, en Suisse. Ancien monastère de Bénédictins.

I

Basilique du monastère de Peterhausen, fondée au x^e siècle par saint Gebhard, évêque de Constance.

• Inscription en lettres d'or sur une plaque d'argent.

Hoc opus exiguum diversis artibus auctum
Fert tibi Gregori supplex devotio servi
Præsulis indigni quem tu cum plebe fideli
Conjungas turmis precibus pater alme supernis.

(*Cardinal MAÏ*, 200, 1.)

II.

Inscription de reliques venant des Catacombes de Rome.

Locum Vicenti
quem cum paravit
cum suis si
qui voluerit requirere
veniat in cle.

(*Cardinal MAÏ*, 409, 6.)

PEZENAS, département de l'Hérault, en France.

1205. — *Cloître de Notre-Dame de Cassau*

Factus in his terris abbas præsulque Biterris
Transiit in Christo, mundo Guillelmus ab isto,
Qui radiis morum, cumulans benefacta, priorum,
Ecclesia teste bona fecit, vixit honeste
Nam pius athleta, quasi martyr, sive propheta,
Abstulit errores, multos patiendo labores,
Denique servorum deceptus fraude suorum
Corruit in fatum, post cessum pontificatum.
Christe, viro parce, summa qui cernis ab arce.
Vivat in æternum translatus adesse supernum.

Amen.

Anno Dominico mccv decimo kalendas madii
obit dominus Guillelmus de Rocosello Biterrensis
episcopus.

G. de Rocozel, chanoine de Cassan, en 1188, fut élu cette même année abbé de Sainte-Aphrodise de Béziers, et succéda, en 1199, à Godefroy de Marseille, évêque de Béziers. Ayant refusé d'aller avec les légats d'Innocent III sommer le comte de Toulouse de chasser les hérétiques de sa province, il fut déclaré suspect, et le Pape chargea l'évêque d'Agde et l'abbé de Saint-Pons, par une lettre du 18 février 1205, de commettre des personnes capables au gouvernement de son diocèse. Il est probable que G. de Rocozel, fatigué de ces tracasseries, se démit de l'évêché de Béziers, et se retira à Cassau. Il y fut assassiné, le 22 avril 1205, par deux de ses serviteurs.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 196.)

PHILÆ, aujourd'hui GEZIRET-EL-HEIF, île célèbre de la Haute-Egypte, aux ruines de Thèbes.

L'île de Philes ou de Philæ, près des ruines de Thèbes, dans la haute Egypte, renferme deux temples antiques sur l'un desquels se trouvent des inscriptions chrétiennes du plus haut intérêt pour l'histoire du christianisme en Egypte. M. Letronne en a fait l'objet d'un mémoire spécial, publié dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (1), dont nous donnerons les passages les plus importants. Il est nécessaire de rapprocher de ce mémoire celui que M. Letronne a publié sur l'inscription chrétienne du roi nubien *Silco*, ou de l'ancienne *Talmis*, aujourd'hui *Khalapschek*, et que nous avons fait connaître à l'article NUBIE.

(1) Nouvelle série, t. X, p. 168.

« On sait de quelle importance sont les inscriptions grecques et latines de l'Égypte pour la connaissance de l'état de ce pays sous la domination des Grecs et des Romains. Parmi celles qu'on y découvre journellement, il en est fort peu qui, une fois restituées autant qu'elles peuvent l'être, ne servent à faire ressortir des notions inconnues jusqu'alors, à expliquer des faits qu'on ne pouvait comprendre, ou à suggérer des vues nouvelles sur plusieurs points d'histoire et de chronologie.

« Au nombre des plus précieuses entre ces inscriptions, il faut compter celles qui se rapportent à l'époque où la religion égyptienne, qui durait depuis tant de siècles, fit place au christianisme, et où les antiques temples d'Isis, d'Osiris et d'Ammon furent convertis en églises.

« Leur utilité pour la connaissance de cette époque mémorable nous a été révélée par l'inscription que le roi nubien Silco avait déposée dans le temple de Talmis en Nubie. Cette inscription, qu'on avait crue païenne, a été démontrée, dans un mémoire (1), avoir appartenu au christianisme, et depuis lors elle est devenue un document précieux qui répand un jour tout nouveau sur deux faits dignes de toute l'attention du philologue et de l'historien: je veux dire l'introduction de la langue grecque et celle du christianisme dans les contrées situées au midi de l'Égypte.

« Dans le mémoire cité, j'ai établi que les Blémyes, peuple limitrophe de l'Égypte, étaient encore païens à l'époque où les Nubiens, situés plus au sud, avaient déjà reçu le bienfait du christianisme, et après que le temple d'Isis à Philes fut devenu une église chrétienne.

« Il résulte de plusieurs passages de Priscus, de Marinus et de Procope, que le fameux temple d'Isis à Philes resta consacré au culte égyptien jusque dans la seconde moitié du VI^e siècle, plus de cent soixante ans après la publication de l'édit de Théodose qui, de l'aveu de tous les historiens, abolit définitivement la religion égyptienne, et détruisit ou força d'abandonner les temples et les convertit en églises.

« Quelque singulier, quelque contraire à toute probabilité historique que dût paraître un tel fait, il était impossible de le révoquer en doute, puisqu'il reposait sur des témoignages contemporains d'une autorité incontestable. Je m'en servis donc avec une entière confiance pour déterminer l'époque de l'inscription du roi nubien Silco, et celle de plusieurs faits relatifs à l'histoire de l'établissement du christianisme dans ces contrées.

« Les diverses inductions auxquelles j'ai été conduit dans le mémoire déjà cité, se trouvent maintenant confirmées par trois inscriptions inédites que M. Ch. Lenormant a copiées à Philes, lors de son passage, en 1829. Elles sont importantes, en ce qu'elles

servent à expliquer très-bien la durée extraordinaire du culte d'Isis en cette île, et qu'elles fournissent la date de trois inscriptions chrétiennes, qui avaient été précédemment copiées par MM. Jomard, Jollirs et Gau. J'avais annoncé qu'elles sont postérieures au règne de Justinien; le fait est à présent certain.

« Des trois inscriptions inédites, deux sont païennes; une seule est chrétienne. Je les embrasse toutes les six dans ce mémoire, parce qu'elles s'expliquent les unes par les autres, et qu'il ressort de leur examen comparé un ensemble de faits qui tiendront désormais leur place dans cette partie si importante de l'histoire du Bas-Empire. »

A la suite M. Letronne commente et explique les inscriptions païennes dont il vient de parler; passant ensuite aux inscriptions chrétiennes le savant académicien continue ainsi :

Inscriptions chrétiennes.

« Il est prouvé, par l'inscription de Silco, que les Nubiens étaient déjà chrétiens à une époque où les Blémyes restaient encore attachés au culte des idoles. Cette inscription est donc postérieure à l'événement rapporté par Procope, mais, toutefois, de peu de temps. Les Nubiens ont dû adopter le christianisme peu après l'expédition de Narsès.

« Quant aux Blémyes, il faut s'attendre à ce qu'ils auront fait quelques tentatives pour reconquérir le temple de Philes, dont ils étaient limitrophes, ou, du moins, à ce qu'on aura craint de semblables représailles, et conséquemment à ce que les chrétiens, une fois maîtres assurés de l'île, auront pris des mesures pour la mettre sur un pied respectable de défense.

« C'est ce qui résulte en effet de l'examen des quatre inscriptions chrétiennes suivantes (1):

I

Inscription gravée dans l'intérieur de la porte qui mène du pronaos au naos du temple de Philes.

Τοῦτο τὸ ἔργον
ἐγένετο ἐπὶ τοῦ
πατρὸς ἡμῶν ἀπᾶ
Θεοδώρου τοῦ
ἐπισκόπου.

Traduction.

Cet ouvrage a été fait sous notre père abbé Théodore l'évêque.

M. Letronne remarque, au sujet de cette inscription, rapportée d'Égypte par M. Lenormant, que, dans les monuments chrétiens de l'Égypte ἀββᾶ, père, se trouve le plus souvent sous la forme ἀπᾶ, comme à Philes, forme qui revient à la forme grecque ἀπα, qui est dans Callimaque.

(1) Nous donnons ce texte en caractères courants, restitué et complété par M. Letronne et suivi de sa traduction

(1) Voyez dans ce Dictionnaire l'article NUBIE.

II

Inscription gravée vis-à-vis de la précédente rapportée aussi par M. Lenormant.

+ καὶ τοῦτο ἀγαθὸν
ἔργον ἐγένετο
ἐπὶ τοῦ ὀσιωτάτου
πατρὸς ἡμῶν ἐπισκόπου
ἀπ᾽ Θεοδώρου ὁ Θεὸς
αὐτὸν διαφυλάξῃ
ἐπὶ μάλιστα χρόνον.
Traduction.

Cette bonne œuvre aussi a été faite sous notre très-saint père évêque, abbé Théodore. Que Dieu le conserve pendant très-longtemps.

« Les bonnes œuvres dont il est question dans les inscriptions consistent à avoir recouvert d'un enduit les anciennes sculptures, pour faire disparaître les images profanes qu'elles auraient offertes aux regards des fidèles. L'époque des inscriptions est donc évidemment celle où le *pronaos* du temple de Philes est devenu une église pour l'abbé évêque Théodore.

Cela met hors de doute l'objet de la troisième inscription, qui a une extrême importance. Elle se trouve dans l'intérieur de la porte du pylone du *pronaos*, tout à côté d'une image de saint Etienne, ἅγιος Στέφανος, qui a remplacé les sculptures égyptiennes. En voici le texte restitué et complété :

III.

[τῆ] τοῦ δεσπότητος ἡμῶν φιλα[θρο]πία μετασχῆ
κτισάμενος ὁ θεο[φιλ]έστατος ἀπ᾽ Θεόδωρος ἐπί-
σκοπος [τὸ] ἱερόν τοῦτο εἰς τόπον ἁγίου Στεφάνου
ἐπ' ἀγαθῶ ἐν δυνάμει Χριστοῦ, ἐπὶ τοῦ εὐλαβε-
στάτου Ποσίου διακόου καὶ προεστῶτος.

Traduction.

Qu'il participe à la miséricorde de Notre-Seigneur, le très-chéri de Dieu, abbé Théodore, évêque, *ayan* construit ce temple dans un lieu consacré à saint Etienne, pour un bien, avec l'aide du Christ †, sous le très-pieux Posias, diacre et préposé.

« D'après ce qui a été dit déjà, on doit admettre comme un fait que les inscriptions et les changements dont elles consacrent le souvenir ne peuvent appartenir à une époque antérieure au règne de Justinien. Or, ce qui n'a été avancé que comme une conjecture est maintenant démontré par la quatrième inscription qu'a rapportée aussi M. Lenormant. Celle-ci est gravée sur un mur de quai, au sud-est de l'île de Philes, lequel fait partie de la grande muraille construite sous Dioclétien. En voici le texte en caractères courants :

IV.

Τῆ τοῦ δεσπότητος Θεοῦ ποιοία, καὶ τύχη τῶν εὐσε-
βεστάτων ἡμῶν δεσποτῶν, Φλαουίου Ἰουστίνου καὶ
Αἰλίας Σοφίας αἰωνίων ἀγύστων καὶ αὐτοκρατόρων
καὶ τοῦ θεοφυλάκτου καίσαρος Τιβερίου, νέου Κων-
σταντίνου καὶ φιλαθροπία Θεοδώρου τοῦ πανευφή-

μου δεκαυρίωνος καὶ δουκὸς καὶ ἀγροσταλίου τῆς
Θηβαίων χώρας. . . . ἀνεκτίσθη τὸ τεῖχος
τοῦτο εὐχαῖς τῶν ἁγίων μαρτύρων, καὶ τοῦ ὀσιω-
τάτου Ἀββᾶ Θεοδώρου ἐπισκόπου, ἐκ σπουδῆς καὶ
ἐπιεικείας Μηνᾶ τοῦ λαμπροτάτου [χαρτου]λαρίου
τῆς δουκιανῆς [ταξί]έως. [ἐν] μηνὶ χοϊάκ III, ἰνδικ-
τιῶνος ΙΑ' ἐπ' ἀγαθῶ.

Traduction.

Par la providence du Seigneur Dieu, et la fortune de nos très-pieux seigneurs Flavius Justin et Elia Sophie, toujours augustes et empereurs, et du gardé de Dieu César Tibère, nouveau Constantin, et par la bienfaisance de Théodore, le digne de toute louange, décurion, due et augustal du pays des Thébains...., a été rebâti ce mur, grâce aux prières des saints martyrs, du très-vénérable abbé Théodore, évêque, aux soins et à la bonté de Ménas, très-illustre cartulaire des archives ducales. Du mois de chœak le 18, de la xi^e indiction. Pour un bien.

« Quelques détails de cette inscription curieuse méritent qu'on s'y arrête un moment. L'époque appartient au règne de l'empereur Justin II, et correspond au 14 décembre 577 de notre ère, la xi^e indiction ayant commencé le 1^{er} septembre de cette année. D'après l'histoire, le César Tibère ne fut déclaré *Auguste* que le 26 septembre de l'année suivante ; ainsi il ne pouvait porter encore ce titre ; l'inscription confirme donc pleinement le témoignage des historiens sur ces divers points de la chronologie.

Inductions historiques.

« Maintenant il faut se rappeler que l'inscription est gravée dans un endroit du mur d'enceinte de l'île ; mais on ne pensera pas sans doute qu'elle s'applique à cette seule partie, et qu'elle ne concerne que sa reconstruction. La solennité des formes employées, la Providence divine, la fortune de l'empereur, les prières des martyrs et de l'évêque, tout cela annonce plus que la réparation d'un pan de mur. Il s'agit certainement du mur entier ; et l'on ne peut douter que cette inscription solennelle ne soit là pour conserver le souvenir de la reconstruction de l'enceinte qui, pendant la paix de cent ans, n'avait sans doute été que négligemment réparée, ou ne l'avait pas été du tout.

« La raison qui rendit alors nécessaire une réparation générale ressort d'elle-même. Lorsque l'évêque abbé Théodore eut prit possession du temple d'Isis, et qu'avant de le convertir en église, il eut couvert d'un enduit les images profanes sculptées sur ses murs, les Blémyes, restés païens, aux portes de Philes, comme on l'a dit, ne pouvaient voir de sang froid cette profanation du temple de leur divinité principale. Forcés de céder pour le moment aux armes de Justinien, ils ne purent faire résistance, ni s'opposer au dépouillement du sanctuaire ; mais ils devaient conserver le désir de s'en venger tôt ou tard, et les chrétiens de l'île

ne pouvaient se le dissimuler ; il était donc urgent qu'ils prissent toutes les mesures possibles de se garantir, eux et le lieu sanctifié, contre les attaques et les représailles des barbares. Pour cela il fallait absolument mettre les fortifications de Philes en état de défense. Quand ce motif ne ressortirait pas du simple rapprochement des époques, la teneur même de l'inscription suffirait pour le démontrer. S'il s'était agi seulement d'un ouvrage d'intérêt public, on se serait contenté de faire intervenir les noms de l'empereur, du préfet et de l'intendant de la province; mais c'est en outre à la Providence divine qu'on doit ce grand travail ; c'est aux prières des martyrs ; c'est enfin à celles du pieux évêque qui avait fait du temple une église : preuve évidente du vif intérêt religieux qui avait conseillé cette importante mesure.

« Il s'ensuit que cette réparation dut avoir lieu peu de temps après qu'on eut construit une église de Saint-Etienne dans le *pronaos* du temple : il se peut même que les deux travaux aient marché ensemble ; ce qui donne, pour les trois inscriptions chrétiennes gravées dans le temple, une époque très-voisine de l'an 577, date de l'inscription du mur.

« C'est d'après cette époque que j'ai cru devoir rapprocher de la fin du règne de Justinien la destruction des idoles dans le temple de Philes, fait que Procope raconte sans en donner la date. On conçoit bien que la métamorphose du temple en église ait pu ne pas suivre immédiatement la destruction du paganisme : les chrétiens ont pu ne pas s'établir dans l'île immédiatement après, et se contenter d'abord d'un modeste abri pour célébrer les saints mystères ; mais on ne saurait pourtant admettre comme très-vraisemblable qu'il se soit écoulé plus d'une vingtaine d'années entre la destruction radicale du culte d'Isis et la construction de l'église dans le *pronaos* du temple. Ainsi, en faisant descendre le premier fait jusqu'à l'an 555 ou 560, je me suis conformé à la plus stricte vraisemblance ; d'ailleurs la date était implicitement indiquée par la durée d'au moins cent ans qu'a dû avoir la paix signée par Florus, en 453.

« Les ruines considérables de constructions particulières que l'on trouve dans les environs du temple, et l'époque fort récente à laquelle elles appartiennent, montrent que la population chrétienne se concentra dans cet endroit, et abandonna la partie septentrionale de l'île, où la ville grecque et romaine était située.

« L'Histoire ne dit pas si les attaques des Blémyes idolâtres donnèrent lieu aux chrétiens de Philes de s'applaudir des mesures qu'ils avaient prises ; mais il est à présumer que les barbares ne furent pas aussi dangereux qu'on aurait pu le craindre. Ils trouvèrent dans les Nubiens qui avaient embrassé la religion chrétienne un ennemi redoutable qui les empêcha de s'occuper d'autre chose que de leur propre défense. On voit, dans

l'inscription de Silco, qu'ils furent entièrement subjugués par les Nubiens. Placés ainsi entre deux populations chrétiennes, les Blémyes ne purent tarder à embrasser eux-mêmes le christianisme. On a la certitude que presque tous les temples égyptiens, depuis Philes jusqu'à la deuxième cataracte, furent convertis en églises ; ce qui n'a pu avoir lieu plus tard que la fin du vi^e siècle. J'ai conjecturé que la conversion des Blémyes avait dû suivre de près la conquête du roi Silco, et en être même un des résultats. Cette conjecture me paraît encore la plus conforme à l'ensemble de tous les faits que j'ai rapportés dans le Mémoire sur l'inscription du roi nubien. »

PIERRELATTE, au département de la Drôme, en France.

Cette localité renferme une inscription de la fin du xi^e siècle, ou du commencement du xii^e, qui est une véritable charte gravée sur pierre. M. A. Deloye, ancien élève de l'École des chartes, aujourd'hui archiviste à Tours, a publié sur ce document lapidaire une savante dissertation que nous reproduirons en entier. On trouvera, dans notre *Dictionnaire*, des actes lapidaires bien plus étendus que celui de Pierrelatte, aux noms des villes suivantes : ANAGNY, CIVITA-CASTELLANA, MILAN, RAVENNE, SUBIACO, TIVOLI, VITERBE, et surtout au chapitre iii^e des *Inscriptions de Rome*.

Le document inédit que nous allons donner au public, dit M. Deloye (1), ne présenterait qu'un médiocre intérêt, s'il ne se rattachait à une classe de monuments historiques extrêmement rares de nos jours : nous voulons parler des chartes lapidaires, dont on connaît à peine trois ou quatre en France, ou une dizaine au plus, en comptant celles qui existaient au dernier siècle, et qui pour la plupart ont disparu. Qu'il nous soit donc permis de les rapprocher ici, et d'en montrer la nature, en les analysant en peu de mots.

Il faut mentionner au premier rang, comme la plus ancienne, la donation du *fisc* de Palaiseau, faite par le roi Pépin le Bref à l'église de Saint-Germain des Prés, et qui avait été gravée sur la bordure d'un cartouche de marbre carré, au milieu duquel figurait une croix ancrée (2).

Sur la terrasse de l'ancien évêché de Die, on lisait une inscription du ix^e ou x^e siècle (3), indiquant la mitoyenneté d'un mur qui séparait deux maisons. Cette notice, malheureusement très-courte, avait cela de curieux qu'elle était rédigée en langue romane du Midi.

Vers la fin du xi^e siècle, Jean I^{er}, évêque d'Orléans, et Albert, homme *casé* ou vassal de l'église de Sainte-Croix, donnèrent la

(1) Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes, 2^e série, t. III, p. 51.

(2) *Nouv. Traité de Diplomat.*, t. I, p. 653.

(3) *Antiquités ou Inscriptions des villes de Die, d'Orange, de Vaison, d'Apt et de Carpentras*, par J. C. Martin ; Orange, 1818, in-8°, p. 50.

liberté à un serf nommé Lethbert. L'acte de manumission fut inscrit sur le jambage gauche de la porte principale de la cathédrale d'Orléans (1), comme pour témoigner que l'affranchissement avait eu lieu dans cette église, *teste hac sancta ecclesia*, conformément à l'ancien usage établi par les constitutions impériales (2).

La ville de Blois offrait deux inscriptions fort intéressantes, dont nous avons à regretter aujourd'hui la perte. La première, antérieure à l'an 1102, était gravée sur trois portes de la ville; elle contenait un accord par lequel le comte Etienne, de concert avec Adèle, sa femme, renonçait au droit de *boutage* (3) en faveur des habitants de cette ville, à condition que ceux-ci ceindraient son château d'un mur. La seconde charte, sculptée sur une grande pierre de la porte Saint-Fiacre, à l'entrée du vieux pont, était de Thibaut V, aussi comte de Blois, qui exerça le dernier des fonctions de grand sénéchal de France de 1153 à 1191, époque de sa mort (4). Par cet acte, le comte Thibaut et Alix, sa femme, abandonnent à leurs sujets différents droits qu'on devrait plutôt appeler exactions; ils se réservent la punition de certains délits ruraux, fixent la quotité des amendes, promettent de ne point altérer leur monnaie et de ne plus percevoir le droit de *cornage* (5). Les deux actes lapidaires de Blois se terminent, suivant l'usage, par des formules de malédiction destinées à en garantir l'accomplissement (6).

Il n'y a pas longtemps qu'on voyait encore, dans le cloître de l'abbaye d'Aiguebelle (Drôme), une inscription du XII^e siècle, relatant la donation que Gontard Lupi, seigneur de Rochefort, fit, en 1136, du lieu même où fut fondé le monastère d'Aiguebelle par les soins des moines de Morimond (7). Comme cette

(1) *Annales bénédict.*, t. V, p. 555; SYMPHORIEN GUYON, *Hist. d'Orléans*, t. I, p. 340 et 341. Ce dernier historien nous apprend qu'Albert tenait en fief de l'évêque d'Orléans quelques terres à Pithiviers dans le Gatinais, et qu'en cette qualité il avait souscrit à une transaction passée entre l'évêque Régnier et le chapitre de Sainte-Croix, en ces termes :

Albertus de Piveriis castro casatus.

(2) *Cod. Just.*, *De his qui in ecclesiis*, etc.

(3) Prestation pour le vin mis en futailles. *Voy. Du CANGE, Gloss.*, verb. *Botagium*.

(4) M. NAT. DE WAILLY, *Éléments de Paléog.*, t. I, p. 256.

(5) Droit levé sur les bêtes à cornes. *V. Du CANGE*, verb. *Cornagium*.

(6) Les pierres monumentales qui contenaient les inscriptions de Blois ont disparu au dernier siècle, par suite de la démolition des portes de la ville. Bernier, dans son *Histoire de Blois* 1682, in-4^e, p. 295 et 301, en avait donné le fac-simile; mais il n'avait déchiffré que la première, qui a été reproduite dans le *Nouveau Traité de Diplomatie*, t. II, p. 654. M. Eloi Johanneau les a publiées de nouveau toutes deux, et a donné l'explication de la seconde. Nous admettons sa leçon avec les corrections proposées par MM. Quicherat et Duchalais (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1^{re} série, t. II, p. 505 et 506), et par M. E. Cartier, dans la *Revue Numismatique*, 1846, n^o 1, de janv. et févr., p. 58 et 59.

(7) *Gall. Christ.*, t. I, col. 757.

inscription était fruste, l'abbé de la communauté l'a fait remplacer depuis quelques années par une copie qu'on a gravée fort mal à propos en caractères gothiques du XVI^e siècle. Nous avons cherché inutilement l'ancienne pierre, qu'on aurait dû conserver pour donner de l'authenticité à la nouvelle.

On avait inscrit dans la croisée méridionale de la cathédrale d'Arras, sur la muraille du chœur, la charte par laquelle Philippe-Auguste accordait à cette église le droit de régale (1).

Deux chartes assez longues figuraient à droite et à gauche de la porte de l'église de Crest, du côté de la place (2). L'une d'elles contenait un accord sur le *ban* du vin, passé entre les habitants de cette ville et leurs seigneurs, Pierre, évêque de Die, avec ses neveux, et Guillaume de Crest avec ses enfants. L'acte, appelé *testamentum*, est dépourvu de toute note chronologique; mais il s'agit de Pierre II, qui a occupé le siège épiscopal de 1164 à 1167. L'autre charte n'est guère postérieure, et elle est bien plus importante: c'est la charte d'affranchissement de la commune de Crest, octroyée par Aymar de Poitiers, comte de Valentinois. Ce seigneur accorde à ses sujets pleine liberté, *plenam libertatem*, et déclare qu'ils ne seront dorénavant soumis à aucune espèce d'exaction, ni obligés de servir de cautions ou d'otages, se réservant toutefois les droits de justice, de ban et d'ost, ainsi que le logement de cent chevaliers. L'affranchissement fut consenti et solennellement juré au mois de mars 1188, dans l'église de Notre-Dame de Crest, en présence de l'évêque de Die et d'un grand nombre de témoins, qui sont mentionnés dans l'acte.

La charte de liberté et de franchises donnée en 1198 par Géraud Adhémar et son cousin Lambert à la ville de Monteil, appelée Montélimart, offre la plus grande analogie avec celle de Crest. Elle est gravée en lettres capitales et onciales sur une belle table de marbre, qu'on voyait autrefois sur les remparts. On la fit transporter, vers l'an 1825, dans l'hôtel de ville, et soigneusement incruster dans le mur d'un corridor, où elle est encore aujourd'hui. Ce document a été publié, mais d'une manière fort incorrecte (3); c'est pourquoi nous en donnons en note le texte corrigé, en soulignant les mots qui avaient été omis ou mal lus, et en rétablissant l'orthographe de l'original (4).

(1) *Ibid.*, t. III, col. 350. — MARTENNE, *Voyage Littér.*, t. II, p. 75.

(2) DELACROIX, *Statistique du département de la Drôme*, 2^e édit., p. 471 et suiv. On vient de reconstruire le portail de l'église de Crest, et nous ne savons si l'on a eu soin de conserver les deux précieuses inscriptions qui étaient encastrées dans l'ancien bâtiment.

(3) DELACROIX, *Statistique du département de la Drôme*, 2^e édit. in-4^e, p. 360.

(4) Anno ab incarnatione Domini m c xc octavo, ego Geraldus AEmarius et ego Lambertus, nos duo

César Nostradamus, dans son *Histoire de Provence* (1), avait déjà publié la charte de Montélimart. Mais il prétend qu'elle était gravée sur une table de cuivre et enchâssée contre un pan de mur de l'hôtel de ville. Il ajoute, ce qui paraît singulier, « qu'aux deux côtés et au haut de cette table est représenté, et monté sur un palefroy bardé, un chevalier couvert d'un harnois complet ou armé de toutes pièces, avec l'épée nue d'une main, comme prêt à porter son coup, et l'écu de l'autre, embelli de trois bandes, ancienne enseigne des Adhémar, premiers seigneurs de Grignan, toute telle que celle qu'on voit es restes et vieilles tours du château de Monteil... » Pithon-Curt, en publiant le même document dans son *Histoire de la noblesse du comtat Venaissain* (2), a répété l'observation de Nostradamus, presque dans les mêmes termes, et sans doute d'après lui.

Faut-il admettre le double témoignage de ces auteurs, qui se réduit en réalité à un seul, et croire que l'inscription était gravée à la fois sur cuivre et sur marbre? Mais, s'il en est ainsi, pourquoi Nostradamus n'a-t-il pas parlé de la table de marbre? Pourquoi le docteur de Ménuret, de Montélimart, auteur de l'article qui concerne cette ville, dans le *Dictionnaire des Gaules* d'Expilly, ne mentionne-t-il au contraire que l'inscription lapidaire? Enfin, pourquoi ne retrouve-t-on aujourd'hui que la table de marbre transportée des remparts dans l'hôtel de ville, sans qu'il reste parmi les habitants du pays le moindre souvenir d'une plaque de cuivre où leur charte d'affranchissement aurait été gravée? Toutes ces raisons nous portent à rejeter l'hypothèse d'une double copie exécutée sur des matières différentes, et nous font soupçonner une erreur due à la crédulité ou à l'imagination trop brillante de Nostradamus, historien sans critique, et digne fils d'un célèbre astrologue. Les anciens sceaux équestres de la maison Adhémar lui auront peut-être fourni l'idée du prétendu dessin qui, d'après lui, accompagnait l'inscription de Montélimart.

Nous venons de passer en revue les char-

tes lapidaires qui existent encore en France ou qui sont connues d'après les livres, et il résulte de notre examen, que les documents de cette espèce concernent presque toujours des églises, des monastères ou des communautés d'habitants. En effet, la charte d'Orléans et celle de Die sont les seules qui aient rapport à des intérêts particuliers.

Un autre fait qui mérite d'être observé, c'est que toutes ces inscriptions remontent au delà du XIII^e siècle. Il est bien entendu qu'il ne faut pas ranger parmi les chartes lapidaires les obits et les fondations de toutes sortes, qu'on rencontre encore aujourd'hui en très-grand nombre sur les dalles et les murailles de nos vieilles églises, et qui appartiennent aux époques les plus diverses. Nous excluons aussi les inscriptions destinées à perpétuer le souvenir de faits historiques, pour ne nous occuper que des actes publics ou privés écrits sur des pierres.

En Italie, ces monuments paléographiques sont moins rares qu'en France : il paraît qu'on avait coutume, au delà des Alpes, de graver sur les murs des églises les principales donations pieuses qui leur étaient faites (1). Plusieurs églises de Rome, de Milan et de Florence en font encore foi. On dut imiter cet exemple en France, au moins dans les provinces méridionales voisines de l'Italie, et tout porte à croire que le nombre des chartes lapidaires existant en deçà des Alpes, vers le XIII^e siècle, était assez considérable ; mais elles ont péri avec les monuments dont elles dépendaient, et en particulier avec les églises de ce temps-là, dont la construction vicieuse a hâté la ruine. Ces sortes d'inscriptions disparaissent chaque jour ; on en compte à peine aujourd'hui trois ou quatre, et il n'y en aura bientôt plus, si l'on ne prend soin de les conserver quand on restaure les anciens édifices.

Quoiqu'on ne connaisse en France que deux chartes métalliques, l'une sous le nom de Charlemagne, laquelle est suspecte suivant Mabillon (2), l'autre, qui est une bulle du pape Innocent III adressée à l'archevêque de Tours (3), il est probable que le moyen âge en a produit autant que de chartes lapidaires. Si elles n'existent plus, c'est que les métaux s'altèrent par le feu, et qu'ils tentent la cupidité bien plus que le marbre ou les pierres, dont il est difficile de changer la destination.

L'usage d'écrire sur les pierres et sur les métaux remonte à la plus haute antiquité. Sans parler des hiéroglyphes, des nombreuses inscriptions cunéiformes et des tables de

(1) MABILLON, *Iter Italicum*, part. 1, p. 151. — *I papiri diplomatici raccolti ed illustrati dall' abate Gaetano Marini*. in-fol. Roma. 1805, n. 91. — *Nouv. Traité de Dipl.*, t. II, p. 555, not. 1.

(2) Itemque (aliud diploma) Caroli Magni in pagina ærea. At sane posterius istud maxime suspectum habeo. (MABILLON, *De re dipl.*, p. 58.)

(3) Cette bulle était conservée dans l'église de Tours sur une table de plomb ; elle sanctionnait la soumission de l'église de Dol à l'archevêché de Tours (D. MORICE, *Hist. de Bretagne*, t. I, or. col. 759.)

domini *Montilii*, per nos et per nostros, bona fide et sine dolo et mera liberalitate et spontanea voluntate, donamus et titulo perfecte donacionis concedimus *ominibus* nostris de Montilio, presentibus et futuris, libertatem talem, ne de cetero *toltam* vel *quistam*, vel aliquam novam exactionem, vel prava usatica in eis faciamus, vel aliquo modo fieri permitamus, nec eis per vim vel per aliquam forciam gravamen aliquod vel jacturam, nisi juris vel justicie debito, conabimur inferre. Quod si nos vel aliquis successorum *nostrorum* predictam donacionem et libertatem quocumque modo violare temptaverit, jam dictos *omnes* omnes nostros et res eorum in villa *Montilii*, sub dominio nostro in presenti vel in futuro existentes, ab omni jure et fidelitate et omnino absolvimus ; et ut omnia, sicut superius scripta sunt, fideliter observemus, et nullo tempore contraveniamus, tactis sacrosanctis evangeliiis juramus.

(1) *Hist. de Prov.*, 1614, in-fol., p. 162 et 163.

(2) *Hist. de la Nobl. du C. Ven.* 1745-1750, in-4°, t. IV, p. 22.

Moïse, nous rappellerons que les Romains enregistraient sur le bronze leurs lois et leurs traités de paix, et que les préteurs faisaient quelquefois graver leurs édits sur la pierre (1). Mais aucun texte n'autorise à penser qu'à Rome on ait employé ce moyen de conservation pour de simples actes privés. Dans une société bien organisée et régulière sous le rapport du droit, ce serait un luxe de précaution tout à fait inutile.

On vient de voir que les chartes lapidaires de la France s'étendent du VIII^e au XIII^e siècle. Ainsi elles répondent à l'époque de la plus grande barbarie (2). Tâchons de rendre compte d'un fait si singulier. Sous la première race des rois de France, les Germains d'origine n'avaient pas encore adopté d'une manière générale la coutume de confier leurs transactions à l'écriture ; le plus souvent la preuve testimoniale leur suffisait. Les Gallo-Romains, au contraire, rédigeaient tous leurs actes par écrit, et, par surcroît de prévoyance, ils les faisaient souvent insinuer dans les registres de la curie (3), qui tenaient lieu de nos recueils de minutes, et présentaient la plus grande garantie de conservation. Mais quand les municipalités, vestiges de la domination romaine, eurent disparu, et avec elles les registres des curies ; quand l'anarchie et les guerres intestines qui ont précédé et suivi l'établissement de la féodalité, eurent exposé les villes à des pillages et à des incendies fréquents, on sentit combien il serait utile de graver sur la pierre les actes les plus importants, particulièrement ceux qui avaient rapport à des établissements publics. Par ce moyen, les églises, les monastères, les hôpitaux, et enfin les communautés d'habitants eurent leurs titres principaux à l'abri des nombreuses causes de destruction nées du malheur des temps. Les murs des églises, les portes et les remparts des villes devinrent comme des archives publiques, où chacun pouvait voir ses droits et ses privilèges. Dans tous les actes qui intéressaient un très-grand nombre de personnes, on ne pouvait faire autant d'originaux qu'il y avait de parties intéressées ; il était dès lors très-naturel qu'on songeât à l'expédient d'un original indestructible, exposé dans un lieu des plus apparents, et qu'il était par conséquent loisible à tout le monde de consulter à volonté. Cette exposition publique, cette sorte de promulgation, en solennisant les chartes, avait encore

(1) Le préfet de Rome, Turcius Apronianus, fit graver sur une table de pierre un édit avec ce préambule : Licet formam dispositionis acta continens, ad fidem tamen gestorum plenius memorie tradendum, tabulam placuit affigi quæ publicaret ordinem rerum.

(2) En parlant de la sorte, nous ne tenons pas compte du beau règne de Charlemagne, qui ne fut qu'une tentative de renaissance prématurée et par suite avortée.

(3) Vid. MARCULFI *Formul. passim*. Voici un passage de la formule 55 de l'appendix : « Ea gestis municipalibus, ut mos et lex est, juxta morem et consuetudinem affigere atque firmare facias, etc. (BALUZ, *Capitul. reg. Franc.*, t. II, col. 465.)

l'avantage d'en assurer l'exécution et d'éloigner les violateurs.

A partir du XIII^e siècle, ces précautions ne sont plus motivées : l'ordre est à peu près établi dans la société féodale ; il y a partout plus de sécurité et de confiance. La plupart des villes affranchies ont des archives et des officiers municipaux pour les garder. D'un autre côté, l'usage des cartulaires, où les églises, les monastères et même les communes faisaient insérer leurs titres pour suppléer à la perte des originaux, était devenu général pour toute la France, et bientôt aussi les notaires conservèrent leurs protocoles, qui vinrent remplacer les registres de la curie, tombés en désuétude depuis si longtemps. Toutes ces causes réunies devaient nécessairement faire renoncer aux chartes lapidaires. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, si l'on n'en rencontre aucune postérieure aux premières années du XIII^e siècle.

Il nous reste à faire quelques observations touchant la rédaction des actes sur pierre : elle ne diffère pas de la forme ordinaire des actes contemporains ; mais elle est plus brève, plus concise ; on n'y trouve pas un mot inutile. Le préambule, la date et les noms des témoins y sont presque toujours omis (1). En outre, ces actes, par leur nature, n'admettaient pas l'authentification résultant des sceaux. On comprend d'ailleurs que l'inauguration des chartes aussi importantes que celles de Blois, de Crest, de Montélimart, qui intéressaient des populations entières, fût un fait assez solennel par lui-même, pour qu'on pût omettre impunément la date, les noms des témoins et la formalité du sceau.

Nous pensons, du reste, qu'on rédigeait sur parchemin un acte plus étendu, avec toutes les formules ordinaires à cette époque, et que la charte lapidaire n'en était qu'un résumé, où l'on se contentait d'exprimer toutes les clauses essentielles. Néanmoins l'acte original était quelquefois reproduit intégralement. L'abbé Marini a publié, dans ses *Papiri diplomatici*, le texte d'une longue donation qui avait été gravée sur deux tables de marbre dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, et qui se terminait par cette phrase significative : *Hoc ex authenticis scriptis relevatum pro cautela et firmitate temporum futurorum his marmoribus exaratum est* (2).

Une dernière remarque, relative aux actes sur pierre et qui s'applique à toutes les inscriptions antérieures à la période dite gothique, c'est que l'écriture en est toujours composée de majuscules, capitales ou onciales, que ces caractères ne diffèrent pas sensiblement des majuscules des manuscrits, et encore moins de celles des sceaux. Il y a seulement plus de lettres conjointes ou

(1) La charte d'Aiguebelle, l'une de celles de Crest, et celle de Montélimart sont les seules qui soient datées. Nous n'en connaissons qu'une où figurent les noms des témoins, c'est encore celle de Crest.

(2) MARINI, loco supra citato.

artistement enclavées les unes dans les autres; ce qui s'explique par la nécessité de ménager l'espace. Ainsi rien ne justifie la division des écritures adoptée par les Bénédictins, qui distinguent l'écriture lapidaire de l'écriture métallique et de celle des manuscrits (1).

En résumé, nous dirons que les chartes lapidaires ne s'éloignent pas beaucoup des premiers temps de la féodalité, soit en deçà, soit au delà; qu'elles concernent ordinairement des êtres moraux, tels que des communautés religieuses ou civiles; qu'elles sont rédigées, sauf la brièveté, de la même façon que des actes sur parchemin; enfin, que l'écriture dont elles se composent n'a rien de particulier, si ce n'est l'abus excessif des conjonctions et des enclavements de lettres. On va voir que l'inscription que nous publions ici pour la première fois est loin de contredire ces règles générales.

On la trouve à Pierrelatte, petite ville de l'arrondissement de Montélimart, et il n'est pas inutile de remarquer que c'est la sixième que nous connaissons dans le département de la Drôme, pays où les documents de ce genre paraissent moins rares que partout, peut-être à cause de la proximité de l'Italie. Elle est gravée en belles lettres capitales mélangées d'onciales, sur un calcaire excessivement dur, qui est incrusté sur le mur extérieur d'une maison, à gauche de la porte d'entrée (2). L'inscription était autrefois sur le même mur, à une plus grande hauteur; le propriétaire l'a fait déplacer pour qu'on pût la voir plus commodément. Nous en avons depuis longtemps une copie, mais tellement inexacte qu'il nous avait été impossible de la déchiffrer. Ayant eu depuis occasion d'examiner l'original lui-même et d'en corriger la copie en mettant à découvert quelques lettres qui étaient ensevelies sous le mortier, nous l'avons lue sans trop de peine comme il suit :

B. Tapias donavit Caritati
locum unius arche in sua domo,
omni tempore, concedentibus et aid-
firmantibus (3) dominis suis; con-
dicione tali, ut vendi nec
alienari locus supradictus
possit.

Voilà un acte de donation complet, bien que conçu en peu de mots, comme doivent l'être toutes les chartes lapidaires : il contient les noms du donateur et du donataire, la désignation et la situation de la chose donnée, la confirmation par les seigneurs

(1) *Nouveau Traité de Diplomatique*, t. II et III. — Toute classification d'écritures qui ne procède pas uniquement de la forme générale des lettres nous semble arbitraire et inadmissible.

(2) Rue Paillerès, n° 393, maison Cler, près l'horloge de la ville.

(3) Il est difficile de se rendre compte de l'orthographe bizarre du mot *aidfirmantibus*, dont la lecture n'est pas douteuse, et qui est là pour *affirmantibus* ou *confirmantibus*. Un accident de gravure a peut-être défiguré la première syllabe du mot.

supérieurs, enfin les clauses du contrat, qui consistent dans la défense expresse d'aliéner. L'acte n'est pas daté; nous essayerons d'en déterminer l'âge d'une manière approximative, à l'aide des éléments paléographiques, que nous regrettons de ne pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs. A défaut de *fac-simile*, voici la description exacte et détaillée de l'écriture.

Les lettres capitales d'une forme assez pure dominant : les seules onciales qu'on remarque sont l'*E*, dont les branches arrondies sont parfaitement ouvertes; l'*H*, qui se rapproche de la forme minuscule; l'*M*, dont les deux premiers jambages se réunissent pour former un *O* et le troisième se relève en manière de crochet; l'*N*, presque minuscule, et le *T*, dont les contours sont extrêmement variés. Il est bon d'observer que toutes ces lettres se présentent dans l'inscription, tantôt sous la forme arrondie des onciales, tantôt sous la figure rectangulaire des capitales romaines. Les *A*, toujours majuscules, sont ordinairement surmontés d'un trait horizontal; leur traverse est tantôt droite, tantôt composée d'une ligne brisée; quelques-uns en manquent tout à fait. Les abréviations proprement dites sont rares; mais les conjonctions de lettres sont très-nombreuses, et plusieurs caractères affectent une forme monogrammatique ou sont emprisonnés les uns dans les autres. Les mots sont peu distincts, bien qu'ils soient le plus souvent séparés par des points. En un mot, l'aspect général de l'écriture et l'examen des détails dénotent le onzième siècle ou le commencement du douzième. Ce qui confirme cette opinion, c'est la comparaison de notre inscription avec la première des chartes lapidaires de Blois, dont les Bénédictins ont donné le *fac-simile* dans le *Nouveau traité de diplomatique* (1). L'emploi très-fréquent des conjonctions et des enclavements de lettres caractérise ces deux écritures, qui ont entre elles une ressemblance frappante. On peut donc conjecturer, sans trop s'écarter de la vérité, que notre chartre a été gravée vers 1100.

Passons maintenant à l'explication du texte. Il n'y a nulle remarque à faire sur le nom du donateur *Tapias*, qui est précédé d'un *B*, lettre initiale d'un prénom, tel que Bertrand ou autre. Quant au donataire, c'est sans contredit la Charité, c'est-à-dire l'hôtel-dieu de Pierrelatte. On peut voir dans le *Glossaire* de Ducange que le mot *Caritas* a désigné de bonne heure, pendant le moyen âge, un établissement public destiné à recevoir les pauvres et les malades (2). Ajoutons que la tradition locale rapporte qu'il y avait un hospice à l'endroit même où l'on voit aujourd'hui l'inscription de Pierrelatte.

L'objet de la donation est *la place d'une arche, locum unius arche*, dans la maison du donateur lui-même. Le sens de ce passage

(1) T. II, p. 654.

(2) Du Cange. *Gloss. med. et infim. Latinit.*, v° *Caritas*, n° 6.

présente quelque difficulté, à cause des nombreuses significations données au mot *archa* ou *arca* dans les textes anciens (1). A-t-on voulu désigner une arcade de maison, ou bien un terrain de la contenance d'une *arche* (2) dépendant d'une maison? Cette dernière interprétation nous paraît moins probable que l'autre. Il nous semble qu'il s'agit ici d'un lieu concédé pour établir un comptoir ou un étal, et *arca* signifie, soit une arcade faisant partie d'une galerie, soit un de ces grands cintres si communs dans les villes du midi pour former la boutique. Cluny, qui est la mieux conservée de nos villes du XII^e siècle, a presque toutes ses maisons en arcades. La charte dit *locum unius arche*, probablement parce que la boutique était encore à faire.

La donation dont il s'agit ici est à titre perpétuel, *omni tempore*; et comme elle est faite à un établissement de main-morte, elle avait besoin d'être confirmée par les seigneurs féodaux ou censiers, au préjudice desquels l'objet donné sortait du commerce. Cette confirmation est, en effet, formellement exprimée; mais on ne nomme point ceux de qui relevait en fief ou en censive le terrain aliéné, et tout ce que nous pouvons dire à cet égard, c'est qu'au milieu du XIII^e siècle la seigneurie de la ville de Pierrelatte avait encore plusieurs maîtres, et dépendait en partie de la principauté d'Orange (3). Les mots *dominis suis* pourraient aussi se rapporter à des seigneurs d'un ordre différent, et, dans ce cas, l'objet de la donation aurait fait partie d'un arrière-fief ou d'une arrière-censive.

Enfin, le lieu donné à l'hospice de Pierrelatte est déclaré inaliénable. Cette clause est naturelle et assez commune; car, dans les donations, aux généreux sentiments qui les inspirent, il se mêle le plus souvent un peu de vanité: les donateurs sont bien aises d'attacher un caractère de perpétuité à leurs bienfaits. C'est sans doute dans ce but, et aussi pour exciter et encourager la charité des fidèles envers un établissement pieux, que la charte de donation dont il s'agit fut gravée sur une pierre, qui dut être exposée à la vue du public sur les murs de l'hospice. Malgré tous ces soins, l'objet donné a changé bien des fois de maîtres; le nom du donateur est tombé dans l'oubli le plus profond; et si la charte a survécu, on

(1) Du Cange, *Archa* pro *arca*, in suis variis notionibus haud raro reperitur scriptum.

(2) *Ibid*, n^o 8, *Arca*, modus agri, a forma quadrata forte sic dictus.

(3) En 1255, les seigneurs de Pierrelatte étaient: Dragonet de Montauban, Dragonet de Montdragon, Hugues Porcellet et le doyen d'Usez. Ces feudataires relevaient du comte de Toulouse, à qui l'empereur d'Allemagne avait cédé ses droits de suzeraineté sur Pierrelatte. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, le pape, qui avait succédé aux droits souverains des anciens comtes de Toulouse dans le comtat Venaisin, fit confisquer, faute de foi et hommage, la portion de seigneurie que le prince d'Orange possédait sur le château et le territoire de Pierrelatte. *Polyptyque ms. d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse.*

en avait perdu le vrai sens. Quelques personnes instruites, peu familiarisées avec les monuments écrits du moyen âge, y voyaient un souvenir de la domination romaine, et faisaient de grands efforts d'imagination pour l'interpréter à ce point de vue. En un mot, l'inscription de Pierrelatte n'était plus dans le pays qu'une énigme curieuse peut-être, mais inexplicquée.

PISE (1), en Toscane.

I.

Au portique de l'église de Saint-Pierre IN GRADO.

Imp. Caes. D. nro (FL. Valenti)
pio felici semp. aug.

Imp. Caes. D. N. FL. Gratiano
pio felici semp. aug.

divi Valentiniani aug. filio

Imp. Caes. FL. Valentiniano
pio felici semper aug.

divi Valentiniani aug. filio
civit. Pisana.

M. P. III.

(*Cardinal MAÏ*, p. 266; *MURATORI*,
p. 1070, 8.)

II

Même église. — Colonne miliaire au portique.

Imp. Caes. D. nro...

pio felici semp. aug.

Imp. Caes. D. N. Fl. Gratiano
pio fel. semp. aug.

divi Valentiniani aug. filio

Imp. Caes. Fl. Valentiniano
pio felici semper aug.

divi Valentiniani aug. filio
civit. Pisana

M. P. IIII.

(*Cardinal MAÏ*, p. 268.)

III.

Épitaphe du roi Matthias.

Matthiae Regis posita heic sunt ossa : probant quem
Fata fuisse hominem, facta fuisse Deum.

(*LABBE, Thes. Epitaph.*, p. 212.)

PISTOIA, en Toscane.

I.

Eglise des PP. Capucins.

Envoyé de Rome avec le corps de saint Irénée par le
cardinal Rospigliosi.

D. P. Irenetis

x. ii. kl. apr. Bo-

(1) Le Campo-Santo de Pise renferme un grand nombre d'inscriptions qu'il nous est impossible de comprendre dans notre recueil. On les trouvera dans la description de ce cimetière fameux. *Voy. GUÉNEBAUD, Dict. des monum. chrétiens.*

nifatus coju-
gi dulcissime
in pace

(*Cardinal MAÏ*, 436, 7.)

II.

Eglise des Jésuites.

Trouvé avec le corps de sainte Constance dans le cimetière Ostrien.

Nimium cito decidisti

Constantia mirum

pulehritudinis atque

idonitati (*sic*) quæ vixit annis

xviii men. vi. die xvi.

Constantia in pace.

(*Card. MAÏ*, 425, 7; *FABRETT.*, p. 254, n. 58; *FLEETWOOD*, p. 377.)

PLAISANCE en Italie, dans le duché de Parme et Plaisance.

I.

Inscription à l'église de Saint-Antonin.

Non sim pro meritis sanctorum cœtibus exsul,

Qui regnas dominans sursum in astra Deus.

Elue probra, pater, delicti crimina tolle,

Qui bonitate cluis et deitate viges.

Urentes picci flammas exstingue barathri:

Gurgite quo sordes purificare vales.

Et pietatis opem defuncto inde redones,

Unde dare vivo munera sacra soles.

(*Cardinal MAÏ*, 23. 3.)

II.

Eglise de Saint-Sabin.

Conradus

episcopus

in hoc tumulo corpora

SS. Victoris,

Domini, Gelasii et

Peregrini recondidit

anno Domini

DCCCC XXXIII.

(*Cardinal MAÏ*, 43, 3; *UGHELLI*, t. II, p. 204.)

POGGIO LAMBERTINO, Etats pontificaux.

A la promenade du palais,

D. O. M.

Benedictus XIV. Pont. Maximus
castrum hoc

Podii Rognatici, et Unita

verum gentilitivum, et hereditarium

excellentiſſimæ svæ Lambertinæ

domus

quarto fere labente sæculo

fevdum

apostolicis literis

approbavit

et pro novndinis in perpetuum habendis

diebus quatuor ferialibus,

duobus scilicet ante,

et duobus post festum dedicat.

sancti Michaelis archangeli

immvnbv̄s vero ab omnibv̄s vectigalibv̄s

vsque modo impositis

et in futvrum imponendis

novo diplomate

decoravit

march. D. Eganvs de Lambertinis

Podii Rognatici, et Unitvrum

dominvs

Patritivs, et senator Bononien.

Romanvs, Venetvs, Ianven., Ferrarien., et

Sammirien.

Ssm̄i Pontificis ex fratre

nepos

tantæ non immemor mv̄nificentia

æternvm nunc lapidem P.

A. D. MDCCLXVI.

(*GALETTI*, *Inscript. Benonienses*, p. 199.)

POITIERS, chef-lieu de la Haute-Vienne, en France.

Cinquième siècle. — Sans nom de lieu certain.
(*Poitiers?*)

Hic requiescunt membra sancti ac gloriosissimi
Georgii episcopi.

Hic requiescunt membra sancti ac gloriosissimi
Hilarii Pictaviensis episcopi.

Ces deux épitaphes, trouvées en 1162, puis oubliées et retrouvées en 1712, par l'évêque du Puy en Velay, qui déposa les reliques en lieu convenable, paraissent, suivant M. N. Gaillard, *Dissertation sur les reliques de saint Hilaire*, d'une époque différente.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 256.)

M. l'abbé Auber, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, a publié, dans le Recueil de cette société, plusieurs mémoires considérables sur la cathédrale de Poitiers, dont l'ensemble forme l'histoire la plus étendue et la plus complète de cette belle église. Nous y avons remarqué quelques inscriptions que nous donnerons avec la traduction et les observations qu'y a jointes M. l'abbé Auber.

Arnaud d'Aux étant mort à Avignon le 24 août 1319, son corps fut transporté, d'après la teneur de son testament, dans l'église collégiale de Saint-Pierre de la Romieu, qu'il avait fondée en 1318, au diocèse de Condom. Cependant le chapitre de Poitiers, dont il avait été le bienfaiteur, ne l'oublia pas : il fonda pour lui un anniversaire au 23 août de chaque année, et voulut que l'Eglise conservât sa mémoire et son nom dans cette inscription latine (1).

(1) *Hist. de la cathéd. de Poitiers*, iv^e partie, p. 78.

I.

Arnaldus meruit Pictavis pontificari,
Et tandem voluit Deus ipsum cardinalari :
Qui rerum compos prudens multum perhibetur.
Fortius inde nepos Pictavis præsul habetur.
Anno milleno ter c denoque noveno
Obvia venit ei mors festo Bartholomei.

Traduction.

Arnaud fut jugé digne d'être évêque de Poitiers, et ensuite Dieu voulut qu'il devint cardinal. Son administration fut réglée par une haute prudence. Fortius, son neveu, occupa après lui le siège de Poitiers. Sa mort arriva en la fête de la Saint-Barthélemy, l'an 1319.

D. Fonteneau nous apprend que de son temps, vers 1750, on voyait encore cet éloge funèbre à la cathédrale de Poitiers, gravé sur une plaque de cuivre au pilier sur lequel s'appuie actuellement la grille du chœur, du côté de la chapelle des évêques.

II.

Épitaphes de Pierre-Raymond d'Aux et de Guillaume d'Aux.

1.

Istivs ecclesiæ svecensor G. fvit iste
Cvivs fons veniæ miserere, precor, bone Christe,
Ecce trivm fratrvm pictvras, ecce figvras.
Deprecor, has pone, Deus in cœli.....
Anno milleno ter centvm terqve. noveno
Mors sva nempe die festvm fvit ante Mariæ.

Traduction.

Guillaume que vous voyez ici fut sous-chantre de cette église. O Christ plein de bonté et source de pardon, je vous en conjure, ayez pitié de lui ! On voit ici les figures peintes des trois frères. Je vous prie, grand Dieu, de les placer tous trois dans le ciel. L'an mil trois cent vingt-sept, il mourut la veille de la fête de Marie.

Guillaume dut mourir le 14 août, *die ante festum Mariæ*, car il est supposable que ces mots désignent ici la fête principale de la sainte Vierge (1).

2.

Petrvs Raymondi fvgiens a limite mvndi,
Mente sva sanvs. Pictavis qvippe decanvs
Hic in honore pie fecit hoc altare Mariæ.
Sit sibi aperta via paradisi virgo Maria.
Anno milleno ter centvm ter duodeno.
Mavricii festo sancti, lector, memor esto :
Sic illustratvm fvit hoc altare sacratvm.

Traduction.

Sur le point de quitter ce monde, Pierre Raymond, doyen de l'Église de Poitiers, jouissant encore de toute son intelligence, a élevé pieusement cet autel en l'honneur de Marie. Puisse cette vierge Marie être

(1) *Hist.*, vi^e partie, p. 83.

pour lui le chemin ouvert du paradis ! Lecteur, souviens-toi de la fête de saint Maurice : c'est le jour où fut consacré cet autel, l'an mil trois cent trente-six.

Ainsi Raymond aurait disposé l'érection de la chapelle des Gésines dans une dernière maladie, et l'autel aurait été consacré, peut-être même avant sa mort, le 22 septembre.

III.

Építaphe de Fortius, évêque de Poitiers.

Ecce figvratvs est Fortivs iste vocatvs,
Præsvl Pictavis, sanctæ fidei bona clavis,
Et svlgens stella per qvem fvit ista capella
Hic bene fvndata, cvm retidibvs (sic) svrata
Anno milleno ter centvm ter duodeno.
Pingitvr, efficitur præsens opvs, atqve politvr.

Traduction.

Celui que vous voyez ici se nommait Fortius ; il était évêque de Poitiers ; il tint dignement les clefs de la foi, et fut pour tous comme une étoile brillante. Il fonda cette chapelle et y attacha des revenus. L'an 1536 l'œuvre fut achevée, et la présente peinture faite avec soin.

On voit ici, par les trois derniers vers, que l'évêque avait été au moins pour autant que son frère Raymond dans l'établissement de la chapelle ; que, puisqu'il y est déposé, son építaphe n'a pu être ajoutée qu'après le 8 août 1357, jour de sa mort ; mais que tout y avait été fini dès 1336, époque où l'on avait même très-bien pu y mettre le portrait de Fortius, qui y aurait dès lors choisi sa sépulture, afin d'y reposer près de ses deux frères et de son oncle (1).

IV.

Építaphe d'Amaury de Mons, évêque de Poitiers.

Hic jacet

Reverendus in Christo
pater et dom^{us} dom^{us}
Aymericus de Montibus
episcop. Pictavensis
nobiliter natus
utriusque juris doctor
egregius qui fuit dicti
episcopatus, per octo años
et menses tres, vel quatuor
. . . episcopatus
fundator que hujus
capituli. Et obiit fuit
martis, anno Domini
M CCC LXX.
Oremus Deum pro eo.

Traduction.

Ici repose le révérend Père et seigneur en Jésus-Christ, le seigneur Aymeric de Mons, évêque de

(1) *Hist. de la cathéd.*, iv^e partie, p. 84.

Poitiers, né d'une noble famille, habile docteur dans l'un et l'autre droit, qui gouverna ce diocèse pendant huit ans et trois ou quatre mois, fonda ce Chapitre et mourut le 17 mars 1570. — Prions Dieu pour lui (1).

V.

Épitaphe de Bertrand de Maumont, évêque de Poitiers.

Hic jacet
Reverendissimus
in Christo pater et
Dñs Dominus
Bertrandus de Maumont
epis. Pictaven. qui
obiit anno
M CCC XXXV.

Orate Deum pro eo.

Traduction.

Ici repose le révérendissime Père et seigneur en Jésus-Christ, Bertraud de Maumont évêque de Poitiers, qui mourut en 1585. Priez Dieu pour lui (2).

VI.

Épitaphe du cardinal Simon de Cramaud, évêque de Poitiers.

Simon, sanctæ Romanæ Ecclesiæ tituli sancti Laurentii in Lucina presbyter cardinalis, episcopus Pictavensis, jacet in hoc sepulcro; cujus imago de alabastro est super tumulum marmoreum posita, et statua cardinalis in proximo, pilari predicto sepulcro contiguo erecta. Qui dum fuit promotus Romæ ad cardinalatum erat archiepiscopus Remensis, et pro sustentatione sui status fuit etiam sibi datus episcopatus Pictavensis, cujus etiam ante per multos annos fuerat episcopus. Et fundavit in ista ecclesia unam præbendam cum grosso XL^{ta} librarum pro nutrimento unius magistri et sex puerorum in musica instruendorum ad faciendum divinum servitium. Item quia Clemens V ante divisionem episcopatus Pictavensis, ordinaverat in certa forma quod episcopus solveret super emolumento sigilli quingentas libras capitulo pro quotidianis distributionibus, pro quarum solutione, propter divisionem Malleac. et Lucion. Ecclesiarum episcopi non modicum gravabantur. Occasione cujus oriebantur multæ lites, ad quarum sedationem procuravit capiceriatum hujus ecclesiæ uniri capitulo cum quo frequenter capicerius lites habeat, et certas alias pensiones super pluribus ecclesiis, taliter quod discordiæ quæ harum occasione oriebantur cessant et ecclesia remanet pro distributionibus tam de quingentis libris quam centum et sexaginta in quibus etiam episcopi antea tenebantur capitulo. . . , recompensata. Dedit etiam episcopatus XII mi-

(1) Pages 119 et 120.

(2) Page 128.

nas bladi redditus ad mensuram Calviniaci; quas acquisiverat tempore quo præerat ecclesiæ Remensi, ut quotidie de emolumento sigilli curiæ episcopalis dentur. . . libras. . . qui tenebitur dicere cum pueris unam orationem pro salute animæ suæ. . . . audi juxta Rupem Cavardi, et mater Mathurina de Sardene solo. genitus, orate, si placet, Deum pro eo.

Traduction.

Simon, cardinal prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Laurent in Lucina, évêque de Poitiers, repose dans ce tombeau, dont la sculpture d'albâtre sur ce tombeau de marbre blanc reproduit ses traits. C'est aussi sa statue qui s'élève revêtue des insignes du cardinalat devant le pilier le plus voisin. Quand il fut promu à cette dignité, il était archevêque de Reims, et reçut en outre, pour soutenir cette position, l'évêché de Poitiers, dont il avait déjà été titulaire pendant plusieurs années. Il fonda dans cette église une prébende avec un gros de quarante livres pour l'entretien d'un maître de musique et de six enfants qui doivent l'apprendre de lui, et aider au service divin. Clément V, avant le partage de l'évêché de Poitiers, ayant réglé que l'évêque payerait au chapitre, sur les fruits de la chancellerie épiscopale, une somme annuelle de cinq cents livres pour les distributions journalières, et le paiement de cette dette, qui surchargeait l'évêché, ayant occasionné de fréquentes difficultés depuis la formation des églises de Maillezais et de Luçon, il voulut y mettre fin en unissant la chefferie de cette église au chapitre. Il unit aussi à la messe canoniale les revenus de plusieurs cures; de sorte que tout différend a disparu sur ce sujet, et l'église se trouve dédommée pour ses distributions de la valeur de ses cinq cents livres, et d'une autre somme de cent soixante livres annuelles, que les évêques étaient tenus antérieurement de lui compter. Il a donné encore à l'évêché une rente de XII mines de blé, mesure de Chauvigny, qu'il avait acquise étant archevêque de Reims. Afin qu'on puisse donner chaque jour, sur les revenus du sceau épiscopal. qui sera tenu de dire avec les enfants une oraison pour le salut de son âme. . . . près Rochechouart, et sa mère Mathurine de Sardena. Priez Dieu pour lui, s'il vous plaît. (1).

VII.

Épitaphe du prieur Chatelacher.

Attendant la resurreccion et jye-
ment vniversel reposent ici
les cendres de Balthazar, Prévost
vivant sievr de la Tricherie prieur
de Chatelacher et de Lyssac.

Lois Prévost sievr de Beavliev capitaine de la Gvisarde et gouverneur d'Orgon, très-illustre et vertueux Cheer. . . sans pevr donna ce marbre à la mémoire de son bien aimé frère. 1616.

(1) Page 162.

part qu'avait prise à l'événement cette digne-taire du monastère de Sainte-Croix. On se demandait comment un pareil oubli avait été possible, et personne ne se doutait, malgré d'assez fréquents exemples bien connus, que la fin de la phrase pût être placée non loin de là. C'est pourtant ce qu'a fait découvrir la continuation des travaux. En démolissant un piédestal sur lequel portait une statue adossée à la face occidentale du pilier dont la première inscription occupe la face nord, les ouvriers ont vu apparaître derrière le malencontreux annexe le complément de notre trouvaille. La nouvelle page de pierre est gravée très-certainement par la même main, en beaux caractères romans qui prêtent aux mêmes observations que les précédents par leurs dimensions, leur mode d'abréviations, leurs formes spéciales. Ce sont aussi les mêmes mesures pour l'encadrement qui renferme notre pièce. Enfin celle-ci a cinq lignes, comme la précédente; mais, par une singularité que son contenu rend moins étonnante, elle n'est pas en vers. La prose a subitement remplacé la poésie historique : c'est que le récit finit, à peu de chose près, avec le dernier mot de la première page; il n'est presque plus mention ici que d'annotations chronologiques; et nous savons tous combien l'expression des dates se prête peu aux exigences du mètre latin. Ce n'est pas que de nombreux témoignages de tentatives semblables ne vivent encore sur nos vieux murs ou sur les débris de nos musées; le premier vers lui-même :

Annis mille Dei carnis bissexque peractis.

en serait un autre exemple. Mais aussi personne n'ignore ce que les distiques y ont gagné d'aisance et d'harmonie.

La prose n'est donc pas un accident regrettable dans l'espèce, et l'antiquaire s'en consolera plus facilement que des mutilations trop multipliées qu'a subies encore le pauvre petit monument. Il est vrai qu'on n'a à regretter que le commencement et la fin de chaque ligne, et quelques autres lacunes de peu d'importance; d'où résulte qu'au fond le sens général n'y perd rien, et les mains barbares des manœuvres qui, là comme sur le côté nord du pilier, ont enfoncé des barres de fer dont les efforts firent éclater la pierre, n'ont pas poussé l'inintelligence jusqu'à effacer entièrement cette chronique du XI^e siècle. On y lit clairement d'abord ce que les données déjà obtenues avaient laissé deviner, à savoir : que Béliarde, après la découverte du pieux trésor si longtemps caché dans le secret de la grotte souterraine, avait pris occasion de cette possession nouvelle pour faire orner convenablement la crypte où reposait la sainte patronne de Poitiers : il paraît même qu'elle y avait fait suspendre plusieurs lampes. On trouve encore que ce recouvrement des reliques dut s'effectuer dans les quinze derniers jours de février de l'an 1012 (1013), ou peut-être le 28, car nous n'avons plus le terme ordinal qui devait précéder le mot *kalendarum*. Enfin, il y est

mention, comme dans tous les actes de ce temps, des souverains alors régnants et de l'évêque diocésain : c'étaient Robert II, roi de France, qui gouverna de 996 à 1021; un Guillaume, comte de Poitou, qui doit être le troisième du nom, ou le cinquième comme duc d'Aquitaine, dont le gouvernement se prolongea de 990 à 1029, et qui fut surnommé le Grand; l'évêque est Gislebert, qui siégea de 975 à 1021. — On voit que toutes ces dates concordent parfaitement avec celle de 1012, et qu'il n'y a pas moyen de révoquer en doute l'authenticité de notre charte lapidaire.

Maintenant, qu'on me permette une remarque d'où l'on sera libre de tirer telle conclusion que l'on voudra, mais qui me semble fondée sur un rapprochement capable de fixer l'attention. Le mot *kalendarum* de la première ligne pouvait très-bien se trouver précédé du mot *pridie*; la place laissée vide devant lui paraît être celle qui suffisait à contenir ces six lettres. Or, la veille des calendes de mars était précisément le 28 février, jour où se célèbre la fête de sainte Radegonde des *Avennes*. Mais ne serait-il pas remarquable que cette date fût encore celle de la découverte de la sainte? n'aurions-nous pas quelques conjectures à former sur cette coïncidence? Le séjour des reliques au monastère de Dijon est moins que jamais acceptable en présence du témoignage que nous avons examiné dans notre première notice (1). — Quant à celui qu'on leur fit faire à Saint-Benoît de Quincy, et dont le Martyrologe gallican de Du Saussay indique la fin au 28 février, nous pouvons, sans trop de hardiesse, le regarder aussi comme donnant lieu à des doutes fondés. En effet, outre qu'on sait parfaitement que Du Saussay n'a pas autant d'exactitude et de critique que d'érudition, je cherche vainement à quelle époque le saint corps aurait été soustrait de Poitiers et transféré à Saint-Benoît, pour y trouver une sûreté contre les Normands. Nous avons vu que ces rudes conquérants, inconnus à notre littoral avant 820, ne s'avancèrent jusqu'à Poitiers pour la première fois qu'en 846. Il est plus que probable que la destruction de l'abbaye, qu'on leur attribue au IX^e siècle (2), aura précédé ou suivi de près le sac de notre ville. Dans le premier cas, on aurait pu choisir le monastère pour asile; dans le second, les reliques de sainte Radegonde n'auraient pas échappé plus que les autres aux conséquences du pillage. Je me sens bien plus porté à croire que le précieux dépôt que gardaient les filles de Sainte-Croix n'a jamais quitté leur église; qu'il y avait été si parfaitement caché à tous les regards, qu'on l'y aura perdu de vue, personne n'allant plus dans la crypte, dont l'entrée interdite et soigneusement murée était devenue inapercevable. Peut-être même avait-on répandu le bruit d'une translation dont la persuasion

(1) Ci-dessus, colonn. 541-542.

(2) Du TEMS, *Clergé de France*, t. II, p. 467.

devait ôter aux ennemis toute pensée d'un sacrilège. Et lorsque Béliarde, renseignée en 1012 par quelques souvenirs de l'abbaye, par quelque titre laissé à ce dessein dans les archives, aura vu ses recherches couronnées d'un succès qui dut la rendre si heureuse, on aura regardé ce recouvrement de l'auguste patronne comme un retour de la mère au milieu de ses enfants, de la fondatrice dans le monastère qu'elle semblait avoir privé deux siècles durant de sa présence; de là cette fête *de advenis*, des *étrangers*, dont le concours aura dû se porter avec un religieux empressement vers le tombeau retrouvé de la sainte, et à laquelle ce nom sera demeuré, en souvenir de cette affluence remarquable. Il n'y aurait donc qu'une très-légère différence entre le titre que je donnais ici à cette fête de sainte Radegonde, des *Etrangers* ou des *Pèlerins*, placée le 28 février, dans le *propre* de la collégiale, et celui que lui donna longtemps la légende, des *Avoines* (*de Avenis*). Cette légende, on le sait, n'est appuyée sur aucune des règles d'une saine critique, et quand notre savant collègue, M. de Fleury, l'a interprétée soit par l'arrivée de la sainte (*de adventu*), ce qui semble un peu forcé, soit par le souvenir d'une hôtellerie destinée aux voyageurs sous son vocable (1), il ne pouvait pas connaître le document qui vient de nous être révélé. Pour moi, il me paraît que les conséquences que j'en tire naissent assez naturellement, et que des deux faits mentionnés sous la date du 28 février, le dernier pourrait bien être seul de quelque valeur et renfermer sous une vérité incontestable le germe d'une poétique et ingénieuse fiction.

Voici maintenant comment je lirais le texte en lui restituant les mots ou syllabes peu lisibles :

Pridie kalendarum Marci patefecit, criptamque lucernis honeste f.

.....ule Beliardss tum ser-

vula sororum, Roberts rex duxque Pictavis Wilhelmus apex. Gisleberto regente Ecclesiam.

Et je traduirais ainsi :

Béliarde découvrit ces précieuses reliques la veille des calendes de mars, et fit orner la crypte de lampes qui y brûlent en son honneur. Béliarde était alors l'humble servante de ses sœurs du monastère. Robert était roi de France. Guillaume le Grand était duc d'Aquitaine et comte de Poitou. Gislebert gouvernait l'église de Poitiers.

Troisième notice sur une inscription chrétienne trouvée à Poitiers (2).

Non loin de l'ancienne et aujourd'hui si triste basilique dont le vocable avait porté si loin la célébrité, dans un des nombreux jardins qui entourent les restes à peine reconnaissables du temple encore honoré du nom de Sainte-Hilaire, gisait, sous quelques

arbustes qui la voilaient aux regards, une pierre noire de 1 m. 8 c. de long sur 40 c. de large, et sur laquelle de fort belles lettres majuscules de l'époque romane attirèrent mon attention. Malgré quelques mots enlevés par de nombreux éclats qu'avait subis cette ardoise, il était facile de reconnaître une épitaphe chrétienne; et, à la première lecture, je me rappelai en avoir lu une copie conservée dans les cartons de la Bibliothèque publique de Poitiers. Ici, toutefois, je ne la retrouvais pas aussi complète, et je vais rapprocher les deux exemplaires en citant l'inscription tout entière, mais en soulignant tous les mots qui manquent actuellement à l'original.

adado dilecta choris permixta supernis

Possidet æterni : regna beata poli.

Ramnulfi conjvnx sed Xri sponsa fidelis

Nobilis in scis : actibus emicuit.

Obiit in pace kl jul feliciter. Amen.

Traduction.

L'aimable Adado, réunie aux chœurs célestes, possède maintenant le royaume du bonheur éternel. Epouse de Ramnulf, mais non moins fidèle à l'alliance du Christ, elle sut joindre à l'illustration de sa noblesse celle des bonnes œuvres. Elle est morte dans la paix le jour des calendes de juillet.

Quelle fut cette Adado, nom peu usité au XI^e siècle, qui a vu graver les caractères de notre épitaphe, et dont la bizarrerie apparente semble indiquer, comme le nom de Ramnulf, une étymologie germanique? C'est un point très-difficile, ce semble, à éclaircir... M. de la Fontenelle (1) en fait l'épouse légitime de Raynulf II, comte de Poitou, et ce serait, dans son opinion, de ce prince lui-même qu'il serait mention au troisième vers. Mais il ne paraît point qu'en puisse adopter cette idée, établie par notre savant collègue sur des données peu concluantes. En effet, d'après lui, la personne dont nous avons l'éloge funéraire se serait appelée *Adda*, ce qui n'a pu être, d'après aucune version. Il veut qu'elle ait embrassé la vie religieuse, d'après les mots *Christi sponsa fidelis*, comme si l'on ne pouvait désigner ainsi, surtout en poésie et d'après le langage de l'Écriture, toute femme fidèle aux observances de la piété chrétienne. Il conclut de son haut rang qu'elle avait dû être enterrée dans l'église de Saint-Hilaire, dont l'importance n'admettait que des morts de famille distinguée, sans songer que cette circonstance eût été peu compatible avec sa prétendue qualité de religieuse, les communautés de femmes ayant alors leur lieu de sépulture spécial, comme sainte Radegonde l'avait voulu pour ses sœurs, en fondant l'église qui depuis a porté son nom. Enfin, notre épitaphe, de l'aveu même du collaborateur de Dufour, est bien du XI^e siècle; mais, pour concilier cette date avec l'époque où vivait Raynulf II (de 880 à 883),

(1) *Hist. de sainte Radegonde*, p. 90, in-8°.

(2) *Bulletin des antiq. de l'Ouest*, 1850, p. 51.

(1) *Hist. des comtes de Poitou*, p. 405.

il faudrait supposer qu'elle a été *refaite* deux cents ans après, ce qui est fort peu croyable. Besly (1), que M. de la Fontenelle accuse d'erreur quand il prétend que notre Raynulf II avait épousé la fille de Ruin, chef des Normands, n'a établi ce fait que d'après certaines annales insérées au tome II du Recueil des historiens français de Pithou, et son contradicteur n'apporte aucune preuve du contraire. Cette femme noble, dont l'éloge est si complet dans les quatre ou cinq lignes qui nous occupent, pourrait donc avoir été celle d'un prince ou haut personnage, et son inhumation à Saint-Hilaire fortifierait cette persuasion; mais ce ne peut être qu'une conjecture. Je trouve dans une foule de chartes du XI^e siècle beaucoup de Raynulphe ou Ramnulf, mais pas une Adado, pas même une Adda parmi les femmes qui les souscrivirent. Adado ne peut donc passer à nos yeux que pour une illustre inconnue dont la gloire, maintenant oubliée des hommes, n'aura pas du moins péri devant Dieu, à en juger par le beau caractère que lui a donné son panégyriste.

La pierre que je signale ici s'était beaucoup détériorée depuis qu'une première fois les mains de quelque archéologue de Poitiers en avait recueilli les distiques. J'ai voulu l'arracher à une ruine complète, et j'ai obtenu de généreuses personnes qui veulent rester inconnues qu'elle fût transportée au musée des antiquités de l'Ouest. La beauté des lettres en fait un petit monument qui ajoutera une belle page de plus à celles de notre collection lapidaire. D'où qu'elle vienne, elle aura désormais la paix qui l'avait protégée pendant six ou sept siècles, et gardera, à l'abri de nouvelles injures, le nom et le touchant souvenir des vertus qu'une épitaphe a toujours le mérite de recommander sérieusement.

POLA en Illyrie, division de l'Istrie, Empire d'Autriche, gouvernement de Trieste.

I.

Dans le monastère de Saint-Théodore.

Dictione ge
nitoris mei
Johannis ego
Sergius cum
conjugē me-
a Antonina
vel Passi-
vo filio ha-
ne cruce m
optulimus
beate Marie
semper
(virgini.)

(CARLI, *Antiquitates Italiae*, t. III, p. 53, 62; MAÏ, p. 7.)

—

(1) *Hist. des comtes de Poitou*, p. 159.

II.

Ancienne inscription du grana autel de la cathédrale.

Aulae tribunalis caelesti sede praeclara
specula altaris. III. in quo sacri-
fici oblatio immaculata offertur.

(Ici un monogramme que le cardinal MAÏ lit : Sanctus Leo episcopus.)

Vota desiderii benigne quesomor amplectere . . .
Nos praeccamur humiles ut apte digneris suscipere opus
et maiestati perpetuae facias esse dignum
ad laudem sempiternae clae eius.

(Cardinal MAÏ, p. 76.)

—

III.

A la porte latérale de la cathédrale.

An. incarnat. Dñi. DCCCLVII
ind. v. rege Loudowico imp. aug.
in Italia handegis hujus æcce
Elec. D. pent. cons Epss sed an. v.

(Cardinal MAÏ, 83, 2; MURATORI, p. 1883, 3; CARLI, t. IV, p. 270.)

—

IV.

Lieu inconnu.

Petroni Probi V. C. et Anicie
Probe. C. F.

(Cardinal MAÏ, 290, 2; CARLI, *Antiq. Ital.*, t. III, p. 41, n. 25.)

—

V.

Oratoire de Saint-Jean-Baptiste Catalani.

Inscriptions et reliques venant des Catacombes de Rome.

Vitalini merenti in P.

Vixit annis VIII m. VIII.

d. XVII. Par. sec. dep. III. k. mar.

(Cardinal MAÏ, 410, 8; MURATORI, 1939, 2; MARANGONI, *Vita S. Vital.*, p. 83.)

PONTEAUX. Village du doyenné de Lagny, distant de Paris de quatre lieues et demie, ou même de cinq, vers l'orient d'hiver, à la gauche du grand chemin d'Ozoir-la-Ferrière, Tournan, etc., proche d'un très-petit vallon, où néanmoins se trouve une petite butte, regardant le couchant, sur laquelle il est construit. Le pays abonde assez en menus grains et en foin.

La commanderie de Saint-Jacques du Haut-Pas avait à Ponteaux une ferme assez considérable, qu'on appelait la *Maison du Haut-Pas*. Dans le temps de l'extinction de cette commanderie sous Charles IX, cette ferme qui relevait de la Queue, fut unie à l'évêché de Paris; et comme elle fut ruinée dans les temps des guerres de la religion, Henri de Gondy la donna en rente en 1599.

L'église est sous le titre de Saint-Denis, premier évêque de Paris. Le chœur est d'une structure du XIII^e ou XIV^e siècle, terminé dans le fond en demi-cercle, avec des vitra-

ges rouges antiques, mais sans galeries. La tour est grossièrement construite de mauvaises pierres spongieuses. Le prieur de Gournay présente à la cure et est gros décimateur.

Tous ceux qui vont au village de Ponteaux ne manquent pas de lire, et même de copier cette épitaphe, qu'on croit être de l'année 1550.

Ici devant en cest endroit

Temple fondé de Saint-Denis

Le corps de Mathurin Collet

A été mis par ses amis.

Il a voulu par bon devis,

Avant que de passer le pas,

Tant pour lui que pour ses amis,

En ce monde faire un grand repas,

Qui sera un très-grand soulas

A ceux qui le voudront bien prendre

En y prenant un grand soulas.

Ainsi il le convient entendre :

C'est une délicate viande

Qui quarante ans comme miel

A nourri tout le peuple ensemble

Des enfans issus d'Israël ;

C'est le sacrement de l'Hostel

Fondé perpétuellement

Tous les jeudis sans y falloir,

Ledit Collet ainsi l'entent.

De ses biens assez largement

Il a donné à ceste Eglise,

Pour subvenir doresnavant

A faire selon sa devise

Lettres passées selon sa guise

Du don qui par lui a été fait

Sous les sceaux de la Queue (1) en Brie.

Signés par Guillaume Trehet ;

Cinq quartiers terre en un endroit

Et puis deux arpens en deux pièces

Et trois demis en trois endroits

A donné d'un amour entière,

Puis il y a en la vallée

Ung quartier et demi de pré

Qui sera dit par renommée,

Ici est le pré du Curé,

Six francs six blancs il a donné,

Rente perpétuellement

Bien assignée en vérité

Sur son bien comme il l'entend :

Il est déclaré amplement

Le tout dans les Lettres du don ;

Les tenans et aboutissans

En les lieux en font mention.

Dietes à son intention

Sy vous plaist bien dévotement.

Chacun de vous une oraison,

En priant Dieu parfaitement

Qu'il lui plaise soudainement

Le colloquer en Paradis,

En ce lieu qui est si plaisant

Le mettre, et tous ses bons amis.

(1) Village près de Ponteaux.

Cette épitaphe est en petite gothique, sans date, et doit être d'environ l'an 1550.

Au vitrage du sanctuaire, du côté du septentrion, est représenté à genoux un homme vêtu de noir. Ses armes sont d'or à deux hures de sanglier, écartelées d'argent, à deux lions de sable et de gueule, et deux aigles éployées. Au-dessus est écrit :

Tristan de Reilhac l'an m. v. et dix.

La seigneurie de Ponteaux paraît avoir été au moins un siècle dans la maison de *Reilhac*.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs*.)

PONTOISE, département de Seine-et-Oise, en France. (Attribution douteuse.)

Inscription ancienne sur les reliques de saint Ursin.

Ursinus cum cojuge Leontia
vixit annis xx. m. vi. et fuit
in sæculo annis XLVIII. m. III
d. III kal. jun.

(*Cardinal MAÏ*, 412, 6; *BOLDETTI*, p. 113.)

POZZOLES, près de Naples (Italie).

I.

Lieu incertain.

Felicitati perpetuæ temporis

D. N. Valentiniani

victoris ac triumphatoris

semper augusti

Ovinus Valentinus

V. C. cons. Campaniæ

devotus numini

maiestatique eius.

(*PRATILLA*, V. A., p. 379; *Consular*, p. 79, 80. *MUR.*, p. 78, 4.

II.

Eglise de Saint-Jacques.

Felicitati perp. temporis

DN. N. Valentiniani victo-

ris ac triumphatoris sem-

per aug.

Avianus Vindicianus

V. C. cons. Campaniæ

devotus numini maie-

statique eius.

(*Cardinal MAÏ*, p. 263. *PRATILLA Consul.*, p. 79; *MURAT.*, p. 673, 7.)

PRESLE. Bourg du doyenné du Vieux-Corbeil, sur l'Aisne, à huit lieues de Paris, du côté de l'orient d'hiver, à une lieue de Tournan, et à trois lieues est-nord de Soissons. Le gros des habitants est placé aux environs de l'église sur une petite élévation, et forme un bourg; mais il y a quelques écarts. On y comptait autrefois beaucoup de

fiefs. Le terrain consiste en prairies et labourages, bois et bocages. La sainte Vierge est patronne de l'église de ce lieu, qui est un édifice solidement construit au XIII^e siècle, tout voûté en pierre, accompagné d'une petite aile vers le midi, également voûtée, avec une grosse tour de grès qui supporte quatre grosses cloches, et qui a été bâtie longtemps après l'église. Le sanctuaire se termine en carré, et l'édifice est disposé sans galeries, mais avec des vitrages de figure oblongue et étroite, dont il reste encore des panneaux du siècle de la bâtisse, au sanctuaire vers le nord, et à la sacristie. On lit de ce côté les vers suivants, gravés sur la muraille en petite gothique :

Par Atropos à tous humains diverse ;
Repose et git le corps à la renverse
D'homme prudent Quentin le Charpentier,
Prestre savant et très-grand ménagier,
Bon aumônier sans aucun étranger,
Lequel voul comme juste et entier
Diligenter de prendre soin et cure,
Et tellement que sans aucun destour,
Il ordonna ainsi faire la tour ;
Et cela faict les cloches y fit mettre
Par mains d'ouvriers et par d'assurés maîtres,
Pour servir Dieu, vivans et trépassés,
Priez pour lui vous qui par-ci passez,
Et par amour dites dessus sa lame,
Ci-git le corps, en paradis soit l'ame.

1525.

Ce Quentin Le Charpentier y est représenté à genoux devant une image de la Vierge, avec ces mots : *O Mater Dei, memento mei!* et sur sa tombe, que l'épithaphe appelle une lame, il est figuré en chasuble, tenant un calice.

M. le comte de Bussy-Lameth était seigneur de Presle en 1700. Depuis lui y a eu Antoine Hoggue, en faveur duquel le roi accorda des lettres patentes, qui portent union à la terre de Presle, de plusieurs fiefs et dépendances, de la haute, moyenne et basse justice du fief du Fort, pour ne faire qu'une seule terre et justice, et érection de cette terre en titre de baronnie. L'enregistrement est du 13 juin 1714. Dans un factum de l'an 1721, ce seigneur est qualifié baron de Presle, de Combreux et des hautes et basses Vignoles, conseiller au conseil royal de commerce et de navigation de Suède. Auteuil ou Auteul est un fief qui comprend quelques maisons du côté de Grez. Joy est ou a été un fief de la paroisse de Presle, que possédait en 1479, Jean Guesdon, clerc du roi en sa chambre des comptes. La Borde, le Chêne, Monthéry, Ville-Patour, sont aussi des fiefs de la paroisse de Presle.

(HURTAUT et MAGNY *Dict. de Paris et des environs.*)

PUY EN VELAY, chef-lieu du département de la Haute-Loire, en France.

1248. — *Eglise de Notre-Dame.*

B. Vir discretus, affabilis atque facetus,
Sobrius et castus pius et sine crimine fastus
Largus in expensis Præsul jacet Ancienensis
Hoc in sarcophago præsens ut monstrat imago.
Cui de peccatis veniam det fons pietatis.

Bernard de Montaigu, évêque de Puy en Velay, jeta un interdit sur cette ville qui lui contestait certains droits, et mourut en 1248.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 226.)

R

RABASTENS, département du Tarn, en France.

1264. — *Cimetière de l'église de Saint-Michel.*

Hic jacet in tumba simplex sine felle columba,
Miles veridicus, verae virtutis amicus,
De Rabastenso Jordanus munere miro ;
Bonus continua sibi detur mansio diva.
Anno MCLXIII, x kalendas decembris.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 231.)

RAMBOUILLET (Le château de), *Rambolium*, *Ramboletum*, *Rambolietum*, *Ramboletum*, *Rambuletum*, situé dans le Hurepoix, est un château superbe qui appartient à S. A. S. Monseigneur le duc de Penthièvre, amiral de France.

L'église du village est assez grande, mais n'a rien qui la distingue. Quelques seigneurs de la maison d'Angennes y ont été inhumés ; mais les changements qui y sont arrivés, font qu'on ne connaît plus l'endroit où leurs

corps ont été mis. Il n'y en a qu'un seul dont on voit le tombeau qui est de pierre, et sur lequel est un homme à genoux et armé, ayant ses gantelets par terre devant lui ; ce qui signifie qu'il mourut de mort naturelle, et point en guerre : derrière cette statue et à la file, est celle de sa femme, aussi à genoux. Un écu parti de leurs armes est à côté d'eux, et sculpté sur le mur : il est décoré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, et les armes des d'Angennes y sont très-reconnaissables ; mais on ne connaît rien à celle de sa femme, et on ne trouve même rien dans les registres de cette église qui fasse connaître nommément ce seigneur et cette dame : il y a toute apparence que c'est la représentation de Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, de la Villeneuve et de la Moutonnière, vidame du Mans, gouverneur de Metz et pays Messin, conseiller d'Etat, lieutenant général des armées des rois Charles IX et Henri III, et capitaine des gardes de ce dernier, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, etc. Il vivait

encore le 5 février 1611, âgé de quatre-vingt-un ans ; il avait épousé Julienne, dame d'Arquenay, de Champfleury, du Bignon et de Maisoncelle, fille unique et héritière de Claude, seigneur d'Arquenay, vidame du Mans, et de Madeleine de Bourgneuf de Cucé.

S. A. S. Monseigneur Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, ayant, par son testament daté des 5 et 11 mars 1735, élu sa sépulture dans l'église de la paroisse de Rambouillet, et défendu absolument, par son codicile du 8 novembre 1737, qu'on fit aucune cérémonie à son enterrement, que comme pour le plus simple particulier de Rambouillet ; ce prince étant mort à cinq heures et demie du soir le 1^{er} décembre 1737, ses modestes et pieuses intentions furent suivies, et il fut inhumé le 4 du même mois, dans un caveau fait exprès dans la chapelle de la Vierge de cette église.

Sur une table de marbre qui couvre l'entrée par laquelle on descend au caveau où le corps du prince a été inhumé, on a mis l'inscription qui suit :

CY GIST

Très-haut, très-puissant et très-excellent Prince, Louis-Alexandre de Bourbon, Prince légitimé de France, Duc de Penthièvre, de Châteautilain et Rambouillet, Marquis d'Albert, Commandeur des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées, Chevalier de la Toison d'or, Gouverneur et Lieutenant Général pour Sa Majesté dans sa Province de Bretagne, Pair, Amiral et Grand-Veneur de France, décédé en son Château de Rambouillet, le premier Décembre 1737, âgé de cinquante-neuf ans six mois et vingt-quatre jours.

Priez Dieu pour lui.

Le prieur de Saint-Thomas d'Épernon doit rendre tous les ans foi et hommage au seigneur de Montorgueil, dépendant de Rambouillet, avec des circonstances si particulières, qu'elles méritent d'être placées ici. Ce prieur est obligé de se trouver en personne, ou par procureur, tous les ans le lendemain de Pâques, en la place où était le château de Montorgueil ; il doit être botté et éperonné, avoir une épée au côté, une nappe blanche en écharpe, croisée d'une autre écharpe de pervenche, avoir une couronne aussi de pervenche sur sa tête nue, et des gants blancs neufs en ses mains : ainsi équipé, il monte sur un cheval qui doit avoir les quatre pieds et le chanfrein blancs, et doit être sellé d'une selle à piquer, à l'arçon de laquelle doit être attachée une bouteille ronde de verre, couverte d'ozier et remplie de vin : ledit prieur ou son procureur doit tenir devant lui un grand gâteau, fait de la fleur d'un minot de blé, et orné de pervenche. Ce cavalier étant en cet équipage, doit se présenter en la place où était la principale porte ou entrée dudit château de Montorgueil, et demander par trois fois, à

haute et intelligible voix : « Monseigneur de Montorgueil, êtes-vous ici, ou gens pour vous ? » Après qu'on lui a répondu que ledit seigneur n'y est pas, mais que ses officiers y sont pour lui, le prieur de Saint-Thomas d'Épernon, ou son procureur audit nom, dit hautement et intelligiblement, « qu'il vient rendre les foi et hommage, et offrir audit seigneur les gâteau, bouteille de vin et gants, ainsi armé, pour devoirs qu'il doit audit seigneur de Montorgueil, à pareil jour, et en requiert acte. » Le procureur fiscal du seigneur de Montorgueil proteste que cette prestation de foi et hommage, ni l'acte qu'on va en délivrer, ne pourront nuire, ni préjudicier audit seigneur de Montorgueil, pour n'être faite dans les formes, et telle que ledit prieur doit la faire, pourquoi il entend et prétend la débattre en temps et lieu. Malgré cette protestation, le bailli du seigneur de Montorgueil donne acte audit prieur, ou à son procureur, de la foi et hommage, etc., pour lui servir et valoir en temps et lieu, et que de raison, et reçoit le gâteau, la bouteille de vin et les gants, sans préjudicier à la protestation dudit procureur fiscal du seigneur de Montorgueil. Outre ces formalités, le prieur de Saint-Thomas d'Épernon, ou celui qui le représente, amène d'Épernon un sellier et un maréchal, pour visiter ensemble l'équipage et le cheval sur lequel il doit rendre l'hommage. Les officiers du seigneur de Montorgueil amènent aussi, de leur côté, un sellier et un maréchal pour faire aussi leur visite ; car s'il manquait le moindre clou aux fers dudit cheval, ou le moindre ardillon dans son harnais et équipage, le cheval serait confisqué, et l'année du revenu des dîmes données à la charge de ladite foi et dudit hommage, reviendrait au seigneur, de même que le muid de blé dont on a fait le gâteau, et ce muid est pour lors évalué à 60 livres.

Ces cérémonies étant finies, le gâteau est porté chez le procureur fiscal qui le distribue aux officiers de la justice de Montorgueil ; la bouteille de vin est donnée à qui l'on veut, et l'huissier prend les gants blancs des mains de celui qui a rendu les foi et hommage, et les garde du consentement de ses officiers supérieurs.

Rambouillet a été érigé en duché-pairie l'an 1711. Les historiens nous apprennent que François I^{er} mourut dans ce château, et que son cœur fut porté dans l'église des Religieuses de Haute-Bruyère, où il est sous un pilier de marbre.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs.*)

RATISBONNE, au royaume de Bavière, en Allemagne.

I.

Monastère de Saint-Hemeran.

Sur deux pierres enlevées à Saint-Denis de France, en 870, avec un évangélaire et le corps du martyr saint Denis.

Sub Ebulone abbate mon. sci
Dionysii Gisalbertus furavit.

turatus est v. non. jun.

Huc venit II, non. dec.

tempore Tutonis epi.

(*Cardinal MAÏ*, 202, 3; *MABILLON*,
Analect., t. IV, p. 54.)

—
II.

*Petit autel portatif conservé au monastère de
Saint-Hemeran* (1).

Rex Arnulfus amore Dei perfecerat istud

Ut fiat ornatus se. . . . tibus istis.

(*Cardinal MAÏ*, 79; *MABILLON*, *Analecta*,
in-folio, p. 10.)

—
III.

Au monastère de Saint-Hemeran.

Sur les reliques de saint Calcidonius envoyées de Rome.

Calcidonius qui vix.

annis II.

mes. II. die I. in pacem.

℞.

(*Cardinal MAÏ*, p. 368.)

—
IV.

Dyonisus Areopagita hic requiescit. sub Arnul-
pho imp. et Ottone rege sub Eubolone abb. mon.
S. Dyonisii Gisalbertus furatus est quinto no-
nas julii. Furto sublatus huc venit pridie nonas
dec. tempore Tutonis episcopi.

(*Cardinal MAÏ*, 374, 2; *FERRAND*, *Disqui-
sit. reliquiar.*, p. 207.)

—
V.

Monastère de Saint-Hemeran.

Epitaphe de l'empereur Arnoul.

Hac Arnulfus humo est Cæsar Romanus humatus,

Quem Galli regem; Boii habuere Ducem.

Hic ædem Emmerane tuam defendit et auxit:

Prædia sunt testes, splendidus atque liber.

Ad nostram cineres Dyonisi transtulit urbem,

Finibus e Gallis quos, pia furta, tulit.

(1) *Note du cardinal Maï sur l'Évangélaire de
Charle le Chauve conservé à Saint-Hemeran.* — Ra-
tisponæ in monasterio S. Hemeramni exstat insigne
Evangeliarium scriptum an. 878 jussu Caroli Calvi;
prima tabula, qua tegitur, obducitur aurea lamina
gemmis margaritisque ingentis pretii ditissima, et
sculpturis graphio seu viriculo ductis illustri. In
medio viditur imago Servatoris sedentis, dextra
benedicentis, sinistra librum apertum ostentantis,
cui inscripta hæc verba leguntur: *Ego sum via,
veritas et vita.* Adstant in angulis quatuor evange-
listæ sedentes, scribentesque cum eorumdem sym-
bolicis. In S. Joannis est: *In principio.* In volumine
explicato S. Matthæi: *Liber generationis.* Ibidem
eodem artificio oculis subjiciuntur quatuor historiae
evangelicæ, vendentium scilicet et ementium a
Christo ejectorum, leprosi mundati, cæci illuminati,
item adulteræ mulieris absolutæ, quæ stat ante Je-
sum digito scribentem: *Si quis sine peccato.* (Pag.
205.)

Postquam nongentos Titan compleverat annos

Cæsar persolvit debita jura necis.

(*LABBE*, *Thes. epitaph.*, p. 565.)

—
VI.

Même lieu.

Epitaphe de l'empereur Louis IV, fils d'Arnoul.

Pavso sub hoc saxo Ludouicus Regia proles,

Romani regem quem statuere sibi.

Mi fuit Arnulfus genitor, qui proximus illic

A cornu altaris conspiciendus adest.

Hic vbi pertæsus vitæ sure tempora clausit,

Romani imperii sors mihi sceptrâ dedit.

O nimis infelix! quatuor vix lustra videbam,

Injecit rapidas cum mihi Parca manus.

(*LABBE*, p. 603)

RAVENNE, dans les Etats de l'Église.

I.

*Sur une croix de marbre placée sur le toit du
vieux baptistère.*

† De Donis Dei et sc̄e Marie

Felex et Stefanus optulerunt

temporibus dñ. Theodoro

apostolicum.

(*Cardinal MAÏ*, p. 2; *BELTRAMI*, *Foras-
tiere in Ravenna*, p. 32; *SPRETI*, *Hist.*
Raven., t. II, part. I, p. 569.)

L'archevêque Théodore dont il est ques-
tion dans cette inscription, mourut en 689.

—
II.

Dans l'église de Sainte-Marie majeure.

Salvo DN. Papa N. Petro

Laurentius. V. R. (1) subdiac.

S. R. E. praepositus

fabricae huius votum solvit.

(*MURATORI*, 1924; *ROSSI*, p. 177; *MAÏ*,
p. 8.)

Cette inscription concerne Pierre le Vieux.
élu évêque en 568.

—
III.

Sur le grand rocher qui abrite le mausolée
du roi des Goths, Théodoric, on lit le nom
des apôtres en caractères anciens, et dans
cet ordre:

Ses. Lucas.

Ses. Thomas.

Ses. Simeon.

Ses. Petrus.

Ses. Paulus.

Ses. Andreas.

Ses. Jacobus.

Ses. Johannes.

(1) V. R. signifie, *vir religiosus*, Plus bas, S. R.
E. signifie, *Sanctæ Ravennatensis Ecclesiæ.*

Scs. Philippus.
Scs. Mathaeus.
Scs. Mathius.
Scs. Marcus.

(Voy. SAGGI *sulla Società lett. di Ravenna*,
p. 16; Cardinal MAÏ, p. 50.)

IV.

*Hors la ville. — Autel de la Vierge dans la
Basilique CLASSENSIS.*

Ursus. levita. et. abbas. hujus, regularis. mona-
sterii. In. nomine. Dei. et. sanctæ. Mariæ. fieri.
præcepit. Qui legitis. Dei. misericordiam. pro.]
eo. exorate.

(Cardinal MAÏ, 79, 1; *Annales des Camal-
dulle*, t. I, p. 17.)

V.

*Dans l'église de Sainte-Marie, construite par
l'archevêque Ecclesio.*

Virginis aula micat Christum quæ coepit ab astris
Nuncius e caelis angelus ante fuit.
Mysterium verbi genitrix et virgo perennis,
Auctorisque sui facta parens Domini.
Vera magi claudi caeci mors vita fatentur.
Culmina sacra Deo dedicat Ecclesius.

(Cardinal MAÏ, p. 97; AGNELLO, p. 95,
BOLLANDISTES, t. VI, juillet, p. 443.)

VI.

*A l'église de Saint-Michel. — Salle de la
Tribune.*

Consecuti beneficia archangeli
Michaelis Bachauda et Iulianus
a fundamentis fecerunt et dedi-
caverunt sub die non. maii
quater P. C. Basilii iunioris
viri clarissimi eos. ind. VIII.

(Card. MAÏ, p. 99; MURAT., p. 426, 2.)

VII.

*Eglise de Saint-Jean-l'Evangeliste, bâtie par
Galla Placidia.*

Sanctus Johannes Evangelista.

Au-dessus de cette inscription était repré-
sentée la mer sur laquelle deux navires
luttaient contre la tempête. Dans l'un de ces
navires se trouvait saint Jean sauvant Pla-
cidia du naufrage; à côté de cette inscrip-
tion :

Galla Placidia pro se et iis omnibus votum solvit.

Au-dessous, sur les pendentifs, les images
des personnages dont les noms suivent :
D. Constantinus. — D. Theodosius. — D.

Arcadius. — D. Honorius. — Theodosius
nep. — D. Valentinianus. — D. Gratianus.
— D. Constantius. — Gratianus. nep. —
Joannes. nep. — Dn. Theodosius. — Et.
En. Eudoxia. — Dn. Arcadius. — Et Dn.
Eudoxia. Aug.

Au centre de la voûte, Dieu sur son siège
entouré de douze livres, et cette inscription :
Sanctissimo ac beatissimo apostolo Johanni Evan-
gelistæ.

Galla Placidia Augusta cum suo filio
Placido Valentiniano Augusto et filia sua
Justa Grata Honoria Augusta
Liberationis periculum maris votum solventes.

Sur le livre que Dieu tient ouvert :
Beati misericordes, quoniam miserebitur Deus.

Au-dessous des images des princes était
écrit :

Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis a
templo sancto tuo quod est in Hierusalem; tibi
offerent reges munera.

Autour du grand autel, était l'inscription
suivante en argent et pierres précieuses :

Sancte Johannes arca Christi accepta tibi sit
oratio servi tui.

(Cardinal MAÏ, 102; ROSSI, p. 101, 102;
SPRETI, t. I, p. 362; t. II, p. 83; GRU-
TER, p. 1048; AGNELLO, p. 68, 74; BA-
RONIUS, t. VII, p. 491; FLEETWOOD,
p. 518.)

VIII.

*A l'église de Saint-André construite par
S. Pierre Chrysologue.*

Sur les portes où était son image en marqueterie.

Aut lux hic nata est, aut capta hic libera regnat;
Lex est ante venit coeli decus unde modernum.
Aut privata diem peperere tecta nitentem,
Inclusumque jubar secluso fulget olimpo.
Marmora cum radiis vernantur cerne serenis,
Cunctaque sydereo . . . in mirice saxa.
Auctoris pretio splendescunt munera Petri.
Huic honor huic meritum tribuit sic condere parva,
Ut valeant spatiis amplum superare coactis.
Nil modicum Christo est; aretas bene possidet aedes
Cujus in humano consistunt pectore templa.
Fundamenta Petrus, Petrus fundator et aula.
Quod domus, hoc dominus, quod factum factor et
[idem.

Moribus atque opere Christus possessor habetur,
Qui duo consocians mediator reddit et unum,
Huc veniens fundat parituros gaudia fletus,
Contritam solidans percusso in pectore mentem.
Ne jaceat, se sternat humo, morbosque latentes

Ante pedes medici cura properante recludat.
Sæpe metus mortis vitæ sit causa beatæ (1).

IX.

*Chapelle de Saint-Matthieu, apôtre, à côté de
la basilique Petriana.*

Sur marqueterie de marbre.

† Salvo. domno. papa. Agnello. de. donis. Dei
et. servorum. eius. quæ. obtulerunt. ad
honorem. et. ornatum. sanctorum
apostolorum. et. reliqua. pars. de
summa. cervorum. qui. perierant
et. Deo. auctore. inventi. sunt
haec. absida. musivo. exornata. est (2)

X.

*Mosaïque de l'église Saint-Apollinaire Clas-
sensis.*

IMDVC

Moses A † Ω Helias

SALVS MVNDI

Micael Sanctus Apolenaris Gabriel.

Matheus

Les vers suivants se lisaient autrefois aux
pieds de l'évêque Réparatus :

His igitur socius meritis Reparatus ut esset
Aula novos habitus fecit fragransq; per ævum.

Près des images des empereurs.

Constantinus maior imperator. Heraclii et Tiberii
imperatorum.

In. nomine. Dei. Val. Felix. proc. Rav.
locum. dulcissimis. tum. vetustate
conlapsum. restituit. atq. ad ampliavit
et. libens. animo. iduum. maiarum. die
dedicavit.

Au portique.

B. Apollinaris sacerdotis basilicam mandante
viro beatissimo Ursicino episcopo a fundamen-
tis Julianus argentarius aedificavit ornavit atque
dedicavit consecrante vero B. Maximiano epi-
scopo die viii majarum ind. xii octies P.C. Ba-
siliii.

(1) DE RUBEIS, *H. R.*, p. 106, ad an. 449; AGNELL.,
p. 79, 85; AMADES., t. I, p. 86, 90, 99, 116, 154.
In operibus S. Petri Chrysologi, edente Paulo, exstat
hujus Vita ex Agnello cum variis codicis Vallicelliani
lectionibus. Et quidem cap. 5, p. 11, exhibetur
inscriptio cum varietatibus; nempe v. 6. pro *sereno*
codex habet *sydereo*, in 8, pro *comere est condere*;
in 11, pro *consistunt est consistit templum*; in 12,
pro *fundator est fundavit de aulam*; in 15, pro
reddit est reddidit. Quod attinet ad dictionem *jaceat*,
lege Blanchinum in præf. ad Anast. p. 14. — Ex
Mar.

(2) DE RUBEIS, *H. R.*, p. 171, AGNELL., p. 114, 115;
MUR., p. 1825. 2; FONTANIN., *Disc.*, p. 22, ubi de
formula *salvo*. — Mr.

Marmoreum hoc splendet opus sub tegmine cujus
Munera sacrantur corpore, Christe, suo.
Argenti quondam constructum rite decore,
Barbara destructum sustulit ausa manus
Basilicum munus martyr ne despice verax :
Imo libens aula cede manere tua.
Quæq. prius statuit vates sublime Johannes,
Non mediocre sacer Dominicus statuit.

Theodoricus rex Gothorum fundavit hanc
ecclesiam in nomine Domini Jesu XPI.

D. N. Damianus archiep. fecit.

(*Cardinal MAÏ*, 118 (1-4); 119, 1; *Annal.*
Camald., t. I, p. 22; SPRETI, t. I, p.
283; t. II, part. I, p. 363).

XI.

*Aux portes du monastère des SS. Marc, Mar-
cel et Felicula.*

Inclita præfulgent sanctorum limina templi
Marci, Marcelli, Feliculaeque simul.
Pontifices hos Roma coepit, haec martyr habetur :
Horum Gregorius dat papa reliquias.
Quas petit antistes meritis animoque Johannes
Parvula pro summis reddere dona parat.
Oraculum statuit tanta virtute repletus,
Cuius ab auspiciis gratia constat opus.
Qui bis septeno sacri diadematis anno,
Tractatu vigili quo regit ecclesiam,
Hanc quoque regentem verendi culminis arcem
Fixit, et eventum traxit ad arbitrium.
Miranda subito suspendens arte cacumen,
Inflexum reparat parte ab utraque latus.
Additur his meritis felix Smaragdus in ævum,
Cuius in his titulis participatur opus.
Sedit annos xvi. mens. I dies xix.

(*Cardinal MAÏ*, p. 137; ROSSI, p. 188;
AGNELLO, p. 126; BARONIUS, t. X, p.
596; UGHELLI t. II, p. 338).

XII.

*Dans l'Atrium de la chapelle des SS. Na-
zaire et Celse.*

Sur une marqueterie en argent.

Ardua consurgunt venerando culmine templa
Nomine Vitalis sanctificata Deo.
Gervasiusque tenet simul hanc Protasius arcem,
Quos genus atque fides templaque consociant.
His genitor natis fugiens contagia mundi
Exemplum fidei martyriique fuit.
Tradidit hanc primum Juliano Ecclesius arcem,
Qui sibi commissum mira peregit opus.
Hoc quoque perpetua mandavit lege tenendum
His nulli liceat condere membra locis.

Sed quod pontificum constant monumenta priorum
Fas sibi sit tantum ponere sed similes.

(*Cardinal MAÏ*, 146, 1; *CIAMPINI*, t. II, p. 74; *BOLLAND.*, tom. VI, Jul., p. 443 et III Jul., 295.)

XIII

Eglise de Saint-Sévère.

A la voûte.

Multorum lucens divino fabrica cultu
Esse sacerdotum se manifestat opus.
Cœperat egregius hoc Petrus condere pastor,
In quo nescit eum mors retinere virum.
Sed quæ tecta senex nec dum perfecta reliquit,
Romæ vir natus hocce peregit opus.
Successor prudens Petri pastorque Johannes,
Qui quod inest tanto tulit honore decus.
Ipse pater populi veniens Romanus ab urbe
Digna suis meritis hæc monumenta dedit.

Hæc est prisca domus sancto renovata Severo,
Cujus honore Deo psalluntur cantica vero.
Quingentis Domini sub denis septies annis
Amplius his quinque, bone lector, in ordine junge
Virginis a partu quæ peperit absque reatu,
Imperium retinente secundo Justiniano
Annis undenis regnando vivus in orbe.

(*Cardinal MAÏ*, 150, 3; *UGHELLI*, t. II, p. 338; *ROSSI.*, p. 178; *Ann. Camald.*, t. I, p. 147; *AMADESI*, t. I, p. 164.)

XIV.

Eglise de Saint-Etienne.

In honorem sancti ac beatissimi primi martyris
Stephani
servus Christi Maximianus episcopus
hanc basilicam ipso adiuvante a fundamentis
construxit et dedicavit die III. idus
decembr. indict. XIII. novies
P. C. Basilii iunioris (1).

XV.

Même église.

Sur l'arc de la voûte.

Templa micant Stephani meritis et nomine sacra
Qui primus eximium martyris egit opus.
Omnibus una datur sacro pro sanguine palma;
Plus tamen hic fruitur tempore quo prior est.
Ipse fidem votumque tuum nunc magne sacerdos
Maximiane iuvans hoc opus explicuit.
Nam talem subito fundatis molibus aulam
Sola manus hominum non poterat facere.
Undecimum fulgens renovat dum luna recursum,
Et cœpta et pulcro condita fine nitet (2).

(1) *DE RUBEIS*, p. 164; *AGNELL.*, p. 87; *SANGLEMENT.*, p. 139, 2. — *Mr.*

(2) *DE RUBEIS*, p. 164; *AGNELL.*, p. 106, 109; *BOLLAND.*, t. III, Feb., p. 296. — *Mr.*

XVI.

Eglise de Saint-Laurent en CÆSAREA. — En lettres d'or

Stephano Protasio et Gervasio
Beato martyri et sibi memoriae
Lauricius dedicavit sub die
III kal. octobr. Theodosio XI.

Et Placido Valentiniano coss (1).

(*Cardinal MAÏ*, p. 134.)

XVII.

Au portique de l'église de Saint-Vital.

B. martyris Vitalis basilicam, mandante
Ecclesio viro beatissimo episcopo, a fundamentis
Iulianus argentarius ædificavit ornavit atque dedi-
Consecrante vero reverendissimo [cavit.
Maximiano episcopo sub die XIV. kal. maii
Sexies P. C. Basilii iunioris V. C. ind. x.

(*Cardinal MAÏ*, p. 157; *CIAMPINI*, t. II, p. 63, 66; *AGNELLO*, p. 83, 107; *MURATORI*, p. 426. 5.)

XVIII.

Près de Saint-Vital.

Ancienne pierre creusée et carrée, servant autrefois de
bénitier près de la porte d'entrée.

Iulianus arge
nt
servus
le
si
precib
vestr
a
funda.
perfec.

(*Cardinal MAÏ*, p. 157; *LAMI*, *Nov. flor.* année 1750, p. 430; *MURATORI*, 1894; *BELTRAM*, *Il Forastiere in Ravenna*, p. 161.)

XIX.

Eglise de Saint-Jean.

A la fontaine, sur un ouvrage en mosaïque.

Cede vetus nomen, novitati cede vetustas
Pulchrius ecce nitet renovati gloria fontis.
Magnanimus hunc namque Neo summusque sa-
[cerdos
Excoluit pulchro componens omnia cultu.

Petrus	Joannes	Simon	Jacobus min.
Paulus	Philipus	Judas	Matheus
Andreas	Bartolomeus	Thadeus	Thomas
Jacobus		Jordaen	

Beati quorum remisse sunt iniquitates,
et quorum tecta sunt peccata.

† Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum. †

Ubi deposuit Ihs vestimenta sua et misit aquam

† in pelvim, cœpit lavare pedes discipulorum suo-
[rum. †

(1) *DE RUBEIS*, p. 61, 94; *AGNELL.*, p. 209, 210; *AMADES*, I, p. 117; *MUR.*, p. 402, 6. — *Mr.*

In locum pascuæ ubi me collocavit.

† Super aquam refectionis edueavit me. †

(*Cardinal MAÏ*, p. 174, 175; *CIAMPINI, Vetera Mon.*, t. I, p. 178, 234; tab. 69, 70; *ROSSI*, p. 110; *AGNELLO*, p. 58.)

XX.

Au bain près de l'église cathédrale.

Saint Victor, archevêque de Ravenne, fit reconstruire et entretenir les bains qui servent encore aujourd'hui. Il y fit graver les vers suivants, au milieu de marqueterie d'or et de marbres variés.

Victor apostolica tutus, virtute sacerdos,
Balnea parva prius prisco vetusta labore
Deponens miraque tamen novitate refecit,
Pulchrior ut cultus majorque resurgat ab imo.
Hoc quoque perpetuo decrevit more tenendum
Ut biduo gratis clerus lavet ipsius urbis;
Tertia cui cessum est, et feria sexta lavandi.

Perdiderat proprium sacrae quæ præminet aræ (1)

Tecta vetustatis syrmate coucha diem.
Sed moderante pio cognato et conjuge celsis
Scepta desiderio omne creantis ope.
A modico dictus devoto corde minister
Lapsa novans compisit, quæ novitate placent

(*Cardinal MAÏ*, 178, 1, 2.)

XXI.

Eglise Sainte Apollinaire.

A la chaire de marbre.

† Dñs Damnianus archiepisc. fecit.

XXII.

Eglise de Sainte-Marie-Majeure.

A la tribune de marbre.

ÜB. Aedi. apostol. Felicis seism. archiepisc.
sca. eocl. Rav..... eius diac. scae, eocl. B. V.
deserviens hujus basilic. FF. (2).

XXIII.

Eglise de Saint-Jean et Saint-Paul.

Tribune de marbre.

† Sēs Iohann. Sēs Paulos (sic)

De Donis Dei et sesōrum Iohanni et Pauli
Adeodatus prim. strator inlp. domni
urb. Marinian. arceps. fec. ind. (3)

(1) *GRUTER*, p. 1168, 4, donne pour aræ, arcæ et v. 4, septa au lieu de scepta.

(2) *ROSSI*, p. 211; *cardinal MAÏ*, p. 182.

(3) *RONDININ, De SS. Joh. et Paul. R. p. 43.* — Mr.

XXIV.

Eglise de Saint-Jean l'Évangéliste.

Pupitre de marbre.

D'wi côté.

Τῷ ἁγίῳ Ἰωάννι Θεόδωρος καὶ Κωνσταντῖνα
ἀναίθηκας ὑπὲρ ἀναπαύσεως.

De l'autre côté.

Ἐρεῦξω ἐπὶ Θεοδοσίου περὶ ἔργου (1).

XXV.

Eglise URSIANA, construite par l'archevêque Victor.

Inscription sur un ciboire en argent.

Devant.

Hoc votum Christo solvit cum plebe sacerdos
Victor, qui populis auxit amore fidem.
Pontifici Christo solventi vota ministrat
Aligerum cingens hæc loca sancta manus.
Egregium miratur opus sublata vetustas,
Quæ melior cultu nobiliore redit.
Catholicæ legis venit. . . si quis amator,
Mox reparatus abit corpore Christe tuo (2).

Côté droit.

Argenti quondam constructum rite decore
Barbara destructum sustulit ausa manus.

Côté gauche.

Basilicum munus martyr ne despice verax,
Imo labens aula cede manere tua.

Derrière.

Ante prius statuit opus sublime Iohannes.
Hunc mediocre sacer Dominicus refecit.

XXVI.

Basilique CLASSENSIS ou de la Marine de Ravenne.

Sur l'arc du ciboire, au-dessus de l'autel de l'archevêque saint Valère.

Ad honorem dñi nostri m̄m̄ x̄i et sc̄i Eleuchadii
sub temp. dom. Valerii archiep. ego Petrus presb.
fecit (sic) † (3).

(*Cardinal MAÏ*, p. 183-184.)

XXVII.

Monastère de la Marine, ou CLASSENSIS.

Sur une table d'or que donna l'archevêque Jean VII.
Ex opibus, venerande, tuis hæc offero praesul
Classensi templo quo tua membra iacent (4).

(1) *SPRETI*, t. I, p. 391; *MUR.*, p. 1948, 7; 1949, 1. — Mr.

(2) *AGNELL.*, p. 103, 104; *Annal. Camald.*, t. I, p. 30. — Mr.

(3) *Annal. Camald.*, t. I, p. 17. — Mr.

(4) *Ibid.*, p. 24. 31; *MUR. S. R. I.*, t. I, part. II, p. 539. — Mr.

XXVIII.

Maison dite TRICOLUM, dans l'évêché.

Hic Petrus iunior Christi præcepta secutus,
 Ut docuit sacris, moribus exhibuit.
 Hanc quoque fundavit mirandis molibus arcem;
 Nominis ipse sui hæc monumenta dedit.
 Huius post obitum Aurelianus gessit honores.
 Post hunc antistes extitit Ecclesius.
 Hinc fuit Ursicinus : sequitur post ordine Victor.
 Temporibus iunior Maximianus adest.
 Is polensis erat Christi levita profundus,
 Lege Dei miserans et pietate bonus.
 Quem Deus ipse virum decoravit culmine sacro
 Ecclesiaeque suæ pontificem statuit.
 Ipse autem factis propriis scit non meruisse
 Culmen apostolicum, sed pietate Dei (1).

XXIX.

Au presbytère ou EPISCOPIUM de l'église Ursiana.

Sous des peintures représentant la création du monde,
 dans le *triclinium* construit par l'archevêque Néon.

Principium nitidi prima sub origine mundi
 Cum mare, tellurem, coeli cum lucida regna
 Virtus celsa Patris, Natiq̄ue potentia fecit;
 Cumque novus, sol, luna, dies, aurora micavit
 Et illo astrigerum radiavit lumine coelum;
 Unus in orbe novo vir terra virgine factus
 Exiit humo, insons hic corpore servo.
 Iste Dei meruit vocitari solus imago :
 Namque sui similem hominem produxit in orbe
 Superni genitoris amor, dominumque locavit.
 Hunc sator omnipotens rerum dulcissimus ipse
 Multifluis opibus longum ditavit in aevum.
 Isti cuncta simul sylvarum præmia cessit;
 Iussit maternos foetus producere terram;
 Huius oves niveae nitida per gramina voce;
 Huius, et altecomus sonipes, fulvique leones;
 Huius erant passim ramosi in cornua cervi,
 Pennatique greges avium, piscesque per undas.
 Omnia namque Deus homini quaecumque paravit
 Tradidit, et verbo pariter servire coegit.
 Hunc tamen in primis monitis caelestibus olim
 Observare suam legem, et vitalia iussit
 Præcepta, et vetita auderet ne mandere poma.
 Præceptum spernens, sic perdidit omnia secum.

Sur la muraille.

Accipe sancte libens, parvum ne despice carmen.
 Pauca tuae laudi nostris dicenda loquelis.
 Euge, Simon Petre, commissum tibi suscipe munus
 . . . sumere te voluit rex magnus ab alto.
 Suscipe de coelo pendentia lintea plena
 Missa Petre tibi, quae diversa animalia portant (2).

(1) UGHELLI, t. II, p. 336; AMADESI, t. I, p. LIII; DE RUBEIS, p. 162; AGNELL., p. 85, 106; BOLLAND., t. III, Febr. p. 296.

(2) AGNELL., p. 59. Versuum autem varias aliquot lectiones suppeditat colex Vat. 5834, p. 121. b. — Mr.

XXX.

Dans le parloir ou salle d'audience qu'avait fait construire l'archevêque saint Félix.

Forma loci dudum . . .
 Squallida sed tantum pervia plebis erat.
 Postquam pontificis meritis juvenescere risa est,
 Vicinum ecclesiae concipit inde diem.
 Turba sacerdotum melius hinc pergit in aulam,
 Oblitum nescit linquere pastorem.
 Per medios gradiens populos reverentia crescit,
 Cum super effundit cognita verba Dei.
 Hunc ritum servet veniens quicumque sacerdos,
 Nec finem teneat pontificalis apex.
 Fama loquax tantos numquam reticebit honores.
 Nam . . . (1).

(Cardinal MAÏ, p. 189-190.)

XXXI.

Au musée archiépiscopal.

Chapiteaux des colonnes de la grande église.
 A. Ϟ Ω. Petrus episc. sc̄e Ravent. eccl. coeptum
 opus a fundamentis in honore sc̄m. perfecit.
 (Cardinal MAÏ, p. 190; SPRETI, t. I, tab. II, n. 67, 68; t. II, part. I, p. 62; MURATORI, p. 1923, 7.)

XXXII.

Sur un vase d'argent orné de ciselures, destiné au saint chrême.

Servus Christi Maximianus archiepiscopus hoc
 chrismatarium ad usus fidelium fecit fieri.
 (Cardinal MAÏ, p. 204; AGNELLO, p. 108; ROSSI, p. 164, 165.)

XXXIII.

Sur deux vêtements de lin que fit faire l'archevêque saint Maximien.

Sur l'un.

Magnificate Dominum mecum, qui me de stercore
 exaltavit.

Sur le second.

Parce Domine, populo tuo, et memento mei peccatoris,
 quem de stercore exaltasti in regno
 tuo.

XXXIV.

Au musée maritime.

Sur une enveloppe de diptyque en soie et argent, sur lequel étaient représentés les saints et les évêques dont les noms sont écrits en dessous des effigies :

Montanus ep̄s
 Innocentius ep̄s
 Petronius ep̄s
 Ses Firmus ep̄s
 Michael ep̄s
 Saturnin. ep̄s
 Lucillus ep̄s

(1) AGNELL., p. 164; CANCELLIER, p. 597. — Mr

Gricinus eps

Zeno eps

Agapitus eps

German, eps

Felix eps

Silvinus eps

Theodor. eps

Concess. eps

Verecund. eps

(*Cardinal MAÏ*, p. 206; *Collectio Ferrariensis*, t. XVI, p. 156.)

XXXV.

Basilique URSIANA

Sur un vêtement de soie tramé d'or pur, sur lequel sont cinq images.

Victor episcopus Dei famulus hunc ornatum ob diem resurrectionis Domini nostri Iesu Christi anno v. ordinationis suæ obtulit.

(*Cardinal MAÏ*, p. 207; *AGNELLO*, p. 103.)

XXXVI.

A l'église de Saint-Apollinaire IN CLASSE.

Charte lapidaire.

2181.

In N. patris et filii et sp̄s scti. Imp. piissimis DD NN Leone et Constantino a Deo coronat. pacific. magnis imp̄b. Leone quidem clementiss. imp. anno xv. Constantino vero a Deo coronato imp. anno xi. gubernantem (*sic*) Italia d̄n Eutychio excell. patricio et exarch. iiii kal. februarias ind. xiiii. Hic titulus monstrat opus laudabile factum, quod pio concilio concepit mente ps̄ul Iohannes almus pontifex iunior in nomine quintus, qui cura per-vigili æterni præmia regni fidus ut possideat, aegenorum agmina præcantur liminibus sacris hoc sibi monumentum locavit Apollenari sc̄o commendans pulverea membra quæ surrectura credit carnis resumpto vigore. Contulit et donum quod servis Dñi prosit qui laudes adsiduas martyri c̄i libant. Fundum Gammillaria casalibus undique vallatum cum suis terminibus sicut textus donationis designat aptum servis Dñi ravennati terr. situm fertilem fecundum ignis ad suum lignamem. et suest (*sic*) quod pabulent silvarum glandifera poma dans sc̄ae eccl. commutata ad invicem loca fundum Tregintula Faventin. terr. constituto atque fundum Pitulis Cornil. terre reiacentem. Simulque argenti quaterdena pondera mundum, quod sibi legitime genitorum contulit iura, quod sit inlivatum nec revocetur unquam, quod ubi (*sic*) collegio monachorum stipendiis ad vicem cessit, ex cuius redditibus præparentur affaviles dapes. Hisque ius nomini annuae colerint diem quo iussu dominantis migraverit ad coelestia regna. Hoc quoram concilio statuit atque firmavit, ut si quis successor sedis ecclesieque actor vel abba præpositus huius venerabilis templi prænominat. fundum. Gammillaria ex partem (*sic*) vel totum per quovis ingenio ab (*sic*) usum servorum Dñi hic deserventium alienare præsumserit vel commutare aut per enfyteus eos chartula largire, æternam condēnationem sustinet cum traditore Iuda. Et his qui petierit et qui largire tentaverit, anathematis vinculis sanctorum trecentorum decem et octo patrum constrictus.

(*Cardinal MAÏ*, p. 228; *BIANCHINI*, t. I, n. 51; *Annal. Camald.*, t. I, p. 16; *MITTARELLI*, *Rer. Favent.*, p. 391.)

XXXVII.

Au portique de Saint-Apollinaire, autrefois sur la muraille de l'église de Saint-Jean l'Évangéliste.

Propagatori romani imperii, fundatori quietus publicæ D. Fl. Costantino

maximo victori
semper aug. divi
Claudi nepoti, divi
Costanti filio
Sertorius Silanus
VP. præpositus
fabriæ devotū
N. M. Q. E.

(*Cardinal MAÏ*, p. 247; *GRUTER*, p. 283. 4; *DONAT.*, p. 148, 2.)

Sunt haec dante Deo dum tertius imperat Otho

Atque kalendarum facta nova februi.

(*Cardinal MAÏ*, p. 147; *UGHELLI*, t. I, p. 270.)

REIFFENBERG ; en Saxe. Les inscriptions et notes suivantes sont extraites d'un ouvrage de M. le baron de Reiffenberg, ancien directeur de la Bibliothèque royale de Bruxelles, intitulé : *Pèlerinage en l'honneur de Schiller*.

Sur le penchant du Feltberg, au nord, Reiffenberg allonge ses murailles, couleur de rouille, au-dessus des frênes, des ormes et des platanes. Ce *burg* est assez bien conservé.

Un monticule, garni de grands arbres et voisin du village, est occupé par une chapelle où a été érigé un monument en marbre noir, orné des armoiries de Reiffenberg et d'autres familles alliées, avec ces inscriptions :

Sur la pierre du haut :

Sta Viator :

Et ex nomine montis montes montibus junctos
bicornatos, ex gemino scuto trinas trabes (1).

Nobilitatis, virtutis et gloriae summam,
gloriosissimam familiae coronidem mirare.

Jacent hic perill. D. Henricus B. de Reiffenberg,
S. C. T. Camerarius et consil. imp. aulic., def. ix
martii M DC XXVIII ;

Et perill. D. Anna de Cronberg, def. xxiv jan. M DC LI,
Genitores ultimi, quin maximi non minorum prolium,
Philippi Ludovici, eccles. metr. Mag. et Trev. atque
Halberstadii

Canonici Cap. et locum tenentis Erfordiae,

Defunct. xxiii martii M DC LXXXVI ;

Joannæ Valburgis defunct. ii, feb. M. DC LI,

Annæ defunct. iii april. M DC LXXVII.

Ferdinandi et Mariæ e terris præmature abreptorum.

Sur la tombe du milieu on lit :

Joannam Walburgem D. Joes Lotharius

Comes de Waltbott-Basseinheim,

Annam D. Joannes Claud. Franciscus

Marchio de Villanova, comes de Torettes,

auspicatissimo connubio sibi sociarunt.

(1) Ces mots font allusion aux armes de Reiffenberg, qui sont d'argent, à une triple bande de gueules. Le timbre des deux principales branches est un vol d'aigle des mêmes couleurs que l'écu, et deux oreilles de zèbre de sable, ce qui a fait appeler la branche qui les portait *Reiffenberg-mit-Oren*. J. J. Winkelmann (*Gründliche und warhafte Beschreibung der Fürstenthümer Hessen*, Bremen, 1697, in-fol., 1, 160) rapporte ces vers où sont blasonnées poétiquement ces armoiries :

*Reiffenberga rubris nitilisque notata stat armis
Auratumque tenet casis amaxna decus.*

Im Schild hat Reiffenberg wol eine starke Brücken,

Darauf man gehen kan von fornen, hinter Rücken,

Zwo Ohren auf dem Helm. Wer sicher wandeln wil,

Der gehen langsam hin, er schweig und hore viel.

Candida pelta rubris trabibus signata venidet,

Reiffenberga tenet talia signa domus.

Drey rothe Balken sind in einem weissen Schild.

Zwen Flügel auf dem Helm hat Reiffenberg zum Bild.

Wer treu und standhaft ist, und schwinget sich empor,

Den liebet, lobet man, und ziehet ihn hervor.

Hic inter arma Veneta, queis præerat, sago clarus,

Ille toga insignis eminent. Elect. Mag. et Trev.

A consiliis intimis fuit.

Enfin sur la troisième pierre :

Queis omnib. infra solum, pondere mortalitatis
depressis,

Virtutum merito supra cælum evectis

Hoc immortalis gloriae monumentum,

Quod in animo semper steterat

Anno ætatis svæ octogesimo octavo

Vir æterna Vita DignVs

D. Casimir. Ferdinand. Adolph.

Comes de Waltbott-Bassenheim S. C. M. olim

Camerarius et Colonellus, nunc ecclesie metropoli-
tanæ Mag. et Trev. utque

Equest. ad S. Albon. resp. scholast.

Chorepis. et Custos,

Emi. elec. Mag. consil. int. Camerar. præses et
locum tenens

Ex Henrico nepos erexit.

Ces Reiffenberg, suivant les généalogies reçues dans les chapitres et les corporations équestres, descendaient de Guillaume de Reiffenberg et de Gertrude de Dietz, lesquels vivaient en 886, date trop éloignée pour avoir une certitude entière de ce fait. Cependant on voit les sires de Reiffenberg assister déjà au tournoi de Magdebourg, donné, en 938, par l'empereur Henri I^{er} (1).

Dans la collection des écrivains de l'*Histoire de Bamberg*, par J. P. Ludewig (2), on lit que les comtes de Reiffenberg, de Frensdorf, de Waschenfeld et de Schlüsselberg, étaient, en 1188, des branches d'une même famille, qui avaient pris les noms des lieux où elles exerçaient des droits régaliens, par préférence au titre patronimique de Reiffenberg.

La branche principale de celles qui avaient retenu ce nom s'éteignit avec Philippe-Louis, nommé coadjuteur de l'Electeur de Trèves, en 1649. Cette élection ayant été cassée, il mourut en captivité, laissant son énorme fortune à sa sœur, qui avait épousé le baron de Bassenheim.

Les prérogatives de cette branche devaient passer à celle de Sayn, dont sortirent le *Chevalier Noir* et le guerrier aventureux qui osa braver Charles-Quint. Frédéric de Reiffenberg avait beaucoup d'analogie avec le chef de partisans Martin Van Rossum et Goetz de Berlichingen. Comme eux, il faisait d'audacieuses expéditions pour son propre compte. Il s'empara de l'abbaye d'Echternach, le 1^{er} septembre 1552.

Les archives du royaume, à Bruxelles, contiennent plusieurs pièces sur cet événement, ainsi qu'un document singulier, ou espèce d'apologie, dont voici l'analyse :

(1) G. BUCELINUS, *Germania topo-chrono-stemato-graphica*. Augustæ Windel. 1665, in-fol., II, 266.

(2) 1718, in-fol., I, 140.

Procès-verbal dressé par le notaire Gutmann, en présence du colonel Frédéric de Reiffenberg, le 7 décembre de l'année 1545, entre une et deux heures de relevée, dans le château de ce dernier.

Les députés et mandataires des villages de Heimbach, de Gladbach et de Weiss comparurent le jour ci-dessus désigné devant le notaire Gutmann.

Le colonel de Reiffenberg leur demanda s'ils voulaient rester fidèles à lui, leur seigneur et maître, et ils répondirent affirmativement.

Ensuite le seigneur de Reiffenberg leur dit qu'il savait de bonne source que, contre tout droit, toute équité et vérité, l'abbé de Romersdorf l'avait accusé auprès de l'empereur de s'être emparé, d'une manière violente, hostile et terrible, de la métairie abbatiale d'Heimbach; que, voisins de cette terre, ils devaient mieux que personne savoir si le fait dont l'abbé l'accusait était vrai, et qu'il les somrait de déclarer ce qu'ils en savaient. Les députés se retirèrent, et, à leur retour, ils répondirent « qu'ils ne savaient rien de cela, mais qu'il était à leur connaissance que l'abbé de Romersdorf était encore en paisible possession de tout ce qui lui appartenait à Heimbach. »

Alors le colonel de Reiffenberg leur dit : « Que l'abbé de Romersdorf l'accusait de s'être approprié le droit de justice à Heimbach, qui appartenait au couvent. » Ils répondirent : « Que cette assertion était contraire à la vérité, puisqu'ils ne reconnaissent pas à ce couvent le droit de justice à Heimbach, ce dernier appartenant aux seigneurs de Schain (1), ajoutant qu'en tout temps leur seigneur et maître leur avait recommandé de respecter les droits anciens et bien fondés de chacun. »

Enfin, on leur fit encore la question : S'il était vrai que, pendant la *montre* ou la revue des troupes, le colonel de Reiffenberg avait causé beaucoup de préjudices, dommages et pertes d'argent à l'abbé de Romersdorf, en commettant des dégâts dans ses propriétés? Ils assurèrent n'en rien savoir, mais ajoutèrent qu'on leur avait rapporté que le maréchal de l'électeur de Trèves avait occupé l'abbaye de Romersdorf avec quelques chevaux.

A la fin de cet interrogatoire, ils réitérèrent le serment de fidélité et d'obéissance envers leur seigneur et maître, le colonel de Reiffenberg.

Suivant l'inventaire provisoire dressé pour la partie allemande des archives de l'Etat, à Bruxelles, par M. le docteur Coremans, la pièce sus-mentionnée, écrite sur parchemin en allemand, et légalisée en latin par le notaire Gutmann, se trouve dans la liasse n° 210. Elle est marquée au dos : *Princeps Hispaniarum, n° 18*, et plus bas : *Reiffenberg und Trier*.

(1) Nom du château appartenant au colonel Frédéric de Reiffenberg, où fut dressé le présent acte.

Il paraît que l'empereur se contenta de ce plaidoyer. Toujours est-il certain que la liste de quelques fiefs de l'empire (inventaire provisoire des archives allemandes, n° 229) désigne Frédéric de Reiffenberg comme possédant, à titre de fief, le village d'Heimbach.

En 1548, Frédéric de Reiffenberg fut, avec le rhingrave, le landgrave de Hesse et plusieurs nobles, mis au ban de l'empire par l'empereur Charles-Quint, pour avoir favorisé la ligue de Smalcade. Le ban de proscription, imprimé en placard, est une curiosité bibliographique (1). Frédéric fut réconcilié nominalemeut par le traité conclu à Passau, le 2 août 1552, ratifié par l'empereur le 14 du même mois.

Plus tard, ce guerrier redoutable fut sur le point d'entrer au service du fils de Charles-Quint, ainsi que le prouve la pièce suivante, reposant aux archives du royaume.

C'est un brouillon qui ne couvre que le recto d'une feuille de papier.

AGENDA.

1542, 4 octobris, Lovanii.

« Si la M^{te} de la royne entend assurer le lantgrave que nulle assistance directe ne indirecte sera faicte du pays par delà au duc Henry de Brunswych, veu que aultrement la pie dud. lantgrave pourchassera tout le mal qu'elle pourra contre lesd. pays, etc.

« Pour ce aussy que le capitaine Frideric de Reyffenberg qui, après qu'on avoit donné congié aux gens de guerre estans en Brunswych, estoit envoie du lantgrave près la royne pour entendre de sa M^{te} si elle voloit avoir quelque bon nombre de haulx Allemands, et que il furniroit de ceulx qui ores que ils estoient partis dudit Brunswich, estoient toutefois attendant de ses nouvelles à Francfort et ès environs, auquel, par ordonnance dudit lantgrave, led. Scepperus a delivré comptant quatre cents florins d'or, et pareillement encoires attendant de sçavoir si pour ceste yver ou pour le printemps on vouldra servir de luy et de sept ou huit enseignes haulx allemands qu'il pourra mener : quelles choses il plaist à la royne qu'on luy escripve, ou qu'on le remerchie pour non le mettre en plus grosse despense, ou qu'on traicte avec luy, avec wartghelt (2). »

A la branche de Sayn appartenait Jean-Philippe et le savant jésuite Frédéric de

(1) Le *Catalogus expeditionis rebellium* de Nic. Mameranus, Cologne, 1550, place sous les ordres de Frédéric de Reiffenberg le comte d'Isenbourg, le baron de Warbourg et Jean de Reiffenberg, frère du colonel. Il commandait dix enseignes d'infanterie et avait pour lieutenant Wolfgang Schlegel d'Augsbourg.

(2) Dans la *Corresp. de la maison d'Orange-Nassau*, publiée par M. Groen van Prinsterer, t. II, 183-185, il y a une lettre du landgrave de Hesse au prince d'Orange, où on lit que Fr. de Reiffenberg avait de la répugnance à servir le roi de France contre la religion évangélique. Voy. les *Epist. sec.* de Languet, I, 51. La lettre du landgrave est de l'an 1568.

Reiffenberg, dans la personne duquel elle s'éteignit.

Quand il doit faire mauvais, il y a dans les villages situés du côté de Mayence un proverbe populaire qui exprime cette éventualité : on dit que le vent souffle de Reiffenberg. Il paraît que ce vent fatal a soufflé sur la postérité des anciens propriétaires de ce manoir.

La ligne de Sayn éteinte, la famille était concentrée dans la branche établie, dès le xvi^e siècle, dans le Luxembourg et la Lorraine, puisque Jacques de Reiffenberg épousa, avant l'année 1524, le 6 octobre, noble damoiselle Béatrice de Lierneux.

L'aîné de cette branche, Pierre-Philippe-Joseph, comte de Reiffenberg et du Saint-Empire, épousa, le 17 avril 1752, à Nancy, Anne-Françoise-Gabrielle, comtesse de Raigecourt, le roi de Pologne, Stanislas, signant au contrat, et mourut au château de Laval, dans le Luxembourg, à l'âge de cinquante-deux ans, dans la nuit du 11 au 12 août 1782. Il ne laissa qu'une fille, mariée à Marie-Louis-Charles de Maillard, comte de Landres et du Saint-Empire, dont elle n'eut point d'enfants. Des sœurs de Pierre-Philippe-Joseph, l'une épousa un baron de Marches, l'autre le comte Dotlew de Reventlow, ambassadeur danois à la cour de Louis XV; son frère cadet servit en Hollande, et le fils et les deux petits-fils de ce dernier sont actuellement les seuls rejetons de cette maison, devenue un humble châlet.

Le *burg* de Falkenstein n'est pas éloigné du château de Reiffenberg.

REIMS, département de la Marne, en France.

I.

Ancienne inscription sur l'autel de l'église de Notre-Dame.

Hanc aram Domini genitricis honore dicatam
Cultor ubique suus decoravit episcopus Hinemar
Muneribus sacris functus hac sede sacerdos.
Iam bene completis centenis octies annis,
Quadráginta simul quinto volvente sub ipsis,
Quum iuvenis Karolus regeret diademata regni,
Hunc sibi pastorem ponentibus urbis alumnis.

—

II.

Près de l'image de la Sainte-Vierge.

Virgo Maria tenet hominem, regemque, Deumque,
Visceribus propriis natum de Flamine sancto.

(*Cardinal MAÏ*, p. 80; *SIRMOND*, t. IV, p. 113; *Gallia Christ.* de *SAINTE-MARTHE*, t. IX, p. 40.)

Au haut de l'église cathédrale.

Ludovicus Cæsar factus coronante Stephano
hac in sede Papa magno. Time et Ebo pontifex

fundamenta renovavit cuncta loci istius :
urbis jura sibi subdens præsul auxit omnia.

(*Cardinal MAÏ*, 85, 1; *LE COINTE*, *Annal. Franc.*, t. VII, p. 369; *Gallia Christ.*, IX, p. 34; de *SAINTE-MARTHE*.)

—

III.

Cathédrale.

Sur une pierre tumulaire, vis-à-vis la chaire.

Hoc in loco sanctus Nicasius Remensis archi-
præsul, truncato capite, martyr occubuit, anno
Domini 406.

—

IV.

Sur un calice d'argent que fit faire saint Remy.

Hauriat hinc populus vitam de sanguine sacro
Iniecto aeternus quem fudit vulnere Christus.
Remigius reddit Domino sua vota sacerdos (1).

—

V.

Inscription a un autre calice.

Hinc sitis atque fames fugiunt : properate fidelis ;
Dividit in populos has præsul Adalbero gazas (2).

—

VI.

Sur un autel.

Virgo Maria tuus tibi præsul Adalbero munus.

—

VII.

Sur le bourdon de la tour méridionale.

En lettres gothiques.

Je suis Charlotte, pesant 25 mille, nommée par
Monseigneur Illustrissime Charles cardinal de
Lorraine, archevêque duc de Reims, premier pair
de France, et Illustrissime dame Renée de Lor-
raine, abbesse de Saint-Pierre de Reims, l'an
mil cinq cent soixante-dix.

Plus bas on lit :

Pierre Deschamps de Reims m'a faite.

Près de l'endroit où était l'autre cloche,
brisée en 1793, on lit encore sur une plaque
de cuivre attachée à la charpente, l'inscrip-
tion suivante :

Cæsis silvarum fabricæ munifica indulgentia,
provocante Carolo Mauritio Letellier episcopo,
ligni hæc moles exstructa est R. S. 1703.

(*CAMUS-DARAS*, *Histoire de Reims*, notes,
p. 86.)

—

(1) *Cardinal MAÏ*; *LE COINTE*, t. IV, p. 750. Edidit *DOGHETUS De calicibus euchar.*, p. 196; *MARRANCONI*, *Res ethn.*, p. 444, ex *Hinemaro*.

(2) *Cardinal MAÏ*. — *Duchesnius* edidit inter epistolas *Gerberti archiep. Rhemensis*, qui deinde fuit papa *Silvester II*, t. II, S. V. *Fr.*, p. 810.

VIII.

Basilique d'Agricola bâtie par Jovinus, MAGISTER MILITUM.

Felix militiæ sumpsit devota Jovinus
Cingula virtutum culmen proventus in altum,
Bisque datus meritis equitum peditumque magister
Extulit æternum seclorum in secula nomen.
Sed pietate gravi tanta hæc præconia vicit,
Insignesque triumphos religionis dicavit :
Ut quem fama dabat, rebus superaret honorem,
Et vitam factis posset sperare perennem.
Consciis hic sancto manantis fonte salutis
Sedem vivacem moribundis ponere membris,
Corporis hospitium lætus metator adornat,
Reddendos vitæ servari providet artus.

(*Cardinal MAÏ*, 116, 2; *DUCHESNE, Hist. F. script.*, p. 79, t. II.)

IX.

Vers d'Hincmar, archevêque de Reims, sur la couverture en or d'un évangélaire.

Sancta Dei genitrix et semper Virgo Maria,
Hincmarus præsul defero dona tibi.

Hæc pia quæ gessit, docuit nos Christus Iesus,
Editus ex utero, casta puella, tuo.

(*Cardinal MAÏ*, 203, 3; *SAMMART., Gall. Chr.*, t. IX, p. 41.)

X.

Sur le linceuil dont Hincmar enveloppa le corps de saint Remy.

Sancte Remigi, pontifex Domini, pretiose, cum
pietate memento mei Hincmari, nomine non me-
rito episcopi, indigni quoque sed devoti servi
tui.

(*Cardinal MAÏ*, p. 206; *MABILLON, Ann. Ben.*, t. III, p. 17, ann. 852.)

XI.

Inscription en lettres d'or sur le coussin de drap de soie cramoisi placé par Hincmar sous la tête de saint Remi.

Hoc opus exiguum præsul clarissimus Hincmar
Alphedi iussit condere sicque dare.

Ille quidem iussit, sed et hæc mox læta peregit,
Protulit et factum quod modo cernis opus.

Quæ sub honore novo pulvillum condidit istum,
Quo sustentetur dulce sacramque caput.

Remigii meritis Alphedis ubique iuvetur,
Ipsiusque preces hanc super astra ferant.

(*Cardinal MAÏ*, p. 207; *MABILLON, Annal.*, t. III, p. 17, à l'ann. 852.)

XII.

Eglise Saint-Maurice.

▲ l'extérieur se voit une pierre tumulaire

sur laquelle est gravée une croix de Malte, avec cette inscription :

Hic jacet Armandi mater, matertera, neptis.

XIII.

Eglise des religieuses de la congrégation de Sainte-Marie.

Epitaphe et reliques de saint Dorothé et non sainte Dorothée, provenant des Catacombes de Rome.

Dorotheus D. [dormivit] in P. [pace].

(*Cardinal MAÏ*, p. 374, n° 5.)

XIV.

1263. — *Nef de l'église Saint-Nicaise* (1).

Cy gist maistre Hugues Libergier qui a commencé cette église l'an de l'incarnation 1229, le mercredi d'après Pasques; et mourut l'an 1263, le vendredy d'après Pasques; pour Dieu, priés pour lui.

(*Cours d'antiquités de M. DE CAUMONT*, 4^e partie, 1831; *Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 230.)

XV.

Clôître de Saint-Denis, église détruite.

Epitaphe de Robert de Coucy, architecte.

Cy-gist Robert de Coucy, maistre de Nostre-Dame et de Saint-Nicaise, qui trespassa l'an 1311.

XVI.

Eglise de Saint-Remy. — Dans le chœur.

Epitaphe de l'archevêque Arnoul, fils du roi Lothaire.

Hic jacet Arnulfus regali stemmate fusus,
Remorum Præsul, nulli pietate secundus,
Spes inopium, pes debilium, pastor monachorum,
Assertor veri, rigidi seruator honesti :

Quem fera mors rapuit, quæ nulli parcere nouit.

Fiete Patrem Monachi lacrymarum fonte percenni.

(*LABBE, Thes. epitaph.*, p. 566.)

XVII.

Même église. — Même lieu.

Aldrade, fille de Louis d'Outre-mer, comtesse de Reims.

Hoc Albrada locor de puluere puluis in antro,

(1) Cette inscription se trouve autour de la pierre tumulaire sur laquelle est représenté en pied l'architecte Hugues Libergier. Lors de la démolition de l'église Saint-Nicaise (a), la pierre fut transférée à Notre-Dame, où elle est encore aujourd'hui, près de la porte qui conduit au palais archiépiscopal.

(a) L'église Saint-Nicaise, remarquable au point de vue de l'architecture, possédait une singularité unique : le fameux *Pilier tremblant*, qui s'agitait visiblement au son d'une certaine cloche. Ce phénomène a tenté la sagacité du célèbre physicien Lecat, du czar Pierre le Grand, et de l'auteur du *Spectacle de la nature*, Antoine Pluche, sans qu'il ait été expliqué. La légende devait s'en emparer ; M. Pierre Varin, mort conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, en a publié une (1856, *Reims pittoresque*) pleine de poésie et de foi, mais qui n'avait pas la prétention d'être plus heureuse que la science.

(*Note de l'éditeur.*)

Fit alienum, nec desinit esse proprium.

Fit sepulcrum, fit statua, fit æternum, quia fit diuinum.

Abi Viator, et disce semel mori, qui quotidie moreris,

Imo vt mortem fallas, incipe æternus esse dum viuus es.

Si quid in hac statua requiris, id totum inuenies in filiis.

Quibus ille paternas virtutes sic diuisit, vt totus viuat in singulis.

Immortaliter victurus, si tales semper nascantur hæredes.

Nous ne croyons pas nous écarter beaucoup de l'objet et de l'esprit de ce recueil en donnant les deux notices suivantes sur les trésors des églises de Reims et sur le manuscrit appelé le *Texte du Sacre*, sur lequel les rois de France prêtaient serment.

Notice sur le Texte du Sacre, par J.-L. Corvinus Jastrzobski (1).

Le célèbre manuscrit de la bibliothèque de Reims, sur lequel, suivant la tradition, les rois de France auraient prêté serment lors de leur sacre, et d'où il tire son nom, a soulevé de nouveau, depuis quelques années, d'épineuses questions relatives à son genre d'écriture, à sa langue et à son histoire. Voici le résultat de l'étude spéciale que j'en ai faite : je commence par une description bibliographique générale de ce précieux manuscrit (2).

C'est un livre de parchemin in-4° *minori*, composé de 47 feuillets, dont 45 sont écrits des deux côtés ; les deux derniers sont en blanc. Il est relié en deux tablettes de bois de chêne, recouvertes de maroquin rose foncé. Le parchemin des seize premiers feuillets est d'une qualité inférieure ; il est réglé avec une pointe sèche, et l'on y voit une écriture étrangère, rangée en deux colonnes, distantes d'un demi-pouce l'une de l'autre. Les têtes de chapitres et les majuscules initiales sont ornées d'une manière peu élégante, mais soignée. Ces ornements portent, en général, le caractère de l'art byzantin des ix^e et x^e siècles. Les capitales sont épaisses et tracées assez grossièrement à l'encre rouge (*minium*) ; cependant quelques-unes sont noires. Toutes les minuscules, c'est-à-dire le corps de l'écriture, sont de cette dernière couleur. Au premier aspect, cette partie du livre offre une grande ressemblance avec d'anciens manuscrits grecs, dont on trouve les *fac-simile* dans le volume paléographique de Montfaucon, et notamment page 260. A partir du dix-septième feuillet, le parchemin est plus fin, plus blanc, d'une meilleure fabrication, et n'est point réglé. Les lettres sont deux fois plus grandes que dans les pages précédentes : la forme en est toute différente ; c'est une autre écriture, rangée toutefois, comme

(1) EXTRAIT DU *Journal général de l'instruction publique* des 4 et 7 septembre 1859. Cette notice a été adressée, sous la forme d'un rapport, à M. le ministre de l'instruction publique.

(2) Les dernières discussions relatives à ce manuscrit se trouvent dans la *Chronique de Champagne*, recueil mensuel, publié à Reims en 1857, par MM. Fleury et Louis Paris, tome I^{er}, p. 40-55 ; tome II, p. 204-207, et tome III, p. 59.

la première, en deux colonnes. Les capitales sont toutes en rouge, les minuscules sont en noir ; mais on y trouve parfois des lignes entières en rouge. Quant aux ornements enluminés qu'on y rencontre assez souvent, ils diffèrent aussi des précédents : ce sont des initiales ornées de fleurons, de feuilles et de figures d'hommes ; quelques-unes sont rehaussées d'or. La peinture en est grossière. Ces ornements ont le caractère de ceux que l'on trouve dans les manuscrits de Bohême du xv^e siècle.

J'ajouterai à ces détails une description de l'extérieur de ce livre, tirée d'un document authentique que j'ai trouvé aux archives de l'ancien archevêché de Reims (1).

« Item, un liure dans lequel sont escrits les Euangiles en langue grecque et syriaque (en marge et d'une main plus moderne : selon d'autres en selavonique), du don de mondict seigneur cardinal de Lorraine faict la veille de Pasques 1574. Icelui couuert d'argent doré d'un costé avec plusieurs pierres et cinq cristaux sous lesquelz sont plusieurs reliques, scauoir une croix de bois de la vray croix et des reliques de saint Pierre et saint Philippes apotres de saint Siluestre pape, de saint Cyrille, de sainte Marthe sainte Marguerite de l'Espagne et de la scinture de Nostre-Seigneur aux quatre coings sont les figures d'argent émaillé de laigle, de l'home ledit liure pro vient aussy du Tresor de Constantinople et on tient venir de saint Hierôme et pese six mars six onces. »

Tous ces riches et précieux ornements ont disparu ; on assure qu'ils ont été enlevés pendant la révolution de 93 ; mais il en est resté, sur la couverture du livre, des empreintes, qui attestent qu'ils ont réellement existé.

A quelle nation appartiennent les deux écritures de ce manuscrit ?... En quelle langue est-il écrit ?... Quelle est son origine ?... A-t-il véritablement servi dans les cérémonies du sacre des rois de France ?... Je vais essayer de résoudre ces questions qui ont été beaucoup débattues, sans être suffisamment éclaircies. Toutefois, avant de les aborder, je dois faire en quelques lignes l'histoire des diverses hypothèses auxquelles le *Texte du Sacre* a donné lieu.

Parmi ceux qui ont parlé de ce manuscrit, les uns, tout à fait incompétents en pa-

(1) « Inventaire des reliquaires, châsses, images, joyaux, calices, croix, vaisseaux d'or et d'argent, appartenant à l'église et fabrique de Notre-Dame de Reims, fait et renouvelé et extrait (en 1669), sur les anciens inventaires desdicts reliques et ornements, etc. »

reille matière, s'épuisèrent à citer presque toutes les langues de l'Europe et de l'Asie, dont ils ne connaissaient que le nom; d'autres, versés à la vérité dans la paléographie et la philologie, ne virent jamais le texte et furent obligés de s'en rapporter à des ouï-dire. Tous s'accordaient à reconnaître, suivant la tradition, que c'étaient des Évangiles écrits en caractères slaves (1); mais les premiers n'étaient pas d'accord sur l'idiome: ils disaient que ces évangiles étaient en langue grecque, syriaque, orientale, indienne, ou esclavonique.

La dernière opinion, celle qui supposait que le texte était slave aussi bien que les caractères, fut bientôt confirmée. Le czar Pierre I^{er}, ayant vu le manuscrit en 1717, assura à ceux qui le possédaient, que la pre-

(1) L'écriture slave, proprement dite, est de deux espèces bien distinctes. L'une est appelée *cyrillienne*, l'autre *glagolitique*. Il y avait de nombreuses et contradictoires opinions sur leur origine. On attribuait l'invention de la première, tantôt à Constantin le Savant (autrement dit le Philosophe); tantôt à saint Cyrille (né à Thessalonique), ou à son frère saint Méthode, qui furent, au ix^e siècle, les deux premiers apôtres slaves. Quelques-uns prétendaient que ces derniers l'avaient inventée en commun. Mais il est reconnu que ce fut saint Cyrille qui forma l'alphabet qui porte son nom. Quant à l'écriture *glagolitique*, don Mathieu Sovich, dans ses : *Refflessioni sull'ignoranza della lingua slava* (Venise 1787), donnait pour l'inventeur de celle-ci saint Jérôme, Père de l'Église, qui vivait au v^e siècle. Le chanoine Dobrowski, en réfutant l'opinion de Sovich, prétendit que cette écriture n'était pas antérieure au xiii^e siècle. (*Dobrowsky's Glagolitica; über die Glagolitische literatur; von Hanka, Prag, 1852; p. 9 et suivantes.*) Ce dernier trouva, à son tour, un dangereux adversaire dans le savant Kopitar, qui soutient, les documents à la main, que l'écriture *glagolitique* est au moins contemporaine de la *cyrillienne*. Il est probable que l'alphabet *cyrillien* fut modelé d'après celui des Grecs; l'alphabet *glagolitique* paraît n'avoir été formé sur aucun des alphabets connus. Dobner prétendait qu'il le fut d'après le *cyrillien*; mais son opinion n'a pas de fondement, puisque ces deux alphabets n'ont, quant à la forme des lettres, rien de commun entre eux.

Le nom général de ces deux alphabets est : *Alphabets slaves*. Cependant, Dobrowsky (*Cyrrill und method der Slawen apostel, etc., § 40, p. 50-52*), donne aux caractères cyrilliens des noms particuliers, suivant les peuples qui les employaient : il les appelle Bolgares, Serviens et Moscovites. En Dalmatie, on nomme l'écriture cyrillienne : *Kiriliça*, pour la distinguer de la glagolitique, qui, dans ce pays s'appelle *Boukviça*. Autrefois, on désignait encore les lettres cyrilliennes sous le nom de *Macédoniennes*, ou *Croates*; mais aux temps modernes, l'écriture *croate* veut dire *écriture glagolitique*.

On trouve la forme primitive de ces deux écritures dans de vieux manuscrits et dans les anciens livres de l'Église slave, imprimés. La cyrillienne servait également dans l'Église grecque *schismatique* (ou Moscovite), et dans l'Église *gréco-catholique* (ou unitaire). La glagolitique était en usage parmi le clergé monastique, surtout parmi les Bénédictins, les Franciscains et les Jésuites, qui employaient la langue slavonne pour la liturgie, tout en suivant le rite de l'Église romaine. On se sert encore aujourd'hui en Istrie et en Dalmatie, d'anciens livres de liturgie glagolitiques, mais ces caractères ne sont plus en usage commun : il sont remplacés par l'alphabet latin.

mière partie était en vieux slavon (1). Quant à la seconde, il n'en put rien dire, et la question resta abandonnée jusqu'à la fin du dernier siècle.

En 1789, un voyageur anglais, Ford-Hill, étant venu à la Bibliothèque impériale de Vienne, on lui montra un livre imprimé en caractères glagolitiques; Ford-Hill, qui avait vu le *Texte du Sacre*, s'en souvint, et assura au bibliothécaire Durich que la deuxième partie de ce manuscrit était écrite en mêmes caractères. Dès cette époque, les slavonistes commencèrent à s'en occuper sérieusement. Charles Alter, successeur de Durich, se croyant autorisé, par le témoignage du voyageur anglais, ainsi que par celui de Büsching et Mayer, n'hésita pas à avancer, dans un recueil philologique qu'il publiait en 1799 (2), que les deux parties du *Texte du Sacre* étaient également en langue slave. Sachant d'ailleurs que, lors de la prise de Constantinople par les croisés, les Vénitiens en avaient emporté une multitude d'objets provenant du pillage de l'Église de Sainte-Sophie et divers monastères; que parmi ces objets, il y avait des livres d'Évangile de toutes les langues, il supposa que le livre slave, conservé au trésor de la cathédrale de Reims, pouvait bien avoir été de ce nombre (3).

L'article d'Alter éveilla la curiosité et fit naître des discussions intéressantes; quand tout à coup, M. Sylvestre de Sacy annonça, dans le *Magasin encyclopédique*, que le *Texte du Sacre* n'existait plus : « Ce précieux manuscrit, a-t-il dit, a disparu pendant ces jours de barbarie, où le fanatisme intolérant de l'ignorance, déguisé sous le nom de

(1) L'ancienne langue slavonne ou slave, répandue depuis la mer Adriatique jusqu'à l'Océan glacial, ne se conserve que dans les traductions de l'Écriture sainte et dans les livres de liturgie des deux rites. C'est une langue morte, comme le sont aujourd'hui le grec et le latin; mais elle n'est point étudiée comme ces derniers, n'ayant jamais été une langue savante; et il n'y a que très-peu de philologues mêmes qui la connaissent à fond. Les dialectes qui dérivent du vieux slavon sont presque aussi nombreux que les peuples de la race slave. Schlozer, dans ses *Observations critiques sur la Chronique de Nestor*, signale en masse les suivants : le *moscovite*, le *bohème*, le *polonais*, le *karniol*, le *croate*, le *bosniaque*, le *lusacien* et l'*illyrien* ou *dalmate*. Le savant Lindé (*Préface du Dict. étym. polonais*), en compte un plus grand nombre encore. Mais le chanoine Dobrowski (*Slavin; Prag., 1808, p. 565*), prenant pour base la prononciation, partage ces idiomes en deux classes principales. Dans la première il met : le *croate*, le *servien* et le *russe*, dans la seconde, le *bohème*, le *polonais* et le *lusacien*; les autres, il les range suivant qu'ils s'approchent plus ou moins d'une de ces deux classes.

(2) *Philologisch-Kristische Miscellaneen; von F.-C. Alter; Wien, 1799, p. 244.*

(3) On trouve l'énumération de quelques-uns de ces objets à la page 505 et 504 de la *Chronique de Dorotheus* : « Φαλόνια, επιτραχήλια, επιμάσκα, ώράρια, οσάγγελια, αξιοτιμήτα και θαυμάρτα, και όλα τα βιβλία αποπάσον γλώσσων γραμμένα (*Livre d'histoires abrégées, etc., trad. en langue grecque vulgaire, par Dorotheus, métrop. de Monembasia, Venise, 1631.*)

Comment, et à quelle époque ce manuscrit est-il venu en France ?

La tradition dit que ce livre provient du Trésor de Constantinople, et qu'il fut tiré de la bibliothèque de Saint-Jérôme. Cependant comme il est certain que saint Jérôme n'a jamais eu de bibliothèque à Constantinople, et que cette ville n'en possédait point sous ce nom, je me permets de substituer au mot de *bibliothèque* celui de *monastère* de Saint-Jérôme, en Bohême; et, sans m'arrêter à examiner particulièrement chacune des opinions sur l'origine et le passage de ce livre en France, je dirai que, sans doute, un des abbés de ce monastère, ou un autre grand personnage du pays, peut-être même un roi de Bohême en avait fait don à un patriarche de Constantinople, qui l'aurait envoyé au cardinal de Lorraine pendant que ce dernier était au concile de Trente. En effet, ce prélat, respecté par tout le monde, à cause de son caractère et de ses hautes dignités ecclésiastiques, et qui jouissait d'un grand crédit à la cour de France, recevait fort souvent de précieux et riches présents de tous côtés, et il en fut surtout accablé au concile de Trente, tant par les évêques des différents pays que par les ambassadeurs des princes et des rois. Cependant il serait possible aussi que le cardinal de Lorraine eût reçu le *Texte du Sacre* d'une autre main, celle d'un certain Paléocappas, peintre de Constantinople, qui a fourni au cardinal plus d'un livre ou autre objet rare et précieux (1).

Cal. Aprilis. » (*De probabilis sanctorum vitis, etc.; auctore Laurentio Surio; Coloniae Agrip., 1618; vol. VII, page 109, tit. Sancti Procopii ex legibus D. Benedicti viventis, actionum vitae compendium, etc., per D. Nicol. Salium Pragensem descriptum.*)

Tous les historiens de saint Procope sont d'accord, quant à l'année de sa mort: ils diffèrent cependant d'opinion quant au mois et au jour. Surius, Mabillon, Buchelin et Menard indiquent les kalendes d'avril (*Acta sanctorum, Julii* tome II, page 137), d'autres le 1^{er} mars, d'autres le 25 de ce mois.

(1) Pendant mes recherches à la bibliothèque de Reims, M. Paris me montra un manuscrit grec provenant de celle du cardinal. Ce manuscrit, élégamment orné et d'une très-belle exécution, fut copié et offert au cardinal, en témoignage de reconnaissance, par un certain *Paléocappas*, peintre de Constantinople: c'est ce qu'on voit dans l'épître dédicatoire écrite en latin. J'ai trouvé, en outre, dans l'inventaire des objets conservés jadis au trésor de la cathédrale de Reims, et qui est cité dans la deuxième note, l'indication d'une tablette provenant aussi de Paléocappas, ainsi décrite: « Item, une tablette en deux, fort antique dont les personnages sont faitz du boys de la vray Croix et de la crèche de Notre Seigneur; d'un costé est représenté Notre Seigneur et les pèlerins d'Emaüs, et de l'autre une Vierge, tenant le petit Jésus; ladite tablette est dans une custode d'argent doré, à laquelle est aussy une chaîne (chaîne) d'argent, trois mares, le tout pesant cinq mares une once et demi. Du don de Mgr. Charles, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, fait la veille de Pasques 1574. Elle provient du Trésor de Constantinople, suivant l'indication grecque qui est gravée sur une lame d'argent, traduite en latin, portant ces mots: *Michael Paleocappas regiam hanc sanctam Iconem post expugnationem sub Martha monachus et ancilla Regina assumens nu-*

Mais ce ne sont encore là que des conjectures. La véritable histoire de ce manuscrit doit être dans les registres, portefeuilles ou catalogues de la bibliothèque de Charles, cardinal de Lorraine. Il serait utile, sous bien des rapports, de les retrouver, si toutefois ils existent encore. Je les ai cherchés en vain à la bibliothèque de Reims.

J'arrive à la dernière question: Est-il vrai que les rois de France aient jamais prêté serment sur le livre slavon?.....

Le plus ancien témoignage que je connaisse sur ce sujet ne remonte pas plus haut que 1746. C'est le passage suivant, tiré du VII^e volume du *Spectacle de la nature*, par Pluche; page 236.

« Ancien recueil d'Épîtres et d'Évangiles en lettres esclavonnes, SUR LEQUEL NOS ROIS METTAIENT LA MAIN DANS LEUR SACRE, en faisant serment de rendre la justice et de conserver à chacun son droit. On se sert à présent du livre des *Évangiles en caractères d'usage.* »

Un autre est de 1782, écrit de la propre main de Perceval, écrivain et vigneron à Sacy, sur une tablette de carton qui fut jointe au manuscrit. En voici quelques passages:

« Ce texte a été donné à l'église de Reims par le cardinal de Lorraine en 1554. La tradition est qu'il provient du Trésor de Constantinople, et qu'il a été tiré de la bibliothèque de Saint-Jérôme. La première partie du livre est en caractères serviens... et en langue orientale; la seconde est en caractères illyriens... et en langue indienne ou esclavonique... LE ROI PRÊTE SERMENT LE JOUR DU SACRE SUR CE LIVRE, dont le couvercle est garni, » etc.

Voilà tout ce que j'ai trouvé à l'appui de cette tradition. Les recherches minutieuses que j'ai faites dans les archives de l'ancien archevêché ne m'ont fourni là-dessus aucun renseignement; l'inventaire de 1669, que j'ai déjà cité, se tait complètement à cet

dam ob metum Turcarum sic pro sua facultate concinnavit. Avec les armes de Mgr le cardinal de Lorraine d'un côté, et une pyramide entourée de lierre de l'autre, avec cette devise: *Te stante virebo.* La latinité du traducteur de l'inscription grecque est loin d'être classique; cependant le nom de Paléocappas et les circonstances relatives à l'origine des tablettes qui coïncident avec celles du livre slavon, me font croire que le *Texte du Sacre* se trouva aussi entre les mains de Paléocappas, et fut porté ou envoyé au cardinal avec d'autres objets précieux, que plus tard celui-ci offrit lui-même tous à la cathédrale de Reims.

À propos de ces tablettes, je citerai encore une particularité. On assure que le cardinal de Lorraine avait coutume de porter le livre slave, suspendu par une chaîne, sur son cou, dans les processions et les cérémonies religieuses. Mais, comme on ne trouve pas dans l'inventaire mention d'une chaîne attachée au manuscrit slave, et que, au contraire, ses tablettes sont désignées comme ayant été garnies d'une chaîne, il est plus probable qu'ici la tradition est mal fondée, et que c'étaient les tablettes, et non pas le manuscrit, qui étaient portées en cérémonie.

égard, Piganiol de la Force, qui a parlé le premier, en 1718, du manuscrit slave de la cathédrale de Reims, ne fait pas non plus mention de l'usage solennel qu'on lui attribue. Toutefois, en admettant que cette tradition ait eu quelque fondement, ce livre, n'ayant été offert à la cathédrale qu'en 1574, n'a pu être employé pour la première fois qu'au sacre de Henri III, qui eut lieu le 13 février 1575.

Ici une circonstance serait favorable à la tradition : Henri III arrivait de la Pologne, pays slave qui l'avait choisi pour roi. On pourrait donc croire que le cardinal de Guise pensa faire plaisir au monarque en lui faisant prêter serment sur un texte slave plutôt que sur tout autre manuscrit, même plus ancien et plus précieux. Mais cela n'est confirmé par aucune pièce des archives de l'archevêché, et l'on n'en trouve aucune mention dans la description du cérémonial de cette solennité.

Notre manuscrit n'a certainement pas figuré aux sacres suivants. On sait d'abord que les circonstances de la Ligue ont empêché Henri IV de se faire sacrer à Reims, et que c'est dans la cathédrale de Chartres qu'il reçut l'onction royale.

Louis XIII et Louis XIV ont été sacrés à Reims, mais les archives se taisent sur les livres d'Évangiles qui leur furent présentés pour prêter serment; et les ouvrages rendant compte de ces cérémonies ne parlent point du manuscrit slave. Quant à Louis XV et Louis XVI, nous n'avons pas à nous en occuper, puisque Pluche lui-même (qui était contemporain de Louis XV) assure que le livre slave ne servait plus dans les cérémonies du sacre.... « On se sert à présent, dit-il, du livre des Évangiles en caractères d'usage. »

Toutes ces observations semblent concourir à démentir l'assertion de l'auteur du *Spectacle de la nature*, qui, le premier, à ce qu'il paraît, aurait donné cours à cette tradition sans fondement, laquelle fut répétée sur la tablette de carton par Perceval.

Une particularité, cependant, pourrait peut-être justifier cette tradition....

On sait que les rois de France prêtaient quatre sortes de serments. Ils s'obligeaient :

- 1° Comme souverains envers l'Etat;
- 2° Comme chefs et souverains grands maîtres de l'ordre du Saint-Esprit;
- 3° Comme chefs et souverains grands maîtres de l'ordre militaire de Saint-Louis;
- 4° Comme chef du pouvoir exécutif, sur l'exécution des édits contre les duels.

Chacun de ces serments avait sa formule essentiellement distincte.

En les comparant, j'ai remarqué que la première et la quatrième finissaient par cette phrase :

« *Sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia.* »

La deuxième et la troisième avaient, au contraire, à la fin, ces mots :

« *Ainsi le jurons, vouons et promettons*
SUR LA SAINTE VRAIE CROIX ET LE SAINT ÉVANGILE TOUCHÉS. »

La formule latine fut en usage depuis Philippe I^{er} jusqu'à Louis XVI, inclusivement; la formule française depuis Henri IV (1).

Comme la formule française indique la vraie croix et les Évangiles touchés, et que la couverture de l'Évangile slave, en forme de reliquaire, possédait du bois de la vraie croix, ne pourrait-on pas supposer que c'était ce livre qui servait pour cet usage, puisqu'il répondait à la fois aux deux conditions énoncées dans la formule?

A la vérité, la cathédrale de Chartres, comme celle de Reims, possédait d'autres fragments du bois de la vraie croix; et la coutume de prêter serment sur la vraie croix et les Évangiles ne date pas, en France, seulement de Henri IV; d'ailleurs ce n'est pas non plus dans les cérémonies du sacre qu'elle était exclusivement pratiquée; cependant, si on pouvait produire un document authentique qui constatât que lors du sacre de Henri IV à Chartres, le texte slave y fut transporté avec la sainte ampoule, la tradition serait alors confirmée, et ce livre porterait à juste titre le nom de *Texte du Sacre*, dès lors, il pourrait être considéré en France comme un véritable monument historique et national. Jusque-là, qu'il me soit permis de douter de la valeur du témoignage de Pluche; ce qui du reste ne diminue en rien l'importance de ce beau manuscrit. Il n'en est pas moins un monument paléographique d'un prix inestimable pour les peuples d'origine slave, et la France, je n'en doute pas, saura également l'apprécier. Il serait seulement à désirer qu'une reproduction fidèle de ce précieux texte vint permettre aux philologues de le comparer avec ceux qui sont déjà connus. La publication de ce manuscrit, accompagnée d'observations historiques et philologiques, et d'un traité spécial de paléographie et de diplomatique slaves, ne serait certainement pas inutile aux paléographes et diplomates français eux-mêmes.

Trésors des églises de Reims, par Prosper Tarbé. Ouvrage orné de planches dessinées et lithographiées par J.-J. Maquart, Reims, 1843, 1 vol. grand in-4°, 388 pag., 31 pl. (se trouve à Paris, chez Techener) (2).

De tous les moyens de conservation des œuvres des arts et de l'industrie, nul ne semblerait plus propre à leur assurer une longue durée que le dépôt sacré qui en confie la garde à la foi et à la vénération religieuses des peuples. Offerts à la Divinité comme un hommage de la piété ou de la reconnaissance, choisis et exécutés avec toute la perfection possible à chaque époque, pour orner les temples et donner de l'éclat aux

(1) Henri IV, Louis XIII et Louis XIV ne s'obligeaient que de conserver intacte l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, fondé par Henri III. Leurs successeurs le faisaient pour l'ordre du Saint-Esprit et pour celui de Saint-Louis, qui fut fondé par Louis XIV.

(2) Compte rendu par M. Desnoyers dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, janvier 1844.

pompeuses cérémonies du culte, les objets précieux qui enrichirent les trésors des églises chrétiennes, comme ceux des monuments religieux de tous les peuples de l'antiquité, devraient offrir les représentants les plus parfaits de l'art chrétien à chacune de ses grandes périodes. Il en serait ainsi sans les nombreuses causes de destruction et de pillage qui ont dû être bien plus fréquentes et plus faciles encore à l'égard d'objets mobiliers, la plupart fragiles de leur nature et si propres à tenter l'avidité, qu'à l'égard des grands monuments d'architecture et de sculpture dont la dévastation et la destruction ont signalé plus d'une époque de notre histoire. Sans ces causes, on devrait trouver aujourd'hui dans les débris des anciens trésors des églises les représentants des différentes branches des arts et de l'industrie qui ont toujours dû revêtir la forme religieuse, avec la seule différence de style propre à chaque époque, tels que les vases, les ornements d'autel et autres objets de métal nécessaires à la célébration des cérémonies chrétiennes, et qui en rappellent à la fois l'origine, les mystères et la perpétuité; les reliquaires, les tableaux, les manuscrits pour lesquels l'art n'avait point assez de la perfection de goût et d'invention, et pour l'ornement desquels les pierres gemmes les plus rares étaient combinées avec les métaux les plus précieux; les vêtements du clergé, les tapisseries, les bannières des confréries dont la forme, les tissus et les dessins variés ont transmis jusqu'à nous, sous la sauvegarde de l'esprit conservateur de l'Église chrétienne, les vestiges les plus curieux des costumes, des mœurs et de plusieurs sortes d'industries des temps les plus reculés.

Mais le mobilier des églises, plus directement approprié aux cérémonies chrétiennes, n'était pas la base unique de leurs trésors. Les dons faits par les rois, par de puissants seigneurs ont souvent enrichi les sanctuaires des objets les plus étrangers en apparence à une telle destination; on voit, presque dès l'origine du christianisme, l'introduction de vases précieux ayant pu servir aux cérémonies du paganisme et la prescription de prières toutes spéciales pour les purifier de leur souillure primitive, et les consacrer au besoin d'un culte nouveau. Plus tard, les pèlerinages lointains, les croisades, la prise de Constantinople par les princes chrétiens au ^{xiii}^e siècle et par les Turcs au ^{xv}^e ont enrichi les églises d'œuvres d'art d'origines les plus diverses, les plus disparates, et dont la conservation et la comparaison avec les chefs-d'œuvre des arts de l'Occident seraient aujourd'hui du plus grand intérêt pour l'artiste et pour l'antiquaire. On sait combien de camées et d'autres pierres gravées, antiques, d'un grand prix, de vases d'agate et d'autres substances précieuses n'ont été préservés de la destruction que par leur séjour passager dans des églises chrétiennes; le trésor de l'abbaye de Saint-Denis et celui de la Sainte-Chapelle, à Paris, en ont offert de remarquables exemples, et ont contribué, par leur

dispersion, à enrichir nos musées. Les pierres gravées antiques de la chasse de sainte Elisabeth de Marburg ont été le sujet de l'un des plus curieux ouvrages de M. Creutzer.

Malheureusement, à côté de l'esprit éminemment conservateur de l'Église chrétienne, tant de causes de destruction sont venues compromettre l'existence de ces fragiles objets, qu'on est étonné d'en voir un nombre encore assez considérable être parvenu jusqu'à nous. Les trésors des églises de France ont été tour à tour spoliés par le vol ou par le pillage de peuples conquérants, par la violence ou au profit du parti religieux le plus puissant, ou des passions politiques les plus effrénées; appauvris par de fréquents incendies, par les besoins de la charité, par les dures exigences des guerres nationales, par les troubles des guerres civiles, par la misère des temps, par l'avidité de tous les partis, non-seulement à l'époque des crises et des troubles civils, sous l'influence de l'ignorance et de l'athéisme, mais encore sous le règne de princes considérés comme les plus éminents protecteurs des arts.

Les églises de la ville de Reims ont participé, comme celles de toutes les grandes métropoles de France et des plus puissantes abbayes, à ces causes diverses d'enrichissement et de dévastation; elles ont même conservé plus longtemps que la plupart des autres une importance religieuse et politique qu'elles devaient au souvenir du premier baptême royal et à la cérémonie du sacre des rois de France, qui fut pour leurs trésors la source de richesses la plus féconde. En effet, depuis le vase de Soissons, que Clovis destinait à saint Remi, jusqu'aux vases et autres ornements d'or et d'argent dont le sacre de Charles X enrichit l'église Notre-Dame de Reims, il ne s'écoula presque pas un règne qui n'ajoutât quelque objet précieux à son trésor. L'auteur de l'ouvrage où nous empruntons examine tour à tour les différentes phases de prospérité et d'appauvrissement de ce trésor et de ceux de l'église de Saint-Remi, des autres églises de Reims et de quelques autres abbayes et paroisses du même diocèse.

Suivons le dans cette revue qui n'excite pas moins de regrets que d'étonnement, car à peine l'existence de la plupart des objets précieux dont il y est fait mention est-elle signalée à l'attention de l'historien des arts et des anciens usages, que bientôt la perte en est constatée avec une désespérante certitude.

Dans les premiers chapitres de son ouvrage, M. P. Tarbé expose l'historique de l'emploi de trésoriers et des autres fonctionnaires ecclésiastiques d'un ordre inférieur, tels que *coutres*, *chapuciers*, sergents, valets brodeurs, préposés, depuis le temps le plus ancien, à la garde du mobilier sacré et usuel de la métropole de Reims; on voit que dès le ^{xiii}^e siècle les *coutres* ou *custodes* étaient au nombre de huit, quatre clercs et quatre laïques. L'auteur en recherche avec soin les devoirs et la responsabilité, les droits, les

privilèges, les revenus; il signale des procès singuliers survenus à l'occasion des uns ou des autres, entre le chapitre et ses préposés. Le titre de trésorier en chef fut plus d'une fois envié par les membres les plus illustres du clergé rémois.

Dans le chapitre 5, on trouve l'indication des places privilégiées qu'occupaient à différentes époques les diverses parties du trésor : vases sacrés, bijoux, châsses et reliquaires, vêtements, bannières, tapisseries, chartes, manuscrits, suivant les besoins du culte et les nécessités des circonstances. Un règlement désignait le reliquaire qui devait décorer chaque autel aux jours de fête; les plus précieux ne pouvaient être touchés que par les chanoines eux-mêmes. Aux jours de calamités publiques, les reliquaires étaient descendus des autels et posés sur les dalles de l'église.

Les vêtements ecclésiastiques et les ornements d'autels furent, pendant plusieurs siècles, prêtés à ceux qui représentaient des mystères sur les théâtres publics; mais, dès l'année 1373, cette complaisance du clergé, dont l'origine remonte à l'époque où les mystères, empruntés à des sujets religieux, étaient représentés par les clercs eux-mêmes dans l'intérieur des églises ou dans les cloîtres, berceau de l'art dramatique dans l'Europe chrétienne, fut interdite malgré l'engagement que prenaient les acteurs de n'user de ces ornements que pour jouer des sujets tirés de l'Écriture sainte.

Les châsses ne servaient pas seulement à décorer les autels, elles figuraient avec pompe dans les processions religieuses; elles y étaient, ainsi que les statues des saints en or et en argent, portées sur des brancards recouverts de brillantes tentures, et accompagnées des bannières des confréries et corporations qui étaient plus particulièrement placées sous le patronage de tel ou tel saint. Les processions de quelques fêtes solennelles, dans le nord de la France, rappellent jusqu'à un certain point ces grandes cérémonies qui jouissaient à Reims d'une telle renommée que, pour la conserver, l'archevêque et le chapitre exigeaient, dans certaines occasions, la réunion des châsses les plus célèbres des monastères du diocèse.

Quand l'Église manquait d'argent, on faisait appel à la charité des fidèles, on descendait et on exposait les châsses sur des tables couvertes de riches tapisseries; on les transportait même de village en village; ce dernier moyen n'était employé que dans des circonstances importantes, telles que la construction ou la réparation d'une église, des quêtes pour la conversion des infidèles, la rédemption des captifs ou toute autre entreprise politique intéressant la religion, ou bien pour implorer les bienfaits de Dieu, le terme des fléaux publics. Ces translations de reliquaires précieux n'étaient pas sans danger et sans difficultés; l'avidité des visiteurs, la jalousie des établissements visités, les obligations de gîtes imposées aux mo-

nastères, occasionnèrent plus d'une perte et plus d'un embarras.

En exposant dans le chapitre 6 la mention des principales pertes éprouvées par le trésor de la métropole de Reims, avant d'avoir fait connaître l'ensemble de ses richesses primitives, l'auteur de cet ouvrage n'a peut-être pas suivi un ordre tout à fait rigoureux. Il aura voulu prémunir le lecteur contre les espérances trompeuses que pouvait lui faire éprouver l'énumération d'une foule d'objets enregistrés dans les inventaires, et dont il ne reste plus que cette seule trace de leur existence. Quoi qu'il en soit, ce tableau est digne d'attention, et prouve que la destruction des monuments des arts au moyen âge, et même à des époques récentes, n'a pas toujours eu les causes et les auteurs qu'on est généralement disposé à lui attribuer.

La première mention authentique de la disparition d'objets précieux du trésor de Notre-Dame de Reims, remonte au ix^e siècle. En 882, le célèbre archevêque Hincmar, après s'être vainement efforcé de soustraire les bijoux de son église à la cupidité des pirates normands, se vit obligé de leur en abandonner une partie pour sauver le reste et son église menacée d'incendie, et pour racheter des captifs que les conquérants avaient faits aux bords de la Marne. Vers la fin du même siècle, la lutte entre le dernier rejeton de la dynastie de Charlemagne et la race nouvelle qui lui disputait le pouvoir souverain, ne fut pas moins fatale à la métropole. L'armée de Charles s'étant emparée de Reims, le trésor fut pillé, les vases sacrés et les ornements dispersés et partagés dans le butin des soldats. Alors, sans doute, ont péri la plupart des objets précieux de l'art romain et byzantin, donnés ou légués à cette église par saint Rémy et ses premiers successeurs.

Pendant plusieurs siècles, on ne trouve de mentions d'autres pertes que celles occasionnées par des incendies ou par des vols individuels; mais il est bien probable que les guerres civiles et la domination anglaise ne durent pas plus respecter le trésor de Reims que ceux de beaucoup d'autres établissements religieux. Le xvi^e siècle lui fut singulièrement fatal; et le protecteur, le rénovateur des arts, François I^{er}, fut le premier qui lui porta un des coups les plus funestes. Les malheurs de la guerre avaient ruiné le royaume; l'argent manquait à l'État, qui en demanda au clergé comme aux autres corps de la nation; l'église de Reims fut taxée à 50,000 livres, qu'elle devait fournir en écus, sinon en vaisselle ou en bijoux. Les commissaires royaux exhibèrent leur mandat: le roi offrait de payer sur les revenus du domaine l'intérêt des sommes qu'il demandait; le chapitre répondit qu'il ne pouvait ni fournir la somme demandée, ni consentir à la spoliation de l'église; déclarant, toutefois, s'en rapporter à la sagesse royale. Le roi ne diminua rien de sa demande, et les 50,000 livres furent fournies par le chapitre en ob-

jets d'art, en bijoux, en vases, en reliquaires d'or et d'argent. Les pièces originales fort curieuses de cette destruction légale et administrative, sont consignées dans l'ouvrage de M. Tarbé.

En 1562, 1567, 1588, 1589, 1591 et 1598, le trésor fut encore mis à contribution, tantôt par le roi, tantôt par les chefs de la Ligue, quelquefois même pour les besoins des pauvres ou les réparations indispensables de l'église. Pendant le xvii^e et le xviii^e siècle, nouveaux emprunts forcés aux églises par Louis XIV, en 1689, pour couvrir en partie le déficit occasionné par les dépenses de Versailles; par Louis XV, en 1759, pour soutenir la guerre de sept ans.

Vint enfin la révolution qui, malgré toutes ces destructions antérieures, trouva encore beaucoup à détruire, et détruisit surtout plus rapidement, plus aveuglément. Dès le mois de novembre 1789, l'Assemblée constituante avait décrété que les titulaires de bénéfices, les supérieurs d'établissements ecclésiastiques, seraient tenus, sous deux mois, de faire, par-devant les juges royaux ou les officiers municipaux, une déclaration détaillée de leurs biens mobiliers et immobiliers, de leurs revenus. L'inventaire des livres et manuscrits, possédés par chaque corporation religieuse, devait être rédigé par le clergé lui-même; en janvier 1790, les inventaires furent faits à Reims; en mars 1791, un nouveau décret décida que l'argenterie des églises serait envoyée aux hôtels des monnaies par les directoires de districts, et que les objets déposés ne seraient détruits que d'après l'avis du comité d'aliénation. Par deux décrets des 9 et 10 septembre 1792, l'Assemblée législative arrêta que l'argenterie des églises serait convertie en monnaie, et que, dans les vingt-quatre heures, des inventaires de tous les objets d'or et d'argent qui se trouveraient encore dans les églises, seraient dressés par des citoyens de la commune; et, le jour suivant, les objets et l'inventaire devaient être livrés au directeur du district qui envoyait tout ce qu'il recevait aux hôtels des monnaies les plus voisins, en exceptant toutefois les vases sacrés les plus indispensables au culte. Le 13 novembre 1792, fut fait au district de Reims le dernier inventaire des richesses de Notre-Dame, qui ne tardèrent pas à être fondues pour les besoins de la patrie. Là furent laissés provisoirement quelques objets qu'on y a retrouvés plus tard, qui ont été rendus et portés, la plupart, à leur dépôt primitif, et qui sont à peu près aujourd'hui les seuls représentants de l'ancien trésor.

Le procès-verbal que publie M. Tarbé (chap. 17) de la prise de tous ces objets, en 1829, représente, en poids, 69 marc d'or, 879 mares d'argent doré et 435 mares d'argent. Il n'y est point fait mention des innombrables pierres précieuses qui ornaient la plupart des reliquaires, non plus que des objets en cristal, en ivoire, en bois sculpté, et des tissus de soie, d'or et d'argent, qui étaient plus abondants à Reims que dans

aucune autre église du royaume. On y comptait environ trente châsses et reliquaires de formes diverses, les débris ou défaits de la reliure de plusieurs évangélistes, des statues et des devants d'autel en or.

Nous avons rappelé un peu longuement les détails de ces spoliations, d'après les documents curieux et tristes à lire recueillis par M. Tarbé, parce qu'ils sont communs aux trésors de toutes les autres églises de France, et parce qu'ils mettent sur la voie d'une foule d'autres objets non moins précieux, chaque district ayant dû dresser des inventaires pareils.

Ce n'est plus qu'avec une sorte de découragement que nous suivrons l'énumération de richesses dont la destruction est déjà consommée aux yeux du lecteur; mais, comme cette énumération est l'objet capital du livre, nous devons en signaler tout l'intérêt. Le principal de ces inventaires a été dressé officiellement en 1669 par des commissaires du chapitre, et il est évident que les rédacteurs avaient sous les yeux d'autres inventaires plus anciens auxquels ils ont eu quelquefois recours pour l'indication de certains objets. M. Tarbé regrette de n'avoir pu consulter ces titres, qui doivent exister dans les archives du chapitre, conservées aujourd'hui à l'hôtel de ville de Reims. Il a complété ce document par un autre inventaire fait vers la même époque par un couteur de la cathédrale nommé Desmoulins, et il y a ajouté les inventaires de 1790, de 1792, et la description de l'état actuel du trésor. L'ensemble ne remplit pas moins de cent pages de ce volume grand in-4^e. Un travail dont ces documents présentaient en partie les matériaux et qu'il eût été intéressant de rédiger, en l'éclairant par la comparaison avec des inventaires plus anciens, serait un tableau chronologique des objets du trésor de Reims les plus importants par leur antiquité, ou leur mérite, ou leur prix, avec la mention des artistes et des donateurs. L'indication de ces objets est en effet perdue au milieu d'autres objets de moindre valeur. L'auteur qui en a senti tout l'intérêt, regrette d'avoir été empêché d'y donner suite. Bornons-nous donc à en recueillir les principaux traits.

Vainement y chercherait-on les traces du plus grand nombre des objets d'art romain donnés par les rois francs ou par les évêques de la première et de la seconde race avant et depuis saint Remy. Il en est fait mention dans les testaments de plusieurs de ces évêques, ainsi que dans Flodoard; mais nous n'avons remarqué comme pouvant se rapporter à ces temps anciens que les objets suivants :

Le calice, considéré comme ayant appartenu à saint Remy (p. 69). Il est d'or fin, garni de pierres précieuses, orné de figures ciselées, avec une inscription portant anathème contre quiconque l'enlèverait à l'église.

La partie antérieure de la table, ou devant du grand autel (p. 44), aussi en or, et sur laquelle étaient figurées trois scènes ou histoires, la première de saint Nicaise, la deuxième de Notre-Dame, la troisième de

saint Remy. Ces bas-reliefs étaient ornés de cornalines, d'émeraudes, de topazes, de saphirs et d'onix; au milieu de ladite table était un cristal de roche en ovale, sur lequel était gravé un crucifix. On y lisait ces vers, qui font remonter son origine à Hincmar (844-862) et au roi Charles le Chauve :

Hunc proprio proprium fecit de marmore vultum
Præsul Hincmarus, cujus misereris Iesus,
Hic regis Caroli retinens oblata benigni.

La chasse de saint Calixte (p. 78), en cuivre, revêtue de figures d'argent, léguée à l'église de Reims par le comte Rodulphe, fils de saint Evrard, fondateur de l'abbaye de Cizoin, dans le diocèse de Tournai, sous le pontificat de Foulques, et apportée à Reims en 887.

Ces trois objets, mentionnés dans l'inventaire de 1669, n'existaient déjà plus en 1790, et leur destruction ne fut pas l'œuvre de cette époque.

Des couvertures d'évangélistes et autres livres liturgiques, en or, en ivoire, entourés de pierres précieuses, peuvent aussi remonter au IX^e siècle, comme les manuscrits eux-mêmes.

Au XII^e siècle se rapportait une autre table, ou devant du grand autel, également revêtue d'or, et représentant, dit l'inventaire de 1669 (p. 44), quatre histoires, la première d'Abel et de Caïn, la seconde d'Abraham, la troisième de Jacob, et la quatrième de Moïse; elle était garnie de pierres, entre autres de trois grosses agates, de quatorze onix gravés, de grenats, cornalines et perles. On remarquera la mention de quatorze pierres gravées antiques. Cette table rappelle, ainsi que celle d'Hincmar, le devant d'autel, également en or, provenant de Bâle, et qui a été, il y a peu d'années, exposé à Paris. Celle de Reims était due, ainsi que plusieurs autres objets moins importants, à la générosité de l'archevêque Samson, qui gouverna l'Eglise de Reims de 1140 à 1160. Au même temps (1170) se rapporte une croix de bois haute de 3 pieds, recouverte d'or, sur laquelle étaient les quatre évangélistes en émail; au milieu était l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, en relief, avec six émaux carrés, et plusieurs perles et pierres gravées et non gravées. Elle avait été donnée par l'archevêque Henri le Grand, frère de Louis le Jeune. Elle rappelle les plus beaux émaux, trop généralement regardés comme d'origine byzantine, et qui provenaient, même avant le XI^e siècle, de la fabrique de Limoges.

Le XIII^e siècle était représenté, dans le trésor de Reims, par des statuettes d'or et d'argent, et par plusieurs chasses ou *fiertes*, en argent doré, revêtues de figures de même métal, ou émaillées de pierres précieuses. L'une d'elles porte une inscription qui fait connaître un orfèvre de Reims au XIII^e siècle :

Terrius (ou Broricus), aurifaver fecit hoc fere-
trum, A. Verbi incarnati 1212, mensi septembri,
tempore Alberici, arch. Remensis.

On y voyait aussi une croix d'or enrichie de pierres et de perles, donnée par l'archevêque Guillaume de Champagne, dit aux Blanches Mains, oncle de Philippe-Auguste. A la mention de plusieurs autres chasses qui paraissent remonter à cette époque ou au siècle suivant, l'inventaire ajoute : « Desquelles on a vendu l'argenterie au temps passé, par le commandement des rois. » Les descriptions sont généralement trop sommaires pour qu'on puisse se faire une idée bien complète des détails des différentes sortes de reliquaires, tels que chapelles, tours, vaisseaux, berceaux, chefs ou têtes, arches destinées à être portées à bras (*fiertes*, *feretra*) dans les processions, etc., dont les formes étaient aussi variées que la nature des reliques vénérées qu'ils étaient destinés à protéger. Nous n'en avons point toutefois remarqué qui pût rivaliser avec la chasse de saint Taurin d'Evreux (1240-1255), aussi en argent doré, et dont M. Auguste Le Prevost a publié une savante description dans le tome IV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.

C'est au XVI^e siècle qu'appartient la plus grande partie des objets les plus curieux du trésor, et quelques-uns de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, particulièrement deux charmants reliquaires du Saint-Sépulchre et de sainte Ursule, qui furent donnés par les rois Henri II et Henri III, à l'occasion de leur sacre. Le cardinal Charles de Lorraine, qui sacra le premier de ces princes, fut l'un des bienfaiteurs les plus généreux de Notre-Dame de Reims; il lui donna de son vivant, ou lui légua, en 1571, beaucoup d'objets du plus grand prix, entre autres plusieurs chasses; toute l'argenterie du grand autel; une croix ou calvaire d'argent doré, remarquable par les émaux et le grand nombre de figurines en relief dont elle était revêtue, et qui, en 1669, était placée au-dessus de son tombeau. Mais rien n'égalait la richesse de la mitre dont il lui fit don, et qui était considérée avec raison comme l'un des objets les plus précieux du trésor. Le grand nombre de pierres, diamants, rubis, saphirs, turquoises et perles dont elle était ornée, l'avait fait évaluer, en 1669, à 45,000 livres. Elle était en drap d'argent semé de feuilles d'or, et émaillée de plusieurs couleurs. Cette mitre était celle que portait le cardinal de Lorraine au concile de Trente. Elle fut épargnée en 1792 par le comité d'aliénation. Laissée d'abord au district, elle passa de là dans le musée de Reims; au mois de ventôse an XII, elle disparut, sans qu'on pût savoir ce qu'elle était devenue; l'armoire qui la contenait fut retrouvée fermée. Une longue instruction fut commencée à ce sujet, mais sans résultat; on crut que c'était par ordre de l'autorité supérieure qu'elle avait été ainsi enlevée clandestinement (1).

On remarque, pour le XVII^e siècle, deux re-

(1) M. L. Paris a donné de curieux détails sur cet enlèvement dans son *Livret du Musée de Reims*. (Note de l'éditeur.)

liquaires, donnés par Louis XIII et Louis XIV pour leur sacre. Le premier représentait le chef de saint Louis, soutenu par deux anges, et le roi à genoux en prières; le second, le chef de saint Remy, aussi porté par deux anges, et soutenu sur un piédestal avec le portrait du roi.

Parmi les objets précieux dont la date est incertaine, mais dont l'origine mérite d'être notée, il en est plusieurs qui proviennent de Constantinople, et qui ont été dispersés en Occident après la prise de cette ville par les Turcs, au xv^e siècle. Le plus remarquable de tous paraît être, quoiqu'on émette diverses opinions sur son origine, le célèbre Evangélique slave, si connu sous le nom de *Texte du Sacre*, parce que c'était sur ce livre que les rois de France prêtaient serment, et dont on prépare en ce moment une édition *fac-simile*, avec traduction latine, par M. Kopitar. Ce volume a passé du trésor de la cathédrale dans la bibliothèque de la ville de Reims, ainsi qu'un bon nombre des plus précieux et des plus anciens manuscrits qui en font aujourd'hui l'ornement. Parmi eux, il en est qui remontent au ix^e et même au viii^e siècle; mais ils ont presque tous perdu les couvertures ciselées en ivoire, en argent ou en émail, et les pierres précieuses qui les enrichissaient. Ils seront décrits dans le catalogue de cette bibliothèque, dont la première partie, comprenant les livres imprimés, vient d'être publiée, en un volume, par M. Louis Paris, qui en est conservateur.

L'une des sources les plus fécondes des richesses du trésor de Reims était la cérémonie du sacre des rois de France. Les offrandes de chacun d'eux se composaient, d'ordinaire, d'un reliquaire, d'une chapelle, comprenant tous les vases, les ornements d'étoffe d'or, et les autres objets nécessaires à la cérémonie et à la célébration du culte, de deux pains d'or et d'argent, et de treize pièces de monnaie. On y ajoutait des tentures d'étoffes précieuses qui, après la cérémonie, devenaient la propriété de la fabrique, non sans de fréquentes réclamations des officiers de la maison royale. Une autre source de richesses pour la cathédrale consistait dans un certain privilège dont elle jouissait, et qui imposait à chaque archevêque, et à chacun des évêques suffragants, lors de leur avènement, à chacun des chanoines au jour de son installation, l'obligation d'offrir à la fabrique un certain nombre d'ornements ecclésiastiques, et particulièrement des chapes. Leur origine était constatée par les armoiries du donateur, qu'on retrouve encore sur les vestiges qui en ont été conservées; la plupart représentaient des scènes religieuses ou de saints personnages, à l'imitation des ornements de la cour impériale ou du clergé de Byzance, dont il a été fait des descriptions dès le v^e et le vi^e siècle. Sur quelques-uns des plus anciens, on reconnaît la trace d'animaux et de dessins fantastiques imités ou transmis des Persans ou des Arabes. On trouve, dans les inventaires publiés par M. Tarbé, l'indication des variations et

provenances diverses de ces ornements, depuis l'inventaire de l'archevêque Richard Pique, vers la fin du xiv^e siècle, jusqu'à ceux du sacre de Charles X. La description comparative de ces précieux tissus présenterait une histoire presque complète, pour la France, de l'art de tisser, de broder et d'orner de perles et de pierres les étoffes d'or, d'argent et de soie; de même que la comparaison des reliquaires offerts par chaque roi fournirait l'histoire la plus curieuse de l'art de la ciselure.

On sait que la description et les dessins de curieuses tapisseries provenant de la cathédrale, et qui paraissent représenter des mystères religieux, ont été récemment publiés à Reims.

Malheureusement, de toutes ces offrandes de la dévotion et de la vanité, il ne reste plus que de bien rares débris, et nous ne trouvons existant encore aujourd'hui du trésor de la cathédrale de Reims, qu'un bien petit nombre d'objets vraiment remarquables, parmi lesquels nous signalerons les suivants, qui sont tous figurés dans l'ouvrage. Le plus ancien, conservé dans le musée de la ville, mais dont l'origine reste fort douteuse, puisqu'il n'est point mentionné sur les inventaires, serait un coffret en ivoire, de style roman, orné de six bas-reliefs à figures, et que la tradition fait remonter au temps d'Hincmar.

Un cercle d'ivoire ciselé, probablement du xiii^e siècle, représentant différentes scènes de la vie de Jésus-Christ, et qui paraît provenir soit d'une boîte, soit d'un bâton de chaire, tel qu'on en a indiqué à Sens et dans d'autres églises.

Un reliquaire, attribué à l'archevêque Samson, et remontant ainsi au xii^e siècle, dont il offre en effet le caractère de transition entre le roman et le gothique. Il représente un petit édifice en forme d'ostensoir à pied, et est orné de dessins émaillés d'or sur fond bleu, et garni de pierres précieuses, qui étaient primitivement au nombre de vingt-cinq; les figures et les dessins d'animaux sont faits au repoussé.

Un autre reliquaire, dit des Antiques, à cause des pierres gravées qui ornent la table sur laquelle est posée une sorte de petite chapelle ogivale à jour, dont les piliers supportent un cylindre de cristal, destiné à contenir les reliques. Il y reste encore, avec une vingtaine d'autres gemmes, six de ces pierres gravées qui ne montrent pas un style bien pur. Il paraît être du xiii^e ou du xiv^e siècle.

On peut rapporter à la même époque un troisième reliquaire en cuivre doré, à peu près de même forme, mais plus orné, et désigné sous le nom de reliquaire de Saint-Pierre et de Saint-Paul; les extrémités du cylindre de cristal sont garnies de jolies figures émaillées, et la surface d'un coffret placé entre les colonnes en est entièrement recouverte.

Les deux objets les plus remarquables

conservés jusqu'à ce jour dans le trésor de Reims sont deux monuments du siècle de la renaissance; ce sont les deux présents du sacre de Henri II (1547), et de Henri III (1575). Le premier, en argent doré, représente un saint sépulcre. La base du reliquaire a la forme d'une enceinte de citadelle, dont les tourelles angulaires sont surmontées de petites figurines ailées qu'on croit être les sibylles, et dont la base est ornée de pierres gemmes. Au sommet de cette sorte de forteresse, sur un rocher émaillé de vert, s'élève le tombeau d'où sort le Christ, laissant à ses pieds les gardes encore endormis. On remarque sur le reliquaire des croissants et des D entrelacés, qui rappelaient l'amant de Diane de Poitiers. Ce joyau coûta au roi 1,500 écus.

Le présent du sacre de Henri III est plus précieux, plus remarquable encore par l'élégance, la naïveté des figurines et l'originalité du sujet qui représente le vaisseau de sainte Ursule et des onze mille vierges. La nef qui transporte les saintes femmes est creusée dans une cornaline montée sur une base d'argent doré, émaillé. Elle est entourée d'un balcon ou galerie à jour et garnie de tourelles; elle vogue sur une mer dont les flots bleus et argentés vont baigner les bords d'un gazon vert, émaillé de marguerites blanches; des poissons nagent près du vaisseau; la voile qui est pliée est d'émail blanc; au sommet du mât qui la soutient est un ange revêtu d'une robe blanche et aux cheveux d'or, qui conduit les saintes voyageuses, représentées par onze figurines, dont six d'or émaillé et cinq d'argent aussi émaillé, toutes debout et richement vêtues. Cet objet nous paraît être le plus précieux de tous ceux figurés dans l'ouvrage de M. Tarbé.

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse; elle suffit pour recommander à l'attention et à la bienveillance des amis de l'histoire des arts en France, un livre entrepris à grands frais, avec le zèle le plus louable, le plus désintéressé, et d'après les documents les plus certains, par un auteur qu'ont fait déjà connaître plusieurs autres travaux fort intéressants.

La description du trésor de Reims remplit à peine la moitié du volume; on y trouve aussi celle du trésor de l'église de Saint-Remy, de la même ville, qui devait à son illustre et ancienne origine, au tombeau de son saint fondateur, à la possession de la sainte ampoule, une faveur et des privilèges presque comparables à ceux dont jouissait la cathédrale. Les détails intéressants et neufs, pour la plupart, que fournit l'auteur sur ces différents objets, sont aussi appuyés sur des inventaires authentiques ou sur des textes originaux. On trouve le même intérêt dans la revue qu'il présente des trésors de plusieurs abbayes, et même de simples cures de villages du diocèse de Reims. Il n'en est pas une seule où l'antiquaire, l'artiste n'aient à remarquer et trop souvent à regretter des objets vraiment précieux à différents titres. Il

serait à désirer qu'un travail semblable fût entrepris pour chaque diocèse, et fût fait officiellement par les soins et les ordres des évêques, et aussi de l'autorité administrative; il empêcherait la dispersion future d'objets qui ont été sauvés jusqu'ici de tant de causes de destruction. Cela serait surtout utile pour les églises des campagnes qui ont eu depuis quarante ans et ont encore le triste privilège d'enrichir de temps à autre les collections des amateurs, et aiderait à l'heureuse influence exercée, sous ce rapport, par le comité historique des arts et monuments.

RHODES, île dans la Méditerranée, dépendant de la Turquie.

On a vu précédemment à l'article MALTE, et particulièrement aux époques des grands maîtres Diédonné de Gozon et Robert de Julliac, quelques-unes des inscriptions chrétiennes de la Rhodes du moyen âge. On en trouvera quelques autres dans les descriptions des monuments francs existant encore dans l'île; descriptions que nous empruntons à l'ouvrage de M. de Villeneuve et à un rapport de M. Le Batissier.

§ 1. — *Notice sur Rhodes et Journal d'un séjour à Rhodes, extrait de l'ouvrage de M. de Villeneuve*, MONUMENTS DES GRANDS MAÎTRES, tom. I^{er}, p. 118.

Rhodes, autrefois nommée *Dedan*, fut fondée, dit-on, par Phoronée, roi des Argiens, 740 ans avant Jésus-Christ. Nous emprunterons à M. le colonel Rottiers quelques extraits de sa description des environs de cette ville, dont « le nom, dit-il, lui a été sans doute donné à cause des rosiers qui, de tous temps, en ont couvert naturellement tous les champs en friche. Recueillir leurs fleurs, en extraire l'essence, et en faire des conserves, est encore aujourd'hui la principale occupation des femmes turques établies dans l'île. On la nommait d'abord *Ophiusa*, à cause du grand nombre de serpents qui se cachent dans ses bruyères parfumées....

« Depuis, elle fut appelée successivement ou même à la fois *Telchinis*, l'Enchanteresse (c'est aussi le nom d'une des plus anciennes familles qui l'habitèrent); *Æthraea*, l'Aérienne; *Trinacria*, l'île à trois pointes (dénomination qu'elle mérite un peu moins que la Sicile, à moins que l'on n'entende par là l'île aux trois villes capitales, ce qui lui aurait convenu primitivement); *Corimbia*, l'île aux couronnes de lierre (sans doute à cause du triomphe de ses athlètes); *Pæssa*, l'île de *Pæan*, d'Apollon à qui elle était consacrée, et enfin *Atabyria* (1), nom particulier d'une montagne qui s'élève à son centre (2).

.....

(1) Aussi appelée *Stadia*, *Pelagia*, *Asteria*, *Etrea*, *Ytria*, *Macaria*, *Oleossa*, *Ochiroma*, etc. Les Phéniciens la surnommèrent *Rhodes*. Pindare l'appelait l'île aux trois têtes.

(2) *Description des Monuments de Rhodes*, dédiée à Sa Majesté le roi des Pays-Bas, par le colonel

« Cependant le vent nous avait portés vers la droite, et, au lieu d'entrer directement dans le canal, nous étions descendus le long de la côte occidentale, un peu plus bas que l'île de Carchi. Nous remontions en louvoyant et serrant le rivage de plus près : un paysage ou plutôt une longue rangée de paysages magnifiques se déroulait devant nous. Des coteaux s'arrondissaient doucement et entrecroisaient leurs courbes gracieuses. Souvent leur sommet était nu, sablonneux ; mais le tout revêtu de cette teinte d'azur quelquefois dorée que l'on retrouve seulement sous ce beau ciel de l'Asie Mineure. La pente des hauteurs était couverte de bois, formés des mêmes arbres, mais plus touffus et plus verts que ceux de nos pays ; soit que réellement la végétation se développe plus vigoureuse et plus fraîche, soit plutôt que la vivacité de la lumière renforce les couleurs, et que la transparence de l'air permette aux rayons d'arriver dans toute leur pureté jusqu'à l'œil. Ça et là, des palmiers se balançaient au-dessus de la forêt, ou s'élevaient isolés au milieu d'une plage sablonneuse, comme des signaux qui annonçaient de loin au voyageur une terre d'Orient. La mer ne baignait pas toujours le pied des hauteurs : des prairies et des guérets s'étendaient quelquefois sur le rivage, et presque partout des rochers y formaient un véritable rempart. La nature semblait avoir pourvu d'elle-même à la défense de son chef-d'œuvre.

« Nous aperçûmes les villages de Cremasto et de Villanova. C'est dans les environs de ce dernier que se récolte en grande partie le froment nécessaire à l'approvisionnement de Rhodes. Un château, dont les ruines s'élèvent encore à côté de Cremasto, défendait aux pirates l'accès de ce rivage. Selon Dimitri (1), Hélon de Villanova, nommé grand maître en 1323, après l'abdication de Foulques de Villaret, bâtit cette forteresse. Il eut aussi près de là une maison de plaisance également tombée en ruines. On y voit sur quelques corniches les armoiries d'Emery d'Amboise, grand maître en 1503, ce qui prouve que cet édifice aurait été restauré vers cette époque. Quant à la fondation primitive de la forte-

B.-E.-A. Rottiers. Bruxelles, imprimerie de Tencé frères ; 1^{re} livraison, p. 27.

(1) Personnage introduit dans l'ouvrage comme interlocuteur.

Ainsi qu'on peut le voir dans l'*Introduction*, les *Monuments de Rhodes* renfermeront, outre la vue de la grande mosquée, autrefois l'église de Saint-Jean, etc., le couvent des chevaliers ; la châtellenie où fut jugé d'Amaral ; l'église de Sainte-Catherine, où les restes mortels de Marie de Baux, femme de Humbert le Dauphin, furent inhumés avec pompe ; l'église de Notre-Dame de Philermé, à deux lieues de la ville ; les fresques du caveau des chevaliers ; la fresque de Dieudonné de Gozon ; les vitraux peints de Saint-Jean et de Sainte Catherine ; « en un mot, ajoute M. le colonel Rottiers, Rhodes sera représentée dans cinquante-cinq planches. » Celle du dernier cahier représentera quelques monnaies de l'ancienne Rhodes, et celles des chevaliers depuis Hélon de Villeneuve jusqu'à l'époque où ils ont abandonné l'île.

resse, je crois pouvoir la faire remonter bien plus haut que le xiv^e siècle. c'est-à-dire à la première domination des Arabes dans l'île, à commencer du vii^e. Son origine est la même que celle de ces petites tours blanches de la forme d'un cône tronqué, que l'on aperçoit de distance en distance sur toute la côte : elles étaient toutes destinées à signaler l'apparition des flottes byzantines.

« Une trentaine de familles grecques résident encore à Cremasto. Leurs habitations sont distribuées sur le penchant de la montagne jusqu'au bord de la mer. La culture de la terre fait leur occupation et pourvoit à leurs besoins. Souvent leur récolte est détruite par un fléau que le vent du sud apporte de l'Egypte. Des nuées de sauterelles la dévorent en un moment. C'est ce qui est arrivé en 1815, et les pauvres gens, dont nous apercevions les chétives demeures, devaient être dans la plus affreuse misère. Du temps des chevaliers, quand toute la surface de l'île était couverte d'une nombreuse population, à l'approche du fléau que l'on aperçoit de loin comme un nuage noir, on s'assemblait sur la côte, en poussant des cris et frappant sur des ustensiles de cuivre. La terrible phalange épouvantée passait alors à côté de l'île, et bientôt, épuisées de fatigue et toujours poussées par le vent, les sauterelles allaient se noyer dans la mer. Aujourd'hui que Rhodes a perdu ses guerriers, elle n'a même plus assez d'enfants et de femmes pour tenter cette facile défense ; les sauterelles la dévorent impunément comme les Turcs. »

C'est à regret que nous bornons là nos citations, la première livraison des *Monuments de Rhodes* ayant seule paru. Mais on aura facilement pu juger de l'intérêt de cet ouvrage que nous signalons d'avance à l'attention des amis des arts et de la saine littérature.

Nous continuerons l'article de Rhodes, guidé par un des officiers distingués de la marine française ; son récit, tracé pour lui seul, et comme un véritable croquis d'après nature, peut se placer, de même que ces derniers, à côté des tableaux les plus richement composés.

Extrait du Journal de M. de Robillard, capitaine de frégate, commandant alors la corvette la Truite.

« 7 février 1826.

« Parcourant la ville et les forêts où tout atteste encore le séjour des Hospitaliers de Jérusalem, nous entrons dans la rue dite des chevaliers. Elle est montueuse, assez large, et excite le plus haut intérêt. Les maisons, fort belles pour la plupart, qui la bordent des deux côtés, étaient les logements des anciens preux dont la France s'honore d'avoir vu naître l'élite. Leurs écussons, armoriés sur de grandes plaques de marbre blanc, y sont si merveilleusement empreints, qu'on les dirait placés de la veille. Les casernes de ces soldats religieux, leur hôpital, existent encore avec des inscriptions latines, et d'autres

en caractères gothiques. Sur l'hôpital est la date de 1484. Sur des maisons, je lus successivement celles de 1492, 1498, 1518. Un vaste bâtiment offrait ces mots : *Pour l'Oratoire, 1511*. Les fleurs de lis dominant dans les divers blasons, on en remarque presque à tous.

« A l'extrémité de cette longue et intéressante rue se trouve un grand bâtiment en ruines... Des pans de murs, des arceaux sont pourtant demeurés debout. C'est la loge de Saint-Jean où s'assemblait le conseil des Hospitaliers ; un peu au delà, sur la gauche, on arrive à l'église de Saint-Jean, aujourd'hui convertie en mosquée. J'en vis l'intérieur par une fenêtre. Le clocher, maintenant terminé comme un minaret, porte le millésime 1509 ; au delà, on rencontre les remparts qui sont d'une parfaite conservation et d'un travail prodigieux. Que de pierres, que de fossés creusés dans le roc, d'ouvrages extérieurs, de forts avancés ! Rhodes, à l'époque où elle fut ainsi fortifiée, dut paraître imprenable. Mais elle est dominée.

« Nous passâmes devant le palais encore debout des grands maîtres. Il était tellement solide et fort, qu'il soutint un siège après que la ville fut rendue.

« Le long des remparts on continue d'apercevoir des croix sans nombre et des figures de saints, entre autres à la tour de Saint-Paul, au fort Saint-Nicolas, etc., etc. Les Turcs n'y touchent point, et ce peuple n'est pas naturellement destructeur ; mais, s'il démolit rarement, il ne répare jamais. On croirait qu'il porte un égal respect au temps et à la fatalité. J'ai remarqué des portes d'église, ainsi que de quelques maisons, dont le bois n'a subi aucune altération. Elles sont ciselées avec un soin et une délicatesse infinis. Au près des bastions, on m'a montré plusieurs de ces anciens basiliques des chevaliers, espèces de canons d'une longueur démesurée, portant des boulets de marbre d'une énorme grosseur. Les piles de ces boulets sont à côté des pièces, sous le poids desquelles s'affaissent leurs vieux affûts vermoulus. Je remarquai encore au-dessus d'une porte des armoiries intactes et l'inscription : *d'Amboise, 1512*.

« 8 février.

« Nous allâmes voir l'église du couvent des Capucins, où existe un tableau peint sur marbre, représentant une Vierge et l'enfant Jésus. Le grand maître, Pierre d'Aubusson le fit placer, en 1480, dans la chapelle dédiée à Notre-Dame de la Victoire, en mémoire de la levée du siège. Beaucoup d'ex-voto, de colliers d'or, de bagues, de couronnes d'argent, sont appliqués sur ce tableau.

« De là, lancés dans la ville avec un drogman et un janissaire, nous nous rendîmes à la première ou petite rue des Chevaliers. On l'appelle ainsi parce qu'elle est antérieure à la grande, dont on la dirait une annexe. Ses maisons sont pareillement symétriques, rangées en forme de tentes, et portant des armes à leurs frontons. Nous arrivâmes ainsi à la

châtellenie, grand bâtiment en très-bon état où se rendaient les jugements. Nous passâmes près d'une fontaine, dont le réservoir en marbre blanc fut le tombeau d'un ancien grand maître. On y lit :

Robert de Julliac, mort le 29 juillet 1377.

Nous nous dirigeâmes ensuite vers une rangée de beaux édifices voûtés et symétriques ; c'étaient les casernes. Tout à côté, se trouve le couvent dans l'intérieur duquel nous pûmes pénétrer. C'est un vaste cloître, renfermant des terrasses et un jardin au milieu. Tout y est si parfaitement intact, que les bois de la charpente et des planchers semblent comme neufs. L'hôpital, que nous revîmes en repassant, fut érigé par les soins du commandeur Clouet, en l'an 1484, comme une inscription l'indique.

« Revenus devant le palais et sortant par la porte d'Amboise, nous fîmes, hors de la troisième et dernière enceinte, le tour complet des remparts. Mais cette promenade a lieu à travers un cimetière continuel. Après la prise de Rhodes, un pacha demanda, dit-on, que l'on consacrait désormais ce terrain aux sépultures, à cause de la grande quantité de sang musulman qui y avait coulé. Ce fut à la vue de ces mêmes fortifications, de ces créneaux, de ces mêmes canons, que nous lûmes quelques passages de l'histoire de ces célèbres chevaliers, et nous foulions sans doute à chaque pas les victimes d'une guerre aussi acharnée qu'éclatante d'exploits héroïques. Si cette masse de morts qui repose sous ces tours se fût levée à la fois, elle eût été plus que décuple de la population actuelle de la ville. Mais ces ossements gissent en silence, surmontés de colonnes de marbre, terminées par le turban, et entourées de sombres cyprès. Rien n'en troublait le silence éternel que le bruit de nos pas, du vent et des vagues.

« Une des églises des Hospitaliers a été transformée en synagogue. Plus loin, et en entrant par une maison particulière, nous aperçûmes les ruines d'une autre église assez vaste, où les murs offrent encore des armoiries peintes à fresque.

« On ne peut parcourir Rhodes sans penser au fameux colosse (1), dont l'architecte (Charès, élève de Sisiphe) était de Lindes ou Lyndes. On croit en retrouver des vestiges dans le sud-est de l'île ; on pense qu'il était de maçonnerie, recouvert de lames en bronze. Il représentait Apollon, haut de cent cinq pieds, et avait sur sa tête un énorme réchaud contenant du charbon allumé, qui formait ainsi un fanal pour diriger les barques sur le port pendant la nuit. Les deux pieds du colosse étaient à environ trent-cinq pieds l'un de l'autre. On sait que Plin en a laissé la description et qu'il fut

(1) Jusqu'à présent on avait indiqué à l'entrée du port la place de ce colosse. M le colonel Rottiers promet une « dissertation curieuse sur cette merveille du monde, et démontrera la fausseté de l'opinion reçue sur son véritable emplacement. »

J. Fernandès de Heredia, grand maître, en 1376.

Telles sont, monsieur le ministre, les parties les plus remarquables des fortifications de Rhodes. Les portes, les tours et les courtines ne diffèrent de celles qu'on a élevées en France, au xv^e et xvi^e siècles, que par la forme arabe des créneaux dont elles sont couronnées. Les travaux les plus considérables portent les écussons de Pierre d'Aubusson et de Villiers de l'Isle-Adam. Le commandeur Pierre Clouet fut secondé par un autre ingénieur dont les armoiries sont sculptées en plus d'un endroit, mais dont il ne m'a pas encore été possible de découvrir le nom. L'histoire nous apprend que Villiers de l'Isle-Adam fit venir à Rhodes l'ingénieur Gabriel Martineugue, gentilhomme bressan, et le chargea de la surintendance des fortifications de la ville. C'est sans doute à cet ingénieur qu'il faut attribuer les constructions élevées à l'époque où Villiers de l'Isle-Adam a été grand maître des chevaliers de Saint-Jean, à Rhodes.

Architecture religieuse.

La plupart des édifices religieux que les chevaliers avaient bâtis à Rhodes sont tombés en ruines à la suite du dernier siège que cette ville a soutenu, et aussi par l'incurie de la population musulmane. Ils ont été élevés du xiv^e au xvi^e siècle, et rappellent les styles d'architecture qui régnaient en France à cette époque. Je dois faire observer toutefois que le profil des moulures est sensiblement altéré dans les constructions rhodiennes. Quant à la décoration sculpturale, elle est pauvre, a une physionomie bâtarde, et tient du goût français et du goût d'alien tout à la fois. Ces observations peuvent s'appliquer également aux monuments civils qui existent encore dans la ville de Rhodes.

L'église *Saint-Jean*, la construction religieuse la plus importante que les chevaliers aient possédée à Rhodes, a été bâtie sur les dessins d'Arnolphe de Florence; elle rappelle, par ses dispositions générales, les anciennes basiliques latines, et par son style dans plusieurs parties, nos cathédrales des xiv^e et xv^e siècles. La première pierre en fut posée en 1310 par le grand maître Foulques de Villaret.

La façade de l'église Saint-Jean est très-simple; elle se termine supérieurement par un pignon peu élevé et à large base, au milieu duquel s'ouvre une rose rayonnante de bon goût, mais de petite dimension. La porte est ogivale, dénuée d'ornements, et seulement surmontée d'un gable dont les moulures sont épaisses et incorrectes. A droite et à gauche de la façade, il y a deux fenêtres cintrées sans meneaux intérieurs; elles correspondent aux bas côtés de l'église. Il existe dans le mur latéral droit, une seconde porte, plus petite que la précédente: elle est décorée de colonnettes dans le goût du xiv^e siècle. Le tympan renferme trois

écussons portant au centre les armoiries de l'ordre; à gauche, celles de Clermont-Tonnerre, et à droite, celles d'Hélion de Ville neuve. Les façades latérales n'ont rien de remarquable.

En avant et en dehors de la façade principale s'élève une tour carrée qui servait autrefois de clocher pour l'église Saint-Jean. L'étage supérieur de cette tour, détruit pendant le siège par les boulets turcs, a été remplacé depuis par un minaret. Ce clocher, bâti en pierres d'appareil, porte la date de 1509, et les écussons d'Eméri d'Amboise et de Villiers de l'Isle-d'Adam. Il est percé de quelques fenêtres, ou cintrées, ou ogivales, ou rectangulaires. En somme, c'est une construction d'assez pauvre apparence.

Le plan intérieur de l'église Saint-Jean est un rectangle qui est terminé carrément à son extrémité orientale, et non pas par une ou plusieurs absides. La nef est divisée, dans le sens de sa longueur, en trois parties par deux rangées parallèles de cinq colonnes cylindriques, portant des arcades ogivales. Ces colonnes, de modules différents, et la plupart en granit, ont été enlevées à plusieurs édifices antiques; leurs bases sont enfoncées sous le parvis de la nef; quant à leurs chapiteaux, ils sont d'une composition variée; les uns rappellent l'ordre dorique, les autres le corinthien; enfin il y en a qui sont ornés d'écussons armoriés. Les tympanes des arcades de la maîtresse nef sont percés de rosaces légèrement rayonnantes. Les fenêtres qui éclairent les bas-côtés sont en plein cintre ou en ogive, sans meneaux intérieurs. On y voit encore quelques restes de travaux représentant les armoiries de l'ordre, et celles de Jean-Baptiste des Ursins. La maîtresse nef est couverte par une voûte en charpente apparente. Cette voûte est cylindrique et divisée en caissons hexagones, dont le fond d'azur est parsemé d'étoiles d'or.

Le chœur est flanqué, en dehors des murs des bas-côtés, de trois chapelles rectangulaires, à voûtes d'arêtes. Le sanctuaire est lui-même divisé en trois autres chapelles également rectangulaires dont l'entrée est dirigée suivant l'axe de la nef. Toute cette partie de l'édifice est construite dans un autre système que le reste de l'église. Elle est voûtée en pierres d'appareil; le profil des arcs-doubleaux et des nervures diagonales des voûtes est le même que celui qu'on retrouve dans nos cathédrales du xiv^e siècle. La première chapelle située à droite et à l'extrémité des bas-côtés, et celle qui est à gauche, renfermaient les tombeaux de deux grands maîtres français, Pierre d'Aubusson et Eméri d'Amboise. Ces tombeaux, qui ont disparu depuis que les Turcs sont maîtres de la ville, étaient placés sous deux arcades, dans le genre des *monumenta arcuata*, appliqués contre le mur des chapelles. Par leur style, ces niches, vides maintenant, appartiennent à l'art du xv^e siècle.

Au milieu de la nef, on voit, encastrée

dans le pavé, la pierre tumulaire de Fabrice Caretti. Ce grand maître est figuré sur cette dalle, les mains jointes sur la poitrine. Ce portrait est gravé en creux et accompagné des armoiries du défunt et de l'inscription suivante :

R. et ill. Fabricius de Caretto magnus Rhodi
magister, urbis instaurator et ad publicam
utilitatem per septenium rector hic jacet
M. D. XXI.

On remarque encore quelques tombes, sur deux desquelles il est facile de distinguer les armoiries de Roger du Pin et de Philibert de Naillac.

L'église de Saint Jean est depuis plusieurs siècles convertie en mosquée. L'escalier du chœur a été changé de direction et se présente obliquement. Plusieurs des pierres dont se compose cet escalier sont couvertes d'inscriptions grecques antiques, dont il ne m'a pas été permis, à mon grand regret, de prendre une empreinte ou une copie.

L'ancienne église *Sainte-Catherine* a également été convertie en mosquée. Les musulmans ont reconstruit la façade, qui n'offre rien de remarquable. L'intérieur de l'édifice est assez bien conservé et appartient à notre style d'architecture occidentale du xv^e siècle. Les voûtes sont d'arêtes; quant aux fenêtres, elles sont divisées en compartiments flamboyants et conservent quelques vitraux sur lesquels on voit encore une image de sainte Catherine et quelques écussons. Sur ces écussons on reconnaît les armoiries d'Angleterre ainsi que celles de Fluvian de la Rivière et de Jean de Lastic. L'église *Sainte-Catherine* contient le tombeau de Marie de Baux, femme de Humbert II, dauphin du Viennois, morte dans le courant du xiv^e siècle.

Les deux églises *Saint-Marc* et *Notre-Dame des Victoires* ont été bâties dans le courant du xv^e siècle. La première est complètement ruinée; la seconde, située dans le quartier juif, est une simple chapelle adossée au rempart. Elle fut construite par les ordres de P. d'Aubusson, en mémoire des avantages qu'il avait remportés sur les Turcs, en 1480, pendant le siège de Rhodes. Elle n'avait qu'une nef voûtée en berceau ogival. Elle est aussi ruinée en grande partie.

En dehors de la ville, il existe encore des restes d'une église qui porte le titre de *Saint-Etienne*. Le plan de cet édifice est en forme de croix grecque. Les portes sont dans le style du xv^e siècle. Quelques fenêtres sont en plein cintre, d'autres sont en ogive. Au centre de la croix s'élève une coupole dont le tambour, octogone et très-élevé, est décoré d'une architecture fort simple. A l'intérieur de l'église, les quatre grands arcs sur lesquels repose la coupole, sont également des ogives; la retombée de ces arcs est supportée par des impostes taillées en biseau. On avait fait, dans les quatre pendentifs de la voûte, les figures des quatre évangélistes. L'église *Saint-Etienne*, sans doute

bâtie pendant la domination des empereurs de Byzance, a été reprise en sous-œuvre sur la fin du xv^e siècle.

L'église actuelle du couvent des *Franciscains* n'a rien de monumental dans la construction. Elle possède une image en marbre de la Vierge, qui provient de la chapelle de *Notre-Dame des Victoires*, et présente les armes de Pierre d'Aubusson.

Il ne m'a pas été possible d'aller visiter les ruines de l'église de *Notre-Dame de Philermé*, située assez loin de la ville de Rhodes, d'après ce que j'en ai appris. Cette église, comme les autres édifices dont je viens de vous entretenir, a été rebâtie, en majeure partie, à la fin du xv^e siècle. Les arcades et les fenêtres sont tantôt ogivales, tantôt en plein cintre. La nef et les chapelles sont couvertes par une voûte d'arêtes. Les consoles sur lesquelles repose la retombée des nervures diagonales et des arcs-doubleaux de la principale chapelle, présentent les armoiries de Villiers de l'Isle-Adam. En avant de l'église de *Philermé*, s'étend un caveau dont les murs sont ornés de peintures à fresque. Ces peintures paraissent devoir offrir quelque intérêt, car elles représentent quelques grands maîtres de Rhodes et une suite de sujets religieux.

On n'a pas su me dire s'il existait dans les autres parties de l'île de Rhodes, quelque autre édifice chrétien attribué aux chevaliers. Le départ trop prompt des bateaux à vapeur, qui ne passent là qu'une fois par mois, ne m'a pas permis de faire un séjour assez long pour vérifier le fait par moi-même.

Architecture civile.

Les édifices bâtis à Rhodes pendant la domination des chevaliers de *Saint-Jean de Jérusalem*, sont d'un goût sévère, ont une apparence massive et semblent être autant de petites forteresses. Ils sont ornés d'écussons à l'extérieur, percés de fenêtres étroites, et recouverts en terrasse, suivant l'usage oriental.

Le *palais des grands maîtres* occupe un des points les plus élevés de la ville, non loin de la porte d'Amboise. C'est un vaste édifice rectangulaire, crénelé, flanqué de tours, entouré de fossés, et au centre duquel on voit un donjon carré. La salle d'audience est démolie en partie, mais on y retrouve deux colonnes isolées. Dans les cérémonies, les officiers de l'ordre se rangeaient autour d'une de ces colonnes, et les simples chevaliers autour de l'autre. Cette salle était rehaussée de peintures, aujourd'hui complètement effacées. On reconnaît encore, malgré l'état de ruines où est tombé ce palais, la chapelle du grand maître, bâtie au xv^e siècle, une galerie ouverte d'où le chef de l'ordre assistait aux offices religieux, et enfin des magasins voûtés d'une construction solide. Ce palais, fondé au xiv^e siècle, a été reconstruit en partie par Pierre d'Aubusson.

La *Loge*, édifice où se tenaient les conseils

de l'ordre et où les chevaliers se réunissaient le dimanche, pour, de là, se rendre au palais du grand maître, est située près de l'église Saint-Jean, et est détruite en majeure partie. On y retrouve cependant l'emplacement de la salle principale, dont la voûte d'arêtes était soutenue par des colonnes. Les chapiteaux de ces colonnes sont ornés de rinceaux et de torsades. La Loge se présentait à l'extrémité supérieure de la rue dite *des Chevaliers*. Une construction que l'on voit à gauche de la Loge porte les armoiries de Roger du Pin, grand maître, de l'année 1353 à l'année 1365.

La *Châtellenie* est une maison du xiv^e siècle, qui présente une cour intérieure où se trouve un escalier porté sur une voûte rampante et conduisant à une galerie. Au-dessus de l'escalier, est incrusté l'écusson de Robert de Julliac. La galerie s'ouvre sur la cour par une série d'arcades ogivales, dont les archivoltes sont ornées de gros tores, et les tympanes de panneaux à feuillages et de rosaces flamboyantes. Les colonnes qui supportent les arcades ont des chapiteaux décorés de feuilles contournées.

La *Caserne des Chevaliers* est assez bien conservée ; la façade offre au rez-de-chaussée une série de portes et de fenêtres alternant, les unes en ogive, d'autres en plein cintre, les unes ouvertes, les autres simplement simulées. Au premier étage, se déploie une longue galerie composée de quinze arcades reposant sur des pieds-droits massifs. Elle est couverte d'un plafond en charpente. On arrive par cette galerie à de petites chambres qui servaient de logement pour les soldats. Cette caserne, toute en pierre d'appareil, a été bâtie à la fin du xv^e siècle.

L'*Amirauté* était aussi un édifice considérable ; elle est située dans le quartier juif. C'est un vaste bâtiment dont le rez-de-chaussée, solidement voûté, est distribué en plusieurs magasins. Dans la cour intérieure du monument, on voit un escalier jeté sur un arc rampant ; il est décoré d'un cordon à torsades. J'ai remarqué sur le mur, à gauche de cet escalier, un tablier sculpté en bas-relief, et au-dessous le mot *PALIOUWAROC* ; sur la cage même de l'escalier, les armes de Villiers de l'Isle-Adam, et enfin, à droite, encastré dans le mur, au-dessus des marches, un bas-relief représentant le Christ en croix. L'*Amirauté*, comme la caserne, date de la dernière période ogivale.

Le *couvent des Chevaliers* est situé dans la partie inférieure de la ville et se trouve dans un assez bon état de conservation. Sur une porte conduisant à sept magasins voûtés, on lit le nom d'Antoine de la Rivière et la date de 1445. La façade principale a deux étages et se terminait supérieurement par une galerie cannelée. Le rez-de-chaussée présente huit arcades cintrées, surbaissées et très-saillantes sur le nu du mur. La plus grande porte offre une voussure profonde au-dessus de laquelle s'élève un avant-corps à cinq pans, percés de fenêtres, les unes carrées, les autres ogivales et ornées dans

le goût du xv^e siècle. Cette porte a été bâtie en 1489, par l'ingénieur P. Clouet. On y voit une fleur de lis. Au centre de l'édifice, se déploie une cour carrée, en forme de cloître. Au premier étage, on trouve une galerie qui ouvre sur tout le pourtour de la cour et par laquelle on arrive à des chambres, aux cuisines, au lavoir et à une petite chapelle qui, par son style, paraît remonter à la fin du xiv^e siècle. Le profil de l'archivolte qui décore les arcades de cette galerie appartient à la même époque. Le plan des colonnes est elliptique ; quant aux chapiteaux, ils ressemblent à une large courroie à agrafe. Ces chapiteaux ont une configuration toute particulière, et je n'en ai jamais vu qu'on puisse leur comparer. Cette galerie est plafonnée en charpente, entre les solives, et sur la surface intérieure de l'entablement, on remarque des écussons divers, ceux de Jean de Lastic, d'Ant. de la Rivière, de P. d'Abusson, de Villiers de l'Isle-Adam, etc. Le réfectoire est la partie du monument la plus belle et la plus complète. C'est une grande pièce, divisée dans le sens de sa longueur en deux nefs par une rangée de colonnes prismatiques, portant des arcades ogivales de l'époque du style flamboyant. Les chapiteaux des colonnes sont octogones ; chacune de leur face est encadrée par une torsade et porte alternativement la croix de Jérusalem, et la croix des armes de Villiers de l'Isle-Adam. On remarque encore dans cette salle, plafonnée en charpente apparente, peinte et écussonnée, une grande cheminée et des cellules autrefois destinées au service. Le couvent des chevaliers a été transformé en hôpital par les Turcs. Quand je l'ai visité, il était tout à fait abandonné, ce qui doit faire craindre maintenant pour sa conservation. Peut-être sera-t-il bientôt ruiné comme l'ancien *hôpital des Chevaliers*, dont il ne reste guère qu'une petite porte du xv^e siècle, sur laquelle j'ai lu à peu près cette inscription française :

Diligent de l'evre. sollicit. enfermie. F. P.
Clouet, command. m. cccc. xcix. combli. fut
l'hospital tout neve.

Il me reste encore, monsieur le ministre, à vous signaler les principaux prieurés des diverses langues de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ces prieurés se trouvent presque tous dans la rue dite *des Chevaliers*, rue bien droite, large, bien pavée, garnie d'un double trottoir et bordée de maisons couvertes en terrasses. Ces maisons, percées d'une petite porte au rez-de-chaussée et de quelques fenêtres étroites, sont actuellement occupées par des familles turques, aussi est-il à peu près impossible d'y pénétrer. Cette rue ne renferme ni boutiques, ni marchands, de telle sorte qu'elle est toujours déserte et semble faire partie d'une ville dévastée et abandonnée depuis longtemps. Les Turcs, il est vrai, n'aiment point à détruire, mais ils ne font jamais de tentatives pour conserver : ils laissent les œuvres de l'homme périr d'elles-

mêmes, par l'effort du temps, avec lequel ils n'essayent point de lutter. La rue des Chevaliers, bâtie aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, existe donc, à peu de chose près, telle qu'elle a été laissée par le grand maître Villiers de l'Isle-Adam, après la capitulation de Rhodes.

À l'extrémité inférieure de la rue, à droite, et à peu près en face du couvent des Chevaliers, on trouve tout d'abord le *prieuré d'Italie*, qui n'offre de remarquable qu'une sorte d'édicule ogival, renfermant les armoiries de l'ordre et celles du grand maître Fabrice Caretti, avec la date de 1519. Ces armoiries sont surmontées d'une pomme de pin. La porte de l'édifice est en ogive; quant aux fenêtres, elles sont rectangulaires et sans ornements.

Le *prieuré d'Angleterre*, qui est voisin du précédent, a la même physionomie architecturale. Il porte un très-bel écusson écartelé des armes de France et d'Angleterre; au-dessus de la porte, on voit deux autres écussons dont je n'ai pu encore trouver l'attribution.

Le *prieuré de France* est situé également à droite en montant dans la rue des Chevaliers. C'est un grand édifice rectangulaire, couronné par une galerie crénelée présentant des gargouilles saillantes en forme de poisson, et quatre guérites en encorbellement d'un effet très-pittoresque, et qui donnent à l'édifice une physionomie tout à fait monumentale. Je dois dire cependant que cette galerie est ruinée en partie : le rez-de-chaussée de la façade est décoré d'une arcature simulée. La porte est ogivale, ornée de chaque côté des écussons du commandeur Clouet, architecte du prieuré, et surmontée de la date 1492. On remarque à droite et à gauche dans le mur de la façade une grande croix grecque sculptée en marbre, et dans chaque bras de la croix, des écussons aux armes de France, de l'ordre de Saint-Jean, de Pierre d'Aubusson et d'Henri d'Amboise. Sur un autre écusson, également aux armes de France, on lit, en bas, la légende :

Voluntas Dei est.

Et sur les côtés :

Montjoie saint Denis.

Les fenêtres sont rectangulaires, encadrées par une corniche; sur celle du milieu est inscrite la date de 1493.

Il existe une porte latérale donnant dans une ruelle. Elle est rehaussée d'un bas-relief représentant un ange qui tient, d'une main, les armes de l'ordre, et de l'autre main, les armes d'Henri d'Amboise. On remarque encore au-dessus de cette porte les armes de Villiers de l'Isle-Adam, suspendues à une branche de pin, sans doute en mémoire de Royer du Pin, qui posa, en 1358, la première pierre du prieuré de France. La porte latérale donne accès à un escalier qui conduit dans un salon ouvrant sur une cour intérieure, autour de laquelle sont disposées plusieurs chambres que je n'ai pu visiter. Il y a dans le salon une vaste cheminée. Le

plafond, en charpente, est orné de peintures et de la croix de Saint-Jean de Jérusalem. La maison située au-dessus du prieuré dont je parle, appartenait également à la France. La façade présente une chaire en pierre à laquelle on arrive par un escalier extérieur. Cette chaire, bâtie suivant le goût du ^{xv}^e siècle, est couronnée par un clocheton. C'est de là qu'on lisait les proclamations du grand maître. On remarque sur cette maison les armes de France et celles de la famille de Clermont-Tonnerre.

Un autre édifice qui a un intérêt tout particulier pour moi, est l'*auberge de France*. La façade principale donne dans une ruelle. On y lit l'inscription latine suivante :

R. D. F. P. Couriaut, Baiulus more et preceptor
des Espaulx, hanc reedificaverant. M. D. XX.

Sur l'arrière-façade de ce monument, qui donne du côté de la mosquée de Soliman, on trouve les armes de France à droite; celles de l'ordre au milieu, et celles de Régis de Saint-Simon à gauche. Enfin, au-dessous de ces écussons est gravée cette autre inscription :

Christus vicit, Christus regnat, Christus imperat.
R. D. F. regis de Sancto Simone, thesaurarius, has aedes restauravit. M. cccc. ix. x junii.

Cet édifice est, par malheur, ruiné en grande partie.

Je trouve encore à citer, pour la rue des Chevaliers, le *prieuré de la langue de Languedoc*, décoré d'armoiries. Il offre une inscription ainsi conçue :

R. D. N. S. F. Franciscus Flota, prior Tholos.
construxit. M. D. XVIII.

Le *prieuré d'Espagne et de Portugal* occupe deux maisons situées en face l'une de l'autre, et reliées l'une à l'autre par une arcade ogivale. On voit sur l'une des façades de l'édifice de belles armoiries où l'on reconnaît, au centre, les armes d'Espagne; à droite, celles d'Évreux, et à gauche, celles de Portugal; l'écusson de Pierre d'Aubusson est aussi sculpté sur cet édifice, et cela sans doute parce que le prieuré d'Espagne aura été bâti pendant la magistrature de ce grand maître.

On retrouve encore dans la ville de Rhodes quelques autres monuments, mais ils sont peu importants. Je signalerai cependant une maison qui porte les armoiries de la famille des Baux, de Provence, et le sarcophage en marbre du grand maître Robert de Julliac. Ce tombeau, à base rectangulaire, est adossé à une maison près du couvent des Franciscains, et a été transformé en fontaine. Sur sa face principale, on voit les armes de l'ordre et celles de Julliac, avec une inscription latine qui fournit la date de 1377.

Telles sont, monsieur le ministre, les diverses constructions historiques que renferme encore maintenant la ville de Rhodes. Presque toutes ont été élevées par des grands maîtres originaires de notre pays. Nous pou-

vons donc les revendiquer comme des monuments nationaux et leur donner place dans l'histoire de l'architecture française.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L. BATISSIER.

RIETI, ville dans les Etats pontificaux.

I.

Eglise de Sainte-Marie DE PLATEA.

Sur une grande plaque où se voyent encore des vestiges de cette ancienne inscription.

† Sci Micaeli
sci Silvestri papæ.
Clementi. Sixti. Urbani.
Cornelji, Leoni. Gregori.

† Dni Salvatoris. sci Petri.
Pauli. Andree.
et in honore omniū
Apostoloru. atque omniū
scorum. ☩

† Sci Ilarii. Martini.
Remedii. Mauricii.
Dionisii. Benedicti. Severi.
et in honore omniū confessorū.

† Sce Marie. Joh. Baptiste. Stefani.
Laurenti. Sebastiani. Savini.
Eleutheri. Victorini. Anthie. Anatolie. Victorie.
et in honore omniū martirū ☩

II.

† Post vastacionem Saracinoru ego Talebrandus peccator renovare et consecrare rogavi cum Sintari et Perto p̄bri temporibus domnio Johi pape et Tofi ep̄o civitate Reatine et Rodulfo regi ab incarnatione dñi nri ihu Xpi anno noncesimo vicesimo quarto quinta die ms december per indictio tercio decimo.

Petrus.
ep̄s condidit
Leo archip̄bt
Reatina ☩

Voy. MARINI, évêque de Rieti, *Comment. de S. Barbara*, p. 228 et 300; cardinal MAÏ 45, 3. Le savant éditeur à qui nous empruntons cette inscription en indique ainsi le lieu : *In ecclesia S. Marie de Platea, Civitatis regalis, Reatinæ diœceseos.*

RIKKES, dans le Yorkshire, en Angleterre.

Epitaphe d'Elisabeth de Stanton au cimetière du couvent de Rikkes.

Douce Jesu de Nazareth ei merey a Elisabet de Stanton jadis prioeres de cest maison.

(*Sepulcral Monuments*, t. 1^{er}, p. cix.)

RIMINI, dans les Etats de l'Eglise.

I.

Inscription—sur une colonne.

Au devant.

. . . tino pio
. . . Valerio . . . divi Co . . .
. . . pio felici
. VV. G.
.

CCXI

De l'autre côté en grandes lettres.

D D. N N.
Maximo.
vict.
sem.

(*Cardinal MAÏ*, 237, 2; *DONAT.*, p. 220, 3.)

II.

DDD. NNN. immpp.

Valentiniano
Valenti et Gratiano
piis felicibus ac
triumpatoribus
s imperat. . o. .

(*Cardinal MAÏ*, 267, 2; *DONAT.*, 222, 2.)

III.

Salle du palais, au-dessous du buste de Benoit XIV.

Benedicto XIV. P. M.
quod

M. A. Zollivm episcopvm
patriæ dederit
civesque alios honoribus
auxerit

S. P. Q. Ariminensis
principi beneficentissimo
P.

A. D. MDCCLII.

(*GALLETTI*, *Inscriptiones Binouenses*
p. 224.)

RISINGHAM, dans le Northumberland en Angleterre.

Imp.

D. C. Val.

Constan-
tino
pient
Ang.

(*Cardinal MAÏ*, p. 242; *GRUTER*, p. 1179,
9; *COMDEN*, *Britann.*, p. 627.)

RODEZ, chef-lieu du département de l'Aveyron, en France.

I.

Ancienne inscription gravée autour du grand autel de la cathédrale.

Deus dedit episcopus indignus, fecit fieri hanc aram.
(*Gallia christiana; Cardinal Maï, p. 77.*)

II.

1501.

PRO R. IN CH. P. B.

De Chalenconio, qui obiit 24 oct. 1501.

Hæc structura tegit Bertrandum; condidit illam.
Istius ecclesiæ tenuit moderamina præsul.
Is castella, domos, vigil et solers reparavit.
Heu! postquam pietatis opus prudenter amavit,
Et coluit multis annis (testantur egeni,
Parca nocens rapuit; flevit virtutis amator.
Gressus siste tuos, ores, penses quoque tecum,
Est calcanda semel magnis, parvis, via lethi.

III.

Pro RDO in Ch. Patre.

D. Bert. de Polignaco, episcopo Ruthenensi,
Qui viam carnis ingressus est anno 1501, die
2 novembris cujus aia requiescat in pace

Cum traheret Lachesis vitæ prædulcia fila
Præsulis atque caput redimiret infula clarum
Ecclesiæ Ruthenæ mortis Bertrandus amaris
Perfoditur telis, patrum quoque tegitur antro.
Corde suo volvant ignobiles et generosi:
Parcere Parca nequit; rogat, ores, inclyta virtus.

Le premier de ces deux évêques, Bertrand de Chalencçon, entra à Rodez en 1437, fut député aux Etats de Tours (1484) et se démit en faveur de son neveu (1494). Le nom des Polignac était Chalencçon.

Le second, Bertrand de Polignac, coadjuteur de son oncle depuis 1478, lui succéda en 1494, et mourut huit jours après lui. François d'Estaing, leur successeur, fut le dernier évêque élu par le chapitre, à cause du concordat de François 1^{er} et Léon X.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi, t. III, p. 294.*)

ROMANELLA, dans les Etats de l'Eglise.
Eglise de Saint-Adrien.

Salvo D. N. Theodorico
rege gloriosissimo

(*Cardinal Maï, 340, 4.*)

ROME.—C'est le plus important et le plus riche article de notre *Dictionnaire*. Afin de guider le lecteur, nous allons donner ici, sous forme de table des matières, l'ordre dans lequel nous avons classé ses différentes matières.

A. Explication des sujets et des inscriptions tirées des Catacombes de Rome, données par M. le cardinal Maï, et reproduite dans notre *Dictionnaire*.

B. Inscriptions publiées par M. le cardinal Maï, toutes antérieures à l'an 1000.

1. Vœux, prières, éloges des saints, noms inscrits sur des reliquaires.
2. Autels, temples, fontaines, dons, monuments divers dédiés ou restitués.
3. Donations aux églises et aux établissements religieux.
4. Inscriptions en l'honneur des rois et des princes.
5. Inscriptions en l'honneur d'hommes et de femmes illustres.
6. Lois, monuments, édifices publics ou privés.
7. Epitaphes des martyrs.
8. Epitaphes de femmes martyres.

C. Inscriptions de Rome publiées par Mgr Galletti.

D. Inscriptions diverses.

E. Extrait du mémoire de M. Raoul Rochette sur les antiquités chrétiennes des Catacombes, relatif aux pierres sépulcrales.

Nous regrettons de n'avoir pu compléter la collection d'inscriptions de M. le cardinal Maï par l'addition des inscriptions nouvelles que fournira le bel ouvrage de M. Louis Perret, sur les catacombes de Rome. Ce grand recueil, dont une loi du 1^{er} juillet 1831 a assuré la publication, se composera de cinq volumes grand in-folio, contenant 325 planches. Les premières livraisons sont déjà sous presse.

A.

Voici l'explication des différents sujets tirés des catacombes, que M. le cardinal Maï a fait graver et réunir sur une planche, en tête de sa collection d'inscriptions chrétiennes. Nous reproduisons aussi cette planche à la fin de notre *Dictionnaire*, en donnant des modèles d'inscriptions de différents siècles.

Le premier sujet représente à gauche le Bon Pasteur, portant une brebis sur ses épaules, à droite Daniel dans la fosse entre deux lions; au centre, Adam et Eve auprès de l'arbre de la science du bien et du mal, où paraît le démon. Entre le sujet d'Adam et d'Eve et le sujet du Bon Pasteur est une scène champêtre: des bœufs, un bouvier, des oiseaux domestiques, une chaumière devant laquelle est assis le maître de la maison avec la *stola*. A certain détail on pourrait le prendre pour Orphée adoucissant les animaux féroces aux sons de sa lyre; M. le cardinal Maï écarte cette explication, tout en faisant remarquer que le sujet païen d'Orphée a souvent paru dans les monuments chrétiens des premiers siècles. A droite, entre Adam et Daniel, est la suite de la scène champêtre, un laboureur nu conduisant ses bœufs, au-dessus l'épithaphe de la défunte:

Vibas (*pour* vivas) Pontia in æterno

II. Têtes de saint Pierre et de saint Paul, entre le chrisme au monogramme de Jésus-Christ, trouvées au cimetière de Saint-Hippolyte.

III. L'adoration des mages. La sainte Vierge assise tient le divin Enfant dans ses bras; saint Joseph derrière la sainte mère étend au-dessus d'elle ses mains protectrices; les rois mages, vêtus comme des guerriers romains, apportent leurs offrandes à Jésus. A gauche, le buste et l'épithaphe de la défunte:

Severa in Deo vivas.

IV. Tombeau de Titus enfant, qui est représenté au centre, les mains élevées pour la prière. Son épitaphe est ainsi :

Titus Eupor (ou Euporistus), qui vixit annos x et menses vii, decessit viii kalendas maias in pace.

En haut, deux colombes portant le rameau de la paix.

V. Tombeau de Quiriace. Son épitaphe est ainsi

Hic posita est anima dulces innoca sapiens et pulera nomine Quiriace que vixit annos iii, menses iii, dies viii. Deposita in pace iii idus januarias consulibus dominis Teodosio Augusto II, et Merobaude viro clarissimo III.

A la suite, la colombe tenant le rameau. Ce monument est, comme l'on voit, du deuxième consulat de Théodose, et du troisième consulat de Merobaude, c'est-à-dire de l'an 388. Il n'y a pas d'autres monuments qui mentionnent le troisième consulat de Merobaude. Le mot *innoca* qui se trouve dans l'épitaphe est pour *innocua*.

VI. Tombeau d'Axungius, jeune enfant. A gauche, l'enfant les mains étendues comme celui qui prie; au-dessus de lui, le monogramme du Christ, au bas la colombe avec le rameau. A droite, l'épitaphe :

Parentes filio Axungio benemerenti in pace, qui vixit annis vi, menses x; depositus vi kalendas octobris.

Voici les explications mêmes de M. le cardinal MAÏ sur ces différents sujets.

Ad specimen lapidum christianorum delegi sex, qui bibliothecæ Vaticanæ parietibus inter alios adfixi sunt, et imaginibus aliquot rudi arte exornati.

I. Habet imagines Adami et Evæ, Pastoris boni cum ovibus, et Danielis nudi orantisque inter duos leones; quas ipsas imagines cernere licet etiam in prima vitrorum sacrorum tabula a Bonarotio editorum, cujus commentarium legere pretium operæ erit. (Mirum quippe, quomodo res adeo tenuis atque in speciem vilis, cujusmodi ea vitrorum fragmenta sunt, summo viro explicandæ eruditionis innumeræ et optimæ occasionem præbuerit.) Adest etiam delineatio villæ. Ante ædes paulo nobiliores dominus sedet stolatus; deinde tugurium rusticum; bubuleus flagello boves territans; servus rusticus eos caula veluti concludens; alius junctis tauris, nudus ut ait poeta, arat. Denique catelli atque gallinæ. Pro villæ domino cogitaveram primo de Orpheo plectrum tenente qui belluas sono mulceret. Et sane Orpheum inter symbola Christianorum monumentorum numeratum scio, deque eo docte ARINGIUS loquitur, *R. S.* lib. vi, 21; verumtamen in hoc lapide ornatus ejus ab illo nimis differt, quem in Vaticano Virgilio vat., et apud Bottarium, *R. S.*, t. II, tab. 63

et 71, spectamus. Epigraphe : *vibas (vivas) Pontia in aeterno*. Littera *i* voc. *Pontia* latet in *a* oblonga.

II. Petrus et Paulus apostoli, quos inter Christi monogramma. Lapis inventus in cœmeterio S. Hippolyti, quem rudi ultra rei veritatem opere exhibet Boldettus, p. 193, cum alia quoque epigraphe, quæ apud eum legitur, et in lapide adhuc superest.

III. Deipara sedens cum puero Jesu in gremio. Retro Josephus conjux. Stella imminet. Coram Magi tres cultu barbarico, cum pileis phrygiis et palliis, qualis est oratorum Trojanorum ad Latinum regem habitus in Virgilio vat., qui pariter eodem corporum gestu munera offerunt, ut hic Magi : quorum obsequium in Christianis monumentis exprimi solitum occurrit etiam apud Spretum, *Inscr. Ravenn.*, t. I, tab. 8, et apud Aringium in sarcophago, *R. S.*, lib. III, 22, t. I, p. 617; et sæpe alibi; deque ea re late disserit idem Aringius, op. cit. lib. vi, 2. Legendus insuper elegantissimus Bonarotius, *Vitr.* tab. 9, fig. 3, p. 68-71.

IV. Titus Eupor (seu Euporistus) puer decennis manibus elatis, qui est orantium in christianis lapidibus habitus. Columbæ seu pulli cum ramis.

V. In hac inscriptione tertius apparet Merobaudis consulatus cum magno Theodosio iterum consule, id est anno 388. Erat autem incognitus hactenus hic tertius Merobaudis consulatus : namque et Muratorius in *Annalibus Italiæ* ad hunc annum adnotat eum Idatio, Cynegium Theodosii collegam mortuum esse in consulatu mense tertio; sed quisnam ei suffectus fuerit, non dicit : nunc vero cognoscimus suffectum Cynegio fuisse Merobaudem. Item in inscriptione occurrit vocabulum *innoca* lexicographis fortasse adnotandum, nisi forte malent judicare mendum fabrilis pro *innocua*.

VI. Puer Axungius sexennis orans manibus passis, et tanquam ad Dei conspectum admissus admirans. Superne Christi monogramma, inferne columba cum ramusculo, quæ avis innocentiae æternæque pacis index videtur.

B.

Inscriptions de Rome publiées par M. le cardinal MAÏ, toutes antérieures à l'an 1000.

CHAPITRE PREMIER.

Vœux, prières, éloges des saints, noms inscrits sur des châsses et reliquaires.

I.

Sur le piédestal de la statue de Constantin que l'empereur fit placer lui-même à Rome. (Eus. Vit. Const., I, 40.)

[Imp. Cæs. FL. Constantinus maximus triumphator P. F. aug.]
hoc salutari signo
quod verum fortitudinis argumentum est
urbem vestram tyrannico iugo
liberatam servavi

S. P. Q. R. in libertatem asserto
pristinum decus nobilitatis splendoremque restitui (1).

II.

Autrefois dans la basilique du Vatican,

Sur une croix de bronze que Constantin le Grand plaça
sur le tombeau de saint Pierre (*Anast.*, cap. 54).

Constantinus. aug. et Helena. aug.

Hanc. domum. regalem.

simili. fulgore. coruscans.

aula. circumdat (2).

(1) Hanc inscriptionem posuerat quintam in collectione sua ms. Marinius; ego vero feci primam; tum quia quæ Marinius prima est (nunc p. III, 1.), ne Christiana quidem fortasse est, ut postea dicitur; tum quia Romanæ urbi magis honorificum et gratum fore mihi videbatur si hac insigni Constantini magni epigraphe volumen exordirer. Cæteroquin in lapidibus haud exstat nunc hæc inscriptio; verumtamen EUSEBIUS, *Vit. Const.*, I, 40, ex eoque *Chronicon Alex. Olymp.* 275, testantur Latina lingua jussu Constantini positam fuisse; ipse vero Eusebius Græce recitat sic: Τούτω τῷ σωτηριώδει σημεῖω, τῷ ἀληθεῖ ἐλέγχῳ τῆς ἀνδρείας, τῆς πόλιος ὑμῶν ζυγοῦ τυραννικοῦ διασωθεῖσαν ἐλευθέρωσα· ἔτι μὲν καὶ τὴν σύγκλητον καὶ τὸν δῆμον Ῥωμαίων τῇ ἀρχαίᾳ ἐπιφανείᾳ καὶ ἀμπρόβητι ἐλευθέρωσας ἀπεκωλύστησα. Variat *Chronicon Alex.* ἀπὸ ζυγοῦ δουλείας τοῦ τυράννου Μαξιανίου. Ergo Latina verba hujus inscriptionis recentiorum hominum sunt, eaque sane variant, v. gr. apud BARONIUM ad an. CCCXII, et apud EUSEBII *Chronique Alex.* interpretes. Marinius secutus erat Valesianam Eusebii interpretationem, ita tamen ut titulum *imp. Cæs.*, etc., qui deest in Græco textu, suppleverit ex PANVINIO de *VII Urbis eccl.*, p. 205, recteque transtulerit ad initium inscriptionis verba quæ Panvinius in calce collocaverat. Ego titulo addidi *triumphator*, admonente *Chronico Alex.*, in quo legitur *νικητής*. Verba etiam aliquot in aliorum latina interpretatione immutavi, ut Græco exemplari pressius insisterem. Porro NAZARIUS, in *Paneg.*, cap. 51, de Constantini adversus Maxentium triumpho loquens, videtur præ oculis habuisse nostram inscriptionem. Sic enim loquitur: *Non agebantur quidem ante currum victi duces, sed incedebat tandem soluta nobilitas: non coniecti in carcerem barbari, sed educti e carcere consulares: non captivi alienigenæ, etc., sed Roma jam libera, etc.* Item auctor anonymus *Panegyrici* in eundem Constantinum, cap. 20, de Constantino post victoriam ingresso Urbem ait: *Quid ego de tuis in curia sententiis atque actis loquar, quibus senatui auctoritatem pristinam reddidisti?* Sic loquitur etiam EUSEBIUS, lib. cit., cap. 41. — A. MAÏNS. — Les notes signées des lettres A. M. sont du cardinal Angelo Maï. Les notes signées Mr. sont de Gaetano Mazini, auteur du recueil manuscrit des inscriptions chrétiennes qu'a publié M. le cardinal Maï.

(2) ANASTAS., in *Vit. S. Silvestri*, tom. I, p. 92, ed. Vign. — In aliis codd. est *cum Helena et regali fulgore coruscantem*; item *regali aulæ simili fulgore coruscantem circumdat*; item *regali simili fulgore*. PANVINIUS, de *VII Urb. eccl.*, p. 40, habet *regali coruscantem auro circumdant*. VEGIUS *De Reb. antiq. basil. Vat.*, lib. II, 5, in cruce tantummodo scriptum ait: *Constantinus aug. et Helena aug.* (et sic Manlius apud BOLLAND., Jun. tom. VII, p. 58. Vide etiam TORRIG., p. 49; BLANCHIN., ANASTAS., tom. I, p. 42. CIAMPIN., *De sacr. Edif.*, p. 42.) ita ut alia verba in alia fortasse (imo credimiliter M.) basilicæ parte scripta fuisse videantur. Cæteroquin inscriptio sic integra legitur etiam apud auctorem *Vitarum Pontiff. editarum* a BLANCHINO, in prol. ad *Anast.*, tom. IV, p. 5. *Videsis* demum quæ aiunt Blanchinius alique in adn. ad *Vit. S. Silvestri*. — CAJETANUS; MARINIUS.

III.

A la basilique du Vatican.

Sur un reliquaire en forme de croix renfermant une partie
de la vraie croix, envoyée à Rome par l'empereur Justin le Jeune et l'impératrice Sophie.

Ligno quo Christus humanum subdidit hostem
Dat Romæ Iustinus open et Socia decorem (1).

IV.

Sur une croix d'airain au maître-autel de la basilique d'OSTIE, à Rome.

Cruz	}	Romanorum victoria.
		Romanorum arma.
		Romanorum salus.
Christus	}	Romanorum fortitudo.
		Imperat in sæcula.
		Regnat in æternum.
		Dei Filius vincit.
		Inbar Regni Romanorum.

Stephanus junior Papa fecit (2).

V.

A Sainte-Marie IN PORTICU.

Sur une croix sculptée sur une lame d'argent. On lit sur
la haste perpendiculaire de la croix.

De ligno
crucis
Dñi. de
Veste
Scā Maria

Sur la traverse horizontale, on voit l'image
de la sainte Vierge, avec le mot MATER, l'i-
mage de saint Jean, S. JOHNS. On lit ensuite :

S. Petru.
et S. Paulus,
Sca. Barbara
GG. (3)
aurifes
serbus
De. ser-
bus Dei.

GG. aur. cum Benedicta conjugæ mea.

(Cardinal Maï, p. 6; BORGIA, *De Cruce
Velit.*, p. 204.)

VI.

Dans le musée du collège romain.

Inscription sur bronze.

IUS XPS saluator mundi

(1) De hac cruce atque inscriptione, quoniam exstat copiosus Stephani Borgiæ commentarius, satis consultum studiosis videtur. Versus autem secundus felici sane conjectura corrigitur scribendo *sociatque*; sed quis erratum fabrice credat *et socia pro sociatque*, vivente tum, imo et donum conjunctim mittente, regina Justinii conjugæ? — A. M.

(2) Margarini, n° 487, d'après Panvinius, p. 77, qui rapporte cette inscription au pape Etienne II, (MERATORI, p. 194.)

(3) Gregorius, nom de l'orfèvre donateur.

primus et nobissimus
agnus Dī qui tullit
peccata mundi
miserere nubis amen.

VII.

Au musée du Vatican.

† XPS. REX †
† venit. in. pace. †
† et. † Deus homo. †
† factus. est †

VIII.

A saint Georges au Voile d'or.

Sur le mur à gauche en entrant.

† .XPS. REX. †
† venit. in. pace. †
† et. Deus. homo. †
† factus. est. †

IX.

Site inconnu.

Theodosius pater, Eudocia cum conjuge, votum
Cumque suo supplex Eudoxia nomine solvit.

Eudoxie, femme de Théodose le Jeune,
mourut en 458, Eudoxie, femme d'Arcade,
mourut en 404. On ne sait à laquelle des
deux princesses se rapporte l'inscription
précédente.

(GRUTER, 1174, 6; MAI, p. 13.)

X.

A la bibliothèque du Vatican.

Pierre antique, trouvée en 1749, près des Thermes de
Dioclétien.

Partie antique de l'inscription.

Sanctis. marturibus
Papros. et Mauroleoni.
domnis. votum. redd. ꝥ.
Camasius qui. et Asclepius. et Victorin.
nat. h̄. Iiix. kal. octob.
pueri. qui vot. h̄. Vitalis. Maranus.
Abundantius. Telesfor...

Partie postérieure.

Domnis. sanctis
Papros. et. Mauroleoni
ꝥ marturibus ꝥ
Camasius qui et Asclepius et Victorina vot. redd.
natal. hab. D. xlii. kal. octob.
...rane Vitalis
...ti. Teles [pos.] (!).

XI.

Site incertain.

Balbilla votum debitum reddo tibi (2).

XII.

Asterius comis pictorum et Syra cum suis votum
solvere (3).

XIII.

A Saint-Michel, dans la cité Léonine.

D
D S
I B
C O
H E
V E
M E
D B
E O
O D
B N
A V
S M
I
L
I
V
S (4)

XIV.

*Provenant du cimetière de Sainte-Cyriaque,
avec une fiole de sang.*

Petrus et Pancara botū (sic) po-
suent (sic) marture Felicitati (5).

XV.

*Sur une urne découverte sous le grana autel de la basilique Libérienne, qui était fait avec
des mosaïques et des marbres rapportés de la grotte de Bethléem.*

† Suscipe, intemerata Virgo, preces famuli tui Pascalis papae.
† Tuere Christe famulum tuum Pascalem papam.

(1) LEGESIS GARAMPIUM *De B. Clara*, p. 74; MACHINIUM, *AA.*, ch. 2, p. 1. 466, 467; ne alios nominem. ZACHARIAS, *Hist. lit.*, t. II, p. 553. letandum ait, quod tam vetere ætate jam domini vocentur martyres, iisque vota reddantur. Mendosa vero exhibetur inscriptio a P. Merenda, Romæ licet degente, oper. S. Damas. p. 231. — Mr. — Exstat adhuc lapis in Bibliotheca Vat. — A. M.

(2) GRUTER, 1171, II, ex cod. palat., p. 601; FLEETWOOD, p. 367. — Mr.

(3) GRUT., p. 1171. 13. ex cod. Pal., p. 69, et FLEETW. p. 363. — Mr. — Fleetwoodus legendum monet comes, et fortasse etiam pictorum; quod postremum vix probo. — A. M.

(4) Explicandum videtur: *dedicavit hoc donum Deo Basilius.* — Mr.

(5) BOLDETTUS, p. 451; MURATORIUS, 1925, 25, BLANCHIN, *Hist. eccl.*, t. I, sæc. II, n. 54, part. III, p. 489. VICTORIUS, *Dissert. philol.*, p. 74.

† Intende voci orationis meae rex meus et Deus meus Pascalis papæ.
 † Exaudi Domine vocem servi tui Pascalis papæ (1).

XVI.

A l'église des SS. Cosme et Damien.

Sur une grande plaque fixée au mur.

† Constat nimirum dilectissimi (sic) fr̄s de promissio (sic) que ex corde fecimus coram Dō et sc̄is eius ut unusq̄sq. nostrorum fr̄s sacerdotes et epos et posteris nr̄is sacerdotes im (sic) perpetuū qualiscumq. ex hac luce migraverit. xl. missas pro eius anima per unumquemq. sacerdotum qui superstites s̄t canere promittimus. Si tam infirmitas fuerit occupatus, non reputet ei in peccatū. Et si receptus fuerit pristin. sanitate, hæc omnia quod supradictum est adimpleat. Qui vero custos (sic) et observator fuerit habeat benedictionem Dei patris omnipotentis et filii et sp̄s sc̄i. et celestem (sic) regnum possideat cum om̄ibus sc̄is. Et qui hoc non observaverit, sit anathematis vinculo innodatus et a regno Dei separatus. Ista vero promissio facta fuit ante sacrū sc̄m dominicum altare huius aulae. temp. dom. Ioh̄i. XIII. PP. mense feb. die. xxii. indie. xii anno dom̄c. incarnationis. DCCCCLXXXIII. ☩
 Bened. sacr. exarav. ort. pro. me. peccat (2).

XVII.

A saint Jean et saint Paul, en belles lettres capitales.

† Constat nimirum dilectissimi fr̄s. de promissione quam ex corde fecimus coram Deo et SS. eius ut unusq̄sq. nr̄um fr̄s sacerdotes et posteri nostri sacerdotes in perpetuum qualiscumq. ex hac luce migraverit xl. missas pro ei. anima per unumquemq. sacerdotum qui superstites s̄t. canere promissimus. Si tñ. infirmitate fuerit occupatus, non reputetur ei in p̄ctm. et si receptus fuerit in pristinam sanitate, omne quod supradictum est adimpleat. Qui vero custos et observator fuerit,

(1) ZACHARIAS, *Hist. litt.*, t. II, p. 554. Confer ANASTAS. in Paschal., n. 50.

(2) BARONIUS, l. XVI, p. 272; TURRIGIUS, p. 457, apud quem legitur postremus quoque versus qui nunc in lapide desideratur, quia pars illa, ut reor, saxi præcisa fuit. Vide etiam B. THOMASII, t. VII, p. 29. Jam in *Historia ecclesie SS. Cosm. et Dam.*, p. 57, dicitur Joannes XIV creatus papa die xvi. julii an. CMLXXXIV, ita ut sit mendum in lapide mensis februarius. (Hinc Baronius legendum existimat 985 pro 984. — A. M.) — Plurimi faciunt hanc inscriptionem Mabillonius in *Annal. Benedict.* Supra lapidem veterem posita fuit novella inscriptio hæc: « Urbanus VIII. P. M. monumentum hoc, quo priscorum patrum erga fidelium defunctorum animas pietas declaratur, ad retinendam rei memoriam hic voluit collocari A. sal. MDCXXXII. pontif. x. » — Mr.

Legi ipse hanc inscriptionem die xxviii. maii an. MDCXXXVII, quæ per bonis litteris est exarata. Porro quod attinet ad incruenta sacrificia pro defunctorum animabus celebranda, aliud insigne monumentum nuper ego protuli (SS. Nicetæ et Paulini opuscul. in ed., p. 57) ex chronico quodam Aquileiensi, in quo Severus patriarcha sæc. vi, testamento mandat, ut pro se missæ singulis sabbatis celebrentur. Item in pervetere ms. necrologio Fuldensi pactum quoddam exstat sæculo ix, initum de expiandis incruento sacrificio tum solemniter tum etiam privato defunctorum animabus. Fuldense monumentum Romanæ inscriptioni apprime consonum hic collocare placet. « Anno dominicæ incarnationis DCCCLXIII, mense martio, xxxi die ejusdem mensis, convenit atque

complacuit inter illos quorum nomina inferius scripta sunt, ut unusquisque illorum singulis annis generaliter pro omnibus vivis x psalteria vel x missas cantet vel perficiat. Si aliquis eorum languore correptus infirmetur, cæteri qui potentes sunt viribus, si in vicinitate positi, visitent eum et solacia præbeant. Atque si in tanta infirmitate teneatur, ut horas canonicas non possit persolvere, unusquisque valentium, ex quo hoc audierit, quotidie quandiu in infirmitate teneatur, v psalmos pro eo Domino reddere curet. Si quis eorum metam hujus vitæ reliquerit, unusquisque superstitem pro anima defuncti infra triginta diebus (sic) postquam audierit, tria psalteria et tres missas, vigiliis quoque xii, totidemque vespers cantet vel cantari faciat. Pro patre quidem et matre, fratribus sororibusque psalmos L, vigiliam quoque vespereamque impendat. Pro cæteris vero defunctis eadem affinitate conjunctis, ordinem xxx psalmorum persolvat. In circulo vero anni pro animabus defunctorum unusquisque xii missas aut xii psalteria cantet vel perficiat. Si duo continuatim, id est si unus in alterius xxx, diebus moriatur, decantetur eis simul quod supra constitutum est. Singulisque annis generaliter omnium defunctorum in iii feria quæ constat ante palmas, habeant memoriam et celebrent jejuniis, psalmodiis, missis, atque elemosynis. » Fuldense hoc fragmentum ego fidelissime ex authentico monasterii codice antiquissimo exscripsi. At LEIBNITIUS *Script. Brunsw.*, t. III, p. 759, valde infideliter mendoseque, nescio cujus socordia, edidit; nec nisi unum errorem in calce præfationis emendavit. — A. M.

habeat benedictionem Dei p̄ris omnipotentis et filii et sp̄s s̄ti
et caeleste regnum possideat cum omnibus SS. Qui et hoc non observaverit,
sit anathematis vinculo innodatus et a regno Dei separatus (1).

XVIII.

Vestibule du temple de Saint-Adrien, au Forum.

Sur une plaque de pierre en deux fragments, faisant partie autrefois du pavé de l'église.

† Constat nimirum dilectiss̄i fr̄es de promissio, que
ex corde fecimus coram Deo et sc̄is eius unusquis-
que nostrorum fr̄s sacerdotes nostris et posteris
sacerdotes in perpetuum qualiscumque ex hac luce mi-
graverit XL. missa pro eius animam per unumquemque
sacerdotes qui supersunt canere promittimus. Si tamen in-
firmitate fuerit occupatus, non reputetur in peccatum.
Et si receptus fuerit in pristinam sanitatem, omnia quod supra
dictum est adimpleat. Qui vero custos et observator fu-
erit, habeat benedictionem D̄i patris omnipotentis et filii et sp̄u
sc̄i, et caeleste regnū possideat cum omnibus sanctis. Et qui hoc
non observaverit, sit anathematizatus vinculo innodatus
et a regno Dei separatus. Ista vero repromissio facta fuit ant-
e sacrū scm̄ dominicū altare Baptiste Iōis tēpre B. Iohis vx. PP. M.
in die xxvii. ind. vii tēporib. dom̄ Leoni archipresbyteri. Benedictus.
Iohs. Benedictus. Sergius. Stefanus. Benedictus Petrus. Iohs.
Ego Bene. cū fr̄b meis plūm (2) et absol.

†
Romæ (3).

XIX.

Sainte-Marie en Cosmedine.

Sur le pavé à gauche en entrant.

Constat nimir. diēl. fr̄...
missi.. ex corde fecimus c..
sc̄is eius ut un̄quisq. nostr..
sacerdotes et posteris nr̄...
cerdotes in perpetūū qualis... (4)

XX.

*Sur une croix antique placée dans une cour
du palais Capponi.*

Τῆς εὐσεβείας ὁ προελάμπων τύπος
καὶ πίστεως τῆς ἐν Θεῷ.

XXI.

Chez le cardinal Zelada.

Sur une colonnette soutenant une treille.

Ω Εὐχὴ Ἀλαζωνῶ καὶ Σευήρας.
Μάκαρις υἱὸς αὐτῶν ἐπλήρωσεν.

(1) RONDINUS, *De Basilica Urb. SS. Ioh. et Paul.*,
p. 141, qui legit perperam *permissione*, et alia plura
arbitratu suo pervertit. — A. M. — Coufer etiam
TURRIGIUM., p. 456. — Mr. — Legi egomet eodem
tempore quo præcedentem inser. Notanda vero est
in hoc lapide orthographia melior, quamquam lit-
teræ speciosiores in præcedente videntur. Apparet
igitur hanc e superiore fuisse sumptam, emendatis
barbarismis. — A. M.

(2) Turrigius explicat *completum*. Sed melius
Marinius *complevi et absolvi*. — A. M.

(3) Marinius, in sua coll. ms. imperfectissimam
lacunisque deformem exhibet hanc inscriptionem,

XXII.

*Vers écrits sous un portrait de saint Grégoire
le Grand fait par ordre du pape lui-même :*

Christe potens Domine nostri largitur honoris.
Indultum officium solita pietate gubernas.
Gregorius Silvæ matri fecit.

Sur le livre que le pape tient ouvert, on
lit :

Vivit anima mea et laudabit te
Et judicia tua adjuvabunt me.

(Voy. JEAN LE DIACRE, *Vita S. Greg.*,
IV, 84; ALEMANNI, *De pariet. Lateran.*,
p. 40; ROCCA, *Schola in B. Gregor.*,
Rome, 1597, p. 1, 2; BARONIUS, t. XI,
p. 56; MABILLOX, *Annal. Bened.*, t. I,
p. 476, 477; BOLLANDISTES, *Propyl.*,
p. 177; cardinal MAI, p. 20, n° 1.)

nti etiam DONIUS, xx, 78. Id eum ad eo fiat, non
video; quoniam exstat, Marinius non inscio, integra
apud TURRIGIUM, p. 455, unde ego sumpsi. Cæterum
ipsum lapidem, post instauratam nuper S. Hadriani
ecclesiam, non inveni. Porro, Turrigius qui inte-
grum legebat lapidem S. Hadriani, non nisi tenue
fragmentum vidit alterius lapidis in SS. Joan. et Paul.;
quem egomet lapidem nunc apprime integrum legi.
— A. M.

(4) Legi egomet lapidem die xi junii MCCCXXVII.
Apparet autem complures ecclesias urbanas, dum
invicem imitantur, ejusdem voti exemplaria multi-
plicasse. — A. M.

XXIII.

Au musée du Vatican, sur un autel rond.

Θεῶ ὑψίστῳ εὐχῆν ἀνέθηκεν
κλαυδία πιστή.

XXIV.

*Eglise de Saint-Apollinaire près de la place
Nuvone.*

Sur l'architrave d'une antique porte du portique.

Autour de l'image du Sauveur.

Ad me ponderibus pressi, recreabo, venite.
Sum requies tranquilla Deus, sum vita, salusq.

Autour de l'image de saint Pierre.

Christi iam fidei docto satis Apollinari
Sane Ravennatum, Petrus inquit, pontificatum.

Autour de l'image de saint Apollinaire.

Tu qui cum Petro Deus omnipotens operaris
Præceptore meo, mecum nec non operare.

Sous l'architrave.

Currite christicolæ, templum ingredite cuncti
Sit pax intranti, redeunti gratia sancti (1).

XXV.

Basilique de Sainte-Marie Transtevère.

. . . necere (2) supplicib. properas qui sidera verbis
Infusasqu. . . ou tendis in astra præces (sic)
Hic pete quo Dominus præsentem commodat aurem
Hæc nullus hominum tristis ab arce redit
Nullus (3) hoc fructus pereunt sub culmine voti
Iulius (sic) hic Christum q. cupis ille vocat (4)
Hic duo pro populis dominum suffragia flectunt :
Cum pariter templum sancta Maria tenet
Omnibus in templis quod iussit (5) gratia præstat.
Hic et peccantis inpetrat alma fides
Hinc exauditus Crescentio (6) reddit honorem,
Qua instructis aditis vota secunda tulit (7),

Virgo parens hæc luce Deumque virumque creavit,
Quara puerperii, nescia coniugii.
Obtulit hæc iussis uterum, docuitque futuros,
Sola capax xpi quod queat esse fides.
Credidit et tumuit, verbum pro semine suapsit ;
Saepserunt magnum parvula membra Deum.
Fit fabricator opus ; servi rex induit artus ;

(1) HUGONIUS, *Station.*, p. 285. Confer etiam ALLEGRANTIAM *Expl. monum.* p. 51. Mr. — Equidem incassum quæsi post renovatam S. Apollinaris ecclesiam has inscriptiones. — A. M.

(2) Corr. *tangere.* — A. M.

(3) Corr. *nullius.* — A. M.

(4) Schedæ CELSI CITTADINI, *quæ cupis interrogat.* — Mr.

(5) Schedæ CITTAD., *justis.* — Mr.

(6) Sch. CITTAD., *Crescenti.* — Mr.

(7) Exstat inscriptio in codice DONII p. 586, ad quem pervenit e schedis Vaticanis. — Mr. — Equidem hæc epigraphem nequidquam in prædicta basilica vëstigavi. — A. M.

Mortalemque domum vivificator habet.
Ipse sator semenque sui matrisque creator,
Filius ipse hominis qui pater est hominum.
Affulsit partus, lucem lux nostra petivit,
Hospitii linquens hostia clausa sui.

Virginis et matris servatur gloria consors :
Mater dans hominem noscere, virgo Deum.
Unius colitur duplex substantia nati ;
Vir Deus ; hæc duo sunt ; unus utrumque tamen.
Sps huic genitorque suis sine fine coherent :
Triplixitas simplex, simplicitasque triplex.
Bis genitus sine matre opifex, sine patre redemptor ;
Amplius utrisq. modis, amplior unde minor.
Sic voluit nasci domuit qui crimina mundi ;
Et mortem iussit mortuus ipse mori.
Nostras ille suo tueatur nomine vitas :
Protegat ille tuum Gregori præsulem genus (1).

XXVI.

Sur une ancienne image de saint Pierre.

Solve iuvante Deo terrarum Petre catenas,
Qui facis ut pateant caelestia regna beatis.
Ipse tua, Petre, dirumpi vincula iussit,
Qui te constituit mundanos solvere nexos (2).

His solidata fides, his est tibi, Roma, catenis
Perpetuata salus : harum circumdata nexu
Libera semper eris. Quid enim non vincula præ-
[stent,
Quæ tetigit qui cuncta potest absolvere vincula ?
Hæc invieta manu vel relegiosa triumpho
Moenia non ullo penitus quatiantur ab hoste.
Claudit iter bellis qui portam pandit in astris (3).

XXVII.

Eglise de Saint-Sébastien hors les Murs.

Pierre incrustée près de l'autel où repose le corps du saint. — Lettres antiques.

† In isto loco promissio vera est
et peccatorum remissio : splen-
dor et lux perpetua, et sine fine
letitia, quâ meruit xpi mar-
tir Sebastianus (4).

(1) GRUTERUS, p. 1174. 3. e codice Palatino : FLEETWOOD, p. 554. — Mr. — Contuli egomet codicem, p. 70 ; sicque revera se habere ultimum quoque versum deprehendi. — A. M.

(2) GRUT., p. 1175. 10. e cod. pal. (p. 76, qui habet *nexos*, non *nexus* ut alii) ; FLEETW., p. 464 ; BARON., t. VII, p. 514 ; BORGIA *Confess. Vat.*, p. 185 ; ROCCA, *De campanis*, p. 90. In alio codice item antiquo primi duo versus ponuntur *in iconia S. Petri*. Item pro *juvante* legit Rocca *jubente*, ut est in graduali missæ S. Petri. — Mr.

(3) GRUT., p. 1174, 4, e cod. Pal. (p. 71) ; FLEETW., p. 507 ; BARON., t. VII, p. 515. V. MONSACRATUM, *De caten.*, p. 8. — Mr. — Item CANCELLARIUM de eodem argumento cap. 14. Sunt autem subdiaconi Aratoris versus. — A. M.

(4) Verba sunt angeli ad S. Gregorium M. sacris operantem ad dictam aram, ut ibidem affixa tabula docet. — Mr. — Legi egomet exemplar ipsum litteris pulchris magnisque exaratum. — A. M.

Après le baptistère de Latran, vers l'ouest, au péristyle de l'oratoire de la Sainte-Croix construit par le pape Hilaire.

Introibo. in. domum. tuam. et. adorabo. ad. templum. sanctum. tuum. in. timore. tuo (1).

XXIX.

Vers de Pierre, le référendaire, dans la basilique de Sainte-Marie.

Qualiter intacta processit virgine partus,
Utque pati voluit natus, perquirere noli.
Haec nulli tractare licet, sed credere tantum (2).

Nunc quoque (3) tristes veniunt et laeti recedunt.
Nec miror pulchrum fieri quod xps adornat (4).

XXX.

Au palais de Latran.

Dans les appartements construits par saint Léon III. Deus cuius dextera beatum Petrum ambulantiem in fluctibus ne mergeretur erexit, et coapostolum eius Paulum ter naufragantem de profundo pelagi liberavit; tua sancta dextera protegat domum istam, et omnes fideles convivantes qui de donis apostoli tui hic laetantur; qui vivis et regnas cum Deo patre in unitate spiritus sancti Deus, etc. (5).

Dans l'église de Saint-Anastase, qu'édifia le roi Leutbrand, en Italie.

Continet ista manus mundum, prosternit elatos,
Et humiles erigit, iuste miserata roganti (6).

XXXII.

Sur l'architrave de la grande porte de l'église de Sainte-Pudentienne.

Ad requiem vite (sic) cupis, o tu quicumque venire,
En patet ingressus fueris si rite reversus.
Advocat ipse quidem via dux et ianitor idem.
Gaudia promittens et crimina quaeque remittens.

(Ici un homme tenant un livre de la main droite.)

Hic cunctis vite (sic) pastor dat dogmata sancte.
Sancte precor pastor pro nobis esto rogator.

(Ici une vierge avec un fanal.)

Virgo Pudentiana coram stat lampade plena.
Protege praeclara nos virgo Pudenciana (sic).

(Un agneau.)

Hic agnus mundum restaurat sanguine lapsus
Mortuus et vivus; idem sum pastor et agnus.

(Une vierge avec un fanal.)

Occurrit sponso Praxedis lumine claro.
Nos, pia Praxedis, prece sanctas confer ad edis.

(Un homme tenant un volume.)

Almus et iste docet Pudens ad sidera cales (7).
Te rogo, sancte Pudens, nos purga, crimina truden-
dens (8).

XXXIII.

Dans les cryptes de la basilique de Saint-Pierre.

Exaudi nos. om̄p. et. misericors. Ds et famulum tuum
Gregorium tertium. quem. tua. gratia. iussit esse pastorem, per haec quae
agimus. aeternae. beatitudini. et. consortio, tuo aggreges eique pro cat-
holica. fide. religionis. XPianae. praemia. vitae aeternae et refri-
gerii. eum. fidelibus. tuis. praepares. mansionem. Per D. N. I. Ch. S
Haec Dñe. oblat. sanctifica. et. animam. famuli. tui. Gregorii
maculis emunda. et perpetuae. vitae. facias. esse. participem
Domine indulgentia. tua. animam. famuli. tui. Gregorii
corporis. et. sanguinis. participatio. sacra
saginet. et. sempiterna. redemptione. muniat (9).

(1) PANVINIUS *De vii. Urb. eccl.*, p. 164; RASPO-
NIS *De basil. Later.*, p. 252. — Mr.

(2) BURMANNUS, *Anthol.*, t. II, p. 657. — Mr.

(3) Corrige huc quique. — A. M.

(4) GRUT., p. 1171, 12, ex cod. pal.; FLEETW., p. 532. — Mr. — Mendose auctor in Marini schedis et apud praedictos editores adorat. Haec enim adornat codex Pal. p. 60. — A. M.

(5) PANVINIUS *De vii. Urb. eccl.*, p. 184, quem vide RASPO., p. 526.

(6) GRUT., p. 1168, 9, ex cod. pal. (p. 48.); FLEETW., p. 526.

(7) Sic Marini scheda; sed apud alios vidi *calles*.

(8) CIAMPIN., *Vet. Monum.*, t. I, p. 26; BLANCHIN., *Hist. eccl.*, part. III, p. 480; PANVIN., *De vii Urb. eccl.*, p. 257, cum varietate. (*Requiem vite accipere dicitur apud LACTANTIUM, De Mort. pers.*, p. 24). MARTINELLIUS, in *primo crucis tropaeo*, p. 55, edit hos versus, existimatque anni DCCLXX, sub Adriano I. — Mr. — Equidem volui hos versus ad S. Pudentianam legere; sed partim sublimitate scripturae impeditus sum, partim etiam nonnullis stemmatibus incommodè ibi collocatis.

(9) DIONYSIUS, *Crypt. Vat.*, tab. viii; TURRIG., p. 86

XXXIV.

Sur le fronton de l'ancienne église de Saint-Pierre.

Credite victuras anima remeante favillas
Rursus ad amissum posse redire diem.
Nam vaga bis quinos iam luna resumpserat orbes,
Nutabat dubia cum mihi morte salus.
Inrita letiferos auxit medicina dolores ;
Crevit et humana morbus ab arte meus.
Pro quantum Petro largitur Christus honorem !
Ille dedit vitam, reddidit iste mihi (1).

Ianitor ante fores fixit sacraria Petrus ;
Quis neget has arces instar et esse poli ?
Parte alia Pauli circumdant atria muros.
Hos inter Roma est : hic sedet ergo Deus (2).

XXXV.

Sur l'arc de l'église, près d'une image de Saint-Pierre.

Ianitor hic caeli est, fidei petra, culmen honoris,
Sedis apostolicae rector et omne decus (3).

Iam dudum quod fama refert te Graecia misit ;
Sanguine mutasti patriam, civemque fratremque
Fecit amor legis. Sancto pro nomine passus
Incola nunc Dni servas qui altaria xpi,
Ut Damasi precibus faveas precor inclyte martyr (4).

XXXVI.

Basilique de Saint-Sébastien (5).

Hic habitare (6) prius sanctos cognoscere debes,

BLANCH. *ad Anast.*, t. I, præf., n. 48 ; CIAMPIN., *Ædif. sacr.*, p. 404. — Mr. — Inscriptionem in cryptis Vaticanis ipsemet legi, deprehendique tinctorem litterarum fecisse Gaudino pro *exaudi nos* ; item in tertio versu verb. 4. *pe* pro *et*. In extremo autem versu perperam schedæ Marinianæ habent *Deo emptione* pro *redemptione*. Supplementa denique imperfectæ inscriptionis Dionysio sumpsi. — A. M.

(1) GRUT., p. 1163, 2, ex cod. Pal. (p. 27). SAVERANUS, p. 65 ; FLEETW., p. 525. In codice v. 5, est *latiferos* ; v. 6, *credite* pro *crevit et*. — Mr.

(2) GRUT., p. 1170, 8, ex cod. Pal. (p. 57) ; FLEETW., p. 463 ; BARON., t. IV, p. 53. Codex in secundo versu habet *instar esse*, ommiss. *et*.

(3) Ex codice Closterneoburgensi sæc. xv. Post hosce duos versus sequitur ibi de imagine Pauli *presbyter hic positus*, etc.

(4) GRUT., p. 1173, 10, ex cod. Pal. (p. 68) ; FLEETW., p. 533. MEREND. *ad Damas.*, in addend. p. 8, et S. Dam. op. p. 254. SARAZANUS in secundo versu recte posuit *fratremque*, pro *fratrem* quod est in cod. Pal. Ex vocabulo *jandudum* incipit carmen Damasi de S. Paulo ; et ex *fama refert* aliud ejusdem de S. Agnete. (In cod. Pal., *Grecia* sine diph.) — Mr.

(5) Marinus in scholiis nihil aliud dicit, nisi *vide schedam insertam*. Ego vero hanc schedam frustra quæsi ; excidit enim e Marini adversariis. Itaque cum ad S. Sebastiani me contulisset, lapidem quidem reperi in hypogeo, ubi S. Silvestrum papam sacræ ordinationes fecisse traditum est. Sed tamen in

Nomina quisque Petri Pauli periterque (7) requiris ·
Discipulos oriens misit quod sponte fatemur.
Sanguinis ob meritum Christum per astra secuti
Aetherios petiere sinus regnaque (8) piorum.
Roma suos potius meruit defendere cives.
Haec Damasus vestras referat, nova sidera, laudes.

Heraclius (9) vetuit lapsos peccata dolere,
Eusebius miseros docuit sua crimina flere.
Scinditur in partes populus gliscente furore,
Seditio caedes (10) bellum discordia lites.
Extemplo (11) pariter pulsi feritate tyranni
Integra cum rector servaret foedera pacis
Pertulit exilium omnino sub iudice lactus
Litore trinacrio mundum vitamque reliquit.
Damasus (12).

XXXVII.

Eglise de Saint-Laurent hors les Murs.

Haec est aeterno florens et grata iuventus,
Sanguine quae fuso pulchra trophaea tulit.
Ibant ut sererent quae semina pulchra ferebant,
Et lacrymis flentes immaduere genae.
Nunc de messe suis portantes farra maniplis
Lactitia redeunt se comitante nova (13).

Hic positus (14) caeli trascendit culmina Pauli
Cui debet totus quod xpo credidit orbis (15).

XXXVIII.

Eglise de Sainte-Agnès, VIA NONENTANA.

Sur une grande plaque.

Fama refert sanctos dudum retulisse parentes, ,
Agnem cum iugubres cantus tuba concrepisset,

dicto lapide, formis litterarum rudioribus exarato, non nisi tres priores versus extant : reliqui nunquam ibi fuerunt. Ergo exemplar Marinianum aliunde derivatum est, praesertim quia aliquoties in tribus quoque discrepat prioribus versibus. — A. M.

(6) Ita lapis a me lectus ; at Marinus scribit *habitasse*. — A. M.

(7) *Marinius pariter Paulique*. — A. M.

(8) *Corrige regnumque*. — A. M.

(9) Recitat hoc carmen GRUTERUS, p. 1171, 17, ex cod. Pal. p. 61 ; FLEETW., p. 415 ; BOLLAND., sept., t. VII, p. 268 ; MERENDA, S. *Dam.*, p. 228, qui etiam censet sermonem esse de Eusebio papa. — Mr.

(10) Marinus in suo ms. habet *sedet loca ede*, quæ corruptissima lectio est amanuensis Palatini p. 61 ; sed ea facile emendatur si pro *e* ponas *i*, et pro *l* legas *i*, aliterque verba divides, id est *seditio* ; deinde *caede* pro *caedes*. Sane ita emendatum a Baronio observat Fleetwoodus, et sic dedit Merend. — A. M.

(11) Cod. Pal., *exemplo* ; et sic Merend. — A. M.

(12) *Damasus* deest in cod. Pal. — A. M.

(13) Marinus testes hujus epigrammatis citat schedas presbyteri Terribilini ; quæ rursus citabant ms. Capocium. Ego perlustrans S. Laurentii ecclesiam, non inveni hoc epigramma. — A. M.

(14) In codice quodam videtur fuisse scriptum : *presbyter hic positus*. Recole superius n. xxxiv. — A. M.

(15) GRUTERUS p. 1172, 8, ex cod. Pal. (p. 64) ; FLEETW., p. 552. — Mr.

Theodosii, Basilii, Crescenti, Largi, Smaragdi, Crescentionis, Iasonis, Mauri, Yppoliti, Pontiani, Chrysanti, et alii LXVI. Simulque et alii mille centum viginti quattuor quorum nomina sunt in libro vitae. Mauri, Arthemii, Polionis, et alii sexaginta duo martyres Nomina quoque virginum scilicet et viduarum, Praxedis, Pudentianae, Iulianae, Simferosae, Feliculae, Marinae, Candidae, Paulinae, Dariae, Basillae, Paulinae, Memmiae, Marthae, Emerentianae, Zoe, et Tiburtiadis Quocirca et in ipso ingressu basilicae manu dextra, ubi utique benignissimae suae genitricis scilicet dominae Theodoraepiscopae (1) corpus quiescit, condidit iam dictus praesul corpora venerabilium haec, Zenonis presbiteri et aliorum (2) duorum. pariterque et in oratorio beati Iohannis Baptistae manu leva praenominae basilicae, qui (sic) et secretarium esse dignoscitur, condidit corpora scilicet Mauri et aliorum quadraginta martyrum ☩

Simili modo et in oratorio beatae xpi virginis Agnelis, quod sursum in monasterio situm est, ipse pastor eximius posuit corpora piorum Martyrum, videlicet Alexandri papae atque Eventii et Theoduli presbiteris (sic) ☩

Hos omnes Dei electos frequentius deprecans, quatenus per eorum valeat preces suae post finem carnis ad caeli conscendere culmen. Amen. ☩

Fiunt etiam insimul omnes sc̄i duo milia ccc.

XLVI.

Eglise de Saint-Ange, près le marché aux poissons.

Grande plaque fixée au mur de droite en entrant.

Haec sunt nomina. scorum. eorum. (5) beneficia. (4) hic. requiescunt. idest.

Domini. et. Salvatoris. N. inu. xpi. saec. quae (5) eius. genitricis. Mariae. dominae. N.

(1) Notandus titulus *episcopa*, qui etiam alibi semel occurrit in his nostris inscriptionibus. Neque tamen heterodoxi hinc forte sibi plaudant, quasi episcopi mariti gesserint ministerium. Sufficit enim S. Paulini Nolani episcopi exemplum, apud quem vivebat quidem uxor Therasia, ut ex Paulini Augustinique epistolis constat; sed iam *de conjugate facta soror*, ut ait IBATIUS in *Chronico ad Honorii annum* XXX. — A. M.

(2) Haec tenus legitur in MARINI schedis (collect. ms., t. I, p. 18. n. 5); reliqui xv versus apud eum desunt; neque defectum sensit ipse Marinus qui notam numeralem in scheda fundo adscripsit. Ego vero mendam non subodoratus, mutilam inscriptionem edideram, scholiis etiam Marini hoc loco alibi que omissis, quia sic brevitati consulendum antea putaveram. Mox ubi typis impressum a me inscriptionem cum lapide contuli, equidem ehorruui tanto defectu agnito; caepique de schedis Marini, viri licet summi

Sci. Michael. et. Gabriel. archangeli.
 Sci. Petri. sc̄i. Pauli sc̄i. Andreae.
 Sci. Iacobi. sc̄i. Iohanni. sc̄i. Thomae.
 Sci. Iacobi. sc̄i. Philippi. sc̄i. Bartholomei.
 Sci. Matthei. sc̄i. Simonis. sc̄i. Thaddei.
 Sci. Iohanni. Baptistae. sc̄i. Schbestri.
 Sci. Stephani. sc̄i. Zini. sc̄i. Laurenti (6).
 Sci. Cesarii. sc̄i. Nicandri. sc̄i. Celsi.
 Sci. Eupli. sc̄i. Petri. sc̄i. Marcellini.

et diligentissimi, subdubitare, nisi proprio monumentorum intuitu certior fierem. Hoc igitur errore edoctus curavi urbana monumenta laboriosius invisere ac lectitare; quaterniones in libro meo complures refeci; menda multa purgavi; editionem accuratorem instruxi. Caeteroquin ultro fateor tantas esse suscepti operis difficultates, tantum temporis dispendium, tantum laboris discursationisque urbanae tedium, tantam denique librorum inspiciendorum multitudinem, ut absolutam numeris omnibus editionem praestare non possim. — A. M.

(5) Ita pro *quorum*. Ut *cotidie* pro *quotidie*. — A. M.

(4) S. Gregorius Magnus Brunichilde reginae Franc. misit beneficia (id est corpora) sanctorum hominum. Vide *comment. de Rosa aurea Pontif. don.* — Mr.

(5) Ita est pro *sanctaque*.

(6) Ita est in lapide, non *Laurentii*, ut in scheda Marini. — A. M.

Sci. Balentini. sci. Donati. sci. Nicolai.
 Sci. Pancratii. sci. Anastasii. sci. Iuda.
 Sci. Theodori. sci. Georgii. sci. Cristophori.
 Sci. Alexandri. sci. Erasmi. sci. Thothaelii.
 Sci. Abbaquiri. sci. Iohanni. sci. Dometii (1).
 Sci. Procopii. sci. Pantaleoni. sci. Nicasi.
 Sci. Cosmae. sci. Damiani. sci. Anthimi.
 Sci. Leontii. sci. Eupreprii. sci. Antipae.
 Sca. Anna. sca. Elisabet. sca. Euphumia.
 Sca. Sophia. sca. Thecla. sca. Petronella.
 Sca. Theodotae. sca. Theopisti. sca. Aurea.
 Sca. Athanasia. sca. Teoctisti. sca. Eudoxia.

+ Est. Enim. dedicatio. ecclesiae. istius.
 At. nomen. beati. Pauli. apostoli. calen.
 iunias. per. indictione. octaba. anno.
 ab. initio. mundi. sex. milia. ducentos.
 sexxaginta (sic). tres. temporibus. domni.
 Stephani. iunioris. papae. Theodotus.
 holim. dux. nunc. primicerius. scae. sedis.
 apostolicae. et. pater. uins (sic). Bēn. diae. a. solo.
 edificavit. pro. intercessionem. animae. suae.
 et. remedium. omnium. peccatorum (2).

In nomine Dñi amen. Istaē sunt reliquiae eccēliae scēi
 Iohannis de pede mercati. Videlicet in altari maiori
 beati Nicolai episcopi sunt reliquiae sequentes.

De ligno crucis dñi nr̄i Iesu xp̄i

De lapide sepulchri dñi nr̄i Iesu xp̄i.
 De velo beatae virginis Mariae.
 De brachio beati Nicolai confessori
 De manu sancti Andreae apostoli.
 De reliquiis sancti Jacobi apostoli.
 De lapide sancti Stephani protomartiris.
 De reliquiis trium puerorum.
 De reliquiis ss. Prothei et Hiacinthi martiris.
 De candela quae fuit accensa de igne qui de celo de-
 scendit ad sepulchrum dñi nr̄i Iesu xp̄i.
 De humo et oleo beati pontificis et confessoris Nico-
 lai de Baro.
 De reliquiis quatuor Coronatorum.
 De reliquiis SS. martirum Felicissimi et Agapiti.
 De reliquiis SS. martirum Marcellini et Petri.
 De reliquiis SS. martirum Neri et Archilei atque
 Pancratii.
 De reliquiis SS. mart. Mauri et Papiac.
 De reliquiis S. Sebastiani martiris.
 De reliquiis sancti Exsuperantii martiris
 De reliquiis sancti Dionisii martiris.
 De reliquiis Herencii martiris.
 De reliquiis sancti Hermetis martiris.
 De reliquiis sancti Vitalis martiris.
 De reliquiis sancti Heustachii martiri
 De reliquiis sancti Maximi mart.
 De reliquiis sancti Restituti mart.

(1) Ita rarsus est in lapide, non *Domitu*, ut in
 scheda Marinii. — A. M.

(2) Turrigius, p. 540; BORGIA, *Mem. Benev.*, t. I,
 p. 192; LADERGIUS, *De inv. corp. S. Getulii*,
 p. 51; GALLET, *Gabio*, p. 52; PRIMICER., p. 52;
Inscr. R., t. I, p. 15. Confer *Mus. Ital.* MABILL.,
 t. II, p. x. II. — Mr.

De reliquiis sancti Andreae apostoli.
 De reliquiis sancti Sabriciani mart.
 De reliquiis sancti Marcelli papae et mart.
 De reliquiis sancti Silvestri papae.
 De reliquiis sancti Sisti papae et mart.
 De reliquiis Bonifatii papae.
 De reliquiis sancti Iustini presbyteri.
 De reliquiis sanctae Mariae Magdalenae.
 De reliquiis sanctae Potentianae virginis.
 De reliquiis sanctae Praxedis virginis.
 De reliquiis sanctae Susannae virginis.
 De reliquiis scae Scolasticae virginis.
 De reliquiis sanctae Rufinae virginis et mart.
 De reliquiis sanctae Secundae virginis et mart.
 De reliquiis sanctae Petronillae virginis.
 De reliquiis sanctae Luciae virginis.
 De reliquiis sanctae Marthae.
 De reliquiis sanctae Prescae virg. et mart.
 De reliquiis sanctae Quiriacae viduae.
 De reliquiis sancti Validani mart.
 Et reconditae sunt supradictae reliquiae per ma-
 nus archiepi Leonardi de Sardinea de mense
 decembris die sexto indictione quarta nat̄is dñi
 nri ab incarnatione Iesu xp̄i millesimo (1).

XLVII.

Cryptes de Saint-Pierre.

... S. Lucii PP.
 S. Pigenii p̄bi
 Sc̄r Chrysanthi. et
 Thrasonis. S. Caii p̄i (2)
 Quirini. S. Militi.
 sc̄r Trophi et Caloceri
 sc̄r Zefferini. pap. et
 Tarsicii. S. Ippoluti
 sc̄r. Quiriaci. Larga
 Smaragdi et Archelai
 S. Gorgonii et aliorū
 sc̄r. quor. nom. Ds scit
 S. Iuanuarii. sc̄r. xxv.
 sc̄r Pamphyli et Pauli
 sc̄r. Proiecti et Seder...
 sc̄r. Optati et Polycham.
 Dionysii PP. S. Nemesii. B.C.
 scar. Dariae et Hilariae
 sc̄r. Memmiae. et Iulianiae
 sc̄r Arthemiae Concord.
 sc̄r. Sofiae. Pistis. Helpis et
 Agapae. see Conchiliae et
 Trifoniae. Sev. Cyrilla

(1) E schedis presbyteri Terribilini. In Sardinia
 autem neminem invenio archiepiscopum Leonardum
 nisi Calaritanum unum saeculi x. i., et Arborensem
 alium saeculi xiii et xiv. — Mr. — Vide MATTHEIUM,
Sardin. sacr. — A. M.

(2) Male Turrigius legit *papa*. Idem mendose alibi
 quoque legit interdum. — A. M.

vi. idus decembr. Eutichiani in Calisti.
 Non octobr. Marci in Balbinae.
 Prid. idus april. Iulii in via Aurelia miliario
 III. in Calisti.

Nº 2 DEPOSITIO MARTYRUM.

VIII. kal. ian. natus Christus in Betleem Iudeae.
Mense ianuario.

XIII. kal. feb. Fabiani in Calisti, et Sebastiani in
 catacumbis.

XII. kal. feb. Agnetis in nomentana
Mense februario.

VII. kal. martii natale Petri de cathedra.
Mense martio.

Non. martii Perpetuae et Felicitatis, Africae.
Mense maio.

XIII. kal. iun. Partheni et Caloceri in Calisti.
 Diocetiano. VIII. et Maximiano VIII. coss.
Mense iunio.

III. kal. iulii. Petri in catacumbas, et Pauli Os-
 tiense; Tusco et Basso coss.
Mense iulio.

VI. idus Felicis et Filippi in Priscillae; et in Ior-
 danorum. Martialis, Vitalis, Alexandri; et in
 Maximi, Silani.

Hunc Silanum martyrem Novati (1) furati sunt
 Et in Praetextati, Ianuarii.

III. kal. aug. Abdos et Semnes in Pontiani, quod
 est ad Ursum pilatum.

Mense augusto.

VIII. idus aug. Xysti in Calisti; et in Praetex-
 tati, Agapiti et Felicissimi.

VII. idus aug. Secundi. Carpoferi, Victorini,
 et Severiani, Albano et Ostiense.

VI. Ballistaria (2) Cyriaci, Largi, Crescentiani,
 Mammiae, Iulianetis, et Ixmaracdi.

III. idus aug. Laurenti in Tiburtina.
 Idib. augusti Ypoliti in Tiburtina, et
 Pontiani in Calisti.

XI. kal. sept. Timothei, Ostiense.

V. kal. sept. Hermetis in Basillae Salaria vetere.

Mense septembre.

Non sept. Aconti in Porto; et Nonni, et
 Herculani, et Taurini.

V. id. sept. Gorgoni in Labicana.

III. idus sept. Proti et Iacineti in Basillae.

XVIII. kal. octob. Cypriani Africae; Romae
 celebratur in Calisti.

X. kal. octob. Basillae Salaria vetere; Diocletia-
 no VIII, Maximiano VIII coss.

Mense octobre.

Prid. idus octob. Calisti in via Aurelia miliario
 III.

(1) Scilicet *Novationi*. — BOLLAND.

(2) Nempe *via Salaria*. — BOLLAND.

Mense novembre.

VI. idus novemb. Clementis, Semproniani, Cla-
 vi (1),

Nicostrati in comitatum.

III. kal. dec. Saturnini in Trasonis.

Mense decembre.

Idus decemb. Ariston in Pontum (2).

LVI.

*Sur une grande plaque au portique de Saint-
 Sylvestre IN CAPITE (3).*

† In N. Dni hec est notitia nataliciorum,
 scorum. hic requiescentium S

Mense. ianuario. die III. nat. sci. Antheri pa-
 [pae.

Die X. mens. SS. N. sci. Miltiades. papae S
 Mense. febr. die. XI. N. scor. Caloceri
 et Parthenii

Mense. martio. D. II. N. sci. Lucii. papae S
 Die VIII. M. SS. N. scor. quor. NOM. DS. scit.

Die XVIII. M. SS. N. sci. Pymenii. pb. et mart.
 Die XVIII. M. SS. N. scor. Chrysanthi
 et Thrasonis S

Die XXIII. M. SS. N. sci. Quirini. mart.

Mense april. D. XXII. N. sci. Gaii. papae.

Die XXV. M. SS. NA. sci. Militi. mart.

Mense. maio. D. XII. N. scor. Trofimi
 et Caloceri S

Mense. iulio. die. XXVI. N. scor. Zefe-
 rini. papae. et Tarsicii. martyris S
 Mense. augusto. die. VIII. NA scoru.

Quiriaci. Largi. et Smaragdi. Archel.

Die XIII. M. SS. NA. sci. Yppoliti S

Mense. septembrio. die. X. N. sci. Gor-
 gonii. et. alior. quor. nom. DS. scit S

Die XX. M. SS. N. sci. Ianuarii. D. XXI. N.
 scor. Pamfili. et Pauli mitis. S

Mense. oct. die VIII. N. scor. multor. mart.

Die XIII. M. SS. N. scor. Proiecti et Seberi S

Mense. nov. D. XXVII. N. S. Optati. et Polyciani
 D. XI. M. SS. N. scor. viginti quinque S

Mense. dec. D. XXVII. N. sci. Dyomisii. (sic) papae.
 D. XXVIII. M. SS. N. sci. Nemesii. diaconi.

(1) Nempe *Claudi*. — BOLLAND. atqui etiam *Calvi*
 in kal. Neap. die XX Mart. et XVIII Novembr. — A. M.

(2) Videtur corrigendum in *Portu*. — BOLLAND.

(3) GALLET. , *I. R.*, t. I, p. 504, 505; MURATO-
 RIUS, p. 1956, priorem tantummodo partem exhibet
 ex Vignolio, *Lib. Pontif.*, t. I, initio cusam aere.
 Confer. MURATORI adm.; item MAZUCHI *Kalendarium*
Neap., t. III, p. 905. (qui saeculo IX, adjudicat contra
 Muratorii sententiam cui videtur antiquius hoc
 monumentum. — A. M.) BLANCHINIUS, *Hist. eccl.*
quadr., part. III, p. 642, observat nominari hic
 sanctas Pistin, Helydem, et Agapen, de quibus
 copiose ipse loquitur. Lapis hic illustratur a LACETTO
Hist. ecclesiae S. Silv. in cap., p. 62. Super S. Qui-
 rino *videsis DE MAGISTRIS. Act. Mart. Ost.*, p. 8.
 Porro de more eudendi in lapidibus nomina reli-
 quiarum verba facit FERRANDUS, *Disquis. reliquiar.*,
 p. 191. — Mr.

LVII.

Même lieu (1).

In \bar{n} . \bar{D} ni. haec. \bar{n} ot. \bar{n} at. \bar{s} c \bar{o} rum.
hic requiescentium.

Mense. mart. \bar{d} . xviii. \bar{n} . \bar{s} c \bar{a} e *Dariae*.
et *Hilariae*. V. et M.

Mense: aug. \bar{d} . viii. \bar{n} . \bar{s} c \bar{a} r. *Momineae*.
et *Julianae* S

D. viii. \bar{m} . \bar{s} s. \bar{n} . \bar{s} c \bar{a} e. *Arthemiae*.

D. xii. \bar{m} . \bar{s} s. \bar{n} . \bar{s} c \bar{a} e. *Concordiae* V. et M.

Mense. sept. \bar{d} . xxx. \bar{n} . \bar{s} c \bar{a} r. *Sophiae viduae*.

Pistis. *Helpis*. et *Agape*. S

Mense. oct. \bar{d} . xiii. \bar{n} . \bar{s} c \bar{a} e. *Cyrillae* V. et M.

D. xviii. \bar{m} . \bar{s} s. \bar{n} . \bar{s} c \bar{a} e. *Trifoniae viduae*.

D. xxvii. \bar{m} . \bar{s} s. \bar{n} . \bar{s} c \bar{a} e. *Conciliae* V. et M.

CHAPITRE II.

Autels, Temples, Fontaines, Dons, Monuments divers
faits, donnés, dédiés, restitués ou terminés.

I.

Antique inscription de l'autel de Saint-Pierre.

Cœlorum dominus, qui cum patre condidit orbem,
Disponit terras virgine natus homo.
Utque sacerdotum regumque est stirpe creatus,
Providus huic mundo curat utrumque geri.
Tradit oves fidei Petro pastore regendas,
Quas vice Hadriano crederet ille sua.
Quin et romanum largitur in urbe fideli
Pontificatum famuli, qui placere sibi.
Quod Carolus mira præcellentissimus rex
Suscipiet dextra glorificante Petri.
Pro cuius vita triumphique haec munera regno
Obtulit antistes congrua rite sibi. (2)

II.

Même lieu.

Vox arcana patris cœli quibus æqua potestas
Descendit terras luce replere sua.
Hanc Deus humanam sumens de virgine formam
Discipulos mundo præcipienda docet.
Quæ modo Pelagius præsul cum plebe fidelis

(1) Fracto veteri lapidi adjecta sunt supplementa opere satis recenti, quæ Marinius in scheda sua omisit, ego vero die xxvi maii an. mccccxxvii, exscripsi e lapide, atque hic attexui. — A. M.

(2) GRUTERUS, 1165, 8, ex cod. Pal. (p. 29) quibus in membranis est *utque* mendose, non *utque* ut emendavit BARONIUS, t. XIII, p. 97, ex eoque GRUTERUS, itemque FLEETW., p. 517 et BOLLAND., *Propyl.*, p. 222. Sermo autem est de numeribus ad basilicam Vaticanam a Carolo magno missis, perque PP. Hadrianum offerendis. Alia multa misit Carolus dona sub Leone III. Mr. — Pro *pontificatum*, uti reapse est in cod. Pal., scribit emendandi causa *imperium* in octavo versu PAPEBROCHIIUS apud BOLLAND., loc. cit. Idem v. 9. scribit *nire* pro *mira*, additque *hic* ante *rex*: nec non v. 11, scribit *triumphisque* pro *triumphique*, et *regia* pro *regno*; quæ omnia contra membranarum Palatinarum unde carmen hoc fluxit (namque ipsum monumentum frustra jam quæres) fidem audet, atque ita sinceritatem scripture veteris pessumdat. — A. M.

Exercens offert munera sacra Deo.
Ut romana manu cœlesti scepra regantur,
Sit quorum imperio libera vera fides.
Pro quibus antistitis reddens hæc vota precatur
Sæcula principibus pacificata dari.
Hostibus ut domitis Petri virtute per orbem
Gentibus ac populis pax sit et ista fides.

III.

Lieu incertain.

Aula trinitatis hæc est mater innocens,
Valida qui sacris pectora mundat aquis
Vivit in æternam de nomine fama vetusto.
Qui nec culminibus fulgent laquearia tectis (1).

IV.

Anciennes inscriptions à Saint-Jean de Lateran.

Mosaïque au fond de l'abside.

Augustus Cæsar totum quem duceret orbem
Condidit hanc aulam Silvestri chrismate sacram.
Iamque salutifera lepra mundatus ab unda
Ecclesie hic sedem construxit primus in orbe
Salvatori Deo qui cuncta salubriter egit.
Custodemque loci pandit te sancte Ioannes.
Inclinata ruit senio volventibus annis.
Spes dum nulla foret vestigia prisca recondi,
Sergius ad culmea produxit tertius ima,
Cespiteque ornavit fingens hæc mœnia Papa (2).

V.

Même église. — Sur la porte.

Sergius ipse pius Papa (3) hanc qui coepit ab iniis
Tertius exolevit istam quam conspicias aulam.

VI.

Même église.

Cum subitis peragi fallax clementia veris
Et sacer addendo festa vetaret aquis,
Simplicius præsul sacrarum celsa petentem
Porticibus iunctis textit ab inbre diem (4).

(1) GRUT., p. 1174, ex codice Pal. (p. 72). Gruterus tamen emendat *squalida* pro *valida*. Sic etiam FLEETW., qui nullum epigrammati sensum inesse queritur. — Mr. et A. M.

(2) PANVINIUS, *De septem ecclesiis*, p. 110, ait: *Sergius III basilicam restauravit, musivis signis ornavit. . . cujus rei memoria exstabat in his versiculis absidi musivo opere inscriptis, qui exoleverunt*. Confer CIAMPIN., *de Æd.*, p. 8; RASPON., p. 28; GALLET., t. I, p. 1; SEVERAN., p. 514; MARANGON., *Res ethn.*, p. 415; BOLLAND., *Propyl.*, p. 115; PACIAUD., *de S. Joann. Bapt.*, p. 45. CRESCIMBENIUS, *de Statu eccl. S. Jo. Lateran.*, p. 161, ait hoc esse princeps monumentum, quo S. J. Baptista patronus titularis templi Lateran. vocitatur. In primo versu habent *cam* Ciamp. Rasp. et Cresc., in 4. orbem Ciamp. Rasp. Panv. — Mr.

(3) Papa perperam deest in schedis Marinii, sed adest apud Ciampinum. — A. M.

(4) GRUT. p. 1164, 1, ex cod. Pal. (p. 50); *Canonice Rom.* ed. a PETRO DE ANGELIS, p. 66; BARON., t. VIII, p. 419; SEVERANUS, p. 54, ponit in atrio S.

VII.

Sur le trône.

Aula Dei haec similis Synai sacra iura ferenti,
Ut lex demonstrat nec quae fuit edita quondam.
Lex hinc exivit mentes quae ducit ab imis,
Et vulgata dedit lumen per climata secli.

Flavius Constantinus Felix V.C. magister utriusque
militiae patricius et con. ord. et Padusia
eius inl. foemina voti compotes de proprio fecerunt.

VIII.

Pauper excessu melius nunc ista resurgunt
Divite sed voto plus placitura Deo.
Plange tuum, gens saeva, nefas; periere furores,
Crevit in his templis per tua damna decus (1).

IX.

Au plafond.

Gallus Anastasie natus decus addidit aule,
Quod prosit meritis illius atque suis.
Munus ut grate sumat divina potestas
Efficiet Petrus regia claustra tenens (2).

X.

Ancienne inscription de la basilique Libérienne.

Sur la grande porte, au milieu d'une marqueterie
Virgo Maria tibi Xystus nova tecta dicavit
Digna salutarum munera ventre tuo.
Tu genitrix ignara viri, te denique feta
Visceribus salvis edita nostra salus.
Ecce tui testes (3) uteri sibi praemia portant,
Sub pedibusque iacet passio cuique sua,
Ferrum flamma ferae fluvius saevumque venenum:
Tot tamen has mortes una corona manet.

XI.

A la porte extérieure de l'église des CROCIFERI, à l'Aqua Vergine.

† Hanc vir patricius Vilisarius urbis amicus
Ob culpae veniam condidit ecclesiam.
Hanc hiccirco pedem sacram qui ponis in edem

Petri. OLDENUS *ad Ciacc.*, t. 1, p. 522, sub. S. Simplicii Vita ait: *Edificium construxit ad paradisum (erat is locus amoenus in basil. S. Petri vel atrium) ut patet ex antiquis inscriptionibus, et sunt: cum subtilis, etc.* Alia sequitur quae erat super limine ecclesiae, qui regni, etc. In 4 versu videtur legendum portibus. V. CIAMP., *de Aed.*, p. 55. — Mr.

(1) GRUT., p. 1171, 8, ex cod. Pal. (60); FLEETW., p. 551. — Mr.

(2) GRUT., 1164 ex cod. Pal. (p. 50); FLEETW., p. 410. — Mr.

(3) Martyres scilicet, qui cum suis insignibus circumstabant in pictura. — A. M.

Ut miseretur eum sepe precare Deum.
Iamua haec est templi Dño defensa potenti (1).

XII.

A l'église de Sainte-Marie Transtevere.

Haec domus est xpi semper mansura pudori
Iustitiae cultrix plebi servavit honorem (2).

XIII.

A Sainte-Marie in Dominica.

Sur une mosaïque de l'abside.

† Ista domus pridem fuerat contracta ruinis S
Nunc rutilat iugiter variis decorata metallis S
Et decus ecce suus (sic) splendet ceu Phoebus in [orbe S
Qui post furva fugans tetrae velamina noctis S
Virgo Maria tibi Paschalis praesul honestus S
Condidit hanc aulam laetus per saecula manen- [dam. (3)

XIV.

Même église.

Sur l'arc triomphal.

Xystus episcopus plebi Dei.

A. X Ω

Hierusalem Bethleem (4)

XV.

A l'église arménienne de Sainte-Marie l'Égyptienne.

Pierre ancienne retrouvée et placée au grand autel.
Virginis in variis radiat domus alta figuris,
Quae Dominum castis visceribus tenuit.
Cuius amore pius Stephanus cum coniuge fretus
Cum geminisque pium quod nitet duxit opus,
Nobilis ingenuus doctissimus integer almus
Aethereum est et erit culmen is Ausoniae.
Praesulis octavi nunc tempore iure Ioannis
Templa dicanda Dei plena favore pio.
Ut simul angelicum teneat super aethera thronum

(1) Contuli ipsemet adhuc prostantem in pariete— A. M. Ediderunt BARON., t. IX, p. 871, CIACCON., t. 1, p. 574, REMOND, *H. V.*, t. III, p. 79. Vide etiam MURAT., *AA. m. ar.*, t. III, p. 689; FLEETW., p. 501; BOLLAND. *Propyl.*, p. 81. — Mr.

(2) GRUT., p. 2164, 10, ex cod. Pal. (p. 52), FLEETW., p. 524. PANVINIUS, *de VII. Urb. eccl.*, p. 75, recitat seq. inscriptionem, quae exstabat in foribus ecclesiae S. Pauli sub Alexandro II :

Haec domus est Domini et sacri limina regni.
Huc properate populi, haec domus est Domini.

(3) PANVIN., *de VII. Urb. eccl.*, p. 255; BLANCHIN. *ad Anast.*, t. III, p. 106; CIAMPIN., *Vet. mon.*, t. 1, p. 215, tab. XLIX; MONTF., *Diar. Ital.*, p. 106; BLANCH., *Hist. lib. IV*, t. II, p. 250; CIACCON. *in Vita Sixti M.*; BARON. *ad Martyrol.*, p. 582. — Mr.

(4) MURAT., p. 1920. 4; MARANG., *Res ethn.*, p. 412; UGON., *Stat.*, p. 119; GALLET., t. 1, p. 21. — Mr.

Sicque sui puleram semivis inde genus.

Nat. Domini H. M. F.

XVI.

Autre inscription, au même lieu.

Hoc dudum fuerat fanum per tempora prisca
Constructum Phoëbo mortiferoque Iovi.
Quod Stephanus veteri purgavit stercore iudex
Atque decora

XVII.

Sur l'arc d'une église.

Virginis aula micat variis decorata metallis,
Sed plus namque nitet meritis fulgentior amplis.
Qui studium tumulis rimati funera fertis,
Istic nos prius busta veneranda sat est,
Linguunt namque suis animæ vestigia membris,
Et miscent meritum corpora mensque sumam.
Hic iacet a teneris xp̄o quæ vixerat annis,
Cui fuit in mundo nescia vita mori.
Hanc dum corporei pre (sic) vicinia læti
Quarear (sic) in xp̄o dextram de carius ire,
Cui fas post thalamos non sit abesse Deo.
Hinc nunc circumdat tumulus sua membra parentum
Ut reddat fructum corpus originibus. (1)

XVIII.

Au portique de Sainte-Marie in COSMEDIN, en lettres grossières.

. . . is D̄i et sc̄e D̄i genetricis Ma. . .
temporibus d̄omi Adriani pape ego Gregorius no...

XIX.

A l'entrée de l'église de Saint-Michel.

Regna poli ianuas populus intrare per almas,
Currite Christicalæ, prendite regna poli.
Nuntius hic D̄ni cuius intratis in aulam
Semper videt faciem nuntius hic D̄ni.
Offerat ipse preces vestras pia vota creanti ;
Tundite vos pectus, offerat ipse preces.
Dicite cum lacrimis quicquid culpastis in actis :
Parce rogamus Deus dicite cum lacrimis.
Moxque vobis tribuet veniam pius ille remissor,
Plangentibus miserens datque vobis veniam (2).

XX.

Sur les vieilles portes de bronze de l'église de Latran, en inscriptions d'argent.

†
In honorem beati Iohannis Baptistæ

(1) Ex cod. membr. sæc. XII, Claustrondburg. exscripsit Garampius. Confer GRUTER, p. 1164, 16.

(2) GRUT., p. 1167, 10, ex cod. Pal. (p. 45); FLEETW., p. 526. Gruterus *nuntius*, sed cod. Pal. *nuntius*. — Mr. — Imo codex habet etiam *Christiculae* v. 2, et *miserens* v. 10; non *Christicolae* et *miseris*, ut mendose in schedis scripsit cum Grutero Marinius. — A. M

†

Hilarus episcopus D̄i famulus ofert.

XXI.

A la porte de la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste.

Liberatori suo beato Iohanni evangelistæ Hilarus
episcopus famulus xp̄i.

XXII.

Inscription plus récente.

Diligite alterutrum.

XXIII.

Sur l'architrave d'une porte d'une chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

† Hilarus episcopus † sanctæ plebi Dei †

XXIV.

Au même lieu, mais d'une époque moins ancienne.

Erunt aspera in vias planas.

XXV.

Au dedans sur une plaque de porphyre.

Domine, dilexi decorem domus tue.

Quelques-unes de ces inscriptions existent encore à la basilique de Latran.

XXVI.

Eglise de Saint-Philippe et Saint-Jacques.

A l'entrée.

Pelagius cœpit; complevit papa Joannes ;
Unum opus amborum, par micat et meritum.

A l'abside.

Hic prior antistes vestigia parva reliquit :
Supplevit ceptum papa Johannes opus.
Largior existens angusto in tempore presul
Despexit mundo deficiente premi.
Fluctibus humanis portum scit ferre salutis,
Cui semper cure est reddere vota Deo.
Nomine censura mente et sermone Iohannes,
Qui sibi commissas pascere novit oves.
Hoc opus excoluit quo plebs festina recurrens
Eripitur morsu dilaceranda lupi.
Quisquis lector ade, Iacobi pariterque Philippi
Cernat apostolicum lumen inesse locis (1).

XXVII.

Ancienne église de Saint-Pierre.

Au Paradis, sous un navire représenté en marqueterie
Quem liquidos pelagi gradientem sternere fluctus
Imperitas, fidumque regis trepidumque labantem

(1) Vide MARINI, *Papyri diplomatici*, p. 215

Erigis, et celeremque redis virtutibus amplum ;
Hoc iubeas regnante Deus congregere portum (1).

A l'arc de l'abside.

Quod duce te mundus surrexit in astra triumphans
Hanc Constantinus victor tibi condidit aulam (2).

A l'abside.

Iustitiae sedis, fidei domus, aula pudoris
Haec est quam cernis, pietas quam possidet omnis :
Quae patris et filii virtutibus inclita gaudet
Auctoremque suum genitoris laudibus aequat (3).

Au paradis.

Quamvis clara fides multum de luminis aulae
Plusque loci meritis nobilitetur opus ;
Est tamen his pulchris specialis gratia rebus
Spectantumque oculos ars pretiosa rapit.
Iohannes hoc compisit opus, quem rite coronat.
Urbis romanae pontificalis apex (4).

Au seuil de l'entrée.

Qui regni claves et curam tradit ovillis.
Qui caeli terraeque Petro commisit aenas ;
Ut reseret clausis ut solvat vincla legatis,
Simplicio nunc ipse dedit sacra iura tenere,
Praesule quo cultus venerandae cresceret aulae (5)

A la porte de droite d'entrée.

Lumina sed magno vibrare ianua cerno
Astriferumque polum indicat ipse nitior.
Terrae oret vultus servantum limina sacra :
Germinis in portis ora iucunda nitent.
Simonis aspectus fulgens praeccluditur una
Altera sed Pauli radiat orbe docens.
Aditus interior gazarum aestuat opes,
Et depicta nitent cumulis ipsa suis.
Aureis in petalis gemmarum clauditur ordo,
Et superba teget blattea palla fanum.
Sic quoque coniunctim servatur gloria rebus
Et variata simul nexa natura manet.
Inclita cum opere surrexit fama perennis ;
Indubitante fide reddite cuncti vota (6).

(1) MER., p. 1968, 9, mittente Passerio. — MR.

(2) MABILLON., t. IV *Analect.*, p. 484, n. 6, ex cod. Einsild., saec. X ; PANVIN., de VII. *Urb. eccl.*, p. 56 ; BARON., t. IV, p. 50 ; MER., p. 1855, 9, e schedis suis, et habet *triumphus*, putatque inscriptionem positam aliquot post Constantinum saeculis ; UGON., stat., p. 90, ex FULVIO, lib. III. AA ; SEVERAN., *Hist.*, p. 57. V. a Nuce apud MER., t. IV. S. R. I., p. 445 ; *adversar. Barbar.*, p. 50 ; CANIS., *Thesaur. anecd.*, ed. Basnag., t. II, part. 1, p. 578 ; SINDON., de *Basil. Vat.*, p. 45. — MR.

(3) GRUT., p. 1165, 6, habet *sedes*. Sed cod. Pal. (p. 28.) *sedis*. — MR.

(4) GRUT., *ibid.*, n. 2, ex eodem cod. Pal. (p. 27.) Sed GRUT., *aula et pulcris* ; FLEETW., p. 424 ; SEVERAN., *Hist.*, p. 55 ; ROSWEID., in *notis ad S. Paulinum*, p. 815 ; CIAMPIN., de *Aedif.*, p. 55. — MR.

(5) Ita cod. Pal., p. 27, sed GRUT., 1165, 5, habet *commisit*, et *ligatis*. Confer BARON., t. VIII, p. 415 ; ALEXAN., *Lateran. par.*, p. 65 ; TURRIC., p. 445 ; OLDOIN., *ad Ciac.*, t. I, p. 522 ; VICTORELL., *ib.*, p. 808 ; FLEETW., p. 49. — MR.

(6) Ita cod. Pal., p. 27. GRUT., loc. cit. n. 5. Sed v. ult. *cuncta* ; FLEETW., p. 416, 466 ; OLDOIN., *ad Ciac.*, t. I, p. 442, ex CANIS. V. L., t. VI, et ex ed. Basnag., t. II, p. 578, cum var. lect. ; BARON., t. XI, p. 225. — MR.

A la porte de gauche.

Lux arcana Dei verbum sapientia lucis,
Atque coruscans splendida imago patris,
Ad nos descendit, nec quo fuit esse recessit,
Ut caecas mentes erueret tenebris.
Plenus homo in nostris et verus natus islem
Virginis ex utero totus ubique Deus.
Discipulis praecepta dedit Petrumque beatum
Hos inter primum sanxit et egregium,
Cuius in arbitrio caelum terramque reliquit,
Pandere vel potius claudere cunq̄ue velit.
Nam sub mortiginae (1) quidam latuere gehennae
Verbere confossi mente fide opere.
Histria testatur possessa hostilibus annis
Septies et decies seismate pestifero.
Esset ut impletum Hieremiae voce canentis
Ultio captivis tam numerosa fuit
Sed bonus antistes dux plebis Honorius armis
Reddidit ecclesiis membra revulsa piis.
Doctrinis monitisque suis de faucibus hostis
Austulit (sic) exactis iam peritura modis.
At tuus argento praesul construxit opimo
Ornavitque fores Petre beate tibi.
Tu modo caelorum quapropter ianitor alme
Fac tranquilla tui tempora cuncta gregis.

XXVIII.

Ancienne inscription placée autrefois à l'abside de la basilique du Vatican.

Salvo papa Leone Agnellus presbyter ornat (2).

XXIX.

Ancienne inscription à l'église de Saint-Pierre aux Liens.

Hoc Domini templum Petro fuit ante dicatum.
Tertius antistes Sixtus speraverat olim.
Civili bello destructum post fuit ipsum.
Eudoxia quidem totum renovavit ibidem.
Pelagius rursus sacravit papa beatus,
Corpora sanctorum condens ibi Machabaeorum.
Apposuit Petri pretiosa ligamina ferri
Illustris mulier quae detulit ab Jerusalem.
Et quibus est Petrus Neronis tempore vincetus.
Augusti mensis celebrantur festa calendis.
Huc accedenti purgantur crimina cuncta (3).

XXX.

Cede prius nomen novitati, cede vetustas ;
Regia laetanter vota dicare libet.

(1) GRUT., *morigena*. — MR.

(2) BOSIUS, p. 54 ; ARR., t. I, p. 159, ex Vegio ; TURRIC., p. 584, 444 ; FONTANIN., *Disc.*, p. 27 ; CANCELLIER., p. 658. — MR.

(3) MARTINELL., *R. ex ethn.*, p. 284, et in rarissimo opere *de Origine Urbis et de ecclesiis, reliquiis, indulgentiis*, ubi sunt varietates *Petrus, vincula non ligamina, quique huc accesserint lavantur*. Idem opus recensum an. 1550, in quo, p. 54, habentur eadem verba. V. MONSACRAT., *de Catena*, p. 6, 46, 49 ; ZACCAR., *Hist. litt.*, t. III, p. 585, ex Martiello ; BLANCHIN., *H. Q.*, tom. III, p. 702. — MR.

Hæc Petri Paulique simul nunc nomine signo
 Xystus apostolicæ sedis honore fruens.
 Unum quaeso pares, unum duo sumite munus,
 Unus honor celebrat quos habet una fides.
 Presbyteri tamen hic labor est et cura Philippi
 Postquam Ellési xps vicit utriusque polo.
 Præmia discipulis meruit vincente magistro,
 Hanc palmam fidei rettulit inde senex (1).

XXXI.

Lieu incertain.

Qui Romam Romaque venis hinc aspice montem,
 Equæ Petri sede pone viator opem.
 Quæ meritis quæ sancta fide distat ab illa
 Crux illic regnum hic quoque vincla Petri.
 Omnia magnanimus pastor construxit Achillis
 Sollicitos populi hæc adhibete præces [sic] (2).

XXXII.

Basilique OSTIENSIS.

Arc de l'abside, sur mosaïque.

1. *Inscription restituée.*

Theodosius cepit, perfecit Honorius aulam
 Doctoris mundi sacratam corpore Pauli
 Placidia pia mens operis decus omne paterni †
 Gaudet pontificis studio splendere Leonis (3).
 Persequitur dum vasa Dei, fit Paulus honoris
 Vas, sed electum gentibus esse probat.
 Voce Dei sis Petre Dei petra, culmen honoris
 Aule celestis splendor et omne (4) decus.

2. *Sur la porte du milieu.*

Exsultate pii lacrimis in gaudia versis †
 Et protectori ☩ reddite vota Deo :
 Cuius sic tenuit resolutum dextera tectum,
 In vacuum ut caderet ☩ tanta ruina solum.
 Solus et invidiæ princeps tormenta subiret
 Qui nullum ex ampla ☩ strage tulit spoliū.
 Nam potiora nitent reparati culmina templi
 Et sumpsit vires firmior aula novas.
 Dum ☩ xpi ☩ antisistēs cunctis Leo partibus aedes
 Consulit, et celeri ☩ tecta reformat ope.
 Doctorem ut mundi Paulum plebs sancta beatum
 Intrepide solitis ☩ excolat officiis.
 Laus ista felix respicit te praesbyter;
 Nec te levites Adeodate praeterit;
 Quorum fidelis atque pervigil labor
 Decus omne tectis ut rediret institit (5).

(1) Ita cod. Pal., p. 71; GRUT., p. 1174, 7; FLEETW., p. 470; MONSACR., l. cit., p. xvii; BARON., t. VII, p. 550; ZACCAR., l. c. — Mr.

(2) Ita cod. Pal., p. 76; GRUT., p. 1175, 9, corrigil *posce*, *sollicitas*, *preces*; FLEETW., p. 555; MONSACR., p. 44. Vide SIMOND., t. II, p. 1077. — Mr.

(3) In cod. Palat., p. 56, continentur hæc duo distycha. Et quidem *omne non homine*. — A. M.

(4) Schedæ Marinii *homine*; sed in musivi excusa imagine lego *omne*. — A. M.

(5) MARGARIN., n. 19; BOLLAND., t. I jun., p. 25; FLEETW., p. 599; GALLET., t. I, p. 48; ARRING., t. I, p. 249; BOS., p. 451; PANVIN., de VII. Urb. E. p. 72; SEVERAN., Hist., p. 594. — Mr.

3. *A l'entrée de la confession.*

Leo gratia Dei III eps hoc (sic) ingressum scæ
 Plebi Dei miro decore ornavit.

4. *Dans le cloître, en lettres grossières.*

Domnus Iohs XVIII

Papa (1).

5. *Sur l'architrave de la grande porte à gauche.*

† De donis Di et beati Pauli apostoli. Domnetius
 diae. et arcarius. scæ. sed. apostol. adque pp.
 una cum Anna diae. eius. germana hoc votum
 beato Paulo optulerunt (2).

XXXIII.

*Dans l'abside de la primitive basilique Sici-
 nienne aux Exquilies.*

Mosaïque.

Hæc tibi mea valide decrevit prædia xpe,
 Cui testator opes detulit ille suas.
 Simplicius quæ papa sacris celestibus aptans
 Effecit vere muneris esse tui;
 Et quod apostolici deessent lumina nobis
 Martyris Andreae nomine composuit.
 Utitur hæc heres titulis ecclesia iustis
 Succedensque domo mystica jura locat
 Plebs devota veni, perque hæc commercia disce
 Terreno sensu — regna superna peti
 (Cardinal MAÏ., 114, 1.)

XXXIV.

Ancienne mosaïque à Sainte-Agnès.

à centre est sainte Agnès, à sa droite le pape Symma-
 que portant la représentation de l'église, à gauche le
 pape Honorius avec un livre.

† Aurea concisis surgit pictura metallis,
 Et complexa (3) simul clauditur ipsa dies.
 Fontibus e niveis crelas aurora subire
 Corruptas nubes roribus (4) arva rigans.
 Vel qualem inter sidera lucem proferet irim,
 Purpureusque pavo ipse colore nitens.
 Qui potuit noctis vel lucis reddere finem,
 Martyrum e bustis hinc reppalit ille chaos.
 Sursum versa nutu quod cunctis cernitur uno
 Praesul Honorius hæc vota dicata dedit.
 Versibus et factis signantur illius ora
 Lucet et aspectu lucida corda gerens (5).

(1) MARGARIN., n. 294. — Mr.

(2) FABRET., X, n. 659; MARGARIN., n. 2; FONTANIN., Disc., p. 19, quem vide; GALLET., *Prinicer.*, p. 209; MORELL., de S. Callisto, p. 19. — Mr.

(3) MARIN. *complexa*: at cod. Pal., p. 65, *compt.* Sic infra Marinii *niveis*; at cod. Pal. *niveis*. — A. M.

(4) Ita cod. Pal. At Mr. *mendose ruribus*. — A. M.

(5) FLEETW., p. 418; PELLICCIA, t. III, p. 520; GRUT. p. 1172, 4, ex cod. Pal., p. 65, sed corrigil *niveis*, *roribus*, *lucet et*. MARGARIN., *Res ethn.*, p. 408. V. ANT. BRUTIUM, t. XVIII, p. 482; BARON., t. XI, p. 521. CIAMPINIUS denique exhibet cum musivo excuso tab. XXIX, non sine multis varietatibus. — Mr. ipsum quidem monumentum nunc aegre legitur ob loci excelsitatem, pulverisque sordes. — A. M.

XXXV.

Vers de Constantina, fille de Constantia, écrits sur l'abside de la basilique qu'elle fonda en l'honneur de Sainte-Agnès

Constantina Deum venerans Christoque dicata,
Omnibus impensis devota mente paratis,
Numine divino multum Christoque iuvante,
Sacravit templum victricis virginis Agnes,
Templorum quod vincit opus terrenaque cuncta,
Aurea nam rutilant summi fastigia templi.
Nomen enim Christi celebratur sedibus istis,
Tartaream solus potuit qui vincere mortem
In ectus caelo solusque inferre triumphum,
Nomen Adae referens et corpus (1) et omnia membra
A mortis tenebris et caeca morte levata.
Dignum Agnes munus martyr devotaque Christo
Ex opibus nostris per saecula longa tenebris.
O felix virgo memorandi nominis Agnes! (2)

XXXVI.

Antique pierre autrefois au musée Albani, aujourd'hui au Capitole.

Lettres d'un mauvais style.

... tyre Agaeti Potitus serbus Dei ornavit (3).

XXXVII.

Eglise de Saint-Anastase fondée en Italie par le roi Leutbrand.

1.

Quando Leo cecidit misero doctore suasus
Scismatis in foveam recto de culmine Caesar,
Tunc ego regales statui his mihi condere thermas
Marmoribus pulchris Leudbrant rex atq. columnis.
Sed Romam properans postquam devotus ad ipsam
Perveni atque sacro capiti mea basia fixi,
Sancti Anastasii servus tuus ecce repente,
Paterna de sede meo hanc in pectore xpe
Praeclaram fundare domum sub culmine monstras.
Talibus unde meas tendens ad sidera palmas
Vocibus oro, Dei Fili, pro plebe fideli,
Qui regis angelicos coctos, qui cuncta gubernas.
Fac praecor ut crescat mecum catholicus ordo,
Et templo concede isii ut Salomoni locutus (4).

2.

Ecce domus Domini perpulchre (5) condita textu
Emicat, et vario fulget distincta metallo:
Marmora cui pretiosa dedit museumq. columnas
Roma capat fidei, illustrant quam lumina mundi.

(1) Mendose in schedis Marini detorquet pro et corpus.

(2) S. DAMASUS, ed. Sarazan., p. 40. — A. M.

(3) MURATORIUS, p. 4926, 6, exhibet velut integram; existimatque tyre positum pro *ὄψας* portas aedis S. Agnetis, quas ipse servus Dei ornavit. — Mr. — Ego vero multo malim, pace tua, o maxime Muratori, ex tyre facere *maritimi*. — A. M.

(4) GRUT., p. 4168, 10, ex cod. Pal., p. 48. Sed immutat *Leutbrant* et *caetus*. Conf. FLEETW., p. 459; BARON., t. Xii, p. 508. — Mr.

(5) Ita cod. Pal. At Marinius *perpulchro*.

Euge auctor sacri princeps Leutbrando laboris.
Te tua felicem clamabunt acta per aevum:
Qui proprie gentis cupiens ornare triumphos
His titulis patriam signasti denique totum (1).

XXXVIII.

Abside de Sainte-Anastase.

Antistes Damasus picturae ornarat honore
Tecta, quibus nunc dant pulchra metalla decus.
Divite testatur praetiosior aula nitore
Quos rerum effectos possit habere fides.
Papae Hilari meritis olim devota Severi
Nec non Cassiae mens dedit ista Deo (2).

XXXIX.

Eglise de Sainte-Cécile.

Sur un ouvrage en marqueterie.

† Haec domus ampla micat variis fabricata me-
[tallis] ⁵
Olim quae fuerat contracta sub tempore prisco ⁵
Condidit in melius Paschalis praesul opimus ⁵
Hanc aulam Dni formans fundamine claro ⁵
Aurea gemmatis resonant haec dindima templi ⁵
Laetus amore Dei hic coniunxit corpora sca ⁵
Caeciliae et socii rutilat hic flore iuventus ⁵
Quae pridem in eruptis pausabant membra beata
Roma resultat ovans semper ornata per aevu ⁵(3)

XL.

Dans l'arc triomphal de l'église de Saint-Clément.

A gauche en entrant.	A droite.
Agios	Agios
Paulus	Petrus.
De cruce Laurenti	Respice promissum
Paulo famulare	Clemens a me tibi
docenti.	sanctum.

Au milieu de l'arc, le Sauveur et les animaux des quatre évangélistes.

Isaias.	A P Ω	Jeremias.
Vidi Dominum		Hic est Deus noster
Sedentem super		et non aestimabitur
solium.		alius absque illo.

A l'abside.

Gloria in excelsis Deo sedenti super thronum
et in terra pax hominibus bone voluntatis.

(1) GRUT., n. 8, ex cod. Pal., p. 48. Sed immutat *Leutbrando*, *propria*, *totam*. FLEETW., p. 459; BARON., l. c. p. 509. V. MUR., t. II, A. M. A E, p. 565; FURIETT., de *Musiv.*, p. 81. SIRMONDUS, t. II, p. 885, exhibet epigramma quod incipit *ecce domus Domini*. — Mr.

(2) GRUT., p. 4164, 6, ex cod. Pal., p. 51. ubi dicitur in ecclesia S. Anastasiae in throno. FLEETW., p. 587; MABILLON. ex cod. Einsild., t. IV, *Annal.*, p. 489, n. 27, in quo dicitur exstare prope pontem. — Mr.

(3) Legi ipse contulique cum excuso apud Marini apographo, quod mendis non carebat. — A. M.

Abside, grande vigne, avec la croix. Les quatre docteurs de l'Église.

Augustinus. Hieronymus. S. Gregorius.
S. Ambrosius.
Bethlem. Hierusalem.

Oiseaux, pasteurs, l'agneau couronné d'un diadème d'or.

+ Ecclesiam Christi viti simulabimus isti,
+ Quam lex arentem sed crux facit esse virentem.
+ De ligno crucis Jacobi dans Ignatius
+ In superscripti requiescunt corpore Christi.
Sur une grande pierre.

+ Quod perago clemens Crescentius excipe sc̄e :
Ferque tui mihimet auxilium iugiter.
Vite perpetue teneam quo gaudia semper,
Cardinalis ovans me tibi consocians.

(Cardinal MAÏ, 122-123.)

—
XLI.

Eglise des SS. Jean et Paul.

Bi sordius qua
nuditate deforme
locavit.

Dans l'intérieur de l'église.

Templum ingens Dño Salomon rex dedicat, adstant
Pontifices et plebs magno circumflua cœtu.
Justus Asa simulacra patrum lucosque profanos
Sustulit et matrem regni privavit honore.
Josaphat sola confidens laude Tonantis
Perculit adversas acies hostilibus armis.
Ezechias pius in Dnum per quæ omnia clarus,
Cui Deus ad vitam ter qui nos addidit annos.
Claret mira Dei bonitas in rege Manasse,
Quem regno et Vineæ post multa piacula reddidit (1).

A l'entrée.

Antistes Domini celsa sacraria xp̄i
Vestibulum decorat gratia pulchra loci
Quæ quia cumpta nitet primaque in fronte renidet,
Ostendit quantum numinis intus inest.
Quis tantas xp̄o venerandas condidit ædes
Si quæris, cultor Pammachius fidei (2).

(Cardinal MAÏ, 132, 1-3

—
XLII.

Eglise de Saint-Laurent, martyr.

Laurenti merito flammis vitalibus uste,
Qui fervente fide victor ab igne redis,
Vir dilecte Deo terreno in corpore quondam,
Tunc quoque sidereus iam tibi sensus erat.
Qui potuisti oculos tactu revocare sepultos,
Rursus et in vacua fronte referre diem.
Luminis extinctas iterum accendisse lucernas
Credimus, hæc signo te faciente crucis.

(1) GRUTER, p. 1164.

(2) VENANT. FORTUN., t. I, p. 5; BARON., t. VI, p. 262; BOLL., t. VI Aug., p. 557.

Addita nunc etiam populi miracula præstas,
Ut fidei tribuas indultantem opem.
Dum tua templa novant breviori robore plebis,
Creverantque trabes, crevit et alma fides.
Stipite contracto tua se mercede tetendit,
Quantum parva prius postea cesa fuit.
Crescere plus meruit succisa securibus arbor,
Et didicit sicca longior esse coma.
Unde recisa fuit, populis fert (1) inde salutem :
Si venit intrepidus, lumina cecus habet.
Tu levita sacer poena purgate fidei,
Unde prius flammæ, hinc modo lumen habes
Visaque temporibus venerandi antistitis acta,
Sed tamen æterna sunt memoranda die (2).

—
XLIII.

Eglise de Saint-Laurent hors les Murs.

Inscriptions de mosaïques.

Martyrium flammis olim levita subisti ;
Iure tuis templis lux veneranda redit.

—
Demovit Dominus tenebras, ut luce creata
His quondam tenebris sic modo fulgor inest.
Augustos aditus venerabile corpus habebat
Hac ubi nunc populum longior aula capit,
Eruta planities patuit sub monte reciso,
Estque remota gravi mole ruina minax.
Praesule Pelagio martyr Laurentius olim
Templa sibi statuit tam pretiosa dari.
Mira fides gladios hostiles inter et iras
Pontificem meritis hæc celebrasse suis.
Tu modo sanctorum cui crescere constat honores,
Fac sub pace coli templa dicata tibi.

—
XLIV.

A l'église de Saint-Laurent IN DAMASO.

Quisquis plena Deo mysteria mente requiris (3),
Huc accede, domus religiosa patet.
Hæc sunt tecta pio semper devota timori,
Auditumque Deus commodat (4) hic precibus.
Ergo lactiferos propea cœpescere (5) sensus,
Iam propea sacras lætus adire fores.
Ut transacta quæcas (6) deponere crimina vitæ,
Et quicquid scelerum noxius error habet.
Attica Felicis Magni clarissima coniunx
Sumptibus hoc propriis ædificavit opus (7).

(1) Cod. Pal., p. 54. *ferit*.

(2) GRUT., p. 1165, 2, corrigiit *cæcus*. FLEETW., p. 455. V.; VENANT. FORT., t. I, p. 525. — Mr.

(3) Ita cod. Pal., p. 52.

(4) Schedæ Marin. *perperam commodat*. Sed bene cod.

(5) Ita *con* cod., at MAR. *com*.

(6) Ita cod.

(7) GRUT., 1164, 12, habet *lactiferos*; FLEETW., p. 565. *Vide omnino* SIRMOND., t. I, p. 1226, SARAZAN. *ad S. Damas.*, p. 20. et MEREND., p. 250, n. a. — Mr.

XLV.

Sur une architrave provenant des ruines de l'église de Saint-Laurent, autel de Saint-Eusèbe.

Transférée au musée du cardinal Alexandre Albani.

† Auxiliante dño Dō n̄ xp̄o, orante beato Laurentio martyre Hilarus archidiaconus fecit (1).

XLVI.

A l'abside de l'église de Saint-Marc.

Vasta tholi firmo sistant fundamine fulera,
Quae salomoniano fulgent sub sidere ritu.
Haec tibi proque tuo perfecit praesul honore
Gregorius, Marce, eximio cui nomine quartus.

XLVII.

Dans l'abside de l'église de Saint-Pancrace.

Ob insigne meritum et singulare beati Pancratii martyris beneficium, basilicam vetustate confectam extra corpus martyris neglectu antiquitatis extructam, Honorius episcopus Dei famulus abrasa vetustatis mole ruinaq; minante a fundamentis noviter plebi Dei, construxit et corpus martyris, quod ex obliquo aulæ jacebat altari insignibus ornato metallis loco proprio collocavit (2).

XLVIII.

Autrefois dans le cimetière de la VIA SALARIA.
Martyrib. sc̄is Proto pariterq. Hyacintho

(Une femme debout.)
Ecclesia
ex circumcissione.

Sur une mosaïque de Sainte-Sabine.

Culmen apostolicum cum Caelestinus haberet
Primus et in toto fulgeret episcopus orbe,
Haec quae miraris fundavit presbyter urbis
Illyrica de gente Petrus vir nomine tanto
Dignus ab exortu Christi nutritus in aula;
Pauperib. locuples sibi pauper, qui bona vitae
Praesentis fugiens meruit sperare futuram.

(Une femme debout.)
Ecclesia
ex gentibus (8).

LII.

Eglise des SS. Silvestre et Martin.

Dans le souterrain de la chapelle.

Fracta vetusta nimis solisque relicta ruinis,
Ne Silvestri obeat noctis amica domus;

(1) BLANCHIN., *Prof. ad Anast.*, et in notis ad t. III, p. 169. Hinc liquet Hilarum, Rom. Eccl. archidiaconum ac deinde pontificem recessisse S. Laurentii sacellum. — Mr.

(2) MABILL., *Analect.*, t. IV, p. 490, n. 26, ex cod. Einsid., saec. x, et in fol., p. 559, habet *neglecti antiquitatis*; sed in marg. scribit *antiquitus*. Vide CIAMPIN., t. I, p. 204; OLDOIN. *ad Ciaccon.*, t. I, p. 441; GREGOR. TERON., *Op.*, ed. Ruin., p. 1507; MUR., p. 1886 4; MARANG., *Res ethn.*, p. 469; UGON., *Station.*, ubi de eccl. S. Pancrat. Vide ANASTAS., de *Honorio I.* — Mr.

(3) PETRUS POLYDORUS, V. MAMACHI, t. II, p. 257.

(4) CIAMPINIUS., t. II, tab. XLVIII, p. 150; BARON., t. XIII, p. 608; BRUTIUS., t. XVIII, d. 518; GALLET,

Symmachus hoc parvo veneratus honore patronus
Exornabit opus; sub quo pia corpora rursus
Condidit. His aevo laus sit perennis in om̄i (5).

XLIX.

Eglise de Sainte-Praxède.

Architrave de l'oratoire de Saint-Zenon construit par le pape Pascal I^{er}.

† Paschalis praesulis opus decor fulgit in aula
Quod pia optulit vota studuit reddere Dō Pascha-
[lis] (4).

Dans la frise.

Industris e primicer. notarior. sacri pal.
Squaloribus porticum a fundament. (5)

Dans l'abside, sur un ouvrage en marqueterie.

Emicat aula pia variis decorata metallis
Praxedis Domino super aethra placentis honore
Pontificis summi studio Paschalis alumni
Sedis apostolicae, passim qui corpora condens
Plurima sanctorum subter haec moenia ponit
Fretus ut his limen mereatur adire polorum (6).

L.

A l'église de Saint Sébastien, IN VIA APPIA.

Temporibus sancti Innocentii
episcopi Proclinus
et Ursus presbb.
tituli Byzantis
sancto martyri
Sebastiano ex voto fecerunt (7).

LI.

Presbyter hanc renovat sacrumque altare vetustum
Reparat; hincque Dei praesulis hincque decus (9).

t. I, p. 20; OLDOIN. *ad Ciaccon.*, t. I, p. 584; MARANG., *Res ethn.*, p. 411; SEVERAN., *Hist.*, p. 680; PANVINIUS, de *Vil. Urbis eccl.*, p. 261, habet *decore obtulit domino*. Ciacconius, *decora fulget et quae pia obtulit*. — Mr.

(5) E scheda Snaresii.

(6) FLEETW., p. 404. V. DE COLONIA., *Hist. litt. urbis Lugduni.*, t. I, p. 297. — Mr.

(7) REINES., *class.* xx, n. 155; BOS., 177; ARRING., t. I, p. 275; FLEETW., 460. MURATORIUS, p. 1929, 4, dat e schedis Cyriaci apud Stoschium, refertque ad tempora Innocentii I, papae. In concilio Rom. sub Symmacho nominatur *Asellus presbyter tituli Visantis*. — Mr.

(8) CIAMPIN., t. I, tab. XLVIII, p. 186, 187; GRUT., 1174, 10; VIGNOL., *Lib. pont.*, t. I, p. 146; GALLET., t. I, p. 5; t. III, p. 455; FLEETW., p. 465; BONAROT. *Vitr.*, p. 48; RABAN., t. VI, p., 216; PP. Tolet., t. I, p. 75, aliique, quos erudite recenset Marinus.

(9) PHILIPPINIUS, de *Ecclesia S. Silvestri M.*, p. 8; FLEETW., p. 448. — Mr.

Mosaïque de l'abside.

Sergius hanc coepit praesul quam cernitis aulam,
 Cui moriens nullum potuit conferre decorem
 Sed mox papa Leo quartus dum culmina sumpsit
 Romanae sedis divino tactus amore, ☩
 Perfecit sollers melius quam ante manebat,
 Atque pia totam pictura ornavit honeste.
 Coenobiumque sacrum statuit monachosque locavit,
 Qui p̄no assiduas valeant persolvere laudes.
 Talibus ut donis caelestia scandere possit
 Regna, quibus Martinus ovans Silvester et almus ☩
 Praefulgent gaudentque simul cum praesule x̄po,
 Quorum pro meritis haec templa dicata coru-
 [scant (1).

—
 LIII.

Eglise de Sainte-Bibiane.

Nef du midi

† Ad honorem S. Simplicii ego
 Eufrosina hum. abb. hoc
 Opus fieri iussi (2).

—
 LIV.

Eglise de Saint-Etienne.

Exquirens pietas tectum decorare sacratum
 Pastoris summi Theodori corda direxit,
 Qui studio magno sanctorum corpora cultu
 Hoc dedicavit, non patris neglecta reliquit (3).

—
 LV.

Eglise de Sainte-Suzanne.

Sous l'abside.

Dudum haec beatæ Susannæ
 martyris aula coangusto et tetro
 existens loco marenerat : quæ
 Dominus Leo tertius papa a funda-
 mentis erigens ; condens corpus
 beatæ Felicitatis martyris ;
 compte edificans ornabit
 atque dedicabit.

(Cardinal MAÏ, 154, 3 ; BOLLAND., t. II
 Aug., p. 625.)

—
 LVI.

*Chapelle de Saint-Venantius ou de Saint-Théo-
 dore, près du baptistère de Latran.*

Au milieu d'anciennes fresques.

Martyribus Christi domini pia vota Johannes
 Reddidit antistes, sanctificante Deo.

(1) BARON., t. XIV, p. 341 ; OLDOIN., *ad Ciaccon.*, t. I, p. 609, 619 ; HUGON., *Stat.*, p. 254 ; BRUTIUS, t. XVIII, p. 560. — Mr.

(2) BOSIUS, p. 583. — Mr.

(3) GRUT., 1164, 18, ex cod. Pal., p. 55, in quo legitur *corde merexit* ; FLEETW., p. 497 ; BARON., t. XI, p. 397 ; CIACCON., t. I, p. 452. V. BOLLAND., t. VII Jun., p. 45, n. 9, ad epitaphium Theodori I. — Mr.

Ae sacri fontis simili fulgente metallo
 Providus instanter hoc copulavit opus.
 Quo quisquis gradiens et Christum pronus adorans
 Effusasque preces impetrat illic suas.

Sur la frise de l'architrave.

Hic. locus. olim. sordentis. tumuli. squalore.
 congestus. sumptu. et te Domino. tanta. ruderum.
 mole. sublata. quantum. culminis. nunc
 videtur. ad offerendum. Christo. munus. or...

(Cardinal MAÏ, 156, 1-2.)

—
 LVII.

† Vandalica rabies hanc ussit martyris aulam
 Quam Petrus antistes cultu meliore novavi.

Innovat antiquum melior pictura decorem,
 Sanctorum meritis frons reparata micat.
 Pestes bella famem insidias casosque nefandos
 Erecta omnipotens arcet ab Urbe manu (1).

(Cardinal MAÏ, 158, 3, 4 ; FABRETTI, p.
 737, n. 477.)

—
 LVIII.

Ancienne inscription au palais Farnèse.

T. I. X. N. ego Damasi-
 us. urb. Rome eps. anc (sic)
 domum consecravi
 N. R. Q. S. M. S. PA. S. PE

(Cardinal MAÏ, 163.)

—
 LIX.

Basilique de Latran, fontaine de Constantin

Sur l'architrave des colonnes.

☩ Gens sacra polis hic semine nascitur almo
 ☩ Quam fecundatis spiritus edit aquis ☩
 ☩ Mergere peccator sacro purgande fluente
 ☩ Quem veterem accipiet, proferet unda novum
 ☩ Nulla renascentum est distantia, quos facit unum
 ☩ Unus fons, unus spiritus, una fides ☩
 ☩ Virgineo fetu genetrix ecclesia natos ☩
 ☩ Quos spirante Deo concipit, amne parit ☩
 ☩ Insons esse volens, isto mundare lavacro †
 ☩ Seu patrio pro meris crimine seu proprio †
 † Fons hic est vitae qui totum diluit orbem ☩
 ☩ Sumens de Christi vulnere principium ☩
 ☩ Caelorum regnum sperate hoc fonte renati ☩
 ☩ Non recipit felix vita semel genitos ☩
 ☩ Nec numerus quemquam scelerum nec forma
 [suorum
 ☩ Terreat ; hoc natus flumine, sanctus erit (2).

(1) GRUTER, 1170, 10.

(2) RASPONIUS, p. 210 ; CIACCON., t. I, p. 301 ; PANVINIUS, *de vi Urb. eccl.*, p. 155, ait hos versus jam exolescentes et vi temporis ferme consumptos, quanta potuit diligentia adnotis scalis se exscripsisse. Multi perperam habent *fons hic es vita et*. V. SABAZAN., *ad Damas.*, p. 175 ; BLANCHIN., *ad Anast.*, t. III, p. 108 ; BOLLAND., t. III Mart., p. 717 ; SEVERAN., p. 496 ; BARON., t. VII, p. 551 ; BRUT., t. XVIII, p. 280 ; CIAMPIN., *de sacr. Edif.*, p. 23. — Mr.

LXXI.

Triclinium de Saint-Léon.

Sur une marqueterie qui figure Notre-Seigneur Jésus-Christ tenant un livre de la main gauche et de la droite bénissant les apôtres à qui il adresse ces paroles :

Docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine patris et filii et spiritus sancti.

Et ecce ego voviscum sum omnibus diebus usque ad consumationem seculi (1).

Sur l'arc de l'abside.

Gloria in excelsis Deo, et in terra pax omnibus (sic) bone voluntatis.

D'un côté est figuré le Christ donnant les clefs au pape saint-Sylvestre et l'étendard à Constantin avec cette inscription :

CONSTANTINUS.

De l'autre côté saint Pierre remettant le pallium au pape saint Léon et l'étendard à Charlemagne avec ces inscriptions :

Scs	†	Setissimus	†	D. N. Caralo	donas
Pe		dn		r	. . bicto-
tr		Le		e	. . . ma-
us		o		x	ia
		PP			

LXXII.

Eglise de Saint Chrysogone.

Sur la base d'une statue.

Fl. Tertullius . de . arte . sua
aecessiae . donum . posuit (2).

LXXIII.

Eglise de Saint-Pierre aux Liens.

Inscription ancienne sur le mur de gauche.

Salbo papa N̄ Iohanne cognomento
Mercurio ex sc̄e eccl. rom. presbyteris
ordinato, ex tit. sc̄i Clementis ad glo-
riam pontificalem promoti, beato Petro
ap. patrono suo a vinculis eius Serverus p̄bo fr̄i
E TIT. PG. LAMPADI ET ORESTIS VV. CC. URBI † CLUS CED
[† RI  NUS EST.

LXXIV.

Eglise de Saint-Barthélemy dans une île du Tibre.

Sur un puits où sont les images du Sauveur, des évêques Adalbert, Paulin, Barthélemy et d'un empereur.

Os putei sancti circumdant orbe rotanti (3).

(1) ALAMAN, p. 11, 25, 42, 56, 70; SPON., *Misc.*, p. 284. Exemplar coloratum totius triclinii est in cod. Barberin., 5 11, p. 479. Vide etiam LE COINTE, *Annal.*, t. VI, p. 576; BOLLAND, t. II JUN., p. 574, 580; t. VII JUN., p. 157, et in *Propyl.* Maii, p. 425; CIAMPIN. *de S. A.*, tab. XXXIX, XL; PANVIN., *de VII, Urb. E.*, p. 489; SEVERAN., *Hist.*, p. 544, 552, 555. — Mr.

(2) GUDIUS, p. 567, n. 10. — Mr.

(3) CASIMIR., *Memor. couvent. FF.*, p. 216, 279.

Corpora . . Paulini . . gemina clara diei.

Qui sitit, ad fontem veniat . . hauriat e vena aquas.

LXXV.

Sur un ancien bassin de marbre devant l'église de Saint-Barthélemy.

Inscription qui paraît être du temps du pape saint Damase.

Qui sitit ad fontem veniat capiens haurire fluentia (1).

LXXVI.

Dans un jardin du quartier de Saint-Roch.

† De donis Dei et sancte Mariae.

Ioh p̄rb pie rogabit.

Omnes sitientes venite beivite

ad aquas. Et siquis ex ista

aqua pretio tulerit, anathema sit (2).

LXXVII.

Basilique d'Ostie.

Sur une colonne de la nef du milieu, du côté de l'Évangile.

A. X Ω Columna [Pauli] natale x . . Valenti-
riani aug. III, et Neoteri V. C. administrante
FL. Filippo vir . . . ilian . . . o . . . ub prae-
toria . . . (3).

Au-dessous, d'un autre temps.

Siricius episcopus A X Ω tota mente devotus (4).

LXXVIII.

Même église. — Autre colonne.

† Arbor poma gerit; arbor ego lumina gesto,

Porto libamina, nuntio gaudia, sed die festo

Surrexit Christus, nam talia munera praesto.

† O qui transitis vitam, rogo, poseite celsi.

† Othonus fieri monachus me iussit olim pius.

Et ego Nicolaus de Angelo cum

Petro Passaletio hoc opus complevi (5).

(1) Edidit SARAZANIUS in notis ad *Carm.* xv S. Damasi, animadvertitque hunc esse versum S. Hieronymi in illo carmine quod ad Damasum scripsit. De puteis prae foribus basilicarum, vide RONBINIUM, *de Basilica S. Clem.*, p. 280, et SCICERUM, voc. *λαυτήρ*. — Mr.

(2) Ex codice DODI, 456. exscripsit Marinus, qui sic fere legendam censet scripturam paulo difficiliorum. — AM.

(3) Sic in libro ms. Marini. Caeterum paulo aliter distribuabat verba SUARESIUS in schedis. Et quidem ultima verba *miliana* seu *ilian*, etc., praeposuntur apud MUR., p. 592. 2. Vide MARGAR., p. 256; MARGAR., *Res ethn.* p. 556. De Fl. Philippo pr. Urb. et consule A, 408, *videsis* prosop. codicis Theod. t. VI, part. II, p. 25; TILLEMONT *ad an.* 408; CORSIN., *de Praef. Urb.*, p. 520. — E scholiis Marini.

(4) Aduocat Muratorius tunc fuisse annum pontificis Siricii septimum. — A. M.

(5) CIAMPIN., *V. M.*, t. I, p. 24, seqq. MARGARIN. p. 42. — Mr. — Integre quidem Ciampinius, unde ego

LXXIX.

Ancienne architrave trouvée près de l'église
Saint-Clément.

Petronius maximus III. praefectus et bis consul
ord. squalore summoto (1).

LXXX.

Eglise Saint-Eustache.

Sur le haut d'une colonne.

Ego Stefania pro anima mea et viri mei et filiorum
ad duas columnas erigere feci (2).

Ista columna refert priscam quae in gurgite rubro
Fax fuit alma bonis, nox tenebrosa malis (5).

LXXXI.

Eglise de Saint-Clément.

Gabinius Vettius
Probianus
Publius stravit (4).

LXXXII.

Grand cippe oblong trouvé près de Rome en
1793.

+

Felix VI continuis bene-
ex consule ord. ficis vestris
servus vest. pro optulit.
Te duce Venerius rapidas commiscuit iras,
Atque vesana nimis inimici viria (sic) vicit.
Castule tu dignus prestas cultoribus ista.
Tibi Servatus offert munera supplex.
(Cardinal MAÏ, p. 195.)

LXXXIII.

Eglise Sainte-Marie Transtevère.

Sur une croix offerte par le pape Grégoire IV.
De donis Dei et sanctæ Mariæ domn. Gregor. PP. IV.
Qui puro corde obtulit in gabatas taxiscas.
Sanctæ Dei genitrici Gregor. IV.
PP.

CHAPITRE III.

Donations aux églises et aux établissements religieux (7). 

I.

Grande pierre scellée au mur de l'atrium de la basilique du Vatican (8). 

Dominis sanctis ac beatissimis Petro et Paulo apostolorum principibus Gregorius indignus servus
Quotiens laudi vestrae usibus servitura quedam licet parva conquirimus, vestra vobis reddimus, non nostra
largimur

hausi. At Marinius in scheda cum lacunis, quas par-
tim habet etiam Margarinius. — A. M.

(1) FABRETT., p. 702. n. 225, e sched. Barberin.
Habetur tamen varia lectio bis pro et bis. — Mr.

(2) KIRCH., *Hist. Eustach.*, p. v, c. 5, p. 165. — Mr.
(3) GRUT., 1165, 5, ex cod. Pal. p. 55, FLEETW.,
p. 524. — Mr. Perperam in schedis Marini pro fax. — A. M.

(4) MURATORI, p. 1476, 7.

(5) Dipt. addend., t. III, p. 21; BORG., *De cruce
Velit*, p. 92.

(6) GRUTER, p. 1165; BARONIUS, t. XIII, p. 97.

Domni Gregorii IV. PP.

(Cardinal MAÏ, 201, 2; BARONIUS, t. XIV,
p. 240.)

LXXXIV.

Sur un ancien diptyque. (5)

+ Pr	Desulis imperiis		Beroldi clauditor omnis
	ὁ ἄγιος	ὁ ἄγιος	
	Ἀνδρέας	Πέτρος	
	MP	ΘΥ	
redimitus honore decenti	(Ici la Mère du Christ avec son Fils).		le
	ὁ ἄγιος	ὁ ἄγιος	
!!!	Παύλος	Θωμάς	e
	URAC SUIX		

(Cardinal MAÏ, p. 202.)

LXXXV.

Sur un ancien parement d'autel de l'église
Saint-Pierre.

Pastor ovile Dei servans s'ne crimine Petre,
Qui praebes xpi pabula sancta gregi;
Tu Caroli clemens devoti munera regis
Suscipe, quae cupiens obtulit ille tibi.
Hildegarda pio cum quo regina fidelis
Actibus insignis mentis amore dedit (6).

LXXXVI.

Sur le voile que le roi Chintila envoya à
Rome.

Discipulis cunctis Dominus prelatus honore,
Dignus apostolico primus honore coli,
Sancte tuis Petre meritis hec munera supplex
Chintila rex offert. Paude salutis opem.

(7) Plusieurs inscriptions de ce chapitre sont de
véritables chartes lapidaires. On en trouvera quel-
ques-unes du même genre aux noms des villes sui-
vantes : ANAGNI, CIVITA-CASTELLANA, MILAN, RA-
VENNE, SUBIACO, TIVOLI, VITERBE. Au nom PIERRE-
LATTE, nous donnons l'extrait d'une dissertation de
M. Aug. Deloye sur les chartes gravées ainsi sur
pierre. *Voy. aussi SAINT-GENIEZ.*

(8) DONIUS, p. 51; *Bullar. Vat.*, t. I, p. 7; SEVE-
RAN., *Hist.* 115; FONTANIN., *Disc.* p. 54, 55; MARIN.,
Papyr., p. 225; BOLLAND., t. VII Jun., p. 45; BLAN

Dō sint auctore communia, esse tamen debet in administratione actionum diversitas personarum, ut in
 adsignatis cuique
 rebus cura adhiberi possit impensior. Cum igitur pro ecclesia beati Pauli apostoli sollicitudo nos debita
 commune-
 ret ne minus illic habere luminaria isdem praeco fidei cerneretur qui totum mundum lumine praedicationis
 implevit; et val
 de incongruum ac esse durissimum videretur, ut illa ei specialiter possessio non serviret, in qua palmam
 sumens marty-
 rii capite est truncatus ut viveret, utile iudicavimus eandem massam, quae Aqua (sic) Salvias nuncupatur,
 cum omnibus
 fundis suis, id est, Cella vinaria, Antoniano, Villapertusa, Bifureo. Primianiano, Casiano, Silonis Cor-
 neli,
 Tesselata, atque Corneliano, cum omni iure instructo instrumentoque suo et omnibus generaliter ad eam
 pertinentibus, eius eam xpi gratia luminaribus deputare. Adicientes etiam eidem cessione hortos duo po-
 sitos inter Tiberim et porticus ipsius ecclesiae euntibus a porta civitatis parte dextra, quos dividit fluvius
 Almon, inter adlines horti monasterii sci Stephani, quod est ancillarum Di, positum ad scm Paulum
 et ad-
 fines possessionis Pisiniani: simul et terrulas quae vocantur fossa latronis positas. Idem iuxta ean-
 dem porticum euntibus similiter a porta parte sinistra, ubi nunc vineae factae sunt, quae terrulae co-
 haerent ab uno latere possessioni Eugenitis qd scolastici, et ab alia parte possessionis monast. sci. Aristi.
 Quae
 omnia quoniam Dō adjuvante per antedictae ecclesiae praepositos qui per tempora fuerint a praesenti sep-
 tima indictione volumus ordinari. Et quidquid exinde accesserit luminaribus eius impendi, atque ipsos
 exin-
 de ponere rationes. Idecirco experientiae tuae praecipimus ut suprascriptam massam Aquas Salvias cum
 prae-
 nominatis omnibus fundis suis, nec non hortus atque terrulas, quae superius continentur, de brevibus
 suis delere debe-
 at ac auferre; et cuncta ad nomen praedictae ecclesiae beati Pauli apostoli tradere: quatenus servientes
 sibi praepositi
 omni post hoc carentes excusatione, de luminaribus eius ita sine nostra studeant sollicitudine cogitare,
 ut nullus il-
 lic umquam neglectus possit existere. Facta vero supra scriptarum omnium rerum traditione, volumus ut
 hoc prae-
 ceptum in serinio ecclesiae nostrae experientia tua restituat. Bene vale.
 Dat. viii. kal, februarias imp. duō Fhoca (sic) pp. aug. anno secundo et consolatus (sic) eius anno primo
 ind. septima (1).

VII.

Basilique de Saint-Paul hors les Murs.

Grande pierre. Belles lettres passées au rouge.

† In nomine dñi Di salvatoris N.

niū xpi breve facta a me

Gregorio tertio papae

de oblationes quae offer-

re debentur per singulos

dies in ecclesia beati

Pauli apostoli. Statui

enim offerri id est in

prima missa ad cor-

pus oblatam unam. In sec-

unda missa ad scm Timotheum

oblatam unam. In tertia mi-

ssa ad imaginem Salvatoris

qui et apostolorum, oblatā

unam. In quarta missa ad
 scm Gregorium ad ianuas
 oblatam unam. Deinde in
 missa quinta ad altare
 maiore oblatas duas: quod
 simul fiunt cotidianis di-
 ebus oblatas sex; quae
 ab ecclesia offerantur in
 basilica tua, domine meus
 beate Paule apostole. Quae
 breves titulum auctori-
 tate apostolica omni tempo-
 re confirmamus sub
 anathematis interdi-
 ctu, ut nulli liceat suc-
 cessorum nostrorum
 minueri predictas obla-
 tiones: sed si voluerit ad
 laudem et ad honorem eius-

(1) MARGARIN., n. 248; BARON. ad an 604, n. 14; inter epistolas S. Gregorii M., ed. vet., lib. XII, ep.

9, p. 559; CIAMPIN., A. S., p. 110; ROCCA, t. II, p. 401; GALLETT. t. I, p. 5. — Mr.

dem beati Pauli apostoli
augeri, augeat. Nos vero
ideo dedimus hoc maiore al-
tare monachi (1) ut hec omnia fiant
omni tempore (2).

VIII.

Même église.

Sur le pavé.

† Agapitus et . . . currente i . . .
Henes Prima fi . . . cuas rebus desu . . .
descendes . . . novi esse donata . . .
et in ipso . . . confirmo in ecla beati . . . (3)

IX.

Même église.

[Charte gravée sur une colonne.

† Leo eps servus servorum Dei
omnib. xpianis. Notitia conte-
stationis. Quicunq. dona vel
oblaciones sacratissimi al-
taris gloriosi Pauli apli
totiusq. templi eius ab usu
et utilitate hic Do servienti-
um tollere presumpserit
aut qui rectore per pecunia
vel aliquod malū ingenium
in hoc loco contra statuta pa-
trū nostrumq. praeceptū ordina-
verit; sive qui hereditatē huius
loci destruendo vendere vel cō-
parare ausus fuerit; omnipoten-
tis Dī maledictione in corpore
suo suisq. reb. habeat. Quod
facere presumpsit, evacuetur:
infamis sacrilegus ab omnibus
habeatur: testimoniū eius in
nullo placito recipiatur:
quicquid possederit, ad rem pu-
blica transferatur: et si non
resipuerit, auctoritate caelorum
principū in inferno dapnetur.
Fiat fiat fiat (4).

X.

Basilique de Sainte-Marie-Majeure.

Pierre retirée du pavé de l'église en 1745, conservée
aujourd'hui à Florence dans la famille Rinucci.

D'un côté.

In hoc tumulo dormiunt Sergia et Bonifacius g-
ermani filii Theophilacti vesterarii et Theodoraē

- (1) Die monachis. — A. M.
(2) Nullam invenio Mariiini illustrationem huius
inscriptionis, quæ solœcismis non caret. — A. M.
(3) MARGARIN., n. 217, sæc. VIII vel IX. — Mr.
(4) MARGARIN., n. 384; ex eoque MUR., p. 1901,
5, cum adn.; PANVIN., de VII Urb. E., p. 72; GAL-
LETT., t. I, p. 17. — Mr.

vesterarisse, quæ vixit mensib. VII. et qui vixit
[anno 1. eo-
necessim. nos Theophilactus vesterarius et Theodoraē
vesterarissa fundum integrum qui nominatur
nzanus positum territorio nepisino cum om-
nibus suis emolumentis in ecclesiae sce Dei gen-
itricis virginis Mariae domine nre in usum t-
antummodo mansionariorum pro animab. ser . . .
t Bonifatii filiorum nrorum. Siquis vero hoc
novis sup scriptis iugalib. scæe Dī genitricis vi-
rgini Mariae oblatū subtraere voluerit, vel vo . . .
senserit a dō patr. et dno mū xpō perpetuo anathe-
[ma he i-
modetur; et ipse fundus sub iuris nri heredum qui . . .

Autre côté.

D.

Sulpiciae Sergi fil
magistrae matri
blato publicae ei sepultur
decurionum ob honorem et
quod solo novo exemplo hono . . . U-
lpia M. F. Sabina mater adept . . .
eluso ab eadem republica pi . . .
c monumentum a solo cum aedificiis et t . . .
circundatum testamento fieri praec . . .
marito suo. Quod ne de nomine excedat su . . . Au-
reli Erasini generi sui et Aureliorum er . . .
nepotum suorum et Sulpici Quint li-
bertis libertabusque poterisque eorum (1).

XI.

Au portique de Sainte-Marie IN COSMEDIN

† Haec tibi preclara vir-
go caelestis regina sca su-
per exaltata et gloriosa do-
mina mea Dī genitrix Maria
de tua tibi offero dona ego
humillimus servulus tuus
Eustathius immeritus dux,
quem tibi deservire et huic
scæe tuae diac. dispensato-
rem effici iussisti, tradens
de propriis meis facultati-
bus in usū stius (sic) scæe diac. pro
sustentatione xpi pauperum
et omnium hic deservient-
um diaconitarum, ob meorum
veniam delictorum. Haec
inferius adscripta loca id
fund. Pompeianū cum casis et
vineis fundorum Treā Scrofa-
nū et Mercurianū seu campis
cum casis et vin. seu olibetis.

- (1) E schedis abbatis Maniini GALLETTUS, de Veste-
rar., p. 45, 46, cui dedit Garainpius, non sine va-
rietatibus in secunda inser. publice honorem ei. GAL-
LETT. Eracini. Vide CANCELLARIUM de Secretar., t. I,
p. 374. — Mr. — Apud quem excidit unus versiculus.
— A. M.

fund. antiq. unc. III sēm. cū casis
et bin. nec non holibetis si-
mul bineas quā sunt in portis
tabulas VI † Item ego Ge-
orgius gloriosissimus offero
unc. III. fund. antiq. cum casis
et bineis seu olivet. fund. Agellii
in integro cum omnib. ad se pertinenti-
bus. Quod visus sum ego qui supra
offerere una cum germano mio
. . . oavi. . .

† Et bu . . . nec non . . . et
bineas qui sunt in Pincis ber-
suras III seu alias v. bersuras b-
ubaricas qui sunt in fund Ar . . .
ani cum casis et bin. simul v
bersuras in ssto fund. quod da-
ta sunt ab credib. germanae
meae : mola quem data est
ab eredibus Pauli iuxta eadem dī
III. uncias : molae qui datae s
bineas tabul. XI. qui sunt in
Agēit : bineas tabul. iis qui sū
in Testacio : nec non tabul. XVII. q̄
sunt in scō Gordiano : nec non
tabulas II q̄ sunt in scō e . . .
uplum de bero diptic. p̄
qui pro temp. fuerit faci . . .
quodtidiana miss. accipiat a pa-
trie solid. III Et si quis pre-
umpser. tam de his locis q̄-
ae a me offerta sunt et er-
dinata, bel a ceteris xrian.

oblata sunt, bel in posmod.
offerta fuerint, ab usu
et potestate huius scē diae.
alienare, aut monizionem
exinde cuiquam facere,
sciat se districtus ra-
tiones redditurum
esse eidem Dei genetri-
cis in futuro iudicio. Insup-
er et anathematis binculo
sit innodatus, et a regno Dī
alienus, atque cum diabulo
omnibus impiis aetern-
no incendio deputatus (1)

XII.

Saint-Nicolas IN CARCERE.

Inscription sur une colonne, à droite.

† De donis Dī et
scē Dī genetrici Marie
scē Anne scs Simeon et scē.
Lucie ego Anastasius ma-
ior domu ofero bobis pro nata
licies bestre binea tabul. VI
QP in portu seu
bobes paria II, iumentas v, pecora
XXX, porci X, furma de rame libras
XXVI. lectu sitratu in utilita-
te p̄br seu aleo lecto sitra-
to at mansionariis equi
sequentibus
† Ie requiescit in ante (2).

XIII.

Au portique de Sainte-Marie IN COSMEDIN.

Pierre retirée des ruines de l'église de Saint-Valentin.

Sume Valentine martir hec dona beate.

Que tibi fert opifex Teubaldus corde benigno.

Hec itaque sunt que tibi beatissime

martir idem Teubaldus concessit, quatinus sint in usu

sacerdotum in perpetuum Dō tibi que hic servientium.

Id est domus duas solaratas iunctas in vicino tuae ecclāe

cella iuxta eandē ecclām. Orticellū cū olivis retro ecclām scī

Nicolai.

Vinea in Antoniano, missa-

le. I, antifonaria. II, unū diurni aliq̄ nocturni officii, feriales II,

librū genescos cū istoriis canonicis, passionarium, dialogū cum

scintillario, innaria. II, librū ex moralibus, calice argenteū exaura-

tū cū calamo et sua patena, turibulū argenteū, manuale. I.

Si quis vero beatissime martir ex his que tibi a iamdicto Teubaldo conces-

(1) MUR., p. 1867, ex CRESCIMBEN., *Hist. S. Ma-
rie in Cosm.*, p. 62, 72; FONTANIN., *Disc.*, p. 25;
GALLETT., t. I. p. 418, 419, et *de Primicer*, p. 62;
NERINIUS, p. 48; BRUT., t. XVII, p. 50. V. CARL.,
A. A. italic., t. IV, p. 97. — Mr.

(2) MUR., p. 1826. 4, ex FONTANIN. *Disc.*, p. 25.
cum variet.; TURRIG., p. 414; MUR., A. M. A. t. II,

p. 1011. *Lectus stratus* apud S. GREG. M., lib. XII ep.
211. *Lecti strati* meminit regula S. Bernardi cap. 55.
— Mr. — Perperam FONTANIN. et MUR. *tabulum prota-
bul. VI.* Moxque MUR. *PP*; at FONT. *RP.* Item uter-
que *iumenta su* pro *iumentas V.* Sed præ cæteris
aberrat Turrigius, apud quem tamen est ultimus
versiculus, qui deest apud Font. et Mur. — A. M.

sa sunt, et vel ab illo aut ab aliis concedentur temerario ausu aliquid abstulerit, distraxerit, vendiderit, vel fraudaverit, sit sepat̄us a Deo om̄i que xp̄an̄ior. consortio; quin et perpetuo percussus anathemate, atque cum diabolo et omnibus impiis iunctus aeterno incendio exuratur.

Tempore pontificis noni summique Iohannis
Est sacrata die supremo hec aula novembris
Dum quinta elabentem iudicio curreret annum (1).

XIV.

Même lieu (2).

† Ego Romanus p̄br̄ divinae dispensationis gratia sc̄is-
simi confessoris xp̄i Nicolai aeccl̄ae, quae in carcere
dicitur, procurator vel rector decerno, et firmiter statuo
ut quaecumq. bona tam ex parentibus et affinibus meis quā
ex multis amicis divinae bonitatis largitione acqui-
sivi, et haecenus possidere videor, praedicta sc̄issim̄i patris
Nicolai aeccl̄ae pro salute animae meae post obitū meū perpe-
tuo iure possideat, haec scilicet: aquimolum unum,
unam pedicam de terra quam campsi cum monasterio sc̄e
Mariae in Aventino: aliam pedicam quam emi ab Albertu-
cio cum vineis: item pedicam quam emi a Crescentio filio
Benonis de Sergio. Similiter terram quam emi si-
mul cū pantano a Rustico filio Ioh̄is Hirsuti, et
terra quam emi a Georgio fratre predicti Rustici. Item
duas pedicas quas campsi cū aeccl̄ae sc̄e Mariae in
campo martio. Terrae quidem istae omnes sunt in Mustaci-
ano. Item in Casaferrata terra quam cum vineis suis
emi a Stephano de Paulo, et terra quam acquisivi a
Buccone cum orto. In territorio vero Albanensi ad can-
tarum quatuor petias vinearum. Similiter in domus,
unam quam emi ab Eudo, aliam in qua modo habito,
aliam quae intra se puteum continet. Item unus pluvia-
lis, unū optimū atq. integrū paratū, dalmati-
ca 1, tunica 1, tres albe, cum tribus stolis et mani-
pulis et amictibus atq. cingulis. Itē v libri de pentate-
co, moralia Iob, Beda super psalterium, liber pro-
phetarum, liber sermonum 1, liber concordiae, liber
manualis 1, calix argenteus cum patina, crucem ar-
genteam 1, unum integrum paratum minoris pretii. Ex
his autem bonis quaecumq. meo studio vel labore
vel quolibet modo prefate aeccl̄ae sua bonitate lar-
gitus est D̄s mei temporis regimine, fideliter ac de-
votissime omnia ista que subscribuntur praeparare
studui. In Mustaciano pedica 1 de terra. In Casa-
ferrata xi orti cum iii petiis vinearū. Item ad S.
Mariam, que appellatur in Parvi, vii petiae vinearum.
Et in Albanensi territorio ad cantarum iii petite vi-
nearum, una domus que fuit Ioh̄is de Giso. Item
alia domus que est sub domo Theophilacti
Manducafarina. Similiter alia domus que fuit
Eudonis. Item textus evangeliorum cum tabulis deauratis
1. crux, et 1. calix argenteus, et 11. turibula, et dorsale 1.

(1) MUR., p. 1946. 1. ex CRESCIMBEN., p. 92; BLAN-
CHON., *præf. ad Anast. t. I*, n. 49; TURRIG., p. 520;
MOR., t. III; A. m., c., p. 859; BRUT., t. XVII
p. 29; GALLET., t. I, p. 420. — MF.

(2) CRESCIMB., *Hist. S. Nic. in Carc.*, p. 256; GAL-
LETT., t. I, p. 421.; TURRIG., p. 522; UGON., *Stat.*,
p. 266. — MF.

C. solidorum, et ii casselle argenteae, et ii parata integra, unius aquimoli medietas in insula, in masello argasteria iii. Quicumq. igitur sc̄orum canonum transgressor vel violator et sc̄e religionis inimicus trem̄dum Dei iudicium non pertimescens, aliquid ex supradictis bonis a sc̄i Nicolai aecl̄a quolibet modo alienare praesumpserit, excepta pauperū causa tempore famis, omnipotentis Dei et beatorum apostolorum principum Petri et Pauli et beatissimi Nicolai, cuius res agitur, et omnium sc̄orum, nec non d̄ni UR.PP atq. omnium romanorum pontificū iudicio, una cum catholicis omnibus, quorum consilio et auxilio anathema hoc composuimus non solum a corporis et sanguinis Domini perceptione eum separamus, sed etiam a sc̄e aecl̄ae liminibus in praesenti et in futuro excludimus et a totius xp̄ianitatis societate eum sequestramus, perpetue quoque maledictionis anathemate illum constringentes, cū diabolo et angelis eius omnibusq. reprobis in aeterno supplicio condemnamus, nisi resipuerit et per condignā emendationem aecl̄e satis fecerit. Fiat, fiat, fiat. Amen.

—

XV.

Eglise de Saint-Michel et Saint-Magnus.

† In nomine Domini. Tempore Leonis III. imperante Carulo magno imperatore eo tempore, quo Petri basilica a Saracenis capta fuerat, tunc denique pro totius mundi capite turbato totus mundus turbatur, omnis Gallia cum rege Carulo ad tuendum illam venerunt : unde contra inimicos domini bella Domini decertando quidam mortui sunt, et in cripta iuxta Neronis palatium sepulti. Eodemque tempore a Leone papa et rege Carulo ad honorem Michaelis archangeli super illos facta est ecclesia. His ita peractis rex Apuliam adiit eamque sancto Petro et Romae subiugavit. Per idem tempus exercitus in Galliam revertens, tres illorum milites de Frisia, Hilderado de Groninga, et Leemoth de Stavera, et Hiaro, et Celtui ancilla Dei de Slinga : hi beati Magni corpus in loco qui dicitur Fundi invenerunt : quo invento, in illorum provinciam portare, et condere decreverunt ; sed divina gratia cooperante, postquam ad Sutrinās partes ventum esset, amplius deferre non prevaluere ; qui bis et ter territi et per somnium moniti, Romam revertentes, sanctum corpus secum tulerunt. Unde factum est quod illorum devotionis causa partem brachii a se segregari ab illis permisit ; partes autem ceterae in cripta praedicta remansere ; super quam, sicut dictum est, ecclesia iam fuerat facta. Deinde omni anno simul beneficium optimum dare ibi decreverunt, scilicet trecentas marchas argenti pro illorum, et ubique requiescentium redemptione, et im (sic) perpetuum, seu divites seu pauperes, in aecl̄e supradicta Archangeli basilica et beati Magni ecclesia iuxta eam ab eisdem constituta, hospitalia, quando a suis partibus venirent, agerent. Idcirco nostrorum aliorumque omnibus pateat, si ipsi vel quicumque hoc decretum rumpere temptaverint, sciant se perpetuo dampnatos et maledictos, et praedicti pontificis anathematis vinculis, in inferno, nisi resipuerint, cum diabolo colligatos ; in hac autem vita miseros, pauperes, et dispersos, et iterum de libro vitae caelestis deletos, et de regno Christi deiectos. Confirmantibus fautoribus huius decreti. Et gratia sit benedicti Christi, et fruantur utriusque vitae gaudiis. Am. (1)

(1) UGHELL., t. VII, p. 891 ; SEVERAN. *de VII. Urb. E.*, v. 296 ; BARON. *in not. ad Martyr.*, ad diem 8 Aug. ; BOLLAND., t. VIII Sept., p. 69 seqq. ; t. VII Jun., p. 41, 2, 3 ; t. III Aug., p. 710 ; GALLET., t. I, p.

XVI.

Basilique de Sainte-Marie Majeure.

Noto rogatarioq. meo scribendam dictavi cuiq. subter manu propria litteris grecis subscripsi et testib. a me rogitis optuli subscribendam; allegandi etiam gestis quib. placuerit et tempore quo volueritis, si necessum, non spectata denuo mea professione, ex more concedo licentiam de quare quibus q. omnib. s̄stis stipulatione et sponsionem sollemniter interposita. Act. R̄om. imp. die cons. et indict. s̄sta ☩

† Fl. Xanthippi filia q̄d Megisti imperialis a secretis huic chartul. usufructuarie donationis de s̄sta massa q̄a pagani cense in integro cum fundis et casalibus suis, id est F. Arturianus, F. Garganus, F. Mattianus, F. Viarus, F. Criscianus, F. Turita, F. Solinianus, F. Casa Porcinari, F. Calvisianus, F. Rubianū, F. Sipicianus, F. Bubianus unc. sex, F. Ucupia, F. Casa Viti, F. Eruttianus, F. Ferratulas, F. Casulari, F. Calgianus unc. quatuor, F. Pistore, F. Petrociana, F. Casa Basili, F. Optavianus, F. Arbuscianus, F. Gurgus, F. Casa Gini, F. Turanus, F. Rubianus, F. Felianus, F. Manilius, F. Oclata, F. Cottianus unc. sex, F. Filipianus, F. Orcianus, F. Triscasas et or̄tu vineatū intro civit. Signina; nec non et F. Candicianū in integro et omnibus ad eis generaliter pertinentibus. Fact. a me in omnes mansionarios essentibus et introeuntibus peremmiter basilicæ sc̄ae Dei genetricis Mariae q̄a ad presepe pro oblatione animæ nostræ sicut superius legitur ad omnia s̄stā relegens consensi et subscripsi et testes qui subscribent rogavi ☩ † Fl. Anastasius tribb. sc̄i Petri ☩ † Theodatus adorator numeri Theodosiac. ☩ † Ego Georgius opt. num. mil. Sermisiani Fl. ☩ Epiphanius aurifex ☩ † Theodorus accol. sc̄ae r̄om. eccl. huic chartul. usufructuarie donationis de s̄stā massa q̄a Paganicense cum fundis et casalibus suis in integro, nec non et fund. q̄a Candiani in integro, omnibusq. ad eis generaliter pertinentib., excepto mancipiis et mobilibus rebus seseq. mobentib. Fact. a Xanthippi GLF. in omnes mansionarios essentibus introeuntibus peremmiter basilicæ sc̄ae Dei genetricis q̄a ad presepe sicut superius legitur rogitis a s̄stā donatrice q̄up. scripsimus ipsa presente testes subscripsimus et hanc donationis chartulam in presente traditam vidimus ☩

† Ego Theodorus ŪH tabell. urb. Rom. scriptor huius chartul. usufructuarie donationis post testium subscriptiones et traditione facta complevi et absolvi.

† Temporibus domini nri sanctissimi Gregorii quarti papæ ex rogatu Radonis not. reg. sc̄ae r̄om. eccl. Hoc ex authenticis scriptis relevatum pro caute-la et firmitate temporum futurorum his marmoribus exaratum est (1).

28; OLDOIN. *ad Ciacc.*, t. I, p. 574, *Bullar. Vat.*, t. I, p. 24; TURRIG., p. 487. — Mr. — Sed enim in dubium revocatur monumentum hoc apud Marinium in schedis, citata Ciampinii ms. adnotatione. — A. M.

(1) MARIN. *Papyr.*, p. 141 cujus vide adnot., p. 229. Ipse Marinus collocat hoc monumentum circa medium sæculum sextum.

XVII.

Dans l'hypogée de l'église de Saint-Saba.

Grande et longue pierre.

† Gregorius eps servus servorum Dei dilecto
filio nro Eugenio a nobis consecrato egumeno in subscrip-
to loco qui nominatur cella Muroniana supra portam be-
ati Pauli apli ubi est aecela recondita ad honorem imaginis dni Di.

XVIII.

Eglise de Sainte-Barbe.

† In nomine dni nri iu xpi. Ille praesidet bene
reb. in saeculo qui sibi de caducis comparat
praemia sempiterna, et de rebus transitoriis
merceatur caelestia. Proinde ego Iohs de Cre-
scentio de Roizo cum coniuge mea Rogata
pro redemptione animae nrae et parentum omnium
nostrorum renuntiamus et emittimus ecclā be-
ate Barbare virginis tibi duo iu xpo
cum omnia sua pertinentia et nulla condi-
tione nec ad nullum hominem concebimus
aliquā potestate nec iure in nullā
ecclām. Si qui contra hanc refutationem
quam sponte fecimus causare voluerit,
anathema sit, et abead (sic) parte cu
Iuda traditore et os qui in nece Dni
conspiraverunt, usque dum emenda-
verit. Fiat, fiat. Agathe. (1)

XIX.

Sainte-Marie du Transtévère.

Marbre au haut du grand autel.

Digna licet nequeam offerre praemia donis
famulis sed propria vota quæso domina libens
suscipe ut fundi Puliani omnem portionem
mihī generaliter pertinentem cum vinci-
s et terris erga seriem documentorum
eius Veliterno siti territ-
orio, miliari xxv. Domus haec sanete et *sem-*
per virginis et Dei genetricis Ma-
riae quae Calisti vocatur. Haec te
hereditate possideat quam quis-
quis ex eius conditione pri . . .
liquo modo ipsam inven . . .
nis tempore ultricem sit . . .
rariam † Generto (2)

Mexuisnave

Tremma

(1) GALLET., *Primicer.*, p. 551. — Mr.

(2) E schedis abb. TERRIBAILINI. — Mr. — Ego

hic lego graece γενεσθα fiat. Infra autem latine *me*
exuis nave? denique graece θρέμμα. — A. M

XX.

Eglise de Saint-Clément.

Pierre trouvée en 1725, placée à l'autel.

† Israeliticus Deo offerebat populus ruri ♡
 alius quidem aurum, alius namque argentum ♡
 quidam quoque aes, quidam vero pilos caprarum ♡
 Infelix autem ego Gregorius primos pbr almae ♡
 sedis apostolice huiusque tituli gerens ♡
 curam, ac beati supremus cliens Clementis
 offero de tuis haec tibi x̄pe thesauris ♡
 temporibus sc̄iss. Zacchariae presulis summi ♡
 per martyrem et sc̄m parva munuscula tuum ♡
 Clementem, cuius meritis merear delictis carere ♡
 atque ad beatam aeternam ingredi vitam ♡
 Aisti, quantum habes, regnum valet caelorum ♡
 Suscipe hos D̄ne velut minuta viduae queso ♡
 veterisque novique testamentorum deniq. libros ♡
 octateuchum, regum, psalterium, ac profetarum ♡
 Salomonem, Esdram, storiarum ilico plenos ♡
 Require syllabarum lector sequentiam harum ♡

XXI.

Eglise de Saint-Grégoire.

suavitate perpetui regni terroreq. aeter-
 ni supplicii pensans. Unde ego servorum
 D̄i servulus offero vobis bea-
 to (sic) Andrea apostole beateque Gregori parvulum munusculum, quod
 flagitamus Dei clementia vestraq. opitula-
 tio ut in vestro cenobio dignemini defensa-
 re, videlicet calicem et patenam cum gemmis
 deauratis, aliū cereo unius libre, et patenam
 dimidie, liber antiphonariis diurnis et noc-
 turnis horis separatis voluminibus, misseque
 paratu cū planeta de palco, et liber
 comite . . . ita v̄o si abbas vel
 mane in huius . . . (1)

XXII.

Eglise de Sainte-Suzanne.

Fragments de six grandes plaques de marbre dont une partie se trouve aujourd'hui aux galeries du Vatican (2).

† Dilectissimo filio Iohanni per.
 . . virginis et martyris x̄pi Susannae, et per eum eidem vene . . .
 . . Sergius (3) episc. servus servorum D̄i dum apostolicis pontificibus.
 . . providentiae suae dignatione dns noster īns x̄ps ecc̄les suae . .
 . . t ecclesiasticarum rerum dispensationem commiserit pr . . .
 . . ate qui vicem apostolorum principis gerit libratione per . . .
 . . est ut peraequari debeant ecclesiarum subiacentium q . . .

(1) E schedis Barberinianis SUARESH. De libro *Comite*, *videsis* CANGIUM, voc. *Comes*, et MABILL., *Anal.*, lib. xxvi, n. 61. GALLETTIUS, *Inscr. Rom.* t. III, p. 507, dicit exstare huius apud S. Gregorium, sed ipse edidit imperfectiorem. — Mr. et A. M.

(2) Edidit MARINIUS, *Papyr.*, p. 215, 216, cujus *videsis* adnotationes.

(3) Secundum vel tertium Sergium intelligit Marinius.

sua voluntate bus tradidit . . . tibi . . .
 existenti ex affectu in perpetuum donat tibi . . .
 sancte Christi pater an . . . int per te tuoque monast-
 erio quod est positum ad aquam Salviani supradictam et
 . . . utilitate vadat ab hominibus. At si don . . .
 . . totum quod inter foenilia et inter portum
 et montem totum ducentem cum . . .
 nieram . . . miliaria centum et miliaria . . . vocatur
 Masianus . . . vacatur Argentarius
 . . . tale . . . habentur miliaria
 montem elegum quod est infra civitatem
 . . . vocatur Gilium, et quae sunt inter . . .
 . . . vocatur Orbitellum cum suis . . .
 . . . ex illa . . . suis . . .
 volenti di . . .
 eius interponere . . .
 . . . matis de sub . . .
 Iannuti desunt tibi et
 nuncupatur Alvegio . . .
 cinit sibi et . . .
 nunc . . .
 propriis vocibus et . . .
 ut exin faciat quodcumque . . .
 donatur in perpetuum . . .
 cae et ad vestram voluntatem omni in tempore; et nullus alius nisi solus summus pontifex in sai . . .
 construere, videlicet aedificare, nisi per voluntatem abbatis sancti Anastasii consentientis
 . . . quod volueritis episcopum tam catholicum quam dñi N. I. C. indignum servulū missione nobis
 videre fecerunt
 ut victoriam et nos ita talia fecimus nr̄a auxiliante Domino et iste . . .
 f uso secum possideri qui
 . . . supra multa te constituam, intra in gaudium Dñi promissoris tui, dum confidit
 . . . voluerit non valeat ut ex tuerit
 . . . L. libras auri purissimi. Actum est hoc et tractatum anno dominicae incarnationis . . .
 † Ego Leo episcopus romanae ecclesiae subscribo † Ego Ca-
 rolus imperator augustus subscribo † Robertus aquisgran.
 subscribo † Hugo dux aquitan. subscribo † (1)

CHAPITRE IV.

Inscriptions en l'honneur des rois, empereurs et princes.

I.

Basilique Sessoriana.

Chapelle dite de Jérusalem,

Dominae nostrae Fl. Iul.
 Helenae piissimae aug.
 generici D. N. Constanti-
 ni maximi victoris
 clementissimi semper
 augusti aviae Constan-
 tini et Constanti beatis-
 simorum ac florentis-
 simorum Caesarum

(1) UGHELLIUS T. I, p. 50. praelongum diploma recitat, quod spurium recte iudicant Muratorius, A. m. æ. T. III, p. 10, et MARONIUS in *Episcop. Ostiens.* p. 15. Fraudem non sensit Ughellius, neque interpolatam auctamque scripturam hanc agnovit ex hoc genuino fortasse fragmento, quod exscripsit olim

Iulius Maximilianus V. C. comes
 pietati eius semper dicatus (2).

—

II.

*Palais de Latran.*Chapelle dite *Sancta sanctorum.*

Dominae nostrae vener.
 Helenae augustae
 generici D. N. Constantini maximi
 victoris et triumphatoris
 semper augusti
 L. Pistrius V. P. PP. rerum privatarum
 pietati eorum
 semper devotissimus (3).

TURRIGIUS, p. 259. — Mr. et A. M.

(2) BESUTIUS, p. 70; PANVIN., *de VII Urb. E.*, p. 212; GRUT., p. 284, p. 1; SCALIGER, *apud Euseb. Chron.*, p. 245. — Mr.

(3) MUR., p. 261, 2, e schedis Cyriaci plenius quam apud REIN. p. 323. — Mr.

consularitatis provinciae
Numidiae clientele voto
statuae ornamenta locavit.

(*Cardinal MAI*, 283, 3; *FABRETT.*, p. 99,
n. 224.)

—
XVIII.

Marbre trouvé au pied du mont Palatin.

Imp. Caes. FL.

Valenti

pio felici victori

ae triumphatori

semper augusto

pont. max.

Trib. pot. III. imp. IV

cos. II. PP.

Coh. III... PR..

D. N. M...

(*Cardinal MAI*, 264, 7; *GRUT.*, 286, 3.)

—
XIX.

Au palais des ducs de Bracciano.

Ἰωάννης Παλαιῶτης (sic) συμρναῖος
ἄπρωρος

Ob fortudinis merita et virtutis cu-
mulem hoc quod excellens artis ro-
bur, ex praecepto invictissimorum
principum DDD. NNN. FFF. LLL. Valenti-
niani Theodosii et Arcadii Iohan-
nes ut inter omnis pollens
loc. statuæ videatur.

(*Cardinal MAI*, 293, 1.)

—
XX.

Aux Thermes de Constantin.

Q. Fabius Honora-

tus T. Annaeus

Placidus amplifica-

tori urbis Romae

domino nostro

Constantino ma-

ximo pio felici vi-

ctori ae trium-

phatori semper

aug. Anicius Paulli-

nus iun. V. C. con-

s. ordinarius praef.

urbis et index sa-

crarum constitu-

tionum pietati

eius semper dica-

tissimus (1).

—
XXI.

*Socle dans la cour de la maison du cardinal
Casi.*

Flavio Valerio Crispo

(1) *GRUT.*, p. 282, 3, ex Mazochio et Appano.

nobilissimo Caes. filio

Constantini maximi

adque invicti semper aug.

et nepoti divi Constanti

Ovinus Gallicanus V. C.

praef. urb. et index sacrarum

cognitionum devotus

N. M. Q. eius (1).

—
XXII.

*Cippe trouvé en 1792, près de l'église de Saint-
Michel de Ripa.*

Divo

Constantino

augusto

corpus

salariorum

posuerunt.

—
XXIII.

Au Capitole.

Socle trouvé près de l'église de Sainte-Marie in Cos-
medin.

Divo ae venerabili

principi Constantino

patri principum

maximorum

L. Crepereius Madalianus V. C.

praef. ann. cum iure glad (2).

—
XXIV.

Au Capitole, autrefois au musée Albani.

Industri et divinae prosap . . .

genitae venerabili soror . . .

D. N. Constantini aug. et . . .

amitae

D. D. N. N. baetissimorum (sic) Caes.

D. N. Flavi Constanti (3) . . .

.

—
XXV.

Base trouvée au Forum.

Domino nostro

Fl. Claudio Constantino

fortissimo hae (sic)

beatissimo Caesari

Fl. Ursacius V. P.

tribunus cohorti-

um urbanarum

(1) *MUR.*, p. 1998, 2, ex MASDEU, *Hist. Hisp.*,
II, p. 529.

(2) *MAFF.*, *M. V.*, p. 251, 3; *DONAT.*, p. 149, 1.
Madaliani mentio est in *cod. Theod.* XVI, 10, 2,
in lege Constantii ad ipsum scripta, an. 541. — *Mr.*
et *A. M.*

(3) *MUR.*, p. 260, 3, qui habuit a. Fr. Blanchinio,
ponitque *beatissimorum Caes. D. N. Flaviae Con-*
stantiae.

x. xi. et xii. et fori
syari (1)

—

XXVI.

Dans le jardin de l'église de Sainte-Croix de Jérusalem.

Divo Flavio Iulio Constantino
augusto pio felici
divae Helenae
invictiss. principi fundatori
quietis pop. rom.
conservatori pacis
Flavius Iulius Maximilianus
V. C. comes sacri palatii
pietati eius D. D. (2).

—

XXVII.

Socle retrouvée en 1547 à l'arc de triomphe de Septime Sévère.

Restitutori urbis Romae atque orb. . . .
et extinctori pestiferæ tyramidis
D. N. Fl. Iul. Constantio victori ac triumphatori
semper augusto
Neratus Cerealis V. C. praefectus urbi
vice sacra iudicans D. N. M. que eius (3).

XXVIII.

Piédestal au capitole, autrefois au musée Albani. — Divisé en deux parties.

A droite.

DN. Constantio
augusto
Memmius Vitrasius
Orfitus V. C. praef Urb.
iud. sac. cegn. iter.
D. N. M. Q. eius
curante Publilio
Caeionio Iuliano C. V.

A gauche.

Dedicata AN. idus mart
imp. domino N. Gordiano aug.
et M. Acilio Liviola cos.

per
Q Vetrurio
QQ
[C. Iulio



Felicissimo elec
Evangelo et

Marcio Crysostom.
T. Aurelio Eutyche
curatoribus

P. Aelio Eutyche Inn. L. Traian. Arab.
C. Annio Basiliden. C. Iulio Tertullo.

(1) GRUT., p. 282, 5, ex Panvinio, et sch. Knib.-
bii et Ursini; ex Grutero FABRETTUS, p. 127. n. 45.
Spuria fortasse est Mr. — URSINUS legebat Vitrasius.
Mr. — Syari intellige suarii. — A. M.

(2) GUD., p. 95, 2, ex Ligorio.

(3) GRUTER, p. 280, 6.

XXIX.

Cour du Vatican.

Piédestal apporté des thermes Antoniens.

Victoriis triumphisque
magnifico
D. N. Valentiniano
inelyto principi
semper aug.
Rufius Volusianus
V. C. praef.
urb. iterum
iudex sacraru
cognitionur
clementiae eius
dedicatus (1).

—

XXX.

Dans le pavé de l'église de Saint-Anastase.

Legum domino romanarum,
iustitiae aequitatisque rectori,
domitori gentium
barbararum, conservatori
libertatis DN. Fl. Valentiniano
fortissimo invictissimoque principi
semper augusto
Fl. Maximus V. P. praef. vic.
D. N. M. Q. eius (2).

—

XXXI.

Piédestal à Saint-Angelo IN PISCARIA.

Valentiniano
invictissimo semper aug.
piissimo felicissimoque
principi (3).

—

XXXII.

Au jardin de la société des SS. Apôtres.
Domino rerum humanarum Valentiniano augusto
Petronius maximus V. C. fori condito . . .
post quatuor praefecturas et duos ordinarios
consulatus auctori sibi tot honorum locavit (4).
.....

XXXIII.

Sur le piédestal de l'arc de triomphe de Septime Sévère.

Extinctori tyrannorum
ac publicae securitati (sic

(1) GRUT., p. 285, 6. Vidit Smetius.

(2) GRUT., p. 1086, 9, ex Sirmondo qui viderat
habet barbararum; sed barbarum Fabrettius in
emend. Vide Adv. Barber., p. 14, n. 4, 5.

(3) GRUT., p. 285, 7. Vidit Smetius. MAZUCH.,
p. 146.

(4) MUR., p. 406, 5, cui misit Ciampinius.

nostri constitui adposita oratione iusserunt, quæ meritorum eius ordinem ac seriem contineret, quorum perenne iudicium tanto muneri hoc quoque addidit ut alteram statuam pari splendore etiam apud Constantinopolim conlocaret.

[Dedi]cata III. kal. maias

[D. N.] Gratiano III. et Merobaud[e]
[conss.]

—
II.

A la villa Casali.

EUSEBII

Q. Aur. Symmacho VC.
quaest. praet. pontifici
maiori, correctori
Lucaniae et Brittiorum,
comiti ordinis tertii,
procons. Africae, praef.
urb. eos. ordinario,
oratori disertissimo,
Q. Fab. Mem. Symmachus
VC. patri optimo.

—
III.

Autre inscription au même lieu.

Virio Nicomacho Flaviano VC.
quaest. praet. pontif. maiori,
consulari Siciliae,
vicario Africae,
quaestori intra palatium,
praef. praet. iterum eos. ord.
historico disertissimo
Q. Fab. Memmius Symmachus VC.
prosocero optimo.

—
IV.

Au forum de Trajan (1).

AUCHENII

Anicio Auchenio Basso V C. quaestori candidato
uno eodemque tempore praetori tutelari, proconsuli
Campaniae, praefecto urbi, trini magistratus
insignia facundiae et natalium speciosa luce virtutis
ornanti, qui claritatem generis paternis avitisque
paginis celebratam inimitabilium in rem publicam
propriae laudis industria reddidit auctiorem, pro-
luminari, acque diserto ac nobili, provisione, effica-
cia vigoris (2).

(1) GUD., p. 114, 14; FABRETT., 100, n. 225; REINES., p. 595; SIRMOND, t. IV, p. 16. — Mr. — Unus Gadius dat integram; idemque in v. 8, suadet legendum *vigore ac*; et in fine supplendum *promittenti*. — A. M.

(2) Sic emendo. Nam scriptum *efficacia vigori C.* — A. M.

eloquentia egregia, moderatione praestanti in ipso
iuvenilis aetatis frugem maturae auctoritatis. [flore

—
V.

Au musée du Vatican. Provenant de la maison du Cardinal-Altaemps

SPEDII

Acilio Glabrioni Sibidio V C. et omnibus
meritis, illustri legato in provincia Achaia,
consulari Campaniae, vicario per Gallias
septem provinciarum, sacri auditori cog-
nitori, fori huiusce inventori et conditori pri-
mo, patri reverentissimo Anicius Acilius
Glabrio Faustus V. C. loci ornator togatam
statuam offerens, pie non minus quam de-
votae mentis religione ponendam
erigendamque curavit (1).

—
VI.

Socle dans la maison Cavalieri au champ de Flore.

ANICII IEN.

Anicio Paulino iun. V C.
pro cos. Asiae et Hellesponti,
consuli ordinario, praef. urbi
vice sacra indicanti, ob
meritum nobilitatis eloquii
iustitiae atq. censurae, qui-
bus privatim ac publice
clarus est, petito populi R.
testimonio senatus iudicio
DD. NN. triumphatoris aug
Caesarumq. florentium
statuam secundam auro
superfusam locari sumptu
publico placuit (2).

—
VII.

Au palais Barberini.

D'un côté.

GREGARII V C. Ⓜ

Cheionio Contucio V C. Ⓜ
ob egregia facta et ra-
rum veteris sanctitatis
exemplar illustratori
prosapiae suae, cuius ope
auctam instauratamq.
tota se Piceni et Flami-
niae provincia gratu-
latur, quo indicante qua-
si quodam parente
primevo singulae ci-
vitates in pristinam fa-

(1) PRATIL., *Consular. Camp.*, p. 91; GRUT., p. 544, 2. Putat Vicecomes nomen *Spedii* idem esse ac *Sebidii*.

(2) GRUT., p. 555, 4. Vidit Smetius.

ciem revocatas esse letan-
tur, Foronovani
desideria totius
provinciae prae-
cedentes statu-
am ad vivacem recor-
dationem et sempiternam
memoriam posuerunt (1).

De l'autre côté.

Dedic. E. XIII. KI. die.

Fl. Stilicone V. C. CNE.

—
VIII.

*Cippe au musée du Vatican, autrefois à la
villa Montalto.*

.
.
deorum participi
hominum nutrici
Anicius Acilius Glabrio
Faustus
V. C. consul. dicavit (2).

—
IX.

Musée du Vatican.

Fragment d'un grand piédestal venant d'Otricoli (5).

Bonae originis suboli et
sinceritate praecipua praedi-
to M. Caesolio Saturnino om-
nibus honoribus functo, lauda-
bili viro restauratori therma-
rum hiemalium cum Sex. Cluvio
Martino fratre suo, pro tantis
meritis erga se ordo et cives splen-
didissimae civitatis Oericolanae
statuam marmoream patro-
no dignissimo ad perenne tes-
timonium publice
censuerunt
feliciter.

Bonae originis suboli et sin-
ceritate praecipua prae-
dito Sex. Cluvio Martino
omnibus honoribus functo
laudabili viro, restauratori
thermarum hiemalium cum M.
Caesolio Saturnino fratre suo,
pro tantis meritis erga se
ordo et cives splendidis-
simae civitatis Oericola-
nae statuam marmore-
am patrono dignissimo
ad perenne testimonium
publice censuerunt
feliciter.

—
X.

Cour du palais Farnèse.

Grande pierre rouge venant de la maison de Pomponius
Laetius (4).

. . . CL. CLAUDIANI C. V.
Claudio Claudiano V. B. tri-
buno et notario inter ceteras
vigentes artes praegloriosissimo
poetarum, licet ad memoriam sem-
piternam carmina ab eodem
scripta sufficiant, adtamen
testimonii gratia ob iudicii sui
fidem DD. NN. Arcadius et Honorius
felicissimi (sic) ac doctissimi
imperatores senatu petente
statuam in foro divi Traiani
erigi collocarique iusserunt

Εἰν ἐνὶ Βεργίλιου νόον καὶ μῦσαν Ὀμηροῦ,
κλαυδιανὸν ῥώμη καὶ βασιλῆς (sic) ἔθηκας.

(1) FABRET., p. 101, n. 229. Male Spon., p. 186.

(2) AMADUT. *Novell.*, p. 59. SYMMACHUS, *Epist.*,
lib. x, 10, dicit Valentinianum imp. *cæli participem*,
parentem clementiæ vestræ.

(3) MARIN., *Arval.*, p. 582.

(4) Sequens in Claudianum epigraphæ exhibetur
mutata in Marinii schedis, quia cum exscriberetur,
fractus lapis jam erat, Verumtamen ego eam explevi

—
XI.

Au collège des Grecs.

C. Clodio Hermogeniano
Olybrio V. C. fratri
admirandæ pietatis
Faltonius Probus
Alypius V. C. (5).

—
XII.

*Socle oblong, près de Saint-Pierre aux Liens,
transporté à la maison d'Augustin Maf-
fei (6).*

Cronio Eusebio V. C.
consulari Aemeliae,
addita praedictae provinciae
contuitu vigilantiae
et iustitiae eius etiam Ra-
vennatium civitate
quae antea Piceni caput pro-

ex Petro Sabino ms., nec non ex Grutero, p. 591, 5.
Inno Sabinus lapidem sua ætate extitisse ait in ædi-
bus cardinalis Columbe. — A. M.

(5) FABRET., p. 709, n. 204. V. GRUT., p. 392,
5; PRATILL., *Cons.*, p. 79; GUD., p. 121, 5; REI-
NES., p. 406; PAUL., *Dissert. de Ceionio Rusto*, p. 56.

(6) GRUT., p. 599, 5; MAZUCH., p. 104.

vinciae videbatur, vicario
Italiae, quae potestas supra-
dicto viro ad testimo-
nium antea acti ho-
noris est adtributa,
peticione senatus, con-
templatione vitae adque
eloquentiae eius, ab invictissimis
principibus est delata.

Ἡμῖν ἀρχοντας λοιπὸν (1) αἰνεσθήσαντο
βουλὴ καὶ βασιλεὺς τὸν σοφὸν Εὐσέβιον.

Au revers.

Dedicata Cl. idus no-
vemb. cons. Fl. Mallio
Theodoro V. C.

XIII.

*A la maison d'un français nommé François
Morton sur la voie Flaminienne.*

Grande base

Fabio Titiano V. C.
correctori Flaminiae
et Piceni, consulari
Siciliae, proconsuli
provinciae Asiae,
iudici sacrarum cog-
nitionum, comiti prin-
cipalis ordinis, consuli ordi-
nario, praef. urbis,
Peregrinus

serbus domino praestantissimo (2)

XIV.

*Grand socle derrière le palais du cardinal
della Valle.*

FL. Eugenio V. C. ex praefecto
praetorio
consuli ordinario designato, magistro
officiorum omnium, comiti dome-
stico
ordinis primi, omnibusq. palatinis
dignitatibus functo, ob egregia eius
in rem publicam merita, huic
D. D. N. N. Constantius victor ac
triumfator semper augustus et
Iulianus nobilissimus Caesar
statuam sub auro in foro divi
Traiani, quam ante sub divo
Constante vitae et fidelissimae
devotionis gratia meruit,
adprobante amplissimo senatu
sumptu publico loco suo
restituendam censuerunt (3).



(1) Num Αιμιλῖης ἀρχοντὶ ὕπατον? — A. M.

(2) GUD., p. 122, 10.

(3) GRUT., p. 407, 8

XV.

Très grand socle au même palais.

FL. Stilichoni illustrissimo viro,
magistro equitum peditumque,
comiti domesticorum, tribuno praetoriano,
et ab ineunte aetate per gradus claris-
sima militiae ad columen gloriae
sempiternae et regiae adfinitatis evecto,
progenero divi Theodosi, comiti divi
Theodosi augusti in omnibus bellis
adque victoriis, et ab eo in adfinitatem
regiam cooptato, itemque socero D. N.
Honorii augusti, Africa consiliis eius
et provisione liberata, ex S. C.

XVI

Autre socle au palais de la Valle.

Viro bis consuli ordinario,
magistro utriusque militiae,
comiti domesticorum
et stabuli sacri, adque
ab ineunte aetate per
gradus clarissimae
militiae ad columen regiae
adfinitatis evecto, socio
bellorum omnium
et victoriarum, adfinitati
etiam divi Theodosii augusti
itemque socero
domini nostri Honorii augusti
populus romanus
pro singulari eius
erga se amore
adque providentia
statuam ex aere argentoque
in rostris ad memoriam
gloriae sempiternae
conlocandam decrevit.

Exequente Fl. Pisidio Romulo
praef. urb.

XVII.

Au musée du Vatican. Sur un socle très-grand.

TARRUTENII.

Tarrutenio Maximiliano V. C.
eloquentissimoque consulari
Piceni anno aetatis nono decimo
vicario urbis Romae legato amplis-
simum senatus secundo, socero
exoptatissimo Anicius Acilius
Glabrio Faustus V. C. loci huius
ornator togatam statuam

libens optuli (1).

(1) GRUT., p. 471 8

XVIII.

Musée du Vatican.

Grand socle venant des jardins Montato, au mont Equilio.

FL. Peregrino Saturnino

a primis adulescentiae suae annis
pace belloque in re publica desu-
danti, post iuges excubias militiae
tribuno militum, comiti ordinis
primi, moderanti industrem sacrii (sic)
patrimonii comitivam, secundo urbi
praefecto, cui ob testimonium morum
integritatis adque iustitiae
singularis, illustris urbanae
praefecturae geminam dignitatem
sacro iudicio aeterni principes
detulerunt, meritorumque insignium
contemplatione ad posteritatis
memoriam decorandam statuam sub
auro fulgentem in foro divi Traiani
erigi collocarique iusserunt (1).

XIX.

*A Saint-Alexis au mont Aventin.*IULI AGRY TARRUTENI
MARCIANI V. C.

Iulio Agrio Tarrutenio Marciano V. C. et inl.
nobilitate iustitia eloquentia excuius . . .
cospicuo et a primo aetatis florent . . .
probato quaest. candidato pr. legato . . .
cos. Siciliae procons. orient . . .
legato amplissimi ordinis tert. prae. . .
urbi iudici sacrarum cognitionum
iterum, ob egregia eius in senat. . .
quod illis summus in eius loc. . .
per annos triginta sententi . . .
vetustate praeclucet eique en . . .
honesti seu iusta censi . . .
nobilissimus ordo conseli . . .
statuam merita eius perpetua aetate
Primus agens cum suis (2).

XX.

Au capitole, autrefois au musée Albani.

FLAVIO CLAUDIO

SEVERO V. C. PRO CONS. ORIENTIS

V. S. indicanti procons.

prov. Africae et V. S. indicanti ite-
rum comiti ord. primi intra pa-
latium praef. praet. consuli. ord.

Placidus Severus V. C. filius patri religioso

et Antonia Marcianilla C. F. nurus
☞ socero sanctissimo ☞ (1).

XXI.

Au capitole

Cippe trouvé en 1742, au jardin des Pères Minimes du Pincio.

Nobilitatis culmini
litterarum et eloquentiae lumini
auctoritatis exemplo
provisionum ac dispositionum magistro
humanitatis auctori
moderationis patrono
devotionis antistiti

Petronio

Probo ☞ V. C. ☞ proconsuli Africae
praefecto praetorio
per Illyricum Italiam et Africam
consuli ordinario
ob insignia erga se remediorum genera
Veneti adque Istri peculiare eius
patrono praestantissimo.

Dedicata

VI ☞ idus ☞ aug.

☞ DB ☞ NN ☞

Valente ☞ VI. ☞ et

Valentiniano II.

augg ☞ cons ☞ (2).

XXII.

Au palais Albani.

Sexto Petronio Probo
Anicianae domus
culmini, proconsuli
Africae, praefecto
praetorio quater
Italiae Illyrici Afri-
cae Galliarum, con-
suli ordinario, con-
sulum patri, Anicius
Hermogenianus
Olybrius V. C. consul
ordinarius, et Ani-
cia Iuliana C. F. eius
devotissimi filii
dedicarunt ☞ (3).

XXIII.

Même lieu.

Sexto Petronio Probo V. C.
proconsuli Africae
praefecto praetorio
quater Italiae Illyrici

(1) GRUT., p. 495, 5, et 1094, 6; GUASC., t. I, p. 221.

(2) MUR., App. t. IV, p. 10, 1; DONAT., p. 187, ex BONADA, cl. III, n. 10.

(3) GRUT., p. 450, 3, ex Panvinio et Manutto. Vide TILLEMONT. Hist. des emp., t. V, p. 41; t. II, Thes. dipl., p. 255. V. Dissert. THOMÆ DE SIMEONI BUS, de Anicia Falt. Proba.

(1) AMADUT., Vill. Math., t. III, p. 110; REINES., p. 1012; SIRMOND., t. I, p. 1255.

(2) MUR., p. 1040, 6.

Africae Galliarum
consuli ordinario
patri consulum
Anicius Probinus V. C.
consul ordinarius
et Anicius Probus V. C.
quaestor candidatus filii
munus singulari religioni
debitum dedicarunt (1).

—
XXIV.

*Grand piédestal à l'Académie de France, ou
villa Medici, au Pincio.*

PETRONI MAXIMI

D. D. D. N. N. N. invictissimi principes Honorius
Theodosius et Constantius censores
remuneratoresque virtutum 5
Petronio Maximo V. C. praef. urb. ad petitionē
senatus amplissimi populiq. romani statuam
meritorum perenne monumentum in foro
Ulpio constitui iusserunt, cum a proavis
atabisq. nobilitas parib. titulorum insignib.
ornatur, qui primaevus in consistorio
sacro tribunus et notarius meruit nono decimo
aetatis anno sacrarum remunerationum
per triennium comes post praef. urb. anno et sex
mensibus : hasque omnes dignitates intra vice-
simum quintum adsecutus aetatis annum,
publicum in se testimonium et aeternorum
Principum iudicium provocavit (2).

—
XXV.

Autre piédestal à la villa Medici.

Rufius Praetexatus
Portumianus V. C. filius
magnifici viri Mariniani
praefecti praetorio
et consulis ordinarii,
quaestor candidatus,
praetor urbanus, tribunus,
et notarius praetorianus,
praefectus urbi secundo,
consul ordinarius : quos
tantos ac tales honores
primo aetatis suae flore
promeruit (3).

Au dessous de l'inscription est une cou-
ronne, ayant de chaque côté une colombe
tenant un rameau ; à droite est une palme.

—
XXVI.

*A la villa Justiniani, près de Saint-Jean de
Latran.*

Valerio Frume-

(1) GRUT., p. 450, 2.

(2) GRUT., p. 449, 7 ; PAP. MASSON. in *Hist. cala-*
mitatum Galliae, apud DUCHESNIUM, *Script. H. Fr.*,
t. I, p. 112, ubi de Petronio.

(3) GRUT., p. 464, 8.

ntio V. P. patro-
no et defensori
abitatori cibitatis
qui pos multum
temporis aeditio-
nem debotionis
renobabit et ite-
rabit pro meri-
tis. . . . tie
sue ordo cibes-
que Laurentum
L. L. (1)

—
XXVII.

Piédestal dans les jardins de la villa Justiniani.

Ragonio Vincentio Celso V. C. 5
a primo aetatis introitu in actu
publico fideli exercitatione versato,
cuius primaevitas officio sedis urbanae
advocationis exercito fidem iunxit ingenio,
prudentiae miscuit libertatem, ita ut nemo
de eius industria nisi ille contra quem susceperat
formidaret ; cuius accessus aetatis amplissimi
honoris, et qui solet seniorib. provenire, orna-
menta promeruit, nam rexit annonariam potes-
tatem urbis aeternae ea aequitate, ut inter omnes
qui ad eum animo litigantis intrassent
parentem se plerumq. magis his quam iudicem
[praebuisset.

Hinc etiam factum est ut mensores nos Portuenses
quib. vetus fuit cum caudicariis diuturnumq.
luctamen, voti compotes abiremus, ut utrumq.
corpus et beneficio se et victoria gratuletur
adfectum. Nam ut hoc esset indicio, iam posit
magistratu, statuam patrono praestantis-
simo testimonium gratulationis exsolvimus,
cum res non adulatione privato, sed iudicio,
posito in otio et quiete reddatur 5

Sur le côté droit.

Dedicata VIII. kal.

sept. Fl. 5

Timasio et Fl. Promoto

VV. CC. cons. (2)

—
XXVIII.

*Socle de marbre trouvé en 1564 dans la rue
qui va de Spoglia Cristo à la colonne Tra-
jane.*

Saturninio Secundo V. C.
praesidi provinciae aquitanicae,
magistro memoriae, comiti ordi-
nis primi, proconsuli Africae, item
comiti ordinis primi intra con-

(1) FABRETT., p. 280, n. 178. Frumentium comi-
tem scutariorum sub Juliano videsis in *Act. MM.*,
p. 515.

(2) GRUT., p. 462, 1, ex Smetio ; MAZUCH., p. 150.

sistorium, et quaestori, praef.
praetorio iterum, ob egregia
eius in rem publicam merita
DD. NN. Valentinianus et
Valens victores ac triumphaf-
tores semper augusti
statuam sub auro consti-
tui locarique iusserunt.

XXIX.

A Saint-Paul sur la voie Ostienne.

Petite plaque trouvée en 1784

. . . industria comprobato
. . . achio VP. intra palatio comitatus
. . . di hic inter ceteras administratio-
. . . Constantino aug. in urb. Roma
. . . paniae set et Siciliae per annos xx
. . . ministrabit etiam post haec ab eodem
. . . ussionem et compulsionem canonice
. . . e de Campania urbi Romae ministratur
. . . ude probinciarum rem sibi iniunctam
. . . ritate fideliter egit.

De l'autre côté.

Naeriae Cerelliae
Sabinae prudentis-
sime puella
Symmachi V. P.
filiae
familia urbana
aere conlato
merit.

XXX.

*Sur un piédestal trouvé au forum Trajan en
1792.*

. honorem
. is hono-
. um guber-
. bis a tyrann-
. oni dedit consul-
. aetatis anno adep-
. odosio et Valentiniano augg.
. rnis nullo ambitu
. s factus quantum re
. ebatur auxit gloriam
. egis laborantibus ad d-
. a senatu mandata legatio-
. tunissimam testatur effect-
. digna maioribus suis et prorsus
. s oratio tum adfatus sacer af-
. ostulati sub quae ordo sublimi
. omanus alteram ei statuam dec-
. certantibus poposcerunt ta-
. dentissimis elementibusque princi-
. celeritate delatam ut petitio illo
. ficio praevenita credatur
.

XXXI.

Dans la cour du palais Caes.

Sur deux piédestaux.

Consimiles fratrum trabeis gestamina honorum
Tertia quae dederant (1) addidimus titulis.
Dilectae Probus haec persolvit munera matri
Restituens statuis praemia quae dederat.

1.

Aniciae Faltoniae
Probae; fidei, nobilita-
tis antiquae orna-
mento anicianae
familiae, servandae et
docendae castitatis
exemplo, consulum
proli, consulum matri,
Anicius Hermogenianus
Olybrius ♡ V ♡ C.
consul ordinarius
et Anicia Iuliana C. F.
eius devotissimi filii
dedicarunt.

2.

Aniciae Faltoniae
Probae Annios Pincios
Aniciosque decoranti,
consulis uxori,
consulis filiae,
consulum matri,
Anicius Probinus V. C.
consul ordinarius
et Anicius Probus V. C.
quaestor candidatus
filii devincti
maternis meritis
dedicaverunt.

XXXII.

Lieu incertain.

Tyranniae Aniciae
Iulianae C. F. coniugi
Q. Clodi Hermogeniani
Olybrii V. C. ♡
consularis Campaniae,
proconsulis Africae,
praefecti urbis ♡
praef. praet. orientis,
consulis ordinarii,
Fl. Clodius Rufus C. P. ♡
patronae perpetuae (2).

XXXIII.

Lieu incertain.

Aniciae Faltoniae
industriissimae et

(1) Videtur dicendum *deerat*, et infra *deerat*. — A. M.

(2) GRUT., p. 353, 1. Vidit Smetius. — Perperam in scheda Marini *Hermogeniani*. — A. M.

sanctissimae
castissimae feminae
Hermogenianus Olybrius
V. C. consul ordinarius
et Anicia Iuliana C. F.
D. D. (1)

XXXIV.

Au palais Rospigliosi.

Dominæ matri
Val. Maximilæ
nob. fem.
Val. Romulus V. P.
pro amore
adfectionis eius
matri carissimæ (2).

CHAPITRE VI.

Lois. Monuments. Edifices publics et privés.

I.

Cryptes de la basilique du Vatican.

Pierre trouvée, en 1609, dans les murs du tombeau du
pape Jean VII.

per augg. Fl. Eutherio suo salut.

præcipuo cunctorum plane est tenenda
[consensu
no fas ducimus vel cultibus ut ulla depe-
[reat præroga-
nludere adque insultare reliquiis prædium
[pro
o sacris certum est ministeriis ad quem
[mysteriis
in saepta consurgerent verum etiam paupe-
[rum
oc iugiter divina communiter adque hu-
[mana
dem constituta possessio experiatur em-
[ptores
que perpetuam præter venerabiles cultus
[ulla
s munendis fides adque reverentia peren-
[nis
iestate perpetua certum est esse venera-
[bilem
custodiam ☩ data die pridie (sic) kal.
[maias
CC. CONS. (5
PROSB ☩

II.

Provenance inconnu.

...
... odo iudicio repellatur utrum quicumque intentionibus suis probationes
... habeat adeundi iudicis liberam potestatem ac manifestis indicis
... et edat, ut pro qualitate factorum (4) competenter in eum qui convictus fuerit
... ut quod si minime potuerit eaq. intentaverit conprobare, scire debet se
sententiae subiugandum (5). Sane si quis aliqui maiestatis crimen intenderit
... smodi obiectus minime quemquam privilegio dignitatis alicuius astrictiori
... one tueatur, sciat se quoq. tormentis esse subdendum, si aliis manifestis indi-
cis aut argumentis accusationem suam non potuerit comprobare, cum in eo qui
... e temeritatis deprehendatur. Illud quoq. tormentis erui oporteat cuius *suasu*
adque instinctu ad accusationem accessisse videatur, ut ab omnibus tanti *faci-*
noris consciis vindicia possit reportari ☩
... autem quod adeundi quoq. iudicis tam statutis parentum nostrorum quam
nostris sanctionibus interclusa sit facultas, omnibus cognitum est: cum eiusmodi
... audientia non debeat commodari, quandoquidem eos pro tanti sceleris audacia
conveniat subingari ☩
... ne sive libertis qui dominos vel patronos accusare aut deferre temptant eius
... iuxta antiqui quoq. iuris statutum observandum esse censuimus, ut scilicet
... in atrocis audaciae statim in admissi ipsius exordio per sententiam iudicis
... r ac denegata audientia patibulo adfixus: qui ad eiusmodi desperationem
... t exemplum ceteris præstet, ne quis (6) in posterum audacia (7) simili existat ☩
... undiq. versum securitati innocentium consulatur, placet etiam famosos *libel-*
los non admitti quos sine (8) nomine propositos si qui invenerit, statim destrahere ad
... e vel igni debet exurere. In quibus etiam iudicium eiusmodi observa per ignem

(1) GRUT., p. 555, 2. Vidit Smetius. MUR., p. 1411, 44.

(2) MAFF., *M. V.*, p. 512, 6.

(3) DON., *cl. xx.*, n. 120, ex eoque MUR., p. 1091.

1. Vide DIONYS., *Crypt. Vat.*, tab. xxvii.

(4) MUR. et MAR. *fac urum.* — A. M.

(5) Hinc vides recte me emenasse *subiugetur* in edicto Diocletiani, p. 501, vers. 49. — A. M.

(6) MUR. et MAR. *ne suis.* — A. M.

(7) MUR. et MAR. *audaciae.* — A. M.

(8) MUR. et MAR. *sive* — A. M.

. . . sit ut si forte ad se talis libellus perlatus fuerit, is eum praecipiat concit-
 . . . iusmodi scripturam ab audientia iudicis penitus oportet submoveri manen-
 . . . os inquisitione qui libellos eiusmodi proponere ausi fuerint, ut reperti debi-
 . . . tatis suae potius subiciantur **B**
 . . . taq. omnibus tam ad praefectos nostros quam etiam et praesides et rati-
 onalem magistrum privato (1) scripta direximus quorum exempla alio edicto nostro
 . . . smodi legem statutumq. continent plenissime declaratur **B**
 . . . stis conscientia vestra quae testis est praebet eam summam clementiae
 . . . pectibus et fuisse semper et esse curatum, ut beatitudo urbis romanae
 . . . nostris obtemperet adversus omnes omnino calumnias quas in universum
 . . . s caesarianorum desperatio porrigebat firmissimis munita securitatibus **B** (2).

III.

*Edit d'Athalaric, roi des Goths en Italie, au VI^e siècle, gravé sur des tables de marbre et
 placé autrefois dans l'atrium de la basilique du Vatican*

IOHANNI

PAPAE

ATHALARICUS

REX

Si antiquis principibus studium fuit leges exquirere, ut subiecti populi delectabili tranquillitate fruere-
 tur multo praestantius est talia decernere, quae possunt sacris regulis convenire. Absint enim a nostro
 saeculo damnosa compendia. Illud tantum vere possumus laerum dicere, quod constat divina iudicia
 non punire. Nuper siquidem ad nos defensor ecclesiae romanae flebili allegatione pervenit, cum aposto-
 licae sedi peteretur antistes, quosdam nefaria machinatione necessitatem temporis aucupatos, ita facultates
 pauperum extorsis promissionibus ingravasse, ut quod dictu nefas est, etiam sacra vasa emptioni
 publicae viderentur exposita. Hoc quantum fuit crudele committi, tantum gloriosum est adhibita pietate
 reseccari. Atque ideo sanctitas vestra statuisset nos praesenti definitione cognoscat, quod etiam ad univer-
 sos patriarchas atque metropolitanas ecclesias volumus pertinere, ut a tempore sanctissimi papae Boni-
 facii cum de talibus prohibendis suffragiis P. C. senatus consulta nobilitatis suae memores confide-
 runt, quicumque in episcopatu obtinendo sive per se, sive per aliam quaecumque personam aliquid
 promississe declaratur, ut execrabilis contractus cunctis viribus effoetetur. Si quis autem in hoc scelere
 deprehenditur fuisse versatus, nullam relinquimus vocem, verum etiam si aut repetendum aut quod
 acceptum est non reddendum esse crediderit, sacrilegii reus protinus habeatur, accepta restituens
 compulsione iudicis competentis. Iustissimae siquidem leges, ut bonis aperiunt, ita claudunt malis mo-
 ribus actionem. Praeterea quicquid in illo senatus decretum est consulto, praecipimus in eos modis
 omnibus custodiri, qui se quoquo modo, per interpositas quascumque personas, scelestis contractibus
 miscuerunt. Et quia omnia decet sub ratione moderari, nec possunt dici iusta, quae nimia sunt,
 cum de apostolica consecratione pontificis intentio fortasse pervenerit, et ad palatium nostrum
 producta fuerit altercatio populorum, suggerentes nobis intra tria millia solidorum, cum collec-
 tione chartarum censemus accipere. A quibus tamen omnes idoneos rei ipsius consideratione remo-
 vemus, quia de ecclesiastico munere pauperibus est potius consulendum. Alios vero patriarchas,
 quando in comitatu nostro de eorum ordinatione tractatur, in supradictis conditionibus atque personis
 intra duo millia solidorum iubemus expendere. In civitatibus autem suis tenuissimae plebi non amplius
 quam quingentos solidos se distributuros esse cognoscant. Reliquos accipientes, et edicti praesentis
 et senatus consulti nuper habiti, poena constringat; sed et dantes canonum severitas persequatur.
 Vos autem, qui patriarcharum honore reliquis praesidetis ecclesiis, quoniam constitutio nostra ab
 illicita promissione liberavit, restat ut bona imitantes exempla, sine aliquo ecclesiarum dispendio dignos
 maiestate pontifices offeratis. Iniquum est enim ut locum apud vos habeat ambitus, quem nos laicis
 divina consideratione perclusimus. Quapropter si quis apostolicae praesulem ecclesiae vel patriar-
 charum episcopum, sive per se, sive per parentes, aut servientium quascumque personas, aliqua
 suffragii crediderit ambitione promovendum, et ipsum reddere accepta definimus, et quod est cano-
 nibus statutum, cum modis omnibus esse passurum. Si quis vero quae dederit aut promiserit,
 eodem superstite timuerit publicare, ab heredibus eius ecclesia repetat, cuius suffragio antistes
 deprehenditur ordinatus: nota infamiae nihilominus superstites inurente. Reliquos quoque
 ordines sub eadem fieri distractione praecipimus. Quod si forsitan dolosae machinationis invento saera-

(1) MUR. et MAR. *privatae*. — A. M.

(2) MUR., p. 580. e schedis bibliothecae Ambrosianae. Mr. — Fragmenta legum Constantini magni

dicit Muratorius. Ego aliquot supplementa inclinatis litteris inserui. — A. M.

mentis persona intercedentibus fuerit obligata, ut salvo statu animae commissam iniquitatem neque approbare possit, neque audeat accusare, damus licentiam quibuslibet honestis personis, in singulis quibusque civitatibus apud iudices competentes hoc crimen deferre, et quicquid ex ea potuerit probatione recolligi, ut ad probationem (1) insequentes animemus, tertiam partem iudicatae rei ille percipiat qui tale facinus voluerit publicare: reliqua ipsis ecclesiis proficiant, quae videntur extorta, aut in fabricis earum, aut in ministeriis nihilominus profutura. Decet enim ad usus bonos convertere, quae voluit peruersitas inimica fraudare. Quiescat igitur malignantium prava cupiditas. Quo tendent, qui a fonte praecclusi sunt? Recolatur et timeatur Simonis iusta damnatio, qui emendum credidit totius largitatis auctorem. Orate igitur pro nobis, edicta nostra custodientes; quia divinis noscitis convenire mysteriis. Sed quo facilius principis votum universorum mentibus innotescat, hoc senatui, hoc populis, per praefectum urbis praecipimus intimari: ut generalitas agnoscat, nos illos prosequi qui maiestati divinae potius viderentur adversi. Vos quoque hoc universis, quos Deo propitio regitis, episcopis intimare: neque sit alienus a culpa, qui potuit agnoscere constituta (2).

—
IV.

Sous le Janicule.

Claudius Iulius Ecclesius Dynamius V. C. et inl. urbis praef. P. Amore patriae compulsi ne quid diligentiae desse videatur studio nostro, adici volumus ut omnium molendinarios fraudes amputentur quas subinde venerabili populo atque universitati fieri suggerentibus nobis agnovimus. Et ideo stateras fieri praecipimus quas in Ianiculo constitui nostra praecipit auctoritas. Unde hoc programme universitatem nosse decernimus, frumenta cum ad haec loca conterenda detulerint, consueta fraudibus licentia posset amoveri, primo pensare non differant: deinde postquam fregerint, propter fidem integrae observationis adhibitis iisdem ponderibus, agnoscant nihil sibi abstulisse licentiam fraudatorum. Accipere autem secundum constitutum brevem molendinarios tam in Ianiculo quam per diversa praecipimus per modium unum nummos III. Ita quod si quis eorum illicita praesumptione farinam crediderit postulandam, deprehensus et multae subiaceat et fustiaro supplicio se noverit esse subdendum. Illud autem humanitas nostra propter corporatorum levamen adiecit, ut si qui voluntate propria non compulsus, sed donandi animo farinam offerre voluerit, habeat qui accipit liberam facultatem (3).

—
V.

A la porte de la rive, dite porta PARTESE, ou Navale.

S. P. Q. R.

Imp. Caess. DD. NN. invictissimis principibus Arcadio et Honorio victoribus ac triumphatoribus semper augg.

ob instauratos urbis aeternae muros portas ac turres egestis inmensis ruderibus ex suggestione V. C. et illustris militis et magistri utriusque militiae Stiliconis (4) ad perpetuitatem nominis eorum simulacra constituit curante FL. Macrobio Longiniano V. C. praef. urbis D. N. M. Q. eorum.

(1) Alia lectio *approbatione*.

(2) CASSIODOR., *Epist.*, lib. IX; 15. Confer *epist.* 16, qua praecipitur ut hoc edictum in marmore incisum in porticu S. Petri proponatur.

(3) FABRETT., p. 529, n. 582; ex MABILLON. *Analect.*, t. IV, p. 495. Dederat mendese GRUTERUS, p. 1114,

6. De molendinis in Ianiculo agit FABRETTUS, *de Aquaed.*, n. 547, diss. 5.

(4) Vocab. *Stiliconis*, et mox *FL. Macrobio Longiniano V. C. praef. urbis*, deleta in marmore fuerunt, ita tamen ut adhuc aegre conspiciantur. Nimirum post Stilichonis necem ea litura accidit. — A. M.

VI.

Dans l'hémicycle de Sainte-Martine, qui fut autrefois le secretarium du peuple romain, au Forum (1).

Salvis (2) dominis nostris Honorio et Theodosio victoriosissimis principibus
secretarium amplissimi senatus, quod vir illustris Flavianus instituerat et fatalis ignis absumpsit,
Flavius Annius Eucharius Epifanius VC. praef. urb. vice sacra iud. reparavit et ad pristinam faciem
reduxit

VII

Porte Saint-Laurent.

S. P. Q. R.

Impp. Caess. DD NN invictissimis prin. . . torib. semper augg. ob instauratos su. . .
. . . . orum simulacra constituit
. . . . M. Q. eorum.

VIII.

Sur un ancien arc du château Saint-Ange près du pont.

Impp. Caess. D. D. D. N. N. N. Gratianus Valentinianus et Theodosius pii felices semper augg.
arcum ad concludendum opus omne porticum maximarum aeterni nominis sui pecunia propria
fieri ornariq. iusserunt.

IX.

Au forum palatin.

Forum po. romano suo
domini et principes nostri
Valentinianus et Valens
curante

Flavio Eupraxio V. C. (3)

X.

Pierre trouvée au rempart de Servius

Arcus pilas et pluteum ex utraq. parte
ovata. . . labore expenso a VV. CC. et
spectabilibus Tarpeio Anneio Fausto
VC. comite ordinis primi et formaram,
et Iulio Felice Campaniano V. C. ex comite
ordinis primi et formarum instauratum (4).

XI.

A Rome.

Valens et Gratianus
pii felices ac triumphatores
semper augg.
porticus areasq. macello
iviæ ad ornatum urbis
suae addi dedicariq.
iusserunt (5).

XII.

A la villa Cæ:

. . . Constans victores ac triumphatores sem. . .
. . . eum das umciæ diurna incuria ei pen. . .
. . . seriem neglectum adque ita destitum ut
eiu... (6)

XIII.

*A l'entrée de Rome, par le pont du château
Saint-Ange.*

Romanus, Francus, Bardusque viator et omnis
Hoc qui intendit opus cantica digna canat.
Quod bonus antistes quartus Leo rite notavit
Pro patriæ ac plebis ecce salute suæ.
Principe cum summo gaudens hæc cuncta Iohannes
Perfecit, cuius emicat altus honor.
Quos veneranda fides nimio devinxit amore,
Hos Deus omnipotens perferat arce poli,
Civitas Leonina vocata (7).

XIV

Au portique de Sainte-Marie Transtevère

Hic fuit horridus
ante locus
Asteri consilio coe-
ptus liberaliter Bromio
silvigeri dei auxilium
renovatum in urbe (8).

(1) c In hemicyclo absidis templi S. Martinæ, quod olim secretarium populi Romani fuit ad forum Romanorum, ubi etiam duæ insignes tabulæ marmoreæ, ex arcu aliquo triumphali desumptæ, magnifice sculptæ exstant.

(2) Sic in patera argentea gemmis, distincta, cum imagine Faustinae aug. apud DONIUM cl. H. n. 158. $\text{CAABE}\Omega\text{KOMMO}\Delta\Omega\text{PHIAI}\Xi\text{FAY}\text{TEINA}$.

(3) MUR., p. 264, 8. ex MABILL., t. IV, *Analect.*, p.

489, n. 24, ex cod. Einsild. Rursus MUR., p. 464, 6. e schedis Cyriaci cum varietatibus

(4) FABRETT., p. 677, n. 51.

(5) GRUT., p. 1080, 99; MABILL., l. c. p. 480.

(6) *Adv. Barberin.*, p. 20, n. 1.

(7) SAR., *Ad carm.* 21 S. Damasi, p. 181; aliiq.

(8) MARANGON., *Res ethn.*, p. 262. Sed male ait scriptam litteris augusteis.

XXXI.

Musée Albani.

Fontcius Litorius

. . . entius V. C.

praef.

urbi curavit (1).

A côté.

. . . usto III.

. . . et F. iter. cos.

. . . vit

. . . lei.

XXXII.

Jardins Justiniani.

Fl. Amazo-

nius V. P.

curavit (2).

XXXIII.

Chez un particulier, Angelo Coloti.

Plutinus

Eustatius V. C.

urbis P. fecit (3).

XXXIV.

Jardins d'Alexandre Massin.

Anicius Paulinus

V. C. praefectus

urbi curabit [sic] (4).

XXXV.

*Eglise de Saint-Vit, près de l'arc de Galien,
sur un piédestal.*

Fl. Euricles

Epitynchanus

VC.

praef. urb. condi-

tor huius fori

curavit.

A gauche.

Coll. x. kal. febr.

Arriano et Papo

cos (5).

XXXVI.

Lieu incertain.

Fabius Felix

Pasifilus Paulinus

V. C. et inl. praef.

urbi dedicavit (6).

XXXVII.

Sur la voie d'Ostie.

Iunius Pomponi-

us Ammonius

V. C. praef. urbi

curavit (1).

XXXVIII.

A Saint-Jean Saint-Paul.

Anicius Amnius

Paulinus V. C.

praefectus urbi

reparavit (2).

XXXIX.

Jardins Justiniani.

Turcius

Apronianus

V. C.

praef. urbi

curavit (3).

XL.

Saint-Pierre aux Liens

Clodius Her-

mogenianus

Olybrius V. C.

praef. urb.

curavit (4).

XLI.

Saint-Paul hors les Murs.

Eusevius

VC. et inl.

PV. VCSI re-

paravit (5).

XLII.

Vatican, près de la bibliothèque.

. . . re paternae

. . . nomiae C. M. E

uxori optumae

et merito

dilectissimae

L. Turcius Secundus

Asterius V. C. ex aere

statuam dedit (6).

(1) MUR., p. 703. 5.

(2) FABRETT., p. 280.

(3) MUR., p. 734, ex Ligorio.

(4) REINES., cl. VI, n. 123.

(5) GRUT., p. 1080, 1.

(6) GRUT., p. 168, 7. Vidit Smetius. In cod., Vat., 5255, p. 558. *Eurycles Epitynchanus.*

(1) MUR., p. 711. 5. ex Ligorio.

(2) MUR., p. 470. 2, ex Ligorio. De Aniciis *videsis* REINES., *Epist.*, p. 624, 655, et *Inscr.*, p. 67. *Vid.* MAZUCH., p. 30, b.

(3) GUD., p. 85, 8.

(4) REINES., p. 406; GUD., p. 121. 5.

(5) MUR., p. 507. 5.

(6) Hanc inscriptionem consulto omiserat Marinus, quia fortasse sublestam iudicaverat. Deinde in adn. monuit ponendam hoc loco videri, ejus

XLIII.

Villa Borghèse (1).

Ti. Fabius Titianus
V. C. cons. praef. urbi
curavit.

XLIV.

Même lieu.

Ti. Fabius Titianus
V. C. cons. ord. praef. urb.
curavit.

XLV.

*Vatican, inscription superposée à une ins-
cription plus ancienne, venant des ruines
d'Ostie.*

Curavit Ragonius
Vincentius Celsus
VC. praefectus
annonae urbis
Romae, et civitas
fecit memorata
de proprio

F
I
G

XLVI.

Chez un particulier, Alexandre Rondoni.

Rufius Antonius
Agrypnus Volusianus
V. C. praef. urbi iterum
vice sacra iudicans
curavit (2).

XLVII.

Musée Kirscher.

FL. Eugenius Asellus
VC. praef. urb.
V. S. I. reparavit (3).

XLVIII.

*Au lieu dit SIMON MAGUS, à Sainte-Marie-
Nouvelle.*

Castallius Innocentius Audax VC.
praef. urbis vice sacra iudicans
barbarica incursione sublata
restituit (4).

ego consilio obtemperans, a me exscriptam do. —
A. M.

(1) GRUT., p. 193, 7, 8; MUR., p. 393, 1, 2; MA-
ZUCH., p. 20.

(2) GRUT., p. 193, 10

(3) MARGARIN., n. 481; SEVERAN., *Hist.*, p. 399;
BARON., t. VI, part. III; GRUT., p. 193, 6; MUR., p.
382, 5; MAZUCH., p. 169, *Urbi*.

(4) GRUT., p. 193, 9, ex MAZUCH., p. 25, b.; SIR-
MOND., t. I, p. 1065. In quodam codice *Castallius*
Astallius.

XLIX.

Cour du palais Albani (1)

Salvis DD. NN.
Honorio et Theodosio
PP. FF. semp. agg.
Caecina Decius
Acinatius Albinus
VC. praef. urbi
facto a se adiecit
ornatui.

Côté droit.

Dedicata pridiae (sic)
nonas novembreis

Rust . . . II . . . linio
cos.

L.

*Fragment d'architrave, retiré du cirque Fla-
minien, à l'endroit dit le BOTTEGHE OSCURE.*

... DD NN acternis principibus Honori....

... Anicius Acilius Glabrio Faustus V. C. praef. ur...

... fatali casu subversam in formam prisca usus....

LI.

Cloître de la basilique d'Ostie.

Salvis DD . . .
sissimis aug. . .
cissimis sp . . .
Rufius Pos . . .
debotus n. . .
fieri cur . . .
FL. S Hecto . . . (2).

LII.

A Saint-Cosme

FL. Gratianus pius felix maximus
victor ac triumph. semper aug. pont
max. germanic. max. alaman. max.
franc. max. gothicus max. trib. pot. VI.
imp. II cos. primum. PPP. (3).

LIII.

Maison Altaviti, au pont Saint-Ange.

Anicius Paulinus . . .
Semignus sanctus r . .
procons. Afric. cons . . .
praef. urbi accepit s . . (4).

(1) GRUT., p. 286, 7; *Inscr. Alban.* p. 43. In basi.
exstitit olim in impluvio palatii archiepiscopi Raven.
in Burgo.

(2) MARGARIN., n. 190; MUR., p. 507, 4.

(3) MUR., p. 1922, 7, cui misit Bertolius; quem
videsis p. 439.

(4) Burman., *Antholog.* t. I, p. 245. Vide BANDUR.
AA. *Cpo'it.* p. 155, lib. VII; CANG. *Cpol. christ.* p. 52.

Albinus V. C. praef. urbi vice sacra iudicans
cellarum tepidariam inclinato omni pariete labent.
de qua cellarum ruina pendeat erectorum a fun-
damentis arcuum duplici munitione falcivit.



D. N. M. Q. eorum (1).



LXXI.

Voie Cassienne. Villa Sicuriana.

Sur une colonnette.

. . . a . . .

sc . .

e in via

latam

nuare

et huius

affine

mutare

aut tol-

lere ma-

lo ingeni-

o volu-

erit

anathe-

ma sit (2).

LXXII.

Musée du Vatican.

Cippe grossier.

Limes
Pretori
Carinia-
ni.



Limes
iuris
basili-
cae sãc.
Andreae
et Stef-
ani †

LXXIII.

*Sur une colonnette autrefois à l'entrée de l'é-
gout qui est au Forum, près du temple de
Jupiter Stator.*

† S Adriãn̄.

Quicumque

extraxerint

vel fregerint, anathe-

ma sit.

LXXIV.

Villa Pamphili.

Inscription du IV^e ou V^e siècle, sur une grande colonne.



Vineae

Irenianae (3)

R E

(1) MURAT., p. 466, 3; *Ant. t. V*, p. 43.

(2) Exscripsit Marinus.

(3) Lego, inquit Marinus, Irene; uti et FABRETT.,
p. 584, n. 185.

LXXV.

Au Capitoie.

Bonifati

vivas sacer-

dus (sic).

Salutaris rextarravit (sic).

LXXVI.

*Pierre trouvée à Naples, appartenant à Ma-
rini.*

Gregori vibas.

Vennius.

Secundus.

Venenio nika.

Bibe Secunde.

LXXVII.

Musée du Vatican.

Pierre trouvée sur la voie Appienne, au lieu dit *Roma
vecchia.*

Ici le monogramme du Christ entre l'A et
l'Ω, placés dans une couronne.

D'un côté.

Deo annoente (sic)

Felis Pedatura

Systi V. P

De l'autre côté.

D. M.

P. Aelius aug. lib. Melitinus

Invitator fecit sibi et Aeliae

Severae uxori karissimae

lib. libertab. q. meis posteris-

que eorum, excepto Euty-

che lib. meo cuius neque cor-

pus neque ossa in hoc monumento

inferri volo (1).

LXXVIII.

Musée Rusconi.

† Ind. di . .

decima ego

Georgio fecit

a noviter

per iussionē

apostolicā ter-

ra bacante ad

filū faciendum (2).

LXXIX.

Villa Albani.

Iunia Cyriace C. q . . .

ob votum parentiu . . .

A. Aureli Symfori V . . .

C. et Iuniae Saffiane ti . . .

H. matris C. F. balneas b . . .

O. vetustate conlapsas fa-

L. cultatibus propriis pri . . .

I. suis omni operi istrue . .

pristinam formam rest . . .

runt civibus.

Balnea Obstorgianae.

(1) Edita a RICCIO *Mem. Rom. vet.*, p. 156.

(2) Exscripsit Marinus.

LXXX.

Lieu incertain.

Benedictus vir
Leontius viv-
as semper.

LXXXI.

Lieu inconnu.

invictissimisque princ . .

D. D. D. N. N. N. Valentiniano

Valenti et Gratiano  aug.

Fl. Antigonus VP. PP.

Columbum nemus vetustate lap-
sum testacio picturis ac statuis
cum omni cultu adornavit.

Ursus.

CHAPITRE VII.

Épithés des martyrs et de saints révéérés comme mar-
tyrs.

L'importance de cette division nous détermine à la reproduire en entier avec toutes les notes et les observations du cardinal Mai, bien que plusieurs des inscriptions qui s'y trouvent figurent ailleurs dans notre dictionnaire, au nom des localités diverses d'où sont venues les épitaphes ou qui les conservent aujourd'hui. Nous reproduisons aussi les différents emblèmes joints aux épitaphes, et dont il est souvent question dans le savant mémoire de M. Raoul Rochette, qui est le commentaire indispensable de ces inscriptions.

I.

ROME. — PROVENANT DES CATACOMBES DE SAINT-CALLIXTE, AU TOMBEAU DE SAINT ACATHYM.

E cœmeterio Callisti lapis repertus anno 1659, ad loculum martyris.

Acathym filio Rest. (1).

II.

ROME. — DE SAINT CALLIXTE, AU TOMBEAU DE SAINT AGAPET.

E cœm. Callisti ad tumulum S. martyris Agapiti.

Deposio Agapiti xi. kal. septemb.

qui vixit annis xviii. mensis x.

dies xii. benemerenti parent. (2).

lii.

ROME. — DU CIMETIÈRE DE PRISCILLA.

Romæ sub ara ecclesiæ archigymnasii cum lipsanis martyris repertis in cœm. Priscillæ, ibique depositis vobstridie idus nov. an. 1660.

Alexander

dep. V. idus

(1) ARINGIUS, t. I, p. 552; REINES., cl. xx. n. 255.

(2) BOLDETT., p. 315; MUR., p. 1823, 3. Adest lancea, quam prædicti auctores indicium martyri indicant.

octobres

A X Ω

IV.

ROME. — CATACOMBE DE SAINT-CALLIXTE.

Romæ in cœm. Callisti lapis erutus a Jacobo Crescentii tempore Gregorii XV.

†

Alexander mortus (1) non est, sed vivit super astra, et corpus in hoc tumulo quiescit. Vitam explevit cum Antonino imp. qui ubi multum beneficii antevenire previderet, pro gratia odium reddit. Genua enim fletens vero Deo sacrificatus ad supplicia ducitur. O tempora infausta quibus inter sacra et vota ne in cavernis quidem salvari possimus! Quid miserius vita? sed

[quid miserius

in morte, cum ab amicis et parentibus sepeliri nequeant? Tandem in caelo coruscat. Parum vixit qui vixit IV. X. temp. (2).

V.

VENISE. — COUVENT DES RELIGIEUSES DE SAINTE-CATHERINE.

In ecclesia monialium S. Catharinæ prope Venetias cum corpore S. Adriani M. reperto in cœm. urb., an. 1609.

X

Adrianus

in pace (3).

VI.

ROME. — DES CATACOMBES, TROUVÉ EN 1658.

E cœm. Urbis an. 1658, cum ampulla sanguinis.

Aelio M. XI (4).

VII

ROME. — TROUVÉ DANS LES CATACOMBES EN 1665, AU TOMBEAU DU MARTYR.

E cœmet., Urbis an. 1665, ad loculum martyris.

Acupio filio pater benemerenti in pace (5).

VIII.

ROME. — AU CIMETIÈRE DE THRASON.

E cœm. Thrasonis, ad loculum martyris.

Cresces nutritori Agattheodorso be. me. (6).

(1) Ita legitur etiam in codice Ciceronis de rep. II, 18, ubi videsis adnotationem meam. Infra *fletens pro flectens, et prev. pro præv.*

(2) Est hæc pretiosissima inscriptio, de qua vide ARING., lib. III, cap. 22. — A. M.

(3) ZACHARIAS, *Excurs. litt.*, t. I, p. 46.

(4) E schedis sacrarii pontificii.

(5) E schedis sacrarii pontif.

(6) MARANGON., *Act. S. Vict.* p. 84; MUR., p. 1822, 9. In schedis abbatis Rugerii ponitur in primo versu D. M. scribiturque Agattheodorso.

IX.

URBINO. — CHAPELLE DE LA FAMILLE BONAVENTURA.
Urbini in sacello gentis Bonaventuræ, in quod exstat corpus S. M. Alexandri, cum gladio et ampulla vitrea, repertis in cœmet. Callisti.

Alexandro fratri benemerenti votum merenti fratres reddiderunt. Vixit in xpo annis xxxiii. Decessit idus iunias Ɔ (1).

X.

ROME. — CIMETIÈRE SAINT-CYRIAQUE.
E cœm. Cyriacæ, ad tumulum martyris.

✠ Αλεξάνδρο bene- ✠
μερῆντι in παcæ (2).

XI.

ROME. — CIMETIÈRE SAINT-SATURNIN.
Romæ in cœm. S. Saturnini, cum ampulla sanguinis, litteræ rubricatæ.

Moroî . . . Apollonius
Xlfiano (sic) bene quiescenti (3).

XII.

FULDÀ, EN ALLEMAGNE.

In monasterio Fuldensi, litteris aureis.

Pontifices summi, Roma huc quos misit habendos,
Rectores fuerunt sedis apostolicæ.
Hos servus Christi Hraban suscepit ovando,
Illorumque ossa hic condidit et loculo.
Levitæ ergo duo prædicta ex Urbe secuti
Venerunt istuc digne et honore suo.
Quos idem famulus Domini mox obvius astans
Supplex accepit hieque simul posuit.
Martyr Alexander, martyr Favianus et ipse
Huc venere simul doctor uterque pius.
Discipuli Xisti papæ dignique ministri
Felicissimus hic Agapetusque manet.
Omnes hi pariter aulam hanc satis ossibus ornant,
Virgo Dei genitrix quam dicat et meritis.
Vos quoq. qui intrastis templum, istos cum prece
[fusa
Patronos vobis quaerite in auxilium (4).

XIII.

ROME. — CIMETIÈRE SAINT-CYRIAQUE.

E cœm. Cyriacæ ad locuculum S. mart. Ætherii, cujus ossa cum ipso lapide reposita ab Claudio Rivet in parrochiali ecclesia S. Juliani loci nuncupati S. Julianus in Burgundia (5).

Aeterius in pace Ɔ

(1) Exscripsit MARINUS; BOLDETT., p. 325, et MUR., p. 1824, 9.

(2) BOLDETT., p. 345.

(3) ODERICUS, p. 26, e schedis Marangonii.

(4) RHABAN. *Opp.*, t. VI, p. 250; BOLLAND, t. I; Febr., p. 515; COINT., t. VIII, p. 392; BROWER., *AA. Fuld.*, p. 252. Apud RHABANUM *Christi pro Xisti, et Agapitus manent pro Agapetus manet.*

(5) BOLDETT., p. 345

XIV.

ROME. — CHEZ LE PRÉFET DES ARCHIVES DU VATICAN;
PIERRE TROUVÉE EN 1791.

Romæ apud sacrarii apostolici præfectum reperta parva tabella, an. 1791, cum vasculo in cœm. Thrasionis.

Anas-
tas. in
pace cum
sanctis.

XV.

ROME. — DU CIMETIÈRE DE CALEPIDIUS.

E cœm. Calepodii, an. 1714, ad tumulum martyris. Alexander (1).

XVI.

LIEU INCONNU
sine loco.

Hic requiescit sanctus et venerabilis
martyr Alexander (2).

XVII.

SULMONE, DANS L'ABRUZZE CITÉRIEURE, AU ROYAUME DE NAPLES.

Sulmone in Peligms, in cathedrali in qua fama est extare corpus S. Alexandri I papæ, visuntur tabulæ lapideæ inscriptæ his verbis.

Hic Alexandri sunt ossa recondita sancti
Papæ qui Petro quintus successor habetur (3).

XVIII.

ROME. — CIMETIÈRE DE SAINT-CALLIXTE

E cœm. Callisti cum ampulla sanguinis corpus donatum ab Urbano VIII. Franc. Florentino, a quo illatus Lucam in S. Joannis, an. 1642.

In pace Ammonius Victor
qui vixit annis xviii. men.
v. defunctus est xiii. kal.
octob. (4).

XIX.

ROME.

E cœm. Callisti ad tumulum martyris.

Anastasius in pace
qui vixit anno uno Ɔ
mensis vi. dies vii. (5)



(1) BOLDETT., p. 345.

(2) ARRING., t. II, p. 345. Consule ADONIS *Martyrologium*, p. 600.

(3) OLDOIN. *ad Ciaccon.*, t. I, p. 102; UGHELL., t. I, p. 1560.

(4) ARRING., t. I, p. 335; REINES., *cl.* xx, n. 242; FLEETW., p. 352; MANS., *Diar.*, p. 161.

(5) BOLDETT., p. 363.

XX.

ROME.

E cœm. Callisti cum calice infecto sanguine martyris Anastasii.

Anastasius qui hixit
annos tres (1).



XXI.

ROME.

*E. cœm. Thrasonis ad sepulcrum martyris.
Dulcissimo filio Anastasio
qui vixit an xviii. in pace (2)*

XXII.

ROME. — CATACOMBES.

*E cœmet. Urbis, an. 1658, ad tumultum marturis.
Anselmus (5).*

XXIII.

ROME. — CATACOMBES DE SAINT-CYRIAQUE.

*E cœmet. Cyriacæ cum ampulla sanguinis.
Anteo (4).*

XXIV.

ROME.

*E cœm. Urbis, an. 1658, ad tumultum martyris.
Antimus ꝛ in pace (5).*

XXV.

ROME. — CATACOMBES DE SAINTE-AGNÈS.

*Romæ e cœm. S. Agnetis ad loculum martyris.
Antonius in pace (6).*

XXVI.

ROME.

*Romæ in cœm. Cyriacæ ad loculum martyris, cujus
ossa, vas et lapidem intulit in sacellum villæ At-
banicæ Alexander cardinalis.*

Antiloco pincernæ
Q. V. A xxx (7).

XXVII.

CICERA, EN PIÉMONT.

*Cicera, qui pagus est Ripariæ sancti Julii diœceseos
Novariensis, marmor Roma advectum cum corpore
martyris.*

Apro benemerenti
qui vixit annis xxxiii ꝛ (8)

(1) ARING., t. I, p. 553; REINES., cl. xx, n. 243; FLEETW., p. 552.

(2) MARANGON., Act. S. Victor., p. 92; MUR., p. 1826. 6.

(3) E schedis sacrarii pontificii.

(4) Ex iisdem schedis.

(5) Ex eisdem schedis

(6) Indidem.

(7) ODEMIC., p. 251; MARIN., Inscr. Alban. p. 188.

(8) MUR., p. 1841. 5.

XXVIII.

ROME. — AU CIMETIÈRE DE LA VOIE LABICANE, AUX DEUX LAURIERS.

*Romæ in cœm. via Labicana ad Duas Lauros, lapis
effossus cum corpore S. Aproniani, quod Benedictus
XIV. P. M. dono dedit ecclesiæ collegiatæ S. Blasii
pagi Centensis*

Corpus sancti Aproniani martyris.

XXIX.

ROME. — MAISON CRESCENTI, VENANT DU CIMETIÈRE DE SAINT-PRÉTEXTAT.

*Romæ apud Crescentios, ex cœm. Prætextati tabula
marmorea, cui adhæsit quondam ampulla sangui-
nolenta.*



Antonius Sep-
timinus qui
vixit annos xiii.

mens. iii. D. xq. D. qiv idus nob. ꝛ (1).

XXX.

PARIS. — ANCIENNE ÉGLISE DES THÉÂTINS.

*Parisiis in ecclesia PP. Theatinorum cum corpore
S. martyris Attiani, et cœmet. urbanis.*

Aurelia Caliste
bene merenti
Attiano coiugi
titulu posuit (2).

XXXI.

RAVENNE. — MUSÉE DES ANTIQUES DE LA VILLE MARITIME DE CLASSE.

*Ravennæ in museo Classensi. Clausit olim tumultum
martyris Severini in urbis hypogeis.*

Ici un
chêne, où
est un
oiseau.

Aufidio Severino Q. vix. ann. xxxi.
coiugi qui visit M. viii. D. xxiiii.
mecum annis vii. M. vii. D. xiii.
in pace (3).

XXXII.

MARSICA. — A LA CATHÉDRALE, PIERRE VENANT DES CATACOMBES DE ROME.

*In cathedrali ecclesia Marsicana cum lipsanis S. mart
Augustalis e cœmet. Urbis.*

Augustalis se vivo fecit (4).

(1) ARING., t. I, p. 604; REINES., cl. xx, n. 244; FLEETW., p. 551. De vase nihil Aringius. DONII codex, p. 285, habet annos iii, et in fine mens. iii d. iii; præterea nihil.

(2) BOLDETT., p. 115; MABILLON., Epist. Euseb., p. 45, dubitat num de martyre sermo sit.

(3) MARINIUS vidit in sacrarii pontificii schedis hæc tantum verba : Aufidio Severino qui vixit ann. xxxi.

(4) Ex opere inscripto notitia lipsanorum S. Augustalis, p. 40. Item in Marini miscellaneis inscr. antiq.

FLORENCE. — AU FAUBOURG SAINT-AUGUSTIN.

Florentiæ in sodalitis suburbano S. Augustini, vulgo a Legnaia, ubi corpus S. Aurelii mart. e cœm. Callisti.



Aurelius (1) †.

XXXIV

ROME.

E cœm. S. Callisti ad loculum martyris.

Aur. Crescentino qui bix. ano (sic) xxxii (2).

XXXV.

ROME.

Romæ e cœm. Priscillæ cum ampulla sanguinea.

Barici benemerenti in pace (3).

XXXVI.

ROME. — MUSÉE DE CLASSE, PIERRE PROVENANT DES CATACOMBES DE SAINTE-AGNÈS DE ROME.

Ravennæ in museo Classensi e cœm. S. Agnetis ad tumulum martyris.

Aur. Decentio coniugi suo, et filia patri suo benemerenti

† fecerunt in pace (4).

XXXVII.

ROME.

E cœm. Calepodii ad loculum martyris.

Autreius (sic) Fuleros deposte

X. al. ser (5).

XXXVIII.

ROME.

E cœm. S. Hippolyti ad loculum martyris.

In † Aurelio Marcellino deposito

in † V. idus martia (sic) (6).

XXXIX.

FRASCATI. — PIERRE VENANT DES CATACOMBES DE SAINTE AGNÈS.

In Tusculano Passionei e cœm. S. Agnetis cum vase sanguineo.

Aur. Lucilianus qui vixit annis III.

M. III. D. III. animæ dulcissimæ

parentes fecerunt in pace

moritur v. idus iun . . . (7).

(1) GORIUS, t. I, p. 461. n. 30. In scheda sacrarii pontificii dicitur inventa mense februario, an. 1658.

(2) E schedis sacrarii pontificii.

(3) BOLDETT., p. 495.

(4) E schedis sacrarii pontificii.

(5) Indidem.

(6) BOLDETT., p. 245.

(7) Ita erat in schedis Passionei præfecti sacrarii pont.

MONTALTO, AU ROYAUME DE NAPLES.

In sacello palatii episcopalis Montis Alti cum ossibus S. M. Mascelii depositi in cœm. Callisti.

Au. Mascelio qui vi-

† †

xit an. LXXXV. et cum

uxore an. xxxv. in pace (1).

XLI.

ROME.

Romæ in cœm. Cyriacæ repert. cum amp. æng. an. 1656.

Aurelio Natalio Al.

coniux fecit qui vixit

mecū bene annos xxxii

Quiesquet in pace (2).

XLII.

ROME.

E cœm. Calepodii cum ampulla sanguinis.

Aurelius Refrigerius

vixit annoru III.

mes. VIII, setimu kale

febras domi (3).

XLIII.

ROME.

E cœm. S. Hermetis ad tumulum martyris.

Aur. Leontio

fil. caris-

simi † (4)

XLIV.

LIEU INCERTAIN DU DIOCÈSE DE PALESTRINA.

Alicubi in diœcesi Prænestina in imbrice reperto cum corpore mart. Sabbatii.

Aur.

Sabbatius (5).

XLV.

FLORENCE. — VESTIBULE DE LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE DE L'ANNONCIATE.

Florentiæ in vestibulo secretarii eccl. Annunciationis B. V. cum ossibus S. Siricii effossis in cœm. Lucinæ.

Aur. Siricius

qu. bi. an. xxviii.

isp. eius in P. (6).

(1) Misit ex urbe Firmana Stephanus Borgia.

(2) E schedis Barberinianis SUARESI.

(3) BOLDETT., p. 452.

(4) MARANGON., Act. S. Vict. p. 120. In scheda RUGERI est fili.

(5) LUP., Epitaph. S. Sev., p. 50.

(6) ZACHAR., Excurs., t. I, p. 202; GORIUS. legit ispiritus eius.

ROM
XLVI.

ROME.

E cœm. Callisti cum vase sanguinolento.
S. Aur. Vincentii M. qui vixit ann. IX.
deces. III. idus nov. (1).

XLVII.

ROME.

Romæ ad locum martyris e cœm. S. Agnetis.
Balerius se bibum
emit sibi et suibus (2)

XLVIII.

ROME.

E cœm. Callisti ad loculum martyris
Legitimus et Amantia Aurelio Urso
filio dulcissimo qui vixit anis XVIII.
✠ dies xv. parentes fecerunt. Decessit xi. kal.
octobres. Quiesce in pace
exibit de seculo inbentis (3).

XLIX.

ROME.

Romæ e cœm. Prætextati ad loculum martyris.



Baryci
dulci ani-
mae (4).

L.

ROME.

E cœm. Urbis cum vase sanguinolento, 16 jun. 1656.

✠ Benedicto bene-
merenti qui bixit
annos II. et menses. III.
et dies XVIII. in pace (5).

LI.

ROME.

*omæ e cœm. Priscillæ erutus lapis an. 1758, qui
appositus fuerat ad loculum martyris. Fuit apud
card. Zeladam.*

✠ Benerio suo conpari Cy-
riaca, qui bixit an. XXXIII
M. X. D. CI. D. III. nonas
aug. in P. (6).

(1) BOLDETT., p. 317; MUR., p. 1859. 7, qui legit
sepulchrum Aur. Vincentii marmorarii. Hinc malleus
et gnomon.

(2) E schedis sacrarii pontif.

(3) BOLDETT., p. 395; MUR., p. 1899, 6, putat
scriptum *inbentis* pro *jubentis*, seu *juvenis*.

(4) BOLDETT., p. 554.

(5) E schedis sacrarii pontif.

(6) E schedis P. DANZETTÆ, qui legit *Benerio et
Cyriaca*. Nam utrumque nomen monogramma est
in lapide.

ROM
LII.

ANAGNI, ÉGLISE DE SAINT-COME ET SAINT-DAMIEN. —
RELIQUES DE SAINT BASILIQUE TROUVÉES A ROME
AUX CATACOMBES DE SAINTE-AGNÈS.

*Anagninæ in SS. Cosmæ et Damiani cum lipsanis
S. M. Basilici detectis in cœm. S. Agnetis.*

Curatori R. III Basileo in pace. Vixit an. XLIII
m. v. (1).

LIII.

FILETO, EN PIÉMONT.

*Fileti, qui locus est juris abbatis S. Benigni in Pede-
monte, in sacello S. Philippi Nerii cum corpore
S. Bassi e cœm. Gordiani.*

Bassus in pace
qui vixit an. VII (2).

LIV.

ROME.

E cœm. Callisti ad tumulum martyris.

✠ Benero benemerenti qui vixit ann. VII. m. III.
et dies VII. Depositus
in pace III. N. iun (3).

LV.

ROME.

*Romæ apud lapicidam in via Julia, e cœm. Priscillæ
cum vase sanguineo.*

Vettius Stercorius Basselio
filio carissimo fecit. Vixit
annis XIII. m. III (4).

LVI.

ROME.

*Romæ in colle Quirinali in palatio Pontif. ex cœm.
Cyriacæ ad loculum martyris.*

Spes Berecundo filio
qui bixit an. XXX. Birgo bene-
mereti (sic) in pace (5).

LVII.

WIBLINGEN, PRÈS D'ULM, DANS LE ROYAUME DE WUR-
TEMBERG.

*In ecclesia monasterii Wiblingensis prope Ulmam, in
qua ossa S. Benigni, e cœm. Calepodii.*

Benignus qui vixit annis XXI.
et mens. II (6).

(1) Sic in epistola episcopi Anagnini ad Ben. XIV.
P. M., in qua tamen deest ultima littera. BOLDETT.,
p. 414; MUR., p. 1841, 3.

(2) BOLDETT., p. 402.

(3) MARANGON., Act. S. Vict., p. 116; MUR.,
p. 1842, 5.

(4) MARANG., Res ethn., p. 455. Baselio.

(5) GUD., p. 571.

(6) GERBERT., Iter german., p. 197; BOLDETT.,
p. 489.

LVIII.

ROME.

*Romæ in museo Vaticano e cœm. . . . ed tumulum
martyris, litteris rubricatis.*

Betalio ꝥ ni benemereti (sic) (1).

—

LIX.

ROME.

Romæ e cœm. Callisti, cum ampulla sanguine aspersa.

Bibio Paramitio
filius dulcissimo
Aurelius et Bibia
Vitalio-
na Athe parentes
in pace caræ (2).

—

LX.

ROME.

Romæ e cœm. Cyriacæ cum ampulla sanguinea.

Cæcilio Marmenta-
rio Iulia Aphro-
disia coniugi be-
nemerenti cum
quem vixit annis
P. M. xxx (3).

—

LXI.

ROME.

*Romæ apud sacrarii pontificii præfectum, e cœm.
Cyriacæ cum ampulla.*

Bithus.

—

LXII.

MALTE. — SUR LES RELIQUES DE SAINT CALCIDONIUS,
VENANT DES CATACOMBES DE ROME.

Melitæ cum lipsanis S. martyris e cœm Urbis.

Calcedonius in pace (4).

—

LXIII.

ROME. — CHEZ L'ABBÉ FOIETTI, GARDIEN DES SAINTES
RELIQUES.

*Romæ apud Ab. Foietum sacr. reliquiarum custodem
tabella reperta ad loculum martyris.*

Bonifati
sus (sic) in pœe (sic).

ꝥ

—

LXIV.

ROME.

Romæ in cœm. cum vase sanguinolento.

Bonifacio in pace

.

(1) E schedis sacrarii pontificii.

(2) MARANG., *Act. S. Vict.*, p. 119. MUR., p. 1845,
4, legit *Aurelius Vitalion et Vivia Athe*. Videtur ta-
men *Aur. Vitalio et Bibiana Athe*.

(3) E schedis sacrarii pontif.

(4) *Inscr. Sicil.*, cl. xvii, n. 15. Misit Melitam Be-
nedictus XIV.

.
III. no.º. aprilis (1).

—

LXV.

ROME.

*Romæ apud Ab. Jacobum Crescentium tegula reperta
an. 1622, in cœm. Callisti, ad loculum S. Caii PP.
et M.*

Caiio PP

ꝥ

—

LXVI.



R ME. — DES CATACOMBES DE LA VIA SALARIA.

*Romæ e cœm. via Salaria veteris, cum ampulla sau-
guinis. Exstat nunc Florentiæ in sacello domus
Pitææ.*

D. M. S.



Caesonius Salvius vone memoriae
ꝥ innox, qui vixit annis xx. m. vi. et hor. iii.

cui fecerunt Succissa matir Marinus fratir (2).

—

LXVII.

ROME.

Romæ e cœm. Callisti ad loculum martyris. A. 1731.

Bondato ve dulcissimo coniugi Castori-
no qui vixit annis LXII. mensibus v. d. x.
benemerenti uxor fecit. Vive in

ꝥ Deo ꝥ (5).

—

LXVIII.

RATISBONNE. — MONASTÈRE DE SAINT-HEMERAN.

*Ratisbonæ in monasterio S. Hemeramni, lapis cum
corpore S. martyris misso Roma ante 100. annos.*

Calcedonius qui vix.

annis ii.

mes. ii. die i. in pacem ꝥ (4).

—

LXIX.

ROME.

E cœm. Lucinæ ad loculum martyris.

Pridie idus mart. Decastellus in pace (5).

—

LXX.

ROME.

Romæ e cœmet. Callisti ad loculum martyris.

Miro iuventutis ꝥ Casulio ꝥ anima dulcis ꝥ
qui vixit annis

xxviii ꝥ menses iii. die uno. Cesquent in
pacem ꝥ (6).

(1) E schedis sacrarii pontif.

(2) FABRETT., p. 564. n. 108; FLEETW., p. 374.

(3) MARANG., *Act. S. Vict.*, p. 129; MUR., p. 1850,

5. Marinius legit in schedis sacr. pontif. *Bondato*;
sed ipse existimat legendum *bono atque*.

(4) Misit Garampius ad Marinium an. 1780.

(5) E schedis sacrarii pontif.

(6) ARING., t. I, p. 354; FLEETW., p. 375; REINES.
cl. xx, n. 270.

LXXI.

ROME. — ÉGLISE DE SAINTE-MARIE AU TRANSTÈVÈRE.
*Romæ in S. Mariæ Transtib., e cœm. Callisti cum
 ampulla sanguinea.*

Castus dep. vi. kal. maias (1).

LXXII.

FLORENCE.

*Florentiæ in monasterio S. Verdianæ, cum lipsanis
 mart. reperit. in cœm. Urbis an. 1742.*

Celestibus. R (2).

LXXIII.

MONSELICE, DANS LE ROYAUME LOMBARDO-VÉNITIEN.

*In oppido montis Silicis in eccl. S. Georgii e cœm
 Cyriacæ cum corpore et vase sanguinolento.*

Ilocus Celerini se bibo comparabit (3).

LXXIV.

MILAN. — ÉGLISE DE SAINT-CELSE.

Mediolani in S. Celsi.

Eximium hæc Celsi corpus complectitur ara,
 Quem pia Nazario mater sub rure Cymelli
 Obtulit, ad caeli pariter qui scanderet arces
 Morte obita longum pariterque iaceret in aevum.
 Ambrosius tandem hos separe (4) condidit ambos
 Nazarium apportans alio, Celsumque relinuens.
 Saecula Landulfus donec post plurima praesul
 Vatibus adscitis vicinisque undique turbis
 Laetitia summa studio et certantibus omni
 Transtulit, atque locum divinis usibus aptum
 Ipse libens struxit miroque decore paravit (5).

LXXV.

ROME.

*E cœmeterio S. Helenæ ad tumulum martyris.
 Cenianus (6).*

LXXVI.

ROME.

E cœmet. Callisti cum vasculo cruore pleno.



Cepasius
 in pace
 vix. annu i. et
 dies v (7).



LXXVII.

MILAN.

Medionali in S. Celsi.

Coenobium claustrum praesentis rite sacratum

(1) BOLDETT., p. 716.

(2) RICCA., p. II, p. 255.

(3) COGNOLATUS, *Memor. Monselic.*, p. 109, qui
Ilocus intelligit nomen martyris.

(4) Id est separatim.

(5) BOLLAND., t. VI Jul., p. 518, JULIN., t. II,
 p. 452; BUGAT., *De S. Celso*, p. 114, 116, 52.

(6) BOLDETT., p. 488.

(7) ARING., t. I, p. 556; RUINES., *cl. XX*, n. 272;
 FLEETW., p. 577.

Eximiam Celsi complecti martyris almi
 Novimus, obsequiis veneramur iure di . . .
 Corpus quod mulier sua nempe probissima mater
 Obtulit almifico residens in rure Cymelli
 Nazario celsam secum, qui sumere palmam
 Martyrio meruit, simul ac super astra migravit.
 Ambo nam longum pariter iacere per aevum.
 Post tamen Ambrosius secernens corpora sancta
 Nazarium gessit, hic Celsum rite relinuens.
 Antistes multum Landulfus post quoque saeculum
 Vatibus accitis vicinisque undique turbis
 Laetitia summa cunctorum laude superna
 Transtulit, atque locum divinis usibus aptum
 Ipse libens struxit miroque decore paravit.
 Quorum praesidio iuvante per omnia Christo
 Empirii regiam penitus nos scandere sumet.

LXXVIII.

ROME.

E. cœm. S. Agnetis ad loculum mar yris.

Cimius in pace (1).

LXXIX.

ROME.

*Romæ in cœm. Cyriacæ, in culce oculi ampulla sarc.
 distincti.*

Constantinus (2).

LXXX.

ROME.

*E. cœm. Calepodii an. 1697, ad loculum martyris,
 nunc Velitris in ecclesia S. Petri.*

Ti. Cl. Victorino innocentis-
 simo puero, qui vixit annis
 VIII. m. v. Requiescit in pace.

LXXXI.

ANAGNI. — PROVENANT DE ROME.

*Anagnine in SS. Cosmæ et Damiani e cœm. Thrasonis,
 cum vase sanguineo.*

Clemes qui vixit
 anos XXVIII. M. R VIII. Dep.
 VIII. Elianus fratri R in pace (3).

LXXXII.

ROME.

E cœm S. Agnetis ad loculum martyris

Clecorio Cres-
 centino filio bene-
 merenti mater (4).

(1) E schedis sacrarii pontif.

(2) Exscripsit Marinus an. 1781.

(3) MARANG., *Act. S. Vict.*, p. 89; MUR., p. 1852, 7.

(4) E schedis sacrarii pontif.

LXXXIII.

ROME.

In patina ex alabastro reperta cum calice vitreo in cœm. S. Agnetis ad tumultum Constantii mart. et a Virginio Spada dono data N. Rondiniæ

Non unda letalis est
ausa Constanti ferre
quam lieuit ferro coronam (1).



LXXXIV.

ROME.

Romæ apud sacrarii pontif. præfectum, ingens tabula reperta cum vase sanguinis in cœm. S. Sebastiani.

Constantius se vivo emit
locum.

LXXXV.

PÉROUSE.

Perusie in ecclesia S. Constantii, in teula detecta superioribus annis.

Constan-
tius (2).

LXXXVI.

ROME.

Romæ e cœm. cum ampulla cruenta.

Crescenti-
oni iur.

Q. V. A. III. M.
VIII. D. XX. PPPP. (5).

LXXXVII.

ROME. — COUR DU PALAIS CAPPONI

Romæ in cavædio patatii Capponii in parvo lapide orbiculari.

† Hæc iacet ecclia Clemens scissimus, equor.

† Quem diu celavit, hunc ego corde precor.

LXXXVIII.

[FLORENCE. — COUVENT DE SAINTE-THÉRÈSE.

Florentiæ in choro ecclesiæ monialium B. Theresiæ lapis cum lipsanis et ampulla vitrea e cœm. Urbis.

Communi filio dulcissimo benemerenti
qui vixit an. xxxv. menses ix. dies
xxvi. Felicitas mater in pace (4).

LXXXIX.

ROME.

E cœm. Cyriacæ ad loculum martyris.

Concordio filio qui vixit annos
xxiiii. dies xxxvi. Concordia ma-
ter B. M. in pace (5).

XC.

ROME.

*Romæ apud sacrarii pontif. præfectum reperta
an 1793, ad loculum martyris.*

Crescentio filio qui vixit
annis xxii. decessit
v. kal. iulias in pace.

XCI.

VÉRONE. — EGLISE DE SAINT-ZÉNON.

*Veronæ in S. Zenonis in basi pallæ in qua depictæ
tres imagines sunt, martyris cum palma, et duorum
episcoporum cum mitra et pedo.*

Hic Crescentiani martyris ossa quiescunt,

Et cum Lucillo tu Lupicine simul.

Cælestis patriæ consortes atque sepulchri.

Veronam præsul dicit uterque suam (6).

XCII.

ROME.

E cœm. Priscillæ cum ampulla sanguinea.

Crescentioni in pace (7).

XCIII.

ROME.

E. cœm. SS. Abdon et Sennen ad loculum martyris.

Cyparissus (8).

XCIV.

URBANA. — CHAPELLE DE LA FAMILLE MATAROTA.

Urbanie in sacello gentis Matarotiæ e cœm. Callisti cum ampulla sanguinea.

Crescentioni
qui vixit ann.
depositus vii. id.

(ici un enfant
en tunique, les
mains étendues.)

benemerenti
V. men. ii. et d. xvii.
ian. in pace (9).

(1) Exstat aere cusa in fine tomi III *Romæ subter-
ranea*, ed. ultim. — A. M.

(2) Ex diario inventionis S. Constantii, p. 25. Sed
Marinio hæc valde suspecta est inscriptio.

(3) FABRETT., p. 559, n. 62; REIN., *cl.* xx, n. 285;
FLEETW., p. 581. ARINGIUS ligno cusanî edidit.

(4) RICCA., *Eecl. flor.*, t. I, p. 356.

(5) E. schedis sacrarii pontif.

(6) UGHELL., t. V. p. 679; PANVIN., *AA. Ver.*,
p. 110.

(7) BOLDETT., p. 516.

(8) E schedis sacrarii pontif.

(9) FABRETTUS, p. 559, n. 52.

XCV.

NAPLES. — RETIRÉ DU CIMETIÈRE DE SAINTE-CYRIACQUE,
A PARME, EN 1800.

*Neapoli apud P. Aloysium Vincentium Cassitium
O. P. in imbrice, e cœm. Cyriacæ, an. 1800.*

Crescentius in P. qui vicsit an. xi. M. . . .
mater cum metu P. (1).

XCVI.

ROME.

Hic votis paribus tumulum duo nomina servant
Chrisanti Dariae nunc venerandus honor,
Efferat quem rabies, neclecto (2) iure sepulchri
Sanctorum in tumulos praeda furentis erat.
Pauperis ex censu melius nunc ista resurgunt,
Divite sed voto plus placitura Deo.
Plange tuum gens saeva nefas, periire furores,
Crevit in his templis per tua damna decus (3).

XCVII.

ROME.

E cœm. S. Agnetis ad loculum martyris.

Totius innocentia crocati
Anul. qui vixit annis xxvii. †
diebus xlii. oris v. in pace (4)

♠ —

XCVIII.

ROME. — AU PALAIS DE MONTE CAVALLO, TROUVÉE
EN 1616 AUX CATACOMBES.

*Romæ in monte Quirinali in palatio Pontificis, e
cœm. Urbis an. 1616, ad loculum martyris.*

Fortunata Dativo bene-
merenti qui vixit ann.
xxv. P. M. M. ii. D. iiii
in pace (5). †

XCIX.

ROME.

*In cœm. Cyriacæ ad tumulum martyris reperti sac.
x, a comitissa Morotia.*

Hic reconditum est corpus almi levitæ et martyris
Cyriaci a matrona Lucina reconditum (6).

C.

ROME.

*In peristylio januæ eccl. S. Praxedis, vulgo S. PAS-
SERA, via Portuensi.*

Corpora sancta Cyri renitent hic atque Ioannis,

(1) Misit ad Marinium possessor.

(2) Ita cod. pro *neclecto*; de qua scriptura alibi
locutus sum. — A. M.

(3) GRUT., p. 4176. 6. ex cod. Pal. (p. 78. h.) a
quem nunc emendata inscriptio est. Edidit inter car-
mina S. Damasi MERENDA, p. 28.

(4) E schedis sacrarii pontif. Ita Marinus. Ego
vero legerem *totius innocentie Rogatianus*.

(5) Indidem; nec non GUB., p. 367, n. 2.

(6) Rem titulumque habes apud MARTINELL.,
Troph. I. S. crucis, p. 57.

Quæ quondam Romanæ dedit Alexandria ma-
[gna (1).

CI.

ROME.

*Romæ in S. Mariæ Transtiberim, e cœm. Callisti,
cum ampulla sanguinea.*

Dalmatius dep. pridie kal. maias (2).

CII.

ROME.

*E cœm. Callisti cum vase cruento
Dep. Dalmati pridie kal.
maias vixit annos xxxv (5).*

CIII.

PADOUE. — ÉGLISE DE SAINTE JUSTINE.

*Patavii in S. Justinæ, lapis inventus cum lipsanis
S. Danielis, an. 1076.*

Hic corpus Danielis
martyris ac levite
quiescit (4).

CIV.

ROME.

*Romæ, e cœm. Pontiani, ad loculum martyris.
Docenti in pace D. P. v. kal. mart. (5).*

CV.

ROME.

*E cœm. Cyriacæ, ad loculum martyris.
Eberaso benemerenti in pace (6).*

CVI.

ROME. — ÉGLISE SAINTE-SABINE.

*In S. Sabina, in sicello B. V. dictæ de Rosario, cum
corpore S. Decentii effosso in cœm. Gordiani.*

Decentius in pacem (sic)
qui bixit annis v menses vi depositus
die xiv. kal. aprilis (7).



CVII.

RATISBONNE, EN ALLEMAGNE.

Dionysius Arcopagita hic requiescit.
sub Arnulpho imp. et Ottone rege
sub Eubulone abb. mon. S. Dyonisii
Gisalbertus furatus est quinto nonas.

(1) BOSIUS, p. 423; ARING, t. I, p. 222; FLEETW.,
p. 425. Item in schedis sacrarii pontif.

(2) BOLDETT., p. 716, et 478.

(3) BOLDETT., p. 478

(4) BRUNATIUS in *Explicatione chartarum cœnobii
S. Justinæ*, ex vetustis codicibus.

(5) E schedis sacrarii pontif.

(6) BOLDETT., p. 481.

(7) BOLDETT., p. 345.

Iulii, Furto sublatus huc venit pridie
nonas dec. tempore Tutonis episcopi (1).

CVIII.

ROME.

Romæ in cœm. Cyriacæ, cum ampulla sanguinea et
lucerna. A. 1658.

Desiderius in pace (2).

CIX.

ROME.

E cœm. Callisti ad tumulum martyris.

Epipodius et Amonia
parentes Dæmitio filio
benemerenti qui vixit
ann. viii. menses xi. dies
iii. decessit vii. idus
octobris in pace (3).

CX.

REIMS, EN FRANCE. — RELIQUES ET ÉPITAPHE DE SAINT
DOROTHÉE VENANT DES CATACOMBES DE ROME.

Remis in ecclesia Virgimum congregationis S. Mariæ
cum corpore S. Dorothei, e cœm. Urbis.

Dorotheus D. in P. (4).

CXI.

ROME.

E cœm. via Labicana. ix ab Urbe lapide, in tegula
ad loculum M.

Deterkalia V. A.

li in p̄e (5).

CXII.

SORIANO.

Suriani, sub ara maxima ecclesiæ collegiatae cum cor-
pore S. Diodori, e cœm. Callisti, an. 1660.

Diodorus ꝥ (6).

CXIII.

ROME.

Romæ, apud lipsanophylacem e cœm. Priscilla, cum
vase sanguineo.

Pisistratus Egeo fratri
monumentum posuit (7).

(1) FERRAND., *Disquisit. reliquiar.*, p. 207, ubi de
f. Isis inscriptionibus.

(2) E schedis sacrarii pontif.

(3) MABILLON., *Admon. ad epist. Euseb.*

(4) ARING., t. I, p. 555; REINES., *cl. xx*, n. 292;
FLEETW., p. 595.

(5) BOLDETT., p. 182.

(6) Ex historia ms. Suriani abbatis Pennati.

(7) E schedis P. DANZETTA.

CXIV.

ANAGNI.

Anagnina, in SS. Cosmæ et Damiani cum lipsanis S.
Dorothei repertis in cœm. Gordiani.

ꝥ Dorotheo ꝥ filio dul-
cissimo qui vixit M. vi.

D. xx. or. iii. in pace (1).

CXV.

ROME.

Romæ, in cœmeterio Ostriano, cum vase cruore re-
perso (2).

Miræ innocentiae anima
doleis Emilianus qui
vixit anno uno mens. vii
D. xviii. dormit in pace.



CXVI.

ÉGLISE DE SAINT-LAURENT IN CAMPO, EN OMBRIE.

Piomba lamina inventa an. 1520, in arca S. De-
metrii in ecclesia abbatiæ S. Laurentii in Campo,
in Umbria.

H. R Q E

S. C. P. S.

D. M. †. †

CXVII.

ROME.

E cœm. Prætextati, cum vase sanguineo.
Erenius
Quartimus (3).

CXVIII.

ROME.

E cœm. Thrasonis cum calice cruento.
Elpidia Eufrasio compari qui
vixit annos xl. te in pace (4).

CXIX.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad loculum martyris.
Domino coniugi Easibio Terentia
benemerenti in pace (5).

CXX.

ROME.

Romæ in S. Eustachii in titulo marmoreo.
Hic requiescunt corpora eorum martyr. Eu-
stachii et uxoris eius Theopistes eorumq. filior.
Agapiti et Theopisti (6).

(1) BOLDETT., p. 544, 572; MABANG., *Act. S.*
Vict., p. 105; MUR., p. 1860, 2; aliique.

(2) ARING., t. I, p. 555; REINES., *cl. xx*, 58;
FABRETT., p. 576, n. 158; FLEETW., p. 594.

(3) MABANG., *Act. S. Vict.*, p. 112.

(4) MABANG., *Act. S. V.*, p. 95; MUR., p. 1860, 11.

(5) MABANG., *Act. S. V.*, p. 82; MUR., p. 1866, 3.

(6) Refertur apud GALLET., *Inscr. rom.*, t. I, p.
45, in lapide Cælestini III, an. 1196.

CXXI.

ROME.

*E cœm. Gordiant, cum ampulla sanguinea. S. Euty-
chii ipsaeva exstant Anagninæ in S. Mariæ vulgo
de Charitate.*

Euticio Fabro Ferrio
qui bi quie
ann. XXII. kal. dices
sit. sit (1).

CXXII.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ad loculum martyris.
Felix qui vixit annis XXXIII
et cum uxorem annum et menses VI.
in pace felix (2).

CXXIII.

VERCELLI, EN PIÉMONT.

Verellis in pariete sacelli divi Eusebii.

† Emeritæ quantum damnato corpore vitæ
Vel cunctis exuta malis mens possit in isto
Sat dedit agnosci virtus, quem mille labores
Exillique dolor victi stupere fidelem.
Blandus et adfatu facilis sanctusq. sereno
In vultu exponens animum, patientior æquo,
Virtutum specimen dives sub paupere mundo,
Scribtorum custos rigidus, dubiique serenus
Excusor veri, contendens mente beata
Purgatam in terris animam revocare per aethra
Indignum clamans demergi crimine vitas
Sulfureasq. undas corrupto corpore adire
Candor erat mentis verus semperq. docebat
Omnia factorum nostræ rationis habenda,
Participesq. mali facinus qui in fata reclinant.
Ultor inexpletus fidei, bellator in hostes,
Sincerus cultorq. Dei, domitorq. malorum,
Errantum lumen, qui crimina tolleret ore.
Talis erat specie, quem nec ieiunia longa
Magnanimum vicere sitim fluvialibus undis,
Algorem vili solitum depellere veste.
Robore celesti mundum calcavit, et omnes
Terrenas vicit labe purgator aethra,
Vitarum maculas puro qui decoquit igni,
Rebus qui docuit populos factisq. vocavit.

CXXIV.

ROME.

Rome ap. principem Rospilosium e cœm. Priscillæ.
Ermetes R passus (5).

CXXV

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ad loculum martyris.
Eucharistas in pace
q̄l. an. XIII (4).

(1) Ita scribitur. Vide MARANG., *Act. S. V.*, p. 102; MUR., p. 4868, 6; MAMACH., t. III, p. 519.

(2) E schedis sacrarii pontif.

(3) FARRETT., p. 758, n. 491; ALLEGRENT., *de monogr. Chr.*, p. 15; PAUL., *De S. Feliciano*, p. 18.

(4) E schedis sacrarii pontif.

CXXV⁷.

ROME.

*Rome, ap. Card. Zeladam, e cœm. SS. Abundii et
Sennen. cum vasculo sanguineo.*

Cale
Eutychiano
 C
EUTYCHIC (1)

CXXVII.

ROME.

In cœm. Callisti via Appia, cum vase sanguineo.
Eusebio homini Dei (2).

CXXVIII.

ROME.

Rome in S. Sebastiani (3)

Eutychius martyr crudelia iussa tyranni
Carnificumq. vias pariter tunc mille nocendi
Vincere quod potuit, monstravit gloria Christi
Carceris inluviem sequitur nova poena, per artus,
Testarum fragmenta parant ne somnus adiret.
Bis seni transiere dies, alimenta negantur.
Mittitur in barathrum, sanctus lavat omnia sanguis
Vulnera quæ intulerat mortis metaenda potestas.
Nocte soporifera turbant insomnia mentem,
Ostendit latebra insontis quæ membra teneret,
Quæritur, inventus colitur, fovet, omnia præstat.
Expressit Damasus. Meritam venerare sepulchrum.

CXXIX.

ROME.

E cœm. Callisti, ad loculum m. rt.
Exuperantius in pace (4).

CXXX.

ROME.

E cœm. S. Helenæ, ad loculum mari.
Exuperius (5)

CXXXI.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ad loculum mart
Kal. maias depositus Exuperius (6).

A R Ω

CXXXII.

ROME.

*E cœm. Thrasonis, ad tumulum martyris, cuius ossa
data sunt Georgio Spinula cardinali.*

R Exupi in
pace qui vix.

(1) Ego vidi in lapide musci Vat. sine his grecis litteris. — A. M.

(2) BOSIUS, p. 189; ARING., t. I, p. 282, ex actis hujus martyris, quorum plenior editionem dedit BALUSIUS, *Miscell.*, t. I, p. 55.

(3) SARAZAN., ed. S. *Damas.* carm. 51 — A. M.

(4) BOLDETT., p. 518.

(5) BOLDETT., p. 488.

(6) E schedis sacrarii pontif.

ann. XVIII P. M. (1)



CXXXIII.

ROME.

E cœm. Prætextati, in calce ad locum mart. cujus lipsana illata in basilicam S. Laurentii in Damaso.

Faustinus in pace Ɔ (2).

CXXXIV.

ROME.

Romæ in musco Vaticano (supra januam minorem bibliothecæ), e cœm. Urbis ad locum martyris, cujus reliquiæ illatæ sunt in sacrarium pontificium.

Locus Felicissimi

Fructoses (sic) locus visomus Ɔ

CXXXV.

Aspicias et hic tumulus retinet celestia membra
Sanctorum, subito rapuit quos regia celi.
Hæ crucis invictæ comites pariterque ministri
Rectoris sancti meritumque fidemque secuti
E:herias petiere domos regnaque piorum.
Unica in his gaudet romane gloria plebis,
Quod duce tunc Christo Christi meruere triumphos.

Felicissimo et Agapito Damasus (5).

CXXXVI.

ROME.

In via Ostiensi, ad S. Paulum.

O semel atque iterum vero de nomine Felix,
Qui intemerata fide, contempto principe mundi,
Confessus Christum caelestia regna petisti!
O vere pretiosa fides! Cognoscite fratres,
Qui ad caelum victor pariter properavit Adauctus.
Presbiter his versus (4) Damasus rectore iubente
Composuit, tumulum sanctorum limina adorans.

Felix et Adauctus (5).

CXXXVII.

ROME.

In tegula e cœm. Priscillæ, litteris carbone auctis ad loculum duorum martyrum.

Irene

Felicio (6).

(1) MARANG., *Act. S. V.* p. 94; MUR., p. 1869, 3.

(2) BOLDETT., p. 434.

(3) Ex codice Closterneoburg., sæc. XI, post carmina Damasi.

(4) SARAZANUS, *carm.* xxiv.

(5) GRUT., p. 1171, 18, ex cod. Pal., p. 61, b, qui habet in v. 6, *is versus Damaso*. At cod. Closterneob., *his versus Damasus*, ut nos scripsimus. MABILL., *Analect.*, t. IV, p. 504, ex cod. Einsild.; FLEETW., p. 406. Vide BLANCHIN., *Opusc.*, t. II, p. 28.

(6) BOLDETT., p. 437.

CXXXVIII.

ROME.

Romæ, apud sacrarii pontif. præfectum, parvus lapis pessimis litteris inscriptus, repertus cum vase sang.

Felix vixit

Ɔ annos IIII.

CXXXIX.

ROME.

In tegula e cœm. Callisti, ad sepulcrum S. Felicis I Pont. Max.



Felix PP. I (1).

CXL.

ROME.

Romæ, in SS. Cosmæ et Damiani sub altari repertum an. 1582, corpus S. Felicis II, PP. cum lapide inscripto.

Hic requiescit S. Felix papa

et martyr qui damnavit

Constantium hereticum (2).

CXLI.

ROME. — MUSÉE DU P. KIRCHER.

Romæ in museo Kircheriano e cœm. Prætextati ad loculum martyris litt., minio tinctis.

Flaviano filio dul-

cissimo qui vixit

annis VII. in pace (3).

CXLII.

ROME. — SAINTE-MARIE AU TRANSTÈVÈRE.

In S. Mariæ Transtib., e cœm. Cyriacæ, ad loculum martyris.

Firminus idib. iul. dep (4).

CXLIII.

ROME.

E cœm. Callisti cum amp. sang.

Flor. vixit annis VII. dies xxv (5).

CXLIV.

ÉTATS ROMAINS.

In parœcia castri Farneti, quod est feudum principis Chisii, lapis cum corpore martyris Flavii educto e cœm. Priscillæ.

Flavius qui vixit an. xxxii.

M. v. D. xv (6).

(1) BOLDETT., p. 254; PAULIUS, *De S. Felice*, p. 85.

(2) PAULIUS, *De S. Felice*, p. 45, 47, 55; SAMMART., *G. Chr.*, t. II, p. 499.

(3) BOLDETT., p. 477; MARANG., *Act. S. Vict.*, p. 134; MUR., p. 1872. 4.

(4) BOLDETT., p. 716.

(5) MARANG., *Act. S. Vict.*, p. 116.

(6) BOLDETT., p. 716.

CXLV.

ROME.

In sacello seminarii Romani exstat corpus S. mart. Florentini cum tabella atramento scripta his verbis.

Florentino qui vixit
an̄um m̄es. v. d. viii (1).

CXLVI.

ROME.

Romæ, an. 1725, sub ara maxima eccl. S. Clementis reperta capsula plumbea in qua ossium fragmenta, cineresque cruore infecti, vas vitreum effractum, urceus fictilis, crux lignea, et altera vitrea, imago cerea duplex, quæ agnum utrinque resperebat. Capsulam clauderat marmorea tabula, in cujus antica parte hæc erant litteris compendariis.

Devant

FLAVIUS CLEM. MR.
IHC FELICIT. E. TU.
LEO. I. DOCT. XI S. CO VI. AS. P EG.

Derrière.

✠ IHC. D † O. (2).

CXLVII.

ROME.

Romæ apud præfectum sacrarii pontif. cum corpore martyris.

Fl. Erculius qui hixit annu i. et mensis xi. dies xiii. ✠ in pace xiii. kl. nob.

CXLVIII.

ROME. — PORTIQUE DE SAINTE-MARIE DU TRANSTÉVÈRE.

Romæ in porticu S. Mariæ Transtib., e cæm. S. Agnetis ad loculum martyris.

Fl. Secundino benemerenti ministratori chrestiano in pace qui vixit ann. xxxvi. DP. iii. non. mar. (5).

CXLIX.

ROME.

Romæ apud lipsanophylacem e cæm. Saturnini ad loculum duorum martyrum.

Gorgonius filio Florentino qui an.

(1) LUPUS, p. 58; MUR., p. 1677. 6.

(2) *Videsis*, t. VIII, *Dissert. acad. Corton.*, p. 128; MAMACH., t. I, p. 554; ZACHAR., *Hist. litt.*, t. II, p. 255, et *Dissert. lat.*, t. I, p. 45; CALOGERA, t. XII, p. 459; t. XXXIV, p. 229. Apud priorem ex citatis Zachariæ locis plures leguntur interpretationes. Sed Marinus ita scribit : primos duos versus sine controversia interpretamur *Flavius Clemens martyr hic feliciter est tumulatus*. In tertio aqua hæret, recteque ait Vitrius (dissert. de hoc titulo) facilius est dicere quomodo non sit legendus, quam quomodo legendus sit. Alius legit : *Leo I, doctor... consecrationem sexto anno sui pontificatus egit*. Alius vero : *Leo I, doctor Christi concilium VI. auctoritate S. Petri egit*. Alius denique paulo aliter compendia intelligens, interpretatur *Leo*, etc., *III, mensis VI, ad sanctum Petrum eundem gestavit*.

(3) BOLDETT., p. 414; MAFF., *M. V.*, p. 282; I. MUR., p. 1874. 5; MAZUCH., *Spicil. bibl.*, t. III; p. 544; alique auctores.

et mes. vii. in pace. Primitiva
Soricino filio benemerenti fecit qui vixit (1).

CL.

PÉROUSE.

Perusia, in porticu monasterii S. Petri in cæm. Urbis, parva tabula.

✠ D. M. ✠

Festo carissimo co-
ingui Theodo-
te qui vixit
ann. xxxvi. m. iii.
D. xxv. in pace ✠ (2).

CLI.

ROME.

E cæm. Callisti, ad loculum martyris.

Florenti
in pace (3).

CLII.

PÉROUSE.

Perusia, apud P. Galassium monachum Cassinensem, reperta in cæm. Urbis ad loculum mart., litt. rubric.

Pater vene-
merenti
filio Furtu-
nato qui
vixit an-
nos xii. et me-
ses ii (4).

CLIII.

ROME.

E cæm. Prætextati, cum ampulla sanguinea.

Florenti
fratri in pace (5).

CLIV.

FLORENCE.

Florentiæ, in deiparæ Annuntiatae cum lipsanis mart., e cæm. Pontiani.

Parentes fecerunt
Florentio filio (6).

(1) Nihil dee se in lapide, quem vidit, ait Mari-
nius.

(2) VERMILIOI., *Inscr.*, t. II, p. 441.

(3) ARING., t. I, p. 556; REINES., *cl. xx.*, n. 307; FLEETW., p. 405. In schedis sacrarii pontif. dicitur repertus lapis an. 1658.

(4) VERMILIOI., t. II, p. 457.

(5) MARANG., *Act. S. V.*, p. 109.

(6) GOR., I, p. 512, n. 53; MUR., p. 1875, 8; ZACHAR., *Excurs. litt.*, t. I, p. 202. GOR., *fecerunt*.

CLV.

SIENNE.

*Scuis, in collegio Ptolomæio cum corpore mart., e
cæm. Hermetis.*

✠ Florintius ✠ (1).

CLVI.

SÉVILLE, EN ESPAGNE

Hispal, in sacrario, cum corpore S. Florentii.

Requievit in pace
Florentius vir sanctus
die vii. kalendas martias.
Vixit annis LIII.
et depositus est die iii.
idus martias era
DXXIII (2).

CLVII.

ROME.

Romæ, in S. Mariæ Transtib. e cæm. Hermetis.

Florentio carissimo
Florentia et Aprio
parentes fecerunt
Florenti dulcis (3).

CLVIII.

ROME.

Ex cæm. SS. Petri et Marcellini ad loculum martyr's.
FOPTONI in pace (4).

CLIX

ROME.

Romæ, ex cæm Urbis ad loculum mart.

Fortunatus ✠ depositus iii
kal ✠ octb ✠ in pace (5).

CLX.

ROME.

Ex cæm. Priscillæ, ad tumulum mart.
Gemlino (6) benemerenti q. vixit
ann. XL.M.II.D.III. soror Espee in pace.

CLXI.

ROME.

*Romæ, in sacrario ecclesiæ collegii de Propaganda
Fide, e cæm. Nolano cum lipsanis S. Fortunati,
quæ in ara principe ecclesiæ SS. recondita jacent.*

Kal. mart. Ɔ

Fortunatus
in pace (7).

CLXII.

ROME.

*Romæ, in cæm. Thrasonis, in calce ad loculum duo-
rum mart. quorum corpora data Patribus Congrega-
tionis S. Philippi Nerii Septempedane.*

Gabino et Martyrio filio
D. III. kal. febr. Ɔ (8).

CLXIII.

ROME.

Romæ in cryptis ecclesiæ S. Martinæ, e cæm. S. Agnetis.

Sic premia servas Vespasiane dire Premiatus es morte Gaudenti letare
civitas ubi glorie tuæ auctori promisit iste dat Kristus omnia tibi
qui alium paravit theatrū in celo.

Aurelia ✠ Augurina ✠ hic
est.

CLXIV.

ROME.

Ex cæm. Prætextati, in calce ad loculum mart.
Fonto. (sic) in pace qui depostus (sic) nonis aprilis

	F	F
FR	R	O
ON	O	N
TO	N	T
IN P	T	O
ACE	O	(sic)

vixit annis P. M. LVIII.
D. XIII. N. aprilis (9).

(1) LUP., p. 57. ære eusam dat.

(2) FLOREIUS, *Hisp. S.*, tom. IX, p. 305, quem videtis. Pertinet ad an. 485; BOLLAND., Febr. III, p. 380.

(3) MARANG., *Act. S. V.*, p. 76; LUP., p. 174; MUR., p. 1157, 8.

(4) E schedis sacrarii pontif.

(5) E schedis P. Saccarelli, propraefecti sacrarii pontif.

(6) Quarta hujus nominis littera incerta est etiam apud BOLDETT., p. 586. Num *Gemino*? — A. M.

(7) Ex VIGNOLIO MUR., p. 1876, 5, qui dicit effossum Nolæ lapidem.

(8) LUP., p. 107; MARANG., *op. cit.*, p. 89; MUR., p. 1877, 7, qui interpretatur *Gabinus qui et Martyrius*.

(9) BOLDETT., p. 455.

CLXV.

ROME.

Ex cœm. Priscillæ, cum ampulla sang.

Fructuosus
anima tua cum
iustis (1).

✠

CLXVI.

ROME.

Romæ, apud Pr. sacr. pont., ex cœm. Calepodii, cum ampulla sanguinea.

Geminus Q. V.
viii et dies.

CLXVII.

ROME.

Ex cœm. Urbis, cum amp. sang. an. 1665.

Gorgonius in Deo vivat
Hilaria coniux (2).

CLXVIII.

ROME.

Romæ apud Pr. sacr. pont., ex cœm. Cyriacæ ad loculum mart., cuius corpus cum lapide Pragani tulit Card. Hertzén.

Germanioni
in pace ✠ qui vixit
ann. xxx depos.
v. idu. iuli (3).

CLXIX.

ROME.

Romæ apud Pr. sacr. pont., ex cœm. Cyriacæ, an. 1790. ad loculum martyris.

Gorgonio bene-
merenti in pace
D. P. idus nob.

CLXX.

ROME.

Ibidem, cum corpore S. Gorgonii.

Gorgonio filio be-
nemerenti in pace.

CLXXI.

ROME.

E cœm. Calepodii, ad loculum martyris.

Hilario in pace (4).

(1) E schedis P. Zachariæ.

(2) E schedis sacrarii pontif.

(3) Tradita Marinio fuit epigraphe ab eo qui exscripserat.

(4) E schedis sacrarii pontif.

CLXXII.

ROME.

Romæ inscriptiones repertæ an. 1582, cum reliquiis SS. Abundii et Abundantii sub ara maxima eccl. SS. Cosmæ et Damiani.

Hic requiescit sc̄us Habuudius p̄br
et monachus et martyr.

Hic requiescit sc̄us Habundantias
diac. et martyr (1).

CLXXIII.

ROME.

In Metropi via.

Hæc quicumque vides nimio perfecta labore,
Desine mirari, minus est quam martyr habetur.
Hic ætate puer rudibus iam victor in annis
Tempore sub parvo matura laude triumphans
Aspera innocuo maculavit tela cruore,
Et sitiens tenero suxit sibi sanguine predo.
Sic victor superas auras regnumque petivit,
Et nos celesti placidos de sede revisit
Nomine Gordianus Christi quem palma coronat.
Marmore concludens arcam cineresque beatos
Presbyter ornavit renovans Vincentius uliro (2).

CLXXIV.

ROME.

In cœm. Lucinæ ad loculum martyris.

viii. kal. martias
Gregorius in pace (3).

CLXXV.

ROME.

Ex cœm. S. Agnetis, ad loculum martyris.

Heraclius qui vixit
an. xxx. dies l.
dep. x. k. sep. (4).

CLXXVI.

ROME.

Romæ ad divi Martini in Carinis.

Martyris hic tumulus magno sub vertice montis
Gorgonium retinet, servat qui altaria Christi.
Hic quicumque venit, sanctorum limina quaerat
Inveniet vicina in sede habitare beatos,
Ad caelum pariter pietas quos vexit euntes.
Damasi episcopi (5).

CLXXVII.

ROME.

Ex cœm. D. Agnetis in museo Carpineo, nunc in oppido montis Silicis in eccl. S. Gærgii, cum lipsanis martyris.

✠ Heliti coniugi Victoria fecit ✠

(1) Cod. DORN., p. 488; PAUL., de S. Felice II, p. 21; HUGON., Station., p. 180; liber cui titulus SS. mart. Abundii pr. et Abund. diac. passio, p. 57.

(2) Ex codice Closterneob., sæc. XI. Videtur DAMASI, Carmen.

(3) E schedis sacrarii pontif.

(4) Ibidem.

(5) Apud SARAZAN. ed DAMAS. Carm. XIV.

bene quesquenti

qui bixit annis in seculo plus minus LXVIII
et in coniugio bixit annis XXVIII. dormienti
in pace (1).

CLXXVIII.

ROME.

Ex cœm. Urbis, cum amp. sang.
Herculius innox in pace DP. III. idus aprilis.
qui vixit an. II. M. VII (2).

CLXXIX.

RAVENNE. -- MUSÉE DE CLASSE

*Ravennæ in museo Classensi ex cœm. S. Agnetis cum
ampulla sanguinea.*

Hilario bene quescen-
ti qui vixit ☞ ann ☞ L. (5)



CLXXX.

ANAGNI. -- AU COUVENT DE LA CHARITÉ.

*Anagninæ apud Sanctimoniales vulgo de Charitate ord.
Cisterc., ex cœm. Callisti, cum ampulla sanguinea.*

Januario benemerenti filius
fecit, qui vixit ann. LIII.
M. XI. D. XXC. Depositus
x. kal. octobres quiescet in pace (4).

CLXXXI.

ROME.

Ex cœm. Priscillæ, cum amp. sanguinea.

Hireneo exore.
qui vixit annos
XXVII. P. M. cum
innocentia pos.
Ursinus frater (5).

CLXXXII.

ROME.

Ex cœm. Callisti, ad loculum martyris.

Hermioni.

LXXXIII.

VELLETRI.

*Velitris in ecclesia SS. Trinitatis cum lipsanis
S. mart. Jovini, eductis ex cœm. Prætextati.*

Hic requiescit in
pace Iovinus de
scola carruca-
rum qui vixit
annus (sic) plus minus
XXXV et mensis VI.
et dies VIII.

(1) FAURET., *cl. VIII*, n. 36, et p. 758, n. 640.
Vide COGNOLATUM, *Memor. Montis Silic.*, p. 125.

(2) ARING., t. I, p. 336; REINES., *cl. XX*, n. 508
FLEETW., p. 413.

(5) E schedis sacrarii pontif.

(4) MARANG., *Res ethn.*, p. 425.

(5) E schedis P. Zachariæ.

CLXXXIV.

ROME.

E cœm. Urbis cum vase sanguineo, an. 1665.

Hyacinthus acolitus (1).

CLXXXV.

FORMI.

Formiis ad tumulum B. Jacobi apostoli.
Hic requiescit Jacobus apostolus frater Domini (2).

CLXXXVI.

ROME.

Romæ ex cœm. Lucinæ, ad tumulum martyris.

Januarius (5).



CLXXXVII.

SAN-SEVERINO.



*Septempeda in eccl. monasterii S. Laurentii vulgo de
Doliolo, in plumbea lamina reperta cum SS. Hippo-
lyti et Iustini lipsanis.*

Hic requiescunt corpora
scorum Ipoliti
et Iustini (4).

CLXXXVIII.

ROME.

*Romæ, ex cœm. S. Lucinæ, vel S. Agnetis, in calce,
cum ampulla sang.*

III. kal. apr. depositus
Iulius ☞ (5).

CXC.

ROME.

In via Pincia.

Sepulcrum sancti martyris Hyacinti Leopardus
presbyter ornavit. Depos. III. id. sep. (6).

CLXXXIX.

FLORENCE. -- CHAPELLE DU PALAIS RICCARDI.

*Florentiæ in sacello domus Riccardiæ cum lipsanis
S. mart. Januarii.*

Januario beni (sic)
merenti qui vixit
annos II. et M. VIII.

D. VIII ☞ (7).

(1) E schedis sacrarii pontif.

(2) MARTINELL., *Rom. ex ethn. sacr.*, p. 65, ex
cod. Vat., sæc. XV.

(5) ARING., t. I, p. 355.

(4) RUGER., *De S. Hippolyto*, p. 72, vet. ed.

(5) BOLDETT., p. 347 et 494.

(6) MABILLON., t. IV *Analect.*, p. 501, n. 68. ex
cod. Einsild., sæc. X.

(7) GOR., t. II, p. 445, n. 55; MUR., p. 1687, 7,
et 1887, 7.

CXCI.

PISTOIA.

*Pistorii in templo quondam PP. Societatis Jesu cum
ipsanis S. mart. Julii Roma missis an. 1661, a
card. Julio Rospiliosio.*



Iulias

pace qui vixit ano x. vii.
et D. ii. depositus iii. idus F. (1).

CXCH.

FULDE, EN ALLEMAGNE

In ecclesia Fuldensi, aureis litteris.

Ecce viros istos praeclaros valde patronos
Roma decus orbis miserat huc pariter.
Quos quoq. Hrabanus humilis susceperat abbas
Praesule cum Humberto rite locavit et hic.
Hic magnus pausat martyr Ianuarius, atque
Officio insignes atque sacris meritis :
Qui cum pontifice Xisto mucrone perempti
Levitae caelo reddiderant animas (2).

CXCH.

ROME.

Romæ, ex cœm. S. Helenæ ad loculum martyris.

Iulius.

CXCIV.

ROME.

*Ex cœm. Cyriacæ cum vase sang.
Iomnis in pace (3).*

CXC.

MALMESBURY, EN ANGLETERRE.

*n eccl. D. Laurentii monasterii Malmesburiensis in
Anglia ad tumulum Joannis Scoti graphiis a pueris
confossi sæc. ix.*

Conditur hoc tumulo sanctus sophista Joannes,
Qui ditatus erat iam vivens dogmate miro.
Martyrio tandem Christi conscendere regnum
Quo meruit cuncti regnant per secula sancti (4).

(1) ZACHARIAS, t. 33, *Collect. Calogerà*, p. 410, et
Excurs. litt., t. I, p. 5. (Alibi legitur *Bonifatius* pro
Bonifatius.) RURSUS, t. III, diss. lat., p. 117. RUINAR-
TIUS, *Act. Mart.* in admon. ad acta S. Julii, meminit
nescio ejus Julii martyris adolescentis, qui colitur
Fesulis in abbatia S. Bartholomæi.

(2) RABANUS, t. VI, p. 215, n. 65; BROWER,
AA. Fuld., p. 244; MABILL., *Sæc. Bened.*, t. VI,
p. 15; BOLLAND., Febr. t. I, p. 520.

(3) BOLDETT., p. 479.

(4) *Angl. sacr.*, t. II, p. 28. Codex DONII ex BA-
RONIO habet *clauditur* pro *conditur*.

CXCVI.

PALERME.

*Panormi, in ecclesia PP. Societat. Jesu cum corpore
mart. Julii, e cœm. Cyriacæ.*

Iulio filio pater doliens fecit
bene merenti qui bixit annis xvi.
menses vii. dies v. Anima innox
esquas bene in pace (1).

CXC.

ROME.

*Romæ, in ecc. monialium turris specularum cum
corpore S. mart. Julii reperto in cœm. Priscillæ.*

Dormitione

Æ Iulio in pace (2).

CXC.

ROME.

Romæ, e cœm. Urbis ad loculum martyris.



Iustinus

annorum

xviii (3).

CXC.

ROME.

*Romæ in secretario pontificis integer lapis repertus
cum ampulla sanguinis in cœm. Calepodii.*

Iustinus DP. xiii. kl. ap.

dor. in (pace) (4).

CC.

ROME.

*Romæ in S. Pancratii, lapis erutus cum corpore S. Ju-
lii mart. e cœm. Calepodii circa an. 1697.*

S. Iulius Ius. Maximus.

CCI.

ROME.

*E cœm. Priscillæ cum tribus vasculis sanguinolentis
et cochleari argenteo.*

Iulius Hermon bale (5).

CC.

ROME.

E cœm. Calpurni, cum vasculo sanguinis.

Iul. Germanus requi.

in pace DP. kal. octobres (6).

(1) BONAROT., *Observ.*, p. 166; MUR., p. 1894, 2;
GOR., p. 178, aliique.

(2) BOLDETT., p. 405.

(3) In regestis præfecti sacr. pontif. memoratur
corpus S. Justini martyris, annorum viii, quod men-
tum videtur pro xviii.

(4) Hæc inscriptio orientalium more scribitur a
dextro latere in sinistrum.

(5) MARANG., *Res ethn.*, p. 455.

(6) BOLDETT., p. 404.

CCIII.

ROME.

E. cœm. Callisti, ad locutum mart.

Julio Revocato patri in pace
Revocatus et Hermione filii (1).

CCIV.

ROME.

E. cœm. Calepodii an. 1639, cum vasculo sanguineo.

Julius Vern's Venustis ♀ qui vixit
annos ♀ XXI. et ♀ mensis ♀ 3 de postus ♀
virgo ♀ super. se ♀ IIII ♀ kalendas ♀ septembres ♀

CCV.

NARNI, DANS LES ÉTATS ROMAINS.

Epitaphium S. Juvenalis Narniensis martyris.

Secreti locus est intus sanctique recessus
Quem famulus Christi sanctus Juvenalis amavit,
Sanctorum socius meritis evectus in astra.
Rupe cava placuit tumulari membra sepulchro,
Ne polluta manus sacrum contingere possit (2).

CCVI.

ROME.

Romæ in hypogeo S. Laurentii extra muros, in pariete intrantibus parte dextra.

.
.
am licet officio sit te prestantior arae
Tu tamen es cratis celsior ignibus hoc.

Ici une marqueterie de marbre.

Et quamvis mage tu, tamen exstitit ille perustus,
Ussit te cratis, ussit et alma fides.
Quae fervorè pari Iustini pectus adussit,
Cuius in hoc sacro membra manent loculo.

CCVII.

ROME.

Romæ in S. Laurentii extra muros in confessione, in basi loculi SS. Laurentii et Stephani littera minuta et bona.

Cancellarius esset de . . . tecti . . .
Cencius hoc fieri cum Laurenti Stephane vobis.

CCVIII.

ROME.

Romæ apud præf. sacr. pontif. detecta cum ampulla vitrea an. 1786, in cœm. S. Sebastiani.

Lentianus se vive
iuxta uxorem
suam fecit ♀

(1) MARANG., *Act. S. V.*, p. 118; MUR., p. 1892, 10.
(2) BARON., *in Martyrol.*; BOLLAND., t. I Maii, p. 389. V. UGHELL., t. I, p. 1109. In cod. Barberin., 1236, p. 156, est *secretus sanctusque*.

CCIX.

ROME.

E. cœm. Callisti cum ampulla sanguinea.

Leo qui vixit ♀
annos VII (1).

CCX.

ROME.

E. cœm. Prætextati cum ampulla sanguinea in calce.

Leoni (2).

CCXI.

COUVENT DE CARDENAS, PRÈS BURGOS, EN ESPAGNE.

In monasterio S. Petri da Cardenas diœc. Burgensis, in claustrò.

Era DCCCLXXII. III. F. VIII idus ag. adlisa
est Karadigna
et interfecti sunt ibi per regem Zephani
cc. monachi
de grege Domini in die SS. martyrum
Iusti et Pastoris (3).

Venite ad iudicium omnes.
In ista parte claustrum sunt
ducenti monachi huius coenobii
qui mortem sustinuerunt pro
fide D. N. salvatoris et redemptoris
Iesu Christi, et decollati fuerunt
. feria quarta
. salus a cia milites
Christi semper vivet
. si monachus : cor vestrum
et ossa vestra ut herba germi-
nabunt

CCXII.

BASANELLO, DIOCÈSE D'HORTA.

Bassanelli Hortanæ diœceseos in tegula.

†
Lannus xpi mar-
tir hic requiescit.
sub Dioclitiano
it. sub E. P. S. passus.

CCXIII.

ROME.

E. cœm. Thrasonis ad loc. martyris.

Laurentius
qui vixit an. II. M. V. (4).

(1) MARANG., *Act. S. V.*, p. 115.
(2) MARANG., *op. cit.*, p. 106.
(3) FLORESIUS, *H. S.*, t. XXVII, p. 225. Codex
DONI, p. 366 et 369, ex Baronio, habet *Zafnam*.
(4) MARANG., *Act. S. V.*, p. 85; MUR., p. 1898, 5.

CCXIV.

PÉROUSE.

Perusiæ apud P. Galassium priorem S. Constantii, lapis repertus ad loculum martyris in cœm. Urbis cujus reliquiæ datæ doctori de Monte, missionario percelebri.

Leo
anima dulcis (1).

CCXV.

RIPATRANSONE.

Ripæ Transonæ in æde monialium S. Catharinæ Senensis, lapis Roma advectus e cœm. Priscillæ cum sacris lipsanis S. Laurentii, et ampulla sang.

Laurentiu vi. idus
renuras (sic) recessit ✠ (2).

CCXVI.

ROME.

Romæ in musco card. Zeladæ, repertus lapis cum amp. sang. in cœm. Urbis.

Nomine Leo defuntus (sic)
annor vii mesoru x.
inter manos parentor.
viii. kallendas ianuaris (3).

CCXVII.

ROME.

E cœm. Cyriacæ ad tumulum martyris, cujus lipsana concessa marchioni Serlupio.

Depositio Legitimi
xiii. kal. febr. (4).

CCXVIII.

ROME.

E cœm. Cyriacæ cum amp. sang.
Leontius vixit annos xxii. m. ii. d. x (5).

CCXIX.

MURI, EN SUISSE, AU CANTON D'ARGOVIE.

In ecclesia monasterii Murensis in Helvetia, corpus S. Leontii mart. e cœm. Callisti, an. 1641.

Leonti in pace (6).

CCXX.

ROME.

E cœm. S. Agnetis ad locuum martyris.

Marcianus depo-
situ quintu idus
maias in pace (7).

(1) VERMIL., t. II, p. 447.

(2) GEORGIUS, de Monogram. Ch., p. 6, ad fidem lapidis.

(3) Exscripsit MARINIUS. LUPIUS, p. 188, 189. Collegit nomina quæ in genetivo plurali desinunt in orum pro um.

(4) BOLDETT., p. 401.

(5) BOLDETT., p. 481.

(6) BOLLAND., t. V Sept., p. 197.

(7) E schedis sacrarii pontif.

CCXXI.

ROME.

E cœm. Cyriacæ cum vase sanguineo.

Marcus (1).

CCXXII.

E cœm. Urbis an. 1656, cum ampulla sang. in calce.

Maro (2).

CCXXIII.

ROME.

Romæ apud præf. sacrarii pontif., parva tabella reperta in cœm. Cyriacæ ad tumulum martyris.

Hic positus Laurentius qui vixit
annus P. M. v. dev. kal. sept.
(Ici deux colombes et
deux agneaux se
regardant des deux
côtés du chrisme.)
✠

CCXXIV.

NOVARE, EN PIÉMONT

Novariæ ad tumulum S. Laurentii presb. sociorum-que martyrum.

Aspicias hoc marmor tumuli de more cavatum?

In solidum est intus, rima nec ulla patet,
Unde queat tellus occultas mittere lymphas,
Manat ab ingestis ossibus iste liquor.
Si dubitas, medio sudantes tolle sepulero
Reliquias; dices, unda salubris ubi est (3)?

CCXXV.

ROME.

Apud Marinium tabella eruta an. 1795, e cœm. Cyriacæ cum vase sang. pessimis litteris.

Emptu bisomus Lautio
vixit an. xxv. D. iii. idus
aug.

CCXXVI.

CAMPAGNE DE FLORENCE.

In agro Florentino tertio ab urbe lapide in suburbano sacello senatoris Nerei cum ossibus S. mart. e cœm. Romanis.

Gaius Leoni alumno
in pace qui anis vixit
xv meses duo dies v (4).

CCXXVII.

ROME.

E cœmeterio S. Agnetis, in calce ad loculum martyris.

Letanti anima dulcis Domini in pace.

(1) BOLDETT., p. 479.

(2) E schedis sacrarii pontif.

(3) ARING., t. I, p. 57; BARON., Martyrol., p. 211, FLEETW., p. 525.

(4) GOR., t. III, p. 357

Vixit ann. x. D. sexto kal. augi.
benemerenti in P. (1).

CCXXVIII.

ROME.

E cœm. Calepodii ad loculum martyris.

Leo natus xii. idus dec̄. ris bixit
mes xii. dies 19. in pace (2).

CCXXIX.

ROME.

*E cœm. Urbis an. 1656 cum cratero cruento intus
reperitum, corpus palm. vii, laceratum et sanguineum.*

Leontius corruit in pace (3).

CCXXX.

ROME.

*E cœm. S. Agnetis, in calce ad loculum marturis
an. 1712.*

Martyris hic sancti Liberalis membra quiescunt,

Qui quondam in terris consul honore fuit.

Sed crevit titulis factus de consule martyr,

Cui vivit semper morte creatus honor.

Plus fuit irato quam grato principe felix,

Quem perimens rabidus misit ad astra furor.

Gratia cui trabeas dederat, dedit ira coronam,

Dum xp̄o procerem mens inimica facit,

Obtulit hæc Dno componens atria Florus,

Ut sanctos venerans præmia iusta ferat (4).

CCXXXI.

ROME.

E cœm. S. Agnetis cum amp. sang.

Marcellino benemerenti

qui vixit annis xxxv.

fratres dulcissimo suo

fecerunt in pace (5).

CCXXXII.

ROME.

E cœm. Urbis cum ampulla sang. an. 1656.

Dulcissimo filio Marcello

fecerunt parentes, qui

vixit annis v. men. i. in pace (6).

CCXXXIII.

ROME.

Romæ, olim ad tumulum SS. Marcellini et Petri.

Marcelline tuos pariter Petre nosce triumphos.

Percussor retulit Damoso mihi cum puer essem,

(1) BOLDETTUS, p. 454, ita interpretatur difficilem lapidis scripturam.

(2) E schedis sacrarii pontif.

(3) Indidem.

(4) GRUT., p. 1171, 9, ex cod. Pal., p. 60. V. MERENDAM in addendis ad op. S. Damas., p. 10; FLEETW., n. 440.

(5) BOLDETT., p. 592

(6) E schedis sacrarii pontif.

Hæc tibi carnificem rabidum mandata dedisse,
Sentibus in mediis vestra ut tunc colla secaret,
Nec tumulum vestrum quisquam cognoscere posset.
Vos alacres vestris manibus mundasse sepulchra,
Candidulo occulte postquam iacuistis in antro.
Postea commonitam vestra pietate Lucillam
Hic placuisse magis sanctissima condere membra (1).

CCXXXIV.

ROME.

De S. Marcello martyre.

Veridicus rector lapsos quia crimina flere

Prædixit miseris, fuit omnibus hostis amarus.

Hinc furor hinc odium sequitur; discordia, lites,

Seditio, caedes, solvuntur foedera pacis.

Crimen ob alterius xp̄m qui in pace negavit

Finibus expulsus patriæ est feritate tyranni

Hæc breviter Damasus voluit comperta referre

Marcelli ut (2) populus meritum cognoscere possit (3).

CCXXXV.

ROME.

*E cœm. S. Sabinillæ extra civit. Nepesinam cum
ampulla sanguinis.*

Marculus civis nepesinus hæc die xxii.

iulii martyrio coronatus capite truncatus

iacet, quem ego Sabinilla Iesu Christi ancilla

propriis manibus sepelivi (4).

CCXXXVI.

ROME.

E cœm. Callisti ad loculum mart.

. . . al positus Marcellus filesia

. . . stu (5).

CCXXXVII.

TORTOSE, EN ITALIE.

Extra Dertusam in latere.

Hic requiescit corpus

Martiani episcopi et martyris (6).

CCXXXVIII.

ROME.

*Romæ in ecclesia SS. Cosmæ et Damiani sub altari
reperita corpora SS. an 1584, et lapis in quo erat
perscriptum.*

Hic requiescunt corpora

anctorum Marci et Mar-

celliani et Tranquillini

presb. (7).

(1) SARAZAN., *carm. xii S. Damasi.*

(2) Decet ut in scheda Marinii

(3) SARAZAN., *op. S. Damasi, carm. xxvi.*

(4) BOLDETT., p. 580, ex NARDINIO, cap. 8, p. 54.

Vide MAMACH. *De ep. hortan. antiq.*, p. 51; BLANCHIN., *H. E. quadr.*, t. II, p. 214, tab. 1.

(5) E schedis sacrarii pontif.

(6) UGHELL., t. IV, p. 625.

(7) BOS., p. 188; ARING., t. I, p. 281; HUGON., *Station.*, p. 180.

CXXXIX.

ROME.

E cœm. Urbis cum ampulla sanguinis et nummo Julii Aug.

Marius Ianuarianus X (1).

CCXL

ROME.— TROUVÉE EN 1656 AUX CATACOMBES, AVEC

UNE FIOLE DE SANG.

E cœm. an. 1656, cum amp. sang. in calce. Maro (2).

CCXLI.

NAPLES.

Neapoli in S. Ephebi tabella marmorea reperta an. 1589, cum li; sanis SS. Fortunati et Maximi.

Hic iacent corpora sanctorum Maximi et Fortunati sub Paulo primo (3).

CCXLII.

PESARO.

Pisauri apud Oliverium e cœm. S. Agnetis ad tumulum martyris.

Maximianus et Leontia parentes filio suo Maximo [qui et Saubatus] Q. V. X. ann. v. M. v. in pace (4).

CCXLIII.

ROME.

E cœm. Callisti repertum sub Gregorio XIII.

Tempore Adriani imperatoris.

Marius adulescens dux militum qui satis vixit dum vitam pro suo cum sanguine consunsit, in pace tandem quievit. Benemerentes cum lacrimis et metu posuerunt. id. vi (5). X

CCXLIV.

ROME.

E cœm. Gordiani vel Cyriacæ, cum ampulla sanguinis.



Martinus in pace (6).

(1) ARING., t. I, p. 354 ; t. II, p. 567 ; FLEETW., p. 444.

(2) E. schedis sacrarii pontif.

(3) MAZUCH., *Calend. Neap.*, p. 624, 625 ; PELLICIA, t. IV, p. 88.

(4) Exscripsit Marinus. Idem vidit etiam in schedis sacrarii pontif., ubi *Saubutianus*.

(5) BOS., p. 217 ; ARING., t. I, p. 507 ; REINES., *cl.* xx, 548 ; FLEETW., p. 444 ; BOLDETT., p. 255 ; aliique multi. Codex DONI, p. 384, habet in fine *ID. S. VII.* — Est hæc pretiosissima inscriptio, itemque ea precedentis pagine scripta num. CCXXXIV. — A. M.

(6) BOLDETT., p. 532 et 483. Vide MARTORELL., *Thec. calam.*, p. 88.

CCXLV.

ROME.

E cœm. Callisti cum amp. sang. Maximianus (1).

CCXLVI.

SAN ARCANGELO, DANS L'ÉMILIE (ÉTATS DE L'ÉGLISE)

S. Archangeli in Æmilia in ecclesiu collegiata cum li; sanis S. Marinie cœm. Urbis.

Marino
in pace D
benemerenti (2).

CCXLVII.

MONSELICE, AU ROYAUME LOMBARDO-VÉNITIEN,

VENANT DES CATACOMBES DE ROME.

In oppido Montis Silicis in eccl. S. Georgii e cœm. Urbis cum vase sanguineo.

Martino dormienti in pace X (3).

CCXLVIII.

ROME.

E cœm. S. Helenæ ad tumul. mart. Mercurius et Dextera mater (4).

CCXLIX.

ROME.

Martyris hic Mauri tumulus pia membra retentat
Quem (5) Damasus rector longo post tempore plebia
Ornavit supplex cultu meliore decorans
Insontem puerum, cui poena nulla deieci (6).

CCL.

ROME.

E cœm. Callisti cum amp. sang. Maximus in pace (7).

CCLI

ROME.

E cœm. S. Helenæ cum vasculo sang. Mecetus in pace (8).

(1) BOLDETT., p. 475.

(2) Exscripsit MARINIUS. De S. Marino martyre vide ejus hist. Indulgentia pro eccl. S. Stephani in Brolio Mediolani, in qua corpus S. Marini en. 1458, in regest. Pii II, t. XXXI, p. 92, 1.

(3) COGNOLAT., *Memor. Monselic.*, p. 124.

(4) BOLDETT., p. 487.

(5) Perperam scheda Marinii quam.

(6) GRUT., p. 1171, I, ex cod. pal., p. 58, b. ; FLEETW., p. 450 ; S. *Damas. carm.* XXI, ed. MERENDÆ.

(7) MARANG., *Act. S. V.*, p. 115.

(8) BOLDETT., p. 487.

CCLII.

ROME.

E cœm. S. Helenæ cum amp. sang.
Maximo in P. (1).

CCLIII.

ROME.

*Romæ e cœm. Cyriacæ an. 1758, inscriptum lateri ad
tumulum martyris.*
Nicases (2).

CCLIV.

ROME.

*Romæ in hortulo ecclesiæ SS. Nerei et Achillei, lapis
reptus cum vase sanguineo in cœm. Callisti*
Filio Megethio bene-
merenti dulcissimo qui
bixit plenos ♀ an ♀ II (3).

CCLV.

ROME.

*E cœm. Callisti ad tumulum mart., nunc Compressi,
quod prætorium est comitum Eugeniorem quinto ab
Perusia lapide in sacello domus.*
Parentes filibus (sic)
Mercurio et Ie-
nuario beneme-
rentibus in pace (4).

CCLVI.

ROME.

E cœm. Calepodii ad loculum mart.
Maximus pater
Maximo iuniori
in pace (5).

CCLVII.

ROME.

E cœm. Urbis ad loculum martyris.
Mercurilis qui vixit eu compare sua
x. annis m. XIII. d. VIII.
x. kal. sept. dorm. in pace (6).

CCLVIII.

ROME.

Romæ in cœm. Callisti.
Sancto
martyri
Maximo (7).

(1) BOLDETT., p. 488.

(2) *De S. Nicasi nomine cum palma in crusta in-
vento*; BOLDETT., p. 102.(3) Exscripsit MARINIUS. Vide ARING., t. I, p. 555;
REINES., cl. xx, n. 428; FLEETW., p. 446; aliosque.(4) VERMIL., t. II, p. 452. Mentio ejus in schedis
sacrarum pontif.

(5) BOLDETT., p. 575.

(6) E schedis sacrarum pontif.

(7) BOS., p. 178; ARING., t. I, p. 275; SEVERAN.,
Hist., p. 451.

CCLIX.

ROME.

E cœm. Urbis ad loculum martyris.
Nemesio innocentissimo fratri
qui vixit ann. XXXIII. m. XI. d. XX.
benemerenti in pace (1).

CCLX.

ROME. — PROVENANT DU CIMETIÈRE D'ORTICOLI, DES
RUINES DE L'ÉGLISE DE SAINT-VICTOR

*E. cœm. Ocriculano an. 1611, in ruinis ecclesiæ
S. Victoris.*

✠ Ω. Hic re-
quiescit Medicus
martyr Christi
cum pluribus
I. P. G. Q. E. S
T. B. A. M. (2).

CCLXI.

ROME.

*Romæ in parietete exteriori ecclesiæ SS. Nerei et
Achillei, qui prospicit hortulum proximum, e cœm.
Callisti cum vase rubente.*
Felicitas Natali
filio carissimo
qui vixit
annos XXIII (3).

CCLXII.

ROME.

Corporeis resoluta malis duce prædita xpc
Ætheris alma parens atria celsa petit.
Insontes pueros sequitur per amoena virecta,
Tempora victricis florea sarta ligant.
Purpuream rapiunt animam caelestia regna,
Sanguine lota suo membra tegit tumulus.
Si titulum quaeris, meritum de nomine signat (4).

CCLXIII.

MILAN.

Mediolani, olim in basilica Apostolorum.
Qua sinuata cavo consurgunt tecta regressu,
Sacrataeque crucis flectitur orbe caput,
Nazarius vitae immaculabilis integer artus,
Conditor exultans hunc tumuli esse locum.

(1) E schedis sacrarum pontif.

(2) BENED. XIV, *P. M. de B. S. D.*, t. IV, p. 806,
loquitur de martyribus repertis Oriculi sub Paulo V.
P. M., in iisque de S. Medico. Vide etiam BOLDETT.,
p. 587; LAM., *De E. A.*, p. 542; ZACHAR., *Hist. litt.*,
t. V, p. 512; BOLLAND., t. V Jun., p. 7; Mamach.,
Antiq., t. III, p. 459 et 516, qui litteras singulares
explicat *in pace quiescentibus aliis martyribus.*(3) ARING., t. I, p. 555; REINES., cl. xx, p. 72;
FLEETW., p. 400.(4) GRUT., p. 4176, 8, ex cod. pal., p. 79;
FLEETW., p. 476. — Scheda Marinii in secundo versu
mendose *athereis alma partens*. Item in tertio versu
colex Pal., mendose *proamæna*, et in versu quinto
purpuream. Denique FLEETW. flagitiose in sexto ver-
su *sanguine tota sua*. — A. M.

Quem pius Ambrosius signavit imagine Christi
Marmoribus libycis fida serena polit.
Coniugis ut reditu Stiliconis laeta fruatur
Germanisque piis pignoribus propriis (1).

CCLXIV.

CAPO D'ISTRIA, EN ISTRIE, PROVINCES ILLYRIENNES.

Justinopli in eccl. S. Mariæ in arca marmorea.

Hanc patriam serva Nazari sanete gubernas,
Qui pater et rector Iustini diceris urbis (2).

CCLXV.

LIEU INCERTAIN.

Martyris haec Nemesi sedes per saecula floret
Serior ornatu nobilior merito.
Incultam pridem dubitatio longa reliquit (sic),
Sed tenuit virtus adseruitque fidem.
Effera quem rabies neglecto iure sepulchri
Sanctorum in tumulos praeda furens erat. (3)

CCLXVI.

ROME.

In sepulcro Nerei et Achillei, in via Appia

Militiae nomen dederant, alnumque gerebant
Officium pariter spectantes iussa tyranni
Praeceptis pulsante metu servire parati.
Mira fides rerum! subito posuere furorem.
Conversi fugiunt, ducis impia castra relinquunt,
Proieciunt clypeos faleras et tela cruenta,
Confessi gaudent Christi portare triumphos.
Credite per Damasum possit quid gloria Xpi (4)

CCLXVII.

ROME.

E caemeteriis Urbis, cum vasculo sang.

Hic situs Notatus
servus fidelissimus (5).



CCLXVIII.

ROME.

E caemet. urbis A. 1656. cum vase sanguineo.

Olimpis qui vixit annis
xxx mens. iiii. Piscinae sorori
✠ dulciss. ✠ (6)

(1) REINES., c. xx., n. 485; GRUT., p. 1056, 4; BUGAT., *De S. Celso*, p. 11; FLEETW., p. 479; BOL-
LAND., t. VI Jul., p. 513; aliique.

(2) UGHELL., t. V, p. 581; URSATUS, *Marm.*
p. 154.

(3) GRUT., p. 1171, 5, ex cod. Pal., p. 61. v. ME-
REND., ed. *S. Damasi*, p. 255. GRUT. habet *Nemesii*,
sepulchri, sanctorum tumulos. Cod. Pal. *florent pro*
floret.

(4) SAZARAN., *op. S. Damas. carm.* xxiii. Apud
MABILL., *Analect.*, t. IV, p. 502, legitur in primo
versu *saevum pro alnum*, et in sexto *telaque*.—
A. M.

(5) ARING., t. I, p. 555; REINES., cl. xx, p. 558;
FLEETW., p. 450.

(6) E schedis sacrarii pontif.

CCLXIX.

ROME.

E caem. Urbis Ostriano cum amp. sanguinis.
P. G. Nundinati filio
innocentissimo (1).

CCLXX.

ROME.

E caem. S. Helenæ, vel Cyriacæ, cum amp. sanguinis.
Pastori in pace. Vix. ann. xxi. dies
iii. idus. octb. (2).

CCLXXI.

ROME.

E caem. Urbis A. 1656, cum ampulla sanguinis.
Octabio
benemerenti
qui bixit. an. v. et mens-
es. sex. et dies tres (3).

CCLXXII.

ROME.

Romæ in ecclesia S. Hadriani, in confessione.
In hoc loco requiescunt
corpora sanctorum martyrum
Papiae et Mauri (4).

CCLXXIII.

ROME.

E caem. 14 feb. 1665, cum vasculo cruento.
Dianila mater filio suo
Pastori benemerenti in pace
Qui vixit ann. xx. dies xvii (5).

CCLXXIV.

ROME.

E caem. Cyriacæ an. 1655, ad loculum marturis.
Paneratio in pace (6).

CCLXXV.

ROME.

E caem. Praetextati cum amp. sang.
✠ Parteni in pace (7).

CCLXXVI.

ROME.

E caem. Praetextati ad loculum martyris.
Olympio compari qui vixit an. L.

(1) ARING., t. I, p. 555; REINES., cl. xx, p. 560;
FLEETW., p. 450.

(2) BOLDETT., p. 485.

(3) E schedis sacrarii pontif.

(4) BOS., p. 414; ARING., t. II, p. 64; GRUT.,
p. 1056, 9, ex Baronio, ad an. 270, t. III, p. 270;
FLEETW., p. 454.

(5) E schedis sacrarii pontif.

(6) Indidem.

(7) Ita BOLDETT., p. 355. At scheda Marinii *Pa-*
terni, vitiose: fons enim unicus inscriptionis Bol-
dettus est. — A. M.

M. III. D. v. dep. ♀ x. kal. oct. Iobina coniugi benemerenti in pace ♀ (1).

CCLXXVII.

ROME.

E cœm. Priscillæ cum vase sang. Patonicus (2).

CCLXXVIII.

ROME.

E cœm. Prætextati cum ampulla sanguinis. Pasceas innocenti in pace ♂ (3)



CCLXXIX.

ROME.

Romæ in sacrario pontificio Quirinali e cœm. Saturnini an. 1656, ad loculum martyris.

Pascentio. xv. kal. iun. defun. (4)



CCLXXX.

ROME.

E cœm. Urbis A. 1658, cum ampulla sanguinea. Pastor in pace (5).

CCLXXXI.

ROME.

E cœm. Urbis ad loculum martyris. in P. S. Paulus (6).

CCLXXXII.

ROME.

E cœm. S. Agnetis ad loculum martyris. Paulinu (sic) Secondina (7).

CCLXXXIII.

ANAGNI.

Anagninæ e cœm. Thrasonis ad bisomum martyrum. Primitivus et Vitalis (8).

CCLXXXIV.

IMOLA.

Imolæ in cathedrali cum corpore mart. effosso in cœm. Urbis an. 1678, donatoque Constantio Zeni pontif. Imolensi ab card. Corpineo.

Peregrinus Bassus

an. LXXII. D. D. III. kal. dec. ♂ (1).

CCLXXXV.

ROME. — EGLISE SAINTE-MARIE, AU TRANSTÉVÈRE.

Romæ in S. M. Transtib., e cœm. SS. Processi et Martiniani via Aurelia, ad loculum martyris.

Pecori dulcis anima benit in cinetero vii idus iul. D. P. postera die marturoru (2)

CCLXXXVI.

ROME.

Romæ apud Iysanophylacem e cœm. Cyriacæ ad loculum martyris an. 1779.

Maxima patri Pecori benemerenti (sic) in pace.

CCLXXXVII.

ROME.

E cœm. S. Helenæ ad loculum martyris. Petrus III. nonas oebri kal. apr. (5)

CCLXXXVIII.

ROME.

Romæ in S. Mariæ transtib., e cœm. Callisti ad tumulum martyris, an. 1744.

Cl. Mamertino et Fl. Nevitta cons. dulcissimo filio Petrio qui vixit ann. XII.

A ♂ Ω M. I. D. xv. dep. prid. kal. sept. in pac Entyches pater fecit (4).

CCLXXXIX.

ROME.

E cœm Priscillæ cum ampulla sang. Petronio qui vixit ann. xxx. D. P. pr. non. iulias benemerenti in pace (5).

CCXC.

ROME.

EGLISE DE SAINTE-EUSÉBIE.

A ♂ Ω

Sano martyribus Petro ispo qui vixit an. x. et passus est xiiii kal. febr. (6)

(1) MARANG., Act. S. V., p. 106; MUR., p. 1918, 6; BOLDETT., p. 385.

(2) BOLDETT., 495.

(3) MARANG., Act. S. V., p. 106, ex eoq. MUR., p. 1931, 2, qui aliis jungit.

(4) Sic in schedis sacr. pontif. GUD., p. 369, 41.

(5) E schedis sacr. pont.

(6) Indidem.

(7) Indidem.

(8) MARANG., Act. S. V., p. 88.

(1) Ex hist. ms. episcoporum Imolæ, auctore Zacharia.

(2) MARANG., Act. S. V., p. 101, ex eoq. MUR., p. 1922, quem vide; CORSIN. post N. GRÆC., p. 12; LUP., p. 181; BLANCHEN., Hist. quadr., t. II, p. 214, tab. 1, n. 58.

(3) E schedis sacr. pontif.

(4) MARANG., Amph. flav. p. 77, ex eoq. DONATUS, p. 185, 5, habet *septe* pro *sept*.

(5) BOLDETT., p. 495.

(6) FABRETT., p. 759; GEORG., de Monogr., p. 5.

ROME.

Romæ in ecclesia parochiali S. Salvatoris de Curt. reg. Traustib. A. 1663, sub altari majore reperta tabula marmorea cum epigraphe.

† Tituli pastoris P. B. R. iacet Pigmenius in mausoleum feliciter tumulatus.

† Hic requiescit S. Melix martyr Christi, et Polion presbyter et martyr (1)

In capsamarmorea ei tabula subjecta, infra caput S. Pigmenii, aderat titulus alter his verbis.

† Hic requiescit corpus S. Pigmenti M. Christi

CCXCII.

NICE, EN PIÉMONT.

Nicæa ad Varum, in tumulo S. Pontii.

Domino Karolo rege Francorum et Langobardorum patricius (sic) Romanorum domino sancto Pontio martyri sub temporibus imperat . . . Advocatus epis. . . . instaurav . . . (2).

CCXCIII.

ROME.

Romæ apud præf. sacr. pont., e cæm. Thrasonis, an. 1791, cum ampulla vitrea.

✠ Polycronius ✠
dormii (3) in pace.

CCXCIV.

LARINI.

† In pace Christi
Locus Primiani, Firmiani,
et Casti MM. qui passi sunt
sub Diocletiano (4).

CCXCV.

ROME.

E cæm. S. Agnetis, ad loculum mart.

Petro benemerenti qui vixit
annos xxxv. Sabina coniux (5).

(1) Ex public. instrum. allato a DOMINICO DE MAURO in op. descr. della chiesa par. di S. Salvatore della Corte; Velletri, 1677, p. 32, ubi multa de S. Pigmenii episcopi vita et rebus gestis. — Porro SS. Milix, Polion, et Pymeon (seu Pigmenius) vira Portuensi, occurrunt in notitia ecclesiarum urbis Romæ, inter Alcuini opera, t. IV, p. 598. — A. M.

(2) MUR., p. 1896, ex opere Nicæa illustr., p. 1, t. IV; BOLLAND., t. III Maii, p. 685.

(3) Ita scheda Marinii dormii, nisi mendosa est, ut puto, pro dormit. — A. M.

(4) PETRUS POLYDORUS, Vit. et act. et antiq. monum. S. Pardi Larinensium episcopi, olim mss. apud Marinium.

(5) E schedis sacrar. pontif.

ROME.

E cæm. Cyriacæ vel Callisti ad loc. mart.

Populonio in pace
idus iunis (1)



CCXCVII.

LEGIUNI, SUR LE LAC MAJEUR, DANS L'ITALIE SEPTENTRIONALE; PLAQUE DE MARBRE SUR LE CÔTÉ DU GRAND AUTEL DE L'ÉGLISE DE SAINT-PRIMUS.

Lugduni, vulgo Legiumi, ad lacum Verbanum, in S. Primi, tabula marmorea imposita arcæ lateritiæ arcæ maximæ.

† Hic sc̄i Primi martirys (sic) corpus Venerandum in Xpo humatū quiescit, quod Dō dignus Sergius papa iunior Eremberto industri viro concessit ab urbe Roma cum hymnis ac laudibus spalibusque canticis dum esset translaturū. Quem inter sc̄os eius sp̄s teneat primatum In multis virtutibus et signis est declaratum. Reconditum est corpus beati Primi martyris Cum reliquis sc̄i Feliciani anno incarnationis dñi nri Ihu Xpi p̄ccvii kl. aug. indic. viii. ordinante dom̄. Angilberto archiepo anno xxiii. Passio sc̄or. v. id. iun.

CCXCVIII.

ROME.

E cæm. Thrasonis, cum amp. sang. Est modo Anagninæ in SS. Cosmæ ac Dam.

Prisciani (2).

CCXCXI.

FLORENCE. — CHAPELLE DU PALAIS RINUCCINI.

Florentiæ, in sacello domus Rinuccinæ cum corpore martyris, e cæm. Urbis.

Proiecti (3).

CCC.

ROME.

Romæ, apud præf. sacr. pontif., grandis tabula e cæm. S. Sebastiani, cum vasculo cruento.

Primi.

CCCI.

ROME.

E cæm. Callisti, cum vase sang.

Privato in pace
dep. iii. ian. bisomu (4).

(1) BOLDETT., p. 50, et 475.

(2) MARANG., Act. S. V., p. 89.

(3) GOR., t. III, p. 555, n. 27.

(4) MARANG. A. S. V., p. 115, ex eoque MUR., p. 1928, 8.

CCCXXVII.

ROME.

E cœm. Urbis, an. 1656, ad tumultum mart.

Raffinus qui vixit

an. xxiii. di. xviii. in pace (1).

—

CCCXXVIII.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, cum vase sanguineo

Sabinianus iii. k. novembris

dep (2).

—

CCCXXIX.

ROME.

E cœm. Urbis, cum vase sanguinis.

D. M. dep. iii. kal. octob.

Rutilo Alexxandro (sic)

qui vixit an. xxvii. m. vii.

D. iii. Sabbatia uxor cium

ce. vi. Xce. am. num. ia pac. (3).

—

CCCXXX.

ROME.

Romæ, in mus. Vaticano, e cœm. Urbis ad tumultum
martyris.

Bene merent . . .

in pace Satypo . . .

qui vixit annos . . .

P^M XLV^S Caesarieet Attico^S Coss^S 4)

—

CCCXXXI.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, an. 1165, cum cratero sanguineo.

Savinii bene merenti

in pace (5).

—

CCCXXXII.

ROME.

E cœm. Pontiani, ad tumultum mart.

D. P. Secundianus qui vixit

annis li (6).

—

CCCXXXIII.

CORNETO.

Corneti, in porta ecclesiæ.

Non obeunt isti passi pro nomine Christi.

Ecce Saturninus Sisinnius et Timotheus,

Hic bene cum caro requiescunt Symphoriano (7).

aliquæ. BOLDETT., p. 490, sic : *Sabbati dulcis anima*
roga et pete. Nihil amplius.

(1) E schedis sacrar. pont.

(2) BOLDETT., p. 494.

(3) Scheda Marinii sic habet.

(4) In schedis sacrar. pontif. dicitur lapis fuisse
ad loculum martyris.

(5) E schedis sacr. pont.

(6) BOLDETT., p. 490.

(7) GUN., p. 370, 7. Vide ejusdem indices, p. 71.

CCCXXXIV.

ROME.

Romæ, ad S. Saturnini.

Morum martyrum cultor Damasus ep̄s servus Dei

Ola nunc X̄i fuerat ebarta cinis an . . .

Tempore quo gladius secuit pia viscera matris,

Sanguine mutavit patriam namque genusque,

Romanum civem sanctorum fecit origo.

Mira fides rerum ! docuit post exitus ingens,

Cum lacerat pia membra, fremit Gratianus ut hostis,

Postea quam fellis vomuit concepta venena

Cogere non potuit xpm te sancte negare,

Ipse tuis precibus meruit confessus abire.

Supplicis hæc Damasi vox est, venerare sepulchrum,

Solvere vota licet, castasque effundere preces ,

Sancti Saturnini tumultus quia martyris hic est (1).

—

CCCXXXV.

ROME.

Romæ, in mus. Vatic., e cœm. Agnetis, cum amp. saxj.

Rufus tabela-

rus (sic) depositus iii. idu

dec. (2).

—

CCCXXXVI.

ROME.

E cœm. Gordiani, cum vasculo cruento.

Felix fratri Sebero

benemerenti qui vixit

annis xxiii. dormit in pace

vi. idus octobris (3).

—

CCCXXXVII.

ROME.

E cœm. Cyriacæ 1656, ad loculum mart., in calce

Rufus (4).

—

CCCXXXVIII.

ROME.

E cœm. Prætextati, in calce, cum ampulla sanguinis.

Servus Dei (5)

—

CCCXXXIX.

ROME.

In cœm. Callisti inscriptum calci adherenti, vitreis
phialis positis ad tumulos SS. mart. Saturnini,
Victoris et Nicasilii.

Sa. Saturnini

Saug. Sa (6).

(1) Ex cod. Pal., p. 62, b., GRUTERUS, p. 1172, 2,
cum varietate; SARAZAN., ed. S. Damas., carm.
25.

(2) Exscripsit LUPUS.

(3) BOLDETT.; p. 402.

(4) E schedis sacrarii pont.

(5) BOLDETT., p. 457.

(6) ARING., t. I, p. 297; BOS, p. 197, 199; BOL-
DETT., p. 186, 187; BOTTAR., R. S., t. III, tab. CC,
CCII; MAMACH., t. I, p. 461

CCCXL.

CONTIGLIANO, AU DIOCÈSE DE RIETI.

*Contiliani Reatinæ diœceseos lapis translatus cum
lipsanis S. mart. Secundini, e cœm. Callisti.*

Secundino benemerenti qui vivit (sic) annos XLII.

B. N. F. præft præf. quiescit in pace vi. idus
aug. (1).

CCCXLI.

SAN-SEVERINO, DANS LES ÉTATS DE L'ÉGLISE.

*Septempeda, in sacello gentis Gentilia, cum ossibus
mart. Septimii repertis in cœm. Hermetis, et dono
datis a Bened. XIII, P. M., Antonio Gentilio,
an. 1726.*

Septimius Eraclius qui vivit annis XLIII. mes.

III. Sei Iuliane Licinia coniugi suo cum quem
vixit annis XVIII. mess. vi. benemerenti fecit

☩ (2).

CCCXLII.

ROME. — CIMETIÈRE DE THRASON.

Severo marito bene-
merenti uxor, qui vixit an-
nis ses (sic) menses tres di-
es octo, bene merenti in pace (3).

CCCXLIII.

ROME.

*Romæ, in vestibulo palatii archipresbyteri. S. Mariæ
Majoris, in arca marmorea.*

☩

Martyres Simplicius et Faustinus
qui passi sunt in flumen Tibere et posi-
ti sunt in cimiterium Generoses super
Filippi (4).

CCCXLIV.

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum vase sanguineo.

Innoc. Severo vixit
ann. XIII. ☩ et dies XXII (5).

CCCXLV.

ROME.

E cœm. viæ Salaria, ad tumulum mart.

Siricius qui vixit an-
nis IXX. in pace. ☩ (6).

CCCXLVI.

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum ampulla sang.

X. Ks. Sibilli (1).

CCCXLVII.

ROME.

E cœm. Gordiani, cum vase sang.

Theodorus (2).

CCCXLVIII.

ROME.

*in pariete exteriori eccl. SS. Nerei et Achillei, la-
vis repertus cum ampulla sang. in cœm. Lucinæ.*

. . Subicius qui vixit annis

. . et menses sex qui in pa (3).

CCCXLIX.

ROME.

*Romæ in viridario domus probationis religionis
Paulinæ, juxta ecclesiam S. Michaelis in Burgo S.
Petri.*

Salpicius ☩ martyr.

Servilianus ☩ martyr (4).

CCCL.

A NAPLES.

Neapoli, in monasterio S. Severini.

Hic duo sancta simul divinaque corpora iacent

Sosius unanimes et Severinus habent (5).

CCCLI.

ROME.

E cœm. Cyriacæ cum ampulla sanguinis.

† Sisini † (6).

CCCLII.

ROME.

*In cœm. Priscillæ, via Salaria, in calce ad tumulum
martyris.*

Terentianus (7).

CCCLIII.

ROME.

*Romæ, apud præf. sacr. pont., reperta, an. 1788. ad
loculum martyris, in cœm. Cyriacæ.*

Sorilioni
karissime in P.

(1) BOLDETT., p. 415, ex quo MUR., p. 745, l.

(2) MARANG., Act. S. V., p. 420, ex coque MUR.,
p. 4959, 9. Vide BERNARDI GENTILII, Dissert. de an-
tiquit. Septemp., p. 85.

(3) MUR., p. 1942, 2.

(4) REINES., cl. XX, n. 591; ARING., t. I, p. 220;
BOS., p. 422; FLEETW., p. 481. MAMACH., t. III, p.
245; BOLLAND., t. VII Jul., p. 55; FLORENTIN.,
Martyrol., p. 687; aliique.

(5) MARANG., Act. S. V., p. 94; MUR., p. 1941, 9.

(6) REINES., cl. XX, n. 592; ARING., t. II, p. 151;
BOS., p. 564; FLEETW., p. 482; BOLDETT., p. 541
et 478, habet annos XXVIII.

(1) MARANG., Act. S. V., p. 81

(2) BOLDETT., p. 491.

(3) REINES., cl. XX, n. 195; ARING., t. I, p. 553;
FLEETW., p. 484.

(4) Ex cod. Barberin., 5022, p. 81. REINES., cl.
XX, n. 189; ARING., t. II, p. 8; aliique. Cod. DONI,
p. 591, ex cod. Vat., 5241, sic: *In horto ardis S.
Michaelis regionis Leoninæ, Sulpicius martyr, Severi-
nus martyr.*

(5) REINES., cl. XX, n. 191, ex CAPAC., H. M. L.;
cap. 15; FLEETW., p. 479.

(6) E schedis sacrar. pont.

(7) BOS., p. 565; ARING., t. II, p. 150.

E cœm. Prætextati ad tumult. mart.

Victori benemerenti qui vixit annis N. xiii. menses x (1)

CCCLXXIX.

TRENTE, DANS LE TYROL.

Tridenti in cœm. eccl. cathedralis, in arca marm. quæ sita olim fuit in ara principe.

Suscipit adlethas animas Domino dare lætas.

In virtute crucis terit idola præco salutis.

Pro fidei zelo moriens fruitur modo caelo.

Ad patris exequias currunt populi venerandas.

Obsequio turbæ propria sep litur in urbe.

CCCLXXX.

POLA, EN ISTRIE.

Paulæ, in oratorio Joh. Baptistæ Catalani lapis cum lisanis S. mart. e cœm. Thrasonis, an. 1756.

Vitalini merenti in P.

Vixit annis viii. m. viii.

d. xvii. par. fec. dep. iiii. k. mar. (2).

CCCLXXXI.

ROME.

E cœm. Urbis an. 1656, cum calice sanguineo

Vitalio in pace
an. iiii. diebus v.
parentes fecerunt
merenti (5).

CCCLXXXII.

ROME.

Romæ, in eccl. S. Ægidii Virginum carmelit. disalceat. corpus S. mart. Verissimi e cœm. Priscillæ;

M. Virissimus qui vixit

annos lii. quesquet in pace (4).

CCCLXXXIII.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ad tumult. martyris.

Victorinu in pace (5).

CCCLXXXIV.

ROME.

E cœm. via Salaria, ad tumultum mart. In ipso lapide sculptus cernebatur culter, pecten, aliudque ferreum instrumentum.

Vitalianus qui vixit ann.

xiii. et men. iv. Parentes

filio benemerenti.

(1) MARANG., *Act. S. V.*, p. 109; MUR., p. 1986, 8.

(2) MARANG., *Act. S. V.*, p. 85; MUR., p. 1959, 2.

(3) E schedis sacrar. pont.

(4) BOLDETT., p. 451.

(5) BOLDETT., p. 494.

CCCLXXXV.

ROME.

E cœmet. Urbis, an. 1656, cum ampulla sanguinis.

Vincentio R (2)

CCCLXXXVI.

FLORENCE.

Florentiæ, in sacello domus Rimuccimæ, corpus S. mart. Victorini e cœm. Cyriacæ cum tegula inscripta.

Victorini (5).

CCCLXXXVII.

TOURS, EN FRANCE.

Turoni, in cathedrali, cum corpore mart. e cœm. Cyriacæ sub Alex. VII, P. M.

Flavius Lupicino et Iobino cons. vii. idus iunias decesset (sic) de seculum puer Victorinus qui bixit annus xxxvii. m. x. d. x et cum uxore fecit abus ii. m. iii. DP. v. idus iunias venemerenti in pace (4).

CCCLXXXVIII.

FLORENCE, DANS LA FAMILLE ARINGHI.

Florentiæ, apud Aringios, in sacello cum corpore S. mart. reperti in S. Cyriacæ.

Vitalio benemerenti

im. (sic) P. qui vixit an. xxv. pr. non. ian. (5)

CCCLXXXIX.

LIEU INCERTAIN.

Vitalis mart. et S. Martialis et S. Alexandri.

Dum peritura Gethæ posuissent castra sub Urbe,

Moverunt sanctis bella nefanda prius.

Istaque sacrilego verterunt corde sepulchra

Martyribus quondam rite sacrata piis.

Quos monstrante Deo Damasus sibi papa probatos

Affixo monuit carmine iure coli.

Sed periit titulus confracto marmore sanctus.

Nec tamen his iterum posse latere fuit.

Diruta Vigilus nam mox hæc papa gemiscens

Hostibus expulsis, omne novavit opus.

(1) ARING., t. I, p. 555; REINES., cl. xx, n. 224; FLEETW., p. 504.

(2) E schedis sacrar. pont.

(3) GOR., t. III, p. 255, n. 29.

(4) MUR., p. 584, 2, ponit e cœm. Callisti, ex MABELL. V. EUSEB. *Epist. de cultu SS. ign.*, p. 27; MABELL. *Supp. ad Diplom.*, p. 15.

(5) BOLDETT., p. 542; MUR., p. 1959, 2, ex GORIO, t. I, p. 511, n. 52

CCCXC.

SAN-VITTORINO, DANS LES ABRUZZES.

Amiterni, in concha marm.

Iubente Deo Christo nostro
Sancto marturi Victorino
Quodvuldeus ep̄is de suo fecit.

CCCXCI.

ROME.

Romæ, in cœm. viæ Appiæ calci inscriptum.

Ulvasio
marturi (1).

CCCXCH.

BOLOGNE.

*Bononiæ, in S. Stephani, ingens tabula opposita fronti
aræ inscriptæ D. Nicolao, numeri additi posteriore
manu XIII vel XIV sæculo.*

CCCL

(Ici un paon.)

Beatis-
si † mo
martire Vitale (2).

XXIX

(Ici un paon.)

CCCXCHII.

ROME.

*Romæ, in cœm. Callixti ad tumulum martyris, ex
opere vermiculato.*

‡ Upi coiuci Binimian in pace (3).

CCCXCIV.

ROME.

E cœm. S. Agnetis ad lœculum marm.

Urbicus Alexandro fratri
karissimo in pace (4).

CCCXCV.

PONTOISE, EN FRANCE. (ATTRIBUTION DOUTEUSE.) —
SACRISTIE DE L'ANCIENNE ABBAYE. — INSCRIPTION
PLACÉE SUR LES RELIQUES DE SAINT URSIN, MARTYR.

*In sacrario privato Abbatie Pontisaræ (Pontisaræ?)
cum corpore S. martyris Ursini.*

Ursinus cum coiuge Leontia
vixit annis xx. m. vi. et fuit
in saeculo annis xlviii. m. iiii.
d. iiii. kal. iun. (5).

CCCXCVI.

ROME.

*E cœm. Callixti ad tumulum martyris.
Ursulo. in. pace. D. P. v. idus. septembr. (6).*

(1) BOSIUS, p. 196.

(2) PETRACCUS, p. 512, valde antiquam existimat, omittitque notas numerales.

(3) ARING., t. I, p. 556. Lege *Binimia in pace*.

(4) E schedis sacr. pont.

(5) BOLDETT., p. 415, ex MABILLON., *de SS. ign.*, p. 44.

(6) BOLDETT., p. 477.

CCCXCVII.

ROME.

*E cœm. S. Hermetis, cum amp. sang.
Ursinus (1).*

CCCXCVIII.

ALTAVO, DANS LE LATIUM

*Altavi in Hernicis reperta est capsula plumbea, in qua
hæc erant incisa.*

Hic reconditu ē corpus S. Xisti
PP. Pim. et m̄r. (2).

CCCXCIX.

ROME.

E cœm. Urbis, an. 1658, ad tumulum martyris.

Ursi in pace (3).

CCCC.

ROME.

*E cœm. Callisti cum vase sang.
Gosimu in pace (4).*

CCCCI.

CAMPAGNE DE ROME.

*In Tusculano Passioncii, e xenedochio S. Joan. Caly-
bitæ, juxta pontem insulæ Tiberinæ, in medio fronti-
tis arcæ marmoreæ.*

† Hic requiescunt corpora
scorū martyru Yppoliti,
Taurini, Herculiani, atq.
Iohannis Calibitis.
Formosus ep̄s
condidit (5).

CCCCII.

TIVOLI, PRÈS DE ROME.

*Tibure, bonis litteris et magnæ antiquitatis repertus
lapis una cum corpore S. Zotici, sub ara principe
eccl. Carmelitarum.*

† Hic requiescit Zoticus martir (6).

Autre inscription trouvée dans le même lieu, mais d'une
date plus récente.

† Hic requiescit Zoticus m̄r.

CCCCIII.

ROME.

*Romæ, apud præf. sacr. pont., e cœm. Cyriacæ ad
tumulum martyris.*

Hilara coniu . . .
benemerenti . . .
fecerunt qu
minus xxxv. e
in pace

(1) MARANG., *Act. S. V.*, p. 121.

(2) Cod. DONI, p. 559, a TURRIGIO.

(3) E schedis sacrar. pont.

(4) BOLDETT., p. 475.

(5) PASSION., *Inscr.*, p. 121, 6; GRUT., p. 1053, 6;
FLEETW., p. 415; aliique.

(6) Exscripsit LUPUS.

CCCCIV.

CORNETO.

Corneti, in effodienda humo sub ruderibus veteris ecclesie diruta reperta arca marmorea, in qua ossa plurimorum martyrum sub hoc elogio in lamella plumbea.

† Ece depoīta
sunt hic corpo-
ra sanctorum
se vi. mar. (1).

CCCCV.

LIEU INCERTAIN.

En me purpureo decoravit sanguine x̄ps,
Magna qui domuit mortis virtute causam.
Morte sua D̄nus detraxit fauce draconis
Prædam quam dudum frangendo dente tenebat.
Isto vos fidei signo munite fideles
Quo x̄ps sancta D̄nus nos morte redemit.
Sanguine me proprio roboravit mundi creator,
Vincula qui mortis fregit tartarea potens (2).

CCCCVI.

ROME.

Sanctorum quicumque legis venerare sepulchra.
Nomina nec numerum potuit retinere vetustas.
Ornavit Damasus tumulum, cognoscite, rector.
Pro reditu cleri x̄po præstante triumphaus
Martyribus sanctis reddit sua vota sacerdos (3).

CCCCVII.

ROME.

E cœm. Lucine, cum phiala sanguinea.



Cum pari suo Bonifatia volu-
it fieri benemerenti in pace
qui vix. plus minus annus ♀xxxx
et fecit cum cupare sua ♀annus ♀xxii.
dipositus ♀iiii. kal. ♀maias (4).

CCCCVIII.

ROME.

Lucine, in basil. Vaticana, in basi columnæ marmoreæ.

Loc. Ma. c. clviii. inc. (5).

(1) BOLDETT., p. 682.

(2) GRUT., p. 4168, 6, ex cod. Pal., p. 48; FLEETW., p. 551.

(3) GRUT., p. 4171, 5, ex cod. Pal., p. 59; SARAZ., *Op. S. Dam.*, carm. xxii; MEREND., *carm.* xvi; aliique.

(4) BOLDETT., p. 589; MUR., p. 1844, 10.

(5) ARING., t. I, p. 24, et Bös., p. 55, legunt *locus martyrum cclviii. in Christo.*

CCCCIX.

ROME.

E cœm. Callisti, cum vasculo sanguineo.

Flavius Lupicus filio suo

In pace que vix. an. ef. mi (sic) xi (1).

CCCCX.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum martyris, litteris rubricatis.

. . . oso bene meren-

. . . ace qui vixit ano

. . . ed meo iii. ed. di. xx.

Gaudioso beneme-

. . . renti filio in pace

. . . qui vixit ann. ⲟⲃⲓ

. . . ed. meses v (2).

CCCCXI.

VÉRONE.

Veronæ, in S. Mariæ vulgo DELLA FRATTA, sub mensa altaris in lamina plumbea, detecta an. 1706.

† A. D. O. C. ciii. ic. re-

quiescit Kibertus in pace

quixit xlii. et ic passus

est mortem ii. idus

agusti pro Christi nomine (3).

CCCCXII.

EGLISE DE SAINT-LAURENT IN CAMPO, EN OMBRIE.

Plumbea lamina inventa an. 1520, in arca S. Demetrii, in ecclesia abbatiæ S. Laurentii in Campo, in Umbria.

H. R. Q. E.

S. C. P. S.

D. M. †. I. (4).

CCCCXIII.

ROME.

Diza dep. xiiii. kal. maias

in pace (5).

CCCCXIV.

ROME.

E cœm. Callisti.

ⲁⲟⲣ. ⲁⲓⲁⲃⲓ ⲛⲉⲣⲟⲤ

abe (6).

(1) BOLDETT., p. 598.

(2) E schedis sacr. pont.

(3) Edidit MUR., t. V. AA. med. æv., p. 55. Muratorius legit *Dei pro Christi. Corsin. post N. G.*, p. 47; LAMUS, *Nolit. flor.*, an. 1749, p. 55, ubi de martyribus sub Longobardis. Kibertus martyr Veronæ, an. 705, uti Marinium docuit canonicus Dyomisius.

(4) In scheda Marinii hæc interpretatio est: *hic requiescit corpus pretiosum sancti Demetrii martyris Thessalonicensis incltyti.*

(5) E schedis sacr. pont.

(6) MARANG., *Amph. Fl.*, p. 78.

CCCCXV.

MILETO, AU ROYAUME DE NAPLES

Miletti.

Καὶ τοῦ ἁγίου μάρτυρος
Ὀνησίππου (1).

CCCCXVI.

ROME.

Romæ in mus. Vaticano.

Τόπος Φιλήμωνος (2).

CCCCXVII.

ROME.

Romæ apud præf. sacr. pont., e cœm. Cyriacæ, cum
vase sang. litteris clavo ductis.

Πολυ

Πολύχρονον

ἐνθάδε κείτε

CCCCXVIII.

ROME.

E cœm. Lucinæ, ad ampulum martyris.



Γρηγορι (3).

CCCCXIX.

ROME.

E cœm. Pontiani.

Στερχορι (4).



CCCCXX.

BOLOGNE.

Lononiæ, in typographio e cœm. Cyriacæ, cum vase
culo sanguinis.

Πατρικι ϙ
ἔζησεν ἔτη ξγ (5).

CCCCXXI.

ROME.

Rom. in mus. Vat. e cœm. S. Agnetis.

Τερεντελιανού
ζη (6).

CCCCXXII.

ROME.

E cœm. S. Hermetis.

Ἐν εἰρήνῃ κοιμήσεται
Μοδῆστου ϙ (1).



CCCCXXIII.

ROME

E cœm. Urbis, ad loculum martyris.

Ζωσιήων

ἔζησεν ἔτη λ

ἑτελεύτησεν

ἡμέσῃ πέμπτῃ (2).

CCCCXXV.

PRATO.

Prati in sacello collegii Cicognini cum ossibus S.
mart., et vase sanguinis, e cœm. Cyriacæ.

Πιστις τῷ εἰδίῳ

ἀδελφῷ μνημίων

ἀνέθηθεν

CCCCXXV.

ROME.

Romæ apud præf. sacr. pont. e cœm. Caevodii cum
vase sang.

. . . ος ἐτῶν η

. . . ενθε ω-

. . . ισε μνη-

. . . ενθε ω ε (3)

CCCCXXVI.

ROME.

E cœm. Callisti.

Κιρηνίς (4).

(Deux colombes et quatre pa.mes.,

CCCCXXVII.

ROME.

E cœmet. Callisti cum duabus ampullis.

Λουκι (5).

CCCCXXVIII.

ROME.

E cœm Saturnini.

Ιο Ὀκσάκιος (6).

(1) MARANG., Act. S. V., p. 74; PLACENTIN., p. 25; LUP., p. 102. Mr. — Malim legere *κοίμησις*. — A. M.

(2) E schedis sacrar. pont. Ego Marinianam schedam sic explico vel reformo. — A. M.

(3) Indidem.

(4) ARING., t. I, p. 556; REINES., cl. xx, n. 286; FLEETW., p. 381.

(5) BOLDETT., p. 479.

(6) ARR., t. I, p. 555; REINES., cl. xx, n. 63; FLEETW., p. 396. Lege *ισὸς*: Εὐστάκιος.

(1) SPON., Itin., t. III, p. 161.

(2) ODERIC., Diss., p. 27.

(3) E schedis sacrar. pont. Exscripsit LUPUS.

(4) BOLDETT., p. 377.

(5) BOLDETT., p. 479; PLACENTIN., p. 155; MUR., p. 1921.

(6) E schedis sacrar. pont.

URBINO.

Urbini, in palatio ducali, e cœm. D. Helenæ.

Ἁγίος Θεοσεβής

Ἐυτροπος ἐν ἱερῶν

νίδος ἐποίησεν κ. πρ.ο. Ι. κ.σ.ε.π. (1).



CCCCXXX.

VELLETRI.

Velitris in ædibus Borgianis cum ossibus S. mart. repertis in cœm. Priscillæ.

Ἐνθάδε κίτε Ζώσιμος

διδάσκαλος ἐτῶν .η.

εἰρήνη σοι ἦτω (2).

CCCCXXXI.

CATANE.

Catinæ apud religiosos Dominicanos cum ampulla sang.

Ἐξήσεν Μαρτυριος

ἔτη εἴκοσι δύο.

εἰρήνη σοι ☩ (3).

CCCCXXXII.

ROME.

Tabula reperta in cœm. Callisti, cum ampulla sanguinea, et dono data cum reliquiis mart. Petro Ottobono card., a quo habuit Carlotta regina Galliarum.

Ἐψύχη Ὁνήσιμος

οὐδὲς ἀθάνατος

(4) πέρ γες (4).

CHAPITRE VIII.

Epitaphes de femmes martyres.

I.

ROME.

E cœm. Callisti ad loculum martyris.

Agape in pace (5).

II

ROME.

Romæ, in cœm. Callisti ad loculum martyris.

X Acusta xx (6).

III.

URBANIA, PRÈS D'URBINO, DANS LES ÉTATS DE L'ÉGLISE.

— CHAPELLE DE LA FAMILLE MATAROTTA. — PIERRE VENANT DES CATACOMBES DE THRASON, AVEC UNE AMPOULE PLEINE DE SANG.

Urbania in sacello gentis Matarotia, tabula effossa in cœmeterio Thrasonis cum ampulla sanguinis.

D. M. S.

Deminae merenti et bene viventi Acaulae Caramantiae coniugi suae quae vixit annis(1) FABRETT., p. 588, quem vide; CORSIN., p. 55; EUSEB., *Rom. ep.*, p. 14; MAMACH. t. III, p. 255.(2) MARANG., *Act. S. V.*, p. 75; MUR., p. 1964, 9, habent ἡνω; CORSIN., p. 26; BOLD., p. 571.

(3) MUR., p. 1910, 5.

(4) Ita mendose, ut ceteræ, MUR., p. 1918. 10.

(5) E schedis sacrar. pont.

(6) Indidem.

N. xxv. Val. Iuanus coniueae dulcissimæ posuit (1).

IV.

OME.

*Romæ in cœm. S. Agnetis ad loculum martyris.*Aelia Aurelia quae
bixit an. xiii. m. xi.

d. xxvi. in pace (2).

V.

ROME.

E cœm. Priscillæ, ad tumulum martyris.

Venerius coniugi Aelie

Tigridi que vixit me-

cum an. xxviii. hūm. fecit (3).

VI.

ROME.

E cœm. Priscillæ cum ampulla cruenta, an. 1665.

B. D. M.

Aelianæ dulcis anima

que vixit ann. tribus m. iii.

dies xviii. horas duas (4).

VII

ROME.

*Romæ apud ab. Trojettum ex cœmeterio S. Saturni ad loculum martyris.*Amaionæ matri dulcissi-
mæ Victoria filia fecit.

Ἐστὶς ἡ mater ἡ vixit ἡ an. (sic).

VIII.

ROME.

E cœmeterio Callisti ad tumulum martyris.

Mire pudice casteq.

compari Aelianæ

que. vix. an. x. m. viii. d. i. ☩ (5).

IX.

VELLETRI.

*Velitris, in mus. Borgiano, e cœmeterio Thrasonis, ad tumulum martyris.*Aemiliae Victoreae coniugi
castissimæ et incomparabili feminaequae vixit annis lxx (sic) m. iii. et in coniugio
perseveravit annis xxxvii. m. viii.

Tremelius Fortunatus maritus (6).

(1) MARANG., *A. S. V.*, p. 85; MUR., p. 1819, 4. Sic MARINIUS habuit ab amico LANCELLOTTO. At in ead. variat.

(2) E schedis sacrar. pont.

(3) MARANG., *Res ethn.*, p. 455.

(4) E schedis sacrar. pont., FABRETT., p. 576, n. 157, e schedi. chisianis.

(5) BOLD., p. 585.

(6) MARANG., *A. S. V.*, p. 81. *Victoriæ*; MUR., p. 1821, *Victorinæ*.

X.

ROME.

E cœm Cyriacæ, ad loculum martyris, ingens tabula reperta an. 1791, nunc Clarii in cathedruli.

Agapeni benemerenti, quæ vixit annos plus minus xxxvi. CQC fecit cum marito ann. mii. Deposita in pace xvii. kal. sept. $\text{C}\text{F}\text{I}\text{C}$ Stilicone VC. cons. (1).

XI.

ROME.

Inclita vota suis adquir . . . præmia laudis
Dum perfecta micant mente fide meritis.
Virginis hoc Agne clauduntur membra sepulchro,
Quæ incorrupta tamen vita sepulta tenet.
Hoc opus argento construxit Honorius amplo
Martyris et sanctæ virginis ob meritum (2).

XII.

ROME.

E cœm. Urbis, ad tumulum martyris.

Albinæ quæ vixit annos xiv. menses iii.
Decessit in pace benemerens (3).

 K

XIII.

ROME.

E cœm. Thrasonis cum vase sanguinolento, est Anagninæ in SS. Cosmæ et Damiani.

Anna quæ vixit ann. xviii. m. iii
dies xviii. B. M. K in pace (4).

XIV.

CATANE.

Catini in Sabinis, e cœm. Cyriacæ, cum ipso corpore S. mart. Amantia.

Amantia coniugi dulcissimæ bene
merenti dum vixit ann. xxxv.
m. vi. d. viii. dep. vi. id. dec.
in K pace (5).

XV.

ZARA, EN DALMATIE.

Jadera in S. Petri, in arca lapidea, in qua corpus S. Anastasiæ virg. et mart.

In nomine sanctæ Trinitatis hic
requiescit corpus beatæ sanctæ
Anastasiæ. De donis Dei et sanctæ
Anastasiæ Donatus peccator epi-
scopus fecit. Deo gratias (6).

(1) MORCELL., *Opusc., inscript., miscell., antiq. inscr.*

(2) Ex cod. Closterneoburg., sæc. xi.

(3) E schedis Marianis.

(4) MARANG., *A. S. V.*, p. 89; MUR., p. 1827, 5.

(5) BOLD., p. 342; MUR., p. 1825, 5.

(6) UGHELL., t. V, p. 1421.

XVI.

ROME.

E cœm. Callisti cum ampulla sanguine respersa.

Antonia an
ima dulcis
in pace ti-
bi Deus
refrigerit (1).

XVII.

ROME.

E cœm. S. Agnetis ad loculum martyris.

Aquila vixit annis
dece et octo it C fecit
cum marito beati
et menses duo et diis (2).

XVIII.

ROME.

In cœm. Priscillæ ad tumulum martyris.

Aretusa (3).

XIX.

ROME.

E cœm. Urbis, an. 1658, cum ampulla sanguinis.

Artemia (4).

XX.

ANAGNI.

Anagninæ, in ecclesia virginum vulgo de Charitate, cum corpore mart. Aufeniæ reperto in cœmeterio Thrasonis. Litteræ et imago orantis feminæ auro infectæ sunt.

Anima dulcis Aufenia virgo
benedicta quæ vixit an. xxx.
dormit in pace (5).

XXI.

ROME.

In pavimento ecclesiæ S. Mariæ Transtib., e cœm. Callisti, ad tumulum martyris.

Aurelia Aproniana quæ vixit annis
xxi. menses v. dies xviii.
Fecerunt sorores benemerenti in pace (6).

XXII.

ROME.

In cœm. Callisti ad loculum martyris.

Aurelia Concordia (7).

(1) BOLD., p. 418. BLANCHINIUS, *H. Q.*, t. I, part. II, p. 199 et 200, multa disserit de vase sanguineo, quæ legere opere pretium erit.

(2) E schedis sacrar. pont.

(3) Indidem.

(4) Indidem. Vide BOLLAND., t. II Jul., p. 374.

(5) Ex epistola episcopi Anagnini ad Ben. XIV, P. M. MARANG., *A. S. V.*, p. 83; MUR., p. 1833, 11.

(6) BOLD., p. 409, qui habet *Aulelia*. — De l pro r disputavi ad Cicer., *de Rep.* lib. I, 5. — A. M.

(7) E schedis sacrar. pont.

XXIII.

ROME.

E cœm. S. Helenæ ad loculum martyris.
Aurelia Suryna (1).

XXIV.

ROME.

Romæ, in cœm. SS. Thrasonis et Saturnini, an. 1751,
epitaphium inventum cum cruento vasculo.

Auguste in
bono refrige- †
geres dulcis (2).



XXV.

VELLETRI.

Velitris in museo Borgiano, e cœmeterio Thrasonis cum
vase sanguineo, pessimis litteris.

Aurelieti
Lumeneti
Flavius Terentius
coniugi suae (3).



XXVI.

ROME.

E cœmeteriis Urbis cum vase sanguineo.
Aurelia Austina cuquen (sic) vixit ann.
xxviii. te in pace (4).

XXVII.

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum ampulla sanguine madida.

Aurelia
Felicissima
que vix. annis.
xxx. d. xiiii. kal.
oct. (5).

XXVIII.

ROME.

In sacello S. Aloysii Gonzagæ collegii Romani cum
corpore S. mart. Candidi reperto in cœm. S. Her-
metis, cujus tumulus duobus calicibus sanguinolentis
distinguebatur. Litteræ minio infectæ.

☩ Candidus ☩
☩ coniugi sui ☩
☩ Belline (6). ☩

(1) BOLD., p. 488.

(2) EXSCRIPSIT LUPUS et edidit, p. 11; MUR., p. 1854, 1; MARANG., A. S. V., p. 80; GOR., *Symb. fer.*, III, 126.

(3) MARANG., A. S. V., p. 100; MUR., p. 1855, 4.

(4) E schedis sacrar. pont.

(5) MARANG., A. S. V., p. 99; MUR., p. 1854, 6.

(6) MARANG., A. S. V., p. 121; LUP., p. 55, qui EXSCRIPSIT; MUR., p. 1849, 7, et 1518, 11; LUP., *Op. posth.*, t. I, p. 76, 175, 237.

XXIX.

ROME.

E cœm. Callisti, ad loculum mart. Aureliæ, cujus lip-
sana cum ipso lapide asportata Florentiam, jacent in
eccl. S. Lucie Magnolorum.

. . Aureliæ ☩ Agape . . (1).

XXX.

ROME.

E cœm. Cyriacæ cum ampulla sanguine aspersa.
Aur. Dionysius Aureliæ
Surine coniugi benemerenti
in pace (2).

XXXI.

ROME.

E cœm. Priscillæ cum vasculo sanguinis, an. 1665.
Aurelius Hermaiseus Aureliæ
Severe coniugi benemerenti
cum qua vixit annum et
menses x. titulum posuit (3).

XXXII.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum mart.
Benedicte in que (sic) vext (sic)
an. XIII (4).

XXXIII.

ROME.

E cœm. Urbis, cum vase sanguineo.
Benedicte
in pace (5).

XXXIV.

ROME.

Apud cardinalem Zeladam, e cœmeterio Urbis, cum
ampulla sanguine aspersa, litteris minio tinctis.

Aurelia Irene
annis vixit xx.
merenti coniugi.

O.

XXXV.

ROME.

E cœm. S. Agnetis ad loculum martyris.
Aurelia Victoria (6).

XXXVI.

ROME.

In S. Bibianæ, in ara majori, lamella plumbea reperta
in conditorio ipsius sanctæ.

† Bibian. virg. (7).

(1) GOR., t. I, p. 461, n. 29.

(2) BOLD., p. 55; MUR., p. 1857, 5.

(3) E schedis sacrar. pont. FABRETT., p. 550, n. 20, e schedis Chisianis.

(4) E schedis sacrar. pont.

(5) Indidem.

(6) Indidem.

(7) BOLD., p. 701.

XXXVII.

ROME.

Ad tumulum martyris in cœm. Urbis.

Benerosa
benemerenti par-
entib. desiderantis.
Anucla Taetrium (1).

XXXVIII.

ROME.

Apud Boldettum, e cœm. Gordiani, cum vasculo cruento, litteris in servæ modum asperis.

Bibia Bitalis (2).

XXXIX.

ROME.

In hortulo canonicorum S. Mariæ Traustib., reperta an. 1729, in cœm. Gordiani, cum vase cruento.

Argentillus Benerose eq.
in pace K (5).

XL.

FLORENCE.

In sacello senatoris Ginorii, cum lipsanis S. Venerosæ, e cœmeterio Priscillæ.

Benerosa in pace
quæ vixit. an. xxxv.
d. ii (4).

XLI.

ANAGNI.

*Anagninæ, e cœm. Thrasonis, ad loculum martyris, at-
teris miniatis, in SS. Cosmæ et Damiani.*

Puellam Bibi-
. N. E. T. M. A. N.
N. xii. defun-
cta (5).

XLII.

ROME.

*Post sacrarium S. Mariæ Traustib., in sacelli pa-
vimento. Fuit ad tumulum martyris Victorinæ in
cœmeterio Cyriacæ.*

Victorina in
pace et in K (6).

(1) E schedis Barberiniis.

(2) Ita legendum videtur apud Lupium, p. 62, qui eusam exhibet. BOLDETTUS legebat *Viria Vitalis*.(3) LUPUS, p. 154. Porro *eq.* lege *cesquenti*. — A. M.(4) GOR., t. III, p. 556. Dictio *in pace* latet in monogrammate.(5) MARANG., A. S. V., p. 92; LUP., p. 71, sed hic habet xxii; MUR., p. 1845, 2. — Lupius intelligit *Bibianetem*. — A. M.

(6) BOLD., p. 518.

XLIII.

GONZANO.

*Gentiani, in majore ecclesia, cum corpore martyris
Vincentiæ reperto in cœmeterio Helenæ, an. 1689,
et ducissæ Cæsariinæ donato a card. Caspare
Carpineo.*

Bincenia
in pace (1).

XLIV.

BOLOGNE.

*Bononiæ, sub ara maxima ecclesiæ PP. Cartusianor-
rum, cum sacris lipsanis martyrum.*

Cantabria
Serena
Constantia
bona femina
quæ vixit ann. xxxviii.
m. iii. dies vii (2).

XLV.

ROME.

*Romæ, apud præf. sacrar. pont., reperta cum vase san-
guineo, in cœmeterio Calepodii, ingens tabula.*Calemera deposita iii. idos (*sic*) decembres.

XLVI.

ROME.

E cœm. Calepodii, ad loculum martyris.

Surrentius T
Bincence (*sic*) coniuci
quæ b. an. xx. d. xx.
x. k. ian. (5)

XLVII.

ROME.

E cœm. Callisti, cum ampulla sanguine tincta.

Bonifatia
quæ vixit
anis iii. m. vi. in
pace (4).

XLVIII.

PISTOIA.

*Pistorii, in cathedrali, corpus S. Bonifacii mart. reper-
tum in cœmeterio Priscillæ, donoque, missum cum la-
de municipibus suis a card. Jul. Rospilioso, an. 1661.*

D. P. Bonifa-
tias (5).

XLIX.

ROME.

*E cœm. S. Hermetis, ad tumulum martyris.*Calumera K in pace (6).

(1) Tradita Marinio ab amico.

(2) E schedis Mariniis.

(3) E schedis sacrar. pont.

(4) BOLD., p. 565.

(5) ZACHAR., *Excurs. litt.*, t. I, p. 4, et in Parahom. ad T. FL. Clem. tumulum in t. 55. CALOGERA, p. 411, legit *depositus Bonifatius*.

(6) MARANG., A. S. V., p. 122; LUP., p. 55. PELLICIA, t. III, p. 221.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, ad loculum martyris,
Bonosæ benemerenti
in pace (1).

LI.

ROME

Romæ, apud præf. sacr. pont., in tegula reperta ad loculum martyris, pessimis litteris quæ incertam lectionem reddunt.

Brumassa 𐌱

D. M.

LII.

ROME.

E cœm. Callisti ad tumulum martyris. Exstat modo inagniæ in Parthenone SS. Cosmæ et Damiani.

Candida

in pace bixit

annos (sic) v. (*Ici une colombe et un arbre.*)

et meses xi. 𐌱 (2).

LIII.

ROME.

E cœm. Gordiani, cum vase sanguinis. Est Anagninæ in SS. Cosmæ et Damiani.

Spiritus Caprioles in

pace (3).

(*Ici l'image d'un chevreau.*)

LIV.

TOULOUSE EN FRANCE.

Tolosæ, apud PP. Augustinianos, cum corpore S. mart. Julii Roma misso, e cœmeterio Callisti.

D. M.

Iulia Evodia filia 𐌱 fecit

Castæ matri et bene merenti

quæ vixit annis LXX (4).

LV.

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum vase sanguineo. Est Anagninæ in SS. Cosmæ et Damiani.

Deposione Castes

iii. idus febrarias (sic)

anorum xxxvi. et meses

S. vi (5).

(1) E schedis sac. pont.
(2) BOLD., p. 366. Est in *Epist. episcopi Anagnini ad Ben. XIV, P. M.*
(3) MARANG., A. S. V., p. 102; MUR., p. 1849, 5.
(4) BOLD., p. 115, qui de ipsa disserit.
(5) Ex *Epist. epi. Anagnini ad Ben. XIV, P. M.*, p. 18, n. 76. MARANG., A. S. V., p. 81; MUR., p. 1850, 1.

VILLENGEN, DANS LE GRAND DUCHÉ DE BADE.

In eccl. monasterii S. Georgii Villingæ cum ampulla vitrea, et corpore Roma allato.

Coiugi dul-

cissimæ

Celestine

quæ bixit an.

xxx. in pac æ. (sic) (1).

LVII.

EGLISE DU COUVENT DE BANTINO, AU DIOCESE D'ACZERENZA, DANS LA POUILLE.

In ecclesia monasterii Bantini diœceseos Acherunt. corpus S. mart. Castoriæ, cum epigrammate detecto in cœmeterio Callisti, an. 1749.

D. P. Castores xii. kal. aprilis

quæ vixit ann. xxxi (2).

LVIII.

ROME.

E cœm. S. Basillæ, in calce, ad loculum martyris.

Constantia

Constantia virgo in pace neofita (3).

LIX.

FLORENCE.

Florentiæ, in sacello marchionis Rinuccinii, e cœmeterio Cyriacæ, cum corpore martyris reperto sub Alexandro VII.

Celasia 𐌱 (4).

LX.

ROME.

E cœm. Priscillæ, cum ampulla sanguinea.

𐌱

Cerviola in pace (5).

LXI.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ætecta ad loculum mart., an. 1682.

Claudia Secundinae filia

in pace (6).

LXII.

ROME.

Romæ, in cœm. Callisti, cum vase sanguinis.

Tatacentiæ anime innocenti

quæ vixit annis quinque menses x.

dormit 𐌱 in pace vi. kal. ien. (7).

(1) GERBERT., *Iter Germ.*, p. 219.

(2) MARINIUS vidit in schedis sac. pont. in quibus dicebatur inventus lapis in cœm. S. Agnes.

(3) LUP. p. 116; MARANG., A. S. V., p. 123; MUR., p. 1855.

(4) GOR., t. III, p. 355, n. 26.

(5) BOLD., p. 405.

(6) E schedis sac. pont., BOLD., p. 375.

(7) FABRETT., p. 555, n. 59. Lege *Tata Centig.*

LXIII.

ROME.

E cœm. Prætextati, cum ampulla sanguinolenta.

S̄ Claudiae S̄

S̄ Zoe S̄

filiae S̄ karissimæ.

Vixit annis XVI. S̄

S̄ virgo S̄ (1).



LXIV.

ROME.

E cœm. Calepodii ad loculum mart.

Casta DP. VIII. id. NOV. (2).

LXV.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, ad loculum mart.

Crescentia (3).

LXVI.

ROME.

Romæ, e cœm. S. Alexandri, ad loculum martyris.

Cornelia Rufinae

Cornelia Ingenua

matri dul. B. M. F. (4).

LXVII.

FLORENCE, FAMILLE RINUCCINI.

Florentiæ, apud Rinuccinios, reperta in cœmeterio SS Abdon et Sennen cum vasculo cruento.

Crispina in pace (5).

LXVIII.

PISTOIA.

Pistorii, in ecclesia PP. Societatis Jesu, cum corpore S. Constantiæ, reperto in cœmeterio Ostriano, cum ampulla sanguinis.

Nimium cito decidisti

Constantia mirum

pulchritudinis atque

idonitati (sic) quæ vixit annis

XVIII. MEN. VI. DIE XVI.

Constantia in pace (6).

LXIX.

ROME.

Romæ, e cœm. S. Agnetis, ad loculum martyris.

Cosstantia (sic) Marcellæ

Gregorius fecit (7).

(1) E schedis sac. pont., MARANG., A. S. V., p. 129; MUR., p. 1852, 5.

(2) E schedis sac. pont.

(3) Indidem.

(4) Indidem.

(5) Indidem.

(6) ARING., t. I, p. 553; FABRETT., p. 254, n. 58; FLEETW., p. 577; REINES., cl. XX, p. 278; ZACHAR., Exc. litt., t. I, p. 3. — Puto legendum *bonitatis*, ut est in alio simile lapide. Christiano, quem vidi in trio Juliano. — A. M.

(7) E schedis sacrar. pont.

LXX.

ROME.

Romæ, e cœm. Priscillæ, cum ampulla sanguinis, die 14 feb. 1655.

Crescentia in pace

LXXI.

ROME.

Romæ, in bibliotheca Vaticana, reperta ad tumulum martyris, in cœmeterio Cyriacæ.

Constantiæ (sic) coniugi bene merenti

quæ vixit ann. xxx. men. xi. dis. XIII.

Iustinus in pace.

LXXII.

ROME.

In cœm. S. Agnetis, cum vasculo sanguinis: tabulæ infixi erant duo nummi maximi moduli Juliæ Augustæ, initio secundæ lineæ, minimi in medio tertiæ, post syllabam Fa vocis Faentino.

Chrysogeniæ (sic) benemerenti coniugi que vixit annos xxv. Faentinus que vixit

cum Faentino annos VIII. coniugi benemerenti fecit (2).

LXXIII.

ROME.

E cœm. Urbis, die 27 Apr., an. 1656, cum ampulla sanguinis.

Crispina

Iul. Crispinæ fil. innocentissime Q. V. M. VIII. D. XXVII.

Iulius pater contra votum posuit (3).

LXXIV.

LA TOLFA, DANS LES ÉTATS PONTIFICAUX.

Toffiæ, in Sabinis, in S. Laurentii, lapis cum lipsanis S. martyris depositis sub ara maxima, eratus e cœmeterio Priscillæ, et testamento legatus ab Suecorum regina Christiana, cui dono dederat Alex. VII, pont. max., V. R., Francischetto Toffiensi, ord. Carmelit. ipsius reginæ a confessionibus.

Xstina. PE. XII (4).

Derrière.

Sentia Acteni coniugi cariccimæ (sic) et bene merenti et filius matri piētissimæ et sibi suisque libertis libertabusque posterisque eorum.

(1) Indidem.

(2) BONAROT., Numism., p. 421.

(3) E schedis sac. pont.

(4) Misit ad Marinium Amadutius an. 1786, cujus epistolam legi inter schedas Marinianar. Loci ejus presbyter litteras PE. XII. ✠ explicabat *passa est duodenis pro Christo*, quod neque Amadutio neque Marinio satis probatur. — A. M.

CI.

ROME.

In cœm. Urbis, repertus lapis, an. 1656, cum vase sanguinis.

Eusebia V. K (1).

CH.

ROME.

Romæ, e cœm. SS. Abdon et Sennen, ad loculum martyris.

Faustina in pace (2).

CIII.

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum vasculo sanguinis.

Fablie benemerent. (3).

CIV.

VELLETRI.

Velitris, in cathedrali ecclesia S. Clementis, cum corpore S. Exsuperie mart., e cœmeterio Cyriacæ.

Exsuperia coniux castissima

K mihi quæ vixit annos
xxxiiii. deposita xi. kal. aug.

Datiano et Cereale cons.
in pace.

CV.

ROME.

E cœm. Callisti, ad loculum martyris.

Faustinae virgini fortissimæ

que bixit ann. xxi (4).

K



CVI.

ROME.

Romæ, in pavimento sacelli, quod est post secretarium basilicæ S. Mariæ Transiberinæ, lapis repertus in cœmeterio Callisti, cum vase cruento, et S. martyris lipsanis in ipsam basilicam translatis.



Eutropia
(Ici une femme
prient les mains
etendues.)



K Dep K Eutropies K xvii. K kal K oct K (5).

CVII.

ROME.

E cœmeterio Lucinæ, ad loculum martyris.

Exuperantia in pace (6).

(1) E schedis sac. pont.

(2) Indidem.

(3) MARANG., A. S. V., p. 98.

(4) BOLD., p. 359; MUR., p. 1869, 8; BLANCHIN., t. I, sac. 1, n. 58, et p. 208, t. II, multa de columba et de ancora.

(5) BOLD., p. 329 et 275.

(6) E schedis sac. pont.

CVIII.

ROME.

E cœmet. Urbis, ad tumulum martyris.

Felici-
sima P K (1).
(Une colombe.)

CIX.

ROME.

E cœm. SS. Petri et Marcellini, ad loculum mart.

Faustiniane in pace, qui vixit ann. . . .
[h]ic dies x. ds. in kalendas apri. in pa. (2).

CX.

ROME.

Romæ, in S. Mariæ Transtib., e cœmeterio Callist. cum lipsanis S. mart. Felicissimæ

Felicissima in P. D. ix. kal. martias (3).

CXI.

ROME.

E cœm. Callisti, cum ampulla cruenta.

Deposio (sic) Felicissime viii. kal. mar.
Albanus coiugi dulcissime (4).



K



CXII.

ROME.

E cœm. Priscillæ, ad tumulum S. martyris Faustinae, cujus ossa translata fuere in ecclesiam S. Juliani castri S. Juliani, in Burgundia.

Felicissima et Felix par-
entes Faustinae filiae
dulcissimæ (5).

CXIII.

PALERME.

Panormi, in ecclesia xenodochii sacerdotum, cum corpore S. martyris, reperto in cœmeteriis Urbis.

Felicissime filiae
benemerent. $\bar{\text{I}}$. pē
Q. vixit bir. ann. xx. die
xxxxvi (6).

K K



CXIV.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad loculum martyris.

Faustina
in K (7).

(1) REINES., cl. xx, n. 303; ARING., t. I, p. 336.

(2) E schedis sac. pont.

(3) BOLD., p. 716.

(4) BOLD., p. 541.

(5) BOLD., p. 587.

(6) *Inscr. Sicil.*, cl. xvii, n. 208. *Inscr., Panorm.*, n. 106.

(7) MARANG., A. S. V., p. 94.

CXV.

ROME.

Romæ, e cœm. Priscilla, an. 1801, ad loculum martyris calci inscriptum.

Felicia (1).

CXVI.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad loculum martyris.

Fecit maritus coniugi

♀ in pace

Felicitati que fecit mecum an. vii (2).

CXVII.

ROME.

E cœm. Catepodii, reperta an. 1758, ad loculum martyris, cujus ossa cum ipso lapide servabat in domestico sacrario cardinalis Antonellus.

Non fuimus et fuimus
non simus non desideramus
usque hic deducimur.
Felumineti (3) in pace (4).

CXVIII.

ROME.

Romæ, in museo cardinalis de Zelada, lapis repertus ad loculum martyris in cœmet. Urbis.

Felicia cum filio in pace
quixit anno. xxv. me. x. d. v.
iii. qui vixit anno. iii. m. ii (5).

CXIX.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ad loculum martyris.

Firarteniæ coniugi quæ
vixit cum Felice ann.
xvii. benemerenti in
pace (6).

CXX.

ROME.

Romæ, apud card. de Zelada, e cœm. Urbis, cum amp. sang., nunc in museo Vaticano.

(Ici une

Fellpeni (sic) innocenti . Q. V. annis
v. meses iii. vene quesq en uentiparentes fe-
prière.) cerum (sic) (7)

(1) E schedis sac. pont.

(2) MARANG., A. S. V., p. 100.

(3) Pour Philumena.

(4) In schedâ MARINIUS varias collegit inscriptiones feminarum, quibus nomen Philumena.

(5) Reliq. SS. Felicitatis in codice apud FONTANIN., de S. Columba, p. 46.

(6) E schedis sac. pont.

(7) Contuli cum lapide. — A. M.

CXXI.

SYRACUSE.

Syraculis, cum ossibus S. Firmiana martyris, repertis in cœmeterio Priscilla.

Firmiane filie que bisit ann. xv.

mensis vi. ies (sic) xv. benemerenti
in pace ♀ (1)



CXXII.

CORNETO.

Corneti, inscriptum tabule marmoreæ repertæ in arca effossa, an. 1711, inter rudera veteris ædificiæ cum lipsanis S. Firmæ.

S. Firma (2).

CXXIII.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum mart.

Filoge (sic) benemerenti (sic) in pace (3).

CXXIV.

POLICASTRO, DANS LE ROYAUME DE NAPLES.

In castro Poli, in S. Stephani, cum lipsanis martyris effossis, an. 1657, in cœm. Prætextati, in agro Verano.

D M

Flavia Victoria

bonæ memoriæ quæ
vixit annis N. XLVII. M. N. II.
dies XII. in pace (4).



CXXV.

CONEGLIANO, AU DIOCÈSE DE CENEDA, ROYAUME LOMBARDO VÉNITIEN.

Conetiani, in diœcesi Cenedensi, in eccl. collegiata, cum corpore S. mart. Victorinæ, e cœm. Callisti, an. 1661.

Fla. Victorina

que vixit ann. xxii.
et meses viii. et dies xv.
Servandus Ninite in pace
patir benemerenti fecit
felie ♀ en pace
s. inn. v. Ninita (5).

(1) Inscr. Sicil., cl. xvii, n. 29, ex Kalendar. Syracus., edito an. 1764, p. 61; MARANG., A. S. V., p. 455.

(2) BOLDETT., p. 682.

(3) E schedis sac. pont.

(4) Exscripserunt SUARESIVS et JOS. REGIVS. Est item in schedis sac. pont.

(5) In Marinianis schedis exstat hujus inscriptionis exemplar a canonico Jacobo Dionysio ad Marinium Veronam missum. Ipse vero Dionysius in epistola explicat inscriptionem, cujus veram imaginem non nisi ex archetypo aut ectypo cognoscere licet. Postrema verba Dionysius legit *salve, innocens virgo Ninita.* — A. M.

CLII.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad tumulum mart.

Deposito Instes pridie
 idus mart. que vixit
 an. xxviii. in pace (1).

CLIII.

ROME.

In sacratio pontificio reperta ad loculum martyris, in cœm. Calepodii, an. 1790.

Iulia
 Zodote.



CLIV.

ROME.

In museo Vaticano, ingens tabula eruta e cœm. Urbis cum ampulla sang. et corpore S. mart. Laconillæ, dato ecclesiæ S. Gregorii montis Portii, in diœc. Tusculana.

Laconillæ quæ vixi . . .
 benemerenti in pace.

CLV.

ROME.

E cœm. Callisti, cum vase rubente.

Dep. Iulianes iii. non. sep. que
 vixit ann. xxxvii. quesq. in pa. (2)

CLVI.

ROME.

E cœm. Callisti ad loculum mart.

Laodicæ Stercoriæ in pace (3).

CLVII.

ROME.

E cœm. Thrasonis ad loculum martyris.

Gorgonius coniugi
 (Une colombe.) Lææ benemerenti (Une colombe.)
 quæ vixit annos L.
 tecum pace (4).

CLVIII.

ROME.

Apud præf. sacr. pont., tabella reperta an. 1793, in cœm. Cyriacæ ad tumulum martyris.

Karitosa in
 pace (5).

(1) MARANG., A. S. V., p. 84; MUR., p. 1893, 1.
 (2) BOLD., p. 807.
 (3) E schedis sacr. pont.
 (4) MARANG., A. S. V., p. 99; MUR., p. 1880, 4.
 (5) In schedis sacr. pont. dicitur corpus delatum in ecclesiam pagi montis Portii diœces. Tusculan.

CLXIX.

ROME.

E cœm. Urbis ad loculum martyris, ingens uvula in hortis Vaticanis.

Lææ coniugi qui vixit an.
 xxxvi. in coigio min. xxxiii.
 Leo BM. in pace fecit.

CLX.

ROME.

Apud præf. sacr. pont. cum corpore martyris.

Benemerenti in P.
 Laurentiæ q. ann. iii.
 M. v. D. xi.



CLXI.

ROME.

Apud ipsanophylacem, repertus ad tumulum martyris in cœm. Cyriacæ.

Laurentia sancta ac venerabilis
 femina quæ vixit annis
 LXIII. dep. iii. idus. aug. (1).

CLXII.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad tumulum mart.

Silvius et Fortunula
 Ladiceni filia dulcissime (2).

CLXIII.

ROME.

E cœm. Lucinæ, ad loculum mart.

Leda in pace que vixit
 ann. xxv (5).

CLXIV.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ad loculum mart.

DP. Lehes (sic) que vixit
 ann. xqii (4).

CLXV.

ROME.

E cœm. Callisti, via Appia, cum amp. sang.

Legura Restituta vixit
 annos xv. birgo decessit
 in pace (5).

(1) EX MS. P. DANZETTE.
 (2) EXSCRIPSIT GALLETIUS IN HORTO S. M. TRANSTIB
 MARANG., A. S. V., p. 94; MUR., p. 1942, 4.
 (3) BOLD., p. 492.
 (4) E schedis sacr. pont.
 (5) ARING., t. I, p. 553; REINES., cl. xx, n. 109;
 FLEETW., p. 430.

ROME.

Apud Holstenium, e cœm. S. Agnetis, ad loculum mart., cujus lipsana cum lapide delata Florentiam, an. 1645, in S. Caviliæ.

Ianuarius Leontidi coiuge
fecit in pace (1).

CLXVII.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad loculum mart. Exstat modo Anagninæ in S. Cosmæ et Damiani.



Domine filie
Leonine que
vixit annis xxii.
virg. super se B. M. in pa-
ce fecit pater (2).

CLXVIII.

ROME.

E cœm. Urbis, cum vasculo sang.

Benemerenti
in pace Libera
que bixit an. çii.
neofita dep. die
iii. nonas maias. con.
Gratiano. iii. et Equitio (3).

CLXIX.

ROME.

E cœm. S. Saturnini, cum amp. sang.

Leontia deposita x. kal.
septemb. (4).

CLXX.

ROME.

E cœm. Calepodii, ad loculum mart.

Luceia Felicissima depo. xii.
kal. nov. ques in pa. (5).

CLXXI.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad loculum mart.

Licina Capriola (6).

CLXXII.

ROME.

*Apud præf. sacrar. pont., reperta ad loculum mar-
tyris.*

Leontiae Felicissimus
coiugi cum quen vixit ann. xxv.
cum bona concordia in P.

CLXXIII.

ROME.

E cœm. S. Agnetis, ad loculum mart.

Mater filiae
Lucifere benemerenti
fecit ann. xxii P (1).

CLXXIV.

PADOUE.

*Patavii in ecclesia Carmelitarum, cum lipsanis S.
mart. Liberæ, e cœm. Thrasonis.*

Libera
in pace (2).

CLXXV.

ROME.

In cœm. Callisti, ad tumulum martyris.

Iulia mater
Lupercille filie
dulcissime (3).

CLXXVI.

ROME.

E cœmet. Urbis, ad loculum martyris.

Marcianæ
D P. viii. idus octob.
in pace (4).

CLXXVII.

ROME.

*Ex cœm. Thrasonis, cum amp. sang.; est Anagninæ, in
SS. Cosmæ et Damiani.*

Quintu idus ma-
ias inclusa est
Maerina que Iov-
ina defuncta est a-
norum sex et nov
mesis xxi.
diem (5).

(1) ARING., t. I, p. 345; REINES., cl. xx, n. 101; FLEETW., p. 420. *Videsis* RICCAM., t. II, p. 61.

(2) MARANG., A. S. V., p. 90; MUR., p. 1900, 8. Est in *Epistola episcopi Anagnini ad Ben. XIV*, p. 18, n. 80.

(3) LUPUS, p. 97; MUR., p. 386, 4.

(4) ARING., t. I, p. 355; REINES., cl. xx, n. 336; FLEETW., p. 451.

(5) E schedis sacrar. pont.

(6) MARANG., A. S. V., p. 85; MUR., p. 1898, 5, male jungit aliis.

(1) E schedis sacrar. pont.

(2) MARANG., A. S. V., p. 87.

(3) MARANG., *de Amph. Flav.*, p. 78.

(4) E schedis sacrar. pont.

(5) Ita est in *Epist. episcopi Anagnini ad Ben. XIV*, p. 16, n. 59. Confer BOLD., p. 384; MUR., p. 1906; MARANG., A. S. V., p. 88.

CLXXVIII.

ROME.

In scalis domus Albanæ, post S. Dionysium, e cœm. Urbis, an. 1656, cum amp. sanguinea.

In pace

benemerenti coniugi
Marciane Stratonieus,
quæ vixit annis xxxiii.
m. i. d. x. quæ dimisit filios iii (1).

CLXXIX.

ROME.

In cœm. Priscillæ, in via Salaria, cum amp. sanguinis.



Marcella et Christi martyres
cccccl (2).



CLXXX.

ROME

Ex cœm. Cyriacæ ad loculum mart.



Α Ρ Ω



Hic requiescit Marcia in somno
paciæ deposita iii. non. apr. (3).

CLXXXI.

ANAGNI.

Anagninæ, in SS. Coemeterio et Damiani, lapis cum lisanis
S. mart. educ. is e cœm. Agnetis.

Marcella Cydia
in pace. (4)



CLXXXII.

ANTIOCHE, EN SYRIE.

Antiochiæ, in arca porphyretica.

Margarita hic est ter quinis martyr in annis
Virgineam caelo reddidit ipsam animam (5)

CLXXXIII.

ROME.

Ex cœm. Prætextati, ad loculum martyris, an. 1782,
litteris rubricatis. Exstat modo cum sacris lisanis
Anconæ, in sacello gentis Mancinfortiæ.

Maria bona femina
quæ bene bixit

(1) Inscr. Alban., p. 194; GUD., p. 569, n. 2.

(2) ARING., t. II, p. 149; BOLD., p. 253; MAMACH., t. I, p. 460; MUR., AA. med. æv., t. V, p. 47.

(3) BOLD., p. 345; MUR., p. 1907, 7. Sched. sacr. pont., in quibus quiescet et april.

(4) BOLD., p. 374.

(5) UGHELL., t. I, p. 979.

cum coniugem suam
annos plus minus
iii. bene cesque.



(Une femme en prière, les mains élevées.)

CLXXXIV.

ROME.

Ex cœm. Lucinæ, ad loculum mart.
Maria deposita nonas ianuarii (1).

CLXXXV.

ROME.

Romæ, apud præf. sacr. pont., e cœm. S. Laurentii,
cum amp. sang.

Matronille
quæ vixit annos xxx.
benemereti (sic) in pace.

CLXXXVI.

ROME.

Romæ, e cœm. Priscillæ, an. 1801, ad loculum martyris.

Marcellina (2).

CLXXXVII.

ROME

E cœm. Urbis, ad loculum martyris.
Asclepius Marcianæ Zosimus (3).

CLXXXVIII.

KLOSTERNEUBURG, DANS LA BASSE AUTRICHE.

Ex codice Closterncoburgensi.

Nata Maria simul caro cum fratre Nione
Gaudentes sacram promerere fidem.
Divitias proprias Christi precepta secuti
Pauperibus larga distribuere manu.
Quorum preclaris monitis multoque labore
Accessit summo sancta caterva Deo.
Post animas Christo tradentes sanguine fuso,
Ut vitam caperent non timere mori.
Horum virtutes quem (4) passio lecta docebit
Rite suis famulis disceat adesse Deum.

CLXXXIX.

ROME

Romæ, sub ara confessionis eccl. S. Martinæ, inventa
an. 1659, arca ex opere doliari, in qua recondita
corpora SS. mart. et hic lapis.

† Hic requiescunt corpora
sanctorum Martine v.

(1) E schedis sacr. pont.

(2) DIAR., vulgo cracas, n. 56, die 6 maii an. 1801, p. 10.

(3) E schedis sacrar. pont. in quibus Asupius magis quam Asclepius legitur.

(4) Cod videtur habere orem. Item infra habet disce. Ego sic corrigendum censeo. — A. M.

Concordii et Epiphanii
cum socio eorum † (1).

—
CXC.

RIETI.

*Reate, in sacello episcopi, cum lipsanis martyris Mar-
tyræ, e cœm. Urbis.*

Martura quiescit in pace
quæ bixyt annus viii (2).

—
CXCI.

ROME.

E cœm. Priscillæ, cum amp. sang.

Matrone dulcissime quæ
vixit annos xvii. P. M.
te in pace (3).

—
CXCH.

ROME.

E cœm. Urbis, an 1658, ad loculum mart.

Maxima ꝥ in pace (4).

—
CXCH.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, an. 1656, cum ampulla sang.

Maxima in pace byrgo (5).

—
CXCIV.

ROME.

*Romæ, in porticu S. Mariæ Transib., ex cœm. Pris-
cillæ, cum amp. sang.*

Rennia Primequæ vixit
annis xlii. m. xi. diebus xxiii
Rennius Legitimus coniugi
benemerenti (6).



—
CXCV.

ROME.

*E cœm. Thrasonis, ad loculum mart., cujus ossa
ipso lapide donata Marinio Priulio pontifici. Vice-
tinorum.*

Rufine coniugi benemerenti quæ
vixit eum compare suo ann.
xxvii. m. xi. d. xiii. in Deo
pacem (7).

(1) ARING., t. II, p. 168, 169; BOLD., p. 701;
REINES., cl. xx, n. 125; FLEETW., p. 445. Vide BOL-
LAND., t. I Jan., p. 18; BLANCHIN., *Opusc.* t. II,
p. 220 Item in vase vitreo ibidem reperto an. 1654,
legebatur: *Corpus S. Martine V. et M. Corpora S.
Concordii et Epiphanii M.*

(2) In schedis Marinii lego epistolam episcopi
Reatini an. 1796, die 26 Jan. scriptam, qua mittit
exemplar inscriptionis ad verum expressæ. Ipsi
autem episcopo videbatur legendum *cost. is.* Ego
malui *quiescit.* — A. M.

(3) MARANG., *Res ethn.*, p. 455.

(4) E. schedis sacr. pont.

(5) Indidem. Il est *virgo.*

(6) BOLD., p. 370; MUR., p. 1951, 8.

(7) MARANG., A. S. V., p. 85; MUR., p. 1753, 6.

CXCVI.

ROME.

E cœm. S. Helenæ, cum vase sang.

Rosula in pace (1).

—
CXCVII.

ROME.

E cœm. Calepodii, cum amp. sang.

Rosula que bixit annus

xxxii. M. S. ꝥ (2).

—
CXCVIII.

ROME.

*Romæ, apud præf. sacr. pont., ex cœm. Cyriacæ, in-
gens tabula litteris minio illitis, reperta an. 1792, ad
loculum martyris.*

Infantia etas virginitatis integritas morum grabtas
(sic) fidei

et reverentia discipula (sic) hic sita Rufina iacet que
vixit annis xxi.

deposita iiii. nons. aug. Fysagrio (sic) et Eucerio
CC. SS. (3).

—
CXCIX.

ROME.

*E cœm. Thrasonis, cum amp. sanguinis. Est Ana-
gnia, in SS. Cosmæ et Damiani.*

♠ Romana (4). ♡

—
CC.

ROME.

E cœm. S. Helenæ, cum vase sang.

Rufina in pace (5).

—
CCI.

ROME.

*Romæ, apud lipsanophylacem, e cœm. Saturnini, ad
loculum martyris.*

Romane

ispiritus

tus (sic) im bono sit (6).

—
CCII.

ROME.

E cœm. Priscillæ, cum vasculo sanguinis.

Ruta omnibus subalita et atfabi-

lis bibet in nomine Petri

in pace (7). ꝥ

(1) BOLD., p. 488.

(2) BOLD., p. 346.

(3) Corrigo *gravitas, disciplina, Syagrio.* — A. M.

(4) MARANG., A. S. V., p. 89.

(5) BOLD., p. 488.

(6) *Nempe tuus in.* — A. M.

(7) Idem p. 588.

CCIII.

BERTINORO, DANS LES ÉTATS DE L'ÉGLISE.

Bricinorii in cathedrali cum lipsunis S. mart. Rusticiana, e cœm. Priscillæ.

(femme en prière les mains élevées.)	Benemerenti Rusticiae que annorum LIII. mensis x. diebus xx. in pace (1).	(femme en prière, une colombe, un poisson.)
--------------------------------------	---	---

—

CCIV.

ROME.

E cœm. Urbis ad loculum martyris calci inscripta, cum palma et vase sanguineo.

Ricine benemerenta (2).

—

CCV.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad loculum martyris, calci inscripta.

Sabatia vix ann. XXII (3).

—

CCVI.

ROME.

E cœm. Pontiani, cum vase sang.

Sabbatia (4).

—

CCVII.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum mart.

Depositio Setis (5).

—

CCVIII.

ROME.

E cœm. Callisti, ad tumulum mart.

Recessit Sabbatia in somno pacis P. M. XXVIII (6).

—

CCIX.

ROME.

E cœm. SS. Abdon et Sennen, ad loculum mart.

Sacerapias Felicitatis in pace (7).

(1) BOLD., p. 575. — Est ne hæc Rusticiana illa nobilissima Gregorio papæ nota, de qua ego locutus sum in commentario de Symmachorum gente, p. 55, 56? Verumtamen si revera martyr est, Gregorii ætate fuit antiquior. — A. M.

(2) Ita prorsus legendum videtur. In scheda Marinii laudatur testis præsul DE ANGELIS. Proponitur etiam alia lectio *Ricine* (vel *Picine*) *Veneri ἐρεψα (concameravi)*.

(3) MARANG., A. S. V., p. 89.

(4) BOLD., p. 490.

(5) E schedis sacr. pont., MARANG., A. S. V., p. 112. In regestis dicitur datum corpus P. Petro Lopez proc. gen. ord. S. Joan. de Deo, an. 1747.

(6) BOLD., p. 597.

(7) E schedis sacr. pont.

CCX.

ODERZO, DANS LE ROYAUME LOMBARDO-VÉNITIEN, PRÈS DE TRÉVIE.

Opitergii, in ecclesia PP. Capuccinorum, ad aram in qua lipsana S. M. Sabinae.

Benemerenti in pace Sabinci dulcissime coniugi que Vixit mecum annis v. nesse (sic) VIII (1).

CCXI.

VELLETRI.

Velitris, in mus. Borgiano, e cœm. Thrasonis ad loculum mart

Ragonius Tatianus Sabiulle et sibi (2).

CCXII.

ROME.

Romæ e cœm. Priscillæ eruta an. 1801, cum ampulla sanguinis.

Sabinille filie Ispes mater dulcissime B. M. F. in pace ♀ (3).

—

CCXIII.

ROME.

E cœm. Prætextati, cum vase sang. Est modo Anagninæ, in SS. Cosmæ et Damiani.

Paulina in pace dep. prie (sic) idus maias (4).

—

CCXIV.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum martyris.

Pompeiana in pace (5).

—

CCXV.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, ad loculum mart.

Paulina (6).

—

CCXVI.

ROME.

In sepulcro marmoreo veteris cœmeterii S. Paulus I. reperit corpus B. Petronillæ, filia S. Petri, cum epigraphe.

† Petronillæ filia dulcissimæ † (7).

(1) Misit ad Marinium Julius Tomitanus comes. Re formataam dat UGHELLUS, t. X, p. 155.

(2) MARANG., *Res ethn.*, p. 454.

(3) DIAR, vulgo *cracas*, n. 56, p. 9.

(4) MARANG., A. S. V., p. 106; MUR., p. 1921, 8. aliis jungit. Est in *Epistola episcopi Anagnini ad Ben. XIV.*

(5) E schedis sacr. pont.

(6) MARANG., *Res ethn.*, p. 457.

(7) CIACCON., t. I, p. 555, ex BARONIO; MARTEN, *Collect. vet. monum.*, t. II, p. 1472, recitat epistolam affirmantem, repertam hanc inscriptionem in sacello S. Petronille, in eccl. S. Petri.

CCXVII.

URBINO, ETATS ROMAINS.

Urbini, in palatio ducali, lapis erutus ex cœm. Priscillæ, an. 1656, cum ampulla sanguinis.

Prime filie dulcissime
benemerenti que bisit
annis XIII. mesibus X. diebus
XXIII. Leontius et Sabiniane parentes (1).

CCXVIII.

ROME.

E cœm. Prætextati, cum vase sang.
Procle conpari benemerenti Bibentius
que mecum vixit annis V. et menses VI.
dies XVI. defuncta est XVII. kal. augustas (2).

CCXIX.

ROME.

Apud lisanophylacem, ex cœm. Priscillæ. Est modo Velitris in museo Borgiano, an. 1777, cum ampulla sang., litteris viridibus.

Dulcissimæ filiae Publiciæ
Maximinus pater et Syllectio
et Eunonea nutritores



CCXX.

MASSA, AU ROYAUME LOMBARDO-VÉNITIEN.

Massæ in eccl. vulgo Matris misericordiæ, cum lip-
sanis translatis, an. 1659, e cœm Cyriacæ.

Prime benemerenti fecit
maritus, que vixit annis
viginti et sex, defuncta XVII. kal.
aug. (3).

CCXXI.

ROME.

E cœm. S. Hermæis, ad tumulum mar.

Protogenia dulcis anima que
vixit ann. XXX, P. M. ex quibus
vix. cum comp. sum (sic) ann. men.
III. dies XV. D. P. XVI. kal.
Iun. (4).

CCXXII.

ROME.

Ex cœm. Cyriacæ, cum vase sang.
Dep. Publicies nonis aug. (5).

CCXXIII.

ROME.

In museo Vaticano, reperta in cœm. Urbis, ad tumulum
martyris ingens tabula uncialibus litteris.

✠ Quinta ✠

nonis Iuniis Datiano et Cere-
ale (6).

(1) E schedis sacr. pont., FABRETT., p. 579, n. 75.

(2) MARANG., A. S. V.; p. 106; MUR., p. 1929, 1.

(3) E schedis Marinianis.

(4) MARANG., A. S. V., p. 120; MUR., p. 1929, 10.

(5) BOLD., p. 481.

(6) E schedis sacr. pont.

CCXXIV.

ROME.

Apud præf. sacr. pont., parva tabella reperta an. 1787,
in cœm. Saturnini via Salaria ad loculum S. mar-
tyris Primæ dep. a. d. XV. kal. aug.

Πριμα δαπισιτα
προ ει καλαυδων
αυγουστων εν πακει

CCXXV.

ROME.

E cœm. via Salaria vetere, ad tumulum martyris.

Rerite

✠

te in pace (1).

(Femme en prière, les mains élevées.)

CCXXVI.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, cum ampulla sang.

Restuta in pace

IE. E. (2).

CCXXVII.

ROME.

E cœm Callisti, ad loculum mart., cujus ossa illata in
S. Mariæ de Vallicella.

Restute (3).

CCXXVIII.

ROME.

E cœm. Priscillæ, lapis positus ad loculum S. mar-
tyris Riginæ, cum ampulla sanguinis, cujus corpus,
vas et inscriptio illata sunt in sacellum villæ Al-
bantæ.



Rigine venemerenti (sic) filia sua fecit

Venerigine matri viduæ que se-
dit vidua annos LX et ecclæ (sic)
numquã gravavit, unibyra, que
vixit annos LXXX. mesis V. dies
XXVI. (4).

CCXXIX.

ROME.

Romæ in aescensu scalarum in eccl. S. Agnetis extra
Mœnia, in tabulis longe a se invicem disjunctis, re-
pertis in proximo cœmet., cum ampulla sanguinis.

Micine compa | ri benemeren.

que vixit an | nis P. M. XXVI. in pace ✠ (5).

(1) ARING., t. II, p. 151; BOS., p. 564; REINES.,
cl. XX, n. 570; FLEETW., p. 475; FABRETT., p. 574,
n. 141.

(2) BOLD., p. 418.

(3) Idem. p. 476.

(4) ODERIC., p. 259; Inscr. Alban., p. 195. Alii
repertam hunc lapidem in cœm. Callisti, alii in
Saturnini.

(5) E schedis sacrar. pont.

CCXXX.

FLORENCE.

Florentiæ, in museo Mediceo, reperta in cœm. Callisti urbis Romæ, ad loculum martyris.

Dignae bene-
merenti con-
pari Mercuriæ
quæ vixit an-
nis P. M. XL. sine
aliqua querel-
la. Dep. d. xvii. kal.
nōb. Heros fecit
sibi et conpari sue.

A X Ω (1).

CCXXXI.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad tumulum martyris, inscriptum minio operi tectorio rudi, picturâ exornato.

Meti Lenia Rufina que vi-
xit annis xxviii. et Emelins
cius vixit ann. xii. et mensi-
bus viii. et dies minus v (2).

CCXXXII.

ROME.

Ex cœm. Thrasonis, ad loculum mart.

Mercuriane
quæ vixit annis
xxxii (3).

CCXXXIII.

PRÈS BOLOGNE.

Extra Bonouiam, in suburbano Jacobi Blancani V. C., cum lipsanis S. mart. revertis in cœm. Cyriacæ.

Benemerenti S
Martyrie filiæ
quæ vixit ann. xiiii.
dies vi. defuncta est
iiii. kal. iunias in pace.

CCXXXIV.

PESARO.

Pisauri, apud Olivierum ex cœm. S. Agnetis cum amp. sanguinis.

Maximilla
in pace (4).

CCXXXV.

PARIS.

E cœm. SS. Abdon et Sennen, ad loculum mart.

$\text{Νυμφηνη βεμερενητι}$ (sic)

$\text{και βιζει αντως σεξτατα}$ (sic) (1).

CCXXXVI.

[ROME.]

Ex cœm. S. Agnetis, ad loculum mart.

Nobia in pace (2).

CCXXXVII.

ROME.

Ex cœmet. Urbis, an. 1656, ad tumulum martyris.

Natalica vir-
go vixit annis
N. xxi, dies N. cviii (3)

CCXXXVIII.

ROME.

Ex cœm. Thrasonis, cum amp. sanguinis in calce.

Nervia benemere (sic) Macedonius
exorcista de kal. febras

sunt

R apartenium
soro (4).

CCXXXIX.

ROME.

Ex cœm. Cyriacæ, ad loculum mart.

v kal. ienu defuncta



Olym pina

R que vixit annis xiv.
in pace (5).

CCXL.

ROME.

Ex cœm. Callisti, ad loculum martyris.

Oradis dulcis nata pia que
Vixit annis sex meses duos.
Bassus Filarentia filie (6).

CCXLI.

ROME.

*Ex cœm. Priscillæ, ad tumulum mart., cujus ossa it-
lata in S. Mariæ Transtib.*

Ospita dulcis anima (7).

(1) ARING., t. I, p. 352; REINES., cl. xx, n. 129; FABRETT., p. 551, n. 27; FLEETW., p. 446. Vide BOLLAND., t. VI Maii, die 25, p. 42

(2) LUP., p. 51, tab. viii, n. 2; MARANG., A. S. V., p. 80; MUR., p. 1711, 8. Vide PELLICIAM, t. III, p. 251.

(3) MARANG., A. S. V., p. 98; MUR., p. 1913, 8.

(4) E schedis sacrar. pont.

(1) Indidem.

(2) Indidem.

(3) Indidem.

(4) MARANG., *Op. cit.*, p. 84; MUR., p. 1916, 1.

(5) E schedis sacrar. pont.

(6) Indidem. Num legendum *Fil Laurentii*?—A. M.

(7) BOLD., p. 587.

ROM
CCXLII.

ROME.

Romæ, e cœm. Gordiani in S. Mariæ transtiber. Stetit ad loculum mart.

Aur. Victor Paregorie
coniugi pudicissime bene
quesquenti in pace dep. xvi.
k. aug. (1).

CCXLIII

ROME.

E cœm. Thrasonis, cum amp. sang.

Pridie idus sept.

☞ Pascasa in pace (2).



CCXLIV

ROME.

E cœm. Urbis, 27 febr, 1658, ad loculum martyris.

Caleia Augusta
filiae suae Paulae
benemerenti fecit (3).

CCXLV.

ROME.

Ex cœm. SS. Marcellini et Petri, ad loculum mart.

Pictorina in ☒ (4)



CCXLVI.

ROME.

In secretario D. Mariæ Transtiberinæ, tabula reperta in cœm. Thrasonis cum vasculo cruento, an. 1730, litteris minio tinctis.

κωσουλε Κλαυδειω
εδ Πατερνω νωνεις
νοθενδρειβους δειε Βενερες λουνα XXIII
Λευκες φελαιε Σεθηρε καρεσσεμε ποσυεε
εδ εισπειρειτω σικκτω τουω
μ . . . τουα αννουωρωμ λβ
εδ μησωρων XI δεουρων X (5).

(1) LUP., exscripsit deditque p. 154; MARANG., A. S. V. p. 105; MUR., p. 1859, 8.

(2) MARANG., A. S. V., p. 98; MUR., p. 1929, 5.

(3) E schedis sacr. pont.

(4) Indidem.

(5) LUP., p. 5; MUR., p. 566, 1, quem vide p. 565; MAR., A. S. V., p. 67. BIMARD., *Dissert.* in t. I, MUR., p. 27; MAMACH., t. I, p. 449; PELLICIA, t. III, p. 512; DE MAGISTRIS, *MM. Ost.*, p. 29; S. CLEM., p. 140. Mr. — Hæc est illa inscriptio famigerata quæ P. Lupio Soc. Jesu occasionem obtulit conficiendi præclarissimi commentarii, in quem tot inscriptionum doctrinæque thesaurum plenis manibus conjecit. Lupius tamen dubitat num in versu sexto pro λβ legendum sit λς. — A. M.

CCXLVII.

ROME.

*E cœm. Callisti cum vase sanguinis.
Saturnina dormit in pace (1).*

CCXLVIII.

ROME.

E cœm. Prætextati, cum vase sanguinis.

Sela ☒ ☒

CCXLIX.

FLORENCE.

Apud Catharinam Octieriam clariss. fem. cum lipsanis mart. Septimie, detectis in cœm Priscillæ.

☒ In pace

Septimia Ilara vixit
anus xx. m. calend. acust. (2).

CCL.

SYRACUSE.

In cathedrali, cum lipsanis S. mart. Secundæ, repertis in cœm. Thrasonis, ad cujus loculum stetit orbiculus vitreus sanguine respersus.

Iucunda mater fecit Secundæ
filie dulcissime adque amantissime
benemerenti. Bisit anis xv. mesis
v. dies xviii. in pace (3).

CCLI.

ROME.

In S. Angeli in foro piscium, in tabella plumbea, reperta circa medium sæc. xvi.

Hic requiescant corpora
SS. martirum Symphorosæ
viri sui Zotici et filiorum eius
a Stephano papâ translata (4).

CCLII.

ROME.

E cœm. Urbis, ad tumultum martyris.

Val. Crescentinæ quesquenti in pace
quæ vixit ann. v. m. v. d. xxv.
parentes fec. DP. m. kal. iul. (5).

CCLIII.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, cum vase sang.

Venerosa in pace defuncta est x. kal. oct. (6).

(1) BOLD., p. 595.

(2) FABRETT., p. 759, n. 648; GOR., t. I, p. 304, n. 40; MUR., p. 1959, 8. (acust. pro august.)

(3) MARANG., A. S. V., p. 90; MUR., p. 1891, 2; *Inscr. Sicil.* cl. xvii, n. 49.(4) BARONIUS in *Martyrolog.*, p. 518. Confer LUCHIN., A. MM., t. I, p. 279. In scheda Marinii est *Symphoposa*.

(5) E schedis sacr. pont.

(6) ODERIC., p. 269.

CCLIV.

GUBBIO, ÉTATS DE L'ÉGLISE.

*Eugubii apud Ondedeios NN. VV. cum lipsanis S. martyris eductis e cœm. Pontiani.*Ticridina ꝛ Valerius mar. F.
quae vix. ann. L. dece. viii. id.
octob. (1).

CCLV.

VELLETRI.

Velitris, in S. Mariæ de Sanguine nuncupatæ, cum corpore S. mart. e cœm. Prætextati.

ꝛ

Turtura Victorina
quae vixit annus XLVIII.
Fili matri fecerunt
benemerenti in pace (2).

CCLVI.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum mart.
Trancullina vix. annos
XXXII. P. M. (3).

CCLVII.

ROME.

E cœm. Urbis, an. 1665, cum ampulla sanguinis.
Timotheae benemerenti (4).

CCLVIII.

ROME.

E cœm. S. Helenæ, vel Callisti, cum amp. sanguinea.
Trutemina Aiuta in pace qe vixit cum
marito suo Sabatio mes. x (5).

CCLIX.

ROME.

*In cœm. Priscillæ extra portam Salariam, humi stratus lapis opt. litteris conscriptus, repertus cum vase sang.*Hic est posita
Gn. Tuccia Felicitas.
que abuit annos IX.
meses III. bies. (sic) VIII (6).

(1) BOLD., p. 545. Dece pro decessit.

(2) Exscripsit card. BORGIA. Abbas CONSTANTIUS e schedis custodis reliquiarum sic: *Hic jacet Turtura Victorina an. XXVIII. P. sub Ner. an. XLV. filia Manuelis soror Liliæ.*

(3) E schedis sacr. pont., MARINI scheda habet P. N.

(4) E schedis sacr. pont.

(5) BOLD., p. 485. Idem p. 428, ex cœm. Callisti sic: *Trutemiuta in pace S. Q. vixit C. marito suo Sabatio.*

(6) Exscripsit apud ad. Severinum CONSTANTIUS. Corpus in regestis dicitur concessum anno 1792. M. BONO.

CCLX.

REGGIO, DANS L'ITALIE CENTRALE.

Regii Lepidi, ad tumulum martyris.

VALERIAE

Q. V. A. VIII. M. X.

D. X (1).

CCLXI.

ROME.

*Apud lipsanophylacem, parvus lapis repertus ad tumulum martyris, litteris minio ductis, non vero sculptis.*Veronice.
(un glaive peint.)

CCLXII.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, cum vase sanguinis.
ꝛ Varia Heterna quae vixit
annis XCIII. Victorina mater
S. filiae dulcissime in pace (2).

CCLXIII.

ROME.

E cœm. Urbis, an. 1656, cum vasculo cruento.
Vernacla in pace
quae vix ann. III. mens. X. dies V (3).

CCLXIV.

ROME.

E cœm. Urbis ad loculum mart.
Benemerenti Veneriae coniugi
suae Character posuit quae vi-
vit annis XXII. men. III.
d. VII. et fecit mecum annos
V. M. III. d. XV. ꝛ
fedelitati eius in pace (4).

CCLXV.

ROME

*Apud præf. sacr. pont., tabella reperta, an. 1767, cum ampulla vitrea, in cœm. S. Sebastiani, modo in museo Vat.*Domine ꝛ ne quando
adumbretur ꝛ spiritus
Veneres ꝛ de filiis ꝛ ip-
seius ꝛ qui supersti-
tes ꝛ sunt ꝛ Benerosus
ꝛ Proiectus ꝛ (5)(1) ZACHAR., *Excurs. liter.*, p. 85. ex codice regiensi Valeri depositi Mr. — Mihi omnino legendum videtur A pro Δ, id est Valeriæ. — A. M.

(2) BOLD., p. 581.

(3) E schedis sacr. pont.

(4) Indidem.

(5) Contuli ego cum lapide in atrio Juliano vidi-
que incertam quandoque lectionem ob erosum lapi-
dem, quem pietor temere rubrica infecit; ideoque
scripsi filiis, et superstites; etsi Marinius filius, et
superstitis — A. M.

CCLXVI.

SAN-BERNARDO BARBAIANA, AUX ENVIRONS DE MILAN

In S. Bernardi Barbaiana plebis Nerviani, agri Mediolanensis, in latere crasso, litteris prominentibus, cum vase sanguine perfuso et lipsanis S. mart. Virginiae, detectis circa medium saeculum XVII, in cœmeteriis Urbis.

Verginia ꝛ M. P. (1).

CCLXVII.

PESARO.

Pisauri, apud Oliverium V. C., e cœm. Thrasonis, ad tumulum mart.

Severina Vernacle filie dulcissime quae vixit annos XVIII. que decessit xv. kalendas februarias in pace (2).

CCLXVIII.

ROME.

Apud præf. sacr. pont., reperta ad loculum martyris.

Secunda que vixit annos III. domitixi (sic) (3) pace.

CCLXIX.

ROME.

E cœm. Callisti, cum vase sanguineo.

Stratonice bibas in Dem.

dep. XVII. kal. oct. (4). ꝛ

CCLXX.

ROME.

In colle Quirinali, in arduis Pontificis, lapis inventus VI kal. junii an. 1656, in cryptis cœmeterii Cyriacæ, cum cadavere palmorum VIII, ampulla sanguinis et imaginibus (5), fortasse Juliani et Rusticæ ex opere tessellato.

Fl. Iul. Iulianus Mar. Simpliciae

Rusticæ coniugi dulcissime

Q. V. ann. XVIII. III. V. d. XV. fecit mecum

A. III. M. II. dormet in pace X. K. febr.

CCLXXI.

ROME.

In cœm. Priscillæ, extra portam Salaria, 1777, ad loculum martyris, ingentes litteræ minio ductæ in tribus tabulis ex opere doliari.

Spes pax tibi.



(1) ALLEGRIANTIA, de Monogr. Christi, p. 14.

(2) MARANG., A. S. V., p. 95; MUR., p. 1941, 8, mendose.

(3) Quis non videt legendum esse dormit in pace? — A. M.

(4) MARANG., A. S. V., p. 116; MUR., p. 1945, 5.

(5) Exstant hæc imagines, magnæ pulchræque formæ, ex musivo expressæ, in schedis Marinii. — A. M.

CCLXXII.

ROME.

In majore ara eccl. S. Michaelis ad pontem Sevis fluvii, X ab Florentia lapide, cum corpore martyris detecto in cœm. Priscillæ, tempore Alex. VII, P. M.

Susanna ꝛ QM (1).

CCLXXIII.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum mart.

Sua ann. VIII. DP. III.

idus iulia in PP. (2).

CCLXXIV.

ROME.

An. 1744, in molitionibus eccl. S. Cæciliæ, region. Transtib., detectum sepulcrum ex quadratis laterculis compactum, in quo vas et sequens inscriptio in lapide.

Tecla fidelis

in pace VI. PM. 9 III. (3)

CCLXXV.

ROME.

In colle Quirinali, in palatio Pontificis, e cœm. Urbis, an. 1656, cum amp. sang., litteris rudibus.

Succesa que vixit (sic)

annis XXXVI. m.

III. dies VI. in

pace ꝛ ꝛ (4).

CCLXXVI.

ROME.

E cœm. Callisti, cum corpore mart. Tertullinæ illato in eccl. SS. Cosmæ et Damiani, civ. Anagninæ.

Tertullina in pace (5).

CCLXXVII.

ROME.

E cœm. Calepodii, ad loculum martyris.

Susanna deposita VIII. idu ian. in pace (6).

CCLXXVIII.

ROME.

In hypogeo S. Susannæ.

Olim presbyteri Gabini filia felix

Hic Susanna iacet in pace patri sociata (7).

(1) GOR., t. III, p. 358, n. 35.

(2) E schedis sacr. pont.

(3) VICTOR., Diss. phil., p. 48.

(4) GUD., p. 571, 1. Schedæ sacr. pont. in quibus que, non quæ, ut Gud.

(5) BOLD., p. 476, Tertulinus in Marm. Salenit., p. 35, n. 115.

(6) E schedis sacr. pont.

(7) ARING., t. II, p. 401; BOS., p. 482; FLEETW., p. 482; REINES., cl. XX, n. 395; HUGON., Stat., p. 192; BOLLAND., t. II Aug., p. 626. Loco in pace nonnulli habent tumulata.

CCLXXIX.

ROME.

E cœm. Thrasonis, ad tumulum mart.

Val. Saturnine benemerenti coniugi
 ꝑ quae vixit annis xxviii. minus dies xv.
 Tribelius Florentius maritus posuit virginiae
 suave (sic) cum quo vixit annis xii (1).

CCLXXX.

ROME.

*In pariete exterioriecccl. SS. Nerei et Achillei, e cœm.
 Callisti, ad tumulum martyris.*

Dulcissime filiae

Theodoteni

que vixit m. duos (2).



CCLXXXI.

ROME.

*In sacello card. Antonellii, cum corpore S. martyris,
 reperto in cœm. Callisti.*

Aeterna tibi lux

Timothea in ꝑ

quae vixit ann. xiii.

mens. viii. in pace.

. . . . os vii. id. aug. (3).

CCLXXXII.

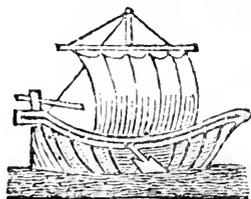
ROME.

E cœm. viæ Appiæ, ad tumulum martyris.

Tiberia que vixit

annis quinque mens.

viii. dies iii. in pace (4).



CCLXXXIII.

ROME.

*E cœm. Gordiani et Epimachi, cum ampulla san-
 guinis.*

Tessalius Victoriae coniugi benemerenti
 posuit titulum que vixit cum coniuge suo annis duo
 m. viii. dies vi. quae remisit filium
 m. xi. cuius faciem non vidit (5).

CCLXXXIV.

ROME.

E cœm. Urbis, ad loculum martyris.

Victoria vixit annis

numero xciiii. meses

(1) MARANG., A. S. V., p. 84; MUR., p. 1953, 2.
 (2) ARING., t. I, p. 535; REINES., cl. xx, n. 202;
 FLEETW., p. 494.

(3) E schedis OPERICI. *Ephem. Flor.*, an. 1749,
 p. 551; MAMACH., t. IV, p. 12; ZACHAR., *Hist. lit.*,
 t. I, p. 500, habet *id. dec.* — Scheda Marinii per-
 peram in 2 versu IX, pro *in.* — A. M.

(4) BOLD., p. 565; BOTTAR., *R. S.*, t. III, p. 117.

(5) FABRETT., p. 755, n. 455; BOLD., p. 415.

numero v. dies xv.

oras x (1).

CCLXXXV.

ROME.

*In summis scalis palatii Albanorum repertus lapis,
 an. 1656, in cœm. Urbis, cum vase sang. literis
 pessimis.*

Victoria (sic)

ꝑ in pace (2).

CCLXXXVI.

ROME.

E cœm. Prætextati, cum vase sang.

Vincentia vixit an.

ii. d. xxx (5).

CCLXXXVII.

ROME.

*In cœm. SS. Petri et Marcellini, ad tumulum mar-
 tyris.*

Ursa in pace (4).

CCLXXXVIII.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, ad tumulum mart.

Urbica xi. kal. ianuarua (5).

CCLXXXIX.

ROME.

E cœm. Priscillæ cum ampulla sang.

Urbicae benemerite (6).

CCXC.

ROME.

*Veronæ, in B. Mariæ DELLA FRATTA, sub mensa altaris,
 lamella plumbea detecta an. 1706.*

† Hic requiescit Vittoria
 virgo in pace que vixit
 annis xxviii. et martirium
 suscepit A. S. C. septimo Dni
 ed [dep.] xi. k. iunii † (7).

(1) E schedis sacr. pont.

(2) *Inscr. Alb.*, p. 197.

(3) MARANG., A. S. V., p. 111; BOLD., p. 486;
 MUR., p. 1958, 8. BOLD., *M. pro D.*

(4) E schedis sacr. pont. Legatur commentarius
 amplissimusv. cl. CANCELLARII. — A. M.

(5) BOLD., p. 481.

(6) *Idem* p. 492.

(7) Ita legit MURATORIUS, *AA. med. av.*, t. V, p.
 56. In Marinii schedis exstat epistola P. ab Guastu-
 tili, qua narratur inventus denuo lapis anno 1795,
 in quodam parthenone.

CCXCI.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, cum vase cruento.

✠

Urbica
in pace (1).—
CCXCII.

ROME.

E cœm. Prætextati ad loculum martyris.

Alontius Virginie que vix.

ann. xxv. ♡

kal. feb. (2).

—
CCXCIII.

ROME.

E cœm. Calepodii, ad loculum martyris.

Ursa quæ vixit an. m. d. xxvii.

pri. non. api. (5).

✠

—
CCXCIV.

FLORENCE.

*Florentiæ, in oratorio Rinucciniorum, cum corpore
martyris detecto Romæ in cœm. Cyriacæ.*

Viviana ✠ (4).

—
CCXCV.

VELLETRI.

*Velitris, in museo Borgiano, e cœm. Thrasonis, ad lo-
culum mart.*Prinus Vonose
coiugi beneme-
renti fecit (5).—
CCXCVI.

ROME.

*In S. Mariæ Transtib., e cœmet. sive Pontiani sive
Cyriacæ, cum ampulla sang. et ferreo cultro cujus
delineationem exhibuit Boldettus.*

Yperecies dep. v. idus iunias (6).

—
CCXCVII.

ROME.

*Apud lipsanophylacem, e cœm. Cyriacæ, cum vase san-
guineo.*

Ursula

✠ accepta sis
in. Cristo (7).

CCXCVIII.

FAENZA.

*Faventia, in cœnobio monialium ord. Camaldulen-
sium, cum lipsanis S. mart. Victoriæ, e cœmeteriis
Urbis.*Victoria ♡ annoru
xv. Siivrus huga ♡ (1).—
CCXCIX.

ROME.

*E cœm. Gordiani, cum ampulla sanguinea.*Domine Eccompariavae
bixit in pace aius trista (2).

xxx.

—
CCC.

SAINT-GALL, EN SUISSE.

*Ad tumulum Wiboradæ virg. et mart., reclusæ in cœ-
nobio S. Galli.*Filius altithroni postquam resplenduit orbi
Christus in hoc mundo Virgine natus homo,
Annis nongentis viginti quinque volutis
Post quatuor menses bis quatuorque dies,
Wiborada Deo meritis dignissima virgo
Palma martyrii scandit ad astra poli.
Illa hic sponte sua moribundo corpore clausa
Visibus humanis abdita et alloquiis,
Coelebs caelesti sponso sed cognita soli
Affatu angelico pascitur atque cibo.
Hac parsimonia duravit tempora multa
Semper ut instantem mortis itura diem.
Demum a paganis maii tunc passa kalendis,
Mane sequente obiit mane perenne petit.
Cuius amore sacro euremus membra sepulcro
Debita solventes, fundimus atque preces.
Eius at exsultans victrici et dote coruscans
Spiritus in caelo vivit oratque Deo (5).—
CCCI.

ROME.

E cœm. Urbis, an. 1656, cum ampulla sanguinis

Zosimæ vive in nomine ✠ (4).

—
CCCII.

ROME.

*Apud præf. sacr. pont., e cœm. Cyriacæ, ad tumulum
mart.*Secundus et Constantia
filie posuit qe vixit an. vi. mesis vii.(1) BOLD., p. 568; BOTTAR., *R. S.*, t. III, p. 116.(2) MARANG., *A. S. V.*, p. 110; MUR., p. 1931, 2.

(3) E schedis sacr. pont.

(4) GOR., t. III, p. 554, n. 25.

(5) MARANG., *A. S. V.*, p. 98; MUR., p. 1928, 5.

(6) BOLD., p. 716 et 522.

(7) BOLD., p. 541; MUR., p. 1961, 7; VIGNOL., *I.**S.*, p. 551.(1) MUR., 1959, 7, et *AA. med. av.*, t. V, p. 44,
legit *huca* vel *huc a*; tum: *inrus* explicat *intus* vel *in-
tro*. In schedis Marini video exeniplar ad veritatem
scripturæ expressum, ubi *huga*.(2) BOLD., p. 455. — Num annos tristes? an po-
tius annos triginta? — A. M.(3) MABILLON., *SS. Bened.*, t. VII, p. 60.

(4) E schedis sacr. pont.

CCCIII.

ROME?

Quamquam patricio clarus de germine consul
 Illustres trabeas nobilitate tuas,
 Plus tamen ad meritum crescit quod morte beata
 Martyris effuso sanguine nomen habes.
 Adiunctusque Deo tota quem mente petisti
 Adsertor Xpi sidera iure coles.
 Sit precor acceptum quod post disperandia belli
 In melius famulus restituere Florus (1).

CCCIV.

LIEU INCERTAIN?

Discite quid meriti praestet pro rege feriri.
 Femina non timuit gladium cum natis obibit,
 Confessa XPM meruit per saecula nomen (2).

CCCV.

RAVENNE, VENANT DES CIMETIÈRES DE ROME.

Ravennæ in museo Classensi, e cæm. Urbis.

Γλυκυτάτη γυναικί
 Ἀργυρίδι Τρόφιμος
 ἀνήρ ὅς ἐστ. ἔστῃ (sic) ὅλῳ (3).

CCCVI.

SAN-SEVERINO.

Septempedæ, in sacello domus Gentiliae, cum lipsanis
 S. mart. Eusebii, repertis in cæm. Priscillæ an. 1725.

Εὐσεβία κ. ἔτ. δ. πρ. ιε.
 κα. ιαν (4).

CCCVII.

ROME.

E cæm. Urbis.

Ἀνύπανυσεν Ἀρία ἐν εἰρήνῃ (5).

CCCVIII.

ROME.

Apud præf. sacr. pont., parva tabella pessimis litteris.

Βασιλείου Μαξιμίνου.

(1) GRUT., p. 1172, 6, ex cod. Pal. p. 65, b; FLEETW., p. 407. GRUTERUS ex eoque FLEETW. habent *dispendia*. Sed cod. Pal. *disperandia*.

(2) GRUT., p. 1171, 40, ex cod. pal. (p. 79, b.) FLEETW., p. 551. In Pisarenensi poetarum collectione, t. V, p. 65, ponitur inter carmina S. Damasi; ibique scribitur *cum natus obivit*, contra scripturam certe eo licis Palatini.

(3) BOLD., p. 274, ex MABILLONIO, *Ep. Euseb.* secund. ed., p. 76, n. 4, qui ethnicum lapidem demonstrare nititur; sed frustra, ut recte docet BOLDETTUS. Confer BOLLAND., t. V Maii, p. 225; MUR., p. 1501, 8; LUP., *Op. posth.*, t. I, p. 240; PELLICIAN. t. III, p. 262.

(4) LUP., p. 156; MARANG., A. S. V., p. 71; MUR., 1865, 5, et 1868, 5; GENTIL., *Antiq. Septemp.*, p. 85.

(5) E schedis P. SECCARELLI.

CCCIX.

PESARO.

Pisauri, apud Oliverium, e cæm. S. Agnetis, ad loculum martyris.

Ἀποδήμης Δευτέρια. (1)

CCCX.

ROME.

E cæm. Urbis, an. 1638, cum amp. sang.

Ἐπιδὶ (sic) θρηνατρὶ ἀείμνηστῳ
 ἔζησεν ἔτη ια μῆνας ε (2).

CCCXI.

URBINO.

Urbini, in palatio ducali, e cæm. Tertullini.

Τῇ κυρία καὶ ἀείμνηστῳ συμβίῳ
 Μαρκία ὅστις ἔζησεν ἔτη πλέον
 ἔδωκε τῷ λ. Ἀλυπίῳ ἐποίησεν
 ἀνεπαύσατο δὲ τῇ πρὸ εἰδῶν
 δεκεμηνίων ἐπὶ Μαξεντίῳ (3).

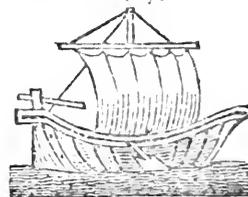


CCCXII.

ANAGNI.

Anagninæ, in sacello gentis Laurinæ, quod est in ecclesia cathedrali, e cæm. Callisti, cum corpore martyris.

Σερηνίλια πρῶθενος
 ζήσασα ἐνιαυτὸν καὶ
 μόνασι (sic) ἐνθάδε κεῖται
 ἐν εἰρήνῃ τῇ πρὸ ι
 καλ. ιαν (4).



CCCXIII.

ASTELLO GANDOLFO, DANS LES MONTAGNES D'ALBANO,
 PRÈS DE ROME.

In castro Candulphi in collibus Albanis, intra sacellum Odami equitis, cum ossibus S. mart., in duabus tabulis.

Κυρίακὴ ἡ γλυτάτη (sic)
 κατάθεσις ἐν πακίῳ X

(1) E schedis sacr. pont.

(2) Indidem. Cor. Ἐπιδὶ et ἀείμνηστῳ. Mendosas hic et alibi Græcas Christianorum inscriptiones videmus, partim veterum auctorum, partim recentiorum exscribentium inscitia. — A. M.

(3) FABRETT., p. 588. In quarto versu MARINIUS πρὸ; at perperam FABRETT., π. η. Vide *Epist. Euseb. Rom.*, p. 14.

(4) BOLD., p. 565; MUR., p. 1940, 5; CORSIN., p. 68; PLACENTIN., p. 89. Exscripsit nuperius AMADUTIUS.

ἐζησεν ὁ ἄνθρωπος
εἰδὼν μαρτύρων (1).

—
CCCXIV.

GENZANO.

*Gentiani in majore ecclesia parvus lapis cum corpore
martyris dato ab card Carpineo ducissæ Cesariniae
a. 1689.*

TIPPIC (2).

—
CCCXV.

CAMPAGNE DE ROME.

*In ædicula suburbana domus Arcostæ, in agro Bo-
noniensi cum lipsanis martyris, revertis in cæm.
Urbis, an. 1642.*

ΦΛ. ΚΥΡΙΝΙΚ (3).



—
CCCXVI.

ROME.

*In cæm. S. Agnetis, ad loculum martyris, litteris
optimis.*

ΦΛΑΒΙΑ ΦΛΩΡΑ (4).

PREMIER SUPPLÉMENT AU CHAPITRE VIII.

I.

ROME.

E cæm. S. Helenæ ad tumulum martyris.

Amantio dulci parentes.

—
II

ROME.

E cæm. Saturnini cum ampulla cruenta.

Bonifatius Quiriacus.

—
III.

ROME.

E cæm. Urbis, cum ampulla sanguine respersa.

Domestico benemerenti.

—
IV.

ROME.

E cæm. Cyriacæ ad tumulum martyris.

*Eufrosino in pace benemerenti Q. V. a. xxxvii.
dies vii. fecit uxor Secundina cum qua V. a. xiii.*

(1) BOLD., p. 402; LUP., p. 64; MUR., p. 1855, 10.

(2) Misit exscriptam Marinio amicus RATTIUS.

(3) Misit ad Marinium BLANCANIUS, qui in epistola
interpretatur *Flavia Cirene*. Confer REINES., cl. xx,
n. 286; ARING., t. I, p. 597.

(4) In registis dicitur traditum corpus an. 1755. P.
ANGUSTINO DORIE, Soc. J.

V.

ROME.

*E cæm. S. Agnetis, apud cl. feminam F. Rondani-
nium.*

Hic Gordianus Galliae nuncius
iugulatus pro fide cum fami-
lia tota quiescent in pace.

Theophila ancilla fecit (1).

—
VI.

ROME.

*E vetere cæmeterio, xiii ab Urbe lapide, via Fla-
minia, in loco nuncupato ad Bamboccio juris basi-
licæ Vaticanæ effossum corpus S. Geminiani, cum
ampulla vitrea, et reconditum in ecclesia parochiali
S. Joan. Bapt. oppidi Scrofani.*

Geminianus dep. . . .
iacuarias.

—
VII

ROME.

*E cæm. Priscillæ, an. 1786, ad loculum duorum mar-
tyrum.*

Ingenuo et Claudiae carissimis
posuit Dionisius.

—
VIII.

ROME.

E cæm. Urbis, ad loculum martyris.

vii. kal. mar. Kampio
coiux dulcissima P.

—
IX.

ROME.

*E cæm. S. Helenæ ad loculum martyris, calci in-
scriptum.*

Laurenti Q. V. annis xiiii. m. iii. die (sic) viii.
kal. novemb.

—
X.

ROME

E cæm. Urbis, ad tumulum mart.

Ligurio Suceso in pace (2).

(1) Inscriptio litteris Græco-Gallicis, quas obser-
vare licet apud MABILL., *Iter. Ital.*, 141, et *Diplom.*,
p. 637; ARING., t. I, p. 537, et REINES., cl. xx, n. 91.
Confer BOLD., p. 253; LAM., *de E. A.*, p. 197; MA-
MACH., t. I, p. 72, 460; ODERIC., *Num. Orcitor.*, p.
50; MAFF., *Ver. ill.*, t. I, p. 634; MUR., *AA. med.*
æv., t. V, p. 47. REINESIUS mavult legere *Galli*
(Cæsaris) *cinnuchus*. Certe ille titulus *Gallie nuncius*
inauditus videtur.

(2) ARING., t. I, p. 554, ligno excusam; REINES.,
cl. xx, n. 115; FLEETW., p. 431.

XI.

ROME.

E cœm. S. Helenæ cum ampulla sanguinea.
Logimo in pace.

—

XII.

ROME.

E cœm. Priscillæ, a. 1776, ad loculum martyris.
Septimus Maximus in pace.



XIII.

ROME.

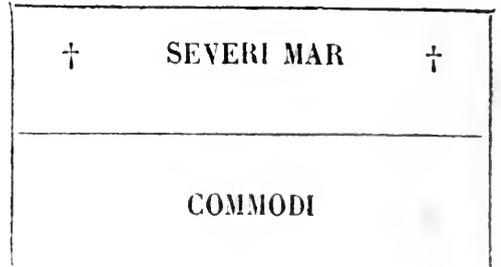
In bibl. Vaticana, tab. long. p. v. alt. p. i, unc. iv. reperta in cœm. Cyriacæ, an. 1769, cum vase sanguinis.

Marcella Martino coniugi benemerenti fecit qui vixit
ann. xxxviii. in prima Minerbes mil. ann. v. in und.
ann. iiii. in lanciaria ann. v. in pr. ann. v. fecit cum co-
iuce sua an. iiii. benemer. in pace (1)

XIV.

ROME.

*In tegulis effossis, a 1658, in atrio ecclesie S. Cullisti, regionis Transtib. Ossa martyrum ibi reperta post
paucos dies illata fuere in basilicam Ostiensem.*



SECOND SUPPLEMENT AU CHAPITRE VIII.

I.

ROME.

*E cœm. S. Helenæ, ad tumulum martyris, cujus cor-
pus dono datum Josepho Blanchinio V. C., prid.
non. oct., an. 1763.*

Dominicæ benemerenti in pace
deposit. xxiii. kal. sep.

—

II.

ROME.

*Apud lipsanophylacem, e cœm. Priscillæ, eruta, an.
1801, cum vase sanguineo, ingens tabula.*

Eutychiei coniugi
dilectissime benemerenti
Epietetus maritus
fecit

III.

ROME.

*E cœm. Cyriacæ, an. 1743, martyris reliquiæ dono
datæ comitissæ de Carpineo, deinde Bartholomææ
Mariæ Porto mon. Olivet.*

Iustina in pace vixit annis iiii.
menses N. ii. dies xv

A Φ Ω

—

IV.

ROME.

E cœm. S. Felicis, an. 1796, cum vase cruento
Iulie Donate coniugi suæ
Gadius Secundus.

V.

ROME.

E cœm. S. Helenæ cum vase sanguineo.
Romanus Laberiae coniugi dulcissimæ.

(1) De hac inscriptione exstat MARINI ampla
seneca inter ejus chartas de urbe Fidenis, in qua
dissertit de legionibus vel cohortibus Minervæ, Lan-

ciaria, et Prætoria, de consuetudine scribendi anno-
militiæ, etc. Inscriptionem manu sua delineavit MA-
RINIUS e cœm. Cyriacæ.

VI.

ROME.

E cœm. Cyriacæ, cum ampulla sanguinis.
 Marie benemerenti coniugi in pace
 que mecum vixit ann. xi. et
 mensis quinque posui. ✠

VII.

VENISE.

*In SS. Hermagoræ et Fortunati, inscriptio allata e
 cœm. Urbis, an. 1740, cum corpore S. Memmiæ
 martyris.*

ΝΕΙΚΑΓΟΡΑΣ  ΜΕΜΜΗΙ ΙΥ ΗΑΚΕ.

VIII

ROME.

E cœm. Urbis, ad tumulum martyris.
 Privatae coniugi Q. V. ann. xviii.
 Successus coniugi fecit.

XI.

MINORI, PRÈS DU GOLFE DE SALERNE, AU ROYAUME DE NAPLES.

Minori, in Picentinis ad tumulum S. Trophimæ V. et martyris,

Qui tumuli causas ingressus discere quaeris
 Martyris hic Trophimes intactaque virginis artus,
 Et pia membra cubant, quae dum praecepta prophani
 Temporis, et mundi polluta altaria vitat
 Sicanios fugiens devota puella parentes,
 Aequoris in medio naturae sorte quievit.
 Membra dedit regiunculis animamque tonantes
 Hinc Christi inter odoriferas depascitur aulas.
 Quis ergo huius cerei praerogativa non obstupescat?

XII.

ROME. — CHEZ MGR OLIVIERI. — PROVENANT DES CA-
 TACOMBES DE SAINTE-AGNÈS.

*E cœm. S. Agnetis apud episc. Oliverinum sacrarii
 pont. praefectum, ad loculum martyris.*

Aur. Berinus Ulpiae Candidi coniugi
 sue benemerenti fecit in pace annorum xxxv.



INSCRIPTIONS DE ROME CONCERNANT DES BO-
 LONAIS, PUBLIÉES PAR GALETTI (1).

Nous ne donnons que les trois premières
 classes de Galetti, renfermant les inscrip-
 tions relatives aux papes, aux cardinaux
 et aux évêques natifs de Bologne.

CLASSE PREMIÈRE.

Souverains ; pontifes.

HONORIUS II.

I.

Saint-Nicolas IN CARCERE.

Sur le mur.

✠ Anno Dnicæ Incar

[nationis. m. c. xxviii. po

(1) *Inscriptiones Bononienses infimi ævi Romæ ex-
 stantes, collectæ a D. Petro Aloysio GALLETTIO Ro-
 mano, monacho Casinensi, in bibliot. Vaticana linguæ
 latinæ professore. — Rome, 1759, in-4°.*

IX.

NAPLES, VENANT DES CATACOMBES DE ROME.

*Neapoli, in sacello privato mercatoris nescio cuius,
 cum corpore S. Sabbatiæ, e cœm. Urbis.*

Dep. Sabbatiæ que vixit
 annis P. M. xxv. beneme-
 renti in pace.

X.

ROME, CHEZ LE GARDE DES RELIQUES. — PROVENANT
 DES CATACOMBES DE PRISCILLA.

*Apud lipsanophylacem, e cœm. Priscillæ, ad loculum
 martyris, litteræ satis bonæ, cinnabaro inscriptæ
 ingenti tabulæ.*

Aur. Vitalio matri
 benemerenti Stercoriæ quæ
 ann. V. L. x. m. viii. d. xi.

tificatus dñi Honorii II. PP.
 iiii xii die Msis madii ind,
 vi. dedicata ē hæc eclā in
 honore Sēi Nicolai cf.

SAINT PIERRE V.

II.

Sainte-Marie sur Minerve.

Par terre.

D. O. M.

Fr. Michael Chislerivs ex oppido Boschi
 Agri Alexandrini ord. Prædic.
 tt. S. Sabinæ S. R. E. Presb. Card.
 noscens terram terræ se reditvrv
 ob certam resvrrrectionis spem
 in Virginis Dei Genitricis templo
 civis et sanctorvm ac piorvm viventivm
 expiens adivvari suffragiis
 hvnc sibi locvm vivens
 statvit
 in quo cadaver evm svvm obierit diem
 pni evravit
 annvm agens ætatis suæ LX
 et hvmanæ salvtis MDLXIII
 ANNO VERO MDCCVIII

marchio Ioannes Baptista Papien.
Michael Pius Raymundus
et Innocentius Rom. de Ghisleris
restaurandam curarunt.

—
III.

Sainte-Trinité au mont Pincio

Tombeau. — Devant.

Rodolpho Pio Card
Carpen. Princip senat
ampliss^{is} eccl^æ Dei m^{un}e
ribus singlari prv
dentia perfvcto
ivris ecclesiastici
defensori. a. gratia
terrore volvptatū
illecebris et adver
sis casibus æqve in
victo ad beneficen
tiam nato in svma
gravitate
ivevndiss °.

Derrière.

Pius V. Pont. Max. sa
lvtaris officii in ev
stodia catholice
veritatis consorti
perpetvis de chri
stiana repea. sensibus
stvdiiisq̄ conivnetiiss °.
hoc amoris et iudicii
svi monumentvm po
svit an. Sal. MDLXVIII
pont. svi III Vix an
LXIII. men. II. dies VIII
obiit anno Sal LXIII
VI. non maias

—
IV.

Au fronton du palais de l'inquisition.

Pius V. P. M.
Congregationis. Sanctæ. Inquisitionis
domvm. hanc. qua. haereticae

pravitatis. sectatores. captivs
coercerentvr. a. fundamentis
in. avgmentvm. catholice
religionis. erexit
ANNO M. D. LXIX.

—
V.

Sainte-Marie sur Minerve.

Tombeau avec une statue assise.
Iesv. Christo.
spei. et. vitae. fidelivm
Pavlo. IV. Carracae. Pont. Maximo
eloqvntia. doctrina. sapientia. singlari
innocentia. liberalitate. animi. magnitudine.
praestanti
scelervm. vindici. integerrimo
catholice. fidei. acerrimo. propvgnatori
Pius V. Pont. Maximus
grati. et. pii. animi. monumentum
posvit
Vixit. an. LXXXIII. mens. I. d. XX.
obiit. ☉ DLIX
XVIII. kal. sept. pont. svi. anno. V.

—
VI.

Saint-Jean de Latran.

Sur le mur.

Pius V. Pont. Max.
signa de Caroli IX. Christianissimi Galliae regis
perdvellibus iisdemq̄. ecclesiae hostibus a Sfortia
comite sanctae Florae pontificii auxiliarii exercitus
dvce capta relataq̄. in principe ecclesiar. basilica
svspendit et omnipotenti Deo tantae victoriae
avctori dicavit anno. M. D. LXX.

—
VII.

Sainte-Croix de Jérusalem.

Ex avtoritate Pii V. Pontificis Maximi
Franciscvs cardinalis Pacevs
locvm hvnc
in quo sanctissimae reliqviae conderentvr
extrvxit dicavitqve anno MDLXXX.

—
VIII.

Au palais du Vatican.

Sous un tableau représentant la victoire de Lépante.

Classes oppositate Tvrcarvm vna Christianae societatis altera
Inter Pivm V. Pont. Max. Philippvm Hispaniae regem Venetam
Rempl. inito iam foedere ingentibus vtrinque animis concvrrunt

—
IX.

Sous un autre tableau de la même bataille.

Hostes perpetvi Christianae religionis Tvrcae divvrno victoriarvm successv exvltantes sibiqve temere
praefidentes
Militibus dvcebvs tormentis omni deniqve bellico apparatv ad terrorem instrvcti ad Echinadas insvlas a
commvni classe
Proelio post hominvm memoriam maximo perspicva divini Spiritus ope profligantvr MDLXXI.

X.

A la bibliothèque du Vatican.

Sur le mur de la première salle.

Pivs Papa V. centvm quinqvagina octo volumina
litterarvm diversorvm pontificvm Avenione in
bibliothecam Vaticanam asportari ivbet.

XI.

Palais du Vatican.

Fronton de la chapelle construite par Pie ^v

Pivs V. P. M.

XII.

Eglise du Saint-Esprit.

Pio V. Alexandr. P. M.
rei frumentariae extractio
nym vnde aedificii huius
extrvendi pecunia potiss.
effluxit indvltori liberaliss.

XIII.

Sainte-Marie sur Minerve.

Au fronton.

Pivs V. Pont. Max.
ex ord. praed.

XIV

Sainte-Marie Majeure.

Beau tombeau du Pape avec sa statue.

Pio V. Pont. Max.
ex ord. praedic.
Sixtus V. Pont. Max.
ex ord. minor.
grati animi monvmentvm
posvit

Sur l'urne en lettres de bronze.

Corpvs
S. Pii V.
Pont. Max.
ex

ord. FF. praed.

A droite.

Selinvm Tyrcaorum tyrannvm

multis insolentem victoriis ingenti parata classe
Cyproq. expvgnata Christianis extrema minitantem.

Pivs V. foedere cv Philippo II. Hispaniar. rege
ac Rep. Ven. inito

M. Antonivm Colvmna pontificiae classi praeficiēs
ad Echinadas hostibvs xxx. mill. caesis. x. mill.
in potestatem redactis triremibvs clxxx captis
xc. demersis xv. mill. xpianis a servitvte liberatis
precibus et armis devicit

A gauche.

Galliam Carolo IX. rege perdvellium

haereticorvmq. nefariis armis vexatam, vt de regno

DICTIONN. D'EPIGRAPHIE. II.

aeq. religione actvm videretvr

Pivs V. Sfortiae comitis sanctae Florae dvctv
missis eqvitvm peditvmq. auxiliariibvs copiis
pericvlo exemit

hostibvsq deletis victoriam reportavit
regi regnvm cvm religione restitvit signa
de hostibvs capta ad Lateran. basilicam
svspendit

XV.

Sainte-Marie de l'ARA COELI.

En lettres d'or sur le grand arc.

Qvod. Pii. V. P. M. Philippi II. Hisp. reg. S. Q.
Veneti. avspiciis. icto. contra. Tyrcas foedere.

Christiana. classis. ad. Echinad. proel
dimicaverit. triremes. hostivm. clxxx. ceperit.
xc. demerserit. S. P. Q. R. vot. sol. in. reditv.

M. A. Colvmnae. pont. class. praef.

et. navalis. victoriae. monvmentvm

Deiparae. Virgini. laqvear. avrevm. DD. M. D. LXXXV.

Gregorii. XIII. P. M. A. IV.

XVI.

Au même lieu.

Iesv. Christo. Hvmanae. salvtis. avetori
qvod. Pivs. V. Pont. Max. animi. celsitvdine
cvm. Philippo. II. Hispaniar. rege. S. Q. Veneto
foedere. inito. Selymvm. Tyrcaorum. tyrannvm
ad. Echinadas. insvlas. navali. praelio. post
hominvm. memoriam. maximo. devicerit

S. P. Q. R.

M. Antonio. Colvmna. pontificiae. classis. praef
redvce. ovanteque. omnivm. ordinvm
gratvlatione. recepto. aedem. hanc. avreo
laqveari. vexillisque. hostivm. exornavit
anno. Sal. cxx. d. LXXXVI
Alexandro. Mtio.

Dominico. Capranico. coss.

Ioanne. Bapt. Coronato.

Tiberio. maximo. priore.

Marco. Antonio. Spannochia

Antonio. Camaiano

Ioanne. Bapt. Aragon coss.

Horatio. Bonioan. priore

XVII.

Sur la porte intérieure du palais de l'Inquisition.

Pio V. P. O. M.

orthodoxae religionis
zelatori vigilantissimo
haereticae pravitatis
hosti acerrimo

hivsvce domvs largitori beneficentissimo
a Clemente PP. XI.

solemni ritv sanctorvm fastis adscripto
die xxii maii MDCCXII

S. C. S. O. P.

[GRÉGOIRE XIII.

XVIII.

Fronton du collège Romain.

Gregorius XIII. P. M.

religioni

ac bonis artibus

M. D. LXXXIII.

XIX.

Même lieu.

Porte latérale.

Gregorius. XIII.

Pont. Max.

fundator

XX.

Même lieu.

Sous la statue du pontife assis

Gregorio XIII. Pont. Max.

hivis. colleg. fundatori. Societas. Iesv ampliss.

[ab. eo

privilegiis. munita. et. ingentibus. aeta. beneficiis

universa. in. hoc. totius. ordinis. seminario.

[parentis

opt. memoriam. svq. grati. animi. monumentum. P.

XXI.

Au palais du Vatican.

Appartement.

Aula haec Pavli III. ivssv ornari

coepta et Piorvm postea quarti

ac quinti studio aeta anno

Gregorii XIII. primo ad finem

perdveta est M. D. LXXIII.

XXII.

Sur la porte Saint-Jean.

Gregorius XIII. Pont. Max.

publicae vtilitati et

vrbis ornamento viam

Campanam constravit

portam extrvxit

anno M. D. LXXIII

pont. III

XXIII.

Eglise de Saint-Jean de Latrar

Fronton du baptistère.

Gregorius XIII. Pont. Max.

restavravit an. ivbilei. MDLXXV.

XXIV.

Sainte-Marie Majeure.

Cour latérale.

Gregorius XIII. Pont. Max.

Evgenii labentem porticvm deiecit

et magnificentivs restitvit
viam ad Lateranvm apervit
anno ivbilæi M. D. LXXV.

XXV.

Aux thermes de Dioclétien.

Sur le fronton des greniers de réserve.

Gregorius XIII. Pont. Max.

adversvs. annonae. difficultatem

svbsidia. praeparans

horrevm. in. thermis. Diocletianis

extrvxit

anno ivbilei. M. D. LXXV.

pont. svi. III.

XXVI.

Sur le côté du pont du Sénateur.

Ex avtoritate. Gregorii. XIII. Pont. Max.

S. P. Q. R.

pontem. Senatorivm. evivs. fornices. vetvstate

collapsos. et. iam pridem. reftectos. firminis

impetvs. denovo. deiecerat. in. pristinam

firmitatem. ac. pvletritvdinem. restitvit

anno. ivbilei. M. D. LXXV.

XXVII.

Au palais du Vatican.

Sur le sixième arc du troisième péristyle.

Annvm ivbilevm MDLXXV.

apervit svmmaq. pietate

atq. erga peregrinos

caritate magnoqve

popvlorum concvrsv

celebratvm clavsit

Au même lieu.

.
 diversis
 fecit Anconae arcem
 dilatavit amplissimvm advenis pestilentia
 svspectis mercibusq. expvrgandis
 aedificivm ad portvm strvxit
 centvmcellarvm mvxitionem (sic) perfecit

XXVIII.

*Saint-Athanase.*A l'angle de la rue qui conduit à la rue *del Babuino*.

Gregorius XIII. Pont. Max.

catholicae fidei propagandae studio

collegivm Graecorum institvit

domvm dedit censvm attribvit

pontificatvs svi anno VI.

XXIX.

Palais du Vatican.

Sur la porte du second péristyle.

Gregorius XIII.

Pontifex Max.

an. Dom. MDLXXVII.

XXX.

Même lieu.

Gregorius XIII. Pont. Max.

XXXI.

Même lieu.

Sur le sixième arc.

Gregorius XIII.

Pontifex. Max.

an. Dom. MDLXXVII

pont. svi. an. vii.

XXXII.

Même lieu.

Gregorius XIII. Pont. Max.

XXXIII.

Même lieu

Antichambre avant la salle des parlements.

Gregorius XIII. P. Max. avlam

hanc decorari picturisq. exor

nari iussit ann. D. MDLXXVIII.

XXXIV.

Palais du Vatican.

Sur le second arc du troisième péristyle.

Gregorius XIII Pont. Max. beati

Gregorii Nazianzeni corpus ex sacrarum virginum

templo Dei Genitrici Mariae ad Campum Martium dicato in basilicae Vaticanae

sacellum a se ornatum celeberrima quam vides pompa transtulit III. idus Iunii. MDLXXX.

XXXV.

Eglise Saint-Pierre au Vatican.

Chapelle de Saint-Grégoire de Nazianze.

Gregorius XIII.

Pont. Opt. Max.

anno x.

Sur le pavé.

Gregorius XIII. Boncomp. Bonon.

P. O. M. an. M. D. LXXX.

exornavit. et. catechumenorum (sic)

familiae. adtribuit. pont. svi. an VIII

sal. IVM. M. D. LXXX.

avctore. Gvilelmo. Sirleto. card.

piae. domvs. patrono. et. protectore

XXXVII.

Sur une colonnette près de l'église Sainte-Anne in Burgo Pio.

Gregorius XIII. Pont. Max

civitatem Piam a Pio III

coeptam salubritati

civium consvls

aedificiis ornavit

et vias silice stravit

anno VIII. MDLXXX

evrabant

Pavlv Bvbalvs

et Sebastianvs Varvs

aediles.

XXXVI.

Sainte-Marie au Mont.

Sur le fronton.

Beatae Virgini Deiparae Mariae ad Montes

Gregorius XIII. Pontifex. Maximvs

templvm. hoc. ex. eleemosinis. a. popvlo

collatis. aedificatvm. privilegiis

XXXVIII.

Galerie couvertes du palais du Vatican.

Sur la porte.

Italia regio totivs orbis nobilissima

vt natvra ab Apennino secta est hoc itidem ambvlaero in duas

partes alteram hinc Alpibus et spero alteram hinc infero mari

terminatas dividitvr a Varoq : flvm. ad extremos vsq Brvtios

ac Sallentinos regnis provinciis ditionibus insvls intra suos

vt nunc svnt fines dispositis tota in tabvlis longo vtrinque

tractv explicatvr. fornix pia sanctorvm virorum facta legis

in quibvs gesta svnt ex advorsvm respondentia ostendit

haec ne ivevnditati deesset ex rerum et locorum cognitione

utilitas Gregorius XIII. Pont. Max. non svae magis quam Romanorum pont. comoditati hoc artificio

et splendore a se

inchoata perfici volvit anno MDLXXXI.

Par terre sous l'arc de la porte.
 Gregorius XIII. P. O. M.
 anno VIII.

XXXIX

Au même lieu.

Sur une grande carte géographique, à gauche.

Bononia Romanorum colonia campor
 et collivm amoenitate simvl
 fertilitate conspieva ac
 aedificiorvm cvlty et templor
 amplitvdine insignita ac
 perpetva religionis literar
 atq. omnis hvmantatis
 alvma
 qvae vbi externi imperii
 ivgvm excvssit
 Ecclesiae partes civili
 Italiae bello secvta
 Entio Sardiniae rege
 capto

Flaminia in potestatem
 redacta

ac vice comitib. ab vrbis
 dominatione depvlsis
 inde constanter vsq.
 ad hunc diem in
 eivsd. avctoritate permansit

A droite.

Bononien. parallelvs in gradv latitvd. XLIII. et
 m. XVI. eam habet rationem ad meridianvm
 in gradv long. XXXIII. et m. XXX. qvam xc. ad
 LXIII. et XXXII.

Sur la carte, près de la ligne rouge qui sépare les terres
 de Ferrare et de Bologne.

Rubievnda haec linea
 qvacvmq. dveta con
 spicitvr Bononiensis et
 Ferrariensis agrorum terminas
 a Gregorio
 XIII. P. M. iis quorum res
 agebatvr consentienti
 bvs dispositos demon
 strat anno D.
 CIO. IO. LXXIX.

XL.

Sur un plan du port de Rome.

Romani portvs reliqviae
 anno X. pontificatvs Gregorii XIII. P. M. descriptae.

XLI.

1u coin de la VIA PONTIFICIA.

Près de l'église des Stygmates.
 Gregorius XIII. P. M. viam
 domibvs veteribvs dirvtis
 ampliorem reddidit

P. Bybalvs Seb. Varvs
 aed. cvr. M. D. LXXXI.

XLII.

A Saint-Athanase.

Ad honorem Dei	Εἰς τιμὴν τοῦ Θεοῦ
et memoriam	καὶ μνήμην τοῦ
S. Athanasii	ἁγίου Ἀθανασίου
episcopi Alexandr	Ἐπισκόπου Ἀλεξ.
collegio Graecor	τῶν Γραικῶν τῆ
	παιδείουτηρίω.

anno a nat. Dom CIOIOLXXXI.

Gregorius XIII. Pont. Max. a fundamentis
 extrvxit pontificatvs svi anno X.

XLIII.

Au palais de la Chancellerie apostolique.

Gregorio XIII. Pontif. Max.

lvivs palatii restavratori anno MDLXXXII.
 et pontificatvs svi anno X.

Alexander Riarivs cardinalis legatvs ampliss.

XLIV.

Palais du Vatican.

Sur le sixième arc du troisième péristyle.

Litteras et praeclara in
 quovis doctrinae genere
 ingenia fovemat Academiam
 Romanam symptvosa et
 nobilivm disciplinarvm studiosis commoda
 aedificatione avebat.

XLV.

Au même lieu.

Gregorius XIII. Pont. Max.

vt sanctvm Pascha svo in perpetvum
 tempore celebretvr rationem anni
 div pertvrbatam retinvt modvmq.
 adhibvvt quo futvris saecvlis in
 praescriptae definitionis statv
 sine confusione perseveret
 anno MDLXXXII. pont. svi XI
 palatii hanc partem tvn a Pio papa III.
 tvn a se svndatam ad fastigivm
 totam perdvxit et pictvris
 conspisevam fecit consistoriales
 avlas instavravit Constantinianam
 altivs sublatam testvdine ivnxit
 regiam vario marmore stravit
 sancti Pavli sacellvm pictis et plastico
 opere fictis imaginibvs
 et altari constructo
 decoravit

XLVI.

Même lieu.

Premier arc du troisième péristyle.

Geographicae tabvlae
 qvas Pivs IV. in hoc

pariete pingentibus
 evrauit decoloratae
 Gregorii XIII. Pont. Max.
 ivssu suis coloribus
 iterum contactae florverunt
 M. D. LXXXIII.
 pontificatus sui
 anno XII.

XLVII.

Même lieu.

Quatrième arc du troisième péristyle
 Gregorius XIII
 Pont. Max.
 Pii papae V. sanctionem
 de S. R. E. locis non alienandis
 iure iuvando
 firmavit.

XLVIII.

Même lieu.

Galliarum regem contra bellicos . . .
 . . . pecunia . . . dissentientes
 Genensium partes per antiquiorem cardinalem
 legatum a se missum composuit tumultus
 . . . ab Italia sublato

XLIX.

Même lieu.

Cinquième arc du troisième péristyle.
 Res et loca quae
 S. R. E. dominii sunt
 iniuste occupata
 enixe recuperabat
 eius ditionem
 augebat

Pontem Senatorium
 diu interruptum
 iactis molibus restituit
 alterum in periculo
 palliae vadis via Cassia
 fecit

L.

Même lieu.

Septième arc du troisième péristyle.
 Publica (sic) in Diocletiani
 thermis horrea ad
 levandam rei frumentariae
 inopiam construxit portam Coelimontanam
 a solo in ampliorem
 formam aedificavit

Germanos Britannos
 Pannonios Graecos
 neophytos in constitutis a se
 urbanis collegiis doctrina
 excolendos curabat
 collegia alia alibi
 instituebat

Même lieu.

Huitième arc du troisième péristyle.

Aquam virginiam
 in celeberrima urbis loca
 deduxit laevibusque e marmore
 summo artificio constructis
 fontes publicae utilitati et
 iucunditati aperuit

.

Graecis Caldaeis Arabicis Armenis
 Illyricis characteribus abs te praecipue
 instructam ita promovet ut iam
 Orientis et oppressae a Turcis et
 schismaticis Europae populis missis
 catechismis propria ad pietatem
 lingua instituantur

LII.

Même lieu. — Sur la porte du même arc.

Gregorius XIII. Pont. Max.

LIII.

Même lieu.

Neuvième arc du troisième péristyle.

Immensam basilicae sancti Petri
 aedificationem maxime
 urgebat magnam partem
 a fundamentis excitatam
 altius tollebat.

LIV.

Même lieu.

Sacellum in basilica sancti Petri
 admirabili opere exornavit
 proventus addictis sacerdotibus
 comparato Dei Genitrici
 et divo Gregorio Nazianzeno
 dicavit

LV.

Même lieu.

Dixième arc du troisième péristyle.

Ambulationem in Vaticano
 pictis in ea totius Italiae
 regionibus urbibus oppidis
 Romanae Ecclesiae et principum
 ditionibus magnifice
 extruxit

.

Corporis Christi sacellum
 in Laterano aedificavit
 Constantini baptisterium
 ibidem et pro aede

S. Mariae Maioris
porticvm alia atqve
alia pia loca
instavravit

LVI.

Sainte-Marie Nouvelle.

Grand bas-relief.

Chr. Sal.

Gregorio XI. Lemovicensi
hymnitate doctrina pietateq. admirabili
qui vt Italiae seditionibvs laboranti mederetur
sedem pontificiam Avenioni div translata
divino afflatus nymine hominvmq. maximo plavsv
post annos septvaginta Romam feliciter redvxit
pontificatus svi anno VII.

S. P. Q. R. tantae religionis et beneficii non immemor
Gregorio XIII Pont Opt Max comprobante
anno ab orbe redempto MDLXXXIII pos
Ioanne Petro Draco
Cyriaco Matthaeio coss
Io Baptista Albero
Thoma Bvhalo de cancellariis priore.

LVII.

Au collège des Maronites.

Sur la porte.

Gregorius XIII. P. M.
collegio Maronitarvm
MDLXXXIV. pontificatus
anno XIII.

LVIII.

Saint-Pierre du Vatican.

Architrave de la porte Sainte, qui ne s'ouvre que pour les
Jubilés.

Gregorius XIII. Pont. Max.

LIX.

Même lieu.

Sous l'orgue de l'autel de l'église de Saint-Grégoire de
Nazianze.

Gregorius XIII
Pont. Opt. Max.
anno. X.

LX.

Palais du Vatican.

A la chapelle privée de Nicolas V.
Gregorio XIII. Pont. Max.
egregiam hanc pictvram a F. Io
anne Angelico Fesvlano ord.
Praed. Nicolai Papae V. ivssv
elaboratam ac vetvstate pene
consumpt. instavrari manda
vit.

LXI.

Palais du Vatican.

Salle de Constantin.

Sixtus V. Pont. Max.

avlam Constantinianam svmmis pont.

Leone X. et Clemente VII.

pictvris exornatam

et postea collabentem a Gregorio XIII. Pont. Max
instavrari coeptam pro loci dignitate
absolvit anno pontificatus svi primo.

LXII.

Saint-Esprit IN SAXIA.

Salle du Précepteur.

Gregorio XIII. Bon. Pont. M.

omnivm privilegiorvm confirmatori
nostraeqve dignitatis promotori pien.
thes. Aldr. Bon. praeccept. gratitvdi
nis et pietatis ergo ping. cvr.

LXIII.

Collège des Néophytes.

Vrbani VIII. P. M. Beneficentia opem ferente
F. Antonivs Barberinvs tit. S. Onvphrii presb. card.
eivsdem pontificis germanvs m. poenitentiarivs
bibliothecarivs S. R. E. et cathecvmenorvm protector
vt alvni collegii Neophytorvm in templo B. M.
ad mentes a Gregorio XIII ipsivs collegii
fvndatore vniverse cathecvmenorvm familie
attribvto sacris ministeriis operam navarent
eos simvl incolentes hvc transtvlit
novasq. aedes tm illis tm cathecvmenis
mvlieribvs virisq. seorsvm
et clericorvm rei divinæ famvlantivm
habitationi a fvndamentis extrvxit
an. sal. MDCXXXV.

LXIV.

Palais du Sénateur.

Sous la statue assise de Grégoire XIII.

Gregorio. XIII. Pont. Max.

opt. principi

Hvgoni. Boncompagno. Bononiensi
qui. per. Ro. magistratus. et ecclesiasticas
dignitates. iustitiam. et pietatem. colens
ad. pontificiam. sedem. evectvs. vniversam
remp. christianam. svmma. prvdentia. et
charitate. moderatvr

S. P. Q. R.

Hieronymo Bvhalo. Camillo Mancino. Bernardo
Cavalerio coss.

LXV.

Même lieu.

Au haut des murs.

Gregorio XIII. Pont. Max.

ob. farinae. vectigal. sublatum. urbem. templis. et. operibus
magnificentiss. exornatam. octigentis. singlari
beneficentia. in. egenos. distributum
ob. seminaria. exterarum. nationum. in. Urbe. ac. toto. paene
terrarum. orbe. religionis. propagandae. causa. instituta
ob. paternam. in. omnes. gentes. caritatem. qua. ex. ultimis. novi
orbis. insulis. Iaponiorum. regum. legatos. triennii. navigatione
ad. obedientiam. sedi. apost. exhibendam. primum. venientes. Romam
pro. pontificia. dignitate. accepit

S. P. Q. R.

Domitio Cavalerio

Domico Iacobaccio de Faceschis

Riccardo Mazzatosto

Hortentio Celso

Honorio Trincio. coss.

Iulio Pamphilio coss.

LXVI.

Saint-Pierre au Vatican.

Magnifique mausolée du pape.

Gregorio XIII. Pont. Max.

Iustitiae custodi pietatis cultori religionis vindici
et propagatori in utroque orbe munificentissimo
Iacobus tit. S. Mariae in Via presb. card. Boncompagnus
archiepiscopus Bononiae abnepos posuit
anno Sal. MDCCLXIII

INNOCENT IX.

LXVII.

Saint-Pierre au Vatican.

Tombeau du pape. Inscription gravée sur une grande plaque de plomb.

Brevis. imperii. memoriae. aeternae
in. hac. plumbea. capsula. conditum
est. venerabile. corpus. D. Innocen
tii. P. P. IX. Bononiensis. antea. Io. An
tonii. e. domo. Fachineta. qui. sedit
in. pontificatu. menses. duos. vi
xit. annos. LXXIII. mens. v. mi
gravit. ad. Dominum. die. xxviii.
decemb. in. auro. anno. MDCXI.
eius. memoria. sit. in. benedictione
Io. Antonius. vtr. signaturae. S. D. N.
PP. refer. protonot. de num. et sacrae
consultationis. auditor. ac. Ludovi
cus. marchio. Vianini. fratres. de
Fachinetis. et. eiusdem. Innocen
tii. pronepotes. quod. Antonius. car
dinalis. SS. quatuor. amborum. ma
ior. natv. frater. si. non. esset. fa
cto. praeventus. facere. statue
rat. e. veteri. in. novam. basilicam
transferri. et. deponi. curarunt
anno. MDCXI. die. xxv. septem
bris. pavli. papae. V. anno. secundo.

LXVIII.

Cryptes du Vatican.

Innocentius papa IX.

GREGOIRE XV.

LXIX.

A la fontaine près de la porte Angélique.

Gregorius XV.

Pont. Opt. Max.

aqvas. ex. Vaticano. deduxit
Eremitae. Dominicae. Ascensionis
grati. animi. arg.
cis. 136. XXI. pont. 1.

LXX.

Sur les remparts, entre les portes Pie et Saint-Laurent.

Gregorio XV. Pont. Max.

quod. urbis. moenia. temporis
iniuria. collapsa. sub. ipsa
pontificatus. initia. publicae
securitati. consulens
instauranda. censuerit
S. P. Q. R. principi. optimo.

LXXI.

Saint-Pierre du Vatican.

A la coupole de la chapelle du Saint-Sacrement.

Gregorius XV. Pont. Max. anno
MDCXXII. pont. II.

LXXII.

Même lieu.

Coupole de la chapelle où l'on célèbre les offices.

Gregorius XV. Pont. Max. anno

MDCXXII. pont. II.

LXXIII.

Eglise des Mages de la Propagande.

Gregorius XV. Pont. Max.

Congregationem de Propaganda Fide

primus instituit

privilegiis auxit

perpetuo ex annulis cardinalitatis censu

locupletavit. a. sal. MDC. XXII.

LXXIV.

Saint-Esprit IN SAXIA.

Gregor. XV.

patri

zelantiss.

F. Balth

Bolognetus

praec.

MDCXX

LXXV.

Eglise Ludovisi.

Par terre.

Alter Ignatium

aris

alter aras Ignatio

Gregorius XV.

Pont. Max.

Ludovicus. card.

Ludovisus

hoc sub lapide

Ludovisiae familiae principes

conquiescunt

LXXVI.

Sainte-Marie IN VALLICELLA.

A la sacristie. — Sous un buste.

Gregorio XV. Pont. Max.

ob Philippum Nerivm

inter sanctos relatum

LXXVII.

Au palais du Vatican.

Chambre près de la bibliothèque.

Urbanus VIII. Pont. Max. complura Palatinae bibliothecae volumina
nobiles Heidelbergicae victoriae manubias Gregorio XV. et apostolicae sedi
a Maximil. Bavariae duce donata Romam adduxit opportunis armariis
in Vaticano conclusit locum rudem antea atq. informem in hanc speciem
redegit et perspicuo specularium nitore exornavit an. Dom MDCXXXIV.

pont. s. (sic)

LXXVIII.

Sacristie de la Sainte-Trinité au mont Pincio.

Pavl. V. Greg. XV. Urban. VIII. Innocent. X.

summi ex ordine pontifices

hoc monasterium sanctissimae Trinitatis
regibus Galliae fundatoribus suis vindicatum
iuxta eorundem ac S. Francisci de Paula intentionem

a solis nationis Gallicanae fratribus

et coronae Franciae naturaliter subiectis

inhabitari regi ac possideri

seclusis omnibus etiam ex eadem natione
aliqua iuris aut facti infamia laborantibus
imposito quibuscumque super haec iura silentio
decretoque de manutendo firmiter reborato

vindicibus quoque datis

episcopo Sabin. pontificisq. vic. ac guli auditore
per apostolicas litteras in perpetuum edixerunt
atq. hanc memoriam ex mente Innocentii X. in

marmor incidi

huius coenobii fratres procuraverunt

anno M. DC. XL. VII.

LXXIX.

Eglise de la villa Ludovisi?

Magnifique tombeau du pape avec une statue assise.

Gregorius XV.

Pont. Max.

LXXX.

SS Vincent et Anasthase IN TRIVIO.

Par terre.

D. O. M.

ex praecordiis

Gregorii XV. P. M.

obiit in Quirinali

VIII idibus MDCXXXIII

BENOIT XIV.

LXXXI.

Sainte-Apollonie au Transtévère

Entrée intérieure du monastère.

Benedictus. XIV. P. M

suorum antecessorum

Clementis XI. ac Innocenti XIII.
 exempla secutus
 anno MDCCXLI
 sacris in templo peractis
 a Rosa Ivstina Ceconi abbatissa
 deprecatus
 monasterium ingressus
 praesentia ac indulgentis
 condecoravit.

LXXXII.

*A l'intérieur des galeries du jardin du
 Quirinal.*

Benedictus XIV. P. M.
 A. D. MDCCXLI. pon. svi. an. II.

LXXXIII.

Sainte-Marie Majeure.

Mur de la chapelle du Saint-Sacrement.

Benedictus XIV. Pont. Max.
 multis. atque. immortalibus. beneficiis.
 in. basilicam

Liberianam. et. suam
 collatis. liberalissime
 rescriptum. etiam. adiunxit. amplissimum
 eius. exemplum. rescripti
 memoriae. aeternae. mandandum
 capitulum. et. canonici
 curaverunt

Rescript. die. xxvii. ianuarii. MDCCXLII
 summus. confirmavit. in. praefata. ba-
 silica. indulgentias. stationum
 pro. diebus. eidem. in. missali. ro-
 mano. praescriptas. indulgentias
 vii. altarium. basilicae. Vaticanae. et
 partialem. quotidianam. trium. an-
 norum. totidemque. quadragenarum.
 insuper. concessit. plenariam.
 quotidianam. semel. in. die. lu-
 crificandam. cum. facultate. ap-
 plicandi. eas. omnes. indulgentias.
 etiam. pro. defunctis. et. cum
 revocatione. aliarum. quarum
 eumque. indulgentiarum. ac. re-
 tenta. facultate. communicandi. ec-
 clesiis. aggregandis. indulgentias
 contentas. in. brevi. S. M. Clementis
 XII. diei. viii. iunii. MDCCXXXVI. qua-
 rum. summarum. eadem. basilica
 ecclesiis. aggregandis. in. actu
 aggregationis. praebere. tene-
 tur. in. perpetuum

A. M. Erba secretus.

LXXXIV.

Saint-Charles IN VIA PIA.

Benedicto XIV.

P. O. M.

quod
 anno MDCCXLII. iv. idus aprilis
 anniversario die obitus
 ven. servi Dei Michaelis de Sanctis
 Trinitarii ordinis discalceatorum
 sacerdotis professi
 in ara maiori huius templi
 sacro celebrato
 eam
 quotidiano perpetuoque privilegio
 insigniverit
 ac solempne decretum
 quo de virtutibus eiusdem servi Dei
 in gradu heroico
 constare pronuntiavit
 in hac aula ediderit
 ad tantae beneficentiae memoriam
 PP. posvere.

LXXXV.

Sainte-Marie IN COSMEDIN.

Sur la muraille.

D. O. M.

Benedicto XIV. P. M.
 quod basilicam hanc
 plenariae in dies singulos
 indulgentiae
 pro vivis et defunctis
 perpetuo thesavo ditaverit
 capitulum et canonici
 eximie benefici
 Et grati animi monumentum
 posvere
 anno salutis MDCCXLII

LXXXVI.

Saint-Laurent IN DAMASO.

Sur la muraille.

Sacelli huius

religione magis, quam mole, Augusti
 a Thoma cardinali Ruso
 episcopo Ostiensi et Veliterno, sacri collegii decano
 . R. E. v. cancellario, perpetuoque huius basilicae
 commendat°

excitati, instructi, ornati
 aram

SS. D. N. Benedictus papa XIV.

pro sua in divos pietate, in homines humanitate
 consecravit
 ipsamque visitantibus, in die consecrationis ple-
 nariam,

in anniversaria vero quinquaginta annorum
 et totidem quadragenarum

indulgentiam concessit

pridie idus decembris, repar. sal. an. MDCCXLIII.

CIII.

Même lieu.

Sur un cippe représentant les travaux d'Hercule.

Mvnsificentia SS. D. N. Benedicti PP. XIV.

MDCCLXIII.

CIV.

Même lieu.

Sous un autel de Jupiter.

Mvnsificentia SS. D. N. Benedicti PP. XIV.

MDCCLXIII.

CV.

Même lieu.

Sous un buste d'Epicure et de Métrodore.

Mvnsificentia
SS. D. N. Benedicti
PP. XIV.

A. D. MDCCLXIII.

CVI.

Même lieu.

Sous la tête colossale de Marcus Agrippa.

Mvnsificentia
Benedicti XIV. P. O. M.
et. dono
Lactantii. Sergardi
ab. intimo. eiusd. pont. evbic.
A. D. MDCCLXIII.

CVII.

Au chdteau Saint-Ange.

Sur une porte intérieure.

Benedicto XIV. P. O. M.

ob pontificvm exevbiarvm stativa aveta
ac in ampliore formam redaeta
Marivs Bolognettvs
pontificii ærarii præfectvs
evrator operis mem. poni evravit
anno sal. MDCCLXIII. pont. iv.

CVIII.

Sainte-Croix en Jérusalem.

Au fronton de la basilique

Benedictvs XIV. P. M. in honorem s. crveis pontif. svi
anno iv.

CIX.

Même église.

Porte intérieure de la basilique.

Basilicam Sessorianam
a Constantino maximo matreqve Helena
a fvdamentis erectam
atqve a Lvcio II. Bononiensi restavratam
Benedictvs XIV. Pont. Opt. Max.iam eandem in titvlvm habitam
fronte portiev abside tholo extrvctis
viaqve ad Lateranvm complanatis undiq. maceris
aggeribvsque excitatis
ingenti liberalitate
ornavit restavravit ditavitqve
anno rep. sal. MDCCLXIV. pont. iv.

CX.

Même église.

Au plafond.

Benedictvs. XIV.

Pont. Opt. Max.

pontif. svi. an. III

CXI.

Saint-Esprit IN SAXIA

A l'hôpital.

Benedictvs XIV. P. M.

anno MDCCLXIV.

pont. svi anno

IV.

CXII.

Même lieu.

Benedictvs XIV. P. M.

peramplo aedificio

vetvs archinosocomivm avxit

vrbe sibi gratvlante

optimo principi plavdente

anno salutis MDCCLXIV.

pont. svi iv.

CXIII.

Saint-François de Paule au Mont.

Sur la muraille, sous un buste de Pan MDCCLXIV.

Lazzaro Pallavicino

Thebarvm archiepiscopo

in. svmma. rei. frvmentariae

caritate

annonae. per. Picenvm. evratori
apud. Melitensez. et. Florentinos

a. s. apocrisario

Clementis XII. P. M.

admissionvm. magistro

viro. integerrimo. et. innocentiss.

Benedictvs. XIV. Pont. Max.

amico. optimo

cardinali. abs. se. designato

quos. honores. vivens. recvsavit

mortvo. dedit

vix. an. LX. d. xxv.

CXIV.

A la fontaine de Trévi.

Clemens XII. Pont. Max.

aqvam virginem

copia et salubritate commendatam
cultu magnifico ornavit
anno Domini MDCCLXXXV. pontif. vi.

Sur la frise.

Perfecit Benedictus XIV. Pon. Max.

CXV.

Même lieu.

Sur le côté.

Benedictus XIV. P. O. M.

ivos. aquae. virginis. compluribus. locis. manantes
quique. in. vsv. esse. desiderant

in. urbem. redxit

aquaeductus. vetustate collapsos
restauravit

fistulas. tubulos. castella. laevis

purgato. fonte. restituta. forma

ingenti. liberalitate

in. ampliorem. formam. redegit

an. sal. MDCCXLIV. pont. iv.

CXVI.

Sur la porte de la manufacture des tabacs.

Sub auspiciis

Benedicti XIV. P. Max.

anno Dñi MDCCXXXIV.

A l'intérieur

Benedicto XIV. P. M.

quod

aquae Paulae derivationem perpetuam

molis circumagendis addiderit

Nicosiani pulveris conductores

Michilli et Bonamiei

coempto solo aedificio a fundamentis extruct

nova ampla stabili constituta

officina

accepti beneficii monumentum publicum

posuerunt

anno reparatae salutis MDCCXXXIV.

CXVII.

Capitole, palais des Conservateurs.

Grand escalier. — An. 1744.

Benedictus XIV. P. M.

quod

ichnographiae veteris Romae fragmentis

in Capitolio collocatis

regiones urbis

terminis ad limites discernendos constitutis

commodius definiverit

pulcherrimis marmoreis signis

atque elegantibus ex vermiculato opere tabulis

musaeum auerit

anaglyphico cunctis simulachro

aptiorem locum designaverit

et ad sequioris aevi monumenta

ab interitu vindicanda

Francisci Valesi ms. codices

in S. P. Q. R. tabularium

inferri iusserit

principi optimo

et Romani nominis amantissimo

Ernes Caballettus co. Ioseph Menattus et Antonius

Amadeus

co. S.

co. Stanislavs M. Negroni C. R. P.

P. P.

CXVIII.

Même lieu, même année.

Benedicto XIV. Pont. Max.

quod

curruv praetoriani vexilli

a Friderico II. Avgvsto

Romam dono missi

monumentum

ex interiori Capitolii parte

in apertum locum transferri mandaverit

principi optimo

et ad urbem ornandam

providentissimo

Antonius Amadeus

M^o Didacus Andosilla

M^o Ioseph. M. Maccaranus

} co. S.

Co. Stanislavs Negronus C. R. P.

P. P.

CXIX.

Monument de l'empereur Frédéric.

✕ Cesaris Avgvsti. Friderici Roma secvndi

Dona tene curruv perpes in vrbe decvs.

Hic Mediolani. captvs de strage. triumphos

Cesaris vt referat. inclita preda venit.

Hostis in oppbrivm pendebit (sic). In urbis bo-

[norem

Mictitur. Hinc urbis mictere iussit amor.

CXX.

Musée du Capitole.

Sous une statue en bronze d'Hécate Trivia.

Mvsnificencia

Bened. XIV. P. M.

ex mvseo Clisiano

A. D. MDCCXLIV.

CXXI.

Même lieu.

Sous une statue d'Harpoerate.

Mvsnificencia

SS. D. N. Benedicti

PP. XIV.

A. D. MDCCXLIV.

a fundamentis restitutam
solemni ritu dedicavit
xxi. april. octavo post Pascha die
a. MDCCXLVIII.

ad recolendam dedicationis memoriam
die xxiv. octobris constituto

A droite.

Benedicto XIV. P. M.

quod

ara principe

a fundamentis excitata

eaque magnificentissime ornata

priora beneficia

quibus templum et domum complexus est

summa benignitate cunctaverit

collegium Germanicum et Hungaricum

optimo principi

grati animi monumentum

posuit

—
CXXXIX.

Eglise du Saint-Esprit IN SAXIA.

Sur la muraille.

Pro

piissimo et magnificentissimo principe

Benedicto XIV. Pont. Max.

ob nosocomium S. Spiritus

reparatum amplificatumque

et ob ingentem pecuniam

in æs alienum dissolvendum

continvata Clementis XII. largitione

liberaliter erogata

annuum solemnè sacrum decreverunt

a cardinalis Gentili visit. apost.

a. m. patriarcha Antioch. præceptor

A. D. MDCCXLVIII.

—
CXL.

Sainte-Agathe au Transtévère.

Sur le fronton.

Benedicto XIV. Pont. Max.

quod

provinciam Romanam

congregationis Avenionensis Doctrinæ Christianæ

altera simili adivneta

ecclesiis collegiisque magnificentissime auxerit

eadem provincia tanti beneficii memor pos.

anno sal. MDCCXLVIII.

—
CXLI.

Musée du Capitole

Chambre de Canopo.

Ægyptiaca. marmorea. signa

in. Hadriani. Avg. Tiburtino

reperta

Benedictus. XIV. Pont. Max.

Capitolinis. aedibus. adaveta
ornationi. evbivlo. constitvi
decrevit

anno. MDCCXLVIII. pont. viii.

—
CXLII.

Même musée.

A la grande inscription du collège des Pêcheurs d'Ostie.

Veterem. lapidem

in. Ostiensi. agro. iamdiv. repertum

in. v. q. templi. principis. illius. urbis

adpositum

sibi. a. Thoma. card. Rvfo

sacri. colleg. decano. oblatum

Benedictus. XIV. Pont. Max.

in. museo. Capitol. addi. iussit

an. MDCCXLVIII. pont. svi. ix.

—
CXLIII.

Même musée.

Sous le masque d'un satyre

Mvnsificentia

Benedicti XIV. P. O. M.

et. dono

Theodori. Bvecapadvlii

eiusdem. svmm. pont.

a. secret. eleemos.

A. D. MDCCXLVIII.

—
CXLIV.

Même musée.

Sur la base d'une statue de Jupiter

Mvnsificentia

SS. D. N.

Benedicti PP. XIV.

A. D. MDCCXLVIII.

—
CXLV.

Même musée.

Sur le piédestal d'une statue de Sapho.

Mvnsificentia

SS. D. N.

Benedicti PP. XIV.

A. D. MDCCXLVIII.

—
CXLVI.

Même musée.

Sous un buste de Faustine la Jeune.

Mvnsificentia

SS. D. N.

Benedicti PP. XIV.

A. D. MDCCXLVIII.

CXLVII.

Même musée.

Sur le piédestal d'une statue de Platon.

Mvnsificentia

SS. D. N.

Benedicti PP. XIV.

A. D. MDCCXLVIII.

CXLVIII.

Même musée.

Sur le piédestal d'une statue d'Isocrate.

Mvnsificentia

SS. D. N.

Benedicti PP. XIV.

A. D. MDCCXLVIII.

CXLIX.

Fronton de la maison des religieux de Sainte-Marie DEL POPOLO, au Champ de Mars.

Benedictvs XIV. Pont. Max.

Obeliscvm hieroglyphicis notis eleganter insculptvm

Ægypto in potestatem popvli Romani redacta

ab imp. Caesare Avgvsto Romam adveetvm

et strato lapide regvlisque ex aere inclvsis

ad deprehendendas solis vmbas

diervmque ac noctivm magnitudinem

in campo Martio erectvm et soli dicatvm

temporis et barbaror. inivria contractvm iacentemq

erra ac aedificiis obrvtvm

magna impensa atqve artificio ervit

pvblicoq. rei literariae bono propinqv̄ in locv̄

transtvlit

et ne antiquae sedis obelisci memoria

vetvstate exolesceret

monvmentvm poni ivssit

anno rep. sal. MDCCXLVIII. pontif. ix.

CL.

A l'angle de la rue qui conduit de l'église Saint Grégoire du Pont Cestius à la place Montanari.

Benedictvs XIV. P. M.

Qvod apothæca ad perpetvum vsvm

mactandi carnes bybalinas

condvceretvr

per afflictvrios pro tempore

malæ carnis

ad formam instrvmentorvm

pensionibvs in perpetvum persolvendis

die XII. aprilis et XXXI. iulii MDCCXLVIII

per acta Pavletti et de comitibvs

R. C. A. secret. secvritati prospexit

beneficentissimo principi

S. Angeli in foro Piscivm

DICTIONN. D'ÉPIGRAPHIE. II.

can. evr. Andreas Pallocechini I. V. D.

M. P.

CLI.

Sur les remparts de la ville, entre les portes Pie et de Saint-Laurent.

Sedente

Benedicto XIV

P. O. M.

An. Sal.

MDCCXLVIII.

CLII.

A la villa Buccapadoli, sur la voie FLAMINIA.

Benedicto XIV. Pont. Max.

qvod

svb hebdomadae maioris finem

inter gravissimas evras

e Vaticanis pontificiis aedibvs

in hoc svbvrbanvm

benignissime diverterit

Theodorvs Buccapadvlivs

a secretis civsdem elemosynis

singvlari honore avctvs

qvem sperare ivssvs pridem fverat

indvlgentissimo principi

grati animi monvmentvm

posvit

anno MDCCXLVIII.

CLIII.

Saint-Pau sur la voie d'Ostie

Sur le mur (1).

Benedicto XIV. P. O. M.

qvod

praeter plvrima et invlustria

beneficia

qvæis sodales Cassinenses avxit

apsidis qvæque

hvivs amplissimæ basilicae

insigne opvs mvsvm

Honorii Pape III. studio olim

constrvctvm

temporisqve inivria pene

attritvm

ingenti aere coniato

instavrari evraverit

abbas et monachi S. Pavli

e tanti principis mvnsificentia

memoriae intercidat

H. M. PP.

anno S. MDCCXLIX.

CLIV.

Même église.

Au haut de la muraille.

Benedictvs XIV.

(1) Inscription rédigée par Galletti lui-même.

715
ROMA
civis
ivssv et mynificentia
vetvs pontificvm romanorvm
vsqve ad Innocentivm I
Sancti Leonis aetate descripta
series
restitutva est
svccessorvmqve adiecta
pontificatvs anno x
svmmo ecclesiae hono vivit
et div vivat feliciter.

—
CLV.

A la bibliothèqve du Vatican.

Benedictvs XIV. P. M.
myseo Vaticano
antiquaria svppellectile amplissime exornato
bibliothecam
plvsqvam mmmccc manuscriptis codicibvs
aliis ex privata sva Bibliotheca selectis
aliis ex ethoboniano patrimonio
aere comparatis
literatorvm commodo et scientiarvm incremento
mynifice auxit
a. mccccxlix. pont. ix.

—
CLVI.

*Fronton du conservatoire des filles du Saint-
Esprit IN SAXIA.*

Benedictvs XIV. Pont. Max.
aveto magnam partem ornatoqve nosocomio
coemeterio translato magnificeq. constructo
pvellarvm deniqve commodo
et valetvdini paterne prospiciens
nova a svndamentis aedificia excitavit
apricationi spatia concessit
anno Domini mccccxxxix
I. Octavivs Bvfallivs sancti Spiritus
generalis praeceptor
mynificentiae principis M. P.

—
CLVII.

Sainte-Marie IN VIA LATA

Sur le mur.

Benedicto XIV. P. O. M.
qvod
ex hæreditate cl. m.
Caroli S. Mariae in via Lata diae. card. Marini
fidei svæ credita
septa bis centvm svpra mille
instavrandis
templi hvivs ædibvs
saerisqve vasis et svpellectilibvs
exornandis
erogari ivsserit
capitvlym et canonici eivsd. eccles.

tanti beneficii memores
grati animi ergo
M. PP.
anno R. S. mccccxlix.

—
CLVIII.

Remparts de la ville, à la porte d'Ostie.

Benedictvs XIV. P. M.
moenivm vrbis a porta Ostiensi
ad Flaminiam portam
vetvstate fatiscentivm
instavrationem incoepit
anno mcccc.

—
CLIX.

Au Capitole, au musée des Peintures.

Sous le baste du Pape.
Benedictvs XIV. P. M.
ampliori honarvm artivm commodo
et incremento
a. D. mcccc.

—
CLX.

Au palais des Conservateurs.

Salte d'Hercule.
Benedicto XIV. P. O. M.
qvod
ivs eligendi
prælatvm Romanæ civitæ
civem Romanvm
in iudicem cameræ Capitolinæ
conservatoribvs almæ vrbis
singvlari studio et providentia
specialiter adavxerit
ac in perpetvum firmaverit
Philippvs Lilius de Vetera
Io. Baptista de Aste (conservatores
Marchio Io. Georgivs Costagtvs
Ioannes Pavlvus de Cinque cap. Reg. prio.
anno salvtis mccccxlix.
obsequentissime pp.

—
CLXI.

Même salle.

Benedicto XIV. P. O. M.
annvente
ad reprimendas fraudes
et mvletanda artificvm delicta
ex S. C.
dici xii. avgvsti mcccc. statvta fvnt
singvlis mensibvs pvblica avdientia
March. Io. Bap̄ta Caveivs
March. Hieronym. Serlypi Crescentivs
March. Hieronymvs Verospi Vitelleschi } con:

Alexander Bonchivus P. R. C.
pro conservanda memoria hujusmodi S. C.
in bonum reipublicæ
singularem studio ponendum curarunt.

CLXII.

Musée du Capitole.

Benedictus XIV. P. M.
opus. verniclatum. prope. Antium
reperit
ad. musei. Capitolini. ornamentum
transfere. poniq. curavit
an. Sal. MDCCCL. pont. x.

CLXIII.

Même musée.

Sous les statues de Faustine et du Gladiateur.
Munificencia SS. D. N. Benedicti PP. XIV.
MDCCCLIX.

CLXIV.

Saint-Pierre au Vatican.

Au portique.

Benedictus XIV.
Pont. Max.
portam Sanctam
a Benedicto XIII. P. M.
anno jubilei MDCCXXV.
reseratam et clavsam
aperit et clavit
anno jubilei MDCCCL.

CLXV.

Saint-Jean de Latran.

Au jardin des Pénitenciers.

Benedicto XIV. Pont. Opt. Max.
quod
domestico oratorio ampliato
choro subsellis instructo
veteris sacelli sacris picturis restitutis
ara marmorea erecta
ad congruam alimoniam et vestium præstationem
annuam eleemosinam censu adaveto
suppellectile in familiares usus
munifice impertita
bibliotheca refecta
cella calidaria a fundamentis excitata
ad ruinas horti reparandas
urbis moenibus instauratis ac munitis
et divino cultui
et religiosæ familiæ commodis prospexit
pro tantis in se collatis beneficiis
patri providentissimo atque amantissimo

collegium penitentiarium

P.

anno jubilei MDCCCL.

CLXVI.

Sainte-Marie Majeure.

Sur la grande porte intérieure.

Benedicto XIV. Pont. Max.
quod Liberianae basilicæ lacunar reparaverit
de integro pavementum refecerit
columnis ad veram formam reductis et expolitis
nova capitula imposuerit novas bases subiecerit
plasticum opus omne instauraverit
picturis deterso situ venustatem restituerit
absidem exornaverit
chorum novis subsellis instruxerit
aram maximam excitaverit
sacram denique aedem antea inconditam
ad elegantiam partimque consensum revocaverit
capitulum et canonici beneficentissimo principi
anno jubilei MDCCCL. PP.

CLXVII.

Même lieu.

Porte latérale de droite.

Hieronymo diae. S. Angeli in foro Piscium
S. R. E. cardinali
tertio e Columnensi gente
Liberianae basilicæ archipresbytero
quod ivssu
Benedicti XIV. Pont. Max.
templum instaurari atque exornari
porticum proximasque aedes construi
et omni cultu perfici
arbitratu suo curaverit
idemque præbaverit
canonici PP.
anno jub. MDCCCL.

CLXVIII.

Sainte-Trinité des Pèlerins.

Sous une statue du Pape.

Benedicto XIV. Pont. Max.
quod anno jubilei MDCCCL
maxima populoꝝ frequentia celebrato
peregrinorum hospitium
presentia sua decoraverit
pecunia adiverit
principi munificentissimo
sodales M P P.

CLXIX.

Sainte-Marie de l'ARA COELI.

Sur la muraille.

Benedicto XIV.

Pontifici. ter. O. M.

quod.

nobilissimae. Lambertinorum. prosapiae.

haereditaria. quaedam. veluti. pietate.

Francisc. famil. ingentibus. beneficiis. cumlaverit.

pluraque. suorum. praedecessorum. exempla.

imitatus.

generalia. seraphici. ordinis. comitia.

Romae. in. hoc. templo. Araeocelitano.

xvii. calend. iunii. an. iubilaei. mdcccl. habita.

maiestate. praesentia. auctoritate.

auxerit. direxerit. confirmaverit.

Fr. Petrus. Ioannetius. de Molina.

minister. generalis. reuinciatvs.

suo. totiusque. ordinis. nomine. decrevit.

antedictam. diem. in. minoritibus. fastis.

perpetuo. recenseri.

in. qua.

universi. eiusdem. ordinis. alumni. et. moniales.

pro. tanti. pontificis. incolymitate. ac. sospitate.

aut. pro. eius. anima.

eum. mortales. corporis. deposverit. exvivas.

(quod. utinam. foret. nunquam. futurum)

sacrificia. stasque. preces.

vae. latius. in. decreto. leguntur.

Deo. offerant.

in. gratia. animi. memoriam

M. P. C.

CLXX.

Sainte-Marie Transpontine.

Au chapitre.

Benedicto XIV. Pont. Max.

quod

Carmelitarum ordinem patrono vita defuncto

utendum ipse suscepit

nec nisi post generalia comitia anni mdccxxxiv

in novi patroni fidem et tutelam commiserit

Io. Iacobum Millo datarium

ad conventus ante et post comitiorum diem

suo nomine agendos allegaverit

ipse se comitiis praesesse

maiestate sua non alienum esse potaverit

Fr. Aloysius Laghius Foroliviensis dudum vicarius

apostolicus

deinde illis comitiis prior generalis creatus

H. M. P. anno iubilaei mdcccl.

CLXXI.

Saint-Augustin.

Escalier du nouveau monastère, sous une statue du Pape,

Benedicto XIV. Pont. Max.

quod

pro. sua. in. Eremitarum. S. Augustini. ordinem

indulgentia.

summum. magistrum. sexenni. sublato.

perpetuum. constitui. permiserit.

totius. sacrae. familiae. commodis.

et. utilitati. consulerit.

maxima. beneficia.

liberalitate. optimi. principis. consecutus.

universus. ordo. P. C.

anno. iul. cto mdcccl.

CLXXII.

Même lieu.

Au cloître.

Benedicto XIV. Pont. Max.

quod

liberalitate. optimi. principis.

sacrae. huius. domus.

uberrimam. aquae. Virginis. copiam.

suppeditaverit

universus. Eremitarum. S. Augustini. ordo.

M. P. anno. iubilaei. cto mdcccl.

CLXXIII.

Sainte-Marie des Anges.

Sur la grande porte intérieure.

Benedicto XIV. Pont. Max.

quod in Vaticana basilica collocatis

e vernicelato emblemate structis aliquot tabulis
egregias picturas inde amotas huc transferri iusserit
Carthusianos ad hanc nobilissimam aedem exornandam
tanto munere impulerit Carth. ordo. P. C.

CLXXIV.

Saint-Jacques dans la rue LONGARIA.

Sur la porte du monastère.

Benedicto XIV. P. M.

quod. monasterii. S. Iacob

mulierum. poenitentium

inopiam. largitate. sublevaverit

principi. beneficentissimo

monasterii. evitatores. 22

an. iul. mdcccl.

CLXXV.

Au Colysée.

Amphitheatrum. Flavium

triumphis. spectaculisque. insigne

diis. gentium. impio. cultu. dicatur

martyrum. errore. ab. impura. superstitione

expiatum

ne. fortitudinis. eorum. excideret. memoria

monumentum

a. Clemente. X. P. M

an. ivb. MDCLXXV.
 parietinis. dealbatis. depictum
 temporum. iniuria. deletum
 Benedictvs. XIV. Pont. M.
 marmorevm. reddi. curavit
 an. ivb. MDCCCL. pont. x.

—
 CLXXVI.

Musée du Capitole.
 Sous une statue de Faune.

Mvnicentia
 SS. D. N.
 Benedicti PP. XIV.
 A. D. MDCCCL.

—
 CLXXVII.

Même lieu.

Sous un buste de Lucilla.

Mvnicentia
 SS. D. N.
 Benedicti PP. XIV.
 A. D. MDCCCL.

—
 CLXXVIII.

Même lieu.

Sous une statue de Volumnie et de Coriolan.

Mvnicentia
 SS. D. N.
 Benedicti PP. XIV.
 A. D. MDCCCL.

—
 CLXXIX.

Même lieu.

Sous une statue de Lucilla.

Mvnicentia
 SS. D. N.
 Benedicti PP. XIV.
 A. D. MDCCCL.

—
 CLXXX.

Même lieu

Sous une statue de Jupiter ayant l'aigle à ses pieds

Mvnicentia
 SS. D. N.
 Benedicti PP. XIV.
 A. D. MDCCCL.

—
 CLXXXI.

Au palais des Conservateurs.

Salle d'Hercule
 Benedicto XIV. Pont. Max.
 quod
 almae vrbis conservatores
 splendidiori apparatu

prodevntes ornaverit

Hieronymvs Verospivs Vitelleschi
 Horativs Faleonerivs
 Com. Felix de Aptis
 Alexander Bonechijs cap. reg. prior
 beneficentissimo principi
 M. P.
 anno ivbil. MDCCCL.

—
 CLXXXII.

Salles ou bureaux des écritures.

Svb avspiciis Benedicti XIV.
 P. O. M.
 aedificivm evm officina chartaria
 aere proprio a fundamentis extruxit
 Ioannes Baptista de Sancto Petro
 an. ivb. MDCCCL.

—
 CLXXXIII.

A la fontaine de la famille Sinibaldi.

Ex avetoritate
 Benedicti XIV. P. O. M.
 fontis hvijs aqvas vetvstate intermissas dilapsasq.
 Ivlijs Sinibaldvs D. N. M. Q. civs
 pvblicae commoditati viaeq. Flaminiae ornatvi
 nova forma redveendas sva impensa evravit
 anno ivbilaei cio MDCCCL

—
 CLXXXIV.

A la fontaine Colonna.

Benedictvs XIV. Pont. Max.
 quod
 aqua Virgine e Colvmnensivm svbvrbaño
 ad proximam viam derivata
 intermissvm eivs vsvm restitverit
 et pro rivvlo ad pvblicam commoditatem delveta
 aquae vncias duas
 perdveendas ex castello apvd trivivm
 in vrbanas Colvmnenses aedes
 ampliori beneficio concesserit
 Fabritivs Colymna
 Principi mvnicentissimo P.
 etro Petronio C. A. C. aqvis praefecto
 anno ivbil. MDCCCL.

—
 CLXXXV.

A la fontaine Odescalchi.

Benedictvs XIV. P. O. M.
 aqua deviata
 pvblicae commoditati eivs providentia
 svo fonti restitvta
 Livivs Odescalevs
 hoc obseqventis animi monvmentvm
 posvit

Petro Petronio R. C. A. C. aquarvm praeside
anno ivbilaei mdccl.

—
CLXXXVI.

A Sainte-Euphémie.

Clôture intérieure.

Benedetto XIV. P. M.

alle suppliche di monsig^r amministratore
e de sigg.^{ri} deputati concesse con svo breve
dei xv. marzo mdccli. alle zitelle di
que to conservatorio la grazia di far
celebrare all' altare dell' infermeria ogni
giorno dell' anno senza veruna eccezzazione
piv messe ascoltando le quali sodisfano
al precetto ne' di festivi le inferme le convalescenti
e le serventi all' infermeria e di
cystodirvi ancora al pydente arbitrio pero
del prelato amministratore l' avgvstissima
evcarestia per comodo delle inferme

—
CLXXXVII.

A Saint Salvatori in UNDA.

Grand autel, du côté de l'Évangile.

Altare hoc omnipotenti Deo in honorem S^mi
Salvatoris erectvm privilegio quotidiano perpe-
tuo ac libero pro omnibvs defvntis a ! quosevm-
qve sacerdotes vigore brevis Benedicti Papæ XIV.
die iv. octobris mdccli. insignitvm atqve a mi-
nistro generali ordinis die xxxi. mensis avgvsti
mdccli. designatvm procuratoris ordinis apvd
Romanam cvriam hvvsqve parochialis ecclesie
rectoris m^uns obevnto fratre Michaelo Benedicto
Oneti Janvensi de Vltabio.

—
CLXXXVIII.

Eglise de Saint-François de Sales.

Sur le mur.

Benedicto XIII. P. M.

qvod ven. Iohannam Franciscam a Chantal
ordini Visitationis B. Mariæ institutricem
beatorvm albo adiecerit
et qvod ep. nymmis avreis hoc coenobivm
donaverit
et anniversariae votorum renovationi
hoc die testis esse
volverit
inavnerisqve aliis beneficiis
hanc domvm cvmplaverit
praeposita Pavla Maria Scotti et moniales
G. A. M. P. xi. kal. dec. A. S. c^mdccli.

—
CLXXXIX.

Sainte-Claire des Capucins.

Sur le mur.

D. O. M.

Benedicto XIV. Pont. Max.

principi beneficentissimo

patri pauperum

qvod

iteratis eleemosynarvm largitionibvs

inopiam svblevaverit

debita pro ph. ... macis

xi annorum spatio ægotantium evrationi adhibitis

denariorvm fere viginti millia persolverit

datis apostolicis litteris

valetvdinario in postervm provide consvlerit

refectis svndamentis sartisque tectis

ædes instavraverit

moniales et presides archiconfr.

sanctissimi Crvcifixi S. Marcelli

obseqy gratiqve animi monumentvm

P. P

ANNO MDCCL

—
CXC.

Eglise Saint-Jacques dite SCOSSACAVALLI.

Sur le mur.

Benedicto XIV. P. O. M.

ob m^uns locor. xx. montivm

hvic paroli. ecclesie S. Iacobi

elargitvm

archiconfraternit. SS. corp. X^u

confratres

vt tanti principis ac beneficii

memoria posteris extaret

lapidem hvnc PP. MDCCL.

—
CXCI.

Musée du Capitole.

Sous l'horloge solaire.

Benedictvs XIV. P. M.

Berosi horologivm

prope Castrvm Novvm via Flaminia

reperitvm

ad inaeqvales vetervm horas indicand.

Capitolio inferri ivssit

anno. mdccli. pont. svi. xi

emicyclivm. ex. quadrato excavatvm

ad. enclimaqve. svccisvm

Berosvs. Chaldevs

dicityr. invenisse

Vitrvv. lib. ix. cap. ix.

—
CXCH.

Saint-Pierre et Saint-Marcellin.

Au fronton.

Benedictvs XIII. P. M. c^mcx. m^udccli.

CXCIII.

Même église.

Sur la porte.

D. O. M.

Benedictvs. XIV. Pont. Max.

veteri. sqvallenti. et. desperatae. reparationis
complanato. templonovvm. ab. insidentibvs. semotvm. rvdertibvs
ivnetvmqve. lateris. accessione. coenobio

prope. viam. ampliori. loco. restitvta. memoria

SS. MM. Marcellini. et. Petri

a. fvndamentis. magnificentivs. excitavit

anno. Domini. MDCCLII.

CXCIV.

Saint-Michel in Ripa.

Au grand autel.

Benedicto XIV. P. M.

qvod hvivs ecclesiae

aram principem

in perpetvum

privilegiatam esse

volverit

anno MDCCLII.

CXCv.

Nouvelle manufacture des tabacs.

Benedictvs XIV. Pont. Max.

tvrtiori vrbis incolvmitati

evrante

Io. Francisco Banchieri

apost. aerar. praefecto

anno MDCCLII.

CXCVI.

A la manufacture de papier.

Benedicto XIV. Pont. Max.

qvod

chartae opificinam

avetoritate et mvnificentia

optimi principis

in vrbe primvm instrvctam

clementissime inviserit

idemqve probaverit

vt in perpetvum memoria extet

Ioannes Baptista de Sancto Petro posvit

xiv. kalendas avgvsti MDCCLII.

CXCvII.

*Sur les remparts, près de la porte Flami-
nienne.*

Benedictvs XIV. P. M.

mvrorvm vrbis a porta Ostiensi

ad Flaminiam portam

vetvstate fatiscenctvm

refectionem anno MDCCLII. incoeptam

anno MDCCLII. absolvit

CXCvIII.

*Au Palais Riari, près de l'église Saint-Tho-
mas in Parione.*

Marmoream basim

qvam

viventi Nervae imp. avg.

Christianae religionis

fvrtori primo

cvltores Silvani

Narniae dicarvnt

Bened. XIV.

Pont. Optimo Max.

cvltores Hesperid.

institutv Albritiani

academico meritissimo

xii. kal. avg.

anno Red. MDCCLII.

ab erectione xxix.

Romae D. D. D.

CXCIX.

Au musée du Capitole.

Sous une statue de Vénus sortant du baia.

Mvnificentia SS. D. N. Benedicti PP. XIV.

A. D. MDCCLII.

CC.

Même lieu.

Sous un bas-relief de Poppæa.

Mvnificentia

SS. D. N. Benedicti

PP. XIV.

M. D. (sic) MDCCLII.

CCI.

Même lieu.

Sous un bas-relief de Néron.

Mvnificentia

SS. D. N. Benedicti

PP. XIV.

M. D. (sic) MDCCLII.

Couvent des Ursulines.

Sur le mur.

Benedicto XIV. P. M.
 quod. Vrsularum. domum
 ad. liberalem
 puellarum. disciplinam
 institutam
 antea
 novarum. ædium. accessione
 bono. publico
 sua. impensa. amplificaverit
 anno. deinde. censu
 ad. aureos. mille
 iterata. munificentia
 auxerit optimo. principi
 novoq. piæ. domus
 fundatori
 eiusdem. alumnæ. M. P.
 pont. A. XIII.

CCIII.

Saint-Bernard, près la colonne Trajane.

Sacristie.

Benedicto XIV. P. M.
 et Ludovico Pico Mirandulano
 S. R. E. card. ep. Port.
 quod octo amplius numerum aureorum millia
 archiconfraternitati sanctissimi Nominis Mariæ
 hic certos in usus testamento reliquerit
 ille commutatis legati conditionibus
 ad res alienum dissolvendum utenda permiserit
 sodales et principi et protectori olim suo grati
 perenne monumentum P.
 anno. D. MDCCCLIII.

CCIV.

Oratoire du VIA CRUCIS, près SS. Côme et Damien au Marché aux bœufs.

Benedicto XIV. Pont. Max.

quod
 ædem in qua confratres
 ad publicas supplicationes
 aliæque pietatis officia
 religiose convenient
 a fundamentis excitaverit
 sodalitium
 P. Leonardo a Portu Mavritio
 svasore et evrante
 institutum
 tanti beneficii M. P.
 anno MDCCCLIII.

Sainte-Marie de la SCALA.

Sur le mur.

D. O. M.

Sex vnciarum faces

quas

ad ornatum coronæ maioris cappellæ.

nob. Theresia Scherley

pro decentiori SS. Sacramenti cultu

in ultimis tribus Baccanalium diebus.

publice de more quotannis expositi

indefinito numero legaverat

Benedictus XIV. Pont. Max.

ad preces religiosorum

dummodo cum aliis apponi solitis

sexagenarium numerum constituant.

et de mane ad Vesperas continuo ardeant

super altare disponi posse

benigne indulset

et

ne pii legati ac pontificiæ gratiæ

memoria excideret

a cœnobii PP^{bus} hoc monumentum poni mandavit.

anno Dni. MDCCCLIII

CCVI.

Maison de la nation d'Illyrie, pres de Saint-Jérôme.

Benedicto XIV.

P. M.

quod in hæc ædificia e veteribus

iam pene collapsis

in ornatiorem amplioremq. formam

iussu et auctoritate

Caroli Rezzonici S. R. E. card.

patroni beneficentissimi

recens excitata

aquam Virginem in sextante deduci

sua liberalitate concesserit

evrante Ferdinando M. de Rubis

patriarcha Cpolitano

nationis Illyricæ congregatio

largitori munificentissimo

D. N. M. Q. E.

anno Sal. MDCCCLIII

CCVII.

Saint-Pantaléon au Mont

Sur la muraille

Benedicto XIV. P. O. M.

quod sodalitatem beatiss. Virginis Mariæ

de bono Consilio

ab eîno Io. Ant. card. Gradagno vicario urb.

recognitam

avetoritate apostolica confirmaverit
eidemque templum hoc vetvstissimum
concesserit

le v. xbris MDCCLVIII. vt apparet per acta Monti

notary eminentissimi vicary
primicerivs et sodales
benefactori mvnificentissimo

P. P.
anno Dñi MDCCLIII.

—
CCVIII.

Sainte-Apollonie.

Sur la muraille.

D. O. M.

Altare hoc maius

in honorem S. Appolloniae V. M.
erectvm

privilegio quotidiano perpetvo ac libero
pro defvctis monialibvs
earvmque consanguineis et affiniibvs
in primo et secvndo gradu
ac monastery dvntaxat benefactoribvs
ad qvosevmque sacerdotes
vigore brevis Benedicti Papæ XIV.
die VII. novembris MDCCLIV.
insignitvm.

—
CCIX.

Hôpital de Saint-Gallican.

Sur le mur.

Benedicto XIV. P. M.

Quod pveros porrigine tabidos
miseratvs

nosodochivm hoc aedificari fecerit

Nerivs card. Corsinijs

nosodoehii eiusdem patronvs

principi providentissimo

M. P.

An. Sal. MDCCLIV.

—
CCX.

*Sainte-Marie REGINA COELI, dans la rue de la
Longara.*

Intérieur du monastère.

Benedicto XIV. P. M.

patri optimo mvnificentissimo
qvod

septorvm ambitv

hortorvmque spatiis laxatis

et invro conelvsis

religiosae familiae commodis ac valetvdim

prospexerit
sanctimoniales

tanto beneficio aliisque plvrimis

evmvlatae

M. P. P.

anno MDCCLIV.

—
CCXI.

Sainte-Apollonie.

Sur le mur.

Missæ ad altaria hvivs ecclesiae

pro monialibvs avt pvellis

in die obitvs depositionis tertio septimo

trigesimo et anniversarijs diebvs

ixta monastery regvlas sev consvctvdienera
celebrande

indvltv perpetvo altaris privilegii gavdent

vigore brevis Benedicti Papæ XIV.

die VII. novembris MDCCLIV.

itidem

pro ysdem monialibvs

pvellis edveandis alysqve monasterio

inservientibvs vel pro tempore degentibvs

in obitvs vel alio die

eodem perpetvo privilegio donantvr

ex decreto eiusdem svmmi pontificis

die VIII. novembris MDCCLIV.

—
CCXII.

Saint-Pierre au Vatican.

Sur le piédestal en bronze d'une statue de saint Pierre

Benedictvs XIV.

Pont. Max.

A. D. MDCCLIV.

—
CCXIII.

Au Capitole.

Salle de dessin des modèles vivants.

Benedictvs XIV. Pont. Max.

aedibvs exaedificatis

et pinacotheca

elegantissime tabvlis instrveta

ne qvid vel vrbis splendori deesset

vel bonarvm artivm præsidio et incremento

anno censv pro impensis attribvto

opportvnm

hvmanis corporibvs

ac natvrae imitationem

delineandis

locvm designavit

anno MDCCLIV.

pontif. XIV.

Carolo de Grassis Bonon
S. R. E. cardinali viro inte
gritate vitæ ingenii
acumine ac rerum tractan
darum solertia quas pro
christiana rep per xx ann
administravit insigni
fratres fratri benemer.
posvere
vixit ann. LII. obiit anno
MDLXXI. octa. kal. april.

III.

Saint-Martin au Mont.

Sur le fronton.

Gabr. card. Paleotus. Bononiensis. titularis
vtrvq. ostiv anno ivbilei. MDLXXV. fieri fecit

IV.

Sainte-Sabine.

Tombeau avec buste.

D. O. M.

E. Archangelus de Blanchis S. R. E. C.
pietate vitæ innocentia doctrina
ornatiss.
qui in disciplinis S. Dominici et in
obevndo mvere inqvirendi in
hæreticos Pio V. Pont. Max. collega
ab eodem primvm epis. Theani Sedecini
creatus mox in saer. collegiū pp car
cooptatus virtutis svæ specimen
prebvit ab summa spe reru maximarum
e medio cursu revocatus hic solvs est
vixit ann. LXVIII. m. III. d. xv. obiit
MDLXXX.

Coher. D. Fr. Blancus et defend. fris svi

V.

Saint-Onuphre.

Tombeau avec portrait peint.

D. O. M.

Philippo. Segae. Bononiensi
S. R. E. presbytero. cardinali
Placentino
amplissimis. Sedis. Apostol. mveribus
triginta. amplivs. annos. in. omnibus
fere. Christiani. orbis. partibus
egregie. fvneto
ab. Innocentio. IX. in. collegivm. cardinalivm
cooptato
Gallica. demvm. legatione. svb. Clemente. VIII.

trvbvntiss. regni. temporibus. peracta
illvstrem. div. spectatae. prudentiae
et. probitatis. laudem. adepto
in catholica. religione. pontificiaqve
dignitate. propvgnanda
acerrimo

Hieronymvs. Agvechivs
vtrivsq. signaturae. referendarivs
ex. testamento. haeres
avvnevlo. optimo

P. C.

Obiit. die. XXIX. maii. cis. id. xevi
vixit. annos. LVIII. mens. ix. d. VIII.

VI.

Même église.

Par terre.

D. O. M.

Philippi Segae
card. Placen.

VII.

Sainte-Marie de la Consolation.

Sur le mur.

Alexander. Riarius. S. R. E. presb. card.
altare. hoc. privilegio. pro mortvis. insigne
svb. quo. corpora. SS. Marti. Feliciss. Agap. et
Vincentii. reqviescvnt. extrvxit. vt. Dei
Genitricis. imago. ex. minvs. decenti. loco. vbi
olim. ab. Avgvst. Maffeo. pie. fverat. exornata
in. illvstriorem. transferretvr. missasqve
singvlis. sabbatis. in. honorem. eivsdem. Deip.
Virginis. cæteris. vero. non. festis. diebvs. pro
reqvie. animæ. svæ. singvlas. dieqve. anniversar.
obitvs. svi. xviii. ivl. quadragenas. qvotannis
celebrari. eivsqve. rei. causa. annvum. censvm
sevtorum. I. in. perpetvum. solvi. mandavit
testam. confecto. a. Franc. Baccoletto. nat.
die. ix. ivlii. m. d. LXXXV.

VIII.

Aux Saints-Apôtres.

Par terre.

D. O. M.

Alexandro. Riario. Ivlii. F. Bononiensi
vtrivsq. signatvrae. referendario
cvriae. causarum. câmerac. apost.
generali. avditori
patriarchae. Alexandrino
tit. S. Mariae. in. Aracaeli
S. R. E. presbytero. card.
Gregorii. Papae. XIII. in. Lvsitaniam
de. latere. legato

item. Pervsiae. atque. Umbriae
signaturae. iustitiae. praefecto
vixit. ann. xli. mens. vii. d. iv.
Obiit. xv. kal. avgvsti. m. d. lxxxv.
Raphael. fratri. Gaetanvs. filivs
patrvo. fecerunt.

—

IX.

Saint-Pierre aux Liens.

Tombeau avec image peinte.

D. O. M.

Hieronymo. Agvechio

Bononiensi

S. R. E. presbytero. cardinali

S. Petri. ad. Vinevla
qvi. Philippi. Segae. card. Placent. avventi
praeclaras. virtvtes. aemvlatvs
cum. Apostolicae. Sedi. triginta. fere. annos
variis. in. locis. operam. strenve. navasset
ac. multiplicem. etiamtum. munerum
curarumq. molem. in. vrbe. sustineret
vir. vere. magnvs. et. ad. summa. quaeq. natvs
ab. optimo. gratissimoq. Pont. Clemente. VIII
amplissimae. dignitatis. insignia
Bonorum. omnium. votis. divinis. Frvnda
consecvts. est

Io. Baptista. Agvechivs
protonotarivs. apost.

fratri. optimo. p

Vixit. annos. l. menses. iii. dies. xii

Obiit. eadem. die. qua. Leo. PP. XI

xxvii. aprilis. mdcv.

X.

Sainte-Marie à la Minerve.

Tombeau avec une statue couchée.

Michaeli. Bonello. ordinis. Praedicatorum
S. R. E. card. Alexandrino. episcopo. Albanensi
Pii. V. ex. eodem. ordine. sanctissimi. pont. sororis. nepoti
ab. eor. ad. gravissima. sedis. ap. negotia. moderanda. adhibito
legato. sacri. foederis. ieiendi. causa. ad. reges
in. Galliam. Hispaniam. Lvsitaniam
cunctis. a. se. pro. rep. svceptis. strenve. ac. feliciter. pfrvcto
religionis. prudentiae. integritatis
eximiaeq. virtvtis. laude. praestantissimc
vixit. annos. lvi. menses. iv. dies. vi. obiit. iv. kal. apr. c1010xcviii.
Qvod. illi. monumentum. ob. Ioannem. Aldobrandinum. fratrem
in. sacrum. collegium. a. pio. cooptatum
aliaq. eius. avventi. in. se. familiamq. svam. merita
Clemens. VIII. Pont. Max. institverat
Petrus. card. Aldobrandinus. S. R. E. camerarius
gratam. patrvi. voluntatem. secutus
collegae. opt. pos. an. c1010cxi.

XI.

Eglise Farnèse.

Sur le mur.

D. O. M.

Lavrentio. tit. S. Lavrentii

in. pane. et. perna

S. R. E. cardinali. Blanchetto

patritio. Bononiensi

doctrina. meritis. virtvte

insigni

obiit. anno. aetatis. lxxvii

salvtis. c10. 10. cxii.

Marcus. Antonivo. Blanchettvs
eqves. Calatravae
et. senator. Bononiensis
Caesar. Marci. Ant. filivs
fratri. patrvoq. opt. poss.

—

XII.

Fronton de l'église Ludovis.

S. Ignatio Soc. Iesv

Fvndatori

Lvd. card. Ludovisiv

Pii V. Pont. Max. sororis abnepoti
 Michaelis card. Bonelli fratris nepoti
 Alexandro VII. vrbis gubernatori
 mox in difficillimis Evropae motibus
 ad Philippvm IV. Hispaniarvm regem
 nuntio ad pacem pertractandam
 extra ordinem misso
 postea ordinario confirmato
 demvm in eadem legatione
 cardinali renvnciato
 eisdem egregiis artibus
 quibus pvrpvræ meritvs fverat
 apvd cives et exteros apprime claro
 Michael dvx Salicis et Antonivs .v. s. ref.
 fratris filii
 tvmvlo quem sibi vivvs extrvxerat
 moerentes incidi curarvnt
 Obiit an. sal. MDCLXXVI. aet. svæ LXXV.

—
 XXVI.

Sainte-Marie au Transtévère

Par terre.

Nicolavs Ludovisis Bononien., S. R. E. presb.
 cardinalis maior poenitentiarivs
 olim patriæ svæ archiepiscopus
 vt quam habvit vitæ haberet etiam mortis
 patronam Deiparam
 in hac sacra basilica
 omnivm prima in civsdem honorem
 Romæ dicata
 civis ipse titvlvm gessit
 tvmvlvm sibi vivens posvit
 anno ab orbe redepto MDCLXXVII.
 obiit v. idvs avgvsti MDCLXXXVII.
 ætat. svæ an. LXXVIII. mens. x. die. XXV.

—
 XXVII.

Eglise des religieuses de Sainte-Marthe.

Au grand autel.

Anno a Nativit. Dom. MDCXCVI. sexto kalend.
 maii. fer. v. infra octavam Paschæ resvrrec.
 Domini em. et rev. D. Iacobus miserat. divin.
 tit. S. Mariæ in Via S. R. E. presbyter card.
 Boncompagnvs Bononiæ
 Archiepvs amitarvm et sororvm ex dvcibus So-
 ræ etc. de Boncompagnis monialivm rogatv et
 faevltate SS. in Xpo patris et D. Innocentii Pa-
 pæ XII. hanc ecclesiam et altare hoc ab iisdem
 monialibus
 Magnificentissime hac quæ conspicitvr forma
 ornata in honorem Dei et S. Marthæ virginis
 assistentibus illi RR. PP. DD. Marco Battaglino
 Nveeriæ et Franc. M. a Saeco Adiacen. epis. so-
 lemmi ritv
 Consecravit statvta die xx. octobris pro anni-
 versaria hvivs ecclesie dedicationis pro qua

centvm dies de vera indvlgentia visitantibus
 concessit. in altaris avtem sepvlero in medio
 Mensæ marmoreæ excavato reliqvias sanctorvm
 condidit infrascriptas. ex ossibus SS. XII. apost.
 dempto Ioann. S. Io. Chrysostomi et alias
 SS. Ignatii Loyol. Philippi Nerii et Franciscæ
 Rom. etc.

—
 XXVIII.

Eglise du Suffrage.

Par terre.

D. O. M.
 Alexandro Caprara
 patritio Bononiensi
 hvivs sodalitiï a sexaginta aïis confratri
 proecipvis fori mvneribus longa annorvm
 serie praeclare gestis
 ex sacrae Rotæ auditore
 tit. S. S. Nerei et Achillei S. R. E. cardinali
 Nicolavs comes Caprara
 ex testamento hoeres P. M.
 obiit v. idvs iunii
 MDCCXI.

—
 XXIX.

Chapelle de Sainte-Marie de la Victoire.

Tombeau avec buste.

D. O. M.

Sebastiano Antonio Tanari Bononiensi
 S. R. E. presbytero cardinali
 qui primo Brvxellis internvntivs
 mox apvd vbios Lvitanos et Leopoldvm Cæsarem
 Sedis Apostolicæ nvntivs
 ab Innocentio XII. inter cardinales adscitvs est
 inde legationi Vrbinatensi ejvsqve ecclesie
 archiepiscopali administrancæ div præfvit
 demvm Ostiensis ac Veliternvs episcopus
 et sacri collegii decanvs
 obiit Romæ IV. nonas maii MDCCXXIV. ætat. an. LXXIV
 et in hac æde S. Mariæ de Victoria sepvltvs
 Benedictvs XIV. P. M.
 civi optimo et amico benevolentissimo
 monvmentvm pos.
 pontificatvs anno III.

—
 XXX.

Sainte-Marie de la Victoire.

Par terre.

D. O. M.

Sebastiano Ant. Tanario
 S. R. E. card. ep. ost. sac. coll. dec.
 qui vix. a. LXXIV. m. I. d. XIV.
 mortvo IV. nonas maii a. MDCCXXIV. sed vac.
 Sebastiano Ant. civsdem fratri vtr. sign. refer.
 prima ætate immatvre defvnto anno MDCLVIII

march. Io. Nicolai senat. Bonon.
et Lveretiae Ghisleriaef.

ac

Lavrae Carpineae Caesaris Tanari
ap. S. Sed. Bononiensium oratoris
coniugi concordiss.

vixit vix. ann. LXXII. ob. vii. id. febr. a. MDCCXCVII.
hic in familiari sepulchro
conditus

Alexand. S. R. E. card. diaconus et marchio
Nicolavs Franciotti F.
propatris et aviae opt.

XXXI.

Sainte-Marie IN CAMPITELLI.

Sur le mur.

Quisquis ades civis hospes viator
ingressuro pauca subsiste
venerabilis templi limen teris
civis olim amplitudinem B. Petrus Damianus
praeclaro basilicae nomine decoravit
cui solenni ritu sacrando

Honoris III. A. S. M. CC. XVII.

pontificias manus admovit

idemque pluribus ac lectiss. sanctorum
reliquiis locupletavit

cui Paulus V. Pont. Max.

clericos regvl. congreg. Matris Dei
qui et illud vetustate fatiscens instaurare
praefecit

quod Alexander VII.

translata celeberrima illa

de caelo demissa effigie S. Mariae in porticu
actaque sua manu primo lapide
veteri cardineo titulo noviter insignivit
Romani vero populi exacta lve voti compotis
pia regiaque largitas fructibus restituit
magnificentibus excoluit amplificavit absolvit
opem praebente Clem. X. Pont. Max.

atque ita restitutum

Pompeius Aldrovandus archiep. Neocæsareæ
Rom. Rotæ dec. sac. poen. reg. deinde
S. R. E. card.

solenni ritu dedicavit v. idus iul. A. S. MDCCXXVIII
Benedicto XIII. Pont. Maxim.
eiusque dedicationis festum diem pridie kal. sept
quotannis celebrandum constituit

XXXII.

Saint-Laurent IN LUCINA.

Sur le mur.

D. O. M.

Iohanni Antonio de. Via. Bononiensi
S. R. E. presbytero. cardinali
viro

DICTIONN. D'ÉPIGRAPHIE. II.

religione. animi. candore. et. multiplici. doctrina
clarissimo

in. ecclesiasticis. acque. ac. politicis. negociis
integerrimo

Benedictus XIII. Pont. Max.

civi. optimo. et. amantissimo

perpetuum. hoc. amoris. svi. monumentum
pos.

pontificatus. anno. II.

Obiit. III. id. ian. MDCCXL. æt. an. LXXIX.

M. II. D. XIX.

--

XXXIII.

Saint-Sixte.

Par terre.

Hic iacet

F. Vincentius Ludovicus hirs

tit. S. Xysti S. R. E. presbyter

cardin. Gotti Bononien.

ord. Prædicatorum

expectans

carnis resurrectionem

vixit

annos LXXVIII. dies x.

obiit

xx. kal. octobris MDCCXLII.

--

XXXIV

Sainte-Marie de la Victoire.

Dans le chœur, par terre.

D. O. M.

Philippus. Maria

tit. S. Stephani. in. Monte. Coelio

S. R. E. presbyter. cardinalis. de. Montibus

ad. expectandam. beatam. spem

et. adventum. gloriae. magni. Dei

et. Salvatoris. nostri. Iesu. Christi

sacrum. hoc. regularium. conditorium

sibi

vivens. elegit

vixit. ann. LXXVIII. mess. VIII. dies. xxv

obiit. anno. rep. sal. MDCCCLIV. mense. ian.

Commisssa. mea. pavesco. et. ante. te. erubescam

eum. veneris. iudicare.

noli. me. condemnare

--

CLASSE TROISIÈME.

Évêques.

--

I.

Saint-Onuphre.

Par terre.

D. O. M.

Alexandro. Vrso

nobili. Bononien
 civitat. novæ. in. Istria
 episcopo
 animi. corporisq.
 dotibvs. insigni
 Io. Baptista. Stongvs
 Forosempronienſis
 ob. divtr. clientelâ
 heres institvtvs
 patrono. op. optimeq.
 de. se. merito. H. M. F. C.
 prid. cal. av. S. A. MDLXI

II.

Sainte-Marie de l'ARA COELI.

Sur le mur.

D. O. M.

qvod. terrevm. fvit
 Thomæ. epi. Feltren. clariss.
 ivrisconsulti. Iohannis. Campegii
 Bonon. filii. terrae
 traditvm. fvit. svscipiat
 terra. terrevm. et. spiritvm
 qvem. Devs. immiserat. Salvator
 noster
 vixit. ann. LXXXIII. obiit. die. XXI
 ianvar. M. D

III.

Sainte-Marie à la Minerve.

Par terre.

D. O. M.

F. Egidio Fvschario Bon
 ord. Pred. epo Mvtinen
 rel.^{ne} innoc.^{ia} libera.^{te} praestâti
 prvd.^a ac scia divinar per tâta
 vt in pvb.^o Trid.^{no} concilio
 pres vni.^{si} ei.^s ivd^o cõq̄seret
 q. cathich.^o misali et brevia.^o
 in qb max. oivm elab.^{vit} compo.^{tis}
 Romæ obdormivit in Dño
 an. D. MDLXIII
 die XXIII. decemb.

vixit an LVIII

F. Ferdinand.^s de S.^{ta} Amb.^o
 memoriae tanti viri
 obser.^{mv}s fecit
 xv. octobris MDLXVII.

IV.

Saint-Laurent IN DAMASO.

Par terre.

D. O. M.

Iacobo Mariae Salae
 Bononiensi episc. Vivarien

viro pontificii Caesareiq.
 ivris peritiss. civis fides
 probitas constantia
 consilivm prvdentia
 cvm in iudiciis forensi
 bvsq. rebvs perpetvo
 spectata est atq. Alex.
 Farnesio car. ampliss.
 patrono in familiari
 mvltorvm annor vsv
 probata tvm in vrbe
 Avenione tvrbulentiss
 temporibvs octo annis
 regenda in primis enitvit
 hæredes posvere
 obiit III. idvs aprilis anno
 MDLXIX. vixit ann.
 LXIII. mens. VII. dies X.

V.

Saint-Jérôme de la Charité.

Tombeau avec buste.

D. O. M.

Vincentio Casali
 episcopo Massæ. ac
 Popvloniae principi
 natvræ comitate logo
 rervm vsv. facilitate
 mor ingenii svavitate
 vrbi ac mvltis principib.
 cariss.

Marivs Casalis
 senat. Bon. F. dvlciss
 P. C.

vix. ann. LXII. men. III
 d. XXVIII. obiit die XX
 maii M. DLXXXI.

Ossa hic sita svnt
 viator mortvo bene
 precare

VI.

SS. Jean et Pierre Bolognais.

Tombeau avec buste.

D. O. M.

Thadaeo. Sartio
 Bononiensis. collegii. ivris. consvlto
 episcopo. Nepesino. et. Svtrino
 III. maximis. trivm. svmmorvm. pontt. negotiis
 Gregorii. XIII. Sixti. V. Clementis. VIII.
 singvlarem. prvdentiae. integritatis. vigilantiae
 lavdem. promerito
 vixit. annos. LXXVI. obiit. anno. Dñi. M. DC. XVII.
 VIII. idvs. decembris
 Thadaevs. Sartivs
 patrvo. benemerentiss.
 P. C.

VII.

Sainte-Marie de LA SCALA.

Par terre.

D. O. M.

Sepulcrum Antonii Albergati
Bononiensis episcopi vigiliarum
V P.

vixit annos LXVII. menses tres dies
XVIII. obiit die XIII. mensis Ianuarii
anno MDCXXXIII.

VIII.

Saint-Jean Calabyte.

A l'hôpital.

Georgivs Bolognettvs episcopvs Reatinvs
ob nimivm amorem erga infirmos hvijs hospitalis
vivens donavit eidem septa decem millia monetæ
ad effectvm reinvestiendi in tot locis montivm
non vacabilivm
vt ex fructibvs eorvm perpetvo aleantvr (sic) eivsdem
infirmi
cum onere vnijs anniversarii in perpetvum
patres hvijs hospitalis tanti beneficii memores
posvere
die xv. iulii anno MDCLXXXI.

IX.

Sainte-Trinité des Pèlerins.

Dans la salle à manger.

D. O. M.

Ad. ampliorem. convalescentivm. et. peregrinorvm. commoditatem
Georgivs. Bolognettvs. episcopvs. olim. Reatinvs
et. primvm. ad. magnvm. Etrvriæ. ducem. Ferdinandvm. II.
posteaqve. ad. Christianissimvm. Galliarvm. regem. Lvdo vicvm. XIII.
Pontificivs. orator
venerabili. hvic. archiconfraternitati. SS. Trinitatis
decem. millia. argentea. septa. dono. dedit
ea. cum. inviolabili. conditione
vt. eorvm. fructvs. nullo. vnqvam. tempore. extingvendi
in. nullvm. alivm. vsvm. deriventvr
vtqve. singvlis. annis. pro. se. genitoribvs. svjs. fratribvsqve. germanis
anniversarivm. in. perpetvum. celebretvr
ne. tanti. beneficii. memoria. olim. interiret
marmorevm. hoc. monvmentvm
ex. eivs. volvntate. hac. in. domo. collocandvm
grati. et. prompti. animi. ergo. PP. A. D. M. DC. LXXXI.

X.

Sainte-Marie de la Consolation.

Sur le mur.

D. O. M.

Georgio. Bolognetto. patritio. romano
episcopo. Reatino
olim. ad. Ferdinandvm. secvndvm
magnvm. Etrvriæ. ducem
et. ad. Christianissimvm. Lvdo vicvm. tertivm.
decimvm
Galliarvm. regem
pontificio. oratori
qvod. octo. millia. septorvm. argenteorvm
eorvmqve. fructvs. in. perpetvum. dvratvros
et. nulla. vnqvam. ratione. extingvendos
venerabili. hvic. archinosocomio

ad. vberivs. ægrotantivm. beneficivm
pia. liberalitate. donaverit
cum. onere. vt. singvlis. annis
pro. se. parentibvs. svjs. fratribvsqve. germanis
sacrvm. anniversarivm. celebretvr
marmoream. hanc. inscriptionem
ivxta. eivs. volvntatem. pvblice. hoc. in. loco.
apponendam
benefactori. piissimo
grati. animi. ergo
PP.
A. D. M. DCLXXXI

Cvstodes { Fabivs Celsvs
Ivlianvs. Capramea
Comes. Iacobvs. Otho
Camerarivs. Io. Baptista. Gottifredvs

Notions et inscriptions diverses.

La Porte du Theil, dans une note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1784, sur les travaux qu'il avait faits à Rome, de 1776 à 1783 (*Mém. de l'Académie*, t. XLVI, pag. 706.), parle d'un recueil d'inscriptions existant à Rome et concernant des personnages français. Ce recueil faisait partie de la collection générale des inscriptions existant à Rome, formée par Mgr Galletti, Bénédictin du couvent de Saint-Callixte, évêque *in partibus* de Cizenne (1). Il fut communiqué par Mgr Galletti à La Porte du Theil, qui en fit prendre une copie complète et l'envoya en France.

Nous l'avons vainement recherchée parmi les papiers de La Porte du Theil existant à la Bibliothèque nationale.

I.

Certaines inscriptions latines des premiers temps du christianisme, ne portent que quelques chiffres et les noms des consuls; par exemple :

XL. L. FAB. CIL. M. ANN. LIB. COS.

Boldetti et d'autres antiquaires n'avaient vu dans ces chiffres qu'un numéro d'ordre du tombeau que décore l'inscription, mais M. Visconti, éclairé par un passage de Prudence, a reconnu que ces chiffres indiquaient le nombre de martyrs déposés dans la même tombe. M. Visconti a exposé ses raisons dans un mémoire lu à l'Académie d'archéologie romaine, qu'a signalé le savant directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, au tome I^{er} de sa publication, page 349, juillet - décembre 1830.

Voici le passage de Prudence sur lequel s'appuie avec raison M. Visconti :

Sunt et multa tamen tacitas claudentia tumbas
Marmora quæ solum significant numerum.
Sexaginta illic defossa mole sub una
Reliquias memini me didicisse hominum.

Ainsi, l'inscription que nous rapportons ci-dessus, indique que quarante chrétiens furent inhumés ensemble l'année du consulat de Fabius Cilus, avec M. Annius Libon. Ce fut sous le règne de Septime Sévère.

II.

Eglise de Sainte-Praxède.

Epitaphe du cardinal Ancher, né à Troyes en Champagne, inhumé à Sainte-Praxède à Rome.

Qui legis Ancherum duro sub marmore claudi
Si nescis audi quem nece perdis herum.

(1) Galletti a publié les inscriptions de Rome concernant les Bolonais, et nous avons extrait de son ouvrage, dans le chapitre précédent, les trois séries d'inscriptions les plus importantes.

Troeca parit puerum : Laudunum dat sibi clerum,
Cardine Praxedis titulatur et istius ædis.
Defuit in se lis : largus fuit atque fidelis.
Demonis a telis serva Deus : hunc cape celis.
Anno milleno centum bis et octuageno
Sexto decessit hic prima luce novembris.

Le cardinal Ancher, qui a fondé à Troyes l'église de Saint-Pantaléon, était neveu d'Urban IV. Il était archi-diacre de Laon, lorsque son oncle le créa cardinal en 1262. Il mourut le 1^{er} novembre 1286. Voyez une notice de M. Jouault, sur le cardinal et sur son tombeau, dans la *Revue archéologique* de M. Leleux, 8^e année, 15 mars 1852, pag. 735.

Epitaphes diverses publiées par Labbe dans son THESAURUS EPITAPHIORUM.

III.

Epitaphe de Jodocus, jurisconsulte allemand.

Dans un hôpital de Rome.

Hic jacet Iodocus
Qui fuit Romæ coquus :
Doctor in partibus,
Magister in Artibus,
De gratia speciali,
Mortuus in hospitali.

IV.

Epitaphe d'Amaury de Montfort.

Basilique de Saint-Pierre.

Hic iacet Amauricus Comes Montis Fortis
Francisci Connestabilis, qui contra Albigenes
pro fide Catholica sapius dimicavit, postea contra
Sarracenos ad partes Syriæ transfretavit, à
quibus in bello raptus fuit, et diu in captivitate
detrusus, tandem per trequam liberatus, dum rediret
ad propria apud Idrontem expiravit anno
D. M. CCXL I.

V.

Epitaphe des cardinaux Taurusius et Baronius.

A Sainte-Marie de VALLICELLA.

Francisco Mariæ Taurusio et Cæsari Baronio
Sorano ex Congregatione Oratorij S. R. E.
Presbyteris Cardinalibus, ne corpora disiungerentur
in morte quorum animi diuinis virtutibus
insignes, in vita conjunctissimi fuerant, eadem
Congregatio vnum vtrique monumentum posuit.
Taurusius vixit annos 82. menses 9. dies 14.
obiit m. Idus Iunij 1608. Baronius vixit annos 68.
menses 8. Obijt pridie Calendas Julij 1607.

VI.

Épithaphe du cardinal Philippe d'Alençon.

Eglise de *Sainte-Marie Transtévère*.

Francorum genitus regia de stirpe Philippus,
Alenconiades, Ostiæ titulatus ab vrbe,
Ecclesiæ cardo tanta virtute reluxit,
Vt sua supplicibus cumulentur marmora votis.
Anno milleno cum quater, abde sed I ter,
Occubuit qua luce Dei pia Virgoque mater.

—

E.

Extrait du mémoire de M. Raoul Rochette
sur les antiquités chrétiennes des cata-
combes (1).

PIERRES SEPULCRALES.

Après avoir indiqué de quelle manière les nouveaux chrétiens appliquèrent aux besoins de leur croyance, dans les peintures de leurs catacombes, qui doivent être rangées parmi les premiers monuments de leur culte, certains types créés par le paganisme, je me propose de montrer comment ils empruntèrent à l'antiquité une foule d'objets matériels, dont la nécessité des temps, la misère, l'impuissance ou l'habitude, les mirent dans le cas de se servir. Dans cette recherche, où j'aurai à passer en revue un grand nombre d'éléments de l'archéologie profane employés à diverses fins par le christianisme, je m'attacherai surtout aux monuments de toute espèce que nous offriront les catacombes, véritable trésor et mine féconde d'antiquités chrétiennes, en commençant par les inscriptions.

Les inscriptions sont au premier rang de ces monuments d'antiquité profane, dont les chrétiens se servirent d'abord, et à toute sorte d'usages. C'est un fait depuis longtemps reconnu, qu'un grand nombre de tombeaux antiques, restés à l'abandon ou devenus la proie du temps, avaient fourni aux chrétiens les premiers matériaux qu'ils employèrent pour la décoration de leurs propres sépultures. Il nous reste à cet égard des témoignages authentiques qui remontent presque jusqu'au berceau de la primitive Eglise; sans compter ceux des antiquaires modernes, les plus renommés par l'exactitude de leurs recherches, et par la gravité de leur caractère, tels que le prélat Fabretti; et à défaut de ces témoignages mêmes, les catacombes offriraient la preuve matérielle et palpable de ces procédés du christianisme.

(1) Ce mémoire de l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, est le meilleur commentaire que nous puissions donner des chapitres VII et VIII des inscriptions romaines de M. le cardinal Mai. Il est imprimé en entier dans le tome XIII, première partie des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*

On y a rencontré et l'on y trouve encore tous les jours des pierres tumulaires, qui provenaient du revêtement des tombeaux antiques, et dont on se servit, soit à fermer, soit à décorer les niches sépulcrales creusées dans les catacombes. Quelquefois on effaçait avec le ciseau l'inscription antique, mais avec tant de précipitation et de négligence, qu'il en subsistait encore des vestiges, faciles à reconnaître à travers les lettres grossièrement formées de l'inscription chrétienne. Le plus souvent, on se contentait de recouvrir de chaux les caractères antiques; et c'était sur cet enduit fragile que l'on traçait au pinceau, et en couleur rouge, l'épithaphe nouvelle; ou bien on retournait tout simplement la pierre, de manière que le côté qui portait l'inscription antique, regardât l'intérieur du tombeau; et, comme du reste, il était rare que ces pierres tumulaires correspondissent juste aux dimensions de la place nouvelle à laquelle on les adaptait, il fallait, ou les briser, dans le cas où elles excédaient la grandeur nécessaire, ou suppléer à ce qui pouvait leur manquer sous ce rapport, au moyen d'autres pièces semblables, ou de briques, ou de fragments de toute espèce, de marbre et même de verre. C'est ainsi qu'une foule d'inscriptions anciennes, grecques ou romaines, intactes ou mutilées, se sont retrouvées dans les cimetières de Rome, un grand nombre desquelles ont été publiées par Fabretti, par Boldetti, par Muratori, par Oderici, comme par les premiers auteurs de la *Rome souterraine*; beaucoup d'autres, qui portaient du côté extérieur une épithaphe chrétienne ajoutée après coup, à l'époque où l'on se servit de ces matériaux profanes pour l'ornement des sépultures sacrées, ont été mises au jour par les savants. C'est ainsi qu'à toutes les époques de la renaissance, à quelque profondeur qu'on ait pu y pénétrer, les catacombes ont apparu comme un vaste musée funéraire, où les symboles des deux croyances rivales se trouvent associés sur les mêmes monuments; en sorte que, s'il est un fait avéré, c'est celui-ci : que les premiers chrétiens ne se firent aucun scrupule d'employer à leur propre usage des monuments directement produits par le paganisme, et cela, sans prendre toujours le soin d'en effacer l'empreinte originaire, ou d'en abolir le caractère primitif.

De cet emploi matériel des monuments profanes, il résulta nécessairement qu'une foule de formules et de symboles, dont les païens avaient coutume d'orner leurs monuments funéraires, passèrent sur ceux des chrétiens, soit avec le même sens, soit avec une signification équivalente. C'est une conséquence qui devrait se soutenir d'elle-même, comme elle se présente, et qu'il faut cependant appuyer par des faits, attendu qu'elle a toujours été négligée par une critique superficielle, ou repoussée par un zèle irréfléchi; et c'est pourtant cette conséquence, facile, suivant moi, à établir sur un ensemble de preuves irrécusables, qui

constitue l'un des traits les plus curieux de l'histoire du christianisme. Mais, il faut bien en convenir, l'étude des antiquités chrétiennes est encore si peu avancée, même à Rome, malgré tous les travaux qui y ont été produits, et parmi lesquels il est juste d'accorder le premier rang à la formation du *Musée chrétien* du Vatican, due à l'esprit éclairé de Benoît XIV, qu'on y manque de moyens certains et de règles positives pour distinguer entre les monuments placés sur les limites extrêmes des deux croyances, ceux qui appartiennent exclusivement et proprement à l'une ou à l'autre; de sorte que la confusion inévitable entre deux systèmes religieux, dont l'un cherchait incessamment à s'établir aux dépens et sur les ruines de l'autre; ce mélange de sacré et de profane, produit par des habitudes invétérées, tel qu'il dut avoir lieu sur les œuvres du christianisme primitif, est encore aujourd'hui parmi les antiquaires qui s'occupent de ce genre d'études une cause habituelle d'incertitude et d'erreur. Il arrive tous les jours qu'on publie et qu'on interprète comme des monuments chrétiens des marbres antiques tirés des catacombes, sur la seule autorité de cette extraction et sur la foi d'expressions ou de symboles rapportés uniquement au christianisme; et si des écrivains aussi orthodoxes qu'éclairés n'avaient soin de signaler eux-mêmes le tort que font à la religion tant de *monuments apocryphes*, tant de *reliques supposées*, tant d'*inscriptions mal lues ou mal interprétées*, on oserait à peine se permettre de dire à quel fâcheux excès a été porté, de tout temps et de nos jours encore, un pareil défaut de critique. Qui croirait, par exemple, qu'il se fût trouvé à Rome, en 1790, des antiquaires capables de voir l'épithaphe d'un *saint* et d'un *Pape* du IV^e siècle, Félix II, dans l'inscription d'un personnage obscur, peut-être même païen, nommé *Antimius*, et qualifié *papas*, *pédagogue*, si ce n'était le savant Marini, le plus habile des antiquaires romains, le bibliothécaire même du Vatican, qui eût pris à tâche de venger d'une si grave erreur l'érudition et l'Eglise romaines? Qui croirait que l'on continue encore de regarder comme un *catalogue de saints et de martyrs*, un fragment d'inscription antique, trouvé dans les cryptes du Vatican, et contenant une *liste de soldats romains*, après que ce même Marini a livré publiquement au ridicule une si étrange méprise? Tant de fautes du même genre, qu'il me serait facile d'indiquer, mais dont je supprime l'inutile énumération, viennent toutes de la même cause: de ce qu'on a négligé d'étudier les rapports qui pouvaient exister entre l'antiquité profane et l'antiquité chrétienne, à l'époque où ces deux systèmes de croyance et de civilisation, mis en présence l'un de l'autre, se trouvaient exposés à l'inconvénient de se confondre par l'obligation même de se combattre; et ces rapports, où pouvait-on les saisir d'une manière plus sensible et plus sûre, que sur

les monuments mêmes qui avaient été produits par le paganisme, puis mis à contribution par le christianisme, et qui, en passant ainsi de l'un à l'autre, durent nécessairement introduire avec eux, dans le nouveau système où ils étaient employés, quelques-unes des idées morales et des intentions religieuses qu'ils représentaient dans l'ancien? Or, parmi ces monuments, il n'en est pas qui témoignent plus authentiquement du double usage auquel ils ont servi, que les *inscriptions des catacombes*, et cela, de deux manières: par les *formules* qui s'y lisent, et par les symboles qui les accompagnent. C'est sous ce double rapport que je vais les examiner, en commençant par les *formules*.

Première partie. — Formules.

§ 1. — L'une des formules les plus caractéristiques et les plus généralement employées sur les inscriptions funéraires des Romains était sans doute celle de *DIS MANIBVS SACRVM*, représentée habituellement par les lettres initiales *D. M.*, ou *D. M. S.* Cette même formule, abrégée de ces deux manières, s'est rencontrée si souvent sur des inscriptions des catacombes, associée à des symboles et à des expressions indubitablement chrétiennes, qu'il a été impossible de ne pas reconnaître à un pareil signe l'influence des habitudes païennes, à peine encore abandonnées, sur ces œuvres du christianisme primitif. Le docte P. Mabillon fut un des premiers à relever cette inadvertance, ainsi que beaucoup d'autres traits d'une *confusion* semblable, qu'il avait remarqués dans la visite des catacombes. Cette observation du pieux bénédictin était, il faut bien en convenir, aussi fondée en réalité qu'elle était neuve et philosophique pour le temps où elle se produisait; cependant, elle eut le sort de beaucoup d'idées vraies qui devançant la marche de la science; elle rencontra de nombreux contradicteurs, dans deux systèmes opposés. D'une part, les écrivains protestants, tels que Burnet et Misson, qui se refusaient, contre toute évidence, à voir dans les catacombes de Rome, les sépultures des premiers chrétiens, se fondaient principalement à cet égard sur la formule *D. M. S.*, qu'ils soutenaient avoir été exclusivement païenne, et, comme telle, constamment étrangère aux monuments du christianisme. D'un autre côté, les antiquaires de Rome, qui semblaient voir à regret de pareilles traces de paganisme sur des monuments de la primitive Eglise, essayaient d'expliquer dans un sens purement chrétien la présence de cette formule embarrassante. C'est ainsi que Fabretti crut avoir réfuté la doctrine de Mabillon en proposant d'interpréter les lettres *D. M. S.* par *Deo Magno Sancto*, et, ce qu'il y eut peut-être de plus étrange dans cette singulière explication, c'est qu'à défaut d'inscriptions chrétiennes qui offrissent le modèle d'une semblable formule, ce fut dans des inscriptions antiques, dédiées: *DEO MAGNO AETERNO, DEÆ MAGNÆ*

VENERI, et autres pareilles, que Fabretti chercha des exemples favorables à son opinion. Boldetti, marchant sur les traces de Fabretti, plutôt, à ce qu'il semble, par respect pour une opinion établie que par l'effet de sa propre conviction, adopta la même interprétation, d'après les mêmes motifs, c'est-à-dire, en s'autorisant d'inscriptions païennes, qui portaient, au lieu de la formule funéraire consacrée, *DIS MANIBVS*, celle-ci : *DEO MAXIMO, DEO MAGNO, DEO INVICTO*, qui permettaient, selon lui, de supposer que les chrétiens, en employant les lettres *D. M. S.* avaient entendu exprimer, à l'aide de ces initiales, une formule proprement chrétienne. Mais les plus judicieux critiques ont fait justice, même à Rome, de cette inconséquence, qui ne repoussait une interprétation païenne qu'au moyen d'une interprétation puisée à la même source. Le dernier et le plus habile interprète des monuments figurés des catacombes, Bottari, a fait remarquer de plus une contradiction tout aussi singulière de Fabretti, qui n'avait pu s'empêcher lui-même de reconnaître, sur les inscriptions chrétiennes du premier âge, une foule d'expressions, soit simplement poétiques, soit proprement profanes, dérivées du paganisme, et qui se refusait à admettre sur ces mêmes monuments la formule vulgaire *Dis Manibus sacrum*, laquelle avait bien pu s'y produire au même titre, sans tirer davantage à conséquence. Mais le P. Lupi a détruit irrévocablement le système de ces antiquaires tant soit peu superstitieux, en publiant une inscription chrétienne, tirée des catacombes, et où la formule *DIS MANIBVS* se lit exprimée, non plus simplement par des initiales, mais en toutes lettres. Il n'est plus possible, en effet, d'opposer le moindre doute à un témoignage de cette espèce ; et si notre P. Mabillon eût vécu assez pour connaître cette inscription, trouvée dans le cimetière de Saint-Prétextat, et conservée à Rome dans le musée Kircher, il eût joui de la satisfaction de voir son opinion, qu'il semblait disposé à abandonner par amour de la paix, confirmée par un monument authentique, et devenue, de l'aveu du jésuite Lupi, une vérité de fait incontestable.

Je ne crois pas qu'il subsiste maintenant la moindre opposition à cet égard parmi les antiquaires ultramontains. Ainsi, pour en citer un seul, des plus dignes de considération entre tous ceux de l'Italie moderne, M. Vermiglioli, rapportant deux pierres sépulcrales chrétiennes qui offrent les signes accoutumés, *D. M.* et *D. M. S.*, fait, au sujet de la première, une observation générale : c'est qu'il n'existe presque pas de collection d'épithaphes chrétiennes qui n'offre de pareils indices de superstition païenne. Il ne reste plus d'incertitude que sur la manière d'expliquer un trait d'inconséquence chrétienne aussi singulier ; et l'on est partagé entre l'opinion du cardinal Passionei, qui pensait que les chrétiens avaient voulu mettre par une pareille formule, leurs sépultures à l'abri de toute atteinte de la part

des païens, et avis du P. Zaccharia, qui attribuait la présence de cette formule païenne à la nécessité où s'étaient si souvent trouvés les premiers chrétiens de se servir, pour leur propre compte, de marbres préparés à l'usage des païens. Mais, à mon avis, la vraie solution de ce problème d'antiquité ecclésiastique doit se trouver dans un ordre d'idées plus général ; elle doit se déduire de toute une série de faits du même genre ; et l'opinion la plus vraisemblable est celle qu'a exprimée en dernier lieu un savant et pieux antiquaire romain, le Ch. Settele ; c'est que l'usage fait par les chrétiens de la formule païenne en question se rapporte à un temps où la confusion inévitable entre les formules des deux religions rivales, régnait encore dans toute sa force ; où l'influence des habitudes populaires prévalait dans une certaine classe de personnes, sur le génie même du christianisme ; d'où il suit que ce trait d'inadvertance chrétienne, considéré sous son véritable point de vue, peut devenir un élément chronologique propre à déterminer l'époque plus ou moins ancienne des inscriptions où il se rencontre.

Ce point établi, je crois devoir présenter ici, entre les nombreux exemples d'inscriptions chrétiennes où s'est rencontrée la formule païenne abrégée *DIS MANIBVS*, une de ces inscriptions, la plus remarquable à double titre, et parce qu'elle pourra donner une idée de tous les autres monuments du même genre, et parce qu'il s'y trouve quelques particularités curieuses qui n'ont pas encore, à ce que je crois, reçu une explication satisfaisante. C'est une inscription provenant du cimetière de Saint-Calixte, et transportée dans le musée de Fabretti, où le P. Mabillon put en prendre une copie, qu'il publia dans son *Voyage d'Italie*. Fabretti lui-même l'inséra quelques années plus tard dans son recueil ; la voici, d'après la leçon de l'antiquaire romain, qui diffère à quelques égards de celle du Bénédictin français, mais que je dois croire plus exacte :

D Ma sacrum XL
Leopardvm in pacem
cvm spirita santa. Accep
tvm evinte abeatis innocinem
posver. par. G. an. n. VII. men. VII.

Le P. Mabillon, interprétant les lettres *D. MA. SACRUM*, par *Dis Manibus sacrum*, contre l'opinion de Fabretti, qui s'obstine à lire : *Deo magno sacrum*, semble avoir pour lui l'autorité des faits et des exemples que j'ai rapportés plus haut. Cependant il y a ici une difficulté à laquelle aucun de ces savants antiquaires ne semble avoir fait attention : ce sont les nombres *XL*, *quadraginta*, qui suivent la formule en question, et qui doivent s'y rapporter d'une manière ou d'une autre. De pareils nombres ont été depuis remarqués assez souvent sur des inscriptions sépulcrales des catacombes pour donner lieu de penser qu'ils exprimaient quelque intention particulière ; et la première idée à

laquelle on se soit arrêté, d'après un examen superficiel, c'est que les chiffres dont il s'agit indiquaient le numéro d'ordre de l'hypogée chrétien. Telle était l'opinion proposée d'abord par Aringhi, et suivie jusqu'à nos jours par les antiquaires romains les plus versés dans la connaissance des monuments chrétiens des catacombes. Mais sans parler des graves et nombreuses objections qu'on pourrait élever contre cette manière de voir, il y aurait une autre explication à proposer, qui serait tirée du berceau même de l'Eglise, et qui aurait de plus l'avantage d'être appuyée sur un témoignage positif; c'est celui de Prudence, qui nous apprend que, dans les temps de persécution, on ensevelit souvent dans les catacombes un plus ou moins grand nombre de chrétiens qui avaient péri ensemble, et sur le *tombeau commun* (1) desquels on n'avait pu graver que ce nombre, même représenté en lettres numériques romaines, sans l'addition du nom particulier d'aucun d'eux, à plus forte raison sans celle des circonstances de leur mort. Prudence ajoute qu'il y avait, à sa connaissance, dans un seul de ces tombeaux, les *corps de soixante martyrs dont les noms n'étaient connus que de Dieu*. C'est évidemment à cette pratique chrétienne que se rapportent des inscriptions telles que celle-ci, gravées sur la chaux, dans le cimetière de Sainte-Lucie :

n. xxx. Svrra (sic). et. Senec. coss.,

qui ne peut signifier rien autre chose, sinon que *trente chrétiens*, victimes de la persécution, furent déposés dans cette sépulture, sous le consulat de Sura et de Sénécion; et, pour en faire en passant la remarque, comme ce consulat tombe en l'an 102 ou en l'an 107 de l'ère vulgaire, il suffisait de cette seule inscription chrétienne pour réfuter l'assertion hasardée de quelques écrivains protestants, qu'il n'existe aucune preuve de l'occupation des catacombes par les chrétiens antérieurement au IV^e siècle de notre ère. Telle est encore l'inscription que voici :

Loc. mac. cl. xviii. inc.

dont la seule interprétation plausible, proposée par un antiquaire romain, de cette manière : *Locus martyrum cclxviii, in Christo* (2), fournit un exemple tout à fait analogue à notre inscription de Léopard. Il me semble en effet que les nombres *xl*, placés en tête de cette inscription, après les lettres *D. MA. SACRUM*, ne pourraient s'expliquer d'une manière plus facile ni plus con-

(1) On sait que ces sortes de *tombeaux communs* se nommaient *polyandrum*; il en a été signalé un assez grand nombre dans les cimetières chrétiens de Rome; et c'est un point sur lequel il n'y aurait rien de nouveau à dire, après les observations de Bottari, et surtout après celles de l'auteur des *Monum. di S. Ambrogio*, p. 25 et 171.

(2) Voyez une dissertation de M. P. Visconti sur ces inscriptions chrétiennes avec lettres numériques dans les *Att. dell' Acad. rom. d'archeol.*, t. II, p. 611-656.

forme à tous les témoignages de l'antiquité chrétienne, qu'en lisant ainsi toute cette première ligne : *Divis martyribus sacrum quadraginta*. Le reste de l'épithaphe, en ce qui concerne le chrétien Léopard, mort âgé de sept ans et sept mois, et que ses parents auraient *déposé* dans ce tombeau sous la protection des quarante martyrs, qui y avaient été précédemment ensevelis, s'expliquerait parfaitement dans cette hypothèse, où le verbe *abeatis* trouverait une construction régulière et un emploi légitime.

J'oserais m'écarter encore, sur un point important de l'interprétation proposée par Mabillon et par Fabretti. L'un et l'autre entendent les mots *cum spirita santa* d'une opération quelconque du *Saint-Esprit*, que le premier explique par la *confirmation*, et le second par le *baptême*; d'autres y ont vu l'application du saint-chrême; mais, si je ne me trompe, il n'est question, dans ces expressions d'une latinité barbare, d'aucun de ces sacrements de l'Eglise; on reconnaît une foule d'exemples de ces mots : *cum spirito, ispirito, hispirito sancto, cum spirita sancta*, altérés d'une manière plus ou moins vicieuse, et qui ne peuvent s'entendre que de l'âme même du chrétien, admise après la mort dans le séjour des bienheureux, en vertu de la synonymie connue des mots *anima* et *spiritus*, dans le vocabulaire de la basse latinité. C'est ici le lieu de remarquer que le même mot *spiritus*, employé avec la même acception dans une formule funéraire toute semblable, s'est produit sur des épithaphes profanes; témoin celle de L. *Staius Onesimus*, négociant de la voie Appienne, laquelle commence ainsi :

D. M.

In. hoc. tymvlo. iacet. corpvs. exanimis (sic)
civvs. spiritvs. inter. deos. receptvs. est.

L'inscription entière de notre Léopard devrait donc, en tenant compte des fautes de langue et d'orthographe, trop fréquentes sur les inscriptions chrétiennes, émanées de la plupart de gens du peuple, pour mériter qu'on s'y arrête, devrait, dis-je, être interprétée comme si elle était ainsi conçue :

Divis martyribvs sacrvm quadraginta
Leopardvm in pace
cvm Spiritv sancto accep
tvm evmdem habeatis. Innocentem
poservnt parentes. qui [vixit] annis vii, mensibvs
vii.

§2. — Au nombre des formules, ou expressions consacrées, que renferment les inscriptions funéraires chrétiennes, il en est plusieurs, d'un usage certainement antique, qui sont devenues la source de méprises fâcheuses, parce qu'on n'a point fait cette distinction importante; et l'on sentira, par les exemples que je vais citer, combien il importait en effet, dans l'intérêt de la religion même, de procéder ici d'après les règles d'une critique sévère.

On a pu remarquer, dans l'inscription de Leopardus, l'épithète *innocentem*, qui se reproduit assez fréquemment sur les pierres sépulcrales chrétiennes, et qui, entendue de l'innocence produite par le baptême, a été regardée comme un signe irrécusable, comme un titre authentique de sainteté chrétienne. La manière dont cette épithète, qui ne se rencontre guère que sur des épitaphes d'enfants morts au sortir du berceau, s'y montre, le plus souvent accompagnée d'expressions analogues, telle que celles-ci, *anima simplex*, *anima dulcis*, faisant toutes allusion à la simplicité et à l'innocence du premier âge; ou bien, jointe à quelque qualification particulière qui en détermine le sens, telle que celle de *lector innocens*, qui se lit sur l'épithète d'un jeune chrétien de la Gaule; ou bien enfin, accolée à d'autres épithètes d'un usage purement profane, telles que *benemerenti*, aurait du porter les interprètes de cette classe de monuments chrétiens à modifier leur opinion sur ce point. Ainsi, lorsqu'on lit sur l'épithète d'un enfant, mort à un an, sept mois et dix-huit jours, ces expressions : *Miræ INNOCENTIÆ anima dulcis*; ou bien sur celle d'un autre enfant, mort âgé de trois ans, trois mois et huit jours : *anima dulces (sic) INNOCA (sic) sapiens et pulchra*; ou bien enfin, sur celle-ci, qui appartient à une jeune fille enlevée à l'amour de ses parents, en la cinquième année de son âge : *Filiæ dulcissimæ et INNOCENTISSIMÆ benemerenti*, il est bien évident qu'il ne peut être ici question de l'innocence du baptême, mais de celle de l'enfance; en sorte que, s'il ne se trouvait sur ces inscriptions, et sur toutes celles du même genre, des signes certains de christianisme, on ne saurait assurer sur cet unique motif qu'elles appartinssent véritablement à des chrétiens.

Mais il faut prouver par des témoignages authentiques que les mêmes expressions, *innocens*, *innocens*, *innocens*, figurent sur des inscriptions antiques, où elles ont manifestement rapport à l'innocence de l'âge, ou bien à celle des mœurs, et quelquefois aussi à la pureté, qui était le résultat de l'initiation à certains mystères.

Ainsi, sur une épitaphé en tête de laquelle est gravée la formule profane : D. M. S., un certain Cæsanius Salvius est qualifié : *bonæ memoriæ INNOX*. Le jeune Aper, du célèbre cippe Capitolin, monument du Haut-Empire, est appelé de même *INNOCVVS*; on lit : *anima INNOCENTISSIMA* sur un marbre antique du musée de Vérone, de même que sur une charmante inscription d'Aquilée. Un fragment d'inscription sépulcrale, ornée de la formule D. M., offre les épithètes *sancto* et *INNOCENTI*, données par une femme à la mémoire de son mari. Dans une inscription honorifique, consacrée à un magistrat romain, curateur et patron de la république de Pétilia, ce magistrat est qualifié : *raris-sima INNOCENTISSIMAQUE*. Sur deux autres inscriptions romaines trouvées en France, et de nature funéraire, l'épithète *INNOCENTISSIMO* jointe au mot *fratri* et au mot *ju-*

veni, doit être uniquement entendue, comme dans les cas précédents, de l'innocence et de l'intégrité des mœurs; et enfin, sur un beau cippe Mattei, érigé par un mari : *INNOCENTISSIMÆ conjugii*, monument de style et de travail indubitablement profanes, il n'est pas possible non plus qu'un pareil éloge s'adresse à autre chose qu'à l'honnêteté et à l'innocence des mœurs. Si j'ajoute que, suivant l'opinion du savant Morelli, le témoignage d'innocence consigné sur tant de marbres antiques avait le plus souvent rapport à l'initiation, dont la formule s'y trouve quelquefois exprimée en termes positifs, ou bien remplacée par des symboles qui en tiennent lieu, il restera démontré que, dans ce cas encore, aussi bien que dans les occasions les plus ordinaires, c'était une tradition antique, appropriée aux croyances et aux habitudes chrétiennes, qui avaient motivé, sur les monuments funéraires du christianisme, l'emploi du mot *innocens*, dont on a fait quelquefois si légèrement un signe exclusif de sainteté chrétienne, en le rapportant au baptême, et dont la fausse interprétation a eu souvent de si fâcheuses conséquences.

§ 3. — Pourrait-on de même méconnaître la source antique où ont été puisées ces exclamations de tendresse affectueuse, qui reviennent si souvent sur les inscriptions chrétiennes, grecques et latines, *Anima dulcis*, *Anima meleia*. *Νεχτάριον, Ψυχάριον, Φῶς, lux mea*, ou même *delicium*; ce dernier mot, consacré spécialement pour exprimer un certain genre d'affection qui ne semblait pas devoir se produire sur les monuments chrétiens (1). Ne trouve-t-on pas, sur une foule d'inscriptions et de verres chrétiens des catacombes, des exclamations telles que celles-ci :

XAIPE, ΕΥΨΥΧΕΙ, ΘΑΡΣΕΙ OU *AVE, HAVE* et *VALE*, dont l'usage était certainement emprunté de l'antiquité profane, avec les mêmes intentions et dans la même circonstance? Les souhaits pieux, qui se lisent sur tant de cercueils des cimetières chrétiens, à l'effet de procurer aux morts un doux repos, un doux rafraîchissement au sein de Dieu, ne se lisaient-ils pas, exprimés à peu près dans les mêmes termes, ou tout au moins d'une manière équivalente, sur les marbres funéraires des anciens? N'est-ce pas manifestement au même ordre d'idées que se rapportent tant de consolations touchantes, tant de vœux pour le bonheur et le repos des mères dont les inscriptions antiques nous ont conservé d'innombrables exemples? Et ces regrets pieux, tantôt exprimés sous la forme de sentences morales ou philosophiques, telles que celles-ci : *ΟΥΔΕΙΣ ΑΘΑΝΑΤΟΣ, nemo immortalis*, tantôt en des termes plus simples.

(1) Ce n'est pas que ce mot *delicium* doive se prendre, sur les inscriptions funéraires, dans un sens deshonnête; Marini en a fait la remarque, à l'occasion de l'épithète *delicata* qui se lit sur un marbre capitulin (*Inscript. Capit.* n. 158), et sur un bas-relief sépulcral de la villa Albani. (*Iscriz. Albano.*, n. LXX, p. 78-79.)

vait jeté pourtant sur la question qui nous occupe qu'un de ces rapides coups d'œil, où brille tout entier le génie de la science. Cette analogie deviendra plus sensible encore par l'examen des *symboles*, sculptés et gravés sur les cercueils chrétiens des catacombes, la plupart desquels constituent à la fois un emprunt matériel fait au génie antique, et une preuve positive de cette manière de convertir au christianisme certaines idées païennes, au moyen des signes qui en étaient l'expression figurée, et qui recevaient une valeur nouvelle, en même temps qu'une signification chrétienne. Ici, plus encore que dans aucun des points du vaste sujet que je me suis proposé d'étudier, je devrai me borner à un choix de faits principaux; car la question des *symboles* traitée dans toute son étendue, toucherait à l'antiquité tout entière, et ne fournirait guère moins d'applications au sein du christianisme primitif. On sait que chez les anciens la plupart des idées fondamentales, de celles surtout qui avaient rapport aux croyances religieuses, si intimement liées à la vie morale et intellectuelle des peuples, se réduisaient en symboles; et qu'il en fut de même dans la langue de l'art, où presque toutes les expressions figurées, presque tous les caractères iconographiques, étaient devenus autant de formules consacrées, qui n'ôtaient rien à l'indépendance du talent et au mérite de l'artiste, mais qui ajoutaient à la clarté du signe et à l'effet de la représentation. Les chrétiens trouvèrent la société et l'art constitués sur ce principe; ils ne purent donc que s'y conformer, tout en appropriant au génie de leurs croyances les traits divers de ce langage symbolique qui se prêtaient à une pareille application, soit en conservant au signe antique sa valeur primitive, quand il ne choquait pas leur manière de voir, soit en le détournant de sa signification ancienne, quand il se rapportait à un ordre d'idées tout à fait contraires. De là résulte une suite de rapports entre l'antiquité et le christianisme, certainement bien curieux à rechercher et bien intéressants à établir, attendu que la seule présence de ces nombreux symboles, communs aux deux systèmes religieux, sert à montrer quelles idées mystiques ou populaires, morales ou métaphysiques, ont pu pénétrer d'une croyance dans l'autre, à l'aide des signes matériels qui les représentaient; et peut-être n'est-il aucun sujet de recherches où l'élément archéologique acquière autant d'importance et d'intérêt, que dans cette série de parallèles auxquels peuvent donner lieu tant de symboles antiques adaptés aux besoins du christianisme, de manière à nous montrer, sous leur dernière forme et dans leur dernière application, une multitude d'expressions figurées de la civilisation antique, créées à une autre intention et longtemps employées à une autre fin.

Seconde partie. — *Symboles.*

Avant d'entrer dans le détail de ces *symboles*, empruntés par le christianisme à l'an-

tiquité, il ne sera pas inutile de faire, sur cet emprunt même, envisagé dans son principe, une observation générale. Il n'est sans doute personne, tant soit peu versé dans l'intelligence des monuments écrits ou figurés du christianisme, qui ne sache quel fréquent et heureux usage il fit du langage symbolique à toutes les époques de son histoire, mais surtout dans les temps et dans les lieux les plus voisins de son berceau. Née dans l'Orient, au sein du judaïsme, qui avait puisé lui-même dans la civilisation asiatique la connaissance pratique de tant de signes hiéroglyphiques, la foi des chrétiens ne s'exprima d'abord que dans cette langue conventionnelle, la seule qui fût véritablement familière aux peuples de ces contrées, au point qu'on peut dire qu'elle fut, de toute antiquité, la langue universelle de l'Orient. Si pour nous-mêmes, qui lisons aujourd'hui l'Ancien Testament comme une œuvre morte, le langage des prophètes, étincelant d'images mystiques et d'énigmes sacrées, nous semble un écho retentissant du génie symbolique de l'Orient, on sent quelle influence exerçaient encore au sein de la famille du Christ tant de traditions vivantes, tant d'images présentes à tous les yeux; et combien, à l'exemple de leur divin maître, *qui*, de l'aveu des évangélistes, *ne parlait que par paraboles*, les fidèles de cet âge devaient s'étudier à rendre ou à cacher leurs idées sous le voile d'allégories dont le sens mystique ne fut connu que des adeptes, et dont la forme sensible peut tromper les adversaires. De là, l'emploi fait par les premiers chrétiens de signes symboliques, qui avaient pour eux le double mérite d'exprimer des idées chrétiennes et de rappeler des images antiques, de manière à leur servir de moyens de reconnaissance entre eux, en même temps que de sauvegarde contre les ennemis de leur croyance. C'est en effet ce qui résulte clairement du passage de saint Clément d'Alexandrie, où sont indiqués les *symboles* dont les chrétiens devaient faire usage pour leurs cachets, et qui, en partie empruntés à des païens, de l'aveu de saint Clément lui-même, et tous réellement employés dans l'antiquité, n'étaient que la moindre partie de ces emprunts archéologiques, qui constituaient une des nécessités aussi bien qu'une des ressources de la primitive Eglise.

A défaut d'un pareil témoignage, si grave par le caractère de l'écrivain dont il émane, et si important pour la connaissance des temps auxquels il appartient, il suffira d'avoir considéré les peintures et les autres ornements des catacombes de Rome, pour se convaincre que le génie symbolique de l'Orient subit de bonne heure, au sein du christianisme, toute une transformation nouvelle; et de là vint encore qu'à mesure que la société chrétienne, sortie victorieuse de l'obscurité des catacombes, s'affermir en se répandant sur la terre, la langue des symboles s'étendit partout avec celle de l'Evangile, au point de couvrir les murs entiers des basiliques, des baptistères, et de tous

les lieux consacrés au culte, de figures symboliques de toute espèce, à l'aide de la peinture, de la mosaïque, de la sculpture et du verre. Telles nous apparaissent encore un assez grand nombre de vieilles églises, entre lesquelles je citerai seulement, pour rendre ma pensée plus sensible par des exemples plus connus et plus authentiques, la célèbre basilique de Saint-Ambroise à Milan, celle de Saint-Michel à Pavie, et l'église de Toscanella près de Rome; et telles s'offriraient à nous la plupart des basiliques construites dans le cours des premiers siècles qui suivirent le triomphe de l'Église, si le temps ou la main des hommes n'en avait détruit ou modifié le caractère primitif et changé toute l'ordonnance, de manière à faire de ces monuments du premier âge du christianisme, des édifices tout à fait nouveaux, et tous plus ou moins modernes.

Mais, sans nous engager dans les ténèbres de la symbolique du moyen âge, où la barbarie des temps ajoutait encore à la bizarrerie ou à l'obscurité des signes, contentons-nous de reconnaître, avec les premiers explorateurs des catacombes de Rome, un Bosio, un Aringhi, comme avec les plus savants interprètes de l'antiquité chrétiennes, un Buonarrotti, un Mamachi, que les premiers chrétiens s'attachèrent à rendre leurs idées les plus abstraites, comme les plus populaires, à l'aide de symboles, la plupart dérivés du paganisme. Ce point établi, essayons de rechercher, dans le nombre, d'abord assez limité, puis successivement accru, de ces symboles, ceux dont l'origine antique offrit aux premiers chrétiens une application facile, en même temps qu'elle put devenir pour les chrétiens d'un autre âge une source de méprises, par suite de cet emploi même de signes communs aux deux croyances.

§ 1. — Les animaux réels ou chimériques furent de tout temps, comme l'on sait, les principaux caractères de cette langue symbolique de l'Orient; et nous avons acquis tout récemment, par les découvertes de vases peints, du plus ancien style, réputé tyrréno-phénicien, une preuve nouvelle de cet emploi d'animaux symboliques, dérivé de la civilisation orientale, et appliqué sur ces monuments, appartenant à la haute civilisation de l'Etrurie et de la Grèce. De là aussi l'usage qui s'en fit sur les monuments funéraires du christianisme primitif, avec la seule précaution d'en modifier le sens, plus souvent encore sans y apporter le moindre changement. Parmi ces animaux, ceux qui figurent habituellement sur les monuments en question, les uns avec une signification proprement chrétienne, les autres avec leur valeur antique admise ou modifiée, sont l'agneau, le poisson, le cerf, la colombe, le coq, le paon, le phénix; j'examinerai brièvement chacun de ces hiéroglyphes, sous le double rapport que j'ai indiqué, et j'y joindrai plus tard le cheval et le serpent.

De tous ces animaux symboliques, l'agneau, celui qui se reproduit le plus sou-

vent, dès le temps de saint Paulin de Nole, sur les monuments ecclésiastiques, tels que les verres et les peintures des catacombes, les bas-reliefs des sarcophages et les mosaïques des vieilles basiliques, est peut-être aussi le seul qui ait eu constamment dès le principe un sens exclusivement chrétien. On sait, d'ailleurs, que c'est aux sources bibliques qu'avait été puisée par les fidèles l'idée de cet hiéroglyphe chrétien, et il serait superflu de s'arrêter aujourd'hui sur ce point. La seule chose qu'il ne soit pas tout à fait inutile d'observer encore, c'est que cet emblème de l'agneau, ou de la brebis, avait une double signification, suivant qu'il était figuré seul avec la croix, pour indiquer le Sauveur, ou bien qu'il se trouvait combiné avec l'image du Bon Pasteur, auquel cas il représentait la communauté des fidèles. Quant au poisson, dont le nom ou la figure était devenue, dans les premiers siècles de l'Église, une sorte de tessère chrétienne, je remets à m'expliquer sur l'origine de ce symbole dans un endroit de ces recherches. Le cerf, qui se rencontre assez rarement sur les peintures ou les bas-reliefs des cimetières chrétiens, de ceux du moins du premier âge, semble avoir eu, avec l'administration du baptême, un rapport fondé sur un texte biblique, et confirmé par l'observation des monuments d'un autre ordre et d'une autre époque, tels que les mosaïques et les bas-reliefs des baptistères. Cependant, il se fit aussi, à raison de la nature timide de cet animal, d'autres applications de ce symbole, lesquelles avaient eu leur modèle dans l'antiquité, par exemple, sur les vases peints, où le cerf figure souvent à même intention. Le coq, employé par les chrétiens, tantôt comme symbole de la vigilance, par allusion à la résipiscence de saint Pierre, près duquel il est souvent figuré sur les bas-reliefs des sarcophages, tantôt, dans un état de lutte et de combat, avec une palme, pour indiquer la victoire, est à ce double titre une réminiscence antique si sensible, dont les preuves sont si nombreuses, qu'il n'est pas besoin de les indiquer. Il en est de même de la colombe, symbole de la pureté de l'âme, devenu d'un usage si commun et si familier sur les pierres sépulcrales des chrétiens, et comme tel, employé non moins fréquemment sur les monuments funéraires du paganisme. Mais c'est surtout dans le choix de deux animaux symboliques le paon et le phénix, dont l'invention n'avait pu être puisée qu'aux sources du paganisme, et l'emploi motivé sur les monuments chrétiens, que par des raisons analogues à celles qui l'avaient fait admettre sur les monuments antiques, que se manifeste, de la manière la plus évidente, l'esprit qui dirigea nos premiers fidèles dans l'exécution de ces sortes de travaux.

Personne n'ignore que le paon, comme oiseau consacré à Junon, devint, à l'époque des Romains, le symbole de l'apothéose des impératrices, de même que l'aigle avait été adopté pour celui de la consécration des

vers élégiaques, gravée au-dessous de l'épigraphie commune, et qu'enfin ces *cinq palmes*, si visiblement en rapport avec ces *cinq noms*, sont ici un symbole purement et uniquement funéraire, qui avait fini par devenir, à cette époque de décadence de la civilisation antique, un signe lapidaire presque sans conséquence équivalant à cet autre signe en forme de *cœur*, si fréquemment reproduit sur les inscriptions romaines du même âge; signe dans lequel on s'obstina longtemps à voir l'image réelle d'un *cœur percé de douleur*; et à ce titre aussi, symbole du martyr. Mais pour ne pas nous écarter de notre sujet; il était naturel que les chrétiens, nourris dans les habitudes de la civilisation antique, s'emparassent de symboles; tels que la *palme* et la *couronne*, d'un usage si général, d'une intelligence si familière, et d'une application si facile. La généreuse résistance des fidèles et la mort héroïque des victimes de la persécution ne pouvaient être en effet exprimées symboliquement sur leurs tombeaux, d'une manière plus sensible et plus heureuse, qu'au moyen des deux emblèmes consacrés dans le langage figuré de l'antiquité pour indiquer la *victoire*. De là, sans nul doute, l'emploi qui se fit si communément de la *palme* et de la *couronne* sur les monuments chrétiens, avec la même intention qui les avait fait adopter sur les monuments antiques, et aussi avec le même abus qui avait rendu ce double symbole si vulgaire, ou, pour mieux dire, si trivial, puisqu'on le trouve sans cesse reproduit sur les cercueils de gens de toute condition et de tout âge, où il serait aussi contraire à tous les principes d'une saine critique, de voir, d'après un pareil signe, des *martyrs* et des *confesseurs* de la foi, qu'il le serait de regarder les marbres antiques, décorés du même signe, comme les monuments d'autant de *vainqueurs* et de *héros*. On a d'ailleurs acquis, par des inscriptions chrétiennes d'un âge postérieur à Constantin, et qui offrent les mêmes symboles (1), la preuve péremptoire que l'on continuait de s'en servir en des temps où la persécution avait cessé, et où il n'y avait plus de martyrs; conséquemment, avec la seule intention funéraire dérivée de la tradition antique; et ce petit nombre de faits et d'observations, que j'aurais pu multiplier beaucoup, mais sans rien ajouter à la conviction des lecteurs, suffira pour montrer l'abus qu'on a fait de ces symboles antiques, en les rapportant trop exclusivement à une intention chrétienne, et en y voyant, presque en toute occasion, des titres indubitables du martyr, quand ils ne constituaient pas même des indices certains de christianisme.

§ 3. — Entre tous les symboles d'origine et

(1) La *palme* figure sur une inscription païenne rapportée par Boldetti lui-même, *Osservaz.*, p. 128. M. Mai cite deux autres inscriptions, de teneur profane, copiées par G. Marini, avec la *palme* et la *couronne*. Voyez *Veter. scriptor. nov. Collect.*, t. V, page 3, note 1.

de signification profanes qu'on voit figurer sur les inscriptions chrétiennes, avec une intention analogue, un des plus curieux est celui du *navire voguant en pleine mer*, devenu comme l'on sait, un hiéroglyphe chrétien du premier ordre. Mais ce que l'on ne s'est pas donné la peine de rechercher, c'est à quelle source avait été puisé, et d'après quel motif avait été employé ce trait du langage symbolique des premiers chrétiens; or, voici sur ces deux points ce que l'on peut admettre de plus certain. C'est sur des monuments funéraires des catacombes que s'est montré d'abord ce symbole d'une *navigation heureusement accomplie* qui se gravait aussi sur les anneaux des fidèles; et c'est sur des monuments du même genre qu'il avait été affecté par les anciens à rendre la même idée. L'opinion qui considérait la *mort* comme un *port* placé au terme d'un long voyage, et qui comparait les divers accidents de la vie à ceux d'une navigation orageuse, était une de ces idées morales et populaires chez les anciens, qui avaient passé du langage de la philosophie dans celui de l'imitation. On la retrouve, à travers toute l'antiquité grecque et romaine, exprimée dans les écrits des sages, et réalisée par la main des artistes sur les monuments du peuple. Ainsi, l'un des tombeaux récemment découverts à Pompéï, nous a offert, dans les sculptures qui en forment la décoration extérieure, un *navire* muni de tous ses agrès, avec des *enfants* employés à la manœuvre, et voguant à voiles déployées, sous les auspices de *Minerve*, dont l'image est sculptée à la proue. Sur un monument purement grec, qui appartient sans doute à un âge voisin de la haute antiquité, sur une stèle du musée de Palerme, un *navire* sculpté, avec des gens assis sur le rivage, offre manifestement une allusion semblable. On connaît, par un dessin de Fourmont, une stèle antique, sur la face de laquelle est représenté un jeune *enfant debout*, dans l'*édicule funèbre* désignée par le mot ΤΟΙΟΣ, et au-dessus, ce même *enfant couché dans une barque*; et c'est enfin un motif de composition funéraire qui se retrouve dans des peintures de tombeaux et dans des bas-reliefs de sarcophages romains, ainsi qu'on le voit par une de ces peintures, publiée dans le recueil de Bartoli, et par une pierre sépulcrale du musée d'Arles. Quant aux monuments chrétiens où ce symbole se rencontre avec cette signification non équivoque, je citerai surtout une pierre tumulaire, consacrée à la mémoire d'un certain *Pastor*, par ses deux fils, *Romanus* et *Servilius*, sous le nom de chacun desquels est gravé un *navire voguant à pleines voiles*. Le même hiéroglyphe, figuré absolument de la même manière, se trouve sur plusieurs autres pierres sépulcrales, extraites de divers cimetières de Rome, et publiées par Boldetti, entre lesquelles je me contenterai d'en citer deux, qui méritent une attention particulière.

L'une de ces inscriptions, consacrée à la mémoire d'une *jeune fille* nommée *Nabira*;

offre l'image grossièrement tracée d'un *petit navire*, par allusion au nom même de cette enfant; c'est, en effet, ce qui résulte positivement des derniers mots de l'inscription : *Titulu factu a parentes. signum nabe*; et c'est aussi là, pour en faire dès à présent la remarque, un des traits nombreux qui se rapportent à une pratique chrétienne, pareillement dérivée d'une coutume antique, sur laquelle j'aurai bientôt occasion de revenir. La seconde pierre sépulcrale offre, avec l'inscription de la teneur suivante :

Firmia. Victoria. qv. (sic) vixit annis LXV.

un *navire* gravé au-dessus de *flots* grossièrement tracés; et, sur un plan plus éloigné, une *tour* à quatre étages en retraite, au haut de laquelle s'élève une *flamme*; d'où il suit que c'est un *phare* qu'on a voulu représenter, et conséquemment le *port* vers lequel se dirige ce *vaisseau*, voguant à pleines voiles. Quoique rien ne prouve avec certitude que cette inscription soit chrétienne, si ce n'est peut-être le lieu où elle a été trouvée, l'image neuve et caractéristique qu'elle nous présente n'en est pas moins très-remarquable, à cause de l'intention funéraire qui s'y attache indubitablement; et cette image, à son tour, sert à nous faire reconnaître un symbole, sur le sens et la nature duquel on s'était étrangement mépris. Une pierre sépulcrale chrétienne, tirée du cimetière de Saint-Pontian, et publiée par Fabretti, offre un objet figuré grossièrement comme une *tour à quatre étages en retraite, surmontée d'une flamme*, objet que Fabretti a pris pour un *bûcher allumé*. Il est clair cependant qu'une pareille image, dérivée des habitudes de la sépulture romaine, ne pouvait se produire à aucun titre sur les monuments funéraires des chrétiens, qui n'admirent en aucun temps l'usage de brûler les morts. Il faut donc chercher ailleurs l'explication de ce symbole; et il suffit d'en rapprocher la figure de celle du *phare*, tel que nous le montre la pierre de Firmia Victoria, pour reconnaître que c'est ici le même objet, représenté avec la même intention, c'est-à-dire pour indiquer le *port* où vient aboutir une heureuse navigation, et placé, par une combinaison ingénieuse, entre une *palme* et une *couronne*, ce double symbole d'une existence honorablement accomplie. A l'appui de ce fait curieux, j'ai encore à consigner une observation nouvelle: c'est que le même symbole du *phare*, figuré de la même manière, avec la même intention funéraire, s'était produit sur des pierres sépulcrales antiques, une desquelles a échappé jusqu'ici à l'attention de tous les antiquaires. C'est un bas-relief de sarcophage, d'une exécution médiocre, quoique d'un assez bon temps, qui se trouve dans un petit palais de Rome. On y voit sculptées *trois petites barques*, munies de leurs *voiles*, *agrès*, *rames*, *gouvernail*, et curieuses par la forme autant que par les détails, lesquelles portent chacune *deux* génies ou enfants ailés, qui jouent de divers instruments, et s'abandonnent gaiement au cours d'une na-

vigation prospère; sur le fond, sont indiquées diverses *fabriques*, avec un *palmier*, arbre d'une signification symbolique non équivoque en cet endroit; et à droite, un *grand édifice à trois étages en retraite*, de forme pyramidale, *couronné* de flammes, où l'on ne peut méconnaître un *phare allumé*, et conséquemment l'indice du *port* vers lequel se dirigent les *trois barques*; en sorte que, dans cette représentation allégorique, tout s'accorde, le choix des personnages et celui des moindres détails, pour nous y montrer une image de *navigation heureuse*, propre à décorer le cercueil d'un enfant; et effectivement, au centre du bas-relief, est un *buste sur bouclier* d'un enfant, au-dessus duquel se lit, sur une tablette carrée, l'inscription suivante, en caractères très-bien gravés et parfaitement conservés :

Ivlio Filocyrio
filio benemerenti
dvleissimoq. B. ann.
vii. d. v. Ivliivs Filo
cyriivs. pater. fecit.

On ne saurait douter, d'après le rapport qui existe entre de pareilles images, sculptées sur les monuments funèbres, et des idées si généralement répandues dans le commerce ordinaire, que le *navire* et le *phare* n'aient été les deux éléments symboliques de cette comparaison devenue proverbiale, entre le *cours de la vie humaine* et celui d'une *navigation heureuse*; et ce rapport, qui se retrouve sur les monuments du christianisme, aussi bien que sur ceux de l'antiquité, ne saurait manquer non plus de constituer un trait bien frappant de conformité dans les croyances populaires de l'un et de l'autre.

D'autres symboles, puisés dans le même ordre d'idées, se produisent encore sur des monuments chrétiens, et deviennent, par l'emploi qu'en avaient fait les anciens au même titre, un nouveau trait de ce vaste système d'emprunts archéologiques, faits à l'antiquité par le christianisme. Tel est le *trident*, symbole dont il est inutile de s'arrêter à prouver l'origine et la signification païennes, qui se voit, entre autres monuments chrétiens, sur une pierre sépulcrale publiée par Aringhi. Telle est surtout l'*ancere*, symbole de *salut* plutôt que d'*espérance*, trop notoirement emprunté aux idées de navigation pour qu'il soit nécessaire d'en fournir la preuve. Mais ce qu'il importe d'établir, c'est que les anciens avaient fait un fréquent usage de ce symbole dans une intention funéraire, liée au même système d'idées; et c'est ce qu'a démontré l'auteur lui-même de la *Rome souterraine*, Aringhi, par des passages d'Euripide et de Plutarque. A l'appui de cette observation, je ferai remarquer que le symbole dont il s'agit figure avec l'image du *Bon Pasteur* et celle du *poisson*, l'une et l'autre d'origine antique et d'usage funéraire, et l'une et l'autre aussi appropriées aux idées chrétiennes, sur le sarcophage de

Livia Frimitiva, monument de style et de travail païens. On sait, d'ailleurs, par le témoignage de saint Clément d'Alexandrie, que le symbole de l'ancre fut un des hiéroglyphes chrétiens adoptés par les fidèles du premier âge, qu'ils portaient gravé sur leurs anneaux, plusieurs desquels sont parvenus jusqu'à nous; et c'est au même titre que ce symbole fut placé sur les pierres sépulcrales où il se rencontre encore si souvent. Dans la foule des épitaphes chrétiennes provenant des seuls cimetières de Rome, qui en offrent l'image avec l'intention funéraire que j'ai indiquée, je me contenterai d'en citer une, rédigée en grec dans une forme métrique, dont il n'a pas encore été donné, à ma connaissance, d'explication satisfaisante. Cette épitaphe est consacrée à la mémoire d'une femme nommée *Maritima*, au nom de laquelle font certainement allusion les deux poissons et l'ancre sculptés sur la pierre, en même temps que ces objets y figurent comme hiéroglyphes chrétiens, symboles de salut et d'espérance.

Il est difficile de ne pas voir une application du même système dans le choix d'un autre symbole, encore plus familier aux chrétiens du premier âge. Je veux parler du poisson, devenu de bonne heure, comme personne ne l'ignore, un hiéroglyphe sacré, qui se rencontre sur une foule de monuments chrétiens, et en particulier sur les inscriptions des catacombes. Il est constant, d'après les témoignages des écrivains ecclésiastiques, que le principal motif qui fit adopter ce symbole, c'est que le mot grec qui signifie poisson, ΙΧΘΥΣ, représentait, par les cinq lettres dont il se compose les mots Ἰησοῦς Χριστός Θεοῦ Υἱός Σώτηρ, c'est-à-dire *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur*; en sorte que, par un procédé analogue à celui des anciens Egyptiens, l'image du poisson serait devenue une sorte de signe phonétique propre à exprimer toute une série de mots consacrés. Mais il n'est pas moins bien constaté que la même image du poisson, rapportée à un autre ordre d'idées, figurait sur les monuments funéraires de l'antiquité profane. Rien n'est plus commun que la présence de cet animal symbolique sur les vases peints, et particulièrement sur une classe nombreuse de cette sorte de vases, sur ceux de la forme de plats, ou de plateaux ronds, ouverts et peu profonds, πίνακες κοίλοι, ἢ ἐκ πέταλοι, ἢ κοκλοστερεῖς, où l'on servait le poisson, dans l'usage de la vie réelle; d'où vint que, sur les plats de la même forme, qui se plaçaient dans les tombeaux, comme pour y servir aux repas des morts, l'on représentait généralement des poissons en peinture. L'espèce de poissons qu'on y voit le plus habituellement figurée, ressemble tout à fait à celle qui se reproduit aussi le plus souvent sur les inscriptions chrétiennes; et, en se fondant sur cette analogie de fait, on doit croire qu'il exista de même quelques rapports d'intention dans le choix de ce type funèbre fait par les anciens, et dans l'adoption qu'en firent à leur tour les premiers fidèles. C'était, de la part

de l'Eglise naissante, un trait de cette sage politique qui nous est connue par tant de témoignages respectables et de monuments authentiques, d'approprier ainsi à son usage un signe consacré dans les habitudes de la civilisation ancienne; et c'était sans doute aussi un rare avantage de pouvoir offrir aux yeux des fidèles, comme signe de reconnaissance, un symbole familier aux païens, sans avoir presque rien à changer à sa signification. Ainsi, l'on sait qu'une des croyances les plus populaires de l'antiquité avait été celle qui faisait des îles océaniques le séjour des bienheureux, Μαχάρων ἴδος: c'est à cette croyance si ancienne et si célèbre que se rapportent ces images de navigation, cette foule d'animaux et de symboles marins, ces chœurs de Tritons et de Néréides, qui figurent de tant de manières sur les monuments funéraires de l'antiquité. Or, j'ai montré que les mêmes images de navigation, puisées à la même source, s'étaient produites sur des inscriptions chrétiennes sépulcrales; et j'atteste maintenant que les poissons, figurés sur ces pierres chrétiennes, s'y montrent aussi le plus souvent accompagnés des symboles antiques de navigation, tels que l'ancre et même le trident. Quelquefois c'est sous la forme de dauphin, animal employé plus spécialement dans le langage symbolique de l'antiquité, pour exprimer l'idée de la navigation aux îles fortunées, c'est, dis-je, sous la forme du dauphin que se produit cet hiéroglyphe chrétien; et, dans ce cas, dont les exemples ne sont pas rares, à s'en tenir aux seuls monuments des cimetières chrétiens de Rome, il n'est pas douteux que le choix d'un pareil animal ne dérivât de la tradition profane et ne se fondât sur une habitude invétérée. Nous avons donc ici une preuve positive de la manière dont les chrétiens se rendirent propre un symbole antique, en l'employant au même usage et sous la même forme, et seulement en y ajoutant une intention nouvelle, suggérée le plus souvent par un motif purement chrétien, quelquefois aussi par une circonstance fortuite, telle que celle de la composition du mot grec ΙΧΘΥΣ, dont les éléments, dans l'ordre où ce mot les présente, s'étaient trouvés propres à exprimer énigmatiquement une formule chrétienne.

§ 4.— Nous venons de voir de quelle manière les anciens avaient représenté le cours de la vie humaine heureusement accompli, au moyen de symboles empruntés aux idées de victoire et de navigation, et comment ils avaient fait de ces images symboliques, le sujet ou l'ornement de leurs monuments funéraires. L'emploi des mêmes symboles, la reproduction des mêmes images, sur les pierres sépulcrales des premiers chrétiens, n'ont pu laisser de doutes sur le système adopté de bonne heure par l'Eglise, d'approprier à son usage une foule de types créés par le paganisme. Je puis produire encore de nouveaux traits de cette pratique chrétienne, relatifs à un autre ordre d'idées. Le cheval en repos ou en course, seul ou avec

une *palme*, est une de ces images empruntées au langage symbolique de l'antiquité, dont la présence, assez fréquente sur les monuments funéraires du christianisme, atteste, de la manière la plus positive, la source où elle avait été puisée. Entre les nombreux exemples que j'en puis citer, je me contenterai d'indiquer ceux qui me paraissent les plus significatifs. Tel est un vase de verre chrétien, de la forme de *balsamaire*, sur lequel se lit la formule chrétienne : *Vincenti pie zeses*, accompagnée de la figure de *trois chevaux vainqueurs*, qui remplissent ici le double objet de représenter symboliquement une *victoire à la course*, et d'exprimer le nom même du chrétien *Vincentius*. L'un et l'autre motif se retrouvent sur une pierre sépulcrale, tirée du cimetière de Saint-Callixte, où l'image d'un *cheval vainqueur*, avec la *palme* sur la tête, *equus palmatius*, sert à orner l'inscription d'un jeune *enfant*, nommé *Felicula Victor*. Au sujet de l'inscription d'un autre enfant, mort âgé de quelques mois, sur laquelle se voit un *cheval courant vers une palme*, Fabretti est resté incertain si c'était un *jeu innocent*, ou une allusion à la mort prématurée de cet enfant. Ces avant antiquaire se fût certainement décidé pour cette dernière supposition s'il eût connu, ou s'il se fût rappelé plusieurs monuments; un desquels avait été publié par lui-même, et d'autres par le P. Lupi, où la présence du *cheval* ne peut avoir que cette intention symbolique. Le plus remarquable de ces monuments est l'inscription d'une *femme chrétienne*, nommée *Vettia Simplicia*, et morte à quarante-trois ans et six mois, au-dessous de laquelle se voit sculpté un *cheval avec une palme*: double emblème qui, ne pouvant se rapporter ici, ni au *nom*, ni à la *profession* de la défunte, ne saurait trouver d'explication plausible que dans l'intention symbolique indiquée plus haut. Aussi, le docte et judicieux P. Lupi, après avoir cité la plupart des exemples du même genre que lui fournissait sa mémoire, et dont il avoue ingénument qu'il ne lui semblait pas toujours facile de rendre compte, finit-il par croire que ces sortes de représentations, y compris les images des *courses du cirque*, qui se produisent également sur des pierres chrétiennes, sont des allusions symboliques à la *course de l'homme*, c'est-à-dire au *cours de la vie humaine heureusement accompli*. L'image d'un *vainqueur aux jeux du cirque*, que nous avons trouvée jusque dans les peintures chrétiennes des catacombes, telle absolument qu'elle s'était montrée sur des sarcophages antiques, vient trop manifestement à l'appui de cette idée, pour qu'elle n'acquière pas à nos yeux le plus haut degré de probabilité. Mais un coup d'œil jeté sur des monuments antiques trop rarement consultés par les interprètes des antiquités chrétiennes, suffit pour la changer en certitude. Une foule de stèles grecques de la belle époque de l'art, aussi bien que des marbres romains de tout âge, nous offrent le *cheval* figuré symboliquement dans des *scènes de départ, d'adieu, de repas funèbre*, toujours

avec une intention funéraire indubitable. C'est au même titre que nous voyons représentées, sur tant de monuments du même genre, grecs et romains, des *courses à cheval*, ou les *courses* du cirque, dont il est constant que la première institution se liait, chez les anciens, à la célébration des funérailles. Pourrait-on maintenant douter, d'après de pareils exemples, qui constituent une tradition si ancienne, si longue, si générale, que la présence du *cheval* sur les monuments chrétiens ne se rapportât à la même origine ou à la même intention? Et pourrait-on, d'un autre côté, se refuser à voir, dans l'adoption d'un pareil type sur les monuments funéraires du christianisme, un témoignage de plus à l'appui de la tradition antique, en même temps qu'une preuve nouvelle du motif qui y était attaché?

Il est encore d'autres emblèmes, dérivés de cette même idée de *course*, et pareillement puisés à une source antique, que nous trouvons employés par nos premiers chrétiens sur leurs pierres sépulcrales. Tel est celui de *deux plantes de pied*, hiéroglyphe rare et curieux, sur le sens duquel on n'est pas encore parfaitement d'accord. Ce symbole s'est rencontré sur des marbres antiques dédiés à *Isis fructifera*, à *Vénus victorieuse, céleste, uranie*, et à quelques autres divinités. La première invention de ce signe symbolique semblerait avoir eu lieu dans l'antique Égypte, d'après l'emploi qui s'en fit sur des monuments dédiés à *Isis*, et d'après les nombreux exemples que l'on en a recueillis en Égypte même, tels que la pierre votive d'un certain *Smetchem*, fils de *Pachumis, prophète d'Isis*, sur laquelle sont gravés *deux pieds vus* par la plante, symbole équivalent ici, de l'avis de M. Letronne, aux expressions $\epsilon\lambda\lambda\alpha \epsilon\delta\alpha\upsilon\tau\alpha$ *je suis venu ici*, qui se lisent sur d'autres inscriptions votives du même âge et du même pays. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce signe avait une valeur symbolique, et cette valeur avait dû éprouver des modifications, à raison des circonstances de lieux et de temps sous l'influence desquelles il s'était trouvé. Le plus souvent, *ces plantes de pied* sont dirigées dans le même sens, d'autres fois en sens contraire, quelquefois enfin, il s'en trouve *deux*, allant dans une direction, et *deux* autres dans une direction opposée. La première supposition qui s'offrit à l'esprit des antiquaires, au sujet de ce bizarre symbole, ce fut que ce pouvait être un témoignage de guérisons de maux ou d'infirmités au pied, opérées par l'intervention de quelque dieu; mais cette idée, à laquelle M. Letronne ne croit pas pouvoir adhérer, d'après le grand nombre de représentations du même genre, ne mérite réellement pas qu'on s'arrête à la réfuter. Aux yeux de ce savant, l'objet de *ces représentations* semble avoir été de *marquer la venue du personnage qui a écrit son nom*; c'est une idée qui revient à l'explication proposée par les antiquaires, en y joignant les éclaircissements donnés par le docte P. Lupi;

183 ROM DICTIONNAIRE ROM

c'est à savoir que les pierres dont il s'agit étaient autant de *monuments votifs*, à l'occasion d'un *voyage heureusement accompli*, en sorte que ces *plantes de pied*, qui semblent *aller et revenir*, auraient été l'expression équivalente de cette formule, qui se rencontre assez fréquemment sur des marbres antiques : *Salvos ire, salvos redire*, ou de cette autre : *pro. itv. ac. reditv. felici*. Cela posé, il semble que, lorsqu'on trouve sur des pierres sépulcrales chrétiennes une *plante de pied* figurée avec les mots : *in Deo*, ou bien deux *plantes de pied*, sans aucune inscription; on ne peut expliquer cet emblème d'une manière tout à la fois plus ingénieuse et plus plausible qu'en le rapportant, comme l'a fait le P. Lupi, d'après l'exemple fourni par les anciens, à l'idée d'un *voyage heureusement accompli dans le sein de Dieu*. Je serais également disposé à adopter l'explication que le même savant a donnée d'un marbre antique, qui a paru jusqu'ici une énigme à tout le monde. On y voit gravée ces deux mêmes *plantes de pied* avec les mots : *qvie ianae*, et plus bas, les lettres *h. d.* que le P. Lupi, dans la supposition très-vraisemblable que ce marbre provient d'une sépulture chrétienne, interprète de cette manière : *Qvicti. Janae, hic. dormientis*, et où il voit avec toute probabilité une application nouvelle faite, dans un sens chrétien, d'un symbole employé par le paganisme avec une intention analogue.

J'aurais encore à produire plus d'un trait du même genre; mais ces nouveaux exemples trouveront plus convenablement leur place dans l'examen des *divers instruments* représentés, à titre de *symboles*, sur les monuments chrétiens des catacombes. Avant d'en venir à l'examen, qui forme le principal objet de nos recherches, à raison de l'importance même des *instruments* en question, je placerai ici une observation générale, qui s'applique à un grand nombre de symboles de toute espèce, employés sur les monuments chrétiens avec une intention particulière.

J'ai déjà eu l'occasion de remarquer, au sujet de deux de nos inscriptions précédemment citées, celles de *Nabira* et de *Maritima*, que les *symboles*, gravés sur les cercueils chrétiens, faisaient quelquefois allusion aux *noms* des défunts. Cette manière d'employer un symbole quelconque à l'effet d'exprimer un nom propre, mérite d'être signalée ici, comme étant une pratique dérivée des usages de l'antiquité profane. Rien n'était en effet plus conforme au génie symbolique des anciens que de rendre des noms propres au moyen de l'image des objets avec lesquels ils étaient en rapport; et sans remonter dans la haute antiquité, où il est maintenant avéré qu'une partie du système hiéroglyphique de l'Égypte était fondée sur un procédé à peu près semblable, je me bornerai à citer quelques exemples fournis par les monuments grecs et romains. On connaît, par les monnaies

de beaucoup de peuples et de villes grecques autonomes, l'usage adopté dans la haute antiquité, de prendre pour types de ces monnaies la figure des objets propres à exprimer des noms de peuples ou de villes. *Rhodes, Mélos, Cume, Sidé, Panticapée, Ancone, Arpi, Sélinonte*, et une foule d'autres, sont dans ce cas. Les monnaies de la famille *Pomponia*, dont un des principaux surnoms, *Musa*, était exprimé par la figure d'une *Muse*; celles d'*Aquilius Florus* avec une *fleur*, suffiraient, indépendamment d'une multitude d'autres exemples pareils, pour montrer que cet usage ne fut pas non plus étranger aux Romains. Mais ce sont surtout les pierres sépulcrales qui en offrent les plus nombreuses applications. J'indiquerai particulièrement le beau cippe capitolin de *Statilius Aper*, sur lequel est sculpté un *sanglier*; l'inscription de *Vitulus* accompagnée de la figure d'un *veau*; la pierre funéraire d'une femme nommée *Labéria Daphné*, avec l'image de *Daphné changée en laurier*; trait mythologique si rarement représenté sur les monuments, que nous n'en possédons peut-être pas un second exemple; et, sans parler d'un assez grand nombre de traits semblables, rapportés par *Fabretti*, par le P. Lupi, par M. Cardinali, et en dernier lieu par M. Welcker, qui s'est surtout attaché aux exemples fournis par la haute antiquité grecque, je puis rappeler ici que j'ai publié un beau cippe funéraire, où l'image de *Cléopâtre* faisait allusion au nom de la défunte, *Cornélia Cleopatra*. Les chrétiens suivirent le même usage sur leurs monuments. Ainsi, outre les exemples déjà allégués des inscriptions de *Nabira* et de *Maritima*, on voit une *petite truie* sur la pierre d'une femme chrétienne nommée *Porcella* et un *âne* sur celle d'un certain *Onager*, deux traits curieux de ce langage symbolique qui m'ont paru dignes d'être cités ici, parce que ces deux noms chrétiens de *Porcella* et d'*Onager* sont omis dans la liste, si nombreuse du reste, et si savamment dressée par feu le docte abbé Cancellieri, des *nomi ferini*, ou *noms empruntés à ceux de divers animaux*, que portaient les premiers chrétiens; et quant à l'intention qui fit graver une *petite truie* sur le cercueil de *Porcella* et un *âne* sur celui d'*Onager*, elle ne saurait être plus équivoque que celle qui plaça la figure d'un *dragon*, grossièrement tracée, sur la pierre sépulcrale d'un chrétien nommé *Dracontius*. J'aurai occasion de rapporter encore ailleurs plus d'un exemple semblable, et il en résultera plus positivement ce que je me crois autorisé à conclure dès ce moment : c'est à savoir que, dans la pratique générale dont il s'agit, aussi bien que dans cette foule de cas particuliers dont il a été question, le christianisme ne fit que suivre les errements de l'antiquité profane, et continuer, dans un ordre de croyances tout différent, les traditions de la civilisation païenne, appliquées à toute une classe de *symboles*, qui n'avaient en soi rien que d'innocent, et dans leur emploi, rien

que de légitime et de favorable au but même du christianisme.

§ 5. — Parmi les symboles que présentent les inscriptions chrétiennes des catacombes, il n'en est pas de plus remarquables, ni dont on ait tiré des conséquences plus graves, que les *instruments* de diverse sorte qu'on y voit gravés, et dont l'image devait y sembler en effet d'autant plus significative, que des instruments pareils se sont quelquefois trouvés dans l'intérieur même des sépultures. A une époque où l'on croyait généralement que les chrétiens ensevelis dans les catacombes étaient tous autant de *saints* et de *confesseurs*, il était naturel que l'on regardât les *symboles* en question comme des *signes* et des *instruments du martyre*; et c'est aussi ce qui eut lieu, sans qu'il fût apporté la moindre restriction à une manière de voir aussi arbitraire, aussi absolue; sans qu'on parût même soupçonner que l'intérêt de la religion, non plus que celui de la science, ne défendait pas qu'on soumit avant tout cette opinion à un examen sérieux. Cependant, à mesure que les lumières de la critique pénétraient dans le domaine de l'antiquité ecclésiastique, il avait été reconnu qu'une foule de symboles, admis d'abord sans discussion comme des signes indubitables du martyre, n'étaient même pas des preuves certaines de christianisme; et les doutes respectueux que des hommes aussi éclairés qu'orthodoxes, tels que dom Mabillon, avaient exprimés à cet égard, dans un temps où la connaissance des monuments antiques était encore si peu avancée, ont dû être convertis depuis en vérités positives. Fabretti lui-même, qui engagea contre notre savant bénédictin français une discussion, reprise et soutenue encore depuis par d'autres antiquaires romains, se vit obligé, par la longue expérience qu'il avait acquise dans la recherche et la surveillance des monuments chrétiens des catacombes, de convenir que le *vase de terre*, avec des *traces* ou des *restes de sang*, était en définitive le seul témoignage certain et authentique auquel se reconnût, dans ces catacombes, la sépulture des martyrs. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner jusqu'à quel point cette opinion même est fondée; l'occasion de la discuter, avec tout le soin qu'elle comporte, se présentera naturellement lorsque j'aurai à traiter des objets trouvés dans les tombeaux chrétiens: mais je puis, en attendant, me prévaloir de l'exemple de Mabillon pour soumettre à l'épreuve de la critique quelques-uns des éléments de l'archéologie chrétienne sur lesquels une connaissance plus exacte de l'antiquité profane permet d'établir une opinion plus saine et plus conforme à la vérité.

De ce nombre sont certainement les *instruments* de toute espèce, gravés en guise de *symboles* sur les sépultures chrétiennes. Mais avant d'aborder ce sujet grave et curieux, j'ai besoin de montrer encore, par l'exemple de quelques emprunts du même genre faits à l'antiquité par le christianisme,

de quelle manière avaient dû procéder les premiers chrétiens, dans le choix des *symboles* qu'ils adoptèrent pour l'ornement de leurs sépultures.

Les nouveaux exemples que je vais citer de *symboles* communs aux deux croyances, auront surtout pour objet d'expliquer et de justifier d'avance la présence des *instruments divers* gravés sur les cercueils chrétiens. Un des objets les plus remarquables que je puisse produire, à ce double titre, est le *tonneau*, *dolium*, que nous avons vu, pour la première fois sans doute, figurer aux pieds de *Mercuré Psychopompe*, sur une peinture chrétienne des catacombes, et dont nous avons à cette occasion, signalé l'origine et la signification antiques. On retrouve fréquemment ce même *symbole* sur les pierres sépulcrales des cimetières chrétiens; et aux exemples que j'en ai déjà cités, j'en puis encore ajouter deux autres, d'après des monuments publiés par Boldetti; le second desquels mérite, par plus de singularité qui s'y remarque, que nous nous y arrêtions quelques instants.

Le monument en question est une pierre tumulaire extraite du cimetière de Saint-Urbain, et que Boldetti rapporte de cette manière :

Ivlio filio pater doliens

Avec l'image de deux *dolium* gravés au-dessous de cette ligne unique. Mais la même inscription, augmentée de quatre lignes, se lit ainsi dans Buonarrotti, comme provenant du cimetière de Sainte-Cyriaque :

Ivlio. filio. pater. doliens.

fecit. bene. merenti. qvi.

bixit. annis. xvi. meuses. vii.

dies. v. anima. innox.

cesqvas. bene. in. pace.

Si l'on admet, comme il y a tout lieu de le faire, sur la foi d'un antiquaire aussi exact et aussi instruit que Buonarrotti, la copie que ce savant illustre a publiée, et qui nous offre du reste la même image des deux *dolium* gravés aux deux côtés de cette inscription, avec cette seule différence, qu'ils sont de grandeur inégale, on observera : 1° le mélange d'une formule profane, telle que *benemerenti*, et d'une formule chrétienne, telle que *quiescas in pace*, mélange qui caractérise les monuments funéraires du premier âge du christianisme; 2° les expressions, *anima innox*, employées ici avec la même intention que j'ai signalée plus haut, c'est-à-dire par allusion à l'*innocence des mœurs de l'adolescence*; 3° mais surtout le mot *doliens*, avec lequel il semble que l'image des deux *dolium* ait ici un rapport quelconque. Ce même mot *doliens* s'est déjà rencontré sur d'autres inscriptions sépulcrales, deux desquelles sont rapportées par Fabretti; et d'après les expressions analogues, *pater doles* (pour *dolens*), *filius ejus dolens*, *parentes dolentes*, ou *parentis dolentis*, *pater dolitus*, qui se lisent sur des marbres,

soit antiques, soit chrétiens, on ne saurait douter que ce ne soit ici une épithète exprimant la *douleur* d'un père, plutôt qu'un *nom propre* ou un *surnom*. Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, il semble qu'on ne puisse se refuser non plus à admettre, entre ce mot *doliens* et l'image des deux *dolium*, un rapport symbolique, soit à l'effet d'indiquer la *profession* des personnes, soit pour exprimer leur nom de famille, ou simplement pour faire à ce mot même, quelle qu'en fût la signification, une allusion du genre de celles dont j'ai cité précédemment plus d'un exemple, et dont les chrétiens avaient puisé le goût et l'usage dans les monuments de l'antiquité profane.

Un des symboles les plus mystérieux qu'aient offert les sépultures chrétiennes est celui de la *balance*. On trouve cet instrument figuré conjointement avec une *couronne*, sur une pierre sépulcrale du cimetière de Sainte-Cyriaque. La réunion de ces deux symboles semble ne pouvoir s'expliquer, sur un monument tel que celui-ci, que comme une allusion à une *vie heureuse et pleine de jours*. C'est dans un sens tout à fait analogue que le symbole de la *balance* avait été employé par les anciens sur les monuments funéraires, dans un ordre d'idées qui se liait à l'opinion si ancienne et si populaire de la *psychostasie*, opinion importée, comme l'on sait, de l'Orient, et figurée sur quelques rares monuments grecs et étrusques. De cette même source était dérivé l'emploi fait de la *balance*, placée aux mains de la *Destinée* ou de la *Nécessité* suprême, avec une intention funéraire, qui se trouve attestée sur des monuments de l'art antique, aussi bien que sur des inscriptions sépulcrales. Quoi qu'il en soit, ce symbole, d'origine et d'usage si notoirement antiques, ne s'est produit nulle part, dans les catacombes, d'une manière plus significative que sur une pierre tumulaire, extraite de la voie Latine et découverte par Bosio. On y voit une *balance*, gravée au-dessus d'une *maison*, hiéroglyphe funéraire emprunté du même système d'images symboliques que l'*édicule funèbre*, *Ἡρώον*, de tant de vases peints et de stèles grecques, ou de sarcophages romains; et les autres symboles, qui figurent sur cette inscription, c'est à savoir le *poisson*, le *candélabre* et la *momie* dressée dans son *édicule*, se rapportent trop manifestement au même ordre d'idées funéraires, pour qu'il soit nécessaire de s'arrêter à en donner l'explication ou la preuve.

Il est temps de parler des *instruments divers*, sculptés, en guise de *symboles*, sur les monuments chrétiens, et dont j'ai eu l'occasion de dire que l'on avait expliqué l'image d'une manière trop générale et trop absolue, en la regardant *toujours et dans tous les cas* comme un indice du martyr. Le premier point à établir, c'est que des instruments tout pareils avaient été employés au même usage sur des monuments funéraires de l'antiquité profane. Or, c'est un fait déjà mis hors de toute contestation par les recherches

dont je n'aurai qu'à consigner ici le résultat. Si l'on considère sous un point de vue commun les nombreux exemples de cette pratique, rapportés par Fabretti, Buonarrotti, Lupi, Corsini, Maffei, Pacciaudi, Marini, et d'autres encore, dont les noms continuent jusqu'à nos jours cette série de noms illustres, on sera convaincu qu'il n'est presque pas de profession libérale ou industrielle qui n'ait été indiquée sur les tombeaux des anciens, au moyen de l'image des instruments qui lui étaient propres. Quelques-uns des plus curieux et des plus célèbres monuments de l'antiquité romaine se rapportent à cet usage. Tels sont, entre autres, le fameux cippe du palais Albani, où l'emploi de *pul-larius*, que remplissait l'affranchi Atimétus, est exprimé par la *cage des poulets sacrés*; et le beau cippe du musée Capitolin, sur lequel le jeune Aper, qualifié *mentor œdificiorum*, est entouré de tous les instruments de sa profession. Tel encore un superbe cippe de la collection Mattei, orné dans le fronton des divers instruments de la profession d'*architecte*; telle enfin, pour citer un exemple spécialement fourni par les arts mécaniques, une pierre sépulcrale consacrée à un certain P. Alfius Erastus, *negocianti materiario*, sur laquelle sont gravés plusieurs des outils de l'*ouvrier en bois* ou du *menuisier*. Le même usage fut commun aux Grecs, bien que les savants que j'ai cités n'aient guère allégué que des exemples appartenant aux Romains. Il suffira de se rappeler le trait si célèbre de la *sphère* et du *cylindre*, gravés sur la stèle d'Archimède : deux symboles, auxquels Cicéron se montrait si fier, à juste titre, d'avoir reconnu le tombeau de ce grand homme, oublié des Syracusains eux-mêmes. Et quant aux professions mécaniques, je me contenterai de citer un curieux marbre attique, publié par Caylus, et contenant l'épithaphe d'un *simple ouvrier, fabricant de lits*, *Κλεινόπηγος* (pour *Κλειόπηγος*), au-dessus de laquelle sont sculptés un *compas*, une *équerre*, un *rabot*, et un autre instrument servant à ce métier. Il serait facile de multiplier de pareils exemples, puisque, dans la plupart des inscriptions sépulcrales antiques appartenant à des gens de métiers ou de professions industrielles, il est rare qu'on ne trouve pas, à l'appui de la qualification qui les exprime, quelques symboles qui s'y rapportent. Mais ce point pouvant être regardé comme établi d'une manière indubitable, en ce qui concerne l'usage des Grecs, aussi bien que celui des Romains, je passe à la seconde question, qui est de savoir si les instruments sculptés sur les monuments funéraires des chrétiens y figurent au même titre et par une tradition du même usage.

La présomption la plus naturelle serait sans doute d'admettre ici l'affirmative, et c'est ce qu'avaient fait, au premier aperçu, des antiquaires, tels que Gori, qu'on aurait pu croire livrés exclusivement à l'influence du préjugé religieux qui régnait dans leur siècle et dans leur pays. Tel est aussi le résultat auquel je crois pouvoir annoncer

d'avance que je me trouverai conduit par une discussion plus approfondie de la question actuelle. Les *haches*, les *fers de lance*, les *tenailles*, les *mardeaux* sont au nombre de ces instruments qui se rencontrent gravés ou sculptés, d'une manière plus ou moins grossière, sur les pierres sépulcrales chrétiennes. Il était naturel que, dans les premiers mouvements de ferveur religieuse et de pieux intérêt qu'inspiraient les monuments des catacombes, retrouvés au *xvi^e* siècle, on vit, dans des symboles de ce genre, des instruments du martyr. Mais une pareille idée, soumise à l'épreuve d'une critique rigoureuse, ne saurait véritablement plus se soutenir, et il ne me sera pas difficile d'en fournir la preuve.

Sur une des pierres du cimetière de Sainte-Priscille, pierre qui a été découverte et publiée par le savant Boldetti, est figuré un *mardeau*, à côté d'une inscription de la teneur suivante :

Maetio. Aprili. artificii. signario. qvi. vixit.
annis. xvii. mensis. dvo. dies. v. Benemerenti. in. p.

Or, il n'est personne qui ne juge, à la première vue, que le *mardeau* fait ici allusion à la profession de ce chrétien, *artiste statuaire*, et non au *martyre* qu'il aurait subi; d'où il suit irrésistiblement que les chrétiens de ce premier âge pratiquaient sur leurs monuments l'usage antique d'ajouter à leur nom et à l'énoncé de leur profession, un symbole qui s'y rapportât; et en second lieu, que le *mardeau* et d'autres instruments analogues figuraient sur ces monuments chrétiens en guise de *symboles*, et non pas comme *signes du martyr*. L'exemple que je viens de citer a paru si décisif à Boldetti lui-même, qu'il n'a pu s'empêcher d'observer, à cette occasion, que les instruments dont il s'agit, et notamment le *mardeau*, le *coin* et les *tenailles*, pourraient bien n'être en effet, sur plusieurs pierres qu'il publiait, que de purs *symboles de profession*, et non des indices ou des *instruments de martyr*. La bonne foi, qui forme le principal caractère des écrits de ce pieux et savant antiquaire, ne lui permettait pas, malgré le penchant qui l'entraînait vers une manière de voir différente, de dissimuler la conséquence rigoureuse qui résultait de l'observation même des monuments. Il se vit donc, en dépit du zèle qui le portait à trouver partout dans les cimetières de Rome, les restes ou les monuments des martyrs, obligé de convenir que les *instruments* sur les tombeaux chrétiens ne sauraient être réputés des *indices du martyr* qu'autant qu'ils se trouvent accompagnés de quelque autre signe indubitable, tel que la *palme*, ou le *vase de sang* : « attendu, » ce sont ses propres expressions, « que ces instruments, « et beaucoup d'autres symboles du même « genre, se représentaient sur les monuments « chrétiens pour indiquer, comme cela avait « eu lieu aussi chez les Athéniens (il aurait « dû dire chez les anciens), la dignité, l'em-

« ploi où l'office qu'avaient exercés les dé-
« funts. » Cet avis de Boldetti est important à recueillir; d'abord, parce qu'il provient de l'homme qui, sans aucune comparaison, a le mieux connu les cimetières sacrés de Rome et le mieux apprécié les monuments qui s'y trouvent; et ensuite, parce qu'il résulte de son propre témoignage, qu'il y a beaucoup de restrictions à faire à l'interprétation des *instruments* considérés comme *indices du martyr*. Quant aux *deux signes indubitables* dont il répute la présence nécessaire pour appuyer cette interprétation, c'est à savoir, la *palme* et le *vase de sang*, on a déjà pu voir jusqu'à quel point était fondée cette opinion, en ce qui concerne le premier de ces symboles; et l'on saura bientôt quelle idée il convient de se faire de l'importance exclusive attachée au second.

Il s'agit de montrer maintenant, à l'appui des sages restrictions admises par Boldetti, et par l'examen de quelques-uns des monuments funéraires les plus curieux entre ceux qui nous restent du premier âge du christianisme, à combien d'erreurs graves on se laisserait entraîner, si l'on s'obstinait à voir, dans les *instruments* divers dont l'image s'y rencontre, des signes du martyr, au lieu de symboles de profession. On ne saurait croire en effet à quel point on a abusé, et l'on abuse encore tous les jours en Italie, de la faculté contre laquelle s'était élevé avec tant de force et de raison notre pieux dom Mabillon, de transformer en reliques de saints martyrs les restes de chrétiens obscurs; et cela, d'après les indices les plus insignifiants ou même les plus équivoques. Les avertissements de la critique n'avaient cependant manqué à aucune époque, depuis les temps de Boldetti jusqu'à nos jours, pour prévenir un aussi fâcheux abus; et c'est uniquement pour ajouter, autant qu'il peut dépendre de moi, quelque autorité nouvelle à ces leçons de la science, trop souvent dédaignées et perdues, que je me permettrai de citer, parmi les nombreux exemples d'une pareille méprise, un des plus récents et des plus décisifs qui soient venus à ma connaissance.

Il fut trouvé, au commencement de ce siècle, dans le cimetière de Sainte-Cyriaque, un cercueil renfermant, avec un *vase de terre teint de sang*, les restes d'un personnage présumé chrétien, et nommé *Benerus*, dans l'inscription qui y était gravée. Cette inscription portait encore que le personnage en question *avait vécu vingt-trois ans et sept mois*; et ce simple énoncé était suivi de l'image, grossièrement tracée, d'une *tenaille*. Il n'en fallut pas davantage pour faire considérer *Benerus* comme un saint martyr, dont les reliques, transférées à Perugia, avec toute la pompe usitée en pareil cas, furent solennellement déposées, en 1803, dans une chapelle nouvellement érigée à cet effet dans l'église paroissiale de Saint-Angelo. Tous ces faits sont exposés par le professeur Vermiglioli, à l'appui de l'ins-

cription qu'il publie, et que je rapporte d'après lui-même ; la voici :

D. M. S.

Benerus. vixit annos.

xxiii. meses vii.

Au premier aperçu, rien n'indique dans cette pierre sépulcrale qu'elle appartienne à un martyr, ni même à un chrétien. La formule païenne D. M. S. qui se lit en tête, pourrait, à défaut de tout autre signe, fournir une présomption à l'appui d'une opinion contraire ; et le nom profane *Benerus* pour *Venerus*, serait plus propre à fortifier cette première indication qu'à l'affaiblir. M. Vermiglioli se tire de ces difficultés en supposant que la pierre en question avait porté une inscription païenne, dont il n'était resté que les lettres D. M. S. ; ce qui est effectivement le cas de beaucoup de pierres tumulaires chrétiennes, affectées d'abord à l'usage des païens : et ce qui explique, jusqu'à un certain point, la présence de cette formule profane sur les monuments chrétiens ; car il y a toujours lieu d'être surpris qu'en effaçant l'inscription antique, pour se servir de la pierre, on y ait conservé une formule si contraire au génie de la religion nouvelle. Quant au nom *Benerus*, M. Vermiglioli observe que ce n'est pas le seul martyr de ce nom qui soit connu par des marbres chrétiens, bien qu'aucun ne figure, ajoute-t-il, dans les martyrologes et dans les immenses catalogues de saints. Or, quels sont ces autres martyrs du nom de *Benerus*, que le savant antiquaire de Perugia se flatte d'avoir découverts sur les monuments chrétiens ? Il en cite deux, d'après deux pierres sépulcrales publiées par Boldetti : l'une, ainsi conçue :

Benerivs. Victoriac. benemerenti. coivgi (sic)
carissime. qve. vix. ann. xxii. m. xi.

où l'on voit qu'un certain *Benerius* a consacré cette épitaphe à sa très-chère épouse *Victoria*, morte âgée de vingt-deux ans et onze mois, est loin de prouver que ce *Benerius* fut un martyr ; l'épitaphe, avec l'expression païenne *benemerenti* qui s'y lit, n'indique même pas que sa femme ou lui fussent chrétiens. L'autre inscription :

Benere. innocenti.

est une pure exclamation, adressée à un personnage nommé *Benerus Innocentius*, ou réputé *innocent*, sans qu'il y ait encore ici le moindre indice, je ne dirai pas de martyr, mais de christianisme. M. Vermiglioli aurait pu citer encore d'autres pierres chrétiennes, où se lit le nom de *Benerus*, deux entre autres, du cimetière de Saint-Callixte, publiées par Muratori, et par Bottari, mais qui ne prouveraient ni plus ni moins en faveur de son opinion. Il ne reste donc que le symbole de la *tenaille*, où M. Vermiglioli est disposé à trouver un *instrument de martyr*, qui semble fournir une présomption tant soit peu favorable à cette manière de voir ; mais, en

l'absence de signes certains de christianisme, cet instrument peut tout aussi bien être regardé comme un *symbole de profession* ; et d'après cette considération, *Benerus* devrait avoir été un *pauvre forgeron*, chrétien si l'on voulait, ou païen, ce qui s'accorderait davantage avec la formule païenne de son épitaphe, si le *vase de verre teint de sang*, trouvé dans son cercueil, ne fournissait un élément réputé indubitable de sainteté chrétienne. Réduite à ce point, la question touche à tout un ensemble de faits et de considérations concernant ce *vase de verre*, que je me propose de traiter spécialement dans un autre mémoire, et je ne pousserai conséquemment pas plus loin la discussion sur ce sujet.

En poursuivant l'examen des *divers instruments* ou *symboles de profession*, que nous ont fait connaître les cimetières sacrés de Rome, je ne saurais m'empêcher de signaler, comme dignes d'une attention particulière, les monuments des *fossores*, classe d'ouvriers chrétiens, chargés de préparer, dans les catacombes, la sépulture des fidèles. L'importance attachée à ces fonctions pénibles, dès les premiers temps de l'Eglise, mais surtout dans ceux de persécution, résulte du choix même fait par les fidèles des souterrains de Rome, d'abord pour y placer leurs tombeaux, plus tard, pour y célébrer les mystères de leur religion, en présence des images et sur les monuments mêmes des martyrs. Aussi, a-t-on recueilli dans les catacombes un assez grand nombre de pierres sépulcrales, où se lit ce titre de *fossor*, ou de *fossarius*, quelquefois accompagné de la figure d'une *pioche*, qui était l'*instrument* de cette profession ; et l'on possède même, dans une chapelle du cimetière de Saint-Callixte, l'image en pied d'un de ces ouvriers chrétiens, nommé *Diogenes*, et qualifié *fossor* dans l'inscription qui l'accompagne, tenant d'une main la *pioche*, de l'autre main une *lampe allumée*, avec divers *instruments* appartenant à la même profession, éparés à ses pieds sur le sol. Il ne saurait donc être mis en doute que, dans ce cas, et dans beaucoup d'autres semblables, des *instruments*, tels que la *hache*, la *pioche*, etc., gravés sur les pierres sépulcrales des premiers chrétiens, n'aient été que des symboles relatifs soit à la profession de *fossores*, soit à d'autres professions mécaniques exercées par des chrétiens du dernier ordre. Les preuves que fournissent de cette pratique les recueils d'inscriptions chrétiennes du premier âge sont trop nombreuses pour pouvoir être citées toutes ; je me contenterai d'en rapporter quelques exemples des plus significatifs. Et d'abord, une circonstance que je ne saurais m'empêcher de signaler à l'observation, sur le monument du *fossor Diogenes*, cité en dernier lieu, c'est que la *pioche* que ce personnage tient à la main ressemble tout à fait à l'instrument appelé *ascia* par les Romains, instrument qu'on trouve si souvent figuré ou nommé sur les tombeaux antiques, et qui avait donné lieu à une formule

funéraire si connue. A l'appui de cette analogie, il a été remarqué par plusieurs antiquaires, que le même instrument figurait aussi sur les pierres sépulcrales chrétiennes. M. Vermiglioli en a cité un exemple, fourni par les inscriptions de Péugia, sa patrie ; et il est d'avis que *l'ascia*, qu'il reconnaît sur les monuments chrétiens, y a rapport à la condition de *fossor* ; ce qui s'accorde tout à fait avec ma manière de voir. Un *compas* et un *coin*, sculptés grossièrement sur des pierres sépulcrales chrétiennes, publiées par le P. Lupi, ont été regardés par ce savant comme des symboles de profession, bien qu'il ait hésité à les rapporter à celle de *fossor*. Sur une pierre, extraite d'un des cimetières de Rome et publiée par Muratori, où il s'agit de la sépulture d'un chrétien nommé *Evfrandio* et qualifié *faber*, avec la mention du lieu acheté *a fossore*, on ne saurait douter que la figure d'une *pelle*, gravée en regard de l'inscription, ne fasse allusion à la profession de *faber*. Il en est de même de la figure d'un *marteau* et d'une *équerre*, gravés sur une pierre du cimetière de Saint-Calixte, et qui, de l'aveu de Muratori, dans le recueil duquel est insérée aussi cette inscription, ont rapport à la profession de *marmorarius*. Un objet, figuré comme une espèce de *grille*, où plus d'un antiquaire romain eût été disposé à voir un instrument de martyr, a été reconnu, par le P. Lupi, pour un *métier à tisser*, symbole tout à fait d'accord avec l'inscription qui l'accompagne, et qui est consacrée à la mémoire d'une *matrone chrétienne*, nommée *Severa Seleuciane*.

Et à cette occasion, je ferai une remarque qui a échappé au P. Lupi : c'est qu'un instrument à peu près pareil figure, avec une intention équivalente, sur une foule de vases peints, de style grec, où il a été généralement regardé aussi comme un *métier à tisser*, servant à indiquer symboliquement une des occupations les plus habituelles aux femmes grecques. Le même antiquaire a expliqué, d'après le même motif, la présence d'*instruments* figurés, mais d'une manière très-grossière, sur d'autres pierres chrétiennes, comme des espèces de *peignes à carder la laine* ; et il ajoute que la seule difficulté qui l'arrêterait dans cette explication, c'est qu'il a rencontré des *instruments* semblables sur l'épithaphe antique d'un artisan de Tivoli, qualifié *strvector* ; d'où il suivrait que ces instruments, quels qu'ils fussent, n'avaient point appartenu à la profession de *tisserand*, mais d'où il résulterait aussi que, même dans ce dernier cas, ce serait des *instruments de profession* et non de martyr.

Cette observation du savant P. Lupi me conduit à remarquer à mon tour que des *peignes* tout semblables, sculptés sur les tombeaux des cimetières de Rome, et que Boldetti avait regardés comme des *instruments de martyr*, doivent être, suivant toute apparence, rapportés au même système d'indications symboliques, c'est-à-dire interprétés comme une image équivalente à

l'expression du titre de *lanarius pectinarius*, qui se lit sur des marbres antiques.

§ 6.— Il ne saurait exister de difficultés au sujet de quelques représentations de métiers ou de professions, accompagnées de la figure des *instruments* qui leur étaient propres, telles qu'il s'en rencontre assez fréquemment sur les monuments chrétiens, le plus souvent à l'imitation des monuments antiques. Je citerai particulièrement l'épithaphe suivante, tirée du musée Kircher, à Rome :

MAXIMINVS QV
I VIXIT ANNOS XXIII
AMICVS OMNIVM.

Ce *Maximinus*, qui vécut *ami de tout le monde*, était probablement un des officiers publics préposés à la mesure du blé, et nommés sur les inscriptions *mensores cereris augustæ*, ainsi que cela résulte de l'image grossière, sculptée au-dessous de cette épithaphe, laquelle offre un personnage ayant à la main la *verge* ou *règle*, *rutellum*, dont se servaient les officiers en question, et à ses pieds un *boisseau*, *modius*, rempli de grains et d'épis qui en sortent ; et même, en admettant avec Lupi et Paeciaudi, que cet image aurait ici un sens symbolique, dérivé d'une source chrétienne, il faudrait encore reconnaître que le *modius*, meuble symbolique si souvent employé, et de tant de manières, sur les monuments antiques, aurait servi de type à cet hiéroglyphe chrétien. Sur une pierre sépulcrale du cimetière de Saint-Calixte, publiée par Fabretti, on voit un *personnage rustique*, nommé *Léon*, tenant à la main une espèce de *râteau*, avec une *pelle* et une *serpe*, et un *chien* à ses pieds ; image authentique et fidèle, dans son imperfection même, d'un de ces pauvres gens de la Campagne de Rome, convertis au christianisme, dans les accessoires de laquelle il n'y a pas moyen de voir des instruments de supplice, mais qui peut servir à montrer le véritable objet de ces sortes de symboles sur les autres monuments du même genre où ils se rencontrent. En voici un dernier exemple qui achèvera de mettre cette vérité en évidence, en même temps qu'il nous fournira une notion doublement précieuse pour l'intelligence de l'antiquité ecclésiastique et pour l'histoire de l'art chrétien.

Il a été extrait du cimetière de Sainte-Hélène une pierre tumulaire, où figure un personnage nommé *Eutropos*, qualifié, de la main de son fils, *saint et serviteur de Dieu*, ΑΓΙΟC ΘΕΟΣΕΒΕC, (*sic*), mais qui avait été *sculpteur* de son métier, ainsi qu'il résulte du bas-relief, où il est représenté travaillant, aidé de ce même fils, à sculpter un sarcophage, avec les divers instruments de sa profession à la main et à ses pieds. Ce sarcophage, de forme antique, est orné de *masques de lion* ; et un second sarcophage, avec *deux dauphins* de chaque côté du cartel qui porte l'inscription, paraît être celui-là même que l'artiste chrétien avait destiné à recevoir ses restes, d'après le nom ΕΥΤΡΟΠΙΟC (*sic*), qui

vavit Numinis benignitas : ob diuturnos in schola labores grato feliciq; otio donatus senex, satur vitæ mortalium curas contempsit : Deo Servatori spiritum firma fide commendans moritur anno 1600. die 23. Maji : Vidua et hæredes bene merito posuere, etc. *Aetatis* 87.

(GROS, *Supplém. aux épit. de Bâle*, p. 392.)

Epitaphe de Saxo Grammaticus, historien.

II.

Qui vivens alios æternum vivere fecit,
Saxo Grammaticus mortuus hic recubat,
Mortuus extincto sed tantum corpore, mente
Qua valuit, magno vivit et ingenio.

(*Labb., Thes. Epitaph., p. 121.*)

ROTHWELL, comté de Northampton, en Angleterre.

William de Rothwel, mort en 1351.

D'un côté.

Nunc Christe te peto, miserere quæso, qui venisti
redimere perditum noli dampnare me tuum redemptum.

De l'autre.

† Pur lalme William de Rotherwelle qui ei est
sepule jadis Erchdiakr de Essex Provendier de
Crop wych Ferryng et Yalmeton Anoin. Prietz
au Roi de glorie que deluy eveyt pyte en honneur
de qi devoutement dites Pater Noster et Ave.

(*Sepulchral Monuments, I, 103.*)

RONIAH, près de la plaine qui va de Marrah à Alep, en Syrie.

On lit sur le mur d'une antique église :

A R Ω

Πέτρος

Ἡρώδης

(Pocock, *Voyages*, liv. II, ch. 14; *Cardinal Mai*, p. 52.)

ROUEN, chef-lieu du département de la Seine-Inférieure, en France,

1203.

Vir iste Galterus cui sunt signa triumphii
Deppa Locoveris, Alihermons, Butila, Molta.
Deppa maris portus, Alihermons locus amœnus,
Villa Locoveris, rus Butila, Molta per urbem;
Hactenus hec regis Richardi jura frueri;
Hæc rex sanctum hæc, papa sibi que fuere.

Il s'agit de Gauthier, archevêque de Rouen, très-sage et très-vaillant homme, dit Taille-pied (dans ses *Antiquités de Rouen*). Quelques-uns estiment qu'il reçut du roi Richard la temporalité et la spiritualité des villes de Dieppe et de Louviers (*Locoveris*).

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 218.)

RUEIL, département de la Seine, en France. L'église de Rueil, dit Hurtaut, est fort jolie pour une paroisse de village. Le portail est d'ordre ionique et assez bien entendu.

On lit sur un pilier de la nef une inscription qui porte qu'Antoine I^{er} du nom, dix-

huitième roi de Portugal, et ses fils dom Emmanuel et Christophe, étant à Rueil en 1584, en posèrent la première pierre; aussi y voit-on leurs armes. Celles du cardinal de Richelieu sont au portail. Devant ce portail est une petite place assez belle pour la campagne. Saint Pierre et saint Paul sont patrons de cette église. Leurs statues qu'on y voit, sont du fameux Sarazin. La collation de la cure appartient *pleno jure* à l'archevêque de Paris.

On voit à l'extrémité de la paroisse les ruines d'une ancienne chapelle, dédiée à saint Cucufat, où le peuple ne laisse pas d'aller en pèlerinage, et de brûler encore quelques bougies : il l'appelle *saint Quiquenfat*. Il y en a une autre proche l'église paroissiale, dédiée à saint Sulpice.

Dans le siècle dernier, il s'est fait à Rueil un établissement de filles de la Croix, fondées par la duchesse d'Aiguillon. Cette communauté a été le berceau du monastère de Saint-Louis, établi à Saint-Cyr. Après la mort du cardinal de Richelieu, la belle maison de Rueil appartient à la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, à laquelle il l'avait léguée par son testament du 23 mai 1642. La cour s'y retira en 1648. Le nouveau château appartient maintenant aux Ursulines de la grande communauté de Saint-Cyr, qui sont dames de Rueil.

On y voyait, il y a quelques années, dans une belle maison bâtie par les Léonard, immédiatement après la porte du bourg qui conduit à Marly, et appartenant depuis à M. Chardon, qui avait épousé une Léonard, l'inscription suivante, disposée en style lapidaire dans le vestibule.

Imperante Ludovico magno, Regum maximo,
Fredericus Leonardus pater, et Fredericus
filius, ambo Regis et Serenissimi Delphini
primarii Tipographi, has rusticas ædes urbani
laboris sublevamento à fundamentis erexerunt
anno repar. sal. m. d. cc.

Il y a encore quelques maisons particulières à Rueil qui sont assez propres, entre autres, celle qui a appartenu à feu M. Waldor, résident de l'électeur de Cologne. Ce fut par le moyen de ce ministre que l'on vit en France des maronniers d'Inde. Les premiers qu'il fit venir furent présentés à Louis XIV, et plantés par son ordre dans les jardins de Marly.

Parmi les événements d'une certaine conséquence qui se sont passés à Rueil, durant le ministère du cardinal de Richelieu, la condamnation de M. de Marillac, maréchal de France, ne fut pas un des moins remarquables. Son procès y fut instruit par des commissaires à la dévotion du ministre, et ce malheureux seigneur y fut jugé à mort, le 8 de mai 1632.

Le fameux Joseph Leclerc, capucin, si connu dans l'histoire du règne de Louis XIII, mourut à Rueil le 18 novembre 1638, âgé de soixante-un ans.

Dans le même temps y mourut aussi un nommé Zaga-Christ, qui se qualifiait roi d'Éthiopie. Les uns le reconnurent pour tel,

d'autres le regardèrent comme un aventurier. Le cardinal de Richelieu ne s'ouvrit pas trop à cet égard ; mais, au peu de cas qu'il parut en faire, on pressentit ce qu'en pensait cette Eminence. La mort décida de ce prince, et on lui fit cette épitaphe :

Ci gist du Roi d'Ethiopie
L'original ou la copie ;
La mort a vuïdé le débat,
S'il fut roi, ou s'il ne le fut pas.
(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs*).

S

SAINT-AGAPET, au diocèse de Passau, en Bavière.

† Tassilo dux fortis
† Liutpirc virga regalis.

(*Cardinal MAÏ*, 296, 6.)

SAINT-ALBANS, dans le Herefordshire en Angleterre, conserve encore la belle église de la fameuse abbaye, de Saint-Alban, fondée par Offa, roi de Mercie.

I.

Epitaphes diverses.

Michel de Mentemort, vingt-neuvième abbé, mort en 1542.

Hic jacet dominus Michaël, quondam abbas hujus monasterii, baccalaureus in theol., qui obiit pridie idus aprilis ann. M CCC XL II.

(*Sepulchral Monuments*, I, 96.)

II.

Thomas de la More abbé de Saint-Alban, de 1550 à 1596, année de sa mort.

Est abbas Thomas tumulo presente reclusus
Qui vite tempus sanetos expendit in usus.

(*Sepulchral Monuments*, I, 154.)

III.

Epitaphe de deux ermites :

Vir Domini verus jacet hic heremita Rogerus,
Et sub eo clarus meritis heremita Sigarus.

(*Sepulchral Monuments*, I, 206.)

IV.

Epitaphe d'un abbé dont le nom est resté inconnu :

Hic quidam terra tegitur peccati debitum solvens,
Cujus nomen non imponitur in libro vite sit conscriptum.

Un moine prononce ces paroles :

Misericordia tua, Domine, adjuvabit me.

Un autre moine celles-ci :

Salva, Redemptor, plasma tuum nobile, signatum sancto vultus tui lumine, nec lacerari sinis (sic) fraude dæmonum propter quos mortis exsolvistis pœnas.

(*Sepulchral Monuments*, I, 207.)

V.

Epitaphe de Richard Stondon.

Eecce sacerdos eram jam factus vile cadaver,
Et cito (pulvis) erit ; quæso memento mei.

Siste gradum, qui me teris hic, et funde precatum
Me Dens ut levet hinc, ducat ad usque polum.

Ricardus Stondon obiit die anno M. v. c. (sic).

(*Sepulchral Monuments*, I, 207.)

VI.

Epitaphe de Robert Beaunoir :

Hic jacet frater Robertus Beaunoir, quondam hujus monasterii monachus, qui quadraginta sex annis continuis et ultra ministrabat in diversis officiis majoribus et minoribus conventum monasterii prescripti, videlicet in officio tercii prioris, coquarii, rectorarii et infirmarii, et in officiis subrefectorarii et suereii conventus ; pro cujus anima, fratres charissimi, fundere preces dignemini.

Ad judicem altissimum piissimum Dominum Jesum Christum ut concedat tibi tuorum veniam peccatorum amen.

De sa bouche sortent ses paroles :

Cor mundum in me crea, Deus.

(*Sepulchral Monuments*, I, 208.)

SAINT ANDÉOL ou **BOURG SAINT-ANDÉOL**, département de l'Ardèche, en France.

I.

Neuvième siècle.

Quicumque eterne spem vis affigere vite,
Aspice sarcophagum quadro sinuamine dignum
Quatuor ut mundi partes magna Christi
Hic efferre queant, jussi pie vivere discant.
Andeole judicio tu felix martir adesto.
Corpore te parvi tenet istius arca sepulchri,
Sed virtute piis junctus super astra bearis
Ad te nunc veniant quos sæva flagella fastigant (sic)
Tristis nemo redit, tua qui munimina poscit.

II.

Autre inscription au même lieu.

Impii jussionem explentes, caput martiris Andeoli in crucis modum contriverunt et....

(MILLIN, *Voyage dans le Midi*.)

Saint Andéol, sous-diacre en Vivarais, martyrisé en 190 ou 205. Ses os furent retrouvés au IX^e siècle, et l'église bâtie sur son tombeau. Cédée, en 1108 à l'abbé de Saint-Rufin, il s'y forma depuis le bourg de Saint-Andéol.

I.

Inscription de l'ancien paré en mosaïque de l'église Saint-Pierre.

Maximianus
et Leontius
cum suis
p. c.

II.

Sur le paré en mosaïque de Sainte-Marie.

Sirus diaconus
I T C S.

(*Cardinal Mai, p. 126.*)

SAINT-CHRISTAN (Eglise de), département du Gers, en France.

Vers 1260.

Peire de Monlaur fe far aquest pilar per l'arme desie de so paire e de sa maire, e per çoi d'aquels de tot so linadge, pels nads e peus a neisse.

Traduction.

Pierre de Monlaur a fait faire ce pilier pour son âme, pour celle de son père et de sa mère, et pour les âmes de ceux de tout son lignage nés ou à naître.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi, t. III, p. 207.*)

SAINT-CLOUD, près Paris.

Saint Cloud, fils du roi Clodomir, bâtit en ce lieu un monastère, qui a été sécularisé depuis, en sorte que l'église est aujourd'hui collégiale et paroissiale. Son saint y fut enterré, et l'on y conserve encore ses reliques, qui étaient dans une crypte sous l'église; et dans un tombeau de pierre, long de sept pieds, on lit sur le marbre noir bleuâtre qui le couvre, les trois distiques suivants, gravés en caractères dont les C sont carrés

Artubus hunc tumulum Chlodoalhus consecrat almis;
Editus ex Regum stemmate perspicue
Qui vetitus regni sceptrum retinere caduci,
Basilicam studuit hanc fabricare Deo :
Ecclesiæque dedit matricis jure tenendam
Urbis Pontifici quæ foret Parisi.

Ces renques furent mises depuis dans une châsse de cuivre doré, enrichie de pierres, avec deux figures d'argent en relief aux deux bouts, qui représentent le saint.

Dans cette église, il y a aussi une chapelle (1) toute inscruée de marbre, dans

(1) Cette chapelle, du titre de Saint-Michel, est fort belle et bien ornée. Elle est au côté droit du chœur. Au milieu, est une colonne torse d'un marbre rouge précieux, que M. d'Épernon avait fait ériger, pour mettre au-dessus le cœur du roi Henri III,

laquelle repose le cœur du roi Henri III. Ce fut Charles Benoise, secrétaire du cabinet de ce prince, qui fit élever ce monument à sa mémoire, et qui laissa à la postérité ce rare exemple du fidèle et personnel attachement qu'il avait pour son maître. Dans cette chapelle, est une inscription en lettre d'or.

Adsta viator, et dole regum vicem.
Cor regis isto conditum est sub marmore,
Qui jura Gallis, Sarmatis jura dedit,
Tectus cucullo hunc substulit sicarius.
Abi viator, et dole regum vicem.

Les entrailles de Henriette-Anne Stuart, et celles de Philippe de France, duc d'Orléans, son mari, sont aussi inhumées dans cette église. Sur celles de Henriette-Anne Stuart, il y a un marbre et une inscription, qui ont été mis aux dépens d'Anne d'Orléans, duchesse de Savoie, et reine de Sardaigne, sa fille, laquelle a aussi fondé un service, qui se célèbre tous les ans dans cette église, le 30 juin.

SAINT-CYR, célèbre par le monastère de Saint-Louis, dont le roi Louis XIV a été le fondateur, et dame Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon l'institutrice.

Madame de Maintenon avait demandé d'être inhumée dans le cimetière; mais les dames de Saint-Louis de Saint-Cyr ne jugèrent point à propos de suivre là-dessus les mouvements de son humilité; elles l'inhumèrent dans le chœur de leur église, afin que par leurs prières, elles donnassent à sa mémoire des marques plus fréquentes de leur reconnaissance. La tombe qui couvre le caveau où son corps fut mis, est de marbre blanc, et l'on y lit l'épithaphe suivante, où il paraît qu'on a touché trop légèrement la grande part que cette illustre personne avait eue à l'établissement de cette maison; mais la raison qu'on eut d'en user ainsi, fut qu'il n'y avait point de place pour s'étendre davantage.

ICI REPOSE

Très-illustre Dame Madame Françoise d'Aubigné, Marquise de Maintenon, Dame d'atour de Christine-Victoire de Bavière, Dauphine de France.

Aussi persévèrement que sagement chère à Louis le Grand. Femme excellente au delà de toutes les femmes de son siècle, et de plusieurs siècles précédens; nulle autre n'ayant été ni plus connue, ni moins connue. Illustre par sa naissance, plus illustre par son esprit, par la droiture de sa raison, et par sa prudence; mais

qui mourut à Saint-Cloud. M. Chastelain, écrivit, en 1676, qu'étant en cette église, on l'assura que le cœur de ce prince n'est point sur cette colonne, que l'auteur de la Vie de saint Cloud appelle un pilier de porphyre; mais qu'il est enterré dans le chœur, en un petit enclos où l'on ne marche point. On fait pour lui, dans cette église, tous les ans, un service solennel le second jour d'août.

surtout recommandable par sa solide vertu et par sa sincère piété; et digne du souvenir de tous les gens de bien. Une seconde Esther, par la manière dont elle a su plaire au roi. Une seconde Judith, par l'amour de la retraite et de l'oraison, avec ses chères filles. Plus forte que l'adversité, supérieure à la plus haute prospérité. Pauvre au milieu des richesses, par sa libéralité envers les misérables; humble au comble de la gloire, par son affection pour la modestie. Chrétienne; vraiment austère dans le séjour des délices et des plaisirs. Sans vengeance dans les injures et les calomnies. Elle a vécu longtemps, parce qu'elle avoit une grande mesure de bonnes œuvres à remplir. Elle a trop peu vécu parce qu'elle a laissé un grand vuide dans tout ce qu'elle remplissoit heureusement. Pour élever à perpétuité 250 Demoiselles pauvres, mais nobles, elle a formé cette maison très-magnifique, très-remplie de piété, et très-utile à tout le royaume et à la religion. Elle a voulu y vivre cachée durant plusieurs années, y mourir bien préparée, y être fort simplement inhumée, dans la vue de s'attirer, non les louanges, mais les prières de tant de bouches innocentes, pour parvenir plutôt après sa mort, à vivre éternellement avec Dieu. Elle est décédée le 15 avril 1719, âgée de 85 ans.

Voici la même épitaphe en latin :

HIC JACET

Illustrissima Domina D. Francisca d'Aubigné,
Marchionissa de Maintenon, Christianæ-Victoriæ
Bavaricæ, Galliarum Delphinæ, a muliebri
cultu.

Ludovico Magno tam constanter, quam sapien-
ter chara.

fœmina ante omnes sui ævi, fœminas
pluriumque retro sæculorum

longe præstantior :

nec alia magis simul, et minus nota.

natalibus clara, ingenio, ratione, ac

prudencia; clarior, solida virtute

et sincera pietate,

supra modum mirabilis

honorumque memoria digna.

summa apud regem gratia

Esther altera

continuo orationis studio,

et secessu, cum suis puellis

altera Judith.

fortuna primum adversante, fortior;

eadem ad prodigium favente, superior;

in opibus, liberalitate erga pauperes,

Inops :

in gloriæ apice, Christiana modestia,

Humilis :

in mediis deliciarum illecebris,

vere austera :

DICTIONN. D'ÉPIGRAPHIE. II.

in injuriis et calumniis nunquam ultrix.
multum vixit, ut quæ amplio rem honorumque
operum mensuram implendam

haberet.

parum vixit, ut quæ vacuum ingens
in iis quæ feliciter implebat, reliquit;
domum hanc egentibus, sed nobilibus
ducentis quinquaginta puellis, in perpetuum
educandis, splendidissimam, piissimam, toti
regno, ac religioni utilissimam, instituit.
in æque per plures annos abdita vivere,
rite parata mori, absque pompa sepeliri
voluit; tot castorum labiorum, non laudes,

sed preces, post mortem exoptans,

citius ad Deum perventura.

Obiit anno salutis 1719, die vero aprilis 15, annos
nota 85.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et
des environs.*)

—
SAINT-DENIS, près Paris.

Nous donnerons dans cet article :

1° Les inscriptions concernant l'ancienne
abbaye de Saint-Denis, qui se trouvent dans
le recueil de M. le cardinal Maï.

2° Quelques autres inscriptions extraites
du *Thesaurus Epitaphiorum*, du P. Labbe.

3° L'article SAINT-DENIS, extrait du *Dic-
tionnaire de Paris et des environs*, par Hur-
taut et Magny.

4° Enfin la description des tombeaux nou-
vellement restaurés à Saint-Denis, description
que M. le baron de Guilhermy a bien vou-
lu nous autoriser à extraire du savant ou-
vrage qu'il a publié sur cette célèbre église,
sous le titre de *Monographie de l'église de
Saint-Denis*.

§ I.

Ancien trésor de Saint-Denis.

I.

*Inscription gravée sur le pied en or d'une
belle coupe d'agate orientale, enrichie de
ciselures.*

Hoc vas. XPE. tibi. (1) mente. dicavit

Tertius. in. Francos (2) regmine Karlus.

(*Cardinal MAÏ*, 198; *Mus. Vatic.*, t. V,
p. 20; *FÉLIBIEN*, *Hist. de l'abbaye de
Saint-Denis*, p. 545.)

II.

*Ancienne inscription gravée sur un objet pré-
cieux (une croix? ou un vase?) offert à
l'abbaye de Saint-Denis.*

Hoc opus Airardus caelesti munere fretus

Offert ecce tibi Dionysi pectore miti.

(*Cardinal MAÏ*, p. 121; *MABILLON*, *Annal.
Bened.*, t. II, p. 236; *MURATORI*, *Anti-
quit. mediæ ævi*, t. III, p. 692.)

(1) Il faut suppléer *devota*.

(2) Supplétez *sublimis*.

III.

Cloître de l'abbaye de Saint-Denis.

Sur la base d'une ancienne statue de Dagobert.

Fingitur hac specie bonitatis odore refertus
Istius ecclesiae fundator rex Dagobertus,
Iustitiae cultor, cunctis largus dator aeris
Affuit, et sceleris ferus ac promptissimus ultor.
Armipotens bellator erat, velutique procella
Hostes confregit, populosque per arma subegit.

(*Cardinal MAÏ*, p. 275; *DUCHESNE, Script. rer. francic.*, t. I, p. 59.)

—

IV.

Sur la couronne de Pépin.

Christe, fave votis Pipini gratia regis,
. quam misit supplex dignare coronam.
Corpore quo passus jacuisti vita sepulchro,
Et de quo surgens solvisti vincula mortis,
Illum tu firma regno pariterque salute,
Conjuge quin etiam necnon et stirpe nepotum,
Pro quorum vita partimque hæc munera regno
Obtalit æternum sperans Pippinus honorem.

(*Cardinal MAÏ*, 200, 4; *second Voyage de deux Bénédictins*, p. 292.)

—

V.

Dans le chœur de l'église.

Imperio Karolus Calvus regnoque positus
Gallorum, jacet hac sub brevitate situs,
Plurima cum villis cum elavo cumque corona.
Ecclesie vivus huic dedit ille bona,
Multis ablatis nobis fuit hic reparator,
Secanii fluvii Ruolliique dator.

Montfaucon assigne pour date à cette inscription, la fin du x^e ou le commencement du xi^e siècle.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 59.)

§ II.

Épithes publiées par le P. Labbe, p. 572-573.

Épithes de Charles VIII, attribuée à Paganino de Modène.

Hic octavae jaces Francorum Carole regum
Cui victa est forti Britonis ora manu :
Parthenope illustrem tribuit captiva triumphum,
Claraque Fornouio pugna peracta solo.
Cœpit et Henricus regno depulsus anito
Bellare auspiciis regna Britannia tuis.
O plures longinqua dies si fata dedissent,
Te nullus toto major in orbe foret.
Vixit annos 28. Obijt anno a Natali Domini
Aprilis 7.

Labbe donne à côté de cette épithes les inscriptions suivantes existant en Suisse et à Péronne.

Épithes de Charles le Gros, empereur d'Allemagne et roi de France :

Carolus Crassus Rex Sueviæ, Pronepos Caroli Magni, Italiam potenter intravit, eamque denicit : imperiumque Romanum, ubi Cæsar coronatus, obtinuit ; ac mortuo fratre suo Ludouivo universam Germaniam et Galliam jure hæreditario acquisiuit. Deum animo, mente, et corpore deficiens, ab imperio, sane magno cum fortunæ ludibrio dejectus, à suis omnibus postpositus humili hoc in loco sepultus jacet. Obijt anno Domini 888. Idibus Januarii, in cuius memoriam Christophorus Dei gratia Episcopus Constantiensis Augiæ que majoris Dominus, monumentum istud de nouo restaurari et refici curavit.

Saxo sub quo conditur hæc incisa leguntur.

Pannonas, Cimbro, diverso Marte subegit

Carolus a Crasso corpore nomen habens.

Sed bene quas Iuuenis regni tractarat habenas,

His iterum Senior dispoliatus obit.

—

Épithes de Charles le Simple.

Hic jacet Carolus Pius Francorum Rex, cuius animam absoluat omnipotens et misericors Deus.

Amen.

—

II

Épithes de Charles IX.

MEMORIÆ ÆTERNÆ

Optimi et mitissimi principis Caroli noni, regis Christianissimi, bonarum artium ingeniorum fautoris liberalissimi, et fidei ac religionis catholicæ propugnatoris acerrimi.

Carolus expectat loculo rex nonus in isto

Supremi clangat dum tuba iudicii,

Quem quicumque bonus novit bene, luxit acerbe

Extinctum viuum deperit tenere.

Leni adeo fuit ingenio, leni bonitate,

Aspectu leni, lenior alloquio.

Aspera enim cum savirent circum omnia : in

Confluxit terris quidquid ubique fuit. [illum

Nam puer ad sceptrum venit regale decennis,

Annos quod tredecim dimidiumque tulit,

Continuis in proditionibus, atque periculis

Belli intestini et jugibus insidiis.

Majorum dum sacra pius fortisque tuetur,

Nec pessum cultus ire pius patitur

Hæreticos reprimens cæca ambitione rebelles

Numinis oblitos, principis, et patriæ.

Donec præcipiti fato tum desiit esse

Heu quando potius debuit incipere.

At tu pro tanto veræ pietatis amore
 Quæso bone, et tanta pro bonitate Deus.
 Hunc facias numerum in cælis augere bonorum,
 Et sedem Manes inter habere pios.
 Bis septem totos bellum tibi juge per annos,
 Quos rex vixisti Carole pæne fuit,
 In desertores, patriæ cæloque rebelles,
 Dum pro aris pugnas fortiter, hæreticos.
 Sacrilegis quorum e manibus regnum asseruisti
 Ter varia raptum proditione tibi.
 Verum hoc tu retegis scelus a radicibus imis,
 Suppliciiisque reos afficis emeritis.
 Ecce nefas primæ moriens in flore juventæ
 Mane velut cum sol defluit exoriens
 Proh dolor ! heu spes frustratas et vota piorum
 Ante diem cursu deseris in medio :
 Iustitia et pietate tuam fulcire coronam
 Nempe hoc, et duplex illa columna fuit :
 Quæ pro mortali semper durable cingit
 In cælis capiti nunc diadema tuo.
 Carolus in terris terrarum gloria vixit
 Maxima, justitiæ magno et pietatis amore :
 Nunc idem cælo viuens, est gloria cæli,
 Quo se justitiæ et pietatis sustulit alis.

III.

Autre épitaphe de Charles IX, par Ronsard.

Épitaphe de Charles I^{er} d'Anjou, roi de Sicile.

Conditur hæc parua Carolus Rex primus in vrna
 Parthenopes, Galli sanguinis altus honos.
 Cui sceptrum et vitam sors abstulit inuida, quando
 Illius famam perdere non potuit.

Charles d'Anjou, comte du Mans.

Gallorum prisca veniens ab origine Regum,
 Carolus hoc tumulo clauditur Andegauus.
 Filius ejusdem successit nominis hæres,
 Trinacriæ princeps, rexque Hierosolymis.
 Huic templo bis quinque dedit Pater aurea vasa
 Quæ sacra diuorum molliter ossa tegunt :
 Tercentum clero soluenda numismata natus
 Annua legavit : parcat vtrique Deus.

Charles, dernier roi de Bourgogne.

Te pacis piguit, te tæduit atque quietis
 Carole, sicque jaces ? jamque quiesce tibi.

En 1793, le trésor et les tombeaux de Saint-Denis furent odieusement violés, et l'on ne sait que trop combien les fureurs de nos républicains sans-culottes s'étendirent en France.

Le *Bulletin du Bibliophile* a produit, il y a quelque temps, un curieux rapport lu par l'abbé Grégoire à la Convention, le 14 fructidor an III (31 août 1795), sur les destructions opérées par le vandalisme révolutionnaire. Il serait inutile de réimprimer ici cette pièce. Pas un de nos lecteurs n'ignore combien d'objets d'art, de livres rares, de ma-

nuscrits précieux, combien surtout de chartes et de parchemins ont été, à cette époque, vendus, dispersés, lacérés ou livrés aux flammes. Mais il n'est pas sans intérêt d'examiner les allégations ridicules qui servaient de prétexte aux actes de vandalisme, et de voir le jugement que portait alors de ces actes l'un des membres les plus éclairés du comité de l'instruction publique.

« A l'horloge du Palais, à Paris, dit l'abbé Grégoire, on brisait les statues de la Prudence et de la Justice, par Germain Pilon, et l'on y laissait les armoiries.

« A Franciade (Saint-Denis), où la massue nationale a justement frappé les tyrans jusque dans leurs tombeaux, il fallait au moins épargner celui de Turenne.

« A Anet, au milieu d'une pièce d'eau, était un cerf en bronze d'un beau jet. On voulait le détruire, sous prétexte que la chasse est un droit féodal. On est parvenu à le conserver en prouvant que les cerfs de bronze n'étaient pas compris dans la loi.

« A Balabre, district du Blanc, département de l'Indre, cent vingt-quatre orangers, dont plusieurs ayant dix-huit pieds de haut, allaient être vendus de 6 à 8 livres pièce, y compris la caisse, sous prétexte que les républicains ont besoin de pommes, et non d'oranges. Heureusement on est parvenu à suspendre la vente.

« Parlait-on d'employer les cloches pour faire du canon ? des hommes, étrangers peut-être ou payés par l'étranger, voulaient envoyer à la fonte les statues de bronze qui sont au dépôt des Petits-Augustins, les cercles du méridien faits par Butterfield pour les globes de Coronelli, et les médailles de la Bibliothèque nationale.

« Parlait-on de la rareté du numéraire ? les mêmes hommes voulaient envoyer à la Monnaie les deux célèbres boucliers votifs en argent de ce cabinet, tandis qu'à Commune-Affranchie (Lyon), Chassenot jetait au creuset huit cents médailles antiques en or.

« S'agissait-il d'extraire le salpêtre ? on démolissait, dit-on, des antiques à Arles.

« A Praslin, district de Melun, les statues des dieux du paganisme ont été brisées comme monuments féodaux.

« A Ecoeu, deux bas-reliefs représentaient des femmes ailées, soutenant les armes de Montmorency. L'écusson pouvait se gratter, sans endommager les figures. On proposait d'y graver des emblèmes républicains en creux, comme l'étaient les hiéroglyphes égyptiens. Tout le contraire a été fait : on a brisé les têtes des femmes et conservé les armes de Montmorency. L'on vient encore d'y briser une belle statue de marbre blanc ; les débris sont dans la cour.

« On a fait plus : des hommes armés de bâtons et précédés de la terreur sont allés chez les citoyens, chez les marchands d'estampes. Une reliure, une vignette, ont servi de prétexte pour voler et détruire les livres,

les cartes géographiques, les gravures, les tableaux.

« On a même déchiré l'estampe qui retraçait le supplice de Charles I^{er}, parce qu'il y avait un écusson. *Eh! plutôt à Dieu que, d'après la réalité, la gravure pût nous retracer ainsi toutes les têtes des rois, au risque de voir à côté un blason ridicule!* »

On voit que le bon abbé Grégoire, s'il possédait assez de goût et de lumière pour sentir le prix d'une œuvre d'art, d'un livre ou d'un manuscrit, avait bien aussi, sur un autre point, une dose raisonnable de fanatisme. La partie la plus curieuse de son rapport est celle où, inspiré par un sentiment réactionnaire, il représente la guerre déclarée aux livres, aux tableaux, aux statues et aux monuments comme le résultat d'un complot tramé par le parti odieux qui avait été vaincu au 9 thermidor.

« Permettez-moi, dit-il, de vous présenter ici une série de faits dont le rapprochement est un trait de lumière.

« Manuel proposait de détruire la porte Saint-Denis, ce qui causa pendant huit jours une insomnie à tous les gens de goût et à tous ceux qui chérissent les arts.

« Chaumette, qui faisait arracher des arbres sous prétexte de planter des pommes de terre, avait fait prendre un arrêté pour tuer les animaux rares que les citoyens ne se lassent point d'aller voir au Muséum d'histoire naturelle.

« Hébert insultait à la majesté nationale en avilissant la langue de la liberté.

« Chabot disait qu'il n'aimait pas les *savants*; lui et ses complices avaient rendu ce mot synonyme de celui d'*aristocrate*.

« Lacroix voulait qu'un soldat pût aspirer à tous les grades sans savoir lire.

« Tandis que les brigands de la Vendée détruisaient les monuments à Parthenay, Angers, Saumur et Chinon, Henriot voulait renouveler ici les exploits d'Omar dans Alexandrie. Il proposait de brûler la Bibliothèque nationale, et l'on répétait sa motion à Marseille.

« Dumas disait qu'il fallait guillotiner tous les hommes d'esprit.

« Chez Robespierre, on disait qu'il n'en fallait plus qu'un. Il voulait d'ailleurs, comme on sait, ravir aux pères, qui ont reçu leur mission de la nature, le droit sacré d'élever leurs enfants. Ce qui, dans Lepelletier, n'était qu'une erreur, était un crime dans Robespierre. Sous prétexte de nous rendre Spartiates, il voulait faire de nous des ilotes, et préparer le régime militaire, qui n'est autre que celui de la tyrannie. »

§ III.

Extrait de l'article du *Dictionnaire* d'Hurtaut et Magny.

Comme cette église est destinée à la sépulture de nos rois, on doit dire quelque chose de leurs tombeaux et de ceux des princes et des hommes illustres qui ont eu l'hon-

neur d'être inhumés ici. Il faut observer que les tombeaux de la première race n'avaient pour l'ordinaire aucune magnificence extérieure. Ainsi ceux de nos anciens rois, qu'on voit à Saint-Denis et ailleurs, ne sont que des cénotaphes, élevés fort longtemps après; voilà comme il faut regarder tous ceux qui sont dans l'église de Saint-Denis, tant de la seconde que de la troisième race, jusqu'aux enfants de saint Louis.

Le premier prince qu'on sache avoir été enterré dans l'église de Saint-Denis est Dagobert, fils de Chilpéric II et de Frédégonde, mort trois mois après sa naissance, l'an 580. Il ne reste à présent aucun vestige de l'endroit de sa sépulture.

Dagobert est le premier de nos rois qui ait été inhumé à Saint-Denis; il mourut le 19 janvier 638. Son tombeau ayant été détruit, ou par le temps ou par les Normands, on fit celui qu'on voit à présent, lorsqu'on rebâtit l'église dans le XIII^e siècle.

Des deux côtés des grilles de fer, qui enferment le chœur, au midi et au septentrion, on voit plusieurs cénotaphes de pierre, que saint Louis fit faire en mémoire des rois ses prédécesseurs, inhumés dans cette église. Ceux qui sont à main droite sont de la race de Pepin, et ceux qui sont issus de Hugues Capet sont à gauche. Ainsi on voit celui du roi Pepin et de la reine Berthe, sa femme; celui des rois Louis et Carloman, frères, fils de Louis le Bègue. Les figures de Clovis II, et de Charles Martel sont ensuite sur un même cénotaphe. Ceux de la reine Isabelle d'Aragon, du roi Philippe le Hardi, son mari, et de Philippe le Bel, leur fils, sont de marbre.

Sur la ligne qui est au septentrion, on voit cinq cénotaphes de pierre : le premier est celui d'Eudes et de Hugues Capet; ensuite celui de Robert et de la reine Constance d'Arles, sa femme; puis celui des rois Henri I^{er} et de Louis VI, dit le Gros; le quatrième est celui de Constance de Castille, seconde femme de Louis VII, dit le Jeune. Ce même tombeau est celui de Philippe, fils aîné de Louis VI, dit le Gros; le cinquième est celui de Carloman, roi d'Austrasie, et d'Hermentrude, première femme de Charles le Chauve. Après ces cinq tombeaux, qui sont de pierre, ainsi qu'on l'a dit, on en voit deux de marbre, l'un pour les rois Louis X, dit Hutin, et pour Jean I^{er}, son fils, et l'autre pour Jeanne, reine de Navarre, comtesse d'Evreux, et fille de Louis Hutin, morte le 6 d'octobre 1349. Le tombeau de Charles VIII est de marbre noir, et orné de figures de bronze doré, il est au bas des degrés du sanctuaire, du côté de l'Évangile. Du même côté, et sous l'arcade la plus proche du grand autel, on voit les figures de Philippe le Long, de la reine Jeanne d'Evreux, de Charles le Bel, son mari; de Jeanne de Bourgogne, de Philippe de Valois et du roi Jean. Ces six figures sont couchées sur deux tombeaux de marbre noir. La reine Marguerite de Provence, femme de saint Louis, fut inhumée dans l'endroit où l'on voit une tombe plate

de cuivre, où on lit son épitaphe. Hugues le Grand, comte de Paris, et père de Hugues Capet, fut inhumé dans l'endroit où il y a une tombe plate de pierre de liais. Charles le Chauve est le seul empereur qui ait eu sa sépulture à Saint-Denis; il est dans le chœur, sous une tombe de cuivre, où il est représenté revêtu des ornements impériaux.

On croit que ce tombeau est du temps de l'abbé Suger.

Philippe-Auguste, Philippe, comte de Boulogne, son fils, et Marie de Brabant, sa fille; le roi Louis VIII; Alphonse, comte de Poitiers; Jean Tristan, comte de Nevers, et Pierre de Beaucaire, chambellan de saint Louis, avaient aussi été inhumés dans le chœur; mais la richesse de la plupart de ces tombeaux les ayant exposés au pillage, pendant les guerres civiles, il n'en reste plus aucun vestige. Les ossements de saint Louis étaient auprès de ceux de Louis VIII, son père; ils furent mis dans une magnifique châsse, en 1298. Les tombeaux du roi Charles V et de la reine Jeanne de Bourbon, sa femme; de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, sa femme; de Charles VII et de Marie d'Anjou, sa femme, sont de marbre noir, et les figures de marbre blanc; ils sont renfermés dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, autrement appelée de Charles V. Quelques hommes illustres, comme Bertrand Duguesclin, connétable de France; Bureau de la Rivière, chambellan de Charles V; Louis de Sancerre, connétable de France, et Arnauld de Guillem, seigneur de Barbazan et chambellan de Charles VII, ont eu l'honneur d'être inhumés dans cette même chapelle: voici la description de leurs tombeaux et épitaphes.

Bertrand Duguesclin, originaire de Bretagne, connétable de France, mort au siège de Châteauneuf de Randon, en Gévaudan, et transporté ensuite à Saint-Denis, dans la chapelle de Charles V, y est représenté sur un tombeau de marbre noir, en habit de chevalier, couché et ayant son écu à côté de lui, sa figure est de marbre blanc. On voit sur les côtés de son tombeau un écusson chargé de ses armoiries, qui sont une aigle à deux têtes. Voici son épitaphe :

Cy gist noble homme Messire Bertrand Duguesclin, comte de Longueville, et connétable de France, qui trépassa à Chastelneuf de Randon, en Juvaudan, en la Sénéchaussée de Beaucaire, le treizième jour de Juillet m. c. c. c. m. . . Priez Dieu pour lui.

Près de cette tombe est une lampe qui brûle perpétuellement. Moréri l'appelle la lampe de Duguesclin; bien des gens, et les Bretons surtout, la regardent comme une fondation faite à l'honneur de ce connétable. Ils sont même en quelque sorte fondés à le croire sur l'autorité de Du Châtelet, auteur d'une histoire de Bretagne; mais ce fait est réfuté par dom Félibien, historien de l'abbaye de Saint-Denis, qui s'exprime ainsi dans cette histoire, à l'endroit où il parle

des funérailles de Duguesclin, pag. 293 : « Comme la lampe qui brûle incessamment dans cette chapelle a été longtemps aux pieds du tombeau de Bertrand Duguesclin, les Bretons qui sont venus à Saint-Denis se sont imaginé que cette lampe avait été fondée par honneur à la mémoire de leur illustre compatriote : jusques-là que du Châtelet, pag. 272, est allé chercher chez les Perses et chez les Egyptiens la coutume qu'avaient ces peuples de donner des lampes à leurs morts les plus illustres; comme si la religion chrétienne n'avait pas entièrement banni ces honneurs profanes que les payens rendaient à leurs demi-dieux. Si le panégyriste se fût donné le loisir de s'instruire de la véritable institution de cette lampe, il eût appris qu'on la doit à la piété du roi Charles V, qui a voulu qu'il y eût nuit et jour une lampe allumée dans la chapelle qu'il fonda en l'honneur de la Vierge, de saint Jean-Baptiste, de saint Denis et de sainte Agnès, comme le marque expressément le titre de la fondation, rapporté tout au long dans les *Antiquités de Saint-Denis*, pag. 1028. »

Bureau, sire de la Rivière, originaire de la province de Nivernais, était chambellan, favori et premier ministre de Charles V. Il est inhumé aux pieds de ce monarque, sous une tombe de cuivre, sur laquelle on voit une partie de son épitaphe, et quelques écussons avec ses armes, qui sont un écu chargé d'une bande. Voici ce qui reste de l'épitaphe :

. fils, qui trépassa le xvi jour d'août l'an m. cccc. et fut ci enterré de l'ordre dudit roi Charles V; qui, pour considération de très-grands et notables. les ducs de Berri, de Bourgogne, d'Orléans et de Bourbon, qui lors étoient, voldèrent que ainsi fût. Priez Dieu pour l'âme de ly.

On va suppléer à ce qui manque de cette épitaphe, en la transcrivant tout entière, d'après le *Chartrier de Saint-Denis*, et l'*Histoire de cette Abbaye*, par D. Félibien, p. 557.

Cy gist noble homme, messire BUREAU, jadis seigneur de la Rivière et d'Aumet, chevalier et premier chambellan du roi Charles V, et du Roi Charles VI, son fils, etc., etc.

La suite comme ci-dessus.

Sur le reste de la lame de cuivre, on voit encore quatre écus chargés d'une bande transversale; savoir, trois qui sont entiers, et un quatrième, dont une partie a été arrachée. On trouve dans le chartrier de Saint-Denis et dans l'histoire de cette abbaye une fondation faite par Charles de la Rivière, fils de Bureau de la Rivière, pour lequel il établit à perpétuité une messe quotidienne, pour le repos de l'âme de Charles V et pour celle de Bureau de la Rivière, son père; fondation peut-être unique dans cette abbaye, de la part d'un particulier.

Louis de Sancerre, maréchal et connétable

de France, de l'ancienne maison des comtes de Champagne, est représenté en marbre blanc, sur un tombeau de marbre noir; l'écusson de ses armes porte un bandeau transversal, accompagné de deux cotices potencées et contrepotencées, qui sont les armes de Champagne. On lit sur son tombeau deux épitaphes, dont on ne rapporte ici que la première :

Cy gist Loys de Sancerre, chevalier, et jadis maréchal, et depuis connetable de France, frère germain du comte de Sancerre, qui trépassa le mardi 6 de février M. cccc. ii.

Arnaud Guillem de Barbazan, originaire de Bigorre, en Gascogne, servit la France avec tant de distinction, que le roi Charles VII, entre autres prérogatives, lui accorda de porter dans son écusson les armes de France sans aucune brisure; il mourut en 1432, et fut inhumé à Saint-Denis par ordre du roi. Son tombeau est entièrement de bronze. On lit dessus l'inscription suivante :

En ce lieu gist sous cette lame,
Feu noble homme, de qui Dieu pardoint à l'âme,
Arnaud Guillem, seigneur de Barbazan,
Qui conseiller et premier chambellan
Fut du roi Charles septième de ce nom,
Et en armes, chevalier de renom,
Sans reproche, et qui aima droiture,
Tout son vivant; par quoi sa sépulture
Lui a été permise d'être ici.
Priez à Dieu qu'il lui fasse merci. Amen.

On voit dans la chapelle de Notre-Dame la Blanche le tombeau de Marie et de Blanche de France, filles de Charles IV, roi de France et de Navarre, et de Jeanne d'Evreux, sa femme. Louis d'Evreux et Jeanne d'Eu, duchesse d'Athènes, sa femme, ont été inhumés en cet endroit, où il y avait autrefois une tombe de cuivre sur laquelle étaient leurs épitaphes.

Le tombeau de marbre noir, qui est dans la chapelle de saint-Hippolyte, renferme les cendres de la reine Blanche, seconde femme du roi Philippe de Valois, et celles de Jeanne de France, sa fille; le tombeau de Guillaume du Chatel, panetier de Charles VIII.

Le tombeau de Louis XII est un des premiers qui ait paru en France dans le goût d'architecture antique.

Le roi et la reine Anne de Bretagne, sa femme, sont représentés à genoux sur le haut de ce tombeau, et couchés au-dessous, de grandeur naturelle.

Celui de François I^{er} est dans la chapelle qu'on appelait autrefois de Saint-Michel; il est aussi de marbre blanc, et a quatorze pieds de haut sur seize de long; c'est un des plus beaux. Les figures du roi et de la reine, couchés sur le tombeau, et presque nus, sont admirables. Au-dessus de ce monument sont le roi François I^{er} et la reine Claude de France, sa femme; François, dauphin; Char-

les de France, duc d'Orléans, et Charlotte de France, tous enfants de François I^{er} et de Claude de France. Ces cinq figures sont placées au-dessus du tombeau. Le corps de Louise de Savoie, mère du roi, est inhumé dans ce même lieu. Le tombeau des Valois renferme le corps du roi Henri II, de Catherine de Médicis, sa femme, et de huit de leurs enfants, qui sont François II, Charles IX, Henri III, François de France, duc d'Alençon; Louis de France, mort au berceau; Marguerite de France, reine de Navarre; et deux princesses mortes en bas âge. Le corps d'une fille de Charles IX y fut aussi inhumé. Ce fut Catherine de Médicis, qui, après la mort de Henri II, fit bâtir ce magnifique mausolée, qui a fait appeler cette chapelle la chapelle des Valois.

Le roi Louis XV, ayant été informé du mauvais état où se trouvait ce bâtiment, lequel menaçait d'une chute prochaine, et aurait écrasé le tombeau de Henri II et de Catherine de Médicis, placé dans le milieu de cette chapelle, et qui était orné de bas-reliefs, colonnes et figures de marbre, de bronze, etc., ordonna, par arrêt de son conseil d'Etat, du 24 mars 1719, que les tombeaux de Henri II et de Catherine de Médicis, et des princes et princesses leurs enfants, seraient transportés dans la grande église, et placés dans la croisée du septentrion, entre le tombeau de Louis XII et la chapelle de Notre-Dame la Blanche, et qu'il serait construit et creusé, à cet effet, telles fondations, et tels autres ouvrages qu'il conviendrait, tant pour les fondements et caveaux nécessaires pour poser lesdits tombeaux, que pour les balustrades en grilles de fer, et le pavé de pierre au pourtour, ainsi que pour faire la démolition des murs, et combles de ladite chapelle, et les réparations aux murs de l'église. Cette magnifique sépulture était un bâtiment d'une forme circulaire au dehors de l'église, et attendant ses murs. Il était décoré intérieurement d'une architecture admirable, estimée le chef-d'œuvre de Philibert Delorme.

Le lieu qui sert de sépulture à la royale branche de Bourbon consiste en deux caveaux. Louis XII fit faire le premier pour Anne de Bretagne, sa femme. Comme il est petit, il se trouva trop rempli en 1683, pour pouvoir y mettre le corps de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, ce qui fit entreprendre un travail hardi et pénible. On perça par dessous le chevet de l'église un caveau spacieux, qui a neuf toises de long, sur deux et demi de large, et qui communique à l'ancien par un petit corridor, de trois pieds de large sur sept de haut. Dans l'ancien caveau, il n'y a actuellement que le corps de Louis XIII : tous les autres de la même branche, au nombre de trente-un, à compter depuis Henri IV jusqu'à présent, sont inhumés dans le nouveau, où leurs corps sont rangés sur des barres de fer, à trois pieds de terre.

On lit dans la chapelle de la Trinité l'épitaphe de Sédile de Sainte-Croix, femme de Jean Pastourel, président de la chambre

des comptes, auquel Charles V avait accordé, en considération de ses services, le privilège d'être enterré dans l'église de Saint-Denis. Il n'en profita pas, car il fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Victor; mais Sédile de Sainte-Croix, sa femme, le fut ici.

Le duc de Châtillon et le marquis de Saint-Mégrin ont des tombes dans l'église; elles sont de pierre de liais, sans inscription ni épitaphe. On a suppléé de nos jours à cette omission essentielle, du moins par rapport au marquis de Saint-Mégrin, à la mémoire duquel on a élevé, en 1751, un monument en marbre, avec une inscription. Louis XIV, sous les yeux duquel ce jeune seigneur avait été tué à la bataille de Saint-Antoine, ayant ordonné d'abord qu'il serait inhumé à Saint-Denis, fit expédier quelques années après des lettres patentes, par lesquelles il permettait au père du marquis de Saint-Mégrin, d'ériger dans Saint-Denis un monument avec épitaphe, pour perpétuer le souvenir des belles actions de ce jeune seigneur. Le père du marquis de Saint-Mégrin étant mort sans avoir fait usage de la permission que le roi lui avait accordée, cette affaire resta dans l'oubli jusqu'en 1748.

M. Antoine-Paul-Jacques de Quélen de Stuer de Caussade, alors comte, depuis duc de la Vauguyon, prince de Bourbon-Carenci (mort en 1772), et petit neveu du marquis de Saint-Mégrin, obtint du roi la permission de faire exécuter à Saint-Denis le monument que Louis XIV avait permis d'y élever; ce qui fut exécuté en 1751 (quatre-vingt-dix-neuf ans après la mort du marquis de Saint-Mégrin). On a d'abord rapproché la tombe de ce marquis près de la muraille, du côté du trésor de l'église, et on a élevé sur cette même muraille un beau monument en marbre, de la composition du célèbre Slodtz, de l'Académie royale de peinture et de sculpture. On a gravé sur le marbre une longue inscription latine, de la composition de M. l'abbé d'Estrées, dont on va rapporter la traduction française que ce même auteur en a faite.

A LA GLOIRE DE DIEU.

Ici a été inhumé, par ordre du Roi Louis XIV, Jacques de Stuer de Caussade, marquis de Saint-Mégrin, lieutenant général de ses armées, capitaine-lieutenant des cheuau-légers de sa garde, et de ceux de la garde de la Reine, sa mère, auparavant viceroi, et seul général de l'armée en Catalogue, etc., lequel fut tué à Paris au combat du fauxbourg Saint-Antoine, sous les yeux du même roi, le 2 juillet, l'an de grâce 1652, et le 58^e de son âge, et a trouvé, dans une mort prématurée, le prix que sa vertu lui méritoit depuis longtemps. Issu d'une race illustre en Bretagne et en Saintonge, le sang royal de Bourbon lui avait été transmis par son ayeule paternelle Diane d'Escars, petite fille et unique héritière des princes de Bourbon-Carenci, et il avoit eu pour mère Marie de Roquelaure, fille

d'Antoine, maréchal de France. Avec l'avantage d'une si haute extraction de tous côtés, ses services les plus éclatants l'avoient conduit au moment d'obtenir lui-même le bâton de maréchal de France, que Louis XIV lui avoit promis de son propre mouvement; mais l'arrêt du Ciel y ayant mis un obstacle, ce prince ordonna par ses lettres patentes du 6 des mêmes mois et an, que celui qui avait été un des plus zélés défenseurs de l'autorité royale, auroit l'honneur d'être enseveli parmi les rois et avec la même pompe, et lui fit faire le huit un service solennel à ses propres frais; et le 22 juin 1661, il permit encore qu'un monument funèbre fût élevé à la mémoire de cet illustre défunt, par son père Jacques de Stuer de Caussade, comte de la Vauguyon, prince de Carenci, marquis de Saint-Mégrin, Chevalier des ordres, etc., qui avait eu la douleur de lui survivre. Le projet étant demeuré sans exécution jusqu'à présent, l'unique petit-fils de sa sœur, et unique héritier, seul continuateur par représentation de la ligne des princes de Bourbon-Carenci, et de leur chef participant à un sang auguste, dont l'éclat n'a point été terni par celui de sa propre race, Antoine-Paul-Jacques de Quélen de Stuer de Caussade, comte de la Vauguyon, prince de Carenci, marquis de Saint-Mégrin, descendu en ligne paternelle des seigneurs de Quélen, juvigneurs ou cadets des anciens vicomtes de Porrihoet, en haute Bretagne, aussi lieutenant général des armées du roi, et l'un des menins de Monseigneur le Dauphin, a obtenu de S. M. de nouvelles lettres, qui lui ont été accordées le premier novembre 1748, en considération de 50 ans de services, continués sans interruption, et en vertu desquelles ce monument a été érigé par ses soins, l'an de grâce 1751.

Le dernier monument funèbre qu'on ait élevé dans l'église de Saint-Denis, sous le règne de Louis XIV, est celui du vicomte de Turenne. On n'en peut donner une plus grande idée, qu'en disant que le dessin est de Lebrun, et l'exécution de Baptiste Tuby.

L'immortalité ayant une couronne radieuse sur la tête, et tenant d'une main une couronne de laurier, soutient de l'autre ce héros mourant, qui la regarde comme la seule récompense à laquelle il ait aspiré. La sagesse et la valeur sont aussi dans des attitudes qui leur conviennent.

La dernière est dans la consternation, et l'autre est étonnée du coup fatal qui enleva ce grand homme à la France. Il n'y a point d'épitaphe sur ce monument; il n'y en a que sur le cercueil qui y est renfermé. Elle est énoncée en ces termes :

Ici est le corps de vénérissime prince Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, Maréchal général des camps et armées du roi, colonel général de la cavalerie légère de France,

Gouverneur du haut et bas Limousin, etc., lequel fut tué d'un coup de canon, le 27 de juillet 1672.

Le riche trésor de cette abbaye mérite l'attention des curieux. Il est placé à côté de l'église dans une grande salle, dont la voûte est soutenue par une colonne de marbre qui est au milieu. Il y a toujours dans cette salle une lampe allumée, par respect pour les reliques qui sont renfermées dans cinq armoires.

Dans la première armoire. On garde une croix d'or qui a deux pieds et demi de long, et deux pieds en croisée, dans laquelle est enchâssé un morceau de la vraie croix, de la longueur d'un pied. Cette croix est la plus belle qu'on puisse voir, tant à cause de la beauté du travail, que par les rubis, les saphirs, les émeraudes et les perles orientales dont elle est ornée. Baudouin, empereur de Constantinople, en ayant fait présent au roi Philippe Auguste, celui-ci la donna à l'abbaye de Saint-Denis.

Un crucifix fait du bois de la vraie croix, par le pape Clément III, qui en fit présent à Philippe Auguste. Sur le reliquaire, qui est d'or, sont les armes de Berry, peut-être pour avoir appartenu à Jean, duc de Berry, ou à son fils, Jean de Berry, comte de Montpensier.

Une châsse de vermeil, dans laquelle sont des parcelles des principales reliques de Notre-Seigneur, qui sont à la Sainte-Chapelle de Paris.

Un des clous avec lesquels Jésus-Christ fut attaché à la croix. On croit que l'empereur Constantin en fit présent à Charlemagne; mais ce fut Charles le Chauve qui le donna à l'abbaye de Saint-Denis.

Un reliquaire, qu'on nomme ordinairement l'oratoire de Philippe Auguste. La face extérieure est d'or, et le reste de vermeil. Les inscriptions qui y sont nous apprennent qu'ils renferment plus de trente reliques.

Deux images de vermeil, dont l'une représente la sainte Vierge, tenant en sa main droite une fleur de lis d'or, sur laquelle on lit ces mots, écrits en lettres d'or :

Des cheveux de N. Dame.

Ces deux images ont été données par Jeanne d'Evreux, reine de France et de Navarre, compagne du roi Charles, le 28^e jour d'avril, l'an 1339.

Un reliquaire d'or, dans lequel est enfermé un ossement du bras de saint Siméon, qui recut Notre-Seigneur au temple.

Un reliquaire de vermeil, représentant le martyr de saint Hippolyte, et dans lequel il y a un ossement de ce martyr.

Une image de la Vierge, tenant un reliquaire rempli de langes de l'Enfant Jésus. Cette image a été donnée par l'abbé Gui de Montcau, dont on y voit les armes.

Un bâton de vermeil, dont le chantre se sert au chœur les jours solennels. Les vers qui sont gravés autour nous apprennent

que c'est un présent que fit Guillaume de Roquemont, chantre de Saint-Denis en 1394.

Deux mitres des anciens abbés religieux de Saint-Denis. L'une est à fond de perles, enrichie de quantité de pierreries enchâssées en or. L'autre est semée de fleurs de lis, et couverte de semences de perles. Sur celle-ci on lit :

Petrus abbas me fecit.

ce qui doit s'entendre de Pierre d'Auteuil, qui était abbé de Saint-Denis en 1221.

Une crosse de vermeil, sur laquelle sont les armes du cardinal Charles de Lorraine, abbé de Saint-Denis, qui la donna à cette église.

Les couronnes, le sceptre et la main de justice qui servirent au sacre du roi Henri le Grand. L'une de ces couronnes est d'or, mais tout le reste n'est que de vermeil.

Une dent de saint Pancrace, martyr, enchâssée dans un cristal.

Un calice et une patène de vermeil.

Un reliquaire, où sont renfermés, sous un cristal de roche, quelques ossements de saint Placide, martyr. L'inscription latine, qui est sous le soubassement de vermeil, nous apprend qu'il fut donné en 1340 par Pierre de Plailly, et par Gauthier de Pontoise, dont le premier était prieur de cette abbaye, et le dernier en était chambrier. Les deux figures d'anges qui sont aux côtés de ce reliquaire sont d'ivoire.

Un morceau de cruche d'une espèce de marbre ou d'albâtre; on dit qu'il vient d'une de celles qui servirent aux noces de Cana.

Un reliquaire de vermeil, où est renfermé l'os d'un bras de saint Eustache, martyr.

Dans la seconde armoire. Un buste de vermeil, dans lequel est le chef de saint Hilaire, évêque de Poitiers, Père et docteur de l'Eglise. La mitre est toute couverte de perles et de pierreries, de même que l'orfroi, qui est autour du col de la figure. On y remarque encore quelque chose de plus précieux que l'or et les pierreries; c'est une agate, sur laquelle est représenté l'empereur Auguste. Un os d'un des bras du même saint Hilaire est aussi dans ce reliquaire, qui fut fait par les religieux de Saint-Denis, après que les troubles de la Ligue furent apaisés.

Une croix d'or enrichie de pierreries, dans laquelle est une verge de fer du grill sur lequel saint Laurent fut brûlé; l'on croit que c'est un présent de Charles le Chauve.

Un reliquaire de cristal, garni d'argent, dans lequel sont des cheveux, et des vêtements de sainte Marguerite, vierge et martyre.

Un reliquaire de vermeil, qui représente la Madeleine sur un petit piédestal, semé de fleurs de lis. Sur le soubassement, l'on voit à genoux le roi Charles V, la reine Jeanne de Bourbon, sa femme, et Charles, dauphin, leur fils, ce qui paraît par les armes gravées au-dessous, et par l'inscription conçue en ces termes :

Ce joyau d'argent fit faire le roi Charles, fils du roi Jehan, et y est en or en vesselle garnie de pierrerie le menton de la benoite Madeleine, lequel fut donné audit roi par les de Montmorancy, qui par le terme de plus de cent ans avoit de pere en fitz de ses prédécesseurs estey gardeie et de trez lont tantz à eux par un roi de France, donné, et ce don en fit à roi le jour de Saint Nicolas le vi jour de desambre l'an m. ccc. lxxviii, ouquel jour fut dudit Roi conpere, et teint son premier fitz sur fontz.

Au lieu du menton de sainte Madeleine, que portait autrefois la principale figure de ce reliquaire, elle porte aujourd'hui un doigt de l'apôtre saint Barthélemy. Les armes d'Anjou et de Hongrie, que l'on voit sur le reliquaire, font penser que peut-être il a appartenu à la reine Clémence, femme de Louis X.

Un reliquaire de vermeil, où est enchâssé un ossement de l'épaule de saint Jean-Baptiste. On prétend que cette relique fut envoyée au roi Dagobert par l'empereur Héraclius.

Une image d'argent, qui représente saint Léger, évêque d'Autun, qui tient l'un des yeux qu'Ebrouin, maire du palais, lui avait fait arracher.

Une image de vermeil, qui représente saint Nicolas, évêque de Myre : dans le soubassement sont renfermées quelques reliques du même saint. Cette image fut donnée par Gui de Monteau, qui en était abbé.

Une croix de vermeil, enrichie d'émaux, et dans laquelle il y a du bois de la vraie croix. Jérôme, chambellan, grand prieur de ce monastère, en fit présent à son église, l'an 1590. C'était le cinquantième depuis son entrée en religion.

Une paire de chandeliers de vermeil. L'agrafe d'une riche chape, donnée par la reine Anne de Bretagne. Sur cette agrafe est une hyacinthe orientale, entourée d'une cordelière, sur laquelle est écrite en lettres d'or :

Non mudera.

Les armes de la même reine y sont aussi en or émaillé.

Un vase de cristal de roche, et un autre de béril, taillé en pointes de diamant. Ils ont été données l'un et l'autre par l'abbé Suger.

Une image de vermeil, qui représente saint Denis, et dans laquelle il y a des reliques de ce saint. Les armes qui y sont gravées nous font connaître que c'est un présent de Marguerite de France, comtesse de Flandre.

Une image de vermeil, qui représente sainte Catherine, et renferme quelques-unes de ses reliques. C'est l'abbé Gui de Monteau qui l'a donnée.

Un reliquaire d'argent, fait en forme d'église, sur le frontispice de laquelle sont les armes de l'abbaye de Saint-Denis, et

celles de Jean de Villiers, évêque de Lombez, cardinal et abbé de Saint-Denis, en 1474. Ce reliquaire contient des reliques de plusieurs saints.

Une aiguière et bassin d'argent doré. Sur le fond du bassin est représentée l'histoire de Joseph vendu par ses frères ; tout autour sont six médaillons d'empereurs.

Un bâton d'or émaillé et orné de filigrane. A l'extrémité est une aigle portant un jeune homme. Les antiquaires ne s'accordent pas sur ce bâton. Quelques-uns veulent qu'il ait servi de sceptre à Dagobert, et d'autres prétendent que c'est un bâton consulaire.

Une aigle d'or, enrichie d'un très-beau saphir, et d'autres pierreries. On croit que l'aigle a servi d'agrafe au manteau royal du roi Dagobert.

Un reliquaire de vermeil, dans lequel il y a des reliques de saint Pantaléon, martyr.

Un autre reliquaire, où il y a des os du prophète Isaïe.

Les deux couronnes qui servirent au sacre de Louis XIII ; l'une est d'or et l'autre est de vermeil.

La couronne de vermeil, qui a servi aux funérailles de la reine Anne d'Autriche.

Une image de la Vierge, faite d'ivoire, et ayant une couronne d'or, enrichie de pierreries.

Un Missel de sept ou huit cents ans. Un Nouveau Testament écrit sur du vélin, et qui a environ neuf cents ans d'ancienneté. Plusieurs manuscrits très-anciens, dont la plupart des couvertures sont fort riches.

Dans la troisième armoire sont le chef de saint Denis, premier évêque de Paris. L'image de ce saint est d'or, et sa mitre couverte de perles et de pierreries, de même que les pendants. Les deux anges qui soutiennent le chef sont de vermeil, comme aussi un troisième qui est sur le devant. Ce dernier tient en ses mains un reliquaire d'or enrichi de perles et de pierreries, et dans lequel est un ossement de l'épaule de saint Denis. Ce fut l'abbé Mathieu de Vendôme qui fit ainsi enchâsser le reliquaire de saint Denis.

Un reliquaire de vermeil, dans lequel est enchâssée une main de saint Thomas, apôtre. Ce fut Jean, duc de Berry, qui en fit présent à l'abbaye de Saint-Denis, l'an 1394.

Un reliquaire de vermeil, dans lequel est enchâssée la mâchoire inférieure du roi saint Louis. Cette relique est portée par deux figures couronnées qui ont ces inscriptions sous leurs pieds ; d'un côté :

Philippus IV, rex Franciæ, filius beati Ludovici regis ;

Philippus V, Rex Franciæ, filius Philippi quarti regis.

Philippe le Hardi, qui est ordinairement nommé Philippe III, est ici appelé Philippe IV, parce que l'on a quelquefois compté parmi nos rois le fils aîné de Louis VI, nommé Philippe, qui fut couronné du vivant du roi

son père, et qui mourut avant lui. On voit encore ici une troisième figure, celle de Gilles de Pontoise, qui tient un autre petit reliquaire, dans lequel est enchâssé un ossement du même saint Louis. Ce Gilles de Pontoise était abbé de Saint-Denis, et fit faire ce reliquaire.

Un cristal de roche sur lequel est gravé un crucifix avec les images de la sainte Vierge et de saint Jean. Dans ce reliquaire, on conserve encore quelques morceaux des habits de saint Louis. L'encastrement est d'or, enrichi de perles et de pierres précieuses.

Un chef d'argent, qui représente l'image de saint Denis. C'est un vœu fait à ce saint.

Un lapis enchâssé dans de l'or, et enrichi de perles et de pierreries. Jésus-Christ est représenté sur ce lapis, où l'on voit ces lettres. *IC. XC.* qui signifient *Jésus-Christ*. Sur le revers est l'image de la Vierge avec ces lettres, *MP.*, *QV.* c'est-à-dire, *Mère de Dieu*.

Une agrafe du manteau royal de saint Louis, laquelle est de vermeil, et enrichi d'émaux et de pierreries.

Un reliquaire de vermeil, représentant une main, et dans lequel est un petit ossement de saint Denis, que saint Louis portait dans ses voyages.

Une agrafe de chape de vermeil. La main de justice du roi saint Louis, laquelle est aussi de vermeil.

Une tasse de bois de tamaris, dont on dit que saint Louis se servait pour se préserver du mal de rate. L'épée que le même saint avait à son premier voyage de la terre sainte.

Une fiole d'agate onyx. L'anneau de saint Louis; il est d'or, semé de fleurs de lis, et garni d'un saphir, sur lequel est gravé l'image de ce saint roi, accompagnée de ces deux lettres *S. L.* qui signifient *Sigillum Ludovici*. Au bout de la chaîne est une pièce de monnaie d'argent, frappée à Saint-Denis, *Karolus* en monogramme, et autour *gratia Dei Rex*. De l'autre côté on lit *Sancti Dionisii M.*

Une couronne d'or enrichie de pierreries, parmi lesquelles est un rubis. Dans ce rubis est enchâssée une épine de la couronne de Jésus-Christ.

Deux couronnes, dont l'une est d'or, et l'autre de vermeil. Elles ont servi au sacre de Louis XIV.

Le calice et la patène de l'abbé Suger. La coupe du calice est d'une agate orientale très-bien travaillée. La patène est d'une pierre précieuse, appelée serpentine, semée de petits dauphins d'or, etc.

Un calice et des burettes de cristal, qu'on dit avoir servi à saint Denis.

Une agate sur laquelle est représentée une reine. La bordure est de vermeil, travaillée en filigrane, et chargée de pierres précieuses.

Un manuscrit en vélin, qui contient les ouvrages attribués à saint Denys l'Aréopagite, avec les commentaires de Maxime. La couverture est d'argent, ornée de petites

figures d'ivoire, et enrichie de plusieurs pierres précieuses. A la fin de ce manuscrit est une inscription qui nous apprend que c'est un présent de l'empereur Manuel Paléologue, et que Manuel Chrysoloras, son ambassadeur, l'apporta à Saint-Denis, l'an 1408.

Une agrafe d'argent doré, ornée de quelques pierreries, sur laquelle saint Denis est représenté, comme aussi deux autres figures. Des anneaux pontificaux. Ils sont d'or, et sur celui du milieu on voit un saphir entouré de plusieurs perles et pierreries. L'inscription qui y est gravée, nous apprend qu'il a servi à saint Denis. Un bâton pastoral, couvert d'or et enrichi d'émaux et de pierreries, qui a servi aussi à saint Denis.

Une couronne de vermeil, qui a servi aux funérailles de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV.

Dans la quatrième armoire est un buste de vermeil qui représente saint Benoît. La mitre est couverte de petites médailles d'agate, et enrichie de perles et de pierreries, de même que les deux pendants. Sur l'orfroi, qui est au collet de la figure, est une médaille d'agate, qui, selon quelques-uns, représente l'empereur Tibère; et selon d'autres, l'empereur Domitien. Ce reliquaire contient une partie du chef de saint Benoît, et un ossement du bras du même saint. Ce fut Jean, duc de Berry, qui en fit présent à l'église de Saint-Denis, l'an 1401.

Une croix d'or, couverte de perles, de saphirs et d'émeraudes. Cette croix a été donnée par Charles le Chauve.

L'oratoire de Charlemagne est un reliquaire magnifique par l'or, les perles et les pierreries dont il est orné. Sur le haut est la représentation d'une princesse, que quelques antiquaires prennent pour Cléopâtre, et d'autres pour Julie, fille de l'empereur Tite.

Un pontifical, dont la couverture est de vermeil émaillé, et qui contient la cérémonie du sacre de nos rois. On croit qu'il a environ sept cents ans d'antiquité.

Un vase d'agate, dont le pied, l'anse et le couvercle sont de vermeil, enrichi de pierreries. Deux vers latins, qui sont gravés sur le pied, nous apprennent que c'est un présent de l'abbé Suger.

Un vase d'agate orientale, le plus beau et le plus rare dans ce genre-là. Les figures hiéroglyphiques, que l'on y remarque sont parfaites et d'un travail infini. Jean Tristan, sieur de Saint-Amand, en a donné l'explication dans le tome II de ses *Commentaires historiques*, page 603. Il croit que ce vase fut fait par ordre de Ptolémée Philadelphie, roi d'Egypte, et qu'il représente une fête célébrée en l'honneur de Bacchus. Sur le pied, on lit deux vers latins, qui signifient que ce vase a été donné à l'église de Saint-Denis par Charles III.

Un vase de cristal de roche, avec son couvercle d'or. L'inscription marque qu'il était destiné à renfermer de quoi manger après le repas, comme dragées, pastilles, etc.

La couronne de Charlemagne. Elle est d'or, enrichie de pierreries, et sert à la cérémonie du sacre de nos rois.

Un calice, une patène de vermeil, d'une grandeur extraordinaire. Une mitre de brocard d'or des anciens abbés de Saint-Denis. Une agrafe d'or, enrichie de rubis et de diamants; et un tour de grosses perles orientales. Une espèce de soucoupe d'or, au milieu de laquelle on voit un roi assis sur son trône.

La tête d'un enfant, faite d'une agate orientale.

Un César Auguste en agate.

Un sceptre d'or, qui a cinq pieds dix pouces de long, et au haut duquel est un lis d'or émaillé, où est représenté Charlemagne, assis sur son trône, avec cette inscription :

Sanctus Karolus magnus Italia, Roma, Gallia,
Germania.

Une plaque d'argent doré, sur laquelle saint Denis est représenté, avec une inscription latine, qui fait connaître qu'en 1610 Jacques Sobieski la donna à l'église de Saint-Denis, en reconnaissance de ce qu'il avait été guéri d'une dangereuse maladie par l'intercession de ce saint.

L'épée de Charlemagne, dont la garde, la poignée et le pommeau sont d'or, comme aussi les éperons. Une main de justice faite de corne de licorne, et dont le bâton est d'or.

La couronne de Jeanne d'Evreux, femme du roi Charles IV. Elle est d'or, enrichie de pierreries, et sert au couronnement des reines, qui se fait dans l'église de Saint-Denis.

Un reliquaire d'argent, dans lequel sont quelques reliques de saint Gilles, abbé.

Un empereur du Bas-Empire, représenté sur une agate-onyx. Une améthyste garnie d'or, sur laquelle est gravée la figure d'Apolon. Un vase de cristal de roche, garni d'or et de pierreries; deux vers latins gravés sur le pied enseignent qu'il a été donné par la reine Aliénor de Guyenne au roi Louis VII, son mari, qui en fit présent à l'abbé Suger. Plusieurs agrafes de chape de vermeil.

Un livre d'Épîtres et d'Évangiles, dont la couverture est d'or, enrichie de pierreries.

Une gondole faite d'une agate onyx, garnie d'or, enrichie de pierreries; une autre gondole faite d'une pièce de jade, garnie d'or émaillé.

Un calice et sa patène de vermeil émaillé. L'inscription qu'on y lit, fait connaître que c'est un présent de Charles V. Un vase de porphyre, orné d'une tête d'aigle de vermeil.

Trois couronnes de vermeil, dont l'une a servi à la pompe funèbre de Henriette de France, reine d'Angleterre; la seconde, aux funérailles de Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière femme de Louis, dauphin de France; et la troisième aux obsèques de Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique de Louis le Grand.

Dans la cinquième armoire, on voit une châsse de vermeil, enrichie de pierreries, dans laquelle sont la plupart des ossements de saint Louis. Plusieurs figures qui représentent des vertus, et de petit tableaux en émaux, où sont peints les douze pairs de France, ornent cette châsse, qui fut donnée par le cardinal Louis de Bourbon, dans le temps qu'il était abbé de Saint-Denis.

Une châsse couverte de lames d'argent, et ornée de pierreries, dans laquelle est le corps de saint Denis, que le Pape Innocent III donna aux religieux de ce monastère, qui se trouvèrent au troisième concile de Latran, tenu en 1215.

Un buste de vermeil, dans lequel est le chef de saint Pierre l'Exorciste, martyr.

Les habits royaux qui servirent au sacre de Louis le Grand, le 7 de juin de l'an 1654.

Il y a encore dans la salle du trésor, un cabinet qui renferme plusieurs pièces curieuses, et qui devient tous les jours plus considérable, par le soin que les savants religieux de cette abbaye prennent de l'augmenter. Au-dessus de ce cabinet on voit une chaise de cuivre doré, que l'abbé Suger croyait avoir servi de trône à Dagobert, et laquelle il fit redorer.

Dans l'ancien cloître, auprès du réfectoire, il y avait une pièce très-singulière et très-remarquable. C'est un lave-main d'une seule pierre de liais taillée en rond, et de onze pieds huit pouces de diamètre. Il était posé sous une voûte, soutenue par seize colonnes, dont la plupart sont de marbre. Ce lave-main a été déplacé, et est aujourd'hui au pied du grand escalier. Autour d'une espèce de soubassement sont gravés ces deux vers :

Hugoni fratres abbati reddite grates;

Hoc manibus fratrum sustulit ille lavacrum.

Comme le dernier abbé de Saint-Denis, qui se nommait Hugon, mourut sous le règne de Philippe Auguste, l'an 1204, l'on peut conclure que ce monument a tout au moins, plus de cinq cents ans d'antiquité.

Le titre d'abbé de Saint-Denis fut supprimé en 1691, et la manse abbatiale réunie à la maison de Saint-Louis de Saint-Cyr, par la bulle du Pape Innocent XII, du 23 février de la même année. Comme la juridiction spirituelle n'était pas uniquement attachée à la personne de l'abbé, séparément de sa communauté, les moines prétendirent que cette juridiction devait leur être conservée; mais l'archevêque de Paris soutint que le titre d'abbé de Saint-Denis étant supprimé, toute la juridiction spirituelle, que l'abbé et les moines avaient exercée dans la ville de Saint-Denis, lui était dévolue, et retournait au principe d'où elle était émanée, et par transaction elle lui fut cédée, à la réserve de celle du cloître, de tous les lieux réguliers, et de tout l'enclos du monastère, qui demeura aux moines, et immédiatement sujette au Saint-Siège. Par cette même transaction, qui est du 6 août 1692, le supérieur régulier de l'abbaye, ou autre tenant sa place, doit être vicaire général, perpétuel et irrévocable.

de l'archevêque de Paris, et de ses successeurs.

La seigneurie de Saint-Denis appartient au monastère, et les appellations de son bailliage ressortissent nûment au parlement de Paris.

C'était dans cette abbaye qu'était gardée l'oriflamme. Cette fameuse bannière semée de fleurs de lis d'or, qu'on prétend que Clovis reçut du ciel, et que nos rois allaient prendre lorsqu'ils entreprenaient quelque guerre étrangère, est tombée insensiblement dans l'oubli : elle subsistait encore lors de la réduction de Paris, l'an 1594.

§ IV.

Tombeaux de Saint-Denis. — Description extraite de la *Monographie de l'église de Saint-Denis*, par M. le baron de Guilhaume (1).

Monuments de l'église haute.

Porche intérieur.

I. *Dagobert et Nantilde*. — A son retour du musée des monuments français (2), la chapelle sépulcrale de Dagobert ne fut point admise à reprendre sa place sous l'arcade de la première travée du sanctuaire, au midi. Indépendamment de tout autre motif, le sol de l'abside avait été exhaussé de telle manière que le monument n'aurait pas pu s'y tenir droit, à moins qu'on n'eût pris le parti, comme on l'a fait pour certaines portions de l'édifice, de l'enterrer jusqu'à moitié de sa taille. En sa qualité de fondateur, Dagobert occupait autrefois une place d'honneur; il a été relégué à la porte de l'église, dans le porche qui existe sous les tours.

Dagobert mourut dans l'abbaye de Saint-Denis, le 19 janvier 638, et son corps, soigneusement embaumé, fut inhumé aussitôt dans l'église des saints martyrs. Les documents nous manquent absolument pour dire ce qu'était le tombeau érigé primitivement sur la sépulture de ce prince. Celui qui existe aujourd'hui ne date que du XIII^e siècle. La plupart des auteurs qui ont écrit sur l'église de Saint-Denis attribuent ce monument à Suger; mais le style de son architecture et la comparaison qui peut en être faite immédiatement avec les portions de l'église, le porche par exemple, qui appartiennent au XII^e siècle, prouvent la fausseté de cette opinion.

(1) On lira avec le plus vif intérêt, nous en sommes persuadé, cette curieuse description des tombeaux de Saint-Denis. Il est impossible de faire avec plus de goût, plus de science et plus d'esprit la critique des malencontreuses restaurations qui ont récemment défigurés quelques-uns des monuments de Saint-Denis. On doit savoir gré à M. de Guilhaume des recherches qu'il a faites pour retrouver le texte original des inscriptions qui s'y trouvent et qu'on a quelquefois dénaturées en voulant les rétablir.

(2) Ce tombeau avait été réédifié dans le jardin des Petits-Augustins, non loin du monument supposé d'Héloïse et d'Abailard. N^o 5 du *Catalogue du Musée des Monuments français*.

Le tombeau de Dagobert avait la forme d'une élégante chapelle ogivale, à double face, solidement construite en excellente pierre de liais. L'architecte chargé de le rétablir à Saint-Denis imagina de le faire scier dans l'épaisseur, afin d'avoir deux monuments qui garniraient les deux extrémités du porche. Ainsi fut fait (1). La face principale, celle qui regardait anciennement le sanctuaire, s'est réservé le nom de tombeau de Dagobert; le revers, beaucoup moins orné, est devenu le tombeau de la reine Nantilde.

La partie du tombeau restée à Dagobert présente une assez grande baie en ogive, dont l'archivolte descend sur des colonnettes, et qui est contre-boutée par deux pieds-droits que surmontent des clochetons, décorés d'imbrications et de bouquets de feuillages d'un très-bon style. Un pignon, dont les rempans sont rehaussés de quatre feuilles et de crochets, s'élève au-dessus de l'ogive et se termine par une riche touffe de végétation. Toute cette architecture repose sur un grand soubassement sculpté de fleurs de lis, renfermées dans des compartiments losangés.

L'ancien cercueil de Dagobert, en lumachelle grisâtre, décoré de seize fleurs de lis que séparent des baguettes en relief, et fermé par une table de marbre, a été replacé sous l'arc ogival. Il porte une mauvaise statue moderne, en pierre, représentant le roi couché sur le côté droit, joignant les mains, et revêtu des insignes de sa dignité. Un vaste bas-relief, divisé dans sa hauteur en trois zones, remplit tout le fond de la baie. Pour en expliquer le singulier sujet, nous aurons recours à l'auteur des *Gesta Dagoberti*, à Félibien et à Montfaucon.

Voici à peu près la traduction du récit donné par l'historien de Dagobert. Vers le temps de la mort de ce prince, Ansoald, défenseur de l'Eglise de Poitiers, qui avait été envoyé, pour quelque grande affaire, du côté de la Sicile, revenant de sa mission, aborda une petite île où s'était retiré un vénérable anachorète nommé Jean, dont la sainteté attirait en ce lieu nombre de gens qui venaient se recommander à ses prières. Ansoald alla trouver ce saint homme; leur conversation étant tombée sur le royaume des Francks et sur le roi Dagobert, le solitaire demanda quelques détails sur la vie et les mœurs de ce prince. Quand Ansoald eut satisfait à ses questions, Jean lui raconta qu'un jour, au moment où il prenait un peu de repos, un homme d'un aspect imposant lui était apparu, lui recommandant de se lever au plus vite et d'offrir à Dieu des prières pour l'âme du roi Dagobert, qui venait de mourir ce jour même. A peine s'était-il mis en devoir d'obéir, qu'il aperçut sur la mer, assez près du lieu où il était, le roi fort maltraité par une troupe de démons qui le tenaient lié au fond d'une barque, et le conduisaient en le frappant aux *antres de*

(1) Cette opération absurde, qui a dénaturé tout le tombeau, eut lieu, dit-on, en 1816.

Vulcain. Dagobert ne pouvait plus rien faire qu'invoquer par ses cris l'assistance de saint Denis, de saint Maurice et de saint Martin, qu'il avait particulièrement aimés. Les trois saints accourant tout à coup au milieu d'une effroyable tempête, vinrent arracher des mains infernales l'âme de leur dévot serviteur, pour la conduire dans le sein d'Abraham. Au moment où l'âme délivrée fut reçue dans le séjour céleste, l'anachorète leur entendit chanter ces versets du psaume LXIV : *Heureux celui que vous avez élu, que vous avez élevé à vous, il habitera dans vos tabernacles. Nous serons comblés des biens de votre maison; saint est votre temple, et admirable est votre justice.* Une lettre de l'empereur Louis le Débonnaire à Hilduin, abbé de Saint-Denis, prouve qu'au IX^e siècle la vision du solitaire était considérée comme une véritable révélation (1).

Première zone du bas-relief. L'anachorète Jean dort tout habillé sur un lit décoré d'un dais à colonnes, d'un pignon et de clochetons. Un évêque, revêtu de la chasuble longue et tenant la crosse de la main gauche, se penche vers lui et le touche pour le réveiller. Un arbre sans fruit, mais vigoureux de feuillage, croît sur le rivage de l'île à côté du lit de Jean, qui en réalité couchait probablement sur la dure. Une longue barque, dont les deux extrémités sont recourbées, se balance sur la mer. Un démon la pousse pour lui faire quitter complètement la rive; ce suppôt d'enfer, tout hérissé de poils, porte à la place de la partie postérieure une grotesque face humaine à oreilles d'âne. A l'autre bout de la barque, deux diables à formes étranges, dont l'un se distingue par une queue de singe, sont aussi occupés à mettre l'embarcation à flot. Dans la barque, au milieu d'un groupe de quatre diables, l'âme de Dagobert est figurée par un petit personnage nu, sans sexe (2), les mains jointes, ne conservant des attributs royaux que sa couronne, qui le fait reconnaître. Des deux plus proches voisins du pauvre Dagobert, celui-ci lui passe sans façon un bras derrière le dos, l'autre le raille et lui fait des gestes moqueurs. Ce dernier a le ventre terminé par une face humaine. Un troisième diable frappe joyeusement sur un tambourin. Un quatrième se dispose à ramer. Tous ces démons ont les mains armées de griffes effrayantes; leurs membres sont empruntés à des animaux féroces. Cette première partie du bas-relief est surmontée d'un série de dix petits arcs trilobés, entre les archivoltes desquels sont des châteaux, pièce principale des armoiries de la reine Blanche de Castille (3).

(1) FÉLIBIEN, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*; — HILDUIN, *in Areopag.*

(2) Pour justifier cette suppression, les sculpteurs du moyen âge se fondaient sur ce texte : *In resurrectione... neque nubent, neque nubentur : sed erunt sicut angeli Dei in caelo.* (Ev. sec. Matth., xxii, 30.)

(3) Ces tours ou châteaux, employés d'abord comme emblèmes héraldiques, ainsi que nous le verrons à Saint-Denis même, sur d'autres monu-

Deuxième zone. Ici la scène change. Saint Denis, saint Martin et saint Maurice ont entendu les supplications de leur *bon amy le roy Dagobert*; ils accourent à son aide. Les deux premiers sont en costume épiscopal; deux anges en longues robes les suivent, portant l'encensoir, le bénitier et le goupillon si redouté de l'enfer. Saint Maurice a le corps vêtu d'une cotte d'armes, la tête couverte d'un casque, la main droite armée d'une masse de combat. Dagobert, représenté comme nous l'avons déjà vu, est encore dans la fatale barque. Un des saints évêques lui prend la main droite pour le délivrer, l'autre essaie de le soulever à deux bras, tandis qu'un diable fait un dernier-effort pour l'entraîner en le tirant violemment par la main gauche. Ce diable montre seul un reste de vaillance; il voudrait bien tenir tête à saint Maurice, qui le menace; mais on voit qu'il va lâcher prise; vainement il rugit sous les coups de la masse d'armes du saint guerrier. Les six autres diables se précipitent tout effarés les uns sur les autres. Un d'eux s'est caché la tête au fond de la barque; un autre ose à peine lever les yeux au-dessus du bordage; le joueur de tambourin, jadis si joyeux, s'esquive piteusement, son instrument pendu au cou; le rameur tombe à la renverse en laissant échapper son aviron; un de ses compagnons, que la frayeur a rendu fou, le prend pour un ennemi et le frappe; un sixième s'est jeté dans la mer, où il plonge ne laissant plus voir que son dos, sa queue et ses pattes de derrière, munies de fortes griffes. Le couronnement de ce bas-relief est semblable à celui du bas-relief inférieur; seulement, des gerbes de flammes sculptées aux tympans des quatre arcs qui se dessinent au-dessus de la barque, indiquent que la moitié de l'espace appartient à l'enfer.

Troisième zone. Le salut de Dagobert est assuré. Saint Denis et saint Martin, l'un en chape, l'autre en chasuble, tiennent chacun par une extrémité et à deux mains une nappe (1), sur laquelle se tient debout l'âme délivrée. Saint Maurice porte la main droite à la nappe, et de la gauche soutient l'âme, qui ne paraît encore qu'à demi rassurée. Dans la pointe de l'ogive, la main bénissante (2) de Dieu sort d'un nuage entre deux petits anges, qui tiennent chacun l'encensoir et la navette. Quatre anges plus grands sont placés derrière les saints évêques; deux sont

ments, sont passés plus tard à l'état d'ornements ordinaires, comme il est arrivé aussi pour les fleurs de lis.

(1) Cet usage de représenter les âmes portées au ciel sur des nappes est fort ancien. Dans les apocryphes (TITOLO, *Codex, apoc. Nov. Test., Hist. Josephi fabri lignarii*), nous voyons les archanges Michel et Gabriel placer l'âme de saint Joseph sur une nappe de soie, dont ils tiennent les deux bouts, et la porter ainsi au ciel, à travers les sept régions de ténèbres, et le voisinage redoutable du fleuve de feu.

(2) Cette bénédiction est donnée à la manière latine.

debout et balancent des encensoirs ; les deux autres, à moitié agenouillés, portent des flambeaux. Un de ces anges remplit envers l'un des évêques le rôle d'acolyte, et tient en même temps que son propre encensoir la crosse du saint prélat.

Trois inscriptions tracées sur les bordures des bas-reliefs, en noir et en caractères gothiques du xv^e, peut-être même du xvi^e siècle, ont à peine laissé quelques vestiges. J'en donne ici le texte d'après Montfaucon :

Cy gist Dagobert premier fondateur de ceans
vii^e roy en l'an 662 jusques à 645 (1).

Saint Denis reuele a Iehan anacorete que lame
de Dagobert est ainsy tourmentee.

Lame de Dagobert est delivree par les merites
de saint Denis saint Martin et saint Maurice.

M. Lenoir, dans sa *Description du musée des Monuments français*, a publié un passage de la chronique française de Guillaume de Nangis, qui complète la description du bas-relief, et que nous ne pouvons nous dispenser de reproduire. « Quant le bon roy Dagobert dont je vous ay cy devant dit fu trespasé, si avint par la volonté Nostre Seigneur que, pour ce qu'il n'estoit pas bien espurgié d'auleuns meffais qu'il avoit fais en sa vie, et pour ce si, comme le dient auleuns, que les sains desquels il avoit ray les cors s'estoient corrocés et malment envers luy, li auleuns ennemis prisrent same quant elle parti du cors, et l'encuidierent bien mener et entrerent en un bastel, grant joie et grant noise demenant o tabours et o trompes et busines, et ainsy l'ame au bon roy estoit molt esperdue entre ces deables, car bien cuidoit estre dampnée. Mais monseigneur saint Denis, qui n'oblia mie son bon amy le roy Dagobert, requist à Nostre Seigneur Jésus-Crist qui luy donast congïé d'aler secourre la dicté ame; laquelle chose comme Nostre Seigneur luy eust ottroué, saint Denis s'en ala et mena avecques luy saint Morise et aultres amys que le roy Dagobert avoit moult honorés en sa vie, et avecques eulx orent des anges qui le conduirent jusques en la mer, et quant ils vindrent là où les deables tenoient et ammennoient à grand feste l'ame du roy Dagobert, si le misrent entre eulx et se combattirent encontre les deables; mais toutes voies les deables n'orent pooir contre saint Denis ne sa compaignie; ainçois furent les deables vaincus et furent treshuschés l'un çà l'autre là en la mer, et puis les anges prindrent l'ame du roy Dagobert, et saint Denis s'en ala en paradix avec sa compaignie. Et ainsy poez entendre comment monseigneur saint Denis délivra l'ame du roy Dagobert des mains aux ennemis en l'onneur et pour l'amour de ce que le roy Dagobert avoit fondé l'église de Saint-Denis en l'onneur de luy, qu'il avoit tous jours moult onoré; et se ce ne me croyez, alez à Saint-Denis en France,

(1) Date erronée. La mort de Dagobert est fixée par l'histoire à l'année 638.

en l'église, et regardez devant l'autel où l'on chante tous les jours la grant messe, là où le roy Dagobert gist. La verrez vous au-dessus de luy ce que vous ay dit, pourtrait et de noble euvre richement enluminée. »

Il reste encore quelques faibles traces de la décoration peinte et dorée du monument (1), on ne s'étonnera pas qu'elle ait presque disparu, si l'on se rappelle toutes les chances de destruction auxquelles le tombeau lui-même a été exposé.

Dans la voussure de l'ogive, six anges, dont quatre sont placés sous de petits dais, tiennent des encensoirs; quelques-uns portent aussi la navette. Au tympan du pignon, le Christ est debout, entre deux évêques agenouillés qui joignent les mains et sont vêtus de chasubles relevées sur les bras. On peut bien croire que ces figures représentent saint Denis et saint Martin, qui rendent grâce à Dieu de leur victoire sur les ennemis de l'âme de Dagobert. La tête du Christ et ses deux mains, dont l'une bénit et dont l'autre tient un livre, appartiennent à une restauration moderne. Le tombeau avait beaucoup souffert. Un grand nombre de têtes avait été abattu en 1793. La réparation en a été faite d'une manière peu intelligente. Il en restait cependant assez pour servir au sculpteur de renseignements, et pour lui indiquer avec précision ce qu'il avait à faire. Mais rien peut-être n'est plus difficile que de bien voir; peu de gens savent se servir utilement de leurs yeux.

La sculpture d'ornementation du tombeau de Dagobert est d'une exécution remarquable. Le travail des bas-reliefs laisse désirer un peu plus de finesse; il se distingue d'ailleurs par une spirituelle originalité, et les figures se meuvent avec une étonnante vérité d'action. Les draperies sont admirables, comme celles de presque toutes les statues du xiii^e siècle; M. Lenoir, que nous ne prendrions pas toujours pour arbitre en pareille matière, et qui, à notre avis, accordait à la renaissance une prééminence beaucoup trop grande sur le moyen âge, comparait les figures drapées du monument de Dagobert, *pour le style comme pour le goût, aux belles inventions de Raphaël*. Le statuaire inconnu qui les a faites n'avait assurément jamais été à même de dessiner le plus petit fragment de sculpture antique; il n'en savait pas moins donner à ses ajustements la noblesse, la simplicité de lignes et l'ampleur que les plus grands maîtres ont souvent cherchées sans pouvoir en découvrir le secret.

Deux statues posées sur des culs-de-lampe que décorent des feuilles de lierre, et abritées chacune par un dais découpé en pignons, tourelles et pendentifs, se tiennent

(1) Ces traces sont assez visibles dans les plis et dans les parties de la sculpture en retour vers le fond. Le rétablissement de la coloration et la réintégration du tombeau dans le sanctuaire ne se feront pas longtemps attendre; nous sommes fondé à tout espérer de la nouvelle direction donnée aux travaux de Saint-Denis.

debout aux côtés de l'ogive, l'une à la tête, l'autre aux pieds du cercueil. Elles représentent une reine et un roi. La reine est Nantilde : le roi a été nommé par les uns Clovis II, par d'autres Sigebert : tous deux étaient fils de Dagobert. Ces figures ont donné lieu à une méprise assez bizarre. Les iconoclastes révolutionnaires avaient brisé le corps du roi et la tête de la reine. Quand il s'agit de restaurer le monument, on ne crut pouvoir mieux faire que de souder ensemble les deux parties consacrées : cet amalgame monstrueux prit le nom de Nantechilde (1) : c'est ainsi que les historiens de la nouvelle école, par respect pour l'étymologie germanique, veulent que nous appelions Nantilde, et il arriva qu'un de nos savants les plus distingués, mais connaisseur peu éclairé peut-être, écrivit un traité fort ingénieux sur les beautés merveilleuses de cette statue, sans se douter le moins du monde qu'elle fût homme par le bras, femme par le corps. La représentation en bronze de la Nantechilde androgyne a joué pendant quelques années d'une vogue extraordinaire auprès de tous les soi-disant amateurs de la sculpture gothique. On s'est ravivé de nous : l'auteur de la pitoyable statue de Dagobert a été chargé de donner un corps mâle à la tête d'homme, une tête féminine au corps décapité. L'œuvre moderne est de la plus plate insignifiance.

Le corps ancien porte une robe longue décorée d'une agrafe au col, et un manteau : la main gauche se joue dans l'attache de ce manteau, la droite tient un livre dont le fermoir est clos. La tête d'homme a les cheveux coupés droit, en rond, à la hauteur du nez, comme beaucoup de figures du temps de saint Louis : sa couronne est garnie de fleurons, entre lesquels il s'en trouve deux qui présentent des masques humains fondus dans le feuillage.

L'autre moitié de la chapelle est donc devenue le tombeau de la reine Nantilde. Cette princesse ne survécut que trois ans à Dagobert, et vint prendre place à côté de lui, dans la même sépulture. La portion de chapelle dont maintenant elle se trouve seule en possession, formait le revers du monument complet. La disposition générale est pareille à celle de l'autre face : ce sont bien les mêmes pieds-droits, la même ogive avec ses clochetons et son pignon ; mais les ornements y sont beaucoup plus rares : il n'y a plus de statues, ni de bas-relief légendaire, ni de personnages à la voussure, ni de fleurs de lis au soubassement ; un cordon de feuillage, dont les deux bouts retombent sur des têtes d'hommes imberbes et souriantes, décore seul l'archivolte interne de l'ogive. Au pignon, le Christ debout, bénissant de la main droite et tenant un globe dans la gauche, reçoit les supplications d'un roi et d'une reine agenouillés à ses côtés, le

premier à sa droite, le second à sa gauche. Le roi est un jeune homme imberbe. La reine porte de longs cheveux qui flottent sur ses épaules : une éscarpolette est suspendue à son côté gauche. On a voulu reconnaître dans ces deux dernières figures Blanche de Castille et saint Louis, son fils. Rien n'autorise cette attribution : peut-être le sculpteur a-t-il voulu tout simplement placer au centre une fois Dagobert et Nantilde.

La décoration intérieure de la base ogivale du monument est une addition moderne. Un socle en marbre gris sculpté de dix petits arcs ogivés, porte une statue de reine couchée, moitié en pierre moitié en terre cuite, moitié en partie sur une des figures de reines du XVI^e siècle conservées dans la crypte, et en partie sur la statue de Nantilde dont nous avons parlé un peu plus haut. Cette effigie est assurément de nulle valeur. Les deux petits anges qui lui encensent la tête ont été copiés d'après un des tombeaux de la famille de saint Louis extraits de l'abbaye de Royaumont. De grandes dalles d'un travail curieux, autrefois employées comme revêtements de murs ou même comme parois de chapelles, garnissent le fond de l'ogive ; elles présentent entre étages de très-petits arcs ogivés dont chacun encadre une fleur de lis ; le nombre des arcs est de quatorze et demi à chaque rang, ce qui forme un total d'environ cent soixante. Les arcs, les colonnettes qui leur servent d'appui, et les fleurs de lis se détachent en blanc sur un fond de marbre noir incrusté dans la pierre ; entre les arcivoltes il y a des quintefeuilles rouges cercles de blanc, et appliqués aussi sur un fond noir. Ces dalles appartiennent au XIII^e siècle. Le bas-relief ajusté au-dessus, dans le tympan de l'ogive, est moins âgé d'environ deux cent cinquante années : les recouvrements de monuments n'y regardaient pas de si près. Sculpté vers le commencement du XVI^e siècle, pour former la partie supérieure d'une Assomption de la Vierge, il a été raccordé à sa place actuelle au moyen d'une banderole de plâtre et de quelques nuages de même matière. En voici le sujet. Deux anges couverts de robes flottantes tiennent chacun à deux mains une couronne gemmée et trellée destinée à la mère du Sauveur. Quelques têtes d'anges se montrent entre des nuages. Le Père éternel assis, coiffé de la tiare papale, vêtu d'une chape qui laisse voir l'étoile croisée sur la poitrine, bénissant de la main droite et tenant de l'autre un globe crucifère, va recevoir la Mère de son Fils. Sous ses pieds, une banderole porte en lettres gothiques ce texte du cantique de Salomon (c. IV, v. 7) : *Tota pulchra es amica mea et macula non est in te*. Six petits anges qui joignent les mains entourent Dieu le Père. Le bas-relief, qui se terminait en cintre, a été surhaussé d'une pointe ogivale en plâtre.

Montfaucon a fait graver, dans ses *Monuments de la monarchie française* (t. I, p. 164), la chapelle de Dagobert. Cette gravure donne une idée assez exacte de ce qu'était le mo-

(1) Au Musée des Monuments français, on fit un Clovis II en terre cuite qui est aujourd'hui dans un des magasins de l'église Saint-Denis.

nument avant sa dislocation. Les pointes des deux pignons et des quatre clochetons s'y dessinent nettement au-dessus du massif.

Dans le même ouvrage (t. I, p. 162, 163) sont représentées trois statues de Dagobert qui existaient à Erfurth, dans l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul ; à Saint-Denis, dans l'église et dans le cloître de l'abbaye. La première de ces figures paraît être d'un travail moderne. Celle du cloître de Saint-Denis, placée entre les effigies de Clovis II et de Sigebert, datait du règne de saint Louis. Montfaucon pensait que celle qui existait dans l'église, sous le porche, pouvait être contemporaine de Dagobert ; cette opinion, toute fautive qu'elle est, donne à penser que la statue était fort ancienne (1).

L'abbaye de Mornienval, près Compiègne, a possédé une figure équestre en pierre du roi Dagobert, son fondateur. Carlier (*Hist. du Valais*, t. I, p. 104) rapporte qu'une abbesse fit enterrer dans l'église ce monument, dont la sculpture lui semblait grossière. On croit que depuis il n'a pas été exhumé (2).

Le trône de Dagobert, dont la moitié inférieure, si remarquable par le style de son ornementation, paraît avoir fait partie du siège de quelque grand personnage romain, tandis que la partie supérieure accuse une restauration exécutée vers le XII^e siècle, se trouve aujourd'hui à Saint-Denis, dans la sacristie du chapitre. Il a été conservé pendant plus de cinquante ans à la Bibliothèque nationale, impériale, et enfin royale, de la rue de Richelieu, à Paris.

La légende de l'âme de Dagobert a servi de texte à d'autres récits du même genre sur les dangers que coururent les âmes de plusieurs illustres princes dans le passage de ce monde à l'éternité. Des troupes de démons leur tendaient des pièges qu'il leur était bien difficile d'éviter ; la balance du bien et du mal inclinait tantôt à droite, tantôt à gauche, et laissait l'accusé dans une terrible perplexité ; les saints patrons prenaient bien la défense du défunt, mais la partie adverse entassait dans le plateau du mal les moindres peccadilles qu'elle pouvait découvrir dans toute une vie de roi, et la moisson était abondante. A Rome, sous le portique de la basilique de Saint-Laurent hors les Murs, une suite de peintures murales du XIII^e siècle représente la vision d'un ermite au sujet de l'âme de l'empereur Henri II, les efforts du diable pour s'emparer de cette âme impériale, l'épreuve de la balance, et la victoire de saint Laurent, qui, pour la faire pencher vers le bien, jette dans le pla-

(1) Nous n'avons rien à dire des statues et portraits de Dagobert au musée de Versailles. Ce sont des figures de pure invention.

(2) M. Boesvilvaldt, architecte des monuments historiques, chargé de la réparation de l'église de Mornienval, nous a promis de faire les recherches nécessaires pour retrouver cette statue. Placée d'abord à la façade, elle fut reportée dans le chœur en 1580, puis enfouie au commencement du XVIII^e siècle, vis-à-vis de la chapelle du Rosaire. Carlier la croyait du X^e siècle.

teau favorable un calice d'or que l'empereur lui avait donné, comme Brennus fit de son épée au pied du Capitole.

Chapelle de Saint-Hippolyte.

II. *Tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne* (1). — Sur le lieu de la sépulture de Louis XII et de la reine Anne, le roy François, leur gendre et successeur à la couronne, leur a fait dresser un très-somptueux mausolée de fin marbre blanc, à deux estages, qui est une des plus belles pièces de l'Europe, pour ne pas dire la plus belle.... Cet œuvre très-excellent fut fait à Venise par Pierre Ponce, l'un des premiers sculpteurs de son temps, et apporté à Saint-Denis l'an 1527... Il y a un caveau sous ce mausolée, dans lequel sont les corps du roy et de la reine, en des cercueils de plomb, aussi beaux et entiers, que si on les venoit de mettre. Sur celui du roy, à l'endroit de la teste, il y a une couronne de cuivre doré, fermée à l'impériale ; et sur celui de la reine une simple couronne ducal ; aux pieds des deux cercueils sont les épitaphes de l'un et de l'autre, gravés en lames d'étain. » (G. Millet). Dom Jacques Doublet, confrère et contemporain de Germain Millet, fait à peu près le même récit ; il rapporte que le tombeau de Louis XII fut sculpté à Venise par Paul Ponce, en 1527, et apporté en France dans des caisses, aux frais de François I^{er}.

Les Antiquités de Paris, de Sauval, viennent encore compliquer la question par l'assurance avec laquelle leur texte nous affirme que *le superbe mausolée de Louis XII fut sculpté à Paris, dans le jardin de l'hôtel Saint-Paul* (t. II, p. 121). Le tombeau était depuis longtemps érigé quand ces trois auteurs en parlèrent ; on peut cependant s'étonner avec raison que, dans un intervalle d'un siècle, tout au plus, la mémoire des véritables auteurs de ce monument se fût perdue, qu'il ne fût resté dans l'abbaye de Saint-Denis aucun renseignement exact sur une œuvre aussi considérable, et que des traditions, qui ne reposaient sur aucun fait précis, eussent pris la place de la vérité. Félibien, mieux inspiré que ses prédécesseurs, reconnut qu'une partie au moins de ce tombeau avait été exécutée à Tours, et par les mains d'un artiste français. Il avait lu le précieux passage du jurisconsulte Jean Brèche, qui, faisant imprimer en 1550 un commentaire latin sur les Pandectes, eut la bonne pensée d'y insérer ces mots : *Voyez le monument de marbre consacré à Louis XII, travaillé avec un artifice admirable et plein d'élégance, dans notre très-illustre cité de Tours, par Jean Juste, statuaire du plus grand talent* (2). Cette révélation est

(1) Nos. 94, 459 et 445 du Musée des Monuments français.

(2) *Sepulera monumentis ornata hodie visuntur passim in nostra Gallia summorum regum et magnatum, qualia potissimum sunt in æde B. Dionysii sa-*

formelle, mais elle ne contient qu'une indication bien succincte. Nous n'en saurions pas davantage si les infatigables auteurs des *Archives curieuses de l'histoire de France* n'avaient retrouvé un ordre de paiement adressé en 1534, le 22 novembre, par François I^{er}, au chancelier Duprat, en faveur de *Jehan Juste, son sculleur ordinaire*. Le roi déclare qu'une somme de 400 écus reste due à Juste, sur celle de 1200 écus, convenue pour l'aménagement et conduite de la ville de Tours au lieu de Saint-Denis en France, de la sépulture de marbre des feuz roy Loys et royne Anne que Dieu absoille; et outre cela, lui est même due la somme de 60 escus qu'il a fournye et avancée de ses deniers pour la cave et voulte qui a été faite sous ladite sépulture pour mettre les corps desdits feuz roy et royne (1). Le savant et judicieux Emeric David, qui a écrit tant d'excellents traités sur les arts, remarque avec beaucoup de justesse que Paul Ponce Trebati (2), employé d'abord comme stucateur, à Meudon, par le cardinal de Lorraine, puis, en 1568, par Catherine de Médicis, aux Tuileries et à la chapelle des Valois, n'a pu travailler au château de Gaillon en 1505, ni sculpter en 1518 le tombeau de Louis XII, et que son arrivée en France n'a dû avoir lieu, au plus tôt, que vers 1530, quand le Primatice fut appelé à Fontainebleau avec le Rosso.

La lettre de François I^{er} au cardinal Duprat est un titre incontestable qui autorise Jean Juste à réclamer sans partage l'honneur d'avoir sculpté le tombeau de Louis XII, c'est-à-dire, d'avoir produit une des œuvres les plus originales et les plus élégantes de la Renaissance. Ce fut évidemment lui qui eut la direction de tout le monument, architecture et sculpture; nous le voyons chargé d'exécuter le travail à Tours, dans la ville même où il avait son atelier, de faire transporter son œuvre à Saint-Denis, et même de présider à la construction du caveau creusé sous le tombeau. Ce n'est pas un sculpteur secondaire employé à quelques parties de statuaire ou à quelques détails d'ornementation, c'est un grand artiste à qui est confié le soin d'élever, suivant son talent, un monument national. Personne ne voudra plus croire qu'une portion du tombeau de Louis XII se soit faite à Tours, une autre à Paris, une troisième à Venise; ces morceaux n'auraient pu se rajuster sans miracle.

Jean Juste avait un frère nommé Antoine, dont le nom figure au nombre des artistes

qui travaillèrent pour le cardinal d'Amboise aux sculptures du château de Gaillon (1). Antoine a certainement concouru à l'exécution du monument de Louis XII. On attribue avec toute vraisemblance aux deux frères le charmant tombeau des enfants de Charles VIII, aujourd'hui placé dans la cathédrale de Tours; la fontaine dite de Beaune, en marbre blanc, à Tours; deux monuments de la famille Gaudin et le tombeau du général des finances Thomas Bohier. En 1530, Juste de Just, tailleur en marbre, demeurant à Tours, reçut 102 livres 10 sous pour commencer un Hercule et une Leda, commandés par le roi (2). Ce Juste de Just est probablement le même que Jean.

Je n'ai vu en Italie aucun monument funéraire qui, sous le rapport de l'invention et de la disposition générale, fût comparable à celui de Louis XII. Toutes les fois qu'il s'est agi d'architecture, les Français se sont montrés évidemment supérieurs aux Italiens, même dans les constructions des derniers siècles. Mais la plupart des détails de sculpture du tombeau sont empruntés à la Renaissance italienne, qui elle-même avait copié son système d'ornementation, en l'épurant, sur des peintures et des sculptures antiques du temps des empereurs. En étudiant les bas-reliefs, nous découvrirons dans les costumes et dans une foule de détails, des réminiscences singulières de l'antiquité.

Des artistes français qui ne seraient jamais sortis de Tours auraient peut-être fait mieux encore; mais, à coup sûr, ils n'eussent pas fait de cette manière. Jean Juste a signé ainsi un très-beau monument dans le style de la Renaissance, dont les restes, malheureusement mutilés, existent encore en Bretagne, dans la cathédrale de Dol : *magister Johannes cujus cognomen est Justus et Florentinus* (3). Ce surnom de Florentin nous semble indiquer que les Juste (Giusto) étaient originaires de Florence. On attribuait, il y a quelques années, à des Italiens tous nos meilleurs ouvrages de la Renaissance; aujourd'hui que la mode a changé, on commet une erreur non moins grande en niant que ces étrangers aient exercé aucune influence dans notre pays. Nous pourrions citer un certain nombre de tombeaux qui portent encore la signature d'artistes voyageurs venus de Milan et de Florence jusque dans le nord de la France. Il ne serait pas non plus difficile de faire deux parts de la sculpture du tombeau de Louis XII; nous mettrions d'un côté tout ce qui appartient à la manière purement italienne; de l'autre, tout ce qui conserve quelque tradition du vieil art français. Plusieurs artistes, sous une direction unique, ont travaillé à ce monument, et l'harmonie générale de l'ensemble n'absorbe pas entièrement le sentiment individuel de chacun.

(1) DEVILLE, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*.

(2) *Arch. curieuses de l'histoire de France*, t. III, p. 82.

(3) P. MÉRIMÉE, *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*.

era, ad Luthetiam; ubi, inter alia, videas monumentum marmoreum Ludovico XII dicitum, miro et eleganti artificio, factum in præclarissima civitate nostra Turonensi, a Joanne Justo, statuaria elegantissimo. *De verb. et rer. signif.* pag. 410. V. aussi LEGRAND d'Aussy, *Sépult. nat.* édité par de Roquefort, 1824. Jean Brèche cite encore plusieurs fameux artistes contemporains, entre autres Michel Colombe, qui a fait à Nantes le plus beau mausolée que je connaisse.

(1) *Arch. curieuses de l'histoire de France*, t. III, p. 84 et 85.

(2) *Essai historique sur la sculpture française*.

Le tombeau de Louis XII, qui a toute la tournure d'un édifice complet, ne dépasse cependant pas les proportions convenables à un monument destiné lui-même à prendre place dans un autre monument dont les formes doivent être respectées. Un soubassement quadrangulaire, enrichi sur chaque face d'un long bas-relief, porte une chapelle percée de douze petites arcades, quatre sur chacun des deux grands côtés, deux sur chacun des autres. La longueur est double de la largeur. Cet édifice contient le sarcophage qu'on voit de tous côtés par les baies des douze arcades. Une plate-forme assise sur l'arcature est surmontée des deux figures agenouillées du roi et de la reine.

Les quatre bas-reliefs ne représentent que des actions guerrières. Du temps de François I^{er}, on devait faire peu de cas de la bonté et des vertus pacifiques. Les motifs de sculpture ont été choisis dans l'histoire des guerres de Louis XII en Italie. Le travail de ces bas-reliefs est traité comme le serait celui d'une peinture; on y remarque des fonds, des ciels, des paysages et des arrière-plans. Le sculpteur a voulu obtenir des effets qui n'appartiennent qu'au peintre. On serait tenté de croire qu'il avait sous les yeux ou dans la mémoire les termes de la commission donnée par Louis XII et le cardinal d'Amboise, au peintre Jean Perréal, dit Jean de Paris (1), « de représenter les villes, châteaux de la conquête et l'assiette d'iceulx, la volubilité des fleuves, l'inégalité des montagnes, la planure du territoire, l'ordre et le désordre de la bataille, l'horreur des gisans en occision sanguinolente, la misérabilité des mutilés nageant entre la mort et la vie, l'effroy des fuyans, l'ardeur et l'impétuosité, et l'exaltation et hilarité des triomphans. »

Le tombeau était anciennement exhaussé sur deux degrés; en les supprimant, on a détruit tout l'effet du soubassement et amoindri l'aspect général. Des bandes de marbre noir forment maintenant un socle au-dessous des bas-reliefs. Le bas-relief placé à la tête du tombeau, vers l'ouest, représente l'entrée de Louis XII à Milan, le 6 octobre 1499. Une grande arcade cintrée et surmontée d'un entablement crénelé, donne accès dans la ville. En avant du roi marche un groupe de guerriers qui, comme les soldats des triomphateurs romains, portent attachés à des piques des trophées, des casques, des cottes, des brassards et d'autres pièces d'armures; des figures d'animaux surmontent les enseignes, deux trompettes à pied sonnent des fanfares. Un guerrier à cheval, la tête nue, probablement le maréchal Trivulce, qui devint gouverneur de Milan, précède immédiatement le roi. Louis XII, duc de Milan du chef de son aïeule, la célèbre Valentine, est monté sur un char attelé de deux vigoureux chevaux. Ce char consiste en une plate-forme carrée,

ornée dans son pourtour de trophées en relief et monté sur quatre roues basses; il porte un élégant trône dans le style de la Renaissance, à dossier arrondi, rehaussé des armes de France. Le roi assis, revêtu d'un manteau par-dessus son armure, coiffé d'une couronne fleurdelisée, tient un sceptre dans la main droite. Trois guerriers pressent la marche des chevaux ou poussent les roues du char. Derrière arrivent encore des cavaliers et des gens de pied.

Dans le bas-relief placé au nord, Louis XII force le passage des montagnes de Gènes, défendues par une armée de 20,000 hommes (avril 1507). Des hauteurs, les unes garnies d'arbres, les autres dépouillées, remplissent tout le fond de la scène; des chapelles gothiques et des forteresses crénelées se montrent sur les cimes. Dans une gorge, le cardinal d'Amboise paraît au milieu d'un escadron de cavaliers; une forêt de lances et de hallebardes se prolonge aussi loin que l'œil peut la suivre; des fantassins escortent des pièces d'artillerie, petites et surtout très-minces, posées sur des affûts à deux roues attelés d'un seul cheval. Au premier rang de tous, un guerrier, dont la tête est couverte d'un grand casque à panaches flottants, porte haut et ferme la bannière royale aux trois fleurs de lis. Des hommes et des chevaux gisent sur le sol; ici est un camp dans une vallée, là une troupe de cavaliers met en déroute un corps d'infanterie, ailleurs un escadron de cavalerie passe sous le feu d'une forteresse. A l'extrémité de la scène, une tour carrée, isolée, surmontée d'un étendard, rappelle un de ces phares qui éclairent la côte de Gènes.

Au midi est sculptée la bataille d'Aignadel, gagnée par Louis XII en personne (1) sur les Vénitiens, le 14 mai 1509. L'armée royale, infanterie, artillerie, cavalerie, vient de quitter son camp, dont les tentes sont encore debout. La bannière de France flotte au premier rang d'un escadron de cavaliers. Des canons en batterie protègent le passage de l'Adda. La rivière descend rapidement des montagnes ombragées de forêts; elle emporte dans son cours des fantassins qui n'ont pu parvenir à la franchir. On ne voit de toutes parts que fer, lances et canons. Une mêlée affreuse est engagée de l'autre côté de la rivière; la bannière aux fleurs de lis élève fièrement sa tête du milieu des combattants; les chevaux et leurs cavaliers roulent pêle-mêle dans la poussière. Les Français passent sur le corps des Vénitiens, et marchent avec résolution à l'attaque du camp ennemi.

La bataille d'Aignadel continue sur le quatrième bas-relief (côté de l'est): on s'attaque de près et à l'épée; la bannière ennemie fuit devant les fleurs de lis de France. Enfin Louis XII vainqueur, entouré de guerriers, debout en avant de son camp, costumé en Romain coiffé d'un casque à couronne fleur-

(1) DUSOMMERARD, *Les arts au moyen âge*, t. I, p. 347.

(1) Il est bon de le dire. La plupart des rois n'ont été victorieux que par procuration.

delisée, et tenant un long sceptre, reçoit la soumission de l'Alviane, le général des Vénitiens, qui fléchit le genou en présence du roi (1).

Seize pilastres (2) montent entre les douze arcades qui forment le corps du monument. Ils sont à deux faces, et couverts entièrement d'arabesques du travail le plus fin et le plus gracieux. La même richesse d'ornements existe sur les pieds-droits, pris dans l'épaisseur des pilastres, et sur les impostes desquels s'arrêtent les cintres de l'arcature. Il nous serait impossible de décrire en détail toutes les parties de cette décoration. Nous devons nous borner à en mentionner rapidement les motifs les plus intéressants. Ce sont des vases, des cornes d'abondance, des calices ornés de têtes d'anges, des pots à feu; des feuillages, rinceaux, fruits, gerbes de blé; des figures de fantaisie, femmes ailées, griffons, serpents, cygnes, sphinx, oiseaux de diverses espèces, bucrânes, têtes de béliers, dauphins; des instruments de musique, guitares, flûtes de Pan, trompettes avec leurs bannières, trompes recourbées, tambours et baguettes; des armes offensives et défensives, trophées de forme antique, haches, épées, sabres, carquois, casques, cottes d'armes, boucliers ronds à tête de Gorgone et de Méduse, boucliers semblables à ceux dont les Romains se servaient pour former la tortue, gantelets, brassards, jambards, canons dont la culasse se termine par une tête d'animal, instruments de toute sorte nécessaires au nettoyage et à la manœuvre des pièces d'artillerie, étendards, fusils; enfin des croix et des attributs funéraires. Les chiffres de Louis et d'Anne, L. A., compris sous une même couronne fleurdelisée, figurent sur un bouclier. Deux écussons portent les armes de France; un troisième est marqué de la salamandre de François I^{er}. Le sculpteur a parodié sur un cartouche le monogramme du sénat et du peuple romain; il a écrit: SPQF, *senatus populusque Francorum*. Tout un pilastre est consacré aux emblèmes de la mort, croix, tête de squelette, pierre tumulaire, bêche, faux, ossements croisés; on y lit, en un cartouche, le mot *Soisson*, qui paraît anciennement gravé, et dont j'ignore le sens. Serait-ce le nom d'un des sculpteurs secondaires? Les dates de M.VXVII et M.VXVIII sont gravées, la première sur un pilastre à l'angle nord-ouest, la seconde sur un autre pilastre à l'angle sud-est. Si le monument, ce qui n'est d'ailleurs nullement probable, était achevé en 1518, c'est-à-dire à peine trois ans après la mort de Louis XII, le payement s'en fit longtemps attendre; la lettre de François I^{er}, que nous avons citée, ne fut délivrée qu'en 1531.

Des cartouches, des oiseaux, des têtes de lion, des torches, des armes, des chimères,

(1) Deux des étendards pris sur les Vénitiens furent envoyés à Saint-Denis par Louis XII, et placés solennellement aux côtés du grand autel. (FÉLIBIEN, *Hist. de Saint-Denis*.)

(2) Les pilastres des angles sont doublés.

des salamandres, des tridents, des cornes d'abondance, des anges sont sculptés sur les socles des pilastres. Dans les tympanaux externes des archivoltes de l'arcature, nous retrouvons, sous d'autres formes et avec de nouvelles combinaisons, une grande partie des motifs guerriers ou funéraires, d'art ou de fantaisie que nous avons déjà rencontrés sur les pilastres. Nous y signalerons donc seulement de charmants écussons, les uns aux armes de France, les autres mi-partis des fleurs de lis de France et des hermines de Bretagne; des figures ailées sonnant de la trompette comme les Renommées antiques, et d'autres figures qui portent des torches enflammées. L'ornementation des chapiteaux consiste en cornes de béliers qui forment les volutes, fleurons, glands de chêne, têtes de mort, têtes d'anges et mascarons. Une console, des caissons et des rosaces décorent le contour de chacune des seize arcades; nous négligeons de rappeler les motifs dont nous avons déjà cité des exemples. Une frise et un entablement couronnent les arcs et les pilastres, des moulures enrichies d'oves et de feuilles d'eau en dessinent les lignes et les divisions. La corniche est rehaussée d'oves et de cordons de perles. Une inscription latine, moderne, composée de caractères épais bien éloignés de l'élégance de ceux du XVI^e siècle, indique sèchement les dates de mort du roi et de la reine (1).

L'arcature du monument porte un plafond dont le revers sert de plate-forme. Ce plafond se divise en trente-deux caissons déposés sur huit lignes parallèles, et contenant chacun une rosace différente. Il abrite le sarcophage sur lequel sont représentés en état de mort Louis XII et Anne de Bretagne. Le sarcophage, de forme évasée, a pour supports des griffes, des traverses sur lesquelles sont figurés des masques antiques et une boule aplatie; des cannelures, des palmettes, des couronnes de laurier reliées par des bandelettes en composent la décoration; une corde nouée l'environne à sa partie inférieure. Ce dernier motif est fréquent dans les monuments de la même époque; on en attribue l'origine à l'ordre de la Cordelière, institué par la reine Anne. Les deux statues, étendues chacune sur un suaire, sont entièrement nues; elles appuient leurs têtes sur des coussins; elles présentent sur l'estomac les incisions et les sutures de l'embaumement, circonstance que je n'ai pas remarquée ailleurs. La sculpture en a été traitée avec une vérité presque effrayante. Le roi tient la droite; le sculpteur s'est évidemment proposé de rendre sur cette figure l'expression de la mort dans toute sa réalité; le visage est profondément altéré, les lèvres contractées laissent voir les dents, les chairs s'affaissent et les parties osseuses restent en saillie; on voit que

(1) Nous laissons de côté toutes les inscriptions qui n'ont été faites que depuis le rétablissement des tombeaux, à moins toutefois qu'elles ne soient la reproduction littérale des épitaphes anciennes.

les bras et les jambes ont perdu toute flexibilité (1). La mort n'a pas exercé les mêmes ravages sur la reine, dont la tête renversée conserve encore beaucoup de grâce et de beauté; les cheveux flottent épars sur le suaire; le corps a moins de raideur, les traits sont moins mornes, l'aspect est moins lugubre que dans l'effigie du roi. La reine est aussi moins grande que son mari.

Les deux figures posées au-dessus de la plate-forme sont agenouillées sur des coussins et devant des prie-Dieu recouverts de draperies. Toutes deux portent le manteau doublé d'hermine. La reine a un corsage et une coiffe richement brodés de pierres précieuses. La tête du roi est découverte, son manteau tombe par devant jusqu'à terre, et s'étend par derrière bien au delà des pieds. Ces deux statues passent pour des portraits de la plus grande fidélité. L'expression de la tête de Louis XII est pleine de naturel et de bonhomie. Les deux époux joignent les mains et prient avec un calme majestueux (2).

Sous chacune des douze baies de l'arcature est assise, sur le stylobate qui porte les pilastres, la statue d'un apôtre. Ces figures avaient beaucoup souffert au moment de la révolution; des têtes, des nez, des bras et des mains avaient été abattus; la restauration en a été faite par un praticien peu exercé; aussi les raccords se reconnaissent-ils au premier coup d'œil. La hauteur de minature donnée aux apôtres ne paraît pas heureuse; aujourd'hui surtout que les quatre grandes statues des vertus cardinales ne sont plus aux angles du monument, on ne se rend pas bien compte de l'échelle de proportions d'après laquelle l'artiste avait mis en rapport, les unes à l'égard des autres, les figures principales et les figures accessoires. Le travail des statues d'apôtres est aussi généralement inférieur à celui des autres parties du tombeau. Saint Pierre, assis le premier près de la tête du roi, tient les deux clefs, emblème de sa puissance; puis viennent saint Paul avec son épée, saint Barthélemy avec un tronçon de glaive, saint Philippe tenant une pierre, saint Jacques-Majeur, dont le vêtement est semé de coquilles de pèlerin, saint Jude avec un livre, saint Jacques-Mineur appuyé sur une massue, saint André portant sa croix disposée

(1) On conserve au Louvre une statue de bronze d'Albert Pie de Savoie, prince de Carpi, qui provient des Cordeliers de Paris et qui paraît être une œuvre authentique de Paul Ponce. Elle ne pourrait soutenir la comparaison avec celle de Louis XII.

(2) Les entrailles de Louis XII furent inhumées aux Célestins, auprès du corps de son père. Le cœur d'Anne de Bretagne fut porté à Nantes et déposé dans le tombeau du père de cette reine. La ville de Nantes possède encore la boîte en or émaillé qui contenait ce cœur. Les statues de Louis XII et d'Anne n'étaient pas rares autrefois; elles ont été presque toutes détruites. Nous signalerons un Louis XII en bronze au Louvre, et un autre en albâtre à Versailles, précieuses figures qui proviennent de Gail-
lon.

en sautoir, saint Thomas avec l'équerre, saint Matthieu avec un fer de lance, saint Jean écrivant son Évangile et saint Simon caractérisé par la scie de son martyre. Nous devons prévenir le lecteur que les statues n'ont pas été remises dans leur ordre ancien, comme il peut s'en assurer au moyen des gravures faites avant le déplacement du monument.

Les quatre Vertus cardinales, autrefois assises aux angles du soubassement, en ont été détachées, et se trouvent aujourd'hui élevées sur des piédestaux d'un volume démesuré, dans la croisée de l'église. Leur absence prive l'œuvre de Jean Juste d'un complément indispensable; il faut qu'elles viennent lui rendre l'ampleur et la proportion qui lui manquent maintenant. En les enlevant à leur destination primitive, les raccommodeurs de tombeaux ont gravement altéré l'économie générale du monument. Ces vertus se font reconnaître à leurs emblèmes ordinaires. La Force, qui de toutes est la plus remarquable par son expression et par sa pose, est drapée d'une peau de lion et tient embrassé à deux mains un fût de colonne. La Tempérance porte une horloge d'une forme curieuse, dont le cadran est divisé en vingt-quatre heures et surmonté de l'écusson de France. Le manche d'un miroir et un serpent sont aux mains de la Prudence (1). La Justice s'appuie de la main gauche sur un globe, et sa droite tient la poignée d'un glaive.

III. *Tombeau de Henri II et de Catherine de Médicis* (2). — Il n'existe point de controverse sur l'auteur de ce monument. C'est à Germain Pilon que revient la gloire d'en avoir dirigé l'exécution tout entière et d'en avoir sculpté de ses mains les parties les plus importantes. M. Alex. Lenoir a retrouvé dans les anciens registres de la chambre des comptes relatifs aux frais de construction des bâtiments royaux, l'indication de la dépense faite pour le tombeau de Henri II. Germain Pilon reçut 3,172 livres 4 sous pour le prix des deux figures couchées, en marbre, des quatre bas-reliefs aussi en marbre, et des six statues de bronze qui entrent dans la composition du mausolée. Le marbre et le bronze sortaient des magasins du roi. Une somme mensuelle de 93 livres 16 sous 8 deniers fut payée aux ouvriers, tant que durèrent les travaux, pour la taille des marbres et des colonnes. Les autres ouvrages de pose, maçonnerie, sculptures accessoires, etc., coûtèrent 865 livres 6 sous 2 deniers (3).

(1) La main droite de cette figure, brisée je ne sais à quelle époque, a été refaite en albâtre, et cette matière a pris une teinte ambrée toute différente de celle du marbre.

(2) *Musée des Monuments français*, n° 102.

(3) La sculpture du groupe des trois Grâces qui portait, dans l'église des Célestins, le cœur de Henri II, et qui est maintenant au Louvre, revint à 30 l. 5 s., y compris quatre bas-reliefs repré-
sant.

Le tombeau de Henri II, placé autrefois isolément sous la coupole de la somptueuse chapelle des Valois, construite par Philibert Delorme, se trouvait alors en parfaite harmonie de proportions avec l'édifice dont il était l'objet principal. Aujourd'hui, il est resserré dans une étroite chapelle dont il touche presque la voûte. « Le tombeau du roy Henry, dit Germain Millet, est en très-beau marbre, à deux étages. Celui d'en haut est porté sur quatre piliers carrez de marbre blanc qui sont aux quatre coins, et douze colonnes, dont il y en a quatre de marbre blanc et huit de marbre gris très-précieux. Aux quatre coins du tombeau, contre les piliers, sont eslevées en bosse quatre grandes statues de bronze très-bien faites, qui représentent les quatre vertus cardinales. Sur l'estage d'embas sont deux effigies de marbre blanc couchées sur le lit mortuaire, représentant les corps du roy Henry et de la reine Catherine sa femme. Sur l'estage d'en haut ils sont encore représentés en effigies de bronze agenouillées sur des oratoires (1). »

La chapelle funéraire de Henri II est exhaussée sur un stylobate très-élevé, de forme quadrangulaire. Les douze colonnes, répétées par un pareil nombre de pilastres, portent un entablement continu; huit d'entre elles sont placées aux angles du monument; les quatre autres se trouvent isolées sur les deux grands côtés, et c'est par les intervalles qui les séparent qu'on voit les figures couchées sur un lit de marbre, dans l'intérieur de la chapelle. Les colonnes des angles et les pilastres correspondants ont chacun leur fût serré par un anneau en saillie. Les chapiteaux appartiennent tous à l'ordre composite. Des moulures d'une simplicité très-élégante se profilent sur l'entablement. Un mur de marbre percé d'une ouverture en forme de fenêtre, avec tablette, consoles et frontons demi-circulaires, ferme la chapelle à la tête et aux pieds. Ces ouvertures vont se rétrécissant de la base au sommet.

Le lit mortuaire repose sur un beau socle décoré de feuilles d'acanthés et de moulures perlées. Les deux statues sont nues et couchées chacune sur un suaire. Celle du roi surtout atteste une délicatesse de ciseau et une science de dessin vraiment remarquables. Nous avons vu dans l'effigie couchée de Louis XII la mort représentée avec une effrayante vérité. Germain Pilon a voulu en déguiser l'horreur; il lui a donné ici l'apparence d'un sommeil exempt de terreur et de souffrances. Renversée sur le coussin qui lui sert d'appui, la tête de Henri II est empreinte d'une grâce et d'une noblesse merveilleuses. La reine Catherine de Médicis a été représentée avec la jeunesse et la beauté qu'elle avait encore au moment de

la mort de son mari, à qui elle survécut trente ans.

Le plafond de marbre à caissons et à rosaces qui recouvrait autrefois la chapelle était emmagasiné avec tant de soin à l'époque de la réédification de ce tombeau à Saint-Denis, qu'on ne parvint jamais à le retrouver. On lui en substitua donc un autre composé de planches de marbre unies aussi minces que possible, et accrochées par derrière à une armature de fer. C'est aussi sur les barres de cette armature que sont ajustées les statues en bronze du roi et de la reine, agenouillées autrefois sur des coussins historiés et devant de superbes prie-Dieu qui n'existent plus. Le plafond ancien reparut enfin, mais il était trop tard; le raccommodage de l'architecte était fait comme le siège de Veriot. Les marbrés attendent dans un atelier qu'on veuille bien les remettre en place.

La forme des piédestaux qui portent les Vertus cardinales a aussi été modifiée; ils continuaient carrément dans le sens du stylobate, dont ils étaient comme le prolongement; aujourd'hui ils se présentent de biais en pan coupé. Les figures des Vertus sont élégantes, sveltes, drapées avec coquetterie, mais aussi un peu maniérées. Elles ont perdu presque tous leurs attributs. La Tempérance tenait deux vases et mêlait de l'eau avec le vin; la Justice n'a plus sous son bras gauche que la poignée de son épée; la Force s'appuie contre le fût d'une colonne: dans la main gauche de la Prudence il reste seulement le manche d'un miroir.

Les statues agenouillées sur la plate-forme sont revêtues du costume de cour. Des pierres précieuses décorent en profusion la robe et la coiffure de la reine. L'artiste a exprimé avec le plus heureux succès la différence qu'il devait faire sentir entre ces figures vivantes de gestes et de pose, et les statues à l'état de mort de l'étage inférieur (1).

Quatre bas-reliefs du style le plus maniéré, en même temps qu'ils sont du travail le plus spirituel et le plus fin, se voient encastrés dans les quatre faces du stylobate. Ils représentent la Foi, l'Espérance, la Charité, et la personnification des bonnes œuvres. Chacune de ces vertus est figurée sous les traits d'une charmante jeune femme, à peine voilée d'une draperie légère, et coiffée avec un soin exquis. La Foi élève un calice environné d'une lumineuse auréole; des fidèles se prosternent devant l'eucharistie avec les signes de la plus respectueuse adoration. L'Espérance présente à des jeunes hommes et à des vieillards une église que deux anges l'aident à soutenir, et qui est le symbole de la Jérusalem céleste. La Charité se dépouille de sa dernière draperie pour en couvrir un pauvre; sa main droite fait l'aumône; un enfant lui demande le sein; d'autres enfants l'invoquent en pleurant; devant elle, des infirmes et des malheureux tendent des mains

tant des anges faits pour le tombeau de François I^{er}.

(1) « Le cavalier Bernin, dit Sauval, a admiré le tombeau de Valois, qui voulait ne rien trouver de passable en France. » (*Antiquités de Paris.*)

(1) En décrivant les monuments de la crypte nous aurons occasion de citer d'autres représentations de ces personnages.

s'appauvris. La Pitié donne à boire à ceux qui ont soif; sa main droite tient une coupe à laquelle deux hommes se désaltèrent à la fois; un enfant se hausse sur ses pieds et s'efforce d'attirer le vase à ses lèvres.

Enfin douze mascarons, sculptés dans une matière qui a l'aspect du porphyre, complètent la décoration du stylobate; ce sont des têtes de satyres et des larves; ils se fondent dans des feuillages et portent des corbeilles; celles des satyres contiennent des fruits de vie, des raisins, des pommes, des poires; les autres, des fruits de mort, des pavots, des pommes de pin, des baies de cyprès. Ces douze mascarons occupaient chacun le centre d'un encadrement disposé de manière à dessiner à chaque colonne un piédestal particulier. On les a tous reportés sur trois faces, avec l'intention de les mettre mieux en vue, la quatrième face se trouvant tournée vers le mur; on ne s'est pas douté qu'ainsi placés ils ne seraient plus que des ornements inutiles.

Lors de la reconstruction du tombeau, il a été constaté que la plupart des marbres qui le composent proviennent de monuments antiques, et conservent sur le revers des traces de sculpture.

Chapelle de Saint-Michel.

IV. *Tombeau de François I^{er} et de Claude de France* (1). — Des trois grands tombeaux érigés à Saint-Denis par le xvi^e siècle, celui-ci est le plus considérable. Enclavé entre deux piliers qu'il entame, il occupe toute la largeur d'une chapelle, et les statues agenouillées qui le surmontent, pourraient se heurter la tête contre la voûte, si elles venaient à se dresser. D'une part, on a exhaussé tout le sol de l'église; de l'autre, on a fait rentrer complètement sous les ogives d'une chapelle ce tombeau dont toute la partie antérieure s'avancait autrefois librement dans le croisillon méridional; avec un pareil système, on fait perdre aux monuments la physionomie et les proportions que leurs auteurs avaient voulu leur donner.

Philibert Delorme, abbé d'Ivry, conseiller ordinaire, architecte du roi, fut ordonné commissaire et député par ledit sieur sur le fait de l'effigie et tombeau du feu roi François (2). Pierre Bontems, maître sculpteur, bourgeois de Paris, s'engagea, moyennant 1,639 livres, à faire la moitié des bas-reliefs du stylobate, celle dont la bataille de Cérisoles est le sujet principal, et en outre les statues *en forme de prians* de messieurs les feus dauphin et duc d'Orléans, fils dudit roi. La somme convenue représentait non-

(1) *Musée des Monuments français*, numéros 99 et 448.

(2) Les détails sur la construction et la sculpture du tombeau de François I^{er} sont extraits presque textuellement des marchés trouvés dans les archives de la chambre des comptes et publiés par Alex. Lenoir.

seulement le prix des modèles en terre et du travail personnel de l'artiste, mais encore les frais de taille et de polissage. Bontems devait, sur un pouce de relief et treize pouces de hauteur, remplir et garnir le stylobate de chevalerie, gens de pied, artillerie, enseignes, étendards, trompettes, clairons, tambours, fifres, munitions, camps, pavillons, bagages, villes, châteaux, et autres choses approchant et suivant la vérité historique des annales et chroniques de France. Ce premier marché porte la date du 6 octobre 1552. Une somme de 60 livres fut encore allouée à Pierre Bontems pour faire parfaire en marbre les deux statues des fils du roi et celle de madame la régente; cette dernière figure, qui aurait représenté Louise de Savoie, la mère de François I^{er}, ne paraît pas avoir été exécutée; elle n'a du moins jamais fait partie du tombeau (1). Germain Pilon reçut 1,400 livres pour le prix de huit figures *de fortune*, en bosse ronde sur marbre blanc; ce sont les figures allégoriques d'enfants placées sous la grande voûte du tombeau. Il fut payé à Catherine Bourienne, veuve d'Ambroise Perret, 210 livres, pour solde des sculptures faites par son mari qui, entre autres figures remarquables, avait exécuté celles des quatre évangélistes. Les détails d'ornements sont de la main des sculpteurs Jacques Chantrel, Bastien Galles, Pierre Bigoigne et Jean de Bourges. Les marbres étaient fournis et livrés aux dépens du roi (2).

Le tombeau de François I^{er} est un édifice tout entier. Il a été complètement construit en marbre blanc rehaussé de moulures en marbre gris et noir. Il occupe, comme nous l'avons dit, toute la largeur d'une chapelle, et se trouve engagé dans deux piliers. Il se compose d'une haute et profonde arcade voûtée en plein cintre et de deux passages latéraux dans lesquels on entre par des arcs de petite proportion. Sur chacune des deux faces principales ces derniers arcs s'ouvrent en retraite et laissent venir en avant celui de la voûte centrale; en plan, c'est à peu près une disposition cruciforme. Le monument s'élève sur un double socle en marbre noir et en marbre gris. Au-dessus de ce riche et vigoureux soubassement règne un stylobate interrompu seulement par les baies des passages dont nous avons parlé. Les flancs des deux portions du tombeau qui se trouvent en retraite sont masqués presque en entier par les piliers de la chapelle dont il s'est emparé.

Les deux faces qui regardent l'orient et l'occident déploient une décoration des plus splendides; elles possèdent chacune vingt-

(1) Le marbre des quatre Saisons destiné à la cheminée de la chambre du roi, à Fontainebleau, fut payé à Bontems 414 livres tournois. (*Arch. curieuses de l'hist. de France.*)

(2) Ces détails ne sont pas complets; ainsi, ils ne nous apprennent pas quel est l'auteur des admirables statues couchées du roi et de la reine, qu'on attribue à Jean Goujon, en raison de leur beauté, mais en dehors de tous renseignements positifs.

un bas-reliefs sculptés sur le stylobate, huit colonnes cannelées et couronnées de chapiteaux ioniques d'une excellente facture, un entablement et une corniche d'une extrême richesse, tout ornés de perles, de palmettes, de denticules, d'oves et de feuilles d'eau. Des pilastres répètent toutes les colonnes. Chaque colonne fait saillie avec son piédestal historié de personnages. La frise est plaquée de marbre noir. Des cordons perlés suivent dans leurs contours toutes les archivoltes. Des tablettes préparées au-dessus des arcs semblent attendre des inscriptions; elles sont entourées de beaux encadrements. Deux petits anges tenant des trompettes accompagnent l'arc central; ils remplissent ici la même fonction que les renommées païennes sur les arcs de triomphe antiques; à leur nudité et à leur élégance profane on les prendrait moins pour des anges chrétiens que pour des génies mythologiques. Ajoutons un mot, que rien n'a été épargné pour la décoration du monument, et qu'une sculpture du meilleur goût relève toutes les portions de l'architecture qui pouvaient en recevoir.

Les bas-reliefs du stylobate, comme ceux du monument de Louis XII, présentent des effets de perspective auxquels la sculpture ne doit se prêter qu'avec une excessive réserve, et qui sont plutôt du domaine de l'art graphique. Il faut reconnaître, cependant, qu'ici l'artiste s'est tiré des difficultés de ce système avec beaucoup d'adresse et d'habileté.

La campagne mémorable qui s'est terminée par la victoire de Marignan, a fourni les sujets des vingt-un bas-reliefs de la face antérieure tournée vers l'orient. Le premier épisode est la prise d'un bourg fortifié; des soldats entrés dans la place assiègent les maisons et arborent leurs étendards aux fenêtres de celles qu'ils ont envahies. Des bataillons d'infanterie défilent ensuite l'arme sur l'épaule; les halbardiers, lanciers, fusiliers, ont de superbes et martiales tournures; ils marchent résolument au pas précipité; les étendards flottent, le son des fifres et des tambours règle la mesure. De la porte crénelée d'une ville puissante on voit sortir une chevalerie bien armée dont les casques sont ombragés de panaches. Au milieu du groupe est François I^{er}, monté sur un cheval dont le harnais se découpe en nombreux lambrequins; le roi porte la cotte d'armes sur sa cuirasse, il n'a pour coiffure qu'une petite toque; près de lui, un cavalier tient le heaume royal ceint d'une couronne fleurdelisée. La marche de l'armée continue à travers les montagnes; des édifices et des villes se rencontrent sur la route que suivent les Français. Des soldats escortent un convoi d'artillerie. Des ouvriers armés de leviers démontent des pièces de canon et les enlèvent à l'aide de cordages suspendus à une chèvre par des poulies; les affûts restent de côté; les chevaux dételés se reposent. Au sommet d'une haute montagne, d'autres hommes font mouvoir un cabestan dont

les cordages remerquent des canons sur des pentes inaccessibles aux attelages. C'est ainsi que l'artillerie de François I^{er} traversa les Alpes. Plus loin, une ville a été livrée aux flammes; des femmes fuient emportant leurs enfants et ce qu'elles ont réussi à sauver du pillage; ce groupe de femmes et d'enfants est plein de grâce et de sentiment. On croit qu'un personnage à cheval, qui est coiffé d'un large chapeau, et qui paraît donner des ordres, représente le maréchal Trivulce. Enfin les deux armées sont en présence dans la plaine de Marignan. Les trompettes sonnent. François I^{er}, à la tête d'un escadron de cavaliers, charge bravement l'ennemi; tous ont les visières baissées et la lance en avant; le roi se reconnaît à la couronne fleurdelisée de son casque, à un grand panache ondoyant, aux F et aux fleurs de lis semés sur la housse de son cheval; près de lui combat Claude de Lorraine, dont le cheval porte une housse blasonnée de petites croix. Les Suisses forment un corps de bataille serré, rangé sur quatre lignes, tout hérissé de piques d'une énorme longueur; ils n'opposent à la cavalerie française qu'une masse profonde d'infanterie; leurs hommes du premier rang sont des colosses entièrement bardés de fer, les autres portent des armures moins complètes. Les rangs des Suisses sont déjà entamés; des blessés et des morts roulent sous les pieds des chevaux. L'artillerie française en batterie et un corps nombreux d'arbalétriers (1) inquiètent vivement l'ennemi. Les Suisses ont aussi des canons que des artilleurs pointent et tirent; auprès des pièces on remarque des boulets, un tonneau de poudre et les instruments propres au service. En arrière du corps de bataille des Suisses un autre bataillon, qui paraît servir de réserve, déploie des étendards marqués des clefs de saint Pierre en sautoir. Au milieu d'un groupe de cavaliers, auquel l'infanterie fait un rempart, le cardinal évêque de Sion, Matthieu Schiner, assiste au combat, comme un autre Moïse, et bénit les troupes confédérées. Il est à cheval et porte le grand chapeau, marque de sa dignité. Un prélat, aussi à cheval, tient levée une croix à double traverse; d'autres personnages ecclésiastiques font partie du cortège (13 et 14 octobre 1515).

Les bas-reliefs suivants représentent la prise du camp des Suisses retranché et défendu par des batteries; un combat de halbardiers; les Suisses poursuivis dans un bois où quelques-unes de leurs compagnies s'étaient réfugiées; leur retraite précipitée; de nouveaux combats, et enfin l'entrée triomphante des Français à Milan, ville superbe en tours, en églises et en palais. L'artiste a rendu avec beaucoup de verve l'élan des vainqueurs qui défilent rapidement sur le pont-levis et prennent, avec une fierté toute guerrière, possession de la place conquise. Les troupes impériales sortent de la

(1) Le roi avait dans son armée des arbalétriers gascons d'une adresse renommée.

ville par une autre porte et battent en retraite.

Les bas-reliefs de la face occidentale ont été composés dans le même système. La bataille de Cérisesoles remplit le bas-relief principal; à gauche, sont figurés les faits qui ont précédé immédiatement le combat; à droite, ceux qui l'ont suivi. Au point de départ de l'armée française, le paysage rappelle l'aspect de certaines parties de l'Italie; on y remarque des obélisques et des monuments à demi-ruinés. La marche des Français est pleine de rapidité et de résolution. Plusieurs cavaliers sont lancés au galop; d'autres s'avancent en escadrons serrés montés sur de vigoureux chevaux, visières baissées, lance au poing. L'artillerie, traînée par des chevaux, est confiée à la garde de plusieurs corps d'infanterie. Un des bas-reliefs, placé au piedestal d'une des colonnes, représente le comte d'Enghien, François de Bourbon (1), lieutenant général pour le roi en Piémont, à qui revient tout l'honneur de la journée de Cérisesoles; comme François I^{er}, avant la bataille de Marignan, il n'a encore ni le casque, ni les armes de guerre; un chapeau rond à plumes lui coiffe la tête, un manteau est jeté sur son armure, sa main droite tient un bâton de commandement; des lambrequins flottent aux harnais de son cheval. Les étendards et les bannières sont portés par des cavaliers et par des fantassins. La grande bataille du bas-relief central (lundi de Pâques, 14 avril 1544) comprend plusieurs épisodes. L'infanterie des deux armées s'attaque avec de longues piques et un grand tumulte; des morts, des mourants, des blessés, encombrant le champ de bataille. Des cavaliers français, armés de cimenterres recourbés, chargent les impériaux. Des artilleurs se tiennent, mèche allumée, près de leurs pièces. Un combat se livre autour d'une batterie dont le feu entamait les lignes impériales, un homme armé d'un marteau s'occupe d'enclouer les canons.

Les étendards impériaux, marqués de croix et de l'aigle à double tête, cèdent le terrain à la salamandre et à la fleur de lis. Les chevaux sont parfaitement lancés; il règne beaucoup de vie et de mouvement dans toute la composition. Nous citerons surtout, au premier bas-relief qui suit la bataille, deux cavaliers qui montent une côte au galop; les chevaux et les hommes ont été sculptés en raccourci de la manière la plus habile et la plus heureuse.

Après la bataille, le comte d'Enghien entre victorieux dans la ville de Carignan. Devant lui, des soldats conduisent des captifs, d'autres portent sur des piques des pièces d'armures, des trophées, des cartouches, des drapeaux, des couronnes de laurier, des représentations de forteresses conquises. Ce triomphe a beaucoup d'analogie avec celui que nous avons décrit au tombeau de Louis XII. Les combats recommencent plus

(1) Ce prince était frère d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV.

loin, et finissent par aller se perdre dans l'épaisseur du pilier.

Dans la sculpture du monument de Louis XII les costumes appartiennent plutôt à l'antiquité romaine qu'à la renaissance française; celle du tombeau de François I^{er} a été traitée avec une toute autre vérité et avec un grand respect pour l'exactitude historique.

On monte deux degrés pour arriver aux passages latéraux du monument; ces passages sont couverts par des plafonds sculptés de caissons, de rosaces et de palmettes. Une voûte cintrée en berceau traverse tout le tombeau, dans le sens de sa longueur; des cordons en torsade la divisent en neuf compartiments quadrangulaires que remplissent des bas-reliefs (1). Au premier rang, à la naissance de la voûte, sont les quatre évangélistes assis, drapés d'une façon très-noble; ils écrivent sur de grandes tablettes. Saint Jean se reconnaît à son air de jeunesse et à son visage imberbe. Ces figures sont d'un grand style; le caractère des têtes porte une gravité remarquable. L'absence du nimbe attesterait ici, à défaut d'autres preuves, l'oubli complet des traditions iconographiques du moyen âge. Au milieu des autres bas-reliefs et au point le plus élevé de la voûte, le Christ, portant à la main gauche un étendard fixé aux branches d'une croix, sort glorieux de son sépulcre dont la pierre est renversée. Cette sculpture, ainsi placée, est une traduction en marbre des belles paroles par lesquelles saint Paul exhorte les fidèles à mourir avec le Christ, à s'ensevelir avec lui, pour partager la gloire de sa résurrection. Il nous reste encore à mentionner les quatre bas-reliefs de la main de Germain Pilon, sur chacun desquels sont sculptés deux génies qui versent des larmes, et accompagnent des cartouches, et tiennent des torches renversées, emblèmes de la vie éteinte.

Cette voûte, d'un dessin si riche et d'un aspect si solennel, abrite les effigies, représentées à l'état de mort, de François I^{er} et de Claude de France. Autrefois, couchées sur des sarcophages historiés dont Félibien nous a conservé la gravure, elles n'ont plus pour support qu'une caisse carrée en marbre noir, d'une extrême mesquinerie, aux deux bouts de laquelle les noms des défunts et l'époque de leur mort ont été gravés en vrai style de registres de l'état civil, entre des lacrymatoires en marbre jaune de Sienne. Nous ne pensons pas que les artistes du xvi^e siècle aient jamais produit rien de plus beau que ces deux figures qui nous ont paru des chefs-d'œuvre accomplis. La tête de François I^{er} est d'une noblesse admirable; la poitrine, les bras et tout le reste du corps, ont été modelés avec une distinction et une science qui se trouvent rarement réunies sous le même ciseau. A côté de cette majes-

(1) Les bas-reliefs du monument sont au nombre 51, savoir : 21 sur chacune des deux façades et 9 à la voûte.

teuse statue. le sculpteur a personnifié, dans celle de la reine, la grâce la plus exquise et la sensibilité la plus suave. Claude de France, morte à la fleur de l'âge (1), laisse deviner sur ses traits charmants l'expression d'un douloureux regret pour une vie qui s'ouvrait devant elle si brillante et si fortunée. Des barbares ont porté sur ces marbres des mains stupides et sacrilèges; des noms que par bonheur l'obscurité du tombeau voile de son ombre, ont été gravés à la pointe du couteau sur les deux statues; un de ces noms, plus profondément taillé que les autres, suit le nez de la reine dans toute sa longueur.

Cinq figures agenouillées sur la plateforme supérieure du monument représentent François I^{er} et Claude de France, leurs fils, le dauphin François et Charles duc d'Orléans; leur fille, Charlotte de France, qui mourut âgée de huit ans. Le roi et la reine ont devant eux des prie-Dieu ornés de F et de C couronnés.

Claude de France et sa fille portent des corsages et des coiffes tout brodés de pierres. Tous les personnages sont couverts de longs manteaux fleurdelisés; sur le manteau du jeune François de France, des dauphins, pièce principale des armes de Dauphiné, alternent avec les fleurs de lis. Le collier de Saint-Michel décore les deux frères. Protégées par leur position, ces statues sont demeurées intactes, leur ressemblance, la fidélité des costumes et la bonne exécution du travail leur donnent une grande valeur. Nous savons que le dauphin et le duc d'Orléans sont de la main de Pierre Bontems; le marbre rend à merveille la jeunesse et l'élégance des deux princes.

Nous rapporterons une inscription qui fut gravée aux Petits-Augustins en mémoire de la réédification du tombeau, et qui est restée oubliée derrière une des archivolttes de la voûte centrale, du côté de l'orient :

Alexandre Lenoir fondateur et conservateur de ce Musée a fait rétablir et restaurer ce monument sur ses dessins, l'an VI de la République Française.

L'inscription ne forme qu'une ligne autour de l'arc.

La restauration du tombeau de François I^{er}, à Saint-Denis, a demandé six années de travail; le marbre a été retaillé en beaucoup d'endroits, quant à l'ornementation.

Il existe encore de nombreux monuments qui représentent François I^{er} : voyez au Louvre, un buste en bronze tiré, dit-on, de l'ancien château de Saint-Maur; plusieurs

portraits originaux, à Versailles et à Fontainebleau; les bas-reliefs de l'hôtel Bourgthérout à Rouen, les émaux du Louvre, les vitraux de la Sainte-Chapelle de Vincennes, et surtout au Musée royal, le magnifique portrait peint par le Titien.

Monuments placés dans le transept.

V. Colonne de François II (1). — Charles IX fit ériger à Paris, dans l'église des Célestins, une colonne de marbre en mémoire de son frère François II, dont le cœur avait été déposé auprès de celui de leur père Henri II, dans la fameuse chapelle d'Orléans, si riche autrefois en magnifiques sculptures. Cette colonne, placée maintenant à Saint-Denis, dans le croisillon septentrional, a été, suivant l'usage, attribuée à des artistes italiens, au Primatice, pour le dessin; à Paul Ponce, pour la sculpture (2). Il paraît certain que c'est une œuvre de Germain Pilon. « Les trois Charités qu'on voit aux Célestins, dit Sauval, qui portent le cœur de Henri II, passent, chez les habiles gens, pour le chef-d'œuvre de Pilon, quoiqu'ils fassent plus de cas des trois petits Amours qui pleurent la mort de Charles IX (3) [lisez François II, c'est une erreur évidente], autour de son cœur. » M. Lenoir a trouvé, dans les anciennes archives de la chambre des comptes, que le travail de la colonne coûta 125 livres, non compris sans doute les figures accessoires.

Le piédestal, en marbre blanc, est triangulaire; un entablement de marbre noir le surmonte; ses angles, taillés en pans coupés, sont sculptés chacun de deux petits sphinx, d'os croisés, de trois têtes de mort et d'une fleur de lis qui ressemble fort à celle des armoiries de la ville de Florence. Sur chacune des trois faces, une inscription est entourée d'un grand encadrement de porphyre orné d'une tête d'homme et d'une tête de femme; la première, placée dans le haut du cadre, a les oreilles pointues des satyres; la seconde est coiffée d'un voile et de bandelettes.

Trois génies de marbre blanc, posés debout sur les angles de l'entablement, environnent le fût de la colonne. Ils tiennent de longues torches renversées. Leur taille est celle d'enfants de sept à huit ans. Un seul a l'expression de la douleur; les autres semblent plutôt sourire que pleurer. De légères draperies, mouillées comme les faisaient Jean Goujon et son école, voilent ces jolies figures.

Le fût de la colonne est semé de flammes par allusion à la colonne de feu qui marchait, dans le désert, devant les Hébreux; une des

(1) Musée des Mon. français, n° 104.

(2) Millin, qui trouve admirables les figures du piédestal, les adjuge à Paul Ponce. Il s'était aussi persuadé que le piédestal était formé d'un superbe bloc de porphyre. V. texte et gravure, *Antiquités nationales*, t. I, n° 111, pl. 15.

(3) Aucun monument de ce genre ne fut élevé à Charles IX. Il est certain que Sauval veut parler de la colonne de François II.

(1) « La reine Claude, décéda en l'an 1524, âgée de vingt-cinq ans, en grande opinion de sainteté; car Nicolas Gilles, qui vivait alors, escriit en son histoire de France, qu'on faisoit des vœux, et qu'on offroit des chandelles à son cercueil, tandis qu'il fut à Blois où elle mourut, et qu'il se trouva des personnes qui affirmèrent avoir été guéries de quelques maladies par son intercession. » (GERMAIN MULLET.)

Quinze-Vingts. Détruit plusieurs années avant la révolution, ce dernier édifice n'avait jamais possédé les deux statues; le peu d'objets intéressants qu'il contenait, fut porté au nouvel hospice des aveugles, établi dans le faubourg Saint-Antoine. La transformation de Charles V en saint Louis n'eut pas de résultats bien sérieux tant que la statue resta au musée, mais depuis sa translation à Saint-Denis, ce prince est devenu l'objet des hommages les plus fervents. Il reçoit les prières, l'encens, les offrandes et les révérences du clergé aussi bien que des simples fidèles. Une copie en a été exécutée en marbre et envoyée à Tunis pour être placée sur l'autel de la chapelle que le roi vient de faire construire au lieu même où est mort son aïeul saint Louis. Voici plus de vingt ans que la tête de cette statue sert de type à tous les artistes qui ont à peindre ou à sculpter un saint Louis pour quelque monument public; vous la retrouverez dans les galeries historiques de Versailles, à la coupole de cet édifice sans nom qui couronne la montagne Sainte-Genève, au Palais de Justice de Paris, et à la grande porte de l'église de la Madeleine, où le Charles V, canonisé, tient compagnie à saint Philippe (1).

Jeanne de Bourbon, métamorphosée en Marguerite de Provence, n'a pu partager que les honneurs historiques rendus à son mari; son changement de nom ne lui donnait droit à aucun culte (2).

Ces deux statues étaient peintes autrefois. Charles V, vêtu d'une longue robe, porte par-dessus un manteau attaché sur l'épaule droite par une boucle en losange. Ce manteau, jadis rehaussé de fleurs de lis d'or, s'ouvre complètement du côté droit; du côté gauche il est fermé et se relève sur le bras. Les cheveux sont taillés en rond; une couronne fleurdéliée et semée de pierreries entoure la tête. Le visage est imberbe; on reconnaît à merveille le nez caractéristique du roi Charles. La chaussure est longue et pointue. Les mains ont été refaites; la droite tient un long sceptre, la gauche une petite église de très-laide forme.

La reine porte un costume qui était inconnu du temps de Marguerite de Provence; une jupe très-longue, qui lui couvre les pieds, laisse voir en s'ouvrant, sur les côtés, une robe de dessous; un corsage garni de pierres précieuses serre la taille et maintient le vêtement; aussi la ceinture, qui est richement ornée, descend-elle librement sur la jupe. La tête présente l'expression de la candeur et de la bonté. Les cheveux sont gracieusement nattés; la couronne, afin de se prêter au mouvement de la coiffure, prend

(1) Il en est de même aux vitraux modernes de l'église d'Eu, de celle Saint-Louis en l'Île à Paris, de la chapelle funèbre de Sablonville, etc., etc.

(2) V. MLLIN, *Antiquités nationales*, t. I; les gravures qu'il publie de ces statues ont été faites avant leur déplacement. V. aussi MONTFACON, *Mon. de la monarchie française*, t. III, p. 65.

une forme plutôt carrée que circulaire. Les mains refaites, comme celles du roi, tiennent les mêmes emblèmes.

Nous ne connaissons aucun portrait de saint Louis qui réunisse des conditions suffisantes d'authenticité. Les effigies de ce prince, qui existaient à la Sainte-Chapelle, à Poissy, à Royaumont et dans quelques autres églises voisines de Paris, ont été détruites; les plus précieuses étaient en métal (1). Les représentations de la reine Marguerite ont eu le même sort. Il est assurément très-regrettable qu'on ne possède d'un aussi grand roi aucun monument original et considérable; mais ce n'était pas un motif de commettre un faux en matière d'iconographie, pour combler cette fâcheuse lacune. On a voulu aussi nous donner pour le cœur de saint Louis un cœur inconnu trouvé sous une dalle, à la Sainte-Chapelle; les partisans de l'archéologie sentimentale s'efforçaient de prouver, en très-bon style, que nul autre cœur au monde n'était digne de reposer près de la couronne d'épine du Christ, Notre-Seigneur; des mémoires excellents, publiés par M. Letronne, ont rétabli la vérité historique, en opposant à des conjectures peut-être pieuses la sévère opiniâtreté des faits (2).

Le Charles V saint Louis reparait en second exemplaire dans la même chapelle. L'intervalle d'une seule travée sépare l'original de la copie. Cette deuxième figure, sculptée en pierre comme la première, est placée sur un des côtés de l'autel (3); elle a été peinte, et du moins la vieille statue a pu rester exempte du hideux système de coloration suivi par les peintres badigeonneurs de Saint-Denis. Il n'en est pas plus raisonnable cependant de mettre ainsi en regard l'une de l'autre deux effigies pareilles d'un même personnage.

XII. *Isabelle de France*. — En face du faux saint Louis, sur l'autre côté de l'autel, une statue moderne, aussi en pierre et colorée, représente la bienheureuse Isabelle de France, sœur de saint Louis, fondatrice du monas-

(1) Le buste de la Sainte-Chapelle, tout en or et en vermeil, avait été donné, en 1504, par Philippe le Bel; il renfermait la plus grande partie du chef du saint roi. Un autre buste d'argent doré, du poids de trois cent marcs, contenant la partie supérieure de la face, existait à l'abbaye de Poissy; le roi Jean le fit terminer; il avait été commandé par Philippe de Valois et par la reine Jeanne de Bourgogne. Les fresques du couvent des Carmes, à Paris, exécutées au XIV^e siècle, et représentant le voyage de saint Louis au mont Carmel, ont complètement péri.

La petite église de la Montjoie, au diocèse d'Agen, croit posséder dans un reliquaire du commencement du XIV^e siècle quelques parcelles d'une main de saint Louis. Un cilice, conservé sur un des autels de la cathédrale de Meaux, passe pour avoir appartenu au saint roi.

(2) Voyez au tome premier, col. 908 et suiv., les raisons apportées par MM. Serra di Falco et Letronne en faveur de l'opinion défendue ici par l'auteur.

(3) Il n'est pas certain que ce ne soit pas un simple moulage en plâtre.

tère de Longchamp. Elle a été sculptée (1) d'après les détails donnés par Montfaucon sur une tombe que les religieuses de Longchamp conservaient autrefois dans leur église. Le manteau royal, semé de fleurs de lis d'or en champ d'azur, recouvre la robe de bure et le cordon de Saint-François; les pieds sont chaussés de sandales. Les mains tiennent un livre fermé et un modèle d'église. Le visage, entouré d'un voile, a été copié sur une statue de marbre qui, dans la crypte, porte le nom de Blanche, fille de saint Louis. On a supposé que la tante ne pouvait manquer d'avoir avec sa nièce quelque ressemblance de famille.

XIII, XIV. Anciens cercueils. — Les deux statues du portail des Célestins ont ici pour piédestaux deux cercueils quadrangulaires, l'un en granit gris, l'autre en pierre. Le premier passe pour celui de Marguerite de Provence, le second pour celui de Jean de France, surnommé Tristan, parce que sa naissance arriva à Damiette, au moment du désastre de l'armée des croisés.

On a gravé, en conséquence, des inscriptions sur le bord des couvercles. Mais ne serait-il pas possible que l'attribution de ces cercueils ne fût pas plus exacte que celle des statues. Ils ont été longtemps oubliés, et nous n'admettons pas facilement que les traditions qui s'étaient attachées à eux dans l'origine, soient parvenues à se garantir de toute erreur. Quelque destination qu'ils aient reçue d'abord, ces cercueils ont subi dernièrement une opération presque sacrilège de grattage et de ravalement.

XV. Psychostasie. — Tandis que les travaux de la chapelle de Saint-Louis étaient en cours d'exécution, un bas-relief du XIII^e siècle, qui représente une psychostasie ou pèsement des âmes, et qui a dû faire partie de quelque jugement dernier, fut exhumé, dans le chantier, du milieu d'un monceau de décombres. Un caprice d'architecte en a fait le jugement de saint Louis et son admission dans la gloire éternelle. Nous n'avons pas besoin de dire que des restaurations ridicules ont changé cette vieille sculpture en un objet complètement neuf. Un ange tient une balance dont le plateau gauche entraîne l'autre; ce qui, d'après le système ordinairement suivi, indiquerait que les mauvaises actions pèsent plus que les bonnes. A côté, un personnage qu'on a coiffé maladroitement d'une mitre d'évêque, et qui représentait certainement Abraham ou le Père éternel (2), reçoit dans son giron,

(1) Cette figure, qui date de 1820 environ, n'a été mise en place qu'au mois d'octobre 1840.

(2) Pour toutes ces questions d'iconographie sacrée que je puis à peine indiquer ici, je renverrai le lecteur curieux à l'*Histoire de Dieu* et au *Manuel d'iconographie grecque et latine*, publiés par M. DIDRON aîné, secrétaire du comité des arts et monuments. Elles y sont développées avec une sagacité et une science remarquables.

sur une nappe, une petite ame nue, sans sexe, à qui les raccommodeurs ont mis une tête de Charles V et une couronne royale. Deux anges portent des encensoirs. Ce groupe surmonte une colonne de marbre maintenue sur une balustrade par une armature en fer doré; l'accessoire et le principal sont dignes l'un de l'autre.

XVI, XVII. Tombe de Jean et de Blanche de France, enfants de saint Louis. — Deux socles carrés en marbre attendent ces deux monuments qui appartenaient originairement à l'église abbatiale de Royaumont (1), et qui se trouvent provisoirement déposés dans le bureau de l'agence. Ils sont en cuivre, avec figures repoussées et fonds en émail (2). Le champ de la tombe se compose de six plaques de métal, couvertes, dans toutes leurs parties apparentes, d'émaux coulés entre des filets de cuivre jaune qui dessinent des enroulements d'un très-bon style. Les rinceaux, courant sur un fond bleu, se terminent par des fleurs nuancées de vert, de blanc, de rouge et d'azur. La figure du jeune prince, en fort relief, est au milieu de la tombe. Il reste, vers la tête, seulement la silhouette de deux anges tenant des encensoirs, et, de chaque côté du corps, les traces de deux moines priant dans des livres ouverts. La grossièreté de la tête de l'effigie accuse évidemment la difficulté qu'a rencontrée l'ouvrier dans son travail de repoussé. Le visage est dépourvu de toute beauté; les yeux, grands et privés d'expression, sont incrustés d'émail blanc avec la prune en noir. Un petit cercle semé de points bleus, comme des turquoises, sert de couronne. Les bras sont collés contre le corps; la main droite se relève vers la tête et reste ouverte; la gauche tient un sceptre surmonté d'une énorme fleur de lis. Le vêtement consiste en deux robes: celle de dessous est munie de petites manches; celle de dessus est divisée par des galons en une infinité de losanges qui remplissent alternativement une fleur de lis de France et un château de Castille. Des galons brodés de cercles, et des quatrefeuilles renfermés dans des compartiments ronds, décorent la chaussure. Sous les pieds de l'enfant est un lion qui semble prêt à se mettre en marche; il lève la tête vers le prince; sa queue, très-longue, n'est plus marquée en partie que par l'empreinte restée sur le champ émaillé; ses yeux sont en émail bleu foncé avec prune noire.

Ce monument, assez bien conservé, est à peu près unique aujourd'hui, depuis que la révolution a envoyé à la fonte les cuivres et les bronzes; il a droit de tenir une place importante dans l'histoire de l'art de tra-

(1) *Musée des Monuments français*, n° 21. La tombe de Jean de France seule était cataloguée.

(2) MONTFAUCON, t. II, p. 160, 162; MILLIN, *Antiquités nationales*, t. II, n° 11, texte et gravures. Millin décrit ces tombes à peu près comme elles sont encore.

musée historique de Versailles, donnent au connétable une physionomie majestueuse et une haute stature qui sont en contradiction formelle avec les détails transmis par les chroniques contemporaines.

XXI. Louis de Sancerre (1). — « Il y eut, dit Jean de Bueil, dans le roman de Jouvencel, un notable chevalier, nommé messire Loys de Sancerre, Connestable de France, qui disoit toujours à ses gens, quant ils alloient à la guerre : Enfants, gaignies bel et perdés bel, c'est-à-dire que en quelque estat que un homme se trouve, il doit toujours faire son honneur. »

La statue de Louis de Sancerre est en marbre; elle porte une armure pareille à celle de Duguesclin, sauf quelques légères différences dans l'ajustement de la cotte d'armes, qui serre le corps comme si elle était en peau et non en étoffe. Cette cotte est blasonnée des armoiries qui sont aussi gravées sur l'écu et dont nous parlerons plus loin. L'épée et la dague sont neuves; les éperons ont été cassés; le lion, autrefois placé sous les pieds, ne s'y trouve plus. Voici l'épithaphe qui a été renouvelée sur les bords du socle; elle est en caractères gothiques et se compose d'une seule ligne :

Cy gist Loys de Sancerre chier jadis mareschal de France et depuis connestable de France frère germain du conte de Sancerre : qui trespassa le mardy vi^e jour de fevrier lan m. cccc et deux :

Mieux exécutée que celle de Duguesclin, cette statue est encore d'un travail sec et dur.

XXII. Guillaume Duchatel (2). — La statue est en pierre de liais à l'exception de la face qui a été rapportée en marbre blanc. On a pensé que cette singularité qui se remarque sur beaucoup de tombes plates et de monuments en relief des xiv^e et xv^e siècles, se rattachait à la hiérarchie des distinctions féodales; nous croyons que c'est simplement un emploi économique d'une matière plus précieuse que la pierre; nous avons vu des faces et des mains de marbre à des bourgeois et même à des artisans. La tête repose sur un coussin. La cotte d'armes, serrée par une ceinture unie, à boucles carrées, laisse passer les bras par des ouvertures taillées sans manches; l'armure est en fer battu,

(1) Musée des Monuments français, n^o 53. V. gravure et description. MONTFAUCON, *Mon. de la mon. française*, t. III, p. 191. V. le testament de Louis de Sancerre, *Hist. de Charles VI*, DENIS GODEFROY, p. 765.

(2) Musée des Monuments français, n^o 89. Le catalogue confond Guillaume Duchâtel avec Tameguy Duchâtel, qui se rendit plus célèbre encore par son dévouement et sa générosité.

sont attachés à la ceinture. La bordure entière d'un des côtés de l'ancien tombeau a été conservée, ainsi que l'inscription gothique qui s'y lit en deux lignes; pour compléter le sens il a fallu seulement ajouter douze mots à la fin de la première ligne et dix à celle de la seconde; nous indiquons par un astérisque les points où finit le texte original :

Cy gist noble home Guille Duchastel de la Basse Bretaingne panetier du Roy Charles viii^e. et escuier descuierie de mons^r le daultphin. qui trespassa le xx^e jour de juillet lan de grace mil cccc xli durant le siège de Pontoise en deffend^t le passage de la riuière dOise le dit jour

Que le duc dfort la passa pour cuider leuer ledit siège. Et pleut au roy pour sa grant vailâce et les seruices qui luy auoit fais en maintes manières et espalment en la défence de ceste ville de Saint-Denis contre le siège des Anglois quil feust enterre ceans : Dieu luy face merci amen.

XXIII. Bureau de la Rivière. — « Messire Bureau de la Rivière est, comme le rapporte dom Millet, aux pieds du roy Charles V sous une tombe de cuivre, qui est à demy couverte du marchepied de l'autel Saint-Jean, au costé qui regarde vers le midy, autour de laquelle tombe est gravé l'épithaphe. »

La tombe a été fondue en 1793. Mais, au Musée des Petits-Augustins, on fabriqua un Bureau de la Rivière composé, comme la statue symbolique de Nabuchodonosor, de je ne sais combien de matières différentes; tête de pierre, masque de marbre, corps de plâtre, et sous les pieds un lion qu'à son poli on croirait sculpté en marbre. Nous ignorons à l'effigie de quel personnage on aura dérobé ce visage de marbre, dont le travail, d'une époque un peu moins ancienne que le temps de Bureau de la Rivière, ne manque pas de finesse. Les traits sont délicats; une mince touffe de barbe s'allonge en pointe au-dessous du menton. Il n'y a de vrai dans ce monument que l'inscription reproduite sur le bord du socle en lettres gothiques, d'après le texte original conservé par les historiens de Saint-Denis; elle ne forme que deux lignes :

Cy gist noble home messire Bureau jadis seigneur de la Riuière et dAuneil chîr et panier chambellan du roy Charles le quint et du roy Charles vi^e son fils : qui trespassa le xvi^e jour daoust lan mcccc et fut cy enterré de lordre ce dudt roy Charles le quint qui pour considération de tres grans et notables seruices qu'il lui auoit fais et pour la singuliere amour qu'il auoit a luy le volt et ordonna de son vivant : et ledit roy Charles vi^e. le conferma et aussi nosseigneurs les ducs de Berry de Bour-

gongne d'Orléans et de Bourbon qui lors estoient volderent que ainsy fust. pries Dieu pour lame de li.

Les quatre statues dont nous venons de parler sont couchées sur des tombeaux de pierre dont chacun a reçu une toute petite inscription en lettres courantes, relatant, pour l'usage de ceux sans doute qui ne savent pas lire le gothique et ne comprennent pas le vieux français, les noms, titres et dates de décès des défunts. Par suite d'un anachronisme comme il s'en trouve en si grande abondance à Saint-Denis, on a gravé les armoiries de chaque personnage sur l'écu attaché à son côté, en indiquant les émaux au moyen de hachures qui ne sont devenues d'un usage ordinaire que depuis le xvii^e siècle. Duguesclin, porte d'argent à l'aigle éployée de sable à deux têtes, à la bande de gueules; Sancerre, d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux doubles cotices potencées et contrepotencées d'or, au lambel de gueules à trois pendans; Duchâtel, fascé d'or et de gueules de six pièces, à l'annelet d'or sur la seconde fasce; Bureau de la Rivière, de sable à la bande d'argent (1). Ces armoiries, simplement gravées au trait sur des figures de plein relief, produisent un effet déplorable.

XXIV-XXIX. *Les trois rois et les trois reines.* — Il a été dit ci-dessus qu'autrefois Charles V et ses deux successeurs étaient représentés avec les reines leurs femmes sur de grands tombeaux de marbre noir placés au milieu de la chapelle de Saint-Jean. On s'est aperçu trop tard du vide que l'absence de ces monuments avait laissé: pour le combler on n'a pas pris le meilleur moyen. Une ancienne fenêtre à quatre baies se trouvait en partie masquée par la sacristie neuve; on a fait remplir les intervalles des meneaux par quatre dalles de pierre pareilles à des tombes; deux autres ont été incrustées dans un pan de mur voisin (2). Ces tables, une fois préparées, on y a gravé en creux les effigies de Charles V et de Jeanne de Bourbon, de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, de Charles VII et de Marie d'Anjou, non pas d'après les statues funéraires de ces personnages, mais d'après de mauvaises gravures du livre de Montfaucon; les figures ont été ensuite enluminées. Le sage et peu guerrier Charles V a l'air le plus belliqueux du monde avec sa lance et son armure; Charles VI, vêtu d'un costume tout à fait négligé, porte un faucon sur le poing; le vêtement de Charles VII serait plutôt celui d'un héraut d'armes que d'un roi. Isabeau de Bavière, avec sa robe, sa coiffure à la Hénin et son énorme manteau, occupe la place

(1) Voy. une notice sur Bureau de la Rivière, *Armorial de l'ancien duché de Nevers*, par G. de SOULTRAIT.

(2) Cette décoration date de 1839; elle a été complétée en 1843.

d'honneur; les chastes et pieuses reines Jeanne et Marie se tiennent modestement dans l'ombre. On ne s'est pas même donné la peine de mettre les traits des personnages d'accord avec ceux de leurs statues authentiques, qui sont déposées dans la crypte. Les anciennes épitaphes ont été reproduites au bas des figures; les quatre premières sont gravées sur de petites tables de marbre noir accompagnées d'anges en peinture d'une laideur excessive; les deux dernières se lisent sur les bords des dalles.

Icy gist le Roy Charles le quint sages et éloquent fils du roy Jehan qui régna seize ans cinq mois et sept jours et trespassa lan de grace mcccclxxx le xvi^e jour de septembre.

Icy gist le Roy Charles sixiesme^e tres ame large et débonnaire fils du roy Charles le quint qui régna quarante et ii ans ung mois et six jours et trespassa le xxi^e jour doctobre lan mil cccc vingt et deux: pries Dieu quen paradix soit son ame:

Cy gist la royne Isabel de Bauiere espouse du roy Charles VI^e et fille de très puissant pnce Estienne duc de Bauiere cote palatin du Rin qui regna avec sond^t espous et trespassa lan m: cccc et xxxv le dernier jour de septembre: pries Dieu pour elle:

Cy gist le roy Charles septiesme tres glorieux victorieux et bien seruy fils du roy Charles sixiesmes: qui regna trente neuf ans neuf mois et i jour et trespassa le jour de la Magdelaine xxvii^e jour de juillet lã m: cccclxi: pries pour lui:

Icy gist la royne Jehanne de Bourbon espouse du roy Charles le quint et fille de tres noble prince mons^r Pierre duc de Bourbon qui regna avecqs sond espous xiiii ans et dix mois et tspassa lã m: ccclxxvii le dern jour de feuer

Cy gist la Royne Marie fille du roy de Sicile duc d'Aniou espouse du roy Charles viii^e. qui regna avecqs son esp^x et trespassa le penultiesme jour de novembre l'an mil: cccclxii: pries Dieu pour elle.

XXX. *Jeanne d'Arc.* — La restauration de Saint-Denis s'est arrogé le droit d'ériger des monuments nouveaux dans l'église royale, sans songer qu'elle donnait par là un démenti à l'histoire. Jeanne d'Arc, oubliée par Charles *le bien servi*, n'eut jamais de monument à Saint-Denis. Si la postérité avait voulu l'associer, dans la chapelle de Saint-Jean, aux guerriers qui ont si vaillamment combattu pour la France, encore aurait-il fallu que le monument consacré à

de national. Nous ne saurions comment qualifier, en restant dans les bornes de la politesse, le soi-disant trophée de Jeanne la Pucelle. Sur une grande dalle, semblable à celle que nous venons de décrire, on a fait graver en creux le dessin d'une armure conservée au musée d'artillerie de Paris, qui avait été désignée par des ignorants comme ayant servi à Jeanne d'Arc (1), et qui est reconnue aujourd'hui par tout le monde pour celle de quelque batailleur du xvi^e siècle. Cette armure, rehaussée d'or, tient d'une main une hache, et de l'autre une hallebarde de Suisse. Un membre de l'institut, dit-on, a composé l'inscription ainsi gravée au bas de la dalle :

Ce que était le harnais de Jehanne par elle
baille en hommage a monseigneur saint Denis.

Puis un peu au-dessous, on a reproduit au trait, sur un morceau de pierre grand comme la main, une gravure de Millin, représentant le monument qui existait autrefois en l'honneur de Jeanne d'Arc, sur le pont d'Orléans. Enfin, pour couronner l'œuvre, des badigeonneurs ont peint au-dessus de ces puérités la bannière de France, les armoiries accordées à la famille de Jeanne d'Arc, et ce glorieux étendard de la Pucelle auquel les Anglais attribuaient une vertu magique. Ces peintures sont détestables. Nous ne pouvons savoir où leurs auteurs sont allés en prendre les modèles.

Chapelle neuve; chœur d'hiver.

Les monuments de la chapelle neuve sont consacrés à la mémoire des abbés de Saint-Denis; quatre d'entre eux datent de quelques années à peine; trois sont complètement apocryphes; un seul est contemporain du personnage qu'il représente, et encore a-t-il subi une restauration telle qu'il a perdu presque toute sa valeur.

XXXI-XXXIV. Quatre tables de pierre, dépourvues de tout ornement, simples comme des tombes de village, contiennent la série des abbés réguliers de Saint-Denis, des abbés commendataires et des primiciers qui, jusqu'à ce jour, ont présidé le chapitre. Les inscriptions ont été composées en un style qui rappelle le latin macaronique de certaines pièces de théâtre. Elles ne donnent qu'une nomenclature à peu près inintelligible à force de concision. Réduits à la plus

(1) A l'arsenal de Toulon, deux rondaches de la Renaissance, sur lesquelles figurent des trophées de fusils et de canons, sont indiquées dans des inscriptions et Raymond, comte de Toulouse, portaient au siège de Jérusalem.

Avant l'arrivée de M. de Saulcy, on n'était pas beaucoup plus savant à la direction du musée d'artillerie de Paris.

simple expression, les noms de l'anneau se laissent à peine reconnaître; on s'est montré avare de lettres; n'oublions pas, en effet, qu'elles se paient à tant la pièce, et que la restauration de Saint-Denis n'a pas coûté tout à fait huit millions.

XXXV,XXXVI. *Tombes d'abbés* (1). — Ces deux tombes, qui datent de la seconde moitié du xiii^e siècle, étaient cataloguées aux Petits-Augustins sous le titre de monuments de l'abbé Adam, mort en 1122, et de l'abbé Pierre d'Auteuil, mort en 1229. Félibien, si soigneux à mentionner les tombeaux des abbés, des grands prieurs, et même des simples religieux, ne dit pas un mot des tombes qui auraient été placées sur les sépultures de ces deux prélats, et ce silence est un argument péremptoire contre l'authenticité de celles dont nous nous occupons maintenant. Si je n'invoque pas en ma faveur le style des figures, c'est que les tombes auraient pu être refaites du temps de Mathieu de Vendôme, qui fit transférer en de nouveaux sépulcres les cendres de ses prédécesseurs. Remarquons encore que les bords des deux dalles ont été coupés précisément à l'endroit où se trouvaient les épitaphes, et nous serons convaincus que le directeur du *Musée des Monuments français* a, sous sa responsabilité personnelle, décoré des noms de deux abbés illustres dans l'histoire du monastère de saint-Denis, deux monuments appartenant à des personnages moins connus. Quoi qu'il en soit, ces tombes sont intéressantes.

Placés sous des arcs à trois lobes, et encensés par des anges, les prélats portent la barbe au menton, la chasuble longue, relevée sur les bras, la mitre basse, l'étole, le manipule, l'anneau, les gants ornés de plaques, et, sous la chasuble, une aube enrichie de broderies. Leurs crosses, longues et minces, se terminent par un enroulement feuillagé. Un des prélats bénit, l'autre tient un livre fermé. Tous deux ont les pieds posés, non pas sur le dos d'un animal symbolique, mais sur une terre émaillée de quelques-unes de ces fleurs des champs auxquelles le Psalmiste a comparé la vie de l'homme. A quelques différences dans la coupe des ornements, dans les broderies, dans la pose des personnages, il est facile de voir qu'une des tombes est postérieure à l'autre de vingt ou trente ans. Les galons des vêtements présentent des fleurs de lis, des chevrons, des fleurs à quatre et à cinq feuilles, des croix, des compartiments carrés, losangés ou circulaires. Le fond de chaque tombe est semée de fleurs de lis françaises et de tours castillanes. Ces dalles étaient bien conservées; on ne les en a pas moins fait raboter à neuf; puis, pour les mettre mieux en vue, on a imaginé de les accrocher contre un mur, à cinq mètres environ du sol.

(1) *Musée des monuments français*, nos 518, 519.

XXXVII. *Monument de Suger* (1). — Une colonnette, nouvellement façonnée dans le style romain, et posée dans les mêmes conditions que les deux monuments qui précèdent, porte sur le tailloir de son chapiteau, une tête de pierre sortant d'un buste couvert de la robe monacale; à l'expression grossièrement bouffonne et réjouie des traits, vous pourriez croire que l'imagier qui tailla cette sculpture au XIII^e siècle, voulut faire la caricature de quelque moine peu tempé- rant. La face a été enluminée à nouveau d'une manière triviale; les cheveux dorés sont en partie couverts d'une espèce de ser- tête attaché sous le menton qui achève de rendre le personnage complètement grotes- que. A la vue de ce buste, le souvenir d'un des héros de Rabelais, le joyeux et bon com- pagnon frère Jean des Entommeures, me pour- suit toujours malgré moi; un pareil portrait répondrait à merveille à l'idée que je me suis faite de ce moine buveur, beau parleur et guerrier. C'est une honte qu'on ait pu travestir à ce point le grand abbé Suger, l'une des plus vénérables et des plus nobles figures de notre histoire. Le catalogue des Petits-Augustins avoue de bonne grâce que cette méchante caricature formait la clef d'une des voûtes de la partie de l'abbaye de Saint-Denis que la révolution a démolie. Un pareil aveu renverse d'avance tout ce que le même catalogue ajoute pour prouver l'im- portance de son buste.

Un vitrail de la chapelle terminale repré- sente bien Suger prosterné aux pieds de la Vierge; mais nous ne pouvons avoir con- fiance dans le respect que les restaurateurs de Saint-Denis auront eu pour cette figure en la faisant raccommo-der. Je crains fort que le portrait de Suger ne nous manque au- jourd'hui, comme celui de saint Louis.

Voici ce que dit dom Millet sur les por- traits de Suger qui existaient de son temps : « On voit encore aujourd'hui en la partie supérieure de l'église de Saint-Denis que nous nommons le chevet, une vieille ta- pisserie où le roy Louis VII est représenté avec les habits royaux, et la couronne en teste, qui donne son sceptre et sa main de justice au susdit abbé Sugère, représenté en habit pontifical, et au-dessus y a une ins- cription contenant ceste esriture :

Lud. rex Franc Sugerium abbatem et re-
ardificatorem hujus templi, viceregem constituit,
anno 1140.

« Mais le tapissier, ou ceux qui ont four- ny le mémoire se sont trompez; car ceste commission ne fut donnée à Sugère que l'an 1147, auquel an le roy partit de France, au mois d'aoust, pour un voyage de la terre sainte.

« Il y a en ceste royale abbaye plusieurs figures de l'abbé Sugère, deux desquelles sont en veue à toutes personnes. L'une est sur l'un des battans de la grande porte de

l'église (1), l'autre en une vitre de la cha- pelle Notre-Dame, en la partie supérieure que nous nommons le chevet. Il est repré- senté en tous les deux endroits, non revestu d'un rochet ou d'un camail, non avec la perruque ou le bonnet carré sur la teste, mais au plus simple habit et en la plus humble posture, qu'on puisse représenter un pauvre religieux, sçavoir est avec un froc plissé (approchant fort de celui dont nous usons maintenant) et la tonsure mona- cale, couché à plate terre; en la vitre, de- vant une image de la sacrée Vierge, avec ces mots :

Suggerius abbas;

sur la porte, devant l'image de Notre- Sauveur, assis à table avec les pèlerins d'Em- maüs. Il n'a en l'une ny en l'autre figure aucune marque qui le puisse distinguer d'a- vec le moindre novice de son monastère, sinon la crosse abbatiale qu'il tient d'une main, pour marque de sa dignité, et pour monst- rer que c'est luy qui est là repré- senté.

« Or, comme il est très-certain que c'est luy-mesme qui a fait faire ces figures, aussi est-il très-asseuré qu'il n'avoit garde de les faire représenter en autre habit que celui qu'il portoit publiquement et continuelle- ment, spécialement depuis la réformation : car autrement c'eust esté par une hypo- crisie trop grossière se sacrifier à la risée de tout le monde. »

XXXVIII. *Antoine de la Haye, 62^e abbé.* — Le monument d'Antoine de la Haye con- siste en une dalle gravée en creux, énorme en superficie et en épaisseur. Il n'a point été transporté à Paris avec les autres monu- ments de Saint-Denis; on l'a notablement gâté en le restaurant et en cherchant à réta- blir les parties du trait qui s'étaient obli- térées. Le prélat n'est point représenté ici avec le modeste costume que Suger affec- tionnait. Une mitre brodée et enrichie de pierres précieuses lui couvre la tête qui repose sur un coussin; la crosse, d'une forme simple, terminée par un enroulement, est posée entre le bras gauche et le corps; la chasuble, qui a déjà pris à peu près la forme moderne, la tunique, le manipule et l'étole sont couverts de galons historiés et de fleurs de lis; des rinceaux et des feuilla- ges courent sur le fond de l'étoffe; la chaus- sure se trouve cachée par le bas de l'aube. Antoine de la Haye est imberbe et jeune; il tient les mains jointes. Debout sur un socle maçonné et revêtu d'une arcature, il a pour abri un arceau du style gothique le plus splendide. Sur les pieds-droits vingt sta- tuettes posées dans des niches et accompa- gnées de dais représentaient probablement les douze apôtres, et huit autres personnages qui étaient ou de saints patrons ou des reli-

(1) Le métal qui recouvrait cette porte a été fondu.

(1) *Musée des monuments français*, n^o 520.

grieux portant les instruments sacrés en usage dans les cérémonies funèbres. Vous reconnaissez encore saint André à sa croix, saint Thomas à son équerre, saint Jean au calice qu'il tient à la main. Beaucoup de ces figures étaient effacées; le restaurateur en chef et son ouvrier, ne sachant ni l'un ni l'autre ce que signifiait cette ornementation, en ont rétabli au hasard les parties détruites. Il faut, d'après le peu qui reste des figures anciennes, deviner ce qui existait autrefois. Les parties restaurées se distinguent aisément des autres à leur allure gauche et à leur remarquable laideur. Quatorze têtes d'anges munies chacune de deux paires d'ailes garnissent la bordure de l'archivolte. Sur les rampants externes de l'ogive, huit anges nimbés tiennent des encensoirs. Au sommet, le Père éternel, reconnaissable à son nimbe crucifère, est assis entre quatre anges qui s'inclinent respectueusement, les bras croisés sur la poitrine. Tous les fonds de la tombe sont fleurdelés. Aux quatre angles de la dalle, vous voyez les quatre animaux de l'*Apocalypse*, emblèmes des évangélistes; ils tiennent des banderoles, ils sont nimbés et ainsi posés : en haut, à droite de l'abbé, l'aigle; à gauche, l'ange; en bas, à droite, le lion; à gauche, le bœuf. Au milieu de chacun des grands côtés il y a un cartouche destiné à recevoir des armoiries; mais il ne reste plus qu'une moitié d'écusson qui soit encore blasonnée des armes d'Antoine de la Haye, d'or à deux fasces de gueules, à l'orle de neuf merlettes de même. L'inscription, en lettres gothiques, occupe la bordure des deux grands côtés et celle du côté inférieur. Elle se compose de huit vers écrits de suite, sans séparation, quatre sur le premier côté à gauche du défunt, un cinquième au pied, les trois autres avec la date de la mort sur le dernier côté :

Huius delubry jacet hic Antonius abbas
 Francorum procerū nobilitate satus
 Divi Cornelii et Fiscani rexit habenas
 Cenobii sacro clarus in eloquio
 Pulcher honoratus largus mansuetus adūs (1)
 Omnibus et morum peditus officiis
 Quod si virtutes numeres per singula dies
 Ingenue nunq̄ debuit ille mori
 M^o v^o. III. XX januarii

Les monuments historiques de l'église haute ont tous été décrits. Descendons maintenant dans la crypte.

La Crypte, ses Caveaux, ses Chapelles, ses Monuments funéraires.

Les historiens de l'abbaye de Saint-Denis font à peine mention de la vaste crypte qui s'étend au-dessous de toute la partie du chevet de l'église, telle que Suger l'avait réédifiée. Dans le livre de son administration, Suger se contente de dire que les piliers et

(1) Abréviation pour *ad omnes*.

les voûtes de la crypte intérieure sur lesquels pesait la charge entière de l'abside, furent construits par lui avec un soin tout particulier. Ce n'est ni dans le livre de Doublet, ni dans celui de Millet, qu'il faut chercher quelques détails sur cette curieuse partie de l'église. Vous y verriez seulement que, sous le chevet, il y a une belle *grotte* environnée de plusieurs chapelles, en nombre égal à celles du chevet de l'église supérieure; que l'entrée de cette crypte se trouve près du grand escalier de l'abside, à main droite; et que dans cette église basse il existe un très-bon puits.

Félibien ne parle de la crypte qu'à l'occasion des travaux que Louis XIV y fit faire en 1683, pour l'agrandissement du caveau destiné à la sépulture de la branche royale de Bourbon. C'est donc au monument lui-même, et à lui seul, qu'il faut demander tout ce que nous en voulons connaître.

Jusqu'à l'époque où un décret impérial décida que l'église de Saint-Denis deviendrait la sépulture de la dynastie de Napoléon, la crypte resta renfermée dans ses anciennes limites, qui étaient aussi celles que l'abbé Suger avait données à l'abside supérieure. Elle se composait d'une partie centrale correspondant au sanctuaire de l'église haute, d'un collatéral tournant, et de sept chapelles profondes. Ces chapelles avaient une étendue égale à celle des chapelles du chevet, plus la largeur de la seconde galerie du collatéral. Au lieu d'un bas-côté double, la crypte n'en avait qu'un simple. Les architectes impériaux ont défiguré le plan de cette crypte, comme ils ont fait de toute l'église, en creusant à travers les massifs des murs et quelques vieux caveaux de sépulture, des passages et des salles, afin de parvenir à reporter les deux entrées de l'église basse sous les anciennes chapelles de Notre-Dame la Blanche et de Saint-Jean-Baptiste. Le sol de ces deux dernières chapelles, qui était autrefois à peu près de niveau avec celui des croisillons, a été exhaussé sur des voûtes, et là se sont ouvertes deux portes du style gothique le plus équivoque. Aujourd'hui on entre par le croisillon septentrional de l'église pour aller sortir par le croisillon opposé. A chacune des deux portes il existe un escalier composé de vingt-un degrés.

Après avoir traversé quatre salles ou galeries, sombres, humides, voûtées comme les caves les plus vulgaires, on atteint l'ancien collatéral et les chapelles du rond-point.

Quelques débris d'une petite arcature à plein cintre qui se rencontrent encore çà et là appliqués aux massifs des murs, sont, comme nous l'avons dit, les témoins les plus évidents d'une reconstruction de la crypte qui fut antérieure à Suger, et que nous serions disposé à reporter au règne du roi Robert. Les colonnettes de cette arcature sont coiffées de chapiteaux historiés d'un travail rude et sauvage; quelques-uns ont

été refaits par nos raccommodeurs modernes, et il est facile de les reconnaître. En général, il faut se méfier de la sculpture d'ornementation de la crypte ; elle a été retouchée presque partout, et dans quelques parties entièrement renouvelée. Ceci expliquera comment des chapiteaux, dont l'ensemble accuse l'époque de Suger, présentent dans leur détails des larves et des figures en désaccord complet avec le style de l'architecture.

Deux colonnes de marbre rosé, qui ont fait partie de l'église de Dagobert, ou pour le moins de celle de Charlemagne, portent encore leurs chapiteaux de marbre blanc sculptés d'après des traditions évidentes de l'art antique. Un troisième chapiteau de même espèce surmonte une colonne de pierre chaussée d'une base en marbre blanc. Malheureusement le ciseau peu respectueux de la restauration est encore venu raviver tous les contours de la sculpture, et refouiller les détails effacés par le temps.

Les voûtes du collatéral et des chapelles sont en arrête ; les arcs-doubleaux, et les ouvertures sont en plein cintre. Deux fenêtres laissent arriver dans chaque chapelle une lumière abondante.

L'architecture de certaines parties de la crypte laisse voir la trace de remaniements singuliers qui datent évidemment de l'époque où le sanctuaire supérieur fut agrandi par Mathieu de Vendôme. Ainsi, aux deux extrémités du collatéral, des colonnes à chapiteaux du XIII^e siècle font face à des colonnettes du XI^e. La construction de ces colonnes, qui portent celles de la grande abside et qui soutiennent en même temps une portion des voûtes de la crypte, a dû rencontrer de sérieuses difficultés.

Les salles par lesquelles on sort de la crypte, après avoir quitté la ligne des chapelles, sont de facture nouvelle, comme celles qui existent du côté de l'entrée, à l'exception toutefois d'une salle carrée qui se trouve au midi, sous l'ancienne chapelle de saint Louis, et dont la voûte est croisée de nervures prismatiques.

La partie centrale qui formait primitivement le sanctuaire de la crypte, est devenue, depuis l'année 1683, le caveau royal des Bourbons. Elle est fermée de toutes parts ; les entrecolonnements par lesquels elle communiquait avec le collatéral ont été exactement murés.

Ce sanctuaire souterrain, qui contient d'abord une grande partie des reliques de l'abbaye, et dont une portion était dédiée à saint Démètre, paraît avoir été abandonné à une époque déjà très-ancienne ; depuis le XVI^e siècle, nous ne trouvons aucune trace de cérémonies religieuses qui s'y seraient accomplies. Nous avons seulement la preuve qu'avant le XVII^e siècle il n'avait point servi de sépulture.

« Tous les roys, reynes et autres ensépulturez à Saint-Denys reposent dans les ca-

veaux qui sont sous leurs tombeaux, sans qu'il y en ait aucun ailleurs, ce que je dis pour désabuser plusieurs personnes (mesme des gens de qualité) qui s'imaginent qu'il y ait une grande cave dans laquelle sont tous les roys, en chair et en os, et demandent qu'on la leur montre, dont je me suis souventefois estonné, veu mesme que plusieurs qui vivent encores ont peu voir mettre les cinq derniers roys décédez non en ceste cave imaginaire, mais dans le tombeau des Valois, sçavoir, Henry II et ses trois fils, et Henry IV, dans le caveau commun des rois, où il est encores. On en peut dire autant de François I^{er} et de Louis XII, et de tous les autres ; car quant à la grotte qui est sous le chevet, il n'y a, n'y eut jamais, corps ny sépulture d'aucune personne (1). »

Ce que dom Millet appelle le caveau commun des rois était le caveau des cérémonies. Le jour de l'enterrement, on y déposait le corps du roi défunt « sur des barres de fer, devant une statue en marbre de Nostre-Dame. Il y reste un an : alors on le porte à la place choisie par le défunt, ou au tombeau de ses ancêtres (2). »

Or, voici comment les choses se passèrent : Henri IV, le jour de ses obsèques, fut enterré, suivant l'usage, dans le caveau des cérémonies. Il n'avait point choisi de lieu particulier pour sa sépulture ; le tombeau des Valois appartenait à une autre branche de la maison royale. C'était une sépulture nouvelle à fonder pour la maison de Bourbon. Marie de Médicis ne s'en mit point en peine. Nous avons dit ailleurs par quelles fins de non-recevoir peu concluantes elle répondit à la demande des Etats, qui désiraient qu'un monument national fût érigé sur la tombe du roi défunt. Henri IV resta donc dans le caveau des cérémonies, et l'usage s'introduisit peu à peu de placer auprès de lui les cercueils de ses descendants. Mais le caveau était d'une étendue très-restreinte ; il fut trouvé rempli de manière à ne pouvoir plus contenir un cercueil, quand on voulut y placer le corps de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV. Immédiatement les ingénieurs du roi se mirent à l'œuvre. Leur plan, qui fut adopté par le roi, consistait à mettre en communication, au moyen d'une galerie, le caveau des cérémonies, situé dans la partie méridionale du transept, et l'ancien sanctuaire de la crypte, placé sous le rond-point de l'abside. Ce travail présentait des difficultés assez grandes ; il s'agissait de frayer un passage au milieu de tombeaux et de vieilles constructions, au risque d'ébranler les fondations et les piliers. « On perça, dit Félibien, par-dessous le chevet, à l'endroit où estoit une ancienne chapelle de Saint-Démètre, un petit corridor de la largeur de trois pieds sur sept de haut. Les ouvriers voûtoient à mesure qu'ils avançaient ; et dans la poursuite de leur ouvrage, ils découvri-

(1) Dom Germain MILLET.

(2) D. DOULET, *Antiquités de Saint-Denis*.

rent quelques tombeaux dont on ne reconnut que celui de l'abbé Antoine de la Haye, par une inscription qu'on y trouva. Enfin, après avoir poussé environ sept toises et demie, les ouvriers arrivèrent à l'ancien caveau ; de sorte qu'il a été aisé d'y joindre, par ce corridor de communication, un caveau spacieux qui occupe aujourd'hui, dessous le chevet, l'ancienne crypte où estoient autrefois les corps des saints martyrs. La place est de neuf toises de long sur environ deux toises et demie dans sa plus grande largeur. » La reine Marie-Thérèse était morte le 30 juillet 1683 ; le nouveau caveau fut béni le 31 août suivant.

L'entrée du caveau des cérémonies fut conservée dans son état primitif ; elle était recouverte de dalles qu'il fallait lever chaque fois qu'un corps devait être inhumé en ce lieu ; un escalier de pierre conduisait jusqu'au sol du souterrain. Aussitôt que la sépulture nouvelle eut été disposée, on y transporta tous les cercueils qui avaient été entassés provisoirement dans le premier caveau, à l'exception de celui de Louis XIII, laissé sur la dernière marche de l'escalier, où il devait attendre qu'un nouveau cercueil de roi vint prendre sa place. Le même usage (1) fut suivi lors de l'inhumation de Louis XIV et de celle de Louis XV ; ce dernier prince n'était encore qu'au seuil de son sépulcre quand les violateurs de tombeaux s'emparèrent de son cadavre.

Les cercueils des rois et des reines étaient rangés sur le côté méridional du grand caveau, les pieds tournés vers l'occident. Ceux des princes et princesses se trouvaient du côté du nord ; ils étaient placés en travers, les pieds vers le sud. En 1793, les profanateurs, craignant de ne pouvoir qu'à grand-peine extraire les cercueils par l'entrée ordinaire, prirent le parti de percer le mur du caveau du côté du collatéral de la crypte ; c'est par là que s'écoulèrent tous les corps, Henri IV le premier, et Louis XV le dernier de tous. L'ouverture fut pratiquée entre deux colonnes, en face de la chapelle terminale de la crypte.

Un des premiers soins des architectes de Napoléon fut de réparer le caveau des Bourbons, et de le disposer pour la sépulture des membres de la famille impériale. Ils en reportèrent l'entrée à la brèche par laquelle les hommes de 1793 y avaient pénétré. Nous avons entendu rapporter, par des personnes employées dès lors aux travaux de l'église, qu'un lieu particulier était assigné à l'embaumement des corps qui se serait fait à Saint-Denis ; une table de marbre noir aurait été préparée pour cette opération, ainsi qu'un grand vase de même marbre, qui sert aujourd'hui de reliquaire postiche dans l'église haute, sous l'autel consacré à saint Maurice.

Les Bourbons, rétablis sur leur trône,

(1) Les faits que nous avons rapportés prouvent que cette coutume n'avait pas une origine plus ancienne.

furent murés la porte impériale, témoin de l'exhumation de leur race tout entière, et maintenant, comme avant la révolution, l'ouverture du caveau existe dans le croisillon du midi, recouverte de trois dalles en pierre de liais, presque au pied d'un autel où se célèbrent des messes de fondation pour les rois et princes défunts.

Quelques travaux furent exécutés il y a quelques années dans le caveau royal ; nous eûmes alors la faculté d'y descendre. L'escalier se compose de quatorze marches, dont la dernière porte une épaisse grille de fer. Au pied des degrés, à main droite, le cercueil de Louis XVIII, recouvert d'un velours noir à croix d'argent, qui tombe en lambeaux, est posé sur des tréteaux de fer ; au-dessous du cercueil, un vase de cuivre renferme les entrailles. C'est là l'ancien caveau des cérémonies. Pour parvenir au grand caveau, il faut suivre l'étroit passage creusé en 1683, qui se dirige d'abord vers le nord et tourne après vers l'est. Il est voûté en ogive. Un peu avant le point où il se termine, il présente de chaque côté un retrait qui élargit l'espace. Toute l'architecture du grand caveau a été modifiée. La voûte, disposée en berceau, ne conserve aucune trace de sa décoration première ; on y a fait peindre au centre un écusson aux armes de France et de Navarre ; et, comme si dans cette malheureuse église de Saint-Denis il n'était possible de rien faire de bien, on a eu la maladresse d'intervertir l'ordre dans lequel doit être placé le blason de chacun des deux royaumes.

Les parois présentent encore les restes d'une arcature cintrée pareille à celle dont nous avons déjà vu quelques fragments dans le collatéral de la crypte. Les arcs ont pour supports de petites colonnes dont les chapiteaux sont historiés de personnages. L'obscurité du lieu et la difficulté de s'approcher des murs en avant desquels s'élèvent les barres de fer destinées à porter les cercueils, ne nous ont pas permis d'examiner d'une manière suffisante les sujets des sculptures. Si nous pouvions en croire des dessins recueillis par M. Albert Lenoir et par M. Debret, ces chapiteaux représenteraient le Christ porté au temple, l'adoration des mages, la résurrection de Lazare, le jugement dernier, et plusieurs sujets bibliques tels que le sacrifice d'Abel et celui de Caïn, la mort d'Abel, le meurtre de Caïn par Lamech, la construction de l'arche, le déluge, le passage de la mer Rouge. L'examen de cette ornementation pourrait fournir des observations précieuses à la science de l'iconographie sacrée.

Les hôtes du caveau royal ne sont pas nombreux aujourd'hui. Bossuet ne pourrait plus dire comme aux obsèques de Henriette d'Angleterre : « Elle va descendre à ces sombres lieux, à ces demeures souterraines pour y dormir dans la poussière avec les grands de la terre, comme parle Job ; avec ces rois et ces princes anéantis parmi lesquels à peine peut-on la placer, tant les rangs

y sont pressés, tant la mort est prompte à remplir ces places »

Deux cercueils posés du côté du sud contiennent ce qu'on a cru retrouver des restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, dans le cimetière de la Madeleine, où leurs corps mutilés avaient été jetés dans des fosses profondes, entre deux lits de chaux vive. En face de ce roi et de cette reine, dont les têtes ont roulé sur un échafaud, gisent dans d'autres cercueils deux filles de France, mortes en exil, et un prince tombé sous le poignard. A côté du père assassiné, deux pauvres enfants, qui ont à peine vécu quelques heures, sont ensevelis dans des cercueils petits comme des berceaux. Ces morts ont porté les noms de Victoire et d'Adélaïde de France, et de Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry ; des deux enfants un seul eut le temps de recevoir un nom ; c'était une fille destinée à devenir princesse ; elle fut appelée mademoiselle d'Artois.

La vue de ces cercueils réveille des pensées si lugubres, et rappelle de si épouvantables infortunes, qu'au milieu d'eux nous éprouvions une douleur amère et un sentiment de terreur profonde. Au lieu des souvenirs de la gloire et de la splendeur royales, il n'y a ici que des images d'échafaud, de meurtre et de bannissement. Les derniers morts de la grande race des Bourbons n'auront pas même place dans cette funèbre réunion de famille. Le frère de Louis XVI et de Louis XVIII, ce noble et malheureux vieillard, exilé encore une fois au moment où il allait mourir, repose avec son fils aîné loin de la tombe de ses pères. Mais peut-être sur la terre étrangère leurs cercueils, mieux respectés que sous les voûtes de Saint-Denis, n'ont-ils pas à redouter le traitement fait aux restes de Henri IV et de Louis XIV.

Au fond d'un hémicycle qui termine le caveau royal du côté de l'orient, une petite armoire en pierre, fermée d'une mauvaise grille en fonte, et portée sur deux colonnettes à chapiteaux du XIII^e siècle, contient quelques parcelles des corps de Henri IV, de Marie de Médicis et de Louis XIV ; deux cœurs, qui proviennent de l'ancienne église de la maison professe des Jésuites, à Paris, et qui ont été recueillis comme ceux de Louis XIII et de Louis XIV ; quelques débris dont l'origine n'est pas connue, et enfin le cœur de Louis XVIII. Ces restes, renfermés dans des boîtes de plomb et de vermeil, ont été déposés là dans les derniers jours du mois de juillet de l'année 1846.

L'aspect du caveau royal est triste et misérable. Le jour n'y pénètre jamais ; l'air n'y circule point, et l'humidité couvre le sol d'une végétation fétide ; la rouille ronge les tréteaux de fer ; les planches des cercueils se disjoignent et pourrissent ; les enveloppes de velours et d'argent sont réduites en morceaux. L'armoire construite il y a peu d'années, pour les débris arrachés à la profanation de 1793, est d'une mesquinerie indécente.

Les travaux exécutés dans ce caveau depuis le commencement de notre siècle, ont

amené quelques découvertes curieuses. En 1814, à peu près au-dessous du maître-autel de l'église haute, on rencontra un cercueil de pierre dans lequel étaient les restes d'un cadavre qui avait été enveloppé de bandellettes et d'étoffe d'or, dont quelques lambeaux existaient encore. Ce cercueil ne fut ouvert que par un bout ; on ne chercha pas à l'extraire, dans la crainte de faire crouler le mur où il se trouvait engagé. Peut-être renfermait-il le corps d'un de ces anciens abbés, dont les sépultures furent découvertes, en 1683, par les ouvriers qui creusèrent la galerie souterraine. On a trouvé encore les fragments de plusieurs tombes mutilées, un morceau de marbre sculpté qui paraît avoir fait partie d'un sarcophage antique, des poteries et des tuiles romaines, enfin une portion de muraille disposée en hémicycle, qui pourrait avoir appartenu à quelque une des premières églises érigées en ce lieu par sainte Geneviève ou par Dagobert.

D'autres caveaux voisins du caveau royal, mais dans lesquels on peut pénétrer par le collatéral de la crypte, renferment les cercueils de Louis VII, de Louise de Lorraine, femme de Henri III, du prince de Condé, mort en 1818, du duc de Bourbon, père de l'infortuné duc d'Enghien ; les ossements qui furent retrouvés en 1817, dans les fosses de la cour des Valois, où la révolution avait jeté tous les rois ; et quelques-uns de ces grands cercueils de pierre dans lesquels étaient inhumés les rois jusqu'à la fin du XIV^e siècle. Nous donnerons de plus amples détails sur ces caveaux à mesure qu'ils se rencontreront sur notre passage, dans le parcours de la partie de la crypte où sont rangés les monuments.

Nous suivrons, pour la description des monuments, l'ordre dans lequel ils sont placés, et qui est à peu près l'ordre chronologique. C'est, comme nous l'avons dit, par une porte ouverte sur le croisillon septentrional de l'église, qu'on doit entrer dans la partie accessible de la crypte. Les quatre premières salles contiennent les monuments des rois et reines des deux premières dynasties.

I. — Le couvercle de tombeau en marbre (1) qui se présente du côté gauche, à l'entrée de la crypte, a été découvert dans l'église de Saint-Germain des Prés (2). La description que donne Montfaucon d'un tombeau trouvé, en 1704, dans la fouille faite pour les fondations du nouveau maître-autel de cette abbaye, s'applique parfaitement au débris que Saint-Denis en a recueilli.

Montfaucon pensait que le tombeau pouvait renfermer le corps du roi Chérebart ; il demanda qu'on en fit l'ouverture, mais

(1) *Musée des monuments français*, n° 424.

(2) Nous prévenons le lecteur qu'il doit regarder comme ayant appartenu de tout temps à l'église de Saint-Denis, les monuments dont l'origine n'est pas indiquée ou discutée par nous.

dictins, qui était présent à cette découverte, défendit de toucher au cercueil, dans la crainte qu'il ne fût dépouillé, comme l'avaient été d'autres tombeaux ouverts dans la même église en 1645. De nouvelles recherches furent faites en 1799, par le directeur du Musée des monuments français, assisté de deux anciens religieux de Saint-Germain. On retrouva le même tombeau à la place indiquée par Montfaucon, c'est-à-dire, à environ deux mètres au-dessous de l'ancien autel. C'était un cercueil en pierre de Saint-Leu, long de six pieds, et fermé par un couvercle de marbre qui devait être beaucoup plus ancien que le cercueil lui-même. Un corps réduit à l'état de squelette reposait dans ce tombeau; il avait les pieds tournés vers l'orient; son vêtement, qui se composait d'un manteau et d'une tunique de laine enrichis d'ornements en broderie, existait en grande partie; sa chaussure en cuir s'était aussi conservée; près du mort, à son côté droit, avait été déposée une espèce de crosse en bois de coudrier, presque aussi longue que le cercueil, et surmontée d'une petite traverse d'ivoire travaillée à jour. L'examen de ces précieux attributs donne la preuve que le tombeau renfermait les restes, non pas d'un roi, mais d'un des abbés du monastère; on se crut autorisé, par l'étude de l'ancienne disposition des tombeaux de l'église, à considérer cette sépulture comme celle de Morard, mort en 1014, après avoir reconstruit une partie de son église abbatiale. D'autres savants prétendirent que si le cercueil datait du xi^e siècle, le couvercle de marbre pouvait bien provenir du tombeau de Chérebent, et qu'il était certainement contemporain de ce prince. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la sculpture de ce marbre paraît en effet antérieure à la mort de l'abbé Morard; mais nous nous garderons bien d'affirmer qu'elle date du vi^e siècle. Des tombeaux de ce genre ont été sculptés dans le midi de la France pendant plusieurs siècles, et souvent on leur a attribué un âge qu'ils étaient bien loin d'avoir réellement.

La forme de ce vieux marbre est prismatique; des écailles en relief en couvrent tous les fonds; sur celui des deux grands côtés qu'on peut seul voir, l'autre se trouvant tourné vers le mur, des pampres de vigne sortent d'un vase et s'enroulent jusqu'aux angles; des feuillages et des rinceaux décorent les petits côtés. Ce n'est plus le cercueil de Morard que recouvre cette sculpture; elle est posée sur un socle de pierre grattée à neuf (1).

II. *Tombeau de Clovis I^{er}*. — Millin rapporte, dans la description qu'il a faite de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris (*Anti-*

(1) Pour la description des objets trouvés dans le cercueil, V. la *Description du musée des monuments français*, par Alex. LENOIR, et la *Statistique monumentale de Paris*, par Albert LENOIR.

au-dessus de la sépulture de Clovis, au milieu du chœur de l'église conventuelle, avait été refait en marbre blanc au xvii^e siècle, par les soins du cardinal de la Rochefoucault, à la place d'un ancien monument de pierre, mangé et difforme d'antiquité, suivant les expressions du P. Dubreuil. La statue de marbre aura été brisée par les révolutionnaires; mais la vieille effigie de pierre dont elle avait usurpé les droits, s'est retrouvée dans l'abbaye (1), et tient aujourd'hui, à Saint-Denis, le premier rang de la série de nos rois.

La figure, tous ses accessoires, et le lit qui la supporte, ont été taillés dans un seul bloc de pierre. Le travail en est lourd et dépourvu de finesse, bien que le style de la sculpture en fixe l'exécution aux dernières années du xii^e siècle, ou au commencement du siècle suivant. Il arrive souvent que les statues de cette époque nous paraissent d'une longueur et d'une maigreur excessives; celle-ci pèche par le défaut contraire, elle est épaisse et courte.

Une couronne, ornée de pierreries et surmontée de fleurons qui ont été cassés, entoure la tête du roi appuyée sur un coussin. Les cheveux sont longs et tombent sur les côtés, la barbe est entière, la proportion de la tête et du visage est exagérée en grosseur. Une tunique, serrée par une ceinture et attachée au cou par une large boucle ronde, couvre le corps. Une escarcelle pend au côté droit par un double cordon. Un long manteau complète le costume; il est ouvert en avant et retenu par une attache transversale. Le sceptre, posé dans la main droite, est une restauration moderne. La main gauche se relève sur la poitrine, et s'arrête à l'attache du manteau. La chaussure, fortement échan-crée par-dessus, laisse une grande partie du pied à découvert. Des traces de coloration existent sur différentes parties du vêtement, surtout dans les plis qui ont été fouillés le plus profondément. Un lion, d'un travail barbare, couché sur le flanc gauche, soutient docilement sur son dos les deux pieds de Clovis. Pour rassurer le lecteur à l'égard de l'authenticité de cette statue, moins ancienne, d'ailleurs, d'environ six cents années que le personnage qu'elle représente, nous ajouterons qu'elle est parfaitement conforme à celle de vieilles gravures, qu'on peut consulter dans les ouvrages du P. Dubreuil et du P. Montfaucon. Comme toutes les figures couchées et les pierres tombales que nous rencontrerons ici jusqu'au règne de saint Louis, la statue de Clovis repose sur un socle de pierre, haut d'environ deux pieds, sur le devant duquel est incrusté un petit morceau de marbre noir, qui porte le nom et la date de la mort du prince. Tous ces socles ont été construits d'après un modèle uniforme.

Sur une large table de pierre appliquée à la muraille, au-dessus du tombeau, on a re-

(1) *Musée des monuments français*, n^o 9.

produit, en petits caractères gothiques du autrefois à Sainte-Geneviève, en l'honneur
xiv^e siècle, une épitaphe latine qui se lisait de Clovis :

Hic est illustrissimus rex Ludovicus qui et Clodoveus ante baptismum est dictus
Francorum rex quintus sed verus Christianus qui ab Anastasio imperatore consul et Augustus est creatus
Hunc sanctus Remigius baptisavit et in baptismate ejus angelus ampullam sacri chrismatis detulit
Vi Aquitania Arianos expulit et totam illam terram usque ad montes Pirenæos subjugavit
Huic per Viennam fluvium cervus miræ magnitudinis viam ostendit
post quem (1) rex ac milites vadum transierunt et in ejus adventu muri Angolismæ civitatis corruerunt
Alamanniam Turingiam et Burgundiam tributarias fecit et terram adjacentem transivit
Parisiis sedem regni constituit ecclesiam istam fundavit in honore apostolorum Petri et Pauli
monitis sanctissimæ et non satis commendandæ Clotildis uxoris suæ et beatæ Genovefæ
quam sanctus Remigius dedicavit in qua post laudabilia opera rex sepultus est
a quatuor filiis suis regibus Theodorico Clodomiro Childeberto et Clotario
Anno Domini v. XIII regni sui xxx

« Le roi Clovis, dit Grégoire de Tours, mourut à Paris et fut enseveli dans la basilique des Saints Apôtres (2), qu'il avait lui-même construite avec la reine Clotilde. Or, il quitta ce monde cinq ans après le combat de Vouillé. Le nombre total des années de son règne fut de trente. Il a vécu en tout quarante-cinq ans. De la mort de saint Martin à celle du roi Clovis, qui arriva la onzième année de l'épiscopat de Licinius, évêque de Tours, on compte cent douze ans. »

Le fameux Hincmar assure qu'au même moment où Clovis mourut à Paris, saint Remy, alors à Reims, fut instruit de cet événement par révélation de l'Esprit-Saint, et l'annonça aux personnes qui se trouvaient près de lui.

Clovis a été représenté très-souvent dans nos monuments, soit en sculpture, soit en peinture ; mais ce n'est pas une raison de croire que nous possédions son portrait. On le trouve plusieurs fois sculpté avec saint Remy, à la cathédrale de Reims. Nous avons vu sa Vie, son baptême, ses exploits peints dans plusieurs églises d'Italie.

A Rome, des fresques à la gloire de Clovis et de saint Remy couvrent tous les murs d'une chapelle de l'église de Saint-Louis des Français. Raphaël Vanni a peint, à Sienne, dans l'église de la Trinité, d'un style grandiose, la victoire de Clovis sur Alarie. Le baptême de Jésus-Christ, celui de Constantin et celui de Clovis, ont été même quelquefois sculptés ensemble ; c'était une manière ingénieuse de rappeler à la fois le salut du monde entier, la défaite du paganisme impérial, et la conversion de ces redoutables Francs, qui sont devenus les fils aînés de l'Eglise.

III et IV. *Prétendues statues de Clovis et de Clotilde* (1). -- Au fond du premier caveau, dans les angles, s'élèvent deux statues en pierre, longues, minces, d'une exécution parfaite et d'une gravité remarquable, qui proviennent de la façade principale de l'ancienne église de Notre-Dame, à Corbeil (2). Nous ne pouvons admettre que M. Lenoir ait parlé sérieusement, quand il a dit que ces figures dataient du vi^e siècle, et qu'il s'est efforcé d'y trouver la véritable ressemblance de Clovis et de Clotilde. Aujourd'hui, il ne peut être douteux pour personne qu'elles appartiennent au xii^e siècle. Des savants, de premier ordre sans doute, mais qui n'avaient étudié l'archéologie que dans les livres, et qui dissertaient sur les monuments, souvent sans les avoir vus, se figuraient, il n'y a pas longtemps, que nos églises étaient remplies de statues mérovingiennes, tirées des églises primitives rebâties aux xii^e et xiii^e siècles ; ils en voyaient à Saint-Germain des Prés, à la cathédrale du Mans, à Notre-Dame de Paris, à Saint-Denis, à Saint-Benigne de Dijon, à la cathédrale de Chartres, et c'étaient toujours les portraits, les plus exacts du monde, de quelques rois ou empereurs français.

L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, n'a fait qu'une simple mention des six statues placées à la grande porte de Notre-Dame de Corbeil, entre lesquelles il remarqua surtout celle d'une reine ; il ne se doutait certainement pas de l'importance historique qu'on devait chercher à leur attribuer un jour. En leur assignant pour date la fin du xi^e siècle, il n'était pas très-loin de la vérité.

Comme celles du grand portail de Chartres,

(1) *Musée des Monuments français*, n^o 9 bis.

(2) Les habitants de Corbeil qui, pendant la révolution, avaient vu vendre la châsse de leur patron dont le prix fut employé à l'acquisition d'une guillotine, ont laissé démolir le magnifique portail de Notre-Dame. On en peut voir des fragments admirables dans le parc de Montgermont, près de Pringy, sur la route de Fontainebleau. Voyez au tome I^{er}, col. 595, la monographie de cette belle église, par M. PISARD, extraite de la *Revue archéologique* de M. Leloux.

(1) Le graveur a commis un non-sens qui n'a pas été rectifié, en écrivant *postquam*.

(2) On sait que cette église prit dans la suite le nom de Sainte-Geneviève, dont elle renfermait le tombeau. Elle a été détruite ; la rue Clovis passe sur son emplacement. M. Albert Lenoir donne, dans la *Statistique monumentale de Paris*, le dessin de plusieurs tombes d'une extrême antiquité qui furent découvertes à l'époque de la démolition de l'édifice.

avons parlé, qui, sur un corps de femme, portait une tête d'homme. Depuis qu'on a rendu à la tête son nom de Clovis II, en la reportant sur un corps masculin, on aurait dû rectifier également le titre attribué à la copie.

Les deux bustes ont pour supports des chapiteaux très-curieux. L'un, exécuté en pierre et provenant d'une église de Saintes, représente des griffons quadrupèdes et des oiseaux qui cherchent à s'entre-dévorer; des cordons nattés et entrelacés couvrent le tailloir; cette sculpture du xii^e siècle a été donnée, en 1817, à la basilique de Saint-Denis, par M. Jacquemard, antiquaire. L'autre chapiteau est en marbre blanc; nous en ignorons l'origine. On assure qu'il avait été porté de Saint-Denis aux Petits-Augustins. Le style du travail accuse au moins le xi^e siècle. Nous y voyons sculpté un sujet que les artistes romans ont singulièrement affecté, Daniel dans la fosse aux lions. Le prophète assis, la tête appuyée sur la main gauche, semble sommeiller paisiblement, entre deux lions énormes auxquels le sculpteur s'est efforcé de donner un aspect effrayant. Il est très-rare de trouver, dans le nord de la France, des sculptures de cette époque travaillées en marbre. Les deux chapiteaux surmontent de mauvaises colonnes modernes en pierre, de forme octogonale, sur lesquelles on a reproduit les monogrammes de Dagobert et de Nantilde, tels qu'ils existent dans nos plus anciens monuments de paléographie.

XVI. *Childéric II* (1). — La tombe gravée de ce prince, extraite de Saint-Germain des Prés, a été refaite en 1656, comme celles de Clotaire II et de Bertrude. Elle leur est égale en importance archéologique. L'artiste a donné à la figure une pose pleine de manières et de prétention. L'inscription qui se lit autour du personnage n'en contient que le nom et le titre :

Hic iacet Childericus II. Francorum rex.

XVII. *Frédégonde* (2). — C'est au-dessus du monument de Childéric II qu'a été relevée contre le mur la tombe en mosaïque de la reine Frédégonde. Dans son nouvel emplacement, elle se trouve exposée de manière à ce que l'œil en puisse saisir facilement les moindres détails. Mais on a malheureusement profité de cette translation pour faire subir à la mosaïque un raccommodage inutile et même déplorable (3). Les Bénédictins, et après eux bien des antiquaires de la vieille école, ont pensé que la tombe était contemporaine de la reine dont elle recouvrait la cendre. Un examen minutieux du monument nous a donné la conviction qu'il avait dû être rétabli dans le même temps que celui de Childébert, c'est-à-dire au xi^e siècle. Rappelons-

(1) *Musée des monuments français*, n^o 427.

(2) *Musée des monuments français*, n^o 7.

(3) Restauration faite en 1841 et 1842.

nous que les Normands avaient saccagé, incendié et presque entièrement détruit le monastère de Saint-Germain des Prés. Nous sommes d'ailleurs persuadé qu'on ne trouverait pas un autre monument analogue qui ait appartenu au vi^e siècle, tandis que du xii^e siècle il en reste plusieurs, dont la matière et le style ont le plus grand rapport avec celui-ci (1).

La tombe de Frédégonde est plus étroite aux pieds qu'à la tête. Elle se compose d'une table en pierre de liais, sur laquelle on a fixé, par incrustation et au moyen d'un enduit, une mosaïque formée de très-petits morceaux de porphyre, de serpentine et de marbre blanc. De minces filets de cuivre insérés entre les cubes de marbre, dessinent sur la bordure, qui encadre l'effigie, des rosaces variées de formes et de couleurs. La reine est représentée couchée et vêtue d'un costume de cérémonie. La tête, les mains et les pieds, qui ressortent en pierre lisse sur le fond et sur les vêtements colorés, étaient sans doute destinés à être peints. Nous prions le lecteur de ne tenir aucun compte des belles phrases qu'on a écrites pour exprimer le mouvement d'horreur dont le mosaïste aurait été saisi au moment où il se disposait à transmettre à la postérité les traits de cette femme si ambitieuse et si cruelle.

La couronne simulée en pierreries est rehaussée de trois petits fleurons à trois feuilles chacun, dans lesquels certains auteurs ont cru découvrir le principe de la fleur de lis. Le sceptre placé dans la main droite se termine par un fleuron à cinq feuilles. La reine porte deux robes de longueur inégale; une ceinture à bouts pendants retient à la taille la robe de dessus. Un ample manteau jeté sur les épaules et descendant sur les bras, trouve pour attache, au milieu de la poitrine, une agrafe richement montée. Des filets de cuivre marquent encore ici les contours, les plis, la trame, les bordures des étoffes et les diverses parties du vêtement. Il est facile de voir que le mosaïste a rencontré dans son travail de grandes difficultés; ses draperies sont d'une sécheresse et d'une raideur qui n'existent point dans les sculptures de la même époque.

Avant de quitter, pour ne plus y revenir, les tombeaux tirés de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, nous emprunterons à l'histoire (2) de cette illustre église quelques détails sur les sépultures des rois mérovingiens. Elles furent retrouvées et ouvertes à plusieurs reprises, à l'époque des changements que les religieux firent faire à la décoration de leur chœur et de leur maître-autel, dans les xvii^e et xviii^e siècles. Mont-

(1) Entre autres, la tombe en mosaïque de l'évêque d'Arras, Frumaldus, mort en 1180, et une autre trouvée dans les ruines de l'abbaye de Saint-Bertin, avec la date de 1109.

(2) *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, par dom Jacques BEUILLART.

faucon pense qu'à défaut de luxe extérieur elles renfermaient de grandes richesses accumulées autour des restes de chaque roi défunt. Il rapporte, à l'appui de son opinion, qu'en 1645 des ouvriers employés aux réparations du chœur, découvrant un tombeau qui fut reconnu pour celui de Childéric II, un religieux s'appropriâ, pour les vendre, plusieurs objets précieux trouvés dans le cercueil, et que plus tard, au moment de sa mort, touché de repentir, il laissa par compensation à l'abbaye treize mille livres, qui servirent à payer le prix des nouvelles orgues. Le chiffre de la restitution prouve surabondamment combien devait être opulente la dépouille du roi Childéric. En 1653, on trouva, dit D. Boullart, « des corps entiers et dans leur situation naturelle, enveloppés dans des suaires de linge, de soie, d'étoffes précieuses ; d'autres enterrés sous des vêtements et chaussez ; ce que l'on reconnut par leurs bottines de cuir (1), que l'on trouva assez entières. Les tombeaux les plus considérables furent ceux du roy Childéric II, de Bilihilde, son épouse, et du jeune Dagobert, leur fils, qui furent tuez par Baudillon, dans la forêt de Livri. On trouva ces tombeaux dans le chœur, à deux ou trois pieds du gros mur du clocher septentrional ; celui du jeune Dagobert était posé sur celui de sa mère. » Les religieux s'étant aperçus que ces tombeaux avaient été violés une première fois, les ouvriers avouèrent le fait de la spoliation commise en 1645 ; il déclarèrent qu'à cette époque le cercueil du roi contenait une toile d'or qui couvrait le visage du mort, un grand passement d'or servant de diadème, des éperons et une ceinture enrichis d'ornements d'argent, et que la reine était parée de vêtements somptueux. Les voleurs avaient cependant oublié une boucle de baudrier en or et quelques petites plaques d'argent sur lesquelles était gravée la figure d'un serpent à deux têtes. Les religieux recueillirent aussi quelques objets dont les spoliateurs avaient dédaigné de s'emparer ; une épée rouillée, de longs bâtons de coudrier qui pouvaient avoir servi de sceptres, des morceaux de liège et de cuir provenant des chaussures, un grand vase de verre, au fond duquel il restait quelques parfums, et des herbes aromatiques qui avaient été réunies en faisceau et placées en forme de coussin, sous la tête de Bilihilde (2). En nettoyant le cercueil de Childéric, on trouva ces mots gravés à côté de sa tête :

Childr rex.

Les Bénédictins firent envelopper de linges

(1) Guillaume DURAND, dans son *Rational des divins offices*, prétend que les fidèles doivent être inhumés avec des chaussures aux pieds, en signe de ce qu'ils sont tout prêts à paraître au jugement.

(2) Voy. pour plus de détails dom BOUILLART et LEGRAND D'AUSSY, ouvrages déjà cités.

Frédégonde, de Clotaire II, de Bertrude, de Childéric II, de Bilihilde et de Dagobert, qui furent inhumés ensuite chacun dans un cercueil séparé. Les tombeaux de ces princes ont certainement été ouverts de nouveau pendant la révolution. Les grands et funestes travaux de restauration faits à Saint-Germain des Prés, il y a environ vingt-cinq ans, auront nécessairement amené encore la découverte de plusieurs sépultures, il fallut alors en effet fouiller tout le sol pour rétablir les fondations des piliers. Il ne nous a pas été possible jusqu'à présent de nous procurer des renseignements d'une authenticité suffisante sur la destruction des tombeaux de Saint-Germain, en 1793, ni sur le sort des objets qui ont pu être trouvés depuis dans cette église.

Il existait des tombeaux, non pas seulement dans l'église, mais dans le cloître, dans les chapelles et dans bien d'autres endroits du monastère. En 1643, le jour du vendredi saint, un cercueil de pierre fut trouvé près du mur de l'église, dans le préau du cloître. Il renfermait des ossements rangés dans leur situation naturelle, une lampe de cuivre et une croix du même métal sur laquelle était un crucifix (1). Deux inscriptions en lettres romaines onciales, mais inégales et entrelacées, étaient, l'une gravée sur le couvercle du cercueil, l'autre écrite au dedans, avec du vermillon. Le mort disait à ceux qui découvriraient son sépulchre :

Tempore nullo volo hinc tollantur ossa Ilperici.

La formule intérieure était suppliante, comme si le mort voulait recourir à la prière pour émuouvoir les profanateurs que l'expression impérieuse de sa volonté n'aurait pas arrêtés :

Precor ego Ilpericus non auferantur hinc ossa mea.

XVIII. *Clovis II* (2).—« Le tombeau de Clovis II n'est que de pierre, ny l'effigie aussi, non plus que tous les autres qui ont été ensevelis en cette royale église depuis luy jusques à Philippe III, fils et successeur de S. Loys, auquel on en fit un de marbre. Car auparavant on ne faisait point de sépulture de marbre, ains de pierre, comme il appert en celui de Clovis, premier roy chrestien de France, qui est à Sainte-Geneviève. . . . Néanmoins, tous les anciens sépulchres de cette église qui sont seize en nombre, ne laissoient pas d'estre très-beaux, pour le temps d'alors ; car toutes les effigies estoient peintes en fond d'azur, et semées de fleurs de lys d'or, comme on en voit encore les vestiges en plusieurs, et spécialement en ceux qui sont au-dessous de Hugues Capet, où on peut encore voir et de l'azur,

(1) Il ne faut pas s'étonner de la présence d'un crucifix dans un tombeau mérovingien. Grégoire de Tours nous apprend, que de son temps, on représentait le Sauveur sur la croix, ce qui ne s'était pas fait dans l'origine du christianisme.

(2) *Musée des monuments français*, n° 10.

se peint sur la physionomie calme et souriante de la reine. Un voile couvre la tête et tombe gracieusement de chaque côté du visage. La couronne est garnie de fleurons. Une longue robe enveloppe chastement le corps; elle descend presque jusqu'au bout des pieds; de petites roses en décorent la ceinture. Un sceptre à pomme de pin est placé dans la main gauche; la droite se joue avec l'attache du manteau, dont les larges plis accompagnent noblement la statue. Une escarcelle qu'un double cordon relie à la ceinture de la robe, pend sur le côté gauche; la présence de cet accessoire qui, dans les anciennes gravures, distingue l'effigie de Berthe de celle de l'impératrice Ermentrude, n'avait pas empêché les architectes de transposer les noms des deux princesses.

Les épitaphes de Pépin et de Berthe sont ainsi conçues :

Pipinus rex pater Caroli Magni
Bertha regina vxor Pipini regis.

Il n'est pas juste que la gloire de Pépin s'efface aussi complètement devant celle de son fils Charlemagne.

XXII, XXVII. Les empereurs carlovingiens. — Napoléon, qui fondait une seconde dynastie impériale, voulut que des honneurs particuliers fussent rendus, dans l'église de Saint-Denis, aux empereurs de la dynastie carlovingienne. La statue de Charlemagne en marbre devait s'élever sur une colonne qu'auraient environnée à sa base les effigies en pierre de cinq autres empereurs, qui furent en même temps rois de France. Le monument projeté n'a pas été construit; mais les six statues qui avaient été immédiatement sculptées, existent et tiennent maintenant leur rang dans la série chronologique des rois. Elles sont posées debout contre les murs de la crypte, en arrière des figures couchées sur les tombeaux. La statue de Charlemagne a été exécutée par Gois; celle de Louis le Débonnaire, par Bridan; celle de Charles le Chauve, par Foucou; celle de Louis le Bègue, par Deseine; celle de Charles le Gros, par Gaule, et celle de Louis d'Outre-mer, par Dumont (1). Nous sommes fâchés de le dire, mais ces figures impériales nous paraissent pitoyables. Nous conseillons au lecteur de comparer l'œuvre des sculpteurs que nous venons de nommer, choisis entre les plus célèbres de l'époque napoléonienne, membres de l'Institut, chevaliers de la Légion d'Honneur, avec les statues taillées par les imagiers inconnus du temps de saint Louis; il ressortira de ce rapprochement un enseignement utile. Il nous est arrivé plus d'une fois d'être témoin de l'étonnement de certains détracteurs du XIII^e siècle, de leur désappointement même

(1) Nous ignorons pour quelle raison Louis d'Outre-mer est compté ici parmi les empereurs; il ne porta jamais que le titre de roi.

et de leur mauvaise humeur, quand nous leur signalons ici l'évidente infériorité de ces sculptures modernes, dépourvues de tout style comme de toute originalité.

Si les auteurs des six statues impériales avaient du moins pris la peine de consulter les manuscrits de nos bibliothèques, les mosaïques et les peintures de Rome, les tableaux et les reliquaires d'Aix-la-Chapelle (1), ils auraient pu produire des œuvres dans lesquelles le caractère des têtes et l'intérêt des costumes auraient compensé la pauvreté du dessin et l'indécision du ciseau. Mais il faut être doué déjà d'une espèce de génie, pour se rendre compte de ce qu'on ignore et pour savoir où l'étudier.

C'est avec orgueil que nous avons rencontré, dans les plus illustres basiliques de la capitale du monde chrétien, la glorieuse effigie de Charlemagne. Après mille ans et plus, le souvenir de ce qu'il a fait pour l'Eglise est encore vivant. Une salle tout entière du Vatican lui est consacrée. Les pontifes romains n'ont pas oublié, dans leur juste reconnaissance, de placer l'image de Pépin, le vainqueur des Lombards et le défenseur du patrimoine de saint Pierre, à côté de celle du fondateur du nouvel empire d'Occident.

XXVIII. Ermentrude (2). — Nous avons dit que les statues de Berthe et d'Ermentrude avaient été transposées à l'époque du premier classement, et nous avons indiqué à quel signe il était facile de les distinguer l'une de l'autre. L'erreur commise à Saint-Denis a passé au musée historique de Versailles, comme toutes celles que nous aurons à signaler encore. Le costume de l'impératrice Ermentrude ne diffère de celui de la reine Berthe que dans quelques détails de très-peu d'importance. Ces mots se lisent près de la statue :

Hermentrudis regina vxor Caroli Calvi.

XXIX, XXX. Louis et Carloman (3). — S'il fallait en croire la chronique de Saint-Denis, Louis aurait été *homs plains de toutes ordures et toutes vanitez*. Voici au contraire en quels termes s'expriment sur ce prince les *Annales de Metz* : « Tous les peuples des Gaules pleurèrent sa mort avec une extrême douleur. Il fut en effet homme de rare mérite, et défendit courageusement et virilement contre les incursions des païens le royaume qui lui était soumis. » Carloman mourut âgé de dix-huit ans, deux années environ après son frère Louis, c'est-à-dire en 884. Quelques personnes assurent, disent les *Annales de Metz*, que sa

(1) On apprendra avec intérêt que M. Albert Lenoir possède, dans son cabinet, un Charlemagne équestre en bronze, du IX^e siècle, provenant de l'ancien trésor de Saint-Etienne de Metz, où se conservent encore des vêtements qui ont appartenu à cet homme prodigieux.

(2) *Musée des Monuments français*, n^o 15.

(3) *Musée des Monuments français*, n^o 14.

mort fut causée par une blessure qu'il reçut, à la chasse, d'un serviteur qui portait son arme sans attention; comme le malheur était arrivé par le seul fait de l'imprudence de ce pauvre homme, le roi ne voulut pas en parler, dans la crainte de faire envoyer un innocent au supplice.

Les deux frères sont réunis sur un même tombeau. Louis, l'aîné, porte la barbe; Carloman, le plus jeune, est imberbe. Le sculpteur a traité ces statues *avec amour*, comme disent les Italiens; elles sont excellentes; l'apparence virile de l'une, la jeunesse charmante de l'autre produisent le plus heureux contraste. Louis est vêtu par dessus sa tunique, d'un grand manteau à manches pendantes, ouvert en avant; il a pour chaussure des bottes à tiges molles, à bouts pointus, sans talons. Comme Montfaucon l'a remarqué, le manteau de Carloman se rattache sur l'épaule droite au moyen de trois petits boutons. Cette dernière indication était précieuse; on n'en a pas tenu compte; aussi cette fois encore y a-t-il eu transposition de noms. Les restaurateurs de Saint-Denis ont vraiment joué de malheur; dès qu'une erreur était possible, ils s'empressaient de la commettre. L'épithète de Louis a donc été attribuée à Carloman et réciproquement :

Lvdovicvs rex filivs Lvdovici Balbi
Karlomannvs rex filius Lvdovici Balbi

Les détails de costume dont nous n'avons pas parlé reproduisent ceux des statues précédentes.

XXXI. *Carloman, roi d'Austrasie*. — Ce prince était frère de Charlemagne; il mourut en 771. Les annales du temps rapportent toutes qu'il fut inhumé à Reims, dans la basilique de Saint-Remy. Au siècle dernier, un sarcophage de marbre, à peu près semblable à celui de Jovin, se voyait dans le collatéral du chœur de cette église et passait pour le tombeau de Carloman. D'un autre côté on croyait, au XIII^e siècle, que le corps de Carloman reposait à Saint-Denis, puisque saint Louis lui fit ériger un monument. Quelques auteurs ont voulu expliquer cette contradiction en supposant une translation qui aurait eu lieu de Saint-Remy à Saint-Denis. Le fait de cette double sépulture n'en demeure pas moins obscur; les destructions de 1793 ne nous ont pas laissé les moyens d'en découvrir la solution.

La statue de Carloman a d'ailleurs éprouvé toutes sortes de vicissitudes. Le Musée des monuments français en avait fait un Charles le Chauve, et l'avait placée auprès de l'impératrice Ermentrude. A Saint-Denis elle a reçu un nouveau nom, celui de Henri I^{er}. On s'est procuré un Carloman d'emprunt, en faisant prendre un mou-
lage (1) sur une autre figure, puis on a

(1) Le plâtre paraît avoir été pris sur la statue du roi Eudes.

gravé dans le plâtre l'ancienne inscription :

Karlomannvs rex Filius Pipini.

Ce moulage a été lui-même surmoulé, et porte à Versailles le titre de Lothaire, l'avant-dernier roi de la seconde dynastie. Quelle complication d'erreurs!

XXXII. *Eudes (1)*. — Ce grand homme, qui était le digne fils de Robert le Fort, mérita la couronne pour avoir chassé les Normands des murs de Paris. Son règne fut de courte durée. Il recommanda en mourant aux grands et à tous les princes des Francs qu'il avait convoqués auprès de lui, au château de La Fère, de reconnaître pour roi le jeune Charles, véritable et légitime héritier du royaume; c'est ainsi que s'exprime la *Chronique de Saint-Bertin*. Eudes fut enterré à Saint-Denis, au milieu des autres rois.

Le costume, les attributs; la position du corps et des bras rappellent exactement la statue de Clovis II. Seulement les mains ne portent pas de gants; les fleurons de la couronne sont plus élevés et fouillés avec plus d'adresse; la barbe et les traits du visage ont été aussi mieux étudiés. La tête est fine, spirituelle et en même temps pleine de noblesse. L'inscription ne saurait être plus laconique :

Olo rex.

Nous sommes maintenant parvenus au collatéral et aux chapelles du chevet de la crypte. Là commence, pour ne plus finir l'immortelle et féconde dynastie de Hugues Capet.

XXXIII. *Hugues Capet (2)*. — Le père de cette race capétienne, illustre et magnifique entre toutes les races du monde, repose sur un modeste tombeau de pierre, comme les rois ses prédécesseurs. Son costume et ses attributs sont à peu près semblables à ceux du roi Eudes. L'épithète donne en trois mots le nom, le surnom et la qualité du prince :

Hvgo Capet rex.

Hugues mourut au château de Melun, le 24 octobre 996, et fut enseveli à Saint-Denis, auprès de son père Hugues le Grand. Voici, d'après le moine Helgaud (3), les dernières paroles qu'il aurait adressées à Robert, son fils et son successeur : « Bon fils, je t'adjure, au nom de la sainte et indivisible Trinité, de ne pas livrer ton âme aux conseils des flatteurs et de ne pas écouter les vœux de leur ambition, en leur faisant un don empoisonné de ces abbayes que jete confie pour toujours. Je désire également qu'il ne t'arrive point, conduit par la légèreté d'esprit ou ému par la colère, de dis-

(1) *Musée des monuments français*, n° 15.

(2) *Musée des monuments français*, n° 16.

(3) Nous avons suivi à peu près la traduction de M. Guizot, dans les textes tirés des historiens de nos premiers siècles.

traine ou enlever quelque chose de leurs biens. Je te recommande surtout de veiller à ce que, pour aucune raison, tu ne déplaies jamais à leur chef commun, le grand saint Benoît, qui est un accès certain auprès du souverain Juge, un port de tranquillité et un asile de sûreté après la sortie de la chair. » Les amis particuliers auxquels Hugues confiait le soin de la grandeur future de sa race, étaient la bienheureuse Marie, saint Benoît, Père et chef des moines, saint Martin, saint Aignan, et les victorieux martyrs Corneille et Cyprien. Mais il vénérât peut-être encore davantage le glorieux martyr Denis et l'illustre vierge Geneviève (1). La reine Adélaïde témoignait aux saints sa piété en brodant elle-même de riches ornements pour leurs églises. Elle fit pour Saint-Denis un ornement superbe, qui représentait le monde. Elle donna aussi au grand saint Martin une chape qu'elle avait travaillée en or pur. On y voyait, entre les épaules, la majesté du pontife éternel; les chérubins et les séraphins humiliant leurs têtes devant le dominateur de toutes choses; et, sur la poitrine, l'agneau de Dieu, victime de notre rédemption, placé entre les quatre animaux symboliques qui adoraient le Seigneur de gloire (2).

XXXIV, XXXV. *Restes des anciens rois.* — A côté de la statue de Hugues Capet, un arc à plein cintre, porté par d'antiques colonnes, donne entrée dans une salle vide, complètement obscure, d'où, par un étroit passage, vous pouvez arriver à l'ancien caveau du maréchal de Turenne. Là, sont déposés, derrière deux grandes tables de marbre noir couvertes d'inscriptions, les cercueils qui contiennent les débris retirés en 1817 des fosses de la cour des Valois. La table de marbre placée à main gauche porte les noms de dix-huit rois, de dix reines, de vingt-quatre princes ou princesses, de quatre abbés de Saint-Denis, et de sept autres personnages admis à l'honneur de la sépulture royale. Sur la seconde table, à main droite, on lit soixante-un noms; ce sont ceux de sept rois et de sept reines, et de quarante-sept princes ou princesses. Les inscriptions ne relatent que les personnages dont les corps furent exhumés au mois d'octobre 1793; elles ne font aucune mention de ceux dont les cendres avaient été profanées au mois d'août précédent, lors de la destruction des tombeaux. Les cercueils déposés à gauche contiennent les restes retrouvés dans la première fosse, où furent jetés les corps pendant les journées des 12, 14, 15 et 16 octobre; les ossements exhumés de la fosse qui reçut tous les autres corps, et principalement ceux de la famille presque tout entière des Bourbons, sont renfermés dans des cercueils placés sur la droite. Ce fut le 19 janvier 1817 que fut célébrée la grande cérémonie expiatoire de la

(1) HELGAUD, *Vie de Robert le Pieux.*

(2) *Id.*, *Ibid.*

église. Quelques erreurs existent dans les inscriptions. Ainsi on indique, comme transporté de Royaumont, le corps de Tristan, comte de Nevers, qui avait été inhumé à Saint-Denis en même temps que saint Louis, son père. A la suite des deux listes, il est écrit qu'elles ont été dressées d'après les ordres de Henri Evrard de Dreux, marquis de Brézé, baron de Berrie, grand maître des cérémonies de France.

De la salle qui précède l'ancien caveau de Turenne, on monte par sept ou huit marches à un autre caveau, qui contient deux cercueils de plomb couchés sur des tréteaux de fer. Les restes de Louis VII, extraits de l'église abbatiale de Barbeau, ont été recueillis dans un des cercueils. L'autre enveloppe le corps de Louise de Lorraine, femme de Henri III, qui avait été inhumée à Paris, dans l'église des Capucines de la place Vendôme, et que l'acquéreur de cet édifice fit déceintement porter, après la révolution, au cimetière du Père-Lachaise. Ce corps fut amené à Saint-Denis trois jours avant la solennité expiatoire dont nous venons de parler.

XXXVI, XXXVII. *Robert et Constance d'Arles* (1). — Le moine Helgaud nous a laissé un long et pathétique récit de la mort du roi Robert, nous en citerons quelques lignes : « Peu de temps après avoir reçu le saint et salutaire viatique du corps vivifiant de Notre Seigneur Jésus-Christ, Robert alla au Roi des rois, au Seigneur des seigneurs, et entra heureux dans les célestes royaumes. Il mourut le vingtième jour de juillet (1031) au commencement de la journée du mardi, au château de Melun, et il fut porté à Paris, puis enseveli à Saint-Denis, près de son père. Il y eut là un grand deuil, une douleur intolérable; car la foule des moines gémissait sur la perte d'un tel père, et une multitude innombrable de clercs se plaignait de leur misère que soulageait avec tant de piété ce saint homme. Un nombre infini de veuves et d'orphelins regrettait tant de bienfaits reçus de lui. Tous poussaient de grands cris jusqu'au ciel, disant d'une commune voix : « Grand Roi, Dieu « bon, pourquoi nous tuer ainsi en nous « ôtant ce bon père et l'unissant à toi ! » Ils se frappaient avec les poings la poitrine, allaient et venaient au saint tombeau, répétaient encore les paroles marquées plus haut, et se joignaient aux prières des saints afin que Dieu eût pitié de lui dans le siècle éternel. Dieu! qu'elle douleur causa cette mort. Tous s'écriaient avec des clameurs redoublées : « Tant que Robert a régné et « commandé, nous avons vécu tranquilles, « nous n'avons rien craint; que l'âme de ce « père pieux, ce père du sénat, ce père de « tout bien, soit heureuse et sauvée! qu'elle « monte et habite pour toujours avec Jésus-

(1) *Musée des monuments français*, n° 17.

« Christ, Roi des rois !..... Dans tout
« cela nous avons un grand sujet de douleur,
« en voyant qu'un tel et si grand homme
« repose sans une pierre ornée d'inscrip-
« tions, sans monument, sans épitaphe, lui
« dont la gloire et la mémoire ont été en
« bénédiction à toute la terre. »

Saint Louis répara envers le roi Robert la négligence des contemporains. Doublet nous apprend qu'à la fin du *xv^e* siècle, le tombeau de ce prince était encore enrichi de peintures bien conservées, et que des fleurs de lis d'or s'y relevaient partout sur l'azur des vêtements. Quelques traces de cette décoration se distinguent encore.

Le costume de Robert rappelle celui du roi Eudes ; la statue de Constance d'Arles présente aussi, quant à l'ajustement des vêtements, beaucoup de ressemblance avec celle d'Ermentrude. Indiquons seulement les différences. Robert porte la barbe et les moustaches plus courtes que ses prédécesseurs ; il a les pieds chaussés de bottes comme le roi Louis III. Des fleurs de lis remplacent les fleurons ordinaires sur la couronne de la reine Constance ; le voile de cette princesse encadre le visage, et ses deux bouts vont se rejoindre sur la poitrine ; la main gauche tient un petit livre de prières, et la droite se porte vers le lien du manteau. L'épitaphe a été rétablie :

Robertvs rex. Constantia regina vxor Roberti.

XXXVIII. Henri I^{er}. — La statue de ce prince paraît avoir été détruite en 1793 ; elle ne figure pas dans les catalogues des Petits-Augustins. Celle qui porte aujourd'hui le nom de Henri I^{er} n'est autre chose que l'effigie de Carloman, frère de Charlemagne (1). L'examen du costume ne nous fournit aucune observation que nous n'ayons déjà faite, au sujet des rois Eudes et Hugues-Capet. Voici l'inscription :

Henricvs rex filius Roberti.

XXXIX. Louis VI. — L'effigie de Louis le Gros avait eu le même sort que celle de Henri I^{er}. On en a refait une nouvelle à l'époque du rétablissement des tombeaux ; elle est composée d'un corps de plâtre moulé sur une des anciennes statues royales, et d'une tête de même matière inventée, par un sculpteur moderne, qui s'est évidemment proposé de justifier par l'ampleur de la face le surnom de *Gros* donné à Louis VI. L'inscription ancienne a été remise sur le plâtre :

Lvdovicvs Grossvs rex.

Nous regrettons vivement que l'espace dont nous pouvons disposer pour chaque personnage, ne nous permette pas de rapporter en son entier le beau passage de

l'histoire de Louis le Gros, dans lequel Suger nous peint les grands et nobles sentiments de ce prince aux derniers jours de sa vie. Nous en choisirons cependant quelques lignes : « Après avoir reçu en communion le corps et le sang de Jésus-Christ, le roi jetant loin de lui toutes les pompes de l'orgueil du siècle, s'étendit sur un lit de simple toile. M'ayant vu pleurer sur lui qui, par le sort commun aux hommes, était devenu si petit et si humble, de si grand et si élevé qu'il était, il me dit : « Ne pleure pas sur moi, très-cher ami, mais plutôt « triomphe et réjouis-toi de ce que Dieu, « dans sa miséricorde, m'a donné, comme tu « le vois, les moyens de me préparer à paraître devant lui... » Un peu avant de mourir, il ordonna qu'on étendit un tapis par terre, et que sur ce tapis on jetât des cendres en forme de croix ; puis il s'y fit porter et déposer par ses serviteurs, et fortifiant toute sa personne par le signe de la croix, il rendit l'âme le jour des calendes d'août (1^{er} août 1137), dans la trentième année de son règne et presque la soixantième de son âge. Son corps fut à l'heure même enveloppé de riches étoffes pour être transporté et enterré dans l'église des Saints-Martyrs. »

Suger raconte ensuite comment on trouva la sépulture du roi des Français, Carloman, dans le lieu où l'on se disposait à inhumer le corps de Louis VI, et comment on fut amené à le placer entre l'autel de la Sainte-Trinité et celui des martyrs, dans un endroit où le prince avait témoigné lui-même, par une sorte de pressentiment miraculeux, le désir d'avoir son tombeau. « On l'y déposa donc avec le cérémonial d'usage pour les rois, au milieu de chants nombreux, d'hymnes et de prières, après lui avoir fait de pieuses et solennelles funérailles. C'est là qu'il attend d'être admis à jouir de sa résurrection future, et qu'il est d'autant plus près de se réunir en esprit à la troupe des esprits célestes, que son corps est plus voisin des corps des saints martyrs et plus à portée d'en être protégé.

Felix qui potuit mundi nutante ruina

Quo jaceat præscisse loco.....

« Puisse le Rédempteur ressusciter l'âme de ce roi à l'intercession des saints martyrs pour lesquels il avait un si pieux dévouement ! puisse cette âme être placée au rang des saints par celui qui a donné la sienne pour le salut du monde, Notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne, Roi des rois, et maître des puissances, aux siècles des siècles. Amen (1). »

XL, XLI. Louis VII et Constance de Castille. — Comme celle de son prédécesseur, l'effigie de Louis VII n'est qu'un moulage exécuté en plâtre qui n'a droit de notre part à aucune attention. La statue de la reine

(1) Musée des monuments français, n^o 15.

(1) SUGER, *Vie de Louis le Gros*.

Constance, au contraire date du ^{xiii}^e siècle; son visage est calme et souriant, son costume diffère à peine de celui de Constance d'Arles. La robe est longue et serrée au corps par une ceinture; de larges fleurons s'épanouissent à la couronne; la main gauche tient un sceptre à pomme de pin, tandis que la droite relève un pan du manteau. On a gravé auprès du roi :

Lvdovicvs rex.

A côte de la reine .

Constantia regina.

L'inscription ancienne ajoutait au nom de la reine ce trait qu'on a omis :

Qve venit de Hispania.

Le moine Rigord a consigné, dans sa *Chronique*, d'intéressants détails sur la sépulture de Louis VII. « L'année 1181, dit-il, le jeudi dix-huitième jour de septembre, mourut à Paris Louis, roi des Français. Son corps fut honorablement enseveli et couvert d'aromates dans l'église de Sainte-Marie de Barbeau, qu'il avait fondée. C'est là qu'en l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la bienheureuse Marie toujours vierge, de saints religieux célèbrent jour et nuit les offices divins pour l'âme du défunt roi, pour celles de tous ses prédécesseurs et pour le salut du royaume de France. C'est aussi dans cette église, et sur le lieu même de la sépulture du roi, que l'illustre reine des Français, Adèle, son épouse (1) et mère de Philippe-Auguste, roi des Français, fit construire un tombeau où l'art le plus exquis avait fait un heureux mélange des matières les plus brillantes, d'or et d'argent, d'airain et de pierres précieuses. Jamais chef-d'œuvre aussi étonnant n'avait paru dans aucun royaume depuis le règne de Salomon. »

En 1182, Philippe-Auguste ordonna qu'un cierge allumé fût entretenu à toujours devant le tombeau de son père. L'époque de la destruction du somptueux monument érigé par la reine Adèle n'est pas connue. Millin (2) nous a conservé la description et la gravure du tombeau qui existait encore au moment de la révolution. C'était un sarcophage de marbre, placé isolément au milieu du chœur, et porté sur deux piliers; les inscriptions qui en couvraient les deux grands côtés indiquaient qu'il avait été restauré en 1693 par le cardinal de Furstemberg, abbé de Barbeau, évêque et prince de Strasbourg. Le sarcophage était donc moderne, mais la statue de pierre couchée par-dessus paraissait plus ancienne de trois ou quatre siècles. Les gravures (3) qui nous en restent ne nous permettent malheureuse-

(1) Adèle ou Âlix, fille de Thibaut le Grand, comte de Champagne, troisième femme de Louis VII.

(2) MILLIN, *Antiquités nationales*, t. II, n° 15, Paris, 1791.

(3) V. MILLIN, *Antiquités nationales*; MONTFAUCON, *Monuments de la monarchie française*, t. II, p. 70.

ment pas d'en déterminer l'âge d'une manière bien précise. « Ce tombeau, dit Millin, était menacé de la destruction qui a déjà anéanti plusieurs monuments de notre histoire. L'Assemblée nationale a décrété, sur la demande du département de Seine-et-Marne, qu'il serait transporté à Fontainebleau (1790). » Le décret conservateur n'aura pas reçu d'exécution, ou le monument aura été détruit plus tard; ce qui n'est que trop certain, c'est qu'il ne subsiste plus. Un manteau et une tunique composaient le costume du roi; de petites fleurs de lis étaient brodées au col et aux manches de la tunique; des fleurons garnissaient la couronne; une pomme de pin terminait le sceptre placé dans la main droite; la pierre tombale était semée de fleurs de lis.

Mézeray rapporte, dans son *Histoire de France*, que le roi Charles IX, étant à Fontainebleau, eut la curiosité de faire ouvrir le tombeau de Louis VII. On y trouva le corps presque tout entier, un sceptre, des sceaux en argent, et des ornements royaux à demi consumés par la pourriture. « Il avait des anneaux aux doigts et une croix d'or au cou; le roi et les princes du sang qui se trouvèrent là présents, les prirent pour les porter en mémoire d'un si bon et religieux prédécesseur. »

Sous le règne de Napoléon, l'abbaye de Barbeau devint une maison d'éducation pour les filles des membres de l'ordre de la Légion d'honneur. Une chapelle fut établie au milieu de quelques piliers, derniers débris de l'église conventuelle. D'après les indications données par un ancien religieux du monastère, alors curé du village de Charettes, situé entre Barbeau et Melun, on plaça une inscription sur le lieu où devaient se trouver encore les restes de Louis VII. Quand arriva l'époque du rétablissement des tombes royales, en 1817, le gouvernement fit procéder, en présence du religieux dont nous venons de parler, à une reconnaissance solennelle de la sépulture du prince, et les ossements qu'on retrouva dans un coffre de plomb furent apportés à Saint-Denis (1).

XLII. Philippe, fils de Louis VI. — Les circonstances de la mort du jeune Philippe présentent une douloureuse ressemblance avec celles qui ont accompagné les derniers moments de l'infortuné duc d'Orléans. « Dans ce temps (13 octobre 1131), il arriva, dit l'abbé Suger, un malheur étrange. Le fils aîné du roi Louis, Philippe, enfant dans la fleur de l'âge et d'une grande douceur, l'espoir des bons et la terreur des méchants, se promenait un jour à cheval dans un faubourg de la cité de Paris; un détestable porc se jette dans le chemin du cheval; ce-

(1) Les restes de l'abbaye de Barbeau que nous avons visités il y a peu d'années, et qui n'étaient plus que d'un intérêt médiocre, ont été récemment aliénés et détruits complètement.

lui-ci tombe rudement, renverse, écrase contre une pierre le noble enfant qui le montait, et l'étouffe sous le poids de son corps. Ce jour-là même on avait convoqué l'armée pour une expédition; aussi les habitants de la ville et tous les autres qui apprennent cet événement, consternés de douleur, crient, pleurent, poussent des sanglots, s'empressent à relever le tendre enfant presque mort, et le portent dans une maison voisine. O douleur! à l'entrée de la nuit il rendit l'âme. Quelle tristesse et quel désespoir accablèrent son père, sa mère et les grands du royaume! Homère lui-même ne pourrait l'exprimer. On l'enterra dans l'église du bienheureux Denis, dans le lieu réservé à la sépulture des rois et à la gauche de l'autel de la Sainte-Trinité, avec tout le cérémonial usité pour les rois, en présence d'une foule d'évêques et de grands de l'Etat (1). »

La statue du prince Philippe est la dernière de celles que saint Louis fit ériger dans l'église de Saint-Denis. Le sculpteur a su donner de la grâce et de la sensibilité à la tête imberbe et juvénile de ce fils de roi, enlevé par une mort si funeste. La tunique et le manteau se drapent autour du corps avec autant d'élégance que de simplicité. Le sceptre et la couronne attestent, d'accord avec l'histoire écrite, que Louis VI, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, avait fait couronner son fils à Reims, et l'avait associé à l'exercice des fonctions royales. La pierre tombale sur laquelle repose la statue, porte ces mots :

Philippus rex filius Ludovici Grossi.

XLIII, XLIV. Louis VIII. Blanche de Castille. — Le procès-verbal d'exhumation que nous avons rapporté et les détails que nous y avons ajoutés ont fait assez connaître les circonstances de la sépulture de Louis VIII. Il nous reste à dire que ses entrailles furent déposées dans le tombeau des dauphins d'Auvergne, à l'abbaye de Saint-André de Clermont.

Trois abbayes de femmes se partagèrent, en 1258, les dépouilles mortelles de Blanche de Castille. Maubuisson eut son corps; le Lys, son cœur; Saint-Corentin-les-Mantes, ses entrailles (2). Des monuments s'élevèrent sur cette triple sépulture; ils n'existent plus. Le plus remarquable des trois était le tombeau surmonté d'une statue de cuivre, que l'abbaye de Maubuisson conserva au milieu du chœur des religieuses, jusqu'au

(1) SUGER, abbé de Saint-Denis, *Vie de Louis le Gros*.

(2) Maubuisson a été détruit, quelques salles basses d'une belle construction, converties en étables, subsistent seules aujourd'hui. Les bâtiments de Saint-Corentin ont aussi été démolis. Les ruines de l'église du Lys appartiennent à un illustre guerrier, M. le marquis de Latour-Maubourg. On pense que des fouilles faites dans l'ancien sanctuaire pourraient amener la découverte du tombeau et du cœur de la reine.

moment de la révolution. Blanche portait le costume de l'ordre de Cîteaux, qu'elle avait voulu revêtir au moment de sa mort (1); une épitaphe latine en huit vers léonins célébrait sa gloire et sa piété. Mais le *Moniteur* de 1793 nous apprend que cette année-là on transporta de Maubuisson à Pontoise plusieurs tombeaux remplis d'armoiries, de figures de rois et de reines, de couronnes, de titres de princes et autres *aliments de l'orgueil*. Quelques-uns de ces objets furent brisés, d'autres livrés aux flammes; on expédia les saints d'or et d'argent à la Monnaie de Paris; les tombeaux avaient été saccagés, les cuivres et les plombs arrachés des cercueils ou des monuments. A l'aide d'un peu d'alliage, l'effigie de Blanche devint une pièce d'artillerie. Le Musée des monuments français ne recueillit de la dépouille de Maubuisson qu'une statue en marbre noir, représentant Catherine de Courtenay (2), impératrice de Constantinople, femme de Charles de France, comte de Valois. Les Petits-Augustins étaient alors tout occupés à chercher les moyens de produire au public un tombeau quelconque de la mère de saint Louis. L'impératrice nouvelle venue était noire; les archéologues, amis du calembour et railleurs, jugèrent qu'il serait infiniment plaisant d'en faire une reine Blanche. Une chapelle fut donc improvisée; on la construisit, comme celle d'Héloïse et d'Abailard, avec les débris qu'on avait sous la main, puis on y plaça, au-dessus d'un ancien devant d'autel, la figure de Catherine de Courtenay, et on affirma sur la pierre, en style du XIII^e siècle, que c'était le vrai tombeau de *Madame la royne Blanche, mère de monsieur saint Loys* (3), sorti sain et sauf des ruines de Maubuisson.

Catherine de Courtenay la noire passa des Petits-Augustins à Saint-Denis, avec le nom de Blanche que M. Lenoir, son parrain, lui avait imposé, et qu'elle continua de porter pendant quelque vingt ans. C'est d'après elle que M. Etex a sculpté une Blanche de Castille en marbre, pour le musée de Versailles. Nous avons eu bien de la peine à obtenir que la statue originale reprît son véritable nom.

Pour suppléer à l'absence d'un personnage aussi important que Blanche de Castille, on a fait lever un moulage d'une figure de reine sculptée au pignon du tombeau de Nantilde, et désignée, nous l'avons dit, sans aucune preuve comme représentant la mère de saint Louis. Elle a été posée sur un sarcophage moderne dont la partie antérieure est revêtue d'un devant d'autel très-curieux, qui provient originairement de Saint-Denis, et qui, au Musée des monuments

(1) Blanche, dit Matthieu Paris, fut faite religieuse professe et voilée avant sa mort; on plaça ensuite la couronne sur le voile, on revêtit le corps des ornements royaux, et on le porta ainsi au lieu de la sépulture.

(2) V. l'*Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé LEBEFF, et la *Gallia christiana* des Bénédictins.

(3) *Musée des monuments français*, n^o 431.

français, fut employé au tombeau de Blanche de Castille. Il consiste en une table de pierre de liais découpée en petits losanges qui sont au nombre d'environ deux cents. Chaque losange contient un emblème héraldique, une figure ou un écusson peints et recouverts d'une plaque de verre. Vous y remarquerez des fleurs de lis, des tours, des aigles éployées, plusieurs écussons mi-partis France et Castille, d'autres bandés d'or, ou gironés, ou échiquetés d'argent et d'azur; des lions, des quatrefeuilles, des oiseaux tantôt seuls, tantôt réunis deux à deux, des fleurons, des rosettes et bien d'autres signes du même genre. Le blason des Montmorency, d'or à la croix de gueules cantonnée d'alérions d'azur, s'y trouve une fois; mais les alérions ne sont qu'au nombre de douze au lieu de seize, ce qui tient peut-être au rétrécissement de la forme losangée.

En arrière de ce tombeau une colonne en marbre de couleur, surmontée d'un chapiteau en marbre blanc, très-ancien et très-mutilé (1), porte un buste de roi moitié en pierre, moitié en plâtre. Cette tête de fantaisie qui provient d'une clef de voûte du XIII^e siècle, a reçu le nom de Louis VIII. Elle est si bien en possession de son titre usurpé qu'elle a été copiée en marbre pour le musée historique de Versailles, où elle tient sa place parmi les portraits authentiques.

XLV. Inscription commémorative. — Une inscription destinée à conserver le souvenir de la translation des tombes royales de Royaumont à Saint-Denis fut gravée en 1791 sur une table de marbre blanc. Elle avait été conservée; mais quand il s'est agi de la replacer, le morceau de marbre a été trouvé trop long pour l'espace qu'on lui avait assigné; on l'a donc rogné, et l'inscription a été gravée une seconde fois en plus petits caractères sur le revers de la plaque. En voici le texte :

Icy reposent les cendres
et ossements
de
Philippe, dit Dagobert,
frère de S^t Louis,
Louis, fils aîné de S^t Louis,
mort en 1260,
Jean, troisième fils de S^t Louis,
mort en 1248,
Blanche, fille aînée de S^t Louis,
morte en 1245,
Louis et Philippe, fils de Pierre,
comte d'Alençon,
cinquième fils de S^t Louis,
Ote, fils de Philippe d'Artois,
mort en 1291.

(1) Toutes les volutes de ce chapiteau ont été abattues symétriquement, ce qui lui a donné un aspect des plus singuliers.

en cette église de S^t Denis,
le premier août M DCC XCI.

XLVI, XLVII. Philippe, frère de saint Louis. Louis, fils de saint Louis (1) (de l'abbaye de Royaumont). — De tous les monuments que nous avons rencontrés jusqu'à présent, celui-ci est le premier qui soit contemporain du prince dont il recouvrait les restes. Le savant Millin, qui avait visité l'abbaye de Royaumont avant sa destruction, en a décrit et fait graver soigneusement les divers monuments et les tombeaux (2). Avec le secours de ses gravures et de son texte, nous pouvons acquérir la certitude que les restaurateurs des tombeaux de Saint-Denis se sont encore trompés dans l'attribution des deux grands tombeaux de pierre tirés de Royaumont; ils ont transposé les noms et les épitaphes de Philippe, frère de saint Louis, et de Louis, fils aîné du même roi. Nous décrirons les monuments, sans tenir compte de cette erreur, en rendant à chacun ce qui lui appartient (3).

Les deux tombeaux avaient été construits isolément au milieu du chœur de l'église abbatiale. Ils étaient en pierre et complètement peints. Millin vante l'éclat de l'outrigger dont l'enlumineur s'était servi pour préparer les bleus et qui avait conservé une fraîcheur extraordinaire. Depuis le rétablissement de ces tombeaux à Saint-Denis, toute la sculpture en a été restaurée, et la peinture ancienne a disparu sous une couche nouvelle qui, après une durée de trente ans à peine, s'en va déjà par morceaux. Les monuments ne sont plus isolés; en les adossant à des murs on les a privés d'une partie considérable de leur ornementation.

Philippe, frère de saint Louis, était né en 1221; il portait le surnom de Dagobert; la date précise de sa mort ne se trouve pas dans les généalogies de la maison de France; on sait seulement qu'il mourut jeune : Louis ne vécut pas tout à fait seize ans. C'était, suivant les termes de son épitaphe que l'histoire a confirmés, un jeune homme plein de grâces devant Dieu et devant les hommes, recommandable par la droiture de ses mœurs.

Les deux princes sont couchés sur leurs tombeaux. Ils ont le visage imberbe, les traits juvéniles, les cheveux courts et cou-

(1) *Musée des monuments français*, n^o 22.

(2) MILLIN, *Antiquités nationales*, t. II, n^o XI. L'église de Royaumont était grande et belle comme une cathédrale du XIII^e siècle. Quelques chapiteaux énormes et des pans de murs qui dessinent encore le plan de l'édifice, sont tout ce qui en reste. L'abbaye subsiste avec son cloître son réfectoire et ses bâtiments de service construits aux XIII^e et XIV^e siècles.

(3) Le lecteur voudra bien se rappeler que l'épitaphe qui conviendrait au prince Louis a été tracée sur le monument de Philippe, et réciproquement. Cette transposition doit d'ailleurs disparaître prochainement.

pés en road, les mains jointes, les pieds posés sur des animaux. Une ogive portée sur deux colonnettes et surmontée d'un pignon feuillagé encadre la statue de Louis; des clochetons, des mascarons et des crossettes décorent aussi cette architecture. Une première tunique de couleur rouge, un vêtement de dessus peint en bleu et or, qui peut passer pour une seconde robe ou pour un manteau, des bottines d'azur rehaussées d'or, composent le costume des deux jeunes princes. Les têtes garnies de cheveux d'or ne portent point de couronnes. Le manteau de Louis est à grandes manches pendantes; celui de Philippe, dépourvu de manches, a quelque ressemblance avec une dalmatique. Philippe est représenté dans l'attitude calme, ordinaire aux figures couchées sur des tombeaux. Louis tend les mains en avant et semble invoquer avec une ferveur toute particulière la divine miséricorde. De toutes les figures sépulcrales réunies à Saint-Denis, celle-ci est la seule à laquelle la sculpture ait voulu donner le mouvement de la vie. Un lévrier d'or se tient couché sous les pieds de Louis, un lion ayant entre ses pattes la cuisse d'un animal qu'il a vaincu, est accroupi au-dessous de Philippe. La tête du premier de ces princes repose sur un simple coussin; l'autre a un double oreiller près duquel sont agenouillés deux anges portant la navette et l'encensoir. Par une singularité des plus bizarres, les traits d'une de ces petites figures, qui a conservé sa tête ancienne, rappellent d'une manière frappante ceux de Louis XVIII; l'autre tête n'est qu'une copie de celle-là.

Les sarcophages sont très-remarquables. Malheureusement il ne reste plus à chacun d'eux qu'un seul des quatre bas-reliefs qui les environnaient autrefois sur toutes leurs faces. Le sarcophage de Philippe est d'un style un peu plus ancien; le bas-relief se divise en sept ogives trilobées, d'une forme un peu lourde et surbaissée, soutenues par des colonnettes mono-styles; des fleurs de lis se voient sur les montants et sur le bord supérieur de l'encadrement; des châteaux de Castille sont sculptés entre les retombées des archivoltes. Les niches formées par les sept ogives sont occupées alternativement par des figures de moines et par des anges. Deux moines tiennent des livres; un troisième tout encapuchonné croise tristement les bras. Les anges, au nombre de quatre, portent, celui-ci une torche, celui-là un encensoir, un autre un bénitier avec l'asper-soir; un dernier est tout mutilé. Quelques fragments des autres côtés de l'arcature existent à Saint-Denis dans les magasins; mais la plus grande partie en a été dispersée.

Au tombeau du fils de saint Louis, l'arcature est beaucoup plus fine et plus élégante. Les huit ogives qui la composent ont pour appuis des faisceaux de trois colonnettes; elles sont accompagnées de trèfles, de pignons, de crossettes, de feuillages; des tourelles évidées et crénelées, d'un travail très-délicat, s'élèvent entre les archivoltes; des

fleurs de lis et des châteaux garnissent les montants placés aux encoignures du socle. Les statuettes debout sous les arcs figurent la marche du convoi de Louis. Deux évêques s'avancent les premiers avec leurs insignes; une femme vient ensuite, la tête voilée; mais comme cette statuette a été fortement restaurée, nous n'en pouvons rien dire; cinq autres personnages en costumes civils paraissent être des gens de la maison du prince. Le bas-relief qui correspondait à celui-ci, de l'autre côté du monument, se trouve encore dans les magasins de l'église; il était destiné à devenir devant d'autel, mais nous espérons qu'il pourra être rendu à sa destination primitive. Millin signale encore les bas-reliefs des deux petits côtés du tombeau. Sur l'un étaient représentées deux femmes en pleurs; j'ignore ce qu'il sera devenu. L'autre était d'une haute importance historique; les auteurs le citent comme un monument précieux de la suzeraineté du roi de France sur le roi d'Angleterre. « On y voyoit, dit Millin, le cercueil de Louis porté par les barons de France et par le roi d'Angleterre... Une figure couronnée porte sur l'épaule un des bâtons; c'est le roi anglais (1). » Cette sculpture si intéressante a été employée à la décoration d'un des pignons de la chapelle funéraire d'Héloïse et d'Abailard, passée du musée des Petits-Augustins au cimetière du Père-Lachaise; l'enterrement du fils de saint Louis est maintenant celui de l'amant d'Héloïse. Vous pouvez aussi retrouver au même monument un morceau du sarcophage du prince Philippe, et un ange qui porte dans ses bras l'âme du jeune Louis, à laquelle il présente la palme des élus.

Les inscriptions écrites en lettres d'or sur les deux tombeaux ne reproduisent pas les anciennes, qui étaient fort belles.

XLVIII, XLIX. Saint Louis, Marguerite de Provence. — Bustes en plâtre moulés sur les statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon que nous avons décrites avec les monuments de l'église haute. Ces moulages sont coloriés et dorés; des couvre-chefs en tourelles et des consoles feuillagées, également façonnés en plâtre, les accompagnent. On lit sur les piédouches :

Mons^r. saint Loys mort en MCCCLXX.

Marguerite de Prouence morte en MCCCLXXXV.

L, LI. Monuments de la bataille de Bouvines (2) [de Sainte-Catherine du Val des

(1) Le corps de saint Louis, écrit le P. Anselme en son *Histoire de la maison de France*, fut porté une partie du chemin depuis Saint-Denis par Henri III, roi d'Angleterre, et par les barons de France et d'Angleterre sur leurs épaules, cérémonie qui est représentée sur le tombeau, où le prince est couvert d'un drap d'or bordé d'une bande d'étoffe bleue, semée de fleurs de lis d'or, la tête soutenue par le roi saint Louis, et les pieds par le roi d'Angleterre.

(2) *Musée des monuments français*, n° 20.

Ecoliers, à Paris] (1). — Ce sont deux longues pierres gravées en creux, rehaussées d'or et de couleur, qui représentent l'accomplissement du vœu fait par les sergents d'armes pendant ce glorieux combat de Bouvines, dont la renommée, après plus de six cents années, égale encore celle de nos plus illustres victoires. Les inscriptions gravées en deux lignes, au-dessus de chacune des deux tables, disent mieux que nous ne pourrions le faire à quels nobles souvenirs se rattachent ces monuments; les voici :

A la priere des sergens darmes Mons^r Saint Loys fonda ceste eglise et y mist la premiere pierre et fu pour la joie de la vittoire qui fu au pont de Bouines lan mil. cc. et. XIII.

Les sergens darmes pour le temps gardoient ledit pont et vouerent que se Dieu leur donnoit vittoire ils fonderoient vne eglise en lonneur de Madame Sainte Katherine et ainsi fu il

Ces inscriptions ne sont-elles pas d'une simplicité et d'une concision admirables? Le dernier trait surtout qui résume en trois mots la victoire remportée et le vœu accompli, nous paraît d'une portée sublime.

Les fonds sont semés de losanges et de fleurons. Sur le premier bas-relief, saint Louis, en habits royaux, semble, à son geste, indiquer la nouvelle église à deux sergents d'armes qui sont debout devant lui et vêtus du costume de cérémonie qu'ils portaient dans leurs fonctions d'huissiers de la chambre du roi; ils tiennent des masses ornées de fleurs de lis. Saint Louis s'appuie sur un sceptre aussi long qu'une crosse d'évêque; un nimbe lui entoure la tête; ses traits, vigoureusement accentués, ne ressemblent en rien à ceux du buste (n° 48) placé immédiatement au-dessus.

Deux sergents d'armes, tout couverts d'armures de fer, figurent à l'autre bas-relief, et s'adressent à un religieux vêtu du froc et du manteau à capuchon; on croirait que le moine leur promet la victoire en recevant leur vœu. Les quatre guerriers ont la barbe rase, ils portent seulement une petite touffe de poils sur chaque joue.

Il y aurait une foule de détails curieux à donner sur les personnages de ces deux bas-reliefs; nous sommes contraints, pour ne pas être trop long, de les abandonner à la sagacité du lecteur. Le dessin des figures, les costumes, le style et les caractères des inscriptions prouvent évidemment que les deux monuments furent érigés dans l'église de Sainte-Catherine, en 1376, à l'époque où Charles V constitua d'une manière définitive la confrérie des sergents d'armes.

(1) L'église de Sainte-Catherine a été démolie sous le règne de Louis XVI; un marché public en prit la place. Elle était le siège de la confrérie des sergents d'armes qui avaient droit de sépulture dans l'église

LII. *Charles d'Anjou* (des Jacobins de Paris [1]). — Charles, comte d'Anjou, fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, naquit en 1220, fut couronné roi de Sicile à Saint-Pierre, au Vatican, le 6 janvier 1266, prit le titre de roi de Jérusalem en 1278, et mourut en 1285. Son corps, porté à la cathédrale de Naples, y repose sous un riche monument de marbre. Son cœur, envoyé au grand couvent des Jacobins de Paris, ne fut inhumé que plus de quarante ans après dans un tombeau érigé par la reine Clémence de Hongrie. La statue de marbre blanc et la tombe en marbre noir qui la supporte ont été conservées (2) lors de la destruction de l'église des Jacobins, et sont à Saint-Denis.

Le prince est couché, vêtu d'une chemise de mailles et d'une cotte d'armes; il a des brassards et des bottines en fer plat; les chausses sont en mailles et munies d'éperons; des mufles de lion décorent le ceinturon; l'écu, semé de fleurs de lis sans nombre, avec un lambel à quatre pendants, est attaché à un cordon passé en sautoir, et garde quelques traces de ses anciennes couleurs héraldiques; une couronne fleuronnée et dorée entoure la tête; la main gauche tient un cœur, et la droite une espée de cimenterre auquel on a donné, en le refaisant, une forme ridicule; les pieds du prince sont posés sur les dos de deux petits lions dont les crinières ont été dorées.

On lit sur trois côtés de la tombe :

Ci gist li euers du grant roy Charles qi. conquist Sezile qi. fu freres de mōseigneur S. Loys de France et li fist faire ceste tombe la royne Clemence sa niece.

L'inscription continuait ainsi sur l'autre bord :

Fust enterre lan de grace m ccc xxvi seant le chapitre general des Freres Precheurs à Paris à Penthecoste.

Cette dernière partie de l'inscription a été détruite à l'époque de la réédification du tombeau à Saint-Denis; nous en avons trouvé un morceau dans un chantier parmi des fragments de rebut. La tombe était quadrangulaire; on avait résolu de l'ajuster dans un fond de chapelle demi-circulaire; on prit donc le parti d'en sacrifier tout un côté, pour l'arrondir. De pareils faits ne demandent pas à être commentés.

La statue repose sur un socle en marbre noir de l'espèce employée vulgairement à la confection des chambranles de nos che-

et dans le cloître. Après la mort de chaque confrère, son écu et sa masse étaient appendus aux murs de l'église.

(1) Il ne reste plus aucun vestige de la grande église des Jacobins, remarquable par sa nef double et par ses nombreux tombeaux de marbre. V. Albert LENOIR, *Statistique monumentale de Paris*.

(2) *Musée des monuments français*, n° 26.

minées les plus communes. A l'exception de quelques sarcophages dont nous ferons une mention spéciale, tous sont construits de même, sans moulures ni ornements d'aucune espèce. On a poussé l'avarice jusqu'à mettre en abréviation les noms et les titres inscrits en avant des cénotaphes, afin d'économiser sur le prix des lettres à graver.

LIII. Statue d'enfant. — Cette petite figure de marbre, qui représente une princesse morte en bas-âge, fut achetée, il y a quelques années, à un maçon. L'origine n'en est pas connue. Une copie moderne d'un acte concernant l'abbaye de Nogent-l'Artaud, fondée par Blanche d'Artois, avait été vendue en même temps que la statue; c'en fut assez pour qu'on attribuât le nom de cette princesse, mariée en 1269, et morte en 1302, à une figure qui ne peut être tout au plus que celle d'un enfant d'un à deux ans. On a même imaginé une inscription en style du *xiv^e* siècle, proclamant que c'est bien l'effigie de Blanche, fille de Robert d'Artois, mariée une première fois à Henri I^{er}, roi de Navarre, et en secondes noces à Edmond, fils du roi d'Angleterre, comte de Lancastre (1). Nous avons pensé que cette statue pouvait représenter une fille du roi Charles IV, enterrée à Maubuisson, ou bien un des deux enfants sculptés sur le tombeau de leur mère Blanche, duchesse d'Orléans, dans l'église de l'abbaye de Pont-aux-Dames; mais les renseignements nous manquent.

Quel que soit son nom, la statue que nous avons sous les yeux est un joli ouvrage du *xiv^e* siècle; un voile surmonté d'une couronne entoure le visage, et tombe sur les épaules; une double robe d'une coupe élégante couvre le corps; les pieds sont posés sur le dos d'un lion à crinière d'or; les traits ont bien le caractère de l'enfance; les mains sont jointes et d'un travail très-fin. Le tombeau en pierre est complètement moderne.

LIV. Blanche de France (2) (des Cordeliers de Paris [3]). — Blanche, fille de saint Louis, naquit à Jaffa, en Syrie, en 1252, et mourut en 1320. La statue est en marbre; elle porte un costume presque semblable à celui des religieuses, robe longue et large, manteau d'une extrême simplicité, voile qui entoure le visage de manière à ne laisser absolument que le masque à découvert. Des deux petits chiens qui sont posés sous les pieds, l'un mord en jouant un pan de la robe. L'expression des traits est charmante. La princesse n'a pas été représentée avec

(1) Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'on a gravé profondément et nom et titre, sur la tête même de l'enfant.

(2) *Musée des monuments français*, n° 44.

(3) La grande et célèbre église des Cordeliers, toute peuplée de monuments historiques, a eu le même sort que celle des Jacobins. Il en reste un pan de mur en face de l'École de Médecine. L'ancien réfectoire des religieux (*xiv^e* siècle) renferme le musée Dupuytren.

les rides d'un âge avancé, mais dans toute la grâce de la jeunesse. L'épithaphe se lisait autrefois sur les bords de la tombe; on l'a reproduite sur une petite plaque de marbre noir encastrée dans le mur, au-dessus de la statue, et on en a disposé les lignes suivant l'usage moderne, ce qui peut passer pour un double anachronisme :

Icy gist madame Blanche fille de Monseigneur sanct Loys et feme de Mons. Ferdinand de Lacerde roy de Castille qui trespasa de cest siecle lan de gee
m ccc xx le dix septiesme jour de jun
pries pour lame delle q. Deu bonne merci li face
Amen

LV, LVI. Philippe le Hardi. Isabelle d'Aragon (4). — La tombe de marbre noir sur laquelle les deux statues se trouvent aujourd'hui couchées l'une à côté de l'autre, est ancienne; autrefois elle appartenait tout entière à la reine Isabelle, dont l'effigie était alors environnée d'ornements et de statuettes qui n'existent plus. Philippe le Hardi avait aussi pour lui seul un autre tombeau. Les moulures de la tombe sont très-bien conservées; mais ce qui la rend surtout précieuse, c'est l'inscription qui tourne sous la corniche, et qui se compose de superbes caractères de marbre blanc incrustés dans le marbre noir. Cette épithaphe, formée de huit vers, est écrite sur deux lignes dont chacune comprend quatre vers complets. Nous la rapportons en marquant la division des vers qui, comme nous venons de le dire, n'existe pas dans le texte original; ce changement nous a paru nécessaire, en ce qu'il rend la lecture plus facile et le sens plus intelligible.

DYsabel. lame. ait. paradys :

Dom. li. cors. gist. sovz. ceste. ymage :

Fame. avroi. Phelipe. ia. dis :

Fill. Lovis. roi. mort. en Cartage

Le iovr. de Sainte. Agnes: seconde.

Lan. mil. cc. dis. et soisente :

A Cvsance. fu morte. av monde.

Vie. sanz. fin. Dex. li. consente

La reine Isabelle mourut à Cosenza, en Calabre (2), au retour de la désastreuse croisade de Tunis, des suites d'une chute de cheval qu'elle fit en passant à gué une petite rivière.

Félibien a publié, dans les *Preuves de*

(1) *Musée des monuments français*, n° 24.

(2) Cette mort arriva en 1271, suivant la manière moderne de fixer le commencement de l'année. Les commentateurs de l'inscription expliquent les mots *le jour de sainte Agnès seconde*, les uns par le lendemain de la fête de cette sainte, c'est-à-dire le 22 janvier; les autres par l'octave, ce qui revient au 29 du même mois.

un autre nom qui ne lui convient peut-être pas mieux que le premier. D'après quelques traits de ressemblance avec une des gravures de l'ouvrage du père Montfaucon, on prétendit reconnaître, et on grava même sur la statue qu'elle représentait bien et dûment madame Blanche de Bretagne, fille aînée de Jean II, duc de Bretagne, femme de Philippe d'Artois, morte en 1327, et enterrée près de son mari, dans l'église des Jacobins, à Paris. Des recherches ultérieures viendront peut-être confirmer cette attribution; mais nous ne pouvons l'accepter sans contrôle.

Par son costume, par sa pose, par le style du travail, la figure appelée Blanche de Bretagne offre les plus grands rapports avec celle de Blanche, fille de saint Louis. Seulement le voile couvre encore plus exactement le contour de la face; il cache une partie du front, et le menton s'y trouve engagé presque tout entier. La robe présente sur les côtés deux étroites ouvertures par lesquelles on aperçoit une robe de dessous. Deux chiens portent les pieds de la princesse.

LXII. *Prince de la maison d'Artois* (de l'abbaye de Royaumont).— Nous retrouvons ici une tombe de pierre toute pareille à celle des fils du comte d'Alençon, avec une figure d'enfant sculptée en relief sous un dais que décorent de petits animaux, et que soutiennent des colonnettes. La majeure portion de ce monument appartient à une restauration moderne; il était extrêmement fruste, et n'avait pas même été catalogué aux Petits-Augustins. Les parties manquantes ont été restituées d'après la tombe de Louis et de Philippe d'Alençon. Une ancienne inscription, rapportée par Millin, et rétablie sur une tablette de pierre, se lit au-dessous du monument.

Cy gist Ote fils messire
Philippe d'Artois, qui
trespassa l'an de grace
M. CC. LXXXI. le jovr des Morts

Nous pensons que le mot *Ote* pourrait bien signifier *autre* plutôt que *Otte* ou *Othon*. Ce dernier nom n'était pas en usage au XIII^e siècle en France, et ne paraît point d'ailleurs dans les généalogies de la maison d'Artois. L'auteur de l'épithaphe aura voulu dire qu'à côté des enfants de Pierre de France reposait un *autre* enfant, fils de Philippe d'Artois.

LXIII. *Catherine de Courtenay* (1) (de l'abbaye de Maubuisson).— Le marbre noir dont est faite l'effigie de Catherine de Courtenay lui donna, comme on l'a vu, un titre suffisant pour devenir une Blanche de Castille au Musée des monuments français. Ce ne

(1) Musée des monuments français, n^o 451.

fut qu'après avoir longtemps protesté contre cette absurdité, que nous parvinmes à faire restituer à la statue son véritable nom; nous nous fondions sur la tradition constante des religieuses de Maubuisson et sur le texte de la *Gallia Christiana* des Bénédictins (1).

Catherine de Courtenay fut la seconde femme de Charles, comte de Valois. Elle était fille unique de Philippe de Courtenay, empereur titulaire de Constantinople, et prit le titre d'impératrice. Sa mort arriva en 1307, à Saint-Ouen sur Seine, près de Paris. Son corps reçut, dit Guillaume de Nançis, la sépulture ecclésiastique chez les Frères Prêcheurs de Paris, en présence du roi, des grands, des prélats de France et du grand maître du Temple venu d'outre-mer, qui le porta avec les autres vers le lieu de la sépulture. Quelque portion du corps, le cœur ou les entrailles, aura été ensevelie à Maubuisson, qui avait le privilège de recueillir une partie des restes des reines et des princesses de ce temps.

La statue et tous ses accessoires, lit funéraire et coussin, sont en marbre noir. Les cheveux flottent sur le cou; le voile descend de chaque côté du visage sans l'envelopper; la couronne est fleuronée. Les mains jointes portent des gants longs; un anneau se voit par-dessus le gant à un des doigts de la main droite. Le manteau qui recouvre presque complètement la robe est taillé en façon de dalmatique; il a des manches pendantes et s'ouvre sur les côtés; sa bordure d'hermine n'existe que du côté gauche. Le sculpteur nous semble avoir été préoccupé de l'intention de donner à l'impératrice d'Orient un costume singulier. Le bord inférieur de la robe cache tout à fait les pieds. Deux dragons d'une allure très-vivante se jouent sur les derniers pans de cette robe; l'un mord l'étoffe, l'autre regarde en l'air. L'épithaphe, tracée, suivant l'usage ancien, sur la bordure du tombeau, est moderne; mais les termes en ont été extraits d'un acte de transaction passé par le comte de Valois, Charles, avec le chapitre de Notre-Dame de Chartres :

Ci gist dame de noble memoire madame Katherine emperiere de Constantinoble dame de Cortenay fille a mons^r. Phelipe de Cortenay qui fu fame a mons^r. Charles filz le roy de Frâce cote de Valois de Alencon de Chartres et de Anjou qui trespassa en l'an mil cccvii le huictiesme jour daoust. Pries pour lame delle Amen.

Le graveur a commis une erreur dans le nom du mois; il fallait écrire *octobre* et non pas *août*.

LXIV. *Charles, comte de Valois* (des Jaco-

(1) Tom. VIII, colonne 950.

bins de Paris [1]). — La statue de Charles de France, troisième fils de Philippe le Hardi, et tige de la branche royale de Valois, est maintenant réunie, dans une même chapelle à l'effigie de Catherine de Courtenay. Le mari est venu de la grande église des Jacobins, et la femme du monastère de Maubuisson.

Le comte de Valois mourut en 1325, le dixième jour de l'année, suivant Guillaume de Nangis. Il avait alors cinquante-cinq ans. La statue est revêtue du costume de chevalier : chemise de mailles à chaperon rabattu, cotte d'armes, bottines en fer plat, chausses en mailles, longue et large épée, ceinturon semé de rosaces, bouclier blasonné. La cotte d'armes, fendue par le bas, présente une bordure d'hermine mouchetée de marbre noir. Les mains sont jointes, et le quatrième doigt de la main droite porte un anneau. Ce puissant prince, chef d'une lignée de rois, n'a pas de couronne. Ses traits fortement accentués rappellent la mâle figure de son père, le roi Philippe.

Au musée des Petits-Augustins, Charles de Valois avait reçu le nom de Robert de Bourbon, fils de saint Louis, l'auteur de cette grande race de Bourbon, la plus illustre du monde. Les anciennes gravures du monument, les dessins précieux de la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, et plus encore les armoiries sculptées sur l'écu, ont rétabli l'identité de Charles de Valois. Robert de Bourbon portait de France à la bande de gueules; le blason du bouclier de Charles de Valois est, comme le veut l'histoire héraldique, d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre à la bordure de gueules. Le comte de Valois n'en passe pas moins à Versailles pour le père des Bourbons (2)

LXV, LXVI. *Louis, comte d'Evreux, Marguerite d'Artois, sa femme* (des Jacobins de Paris [3]). — Comme Charles, comte de Valois, Louis, comte d'Evreux, était fils de Philippe le Hardi. Marguerite sa femme, dame de Brie-Comte-Robert, avait pour père Philippe d'Artois, seigneur de Conches, et pour mère Blanche de Bretagne. La grande église des Jacobins renfermait leurs tombeaux et leurs effigies placés au milieu du chœur. Afin de n'avoir pas à redire les détails qui se trouvent déjà dans l'épithaphe, nous rapporterons immédiatement la copie qui en a été gravée sur un marbre noir,

(1) *Musée des monuments français*, n° 29.

(2) Les iconoclastes de 1795 paraissent avoir mis un acharnement particulier à briser les tombeaux des Bourbons. Il ne s'était conservé des nombreux monuments de cette famille rassemblés aux Jacobins qu'un buste du duc Pierre (Petits-Augustins, n° 90), qu'on a négligé d'apporter à Saint-Denis. Les termes du catalogue du musée Lenoir sembleraient indiquer que l'épithaphe de Robert de Bourbon avait aussi été recueillie.

(3) *Musée des monuments français*, n° 58 et 45.

et encastré dans le mur au-dessus des statues :

Cy gist monsr. Loys de France conte de Evrens fils du roy de France et frere du roy Phelipe le Bel lequel trespassa lan meccdix neuf le dixneuvisme jour de may et madame Marguerite sa feme fille de monsr. Phelipe fils du bon conte Robert dArtois laquelle trespassa lan mcccxi le vingt troisisme jour davril.

Les deux figures ne sont pas de la même main. Celle du comte, habilement exécutée et modelée avec art, n'est cependant point exempte d'une certaine pesanteur; on sent que le sculpteur n'était pas complètement maître de son œuvre. Celle de la comtesse Marguerite doit être acceptée comme un chef-d'œuvre de finesse et d'élégance; le XIV^e siècle n'a jamais été mieux inspiré, et n'a jamais produit une plus ravissante statue de femme. Les différences qui existent entre le costume du comte d'Evreux et celui de son frère le comte de Valois sont trop peu importantes pour que nous jugions utile de les mentionner. Nous ferons seulement remarquer encore ici l'absence de couronne. L'écu est blasonné de fleurs de lis sans nombre, à la bordure d'hermines, au bâton composé d'argent et de gueules.

Marguerite d'Artois tient les mains jointes et passe les deux pouces sous le cordon qui attache son manteau. Les traits de son visage ont une expression de grâce et de calme qui charme les yeux. Le voile entoure complètement la face; sur les tempes deux coussinets l'écartent et laissent apercevoir les cheveux. Un cercle très-mince, rehaussé de petits trèfles, sert de couronne. Les détails du manteau, de la double robe, des manches qui sont lacées autour des poignets, du coussin posé sous la tête, ont été exécutés avec un soin tout particulier. On sait combien il est difficile de donner aux derniers plis d'un vêtement une tournure élégante et vraie. Nous invitons nos lecteurs à examiner avec quel goût exquis et quelle chaste délicatesse le sculpteur a fait tomber la robe de Marguerite d'Artois sur les pieds, qu'elle entoure sans les embarrasser. Deux petits chiens, pleins d'agilité et d'espièglerie, jouent sur une touffe de feuilles de chêne, aux pieds de la statue.

En dépit du catalogue des Petits-Augustins, qui, cette fois, était parfaitement véridique, Louis de France, en arrivant à Saint-Denis, avait reçu le nom de Charles et le titre de comte de Valois, restés vacants par suite de la transformation de son frère en Robert de Bourbon. De son côté, Marguerite d'Artois était devenue, sous le nom de Blanche de Navarre, la seconde femme de son neveu Philippe VI de Valois. On peut s'assurer de l'exactitude de ces détails, en comparant aux statues placées à Saint-Denis les moulages qui en ont été faits pour le Musée de Versailles, avant la rectification

en oubli ; elle s'arrêtait avec émotion auprès de cet enfant, qui n'a d'autres titres dans l'histoire que son innocence et sa mort (1).

LXXIII. Jeanne de France (2). — Au-dessous de la statue du petit roi Jean, un tombeau porte celle de sa sœur, Jeanne de France, fille aînée de Louis X, mariée à Philippe, surnommé le Bon et le Sage, roi de Navarre et comte d'Evreux. Cette princesse était devenue, par son mariage, la bru de Louis, comte d'Evreux, dont, par sa naissance, elle était déjà la petite nièce. Un riche monument qu'elle partageait avec son mari dans l'église des Jacobins, où reposaient leurs cœurs, a été détruit. A Saint-Denis, son tombeau se trouvait placé en travers, au pied de celui de son père Louis X. Elle mourut le 6 octobre 1349, en sa maison de Conflans près Paris. Elle était née de la première femme de Louis X, la tropfameuse Marguerite de Bourgogne, dont les désordres ont fourni le sujet de tant de drames et de romans.

Jeanne de France est représentée de petite taille. Pour décrire son costume il faudrait répéter les détails que nous avons donnés sur ceux de Blanche de Bretagne et de Clémence de Hongrie. Le voile encadre exactement la face ; il couvre le front et le menton. Un bout de sceptre en marbre, resté dans la main droite, est creusé comme s'il avait dû recevoir un bâton de métal ; les points d'attache indiquent que ce sceptre était très-long. D'autres clous et marques de scellement prouvent aussi que la couronne et le cordon du manteau étaient en métal, sans doute en cuivre émaillé. Ces ornements devaient produire un excellent effet en se détachant sur le marbre blanc.

Le massif qui sert de support à l'effigie date du XIII^e siècle. De petits pilastres décorés de fleurs de lis sculptées en creux garnissent les angles de ce tombeau. Sur le devant on voyait encore, il y a environ quatre ans, une dalle toute pareille à celle que nous avons fait connaître en décrivant le prétendu tombeau de Blanche de Castille. L'architecte d'alors en a fait briser à coups de marteau toute l'ornementation, afin de répondre aux interpellations de quelques fâcheux, qui lui reprochaient d'avoir composé deux tombeaux semblables à deux reines dont l'une était morte en 1232, l'autre en 1349, à un siècle environ de distance. La réponse était brutale. Le ciseau n'a pu effacer complètement les traces des compartiments losangés qui existaient sur la pierre.

(1) La mort de Jean I^{er}, arrivée si à propos pour les intérêts de Philippe le Long, a été révoquée en doute, comme celles de Baudouin, comte de Flandre, de dom Sébastien de Portugal, du comte de Moret et de bien d'autres. On a prétendu qu'il avait longtemps vécu en Italie et qu'il y avait laissé des héritiers. *Voy. Dissertation historique sur Jean I^{er}, roi de France et de Navarre, par M. de Monmerqué, Paris, 1844.*

(2) *Musée des monuments français, n° 51.*

Quelques débris conservés en Angleterre ont aussi révélé le procédé suivi pour la confection de ce genre de monuments. Après avoir établi les compartiments, on appliquait dans chacun d'eux une matière bitumineuse, sur laquelle on venait coller ensuite une plaque de verre peinte et dorée par derrière. Le devant d'autel ou de tombeau dont nous avons parlé sous le n° XLIV est certainement devenu, depuis la destruction de celui-ci, un objet unique en France.

LXXIV. Philippe V (1). — Nous ne pouvons, pour la description de la statue de ce prince, que renvoyer le lecteur à ce que nous avons dit du monument de Louis X. Il y a complète identité de pose et de costume. Ces figures sont d'une très-bonne exécution ; le ciseau les a franchement et hardiment taillées dans le marbre ; les détails ont tous été traités avec un soin extrême. Philippe le Long n'est pas entièrement imberbe, comme son père et ses frères ; une petite touffe de poils a été laissée vers le milieu de chacune de ses joues. Ce roi mourut le 3 juin 1322, à l'abbaye de Longchamp, laissant son corps à Saint-Denis, son cœur aux Cordeliers, ses entrailles aux Jacobins. Pendant sa maladie, les religieux de Saint-Denis étaient allés processionnellement et nu-pieds lui faire toucher les saintes reliques ; un moment on le crut guéri, mais il retomba dans son mal. « Je sais, disait-il, que j'ai été guéri par les mérites et les prières de Saint-Denis ; ma rechute provient de ce que j'ai manqué de prudence (2). » L'ancienne épitaphe du roi Philippe, rapportée par Germain Millet, a été reproduite sur un marbre noir comme plusieurs de celles qui précèdent :

Cy gist le roy Phelipe le Long roy de France et de Navarre fils de Phelipe le Bel qui trespassa lan mccc xxi le tiers jour de janvier et le cuer de la royne Johane sa compaignie fille de noble pñce le conte Hugues de Bourgongne laquelle trespassa lan mccc vingt et neuf le xxi de janvier.

LXXV, LXXVI. Charles IV et Jeanne d'Evreux (3). — La statue de Charles IV est une répétition de celle de Louis X ; même costume, même ajustement, même ressemblance avec leur père Philippe le Bel. A peine existe-t-il dans la physionomie quelques-unes de ces différences qui, toutes légères qu'elles puissent être, n'en établissent pas moins l'individualité d'un personnage. Philippe le Bel et ses trois fils appartenaient à une race élégante et vigoureuse ; ce sont tous quatre des hommes de belle taille et de forte constitution. Les traits principaux de la reine Isabelle d'Aragon se retrouvent sur le visage de son fils Philippe le Bel et sur ceux de ses petit-fils.

(1) *Musée des monuments français, n° 45.*

(2) *GUILLAUME DE NANGIS, Chronique.*

(3) *Musée des monuments français, n° 47, 55.*

Ce n'est qu'en 1839 que Jeanne d'Evreux a quitté le magasin où elle gisait depuis plus de vingt ans, pour venir prendre place auprès du roi Charles, son mari. Jusqu'alors un écriteau lui donnait faussement le nom de Blanche de Navarre. Son costume ne diffère guère de celui des autres reines. Sa couronne est fleuronée; une partie du voile cerne le contour de la face, l'autre retombe de chaque côté de la tête; l'étoffe laisse sentir les ondulations de la chevelure. La robe s'ouvre sur les côtés, au-dessus des hanches, et montre le vêtement intérieur. Le manteau, posé sur les épaules, s'ouvre entièrement par devant; il est retenu par un cordon auquel se porte la main gauche. Le bras droit, qui tenait un sceptre, avait été brisé; on l'a refait. Sous les pieds, courent deux chiens portant des colliers à grelots; l'un tient un os, l'autre poursuit le premier pour en avoir sa part.

L'épithaphe du roi et de la reine est disposée comme celles que nous avons déjà données :

Cy gist le roy Challes roy de de France et de Navarre
 fils de
 roy Phelipe le Bel qui trespassa lan mccc xxvii
 veille de
 la Chandeleur et Madame la royne Johâne sa
 compaigne fille de noble pñce mons. Loys de
 France jadis
 comte d'Evreus

Jeanne d'Evreux mourut quarante-trois ans après son mari, en 1370. L'absence de la date de sa mort dans l'épithaphe donne à penser que l'inscription, la statue et le tombeau furent faits de son vivant, aussitôt après le décès du roi Charles.

Les dames Carmélites de la rue de Vaugirard, à Paris, ont recueilli à Pontoise, et possèdent de charmantes statues en marbre de Charles IV et de Jeanne d'Evreux, autrefois placées à Maubuisson sur un tombeau qui contenait les entrailles des deux personnages. Mais le Charles IV est devenu un saint Louis, en même temps que la reine sa femme recevait le nom de Blanche de Castille.

LXXVII. *Charles, comte d'Etampes* (des Cordeliers de Paris [1]). — La haute et puissante restauration de Saint-Denis disposait à son gré des noms, des titres, des couronnes et des fiefs. Elle faisait descendre celui-ci, elle donnait généreusement de l'avancement à celui-là. D'un coup de sa baguette, elle transformait une comtesse en reine. Rien ne l'embarrassait; elle faisait vivre les uns quelque soixante ans avant leur naissance, les autres un siècle après leur mort. Charles, comte d'Etampes, était devenu son propre père, par une métamorphose des plus incroyables. Il avait reçu le nom et

le titre de Louis de France, son père, comte d'Evreux, restés disponibles depuis la promotion de ce dernier au comté de Valois. Le blason de son écu a permis enfin de rétablir son identité.

Le comte d'Etampes reposait aux Cordeliers, dit le P. Anselme (1), derrière le grand autel, à main droite, sous un tombeau de marbre noir, la figure de marbre blanc, couvert d'une architecture soutenue de six petits piliers. Le grand incendie du xvi^e siècle avait respecté ce monument.

Le costume de la statue est le même que celui des figures de Charles, comte de Valois, de Louis, comte d'Evreux, et du prince inconnu qui provient aussi des Cordeliers; seulement les jambards, au lieu d'être composés à la fois de mailles et de fer plat, ne sont ici formés que d'un tissu de mailles. Des muffles de lion et des ornements d'orfèvrerie accompagnés de petites têtes d'homme, embellissent le ceinturon auquel une gueule d'animal sert de boucle. A la poignée de l'épée, deux enfants sculptés avec beaucoup de finesse tiennent un petit écusson. Il ne reste plus aux pieds que les tiges des éperons. L'écu, attaché au côté gauche, porte de France à la bande composée de gueules et d'hermines. Une modeste couronne entoure la tête; elle consiste en un cercle décoré de roses. Le visage est complètement imberbe. Nous ne saurions trop louer la belle exécution de la tête et de tous les détails d'ajustement. Aucune œuvre du xiv^e siècle ne mériterait mieux de servir de modèle. Aussi, de nos jours, un sculpteur célèbre, chargé de modeler un saint Louis pour une des colonnes de la barrière du Trône, a-t-il cru ne pouvoir mieux faire que de copier le comte d'Etampes. Il est donc dans la destinée de saint Louis de paraître toujours sous un visage et sous un costume d'emprunt; pour aller à Tunis, il prend les traits de Charles V; pour monter sur la colonne du faubourg Saint-Antoine, il se déguise en comte du xiv^e siècle.

Un admirable dais en marbre, qui appartenait autrefois au tombeau du comte d'Etampes, a heureusement été conservé; il est percé de trois ogives trilobées et de plusieurs quatrefeuilles; des clochetons, des feuillages et de petits animaux le décorent; l'inscription suivante se lit sur le revers de son entablement.

Ci gist tres noble et haut pñce
 et de gnt verite mons^r Challes jadis
 comte d'Estâpes et frere a tres excellente
 dame madame Johane p^{re}lagee de Deu royne
 de France et de Nauarre et de tres excellent pñce
 mons^r Phelipe p^{re}lagee de Deu roy de Nauarre et
 comte de Eureus et trespassa de cest siecle lan de g^{ce}
 m.ccc. xxxvi. le. xxviii jour daoust pries pour
 lame de luy q Dex bonne merci li fasse Amen.

Le dais n'a été réuni à la statue qu'en 1840. On l'avait posé à dix mètres environ

(1) *Musée des Monuments français*, n^o 48.

(1) *Hist. gén. de la maison de France*.

du sol, au-dessus d'une figure d'évangéliste. Il porte encore les marques de deux entailles, au moyen desquelles on l'avait fixé contre un mur.

Le coussin de la tête et le lion des pieds sont en plâtre. La même matière a été employée à la restauration du dais. Enfin, pour garantir la statue de tout changement de nom dans l'avenir, on lui a gravé ce stygmate sur un pan de la cotte d'armes :

Ch^{es}. d'Ev^{ux}. c^{ts}. d'Est^{pes}.

Voyez par cet exemple avec quelle parcimonie la restauration de Saint-Denis composait ses épitaphes.

LXXVIII. Marguerite, comtesse de Flandre (1). — Marguerite de France, fille de Philippe V, et veuve de Louis II, comte de Flandre, tué à la bataille de Crécy, mourut âgé de soixante-douze ans, le 9 mai 1382, avec une réputation de haute vertu. Elle reçut la sépulture à Saint-Denis, dans la chapelle de Saint-Michel, qu'elle avait fondée. Son tombeau en marbre noir et blanc était environné d'une clôture en fer; au-dessus s'élevait, sur quatre colonnes, un tabernacle en pierre fort artistement taillé et tout percé à jour. Des grilles, des colonnes, des chapiteaux, et un tabernacle découpé en forme d'église, qui avaient été employés au musée des Petits-Augustins à la confection d'un monument de Charles V, sont rentrés à Saint-Denis et passent pour avoir primitivement fait partie du tombeau de la comtesse de Flandre. Le style de ces divers objets nous paraît antérieur de bien des années à la fin du xiv^e siècle, époque de la mort de Marguerite de France; il serait possible cependant que le monument de cette princesse eût été l'œuvre d'un artiste en retard sur la marche de son siècle, comme il s'en trouve toujours, soit par l'effet de l'éducation, soit par principe et par amour d'un art plus ancien. Nous attendons à ce sujet des renseignements que doit nous fournir une riche collection de dessins conservés à Oxford, dans la bibliothèque Bodléienne. La statue de Marguerite a seule été placée dans la crypte, où elle partage le tombeau du roi Philippe V. Elle n'a ni couronne, ni manteau. Une ceinture maintient la robe intérieure. La robe de dessus, échan-crée sur les hanches, présente à sa partie supérieure un surcot ou corsage, qui dessine la taille et se divise en deux parts. Très-simple ici, ce corsage devint, un peu plus tard, la plus riche portion du costume des femmes. Un voile, plissé d'une manière singulière, enveloppe toute la tête ainsi que les épaules, et encadre exactement le visage. Un des deux chiens sculptés sous les pieds emporte un os dans sa gueule.

LXXIX. Béatrix de Bourbon (des Jacobins

(1) *Musée des monuments français*, n° 61. M. Lenoir ajoute que le monument était placé dans une chapelle magnifique qui fut démolie en 1745.

de Paris (1)]. — Fille de Louis I^{er}, duc de Bourbon, et arrière-petite-fille de saint Louis, Béatrix de Bourbon, dont le premier mari, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, trouva, comme celui de la comtesse de Flandre, une mort glorieuse à la fatale journée de Crécy, avait dans l'église des Jacobins à Paris, un tombeau de marbre noir, et une statue en pierre de liais, posée debout sur un chapiteau à feuilles d'acanthé. Le chapiteau et la figure se sont conservés (2). La reine de Bohême joint les mains et porte un costume qui fut autrefois richement colorié. La jupe était mi-partie d'azur semé de France à la bande de gueules, et d'argent au lion de gueules, la queue nouée et passée en sautoir; ce sont les armes de Bourbon et de Luxembourg; il reste quelques traces de cette peinture. La couronne, rehaussée de fleurons, a été refaite en grande partie. Un voile enveloppe la tête et le tour du visage. Le masque est sculpté sur un morceau d'albâtre incrusté adroitement dans la pierre (3). Les cheveux sont nattés et se dessinent sous le linge du voile. Des broderies et de petites roses décorent le corsage de la ceinture. Les deux robes sont d'ailleurs semblables de forme à celles dont nous avons parlé en décrivant les numéros LXXVI et LXXVIII.

Un socle de marbre polygonal, interposé entre des pieds de la statue et le chapiteau qui sert de support, présente cette inscription :

Cy dessoubz gist tres noble et tres puissante
dame madame Biatrix de Bourbo iadiz royne
de Boesme et contesse de Luccébouurr qui trespassa
le vendredi jour de Noel xxv^e jour du mois de
decembre lan mil. ccc. mxx et trois. Pes pour same

Après la mort du roi de Bohême, Béatrix de Bourbon avait épousé Eudes, seigneur de Grancey, en Bourgogne. C'était une mésalliance sans doute; l'épitaphe se tait sur ce second mariage.

LXXX. Blanche de France (4). — Le quart de cette statue environ avait été brisé du côté des pieds; on l'a restauré en le copiant sur une autre figure de la même époque. Le costume est le même que celui de la statue désignée sous le nom de Blanche de Bretagne. La princesse a les mains jointes; ses traits sont ceux d'une femme déjà avancée en âge; elle mourut, en effet, dans sa soixante-cinquième année. Une ancienne ins-

(1) *Musée des monuments français*, n° 62.

(2) La colonne que le chapiteau surmontait a été supprimée; elle avait été recueillie aux Petits-Augustins.

(3) Il n'est pas rare de trouver des statues dont la face, ou même la tête entière, soit en matière plus précieuse que le reste du corps. A Saint-Sernin de Toulouse, un Christ en bois, plus grand que nature, sculpté au xii^e siècle, a le visage formé d'une plaque d'argent travaillée au repoussé.

(4) *Musée des mon. français*, n° 64.

cription, gravée en lettres d'or sur un marbre noir de forme triangulaire, a été rapportée sur le devant du cénotaphe; elle est ainsi conçue :

Ci gisent les entrailles de
dame de noble memoire ma
dame Blanche jadis fille du roy

Charles roy de France et de Navarre et
de la royne Jehanne deureux sa femē la
quelle fille fust femē de mon seigneur le
duc d'Orliens cōte de Valois et de Beaumont
jadis fille du roy Philippe de Valois et de la royne
Jehanne de Bourgogne qui trespassa. lan. mil. ccc
: mii^{xx}. et xii. ou mois de feurier. Priez pr lame delle

Si les renseignements donnés par le P. Anselme, dans son *Histoire généalogique de la maison de France*, sont exacts, cette inscription proviendrait de l'abbaye de Pont-aux-Dames, dans l'église de laquelle avaient été inhumées les entrailles de Blanche de France. La conservation de cette épitaphe et celle de deux autres monuments de la même abbaye, qui sont aujourd'hui à Versailles, pourrait alors confirmer l'opinion que nous avons émise au sujet de la statue d'enfant classée sous le n° LIII.

LXXXI, LXXXII. *Charles, comte d'Alençon, et Marie d'Espagne* (des Jacobins de Paris [1]). — Charles de Valois, surnommé le Magnanime, comte d'Alençon, de Chartres et du Perche, tige des comtes et ducs d'Alençon, était frère du roi Philippe VI. Sa tête offre une ressemblance remarquable avec celle de son père Charles, comte de Valois, dont nous avons vu la statue dans une chapelle voisine. Le comte d'Alençon, qui avait déjà reçu une dangereuse blessure à la bataille de Montcassel, trouva la mort à Crécy, où il commandait l'avant-garde. Sa fin glorieuse l'absout de la témérité avec laquelle il engagea le combat, et qui fut une des principales causes de notre défaite.

La tête du comte repose sur un coussin; elle ne porte pas de couronne. Les cheveux sont plats et tombent sur les côtés; le front est dégarni. Une touffe de poils a été laissée sur chaque joue; le reste du visage est imberbe. Les mains sont jointes. L'armure entière est en fer plat, sauf quelques portions de mailles autour du col et sous les jointures des membres. Une espèce de surtout en cuir, sans manches, se colle exactement sur l'armure, et sert de cotte d'armes. Les jambards en fer sont ornés de petites roses et de fleurs de lis. Des restes de clous et de tenons attestent que le baudrier, l'épée et le revêtement de l'écu étaient en cuivre émaillé. On a remplacé en marbre les parties apparentes de l'épée, et gravé en creux, sur le marbre resté lisse du bouclier, les armoiries du personnage, de France à la bordure de gueules chargée de besants d'argent; le nombre des besants, qui ne devrait être que de huit, a

été seulement augmenté de dix en sus. La dague, qui n'existait plus, a été refaite, mais un peu à côté de la place qu'elle devrait occuper, et qui est indiquée par une trace de fracture.

Marie d'Espagne, petite-fille de Blanche de France, fille de saint Louis, avait épousé en premières noces Charles, comte d'Étampes, dont le monument existe dans la chapelle précédente (n° LXXVII). Elle devint, au mois de décembre 1336, la femme du comte d'Alençon, qui la laissa veuve moins de dix ans après. Jusqu'en 1839, la statue de cette princesse, qui avait été cependant cataloguée aux Petits-Augustins sous son véritable nom, fut nommée Jeanne de Bourgogne, et donnée pour épouse au roi Philippe V. On a prétendu que ce voile sévère, dont nous avons fait si souvent la description, était le signe distinctif du veuvage. Marie d'Espagne, deux fois veuve, ne le porte pas; sa tête est découverte et les nattes de la chevelure descendent carrément le long du visage pour aller ensuite se nouer en arrière; un linge très-mince vient se placer entre les tempes et les cheveux. La couronne, qui était en métal, a disparu. Les traits du visage sont agréables et fins. Comme son mari, la princesse tient les mains jointes; un débris d'anneau de cuivre est resté au quatrième doigt de la main droite. Quelques incrustations de couleur ornent la partie supérieure du manteau. Une robe de dessous à ceinture et une autre robe, échancrée sur les hanches, couvrent le corps. Deux chiens, qui ont des rubans au cou, jouent sous les pieds.

Le tombeau en marbre noir du comte d'Alençon, qui était conservé au Musée des monuments français, et dont j'ai encore vu quelques débris dispersés dans les cours de l'École des beaux-arts, ne s'est plus retrouvé. Il a fallu refaire l'épitaphe; elle se lit sur une plaque de marbre appliquée au mur :

Cy gist monseigneur Challes frere du roy Philippe de Valeis
comte d'Alençon et du Perche sire de Verneuil et de
Domfrot
qui mourust a la bataille de Cressy le xxvi daoust
lan m ccc xxxvii et madame Marie d'Espagne s
compaigne
contesse d'Estapes laquelle trespassa lan mccc
quatre vingt
neuf le xix jour de novembre Priez pour leurs
ames

Cette épitaphe n'est pas tout à fait conforme au texte publié dans les *Antiquités nationales* de Millin. Ainsi on a supprimé le titre de *vaillant et noble prince*, qui devait précéder le nom de comte. L'inscription nouvelle fait aussi vivre Marie d'Espagne dix ans de trop.

Nous avons admiré à Rome, dans l'église de Sainte-Marie *in Transtevere*, la chapelle

(1) *Musée des mon. français*, nos 46 et 54.

funèbre et le tombeau en marbre du cardinal Philippe d'Alençon, fils du comte Charles et de Marie d'Espagne. Il mourut dans la capitale de la catholicité, laissant la réputation d'un saint. Tandis que la France a jeté aux vents la cendre du père, mort en combattant pour elle, Rome a religieusement veillé sur la tombe du fils, et la montre avec orgueil.

LXXXIII, LXXXIV. Philippe de Valois et Blanche d'Evreux (1). — Le costume et les attributs royaux changent avec l'avènement des Valois au trône. La couronne remplace les fleurons des anciens rois par quatre larges fleurs de lis ; celle de Philippe de Valois était de métal autrefois ; on l'a rétablie en marbre, mais la forme ancienne subsiste, Le manteau du roi Philippe, comme ceux de ses successeurs, n'est plus ouvert sur le devant du corps en deux parties égales ; il s'ouvre sur le côté droit et s'attache sur l'épaule par un fermail d'un assez gros volume, qui a été jadis recouvert de métal émaillé. La main gauche porte le sceptre, qui a été refait ; la droite paraît avoir tenu une main de justice. Les cheveux sont longs et rejetés en arrière ; ceux du front forment un bourrelet sous le cercle de la couronne. Le menton et la lèvre supérieure sont imberbes ; les favoris s'arrêtent à moitié des joues. Les traits, qui rappellent ceux de Charles, comte de Valois, ont une expression triste et peu avenante. La chaussure se termine en pointe. Le lion placé sous les pieds est sculpté d'une manière remarquable.

Les entrailles de Philippe de Valois étaient inhumées aux Jacobins, dans la chapelle de Bourbon, sous un tombeau de marbre noir surmonté d'une statue en marbre blanc ; l'épithaphe donnait au prince le titre de *vrai catholique*, et rapportait que c'était sa veuve, la reine Blanche, qui lui avait fait faire *ceste sépulture*. La statue érigée aux Jacobins aura été détruite, à moins que ce ne soit une figure de roi qui porte à Versailles le nom de Jean II, et qui tient, en effet, dans la main gauche une espèce de paquet, par lequel les sculpteurs de ce temps désignaient les entrailles (2).

Blanche d'Evreux avait, en premier lieu, été donnée pour seconde femme, sous le nom de Clémence de Hongrie, à Louis X, son aïeul. C'était un inceste au premier chef que le classement nouveau, opéré en 1839, a fait heureusement disparaître. Cette reine portait une couronne de métal, dont il reste encore quelques vestiges. Le costume, les attributs et la pose sont les mêmes qu'à la statue de la reine Jeanne d'Evreux, tante de la reine Blanche, bien que les deux princesses soient mortes à environ trente ans d'intervalle. Mais nous avons déjà eu lieu de constater que les effigies étaient quel-

quefois sculptées et placées sur les tombeaux longtemps avant la mort des personnages ; on représentait d'avance la femme sur le monument qui était érigé au mari, et il arriva plus d'une fois que l'épouse ne se montra pas exacte à venir à ce suprême rendez-vous ; elle ne figurait qu'en marbre au tombeau conjugal.

LXXXV. Jean II (1). — Les détails que nous avons donnés sur la statue de Philippe de Valois sont tous exactement applicables à celle de Jean II. La seule différence, et encore a-t-elle bien peu d'importance, c'est que le visage est complètement rasé. Les traits sont épais, lourds, dépourvus d'expression. Les sculptures de ce temps ne soutiennent pas la comparaison avec celles qui représentent les prédécesseurs de saint Louis : il n'y a même pas de progrès dans l'exécution matérielle. Le sceptre du roi Jean n'a pas été refait. Les pieds et le lion qui les supporte, avaient été brisés ; on les a provisoirement restitués avec du plâtre (2).

Jean II ne crut pas, comme le fit plus tard François I^{er}, qu'il lui fût permis de racheter sa liberté perdue à Poitiers, au prix de quelques provinces du royaume, sauf à manquer de parole quand le moment de payer la rançon serait arrivé. Il avait la simplicité de dire que si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur des rois. Ce principe, qui n'a jamais eu beaucoup de partisans dans les cours, est aujourd'hui définitivement rayé de la politique gouvernementale. Aussi le roi Jean mourut-il esclave de sa parole à Londres, dans l'hôtel de Savoie. C'était un prince brave et loyal.

LXXXVI. Jeanne de France (3). — Cette princesse est à peu près la seule dont l'effigie n'ait jamais changé de nom. Elle avait autrefois, en commun avec sa mère, la reine Blanche d'Evreux, un tombeau placé au milieu de la chapelle de Saint-Hippolyte, et remarquable par les nombreuses sculptures qui le décoraient. Vingt-quatre statuettes en marbre blanc, disposées autour du sarcophage, représentaient les ancêtres et la famille de la reine Blanche. Doublet et Germain Millet désignent, entre autres personnages, Charles d'Anjou, roi de Sicile, saint Louis, Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis X, le roi et la reine de Navarre, Philippe d'Evreux et Jeanne de France, père et mère de Blanche, saint Louis d'Anjou, et quelques autres princes et princesses moins célèbres. Il n'est resté de ce riche monument que les deux figures couchées qui le surmontaient.

Nous avons déjà parlé de Blanche d'Evreux. Sa fille Jeanne avait aussi une cou-

(1) *Musée des mon. français*, nos 52 et 66.

(2) *Voy. Millin, Antiquités nationales*, tom. IV, n. 59, p. 70, pl. 6.

(1) *Musée des monuments français*, n° 55.

(2) *Voy. au cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, à Paris, un très-intéressant portrait du roi Jean, peint sur bois.*

(3) *Musée des monuments français*, n° 57.

ronne de métal qui a été enlevée. Elle n'a point de voile, et sa coiffure est tout à fait pareille à celle de Marie d'Espagne, comtesse d'Alençon (n° LXXXII). Ses mains sont jointes. Elle ne porte pas de manteau. Le corsage ajusté sur la robe de dessus se termine par deux pointes. Il est semé de petits points de marbre noir simulant les mouchetures de l'hermine. Sous les pieds, deux chiens rongent des os.

L'ancienne épitaphe du tombeau de la reine Blanche et de Jeanne, sa fille, a été reproduite sur un marbre, en 1839, et se lit ainsi au-dessus de la statue de Philippe de Valois :

Cy gissent dames de bonne mémoire madame
Blanche p̄ la gēe
de Deu royne de France fille de Phelippe roy de
Navarre conte
de Evreus et de la royne Jehane fille du roy de
France
royne de Navarre de son hesritage sa fēme es-
pouse jadis du roy Phelipe le vray catholique et
madame Jehane de France leur fille qui trespas-
serent cest a seavoir
ladicte madame Jehane a Besiers, le xi septembre
M CCC soixante et III et ladicte royne le quint jour
doctobre
M CCC quatrevingt et XVIII Pries pour elles.

La date de la mort de Jeanne de France est erronée. Cette princesse mourut à Béziers le 16 septembre 1371; elle se rendait en Espagne, où elle devait épouser Jean d'Aragon, duc de Gironne. Ses entrailles furent déposées dans la cathédrale de Béziers, où sa mère lui érigea un tombeau porté par des piliers fleurdelisés; les calvinistes mutilèrent ce monument au xvi^e siècle, et la révolution acheva de le détruire.

LXXXVII, LXXXVIII. *Charles V et Jeanne de Bourbon* (1). — Le tombeau élevé au roi Charles V et à la reine Jeanne de Bourbon, sa femme, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, était historié de personnages, et décoré de dais d'une sculpture magnifique, dont il n'existe plus que de faibles débris dans les magasins de l'église. Les statues sont aujourd'hui réunies sur un socle pareil à tous les autres; l'effigie de Charles V est bien celle qui existait autrefois à Saint-Denis, mais celle de Jeanne de Bourbon provient de l'église des Célestins, où avaient été inhumées les entrailles de cette reine. Les premières éditions du catalogue du Musée des monuments français mentionnent deux statues de Jeanne de Bourbon, tirées, l'une de Saint-Denis, l'autre des Célestins; un peu plus tard, il n'est plus question de la première, et la seconde paraît seule. Une erreur avait-elle été commise sur les catalogues anciens? la figure extraite de Saint-

Denis a-t-elle été sacrifiée comme un double inutile? C'est ce que nous ignorons.

La statue de Charles V est d'un travail bien supérieur à celui des figures des deux prédécesseurs de ce prince. La tête se distingue par une expression pleine de noblesse et de dignité. Les cheveux, qui tombent droit sur les côtés, offrent des traces de coloration. Il ne reste que l'empreinte de la couronne, qui était en métal. La tunique et le manteau sont disposés comme ceux des deux autres rois de la branche des Valois. La sculpture des mains a été très-étudiée, et le travail en est intéressant à examiner. Le sceptre placé dans la main droite, et la main de justice dans la gauche, ont été refaits en marbre; ils sont assujettis sur des tenons de l'aspect le plus ridicule; ces attributs devaient être autrefois en métal. Le lion couché sous les pieds est grossier. Le nom du sculpteur de cette remarquable statue ne nous est pas connu. Peut-être cependant approcherions-nous de la vérité en l'attribuant à Hennequin de Liège, imagier, qui reçut en 1368 trois cents francs d'or en à-compte sur la somme de mille à lui due, pour avoir fait, dans la cathédrale de Rouen, un tombeau de marbre avec statue, destiné à recevoir le cœur de Charles V (4).

Les monuments de Charles V étaient jadis nombreux à Paris; il n'en est presque rien resté. Nous citerons un bas-relief et une statue aux Grands-Augustins, la statue du portail des Célestins qui a été transformée en saint Louis, plusieurs portraits sur bois et sur verre dans le monastère des Célestins, un bas-relief au-dessus de l'entrée du collège de Dainville. A la cathédrale de Rouen et dans l'église abbatiale de Maubuisson, des tombeaux, surmontés chacun d'une statue, renfermaient le cœur et les entrailles du roi. Trois statues, qui existent encore à l'extérieur d'une chapelle de la cathédrale d'Amiens, représentent Charles V, son fils aîné le dauphin Charles, et Louis, duc d'Orléans, son second fils, accompagnés chacun d'un des grands personnages de la cour (2).

Jeanne de Bourbon était fille de Pierre I^{er}, duc de Bourbon, qui périt à la bataille de Poitiers (3). Aucune de nos reines n'a laissé meilleure renommée; sa mémoire resta longtemps après sa mort en bénédiction parmi le peuple de Paris, si oublieux d'ordinaire, et si peu respectueux pour les ve-

(1) DEVILLE, *Description des tombeaux de la cathédrale de Rouen*.

(2) Nous lisons dans le tome II des *Antiquités de Paris*, de Sauval, que Jean de Saint-Romain avait sculpté pour le Louvre une figure de Charles V, haute de quatre pieds, au prix de 6 livres 8 sous parisis, et que deux statues du même prince et de sa femme Jeanne de Bourbon, placées dans l'escalier du même palais, furent payées à raison de 16 livres parisis la pièce, à Jean de Liège.

(3) La partie supérieure de la statue posée aux Jacobins sur le tombeau de ce prince a été conservée, mais elle n'a pas reparu depuis la clôture des Petits-Augustins. Elle git sans doute dans quelque magasin; on en peut voir un moulage à Versailles.

(1) *Musée des monuments français*, n° 60.

tus intérieures. La reine est ici représentée de plus petite taille que son mari. Sa couronne, surmontée de huit fleurs de lis, est incrustée d'ornements en couleur. Les cheveux, maintenus par de légers cordons, sont nattés et collés contre les tempes. Le manteau et les deux robes ne diffèrent pas de ce que nous avons vu sur les statues des dernières reines. La robe de dessus descend de manière à couvrir entièrement les pieds, qui reposent sur deux chiens. La main droite tient un bout de sceptre creux, auquel s'adaptait, sans doute, une hampe de métal; la main gauche serre contre la poitrine un paquet d'étoffe qui enveloppe les entrailles de la princesse (1). C'est ainsi que les sculpteurs du xvi^e siècle distinguaient les statues placées sur les tombeaux qui contenaient des entrailles; quand le tombeau renfermait un cœur, ils en mettaient un aussi dans une des mains de l'effigie, comme nous en avons la preuve à la statue de Charles, comte d'Anjou et roi de Sicile.

LXXXIX. *Marie de Bourbon* (du monastère de Saint-Louis, à Poissy [2]). — Marie de Bourbon, sœur de la reine Jeanne, fut nommée en 1380, prieure du monastère de Poissy, où elle avait reçu le voile en 1354, à l'âge de quatre ans.

Après avoir gouverné les religieuses de cette illustre abbaye avec une sagesse, une régularité et une douceur admirables, elle mourut le 10 janvier 1402, et fut inhumée dans le chœur de l'église conventuelle. Sa statue en marbre noir et blanc s'y voyait encore au siècle dernier, appuyée contre le pilier à droite de la grande grille, et accompagnée de colonnettes en cuivre, ainsi que d'autres ornements de même matière; l'épithaphe était en vers français. Cette figure, qui a seule échappé à la destruction, se trouve aujourd'hui posée debout au-dessus des figures couchées de Charles V et de Jeanne de Bourbon. Quelle série d'événements étranges n'a-t-il pas fallu pour amener la réunion de ces deux sœurs et de tant d'autres personnages que la mort semblait avoir séparés pour toujours? La robe, le voile, la tête et les mains sont en marbre blanc; le manteau, qui consiste en une grande cape ouverte par devant et munie d'un capuchon relevé, est en marbre noir. Ainsi la différence des marbres reproduit exactement la couleur de chacune des par-

(1) L'administration municipale de Paris a fait détruire les derniers débris de l'église des Célestins. On a découvert sous le pavé de cet édifice, longtemps converti en écurie, et dans un sol tout imprégné d'immondices, plusieurs nobles sépultures, entre autres le caveau de Jeanne de Bourgogne, duchesse de Bethford, fille de Jean Sans-Peur. Une boîte de plomb, qui a été recueillie, paraît renfermer les entrailles de Jeanne de Bourbon. Au reste pour plus de détails, consultez le rapport de M. Thierry, fait au nom de la commission préposée aux fouilles exécutées dans cette ancienne maison, en 1817-1818, et inséré au tome I^{er}, col. 1146 et suiv.

(2) *Musée des monuments français*, n^o 438.

ties du costume. Les mains sont jointes; la pose est simple et naturelle; la tête n'a pas une bien grande élévation, mais elle porte l'expression de la douceur et de la modestie.

Marie de Bourbon s'était montrée généreuse envers son monastère. On vantait entre tous ses dons un magnifique ostensor en or, pesant trente-six marcs, tout couvert de pierreries et soutenu par six figures de patriarches.

XC. *Léon de Lusignan* (des Célestins de Paris [1]). — C'est sous la protection de son titre royal que Léon de Lusignan, dernier roi de la Petite-Arménie, a obtenu l'honneur d'avoir son effigie à Saint-Denis. Charles V avait fait à ce prince détrôné un généreux accueil, et Charles VI le fit inhumer avec une pompe extraordinaire, dans l'église des Célestins.

La statue, qui provient de son tombeau, s'accorde parfaitement avec le portrait que nous trouvons de lui dans l'histoire. Il est petit, mince, distingué de tournure; il a les traits fins et spirituels. Une barbe courte et fourchue lui couvre seulement le menton; ses cheveux sont taillés à la mode du xiii^e siècle. La robe est longue; le manteau s'attache sur l'épaule droite par une boucle arrondie. Des fleurons garnissent la couronne que des incrustations en couleur décoraient aussi primitivement. Le sceptre fleurdéliné que porte la main droite est moderne; l'ancien était déjà cassé quand Millin fit dessiner la statue, en 1790. La main gauche tient une paire de gants, sorte d'attribut qui se rencontre assez fréquemment sur les monuments dès le temps de saint Louis. Deux petits lions soutiennent sur leur dos les pieds du prince. La tombe, en marbre noir, sur les bords de laquelle se lit l'inscription originale, a été oubliée dans les magasins à l'époque du placement de la statue. On a donc fait tombe et inscription nouvelles. Nous donnons l'épithaphe d'après la tombe ancienne, qui sera un jour réunie à la statue; la copie moderne contient plusieurs inexactitudes.

Cy gist tres noble et excellēt prince Lyon de Lizingne quāt roy latī du royaume d'Armenie qui redī l'ame a Dieu a Paris le xxix jour de novēbre

lan de grace m ccc. ^{xx}iii. et xiiii. Pries pour luy.

XCI, XCH. *Charles VI, Isabeau de Bavière* (2). — La mort avait réuni ces deux époux sur un tombeau, qui était décoré avec la même richesse que celui de Charles V, et qui occupait, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, une construction disposée en hors-d'œuvre, tout exprès pour le recevoir.

Aujourd'hui les deux statues se trouvent séparées l'une de l'autre par le monument considérable de Louis, duc d'Orléans.

(1) *Musée des monuments français*, n^o 65.

(2) *Musée des monuments français*, n^o 81, 84.

La couronne de Charles VI a été refaite sur le même modèle que celle de Philippe de Valois. Un coussin garni de ses glands soutient la tête. La tunique est longue; le manteau, muni d'un petit collet rabattu, avait pour attache sur l'épaule droite une boucle en cuivre qui n'existe plus. Les cheveux sont courts et coupés au-dessus des oreilles. Le visage est entièrement dégarui de barbe; les traits sont lourds et vulgaires, mais modelés avec une vérité qui dépose en faveur de leur ressemblance. Le sceptre et la main de justice doivent être imputés, comme tous les autres attributs de ce genre, à une restauration moderne.

La statue de la reine Isabeau a été sculptée avec un soin remarquable jusque dans les moindres détails du costume. Elle porte un double voile qui enveloppe entièrement le contour de la face, le front et le menton. Le voile de dessus est froncé à très-petits plis sur le devant de la tête et sur les côtés du visage; il s'attache au voile de dessous par deux longues épingles. Les traits en saillie sur cet encadrement plissé et comme collé à la peau, produisent un effet très-singulier. L'expression de la physionomie est d'ailleurs par elle-même d'une originalité bizarre. La couronne, rehaussée de quatre fleurs de lis, qui alternent avec quatre croix, est moderne, ainsi que le sceptre surmonté d'un feuillage de pin. Le manteau et les robes n'ont rien que d'ordinaire; c'est le même costume que celui de Jeanne de Bourbon. Deux petits bassets sont assis sous les pieds.

Sauval avait lu dans les registres de la chambre des comptes, et il rapporte, au tome II de ses *Antiquités de Paris*, qu'une somme de 1,200 livres, prix de l'acquisition de la bibliothèque de Charles V par le duc de Bedford, fut remise à Pierre Thuñi, entrepreneur du tombeau de Charles VI et d'Isabeau de Bavière.

XCIII, XCIV. *Charles VII et Marie d'Anjou* (1). — Le tombeau de Charles VII et de la reine Marie d'Anjou, sa femme, était moins orné que ceux de Charles V et de Charles VI. Deux dais, d'un beau travail, se trouvaient seulement placés au-dessus des figures. Ce monument fut brisé en 1793; les mutilations que subirent alors les deux statues furent telles, qu'on ne put en conserver que les bustes. M. Lenoir nous apprend, dans le catalogue de son musée, qu'il fut obligé de faire restaurer par le sculpteur Beauvallet ces fragments, qui étaient eux-mêmes fort endommagés. Le travail de réparation a été exécuté d'une manière très-convenable.

Comme aux Petits-Augustins, des colonnes de marbre provenant du château de Gailon servent de supports aux deux bustes. Six fleurs de lis et de nombreuses pierreries décorent la couronne du roi. Les cheveux conservent à peu près leur longueur natu-

relle et flottent en arrière. Le visage est imberbe, gracieux et jeune, bien que Charles VII ait vécu près de soixante ans. Les sculpteurs du moyen âge, au lieu de copier, comme les nôtres, les rides de la vieillesse, les rugosités de la peau, et mille autres accidents de ce genre, choisissaient avec goût la plus belle époque de la vie du personnage qu'ils étaient chargés de représenter; ils le montraient tel qu'il avait dû être dans toute sa force et sa virilité. Le manteau de Charles VII, autant que nous pouvons en juger par le col qui est droit et boutonné, n'avait pas la même forme que ceux des rois précédents; il se rapprochait sans doute de la coupe des manteaux royaux de Louis XII et de François I^{er}.

La couronne de Marie d'Anjou est pareille à celle de Charles VII. Le voile qui enveloppe toute la tête, va se rattacher à la robe, de manière à ne laisser voir absolument que les yeux, le nez et la bouche. L'étoffe de la robe forme sur la poitrine des plis nombreux et serrés. Une partie du voile resté libre flotte sur les épaules.

Les noms du roi et de la reine, et les dates de leur morts, ont été gravés aux Petits-Augustins sur les futs des deux colonnes; ils s'y lisent encore. Ces colonnes, dont la forme est cylindrique, ont des bases octogonales. Les chapiteaux, travaillés avec beaucoup de délicatesse, sont décorés d'arabesques, de feuillages et d'oiseaux; adhérente à la corbeille dans toutes ses parties, l'ornementation n'a pas souffert (1).

XCIV. *Louis XI*. — Au xvi^e siècle, les calvinistes jetèrent dans la Loire les restes de Louis XI, et détruisirent son tombeau de bronze, après avoir pillé l'église de Notre-Dame de Cléry, qui renfermait la sépulture de ce prince. Un nouveau monument de marbre fut élevé à Louis XI, en 1622; il existe encore et porte la signature de Michel Bourdin, sculpteur d'Orléans. Nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux la description que La Fontaine fit de ce tombeau, en 1633, dans une lettre qu'il écrivait à sa femme.

« Nous nous arrêtâmes à Cléry. J'allai aussitôt visiter l'église; c'est une collégiale assez bien rentée pour un bourg. Louis XI y est enterré. On le voit à genoux sur son tombeau, quatre enfants aux coins; ce seraient quatre anges, si on ne leur avait pas arraché les ailes. Le bon apôtre de roi fait là le saint homme, et il est bien mieux pris que lorsque le Bourguignon le mena à Liège.

(1) Charles VII mourut en 1461. Des renseignements puisés par Sauval dans les comptes ordinaires de la prévôté de Paris (*Antiquités de Paris*, t. II, p. 573) prouvent qu'en 1465 des ouvriers tailleurs de pierre et images besognoient de marbre et de pierre la sculpture de feu le roi Charles, dernier trespasé, dans l'hostel de la reine près Saint-Paul, sous la gallerie du préau de la fontaine au lion.

(1) *Musée des Monuments français*, n^o 85 et 87.

Ainsi l'oton ce prince dont la vie
Doit rarement servir d'exemple aux rois,
Mais pourroit être en quelques points suivie.

« A ses genoux sont ses Heures et son chapelet, la main de justice, son sceptre, son chapeau et sa Notre-Dame : je ne sais comment le stataaire n'y a pas mis le prévôt Tristant, le tout est en marbre blanc et m'a paru d'assez bonne main. »

Pendant la révolution, le tombeau de Louis XI fut mutilé avec fureur par les habitants de Cléry. La tête, dont l'expression est remarquable, fut séparée du corps (1) et coupée en trois parties. Après de longues recherches, M. Lenoir parvint à réunir les débris du monument et le fit restaurer pour le musée des Petits-Augustins (2). En 1817, le conseil municipal de Cléry ayant exprimé le vœu de voir rétablir ce tombeau dans l'église de la commune, le ministre de l'intérieur en ordonna la restitution immédiate. Nous l'avons vu dans la nef de l'église de Notre-Dame. A l'exception du chapelet, de la main de justice et du sceptre, que nous n'y avons pas retrouvés, la statue du prince et les quatre enfants qui l'accompagnent, sont tels encore que La Fontaine les a décrits. La disposition des figures est à peu près la même ici qu'elle était au tombeau de bronze de Charles VIII.

Saint-Denis ne possède de Louis XI qu'une effigie en pierre factice, moulée sur un buste qui passait pour authentique et qui aurait été apportée de Cléry au Musée des monuments français (3). Cette sculpture ne ressemble nullement à la statue dont nous venons de parler; mais elle rappelle parfaitement tous les portraits connus de Louis XI. Le caractère singulier du prince se peint dans les traits de son visage. Le vêtement consiste en une espèce de casaque à manches sur laquelle s'étaient les coquilles, les torsades et le médaillon du collier de l'ordre de Saint-Michel. La tête est couverte d'une coiffe avec un bonnet en fourrure par-dessus; c'est au côté droit de ce bonnet que se trouve attachée la fameuse Notre-Dame à laquelle le roi adressait, quand il avait peur, de si ferventes prières.

Le buste a pour support une colonne en pierre qui vient du château de Gaillon; elle est sculptée de petits personnages posés dans des niches, d'arabesques, de feuilles, d'oiseaux et de mascarons. La pierre de cette colonne, comme toute celle qui fut employée au palais du cardinal d'Amboise, contient des rognons de silex auprès desquels

(1) C'était une manière d'exécution posthume. A la Sorbonne, des bourreaux de cadavres tranchèrent aussi la tête au cardinal de Richelieu, dont le corps s'était conservé intact dans son cercueil.

(2) *Musée des monuments français*, n° 471.

(3) *Catalogue de ce Musée*, n° 445. Le buste n'a reparu dans aucune collection publique; il est sans doute enfoui dans quelque magasin royal.

pouvoir mordre.

XCVI-CI. Tombeau de la maison d'Orléans (des Célestins de Paris [1]). — Louis, duc d'Orléans, ce second fils de Charles V, dont la fin fut si tragique, reposait sans monument, sous l'autel d'une chapelle qu'il avait fondée et richement dotée, à Paris, dans l'église des Célestins. Louis XII, qui était petit-fils de ce prince, lui consacra, en 1504, un superbe mausolée, dans lequel il fit inhumer aussi les corps de son aïeule Valentine de Milan, de son père Charles, duc d'Orléans, et de son oncle Philippe, comte de Vertus. Ce tombeau s'élevait au milieu d'une grande chapelle, dite la chapelle d'Orléans; il était entouré d'une foule d'autres monuments funéraires dont la réunion formait un des plus précieux musées du monde. C'était la statue de l'amiral Philippe de Chabot, sculptée par Jean Cousin, le groupe des Trois Grâces, œuvre de Germain Pilon; les colonnes d'Anne de Montmorency, de François II et de Timoléon de Brissac; l'obélisque des Longueville, tout ciselé de bas-reliefs et tout environné de statues; le tombeau de René d'Orléans, dont nous décrirons un peu plus loin les admirables fragments, et enfin celui de Henri, duc de Rohan, dont Michel Angier était l'auteur. La dispersion des sculptures qui composaient cet ensemble sans pareil, et la destruction de la chapelle qui les renfermait, sont un des plus monstrueux actes de vandalisme accomplis de notre temps.

Le nom du sculpteur à qui Louis XII confia l'exécution du mausolée de ses ancêtres, ne nous est pas connu. Nous inclinons à croire que le travail de ce monument appartient à l'école italienne de la Renaissance. Antérieur d'environ quinze ans au tombeau de Louis XII, il accuse un style beaucoup plus avancé dans la voie de l'art moderne. La disposition en était originale. Un vaste socle quadrangulaire, entouré de colonnettes, de niches et de figures, portait les deux statues couchées de Charles, duc d'Orléans, et de son frère Philippe, entre lesquelles s'élevait un sarcophage surmonté, des statues de Louis et de Valentine. Le monument avait ainsi deux étages; les plâtres moulés que nous possédons au Louvre du mausolée du roi d'Espagne, Philippe le Beau, pourraient donner une idée assez exacte de l'ensemble de celui-ci.

Le tombeau des d'Orléans fut porté aux Petits-Augustins avec tous ses accessoires; il n'en a pas moins perdu sa forme ancienne et son aspect primitif. De ses membres dispersés on a composé trois monuments, dont le plus considérable a reçu, avec les statues de Louis et de Valentine, la meilleure partie des sculptures secondaires. Vingt-quatre statuette représentant les douze apôtres

(1) *Musée des Monuments français*, n° 77, 78 et 89.

et douze martyrs remplissaient les niches du grand socle ; quinze de ces figures seulement sont en place aujourd'hui ; nous ignorons quel a pu être le sort des neuf autres ; nous croyons cependant qu'il en existe encore quelques-unes au milieu de la multitude d'objets de toute espèce entassés confusément dans les magasins de l'église.

Les effigies de Louis de France et de sa femme Valentine reposent sur un lit couvert d'une draperie à losanges fleurdelisées. Deux coussins ornés d'entrelacs, de glands et de mascarons, sont posés sous la tête de chaque personnage. Des traces d'azur et d'or se voient encore sur les coussins et sur la draperie. Le duc porte, comme la duchesse, une couronne incrustée de pierreries et surmontée d'un rang de perles, séparées les unes des autres par de petites pointes. Tous deux ont les cheveux longs et rejetés en arrière, les yeux fermés et les mains jointes. Leurs traits beaux et réguliers ont été soigneusement modelés. Un large et long manteau à chaperon d'hermine et à manches pendantes descend jusqu'aux pieds du prince et laisse à peine voir la tunique. La chaussure se termine carrément. Un tout petit lion est posé sur les derniers pans du manteau, un peu au-dessus des pieds.

Valentine semble dormir d'un sommeil paisible auprès de cet époux dont la mort lui causa de si touchants regrets. La tête serait irréprochable si un léger défaut du marbre et une sorte de contraction à laèvre supérieure n'en altéraient la beauté. La robe est très-longue ; un surcot d'hermine serre la taille et s'arrondit sur les hanches. Un chien, posé sous les pieds, regarde tristement sa maîtresse (1).

Les deux grands côtés du socle qui soutient les statues, sont revêtus d'une partie de l'arcature dont le tombeau primitif était entouré. Chaque côté comprend cinq arcades ou niches contenant un pareil nombre de figurines. L'architecture en est exquise. Des guirlandes ornent les pieds-droits et les archivoltes ; des colonnettes cannelées, à chapiteaux composites, portent une corniche du travail le plus élégant. Les niches s'arrondissaient autrefois et se terminaient en coquilles ; aujourd'hui elles n'ont plus que des fonds plats. Ces fonds ont été faits avec des plaques de marbre noir arrachées à d'autres monuments, et au revers desquelles sont encore gravées, comme nous avons été à même de nous en assurer, des inscriptions en lettres gothiques. Les statuettes, dont le travail est médiocre, représentent huit apôtres, et les deux saints diacres Laurent et Vincent. Les apôtres sont tous vêtus d'une robe et d'un manteau, chaussés de sandales, et barbus, à l'exception de saint Jean. La plupart des attributs qu'ils tenaient ont été refaits. On ne reconnaît d'une ma-

nière certaine que saint Paul, saint Jean et saint Jacques le Mineur. Les deux diacres sont en dalmatique ; un agneau pascal avec le nimbe croisé et l'étendard, est figuré sur le vêtement de saint Laurent ; sur celui de saint Vincent, il y a un saint nom de Jésus au milieu d'un soleil rayonnant.

Le musée des Petits-Augustins, d'abord, puis la restauration de Saint Denis, ont sali ce monument de plates inscriptions profondément taillées dans le marbre. Des plaques du marbre blanc le plus commun remplacent l'arcature à la tête et au pied du socle. Deux petits écussons en marbre noir, tirés des Célestins, ont été rapportés du côté des pieds ; l'un est blasonné des armes d'Orléans, l'autre écartelé d'Orléans et de Milan, qui est d'argent à la guivre d'azur couronnée d'or, issante de gueules ; des couronnes surmontent ces armoiries.

Le tombeau du comte de Vertus ne consiste qu'en un socle de marbre noir moderne et dépourvu d'ornementation. Le costume de la statue ne diffère en rien de celui de Louis, duc d'Orléans ; les accessoires sont au-si les mêmes ; seulement le comte n'a pour couronne qu'un simple bandeau semé de pierreries. Un écusson de marbre noir aux armes d'Orléans, de même origine que ceux qui ont été cités plus haut, se voit aussi au pied du tombeau. L'animal posé sur les jambes du prince est une espèce d'hermine.

Charles, duc d'Orléans, a laissé un nom illustre dans les lettres ; ses poésies, qui tiennent un des premiers rangs parmi les œuvres du xv^e siècle, attestent une facilité de style et une délicatesse d'esprit peu communes. Ce prince passa une grande partie de sa vie en Angleterre : fait prisonnier en 1415, à la bataille d'Azincourt, il ne rentra en France qu'au bout de vingt-cinq ans. Son effigie est pareille à celle de son père pour tous les détails de costume et d'ornementation ; la tête a encore plus de beauté et d'élégance. Comme celles des trois autres statues, les mains, qui étaient travaillées avec beaucoup de soin, ont été grossièrement restaurées. Un petit pore-épie, très-bien sculpté, qui se trouve posé sous les pieds du prince, rappelle l'institution par Charles d'Orléans d'un ordre de chevalerie dont cet animal était l'emblème. C'est pour la même raison que le pore-épie se rencontre souvent dans les monuments de Louis XII.

Une suite de cinq arcades en marbre qui proviennent de l'ancien mausolée des Célestins, forme le devant du socle de la statue. Elles sont en tout semblables à celles que nous avons décrites. Saint Pierre, qui tient ses deux clefs, saint Jean-Baptiste, vêtu d'une tunique en peau de bête, et trois autres statuette représentant des apôtres, se tiennent debout sous les arceaux. La figure de saint Jean-Baptiste est la meilleure de toutes. Les quatre apôtres ici placés complètent avec les huit de l'autre partie du tombeau le nombre de douze. Un écusson de marbre noir a été encastré à l'extrémité du socle ;

(1) Le corps de Valentine reposa de 1403 à 1504 dans l'église des Cordeliers de Blois, sous un tombeau de cuivre décoré d'une effigie et porté par quatre lions ; ce monument a été fendu.

précieuses, une fraise élégamment plissée, un manteau à col et doublure d'hermines. Le travail de sculpture est gracieux et facile. Le socle de la statue se compose en majeure partie d'un fragment de l'arcature du tombeau des d'Orléans, dont le style ni la

forme ne pouvaient avoir cependant aucun rapport avec le monument de Soissons. Les deux sœurs avaient une même épitaphe gravée sur marbre noir, qui a été conservée et encastrée dans le mur au-dessus de la figure de Marie de Bourbon :

Cy gisent les corps de tres illustres princesses mesdames Marie et Catherine de Bourbon, sœurs et tantes du roy Henry quatriesme filles de tres illustre prince Charles de Bourbon duc de Vandomme, et de Francoise d'Alençon. leur mere, la dicte dame Marie mourut estant fiancée à Jacques cinquieme du nom roy d'Escoce, et la dicte dame Catherine après avoir esté cinquante et un an abbesse de l'abbaye de ceans passa de ce monde le septiesme avril 1594
Priez Dieu pour leurs ames

Marie de Bourbon mourut à Lafère, le 28 septembre 1538 (1).

CVI, CVII. *Inscriptions.* — Deux inscriptions gravées, l'une sur marbre noir, l'autre sur marbre blanc, rappellent la mémoire de Marguerite de Valois, femme de Henri IV, et celle d'Anne-Geneviève de Bourbon, fille de Henri II de Bourbon, prince de Condé, et seconde femme de Henri II d'Orléans, duc de Longueville. La première inscription fut faite aux Petits-Augustins, pour servir à la décoration de la salle d'introduction; les jolis vers qui la composent et qu'on attribue à la reine Marguerite, ont été extraits d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale. L'autre épitaphe provient originairement de l'abbaye de Port-Royal des Champs (2). Les voici toutes deux :

Ceste brillante fleur de l'arbre des Valoys
En qui mourust le nom de tant de puissants roys
Marguerite, pour qui tant de lauriers fleurirent,
« Pour qui tant de bouquets chez les muses se
[firent, »
A vu fleurs et lauriers, sur sa tête sécher,
Et par un coup fatal, les lys s'en détacher.
Las! le cercle royal dont l'avoit couronnée
En tumulte et sans ordre un trop prompt liménée,
Rompu du même coup devant ses pieds tombant
La laissa comme un tronc dégradé par les vents.
Epouse sans époux, et royne sans royaume
Vaine ombre du passé, grand et noble fantôme
Elle traïna depuis les restes de son sort,
Et vit jusqu'à son nom mourir avant sa mort (3).

(1) La date de 1538 indiquée dans l'inscription moderne du socle est erronée.

(2) A l'époque de la destruction de cet illustre monastère, en 1711, le cœur de la duchesse de Longueville, qui était inhumé sous ce marbre, fut apporté à Paris dans l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas. Le style élégant de l'épitaphe appartient certainement à quelqu'un des savants latinistes de Port-Royal.

(3) Le vers placé entre deux guillemets a été omis sur le marbre.

J'ai vu à Saint-Denis, parmi des fragments, les restes d'une longue inscription qui avait été placée dans l'église des Petits-Augustins, sur la sépulture du cœur de Marguerite. Le savant avocat général Servin l'avait, comme on disait alors, curieusement latinisée.

M. S.

ANNA GENOVEFA BORBONIA
DUX LONGAVILLÆA

Post gustatum in prima ætate Christum amore sæculi postmodum abrepta et bellis civilibus infœlicitate temporum implicata, Deo tandem regique reconciliata, pœnitentiam alto corde conceptam corporis afflictatione, animi dolore, distributis in provincias quas bellum affecerat pecuniis, detractis ex eo quod sibi deerat in pauperes et templorum ornamenta donis, injuriarum remissione per annos xxvii protractam, Dei unius et Ecclesiæ amore capta, justitiam esuriens et sitiens, atque eo misericordiæ certior pretiosa morte cumulavit xv aprilis M. DC. LXXIX. Cor suum in conjunctissimo sibi monasterio condidit.

Requiescat in pace (1).

CVIII. *Vase du cœur de François I^{er}* (de l'abbaye de Hautes-Bruyères [2]). — François I^{er} mourut au château de Rambouillet, le 31 mars 1547. « Son cœur et ses intestins furent portés en l'abbaye de Nostre-Dame des religieuses de Hautes-Bruyères, qui est proche dudit Rambouillet, et mis au chœur de l'église, lesdits intestins en terre, et le cœur enchaîné sur une haute colonne d'albâtre, devant la grande grille (3). » Les registres de la chambre des comptes, exploités par M. Lenoir, constataient qu'il avait été payé à Pierre Bontems la somme de 115 liv. pour ouvrage de maçonnerie et taille de sculpture en marbre blanc par lui faits de neuf à un vase pour le chœur et l'église de l'abbaye de Hautes-Bruyères où est le cœur du feu roy François.

(1) Anne de Bourbon fit achever, dans l'église des Célestins, le magnifique monument des Longueville qui fut sculpté par les frères Angier, et qui aurait dû venir à Saint-Denis; il est au Louvre, où les débris s'en trouvent dispersés dans trois ou quatre salles.

(2) *Musée des monuments français*, n° 559.

(3) DUBREUIL, *Théâtre des antiquités de Paris*. L'abbaye de Hautes-Bruyères a été démolie; l'église renfermait plusieurs monuments de l'illustre maison de Montfort. Une porte de grange, ornée de colonnettes est encore surmontée d'une pierre sur laquelle on voit gravée en creux une image de la Vierge assise entre deux chandeliers (xiv^e siècle).

Ce vase a été sauvé avec son piédestal par le directeur du Musée des monuments français, qui donna, dit-on, en échange une voie de bois, et qui ne crut pas faire un mauvais marché. La forme et la sculpture de ce monument lui assignent une place distinguée entre les œuvres les plus remarquables de la Renaissance. Le piédestal est en marbre blanc comme le vase. Une plinthe sculptée d'os et de têtes de mort l'entoure à sa base. Plus haut, sur chacune des quatre faces, un cartouche agencé avec des têtes de femmes qui sont couronnées de lauriers, présente un bas-relief; on y reconnaît pour sujets la musique instrumentale, la musique vocale, la poésie lyrique et l'astronomie. Quatre femmes jeunes et charmantes jouent de divers instruments, et un enfant qui pourrait bien être l'Amour, leur donne le ton; une femme chante accompagnée sur la guitare par une de ses compagnes, et sur la viole par un jeune homme; une femme et un jeune homme chantent au son de la lyre; deux personnages étudient avec une attention extrême la structure d'une sphère, et un troisième écrit. Sur la corniche du piédestal quatre tablettes portent les inscriptions suivantes :

Christianiss regi Francisco primo victori trium-
phatori Anglico Hispanico Germanico Bvrgon-
dico iustiss elementiss principi Henricvs seevn-
dvs rex Christianiss amantiss patri pientiss filivs

B M F

Pvlvere in exigvo qvam magni pectoris exta,
Car quantum hectorca strenvitate iacet,
Rex Franciscæ tyvm svperis qvem fata dedere,
Ocyvs iliacæ fata severa domvs,
Consvmptis lachrymis desiderioqz recentî,
Amplivs hoc quo te proseqveremvr erat.

L'urne, d'une forme très-évasée et d'une ampleur considérable, a pour supports quatre griffes. Des cartouches accompagnés de têtes de femmes, de muffles de liou et de draperies, en décorent élégamment le pourtour. A chaque bout, il y a un chiffre du roi avec une couronne au-dessus. Sur chacun des deux grands côtés on voit entre deux bas-reliefs un écusson de France que surmonte une salamandre entourée de flammes. Les bas-reliefs, travaillés avec la même finesse que des camées, représentent la sculpture, l'étude du dessin, l'architecture et la géométrie. Ce sont trois sculpteurs qui copient une Vénus antique et mutilée, debout sur un piédestal; un artiste assis au milieu de fragments antiques, et dessinant une statue que deux autres personnages admirent; un architecte, le compas en main, dirigeant des ouvriers qui élèvent une construction à l'aide de machines et d'échafauds; enfin un géomètre ou un géographe qui a près de lui un globe terrestre, et qui indique à deux autres hommes une

boussole posée sur une table. Peut-être ce dernier sujet fait-il allusion aux grandes découvertes géographiques de la première moitié du xvi^e siècle. C'était une belle et ingénieuse idée de réunir ainsi les arts et les sciences autour du cœur d'un prince qui les avait constamment aimés. Une inscription latine autrefois placée auprès du monument redisait la douleur des Muses, des Arts libéraux, des Sciences, de la Foi et de l'Église, et leurs larmes répandues sur la mort du vengeur de leur liberté, de leur protecteur, de leur père.

Benvenuto Cellini ayant fait, pour François I^{er}, le modèle d'une statue de Mars, qui devait avoir cinquante-quatre pieds de hauteur et représenter le roi, avait disposé autour les quatre figures allégoriques de la science des lettres, de l'art du dessin, de la musique et de la libéralité (1). Il est possible que Pierre Bontems se soit rappelé cette composition.

Le couvercle de l'urne est orné de masques de femmes, de têtes d'anges et de deux petits génies qui tiennent des flambeaux renversés. La pomme de pin qui figure en amortissement est une restauration moderne.

CIX, CX. *Henri II et Catherine de Médicis* (2) — A côté du splendide mausolée de la chapelle des Valois, des statues en marbre de Henri II et de Catherine de Médicis reposaient couchées sur deux magnifiques lits d'apparat en bronze, semés de chiffres et de fleurs de lis. Les statues sont aujourd'hui placées l'une auprès de l'autre sur un grand socle de marbre, qui avait été préparé du temps de l'empire, pour servir de support, dans l'abside de l'église haute, à un groupe colossal représentant la Religion soutenue par la France. Ce groupe est heureusement resté à l'état de projet.

Les effigies de Henri II et de Catherine sont de la main de Germain Pilon; elles attestent un talent d'exécution vraiment merveilleux. Après la mort de cet illustre sculpteur, elles étaient restées entre les mains de ses héritiers, et ce ne fut qu'à l'époque du décès de Catherine de Médicis qui les avait fait faire, qu'elles furent apportées à Saint-Denis, par ordre du parlement de Paris.

On pourrait reprocher à ces figures une exagération d'étoffes, de draperies, de costumes, une profusion de pierreries et d'ornements de toute espèce. Mais on demeure surpris de l'adresse avec laquelle tous les plis ont été fouillés, et de l'incroyable légèreté de ciseau qui a rendu tous les détails des somptueux vêtements royaux que portent les personnages. Les têtes, celle de Henri II surtout, sont d'un travail admirable et d'une ressemblance parfaite.

(1) *Œuvres complètes de Benvenuto Cellini*, traduites par Leclanché, t. II, p. 6 et 7. Paris, 1847.

(2) *Musée des monuments français*, n^o 105.

on n'a jusqu'à présent mis en place que les inscriptions. Elles ont été appliquées sur les panneaux d'une espèce de monument dont la forme rappelle exactement celle de quelque ancien bahut. Chacune est accompagnée de deux enfants nus qui ont des ailes aux épaules ; l'un tient un sablier, l'autre pleure. A Saint-Denis, ces épitaphes n'ont plus de sens ; les voici cependant :

Augvstissimvm	Senerissima
Lvdovici XIII.	Anna Avstriaca
Ivsti regis,	Lvdovici XIV.
basilicæ hvivs	regis mater
fundatoris	et regina regens,
magnifici	prædilecti
cor	conivgis s:i
Angelorvm hic	cordi regio
in manibvs	amoris hæc
in cælo	monvmentvm p.
in manv Dei	anno salvtis
	M. DC. XLIII.

Le buste de Louis XIII placé au-dessus du monument a été exécuté en pierre factice d'après un bronze de Varin, qu'on peut voir au Louvre. Des attributs royaux et guerriers, des chiffres de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, sculptés en marbre blanc, ont été rapportés sur les parois rentrantes de ce bizarre cénotaphe.

CXVII. Gaston de France. — Un simulacre de sarcophage en marbre blanc marqué d'une couronne ducale, une niche de forme circulaire et un fronton que je me souviens d'avoir vus tous trois employés à divers monuments au Musée des Augustins, composent maintenant le tombeau de Gaston de France. Le buste en marbre qui est posé dans la niche paraît avoir fait partie de l'ancienne décoration du palais du Luxembourg ; il représente le prince très-jeune et vêtu du costume romain. L'épitaphe gravée sur le soubassement est une reproduction de celle qui se lisait autrefois sur le cercueil :

Icy est le corps
de très havt, très pvissant et excellent prince
Gaston, Jean Baptiste de France dvc d'Orléans
frère dv roi Lovis XIII
décédé av chasteav de Blois le 2 février 1660.
Requiescat in pace.

CXVIII, CXIX. Louis XIV, Marie-Thérèse d'Autriche (1). — Comme plusieurs des monuments que nous venons de décrire, ceux de Louis XIV et de la reine Marie-Thérèse, sa femme, ne sont que des assemblages honteux et ridicules d'oripeaux volés à des per-

(1) Il y avait aux Petits-Augustins deux médaillons en marbre de ces personnages sous le n° 262. On les attribuait à Coysevox.

sonnages qui n'avaient pas d'autre bien. Si chacun des pauvres morts qu'on a mis à contribution pouvait venir un jour réclamer son morceau de sépulcre, il ne resterait rien à ces rois enrichis, même après décès, de la dépouille de leurs très-humbles serviteurs et sujets.

Le médaillon sculpté en marbre qui représente seulement la tête de la reine Marie-Thérèse, est appliqué sur une draperie de même matière au-dessus de laquelle pleurent deux petits enfants. Pour se placer dans cet ajustement, l'effigie royale en a expulsé un marbre noir taillé en forme de cœur, sur lequel se lisait l'épitaphe de deux dames du nom de Canteleu, mortes à la fin du xvii^e siècle, et qui se trouve encore dans le grand magasin de l'église. L'urne de marbre noir mise en amortissement, les consoles, la plinthe qui a reçu après coup les armoiries de la reine, sont autant de fragments soudés ensemble sans que leur diversité d'origine ait pu être complètement dissimulée. L'épitaphe gravée au soubassement est celle que portait le cercueil :

Icy est le corps
de tres havte tres pvissante
et vertveuse princesse
Marie Therese d'Avstrie
epouse dv roy Lovis XIV
decedee av chasteav de Versailles
le 30 jvillet 1685.
Requiescat in pace.

Au monument de Louis XIV, le buste sculpté en relief sur un médaillon de marbre est la seule chose qui ait appartenu à ce puissant monarque, trop pauvre aujourd'hui pour avoir un tombeau dont il soit légitime propriétaire. Les quatre colonnes composites en marbre de couleur ont été extraites de la décoration d'une salle des Petits-Augustins. Les trophées de marbre blanc viennent du tombeau que le prince de Conti, François-Louis de Bourbon, avait dans l'église de Saint-André des Arts, à Paris. Les deux pleureuses versaient jadis leurs larmes sur la cendre d'un particulier obscur, et représentaient quelques vertus posthumes découvertes dans le défunt ; elles ont fait fortune au moyen d'une substitution d'armoiries opérée sur les cartels qui les accompagnent : l'une est devenue France, l'autre Navarre, et toutes deux déplorent de leur mieux le trépas de Louis le Grand. Enfin, un ange d'emprunt a été chargé de tenir sur une draperie un cœur de marbre ; on assure que c'est le cœur du roi qu'il emporte au ciel.

Nous ne connaissons rien de misérable comme des pastiches de cette espèce. Louis XIV, qui a élevé tant de magnifiques constructions, méritait mieux qu'un habit d'ar-lequin.

CXX. *Le duc d'Orléans, régent.* — Un piédestal moderne en marbre de Provence, surmonté d'une plinthe de marbre blanc, au milieu de laquelle est sculptée une tête de mort couronnée de lauriers, supporte un buste en pierre factice de Philippe (1), duc d'Orléans, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV. Le prince est vêtu d'une cuirasse et d'un manteau; la plaque et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit se détachent sur le costume. La corniche du piédestal a fait partie d'un tombeau qui était appliqué au mur, dans la cour du cloître des Petits-Augustins.

CXXI. *Marie Leccinska.* — Une statue en marbre blanc, à demi-nue, d'un style gracieux, mais très-maniéré, représente, dit-on, la reine Marie Leccinska avec les attributs de la piété filiale. Elle tient de la main gauche un médaillon qui serait le portrait de son père, le roi Stanislas; c'est une tête couronnée de lauriers. La ressemblance des deux personnages ne m'a point frappé, et j'ignore d'ailleurs la provenance de cette figure. Une cigogne, deux enfants, un miroir autour duquel s'élançait un serpent, et enfin un autel, se voient aux pieds de la statue. Le piédestal, composé de fragments, a reçu cette inscription qui était celle du cercueil de la reine :

Ici est le corps

de très haute très puissante et

très vertueuse reine Marie Leccinska

épouse de très haut et très puissant roi Louis XV

décédée le 24 juin 1768 à l'âge

de soixante-cinq ans

Requiescat in pace

CXXII. *Louis XV.* — L'analyse des différentes parties du tombeau de Louis XV donne un résultat des plus singuliers. Deux illustres dames et une bourgeoise de Paris en ont fourni les pièces principales. Le sarcophage, en beau marbre noir, était originairement placé dans l'église des Cordeliers, à Paris, et portait la statue d'une duchesse de Joyeuse (2); on en a détaché le côté où se lisait l'épithaphe. L'urne, en lumachelle, à moitié couverte d'un voile, à laquelle sert de support un piédestal élevé sur le sarcophage, surmontait jadis, dans l'église des Célestins, un cippe de marbre consacré à la mémoire d'une comtesse de Brissac; le cippe, couvert d'une longue inscription, est resté aux Petits-Augustins (3). Une femme en marbre blanc, vêtue à l'antique, agenouillée devant l'urne, pleure et se tord les mains; le sculpteur Moitte, qui en est l'auteur, avait voulu représenter de cette manière madame Moitte, son épouse, et destinait cette statue à un tombeau de famille; c'est aujourd'hui une France au désespoir d'avoir perdu son Louis XV, peu digne as-

surément d'exciter de pareils regrets. Un bas-relief signé du sculpteur Berruer, et daté de 1770, a été encastré dans le piédestal de l'urne; il se trouvait autrefois au Louvre, dans la salle des séances de l'Académie des arts. La peinture et la sculpture y sont figurées sous les traits de deux jeunes et jolies femmes tenant pour attributs les pinceaux, la palette et le marteau; Louis XV, en costume d'empereur romain, leur fait un bienveillant accueil, et se dispose à leur offrir pour récompense ou la couronne de laurier, ou le cordon de Saint-Michel, qu'une Minerve lui présente.

Le monument s'adosse à une pyramide en marbre, à laquelle est accroché un médaillon de Louis XV en bronze, acquis dans la boutique d'un marchand de curiosités (1).

CXXIII. *Madame Louise de France.* — Une colonne moderne en marbre de Provence, coiffée d'un ancien chapiteau ionique en marbre blanc, et capable, en raison de son volume, de soutenir un poids considérable, ne porte qu'un petit médaillon de marbre sur lequel est sculptée l'effigie en buste de Louise-Marie de France, fille de Louis XV, morte religieuse au couvent des Carmélites de Saint-Denis. L'église de ce couvent, devenue l'église paroissiale de la ville, possède encore l'épithaphe de la pieuse princesse gravée sur un marbre bleu turquin :

Dans le chapitre de ce monastère repose le corps de la très révérende mère Thérèse de S^t Augustin

Louise Marie de France

filie du roi très chrétien Louis XV

elle prit l'habit de l'ordre du Mont-Carmel

le x septembre M DCC LXX

elle s'y consacra à Dieu par la profession religieuse

le xii septembre M DCC LXXI

elle décéda le xxiii décembre M DCC LXXXVII.

—
priez pour elle

Ce marbre a été conservé par les S^r et D^me Laruelle depuis l'an 1795. Ils en ont fait hommage à cette église, lieu de sa première destination, le 23 août 1817.

CXXIV, CXXV. *Louis XVI et Marie-Antoinette.* — Les statues en marbre blanc de Louis XVI et de Marie-Antoinette sont agenouillées devant des prie-Dieu et vêtues du costume de cour. La première, sculptée par M. Gaulle, nous a paru très-mauvaise; la seconde, ouvrage de M. Petitot, pourrait, à notre avis, passer pour médiocre. Ces figures devaient être placées à la chapelle de Saint-Louis, dans l'église haute, et les piédestaux destinés à les recevoir y avaient même été contruits. A la suite des événements de 1830, on crut devoir les exiler dans la crypte où leur attitude de prière n'est justifiée par la présence d'aucun emblème sacré. On

(1) Dans un savant et spirituel discours, prononcé le 25 juillet de l'année 1847, M. de Montalembert a signalé, du haut de la tribune de la chambre des pairs, à l'indignation publique, ce rétablissement dérisoire des sépultures royales.

(1) L'original était aux Petits-Augustins sous le n° 391.

(2) *Musée des Monuments français*, n° 110.

(3) *Musée des Monuments français*, n° 347.

crainait si fort de voir revenir pour Saint-Denis les mauvais jours de 1793, que, par excès de prudence, on profita de cette translation pour retourner en dedans les panneaux des piédestaux sur lesquels étaient gravés en lettres d'or l'immortel testament de Louis XVI, et l'admirable lettre que Marie-Antoinette écrivit de la Conciergerie à madame Elisabeth, captive, elle aussi, dans la tour du Temple. Il n'y a plus sur les monuments que des étiquettes contenant le nom, la date de naissance et celle de mort de chaque personnage.

Bien des livres ont été faits sur tous les détails du pompeux appareil qui accompagnait, du temps de l'ancienne monarchie, les funérailles des rois. Nous dirons à notre tour ce que furent celles du malheureux Louis XVI. Le jour même de sa mort, quelques serviteurs fidèles osèrent demander à la Convention qu'il fût inhumé dans la cathédrale de Sens, auprès de son père et de sa mère. L'Assemblée décida qu'il serait déposé dans le lieu affecté à la sépulture des citoyens de la section. Le corps du roi, enlevé de l'échafaud, fut porté au cimetière de la Madeleine, dans un cercueil suivi de deux prêtres qui l'avaient attendu à la porte de l'église paroissiale de ce nom, et qui marchaient la croix levée. Ces ecclésiastiques psalmodièrent les vêpres et récitèrent toutes les prières usitées pour le service des morts; le peuple, chose étrange, assistait aux prières dans le silence le plus religieux, lui qui, quelques instants auparavant, n'avait pas assez de haine pour le monarque conduit au supplice. Un lit de chaux vive fut ensuite jeté au fond de la fosse, profonde d'environ douze pieds; les membres du département et de la commune qui étaient présents y firent précipiter le cadavre encore couvert de ses vêtements; puis on acheva de combler la fosse avec de la chaux et de la terre fortement battue (1).

CXXVI, CXXVII. Les deux fils de Louis XVI. — Un petit monument orné de deux colonnes doriques, dont les fûts sont de marbre noir veiné et les chapiteaux de marbre blanc, présente le médaillon en marbre de Louis de France, dauphin, mort à Meudon, le 4 juin 1789, et celui de Louis XVII. La légende gravée autour de l'effigie du second fils de Louis XVI donne à ce prince le titre de roi de France et de Navarre; mais la date de la mort ne s'y trouve pas mentionnée. Bien des gens ont cru que Louis XVII était sorti vivant de la tour du Temple, et quelques-uns même l'attendent encore comme un sauveur promis à la France. Les tortures physiques et morales infligées à cet enfant roi, l'abrutissement calculé par lequel on tuait l'esprit avec le corps, sont une honte éternelle pour les hommes qui ont toléré que de pareils actes fussent accomplis sous leurs yeux. Malheur à celui dont les ven-

(1) V. dans le *Moniteur* du mois de mai 1814 la disposition du sieur Renard, ancien vicaire de la Madeleine.

geances sont impitoyables, et dont l'âme reste insensible au spectacle d'une grande infortune!

CXXVIII. Charles-Ferdinand de France, duc de Berry. — Nous étions bien jeune alors, mais nous ne pouvons nous rappeler sans émotion la stupeur qui se répandit dans la capitale entière, lorsque, le 14 février 1820, on apprit que le duc de Berry venait d'être assassiné. La salle de l'Opéra, aux portes de laquelle le crime avait été commis, fut démolie bientôt après, et une chapelle expiatoire s'éleva sur l'emplacement de ce théâtre. C'était un monument d'une déplorable architecture. La révolution de juillet le trouva inachevé; elle le fit détruire pour dégager les abords de la rue de Richelieu et de la Bibliothèque. Nous aurions compris que l'ancien gouvernement eût érigé en ce lieu funeste une colonne ou une statue; mais la France ne pouvait être condamnée, comme solidaire du crime, à s'imposer une expiation solennelle.

Un groupe, d'une dimension colossale et d'une laideur équivalente, commencé par M. Dupaty et terminé par M. Cortot, aurait été placé au fond de l'abside de la chapelle. Resté sans asile, il a été recueilli dans la crypte de Saint-Denis; il était taillé sur de telles proportions qu'on a été obligé de le diviser pour lui trouver une place suffisante. Les figures ont environ quatre mètres. Le sujet est de la plus froide allégorie. La ville de Paris s'incline et pose sur un autel l'urne funèbre du prince, que la France, debout et appuyée sur un long sceptre, semble prendre sous sa protection. La face principale de l'autel porte ces mots :

A la mémoire
de Charles
Ferdinand
de France
duc
de
Berry.

CXXIX. Louis XVIII. — La première branche des Capétiens a fini par trois frères; il en a été de même de la branche royale de Valois et de la branche aînée des Bourbons. Des trois petits-fils de Louis XV, Louis XVIII est le seul qui soit mort aux Tuileries et dont les obsèques aient été célébrées à Saint-Denis avec le cérémonial usité pour les rois ses prédécesseurs. On vient de lui élever un monument d'une mesquinerie indécente, composé de parties hétérogènes qui n'avaient jamais eu cette destination. Au soubassement, trois médaillons de marbre, qui avaient été faits pour la chapelle de Saint-Louis, représentent mesdames Adélaïde et Victoire de France, filles de Louis XV, et l'angélique sœur de Louis XVI, Elisabeth-Philippine-Marie-Hélène de France. Une branche de lis, d'une très-belle sculpture, qui provient, dit-on, d'un des tombeaux que la famille des princes de Conti avait à Saint-André-des-

Arcs, couronne le socle. Plus haut, un piédestal carré attend une épitaphe, et sert de support à un buste du roi sculpté en marbre par M. Valois ; ce buste, qui n'appartenait pas à Saint Denis, a été tiré des magasins de la liste civile. Enfin, aux côtés de ce misérable tombeau, sont assises deux grosses figures de femmes qui dépendaient du cénotaphe consacré au duc de Berry ; l'une, vêtue d'une peau de lion et tenant une massue, serait l'armée française ; l'autre se laisse facilement reconnaître pour la charité, entourée qu'elle est, comme à l'ordinaire, d'enfants dont elle se fait la nourrice.

Le monument de Louis XVIII est le dernier, et la place manquerait dans la crypte pour les monuments à venir. Mais Saint-Denis ne doit plus recevoir de tombeaux ; la dynastie régnante (1) s'est choisi une autre sépulture au milieu des ruines de l'antique château de Dreux, dans une chapelle qu'elle veut posséder sans partage.

Depuis douze siècles que l'abbaye de Saint-Denis a commencé d'exister, combien n'a-t-elle pas vu passer d'hommes et de choses ! C'est un monument plein de vie et de souvenirs dont chaque pierre parle un merveilleux langage. Pour nous, toutes les fois qu'il nous arrive de voir célébrer les cérémonies saintes dans cette auguste basilique, l'aspect de ces débris de tous les âges qui nous environnent, et de ces tombeaux vides qui proclament d'une façon si énergique le néant de toutes choses, le chant de ces hymnes dont l'éternelle psalmodie s'est à peine interrompue quelques jours dans la longue suite des siècles, la présence de cette croix toujours combattue et toujours triomphante, nous rappellent à la mémoire l'infaillible promesse du Sauveur : *Le ciel et la terre passeront, mes paroles ne passeront pas !*

SAINT-ETIENNE-DE-RIBAS, ancien monastère d'Espagne, probablement en Catalogne.

Inscription de l'an 818.

+ Cum Dei admini-
clo
Frakila. abba. con.
didit. opus.
era DCCCCLVI.

(Cardinal MAÏ, p. 87, répétée p. 193,
FLOREZ, *Spaña Sagrada*, t. XVII,
p. 19.)

SAINT-GALL, en Suisse.

I.

Vers inscrits sur un reliquaire envoyé par un nommé Salomon et donné par le roi Charles au monastère de Saint-Gall.

En crucis atque piæ cum sanctis capsâ Mariæ
Hanc Carolus summam delegit habere capellam.

(CANISIUS, ed. Basnage, t. II, part. III,
Antiquæ lectiones, p. 231 ; cardinal
MAÏ, p. 50.)

(1) L'ouvrage de M. Guilhermy a été publié en 1847.

II.

Eglise du monastère.

Sur un baptistère près de l'autel de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean-l'Évangéliste.

Ecce renascentes suscepit Christus alumnos.

(Cardinal MAÏ, p. 171 ; MABILLON, *Annal. Bened.*, t. II, p. 532, à l'année 833 ; CANISIUS, *Antiq. lect.*, t. II, part. 226.)

III.

Au tombeau de Sainte Wilborade, vierge et martyre.

Filius Altithroni postquam resplenduit orbi
Christus in hoc mundo virgine natus homo,
Annis nongentis viginti quinque volutis
Post quatuor menses bis quatuorque dies,
Wiborada Deo meritis dignissima virgo
Palma martyrii scandit ad astra poli.
Illa hic sponte sua moribundo corpore clausa
Visibus humanis abdita et alloquiis,
Cœlebs cœlesti sponso sed cognita soli
Affatu angelico pascitur atque cibo.
Hac parsimonia duravit tempora multa
Semper ut instantem mortis itura diem.
Denum a paganis maii tunc passa kalendis,
Mane sequente obiit mane perenne petit.
Cujus amore sacro curemus membra sepulcro.
Debita solventes, fundimus atque preces.
Ejus at exultans victrici et dote coruscans
Spiritus in cœlo vivit oratque Deo.

(Cardinal MAÏ, 434, 9 ; MABILLON, *SS. Bened.*, t. VII, p. 60.)

SAINT-GENIEZ, près de Sisteron, département des Basses-Alpes, en France.

Sur un rocher, au lieu dit la Pierre écrite

Cl. ♡ Posthumus Dardanus V. iul. et patriciæ dignitatis, ex consulari provinciae Viennensis, ex magistro serini lib. ♠ ex quaest. ♠ ex praef. ♠ praet. ♠ Nevia Galla clar. ♡ et iul. ♡ fem. ♡ eius loco cui nomē Theopoli est viarum usum caesis utrinque montium lateribus ♠ praestiterunt, muros et portas dederunt, quod in agro proprio constitutum Tuentioni omnium voluerunt esse commune, admittente etiam V ♡ iul. ♠ com. ♠ ac fratre memorati viri clar. ♡ Lepido ex consulari Germaniae primæ, ex magistro memoriae, ex com. ♠ rerum privat. ♠ ut erga omnium salutem eorum studium et devotionis publicae titulus posset ostendi.

(Cardinal MAÏ, p. 331 ; SPON, p. 150 ; GRUTER, p. 151, 6.)

Voyez, dans notre *Dictionnaire*, au mot CHARTES LAPIDAIRES.

I.

A la porte du chœur,

A droite.

Benedictus XIV. P. O. M.
aram hanc maximam
ab eo archiep. iam consecratam
ad plenariam defunctorum
in singulis sacrificiis
indulgentiam
quotidiano et perpetuo
privilegio decoravit
die vi. iunii anno MDCCXLIV.

II.

Même lieu.

Benedictus XIV. Pontifex Maximus
ad decorem
basilicæ huius insignis
archipresbytero vsu prælatitiæ mantelectæ nigri
coloris cum rocheto.
canonicis gratiam vacationis duorum mensium
singulo anno
mansionaris habitum mansionarium S. Petronii
Bononiæ.
basilicæ reliquiam in eleganti thæca ex ossibus
S. Nicolai Myræ episcopi.
Sacratio planetam argento avroque contextam
duosque argenteos calices
clementissime largitus
tributarium hoc grati animi capitulum monumentum
poni curavit.

III.

Eglise des Capucins.

D. O. M.

Templum hoc

divo apostolo, et evangelistæ Matthæo
dicatum
ac ẽmo, et ẽmo DD. Prospero car. Lambertini
tit. S. Crve. in Iersal.

S. R. I.

principe clarissimo
minorumque serafici capucinatorum cætus
benefactori amplissimo
consecratum fuit
v. kal. octob. an. Dñi MDCCXXXIX.

IV

*Eglise des religieuses de Saint-Michel-
Archange.*

D. O. M.

Benedicto XIV. Pontifici Maximo;
quod, hac in ecclesia altare maius

divo Benedicto dicatum
pro monialibus, eorumque consanguinitatis
primo, et secundo gradu conivnetis,
nec non pro huius monasterii benefactoribus
quotidie, et perpetuo privilegiatum volverit
reliqua vero altaria, statutis indictisque diebus
eodem privilegio clementissime affecterit,
Maria Scolastica Albertini abbatissa
ad perpetuam sanctissimæ dignationis memoriam,
eiusque præcipui grati animi argumentum,
monumentum poni curavit
anno salutis MDCCXLIV.

V.

*Eglise de la Confrérie de Sainte-Marie de
Scuppa.*

D. O. M.

Benedicto XIV. Pontifici Maximo,
quod altare divo Gregorio dicatum
perpetuo privilegiatum volverit,
aliaque huius ecclesiæ et oratory
pro utriusque sexus confratribus,
pari liberalitate decoraverit
per suffragii præses
ad tantam futuris temporibus gratiam declarandam
monumentum poni curaverunt
anno Domini MDCCXLVIII.

(GALETTI, *Inscrip. Bonon.*, p. 196.)

SAINT-MAUR, près Paris, en France.

Lieu incertain.

585.

Hic requiescit corpus Mauri monachi et levitæ
qui tempore Theodeberti regis, in Galliam venit
et xviii kalend. februarum (sic) migravit a
seculo.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV,
p. 262.)

SAINT-MAURIN, bourg à quatre lieues
d'Agen, en France.

1097.

Anno millesimo nonagesimo septimo ab in-
carnatione Domini, tertio nonas januarii hanc
aulam Symon sacravit præsul Agenni cum
Petro Lectorensi episcopo in nomine sancte
Trinitatis in honorem sancte Crucis et sancte
Marie et sancti Maurini et omnium sanctorum
Dei.

L'abbaye bénédictine de Saint-Maurin
avait été fondée, dit-on, avant 1056. La dé-
dicace de l'église n'eut lieu, comme on voit,
que plus de quarante ans après, en 1097.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III,
p. 63.)

SAINT-MAXIMIN DU VAR, en France.

717.

Anno nativitatis Domini septingentesimo de-
cimo sexto die mensis decembris in nocte secre-

tissime regnante Odoyno piissimo rege Franco-
rum tempore infestationis gentis perfidæ Sara-
cenorum, translatum fuit corpus hoc beatissimæ
ac venerandæ beatæ Mariæ Magdalænæ de se-
pulchro alabaustri in hoc marmoreo, timore
dictæ gentis perfidæ.

(Cité par Catel.)

Cet Odoynus ici désigné comme roi des
Frances est Eudes, duc d'Aquitaine, selon
Castel et les historiens du Languedoc.

(Mém. de la Soc. arch. du Midi, t. II,
p. 209.)

SAINT-NAZAIRE, près Béziers, en France
1219.

Anno MCCXIX, XVII kalendas maii obiit Raimun-
dus de Caldaro sacerdos ebdomarius sancti Na-
zarii.

(Mém. de la Soc. archéol. du Midi, t. IV,
p. 290.)

SAINT-ORENS, près de Toulouse (?) en
France.

Huitième siècle. — Vers 790.

Tombeau qui sert d'abreuvoir.

Hic requiescit (1) bene (2) me- (3)
moriis Sulinus presbiter trinitas
inseparabelis non sequistreres (sic)
A in vocantibus te. Amen.

Le style et la forme des lettres annoncent
une grande ancienneté.

(Mém. de la Soc. archéol. du Midi, t. IV,
p. 266.)

SAINT-PIERRE, dans le Montmouthshire,
en Angleterre.

Épitaphe de Vérien de Saint-Pierre, à Saint
Pierre.

Ici gist le cors v. de sene Pere
Preez por li. 1295.

(Sepulchral Monuments of the Great-Bri-
tain, t. I^{er}.)

SAINT-QUENTIN, dans le département
de l'Aisne, en France.

I.

Anciennes inscriptions en lettres d'or de la
basilique.

Première plaque.

Cum denis lustris ternos minus inclytus annos (4)
Rex ageret Karolus scepra tenendo pia;
Rebus et humanis exemtus, culmina regni

(1) Requiescit.

(2) Bone.

(3) Memorie

(4) Sunt versus Theodulphi apud Sirmond., t. II,

p. 1058. MABILL., *Amal.*, t. II, p. 585. DUCHESNE,
H. F., supplém., p. 648. SAMMART., t. IX, p. 1041.

— MAI.

Liqueret ingentis, rex Ludovice, tibi;
Datque octingentis Christi incarnatio felix
Addere curricula quattuor atque decem;
Condere coepit opus huius venerabilis aulae
Abbas Fulradus nobilitate cluens.
Namque huic Hieronymus, Carolus pater existit illi,
Qui propriae specimen gentis ad alta tulit,
Bella gerens, pacemque tuens, qui culmina regni
Ad prolem misit, auxiliante Deo.

II.

Deuxième plaque. †

Martyris egregii Quintini hic membra quiescunt
Mens haeret Christo cuius in arce poli.
Huius honore pio veteri fundamine templum
Constructum hoc fuerat, constitit atque diu.
Sed dum scissa dares paries fera signa ruinae,
Surgendi causas ad meliora dabas.
Namque piis votis Domino tribuente peregi
Hoc ego Fulradus ut foret istud opus.
Scilicet ut maior studioque operosior omni
A fundamentis surgeret ista domus.
Quam dum quisquis adis Domino tua vota daturus,
Votis me et precibus iungito quaeso tuis.

III.

Troisième plaque.

Haec domus alma Dei est via qua itur ad atria coeli.
Hic patet ecce bonis porta serena poli.
Haec via vita salus; Christus sua templa revisit
Iustorum acceptans munia vota preces.
Hic bene Quintini requiescunt ossa beati,
Qui studuit Dño vita placere suo.
Sanguine qui proprio est mercatus caelica regna,
Atque locum sibimet emit in arce poli.
Cuius martyrium devota mente frequentat
Plebs vivens quaerens et peregrinus opem.
Quos memores nostri Fulradus cernuus opto,
Ut vestri semper sit memor ipse Deus.

(Cardinal MAÏ, p. 133, 134.)

SAINT-RIQUIER, au diocèse d'Amiens,
en France.

Dans l'ancienne église du monastère.

Hoc pavementum humilis abbas componere feci
Augibbertus ego ductus amore Dei.
Ut mihi post obitum sanctam donare quietem
Dignetur Christus vita salusque mea.

(Cardinal MAÏ, 196, 5.)

SAINT-SATURNIN, au diocèse d'Apt, en
France.

1050. — 1056. — A l'église.

Haec domus S. Saturnini est consecrata trium
episcoporum personis, Rajimbaldi Arelatensis
archiepiscopi, et Hugonis Saniciensis et Alphanti
Aptensis episcopi, mense maio.

(Mém. de la Soc. archéol. du Midi, t. III,
p. 70.)

SAINT-SAVIN, département de la Vienne, ancien Poitou, en France.

I.

Huitième siècle. — Ancienne abbaye.

Hermens miles in orbe potens proprio qui sanguine fuso Baptista Joannes inclitus martir. — Marin hic requiescit.

(*Voyage littéraire de deux Bénédictins.*)

II.

Même siècle et même endroit.

Hic requiescit sanctissima Savina virgo et martir.

(*Voyage litt. de deux Bén.; Mem. de la Soc. archéol. du Midi, t. II, p. 206.*)

SAINT-SÉVERIN, ou SAN SEVERINO, l'ancien *Septempeda*, dans les Etats Pontificaux.

Chapelle de la famille Gentilia.

Reliques du martyr Septimius.

Septimius Eraclius qui vixit annis XLIII mess. III, ei Juliane Licinia conjugii suo cum quem vixit annis XVIII mess. VI. bene merenti fecit.

(*Cardinal MAÏ, 404, 7; MURATORI, 1939, 9.*)

Voyez dans ce dictionnaire l'article LEZRI.

SAINT-VINCENT, sur le Voltorno, dans le royaume de Naples.

I.

Sur le tympan de l'église de l'ancien monastère, on lisait en lettre d'or.

Quaeque vides hospes pendentia celsa vel ima,
Vir Domini Iosue struxit cum fratribus una (1).

II.

Lieu incertain.

Inscription donnée par le cardinal Maï à la suite de la précédente.

Scribere versiculos Iohannis compulit istos
Successor patrum custos venerabilis aulae
Huius et expletor sancti pulchrique laboris,
Quem coepit Thomas Dni devoto corde minister
Aut si tota cupis lector cognoscere gesta,
Egregium sancti librum scrutare Iohannis :
Illic invenies vero revelante magistro
Discipulum scripsisse sacris quod fulget in atriis (2).

(*Cardinal MAÏ, p. 86.*)

SAINT-VINCENT AU BOIS, ancienne abbaye du diocèse de Chartres, en France.

(1) MABILL., *sæc. Bened.*, t. V, p. 81; *Ann. Bened.*, t. II, p. 596, ad an. 816, ex chr. casin. LEON., *Marsic.*, lib. 1, cap. 16, V. CANGIUM, t. III, *Hist. Franc. script.*, p. 681; et MURAT., *S. R. L.*, t. I, part. II, p. 368. — Mr.

(2) GRUT., p. 1168. S. *Joannis pulcri* ex cod. pal., p. 47, sed mendose, ut codicem inspiciens cognovi. FLEETW., p. 498. V. MAZZUCHI., *Calend.*, p. 494, n. 106. — Mr.

On y conservait autrefois une antique croix soutenue par deux anges, sur les ailes desquels paraissent les figures du grand Constantin et de sa mère sainte Hélène, avec l'inscription :

Θ ΚΟΣΤΑΝΘΙΝΟΣ Η ΑΓΙΑ ΕΛΕΝΗ
Ι ΔΟΥΛΟΥ ΙΑΟΥ ΗΜΠΕΟΥ

(DU CANGE, *Constantinopolis christ.*, lib. IV, p. 112; cardinal MAÏ, p. 9.)

SAINTE-AGATHE DES GOTHS, au royaume de Naples

Dans l'hémicycle de l'abside de l'église.

Sur mosaïque.

Fl. Ricimer. V. I. magister. utriusque. militiæ. patricius. et. excons. ord. pro. voto. suo. adoravit.

Ici Jésus-Christ assis sur le globe du monde, entouré de ses apôtres.

Salus totius generis humani.

S. Iacobus Alpei. S. Simon Zelotes. S. Iacobus. S. Judas Jacobi. S. Philippus. S. Paulus. S. Petrus. S. Andreas. S. Johannes. S. Thomas. S. Mattheus. S. Bartholomeus.

(*Cardinal MAÏ, 119, 3.*)

SAINTES, en France.

I.

Extrait d'un Mémoire lu par M. Letronne, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur une sépulture chrétienne découverte dans l'église de Saint-Eutrope, à Saintes (1).

Le 19 mai 1843, des ouvriers étaient occupés à des travaux de restauration dans l'église souterraine de Saint-Eutrope, à Saintes, fondée sur le roc vif. En sondant l'extrémité orientale, ils trouvèrent, dans l'axe de cette crypte, un sol de remblai que la pioche entama facilement; ils s'assurèrent qu'on avait pratiqué là jadis une cavité ou fosse, à peu près carrée, de 1^m,23 dans un sens, de 1^m,19 dans l'autre. Les terres de remblai qui en masquaient l'orifice étant enlevées, on rencontra cinq couches superposées de moellons; dans la première de ces couches, et au milieu, on avait ménagé une petite cavité (avec parois de ciment) contenant environ 150 pièces de monnaie en argent de bas aloi et en billon de diverses époques, depuis le XIII^e siècle jusqu'au XVI^e, la plus récente étant celle de François I^{er} (1539).

Après qu'on eut enlevé la dernière des cinq couches, on aperçut une pierre quadrangulaire taillée en biseau ou à face de diamant, comme le sont quelquefois les couvercles des anciens sarcophages chrétiens. Cette pierre, sans aucun ornement et

(1) M. Letronne a donné quelques additions à ce mémoire dans la *Revue archéologique*, décembre 1845, p. 269, février 1846, p. 718.

d'un travail grossier, servait de couvercle à une sorte d'auge monolithe de même matière et fort massive, puisque ses parois n'avaient pas moins de 22 à 25 centimètres d'épaisseur. Elle remplissait le reste de l'excavation, dont la profondeur totale est de 1^m.88. L'intervalle entre l'auge et les parois de l'excavation était rempli par une maçonnerie en blocage, qui l'assujettissait de toutes parts. Le couvercle était solidement attaché aux quatre coins par de forts clous en fer revêtus de plomb. Sur un des petits côtés du couvercle (sur celui qui regarde l'entrée de l'église) on lit une inscription profondément gravée en caractères de 0^m.1 de hauteur, qui consiste dans ce seul nom :

EVTROPIVS.

Cette inscription était protégée par une sorte de petite voûte en briques.

Cette auge a donc eu pour objet de recevoir les restes d'un personnage qui portait ce nom.

On remarqua, au milieu du bord antérieur de l'excavation, une dépression formant un plan incliné, à l'aide duquel on pouvait lire facilement le nom *Eutropius*, ce qu'on n'aurait pu faire sans cette disposition.

Avant d'examiner ce que renfermait cette auge, que nous nommerons désormais un *sarcophage*, arrêtons-nous un moment sur les circonstances extérieures qui viennent d'être observées, et voyons quels résultats peuvent déjà s'en déduire avec certitude.

1° L'excavation, quelle qu'en soit d'ailleurs l'époque, a été creusée exprès dans le roc pour recevoir le sarcophage qui en remplit la cavité.

2° L'échancrure pratiquée sur le bord antérieur de l'excavation, du côté de l'inscription *Eutropius*, a eu pour but de permettre de la lire ; car, le sarcophage étant enfoncé de 0^m.86 dans l'excavation, on n'aurait pu lire l'inscription qu'avec difficulté et en se penchant sur le bord. D'où il suit que le sarcophage dut être laissé d'abord à découvert, de manière à pouvoir être facilement contemplé par ceux qui avaient accès dans la crypte souterraine. La dépression remarquée au bord antérieur atteste que le sarcophage a été tenu à découvert, mais il ne courait nul risque d'être foulé aux pieds, ce qu'on évitait, par-dessus tout, dans la disposition des sépultures saintes.

* Ces circonstances annoncent la vénération dont ce monument devint l'objet depuis l'époque où il fut placé dans ce lieu privilégié jusqu'à celle où des événements que l'histoire fera connaître forcèrent à le cacher sous des couches de maçonnerie. Dans tous les cas, cet enfouissement ne peut avoir eu lieu que postérieurement à l'an 1539, époque de la plus récente des monnaies trouvées au milieu de la maçonnerie ; ce qui nous amène au temps des guerres de religion, où Saintes fut pillée trois fois par les calvinistes, grands ennemis des saints et de leurs reliques.

Qu'est-on en droit maintenant de conclure de ces premières circonstances quant au personnage dont les restes furent déposés dans ce tombeau ? On doit remarquer d'abord que la sépulture est dans une situation tout exceptionnelle. L'excavation a été taillée dans le roc, en un point central, dans l'axe de la crypte de l'église souterraine. En second lieu, cette sépulture a été laissée longtemps à découvert, dans l'évidente intention de l'exposer aux regards des fidèles.

Tout se réunit donc pour nous la faire considérer comme celle d'un saint personnage qui devait être dans cette église l'objet d'une vénération toute particulière. Or, quel peut-il être, sinon le patron même de l'église, qui subit à Saintes le martyre, et y reçut la sépulture, selon l'histoire et la tradition constante ? Mais le nom *Eutropius* vient changer cette probabilité en certitude, puisqu'il confirme, par une coïncidence frappante, le résultat qu'avaient amené les inductions rigoureuses tirées des autres faits.

Ici, une première objection a été faite. On s'est demandé si l'on aurait désigné un personnage comme saint Eutrope par le simple nom *Eutropius*.

D'abord, cette simple dénomination n'est pas sans exemple sur les tombeaux des premiers temps de l'Église. Il suffira de citer celui de saint Augustin, trouvé à Pavie, qui ne portait que le simple nom *AVGVSTINO* (1), et de rappeler que l'usage de faire précéder les noms des saints du titre de *sanctus* ou de la lettre S n'est pas antérieur au XI^e siècle. Une foule d'exemples le prouvent (2).

Cette inscription, par sa concision même, est déjà un indice de l'ancienneté du monument. Or, quel personnage autre que saint Eutrope aurait-on pu désigner ainsi dans sa propre église ? Pour tout autre, on aurait mis un prénom, un titre, une qualité quelconque.

Ceci répond, en outre, à une seconde objection qui a été faite, à savoir que le nom *Eutropius* a pu être mis *après coup*, afin de consacrer une tradition qu'on voulait accréditer. On voit déjà que cette supposition est peu vraisemblable. En tout cas, cet *après coup* remonterait un peu haut, ce que démontre la forme des lettres de l'inscription. A la vérité, la plupart de ces lettres peuvent appartenir à des époques assez distantes les unes des autres. Mais tous les connaisseurs conviendront que l'inscription a un aspect *romain* qui indique au moins le VI^e siècle, et peut la faire remonter beaucoup plus haut encore. D'ailleurs, une des lettres est d'une forme toute spéciale, qui permet d'établir une limite inférieure, en deçà de laquelle on ne pourrait que difficilement descendre ; c'est l'E qui commence le

(1) FONTANINI, *Disquisitio de corp. S. August.*, p. 40.

(2) SOLIER, *Præf. martyrol. Usuardi* ; p. xxxvi, n° 153.

nom **EVTRUPIVS**. Cette forme, qui est celle de l'E grec arrondi, se montre dans les inscriptions latines et sur les monnaies à partir du III^e siècle (1). Elle paraît aussi plus tard très-fréquentement parmi les lettres onciales des inscriptions et manuscrits du moyen âge; mais elle ne se montre plus au commencement du XII^e siècle, ou bien elle est fermée à la partie antérieure par une ligne légèrement courbée. L'inscription ne saurait donc être postérieure à cette époque; mais elle *pourrait* sans difficulté remonter jusqu'au IV^e siècle, qui est celui qu'on assigne au martyr de saint Eutrope, bien qu'il faille reconnaître que l'époque en est encore incertaine. Or, cette *possibilité* est un point important dans la question qui nous occupe, d'après les autres caractères qu'il nous reste à faire ressortir. Mais tenons-nous-en pour le moment à l'époque inférieure. Il paraît impossible de contester qu'au moins vers la fin du XI^e siècle ou au commencement du XII^e on croyait que ce sarcophage contenait le corps de saint Eutrope; car c'est assurément en vertu de cette croyance que l'excavation fut pratiquée dans le sol de la crypte de l'église souterraine qui était placée sous l'invocation du saint, et dès lors exposée à la vénération des fidèles.

Toutefois, rien n'empêche que le sarcophage lui-même ne soit antérieur au XII^e siècle, ce qu'annoncent déjà plusieurs indices; mais, quand on ne pourrait pas s'élever plus haut, il est assez remarquable qu'on soit en état de remonter jusque-là avec certitude, à l'aide des seules circonstances extérieures.

Il faut à présent faire un pas de plus et voir ce que va nous apprendre le contenu du sarcophage.

D'après tout ce qui précède, s'il contient des restes humains, ils ne peuvent guère être que ceux qu'on croyait alors appartenir à Eutrope. Mais ici une épreuve délicate va se présenter.

L'église de Saintes possède, de temps immémorial, le chef de saint Eutrope. D'un autre côté, l'inventaire des reliques du saint conservées dans cette église, écrit en 1530 ou 1535, avant le passage des protestants, et copié par dom Estiennot (2), porte qu'on possédait alors dans quatre reliquaires, outre le chef, une côte du saint, sa mâchoire, un os de bras. Enfin, au XI^e siècle, en 1040, une partie quelconque de ses ossements fut donnée à l'abbaye de la Trinité de Vendôme par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, fondateur. Si donc on allait trouver là un squelette entier, la question serait bien près d'être résolue négativement. Par la même raison, s'il y manque les ossements énumérés dans l'inventaire, alors il sera difficile

(1) *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p. 606, 609.

(2) Dans ses *Antiquitates Benedictinarum Sanctonensium*. Manuscrit de la Bibliothèque nationale, n^o 519, p. 372, 374.

de conserver aucun doute sur cette proposition: à l'époque où la sépulture fut exécutée, les ossements étaient reconnus pour être ceux de saint Eutrope. Voyons donc ce qui va arriver:

Lorsqu'on eut déboulonné le couvercle, on vit la capse remplie jusqu'aux bords par une couche de charbon concassé, de 0^m,055 d'épaisseur, dans lequel se trouva une cinquantaine de pièces de monnaie portant toutes d'un côté, *Carlus rex*; et de l'autre, *metalo*, qui, ainsi qu'on le verra, appartiennent aux XI^e et XII^e siècles. Au-dessous était une plaque de plomb à bords rabattus formant couvercle; puis une très-mince couche de charbon; puis un second couvercle de même métal, de même dimension, et également à bords rabattus. Ces deux couvercles fermaient une capse de plomb qui remplissait la capacité du sarcophage, au moyen d'une mince couche de charbon de 0^m,08 ou 0^m,09 d'épaisseur. L'un des deux couvercles, évidemment plus ancien que l'autre, doit provenir d'une capse plus ancienne, dont on voulut conserver les débris. C'est ainsi que dans le tombeau découvert à Pavie on trouva, à côté de la capse d'argent, les restes d'une ancienne capse en plomb (1). Au-dessous du second couvercle, dans le fond de la capse en plomb, se trouvaient réunis des ossements placés sur une couche mince de terre, mêlée de fragments de brique, entre lesquels s'est trouvée une coquille de limaçon et un petit fragment de l'os du rocher d'un crâne. Cette couche de terre étant là tout à fait inutile, on en explique facilement la présence par l'intention de conserver le peu de terre qui touchait les ossements dans le lieu où ils avaient reçu la sépulture première. Quant aux ossements eux-mêmes, il résulte de l'inventaire qui en a été dressé, qu'on trouva ceux d'un homme, moins le chef, un humérus, une côte, une mâchoire, deux vertèbres et quelques ossements des pieds et des mains.

Ainsi les parties manquantes sont justement celles qui devaient manquer si le corps était celui de saint Eutrope. J'ajoute qu'en comparant ces ossements avec le chef de saint conservés dans le trésor de l'église, on s'est assuré qu'il a pu appartenir au même individu.

A présent une difficulté se présente, grave au premier abord, mais qui, bien examinée, devient un indice d'ancienneté. On a reconnu, dans la capse, des ossements ayant appartenu au crâne d'un autre individu jeune, de dix-huit à vingt ans, qui pourrait bien avoir été une femme: à savoir, un os maxillaire, un temporal, un pariétal et plusieurs portions de la voûte; enfin quelques ossements d'un enfant nouveau né. Ceci ne paraît-il pas de nature à renverser tout ce que les autres faits établissent? car n'est-on pas en droit d'en conclure que la capse réunissait, non les ossements d'un saint (Eutrope ou tout autre), mais de trois personnes de

(1) FONTANINI, I. I.

la même famille, le père, la mère et l'enfant?

Or, comme d'un autre côté, d'après la place qu'occupe le sarcophage, et le nom *Eutropius* qui s'y trouve gravé, il est indubitable que les auteurs de cette sépulture avaient la conviction qu'elle était celle de saint Eutrope, on se demande comment il se peut faire qu'ils auraient réuni à ses ossements ceux de deux autres personnes, ou bien qu'ils auraient pris pour les ossements du saint martyr ceux de trois individus de sexe et d'âges si différents. Plus il leur était facile de ne renfermer dans la capse que les ossements présumés du saint, plus ils ont dû avoir, pour agir autrement, un puissant motif religieux qu'il importe de découvrir.

Les Actes de saint Eutrope, en ce qui concerne les miracles, paraissent avoir été rédigés au *xiv^e* siècle (1), d'après des documents anciens, puisque Vincent de Beauvais, au *xiii^e* siècle, en cite des passages (2). Ils renferment des traits qui portent leur date, l'un du temps d'une croisade, qui doit être la première de saint Louis, en 1248 (3); car le miracle concerne un soldat prisonnier à *Babylonia*, qui est Fostath ou le vieux Caire; l'autre remonte, comme on le verra, à l'époque où le tombeau n'était pas encore dans l'église actuelle, c'est-à-dire avant l'an 1096. Que ces Actes contiennent des anachronismes et des traits fabuleux, c'est ce que reconnaissent les Bollandistes; mais il en est d'autres qui ne présentent nullement ce caractère et qu'on n'a point de raison de considérer comme tels. Tel est celui-ci, qui tire d'une des deux particularités qui viennent d'être signalées une consistance historique tout à fait inattendue: il est dit que sainte Eustelle, fille d'un gouverneur du pays, convertie par saint Eutrope, prit soin, après son martyre, de recueillir ses restes, et leur donna secrètement la sépulture dans sa maison (4): que, tant qu'elle vécut, ils furent sans cesse, de sa part, l'objet de ses hommages religieux, et qu'elle-même, se sentant près de mourir, ordonna que son corps fût déposé près du sarcophage du saint. C'est sur l'emplacement de ce double tombeau que fut ensuite élevée une basilique. On comprend alors très-bien qu'à l'époque où fut érigée cette basilique, on ait placé dans le cercueil du martyr le chef de sainte Eustelle, le reste de ses reliques étant, selon l'usage, distribué entre diverses églises.

Cette circonstance singulière, et dont on avait fait une grave objection, devient un indice assez frappant en faveur de l'identité, puisqu'elle s'applique particulièrement à saint Eutrope, au moins d'après la tradition rapportée dans les Actes: et cette tradition,

qu'on pouvait confondre auparavant parmi les récits fabuleux des Actes, s'en détache, en quelque sorte, pour prendre la consistance d'un fait historique. Quant aux ossements de l'enfant nouveau-né, c'est là une circonstance qui s'est rencontrée plusieurs fois dans les sépultures des premiers siècles. La Chronique de Clarius, moine de Sens au *xii^e* siècle, rapporte que quand on fit la découverte du corps de saint Savinien, premier évêque de Sens, sous le roi Robert, on trouva aussi avec son corps ceux de saint Eodald et d'un enfant nouveau-né (1). Saint Pèlerin, premier évêque et apôtre d'Auxerre, fut trouvé avec les ossements d'un petit enfant (2).

La charte de la consécration de Saint-Victor de Marseille, par Benoît IX, en 1040, porte que le corps de sainte Marthe fut trouvé avec un *autre corps*, et en outre celui d'un petit enfant.

M. Pallu du Parc (grand vicaire de la Rochelle) m'a cité plusieurs autres exemples qui prouvent à la fois l'usage de mettre les restes de plusieurs saints dans le même tombeau, et d'y placer celui d'un enfant nouveau-né, dont le corps avait été apporté de terre sainte, comme ayant appartenu à un des saints innocents massacrés par l'ordre d'Hérode. Quelle qu'en soit la cause, le fait est appuyé par tant d'exemples qu'il devient une preuve de l'ancienneté de cette sépulture et du caractère sacré qui lui fut attribué dès l'origine.

Il ne peut donc à présent être mis en doute que la sépulture antique, découverte le 19 mai, ne soit celle même qui y fut placée par les religieux de Cluny, après l'édification de l'église, comme renfermant des ossements qu'on croyait être ceux de saint Eutrope. Cette sépulture remonte donc au moins jusqu'en 1096. Mais n'est-elle que de cette époque? Ne remonte-t-elle pas encore plus haut? Est-ce alors ou plus anciennement que les ossements y furent déposés en l'état où ils ont été trouvés? C'est ce qu'il reste à décider d'après l'examen combiné du monument lui-même et des documents historiques.

Cette époque, donnée par l'histoire, concorde avec celle des monnaies trouvées dans le blocage entourant le tombeau dans la cavité qui le reçut, car elles furent d'abord attribuées à Charles le Chauve ou à Charles le Simple. Mais une savante dissertation insérée dans la *Revue numismatique*, par M. Lecoindre-Dupont, avait établi trois ans avant la découverte de cette sépulture, que ces monnaies sont celles des comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine aux *xi^e* et *xii^e* siècles (3). Ce synchronisme est d'autant plus frappant qu'en 1096, époque de la translation, Saintes était rentrée sous la domination des ducs d'Aquitaine, et que ce fut un d'eux, Guillaume VII, qui, en 1081, avait donné

(1) *Acta sanctorum*, april., t. III, p. 758.

(2) *Speculum histor.*, X, 48-21.

(3) *Acta SS.*, l. I.

(4) *Nocte, in tugurio ipsius, sepelivit, ac vigiliis luminaribus, obsequiisque sanctis, quandiu vixit, indesinenter observavit.* (*Act. SS.*, p. 755.)

(1) *Spicileg.*, t. II, p. 741.

(2) *LEBEUF, Hist. d'Auxerre*, t. I, p. 9.

(3) Année 1840, cahier de janvier et de février, p. 39-47.

on aurait difficilement aperçu le nom EUTROPIVS. C'est pourquoi on baissa, de ce côté, seulement, le bord de l'excavation dans la longueur qui répondait à celle du nom de manière qu'on pût le lire sans peine.

Cet état de choses, qui résulte de la combinaison des textes de Grégoire de Tours et de l'anonyme avec les circonstances matérielles, est conforme à ce qui est rapporté dans le récit des miracles de saint Eutrope, à l'occasion d'un miracle qui eut lieu avant la translation du corps, en 1096, c'est-à-dire lorsque le sarcophage était encore dans l'église bâtie par saint Palladius.

« — Alors, dit-il, le corps vénérable du saint était placé devant l'autel dans un tombeau, *erat enim tunc temporis sancti venerabile corpus ante altare in quodam tumulo.* » Le corps était devant l'autel; plus tard, il fut placé derrière, dans l'église actuelle construite par les religieux de Cluny. « Par la suite, ajoutent ces Actes, le saint corps (comme on le voit aujourd'hui), avec une capse en plomb, ainsi qu'il avait été anciennement renfermé, fut placé dans un mausolée d'une manière conforme à l'honneur qui lui était dû... Les colombes (c'est le miracle dont il s'agit) continuèrent à venir se poser sur le tombeau du saint jusqu'à ce que son corps vénérable eût été transporté plus bas (c'est-à-dire dans une crypte inférieure), etc... »

Les deux situations du corps, avant et après la translation, sont indiquées par l'anonyme. Avant, comme après, les ossements furent renfermés dans une capse de plomb. Le mausolée dont il parle indique, soit la crypte elle-même, soit l'ensemble qui entourait le sarcophage du saint; ensemble dont nous ne pouvons plus avoir aucune idée, mais qui dut compenser par sa richesse la simplicité du sarcophage qu'on avait soigneusement conservé sans y ajouter aucun ornement; tel enfin que saint Palladius l'avait trouvé cinq siècles auparavant.

On n'aperçoit dans cet enchaînement de faits et d'inductions ni solution de continuité ni lacune. Les circonstances matérielles de tout genre concordent avec les seuls documents historiques que l'on possède. Les objections qu'on avait élevées, ou sont écartées d'une manière naturelle et satisfaisante, ou servent à confirmer le fait qu'elles semblent devoir détruire; et les preuves positives restent dans toute leur force.

Je ne vois donc rien qui puisse infirmer les propositions suivantes :

1° La sépulture découverte en 1843 est bien celle qui fut placée en ce lieu, il y a sept cent quarante-sept ans, par les religieux de Cluny;

2° Cette sépulture était alors reconnue pour celle de saint Eutrope;

3° Le sarcophage en pierre (avec sa capse en plomb) est le même que celui que saint Palladius avait fait placer dans l'église construite par lui en l'honneur de saint Eutrope; et les ossements y sont restés dans le même état, la capse n'ayant pas été ouverte en 1096;

4° C'est aussi le même où saint Palladius trouva les ossements lors de la première translation, opérée au VI^e siècle;

Conséquemment, les ossements qu'il renferme sont ceux qu'au temps de saint Palladius on considérait comme appartenant à saint Eutrope.

On a vu que la plus récente de cent cinquante monnaies qui ont été trouvées dans la maçonnerie est du règne de François I^{er}, de l'an 1539; en conséquence, que la maçonnerie est postérieure à cette époque : c'est cette circonstance qu'il faut expliquer. Tant que François I^{er} vécut, les calvinistes furent contenus par la fermeté de ce prince; mais aussitôt après sa mort, arrivée en 1547, ils se soulevèrent de toutes parts, pillant et saccageant les églises, s'attachant surtout à profaner et à brûler les reliques qu'ils pouvaient rencontrer. Pour soustraire celles de saint Eutrope à ces profanations, il y avait deux moyens à prendre : c'était ou de les enfouir sous terre ou de les enlever secrètement, et de les porter dans un autre lieu, à Bordeaux, par exemple, où il était facile de les cacher. On employa le premier pour le *chef* du saint qui, transporté à Bordeaux en 1571, fut déposé dans l'église de Sainte-Eulalie de cette ville; il le fut ensuite dans l'église métropolitaine, où il demeura jusqu'en 1601, que Pierre III de La Place, troisième successeur de François Noël, fit solennellement rapporter le chef de saint Eutrope dans son église, réparée et consacrée de nouveau par l'évêque de Saintes, de La Courbe de Brée. Mais le sarcophage était beaucoup trop embarrassant et trop lourd pour être emporté secrètement. Il était plus facile et plus sûr de l'enfouir entièrement sous une épaisse maçonnerie, en laissant croire qu'il ne se trouvait plus dans l'église.

Quant au motif qui fit placer environ cent cinquante monnaies de diverses époques dans cette maçonnerie, on peut facilement le deviner, d'après les époques auxquelles elles appartiennent. Ces monnaies sont des règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Long, de Charles le Bel, de Philippe de Valois, de Charles VI, de Charles VII, de Louis XI et de François I^{er}, en 1539. Il y a en outre des monnaies baronales et communales qui se renferment dans le même intervalle de temps. On doit, ce me semble, voir ici les monnaies qui indiquent les époques auxquelles des princes ou d'autres grands personnages vinrent visiter le saint tombeau, ou firent quelque fondation pieuse dans le prieuré en l'honneur du saint. Ce qui l'annonce, c'est que plusieurs des princes à qui ces monnaies appartiennent sont, ainsi qu'on vient de le voir, mentionnés dans l'histoire de Saintes comme ayant particulièrement vénéré saint Eutrope. Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis, fit donation au prieuré de Saint-Eutrope de 20 livres de rente, à la charge d'entretenir continuellement un cierge allumé devant le corps de saint Eutrope. Philippe le Hardi la continua en 1276 et 1280. Char-

les VII en 1441, Louis XI en 1478, et François I^{er} en 1539, confirment la fondation d'un cierge; et l'on remarquera que cette date de 1539 est précisément celle de la monnaie de ce prince trouvée dans la maçonnerie. S'il n'y en a pas de postérieure, c'est que ce prince n'aura plus rien fait pour le tombeau du saint.

Il en résulte que les religieux de Cluny conservaient, dans le trésor de l'église, des monnaies qui rappelaient l'époque des visites de grands personnages, ou celles de certaines fondations pieuses. Quand on voulut cacher la sépulture du saint, on enfouit en même temps toutes ces maçonneries. Là elles devaient se conserver, comme le saint tombeau, pour un avenir plus tranquille.

Lorsque la sépulture eut été ainsi recouverte et masquée à tous les yeux, les religieux répandirent et accréditèrent le bruit que le tombeau n'existait plus, qu'il avait été pillé et détruit par les protestants lors du premier siège de la ville. Or, la précaution n'était pas vaine, puisque ceux-ci prirent trois fois la ville, en 1562, 1568 et 1571. Mais comme le tombeau ainsi recouvert aurait pu être foulé aux pieds, on mit dessus un autel du XI^e siècle. Cet autel, détruit par les calvinistes, fut remplacé par un autre en 1562, encore détruit en 1568. Un prieur de Saint-Eutrope le fit relever; l'évêque de Saintes, La Courbe de Brée, en 1601, en consacra un nouveau qui subsista jusqu'en 1792.

Chose singulière, mais pourtant bien avérée dans cet intervalle on oublia entièrement que la sépulture du saint existait encore sous cette maçonnerie. Sans doute, on avait fait grand mystère de cet enfouissement; l'opération avait été exécutée fort en secret par un petit nombre de religieux, afin d'éviter toute indiscretion, dans le cas où les calvinistes reviendraient à la charge; le peu de personnes qui avaient été mises dans la confidence emportèrent le secret avec elles. Tout le monde crut donc que la sépulture avait été détruite; c'est au point que le fait de cette destruction imaginaire est consigné comme certain dans les bréviaires de la Rochelle et des Bénédictins de Saint-Jean d'Angely; et s'il n'avait pas été nécessaire de réparer l'église souterraine de Saintes, on serait encore, à l'heure qu'il est, dans la même ignorance.

SALERNE, sur le golfe de ce nom, au royaume de Naples.

I.

Basilique des SS. Pierre et Paul fondée par le prince Ariche.

Christe salus utriusque decus spes unica mundi
 Duc et educ clemens, Arichis pia suscipe vota,
 Perpetuumque tibi hæc condas habitaculum templi.
 Regnator tibi sume decus trinominis ille
 Hebrææ gentis Solymis construxit asilum,
 Pondere quod factum sic circumsepivit obrizo.

Duxit opus nimium variis sculptumque figuris.
 Brae. . . .

(*Cardinal MAÏ*, 110, 2; *UGHELLI*, t. VII, p. 338.)

II.

Près du Palais de Justice.

Dominae nostrae Flaviae augustae
 Helenae divi Constanti castissimae
 coniugi procreatrici D. N. Constantini
 maximi piissimi ac victoris augusti
 aviae dominorum nostrorum

Constantini et Constanti beatissimorum
 ac felicium Caesarum
 Albinus magnus VC. corr. Lucaniae et
 Brittiorum statuit devotus excellen-
 tiaë pietatique eius

(*Cardinal MAÏ*, p. 237; *MURATORI*, p. 261, 1.)

III.

Devant le collège des jésuites.

Reparatoris orbis sui
 D. N. Flavio Valerio
 Constantio pio
 felici, invicto,

Ordo populusque Salernitanus
 devoti numinis majestatique
 ejus.

(*Cardinal MAÏ*, p. 248; *MURAT.*, p. 260, 1.)

IV.

*Au coin de la place publique. IN CAPO DI
 PIAZZA.*

Gracchi v. c.

Arrio Mecio Graccho v. c.

tanto ac tam provido patrono
 coloniae Salernitanorum, qui civita-
 tem nostram quæ destituta et defessa
 ipso transitu canalîs, dignationis
 suæ respectu ad splendorem revocaverit,
 fugantes vero cives ac defessum ordinem
 dispositionem (sic) candoris sui, et ad prestationem
 civibus suis, vel quæ ad salutem patriæ pertinet
 sua provisione relevare dignatur
 cujus si universa gestorum refo-
 veamus dies non sufficit, ob ejus
 merita et amorem, quem erga or-
 dinem vel cives exhibet; ordo popu-
 lusque salernitanus statuat
 ponendam censuerunt.

(*Cardinal MAÏ*, 280, 3; *MUR.*, 1117, 1.)

SALISBURY, en Angleterre.

I.

Il ne reste que ceci de l'épithaphe de Ro-

1303, et canonisé, en 1197, par le Pape Célestin.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 72.)

II.

1252.

Felix praelatus Amanevus qui tumulatus
Hic jacet, egregius existitit atque pius
Indolis ipse pie de Burdigale regione
Editus enituit, jura docensque fuit,
Sede decanatus Engolismense locatus
Ad Tarbam trahitur, præsul et efficitur;
Hinc sublimatur et in Auxi sede locatur,
Supra pontifices, patris agendo vices,
Cum clero reliquo captus fuit a Friderico
Tractatusque male cum patre Burdigale,
Octabis Agathe sub carceris asperitate
Traditur, innocue captus obiit (*sic*) Capue
Burdigaleque pater Geraldus hic. . . .
. corpus et hic. . . .

Amanen, c'est-à-dire Emmanuel de Grezillac, né à Rions, diocèse de Bordeaux, fut d'abord professeur de droit, puis doyen du chapitre d'Angoulême, évêque de Tarbes (1224), archevêque d'Auch (1226); Grégoire IX l'avait même mandé à Rome pour le faire cardinal, et il s'y rendait lorsqu'il fut arrêté par ordre de Frédéric II et mené à Capoue où il mourut prisonnier (1241). Son corps, inhumé d'abord à Capoue, fut ensuite porté à la Sauve et enterré dans le chœur.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 229.)

SCEAUX, près Paris, dit aussi SAUX-PEN-THIÈVRE, autrefois SCEAUX-DU-MAINE. Il est constant par les titres les plus anciens que ce mot doit s'écrire Ceaux, du latin *Cellæ*, parce que, dans la formation de ce village, les maisons qui étaient répandues çà et là ressemblaient aux cabanes des vigneron, qui en latin se nomment *cellæ*. De ce mot, dit l'abbé Lebeuf, on fit d'abord *Céels* en langue vulgaire, ensuite *Céuls*, et enfin *Ceauls* ou *Ceaux*, de même que de *Sacra-Cella*, abbaye de Cisterciens entre Nemours et Montargis, on a fait Saireceaux, qu'on prononce maintenant Sereanceaux. Ce lieu dans ses commencements faisait partie de la paroisse de Châtenay, et lorsqu'il fut érigé lui-même en cure, on l'a nommé *de Cellis*, comme on peut le voir dans le Pouillé latin du xv^e et du xvi^e siècle, et dans celui de l'an 1626, comme aussi dans le catalogue latin manuscrit des bénéfices dépendants de Notre-Dame de Paris.

Ce village, un des plus beaux des environs de Paris, tant par sa situation que par la salubrité de l'air qu'on y respire, est placé au-dessus du Bourg-la-Reine, du côté du couchant, à deux lieues de Paris. Sa pente regarde le midi, et la plus grande partie du territoire est cultivée en vignes tournées vers l'orient ou vers le midi, avec quelques

bocages ou assemblages d'arbres fruitiers. Ce lieu a toujours été en s'agrandissant, à mesure qu'il a eu des seigneurs puissants.

L'origine de la paroisse est un peu obscure, aussi bien que celle du culte de saint Mamme, qui y a été établi dès les commencements. L'origine de la cure doit être postérieure au règne de saint Louis. Ce sera l'augmentation du nombre des habitants, faite vers l'an 1300, avec la difficulté qu'il y avait qu'ils se rendissent l'hiver à Châtenay, à cause des mauvais chemins de la vallée, que le cours des eaux d'Aunay entretient, qui auront été les deux causes pour lesquelles ce village devenu considérable aura été détaché de la paroisse de Châtenay. Il pouvait y avoir déjà une chapelle du titre de Saint-Mamme, qui aurait été précédemment consacrée sous l'invocation de ce saint martyr, à l'occasion de quelques reliques que le chapitre de Paris, qui y avait beaucoup de bien, aura données. On aperçoit à l'entrée du chœur, proche la place du Curé, une plaque sur laquelle on lit que l'ancienne église, qui était du titre de Saint-Mamme, ayant été démolie, MM. de Trêmes et Jean-Baptiste Colbert, successivement seigneurs de Ceaux, ont rebâti le chœur, et que M. Guy-Louis Baudoin, bachelier de Sorbonne, curé, a fait construire la nef, en considération de quoi les marguilliers lui ont accordé un anniversaire à perpétuité.

Quoique cette église soit nouvellement bâtie, l'enchâssement des vitrages est fait à la gothique. Il n'y en a que dans le chœur, aux voûtes duquel, qui sont aussi gothiques, se voient les armes des seigneurs qui l'ont bâti. La nef est un édifice fort solide, qui n'a de fenêtres qu'aux bas-côtés : les arcs sont en anses de panier ; le portail est magnifique pour une église de campagne : le clocher en flèche qui se voit à côté est fort élevé et délicat. Au grand-autel sont représentés en peinture saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste. Il y a deux chapelles aux deux côtés du chœur. Vers le midi est celle du château. Du côté opposé, est la chapelle de la Sainte-Vierge. Dans la nef au midi, est celle du titre de Saint-Mamme. Au milieu du chœur sont enterrés M. le duc du Maine, madame la duchesse du Maine, et M. le comte d'Eu, sous une tombe de marbre, élevée de terre ; et entre cette tombe et l'aigle, est une autre tombe de marbre blanc qui couvre le corps de Henri-Joseph de la Garde, comte de Chambonnas, lieutenant du roi en Languedoc, premier gentilhomme de M. le duc du Maine, décédé en 1729. A l'entrée du chœur est inhumé, sous une tombe de marbre blanc, M. Ancezune, duc de Caderousse, décédé au château le 8 juin 1751.

La terre de Sceaux, de simple châellenie qu'elle était, fut érigée en baronnie en 1624. M. le duc du Maine l'acheta en 1700, et ce lieu qui était déjà célèbre par tant d'endroits le devint encore davantage ; en 1701, le roi et plusieurs princesses l'honorèrent de leur

présence. Les conférences d'érudition qui y avaient été autrefois tenues sous M. Colbert, furent comme un germe qui, ayant pris racine dans le château, en fit un lieu de sciences, et y forma une espèce de Parnasse. Personne n'ignore que madame la duchesse du Maine a rassemblé à Sceaux tous les savants qu'elle honorait de la protection la plus marquée. On y vit M. de Malézieux expliquer à cette princesse Homère, Sophocle, Euripide, Virgile, Térence, mieux qu'aucun savant eût pu faire jusqu'alors : Homère, entre autres, sur le grec, sans commentaire, sans scholies.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et de ses environs.*)

SCHELESTADT, département du Bas-Rhin, en France.

Beato Rhenano, ex veteri Baldiorū familia : cujus excellens in omni genere doctrina, Græcæ et Latinæ linguæ cognitio, innocentia, humanitas, frugalitas, pudicitia celebris erit, donec rerum hæc universitas constabit. Studium antiquitatis declarant aliquot Latini scriptores sacri profanique, ab eo purgati et prope integri restituti : item Germania, quam omnem tum veterem, tum novam mira diligentia tribus libris illustravit : Viro magno, immortalique memoria digno, Rudolphus Bersius hoc pietatis monumentum posuit. ☉. Argentorati XIII. Kal. Jun. ætat. LXII. a Christo nato cl. Io XLII. Inde elatus heic jacet, ne optimo et doctissimo cive careret Patria, quam vivus tot egregiis monumentis illustravit.

Te capiunt læto venientem sydera plausu :

Sed, quæ te genuit, patria terra dolet.

(GROS, *Supplém. aux inscriptions de Bâle*, p. 348.)

SCIACCA, en Sicile, aux ruines de Séinonte.

Pro beatitudine

temporum DD. NN.

Constanti et

Constantis AAVV. CC.

stationem a solo fece-

runt Vitrasius Orfitus et Fl.

Dulcitius VV. CC. consulares

PS. instante Fl. Valeriano

ducenario agente in reb et PP. cursus

publici. (1)

(Cardinal MAÏ, p. 339.)

SEBENICO, en Dalmatie, Etats Autrichiens.

Pierre trouvée près de la porte du Port.

Virtute et felici-

tate omnes retro

principes super-

gresso DN. Fl. Jul.

(1) *Inscr. Sicil.*, p. 63, ex Gualterio, n. 117; FABRETT., p. 659, n. 490; DONAT., 221, 1.

DICTIONN D'ÉPIGRAPHIE. II.

Constanti victori ac triumphatori semper aug.

Fl. Jul. Rufinus Sarmenius V. C. præses provi Dalmatiæ. D. N. M. ejus.

(Cardinal MAÏ, 261, 2; GRUTER, 1023, 1; KNIBB, *Hist. Dalm.*, p. 2.)

SELUQUIA, en Afrique, régence de Tunis.

.
et Fla. Va

Constan

nobilis

Cæsarib. numi-

ni eorum

dicatissimi

municip. Chidibb.

(Cardinal MAÏ, 251, 3; MAFF., *Mus. Veron.*, 459, 7.)

Le cardinal Maï fait observer que cette inscription paraît être la même que celle du municipe Chiddibal. *Voy.* ce nom.

SENLIS, en France. — On veut que saint Rieul ou saint Régulus ait été premier évêque de Senlis, et soit venu dans les Gaules avec saint Denis, vers le milieu du III^e siècle. Son château, qui paraît avoir été bâti du temps de saint Louis, a servi autrefois de demeure à quelques enfants de France.

Il y a à Senlis plusieurs maisons religieuses : l'hôpital est desservi par des religieux de la Charité, qui y ont aussi une maison de force pour les fous et les prisonniers d'Etat. L'hôpital de Saint-Lazare subsiste depuis le XII^e siècle. Il avait autrefois le droit de faire tenir une foire pendant huit jours ; et lorsqu'on en faisait l'ouverture, les gens du faubourg Saint-Martin en demandaient la permission en ce vieux langage : *Sire prévôt, None est tintée, pouvons-nous bien foire crier ?*

On voit à l'église de Saint-Rieul un calice de vermeil qui tient sept pintes de vin. On dit tous les jours à cinq heures dans la cathédrale une messe en faveur des voyageurs, et on la nomme communément la messe de *part-matin*.

On voit encore à Saint-Maurice de cette ville le superbe mausolée d'un fou du roi Charles V, dont voici l'épithaphe.

Ci git Thévenin de Saint-Légier, fou du Roi notre Sire, qui trépassa l'onzième Juillet, l'an de grace 1375.

La représentation est ornée de marbre et d'albâtre, revêtue des habits et ornée d'attributs de la folie.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et de ses environs.*)

I.

Onzième siècle.

Mor e soporatus juvenum pulcherrimus unus
 Nomine Ragulfus hic recubat positus,
 Qui patiens humilis mitis castusque, suavis
 Præfulgens meritis clericus atque fuit
 Ob animam cujus cuncti rogitate præcantes
 Parce Deus famulo qui jacet hoc tumulto.

(*Mém. de la Société archéol. du Midi*,
 t. III, p. 67.)

II.

1241. — *A la Cathédrale.*

Præsul Galterus jacet hic in pulvere, verus
 Cultor justitiæ, cleri pater, arca sophiæ;
 Non parcunt generi, nec honori fata, nec aeri;
 Traditur hic cineri fex modo, præsul heri.
 M scribis ad bis e quater x addens quoque scribe i
 In summa apposita sic finitur sacra vita.

C'est cet archevêque de Sens qui rapporta à saint Louis la couronne d'épines qu'il avait laissée aux Vénitiens en gage d'un emprunt.

(*Mém. de la Société archéol. du Midi*,
 t. III, p. 225.)

III.

1521.

On lit autour d'une tourelle de l'archevêché de Sens :

Costruxit (*sic, pour construxit*) reverendus
 dominus Stephanus de Ponchier archiepiscopus Senonensis
 anno Domini M. D. XXI.

(*Mém. de la Société archéol. du Midi*,
 t. III.)

Etienne de Ponchier a été archevêque de Sens de 1519 à 1524.

IV.

A la Cathédrale.

Epitaphe du cardinal Duperron.

Iacet hic quod claudi potuit Iacobi Dauy Perronij, qui S. R. E. tit. S. Agnetis in Agone Presbyter Cardinalis, annos quaterdenos Archiepiscopus Senonum, Galliarum et Germaniæ Primas, Magnus Franciæ Eleemosynarius duodenos, inter homines mortales ternos et sexagenos mortalis homo vixit. Mortalis esse desijt Nonis Septembribus anno Christi Domini 1618. At viuet posthac æternumque apud omnes gentes atque nationes gloria immortalis quam ex hæresi toties reportatæ victoriæ, acta in Italia Franciæque constituendis ac confirmandis Ec-

clesiæ nutantis rebus felicia iusta et præclara, Libri denique quos plurimos atque diuinissimos incomparabilis ingenij clarissima monumenta reliquit, ei meritissimo pepererunt.

A Paris, à l'église Saint-Louis des Jésuites était le cœur du cardinal et cette inscription :

Iacobi Dauy S. R. E. Card. Perronij Senonensis Arch. Gall. et Germ. Primatis, Magni Franciæ Eleemosynarii Tanti Cor Viri tantillo iacet in loco.

(LABBE, *Thes. Epitaph.*, p. 527.)

La cathédrale de Sens, disent les auteurs du *Dictionnaire de Paris et de ses environs*, est sous l'invocation de saint Etienne : on y retrouve le goût dans lequel on a bâti celles de Troyes et d'Auxerre. L'édifice n'est pas si élevé que celui de Notre-Dame de Paris, mais il est plus vaste ; sa tour est fort haute et admirée des gens de l'art ; c'est l'ouvrage d'un célèbre Troyen, nommé Godinet. Le cardinal Duprat et le cardinal Duperron ont leurs mausolées dans le chœur de cette église, dont ils ont été archevêques. On y montre l'endroit où saint Louis épousa Marguerite de Provence. Le grand autel a un soubassement fort riche ; c'est un ouvrage d'un goût gothique, qui représente les quatre évangélistes et saint Etienne au milieu d'eux. La table est d'or, et enrichie de bas-reliefs de pierreries. On voit avec plaisir les vitres qui règnent autour de l'église ; la peinture est de Jean Cousin, qui était né à Soucy, auprès de Sens, et qui avait une grande réputation pour ces sortes d'ouvrages. La sonnerie est une des plus belles du royaume. Le trésor renferme beaucoup de reliques et d'anciens monuments. On y conserve un ornement sacerdotal qui a servi à saint Thomas, archevêque de Cantorbéry. Le chœur est décoré de stalles d'un très-bon goût. L'autel a été exécuté sur les dessins de Servandoni. A côté du portail est la statue équestre de Philippe de Valois. Il y a dans la nef de fort beaux mausolées exécutés en marbre, et une statue de saint Christophe, de grandeur colossale. On y remarque la chapelle des Sallezards et leurs tombeaux soutenus de colonnes de marbre, avec leurs statues en marbre blanc. Dans le chœur est le mausolée de monseigneur le dauphin, fils de Louis XV. Le corps de madame la dauphine, son épouse, y est aussi renfermé.

Ce mausolée est exécuté en marbre. Il présente un piédestal sur lequel sont placées deux urnes liées ensemble par une guirlande d'immortelles. Tandis que la Religion couronne les cendres des augustes époux, que l'Immortalité forme un trophée de leurs vertus, le Temps déploie sur leurs urnes cinéraires le voile funèbre de la mort, et l'Amour conjugal déplore leur perte. Aux deux faces latérales du tombeau sont placées les inscriptions que M. le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, a consacrées à la mémoire du prince et de la princesse. Au bas de chaque

inscription se trouvent leurs cartels et leurs armes.

Les anciens archevêques de cette ville ont leur sépulture à Saint-Pierre le Vif. On y en compte quarante. La plupart d'entre eux ont été tirés de cette abbaye dont ils étaient religieux. On voit encore dans une aile du cloître le tombeau de Henri le Sanglier. Cette maison est de l'ordre de Saint-Benoît. L'abbaye fut fondée par Clovis en 507, à la prière de sainte Théodechilde.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et de ses environs.*)

Extrait du procès-verbal de ce qui a été trouvé au grand autel de l'église métropolitaine de Saint-Etienne de Sens, lors de la démolition dudit autel sous l'archevêque Jean Lanquet de Gergy, pour la construction du nouveau (1).

Description de l'ancien autel.

L'ancien autel étoit de figure carrée ; il y avoit aux quatre coins quatre piliers de cuivre portés sur des bases, et un cinquième qui étoit posé dans le milieu de l'autel par derrière et un peu reculé, lequel servoit à porter le pavillon et le saint ciboire suspendu. Les chapiteaux desquels piliers ainsi que les quatre anges posés sur quatre d'iceux étoient aussi de cuivre.

Ces piliers s'entretenoient par le haut l'un à l'autre par de grosses tringles de fer qui y étoient attachées à droite et à gauche, et qui soutenoient les rideaux qui étoient aux deux côtés de l'autel, par le moyen des anneaux de cuivre qui y étoient attachés.

Sa position étoit entre les deux premières grilles du sanctuaire, après les deux portes du préchantre et du cellerier, et immédiatement après la chaire pontificale.

La distance, depuis la première marche de l'autel jusques aux marches du sanctuaire, n'étoit que de 14 pieds 8 pouces $\frac{1}{2}$; par les collatéraux jusques aux piliers qui sont entre les grilles du chœur, de 12 pieds 11 pouces de chaque côté ; et du fond ou derrière dudit autel jusques au premier degré de l'autel de Saint-Pierre, de 21 pieds 10 pouces.

Il y avoit deux marches pour monter à l'autel ; la première étoit de pierres de liais dans son pourtour, et contenoit toute la longueur et largeur dudit autel. Elle avoit de long, par devant, 14 pieds 5 pouces, sur un pied de large, et par les côtés 3 pieds sur 4 pouces de haut.

Sur ledit premier degré étoit posé un marche-pied de bois de chêne, qui servoit de seconde marche, lequel avoit 8 pieds 5 pouces $\frac{1}{2}$ de long, sur 3 de large, et 4 pouces $\frac{1}{2}$ de hauteur.

Les deux piliers ou colonnes de cuivre de face, qui étoient posés aux deux angles de la première marche, s'avancoient d'un pied, les deux autres joignoient immédia-

tement les deux angles de derrière de ladite marche.

Ils avoient de distance 14 pieds 5 pouces par devant, et par derrière 14 pieds 3 pouces ; par les côtés au midi la distance de l'une à l'autre étoit de 9 pieds 6 pouces, et au septentrion de 9 pieds 4 pouces.

Les quatre piliers qui étoient aux quatre angles de l'autel étoient portés sur des bases de cuivre à six pans, ces bases avoient 1 pied de hauteur sur 1 pied et $\frac{1}{2}$ de diamètre. Les colonnes étoient cylindriques et toutes unies, leur hauteur étoit de 6 pieds 10 pouces sur un pied de tour.

Les chapiteaux ornés de feuillages. . . . étoient aussi de cuivre ; ils avoient 11 pouces de haut sur 1 pied environ de diamètre.

Les quatre anges posés sur chaque colonne étoient de même métal, et tenoient chacun d'une main les instruments de la passion, et de l'autre un chandelier ; ils avoient 2 pieds 3 pouces de haut, sur 1 pied $\frac{1}{2}$ de contour.

Le tombeau de l'autel étoit de forme carrée : son massif étoit revêtu de pierres de taille de Saint-Leu, en parement par devant et par les côtés ; le fond étoit de moellon avec chaux et sable, et le derrière étoit enduit de plâtre neuf.

On avoit pratiqué, dans le milieu de la dernière assise et immédiatement sous la table de marbre qui couvroit le tombeau, un petit sépulcre pour mettre des reliques. Il étoit de 8 à 9 pouces de long sur 5 environ de large.

La pierre de marbre qui couvroit le massif du tombeau étoit de couleur verdâtre avec des fleurs blanches naturelles parsemées ; elle avoit 8 pieds 5 pouces $\frac{1}{2}$ de long sur 4 de large, et 7 pouces environ d'épaisseur ; c'est de cette même pierre sciée dont est la table de marbre du nouvel autel.

Comme le massif de l'autel n'étoit pas de même longueur que la table de marbre, on avoit posé par devant et par les côtés 5 petites colonnes de pierre de figures gothiques qui aidoient à soutenir la pierre d'autel ; ce massif étoit revêtu d'une menuiserie de bois de chêne par le devant et par les côtés.

L'autel avoit 3 pieds de haut de dessus le marche-pied, et par les côtés 3 pieds 4 pouces $\frac{1}{2}$.

Derrière le massif de l'autel, il y avoit un contre-table qui formoit au-dessus de l'autel un châssis de bois de chêne dans lequel on élevoit la *table d'or*, et par dessous étoit une espèce de caisse ou armoire, aussi de bois de chêne, dans laquelle on la renfermoit : le tout étoit joint au massif d'autel.

Ce châssis faisoit arrière-corps par les côtés de l'autel de la largeur d'un pied de chaque côté ; il étoit composé de deux poutrelles d'environ 7 pieds de haut, qui formoient deux pilastres ; elles étoient scellées par le bas en plomb sur un massif de pierre de taille ; il y avoit une traverse qui étoit assemblée par le haut dans les deux pilastres et qui servoit de corniche

(1) Communication au Comité des arts de M. Quentin. Extrait des archives de l'Yonne. (*Bulletin des comités*, mars 1850, p. 88).

audit châssis, et par derrière la traverse il y avoit trois barres de fer carrées qui servoient à entretenir solidement le châssis.

On avoit appliqué sur ce châssis une menuiserie de bois de chêne ornée de moulures et sculptures saillantes qui formoient par le haut une frise aussi sculptée, et par dessus une corniche; ces moulures et ces sculptures étaient dorées sur un fond de blanc de céruse.

Au-dessus des deux pilastres étoient aussi placés deux vases de bois tournés, sculptés et dorés qui couronnoient le châssis; derrière ce châssis il y avoit six fiches de bois qui étoient de niveau avec la corniche, et dans lesquelles on mettoit des cierges.

Ledit châssis avoit un pied de profondeur sur 9 pieds 6 pouces de long, et 3 pieds 9 pouces de haut.

Le long de la frise du châssis il y avoit plusieurs cramponnets de fer à crochet qui servoient à agraffer les paremens du contre-table, que l'on changeoit suivant la qualité des fêtes.

La caisse ou armoire dans laquelle étoit renfermé le rétable d'or, étoit faite d'un bon bois de chêne d'épaisseur d'un pouce, garnie partout en dedans de bandes de fer plat, attachées avec écrous en tête, rivés en dedans.

On avoit pratiqué deux petites portes par derrière qui étoient garnies de même, lesquelles s'ouvroient chacune avec deux clefs toutes différentes l'une de l'autre. C'étoit au moyen de ces deux portes que l'on arrêtoit en dedans le rétable d'or par deux écrous de fer; l'ouverture ou passage du rétable étoit fermé d'une planche de chêne épaisse de 4 pouces, laquelle étoit arrêtée par les écrous.

On levoit le rétable d'or dans son châssis par le moyen de deux *crics* attachés au rétable par les côtés, lesquels répondoient à deux roues dentelées attachées dans le derrière des pilastres, dans lesquels on faisoit entrer deux manivelles de fer courbées, que quatre hommes en tournant levoient ou descendoient.

Derrière le rétable étoit le cinquième pilier de cuivre dont on a parlé ci-devant; il étoit plus élevé que les quatre autres, et étoit porté sur une base de cuivre à six pans, qui avoit 1 pied 3 pouces de hauteur sur 1 pied 3 pouces de diamètre.

La colonne qui étoit posée dessus étoit cylindrique et toute unie, elle avoit 3 pieds 9 pouces de haut, sur 1 pied 4 pouces de tour.

Le chapiteau qui étoit dessus étoit orné de feuillages gothiques comme les autres colonnes; il avoit 11 pouces de haut sur 1 pied et 1/2 de diamètre.

Au-dessus, on avoit pratiqué une petite armoire de façon gothique, haute d'un pied et 1/2 ou environ. Les pans ou panneaux étoient de cuivre fondu, le corps en dedans étoit de plaques de fer, et par dessus, il y avoit une couche de plâtre neuf peint. Cette ar-

moire renfermoit la chaîne d'argent, qui, par le moyen d'une petite porte de fer fermant à clef, servoit à descendre et monter la coupe où reposoit le saint sacrement qui étoit au milieu de l'autel, sous un dais ou pavillon d'argent qui se fermoit à clef.

Du milieu de ladite armoire sortoit une autre colonne de même grosseur que la précédente, ayant 6 pieds 6 pouces de haut; elle étoit creuse et l'on avoit pratiqué en dedans un conduit pour la chaîne avec des petites roues de cuivre. Cette chaîne répondoit au pavillon au moyen d'une branche de cuivre creusée et courbée, et dans laquelle on avoit encore mis quelques poulies pareilles pour faciliter la descente de la coupe ou ciboire.

Par dessus la colonne étoit encore un dernier chapiteau de cuivre semblable aux autres, sur lequel étoit posée la croix dont on va faire la description.

Cette croix, d'un ouvrage gothique, étoit émaillée par devant et par derrière; sa hauteur étoit de 7 pieds 1/2 sur 5 de large; outre les émaux dont elle étoit ornée de toutes parts, elle étoit surchargée d'un Christ de vermeil en bas-relief, de hauteur de 3 pieds 10 pouces, avec quatre hiéroglyphes par devant, et six autres par derrière, qui étoient de même métal et de même ouvrage.

Voilà en peu de mots la description de l'ancien autel. On ne sait pas précisément l'époque certaine de sa construction ni celui qui l'a fait faire; celle de sa consécration est plus certaine.

Elle a été faite par Guillaume de Broce II, 84^e archevêque de Sens, le 22 octobre 1332, suivant le procès-verbal en parchemin qui étoit incrusté dans le pilier du sanctuaire, vis-à-vis la chaire pontificale, à côté du mausolée de messieurs Duperron. Ce parchemin fut ôté du pilier lorsqu'on voulut mettre une épitaphe de cuivre pour feu M^{sr} de la Hoguette, archevêque de Sens.

Description de la Table d'Or.

Ce rétable ou contre-table a été donné à l'église par Seguin ou Sewin, 61^e archevêque de Sens, environ l'an 989.

La construction de ce rétable est un bâtis de charpente et menuiserie de 5 à 6 pouces d'épaisseur, derrière lequel est attachée une menuiserie de bois de chêne d'un pouce d'épais, garnie de bandes de fer plat attachées avec clous ou vis à têtes et rivées en dedans; cette table a de long 9 pieds 3 pouces sur 3 pieds 6 pouces de large. Elle est composée de plusieurs compartimens de figures gothiques et relevées en bosse, dont les dedans sont remplis de figures en bas-relief; le tout orné de filigranes d'or, et enrichi d'émaux, de pierres et de diamans.

La surface de ce rétable, ainsi que les compartimens et les figures, est couverte de lames d'or et même les bords et bordures.

Dans le milieu de ce rétable est un cadre de compartimens de forme octogone, entourée d'une double équerre, au milieu duquel est la figure de Notre-Seigneur assis.

Cette figure est relevée en bosse et remplie en dedans de mastic; elle a la main droite étendue, et tient un livre de sa main gauche, qui repose sur son genou; son habillement est semblable à celui du grand prêtre; sa tête est entourée de rayons, parsemée de pierres ainsi que le livre qu'il tient; et au-dessus de sa tête est écrit :

Rex regum.

A côté de ses épaules sont l'alpha et l'oméga représentés par ces deux lettres grecques :

Autour de l'alpha on lit ces mots :

Principium sine principio.

A côté des deux bras, il y a deux figures d'anges relevées en bosse, qui présentent chacun une couronne d'or.

Autour de la figure précédente, dans les quatre angles, sont représentés, dans des demi-ovales, quatre chérubins ayant les bras étendus et montés sur des nuages. Le premier qui est à côté droit vers la tête, porte pour sa devise :

Quem notat esse loco pictura superficialis ;

Celui qui est à gauche a celle-ci :

Qui loca cuncta replet, non est tamen ipse localis.

La devise de celui qui est à droite par le bas est :

Trinus ab æterno Deus unus cuncta gubernans.

Et celle du quatrième :

Solus cuncta rego, trinus et unus ego.

A côté des quatre chérubins, dans les quatre places vides, sont représentés en bas-relief les quatre évangélistes assis, qui ont chacun leur hiéroglyphique et un pupitre sur lequel est un livre ouvert dans lequel ils écrivent le saint Evangile.

Dans le livre de saint Matthieu, qui est à la droite, accompagné d'un ange, on lit :

Liber generacionis Jesus-Christi,

et il porte pour sa devise :

Verum hominem Christum vultum designo per istum.

Dans celui de saint Marc, qui est au-dessous, accompagné d'un lion, on lit ces mots :

Initium Evangelii Jesu-Christi filii Dei ;

et il porte pour sa devise :

Victorem mortis Christum signat leo fortis.

Dans celui de saint Luc, qui est à côté gauche par le bas, accompagné d'un bœuf, on lit ces mots

Fuit in diebus heredis, regis Judæe sacerdos,

et il a pour sa devise :

Victima quod Christe fueris bos indicat iste.

Et dans celui de saint Jean, qui est au-dessus, accompagné d'un aigle, on lit ces mots :

In principio erat verbum

et au bas de ses pieds on lit ces autres mots :

Principium verbum, verbum Deus et Deus ipsum.

Semper erat verbum principis quod erat.

On voit au-dessus de la tête de l'aigle, sur une banderole, une ✕ et un A, et devant son pupitre, il y a encore une ✕ et un B. Il porte pour sa devise :

In Christi numen aquilinum dirigo lumen.

Après les quatre évangélistes, on voit des deux côtés du contre-table, deux ronds pleins dans lesquels sont représentés en bas-relief deux figures assises sur des fauteuils.

Celle qui est à gauche représente la sainte Vierge couronnée, tenant de la main droite étendue un bouquet de fleurs, et ayant la gauche appuyée sur sa poitrine.

Aux deux côtés de son fauteuil sont écrits en grec ces mots : Μητέρα Θεοῦ ou *Mater Dei*, et elle a pour sa devise :

Qua inspirant Deo genitrix et filia suo.

La figure qui est à côté droit est un saint Jean-Baptiste avec sa fourrure d'agneau, et prêchant dans le désert. Au haut de cette figure on lit

Formam Baptistæ designat circulus iste.

On voit ensuite dans les quatre angles du rétable le martyr de saint Étienne, qui est représenté en bas-relief.

Au premier angle à droite, est le conseil des Juifs avec les Scribes et les Pharisiens disputant. Les uns disent :

Non voluit vere nasci Deus ex muliere.

Les autres disent :

Qui cruce mortuus est, non Deus esse potest.

Autour de ces figures on lit :

Certam Judæi, tam Scribæ quam Pharisæi, doctores legis, cum summi milite regis.

Au second angle du même côté, est la fi-

Autour de cette figure on lit :

Hinc habuit Saulum , juvenem lex gratiæ Paulam ; Christus eum lavit ; Stephani prece, quem lapidavit.

Au troisième angle d'en bas du côté gauche, saint Etienne est représenté à genoux, ayant sa dalmatique, et trois juifs qui le lapident; il a pour sa devise :

Torrentes, lapides amplector ut hostia fiam,
sed ne deficiam sufficit una fides.

Dans le quatrième angle au-dessus, on voit saint Etienne assis, ayant ses habits de diacre et tenant entre ses bras le livre d'Évangile; il étend sa main droite et dit ces paroles :

In cruce damnatus Deus est, ex Virgine natus ; hæc lex testatur quæ tibi stultie datur.

Autour de cette figure on lit :

Inspirante Deo martir concludit, hebrææ finis
adest legis, cum deficit unctio regis.

Après cette description, le narrateur nous apprend que l'archevêque qui avoit projeté depuis plusieurs années de faire construire un nouvel autel en marbre au lieu de l'ancien, et de le reculer de 10 à 12 pieds, pour donner plus d'espace au sanctuaire, fit venir à Sens M. Servandoni, fameux architecte du roy, pour lui faire lever le plan de ce nouvel édifice, ce qui fut exécuté.

Le chapitre consulté approuva le projet et prit différentes mesures pour régler le service divin pendant le temps des travaux, et pour la conservation des ornemens de l'ancien autel.

Le sieur Slods, sculpteur du roy, qui avec son frère étoit entrepreneur du nouvel autel, ayant déclaré qu'il avoit besoin de tout le chœur pour placer ses marbres, bronzes et autres matériaux, on le lui abandonna, et l'office fut transporté dans la nef.

Le 31 mars 1742, on commença à travailler, en présence des députés du chapitre, à la démolition de l'autel; on commença d'abord par ôter la grande croix qui étoit attachée par un fil d'archal dans les voûtes de l'église, et qui étoit soutenue par dessous sur le pilier de cuivre qui étoit derrière l'autel : elle fut aussitôt déposée dans le trésor d'en haut.

Les ouvriers se mirent ensuite à démolir les quatre piliers de cuivre qui étoient aux quatre angles de l'autel qui étoient scellés en plomb, sur un massif de pierre dure, et tenus chacun par une barre de fer carrée qui traversoit du haut en bas de chaque pilier, et soutenoit par le haut un ange de pareil métal. Ces piliers furent transportés sur-le-champ à l'archevêché.

On ôta ensuite le gradin de bois; ensuite la menuiserie qui entouroit le massif de l'autel; tout cela fut de même porté à l'archevêché.

des de pierres qui étoient cachées par la menuiserie, et qui soutenoient tout autour la table de marbre d'autel, laquelle excédoit le massif d'environ 6 pouces de chaque côté. Ces colonnes avoient environ 3 pieds quelques pouces de haut.

On descendit ensuite la table de marbre de l'autel, laquelle fut conduite sur des rouleaux dans la cour de l'archevêché, avec les cinq colonnes de pierres.

Après que la pierre d'autel fut enlevée de dessus son massif, on trouva au milieu de ce massif un petit sépulcre ou tombeau de 8 à 9 pouces de long sur 5 environ de large dans lequel il ne s'est trouvé aucune relique.

Après quoi on démolit le massif jusque dans ses fondemens : les paremens étoient faits avec des petites pierres de Saint-Leu, tout le reste n'étant que moellons avec chaux et sable; le derrière étoit enduit avec plâtre neuf. On démolit en même temps la première marche d'autel, qui étoit de pierres de liais sans moulures ni quart de rond de tous côtés.

Ensuite on défit le contre-table de bois qui étoit derrière, dans lequel on trouva la Table d'Or, que l'on ôta et que l'on transporta dans le trésor de l'église, et tous les bois du contre-table avec les ferremens furent conduits à l'archevêché.

On démolit ensuite la cinquième colonne de cuivre qui étoit scellée comme les quatre autres, laquelle fut transportée de même dans la cour de l'archevêché.

Le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, n° d'avril 1852, renferme en outre sur le même monument la note et le document suivans :

Table d'or de la cathédrale de Sens.

On trouve dans les *Arts au moyen âge*, par M. Dusommerard (ix^e série, planche 13), le dessin d'une table d'or ornée de pierreries et d'inscriptions qui jadis étoit conservée à la cathédrale de Sens. En 1760, le chapitre la fit porter à la Monnaie et en retira quarante mille livres. — Suivant divers auteurs, cette table aurait été donnée à la cathédrale par l'archevêque Sevin, mort en 999, et aurait été faite par deux chanoines de la ville. Nous croyons qu'on lira avec plaisir la relation suivante d'une visite que firent, en 1537, à la cathédrale de Sens des commissaires envoyés par François I^{er}. Elle se trouve en copie dans le tome DXLIII (page 105) de la collection des manuscrits de Du Puy, à la Bibliothèque nationale.

Procès-verbal de M^e Claude d'Asnières touchant la table d'or de l'église de Sens.

Suivant la commission du roy nostre sire, dattée à Molins, le vingtuniesme jour de février mil cinq cent trente-sept, donnée à moy sousigné, me suis transporté en la ville de Sens, en laquelle le samedi neufviesme jour de mars ensuivant au dict an, ay

parlé à monsieur Ferrant, official de l'église Saint-Estienne, audict lieu, et l'ay requis de par le roy, nostre dict sire, me faire monstrer certaine table d'or que l'on dict estre en ladite église Saint-Etienne, lequel m'a dict que de bon cœur, et volontairement il obéiroit audict sire, me demandant si j'avois commission de ce faire, que luy ay montrée, et après l'avoir leüe, m'a dict qu'il en feroit son devoir, et que me rendisse en ladite église sur les neuf à dix heures du matin pour se assembler et parler aux autres chanoines, ce que lui ay accordé. En après suis allé au logis de monsieur de Barville, archediacre de Meleun, chanoine en ladite église, auquel ay fait semblable requeste, qui m'a dict pareillement qu'il se trouveroit ladicte heure en ladite église pour parler et communiquer avec les autres chanoines pour accomplir ma demande.

Pareillement ay fait prière à monsieur l'archediacre, premier chanoine en ladite église, pour me faire ayder en l'affaire que dessus, qui s'y est semblablement accordé. Lesquels susdictz en particulier ay trouvéz en bõne volonté et affection de toute obéissance envers ledict seigneur.

Et en ensuivant leur response, se sont assembléz sur les dix heures à tenir chapitre où ilz m'ont fait appeller, me requérant à exposer ma charge en la présence de tous; ce que j'ay fait; et après m'ont demandé ma commission que leur ay monstré, laquelle a esté leüe par leur greffier publiquement. Icele entendue par les dessus dictz et autres chanoines assistant en chapitre, m'a esté dict par ledict official qu'ils adviseroient à faire le contenu, et suis sorty hors dudict chapitre. Et un quart d'heure après avoir opiné et advisé par entre eulx sont sortis, et me sont venus trouver en l'église, et dict par ledict official que, de bon cœur et volontairement, ils feroient monstre de ladicte table, offrant non-seulement leurs biens, mais leurs personnes au roy, nostre dict seigneur, mais que de ladicte table n'estoit pas ce que l'on pensoit; et sur ladicte heure m'ont donné assignation sur les trois heures après midy ledict jour, pour la me faire veoir, disant que plusieurs de la compagnie avoient les clefs, comme de chose qu'ils tenoient chèrement et qui n'avoit esté veüe puis dixhuit ans.

Lesquelles choses cydessus ont esté faictes ès présences de Victor de La Val, marchand italien, de Nicolas Hermant, marchand, demeurant à Paris, et de messire Alfonse de Danato, aussi Italien. Et en ensuivant leur dicte assignation me suis trouvé en ladite église Saint-Estienne, avec les dessusdictz marchans pour veoir ladicte table, laquelle les dessusdicts official et chanoines en grand compagnie et autres gens de la ville, m'ont fait monstrer et préalablement fait ouvrir par un viel homme, cinq ou six serrures, auquel ils ont baillé partie des clefs et les aucunes trouvées perdues pour la mutation des personnes et longueur du temps, au moyen de quoy ledict homme

serrurier a esté contrainct lever une partie desdictes serrures.

Icelles levées a esté fait ouverture d'un grand tableau de bois estant devers le grand autel et au cœur de l'église dudict Saint-Estienne, et audessous ledict tableau d'or, qui est un devant d'autel, auquel y a en figure une Majesté de Dieu, une Nostre Dame, les quatre évangélistes, aucuns petits anges eslevez en œuvre au sizer, autrement à bosse, ladicte table esmaillée en plusieurs endroits à la mode antique, et pierreries en nombre suffisant comme piovesmes (?) corinalines taillées, saphix d.... (sic) amétistes et autres pierreries qui ne sont de grand valeur, ni taillées. Et par espeeiale ladicte table d'or se démontre fort ancienne, mesmes les chanoines disent ladicte table y estre a cinq cents ans, aucuns mil ans, laquelle est d'environ deux pieds de long et cinq de large audevant dudict grand autel par bas, et après avoir esté par moy veüe en la présence desdicts chanoines et des susdicts Victor de La Val, et de Nicolas Hermant, marchans et hommes entendus en telle matière, la m'ont, selon leur jugement, estimée et appréciée à vingt et cinq mil escus d'or, et que la façon en pouvoit avoir bien cousté quatrevingts mil escus avec or et pierrerie.

Et par les dessusdicts marchans cognoissant que ce n'estoit icelle que l'on jugeoit et demandoit par ma dicte commission, et aussi suivant leur advis, ay demandé et requis audict official et chanoines, me dire en vérité, s'ils n'avoient ne sçavoient aucune table, ou tableau d'or en leur dicte église autre que cestuilla, ce qu'ils m'ont affirmé n'avoir aucune cognoissance que de ladicte table devant d'autel que dessus. Et mesmes ledict official dict avoir esté puis cinquante ans en ladite église et n'en a jamais veu aucune autre. Et le semblable m'ont dict les autres chanoines qui tous en général se sont offerts corps et biens au service dudict seigneur, et m'ont requis acte et double de ma dicte commission par devant deux notaires royaux, que leur ay octroyé.

Et au surplus ay demandé auxdicts Victor de La Val et Nicolas Hermant que leur sembloit de ladicte table, qui m'ont dict n'estre aucunement celle dont est question et de laquelle on a parlé au roy, et qu'il ne se trouvoit rien en ceste-cy, ni apparence aucune, au respect de l'autre, dont a esté porté parole, de quoy ils estoient tous esbahis et marris, et à ceste cause s'en alloient à Paris pour trouver l'homme qui dict avoir veu ladicte autre table, afin de le mener au roi, nostre dict seigneur, pour en cognoistre la vérité. Qui est tout ce que j'en ai peu veoir et entendre véritablement, et tout le contenu cy dessus certiffié avoir esté par moy fait les jour et an susdicts.

Signé D'ASNIÈRES.

SENSESONI, au duché de Parme en Italie.

Aeternis venerandisque
principibus

de soins et d'inquiétudes. Ils tinrent toujours captives les affections qui se tournaient aux premiers biens. Allant à tâtons comme des aveugles, ils n'atteignirent rien. Le mal alla en empirant. Parmi tant de ténèbres, ils perdirent la voie. S'étant égarés longtemps, ils ne pouvaient plus revenir. Alors notre Trinité communiqua sa substance à l'admirable et honorable Messie (1).

Or, le Messie cacha profondément sa véritable majesté, et se montra en forme humaine parmi les hommes. Des anges célestes publièrent à sa naissance (des concerts) de congratulation. Une vierge enfanta le Saint dans Tacin. Une étoile admirable instruisit de cette heureuse Nativité.

La Perse, contemplant sa splendeur, vint payer le tribut (2). Le Messie a entièrement accompli les lois anciennes des 24 livres du Vieux Testament, écrits par les Saints. Il a donné des préceptes illustres pour la conduite des familles et le gouvernement des royaumes. Il a institué une nouvelle religion conformément aux mœurs pures de la Trinité, et sans aucun appareil de discours. Il a réglé l'exercice de toutes sortes de vertus sur le prototype de la véritable foi. Il a donné à tout le monde les règles qu'il doit suivre. Il a affiné (par art chimique) le monde corrompu et l'a purgé de toute écume. Il a ouvert la porte des trois principaux devoirs, et de tous les devoirs de la vie humaine, pour en laisser l'entrée aux hommes.

Il a ouvert le chemin de la vie, et il a éteint la mort. Il a élevé le soleil admirable de l'intelligence pour briser le palais de ténèbres. Alors certes, les mensonges des démons furent entièrement abolis. Il a mené à force de rames la barque de miséricorde pour monter au palais lumineux. Alors seulement le genre humain y fut transporté. Après avoir achevé une si pénible affaire, il monta au ciel en plein midi. Il nous a été laissé vingt-sept livres d'écritures de l'Évangile. Il a développé la force souveraine de la grâce dans les conversions, afin d'encourager les hommes. Cette religion use du baptême de l'eau et de l'Esprit, par lequel toute vanité est effacée, les cœurs sont purifiés, et deviennent nets de tous vices et blanchis de vertu. Pour étendard elle tient la croix, afin de lier ensemble tous les hommes de la terre, et les unir entre eux sans aucun empêchement. Frappant sur un bois (pour appeler à l'église), elle fait au peuple

(1) *Mixi-ho*. Il n'est pas besoin d'avertir que c'est le Messie, puisque la chose parle d'elle-même. Il y a plus de difficulté en ce qu'en parlant de la Trinité, il dit le *Xin* ou le corps de la Trinité; mais c'est que les Chinois emploient communément le mot corps pour substance, et que souvent même ils le substituent au terme *ego*, moi.

(2) On croirait que cette phrase doit être jointe avec la précédente, et qu'il ne devrait pas y avoir ici d'*alinéa*. Ceci nous prouverait que les Mages venus d'Orient étaient de la Perse. Il est certain que c'est à eux qu'on fait allusion ici.

rien, pour envisager le chemin de la vie et de la gloire. (Ses prêtres) conservent des cheveux autour de la tête, pour donner à connaître qu'ils se destinent aux devoirs externes; mais ils en rasant le sommet pour connaître eux-mêmes qu'ils doivent retrancher de leur cœur toute mauvaise affection. Ils n'ont point d'esclaves, pour montrer qu'ils veulent être égaux à tous les hommes, et n'être supérieurs à personne. Ils n'acquièrent ni biens ni richesses, pour faire voir qu'ils les cèdent volontairement aux autres. Ils pensent que le jeûne n'est parfait que quand ils soumettent l'esprit, ou du moins ils croient que sa principale vertu consiste en ce qu'il apporte le repos et la vigilance. Ils adorent sept fois par jour et récitent dévotement des prières par lesquelles ils soulagent les vivants et les morts. Chaque septième jour ils offrent une seule fois (le sacrifice), et s'étant ainsi purifié le cœur, ils retournent à la simplicité ou pureté première. On ne peut donner de nom à la véritable et éternelle Sagesse, à cause de son excellence. Cependant, eu égard à son mérite et à son usage merveilleusement éclatant, on la nomme par force la religion admirable. Certes, la véritable Sagesse ne s'étend pas bien loin sans le secours du Saint, et le Saint, sans la véritable Sagesse, n'est pas grand. Mais quand la véritable doctrine et le Saint s'unissent mutuellement, toute la terre brille d'un très-grand éclat.

De cette manière, *Tai-çum-ven-hoam-ti* (1) a fondé une nouvelle dynastie; il a gouverné les hommes sagement et saintement. Sous son règne vint de *Tacin*, un homme d'une grande vertu nommé *O-lo-pen*. Contemplant le ciel pour diriger sa route, il apporta avec lui les véritables Écritures. Ayant égard aux saisons des vents, il traversa d'une course rapide un chemin difficile et périlleux (2). La neuvième année de *Chim-Kuan*, (633 de Jésus-Christ), il arriva à *Cham-ngan*, ville impériale, aujourd'hui nommée *Si-ngan-fu*. L'empereur envoya à sa rencontre, au faubourg occidental, *Fam-hiven-lim*, minis-

(1) *Thai-tsoung*, à l'âge de vingt-trois ans, avait subjugué presque toute la Chine, et fait son père empereur; proclamé lui-même empereur de la Chine, l'an 627, il fut un des plus grands hommes de cette époque. Il battit le souverain des Turcs *Xe-hi-khan*, qui, accompagné de plus d'un million de cavaliers, était venu mettre le siège devant la ville impériale, et même le fit prisonnier. Après avoir détruit cet empire, toute la Tartarie passa sous sa domination, et il la réduisit en provinces. En 629, tous les rois tartares, d'un commun accord, lui déférèrent le titre d'*empereur céleste*. Il mourut l'an 649 de Jésus-Christ, à l'âge de cinquante-cinq ans, après en avoir régné vingt-trois.

(2) Pour comprendre ce que dit ici l'auteur des difficultés qu'*O-lo-pen* eut à surmonter pour arriver en Chine, il faut savoir qu'il se trouve dans la Tartarie un grand nombre de vastes sablonnières, et qu'il y en a surtout une sur les limites mêmes de l'empire de la Chine, qui est la plus dangereuse de toutes, et

tre de l'empire (1), avec grand appareil. Il (fit) traduire en chinois les saintes Écritures dans la bibliothèque impériale. La cour de l'empereur questionna beaucoup sur la religion, et comprit à fond qu'elle était véritable et bonne. L'empereur ordonna spécialement qu'elle fût publiée et divulguée. L'an douzième de *Chim-Kuan* (638 de Jésus-Christ), la septième lune, en automne, l'empereur fit cet édit :

« La Sagesse (2) n'a aucun nom déterminé; les saints n'ont aucun état fixe (3), nulle forme certaine; ils instituent les religions selon le génie des pays et des peuples, pour secourir généralement tous les hommes. Un homme d'une grande vertu, surnommé *O-lo-pen*, originaire de *Ta-çin*, a apporté de loin des écritures et des images, et est venu les offrir dans ma suprême cour. Si l'on examine avec soin le but et l'esprit de cette religion, on la trouvera remplie de mystères excellents, et adonnée à la paix et à la tranquillité. Si l'on considère attentivement le premier souverain qu'elle propose d'adorer et révéler, c'est l'auteur de tout bien et l'instituteur de tout ce qui est nécessaire pour obtenir la félicité. Cette religion bannit entièrement de ses discours tout ennuyeux verbiage et toute affectation de grands mots. Sa doctrine admet toute imperfection, pour la conduire à la perfection; mais la perfection étant acquise, l'imperfection est oubliée, comme un pêcheur oublie sa nasse après avoir pris le poisson. Elle est profitable aux affaires, et utile aux hommes. Il est expédient qu'elle fleurisse dans tout le monde. Que les officiers que ceci regarde construisent sans différer un temple à la religion du royaume de *Ta-çin*, dans le quartier de la ville nommé *Y-nim-fam* (c'est-à-dire *justice tranquille*), et qu'ils y commettent vingt-un bonzes pour professer cet institut. »

Après que la vertu de la vénérable dynas-

qu'on dit être infestée par des lutins et des esprits follets. Elle a cent lieues et plus en tous sens. On y entend çà et là (à ce que disent les Chinois) des voix, tantôt comme des personnes qui pleurent, tantôt comme des gens qui rient, tantôt comme des gens qui appellent. Si quelqu'un, poussé par la curiosité de savoir d'où viennent ces voix, sans que l'on voie personne, s'éloigne tant soit peu de la troupe des voyageurs, il disparaît à l'instant et périt sans ressource. Ceux qui traversent ces sablonnières dirigent leur route pendant le jour sur le soleil, et pendant la nuit sur les étoiles et la lune. Mais le plus grand danger vient des vents qui soulèvent ces sables arides et les élèvent en forme de nuages; c'est ce que l'auteur indique ici.

(1) L'histoire chinoise nous apprend que *Fam-kiven-lim* fut un des principaux ministres de *Thai-tsong*, depuis l'an 629 jusqu'à l'année de sa mort, en 648 de notre ère. L'auteur du monument a donc raison de l'appeler premier ministre. lors de l'arrivée d'*O-lo-pen*, en 635.

(2 et 3) Le paraphraste de Kircher s'est trompé dans ce passage. Par ces paroles, l'empereur *Tai-tsong* a voulu faire entendre que toutes les religions sont bonnes, et qu'il n'était pas juste d'exclure la religion chrétienne.

tie *Cheu* eut péri, *Lao-Kium* (1) passa dans l'Occident. Après que la sagesse de la grande dynastie des *Tham* a brillé, les mœurs admirables de la religion chrétienne sont venues dans l'Orient. L'empereur ordonna aussi aux officiers que cela regardait de faire peindre son portrait sur la muraille du temple, conforme à l'original. La beauté du visage céleste répandit son éclat de toutes parts, et donna du lustre à la porte admirable, c'est-à-dire à la religion chrétienne. Le monument du saint empereur fut favorable et fortuné, et remplit le monde d'une splendeur perpétuelle.

Suivant les cartes et les descriptions géographiques du pays occidental, comme aussi suivant les livres historiques des dynasties des *Han* et des *Veï*, le royaume de *Ta-çin* (2) domine du côté du midi à la mer de Corail. Il est terminé au septentrion par les montagnes de toutes choses précieuses. Il regarde du côté de l'Occident le séjour des hommes immortels et la forêt des fleurs. Il reçoit du côté de l'Orient le vent perpétuel et l'eau faible. La terre du royaume de *Ta-çin* produit de l'*asbeste*, du baume, de la toile qu'on nettoie en la jetant au feu (3), des pierres précieuses brillantes comme la lune, des pierres qui brillent la nuit. La nation ne connaît ni le larcin ni le brigandage. Les peuples jouissent d'une paix et d'une tranquillité parfaites. Aucunes autre religion n'y est admise que la religion chrétienne. Le royaume n'est déféré qu'à celui qui en est digne. Les limites de l'empire sont très-étendues. Tout ce qui peut contribuer à quelque espèce d'ornement que ce puisse être s'y trouve en abondance (4).

Kao-çum (5), grand empereur, imita respectueusement ses aïeux. Il illustra, par une nouvelle augmentation de lumière, la religion du vénérable et vrai Dieu, et fit élever dans toutes les provinces des temples admirables ou chrétiens. De plus, à l'exemple de son père, il éleva *O-lo-pen* en dignité, et l'honora du titre de pontife de la religion gardienne du royaume. La religion se répandit dans les dix provinces (6), c'est-à-dire dans toutes les provinces de l'empire; la prospérité de l'Etat fleurit merveilleusement. Les temples remplirent toutes les villes, et les familles furent comblées d'une félicité admirable ou chrétienne.

(1) Il est probable que l'auteur fait ici allusion à *Lao-tseu*, vieillard que l'on dit être de la souche de la famille des *Tham*, et qui eut de nombreux temples en Chine.

(2) Le *Ta-tsin* dont il est ici parlé est l'empire romain, et aussi la *Judée*.

(3) C'est ce que les Grecs connaissaient sous le nom d'*asbeste* et d'*amiante*.

(4) Il n'est pas besoin d'avertir qu'il y a bien des fables dans cette description de l'empire romain.

(5) C'était le neuvième enfant de *Thai-tsong*. Il succéda à son père l'an 650. Homme d'un caractère faible, il se laissa gouverner par sa femme, la fameuse *Uu-heu*.

(6) L'empereur *Tham-Thai-çum* divisa, l'an 627, tout l'empire de la Chine en dix grandes provinces ou voies, comme il lui plut de les nommer.

s'adonnent si religieusement à rendre de bons offices. Les prêtres chrétiens, vêtus de blanc, voient à présent de leurs propres yeux tant de si grands hommes. Aussi ils grayent une inscription sur cette grande pierre, pour faire connaître leur excellente gloire à la postérité. Or, voici ce que dit l'inscription :

« Le véritable Seigneur de toutes choses n'a point de principe ; il jouit perpétuellement de sa propre essence pure et se suffisant à elle-même. Il a donné commencement à toutes choses, et il a fabriqué le monde, par une conversion admirable du néant (à l'être). Il a fondé la terre et le ciel. Par la communication de son essence et la distinction des personnes, il a paru homme parmi les hommes. Il les a sauvés, et traversant le fleuve des misères, il les a tous menés sans réserve au rivage de la félicité. Le soleil de justice, montant en haut, a chassé les ténèbres. Il a révélé et démontré tous les véritables mystères. »

L'empereur *Thai-çum*, tout brillant de majesté, a été supérieur en sagesse aux empereurs ses devanciers (comme le chapeau l'est à l'égard de la tête). Profitant de l'occasion qui s'offrit, il apaisa les troubles de l'empire. Il sembla qu'il avait amplifié le ciel même, la terre même, et ainsi le monde entier. Sous son règne, la très-illustre religion des chrétiens pénétra dans notre empire de la Chine, qui pour lors était sous la domination de la dynastie des *Tham*. Les livres canoniques (de cette religion) furent traduits en chinois. On lui éleva des temples ; c'est ainsi que par sa charité, comme par un navire, elle mena au ciel les vivants et les morts. Avec elle vint en abondance toute sorte de félicité ; et toute la terre jouit après d'une paix et d'une tranquillité parfaites.

L'empereur *Kao-çum* marcha exactement sur les traces de ses aïeux ; il bâtit de nouvelles églises. Par ses soins les temples consacrés à Dieu brillèrent merveilleusement et remplirent tout l'empire de la Chine. Sous son règne la Sagesse fut publiée partout, et de côté et d'autre. Et de plus il créa dans les formes des pontifes de la religion. Après cela, les hommes eurent l'esprit joyeux et content, et les-choses furent exemptes de calamités et de misères.

L'empereur *Hiuen-çum* s'ouvrit une voie à la sainteté, et cultiva sérieusement la véritable et droite sagesse. L'inscription impériale (qu'il eut soin de faire appendre au frontispice de l'église) jeta de l'éclat de tous côtés. Les caractères tracés de sa main céleste brillèrent merveilleusement, et l'auguste tablette brilla d'un vif éclat. C'est pourquoi toute la terre eut un très-grand respect pour la religion. Toutes les affaires

(1) *Tha-so*. J'ignore, dit le P. Visdelou, quelle est la signification de ce mot, et de quelle langue il a été tiré ; car il n'est point chinois. Il paraît que c'étaient des religieux d'une très-grande vertu.

fut profitable au genre humain.

Su-çum, ayant recouvré l'empire, retourna dans la ville impériale. Sa céleste majesté avait conduit au loin son chariot ; mais il darda de tous côtés les rayons de sa sainteté, semblables à ceux du soleil. Il balaya, comme un vent fortuné, la nuit de la rébellion. Il rétablit dans son auguste maison l'heureuse possession de l'empire, et la noire vapeur de la rébellion fut dissipée pour toujours. Il reprima les troubles dont l'empire était agité, et dissipa le tourbillon qui soulevait partout la poussière. Enfin, il fonda de nouveau notre empire chinois.

L'empereur *Tai-çum* fut pieux et juste. Sa vertu égalait celle du ciel et de la terre. Il avança ce qu'il avait commencé, et acheva ce qu'il avait avancé. Enfin, toutes choses reçurent de lui de grands avantages. Il offrit des parfums pour avertir qu'il avait bien géré les affaires. Il (y) joignait la charité, pour répandre ses libéralités. Tous les barbares de l'Orient, frappés de sa majesté, vinrent le trouver ; toutes les nations de l'Occident se rendirent auprès de lui.

L'empereur *Te-çum*, aujourd'hui régnant sous le titre de *Kien-chum*, a cultivé la vertu, naturellement infuse en lui, sans mélange d'aucun vice ni d'aucune erreur, et il s'est donné un nouvel éclat par les vertus et les sciences qu'il s'est acquises. Par sa vertu militaire, il a apporté à la crainte et au respect tout ce qui est contenu dans les quatre mers. Par sa vertu pacifique, il a rendu toute la terre nette comme une eau pure et tranquille. Il découvre, par la lumière de son esprit, les misères cachées des peuples, et les soulage : *velut in speculo delecta cernebat omnia ; totum resuscitavit orbem. Cuncti barbari regulam vivendi acceperunt*. La Sagesse, ou la religion chrétienne, est certainement grande, et elle opère aussitôt des merveilles dans le cœur humain ; comme elle ne peut être nommée, on est forcé de lui donner, pour l'interprétation, le nom de TRINITÉ. C'est certainement aux rois à le faire, et c'est aux sujets à publier à la postérité le bien qu'ils ont fait. C'est pourquoi nous élevons cette illustre pierre pour célébrer l'état heureux et florissant où les affaires sont à présent.

La seconde année de l'empereur *Te-çum*, de la grande dynastie des *Tham*, régnant sous le titre de *Kien-chum* (l'an 781 de J.-C.), Jupiter étant dans *ço-ngo* (1), c'est-à-dire dans le signe *Yeu* (car le caractère de cette année était *Sin-yeu*, dans le style sexagénaire), le septième jour de la lune dite *Tai-çeu* (2) (c'est la première lune), auquel temps le bonze nommé *Nim-xu*, était pontife de la religion chrétienne dans la contrée orientale.

(1) C'est le dixième caractère du cycle duodénaire, et en même temps la marque du deuxième mois, à commencer du signe du Capricorne.

(2) Nom extraordinaire du premier mois, c'est-à-dire de celui où le soleil entre dans les Poissons.

Liù-sieu-yen, conseiller du palais, auparavant membre du conseil de guerre du grand prévôt de la ville de *Tai-cheu* (et ainsi mandarin du septième ordre), a ajouté cette inscription à la pierre (1).

SINAI, presque île de l'Arabie, dans la mer Rouge.

A mesure que les voyages scientifiques agrandissent le cercle de nos connaissances, nous percevons à jour la vanité de cette école incrédule et ignorante du XVIII^e siècle, dont Voltaire fut le grand prêtre et le dieu. Les merveilleuses découvertes de MM. Botta et Lâyard sur le sol de Ninive, bien qu'on ne puisse encore déchiffrer leurs inscriptions, aideront puissamment à cette heureuse réaction de la science et de la foi contre le mensonge et l'aveuglement. Peut-être des révélations plus importantes encore vont-elles surgir des inscriptions jusqu'ici indéchiffrées, qui couvrent les rochers du Sinaï et de la presque île Arabique où les Israélites errèrent si longtemps. Nous n'osons pas suivre M. le docteur Charles Forster, qui croit avoir trouvé la langue et le sens de ces inscriptions sacrées ; mais nous croyons qu'en prenant pour guide les voyageurs qui ont vu les lieux mêmes, en étudiant les monuments et les inscriptions rapportées du Sinaï par un courageux voyageur, M. Lottin de Laval, on arrivera à d'importants résultats. En attendant qu'il soit permis d'apprécier dans toute son étendue la valeur des découvertes faites par M. Lottin de Laval, on lira avec un vif intérêt quelques extraits des rapports qu'il a adressés à M. le ministre durant le cours de ses voyages. Ces rapports ont été publiés dans les *Archives des missions scientifiques*, de 1851.

Extrait d'un voyage dans la Péninsule arabe du Sinaï, par M. Lottin de Laval, chargé d'une mission scientifique en 1850.

... Ouadi-Garendel vient réjouir l'œil attristé du voyageur ; c'est le Corondel de Pococke, le Girondel de Niebuhr. Le lit de ce large torrent d'hiver est semé de tamarisques d'une grosseur extraordinaire, et deux palmiers rachitiques élèvent, au-dessus des masses de verdure, leur triste parasol. Cette ouadi, profondément encaissée, principalement à l'est, court de cette direction à l'ouest, et des géographes mal renseignés ont prétendu à tort qu'elle se prolongeait par El-Arisch jusqu'à la Méditerranée. — Cette belle ouadi a sa racine dans le groupe des monts Shédur ou Chédur.

Là finit le sable. — Le lit de Ouadi-Ga-

(1) Ce fut donc en l'an 781 de l'ère chrétienne, le septième jour de la première lune de l'année chinoise, c'est-à-dire, de la lune où le soleil entre dans les Poissons, que ce monument fut érigé. Il est probable que ce jour fut un dimanche. Maintenant, puisque l'an 781 de l'ère chrétienne fut l'an 1092 de l'ère des Grecs, en ôtant les sept cent quatre-vingt-un ans de cette ère, on verra que la première année de l'ère des Grecs, que suivaient les Chaldéens, fut la trois cent onzième avant l'ère chrétienne.

rendel est plein de tale, ainsi que ses contreforts du sud. Le sol s'élève de plus en plus, et la route s'engage dans un défilé de calcaire crayeux, traversé par une zone rougeâtre, qui vient brusquement finir dans la riante Ouadi-Ussaite. Il était presque nuit quand nous arrivâmes à ce campement ; ma tente fut dressée sur un tertre abrité par plusieurs massifs de beaux palmiers, auxquels on fit de larges emprunts pour nous réchauffer et sécher nos manteaux trempés de pluie ; puis la lune ayant percé les nuages, j'allai reconnaître cette ouadi, qui ressemble à une oasis. Des groupes de palmiers et de tamarisques dressaient leurs sombres masses sur le ciel éclatant, et dans le lit de la vallée, au nord, je trouvai cinq à six petites sources. Il est certain qu'une nappe d'eau souterraine existe dans cette contrée adossée au Djebel-Tâl dans la direction de la mer, car mes Bédouins, pour avoir de l'eau meilleure, creusèrent un trou de moins de deux pieds de profondeur, et bientôt ils purent y puiser de l'eau bien autrement potable que celle qui séjournait dans les récipients antérieurs.

En calculant la marche des Hébreux, en retrouvant ces palmiers, les seuls pouvant vivre en groupes dans un rayon de plus de 130 kilomètres, il devient évident que c'est là le campement que la Bible nous fait connaître sous le nom d'*Elim* :

On partit de Mara, et à la fin de cette marche, les Israélites arrivèrent à Elim, où l'on trouva soixante et dix palmiers et douze sources de belles eaux : la beauté de ce pays fit qu'on y séjourna (1).

Il est impossible, en effet, au voyageur qui arrive dans Ouadi-Ussaite, de méconnaître ce site d'*Elim*. Après trois longues journées de marche dans les tristes solitudes de Chédur, les Hébreux trouvaient de l'eau, que celle de Mara, à la station précédente, devait leur faire paraître plus excellente encore, et la longue vallée, ainsi que les montagnes aux groupes arrondies, dut fournir une nourriture suffisante à leurs troupeaux affamés.

Pococke place *Elim* à Tor, et plusieurs écrivains modernes l'ont imité ou copié, ce qui est complètement inadmissible ; Niebuhr émet timidement l'opinion que l'*Aïoun-Moûza* (les Puits de Moïse) pourrait bien être Mara, et Girondel (Garendel), *Elim*. — Nous ferons remarquer l'impossibilité qu'il y a de faire concorder cette opinion avec l'*Exode*. Les Israélites vinrent en une marche de Mara à *Elim* : or, la distance des Puits de Moïse à Ouadi-Garendel est de quinze heures trente minutes de la marche d'un dromadaire faisant à peu près 4 kilomètres 1/2 par heure, ce qui devait faire trois fortes journées de la marche des Hébreux, qui étaient à pied, traînant à leur suite leurs

(1) Venerunt autem in Elim filii Israel, ubi erant duodecim fontes aquarum et septuaginta palmæ, et castrametati sunt juxta aquas (*Exod.* xv, 27).

sables qu'après les grandes pluies d'hiver; au 22 février 1850 elle y manquait complètement, bien que la mauvaise saison eût été très-pluvieuse, tandis que les sources de Ouadi-Ussaite ne tarissent jamais, ce qui explique la présence de ces beaux palmiers et de cette végétation vigoureuse dont une race moins insouciant que celle des Bédouins de la Péninsule pourrait tirer grand parti. Avec quelque travail, on couvrirait en peu d'années Ussaite de dattiers qui seraient très-productifs : du reste, le grand voyageur danois donne à entendre qu'il n'a pu étudier cette contrée que d'une manière très-imparfaite, à cause des Arabes dont il était accompagné, qui le trompaient toujours, les uns par excès de zèle, les autres l'intimidant pour des motifs peu honorables.

« Je n'ai point entendu, dit-il, parler dans cet endroit (Girondel) de la montagne de Marah dont d'autres voyageurs font mention : et je ne me souciais pas de demander à nos Arabes si certains noms de montagnes ou de sources leur étaient connus, parce que je remarquais qu'ils se plaisaient à répondre affirmativement à ces sortes de questions, et à nous montrer sur-le-champ des endroits qui, à les entendre, portaient ces noms (1). »

Le professeur Lepsius, dont le nom a une grande autorité dans la science, est venu à son tour, après le consciencieux Robinson, essayer de retrouver cette marche célèbre, et créer un système plus étrange qu'heureux sur la véritable position du Sinai; nous essayerons de démontrer, en étayant notre discussion de toutes les preuves possibles, à quelles erreurs le savant allemand s'est laissé entraîner.

« On s'accorde à trouver, dit-il, l'ancienne Mara près de la source saumâtre de Houâra : Robinson l'entend ainsi; mais cela ne me paraît guère probable.... D'ailleurs cette source n'arrose point une ouadi; son voisinage n'offrait point de pâturages; elle ne méritait sous aucun rapport l'honneur d'être désignée par un nom spécial, comme station, dès les temps les plus reculés.... (2). »

Je suis complètement de l'avis de Robinson par rapport à la situation de Mara; et la distance parcourue par les Hébreux depuis le passage de la mer Rouge jusqu'à cette troisième station ne permet pas le plus léger doute; l'objection que cette source n'arrose point une ouadi n'a aucune espèce de valeur; car, si l'on en excepte deux ou trois points de la péninsule Pétrée, nulle part on ne trouve d'eau courante; d'ailleurs l'*Exode* parle de Mara comme d'une eau amère et non d'un ruisseau. C'était vraisemblablement une source comme à Ouadi-Ussaite, mais une source saumâtre. Pour ce qui est du manque de pâturages, c'est encore une erreur, car la première fois que je passai là, le 21 février 1850, une fraction de la tribu

source, et quand je la traversai de nouveau vers la fin de mars, je trouvai près de la source les chameaux des Tarabine au nombre de plus de cinquante, ce qui prouve que la tribu n'était pas éloignée, et que ses troupeaux y trouvaient une nourriture suffisante. D'ailleurs le tarfa nain et le kchyé y sont assez abondants.

M. Lepsius continue ainsi :

« En examinant bien l'itinéraire des Hébreux, d'après la description fort exacte qu'en a donnée Robinson, on peut croire qu'après être sortis de la mer à la pointe du jour, ou même pendant la nuit, et avoir fait provision d'eau à Aïoun-Moussa, à 2 lieues 1/2 plus loin, ils continuèrent leur marche sans s'arrêter, et qu'après une journée de 6 lieues 3/4, ils vinrent camper au Ouadi-el-Ahta; car ils n'auraient pu en une seule marche atteindre la vallée suivante, c'est-à-dire le Ouadi-Soddur, qui en est encore éloigné de 4 lieues. Le lendemain, ils eurent encore 7 lieues à faire jusqu'au Ouadi-Ouârdan.... (1). »

Ce paragraphe est d'une grande inexactitude par rapport à la topographie des lieux, et avec une donnée pareille, il est évident que le savant prussien devait arriver à des résultats très-peu satisfaisants; du reste, cela n'a rien d'étonnant, si l'on songe que M. Lepsius n'a fait qu'une pointe dans la presqu'île, et qu'il n'a suivi la voie des Israélites que depuis Tor jusqu'au couvent du Sinai. Son système n'a donc pu être établi que d'après des cartes mal relevées. Sa récapitulation nous donne, d'Aïoun-Moussa (El-Aïoun), 15 lieues jusqu'à Ouadi-Ouârdan, quand en réalité il y en a 9 à 10, ce qui fait une journée de marche de différence. Voici le relevé de la route, dont je garantis la rigoureuse exactitude :

20 février 1850. — Parti d'El-Aïoun à sept heures dix minutes du matin, direction sud-est 40'. — Bas fond sablonneux peu éloigné de la mer, traversé par les Ouadis-el-Ahta et Chédur venant du nord-est-est; à trois heures du soir, la route s'éloigne de la mer Rouge et coupe brusquement au sud-sud-est 20'. A quatre heures quinze minutes, campement de Ouadi-Ouârdan; désert sans eau; neuf heures cinq minutes de marche.

Maintenant, il nous sera plus facile de faire jaillir la lumière au milieu de tant de contradictions. La troisième station, dit l'*Exode*, fut Mara (l'eau amère); la quatrième Élim, et à la cinquième les Israélites revirent le golfe Héroopolite. Nous sommes heureux d'être, sur ce point, de la même opinion que M. Lepsius, parce qu'elle est la vraie. « Les Israélites, dit-il, au lieu de prendre le chemin le plus court d'Etham à Akabah, à travers la presqu'île, descendirent le long du golfe, qu'ils revirent à la cinquième

(1) NIEBUHR, *Voyage en Arabie*, t. I, in-4°.

(2) LEPSIUS, *Voyage au Sinai*. (Bull. de la Soc. de géogr., an. 1847, p. 565.)

(1) LEPSIUS, *Voyage au Sinai*. (Bull. de la Soc. de géogr., an. 1847, p. 567.)

station, et traversèrent le désert de Sin abondant en manne (1). »

Les Hébreux, au sortir de la mer Rouge, firent 17 lieues $\frac{3}{4}$ en trois marches jusqu'à Mara, ce qui nous donne environ 6 lieues par jour, et n'est nullement exorbitant, si l'on songe à leurs craintes et au désir qu'ils avaient de quitter ces solitudes arides : de Mara à Ouadi-Ussaïte (Élim, selon moi), 4 lieues $\frac{1}{2}$, et d'Ussaïte à la mer Rouge par le défilé de Chebêkeh, 5 lieues $\frac{1}{4}$. Pour cette grande multitude, c'étaient les seules stations possibles, et Élim (Ouadi-Ussaïte) est très-naturellement la quatrième, puisqu'elle sa distance du passage est de 22 lieues $\frac{1}{4}$, et qu'elle est la seule abondante en sources, en palmiers et en pâturages.

20 février. — Je marchai au sud-est 50', à travers une contrée s'élevant sans cesse, aboutissant à un vaste plateau sablonneux, encaissé dans un hémicycle de montagnes sans beaucoup de caractère, mais d'une belle couleur. A l'entrée de Ouadi-Tâl, à un kilomètre du chemin à l'ouest, se trouve une petite source dont l'eau est médiocre ; il est probable qu'elle prend son cours souterrain à l'est ; car dans cette direction j'aperçus deux palmiers nains, chétifs, et des samr en assez grand nombre, mais rabougris. La route devenait de plus en plus monotone et triste à mesure que j'avais, et ce ne fut qu'après avoir descendu le revers méridional du plateau de Ouadi-Taïbeh que je retrouvai un peu de végétation dans le fond d'un défilé encaissé dans des espèces de falaises crayeuses.

Après une marche d'environ quatre heures, à partir d'Ussaïte, une large ouadi appelée El-Hamr, apparut à mes yeux à l'est, et j'appris des Bédouins que c'était la route directe du mont Sinâï. Je continuai ma marche au sud-sud-ouest par un défilé profondément encaissé dans des montagnes de calcaire doré, mais friable à l'excès, bien qu'il fût par vastes couches horizontales. Ce défilé porte le nom d'El-Chebêkeh.

Robinson a commis une erreur à propos de Ouadi-Chebêkeh, que M. Lepsius a relevée avec un grand sens. La section inférieure de l'Ouadi-Homr (El-Hamr) de Robinson est, en effet, Ouadi-Taïbeh, descendant du plateau de Djebel-Tâl ; à partir de l'embranchement de l'Ouadi-Hamr qui s'ouvre à l'est dans la direction de Serbout-el-Kâdem, elle perd son nom pour prendre celui de Chebêkeh, qui va déboucher dans la mer Rouge. La configuration de ces trois ouadis est une croix dont Taïbeh forme la branche nord, Chebêkeh la branche sud, et Ouadi-Hamr le tronc à l'est.

En voulant faire prévaloir son système géographique, M. Lepsius est arrivé à des choses complètement impossibles, que nous ne pouvons admettre, malgré le grand talent avec lequel il les expose. « Si le Ouadi-Gharandel, dit-il, est la station de Mara, par

une conséquence logique, le Ouadi-Chebêkeh, surtout dans sa partie inférieure et fertile, doit être Élim ; ce que confirment, au reste, le récit de Moïse et d'autres circonstances ; ici l'on fait mention, pour la première fois, de puits (les douze puits d'Élim). Ce passage prouve d'abord qu'il n'y avait point de sources, car là où il y a des sources vives, on ne creuse point de puits... En outre, il y avait soixante et dix palmiers, les premiers palmiers réunis en groupe que les Israélites aient rencontrés, et nous y retrouvons encore ces arbres de nos jours. Nos guides affirmèrent que la partie inférieure du Ouadi-Chebêkeh avait beaucoup de palmiers, mais point d'eau ; de l'eau salée dont parle Robinson, on ne fit aucune mention..... (1). »

Nous croyons avoir suffisamment prouvé qu'Élim est la petite oasis d'Ussaïte, et nous ne voyons nullement que le texte de Moïse confirme les suppositions de M. Lepsius. *Duodecim fontes*, שְׁתַּיִם עֵשְׂרֵה עֵינֹת, בְּמַ, (2), ne peut se traduire par douze puits, même en allemand, et quant aux palmiers de Ouadi-Chebêkeh, ils n'existent pas, ils n'ont jamais existé. Du reste, M. Lepsius n'a pas visité cette ouadi ; il le donne à entendre, puisqu'il dit que ses guides affirmèrent que la partie inférieure de Ouadi-Chebêkeh avait beaucoup de palmiers, mais point d'eau. L'on peut inférer de là que les Bédouins le trompèrent, croyant lui faire plaisir, surtout si la question était posée d'une certaine manière. Ce que je m'explique difficilement, c'est la facilité avec laquelle M. Lepsius a accueilli ce renseignement invraisemblable, qui, s'il était vrai, aurait une importance si grande pour son système géographique : les Arabes lui dirent qu'il y avait beaucoup de palmiers, mais point d'eau. Comment croire qu'un voyageur puisse admettre l'un sans l'autre. Sous cette latitude, le palmier ne croît que dans le voisinage de l'eau ; sa végétation n'est possible qu'à cette condition ; on peut bien quelquefois en trouver un ou deux dans le lit d'une ouadi ; mais ils sont rabougris, misérables, comme les deux ou trois de Ouadi-Garendel et de Ouadi-Tâl, encore doivent-ils leur existence aux abondantes pluies d'hiver qui séjournent plusieurs mois dans la couche de sable durci des torrents ; mais pour y vivre en groupes et devenir aptes à porter des fruits comme ceux de Ouadi-Ussaïte, il faut le voisinage de sources intarissables. Pour nous résumer, nous dirons que nous avons descendu le Ouadi-Chebêkeh jusqu'à la mer Rouge ; qu'il n'y a ni sources, ni puits, ni palmiers, ni la plus légère trace de végétation ; qu'au delà du défilé de granit, on trouve des cailloux roulés, des zones de gravier et une bande de sable où viennent expirer les flots, ce qui nous force à rejeter complètement le système de M. Lepsius,

(1) LEPSIUS, *Voyage au Sinâï*. (Bull. de la Soc. de géogr., an. 1847, p. 359.)

(2) *Chitim esré énoth mâyim* : les douze fontaines d'eau (Exod. xv, 27).

(1) LEPSIUS, *Voyage au Sinâï*. (Bull. de la Soc. de géogr., an. 1847, p. 365.)

l'est Ouadi-Nebek court dans la direction du Djebel-Serbal, et, en coupant brusquement au sud, on trouve Ouadi-Mokatteb.

Au moment où l'on débouche dans la plaine des quatre Ouadis, une espèce de raz ou promontoire apparaît au nord; il est de grès rouge, et de larges blocs abruptes gisent à sa base. Là se trouvent de nombreuses inscriptions en différentes langues, écrites par des voyageurs de races diverses. Je passai; plus loin, à deux kilomètres dans le sud-ouest, les rochers de la route en étaient littéralement couverts, et de là jusqu'à Ouadi-Mokatteb, il n'y a presque pas d'interruption.

Quand j'arrivai, au lever de la lune, je trouvai ma tente dressée dans un coude formé par les rochers. Ouadi-Mokatteb est à bon droit la bien nommée, car toutes les parois de ces grands blocs de grès m'apparaisaient, au feu de mes Bédouins, sillonnés de ces inscriptions bizarres. Avant le lever du soleil j'étais debout; j'allai au promontoire des quatre Ouadis mouler tout ce qui s'y trouvait, et j'eus cruellement à souffrir de la tempête, qui soufflait du nord sans interruption, et faillit vingt fois me précipiter du haut de mes échelles.

Après deux journées passées à Mokatteb, je fis lever le campement. J'avais le droit d'être fier de ma moisson, et j'usai un peu de ce droit dans mon for intérieur, bien que très-silencieusement. J'avais travaillé à Magâra 16 heures 1/2, le lendemain 18 heures 1/2, et le surlendemain environ 20 heures. Je moulai les dernières grandes inscriptions à la lueur d'un fanal et au clair de lune; puis je me jetai quelques heures sur le sable, brisé, malade, et, au lever du soleil, je remontai sur mon affreux dromadaire pour aller fouiller la chaîne du Serbal. — J'emportais de Magâra, de Cédre, de Guené, des quatre Ouadis et de Mokatteb plus de trois cents bas-reliefs et inscriptions, tout ce que l'antiquité avait sculpté ou buriné là.

Depuis mon départ de Suez, je n'avais rencontré aucun être vivant, si j'en excepte ce pauvre hadji de Damanhour et les gens de l'Aïoun-Mouza. Un soir, en revenant de Ouadi-Nebek, je trouvai un étranger accroupi devant le feu de mes Bédouins; il se leva précipitamment, me donna le selam interminable à la mode bédouine, en me disant qu'il était de la tribu des Tarabine, et que, son frère s'étant engagé au service d'un frangui, il venait l'attendre au passage pour le relever, afin de conduire l'étranger à Akabah. Il me donna quelques renseignements curieux, et comme il se disposait à pétrir une poignée de farine pour son souper, je lui dis qu'il était mon hôte, et il prit part au pilaw fraternel du désert. Le lendemain, étant à travailler dans les rochers, cet homme accourut vers moi en criant comme un forcené: — *Bey, adè el Bedaoui; chouf!* « Bey, regarde, voici les Bédouins! » Une troupe nombreuse d'Arabes armés de fusils

ma tente, où j'avais un tromblon, ne sachant, en voyant les gestes énergiques du Tarabine, si c'étaient des amis ou des ennemis. Quelques minutes après, un nouveau flot arriva, au milieu duquel je reconnus, sous un costume des plus étranges, un Anglais de ma connaissance, M. Nordman, homme fort distingué, qui s'en allait au Sinaï avec sa femme et d'autres compatriotes. Ces messieurs restèrent avec moi une demi-heure; nous échangeâmes quelques bonnes paroles, et remontant sur leurs dromadaires, bientôt ils disparurent dans les profondeurs du désert.

28 février. — De Ouadi-Mokatteb je me dirigeai au sud. Mes haghins bien reposés et rafraîchis par le netech, arbuste ressemblant au genêt d'Espagne, qui se trouve en abondance dans la plaine des quatre Ouadis, mes haghins marchaient avec rapidité. L'air était froid, mais sec, et le paysage magnifique; j'avais à l'est la masse gigantesque du Djebel-Serbal couverte de vapeurs cendrées, et le pic brusquement coupé du Djebel-Benat. Nous nous enfonçâmes dans une gorge bouleversée par les eaux, qui vient se perdre dans la célèbre Ouadi-Faran, descendant de l'est à l'ouest. Quittant alors les chaînes granitiques, je retrouvai le calcaire crayeux, et laissant Ouadi-Faran, je reinoutai au sud par l'Ouadi-Zreitt, qui est le dernier gradin du groupe sinaïtique. Il n'y a peut-être pas sous le ciel un coin aussi désolé! Le sol est couvert de pierrailles noires étincelantes; il faut s'engager dans des fondrières où le sable croule à chaque instant sous les pieds des chameaux, et au bout de cela, pour couronner l'œuvre, on descend un affreux défilé aboutissant au désert de Gah, qui va du nord-ouest au sud-est.

Cette plaine désolée est le célèbre désert de Sin des Hébreux, quoi qu'en dise M. Lepsius. La tempête, qui soufflait depuis quinze jours sur l'Arabie, était là d'une effroyable violence. Le vent du nord me desséchait jusqu'à la moelle, et pour combler ma misère, il était impossible de dresser ma tente. — J'arrivai aux palmiers de Tor le soir du deuxième jour, à demi mort, et crachant le sang à pleine bouche.

En sondant la partie nord de la chaîne du Faratul, voici les observations que je pus faire: Après une marche d'environ huit kilomètres, au sortir des dernières pentes du défilé de Zreitt, je trouvai Ouadi-Tagsadé ayant son embouchure dans le sud-est, et à vingt-cinq kilomètres plus au sud, Ouadi-Ourguï venant de l'est. Des sources sillonnent cette ouadi, qui possède de belles plantations de palmiers

• 1^{er} mars. — J'atteignis, après cinq heures d'une marche rapide, la fin du désert à l'ouest, et j'entraï dans la petite Ouadi-Lhemmé; bientôt j'aperçus à l'horizon des parasols de palmiers, et le bruit terrible de la mer mugissante vint frapper nos oreilles. Cette Ouadi-Lhemmé aboutit à un ravin sous

lequel existe une nappe d'eau, de nombreux jardins de palmiers enclos de hautes murailles en brique crues, partout en ruines; sur ses bords et dans quelques jardins, on voit des huttes d'Arabes sédentaires. Ces jardins occupent environ une lieue de terrain, et portent le nom de Nakel-Tour (les palmiers de Tor); au delà le sol s'abaisse tout à coup, et Tor apparaît dans l'ouest au bord de la mer Rouge. Je vins camper dans un massif de jeunes palmiers, à environ un kilomètre et demi de l'antique *Phenicon*, auprès des puits, et je me rendis à l'*emporium* avec mon fidèle cheick.

Tor, que les Arabes Szaoualha nomment *el-Tour*, a un nom fort célèbre, ce qui ne l'empêche nullement d'être un lieu des plus misérables. J'ai lu quelque part que c'était une ville intéressante, peuplée d'environ deux mille âmes. Tor a quinze maisons très-sales et très-laides, bien qu'elles soient bâties avec les plus beaux madrépores du globe, et le bazar se compose de la maison d'un musulman et de celle d'un chrétien, qui y vendent quelques provisions aux Arabes scénites et aux navigateurs de Djedda et de Massaouah; sur la grève orientale, il y avait deux petites barques appartenant au marchand arabe.

Les religieux du Sinaï entretiennent une maison à Tor; un moine seul l'habite: c'est un vieillard à barbe blanche, brisé par les ans. J'allai le voir; il me reçut dans son divan, qui attestait de longs services et une extrême pauvreté. Il parlait bien le turc, ayant habité longtemps Constantinople et l'Asie mineure. Après une conversation assez insignifiante, ne pouvant tirer de lui aucun renseignement sur la chaîne du Faratoul, je le saluai, et pris congé de lui.

La petite population de Tor me suivait avec un empressement singulier, un Européen y étant chose excessivement rare. Je fis acheter quelques provisions, et regagnai mon campement avec plaisir (1).

Le lendemain, j'étais debout avant le lever du soleil. Nous remontâmes au sud vers le Raz-Mohammed, espérant trouver des inscriptions; mais j'affrontai vainement la tourmente: je ne trouvai rien. Depuis quatre jours je courais dans cet affreux désert de Sin, où l'atmosphère n'était que du sable; la tempête était si épouvantable qu'il fallut

(1) Browne dit qu'il fit le trajet de Suez à Tor en quittant le port *un tel jour*, et qu'il arriva le lendemain à Tor après avoir visité l'Aïoun-Mouza, etc. Cela nous paraît complètement inadmissible.

Voici les campements ordinaires des voyageurs pressés:

De Suez aux Fontaines-de-Moïse, par les lagunes.	1 jour.
De l'Oasis à Ouadi-Ouârdan.	1
Ouadi-Ussaite.	1
Ouadi-el-Marka.	1
Djebel-Sogaïr	1
Tor.	1

Et toutes ces marches sont de neuf à onze heures de dromadaire, moins celle de Suez aux Fontaines-de-Moïse, qui est de sept heures et demie. (Voyez *Browne Travels*, t. I.)

attacher tous les enameaux ensemble; on ne voyait pas un homme à six pas, et la voix ne s'entendait plus.

En remontant au nord la chaîne du Faratoul, au moment où le vent changea de direction, il se fit une éclaircie dans ces ténèbres de sable, et j'aperçus à quelque distance un arbre magnifique, le seul existant dans ce vaste désert; il avait la structure, la hauteur et l'aspect des grands pins parasols de l'Italie méridionale, mais il donnait moins d'ombre. Les Bédouins, qui le nomment *el-Bane*, parurent le considérer avec une certaine vénération; un grand nombre de chiffons pendent à ses branches inférieures.

Au delà de cet arbre, le sol de la plaine s'élève; il est couvert de cailloux roulés, de débris de granit et de coloquintes d'une grosseur remarquable. Nous atteignîmes enfin Ouadi-Hébron exténués, et mes pauvres Bédouins me dirent d'un air joyeux que c'était fini; que nous allions bientôt arriver à la terre habitable, à leur chère Ouadi-Salaff.

Je jetai un dernier regard sur le Gah-el-Tor; l'ouragan exerçait alors toute sa fureur sur la partie plane du désert. Colorés par le soleil couchant, ces immenses nuages de sable semblaient un de ces incendies des grandes prairies du Nouveau-Monde. Je m'éloignai sans regret de ces lieux, où les Israélites avaient trouvé la manne, et où, moins heureux qu'eux, j'avais failli périr.

Je remontais la célèbre ouadi de l'Écriture sainte depuis environ vingt minutes, quand tout à coup un défilé grandiose m'apparut emprisonné dans de gigantesques murs de granit-bleu. L'espérance me revint au cœur: avec le granit j'étais presque sûr de faire de nouvelles découvertes. Bientôt, en effet, je trouvai des inscriptions sur d'énormes blocs gisant sur les pentes de la montagne au bord du torrent...

Après avoir fait l'ascension de la montagne de Moïse, visité le couvent célèbre et relevé les inscriptions qui se trouvent dans le voisinage j'allai à la recherche d'une grande ouadi qui devait être la voie suivie dans l'antiquité pour aller du Sinaï au pays des Madianites. La belle carte de Lapie est fort inexacte à propos de cette presque île arabe, et elle me fit égarer.

Un Bédouin nous dit de quitter la direction de Madi-Gazâlê: et après une longue marche, j'entrai dans cette grande vallée profondément encaissée, nommée par les Arabes Nadi-Sahara, et j'y trouvai une vingtaine d'inscriptions; puis trois jours après mon départ de Sinaï, j'arrivai au golfe Elanitique.

Ce long golfe est désert; nulle barque ne sillonne ses ondes d'un bleu profond, et les deux riantes oasis jetées au milieu des sables de sa plage occidentale étaient abandonnées. Je trouvai cependant au puits de Dalah un vieux pêcheur de la tribu des Mazeïns, qui n'avait jamais vu d'Européens, vivant fort mal de sa pêche, et quatre jours après un Tarabine de quinze à seize ans, à demi sauvage, perdu dans cette solitude profonde. Là point d'inscriptions, nulle ruine, mais les

Nouéla : ce sont encore des *Dyar-Frangui*, suivant la tradition bédouine; mais la tradition est fautive, et je me réserve de traiter cette question dans l'ouvrage que je prépare sur la péninsule arabe. Je dessinai un de ces monuments funéraires, dont la forme, l'appareil et la circonférence sont invariables; et, après avoir côtoyé la mer jusque vers Akaba, je remontai au nord-ouest, suivis la chaîne qui enserme le désert, et pénétrai les monts Hélat par Ouadi-Autiv, et Ouadi-Tye. Mes Bédouins n'étant jamais venus dans cette contrée, nous nous égarâmes : nulle trace humaine, nul moyen de se renseigner; enfin, après deux longues journées, nous rencontrâmes deux Tarabines qui nous firent remonter à l'ouest; et le quatrième jour je trouvai, sur un petit chaînon isolé, de magnifiques inscriptions que je moulai. Le lendemain je fis de nouvelles découvertes fort intéressantes, et, sept jours après mon départ du golfe Élanitique, j'arrivai à Serbout-el-Kadem.

Serbout ou Sarabit est une nécropole égyptienne d'un puissant intérêt. C'est une montagne de grès rouge presque inaccessible, taillée à pic de tous côtés, une véritable escalade de rochers dont l'ascension dure une heure et demie. Quand on a gravi un tiers de la montagne, on parvient à une pente qu'il faut longer pendant un espace d'environ deux cents toises, et l'on n'a littéralement que la largeur de son pied; au-dessous, c'est le roc coupé verticalement comme une muraille de donjon. Je n'ai jamais rien vu d'aussi effrayant; j'ai failli m'y tuer vingt fois, et il me fallait passer là matin et soir, chargé de mes monuments. Arrivé au sommet, l'on trouve un vaste plateau sur lequel se dressent comme des fantômes, dans la région des orages, des stèles magnifiques couvertes de bas-reliefs et d'inscriptions hiéroglyphiques. J'ai moulé tout cela, et la France seule possédera ces curieux monuments.

Un acte de vandalisme affreux vient de déshonorer ces merveilleux restes de la vieille civilisation égyptienne. L'année dernière, un Anglais est venu là s'installer pendant vingt jours, et pour trouver quelques scarabées, des bijoux et des urnes funéraires, il a brisé ou bouleversé une partie de cette nécropole. Les Bédouins du désert de Ramlé achèvent la mutilation par avidité.

J'en ai fait mes plaintes au gouvernement égyptien, et S. E. Khosrew-Bey a promis à notre consul général d'intervenir pour arrêter cette honteuse profanation.

De Serbout-el-Kadem je suis venu à Ouadi-Nasp, et à quelques heures de là se trouvent les dernières inscriptions; puis j'ai regagné la route de Tor à El-Hamr, et je suis rentré à Suez et au Kaire.

Maintenant, monsieur le ministre, ma mission est terminée, et je crois qu'elle ne sera pas sans gloire pour le ministère qui

depuis la capitale de l'Égypte.

Voyez une autre lettre de M. Lottin de Laval dans les *Archives des missions scientifiques*, de mai 1850, pag. 299.

SINIGAGLIA, dans la marche d'Ancône, États pontificaux.

I.

Inscription de l'Église rurale de Saint-Laurent au territoire de Sinigaglia.

TANTI KOYEM HK KEPNIS AIKOYTOPIE KIPKOYITOYM
TEEI KEEI ZOYANA
TPAIKOPOYM NATA LABOPOYM
AAAPIKOYS IMHOYS ME HEPEPE KONANS
TOT ADIAKENTIOYM OPHIADPOYM MATPEM KPEABIT.
TO OEQ AOEA.

(*Cardinal Mai*, 329, 1; *GRUTER*, D. 444, 8.)

Muratori, Antiq. ital., t. I, p. 12, donne cette explication : *Tanti quem ic cernis æquoris circuitum texi suasa Græcorum nata laborum. Alaricus impius (mot que n'a pas compris Muratori) me perdere conans, tol adjacentium oppidorum matrem creavit.* (A. Mai.)

II.

Entre Sinigaglia, Ancône et Æsi. Ancienne inscription trouvée au milieu de ruines, au relais dit les Case Bruciate, en 1768

T. N. L. Tu nos salva, Domine.

Marini explique et complète ainsi cette inscription : *Tu nos libera, Tu nos salva Domine [agios, fortis, et immortalis].*

(*Cardinal Mai*, p. 27.)

III.

Au palais épiscopal.

Benedicto XIV.

Pontifici Maximo

quod sua beneficentia

has et continentes aedes

ad episcoporum Senogallien.

commodum

a fundamentis excitari

mandaverit

evrante provinciae praeside

Io. Fr. Styppanio archiep.

Corinthi

Hippolytus do Rvbeis episcop.

g. a. m. p.

anno Ivbilaei M. DCC. L.

(*GALLETTI, Inscript. Bononienses*, p. 213.)

SINUESSA, ancienne ville de la Campanie, dont les ruines se voient près de *Rocca di Mondragone*, royaume de Naples.

Pierre trouvée en 1763.

DD. NN. Fl. Valentiniani P. F.
semper aug. et Gratiani Cae...
viam aquar. illuvion. et s...
etur. interruptam ab Sinues...
Cum as usque in caq. pontes...
sionesq. mill. P. XV.

Iulius Felix.

Campaniae consu...

restit. cur...

(*Cardinal MAÏ*, p. 333; *PRATILLI*, p. 77.)

SION, chef-lieu du Valais, en Suisse.

Au Palais de Justice.

Relligione vigens augustas Pontius ades A + Θ
Restituit praetor longe praestantius illis
Quae priscae steterant. Tales res publica quere.

D. N. Gratiano Augusto III et Mer. coss.

Pontius Asebeplio datus V. P. P. D.

(*Cardinal MAÏ*, 345, 1; *Gall. Christ.*, t. XII, p. 731.)

SISTERON, département des Basses-Alpes, en France:

Pierre ancienne trouvée devant l'autel de Saint-Jean.

In honore D. nortri I. C. hic est locus
aedificatus, quem fieri procuravit
Campanus praesul tempore
nomine Iohannis ep. Sistaric. anno XII.
Chlotarii filii Caroli.

(*Cardinal MAÏ*, p. 86; *Gallia christiana*
SAINTE-MARTHE, t. I^{er}, p. 477.)

SMYRNE, en Asie mineure, Turquie
à Asie.

*Inscription trouvée dans les ruines d'une
église aux environs de Smyrne.*

† ΚΕ ΜΝΗCΘΗΤΕΙΤΟΥΔΟΥ
ΛΟΥCΟΥΑΙΘΕΡΙΚΟΥΤΟΥ
ΑΡΧΙΕΠΙCΚΟΠΟΥΗΜΩ

Lecture.

† Κύριε, μνήθητι τού δού
λου σου Αιθερίκου τού
ἀρχιεπισκόπου ἡμῶν

Traduction.

Seigneur, souvenez-vous de votre serviteur
Æthericus, notre archevêque.

Il y avait un Othericus, évêque de
Smyrne, au synode qu'on appelle le *Brigan-*
dage d'Ephèse, en 449; il se trouva deux ans
après au concile de Calcédoine. C'est peut-
être celui de notre inscription.

(*Mém. de l'Acad. des inscriptions*, nou-
velle série, t. II, p. 139.)

L'extrait suivant d'un rapport publié
dans la *Bibliothèque de l'école des Char-*
tes (1) par M. de Mas-Latrie, fait connaî-
tre une antiquité franque et chrétienne
jusqu'ici peu remarquée de la ville de
Smyrne.

De Constantinople je suis venu en Chypre,
après avoir séjourné quelques jours à Smyrne
et une demi-journée à Rhodes. Je n'ai pu
qu'examiner bien insuffisamment, en cette
dernière ville, les remparts et les tours
chargés encore des croix de l'ordre et des
écussons des grands maîtres, les restes des
églises et de la salle du conseil, les rues
voûtées comme à Beyrouth, les hautes mai-
sons et les hôtels bien bâtis de la *rue des*
Chevaliers, les hautes maisons de pierre de
quelques rues voisines, presque intactes
encore, avec leurs fenêtres ornées de mou-
lures et de rinceaux, leurs balcons de pierre,
comme à Malte, et leurs portes gothiques
surmontées de beaux écussons sur marbre.
En parcourant cette partie de la ville, il
semblerait que les chevaliers ont quitté
d'hier leurs remparts et leurs demeures. A
mon retour de Chypre, j'espère repasser par
Rhodes, et pouvoir vous adresser quelques
détails plus précis sur les antiquités fran-
ques de cette île, l'amie fidèle, mais un peu
fière, de sa voisine.

Smyrne possède encore le témoignage de
sa défaite et de l'expédition mémorable des
chevaliers de l'Hôpital et des Français-Chy-
priotes dont je retrouve partout la mémoire
en ces contrées.

Le long de la *rue Franque* et peu avant
d'entrer dans les bazars, j'ai remarqué sur
la porte du fort de mer (construction qui
me paraît tout à fait latine, sauf les créneaux
dentelés), une grande plaque de marbre
blanc renfermant trois écussons: le premier
avec les clefs pontificales en sautoir; le se-
cond divisé horizontalement en trois par-
ties, chargées chacune de petits oiseaux que
j'ai pris pour des canettes; le troisième
orné du lion des Lusignans. A côté est une
autre plaque et deux armoiries: l'une
chargée de trois rangées de tourelles iso-
lées; l'autre, à la forme circulaire, me pa-
raît représenter une roue avec ses rayons.
Ces armoiries sont incontestablement un
monument de la conquête de Smyrne par
les flottes unies du Saint-Siège, de Rhodes,
de Chypre et de Venise; et en outre de
l'occupation presque séculaire de cette ville
par les Latins (2). Je n'y reconnais, il est
vrai, ni les armes d'André Dandolo qui oc-
cupait le trône ducal de Venise, ni celles
d'Hélien de Villeneuve, grand maître de
Rhodes, lors de la croisade de 1344 en Asie
Mineure; mais je ne doute pas qu'une re-
cherche ultérieure n'y fasse retrouver les
armes, soit des officiers qui commandaient
les forces au nom de leurs souverains alliés,
soit des gouverneurs de la ville de Smyrne,

(1) 2^e série, t. II.

(2) Voy. la *Bibl. de l'École des Chartes*, 1^{re} série,
t. I; 2^e série, t. I.

loco et pecunia sua fecit ut Idem ad celebrandum
 [natalem
 filii sui in publicum dedit HS. CCL. ex quorum
 [reditu III.
 k. sept. omnibus annis decuriones in publico ce-
 [narent et municipes
 praesentes acciperent aeris octonos. Item dedit VI
 [viris aug.
 et compitalarum aug. et mag. vicorum HS CXX
 [ut ex redditu
 eius summae eodem die in publico vescerentur. Hunc
 [ob merita eius
 erga rem publicam ordo decurionum patronum mu-
 [nicii adoptavit.
 (Cardinal Mai, p. 347.)

STANSTEAD MONTFICHET, comté
 d'Essex en Angleterre.

Robert de Bokking, mort en 1361.

Hic jacet Robert de Bokkyng primus vicarius
 ecclesie parochialis Stanstele Montfichet qui
 obiit II kalendas septembris. anno Domini
 MCCC LXI.

(*Sepulchral Monuments of the Great-
 Britain, I, 113.*)

STONE, comté de Kent, en Angleterre.

Epitaphe de Jean Lombard.

Miserere mei, Deus, secundum magnam miseri-
 [cordiam tuam.
 Credo quod redemptor meus vivit et in no-

Hic jacet dominus Johannes Lumbarde
 quondam rector ecclesie de Stone.

Qui obiit XII die mensis marcii
 anno Domini M CCCC VIII.

(*Sepulchral Monuments of the Great-
 Britain.*)

STRATFORD UPON AVON (Warwickshire),
 en Angleterre.

*Agnès supérieure du monastère d'Holycross,
 où vivaient des moines et des nones (1).*

Anno millimo c quater LX quatri pleto
 unicus eximitur annus pagere obit Agnes
 et nonas junii Gyde fuit illa magistra
 annis undenis euja mansio sit modo coelis.

(*Sepulchral Monuments of the Great-
 Britain, II, 283.*)

STRATONICÉE, aujourd'hui Eski-Kissar,
 ville de Carie, en Asie Mineure ou Ana-
 tolie (2).

Banks a trouvé dans cette ville un édit de
 Dioclétien qui fixait le prix des denrées pour
 l'empire romain. Nous donnons en entier le
 texte de cette célèbre inscription publiée par
 le cardinal Mai. Nous y joignons le rapport
 dans lequel M. Lebas fait connaître la dé-
 couverte qu'il a faite dans les ruines de Ge-
 ranthro d'un texte grec de cet édit, et les
 éléments nouveaux que fournit la comparai-
 son des deux textes; enfin nous ajoutons à
 ce rapport une note sur divers résultats d'é-
 conomie historique que l'on peut retirer de
 ces monuments.

§ I.

Texte de l'édit publié par le cardinal Mai avec les notes du savant éditeur.

DD. NN. IMPERATOR. CAESAR. C. AVREL. VAL. DIOCLETIANVS. P. F. INV.
 AVG. PONT. MAX. GERM. MAX. VI. SARM. MAX. III. PERSIC. MAX. II. BRITT.
 MAX. ARMEN. MAX. MEDIC. MAX. ADIABENIC. MAX. TRIB. P. XVIII. COSS. VII.
 IMP. XVIII. P. P. PROCOSS.

ET. IMP. CAES. M. AVREL. VAL. MAXIMIANVS. P. F. INV. AVG. PONT.
 MAX. GERM. MAX. V. SARM. MAX. IIII. PERSIC. MAX. II. BRITT. MAX.
 ARMENIC. MAX. MEDIC. MAX. ADIABEN. MAX. TRIB. P. XVII. COSS. VI.
 IMP. XVII. P. P. PROCOSS.

ET. FLA. VAL. CONSTANTIVS. GERM. MAX. II. SARM. MAX. II. PERSIC.
 MAX. II. BRITT. MAX. SARM. MAX. ARMENIC. MAX. MEDIC. MAX. ADIABEN.
 MAX. TRIB. P. VIII. COSS. III. NOBIL. CAES.

ET. C. VAL. MAXIMIANVS. GERM. MAX. II. SARM. MAX. II. PERSIC.
 MAX. II. BRITT. MAX. ARMENIC. MAX. MEDIC. MAX. ADIAB. MAX. TRIB.
 P. VIII. COSS. II. NOBIL. CAES.

(1) C'est la seule mention qu'on trouve d'une su-
 périeure de ce couvent.

(2) Stratoniceæ in Caria ingens lapis a cl. viro Ban-
 kio Anglo circa annum MCCCXVI exscriptus, quo
 continetur Diocletiani de pretiis rerum venalium lex.
 Eiusdem legis aliud exemplar in lapide item exarat-
 um, atque ex Ægypto, ut aiunt, advectum, exstat
 Aquis Sextiis in Gallia; in eoque solo tituli legis-

latorum Imp. ac Caesarum, et quidem mutili, su-
 perfuerunt; quos deinde Italus vir doctissimus, in-
 clinatis ob distinctionem litteris, feliciter supplevit.

Voici les notes du cardinal Mai sur l'inscription
 précédente :

De hoc insigni munumento verba fiunt in libris
 per eruditissimos viros Romæ nuper editis, nempe
Memorie romane di antichità e belle arti, t. II, p.

DICUNT (1)

1 Fortunam rei publicae nostrae, cui iuxta im-
mortales deos bellorum memoria quae feliciter
gessimus gratulari licet, tranquillo (2) orbis
2 statu, et in gremio altissimae (3) | quietis locato,
etiam pacis bonis, propter quam sudore largo
laboratum est, disponi fideliter (4), adque (5) or-
nari decenter, honestum publicum et romana
5 dignitas | maiestasque desiderant: ut nos, qui
benigno favore numinum aestuantes (6) de prae-

29, an. 1825. Item *Atti della Archeologia rom.*, t. II, p. 685, an. 1825. Denique *Giornale arcadico*, t. XC VII, *gennaio*, 1827. p. 41. Ego vero ne hoc meum inscriptionum volumen tali monumento carere sinam (quod diu post cl. Marini obitum laeem aspexit) hoc iure uti videor, quod Constantius, Constantini Magni pater, auctor legis cum Diocletiano est; ideoque ad christiana tempora pertinere hoc monumentum quodammodo potest. Observarunt romani editores notam fuisse hanc legem ex IUVENIO *Fast. cons.*, ad an. cccc; item (sed obscurius) ex MAMERTINO, *Geneth.*, ff. xv; praetereaque GISEBERTUM CUPERUM (anno MDCCXII) narrare in epistola, se accepisse stratonicensis inscriptionis exemplar ms. ex Asia. Nemo tamen praedictorum adnotavit exstare hujus legis palmare testimonium apud aequalen Diocletiani LACTANTIUM *De mort. pers.*, cap. 7, ff. 9, quod ego idcirco libenter recitabo, quia legis ipsius historiam ex hoc testimonio belle cognoscimus. Idem (Diocletianus) quum variis iniquitatibus immensam faceret caritatem, LEGEM PRETHIS RERUM VENALIUM statuere conatus est. Tunc ob exigua et vilia multus sanguis effusus, nec venale quaequam metu apparebat, et caritas multo deterius exarsit; donec LEX necessitate ipsa, post multorum exitium, solveretur. — Ang. Maius. (pag. 296.)

(1) Monumenti hujus textus, expletis conjectura sapiente lacunis, in *Ephemeridibus arcadicis* exhibetur. Ego tamen textum meum malui ex ipso lapidis stratonicensis apographo, quod inter acta archæol. rom. excusum in aere est, desumere; haud neglectis ubi visum est supplementis; ita tamen ut universam palæographiam ad normam lapidis stratonicensis revocaverim; haud equidem ut alienam libertatem consiliumve reprehenderem, sed ut institutum meum in his vulgandis vetustæ ætatis monumentis sequeretur. Utinam verò aquisextiensis quoque lapidis apographum in aere similiter excusum fuisset! Tum demum de tota re longe facilius ac tutius constituissemus. Verum id aliquando factum iri non dubitamus. Interim ad fidem meam declarandam, dicam subinde in minoribus adnotationibus varietates omnes, quibus stratonicensis ab exhibito in *Ephemer. arcadic.* textu differt: supplementa vero conjecturalia modo retinebo, modo secus, prout instituti mei ratio suadebit. Lapidis tamen intolerandos aliquot errores corrigam; sed de re fideliter lectorem admonebo. Versus denique ipsos prælongi lapidis lineola distinguam, et ob legentium commodum numerabo. — A. M.

(2) Lapis *licetranquillo*, vitiosa crasi.

(3) Editio *altissimo*. Sed spatium erosi lapidis demonstrat legendum *altissima*.

(4) Ita lap. Ed. *fideliter*. Sed *e* pro *i* sæpe Symmachus et inscriptiones.

(5) Ita lap. Ed. *atque*. Sed *adque* archaismus per frequens est.

(6) *Æstuantes* plane mihi non placet neque satis credibile videtur, quanquam in tumida abnormique et exorbitante elocutione versamur. Certe in lapide stratonicensi non legitur nisi . . . *antes*. Verum tamen si forte lapis aquisextiensis perspicue habet *æstuantes*, contradicere veritati nequeo.

terito rapinas gentium barbararum, ipsarum
4 nationum clade compres'simus (1), in aeternum
fundatam (2) quietem *populorum nostrorum* saepiamus. Etenim si eos (3) quibus nullo sibi sine proposito ardet avaritia desaeuens, qua (4) sine
5 res|pectu generis humani, non annis modo vel mensibus aut diebus, set (5) paene horis ipsisque momentis, ad incrementa (6) sui et aug-
6 gmenta festinant (7), aliqua continentiae | ratio frenaret, vel si fortunae communes aequo animo perpeti possent hanc debacchandi (8) licentiam, qua pessime in dies eiusmodi (9) sorte laceran-
7 tur; dissimulando (10) | forsitam (11) adque (12) reticendo religiosi in deos videremur; cum detestandam inmanitatem (13) condicionemque (14) miserandam communis animarum patientia tem-
8 peraret. | Sed, quia una est cupido (15) furoris indomiti, nullum communis necessitudinis habere (16) dilectum (17); et gliscentis avaritiae ac
9 rapacitatis (18) aestuantis ardoribus (19), | velut quaedam religio apud improbos aestimatur (20), in lacerandis fortunis omnium, necessitate potius,
10 quam voluntate destitui; adque ultra | conivere (21) non possunt (22) quos ad sensum miserimae condicionis (23) egestatis extrema traxerunt; convenit prospicientibus nobis, qui pa-
11 rentes sumus | generis humani, [arbitram rebus intolerandis curam adhibere; ut quod speratum

(1) Ed *compr.* At *comp.* pro *comp.*, sæpe in codd.

(2) Sic lap. *fundatam*; ita ut sequentis vocabuli quietem lateat *m* in lapidis litura. Igitur in alieno supplemento *populorum nostrorum universitatem* delevi meo iure vocab. *universitatem*.

(3) Lap. *ea*. Ed. *eos*. in. Mihi tamen in necessario addendum non videbatur.

(4) Ita lap. At ed. *quae*.

(5) Ita lapis, ut sæpe in codd.; at idem infra *sed*. Ed. *sed*.

(6) Lap. *incrementa*.

(7) Ita lapis; et recte, quia respondet τῶν *cos*. At ed. *festinat*.

(8) Ita lapis, non *debacch.*

(9) Lap. *diesusmodi*, vitiosa crasi.

(10) Lap. *dissimulandi*, et mox *reticendi*.

(11) Ita lap. *m* pro *n*, ut in aliis monumentis non semel. Adi indicem orth. FRONTONIS, et ind. palæogr. in t. II. *Class. auct. vat.*, p. 388.

(12) Ed. *atque*.

(13) Ed. *imm*. In codd. sæpe *imm*. pro *imm*.

(14) Lap. vitiose *quae*.

(15) Ita lap. At ed. *sed quum illi quibus est cupido*.

(16) Ed. *habere velint*. Ego delevi supplementum *velint*, respiciens ad superiorem lapidis lectionem quia *una est*.

(17) Ita lap. *dil.* pro *del*. Et quidem sic in mss. non semel vidi. Ed. *del*.

(18) Lap. (si recte se habet impressio in aere) *atrapiicis pro ac rapacitatis*.

(19) Lap. *ardoribus*.

(20) Ita lap. At in ed. *quadam religione apud improbos firmatum aestimetur*. Ego mutationes et supplementa omisi.

(21) Ita lap. At ed. *atque se ultra continere*.

(22) Ed. *possint*.

(23) Ed. *conditionis*. Sed *condicio* constanter *fe: e* in codd. antiq. V. ind. FRONTON.

12 commune omnium temperamen|tium remedi
 provisiones nostrae *suppedient* (2). *Huius* qui-
 dem causae, quantum communis omnium con-
 13 scientia recognoscit, et ipsarum | rerum fides
 clamat, paene sera *procurandae* (3) consilia
 molimur, et remedi inventa (4) comiubemus (5);
 14 ut quod expectandum fuit per iura naturae. |
 in gravissimis deprehensa delictis ipsa se emen-
 daret humanitas : longe melius existimantes
 non ferendae direptionis notas a communibus
 15 iudiciis | ipsorum sensu adque arvitrio (6)
 supmoveri (7), quos cottidie in peiora praec-
 ipites (8), et in puplico (9) nefaria (10) qua-
 dam animorum caecitate vergentis (11) inimi-
 16 cos (12) singulis, | et universis reos atrocis-
 simae (13) inhumanitatis gravis noxa edide-
 rat (14). Ad remedia igitur iamdiu rerum neces-
 sitate desiderata prorumpimus (15) : et securi
 17 quidem querellarum (16). | ne aut (17) intem-
 pestivo aut superfluo medellae (18) nostrae inter-
 ventu (19), vel apud improbos (20) levior aut
 vilior aestimaretur (21), qui tot annorum reti-
 18 centiam nostram, | praeceptionem (22) mode-
 stiae sentientes, sequi tamen noluerunt. Quis
 enim adeo optunsi (23) pectoris, et a sensu hu-
 19 manitatis extorris est, qui ignorare possit, |
 immo non senserit, in venalibus rebus, quae vel
 in mercimoniis aguntur, vel diurna urbium con-
 versatione tractantur, in tantum se licentiam diffu-

(1) Lap. *at*.

(2) Heic supplementa mutationesque alienas non
 recepi.

(3) Ne heic quidem aliena supplementa recepi.

(4) Lap. *ut remedi inventa*.

(5) Ita lap. *com* pro *en*. Ed. *componi iubemus*.

(6) Ed. *atque arbitrio*. Porro lapidis lectio archaismum retinet *v* pro *b*. Et quidem fortasse etiam supra *arvitram*.

(7) Ita lap. Ed. *subm*. Sic mox *publico*; et in fragm. iur. civ. vat. *suptiliter, optulit*.

(8) Lap. *precipites*.

(9) Ita lap. At ed. *publico*.

(10) Lap. *nef*. cum apocope. (Si certe bene expressus fuit lapis.) Vel potius *nefanda* latet in sequentibus litterarum formis.

(11) Lap. *vergenti*. Ed. *vergentes*. Ego archaismum praetuli.

(12) Lap. *nimicos* absorpta prima *i* a praecedente.

(13) Lap. *atrocissima*.

(14) Ita ed. *Mihi placeret reddiderat*. Certe lapis *straton*. non habet in litura nisi *rat*.

(15) Lap. *prurumpimus*.

(16) Ita lap. At ed. *querelarum*. Sed *querella* est sollemnis archaismus.

(17) Lap. *ut*.

(18) Suspicio scriptum in lapide *medellae*. Sic enim legi solet in vetustis monumentis.

(19) Lap. *interventus*. Sed antea *intempestivo* et *superfluo*.

(20) Lap. *improbos*. Ed. *improbos*.

(21) Ed. *aesimetur*. Lap. *estimaretur*.

(22) Ita lap. At ed. *praeceptionemque*.

(23) Ed. *obtusi*. Lap. *optunse* vel potius *optunsi*. Veram lectionem secundum archaismi regulas existimo *optunsi* ab *optundo*.

piendi, nec rerum copia, nec animorum liberta-
 tibus mitigaretur (2); ut (3) plane eiusmodi (4)
 hominis (5), quos haec officia (6) exercitos ha-
 21 bent, | dubium non sit semper (7) pendere
 animo, ac etiam de siderum motibus (8) auras
 ipsas tempestatesque captare; neque iniquitate
 22 sua perpeti posse, ad (9) spem | frugum futu-
 rarum inundari *superiacto semine* (10) arva felicia :
 ut qui detrimentum sui (11) existiment caeli
 23 ipsius temperamentis abundan|tiam rebus pro-
 venire; et quibus semper (12) studium est in
 quaestum (13) trahere etiam beneficia (14) divina,
 24 ac publicae felicitatis affluentiam (15) | stringere,
 rursusque annis *sterilibus frugum contractibus*
 adque (16) institorum officiis nundinari : qui
 25 singuli maximis divitiis (17) | diffluentes, quae
 etiam populosam (18) Asiam explere potuissent,
 consecentur peculia, et laceratrices centesi-
 26 mas (19) persequan|tur? Eorum avaritiae mo-
 dum statui, provinciales nostri, communis huma-
 nitatis ratio persuadet. Sed iam etiam ipsas cau-
 27 |sas (20), quarum necessitas tandem *proicere* (21)
 diu prolatam patientiam compulit (22), explicare
 28 debemus; ut quamvis difficile sit toto or|be
 avaritiam saevientem speciali argumento, vel
 facto potius revelari (23), tutior tamen intelle-

(1) Lap. *diffusisse*.

(2) Ita lap. At ed. *mitigetur*.

(3) Ed. *et ut*.

(4) Lap. *planeiusmodi*, vitiosa crasi.

(5) Ed. *homines*. Lap. *is* pro *es* per archaismum.

(6) Lap. *offici*.

(7) Ita lapis; ed. *semper*. Sic apud Cic. *pro Scaur.*, ed. vat., *mecumque*.

(8) Innuat superstitiosos improbosque astrologos artis suae vanitate abutentes, ut spem agricolarum infastis praedictionibus infringent. -- A. M.

(9) Lap. *ac*. Ed. *aut*.

(10) Ita suppleo. In ed. variatur suppleturque sic : *aut spem frugum futurarum innovari aut suver annos prosperos arva felicia*.

(11) Ita lap. At ed. *suum*.

(12) Ita lap. At ed. *semper*.

(13) Lap. *questum*.

(14) Lapis videtur habere *veneficia*; ejusmodi insanæ prononciationis exemplum est etiam in FRONTONE, p. 14, et in aliis monumentis a me ibidem appellatis.

(15) Lap. *astuntiam*. Ed. *affluentiam*. Sed certe *af*, non *aff*, haud insolita veterum scriptura est. Apud FRONTON. *astuere*.

(16) Ed. *atque*.

(17) Lap. *divitis*.

(18) Lap. *popol*.

(19) Ita lap. quae est genuina vetus scriptura. Ed. *centesimas*. Videsis meos indices orth. vel palaeogr.

(20) Ed. *caussas*.

(21) Ita suppleo : neque enim mihi placuit interponere *ad*, ut deinde scriberetur *provisionem*. Liceret etiam supplere *proculcare*, *prodigere*, *prophanare*, *profligare*, *prorumpere*, *prosecare*, *proterrere*, *protrudere*, *propellere*, *proturbare*. Namque in vitiosissimo edicti hujus stilo quidvis fere hariolari licet.

(22) Ed. *comp*.

(23) Ita lap. Et quidem mihi ita magis placet quam emendatio aliorum *revelli*. Etenim quod sequitur *agnoscere*, refertur reapse ad *revelari*.

29 gatur remedii constitutio, cum intemperatis-
 30 simi (1) homines mentium suarum indomitam
 cupiditatem designatione (2) quadam et notis cogentur agnoscere. Quis ergo (3) nesciat utili-
 31 tibus publicis insidiatricem audaciam, qua-
 32 cumque exercitus nostros dirigi communis om-
 33 nium salus postulat, non per vios modo | aut
 oppida, sed in omni itinere animo sectionis oc-
 34 currere; pretia (4) venalium rerum, non qua-
 35 druplo aut octuplo minus exhibere (5), ut | tale
 scelus cogitationis et facti explicare humanae lin-
 36 guaе ratio non possit: denique (6) interdum,
 37 distractione unius rei, donativo militem | stipen-
 dioque privari, et omnem totius orbis ad susti-
 38 nendos exercitus collationem (7) detestandis quae-
 39 stibus (8) diripientium cedere; | ut ea praemia
 quae sunt divitiae suae, et emeritos labores mi-
 40 litis (9) nostri sectoribus omnium conferre (10)
 41 videantur; quo depraedatores (11) ipsius rei pu-
 blicae tantum in dies rapiant (12), quantum habere
 42 gestiant (13). His omnibus, quae supra con-
 43 prehensa (14) sunt, iuste ac merito | permoti;
 et (15) cum iam ipsa humanitas deprecari vide-
 44 retur; non pretia (16) venalium rerum (neque
 45 enim fieri id iustum putatur, cum | plurimae (17)
 interdum provinciae felicitate optatae vilitatis,
 46 et velut quodam affluentiae (18) privilegio glo-
 47 rientur), sed modum statuen-
 48 dum esse censuimus (19); ut cum vis aliqua caritatis emergeret
 (quod dii omen averterent (20)!), avaritia, quae
 49 velut campis quadam immensitate dif-
 50 fusis (21), teneri non poterat (22), statuti nostri finibus et
 51 moderaturae (23) legis terminis stringeretur (24).

(1) Ita lap. Ed. *intemperantissimi*.

(2) Alii supplent *ferociam gubernatione*. Mihi aliter visum.

(3) Ita lap. At ed. *enim*.

(4) Ed. *pretiaque*.

(5) Ita mihi supplendum suadebat lapidis extriti spatium.

(6) Ed. *sicque*.

(7) Ed. *conl*.

(8) Lap. *questibus*.

(9) Ita lap. At ed. *militis*, laudabiliter quidem, sed haud scio an necessario.

(10) Ita lap. Ed. *conf*.

(11) Ed. addit supplementum *orbis et*, quod spatium lapidis non patitur.

(12) Ita lap. At ed. *dies sibi rapiant*.

(13) Lap. videtur habere *sensuant* (num pro *consentiant*?) Ed. *constituant*.

(14) Ed. *compr*.

(15) Lap. *ut*.

(16) Lap. *praetia*.

(17) Lap. *con plurima*.

(18) Ed. *affl*.

(19) Notanda haec vis legis, ne imperite miremur cum suprascripto CUPERO pretiorum magnitudinem. — A. M.

(20) Ita lap. Ed. *avertant*.

(21) Lap. *mensitate diffusis*. Editio libere vagatur sic: *quae velut nebula campis quadam densitate diffusa*.

(22) Lap. *tenere non poterant*.

(23) Ita lap. At ed. *moderatione*.

(24) Lap. *stringiretur*.

40 Placet igitur ea pretia, quae | subditi brevis
 scriptura designat, ita totius orbis nostri obser-
 41 vantia contineri, ut omnes intellegant egrediendi eadem licentiam sibi esse praecisam: non
 42 impedita (1) utique in his (2) locis, ubi copia (3)
 43 perspicietur affluere (4), vilitatis beatitudine; cui (5) maxime providetur dum praefinita (6) avaritia
 44 conpescitur (7). Inter venditores (8) autem
 45 | emptoresque, quibus consuetudo est adire portus,
 et peregrinas obire provincias, haec communis
 46 actus debet esse | moderatio, ut eum et ipsi
 47 sciant in caritatis necessitate statuta rebus pretia
 48 non posse transcendere, distractionis | tempore ea
 locorum, adque (9) discursuum (10), totiusque (11)
 49 negotii ratio subputetur, quae iuste placuisse
 50 perspiciatur, nusquam | carius vendituros esse
 qui transferunt. Quia igitur et apud maiores
 51 nostros hanc ferendarum legum constat fuisse |
 rationem, ut praescripto metu conpesceretur (12)
 52 audacia; quod rarum admodum est, humanam
 53 condicionem sponte beneficam | deprehendi; et
 54 semper (15) praeceptor metus iustissimus officio-
 rum invenitur esse moderator; placet ut, si quis
 55 contra formam statuti huius conixus (14) fuerit
 56 audentia (15), capitali periculo (16) subiugetur (17),
 nec quisquam duritiam statui (18) putet; cum
 57 in promptu ad | sit perfugium deefinandi peri-
 58 culi (19), modestiae observantia (20). Eidem (21)
 59 autem periculo etiam ille subdetur, qui comparan-
 60 di (22) cupiditate, avaritia (23) | distrahendi (24),
 contra statuta consenserit. Ab eiusmodi (25)
 61 quoque noxa immunis (26) nec ille praestavi-
 62 tur (27), qui habens species victui adque (28)
 63 usui neces-
 64 sarias, post hoc stulte (29) tempe-

(1) Ed. *imp*.

(2) Ed. *hiis*.

(3) Ed. addit *rerum*.

(4) Ed. *affl*.

(5) Lap. *qui*. Nam idcirco quia veteres eodem modo utrumque vocabulum pronuntiabant?

(6) Lap. *praefinitavaritia*.

(7) Lap. *conpiscitor*. Ed. *conpescitur*.

(8) Lap. *vinditores*.

(9) Ed. *atque*.

(10) Lap. *discursum*.

(11) Lap. *totiesque*.

(12) Lap. *conpesceritur*. Ed. *comp*.

(13) Ed. *semp*.

(14) Ed. *connisus*.

(15) Ed. *audenter*.

(16) Recole testimonium LACTANTII a nobis prolatum p. 296, n. 1. — A. M.

(17) Lap. *subijgetur*. Ed. *subijciatur*.

(18) Ed. *statuti*, cui additur *nimiam*.

(19) Ita lap. At ed. *declinando periculo*.

(20) Ita lap. At ed. *modestia et observantia*.

(21) Lap. *idem*.

(22) Ed. *comp*.

(23) Ed. *et avaritia*.

(24) Lap. *distra entis*.

(25) Lap. *iusmodi*.

(26) Ed. *imm*.

(27) Ita lap.

(28) Ed. *atque*.

(29) Lap. *stutemperamentum*, vitiosa crasi. Editor dedit *statuti nostri temperamentum*.

53 nuriam (5), quam contra statu[m]ta quatientis (4).
 Cohortamur ergo omnium devotionem, ut res
 constituta ex commodo publico benignis obse-
 quis (5) et debita religione teneatur (6); *maxi-*
 54 *me* cum eiusmodi statuto, non civitatibus sin-
 gulis ac populis atque (7, provinciis, sed universo
 55 orbi provisum esse videatur, in cuius pernicio-
 pauci atmodum (8) desuehisse (9) noscantur;
 quorum avaritiam nec prolixitas (10) temporum,
 nec divitiae quibus (11) studuisse cernuntur,
 56 *miti*gare (12) aut satiare (13) poterunt (14).
 57 | *Igitur etiamsi summa quaevis caritatis vis ali-*
 58 *quando existeret, tamen | licitum sit res unquam*
venales supra ostensos a nobis pretiorum terminos
concedere nemini (15).

- (1) Lap. existimaverit.
 (2) Ed. inferenti.
 (3) Ita lap. cum diphth.
 (4) Ita lap. Ed. facienti.
 (5) Ita lap.
 (6) Lap. religioneatur. Mihi placebat teneatur, ita
 ut sit crasis τὸδ, ne. Ed. excipiat.
 (7) Ita lap.
 (8) Ed. atque.
 (9) Ita lapis. At idem supra admodum
 (10) Ita lap.
 (11) Ed. sine causa addit semper.
 (12) Lap. mitigari.
 (13) Ed. item sine causa addit unquam.
 (14) Hic finis imponitur textui in *Arcad. ephem.*

In aliis autem a me memoratis libris sequuntur alii
 versiculi duo pene deleti, quorum pauca verba le-
 guntur. Ego vero supputatis praeter propter lacuna-
 rum spatiis (nam paulo breviores sunt postremi duo
 in lapide versus) sic legem absolvere ausus sum.
 — A. M.

(15) Mendosissimus sequitur et imperfectissimus
 textus de pretiis singularum venalium rerum, quem
 ego nec emendare satis queo nec aveo: nam et apo-
 grapho bankiano careo, et in excusa aere tabula
 acquiescere haud tutum quandoque est: tum quia
 scio doctos viros tum in Italia tum extra ad hanc
 tabulam emendam supplendam copioseque illu-
 trandam per otium incumbere, malo equidem alie-
 norum laborum spectator esse quam prodromus.
 Illud mihi exploratum est, fieri non posse ut haec
 pars edicti satis corrigatur vel suppleatur, nisi lapis
 ipse stratonicensis iterum iterumque ac diligentis-
 sime inspiciatur: praesertim quia aquisextiensis, ut
 audio, hanc omnino partem desiderat. Ordinem
 quoque laterculorum, quibus pretia definiuntur,
 alium in excusa tabula video, alium in editione;
 qua de re ego quidem nullum queo iudicium ferre,
 qui neque lapidem neque bankianum apographum
 praeculis habeo. Nunc quia, pag. 296, num. 4,
 mentionem GIBERTI CUPERI fecimus, praestat ejus
 epistolae verba recitare, unde cognoscere videmur,
 tabulae tantummodo pretiorum exemplar ad eum
 missum fuisse, non ipsam Diocletiani legem. Inde
 etiam cognoscimus haud satis explicuisse CUPERUM
 ponderum mensurarumque sigla; de quibus etsi et
 ego aliquantum cogitavi, definitam tamen sententiam
 pronunciare supersedeo. En autem CUPERI verba in
Epist. xxxii ad Lacrozium, p. 109.

« L'on m'a envoyé de Smyrne un catalogue de
 médailles d'or, d'argent et de bronze, qui sont cer-
 tainement excellentes, et dont la plupart méritent
 des réflexions sérieuses; on y joint des inscriptions
 anecdotes la plupart grecques, et une latine, qui est

Frumenti	Ḳ	Ḿ	.	.	*	.	.	.
Hordei	Ḳ	Ḿ	unum	*
Centenum								
sive sicale	Ḳ	Ḿ	unum	*
Milipisti	Ḳ	Ḿ	unum	*	cent	.	.	.
Milintegri	Ḳ	Ḿ	.	.	*	quinq-	ua-	ginta
Panicii	Ḳ	Ḿ	.	.	*	quinq-	ua-	ginta
Speltae mun-								
dae	Ḳ	Ḿ	.	.	*	centum		
Scandulae								
sive splotae	Ḳ	Ḿ	.	.	*	triginta		
Fabae fressae	Ḳ		.	.	*	centum		
Fabae non								
fressae	*	sexaginta		
Lentiae	*	centum		
Herbiliae	*	octoginta		
Pisae fractae	*	centum		
Pisae non fra-								
ctae	*	sexaginta		
Ciceris	*	centum		
Hervi	*	centum		
Avenae	*	triginta		
Faeni graeci	*	centum		
Lupini crudi	*	sexaginta		
Lupini cocti	*	quattuor		
Fasioli sicci	*	centum		
Liniseminis	*	centum		
						quinq-	ua-	ginta
. . . c								
mundae	*	ducentis		
. . . e								
mundae	*	centum		
. . . ae					*	ducentis		
Sesami	Ḳ	Ḿ	unum	*	ducentis			
Faeni seminis	Ḳ	Ḿ	unum	*	triginta			
Maedicae se-								

bien extraordinaire; elle se voit à *Stratonice* en
Carie, sur le frontispice d'une maison, et contient
 le prix des denrées, qui s'y vendaient sans doute;
 d'où je conclus que ç'a été un *macellum* où se te-
 naient les *cupedinarii*, *cetarii*, *larii*, *factores*, *piscatores*,
 selon Térence, et *aucupes*, que j'ose ajouter selon
 un ms.; et qui doivent avoir eu lieu dans cette mai-
 son, puisqu'on y taxe un *fasianus pastus* * *ducentis*
quinginta, id est, à ce que je crois, *sestertiis* ou
denariis, quoique selon la dernière explication un
 faisan bien nourri aurait été à grand marché, ou
 aurait coûté 75 *florneis batavis*. L'on y parle aussi
 du prix du miel, de la viande, des oies, des cailles,
 du vin, de l'huile et d'autres choses, et même des
 tailleurs, et de ce qu'ils pouvaient gagner en fai-
 sant des habits. Vous voyez, sans doute, par là,
 Monsieur, que c'est une pièce curieuse, et si cette
 marque * est un *denarius*, je suis persuadé qu'il
 n'y a pas aujourd'hui une ville au monde, où les
 denrées soient si chères. Voyez-en encore un exemple:
*Carnis bubalae italicae pondo unum * octo.* — A. M.

maedicæ se- minis	Κ	Μ̄	unum	•	centum quinqua- ginta	Apsinthi Rhosati Item olei. Olei floris	ital. f ital. f	unum unum	•	viginti viginti quadragin- ta
Cannabis se- minis	Κ	Μ̄	unum	*	quinqua- ginta	Olei sequentis	ital. f	unum	•	vigintiquat- tuor (1)
Viciae (1) sic- cae	Κ	Μ̄	unum	•	octoginta	Olei cidari	ital. f	unum	•	duodecim
Papaveris	Κ	Μ̄	unum	•	centum quinqua- ginta	Olei rapha- nini	ital. f	unum	•	octo
Cymini mundi	Κ	Μ̄	unum	•	ducentis	Aecti	ital. f	unum	•	sex
Seminis ra- phanini	Κ	Μ̄	unum	*	centum quinqua- ginta	Liquaminis primi	ital. f	unum	•	sex
Sinapis	Κ	Μ̄	unum	•	centum quinqua- ginta	-Liquaminis secundi	ital. f	unum	•	duobus
Sinapis con- fectae	italicum f		unum	•	octo	Salis m		unum	•	centum
Item devi- nis. (2)						Salis conditi	italicum f	unum	•	oct . . .
Piceni	italicum f		unum	•	triginta	Mellis optimi	ital. f	unum	•	qu . . .
Tiburtini	italicum f		unum	•	triginta	Mellis secundi	ital. f	unum	•	biginti
Sabini	italicum f		unum	•	triginta	Mellis foenic- ni	ital. f	unum	•	octo
Amiinei (3)	italicum f		unum	•	triginta	item carnis				
Saiti	italicum f		unum	•	triginta	Carnis porci- nae	ital. Po	unum	•	duodecim
Surrentini	italicum f		unum	•	triginta	Carnis bubulae	ital. Po	unum	•	octo
Falerini	italicum f		unum	•	triginta	Carnis capri- nae sive ver- becinae	ital. Po	unum	•	octo
Item vini ve- teris primi gustus	italicum f		unum	•	vigintiquat- tuor	Bulbae (2)	ital. Po	unum	•	biginti quattuor
Vini veteris sequentis gustus	italicum f		unum	•	sedecim	Suminis	ital. Po	unum	•	biginti
Vini rustici	italicum f		unum	•	octo	Ficati optimi	ital, Po	unum	•	sedecim
Cervessae ca- mi	italicum f		unum	•	quattuor	Laridi optimi	ital. Po	unum	•	sedecim
Zythi	italicum f		unum	•	duobus	Pernae opti- mae petaso- nis sive me- napicae vel cerritanae	ital. Po	unum	•	viginti
Item caroeni maconi	italicum f		unum	•	triginta	Marsicae	ital. Po	unum	•	viginti
Crathis (4) attici	italicum f		unum	•	viginti quattuor	Adipis recentis ¹	ital. Po	unum	•	duodecim
Decocti	italicum f		unum	•	sedecim	Axungiae	ital. Po	unum	•	duodecim
. . . itis	ital. f		unum	•	viginti	Ungellas quat- tuor et aqua- liculum pre- tio quo caro omnis (3) tra- hitur				
Conditi	ital. f		unum	•	vigintiquat- tuor	Isicium porci- num unciae unius				duobus
						Isicia bubum				
						(4)	ital. Po	unum	•	decem
						Lucanicarum	ital. Po	unum	•	sedecim
						Lucanicarum				

(1) Lap. bigiae.

(2) De vinorum generibus, PLINIUS, lib. XIV, sect. 8 et seqq. — A. M.

(3) PLINIUS, lib. XIV, sect. 16, ammineum. Ait enim: P. Licinius Crassus et L. Junius Cæsar censores, anno urbis conditæ DCLXV, edixerunt ne quis vinum græcum ammineumque octonis æris singula quadrantaliam venderet. — A. M.

(4) Sic ego divinabam, vel crathidis; nisi quis mavult caryi. Lapidis incerta lectio est crhyi.

(1) Lapis (si bene expressus sit) vigintiquattro.

(2) Nempe vulva.

(3) Lap. ois, quod compendium solet explicari omnis. Suspicabar etiam ovis.

(4) Nempe boum.

tus		ducentis	Optim	Piscis secundi		duodecim
Fasianus a-		quinqua-	ginta	flubialis	ital. Po 1 . . .	octo
grestis	centum bi-	ginti quin-	Piscis alsii (1)	ital. Po 1 . . .	sex
		que		Ostreae	n. centum . . .	centum
Fasiana pasta	ducentis		Echini	n. centum . . .	quinqua-
Fasiana non				Echini recen-		ginta
pasta	centum		tis purgati	ital. f unum . . .	centum
Anser pastus	ducentis		Echini salsi	ital. f unum . . .	centum
Anser non pas-				Sphondulima-		
tus	centum		rini	n. centum . . .	quinqua-
Pullo	sexaginta		Casei (2) sicci	ital. Po 1 . . .	duodecim
Perdix	triginta		Sardae sive		
Turtur	sedecim		sardinae	ital. Po 1 . . .	sedecim
Turtu . . us	duodecim		Item cardus		
Turdor.	sexaginta		maiores	n. quinque . . .	decem
Palumbo.	viginti		Spo . . .	n. decem
Columbi.	viginti quat-		Intiba optima	n. decem
		tuor		Sequentia	n. decem
Attage	viginti		Malbae maxi-		
Anas	quadragin-		mae	n. qua.
		ta		Malbae se-		
Lepus	centum		quentes	n. dec.
		quinqua-		Lattugae opti-		
Cuniculus	ginta		mae	n. quin. . . .	quattuor
		cuadragin-		Sequentes	n. decem . . .	quattuor
pe	ta (2)		Coliculi optimi	n. quinque . . .	tuor
		quadragin-		Sequentes	n. decem . . .	quattuor
		ta		Cumae (3) op-		
		viginti		timae fascem		
		quadragin-		I.	n. decem . . .	quattuor
		ta		Porri maximi	n. viginti . . .	quattuor
		sedecim		Sequentes	n. quinque. . .	quattuor
		quadragin-		Betae (4) ma-		
		ta		ximae	n. decem . . .	quattuor
. . bus ma	trecentis		Sequentes	n. decem
Femina	ducentis		Radices maxi-		
Coturnices	n.	viginti		mae	quattuor
Sturni	n. decem . . .	viginti		Sequentes	n. vig.
Aprunae	ital. Po . . .	sedecim		Rapae maxi-		
Cerbinae	ital. Po 1 . . .	duodecim		mae	n. decem
Dorci sibe ca-				Sequentes	n. bi	q
prae vel.				Ceparum sic-		
cammae	ital. Po 1 . . .	duodecim		carum	P	qu
Porcelli lactan-				Cepae birides		
tis	ital. Po 1 . . .	sedecim		primae	n. bigintiquinque . . .	quattuor
Agnus	ital. Po 1 . . .	duodecim		Sequentes	n. quinquaginta . . .	quattuor
Haedus	ital. Po 1 . . .	duodecim		Alci	ital. m. unum . . .	sexaginta
Sevi	ital. Po 1 . . .	sex		Sisindriorum		
Buturi	ital. Po 1 . . .	sedecim				
Item pisces.						
Piscis asprati-				(1) Ita lapis, non <i>salsi</i> ut ed. Mox tamen <i>echini</i>		
lis marini	ital. Po 1 . . .	viginti-		<i>alsi</i> .		
		quattuor		(2) Cur caseus inter pisces? Videtur igitur vel		
				mendosa lectio, vel piscis alicujus inauditum no-		
				men; nisi id forte est incredibile.		
				(3) Scilicet <i>cymae</i> .		
				(4) Lap. <i>leta</i> .		

(1) Lap. uno.
(2) Ita lap.

(1) Ita lapis, non *salsi* ut ed. Mox tamen *echini alsii*.
(2) Cur caseus inter pisces? Videtur igitur vel mendosa lectio, vel piscis alicujus inauditum nomen; nisi id forte est incredibile.
(3) Scilicet *cymae*.
(4) Lap. *leta*.

fascem . . .	n. biginti . . .	decem
Capparis	ital. m. . . .	centum
Cucurbitaepr- mae	n. decem . . .	quattuor
Sequentes	n. decem . . .	quattuor
Cucumeres primi	n. decem . . .	quattuor
Sequentes	n. biginti . . .	quattuor
Melopepones maiores	n. duo . . .	quattuor
Sequentes	n. quattuor. . .	quattuor
Pepones	n. quattuor. . .	quattuor
Fasiolorum fascis habens	n. xxv . . .	quattuor
Asparagi hor- tulani fascis habens	n. xxv . . .	sex
Asparagi a- grestes	n. quinquaginta . .	quattuor
Rusci fascis habens	n. sexaginta . . .	quattuor
Ciceris birides fasciculi	n. quattuor . . .	quattuor
Fabae biridis purgatae	ital. f unum . .	quattuor
Fasioli biridis purgati	ital. f unum . .	quattuor
Germina pal- mae sive cla- tae	n. quattuor . . .	quattuor
Vulvi (1) agri sive fa . . .	n. viginti . . .	duodecim
Vulvi minores	n. quadraginta . .	duodecim
Ova	n. quattuor . . .	quattuor
Pastinacae (2) maximae fas- cis habens	n. xxv . . .	sex
Sequentes	sex
Cuchliae . . .	n. viginti . . .	quattuor
Sequentes	n. quadraginta. . .	quattuor
Condimen (3) raemis quorum fas- ces (4)	n. octo . . .	quattuor
Castana	n. centum . . .	quattuor
Nuces optimae virides	n. quinquaginta . .	quattuor
Nuces siccae	n. centum . . .	quattuor
Amugdalarum purgatarum	ital. f unum . .	sex
Nucium abella- narum purga- tarum	ital. f unum . .	quattuor
Nucles pincae purgati	ital. f unum . .	duodecim
Psittaciorum	ital. f unum . .	sedecim
Zizuforum	ital.	quattuor

(1) Idest bulbi.

(2) Lap. parstinacae.

(3) Condimenta quidem viridia, olera sunt.

(4) Lap. facies.

Cerasiorum	quattuor
Praccocium	quattuor
Duraciorum
Sequentia
Persica mala
Sequentia
Pira maxa	em
Sequentia	sint
Mala optima mattiana. . e saliginiana	quattuor
Sequentia	n. viginti	quattuor
Mala minora	n. quadrag. . . .	quattuor
Rhosae	n. centum	octo
Pruna cerea maxima	n. triginta	quattuor
Sequentia	n. quadrag. . . .	quattuor
Mala granata maxima	n. decem	octo
Sequentia	n. viginti	octo
Mala quada- nea (1)	n. decem	quattuor
Sequentia	n. viginti	quattuor
Citrium maxi- mum	vigintiquat- tuor
Sequens	sedecim
Mora fiscilla capiens	f unum	quattuor
Ficus optimae	n. vigintiquinque . .	quattuor
Sequentes	n. quadrag	quattuor
Uvae duraci- nae seu vu- ma . . . ae	Po	quattuor
Dactulos ni- colaos opti- mos	octo	quattuor
Sequentes	[n. sedecim	quattuor
Palmulas	n. vigintiquinque . .	quattuor
Ficus caricas	no. vigintiquinque. .	quattuor
Caricae pres- sae	unum	quattuor
Damascena moneaea (2) sicca	octo	quattuor
Sequen	quattuor
Ficus d	quattuor
Olivae t	quattuor
Olivae co	quattuor
Olivae ni- grae	quattuor
Uve passae faler. . . (3)	octo
Uvae passae maxim	quattuor
Terriverum	. . . unum	sedecim

(1) Id est cydonea, ut apud Gargilium Martialem scribitur.

(2) Ita visum est in lap. Sensus postularet, credo, pruna.

(3) In incerta lectio vocabuli faler

tis	.	.	unum	.	octo	paret pasto.			
De merce- libus opera- riorum.	.	.		.		Item lateris ex luto diur- nam merce- dem in late- ribus n. octo,			
Operario ru- stico	.	.	diurni	.	vigintiquin- que	ita ut ipse sibi impen- sam praepa- ret pasto	.	.	duos
Lapidario stru	* quinquaginta	Camelariosive asinario et burdonario pasto diurni	.	.	viginti
Fabro in testi	diurni	.	quinqua- ginta	Pastori pasto diurnos	.	.	viginti
Calcis (1) coc- tori	quinqua- ginta	Mulioni pasto diurnos	.	.	vigintiquin- que
Marmorario	sexaginta	Mulomedico tonsurae et aptaturae pe- dum in capi- te uno	.	.	sex
Musacario	sexaginta	Deplecorae et purgatorae capitis per singula ca- pita	.	.	viginti
. . . ario ut supra	quinqua- ginta	Tonsori per homines sin- gulos	.	.	duos
. . . ri parie- tario uti su- pra diurni	septuaginta	Tonsori pecu- rum in uno capite pasto	.	.	duos
. . . ori ima- ginario ut supra diurni	centum quinq . .	De aeramento.			
Carpentario ut supra diurni	quinqua- ginta	Aerario in ori- chaleo mer- cedis	in Po I	.	octo
Fabro ferra- rio ut supra diurni	quinqua- ginta	In capri	in Po I	.	sex
Pistori ut su- pra diurni	quinqua- ginta	In vasculis di- versi generis	in Po I	.	sex
Naupego in navi mariti- ma diurni	sexaginta	In sigillis vel statuis	.	.	quattuor
In nabi (2) amnic ut su- pra diurni	quinqua- ginta	In doctilis (1) aeramenti	.	.	sex
Lateris crudi ad laterculos diurnam merce- cedem	duos	Restae imagi- nario diur- nae mercedis pasto	.	.	septuaginta
In laterivus (3) quattuor pe- dum vinum (4), ita ut		Reliquis pla- stis gupsariis pranctis (2) iurnos	.	.	quinqua- ginta

(1) Lap. caseis.

(2) Navi.

(3) Lateribus.

(4) I a lectum in lap.

(1) Ductilis.

(2) Mendosa lectio.

Aquario omni die operanti pasto diurnos	vigintiquinque	Idem aperturae cum subsutura superiorae	quingenta
Cloacario omni operanti pasto diurnos	vigintiquinque	Idem suturae inferioris	triginta
Saniatori in spatita ex usu	vigintiquinque	Idem tunclum equestrae quodetile album sive nigrum livrarum trium	quattuor
In casside ex usu	vigintiquinque	Idem tunclum p. te. i ornatum ab usu ponderis satori	centum
In sequi	sex	Idem tunclum muliebri vulgari radi	centum
In bipenni	octo	Idem tunclum muliebri vulgari radi	sedecim
Baginas spatitas (1)	centum	Idem tunclum muliebri vulgari radi	decem
Mem		Idem tunclum muliebri vulgari radi	sex
ione peiali (2) pergamen.		Idem tunclum muliebri vulgari radi	sex
Scriptori in scriptura optima versusum	n. centum	Idem tunclum muliebri vulgari radi	dos
Idem scripturae bersuum	n. centum	Idem tunclum muliebri vulgari radi	dos
Tabellioni (3) in scriptura libelli bel tabulae	n. centum	Idem tunclum muliebri vulgari radi	dos
Bracario pro excisura et urnatura	centum	Idem tunclum muliebri vulgari radi	dos
Pro birro qualitatis primae	quadraginta	Idem tunclum muliebri vulgari radi	dos
Pro birro qualitatis secundae	viginti	Idem tunclum muliebri vulgari radi	dos
Pro caracalla maiori	viginti	Idem tunclum muliebri vulgari radi	dos
Pro caralla minori	viginti	Idem tunclum muliebri vulgari radi	dos
Pro braciibus	viginti	Idem tunclum muliebri vulgari radi	dos
Pro udonibus	quattuor	Idem tunclum muliebri vulgari radi	dos
Sarcinatori in veste subtili replicatorae	sex	Idem tunclum muliebri vulgari radi	dos
Idem aperturae cum subsutura ho-		Idem tunclum muliebri vulgari radi	dos

(1) Primum vocabulum intellige *vaginas*. Alterum scribitur *patitas*; sed supra *spatita*.

(2) Mendosa lectio.

(3) Ita lap. pro *tabellioni*.

Notario in singulis pueris

(1) Num institutori?

Librario sive antiquario in singulis discipulis menstruos	quinquaginta	menta	septingentis quinquaginta sescentis (1)
Grammatico graeco sive latino et geometrae in singulis discipulis menstruos	ducentos	Ad loramenta	trecentis
Oratori sive susistae in singulis discipulis menstruos	ducentos	Curium secundae formae infectum	centum
Avvocato sive iuris perito mercedis in postulatione	ducentos quinquaginta mille	.. a infec ..	decem
In cognitione Architecto magistro per singulos pueros menstruos	centum	.. a maxima infecta	sedecim
Capsario in singulis lavantibus	duos	.. fecta	quadraginta
Balneatori privatorio in singulis lavantibus	duos	.. apis prima actum	ta
De pellibus babilonicis seu trallianis vel foenicis.		.. dina infecta	sexaginta
Pellis babilonica primae formae	quingentis	.. ta . . .	decem
Formae secundae	quadraginta	.. e infecta	quindecim
Pellis tralliana	ducentis	.. e formae infecta	septuaginta V.
Pellis foenic...	centum	Pell. . .	centum
Pellis vaccitena	trecentis	Eadem . . .	quinque
De curiis bubulis.		Pell. . .	inta
Curium bubulum infectum formae primae	quingentis	Eadem con. . .	um
		Pellis castori	um
		Eadem confecta	um
		Pellis ursina	um
		ma. . .	tuaginta
		Eadem confecta	inta
		Pellis lupi cervarii	um
		Eadem confecta	um
		Pellis vituli marini	ducentis quinquaginta
		Eadem confecta	mille quingentis
		Pellis leopardina infecta	mille
		Eadem confecta	mille ducentis quinquaginta
		(1) Ita lap.	

Pellis leonina confecta	mille	par	triginta
De tegestribus.	
Tegestrae de caprinis pellis	sescentis	centum viginti
Pulicare tenennimum(1) et maximum	sescentis	sexaginta
De formis caligaribus.	
Formae caligares maximae	centum	
Formae secundae mensurae	octoginta	
Formae muliebris	sexaginta	
Formae infantilis	triginta	
De caligis.	
Caligae primae formae mubonicae sive rusticae par sine clavis	ducentis viginti	mille quin.
Caligae militares sine clavo	centum	octigentis
Caligae patricii	centum quinquaginta	septuaginta
Caligae senatorum	centum	centum
Caligae equestres	septuaginta	centum viginti
Caligae muliebres par	sexaginta	octoginta
Cal . . . pagi militares	septuaginta quinque	centum
De soleis et callicis.	ducentis
. icae viriles rusticanae bisoles par	octaginta	centum
. icae viriles monosoles par	quinquaginta	sexaginta
. icae cursoriae par	sexaginta	duos
. rinae mulievres. . visoles par	quinquaginta	viginti
. ae muliebres monosoles	quadraginta

(1) Num tenerrimum ?

Flagellum mu-

Corigiam aurigalem	duobus	gitorum octoginta	duodecim milibus
De saetiis caprinis sive camellinis.		Cubitorum viginti octo latitudinis in quadrum cubitorum quattuor	decem milibus
Pilorum infectorum P. 1	sex	Cubitorum N triginta latitudinis in quadrum digitorum septuaginta duum	octo milibus
Pili neti ad diavernas vel factos P. 1	decem	Cubitorum viginti quinque latitudinis in quadrum sexaginta quattuor	sex milibus
De sagmis.		Eadem praetia etiam materiae pinae sumptae stituta materiae roboreae cubitorum quattuor	quinque milibus
Sagma burdonis	trecentis quinquaginta	Decimi in longum latitudinis in quadrum sexaginta octo	Ducentis quinquaginta
Sagma asini	ducentis quinquaginta	Materiae raxinae cubitorum quattuor decem in longum latitudinis in quadrum digitorum quadraginta octo	ducentis
Sagma camelli	trecentis quinquaginta		
De zabernis.			
Zabernarum sive saccorum par habens pondo trigini.. . . .	quadragintis		
Saccopatitnai latitudinis pedum trium longitudinis quantum fuerit pro singulis libris	sedecim		
De materiis.			
Materia vigenia cubitorum quingenta latitudinis in quadrum cubitorum quattuor	quinquaginta milibus		
Cubitorum quadraginta quinque latitudinis superscripti	quadraginta milibus		
Cubitorum N quadraginta latitudinis SS (1).	triginta milibus		
Cubitorum triginta quinque			

(1) Nempe *superscripta*.

Le premier éditeur de l'édit de Stratonicée dans les *Actes de l'Académie d'archéologie romaine*, a joint comme comparaison à cette inscription l'extrait d'un tarif de choses vénales gravé sur une pierre du musée Borgia à Venettri et aujourd'hui au musée Bourbon à Naples. Nous reproduisons, comme le cardinal Mai, cette curieuse énumération.

Austoribus	in cupa una	numm. xxx.
Tabulariis	in singulis apocis	numm. x.
Exasciatori	in cupa una	numm. x.
Palenciariis qui de ciconiis ad templum cupas referre censue- runt	.	numm. . . .
Custodibus cu- parum	.	numm. . . .
De ampullis pla- cuit ut post degustationem possessori red- dantur	.	.
Professionariis de ciconiis sta- tim ut advene- ret (sic) vinum.	in cupa una	numm. cxx.

(Cardinal Mai, pag. 315.)

§ II.

Rapport à M. le ministre de l'instruction publique, par M. Le Bas, membre de l'Institut [1].

Je vous ai entretenu déjà des inscriptions découvertes par moi à Geronthræ et particulièrement des quatre plaques de marbre que, à la première vue de la copie qui m'en fut communiquée un instant, j'avais considérées comme ayant appartenu à un monument considérable, lequel contenait la loi de *maximum* publiée par Dioclétien, la dix-huitième année de son règne. De plus, après avoir fait ressortir quelques-uns des avantages que la science peut attendre d'un aussi précieux monument, j'émettais la conjecture que cette loi avait dû pénétrer jusque dans les pays les plus reculés, jusque dans les villes les plus obscures de l'empire, et je me flattais de l'espoir qu'une partie des 552 lignes gravées sur les marbres de Geronthræ remplirait quelques-unes des lacunes partielles que présente le tarif trouvé à Stratonicée. Du reste, mon opinion à cet égard ne s'appuyait que sur mes souvenirs et sur un extrait fort court du tarif annexé à cette loi, extrait où, loin de m'astreindre à l'ordre assez confus du texte même, j'avais classé dans un ordre systématique les différents articles sur lesquels je croyais devoir insister.

Mais depuis j'ai heureusement trouvé à la bibliothèque de l'université d'Athènes l'édition que le cardinal Angelo Mai a donnée de la loi dont il s'agit dans le tome V du recueil ayant pour titre : *Scriptorum veterum nova collectio ex vaticanis codicibus edita*, et toutes mes idées se sont trouvées justifiées. J'ai pu me convaincre que sur les 5 ou 600 articles que l'inscription de Stratonicée nous a fait connaître, 70 seulement se trouvent

Oratori sive sulsiste (1) in singulis discipulis menstruos * ducentos (2)

Avvocato sive juris perito mercedis in postulatione (4) * ducentos quinquag.

reproduits sur les marbres de Geronthræ, où ils remplissent une des quatre plaques; qu'ils y sont beaucoup plus complets, beaucoup plus corrects; que même à ces 70 notre marbre en ajoute quatre nouveaux omis soit par le lapicide asiatique, soit par les voyageurs auxquels on doit la transcription du texte latin; que par conséquent si l'on défalque des 552 lignes contenues dans les quatre plaques les 117 lignes de la plaque en question, le nombre des lignes inédites, ajoutées par ma découverte au monument déjà connu, s'élève à 435, d'où il résulte, en calculant à raison de deux lignes pour chaque article, que plus de 200 articles nouveaux vont enrichir le tarif qui accompagne la loi de l'an 301. De plus, en lisant le préambule du décret, j'y ai trouvé cette phrase qui confirme pleinement ma conjecture sur l'extrême publicité donnée à cet acte de la sagesse impériale : *Placet igitur ea pretia, quæ subditi brevis scriptura designat, ita totius orbis nostri observantia contineri; ut omnes intellegant egrediendi eadem licentiam sibi esse præcisam*; et cette autre encore plus remarquable peut-être : *Cohortamur ergo omnium devotionem, ut res constituta ex commodo publico benignis obsequiis et debita religione teneatur; maxime cum ejusmodi statuto, non civitatibus singulis ac populis adque provinciis sed universo orbi provisum esse videatur.*

Il ne peut donc plus rester aucune incertitude relativement au monument de Geronthræ; aussi je voudrais pouvoir dès aujourd'hui le livrer à la publicité, si un pareil travail n'était au-dessus des forces d'un voyageur loin de ses livres et des secours scientifiques qu'une tâche aussi difficile réclame. Tout ce qu'il m'est loisible de faire, monsieur le ministre, c'est de mettre sous vos yeux dans une sorte de tableau synoptique la partie du tarif où le texte latin est reproduit par le texte grec, afin que vous puissiez vous convaincre du jour que ce dernier jette sur le premier, et des secours précieux qu'il offre à la critique. Le texte latin commence au milieu de la page 311 du livre dont j'ai parlé plus haut et finit au milieu de la page 313. Le denier dont il est question dans notre monument et qui est indiqué sur l'exemplaire latin par le signe *, et sur le grec par, ✕ n'est pas, je ne saurais assez le répéter, le denier d'argent valant 0 fr. 96 c., comme on l'a cru trop longtemps, mais bien le denier de cuivre ou *tetrassarion*, dont la valeur est de 0 fr. 4 c. (Voyez mon *Précis de l'Histoire romaine*, 3^e édition p. 532 et suiv.) Je ferai remarquer en outre que les abréviations A Φ et B Φ, qu'on rencontre souvent, équivalent aux formules hybrides *πρώτης φόρμης* et *δεύτερας φόρμης*, correspondant au latin *formæ primæ* et *formæ secundæ*.

ΠΙΤΟΡΙΤΟΙΟΦΙΣΤΗ
ΥΠΕΡΕΚΑΣΤΟΙΜΑΘΗ
ΤΟΥΜΗΝΙΑΙΑ ✕ CN
ΔΙΚΟ ΛΟΓΩ (5) ΠΤΟΙ
ΝΟΜΙΚΩΜΙΘΟΝΕΝ
ΤΕΥΞΕΩΣ ✕ CN

[1] *Revue archéologique*. 2^e année, 1815. p. 150.

roniture? Je pencherais pour cette dernière supposition.

(10) ΔΕΡΜΑΤΟΚΑΚΧΑΙΝΟΥ. Le dernier de ces deux mots, si on les compare au latin *pellis vaccitena*, semblerait avoir été altéré. Mais d'un autre côté, la leçon *vaccitena* ne m'est pas moins suspecte. En supposant qu'il faille y voir un équivalent de *vaccina* et que par conséquent il s'agisse de peaux de vache, cette article serait déplacé ici et devrait appartenir au paragraphe suivant. Je crois donc que ces deux mots cachent l'adjectif d'un nom de lieu; mais lequel? S'agirait-il de peaux provenant du pays des *Lacertani* au nord de l'Espagne? je serais porté à le croire, si le texte latin ne s'y opposait pas; car comment admettre que M. Bankes a pu prendre un L pour un V? Ce qu'il y a de certain, c'est que les deux leçons ne désignent qu'un seul et même objet dont le prix est fixé à 300 deniers.

(11) *Curiis* pour *Coriis*. Voyez la note 1.

(12) *Ad solenda*, le monument doit porter *ad soleanda*.

(13) ΕΙΚΚ. CCY. ΑΤΑ. Supplétez ΕΙΚΚ[Α] CCY[M]ΑΤΑ. Hétychius : κάσσουμα δέρμα. Voy. Pollux, VIII, 80; le même, 86 : τὸ δὲ κάσσουμα, κόφου, ὡς ἐγγύς ἐστι τῆς κόουως τὸν πόδα, et VI, 164 : Πάλιππαγα δὲ οἱ κωρικὸι τα παλαιὰ κάσσουμα...

(14) Καὶ τὰ λοιπὰ du texte grec fait supposer que les mots *et cætera* ont disparu ici.

(15) Le texte de Mai n'indique pas de lacune en cet endroit; mais il doit en exister une sur le marbre, de toute nécessité.

(16) . . *a infec* . . Restituez d'après le grec *maxima caprina infecta * quadraginta*.

(17). ΠΡΩΤ Supplétez Φ, abréviation de ῥόμης.

(18) Restituez d'après le grec *confecta * quinquaginta*.

(19) Restituez : *maxima hircina infecta * viginti*.

(20) Supplétez *triginta*.

(21) Cette leçon comparée au grec ne peut, s'il n'existe pas de lacune après le mot *prima*, être regardée comme exacte. Mais il est difficile de deviner le mot qu'il faut suppléer. Il est probable que c'est un mot terminé en *caris*, peut-être *pilearis*, propre à faire des bonnets en feutre.

(22) Ic pour EIC.

(23) ΠΕΙΑΙΟΝ pour ΠΙΑΙΟΝ.

(24) Supplétez : *Pileum factum * ducentis*

(25) . . Supplétez *C, d'après l'exemplaire latin.

(26) . . *dina*. Lisez [*Pellis hae*] *dina* et supplétez dans le texte grec *I.

(27) . . *ta*. Lisez [*eadem confec*] *ta*.

(28) . . *e infecta*. Lisez [*Pellis hyaena*] *e infecta*.

(29) Supplétez : *eadem confecta*.

(30) Supplétez *Ξ.

(31) Supplétez : *Pellis dorcadis, infecta*.

(32) Supplétez : *eadem confecta*.

(33) Supplétez : [*Pellis cervina primae for-*

être conservé, le texte grec prouvent jusqu'à l'évidence que ces deux lignes n'ont pu contenir qu'un seul et même article.

(34) Supplétez : [*eadem confecta*].

(35) ΟΒΙΦΕΡΙ. Le traducteur grec ignorant sans doute le sens du mot latin *ovifer*, et qui équivaut à *ovis fera*, l'aura transcrit avec sa flexion latine. Puis, la ligne où cette express on figure une fois gravée, il aura sans doute appris ce que le mot en question signifiait et aura ajouté l'explication ΠΤΟΙΗ-ΡΟΒΑΤΕΙΟ[N], explication incomplète, du reste, puisque la véritable traduction eût été ἡτοι προβάτου ἄγριου. Voyez Du Cange, *Gloss. med. et. inf. latin.*, au mot *ovifer*. Le texte latin manquant totalement en cet endroit, on ne peut déterminer avec certitude le prix de cet article qui, du reste, à en juger par l'article suivant, ne pouvait s'élever à plus de 15 ou 20 deniers, puisque, en général, les peaux travaillées coûtaient le double ou au moins un tiers en sus des peaux brutes.

(36) *Pell.* etc., supplétez *Pell[is lupina infecta] * [viginti] quinque*.

(37) *Eadem*... supplétez : *Eadem [confecta] * [quadra]ginta*.

(38) *Pellis*... supplétez : *Pellis [melina ou melis infecta] * [decem]*. Il s'agit de la peau de martre.

(39) *Pellis castori*. Lisez *castori[s]* ou *castor[ina]*, car quel que fût l'état d'altération où était tombée la langue latine à cette époque, on ne peut admettre qu'on dit alors *castorus*.

(40) * . . *um*. Cette désinence, qui ne peut admettre d'autre restitution que [*cent*] *um*, est évidemment une leçon vicieuse. Le texte grec de cet article et du suivant ne laisse aucun doute sur ce point et prouve qu'on devait lire ici *viginti*.

(41) *ma* . . lisez : *ma[xima infecta]*.

(42) . . . *tuaginta*. Cette désinence cache-t-elle le mot *triginta* qui devait se lire une ligne plus haut, ou bien faut-il supposer que Bankes ne s'est pas bien rendu compte des distances, et a placé en face de cet article un nombre qui appartenait à l'article suivant, et a lu ...*tuaginta* au lieu de ...*quaginta*? Ce qu'il y a de certain, c'est que le seul nombre admissible ici est *centum*.

(43) ΑΡΓ. doit être considéré comme la sigle de ΑΕΡΓΟΝ ou ΑΝΕΡΓΟΝ.

(44) . . . *inta*. Si la conjecture émise, note 42, est fondée, comme je le pense, le nombre, dont nous n'avons ici que la terminaison, devait se trouver une ligne plus bas, et correspondant à N de l'article grec, ne pouvait être que *quinquaginta*.

(45) D'après le texte grec, il semblerait qu'on doit lire *infecta*, au lieu de *confecta*.

(46) *De tegestribus*. Corrigez à l'aide de la version grecque : *de segestribus*. Voyez Du Cange au mot *segestrum*. Il peut se faire cependant que les deux formes aient été en usage, et que l'un et l'autre aient désigné des

tapis en sparterie et même en cuir dont on couvrait le sol pour se coucher, ou dont on s'enveloppait pour dormir.

(47) *Pellis* ne peut être regardé que comme une faute du copiste pour *pellibus*.

(48) *Pulicare* neutre de *pulicaris*, adjectif qui manque dans le lexique de Du Cange, où l'on rencontre seulement le verbe *pulicare* expliqué par ces mots *pulicibus purgare*.

Le *pulicare* devait être une couverture de cuir qui mieux que toute autre mettait à l'abri des insectes ennemis du sommeil de l'homme. La traduction grecque *καθαρτίου πολυκαρίου* (car c'est ainsi qu'il faut lire au lieu de *πυελικαρίου*), confirme cette conjecture.

(49) *Tenennimum*. Maï propose de corriger *tenerrimum*. Je préférerais *tersissimum*, qui répond parfaitement à l'idée exprimée par l'adjectif grec *καθάρτιος*.

(50) *Formæ infantilis*. Cet article manque dans le texte grec.

(51) *Mubonicae*. Corrigez à l'aide du grec *multonicae*. Il résulte de ce passage que déjà au temps de Dioclétien on désignait le mouton par le mot *multo, onis*, mot qui avait été jusqu'ici regardé comme datant d'une époque beaucoup plus récente.

(52) *Sine clavis*. Cette circonstance est oubliée dans le texte grec.

(53) L'adjectif *ἀλλωτος* manque dans les lexiques. Il devra y prendre place désormais.

(54) *Caligae patricii*. Lisez *caligae patriciae* ou *calcei patricii*; car il paraît peu probable que *caliga* eût changé de genre au IV^e siècle.

(55) ΚΑΛΤΙΩΝ. Le *καλτος* ou *καλπιος* était, dit-on un mot propre à la Sicile et désignait une chaussure très-couverte.

(56) ΠΑΤΡΙΚΙ. . Lisez : ΠΑΤΡΙΚΙ[ΩΝ *PN].

(57) *Senatorum*. Lisez : *Venatorum*, ainsi que le demande le texte grec.

(58) ΚΥΝ. . ΗΤΙΚΩΝ *. Lisez : ΚΥΝ[ΗΤ] ΗΤΙΚΩΝ *[P].

(59) Supplétez [* O].

(60) Supplétez [* E].

(61 et 62) *Cal. pagi*. Supplétez : *ca[m]pagi*. Il s'agit d'une chaussure très-solide, peut-être d'une sorte de *soulier-guêtre*, comme on pourrait l'inférer du grec ΚΟΜΒΑΟΝΕC, formé de *κόμβος, nœud, bouton*. Voy. Du Cange, *Lex. med et inf. gr.*, aux mots *κόμβος* et *κομβίον*, et *κομβάσασθαι*.

(63) * . , supplétez : * [OE].

(64) Lisez *Gallicis*. Le *Gloss. gr. lat.* explique *προχίς* par *gallicula*.

(65) . . *icae*, supplétez ici et aux lignes suivantes [*gal*] *licae*.

(66) *Cursuriae*. Voy. note 1.

(67) ΟΙΚΟΥΡΩΡΙΑ. Je crois que les deux premières lettres doivent être supprimées ou remplacées par H qui a le même son. Ajoutez [* E].

(68) . . *inae*. Lisez [*taur*] *inae* ici et à la ligne suivante.

(69) *Mulievres*. . *visoles*. Ces mots et *alvis* pour *albis* qu'on lit quelques lignes plus bas sont une des nombreuses preuves d'où il résulte que le *b* se prononçait *v* dans les

derniers siècles de l'empire. Il ne doit pas y avoir de lacune entre *muliebres* et *bisoles*.

(70) N. Lisez [*] N, et la ligne suivante [*] A.

(71) . *cis*. Lisez [*De calc*] *eis*, etc. C'est le titre d'un nouveau paragraphe. Le nombre *centum viginti* qui est en regard de ce titre n'est donc pas à sa place. Il appartient, comme le prouve le texte grec, à l'article qui vient immédiatement après.

(72) *Babylonicae par*; lisez : *Calcei babylonici*, etc. La ligne suivante confirme cette correction.

(73) *Sexaginta* doit être sur la pierre en regard de l'article *purpurei sive fanicei par*.

(74) ΟΙΝΙΚΩΝ. . Supplétez [* E].

(75) Supplétez *soc*[*ci*][*albi viri*]/[*es primae mensurae*] * [*trecentis*].

(76) ΟΙΚΑΙ. . Lisez : ΗΚΑΙ. . . car avec *περιτορίων* il faut sans doute sous-entendre *ὑποδήματα*.

Vous le voyez, monsieur le ministre, le texte latin se complète ou se corrige presque à chaque pas à l'aide du texte grec, et il est vraiment à déplorer que ce secours ne s'étende pas à tout ce qu'on possède du monument latin. Je ne renonce pas à l'espoir de retrouver dans la suite de mon voyage quelque nouvel exemplaire du tarif en question, qui suppléerait à ce que le nôtre laisse à désirer. Déjà j'apprends qu'à Lébadée se rencontre un marbre contenant une quarantaine de lignes dans le genre de celles du marbre de Geronthræ, mais malheureusement fort mutilées à en juger par l'estampage qu'on m'en a remis. Je n'ai pu guère y distinguer que le signe *. Peut-être obtiendrai-je plus en présence du monument lui-même.

Je ne veux pas quitter les marbres de Geronthræ sans ajouter que des trois autres plaques, la première traite surtout des instruments propres à tisser les étoffes, les deux autres des innombrables genres de tissus de lin en usage dans l'empire et des vêtements qu'ils servaient à confectionner. Le moment n'est pas encore venu de mettre au jour cette dernière partie du tarif : elle doit être préalablement l'objet d'un long travail de restitution que je ne puis songer à exécuter ici.

Je passe maintenant, monsieur le ministre, au décret dont je vous ai transmis une copie à la fin de mon dernier compte rendu. J'avais conçu l'espoir de pouvoir, pendant mon séjour à Athènes, tenter la restauration des deux parties qui le composent, car je persiste plus que jamais à croire que les deux inscriptions appartiennent à un seul et même acte; mais le nouveau travail auquel je me suis livré sur les marbres de Geronthræ, la transcription de quelques inscriptions découvertes pendant mon voyage dans le Péloponèse, ont absorbé presque tous mes instants et ne m'ont pas permis de remplir, autant que je l'aurais voulu, la promesse que je vous avais faite. La restauration de la première partie est d'ailleurs d'une difficulté

Sur un marbre représentant deux cerfs buvant dans un calice.

. . . *tabernaculum quintanas et fenestras eum pabi-*
[mento quo
. . . jutor. Qui pro amore *D̄i* et beati Benedicti ab-
[bati
Qui in hunc locum magnum certamen habuit (1).

† Edifi-
catio u-
jus ecclē
scē scolas-
tice
tempore
domni Be-
nedicti VII.
PP ab ipso
PPa. dedicata
QD. S. an. ab in-
carnatione
Dni cccccc
cc l xxxi ii
decē. d. iiii. indictione
viii. id.

L'an 981 de J. C.

(*Cardinal MAÏ, 151, 1.*)

II.

Près la grande porte de l'église Sainte-Scholastique.

Inscription ou charte lapidaire.

† In nomine dñi nri Jhu
XPI anno mii. pontificatus
domni Leonis noni Pape
Humbertus venerabilis ab-
bas edificavit hoc opus
egregie turris ad onorem
XPI confessoris Benedicti ejusq;
sororis sancte Scholastice
virg. ubi breviter annotavit
ea que continentur in preceptis
hujus vener. Monasterii
In primis specum, n. lacus,
fluminis decursum, cum
molis et piscariis suis, Gennam,
Puceium, Opinianum, Augustam,
Cervariam, Maranum, Anticulum,
Ruvianum, Arsulam, Auriculam,
Caesolum, Cantoranum, Roccaco-
noclam, Treланum, Cerretum,
Roccasarram, Ceniscum,
Sabuculum, Bicilianum, massam
S. Valerii, Roccam de Illice,
Roccam Juvencianum,
Apollonium, Collenaium.

(*Cardinal MAÏ, 227, 1.*)

SULMONE dans l'Abruzze, au royaume de Naples.

A la cathédrale, où l'on conserve le corps de saint Alexandre, Pape.

Alexandri sunt ossa recondita sancti
Papae qui Petro quintus successor habetur.

(*Card. MAÏ, 363, 3; UGHEL., t. I^{er}, p. 1360.*)

(1) C'est là que saint Benoît fonda son ordre.

thermas gratianus dudum
cœptas et omissas

Q. mag. Alpium Cottiarum
præfectus extruxit et usui se
Gusinæ reddidit civitati, firmavit et
fistulas dedit, aquam deduxit, ne quid
vel utilitati vel urbis deesset
commoditati.

(*Cardinal MAÏ, 345, 4; SPON, p. 137.*)

SYRACUSE, en Sicile.

I.

Extinctori tyranniæ

(*Cardinal MAÏ, 274, 5; Insc. Sicil., l. cit., 67.*)

II.

A la cathédrale.

Inscription et reliques de sainte Seconde, venant des Catacombes de Rome.

Jucunda mater fecit Secunde
filie dulcissime atque amantissime
benemerenti. Bisit anis xv. mesis
v. dies xviii. in pace.

(*Card. MAÏ, 448, 5; MURATORI, 1891, 2; Insc. Sicil., cl. xvii, n. 49.*)

M. Crispi, en étudiant diverses inscriptions chrétiennes, et particulièrement d'anciennes épitaphes chrétiennes de Syracuse, a constaté les observations suivantes :

1° *Τέπος* est employé pour signifier *sépulture, tombeau*; le mot *τύμελος* se trouve aussi dans ces inscriptions avec la même signification.

2° On y trouve mentionnées des sépultures de famille. Sabinus est inhumé dans le même tombeau qu'Ausonius son fils.

3° L'usage de compter le temps civil par les calendes et les noms commençait à se perdre à l'époque de ces inscriptions; une épitaphe porte la date du 5^e jour du mois de juin.

4° Toutefois on y trouve les signes ordinaires des tombeaux des premiers chrétiens, tels que le monogramme du Christ, le cœur, les oiseaux, etc. (*Voyez dans notre Dictionnaire, au mot ROME, la série des inscriptions des Catacombes.*)

5° Les noms des défunts sont grecs et romains, tels que: *Chrysiles, Eutythianus, Constantius*, etc.

Ces inscriptions sont fort incorrectes, remplies de fautes de grammaire, et les familles qu'elles concernent peu considérables.

(*Giornale di Scienza per la Sicilia, n° xii; Annales de philosophie chrétienne, t. III, p. 440, juillet-décembre 1831.*)

TABERSOC, dans la régence de Tunis.

Sur un arc.

Invictissimo imp. Constantio aug.
et D D. N. N. Cæsaribus.

(*Cardinal MAÏ*, 259, 7; *MAFFEI*, *Mus Veron.*, 460, 2; *DONATI*, p. 150, 7.)

TARASCON, département des Bouches du Rhône, en France.

I.

1197. — *Eglise de Sainte-Marthe.*

Viginti novies septem cum mille relapsis 1187
Anno postremo nobis patet hospita Christi,
Mille ducentis transactis minus et tribus annis 1197
Imbe.tus præsul Rostagno præsule secum
In prima junii consecrat ecclesiam.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 106.)

II.

L'an m̄dccc̄lviii, lou x d'avoust, lou chief madamo S. Martho fuet tira dou tombeo et mes din la chasso d'argent douro et a la procession v fuet nostre souverain seignou lou roy Renyer et la reyno nostro mestresso et tota la cort et fout declarat que homme nat daquel temps non vegueron de cent ans si bel'o si nobls procession.

Traduction.

L'an m̄ccc̄clviii, le 10 d'août, le chef de madamo sainte marthe fut tiré du tombeau et mis dans la châsse d'argent doré, et à la procession fut notre seigneur le roi René (1) et la reine notre maîtresse (2) et toute la cour, et il fut déclaré que les hommes nés dans ce temps ne virent de cent ans une aussi belle et aussi noble procession.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III., p. 282.)

TARBES, département des Basses-Pyrénées, en France.

I.

Douzième siècle. — *Cathédrale nommée LA SÈDE, dernier reste de l'ancienne Beorra.*

xii maii obiit A.

Idus septembris obiit B.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 82.)

(1) René d'Anjou, roi de Sicile, comte de Provence.

(2) Jeanne de Laval, sa femme.

DICTIONN. D'ÉPIGRAPHIE. II.

II.

Même lieu.

v kalendas augustas abiit C. B.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 85.)

Aucune de ces épitaphes trouvées toutes à l'église de la Sède, cathédrale de Tarbes, ne donne ni la date de l'année, ni le nom du mort mais seulement le jour du mois et les initiales des noms propres.

TARRAGONE, en Espagne.

I.

Stephanus alexandrinus in honore Dei et omnium sanctorum die viii. id. april. an. tertio ordinationis eius cum suis sub pontificatu Georgii ep̄i. sigillum hic esto.

(*Cardinal MAÏ*, p. 86; *FLOREZ*, *Spaña Sagrada*, t. XXV, p. 94.)

II.

Dans la vieille église de Sainte-Thècle.

Piissimo fortissimo
felicissimo Dñ
Constantino maximo victori semper
augusto

Badius Macrinus
V. P. P. P. H. Tarrac.
numini majestatique ejus semper
devotissimus.

(*Cardinal MAÏ*, 246, 2; *GRUTER*, 383, 9.)

III.

Eglise Sainte-Anne.

Base de l'autel.
Pio atque inclito
D N. Constantio nobilissimo ac fortissimo et felicissimo Cæsari
Badius Macrinus
V. P. P. P. H. T. numini majestatique ejus semper devotissimus.

(*Cardinal MAÏ*, 261, 3; *GRUTER*, 281, 1.)

Ancienne pierre.

T.



† Dextera Dñi fe. . .
 exalta. . .
 in hunc locum. . .
 ra sci Terentia. . .
 Xpi ubi tristis. . .
 tuntur ut ex . . .
 tui et populi tu . . .
 in loco isto et ex. . .
 tui in caelo et . . .
 ti . . .

† Suscipe XPE po . .
 anla quam fl . . .
 tibi Maurus ep. . .
 serborum Di v. . .
 cymbrium erua. . .



Designato patri pa . .
 col. Cl. Firma Teanum.
 In principio erat verbum.

(Cardinal MAÏ, p. 153; ZACCARIA, *Storia letteraria d'Italia*, t. IX, p. 502.)

II.

Sur une colonne près des prisons.

Flavio Valerio Con-
 stantino nobilissimo
 Cæsari
 resp. Teanensium de-
 dicante Pompeo (sic) Fau-
 stino V. C. corr. Campan. et
 Quinto Gallicano V. CC. vi.
 numini majestatiq. eorum
 dicatissimis (1).

(Cardinal MAÏ, 251, 4.)

TERENA, dans l'Alentejo, en Portugal.

Pierre découverte au village d'Alcazar de Sal,
 près de Terena.

Inscription en lettres conjointes de l'an 632.

† Hunc denique edifi-
 cium sanctorum no-
 mine ceptum justi et
 Pastoris martirum
 quorum constat esse
 sacratum consu-
 matum est ac opus
 era dccxx.

(Cardinal MAÏ, p. 133; GRUTER, p. 1053;
 REGENDIE, *Antiquit. Lusitan.*, lib. IV;
 FLEETWOOD, p. 423; FLOREZ, t. VII,
 p. 189; MORALÈS, t. X, 9.)

(1) CHAUPY, tome III, p. 479, donne, ligne 6 :
 V.C.C.ORD. CAMPANIE, et IOVINIO (peut être OVINIO?).

Au mur de la basilique de Saint-Valentin.

An. S. dccxxvii.

Fecit. porticum. Patritius. et. alii. viri
 Castelli. filii. olim. domini. Ramingii
 propter. religionis. zelum. hanc. eccliam
 et. basilicam. propter. amorem. Dei. et
 beati. Valentini. suis

(Cardinal MAÏ, p. 257; DONI, c. xx, 92.)

II.

Dans la chapelle tres-ancienne de la grande
 église de Saint-Anastase.

† Lanfranchus marchio fils Q. Arnulphi comitis
 de civitate Teramuana bo. mem.
 hoc oratorium marmoreum in honorem
 sancti Anastasii epi a fundamentis coeptum
 Deo juvante perfecit an. Dñi
 dcccc. xxxv. pro ind. in die
 xxiii. M. februarii.

(Cardinal MAÏ, p. 166; DONI, cl. xx, n° 108.)

TERRACINE, l'ancien *Anxure*, dans les
 Etats pontificaux.

I.

x.

Imp. Caesar
 divi Nervae
 filius Nerva
 Traianus aug.
 germanicus
 dacicus pont. max.
 trib. pot. xiiii.
 imp. vi. cos. V. PP.
 xviii silice
 sua pecunia
 stravit

LIII

DDD. NNN. FFF. LLL.

Theodosio Arcadio
 et Honorio PPP. FFF.
 semper auggg.
 bono reip.

natis.

(Cardinal MAÏ, p. 270; GRUTER, p. 1019,
 8; MURATORI, p. 265, 3.)

II.

Devant la cathédrale.

LIII

DDD. NNN. FFF. CCC.

Theodosio Arcadio
 et Honorio PPP. FFF
 semper auggg.
 bono reip.

natis.

(Cardinal MAÏ, 272, 2; MURATORI, 465, 2.)

III.

A la place publique.

D. N. gr̄simus adq. inelyt. rex Theodoricus vict. ac triumph. semper aug. bono R. P. natus custos libertatis et propagator rom. nom. domitor gr̄ium Decennovii viae Appiae idest a trib. usq. Tarric. iter et loca quae confluentib. ab utraq. parte palud. per omn. retro princip. inundaverant usui pub̄co et securitate viantium admiranda propitio Deo felicitate restituit, operi iniuncto naviter insudante adq. elementissimi princip. feliciter deserviente praeconiis ex prosapia Deciorum Caec. Mau. Basilio Decio V. C. et inl. ex P. V. ex PP. ex cons. ord. pat. qui ad perpetuandam tanti domini gloriam per plurimos qui ante non erant albeos deducta in mare aqua, ignotae atavis et nimis antiquae reddidit siccitati. PE (1)

TEWKESBURY, en Angleterre.

Épitaphe de Robert Fitz-Haimon, neveu de Guillaume le Conquérant et descendant de Rollon, fondateur de l'abbaye de Teukesbury en 1102, et mort en 1107.

Hic jacet Robertus filius Haimonis hujus loci fundator.

Autre version.

In ista capella jacet dominus Robertus filius Haimonis.

(Sepulchral Monuments of the Great-Britain.)

THERMIA, île de Morée, royaume de Grèce.

Au-dessus de la porte de l'église du village se trouve l'inscription suivante :

Hic jacet corpus magnifici domini Nichole de Acciainolis, regni Jerusalem et Sicilie magni senescalli, cujus laudes infrascriptis versibus adnotantur. Obiit autem Neapoli et demum translatum fuit corpus suum ad hanc ecclesiam quam vivus edificavit pro salute anime sue et suorum parentum

Au-dessous.

Gloria militie, mansuraque fama suorum, Offensis alta infundens obliviam lesus est.

(BUCHON, *Atlas des nouvelles recherches sur la Morée*, description de la planche XL.)

THÉVESTE, en Algérie, province de Constantine.

(1) GRUT., p. 152, 8, e schedis Metelli; PRATILL., p. 26. Vide PROCOP., B. G., 1, 2.; RUBEUM, *Historia Rav.*, p. 152. — Mr. Certe Gruteri editio a Mariniana scheda satis differt. — A. M.

Notice sur l'arc de triomphe de Théveste (Tebessa), et sur les autres ruines romaines de cette ville située dans la province de Constantine, par M. Letronne (1).

Je dois d'abord présenter aux lecteurs quelques observations sur l'ensemble des ruines de l'ancienne *Théveste*, ville qui, située à près de quatre-vingts lieues de la mer, offre à l'admiration des voyageurs les restes de monuments magnifiques qui donnent la plus haute idée de la puissance et de la grandeur romaines.

I.

Thévesta ou *Théveste*, dont le nom subsiste encore presque intact dans celui de *Thebsa* ou de *Tebessa*, est une ville de Numidie, dans la région qui correspond à la partie sud-est de la province de Constantine. Elle était jointe d'un côté à Cirtha (Constantine), par une route de cent trente-sept milles, répartis en six stations; de l'autre, à Carthage, par une route de cent quatre-vingt-dix-sept milles, en neuf stations (2). J'ai fait précédemment l'histoire de cette seconde voie, au moyen des bornes milliaires conservées, et j'ai montré qu'elle avait été exécutée sous le règne d'Adrien, et successivement réparée sous Marc-Aurèle, Maximin et Probus. Remarquant ensuite que ni Strabon ni Pline n'ont fait mention de cette ville, et qu'on voit paraître son nom pour la première fois dans la *Géographie* de Ptolémée; puis, avec le titre de *Colonia*, dans l'*Itinéraire* d'Antonin, j'ai cru pouvoir en conclure que si l'établissement romain existait déjà lorsque Pline rédigeait son livre, il devait être peu considérable; et qu'il ne prit d'accroissement qu'après Vespasien et Titus (3). Ce sont là sans doute de simples

(1) Ce mémoire a été publié dans la *Revue archéologique* de M. Leleux, du 15 août 1847. Nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire la planche qui était jointe à la description.

(2) *Itiner. Anton.*, p. 26 et 27.

(3) *Revue archéologique*, t. I, p. 182 et suiv.

reconnaissance complète de Théveste ; cependant il était bon de les signaler d'avance à l'attention des explorateurs.

Au commencement du *xvi^e* siècle, l'Arabe Léon l'Africain, qui a connu et visité cette ville, vante ses *remparts*, « bâtis par les Romains, en pierres de taille, énormes comme celles du Colisée ; il admire aussi la quantité de colonnes, de pilastres et d'inscriptions latines qui décorent l'ancien Forum et d'autres édifices publics (1). » Bruce, le premier des voyageurs européens qui ait pénétré jusque-là, confirme cet éloge. Il parle d'un *temple immense* et d'un *arc de triomphe d'un goût admirable* (2). Assurément de tels éloges étaient bien propres à inspirer un vif désir de visiter Théveste ; mais, dans l'état de guerre où s'est toujours trouvé le pays depuis 1830, la situation de cette ville, si reculée vers le midi, rendait la visite trop périlleuse, pour que des voyageurs isolés tentassent de l'entreprendre. Il fallait qu'une reconnaissance militaire, soutenue par des forces suffisantes, permit de l'exécuter. C'est ce qui a eu lieu deux fois depuis la conquête : la première fois, en juin 1842, sous le commandement du général Négrier ; la seconde, quatre ans après, en juillet 1846, sous les ordres du général Randon. Le dessin qui a été publié avec cette notice, est un des fruits de cette seconde reconnaissance, et l'œuvre d'un simple sergent du génie, M. Lardy, qui a montré là un zèle, une intelligence, une sûreté de main et de coup d'œil dont s'honorerait l'officier d'état-major le plus distingué. Ce travail doit lui mériter l'attention et l'intérêt de ses chefs.

Le général Négrier ne resta que trois jours à Théveste, du 1^{er} au 3 juin. Ce séjour, quelque court qu'en ait été la durée, n'a pas été perdu pour la science, grâce à l'intelligence et au zèle de nos officiers (3). Quelques dessins, pris à la hâte, de plusieurs monuments, en donnent au moins une idée approximative, et font vivement désirer que ces remarquables antiquités soient étudiées, comme elles méritent de l'être, par des architectes et des dessinateurs habiles.

Ces dessins, qui sont à présent en la possession de M. le commandant de la Mare, si zélé pour la recherche des antiquités de l'Algérie, accompagnaient un excellent rapport rédigé par M. le général Négrier (4), contenant une description sommaire de Théveste.

La ville ancienne était bien plus grande que la ville moderne de Tebessa. Celle-ci est renfermée dans une enceinte fortifiée construite par les Romains, longtemps après

veuilles tous.

Cette belle reconnaissance de 1842 était restée sans résultat effectif pour la science ; car aucun des dessins n'avait encore été publié, et l'existence même m'en était tout à fait inconnue, quand une circonstance fortuite m'a mis en rapport avec M. le commandant de la Mare.

Il y a deux mois environ, mon ami M. Charles Texier me remit le dessin de M. Lardy, avec prière de le publier, afin de donner aux amis de l'antiquité un avant-goût de la richesse des monuments qui avaient excité l'admiration de Léon l'Africain, de Bruce et de nos officiers. C'est pour répondre aux intentions de ce savant et zélé voyageur que j'ai rédigé cette notice. Lorsqu'elle a été terminée, ayant su que M. le commandant de la Mare possédait d'autres dessins, j'ai désiré les voir ; il a bien voulu m'en laisser prendre connaissance, et je dois à sa bienveillante communication les deux petits plans que j'ai fait graver.

Sur ce dessin, M. Lardy a réuni, avec beaucoup d'intelligence, tout ce qui pouvait servir à donner une idée de la situation et de la grandeur des monuments, principalement du grand arc de triomphe, si fort admiré de Bruce. Outre cet *arc de triomphe*, le dessin comprend :

1^o La vue, prise de côté, de l'enceinte quadrilatère avec les tours qui la flanquent sur ses quatre faces (n^o 5) ;

2^o La vue du grand bâtiment (n^o 2), dont les ruines considérables se voient à 1,200 mètres au nord de cette enceinte fortifiée. Cet immense édifice, à en juger par le plan et sauf examen ultérieur, me paraît être une *basilique*. Le chapiteau du pilastre (n^o 1) a été trouvé dans ces ruines.

Tous ces restes d'antiquités sont placés en dehors de l'enceinte. Il n'est qu'un seul édifice qui soit dans l'intérieur. C'est un joli temple *prostyle*, analogue à tant d'autres, tels que la Maison Carrée de Nîmes, les temples d'Hercule à Cora, d'Auguste à Pola, d'Antonin et Faustine à Rome, etc. Il est de l'espèce dite *prostyle pseudopériptère*, excepté qu'au lieu de colonnes engagées, comme aux temples de la Sibylle à Tivoli, à celui de la *Fortune virile* à Rome, et à la Maison Carrée de Nîmes, ce sont des pilastres qui soutiennent le mur extérieur de la cella, comme au temple d'Hercule à Cora et au temple d'Ostie.

Un trait distinctif, qui ne se montre nulle part ailleurs, c'est que la cella est divisée, dans sa longueur, par deux rangs de quatre pilastres carrés, qui se continuent sous le pronaos, disposition qui divise la cella en trois nefs ; et, en outre, que la cella est entièrement ouverte, au lieu de n'avoir qu'une porte moyenne.

L'ordre est corinthien ; et les ornements un peu chargés sont d'un goût qui rappelle à la fois la Maison Carrée et le temple d'An-

(1) LEO AFRIC, p. 404 (trad. aliém. de Lorsbach).

(2) Voyage, etc., p. 29, introd.

(3) Moniteur du 28 juin 1842.

(4) Moniteur du 29 juin 1842.

tonin et Faustine, que je crois tous deux du même siècle. Car, quelque ingénieuse que soit la restitution proposée par Séguier de l'inscription de la Maison Carrée, pour la ramener à Caius et à Lucius César, fils d'Agrippa, *princes de la jeunesse*, je n'ai jamais pu me persuader que ce charmant édifice fût antérieur à Adrien ou aux Antonins, et cela pour des raisons que je ne puis donner ici.

Quoi qu'il en soit, le petit temple de Théveste est presque contigu au mur d'enceinte, tout près de l'arc de triomphe. Si donc le mur est antérieur au temple, celui-ci n'a jamais pu être entouré d'un portique (στοά) séparé du naos par un espace découvert, dit *ὑπαίθρου*, comme c'était le cas de la Maison Carrée à Nîmes et de la plupart des temples auxquels leur situation isolée dans une place assez vaste permettait de donner cet admirable complément. Mais cette position est déjà un indice certain que l'enceinte fortifiée est d'une date postérieure à l'érection du temple. Car, si elle avait été construite en même temps, on l'aurait mise au milieu. On conçoit, au contraire, qu'à l'époque quelconque où les ingénieurs ont disposé le plan de cette enceinte, ils ont dû se soumettre à de certaines conditions, qui les ont obligé à envelopper le temple, sans s'occuper de la position irrégulière qu'ils lui faisaient. En fouillant autour, on trouvera peut-être, comme à la Maison Carrée, les bases de quelques-unes des colonnes du portique.

Je me borne à ces observations préliminaires; et j'arrive à l'arc de triomphe et aux deux belles inscriptions qui s'y trouvent, objet spécial de cette notice.

II.

Cet arc de triomphe a servi de porte principale à la ville réduite; il est situé en avant de l'enceinte, de manière que sa face postérieure vient s'y appuyer, et même s'y confondre.

Le dessin de M. Lardy présente deux des quatre faces, l'une du côté de la campagne, l'autre du côté de la ville. Le plan est exactement carré. Il y a quatre façades et quatre portes égales, précédées chacune de quatre colonnes du même ordre, seize en tout. C'est un plan dont on ne connaît aucun autre exemple.

Les arcs de triomphe, dont la plupart servaient en même temps de portes de villes, si on les dénomme par le nombre de leurs portes, peuvent se réduire à quatre espèces.

Les uns, que j'appellerai *monopyles*, n'ont qu'une seule porte; ce sont les plus nombreux, tels que les arcs de Titus, de Galien à Rome; d'Auguste à Aoste, à Suse et à Rimini; de Sergius à Pola; de Trajan à Ancône et à Bénévènt; d'Adrien à Athènes; ceux d'Orange, de Saint-Remy, de Constantine, de Cuiculum (Djimila), deux des portes de Lambæsa, etc.

La deuxième espèce comprend ceux qui

sont formés de deux portes égales, l'une pour l'entrée, l'autre pour la sortie: tels que les portes de Langres, d'Autun, de Nîmes, de Vérone et la *Porta Maggiore* sur la *via Prænestina*, je l'appelle *dipyle*. C'est sans doute de cette espèce qu'était la porte Thriasienne à Athènes qui, à cause de cette circonstance, changea son nom en celui de *Δίπυλον* (1).

A la troisième espèce, *tripyle*, appartiennent les arcs qui se composent de trois portes: une grande pour les voitures, deux petites pour les piétons. Tels sont les arcs de Septime Sévère et de Constantin à Rome, l'arc d'Auguste à Fano, la porte d'Herculanum à Pompéi (2), deux des portes de Lambæsa. Je pense que c'est un arc de ce genre qui a été désigné par le mot *Tripylon*, dans un passage où Théophraste parle d'une porte d'Antioche (3) qu'il désigne par *ἡ πύλη τῆς πόλεως ἐπὶ τὸ καλούμενον Τρίπυλον*, ce qui veut dire que cette porte d'Antioche était formée par un arc triple, et l'on peut même conclure de l'expression *τὸ λεγόμενον Τρίπυλον*, que cette porte était à Antioche la seule de ce genre.

La dernière espèce enfin, la plus rare de toutes, comprend les arcs à quatre portes égales. On n'en connaissait qu'un seul exemple, l'arc de Janus *Quadrifrons* à Rome; car celui d'Antinoé (4), celui d'Antioche et l'arc des Gavi à Vérone en diffèrent essentiellement, en ce qu'ils n'ont pas quatre faces égales. L'arc de Janus *Quadrifrons* était donc le seul arc debout qui présentât ce caractère, avant la découverte de celui de Théveste. Mais ceux qui se rappelleront la construction de celui de Rome conviendront que celui de Théveste est infiniment plus riche et plus élégant.

Au reste, il paraît que l'usage de ces arcs *quadrifrons* n'a été introduit qu'assez tard; et, en effet, des constructions si massives ne pouvaient être goûtées dans les bons temps de l'art; aussi, les trois autres genres furent d'abord exclusivement employés. L'arc de Janus *Quadrifrons* à Rome, est jugé appartenir au temps des derniers empereurs (5); et, ce qui favorise l'idée de cette époque récente, c'est l'époque tardive où se montre le mot *τετράπυλον* qui, selon la remarque de K. O. Müller, doit avoir été le mot propre pour désigner un monument de ce genre (6).

Or, on ne trouve pas cette expression dans les auteurs avant le IV^e siècle, pour désigner de ces arcs *quadrifrons* qui existaient à An-

(1) POLYB., XVI, 25, 7. — PLUTARCH. in *Pericle*, c. 30.

(2) La porte de Mars à Reims. (N. de l'éditeur.)

(3) *Chronogr.*, p. 56 ou 84, éd. Bonn.

(4) *Descr. de l'Égypt. antiq.*, t. IV, pl. 58; LENORMANT, *Mus. des antiq. Egypt.*, XXVI, n° 4. — L'arc d'Antinoé, ayant trois portes à chaque face principale, mérite, en réalité, le nom d'*octapyle*. Il est seul de son espèce.

(5) CANINA, *Archit. Roman.*, III, p. 205.

(6) *Antiq. Antioch.*, 52, 99, p. 118.

la *Senoua Constantiniana*, avec ses *portiques* et son *tétrapylon* (3), dont on peut encore tracer le plan, et dont il reste encore une porte. Ce *tétrapylon* occupait le centre de la *Schola*; car la forme de ces *tétrapyles* s'oppose à ce qu'ils aient été construits pour servir de portes d'entrée; ils étaient destinés à former le milieu des places publiques, des marchés et des gymnases, chaque face égale correspondant à chaque entrée; tels furent le *tétrapyle*, centre de l'*Antiforum* de Daphné, près d'Antioche, et l'arc de Janus Quadrifrons qui formait le centre du *Forum Boarium*, selon M. Canina (4).

Tous les passages où se trouve le mot *τετράπυλον*, appartiennent à des époques récentes. Je citerai encore celui d'une inscription récemment trouvée à Athribis, dans le Delta, et que m'a communiquée mon ami, M. S. Birch; elle consacre l'érection d'un *τετράπυλον* en l'honneur de l'empereur Valens, la dixième année du règne simultané de ce prince avec Valentinien et Gratien (en 374). On y annonce que ce *tétrapylon* portera le nom de Valens (*τετράπυλον ἐπώνυμον τοῦ θειοτάτου βασιλέως Οὐάλεντος*).

Il semble donc que les arcs *quadrifrons* ne furent guère usités avant le règne de Septime-Sévère et de son fils.

L'époque de celui de *Théveste* fournit de ce fait un nouvel indice.

La figure 3 représente la face de l'arc, en A. Sur l'attique, on lit l'inscription suivante, qui en occupe toute la surface. Tracée en caractères très-nets, elle n'offre ni incertitude, ni difficulté.

Divo. pio. severo. patri
imp. Caes. M. Avreli. Severi. Antonini
pii. felicis. aug. Arab. Adiab. Parth. Max. Brit.
Max. Germ. Max. Pont. Max. Trib. pot. xvii. imp. ii.
cos. iiii. procos. p. p (5).

Cette inscription est importante, parce qu'elle donne le but et la date précise du monument. La date est de l'an 214 de notre ère, la dix-septième année d'Antonin Caracalla; le but, c'est d'honorer la mémoire de Septime Sévère, le père de l'empereur régnant. Septime Sévère est mort en 211. Ainsi il n'a pas fallu moins de deux à trois ans pour achever ce beau monument qui

(1) Je ne m'arrête guère au compilateur Malala qui attribue à Auguste le *tetrapylum* de Laodicée (p. 225, éd. de Bonn). M. Ch. Texier qui a vu ce *tetrapyle*, le croit du temps des Antonins.

(2) Un passage d'une *Descriptio Orbis*, écrite sous Constance, fils de Constantin, fait mention d'un *tetrapylum* à Césarée : *In Caesarea... tetrapylum nominatur ubique, quod unum et novum spectaculum praebet.* (Mxi, *Class. auctores*, e Vat. codd., t. II, p. 594).

(3) *Exploration scientifique de l'Algérie*, t. I^{er}, pl. 14... *S[cholam] Constan[tian]am cu[m] porticibus et tetrapyl[o] consti[tuendam], [atque] a solo perficie[ntiam] c[on]struxit.*

(4) *Archit. Rom.*, III, p. 198.

(5) Divo Pio Severo, patri Imp[er]atoris Caes[aris] M[axim]i Aureli Severi Antonia, Pii, Felicis, Aug-

l'arc, du côté de la ville. Sur l'attique, se trouve aussi une inscription dont M. Lardy n'a pas donné copie; elle n'est pas non plus dans les papiers de M. de la Mare, d'où je conclus qu'elle est trop peu distincte, pour qu'on ait pu la copier et l'étudier à loisir. Quand on pourra s'en approcher, on parviendra sans doute à y discerner quelques traits qui permettront ou de la restituer, ou, au moins, d'en deviner le sens. Je présume qu'elle indiquait les noms des personnages civils ou militaires par l'ordre desquels l'arc avait été construit; ce que ne dit pas l'autre inscription.

Du reste, cette face ressemble tout à fait à la première, comme cela doit être. La seule différence qui les distingue consiste dans le petit édicule de deux colonnes qui surmonte l'attique; j'avais d'abord cru qu'elles étaient le reste d'une construction qui formait second étage, et pouvait servir en même temps, de chemin de ronde, comme on en voit à la porte de Saint-André-d'Autun et à celle de Fano. Mais j'ai changé d'avis, en remarquant que cet édicule correspond justement au milieu de la porte; ce qui annonce un monument isolé, qui ne se continuait ni d'un côté, ni de l'autre. Plus tard, j'ai été confirmé dans cette idée, lorsque parmi les dessins que possède M. le commandant de la Mare, j'ai vu un dessin de cet édicule, pris un peu plus de profil, où l'on a marqué d'une manière beaucoup plus claire les deux colonnes qui forment un second rang, lié au premier par un entablement.

C'était donc une construction isolée, soutenue par quatre colonnes, et destinée à recevoir une statue. Une construction du même genre couronne l'arc d'Adrien à Athènes; mais devant recevoir trois statues, elle en occupe presque toute la longueur.

Celle de notre arc doit être ce qu'on appelait un *τετρακίονιον*, édicule à quatre colonnes, au milieu duquel on plaçait une statue. Le *τετρακίονιον* ou *τετράστυλον* se mettait, soit dans l'hypèthre ou partie découverte des hiérons, soit sur les places publiques, comme on en voit un exemple à Palmyre, et comme il y en avait un autre à Antioche (1). C'est la première fois qu'on trouve le *τετρακίονιον* sur un arc de triomphe; mais l'attribution de cet édicule me paraît évidente. Je soupçonne que la statue qu'il renfermait était celle de Caracalla ou de Septime Sévère; et je pense que, pour la symétrie de ces quatre faces égales et pareilles, il devait y avoir au-dessus de chacune un ornement qui correspondait à l'autre, soit un *τετρακίονιον* avec

[usti], Arab[icis] Adiab[enicis], Parth[icis] Max[im]i, Brit[annicis] Max[im]i, Germ[anicis] Max[im]i, Pont[ificis] Max[im]i, Trib[uniciis] pot[estatis] XVII, Imp[er]atoris, II Cons[ulibus] III, Procons[ulibus], P[atriis].

M. Labat (*Mém. des antiq. de France*, t. VII, 1844, p. 27), par une erreur évidente, place cette inscription du vivant de Septime Sévère, en 211.

(1) O. MULLER, *Antiq. Antioch.*, p. 58, 59.

la statue de l'un des deux empereurs, soit leur statue à cheval ou dans un quadrigé, soit des trophées. C'était l'ordinaire complé- ment de ces monuments triomphaux; ainsi: *Arcadio, Honorio et Theodosio Augg. ad perenne indicium triumphi, quod... extruxit arcum simulacris eorum trophæisque decoratam S. P. Q. R. totius operis splendore* (1).

La seconde inscription, du plus haut intérêt, a été publiée d'abord dans le rapport du général Négrier, inséré au *Moniteur*; la copie en est fort claire, en plusieurs parties essentielles; incertaine sur d'autres points, et offrant, pour le reste, des lacunes assez considérables, qui furent remplies, mais avec peu de bonheur, par M. Labat (2). Une autre copie, à peu près dans le même état, a été prise par M. Lardy, et accompagne son dessin; celle du *Moniteur* est plus exactement reproduite dans une transcription que m'a communiquée M. le commandant de la

Mare. C'est celle que je donne ici de préférence, en indiquant les variantes des deux autres.

Nvtvdiv (3) feliciss temporib. piissimor^s domi
nor^s nostror^s Jvstiniani et Theodoræ
avgg postabsc^sos ex Africa Vandalos
extinctamque (4) per Solomonem gloriosiss^s
et ex (5) cis rom^{li} tvm ex consvl^s praefect^s
Lib^{ae} vniversam Maurvsiam gentem
prov demaementissimi viri The
ves vndament^s aedificata est

Voici maintenant le texte que j'ai entièrement rétabli, sans qu'il y manque une lettre, et sans qu'il y en ait, je pense, une seule de douteuse; elle ne forme qu'une phrase, ou plutôt une période parfaitement construite, très-remarquable pour cette époque.

Nutu div[ino] (6), feliciss[imis] temporib[us] piissimor[um] (7) domi
nor[um] nostror[um] Justiniani et Theodoræ
Aug[ustorum], post abscisos ex Africa Vandalos,
extinctamque (8), per Solomonem gloriosiss[imum]
et excell[entissimum ex-ma]gistro militum (9), ex-consule, praefect[um]
Libyæ [provinciae], universam Maurusiam gentem,
prov[identia] (10) ejusdem (11) eminentissimi viri, The
ves[te Colonia a] fundamentis aedificata est.

Voilà certainement une des plus belles inscriptions, de ce temps, déjà barbare, et l'une des plus importantes qui existent sous le rapport historique; car elle confirme à tous égards le témoignage de Procope.

L'expulsion des Vandales par Bélisaire eut lieu l'an 534, la septième année du règne de Justinien. Après le départ du héros, Solomon, qui est ici nommé, fut envoyé pour se mettre à la tête de l'armée, et faire la guerre aux Maurusiens (12). C'est à cette nomination que se rapporte l'expression *ex-magistro militum*, en grec ἀποστράτηγος ou ἀπὸ στρατηγῶν. En effet, après avoir remporté deux éclatantes victoires sur les Maures (13), il avait quitté l'Afrique, résignant son titre et ses fonctions (14). C'est à cette époque peut-être qu'il fut honoré du titre de consul.

Bientôt après, les Maures relevant la tête, il revint en Afrique de nouveau avec le titre de général et de préfet de la province, reprit l'offensive contre les Maures, et soumit *tout entière* la Maurusie Sitifensis (15).

C'est à cette guerre et à ces succès que se rapporte la phrase: *post... extinctam... universam Maurusiam gentem*. S'il fallait prendre à la lettre le mot *extinctam* dans le sens de *détruite, anéantie*, il y aurait là une exagération de *bulletin* bien ridicule; car Solomon avait si peu *détruit* les Maurusiens, qu'ils se soulevèrent de nouveau, peu de temps après, livrèrent bataille à Solomon lui-même, qui périt dans le combat, au voisinage de Théveste en 543. Il faut donc entendre par *extinctam, abattue, réduite à rien*. Procope dit ailleurs de Jean, qui continua la guerre après la mort de Solomon, qu'il soumit à tel point les Maures de *Numidie et de Byzacène*, que leurs rois le suivaient comme des esclaves, ἀνδραπόδων λόγῳ (16)

Universa Maurusia gens s'entend justement des Maures de la Numidie et de la Byzacène, c'est-à-dire de tout le pays dont ils s'étaient rendus maîtres. Leur vraie limite du côté de l'orient était Césarée, comme le dit Procope (17); mais il ajoute qu'ils s'étaient de proche en proche répandus sur la plus grande partie de l'Afrique; et, dans le livre de *Ædificiis*, il étend les Maurusiens à l'oc

(1) ORÉLLI, n° 1155.

(2) *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. VII (1844), p. 54.

(3) NVTV. DIV. omis par M. Lardy.

(4) EXINCTVMQVE. *Moniteur*.

(5) EXFEL. Lard. EXCEL. *Moniteur*.

(6) *Nutu divino, annuente Deo*, correspond à τοῦ παντελελήμονος θεοῦ θελήσαντος des inscriptions grecques chrétiennes. *Nutu Dei*. Labat.

(7) Le petit S est un signe d'abréviation.

(8) *Extinctumque*. Labat.

(9) *Exercitus Romani tumultum*. Labat.

(10) *Provinciam... de manu emin*. Labat.

(11) L'æ pour e dans *eminentissimi* est une orthographe très-commune dans les bas temps.

(12) *Procop., Bell. Vand.*, I, II, p. 559, Bonn.

(13) *Id.*, II, II, p. 457, 462.

(14) *Id.*, II, XV, p. 475, 476.

(15) *Id.* II, XX, p. 501.

(16) *Bell. Goth.*, IV, XVII, p. 549, 550.

(17) *Bell. Vand.* II, XX, p. 501.

Le *Præfectus Libyæ* est sans doute le gouverneur de toute la province d'Afrique qui, à cette époque, comprenait tout le pays depuis Tanger jusqu'à la petite Syrte. Mais *Libyæ*, au lieu d'*Africa* est un hellénisme qui me surprend un peu dans une inscription latine. C'est un indice de l'influence byzantine. Solomon avait donc alors réuni sous son commandement toute l'Afrique romaine.

PROV.... DEMEMIN. La lacune de sept lettres est remplie d'une manière indubitable par PROV[ID. S EIVS]DEM. Je dois le remarquer parce que cette formule est rare pour rendre l'idée de *curante, curam agente*; mais il y a ici une intention marquée : Solomon n'a pas exécuté les ordres d'un autre; c'est à ses prévisions et à sa propre volonté que Théveste doit d'avoir été rebâtie *a fundamentis*, après avoir été détruite par les Barbares. Il y a sans doute, entre ces formules latines, la même différence qu'entre ἐπιμεληθέντος οὐ ἐπιμεληθέντος, προνοηθέντος οὐ προνοηθέντος. C'est encore là une circonstance qui s'accorde avec le texte de Procope. Lorsque les Vandales furent expulsés et les Maures soumis, cet historien nous dit que Solomon, pour les empêcher de remuer, construisit des forts dans les environs du mont Aurasius qu'il fit occuper par les troupes romaines (2), et entoura chaque ville d'une muraille, πόλιν τε ἐκάστην περιέβαλλε τείχει (3).

Je pense que c'est à cette époque que fut élevée l'enceinte; car elle est postérieure non-seulement au petit temple *prostyle*, mais à l'arc élevé sous Caracalla; autrement, cet arc, au lieu d'être placé irrégulièrement près de l'enceinte, aurait été mis au milieu d'un des côtés; et les colonnes d'une des faces ne seraient pas engagées et perdues dans l'enceinte. C'est donc après le règne de Caracalla qu'elle fut bâtie; n'est-il pas, dans ce cas, naturel de l'attribuer à Solomon lui-même? Les Barbares avaient détruit Théveste, dont l'étendue était fort considérable. Pour pouvoir la bâtir *a fundamentis*, et prévenir une nouvelle catastrophe, Solomon diminua l'étendue de la ville, et la renferma dans une enceinte plus resserrée, plus facile à défendre: πόλιν περιέβαλλε τείχει, selon l'expression de Procope, ce qui eut lieu vers 339, environ quatre ans avant la mort de Solomon, qui est de l'an 343.

On voit que notre inscription et Procope se servent mutuellement de commentaire, et l'on jugera sans doute que je n'avais pas exagéré l'importance historique de ce document.

Je termine cette notice, qui n'a d'autre but et d'autre prétention que de faire présenter, par un seul exemple, la richesse du sol de l'Algérie en antiquités romaines; car

loin de nous en donner cette idée. Ici, nous trouvons, en un lieu si écarté du côté du désert, des monuments qui ne dépareraient pas le sol classique de Rome.

Une autre ville, *Lambæsa*, située à l'ouest de Théveste, à quatre-vingt-sept milles romains au sud-ouest de Constantine, selon l'*Itinéraire* d'Antonin (1), à cent six kilomètres, selon l'évaluation de M. de la Mare, contient un plus grand nombre encore de monuments antiques : quatre portes triomphales, temples, palais, aqueducs et une telle multitude d'inscriptions, qu'il ne faudrait pas moins d'un an, m'a dit M. de la Mare, pour parvenir à les copier toutes.

Les lecteurs de la *Revue* auront bientôt une idée plus précise de ces richesses archéologiques; car, à ma prière, M. de la Mare a rédigé une notice sur *Lambæsa*, qui sera insérée dans la prochaine livraison, avec la vue du temple principal (2).

Ces deux notices, celles de *Lambæsa* et de *Théveste*, montreront enfin comment les Romains entendaient la colonisation du pays. On a prétendu souvent qu'ils s'étaient bornés à l'occupation d'une lisière de la côte; nous savons maintenant, au contraire, qu'ils avaient formé, à soixante, quatre-vingts ou cent lieues de la mer, des établissements considérables et permanents, centres d'une population romaine nombreuse, ornés de tous les édifices religieux, civils et militaires qui embellissaient ordinairement leurs villes centrales dans les contrées plus florissantes, et dotés de cet admirable système municipal qu'ils appliquaient à toutes les localités de l'empire. L'Afrique romaine était véritablement un pays romain ou plutôt, si j'ose le dire, romanisé, qui se défendait facilement contre des incursions passagères. Des forces militaires respectables étaient, en outre, réunies sur certains points pour rayonner sur les diverses parties de la contrée. Ainsi, à *Lambæsa*, ils placèrent la *Legio Augusta tertia* (3), la seule qui ait jamais été cantonnée en Afrique, dont les cohortes se transportaient sur tous les points menacés, soit pour repousser les invasions des nomades insoumis, soit pour prévenir ou étouffer des révoltes.

On peut espérer que ce ne sont pas les deux seuls points où subsistent des vestiges de cette importance, et qu'à mesure que nos forces militaires se porteront sur des points inexplorés, des conquêtes de ce genre les attendent. L'Algérie promet de devenir une abondante mine de découvertes archéologiques. Mais il faut quelques sacrifices d'argent pour en tirer tout le parti possible. M. le ministre de la guerre, dans sa juste sollicitude, avait demandé, pour l'entretien et la recherche de ces monuments, la modique somme de 15,000 fr. dont il devait lui

(1) *Æd. f.*, VI, m, p. 555.

(2) Procop., *Bell. Vand.*, II, xx, p. 590.

(3) *Ib.* II, xix, p. 495; xx, p. 501.

(1) *Itin. Veter.*, p. 54.

(2) Voy. dans notre *Dictionnaire* le nom LAMBÆSE.

(3) PTOLEM., *Geogr.*, p. 99, Merc.

être si facile de faire un excellent emploi. La commission du budget en avait proposé le retranchement; mais heureusement la Chambre en a voté le maintien, grâce à l'insistance du ministre et de l'honorable M. Jules de Lasteyrie, qui a soutenu, par d'excellentes raisons, la cause de la science et des arts. Il m'a suffi de mettre sous les yeux d'un homme de goût le dessin de M. Lardy, pour l'intéresser vivement à cette cause; et ce ne sera pas un des moindres services qu'aura rendus le modeste sergent du génie.

Si cette notice et celle de M. de la Mare, sur Lambæsa, viennent à la connaissance de nos officiers de l'armée d'Afrique, nul doute qu'elles ne stimulent leur zèle et leurs efforts. Quand ils verront l'extrême intérêt qui s'attache à leurs travaux, ils se sentiront encouragés à les continuer et à les étendre. Ils ont en eux-mêmes tous les moyens d'en produire d'excellents. Car, à l'exemple de leurs courageux devanciers, qui ont illustré le nom français en Egypte, il y a bientôt un demi-siècle, ils savent manier le compas et le crayon aussi bien que l'épée.

P. S. Depuis que cette dissertation est imprimée, j'ai été assez heureux pour avoir une conférence avec M. le général Randon, qui a commandé la belle reconnaissance de 1846 à Théveste. Cet excellent officier, qui a très-présents à la pensée tous les détails relatifs à cette ville, partage de tout point mon avis sur l'époque relative des monuments et de l'enceinte fortifiée. A la considération des alignements, la seule qui pouvait me guider, il en joint une autre que je ne pouvais connaître et qui est péremptoire; c'est la bâtisse même de cette enceinte, hâtive, négligée, composée de pierres entassées à sec, et prises de tous côtés, parmi lesquelles de nombreux cippes funéraires avec leurs inscriptions. Tout, selon lui, justifie l'opinion que l'enceinte a été élevée par Solomon, ainsi que celles d'autres villes de l'Algérie; enceintes dont celle de Théveste éclaircit maintenant l'histoire et établit l'époque.

THIBURSICUMBERIS, ancienne ville de l'Afrique proconsulaire, aujourd'hui régence de Tunis.

Sur la porte de la forteresse.

Salvis dominis nostris christianissimis
et invictissimis imperatoribus Iustino et
Sofia augustis hanc municionem Thomas
excellētissimus praefectus feliciter aedificavit.
sexto c. . . ceto Anicio Fausto Paulino
proc. provinciae. . . res publica. . .
Licinia. . . augustae (1).

(Cardinal, MAÏ, p. 343.)

(1) *Mus. Ver.*, p. 460, 7. Verum Anglus SHAW in suo *Itin. f.*, p. 221, dat. 4, tantummodo priores versiculos, eademque in pagina addit inser. his verbis: *Sexto. C. Ceto Anicio Fausto Paulino proc. provinciae... res publica... Licinae... augustae.*

THOUARS, en Poitou, département des Deux-Sèvres, en France.

1507.

Hic jacet corpus illustrissimi principis Joannis de Tremolia, cardinalis s^{tae} sedis apostolicae archiepiscopi Auscensis, qui obiit Mediolani anno 1507. Orate Deum pro eo.

Auseorum praesul sacro qui cardine fulget,
Pictavum antistes haec requiescit humo,
Ipse pedo dignus quo nusquam saetior alter
Nec fuit ille tamen nobilitate minor.
Mendicos aluit dives castosque sacerdos,
Justitiae cultor, conscia culpa procul
Italiam fato quaerens sanctumque parentem,
Aetatis florem mors inopina rapit.
Joannes Trimolius, superas conscendit in auras.
Ille quo nomen luna dedit media (sic).
Quingentos septem sol tunc compleverat annos
Milleque quo Christus natus in orbe fuit.

Jean V de la Trémouille, archevêque d'Auch, en 1490, cardinal en 1506; Innocent VIII avait dérogé pour lui au droit d'élection du chapitre.

(*Mém. de la Soc. archéolog. du Midi*, t. III, p. 295.)

TICKHILL, Yorkshire, en Angleterre.

William Estfeld, mort en 1386.

Hic jacet Willhelmus Estfeld senescallus de dominio de Holderness ac de honore de Tychhil ejus domina Philippa regina Angliae, ac de dominio de Heyfeld ejus domino Edmundo duce Eboraci (sic) ac Margaretha uxor ejus. Qui quidem Wilhelmus obiit xxiii die mensis decembris anno Domini m. ccclxxxvi ejus anime propitietur Deus. Amen.

(*Sepulchral Monuments of the Great-Britain*, I, 149.)

TIVOLI, près de Rome

I.

Eglise de Saint-Laurent, où l'on conserve les reliques des saintes vierges Romula, Redempta et Erundo (1).

Inscription de l'an 841.

† Adtendite lumen cuncti qui cernitis hanc Fulbi (2) domum quam sarcire curavit egreg. P. magister militum cultor ecclesiarum et largitor pauperum. Eo magis scaevum (3) tempus transierat quod huius vetusta fabrica casu ruitura multis esse videbatur : nunc ea facit vigil P.

(1) CROCIANT., *Eccl. Tiburt.*, p. 246; BLANCHIN. *Præf. ad. Anast.*, t. I, n. 50. In codice barberinio 2975, quo antiquitates tiburtinae continentur, multus sermo est de hac inscriptione, sanctisque feminis in ea memoratis. — Mr. Sed variat, more suo, Blanchinius. — A. M.

(2) BLANCH. *fulli*. — A. M.

(3) BLANCH. *scaevum*. — A. M.

y est aussi représenté, mais couvert d'habits sacerdotaux et tenant un calice. Deux petits pilastres surmontés de pinacles soutiennent ici un couronnement composé de trois arcs trilobés, placés les uns à côté des autres, et surmontés de frontons, dans le tympan desquels se trouvent des rosaces. Les arêtes sont couvertes de pinacles, et le sommet surmonté d'un bouquet. Voici l'inscription :

Ci git le sire Aubers Dupont qui fut chanoine de ceans, qui trespassa l'an m. ccc. le dernier jour du mois d'aoust. Priez Dieu qui li fasse merci.

TOULOUSE, chef-lieu du département de la Haute-Garonne, en France.

I.

Aux Augustins avec les corps de sainte Julie envoyé de Rome des Catacombes de Sainte-Calliste.

D. M.

Julia Evodia filia fecit
castæ matri et bene merenti
quæ vixit annis LXX.

(*Cardinal Mai*, 423, 9; *BOLDETTI*, p. 115.)

—

II.

Cinquième siècle. — Vers de Sidonius gravés sur une coupe d'argent offerte par Evodius à la reine des Wisigoths Ragnahilde, femme du roi Euric, mort en 485.

Pistrigero quæ concha vegit tritone Cytheren,
Hac sibi collata cedere non dubitet.
Poscimus, inclina paulisper culmen herile,
Et munus parvum, magna patrina, cape.
Evodiumque libens non aspernare clientem,
Quem faciens grandem, tu quoque maior eris.
Sic tibi, cui rex est genitor, socer, atque maritus,
Natus rex quoque sit cum patre, postque patrem.
Felicis lymphæ, clausæ quæ luce metalli,
Oræ tamen dominae lucidiora sovent.
Nam cum dignatur regina hic tingere vultus,
Candor in argentum mittitur e facie (1).

—

III.

Sur une châsse d'argent dans laquelle on mit en 946 des reliques de l'évêque Hidulphe.

Devant.

Quorum munere sum tali vestitus honore
Digni reddantur divino semper amore.

Derrière.

Hac si me tunica quisquam nudaverit ultra,
Conquerar hoc iustis in dextra parte futuris (2).

(1) *SIMOND*, t. I, p. 555. *SAVERONUS*, p. 251, legit *Theoderici conjugii*. — Note du cardinal *Mai*, p. 199.

(2) *MABILL.*, *An. Bened.*, t. II, p. 46; *MUR.*, *AA. m. av.*, t. III, p. 702. — *Mai*, p. 199.

Marbre inédit trouvé dans l'ancien cimetière des nobles de Saint-Saturnin, à Toulouse.

Hic requiescit bone memoria Masilia qui vixit annus xxx, xxxx. Requievit in pace, dominicam sub die kalendas feborari annum rxxv. m.

Requiescit pour Requiescit, bone memoria pour bonæ memoriæ... La date semble difficile à expliquer; peut-être pourrait on lire *annum xxv Ludovici*. Louis I^{er} le Débonnaire fut fait roi d'Aquitaine en 781. La vingt-cinquième année de son règne serait 806, où les kalendes, c'est-à-dire le 1^{er} février, tombaient effectivement un dimanche comme il est indiqué dans l'épithaphe. Le nom de Louis I^{er} s'écrivait ordinairement *Hludovicus*. Le cimetière de Saint-Saturnin est, selon les historiens du Languedoc, antérieur à Charlemagne de deux siècles, selon *Catel*.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 199.)

—

V.

1223. — *Musée.*

Anno Domini mcccxxiii, vi kalendas januarii obiit domina Alamanda de Castronovo uxor quondam Guillelmi de Castronovo militi (*sic*), canonica ecclesie sancti Stephani cujus anima requiescat in pace. Amen.

On trouve dans *Catel* que les religieuses de Saint-Pantaléon sont appelées dans les anciens titres *canonicæ sancti Stephani*; ce qui n'a aucun rapport avec la fondation d'un monastère de chanoinesses régulières de Saint-Etienne par le testament de Jean de Comminges I^{er}, archevêque de Toulouse après 1328, car l'exemple actuel est antérieur de plus de 100 ans.

Alamanda portait à son écu la croix de Toulouse, ce qui fait supposer qu'elle appartenait à la famille des comtes de cette ville.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 199.)

—

VI.

1242. — *Eglise de Saint-Etienne, chapelle Saint-Alexis.*

Épithaphe des inquisiteurs tués à Avignonet.

Raymundus scriptor
Eccel. Thol. canic. et
Archidiaconus
et

Bernardus illius cleric.
pro fide Christi occisi
Una cum inquisitorib.
fidei.

121 100 100 122
Encore existante en 1770.

(*Mém. de la Soc. archéol. de Midi*, t. IV,
p. 297.)

—
VII.

1242. — *Autre.*

III. kal. junii obiit R. scriptor.

—
Sacerdos et canonicus istius loci et
Archidiaconus Villalongæ qui fuit
Interfectus una cum inquisitoribus
Hæreticorum apud Avignonet, anno
Domini MCCXLII et cum Bernardo
Ejus clerico qui sepelitur cum ipso.

(*Ibid.*, p. 297.)

—
VIII.

1251. — *Musée.*

Kalendas marcis (*sic*) obiit Arnaldus Rufus
canonicus et operarius (1) ecclesie sancti Satur-
nini. Anima ejus requiescat in pace, amen. Anno
Domini MCLII.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III,
p. 204.)

—
IX.

1270. — *Eglise des Dominicains.*

Præsul Raymundus jacet hic quem flet modè mundus
Cujus erat fundus Mirus-mons hinc oriundus,
Verbis facundus, magnus, sensuque profundus,
Ordo fecit fratrem, fratrum provincia patrem.
Mons pessulannus ipsum de fratre priorat
Sede Tolosanus cathedrali clerus honorat;
Virgo Maria Dei præsentet eum faciei
Ut sic fiat ei : dic : miserere mei.

Raymond de Fulger, né à Miremont ou
Miramont, fut nommé évêque de Toulouse
en 1231, servit d'arbitre entre saint Louis
et le comte de Toulouse en 1233, et tra-
vaille avec succès à rétablir la paix entre les
rois de France et d'Angleterre. Il donna
aux Dominicains 4,000 sous toulousains,
pour les aider dans la construction de leur
église, et y fut enterré au milieu du chœur
(1270).

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III,
p. 231.)

—
X.

1390. — *Au Musée.*

Hic est sepultus reverendissimus in XPO pate.
et dominus Joannes de Cardalhaco, Dei gratia

(1) Dignitas in collegiis canonicorum et monas-
teriis, cui operibus publicis vacare incumbit; vulgo
maître de l'œuvre. (DU CANGE.)

patriarcha Alexandrinus, administrator perpe-
tuus ecclesie et archiepiscopatus Tolosani, qui
obiit die VII mensis octobris anno Domini
MCCXC. ejus anima requiescat in pace. Amen.

Jean de Cardalzac se distingua dans plu-
sieurs ambassades, et aussi par sa fidélité
au roi de France pendant l'occupation de
l'Aquitaine par les Anglais. Il avait succédé
dans l'archevêché de Toulouse à Geoffroy de
Vayroles, et mourut en 1390.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III,
p. 268.)

—
XI.

1401. — *Musée.*

Anno Domini MCCCXI, die prima decembris,
obiit reverendissimus in Christo pater dominus
Petrus de Sancto Martiale archiepiscopus Tolo-
sanus, legum egregius doctor ejus anima in
pace requiescat cum..... Dei in perpetuum.
Amen. Pater noster et Ave Maria, dicant omnes
devote. Amen.

Pierre de Saint-Martial, archevêque de
Toulouse, en 1392, après avoir été succes-
sivement évêque de Rieux et de Carcassonne,
fut enterré à Saint-Etienne où il avait fondé
quatre prébendes.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III,
p. 2701.)

—
XII.

1410. — *Musée.*

Hic jacet sepultus recoiendæ memoriæ reve-
rendissimus in Christo pater et Dominus (*sic*),
dominus Vitalis de Castro Maurono, decretorum
eximius professor, divina gratia archiepiscopus
Tolosanus, qui prius fuerat præpositus istius
ecclesie qui obiit 1. die mensis augusti anno
Domini MCCCX.

Vital de Castelmaur fut nommé par le
chapitre de Saint-Etienne en 1401, pour
succéder à Pierre de Saint-Martial. L'anti-
pape Benoît XIII rejeta sa nomination et
choisit l'évêque de Saint-Pons. Vital alors
se réfugia auprès d'Alexandre V, auquel il
dut sa réintégration après avoir utilement
servi le roi à la cour de Rome.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III,
p. 271.)

—
XIII.

1475. — *Au Musée.*

Sur deux pierres, l'une aux armes de France, supportées
par deux anges.

Deus. judicium. tuum. regi da et justitiam
tuam filio regis. Deus (1) Karolus maximus
Aquitanorum dux et Francorum [regis] filius.

L'an mil cccc. LXXV lotja ciens le noble roy
Louis, la veille de Nostre Dame de mars

(1) Ou plutôt *Dominus*.

Attollens oculos trepido miracula visa
Concipe, et eximio caussam committe patrono.
Nulla potest tantas complecti pagina vires,
Quamquam ipsa his titulis caementa et saxa noten-

[tur:]

Terrenum non claudit opus quod regia cœli
Suscipit, et rutilis inscribunt sidera gemmis.
Martini si quaeris opem, trans astra resurgens
Scande polum, angelicum scrutatus in aethera coe-

[tum.]

Illic coniunctum Domino perquire patronum,
Sectantem aeterni semper vestigia regis.
Si dubitas, ingesta oculis miracula cerne,
Quois famuli meritum verus salvator honorat.
Accedis reliquis inter tot millia testis,
Dum narranda vides, sollers et visa retexis,
In sanctis quidquid signavit pagina libris,
Instaurante Deo, quo sancti munere gaudent,
Coecus, claudus, inops, furiosus, et anxius, aeger,
Debilis, oppressus, captivus, moestus, egenus.
Omnis apostolicis gaudet curatio signis.
Qui flens adfuerit laetus redit, omnia cedunt
Nubila, quod meritum turbat, medicina serenat.
Expete praesidium, non frustra haec limina pulsas,
In cunctum pergit pietas tam prodiga mundum.

Sur l'arc de l'autel de l'abside.

Quam metuendus est locus iste ! vere templum
Dei est et porta coeli.

Autour du tombeau du saint.

1.

Hic conditus est sanctae memoriae Martinus episco-
cuius anima in manu Dei est; sed hic totus est
praesens, manifestus omni gratia virtutum.

2.

Certamen bonum certavit, cursum consummavit,
fidem servavit, de cetero reposita est illi corona
iustitiae, quam reddet illi Dominus in illa die iustus iu-

[dex.]

Sur le tombeau.

Confessor meritis, martyr cruce, apostolus actu
Martinus coelo praeminet, hic tumulo.
Sit memor, et miserae purgans peccamina vitae,
Occultet meritis crimina nostra suis.

A l'abside.

Martini corpus totis venerabile terris,
In quo post vitae tempora vivit honor.
Texerat hic primum plebeio machina cultu,
Quae confessori non erat aequa suo.
Nec desistebat cives onerare pudore
Gloria magna viri, gratia parva loci.
Antistes sed qui numeratur sextus ab ipso
Lorum Perpetuus sustulit invidiam.

Creveruntque simul, valido tribuente patrono,
In spatiis aedes, conditor in meritis.
Quae salomoniaco potis est configere templo,
Septima quae mundo fabrica mira fuit.
Nam gemmis, auro, argento si splenduit illud
Istud transgreditur cuncta metalla fide.
Livor abi mordax, absolvanturque priores,
Nil novet aut addat garrula posteritas.
Dumque venit Christus, populos qui suscitet omnes,
Perpetuo durent culmina Perpetui.

Depositio S. Martini III. idus novembris, pausavit in
pace nocte media.

Lieux divers.

1.

Quinque beatorum retinet domus ista coronas,
Quorum si titulum relegas, et nomina noscas,
In coelis quae scripta manent semperque manebat.
Hic ovat ex utero sanctus Baptista Iohannes,
Hic Felix, Victorque pii, Gervasius almus,
Protasiusque sancti sunt hic per saecula testes.
Qui veram docuere fidem cruce, sanguine, morte,
Iuncti quinque simul digiti de corpore Christi
Efficiunt celsam magno certamine palmam,
Perpetuis dignisque Deo quam floribus ornant.
Eusebii sibi sancta fides, si Christo dedita mens est,
Pontificis sacri meritorum et mole perennis.
Hic studiose potes Martini discere lector,
Ortum, militiam, natales, gesta, parentes,
Doctrinam, mores, praeconia, bella, triumphos
Supplicia, patriam, discrimina, dicta, labores,
Praemia, virtutes, aevum, praeconia, laudes.

Basilica S. Martini abest a civitate passus
quingentos fere et quinquaginta. Habet in lon-
gum pedes CLX, in lato pedes LX, habet in alto
usque ad cameram pedes XLV, fenestras in alta-
rio XXXII, columnas XL, in toto aedificio fene-
stras LXXII, columnas CXX, ostia VIII, tria in al-
tariis, quinque in corpore.

2.

III. idus Novembris depositionem S. Martini
esse noveris. XI. die mensis missam celebrabis.
IV. nonas iulias ordinationem episcopatus, trans-
lationem corporis, dedicationem basilicae esse
cognosces. Quarta die ipsius mensis missam de-
votissime celebrabis. Hoc si feceris, et in prae-
senti saeculo et in futuro patrocinia illius pro-
merebis. Lege ut credas, crede ut vivas in
aeternum.

(*Cardinal MAÏ, p. 139-142.*)

II.

A la cathédrale.

Ancienne inscription des reliques du cimetière de Saint-
Cyril à Rome, apportées à Tours sous Alexandre VII.

Flaviis Lupicino et Jobi-
no coss. VII. idus junias

decesset de saeculum
 puer Victorinus qui
 dixit annus xxxvii m. x.
 d. x. et cum uxore
 fecit anus ii. m. iii
 d. p. v. idus junias vene-
 merenti in pace.

(*Cardinal Mai*, 411, 6 ; *Murator*, 384, 2 ;
Mabillon, *Suppl. ad. Dipl.*, p., 15.)

III.

Nouvelle explication des inscriptions de l'église de Saint-Julien de Tours adressée à M. d'Entraignes, préfet d'Indre-et-Loire, communiquée à la Société pour la conservation des Monuments, par M. Eloi JOUANNOT.

Monsieur le préfet, je viens de lire le *Bulletin monumental* que publie M. de Caumont : j'y trouve, tome III, page 280, une *Notice historique et archéologique sur l'église abbatiale de Saint-Julien de Tours*, par M. Massé, conservateur des monuments d'Indre-et-Loire, dans laquelle l'auteur figure et explique ainsi les trois inscriptions qu'on voit encore à la voûte de cette église, bâtie au XIII^e siècle :

- 1^{re}. : RDE : REDON : P { Reginaldus Rhedonensis posuit atque (sous-entendu) oram meam fecit.
 OR : ME : FEC
 2^e. : JON (plusieurs mots effacés) FECIT } Johannes... Fecit.
 3^e : M : DE (un mot illisible) OR { Menardus Dei gratia?? oram meam fecit.
 ME : FEC

Comme cette savante et curieuse notice a été lue, dans deux séances de la Société pour la conservation et la description des monuments, dans la ville du Mans, le 20 et le 21 juin 1837 ; qu'elle a été publiée dans un recueil qui fait autorité en archéologie, et qu'elle intéresse un département voisin de celui où je suis né, et à l'illustration duquel j'ai depuis longtemps travaillé, j'ai fait une attention particulière à l'explication qui est donnée de ces inscriptions : je prends donc, Monsieur, la liberté de vous en adresser une nouvelle.

Je suis convaincu : 1^o qu'au lieu de RDE, dans la première inscription, il fallait ponctuer R : DE, comme M : DE, dans la troisième ; par conséquent lire *Reginaldus DE REDON*^{is}. (Renauld de Rennes) au lieu de *Reginaldus Rhedonensis* (Renauld de Rhédon), puisque la lettre unique qui précède DE, dans la troisième inscription, était de même l'initiale du nom propre ; 2^o que les deux lettres OR, dans la première et la troisième inscription, n'étant pas précédées des trois points de séparation des mots, devaient être la fin et non le commencement d'un mot, et que FOR ne faisait qu'un mot et non pas trois ou deux, et devait être là *prior* et non pas *posuit atque oram*, comme a lu M. Massé, sans tenir compte, après P, de l'i superposé ; 3^o enfin qu'il fallait lire la première inscription ainsi :

Reginaldus DE REDON^{is} P^{ri}OR ME FECIT,

DICTIONN. D'ÉPIGRAPHIE. II.

C'est-à-dire : « *Renauld de Rennes, prieur (de Saint-Julien de Tours) m'a fait.* »

Et non pas, *Renauld*, ou comme lit Chalmel, *Robert, prieur de Redon*.

Redon se disait en latin du moyen-âge, *Roto-onis*, et Rennes, *Redone*, comme on le voit dans la *Notitia Galliarum* d'Adrien de Valois, et même *Redonis* qu'on lit sur une monnaie de Conan IV, duc de Bretagne ; et il est bien plus vraisemblable qu'il s'agit ici d'un prieur de l'abbaye Saint-Julien de Tours, que d'un prieur de *Redon* ou de *Rennes*, quoiqu'il y ait en également, dans ces deux villes, une abbaye de Bénédictins, bien avant le XIII^e siècle. C'est ainsi qu'on trouve dans l'Histoire de Blois de Bernier, page 461 et ailleurs, *Johannes de Blesis*, Jean de Blois, *Johannes de Balgentiaco*, Jean de Beaugenci, *Robertus de Carnoto*, Robert de Charres : ainsi donc, le savant Chalmel s'est trompé le premier et a égaré M. Massé, en traduisant de *Redonis* ou REDON, par *prieur de Rédon*, en prenant ce surnom pour un titre. Ce *Renauld de Rennes* devait être un prieur de l'abbaye même de Saint-Julien de Tours, ainsi que les deux autres, *Jean* et *Menard*, qui, selon les deux inscriptions suivantes, ont contribué aussi à la reconstruction de l'église de cette abbaye, ou plutôt seulement de sa voûte, puisque c'est à la voûte qu'on a placé ces inscriptions : ce qui est confirmé par la liste des trois prieurs ou abbés de Saint-Julien de la même époque, dont M. Massé a trouvé les noms dans un manuscrit de la bibliothèque publique de Tours, relatif à l'histoire de cette église abbatiale. On y lit que *Reginaldus* deuxième du nom en était abbé en 1204 ; *Johannes* troisième du nom, en 1210 ; *Menardus*, en 1218 ; et ces abbés sont rangés dans le manuscrit dans le même ordre que le sont les trois inscriptions, dans chacune des travées de la voûte de l'église.

D'où il suit évidemment ; 1^o que M. Massé a le mérite au moins d'avoir très-bien déterminé le nom de ces trois prieurs, ou abbés, tant d'après les initiales données par les inscriptions que par les noms donnés en toutes lettres par le manuscrit ; c'est une justice que je me plais à lui rendre ; 2^o que l'initiale du nom de la première inscription n'est pas celle de *Robertus*, comme le croyait feu Chalmel, mon savant ami, mais en effet celle de *Reginaldus*, non pas toutefois par le motif que donne M. Massé, qui dit que : « dans les trois lettres RDE, qui forment le premier mot de cette inscription, est un D, lettre qui ne peut entrer dans *Robert*, mais dans *Reginaldus* ; puisque la syllabe DE ne fait partie ni de l'un ni de l'autre nom, et que si elle en eût fait partie, il eût fallu y trouver non seulement D, mais DE ; 3^o qu'il faut lire dans les deux autres inscriptions également : *prior me fecit*, savoir en entier, dans la deuxième, *Johannes (DE... prior me) FECIT* ; dans la troisième, *Menardus DE... prior ME FECIT* ; c'est-à-dire : « *Jean* ou *Menard* prieur de tel ou tel lieu (de naissance) m'a fait ; 4^o que ces abbés

de nouveau ces trois inscriptions sur place, et à tâcher d'y retrouver des traces des mots et des lettres qui manquent à la copie figurée qu'il en a donnée, je ne désespère pas d'apprendre, à moins d'oubli ou de faute de la part du graveur en lettres, qu'il y a en effet dans la première, comme dans la troisième, les trois points : entre R et DE, et peut-être aussi quelque vestige du premier R de P'OR dans POR, si le P netient pas lieu à la fois de trois lettres, d'un P latin, d'un Rho grec (P), et d'un I, par un mélange de caractères dont on trouve d'autres exemples à cette époque. Mais qu'il en trouve ou non des traces, l'explication que je viens de donner de ces trois inscriptions n'en est pas moins certaine.

TRAPANI, en Sicile

Inscription au couvent des Augustins déchaussés.

I. Caesar. Fl. Valenti pio felici
semper augusto M. Valerius
Quinctianus V. C. con. P. S. clementiae
pietatique eius semper dicatissimus.

(*Cardinal MAÏ*, p. 266 ; *COLUCCI, Cupr. marm.*, p. 108.)

TREDINGTON (Worcester), en Angleterre.

Richard Caney, mort en 1427.

Inceptor legum jacet hic in carne Ricardus
Caney rector erat hujus et ecclesiae
Henrici quinti quondam fuit ipse sacerdos
Eboracensis canonicus.....

(*Sepuleral Monuments of the Great-Britain*, II, 87.)

TRENTE, dans le Tyrol.

I.

Cimetière de la cathédrale.

Tombeau de marbre, autrefois près du grand autel.
Suscipit adlethas animas Domino dare lætas.
In virtute crucis terit idola præco salutis,
Pro fidei zelo moriens fruitur modo cælo.
Ad patris exequias curruat populi venerandas.
Obsequio turbæ propria sepelitur in urbe.

(*Cardinal MAÏ*, 410, 7.)

II.

Memoriae Defunct. S.

Georgio Fronsbergo Imp. decretis Germani
exercitus Ducis, qui per Tirolim defectionem
Conorumol compressit : per Liguriam et re-
gionem Transpadanam Italiae urbes populos
rebelles perdomuit : ad paludas Venetas et
turrim usque Mergeram victor accessit : ferro,
igni urbem terruit : socias civitates oppugnatas,
exercitumque ad Lea iniqua delapsam, ex

consilioque rebus inclinatis presentissimum
et invictum præstitit, post ingentia facta vita
perfuncto Patri opt. Gasperius F. pientiss. ge-
mens illacrymansq; Mon. more Majorum reli-
giosa p. Ann. Christ. 1528. m. August. 20.
obiit diem. Vixit Ann. 54.

(*GROS, Supplém. des Epitaph. de Bâle*,
p. 326.)

TRÈVES, en Prusse, Allemagne.

I.

*Sur un coffre d'ivoire qui a servi d'autel
portatif dans la cathédrale.*

Hoc sacrum reliquiarum reconditorium Eg-
bertus archiepiscopus fieri jussit, et in eo pi-
gnora sancta servari constituit : clavum vi-
delicet domini, Dentem s. Petri, de barba ipsius
et de catena, sandalium s. Andreae apostoli,
aliasque sanctorum reliquias : Quæ si quis ab
hac ecclesia abstulerit, anathema sit.

Sur le couvercle de la boîte.

Hoc altare consecratum est in honorem s. Andreae
apostoli.

(*Cardinal MAÏ*, 51, 3; *BROWER, Annal. de
Trèves*, t. I^{er}, p. 483, à l'an 930.)

II.

Quam bene concordēs divina potentia jungit
Membra sacerdotum quæ ornat locus iste duorum !
Eucharium loquitur, Valeriumque simul.
Sedem victuris gaudens componere membris
Fratribus hoc sanctis ponens altare Cyrillus
Corporis hospitium sanctus metator adornat.

(*Cardinal MAÏ*, 79, 4; *BROWER, Annales
de Trèves* t. I^{er}, p. 297; *Gall. Christ.*,
XIII, 373, 343. *BOLLAND.*, III, maii,
p. 331.)

III.

Sur une croix de bronze.

Ob (1) memoriam signorum crucis quæ ce-
litus super homines venerant anno dominicæ
incarnationis DCCCCLVIII. A vero episcopatus
sui secundo Henricus archiepiscopus treviren-
sis me erexit. (2)

(1) Bollandiani infra citandi habent in pro ob. —
A. M.

(2) *BROWER, Annal. Trevir.*, t. I, p. 462, ad
an. CMLVIII; *BOLLAND.*, sept., t. III, p. 145. M. —
Crucis prodigium cœlitus apparentis renovatum
nuper novimus apud Gallos in Pictaviensi diœcesi
die XVII decembris an. MCCCXXVI. Res est cele-
berrima, ejusque narratio typis non semel com-
missa fuit, Romæ etiam apud Poggiolum an.
MCCCXXVII. Jam ut de Trevirensi prodigio docte

IV.

Basilique de Saint-Paulin.

Mosaïque de la crypte.

P
A Quam bene pontifici dux patriciusque co-
[haerent! N
U Gallica Palmacius, thebaea dat agmina Tyr-
[sus. U
L Ducit uterque suos, et ducit utrumque sa-
[cerdos. S

I
(*Cardinal MAÏ*, p. 147; *BROWER, Annales de Trèves*, t. I^{er}, p. 342, année 338; *BOLLAND.*, t. VI, août, p. 672.)

V.

Eglise Saint-Paulin.

Sur une grande et belle dalle.

Hoc est sanctuarium Deo
dilecti Trevirorum
archiepi Modaldi, (1) cujus
sanctitatem XPO devotus
rex Dagobertus, sicut
in præcepto ejus de eccle-
sia Trevirensi continetur.
verbis magnificavit, et citra
Renum et fluvium Ligerim
rebus magnifice ditavit.

(Cardinal MAÏ, 217, 1.)

VI.

Dixième siècle. — Eglise métropolitaine de Saint-Pierre.

xii kalend. maii
capta es Adelheidis
imperatrix cum isa
Berengario rege xiii.
kalend. septembris
liberavit Dominus
Adelheidam reginam
a vinculis.

(Cardinal MAÏ, 276, 1; *BROWER, Annales de Trèves*, t. I^{er}, p. 439, à l'an 931.)*TRÉVISE*, dans le royaume Lombardo-Vénitien.

Reliq. $\overline{\text{scor.}}$ — $\overline{\text{cfs.}}$
atq. $\overline{\text{epor.}}$ Floren-
tii. et. Vindemialis (2).

(AVOGADRO, *Mem. B. Henrici*, part. I, p. 269; *Cardinal MAÏ*, p. 48.)

pieque Stillingus disseruit, sic nostri homines de Pictaviensi; ne physicis nimirum causis res, quæ præter naturam visa est, imputetur. — *Cardinal MAÏ*.

(1) *BROWER*, t. I^{er}, p. 353; *GRUTER*, p. 1036, et *FLEETWOOD*, p. 446, donnent *Modadi*.

(2) Reliquie sanctorum confessorum atque episcoporum Florenti et Vindemialis.

TRIESTE, en Illyrie, empire d'Autriche.

I.

Imp. Cæs.
Fl. Constantino
maximo. p. f. aug.
R. P. Terg.
D. N. E. F.

(Card. MAÏ, 240, 4; *MURAT.*, 1083, 7.)

II.

Dans les fondements de l'autel de l'église de La Madone de la mer.

Rufinus custos pro voto suo
Fieri curavit pavimentum.
Anno dxv.

(Cardinal MAÏ, p. 196; *IRÉNÉE DE LA CROIX*, *Hist. Tergest.*, p. 236; *FURIETTI, Hist. de Musiv.*, p. 74.)*TROYES*, chef-lieu du département de l'Aube, ancienne Champagne, en France.*Notice faite au commencement du xvii^e siècle, sur les pierres tombales de l'église et du cloître de l'abbaye Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes.*(Communication de M. Barthélemy, correspondant à Saint-Brieuc, au Comité des arts et monuments, et imprimée dans le *Bulletin des comités*, juin 1848, p. 183.)

« *Épigraphes ou inscriptions extraites des tombes et monumentz qui ont été reconnuz en l'église et cloître de l'abbaye Nostre-Dame de Troyes* (1) en l'an 1625, estant lors abesse d'icelle noble dame sœur Claude de Choiseul, nonain professe de ladicté abbaye.

« Au milieu du chœur des religieuses sur une belle grande tombe est cette inscription :

Cy gist noble homme monseigneur Estienne, jadis sire de Saint-Fale, chevalier qui trespassa l'an 1542, le 20 janvier, et dame Guillaume de Ray, sa femme, dame dudiet lieu qui trespassa l'an mil.....

Item trespassa sœur Marye de Saint-Fale leur fille, jadis abesse de ceans, l'an 1568, le 20^e jour de septembre. Priez Dieu pour les âmes d'eux. Amen.

« Audiet chœur, devant le siège abbatial :

Hic jacet domina soror Isabellis de Sancto

(1) Le monastère de Notre-Dame de Troyes fut, dit-on fondé par saint Leuconius, vers le milieu du vii^e siècle : c'était sans contredit l'abbaye de femmes la plus illustre de Champagne : elle avait haute, basse et moyenne justice, et des privilèges importants qui amenèrent de fréquents démêlés entre les abbesses et les évêques. Ce monastère aujourd'hui a disparu pour faire place à l'hôtel de la préfecture du département de l'Aube.

« Devant la chapelle Nostre-Dame du Rozaire sur une tombe :

Hic Isabellis (2) jacet abbatissima ; rebellis
Semper avaritiæ, dedita munditiæ
Mitis, amans, simplex, humilis, vetus et juvenilis,
Largaque pauperibus, sit sacer inde cibus
M. Junga bis c. simul LXI, tria misce
Hoc, martisque dies, summa fuere quies.

« Devant ladicte chapelle sur une tombe :

Ci gist dame Agnes, fille au vicomte de Limeren, dame de Saint Sepulchre qui trespassa l'an de grace 1278 au mois de novembre, le jour de Saint-Martin.

« Devant ledict autel du Rozaire :

Corpus Alaidis (3) abatissæ jacet isto sub tectu lapidis, animam possit dare Christo pro quo laudes meruit magnas. Donatur pro mercede corona. Dicite Pater noster.

« Devant l'autel de Saincte-Magdelaine sur une tombe :

Anno milleno c bis LX duodeno
Hæc abbatissa fuit ad cælestia missa
Oda (4) suum nomen, felix fuit illius omnia
Ordinis et clavis, pia, sobria, justa, suavis.

« Au chapitre de l'abbaye :

Cy gist Gilles de Vaujoan, (5) jadis abbesse de Nostre-Dame de Troyes, qui trespassa l'an 1297, le jour de dimanche apres Pasques.

« Audiet chapitre :

Hic jacet religiosa soror Gila de Barberiaco, quondam hujus monasterii elemosinaria, quæ obiit anno 1327.

« Devant le chapitre :

Cy gist Dame Isabeaux de Saint-Fale (6),

(1) Isabelle de Saint-Phale, abbesse de 1313 à 1328.

(2) Isabelle de Saint-Phale, nommée par le *Gallia Christiana* Isabelle de Chasteauvilain.

(3) Alix de Villehardouin, fille de Guillaume de Villehardouin, maréchal de Champagne, et d'Agnès de Courtenay. Sa tombe portait une couronne soutenue par deux anges. Suivant une note, cette abbesse serait fille du fameux Geoffroy de Villehardouin qui, d'après une charte de 1189, donnait à l'abbaye de Notre-Dame, en considération de sa fille Alix, vingt sols de rente annuelle à prendre sur le revenu de sa terre de Villy, nommée depuis Villy-le Maréchal.

(4) Odette de Pougy, fille de Renant de Pougy, et nièce de Manassès, évêque de Troyes.

(5) Gillette de Vaujoan, abbesse de 1295 à 1297.

(6) Isabelle de Saint-Phale, abbesse de 1292 à 1293.

ques.

« Tout joignant :

Hic jacet religiosa domina Ysabellis de Sancto Fidolo....

« Tout joignant :

Hic jacet Petronilla de Sancto Fidolo istius ecclesie elemosinaria.

« Tout de suite :

Cy gist sœur Mahault de Dinteville, prieure de cette eglise, qui trespassa le 12 aoust 1420.

Cy gist sœur Ysabeau d'Aunoy jadis tresoriere de cette eglise, qui trespassa le 8 septembre 1438.

« Au cloistre, à la sortye de l'eglise, à main senestre :

Cy gist madame Hugnette de Baissay (1), jadis abbesse de cette eglise, qui trespassa le 4^e febvrier 1465.

« Un peu plus avant au cloistre :

Cy gist madame Blanche de Broye (2), jadis abbesse de cette eglise, qui trespassa le 17^e janvier 1438.

« Joignant la sépulture de madame Hugnette de Baissay :

Cy gist Marie de Troyes, nonain de cette eglise, laquelle trespassa l'an de grace 1313, le jour de la chaire Sainct-Pierre en febvrier, et Helvis de Troyes (3), jadis abbesse de cette eglise, qui trespassa l'an 1337 le jour des xi mille vierges.

« Tout de suite :

Cy gist sœur Guillemette la Bourgogne, religieuse de ceans, laquelle trespassa l'an 1409, le jour Sainct-Clement.

Cy gist sœur Catherine la Ciergiere, enfermee de ceans, laquelle trespassa l'an 1424, le 26 juin.

Cy gist Catherine de Lusigny, leur niepce, chantre de ceans, et depuis abbesse (4), laquelle trespassa l'an 1479, le 14 novembre.

« Au cloistre, du costé du chapitre, pres l'entrée pour monter au dortoyr :

Cy gisent sœurs Helvis Desportes, jadis pri-

(1) Hugnette de Baissy.

(2) Blanche de Broyes, abbesse de 1408 à 1438.

(3) Helvis de Troyes.

(4) Catherine de Lusigny, abbesse de 1466 à 1479.

eure nonain de ce monastère, qui trespassa le 25 avril 1341, et Sybille la Pacarde nonain, et Marie sa sœur converse, ses niepees, et Marie la Bauchonne leur niepee, laquelle Sybille trespassa l'an m. ccc.... et sa sœur le 1^{er} octobre, et leur niepee le 27 septembre 1343.

« En l'église à main gauche, assez près du grand autel, contre une muraille, y avoit une sépulture eslevée, laquelle a esté enlevée en l'année présente 1626, lorsqu'on a dressé le nouvel autel; sur la sépulture y avoit cette inscription :

Cy gist Mahault d'Anglure (1), jadis abbesse de ceans, laquelle trespassa l'an 1349, le 4^e novembre.

« Madame Marie de Luxembourg, abbesse, mourut le 16^e mars 1597, n'y ayant aucune tombe sur sa sépulture (2).

« Madame Louyse de Luxembourg, abbesse, sa niepee, mourut en avril 1602, agée de 22 ans, comme porte une inscription laquelle est contre un pillier du chœur au-dessus des chaires du costé dextre (3).

« Madame Louyse de Dinteville fut abbesse par la mort de ladicté Louyse de Luxembourg et mourut le 28^e novembre 1617, aagée de 60 ans, estant née à Palizy en aoust 1557, peu de jours après la bataille de Saint-Quentin. Est enterrée à l'entrée du chœur (4).

« Au devant du grand autel, à main droite de la grille :

Hic jacet Mathildis de Valeriaco quondam hujus monasterii abbatissa, quæ hic sepulta fuit anno domini 1262, die Veneris post Pascha (5).

TUNGA, autrefois Thignica, dans la régence de Tunis, en Afrique.

I.

Altissimo sæculo DDD. NNN.
orb.... to i.... indulta pace
civi. . . Thignicensis. . . proc.

(Cardinal MAÏ, 332, 4 : SHAW, t. I^{er}, p. 219.)

II.

Constantini max. V. . . .

(1) Mahaut d'Anglure, abbesse de 1528 à 1549.

(2) Marie de Luxembourg, fille de Charles, comte de Brienne, et de Charlotte d'Estouteville, abbesse de 1560 à 1597.

(3) Louise de Luxembourg, fille de François, duc de Piney, prince de Tinguy, abbesse de 1597 à 1602.

(4) Louise de Dinteville, fille de Guillaume, seigneur d'Eschenets, et de Louise de Rochechouart, abbesse de 1602 à 1617.

(5) Mahaut de Valery, sœur d'Erart, camérier du roi Philippe III, abbesse de 1249 à 1262.

ma. . . fundamentis et s.

. tudo Domiticeo filio.

(Card. MAÏ, p. 333 ; MURAT., 464, 2.)

III.

. . . Constantini max. v. . . .
. na. . . . fundamentis et s.
. tudo Domiticeo filio. . .

(Cardinal MAÏ, p. 349 ; SHAW, *Itin.*, t. I, p. 219.)

TUNIS, capitale de la régence, en Afrique.

I.

A un mille de la ville.

DD. NN. Imp.

Constantino maximo felici pio aug.

hono R. P. nato.

(Cardinal MAÏ, 249, 3 ; MAFFEI, *Mus. Veron.*, p. 460, 1.)

II.

Pollentes in fine imperio

DD. NN. Honori et Theodosi PPS. imp. aug.

administrante Felici Inmodio

proc.

(Cardinal MAÏ, 338, 6 ; DONAT, p. 152, 4 ; SHAW, *Voy.*, p. 126.)

Voyez CARTHAGE.

III, IV.

Les inscriptions suivantes, publiées par M. Alphonse Rousseau, dans la *Revue archéologique* de 1850, tom. VII, p. 746, ont été trouvées à la Mahomedia, l'un des palais du bey, à trois lieues environ au sud de Tunis. Ce palais s'élève sur les ruines d'une ancienne ville romaine dont le nom est inconnu. Peut-être est-ce l'*Ad Mercurium* de la table de Peutinger ? Toutefois, ajoute M. Rousseau, à qui nous empruntons ces détails, un des historiens arabes de Tunis, El Scheik Et-Tidjani, dit que l'emplacement de la Mahomedia s'appelait autrefois *Tabria*.

Voici ces inscriptions :

Romanvs episcop.

Exitiosvs epep

in pe < dp <

g m kl < de <

in pace vdv xi k...

Rvstievs episcopvs in pace dv kv I...

Traduction de M. Rousseau.

Romanus évêque

Exitiosus évêque a

Rusticus voto suo fecit. Moritur bonæ memoriae mater mea Stephanía, xviii kalendas novembris die lune luna xvii vixit annis lxxviii, Severo et Jordano consulibus est pro voto suo fecit.

(*Voyage littéraire de deux Bénédictins; Mem. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II, p. 178.)

L'inscription conserve quelque chose des formes païennes dans la formule (*pro voto suo fecit*), qui se trouve aussi dans d'autres inscriptions chrétiennes du même sens. Elle est ornée du monogramme du Christ.

Le consulat de Severus et Jordanus répond à l'année 470.

--

III.

Cinquième siècle.

Stafile pax tecum in Deo, ave. vale.

Le monogramme du Christ est dans la partie supérieure.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II, p. 178.)

--

IV.

Cinquième siècle.

Nec Ucia pax tecum casta cristiana.

Cette inscription est citée par Millin, dont voici la version : *Ner. Licia p. t. c. e.*, qu'il traduit : *Neria Licia chaste et très-chère; la paix soit avec toi.*

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II, p. 179.)

--

V.

Sixième siècle (518).

Hic in pace requiescit sanctæ memoriæ Eripius presbiter qui vixit annos xxvii menses x dies xviii obiit viii kalendas februarii. P. C. iterum Agapiti viri clarissimi consulis.

(MILLIN, *Voyage dans le Midi; Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 189.)

On remarque à l'église Notre-Dame de Vaison, une ancienne inscription latine remontant au x^e siècle, qui a fort occupé les archéologues. M. Deloye en a donné une très-heureuse interprétation dans une dissertation sur quelques inscriptions grecques ou latines, découvertes à Vaison ou dans les environs (1). Bien que toute la pre-

(1) Cette dissertation a été publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5^e sér., t. IV, p. 505.

donnerons en entier le mémoire plein de science et de bon sens critique

Nous nous proposons, dit M. Deloye, de donner au public plusieurs inscriptions inédites que nous avons recueillies à Vaison et dans les localités voisines, lorsqu'un antiquaire modeste, qui désire garder l'anonyme, nous adressa une courte notice qui sera très-bien placée en tête de notre travail, car elle contient des inscriptions provenant des mêmes lieux, mais différentes des nôtres. Nous la publions en entier, telle qu'elle est. Elle formera le complément des monuments épigraphiques découverts jusqu'à ce jour dans le territoire de Vaison, et qui n'ont trouvé place ni dans le recueil de l'abbé J.-C. Martin (1), ni dans celui de M. Ernest Breton (2). Il est utile de prévenir que cette seconde collection ne reproduit pas toutes les inscriptions de la première, quoiqu'elle en contienne trente de plus. M. Breton a pareillement omis de dépouiller l'*Histoire de l'église de Vaison*, qui aurait fourni à son mémoire des additions importantes.

« Vaison, jadis capitale des Voconces, offre encore des monuments fort remarquables de l'époque romaine; ils ont été plusieurs fois décrits, et on a publié aussi un grand nombre d'inscriptions fournies successivement par ce sol fertile en antiquités. On croit toutefois que les six suivantes sont encore inédites, et on juge à propos de les porter à la connaissance des archéologues.

« 1^o Cippe en pierre de grès, trouvé à Vaison en 1841 :

Dea
Victo
ria
cons..
tvtā.

(1) *Antiquités et inscriptions des villes de Die, d'Orange, de Vaison, d'Apt et de Carpentras*. Nouv. édit., Orange, J. Bouchony, 1818, in-8^o.

(2) *Antiquités de Vaison*, dans les Mémoires de la Société des antiquaires de France, an. 1842, t. XVI, p. 411 et suiv. L'auteur de cet intéressant mémoire a rassemblé, en les classant sous différents titres, les nombreuses inscriptions de Vaison qui se trouvaient éparées dans le *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, et dans les ouvrages de Gruter, de Muratori, de Spon, de Pitiscus, du P. Bonaventure, de Papon, de Millin, d'Orelli, etc. Il y a réuni un certain nombre d'inscriptions inédites qui proviennent de Vaison, et qui ont été transportées au musée Calvet à Avignon. Mais, malgré le soin qu'il a mis à composer ce recueil, il lui est échappé de donner comme inédites quelques inscriptions qui avaient été publiées, soit par Gruter, *ixc*, 21; soit par le P. Anselme Boyer, dans son *Histoire de l'église de Vaison*, Avignon, 1751, in-4^o, l. II, p. 74 et 75; soit par l'abbé Martin, dans l'ouvrage qu'on vient de citer, p. 77; soit par M. J. Guérin, dans sa *Notice sur les voyages de Calvet et sur les objets les plus curieux que renferme le muséum dont il est le fondateur*, p. 165, et *ibid.*, 164; soit enfin par M. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, in-8^o, 1855, p. 159.

« Probablement : *Dea Victoria constituta*, la déesse de la Victoire élevée ou posée. On peut supposer que la statue de la déesse était placée sur ce cippe.

« 2° Fragment d'un cippe en pierre calcaire trouvé, en 1837, sur le sol d'une maison que M. Rol, de Mazan, faisait construire à l'extrémité nord de la ville actuelle. L'emplacement de cette maison était compris dans l'ancienne ville, et en occupait presque le centre.

. . . .

 victori.
 favoris. .
 V. S. L. M.

« C'est l'accomplissement d'un vœu. Cette inscription est d'ailleurs trop mutilée pour qu'on essaye de rétablir le texte.

« 3° Vers l'an 1840, M. François Cluse a trouvé l'inscription suivante dans une vigne qu'il a vendue depuis à M. Rapin. Cette vigne est située au quartier des Arcs, et se trouve au nord-est du monticule de Piémin; elle fait partie du sol de l'ancienne ville, et touche le champ inculte où sont les ruines du théâtre romain.

Primv
 Secvnd
 vs Titvs
 Dem. f. v. l. s.

« *Primus Secundus Titus, Dem(etrii?) filius, votum lubens solvit.* Primus Secundus Titus, fils de Démétrius, a accompli son vœu librement.

« 4° A la grange de Theut, appartenant à M. Bertrand de Montfort, est déposée une pierre calcaire sortie probablement des carrières de Vaison, et taillée en forme de cippe. Elle a environ un mètre de hauteur sur cinquante centimètres de largeur, et porte dans un encadrement l'inscription qui suit :

. . . nae N. . . .
 fil. flaminic
 Vas. Voc. heredes
 des. Callisti
 lib. eivs. ponendam.
 evraver.

« (*Dis manibus*) ...nae, N... filiae, flaminicae Vasionis Vocontiorum heredes Callisti, liberti ejus, ponendam curaverunt. Aux dieux mânes de... fille de N... prêtresse de Vaison des Voconces, les héritiers de Calliste, son affranchi, ont eu soin d'élever cette pierre

« Les lettres de cette inscription sont d'une belle forme, et paraissent appartenir à une époque qui a précédé la décadence des arts.

« 5° Vers 1810, la veuve Fabre trouva dans l'ancien enclos des Cordeliers, au sud du monticule de Piémin et sur le sol de la ville romaine, un cippe en pierre de Beaumont, qui devint plus tard la propriété de

M. Giraudy, avocat, et qui est aujourd'hui déposé dans le vestibule du château de la Villasse, appartenant à madame veuve Giraudy. Ce cippe a 1^m07 de hauteur, et une largeur à la base de 0^m53, au milieu de 0^m45, et à son sommet de 0^m50. Il offre plusieurs moulures formant des encadrements, mais point de figures, et porte d'un côté un distique grec et de l'autre un distique latin. Les deux faces latérales sont vides.

ΕΙΘΥΝΤΗΡΙ ΤΥΧΗΣ
 ΒΗΛΩ
 ΣΕΥΣΤΟΣ ΘΕΤΟ ΒΩ
 ΜΘ
 ΤΩΝ ΕΝ ΑΠΑΜΕΙΑ
 ΜΝΗΣΑΜΕΝΟΣ
 ΔΟΥΙΩΝ.

—
 Belvs

Fortvnae rector
 menisque magis
 ter
 ara gavdebit
 quam dedit
 et volvit.

« M. Germer-Durand, habile professeur du lycée de Nîmes, lit ainsi ces deux distiques :

Εὐθύνηρι τύχης Βήλω Σευστός θετο βῶμων.
 Τῶν ἐν Ἀπαμείᾳ μνησάμενος λογίων.

« Seustus a élevé cet autel à Bélus, directeur de la Fortune, en mémoire des oracles rendus à Apamée.

Belus Fortunæ rector, men(s)isque magister,
 Ara gaudebit, quam dedit et voluit.

« Bélus, directeur de la Fortune et maître du mois, aura pour agréable cet autel qu'il a donné et voulu.

« La pierre est très-fruste, surtout du côté de l'inscription latine. Ce n'est qu'après avoir obtenu un grand nombre d'empreintes sur papier mouillé, et après plusieurs jours d'un minutieux examen, qu'on s'est décidé pour le texte ci-dessus. On comprend dès lors comment les mots *mensis* et *gaudebit* paraissent être aujourd'hui *menis* et *caudebit*.

« Feu M. de Fortia, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avait, en 1831, soumis cette inscription à la savante académie dont il était membre. La copie qui était en son pouvoir, et qui différait notablement de celle qu'on lit ici, fut reconnue fautive, inexplicable par suite, et on en demanda une seconde, qui ne fut jamais envoyée. L'affaire en resta là. M. de Fortia paraissait cependant attacher beaucoup d'importance à cette découverte, si on en juge par plusieurs lettres qu'il écrivit, et qu'on a montrées à l'auteur de cette notice.

« L'enclos des Cordeliers se trouvait dans

dire dans la partie la plus rapprochée du pont sur l'Ouvèze et la plus à l'est. Tout fait présumer que la partie occidentale de *Vasio Vocontiorum* était comparativement plus moderne, et que si la première existait bien avant le commencement de notre ère, la seconde ne datait que des premières années du règne des empereurs. C'est dans le plus ancien Vaison qu'on a découvert cette inscription grecque, qui naturellement rappelle l'influence civilisatrice que la cité phocéenne peut avoir exercée sur les peuples de la Gaule, et qui, à ce point de vue, appartiendrait à l'époque qui a précédé l'ère chrétienne. Au reste, on sait tout ce que cette induction peut avoir de hasardé, et on ne l'émet ici que comme une simple hypothèse, d'autant mieux que le distique latin semble, d'un autre côté, assigner à cette pierre une date postérieure à l'établissement des Romains dans la Gaule.

« 6° Toujours dans le même quartier, c'est-à-dire dans la partie de l'ancien Vaison que l'on a lieu de croire antérieure à la conquête romaine, au sud et à cent ou deux cents pas de l'enclos des Cordeliers, on a découvert, il y a environ douze ou quinze ans, une inscription toute grecque sur une plaque de marbre qui n'est pas très-grande. L'auteur de cette notice, peu familiarisé avec la langue grecque, ne put examiner cette inscription que pendant quelques minutes. Elle appartenait alors à M. Rostant, officier de santé, et il ne sait où elle a passé après la mort de ce dernier. Toutefois, il en fit rapidement la copie qu'on va lire, dont il est loin de garantir l'exactitude, et qu'il ne consigne ici que faute de mieux.

CECOMAPOC
OTIAAONEOC
TO OYTIOYC
NAMATCATIO
EIOPOYBHAH
CAMICOCIN
NEMITON

« A la quatrième ligne on lit le mot *Ναμασσας*, dans lequel on pourrait retrouver une forme inconnue jusqu'à ce jour, on le croit du moins, du nom de la ville de Nîmes.

« En fait d'inscriptions grecques trouvées à Vaison, on ne connaissait que la suivante, rapportée par Muratori. Elle existait jadis à Avignon chez M. de Seytres de Caumont. On ne sait pas dans quel quartier de Vaison elle avait été découverte :

ΠΡΟΨΕΡΙ ΖΕΥΣΑΙΣ ΑΚΟΝΤΙΩ.

« Muratori la rend en latin par ces mots : *Proseri, vixit Acontio.*

« Cette rareté d'inscriptions grecques à Vaison ne peut qu'augmenter le prix de celles qu'on donne ici. D'ailleurs, une inscription en vers grecs et latins, et se rappor-

te à un caractère de *Dieu de la fortune* et de la divinité qui préside au mois, c'est-à-dire, de la lune. Parmi les nombreuses attributions de Bélus, celles-ci figurent en première ligne, ainsi que l'attestent les auteurs qui ont écrit sur la mythologie. Le temple de Bélus à Apamée en Syrie était célèbre à l'époque du paganisme, et on sait que les empereurs Septime Sévère et Macrin allèrent consulter son oracle. »

Voici maintenant les inscriptions que nous avons nous-même copiées sur place. Comme elles sont en trop petit nombre pour être classées, nous suivons de préférence, en les publiant, l'ordre topographique, et nous commençons naturellement par celles de Vaison.

Au nord de l'église de Notre-Dame, situé dans la plaine de Villasse, derrière l'ancien cloître, est un champ inculte, presque tout composé de ruines antiques et de débris de constructions du moyen âge. Des fouilles bien dirigées dans cet endroit seraient très-fructueuses ; mais en attendant que le gouvernement les fasse entreprendre, un cultivateur qui ne recherche les beaux vestiges de l'antiquité que pour les vendre, emploie en hiver, quand il n'a pas mieux à faire, une partie de son temps à creuser au hasard dans ce précieux terrain. Il a déjà découvert dans un très-petit espace, mais à une profondeur de trois ou quatre mètres, des médailles, dont une en or, des fûts et des chapiteaux de colonnes brisées, des fourneaux en briques, des fragments de toutes sortes, et les deux cippes dont suit la description.

Le premier, relégué aujourd'hui dans une petite étable attenante au cloître, est en marbre blanc ; il est en forme d'autel, et offre sur le devant une inscription qui ne saurait être ni mieux conservée, ni en plus beaux caractères. On remarque des deux côtés, sur les faces latérales, deux lauriers chargés de fruits et parfaitement sculptés. Chacune des faces est encadrée dans une jolie bordure d'une ornementation fort riche et d'un travail délicat :

Merevrio
Sex. Silvius
Silvester
Iccianvs.

Mercure, au rapport de César, était honoré d'un culte particulier dans les Gaules, comme inventeur des arts, protecteur des chemins et présidant aux relations commerciales et aux gains de toute nature. Le grand nombre d'inscriptions votives que l'on trouve en l'honneur de ce dieu confirment pleinement le témoignage de l'histoire. Le sol de Vaison en avait déjà fourni trois ;

mais celle-ci, déjà précieuse sous le rapport de l'art, emprunte un nouvel intérêt à la révélation d'un nom de lieu inconnu dans les recueils épigraphiques, quoiqu'il soit du reste assez célèbre.

Sextus Silvius Silvester, tels sont les prénom, nom et surnom de l'auteur de ce vœu à Mercure. La qualification d'*Iccianus*, qu'il prend ensuite, ne peut être qu'un nom de ville, celui de sa patrie sans doute; car dans les temps antiques, comme au moyen âge, on avait coutume de joindre à son nom celui de son pays natal, surtout quand on s'en trouvait très-éloigné. *Iccianus* est un adjectif formé régulièrement d'*Iccius*; or, il n'y a d'autre ville de ce nom qu'un port de mer des Gaules, situé dans la Morinie, sur les bords de la Manche, et où César nous apprend qu'il s'embarqua avec ses troupes pour passer dans la Grande-Bretagne.

Il faut convenir que cette ville est loin de Vaison; mais qu'importe? c'était, au contraire, un motif de plus de mentionner la patrie d'origine. D'ailleurs, dans un état aussi vaste et aussi bien administré que l'empire romain, qui offrait des garanties de sécurité pour le commerce et les voyages, les déplacements étaient plus fréquents qu'aux époques de morcellement et de trouble. Les inscriptions offrent des exemples de migrations plus lointaines que celle que nous présumons ici. Le distique grec publié ci-dessus ne mentionne-t-il pas quelqu'un venu d'Apanée à Vaison? Nous ne voyons donc aucune difficulté à interpréter le mot *Iccianus* de la façon la plus naturelle. Faudrait-il s'étonner si Sextus Silvius Silvester, qui a dédié ce gracieux monument à Mercure, était un négociant du port d'*Iccius*, qui, après avoir amassé une riche fortune en trafiquant entre le pays de Morins et les côtes de l'Italie et de la Provence, se serait retiré dans la ville que Pomponius Méla place au premier rang des cités les plus opulentes de la Gaule Narbonnaise, remerciant le dieu du commerce des loisirs qu'il lui aurait faits, sous un climat moins rude et un ciel plus beau que ceux de son pays natal.

II.

Merevrio
vot.
Sex. Marcell
li. lib.

Voilà encore un cippe dédié au dieu des marchands; mais il est en pierre calcaire et sans ornements, humble comme il convient à un simple affranchi, qui a peut-être consacré la plus grande partie de son pécule à racheter sa liberté.

La régularité des lettres dénote seule que cette inscription est contemporaine de la précédente (1). Nous la rendrons en ces termes:

(1) Ces deux inscriptions ont été publiées correctement, en 1845, dans l'*Echo du monde savant*, col. 979 et 980. Mais elles sont en quelque sorte perdues

« Sextus, affranchi de Marcéllus, s'est acquitté de son vœu envers Mercure. »

Le cippe étant beaucoup plus lourd et moins précieux que l'autre, a été laissé dehors, le long du mur du cloître, dans un fumier.

III.

Lampe en terre cuite, trouvée dans un tombeau à Vaison, appartenant à M. de Montfort.

Atimeta.

« (Fabrique) d'Atimetus. » Ce nom de potier, bien qu'écrit en caractères latins, est d'origine grecque, *Ἀτιμητος* signifie ordinairement *méprisé*, mais aussi parfois *inappréciable*; dans ce dernier sens, que nous préférons comme plus honorable, on disait *Ἀτιμητος φίλος*, incomparable ami. En passant sous la domination romaine, ceux des habitants de Vaison qui avaient des noms grecs durent les latiniser. Cependant, par une bizarrerie assez étrange, on trouve au musée d'Avignon quelques inscriptions grecques où figurent des noms dont l'origine latine est incontestable, tels que *ΣΕΚΟΥΝΔΟΣ*, *ΡΟΜΗΘΙΑ*.

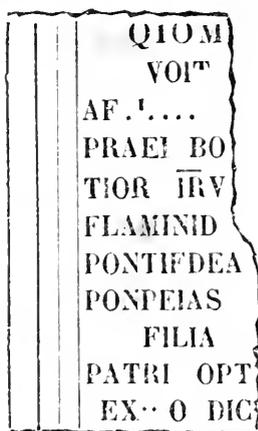
IV.

En remontant la jolie vallée de l'Ouèze, à une lieue environ au levant de Vaison, on rencontre le village d'Entrechaux avec son château en ruines situé sur une montagne escarpée. Non loin de là, vers la droite, on aperçoit au sommet d'une colline une chapelle romane connue sous le nom de Notre-Dame de Nazareth, et qui paraît être du x^e et xi^e siècle. Pour une église isolée au milieu des champs, elle est assez remarquable par les détails de son architecture. Mais ce n'est point ici le lieu de la décrire; nous parlerons seulement en passant d'un bas-relief bizarre, placé au sommet de l'angle de la façade qui est en retraite sur le porche. Il est de forme rectangulaire, et représente une espèce de jongleur debout, ayant à sa gauche un énorme instrument de musique à trois cordes, sur lequel il promène un archet de la main droite. A ses pieds est un grand vase ou un autel de forme élégante, d'où semblent s'échapper des flammes; devant lui, un personnage à cheval sur un animal que nous n'avons pu reconnaître à cause de l'éloignement, quoique nous fussions monté sur le toit du porche. Le tout est grossièrement sculpté et dénote une œuvre du moyen âge. Qu'il nous suffise d'avoir signalé ce singulier tableau: d'autres prendront soin de l'expliquer.

L'objet principal de notre visite à la chapelle de Notre-Dame de Nazareth était une inscription qui a été découverte sous l'autel même, en 1828, et dont la pierre forme aujourd'hui l'un des jambages de la porte à

dans ce journal, et nous avons cru pouvoir les considérer comme inédites.

de la meilleure époque romaine; elle est incomplète, et ce qui reste fait vivement regretter que la pierre ait été mutilée. Les moulures de l'encadrement ne sont intactes que du côté gauche.



Bien que la pierre soit brisée à la partie inférieure, les derniers mots, ressemblant à une formule finale, font présumer que l'inscription se terminait là, et que la bordure a seule disparu. En mettant vers la droite la place de trois ou quatre lettres, on obtient pour le cadre épigraphique des dimensions satisfaisantes, qui sont en harmonie avec la disposition de l'inscription; le mot *filia*, par exemple, se trouve alors placé symétriquement au milieu; et quand on veut restituer des inscriptions régulières comme celles-ci, l'œil est un guide qu'il ne faut pas dédaigner. Par ce moyen purement matériel, combiné avec le sens de l'inscription, on voit qu'il suffit ici d'ajouter quelques lettres pour terminer les mots commencés et obtenir des lignes qui se suivent assez bien. Nous avons essayé de compléter ainsi chaque ligne, et après bien des tâtonnements, nous sommes arrivé à des résultats plus ou moins certains, que nous livrons à l'appréciation de nos lecteurs.

Q. Pom[peio]
 Volt[ini]
 a filio....
 praefecto Bo[con]
 tiorum prov[inciae]
 flamini divi [Iulii]
 pontifici Dea[nae]
 Pompeia S[exta]
 filia
 patri opt[imo]
 ex [suo] die[avit]

C'est-à-dire : « A Quintus Pompée, de la tribu Voltinia, fils de N..., préfet de la province des Voconces, flamme du divin Jules, pontife de Diane, Pompéia Sexta, sa fille, a dédié à ses frais ce monument à son excellent père. »

Les lettres de la première ligne, frustes et écornées par le haut, sont plus grandes que les autres; ce qui montre que c'est bien là

pliquer, nous avons pensé qu'il fallait lire Q. POM [PEIO], qui forme le pendant de *Pompeia*. A la seconde et à la troisième ligne, où l'on distingue à peine quelques lettres et des fragments de lettres, il est à présumer qu'il y avait *Voltinia (tribu) filio*, etc. La tribu *Voltina* ou *Voltinia* figure dans plusieurs inscriptions des villes voisines de Vaison, et c'est ce qui nous a fait adopter cette leçon, qui a d'ailleurs l'avantage de tirer parti des lettres visibles, tout en remplissant exactement l'espace vide.

La restitution la plus importante est celle de *Bocontiorum*, qui donne pour le nom des Voconces une variante d'orthographe dont nous n'avons pu découvrir un seul exemple ni dans les inscriptions ni chez les auteurs qui parlent de ce peuple. C'est pourquoi nous hésitions à admettre un nom qui employait pourtant très-bien les caractères du commencement de la ligne suivante, et nous n'avons été tout à fait rassuré qu'en trouvant la même orthographe dans la *Table* de Peutinger et l'*Itinéraire* d'Antonin. Il est vrai que ces deux textes, si précieux pour la géographie ancienne, appartiennent, suivant l'opinion commune, à une époque assez avancée de l'empire romain; tandis que notre inscription est sans contredit des premiers temps. Il est vrai également qu'il n'y avait rien d'aussi ordinaire, aux IV^e et V^e siècles, que la mutation réciproque du B et du V. Mais on a remarqué que la décadence des langues les ramène sous plus d'un rapport aux habitudes de leur origine, et cette observation est exacte principalement pour l'orthographe. Ainsi, l'emploi du B pour le V, joint aux autres signes d'archaïsme, nous porte à croire que notre inscription est la plus ancienne de celles où il est question des Voconces. Nous en avons compté jusqu'à quatorze ou quinze, qui toutes portent *Vocontii*. Celle-ci paraît être du règne d'Auguste, et l'on sait que le style lapidaire est toujours en retard sur les monuments littéraires.

A la sixième ligne, on pourrait lire *flamini Diali*, au lieu de *D. Julii*; si nous avons préféré cette dernière version, c'est que deux autres monuments montrent que la famille *Julia* avait des flamines à Vaison. Le mot tronqué de la ligne suivante *Dea...* pourrait faire *Dea*, et il s'agirait alors de la déesse protectrice des Voconces, qui avait un temple à Die. Mais à cause de l'espace présumé, il vaut mieux lire *Deanae* pour *Diana*, dont on trouve des exemples dans tous les pays, et notamment dans celui-ci, comme le montrera une des inscriptions suivantes.

Que faire de l'S qui vient après *Pompeia*, *sua* ou *suo*? Ce serait un pronom inutile; *filia* et *patri* en disent assez. — *Sexti filia*? A quoi bon, puisque le nom du père est en tête de l'inscription. C'est donc plutôt l'initiale d'un surnom de *Pompeia*, tel que *Sexta*

ou *Sextia*. Sans nous occuper des autres restitutions, qui n'ont pas besoin d'être discutées, passons à l'explication générale du monument.

Une femme appelée Pompéia l'a dédié aux mânes de son père. Mais quel était le personnage qui réunissait d'aussi hautes fonctions civiles et sacerdotales, qui commandait au nom des Romains à la nation entière des Voconces, en même temps qu'il était flamme de Jules César et grand prêtre de la déesse Diane? C'était Quintus Pompée, si notre restitution est exacte, et dans tous les cas un membre de la famille Pompéia. Or, les inscriptions et l'histoire font connaître qu'il y avait une famille puissante de ce nom dans le pays des Voconces, celle d'où était issu un illustre écrivain que les anciens plaçaient pour le mérite à côté des historiens du premier ordre. Nous voulons parler de Trogue-Pompée, qui avait composé une *Histoire générale du monde* en quarante-quatre livres, dont Justin ne nous a malheureusement conservé qu'un sec abrégé. On ne sait presque rien sur Trogue-Pompée, si ce n'est qu'il vivait sous Auguste, et que, selon toute apparence, il mourut peu de temps avant l'ère chrétienne. Son aïeul reçut de Pompée le Grand le titre de citoyen romain et l'honneur d'être affilié à la *gens Pompeia*, en récompense des services qu'il avait rendus dans la guerre contre Sertorius. Son père servait sous César, et remplissait les fonctions de secrétaire auprès de cet empereur, dont il gardait le sceau, et son oncle avait commandé sous Pompée des troupes de cavalerie dans la guerre contre Mithridate.

Les noms de Quintus Pompée ne permettent pas de supposer qu'il soit ici question de l'historien, ni de son aïeul, qui s'appelaient pareillement Trogue. Ce n'est pas non plus son père; car le monument est élevé par une femme, et un fils n'aurait pas laissé un pareil soin à sa sœur. Mais rien ne s'oppose à ce que Quintus Pompée fût l'oncle de l'historien. Malgré les liens de clientèle qui l'attachaient à Pompée, il l'aurait suivi la fortune de César comme son frère, et aurait obtenu par le crédit de ce dernier le commandement de la province des Voconces. A ce propos, nous ferons observer que les Romains avaient dû respecter dans le principe les anciennes circonscriptions des peuples celtiques pour ne pas choquer les habitudes des vaincus, et qu'il entraînait dans leur politique de confier les hautes charges aux familles les plus influentes du pays pour rallier peu à peu les esprits à leur domination. A la mort de César, Quintus Pompée aurait été élu flamme du héros demi-dieu qui aurait été son bienfaiteur. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, notre inscription, gravée sur une pierre dépourvue d'ornements, en lettres grandes et bien formées, en style simple, avec l'orthographe de *Bocontiorum*, et la désignation d'une province purement gauloise, réunit tous les indices qui conviennent à la première époque de l'établissement des Romains dans les Gaules;

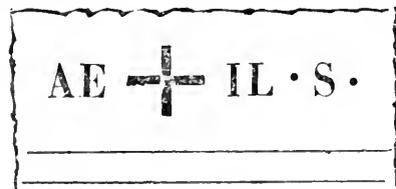
elle ne peut, par conséquent, être relative qu'à un proche parent de l'historien Trogue, par la raison que sa famille, récemment dotée du nom de Pompée, n'avait pas eu encore le temps de s'étendre beaucoup.

V.

L'inscription précédente n'est pas le seul vestige d'antiquités romaines que le sol d'Entrechaux ait fourni. On trouve, en effet, dans les manuscrits de Suarès, marquis d'Aulan, conservés à la Bibliothèque nationale, la description d'une inscription très-mutilée qu'on voyait dans ce lieu au xvii^e siècle. Les dimensions de la pierre et des lettres témoignent que ce fragment faisait partie d'un grand monument. Quoiqu'il soit par lui-même dépourvu d'intérêt, nous le faisons connaître, pour encourager les recherches qui pourraient amener la découverte des autres fragments.

Voici le passage du manuscrit de Suarès, relatif à l'inscription :

« Intercalles, *Entrechaux*, in finibus comitatus, qua parte Delphinatum agit, castrum in prærupto, in diœcese Vasionense, ejus episcopatus est retrofeudum, spectat, ad D... de Fougasse, toparcham Bastidæ Raynaldorum, etc., qui pro sua humanitate hanc epigraphim e lapide existente in dicto loco d'*Entrechaux* descriptam mihi contulit :



« 3 pans de longueur. 2 pans 1/2 de largeur. 1 pan 1/2 d'épaisseur. — Nul mulet ne la peut porter. — Le S est demi-pan loin des autres lettres. — Cordon de 4 doigts de largeur. »

Sans nous aventurer à chercher une explication à ce reste d'inscription, remarquons seulement que la croix dont les branches dépassent les autres lettres, pourrait être un T et un I conjoints, comme on en rencontre sur beaucoup de monuments antiques.

VI.

Au mois d'août 1845, un cultivateur de Beaumont, village qui n'est qu'à deux lieues de Vaison, découvrit dans son champ des ruines de constructions romaines et, entre autres, les restes d'un bassin antique, des tuyaux de plomb et un cippe de forme élégante, sur lequel était gravée cette inscription votive en l'honneur de la déesse Diane :

Deane Avg
Mfvfivs
Maternvs
ex voto.

« Vœu de Marcus Fulius Maternus à Diane Auguste. »

L'N et l'E de *Deane* sont liés ensemble, c'est-à-dire que le second jambage de l'N

Deane pour *Diane* : nous avons montré ailleurs que cette variante d'orthographe n'avait rien d'insolite, puisqu'on en trouvait les exemples dans tous les pays; nous ajouterons que, par un changement analogue, la ville de Die, *Dea Vocontiorum*, est parfois appelée *Dia*, *civitas Diensium*, *urbs Diensis*. Ce qui est plus extraordinaire, c'est de rencontrer dans une inscription contemporaine de la bonne latinité un génitif féminin terminé par un *e* simple, au lieu de *æ* ou *æ*. Rien n'indique la présence de l'*a* dans le groupe des deux autres lettres conjointes.

Il est peu de déesses qui aient reçu autant de qualifications diverses que *Diane*. Elle est appelée dans les inscriptions *Augusta*, *Conservatrix*, *Invicta*, *Lucifera*, *Maxima*, *Nemoriana*, *Domitrix ferarum*, *Regina*, *Sancta*, *Virgo*, *Victrix*, etc. Parmi ces épithètes, celle d'*Auguste* qu'on lui donne ici revient peut-être le plus fréquemment. On l'attribuait aussi à la lune, dont *Diane* était la personnification, et l'on trouve dans le recueil de Gruter un vœu de *L. Æmilius Maternus Lunæ Augustæ*. Deux inscriptions de Vaison relataient déjà le surnom de *Maternus*; mais nous n'avons vu nulle part les noms de *Marcus Fufius Maternus* réunis.

VII.

Sur un cippe en pierre de Beaumont, tout mutilé :



Cette inscription est en caractères moins réguliers que la précédente, avec laquelle elle ne laisserait pas d'avoir les plus grands rapports, si la restitution que nous proposons est exacte..... *Mater M. (Fufii) Matern(i) filio* (pientissimo vel carissimo. «... La mère de M. Fufius Maternus à son fils très-pieux ou très-cher.»

VIII.

Autre fragment de cippe en pierre de Beaumont :



Nous n'avons aucune explication satis-

propres on ne les trouve pas. Il n'en est pas de même de *Virius*, nom qui figure dans un très-grand nombre de monuments épigraphiques. Peut-être les deux premières lettres *IV* signifient-elles *IVLIO*; car le nom de *Jules* était très-commun parmi les Gaulois depuis la conquête des Gaules par *Jules César*.

IX.

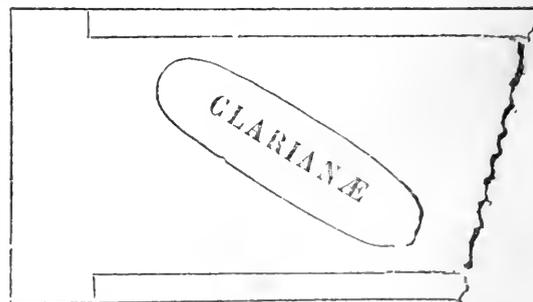
Cippe en pierre de Beaumont, découvert à Malaucène :



L'inscription ne répond pas à l'élégance du cippe; elle est un peu fruste, grossièrement gravée, et l'on dirait même qu'elle est restée inachevée. Les deux premières lignes sont pleines, tandis que les deux autres paraissent ne l'avoir jamais été. Il est probable que l'*a* de *MARCUS* est confondu dans l'*m*, quoiqu'on ne le distingue pas. Nous laissons inexpliqué le signe bizarre de la dernière ligne, composé de deux *v* accolés symétriquement (*va*). A l'égard des sigles *V. R. I.*, ils pourraient signifier *votum referré jussit*. Quoi qu'il en soit, l'inscription paraît relative à un vœu en l'honneur de *Minerve*, dont le nom complet n'a pu entrer dans la première ligne, parce que le graveur malhabile n'a pas su proportionner les lettres à la largeur du cippe.

X.

Sur une tuile romaine, large et à rebords droits, on lit dans un cartouche disposé obliquement :



C'est la marque de fabrique, que l'on n'appliquait pas sur toutes les tuiles, mais seulement sur quelques-unes pour en indiquer la provenance. Le génitif *Clarinae*, s'il est régi par *fabrica*, comme c'est l'ordinaire, serait le nom d'une femme; mais il est plus vraisemblable que *Clarianæ* est un adjectif formé du nom de *Clarus* ou *Clarius*, et se rapportant au mot *fabrica* sous-entendu. D'autres fois, le nom du fabricant était mis au nominatif : ainsi, pour citer l'exemple d'un nom qui se rapproche beaucoup de celui de notre tuile, des briques prove-

nant des bains romains d'Aix en Savoie portent très-distinctement *Clarianus*.

XI.

En suivant la route nouvelle qui va de Malaucène à Beaumont, on rencontre beaucoup de briques et de tuiles romaines, qui, indépendamment des inscriptions qu'on vient de lire, attestent que les Gallo-Romains avaient dans ce pays accidenté de nombreux établissements. Beaumont, situé au pied même du mont Ventoux, les devait à ses carrières inépuisables, d'où furent extraites toutes les pierres des monuments de l'antique Vaison. On avait presque cessé d'exploiter ces anciennes carrières, à cause du mauvais état des chemins; mais depuis qu'on a rétabli les voies de communication, les travaux d'exploitation ont été repris avec activité. Quant à la petite ville de Malaucène, qui n'est qu'à une lieue et demie de Vaison, elle doit son origine à d'autres causes. La proximité de la capitale d'un peuple puissant, la pureté de l'air, la beauté du paysage, la fertilité et la fraîcheur de la vallée, qui est arrosée par les eaux abondantes et intarissables du Groseau, première fontaine de la contrée après celle de Vaucluse; voilà ce qui ne pouvait manquer d'attirer à Malaucène les Voconces et les Romains. Les inscriptions, les médailles et les débris antiques de toutes sortes que l'on exhume chaque jour du territoire de cette ville donnent à une présomption si naturelle le caractère de la certitude. On peut suivre encore assez loin dans la campagne l'aqueduc qui amenait les eaux du Groseau à Vaison, et même, d'après plusieurs auteurs, jusqu'à Orange, qui est à six ou sept lieues de là.

Nous avons remarqué, un peu au-dessous de la source, une pierre de marbre blanc dont une face est couverte de caractères grecs. Bien que le mauvais état des lettres et le manque de temps nous aient empêché de faire une copie de cette inscription, peut-être antérieure à la domination romaine, nous jugeons utile d'en parler, afin de donner à quelque archéologue l'idée de la calquer pour l'étudier à loisir. Le marbre sur lequel elle est gravée sert de base à une croix placée devant la porte de la chapelle de Notre-Dame du Groseau.

Ce dernier monument est le seul reste d'un ancien monastère fondé par Arédius, évêque de Vaison, en 684, ruiné par les Sarrasins, rétabli ensuite et donné par l'évêque Pierre de Mirabel à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, en 1059. C'est à peu près l'époque que l'on peut assigner à la construction de l'église du Groseau, remarquable encore par des chapiteaux historiés, un campanile soutenu par d'élégantes colonnettes, et une frise sculptée dans le goût de l'antique. Le cloître démoli a presque entièrement disparu sous la végétation, de même que les ruines de la maison de plaisance que le Pape Clément V avait fait bâtir,

et où il avait coutume de passer la belle saison.

L'abbaye de Saint-Victor de Marseille, déjà maîtresse du prieuré du Groseau depuis 1039, reçut le 28 juin 1111, de Rostang, évêque de Vaison, toutes les églises du *castrum* ou de la *ville* fortifiée de Malaucène, au nombre de cinq. Dès lors elle fit desservir la paroisse par les moines de son prieuré. L'acte de donation de Rostang et une bulle du pape Pascal II, confirmative de toutes les possessions de Saint-Victor, datée du 23 avril 1114, sont les plus anciens documents où l'on rencontre le nom de Malaucène. Est-ce à dire que cette ville n'existât pas auparavant? On vient de voir que les Romains n'avaient point négligé une position qui, pour employer les termes de l'auteur de la Statistique du département, « aurait dû former une plus grande ville. » D'autre part, l'église paroissiale de Malaucène, dédiée à saint Michel et fondée suivant une fausse tradition par Charlemagne, est assez vaste pour indiquer un centre de population qui n'est pas né d'hier. Encore y avait-il quatre autres églises dans la même paroisse, au commencement du XII^e siècle. Tout porte donc à croire que la vallée de Malaucène n'a pas cessé d'être habitée pendant les temps intermédiaires, depuis la domination romaine. Néanmoins, aucun nom de ville ou de village ne figure dans la charte de fondation du monastère du Groseau, non plus que dans le diplôme confirmatif donné par Clovis III, en 692. Dans ces deux pièces publiées par Mabillon, on se contente de mentionner le lieu appelé *Grasellum*, situé dans la banlieue de Vaison, *in suburbano civitatis Vasionensis*. Il n'y est nullement question de Malaucène ou de son territoire, soit que le nom n'existât pas ou qu'il fût peu usité. On dirait que la cité des Voconces, glorieuse de son passé, considérait encore la vallée de Malaucène comme une sorte de dépendance, d'annexe de ses faubourgs.

En admettant cette conjecture, conforme, du reste, au sens naturel des mots *in suburbano civitatis*, on expliquerait sans peine la légende d'un denier d'argent de Louis le Débonnaire, qui porte en caractères très-distincts *AQUIS VASON. M.* Eloi Johanneau l'a attribué, contre toute vraisemblance, à Fontarabie, en Espagne. M. de la Saussaye, au contraire, a bien reconnu qu'il s'agissait de Vaison; mais il a manifesté des scrupules à l'occasion du mot *aquis*, « qui semble indiquer, dit-il, un établissement d'eaux thermales. » Cela est vrai, en général, par la raison que les autres fontaines n'ont d'ordinaire rien de remarquable. Cependant il n'est pas absolument nécessaire que des eaux soient thermales pour être appelées en latin *aquæ*, et nous pensons que la légende *Aquis Vasonis* conviendrait très-bien à une source célèbre, qui réunirait les conditions d'être peu éloignée de Vaison et de pouvoir être considérée comme appartenant à cette ville; tel est le Groseau de Malaucène, dont les eaux abondantes ont aliment-

nom générique d'*Aquæ Vasionis*, tant qu'il aurait passé pour une dépendance de Vaison. Dans la suite, l'ancienne capitale du pays s'affaiblissant de plus en plus, Malaucène, qui s'accroissait au contraire chaque jour, aurait pris un nom particulier ou l'aurait fait prédominer, s'il existait déjà. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aujourd'hui la ville de Malaucène, grâce aux nombreux avantages dont la nature l'a dotée, est devenue plus industrielle et plus peuplée que sa rivale, et oublie qu'elle a été sa fille.

En résumé, adoptant l'opinion d'un savant numismatiste légèrement modifiée, nous croyons que le denier de Louis le Débonnaire marqué du nom d'*Aquæ Vason*, est sorti d'un atelier monétaire établi non pas à Vaison même, mais dans les environs, sur les eaux de la source de Malaucène. Bien que cette attribution s'appuie d'une part sur la conformité des noms, de l'autre sur le rapprochement de faits géologiques et historiques, elle restera à l'état de conjecture vraisemblable, jusqu'à ce qu'un document inconnu vienne la confirmer ou la contredire, en révélant le nom qui a fait jusqu'ici le désespoir des numismatistes.

XII.

La digression que nous venons de faire dans le domaine de la numismatique nous a mené insensiblement en plein moyen âge. Qu'il nous soit donc permis, avant de clore cet article, d'appeler encore l'attention de nos lecteurs sur une inscription contemporaine, à un siècle près, de Louis le Débonnaire. Elle est digne d'intérêt, moins par le contenu, que parce qu'elle se rattache à un monument des plus remarquables pour l'histoire de l'architecture religieuse dans le midi de la France. Nous voulons parler de l'église de Notre-Dame de Vaison, ancienne cathédrale, qui, seule avec l'église de Saint-Quenin, a eu le privilège d'échapper à la destruction totale de la ville, en 1160 (1).

Les quatre vers léonins dont se compose cette inscription ne rappellent en rien la belle antiquité, que nous ne quittons qu'à regret, pour nous occuper d'une production barbare du moyen âge. Ils sont cependant assez corrects pour l'époque, car on n'y trouve qu'une faute de prosodie (2), et les rimes des hémistiches sont bonnes; mais c'est là tout leur mérite: on va en juger:

Ossecro vos, fratres, aquilonis vincite partes;
Sectantes clavstrvm, qu si c[vm] ven[ietatis] ad avs-
[trvm],

(1) Voy. le P. ANSELME BOYER, *Hist. de l'église de Vaison*, p. 100, et dom VAISSÈTE, *Hist. gén. de Languedoc*, t. II, p. 484 et 485.

(2) On a fait un dactyle du mot *trifida*, qui est composé de trois brèves.

Ces vers, avec l'invocation qui les accompagne, sont gravés sur une seule ligne, occupant d'un bout à l'autre la frise qui couronne le mur extérieur du collatéral du nord, du côté de l'ancien cloître. Il n'y a, en général, point d'intervalle entre les mots; les abréviations sont fort rares, et les caractères ont près d'un pied de hauteur: ce sont des lettres capitales romaines parfaitement régulières, et mélangées à peine de quelques onciales. On y remarque le C carré (E) de forme peu élancée. Ainsi, l'inscription, réunissant tous les indices qui conviennent très-bien au x^e siècle, fournit un nouvel argument en faveur de ceux qui croient que la basilique de Notre-Dame de Vaison a été élevée vers 910 par l'évêque Umberto, qui fit aussi bâtir le cloître, et le dota pour douze chanoines réguliers en l'honneur des douze apôtres (1).

Le dernier hexamètre présente quelque difficulté, soit que les pierres, gravées avant d'être mises en place, aient été brouillées lors de la construction par un maçon ignorant, soit que cette partie de la frise, démolie par suite de quelque accident, ait subi dans la suite une restauration maladroite. Il n'y a, du reste, que quatre pierres, portant les lettres [IS [TA[DDI]VEN qui aient été dérangées. Le point triangulaire qui suit la syllabe *is* indique la fin du vers, que nous rétablissons ainsi:

Igneæ hissenis lapidum sit ut addita venis:
Pax huic domui.

A en juger par les joints des pierres, l'orthographe bizarre du pronom *huic* pour *huic* ne provient d'aucun déplacement de lettre, et ne peut être attribuée qu'au graveur ou à l'auteur lui-même. Il est bien entendu que les mots *Pax huic domui* ne font partie d'aucun vers; ils forment une sorte de salut final, qui appelle la paix sur la demeure commune des chanoines. Le souhait s'est accompli d'une étrange façon; depuis longtemps ces lieux sont déserts, et le repos de la solitude n'y est aujourd'hui troublé que par de rares visiteurs ou les pas d'un ermite, seul gardien de l'église et du cloître.

Avant d'expliquer les quatre vers qu'on vient de lire, nous sommes obligés d'entrer dans des détails fastidieux, dont nous ferions volontiers grâce à nos lecteurs, s'ils n'étaient nécessaires pour établir notre texte avec certitude. On verra qu'il diffère en quelques points seulement des trois leçons qui ont été successivement imprimées jusqu'à ce jour par le P. Anselme Boyer, M. Prosper Mérimée, inspecteur des monuments historiques de France, et un professeur du lycée d'Avignon (2).

(1) *Hist. de l'église de Vaison*, p. 75.

(2) Voy. l'*Hist. de l'église de Vaison*, p. 84, et les *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 89 et 90.

Pour le premier et le troisième vers, nulle variante à noter; pour le deuxième, à l'endroit qui offre une lacune provenant d'un accident arrivé à la frise, le P. Anselme lit *quia sic venietis*; M. Mérimée, *quasi... etis*, et le professeur d'Avignon, *quas invenietis*. Cette dernière leçon est tout à fait inadmissible, par la raison qu'on voit très-distinctement après *quasi* un C carré (E) et une portion du premier jambage oblique du V (V); ce qui a été omis dans la copie de M. Mérimée, de même que le premier I de *ietis*. La lacune nous paraît bien suffisante pour représenter quatre ou cinq lettres (1) et justifier notre lecture *QVASI C[VM VEN]IETIS*, laquelle rend mieux d'ailleurs l'abréviation *qasi* que ne le fait *quia sic*. Au dernier vers, le P. Anselme, sans tenir compte de la répétition de la syllabe *ta* et en changeant une lettre, lit *lapidum sic addita venis*, et le professeur, *lapidum situla addita venis*, en mettant une *l* à la place d'un *t*, et en ajoutant un *a*. Nous préférons, cette fois, avec M. Mérimée, *lapidum sit ut addita venis*, leçon qui a le triple avantage de ne rien omettre, de ne rien ajouter et de ne rien changer aux lettres de l'inscription qu'elle remet seulement dans l'ordre naturel (2).

En somme, les copies que nous venons d'examiner diffèrent peu entre elles; mais il n'en est pas de même des traductions qu'on en a faites. Ce sont des espèces de paraphrases, qui n'ont guère qu'une idée commune (3). Notre texte révisé paraît pourtant

(1) Il ne faudrait même que la place de trois lettres et demie, si l'inscription portait *CV̄* pour *CVM*.

(2) M. Mérimée présume que l'auteur de *l'Histoire de l'église de Vaison* a vu l'inscription intacte et sans lacune; mais nous ne saurions admettre une conjecture qui n'est fondée que sur le silence du P. Anselme. Tout le monde sait que la plupart des écrivains des derniers siècles, quand ils copiaient des inscriptions, ne se souciaient guère d'en décrire exactement l'état matériel; qu'il leur arrivait souvent d'en remplir les lacunes et même de les corriger comme ils l'entendaient. C'est sans doute ce qu'aura fait le P. Anselme, éditeur peu scrupuleux, ainsi que nous l'avons déjà montré; la preuve en est qu'il a mis sans façon *huic* à la place de *uhic*, et qu'il a retranché deux lettres du quatrième vers, le tout sans prévenir. S'il n'a pas noté l'interversion des syllabes en cet endroit, ce n'est pas qu'elle n'existât déjà comme de nos jours; car depuis cet auteur la ville de Vaison a eu des prélats assez instruits pour savoir rétablir à leur place les mots parfaitement lisibles de la fin d'un vers. Il est donc plus probable que les accidents qui ont altéré l'inscription datent de l'époque de la destruction de la ville par le comte de Toulouse ou des guerres de religion du XVI^e siècle.

(3) Après avoir discuté les différentes copies de l'inscription, il convient d'en donner les traductions correspondantes, pour que nos lecteurs puissent les comparer et les juger. — Le P. Anselme, *loc. cit.*, p. 84 et 85: « Le premier vers est une exhortation à ceux qui avaient leur chambre dans le cloître de souffrir le vent de bise, le froid, la privation du soleil, etc., avec patience. Le second contient une promesse, et donne l'espérance qu'en gardant les règles du cloître, ils seront logés à l'avenir dans les appartements du midi, qui sont plus chauds, plus

susceptible d'une traduction littérale et grammaticale, et voici celle que nous proposons: *Obsecro vos, fratres, vincite partes aquilonis; trifida (virtus) ignea (1) memoret succendere nidum quadrifidum, sit ut addita venis bisseis lapidum, quasi cum, sectantes claustrum, venietis ad austrum.* « Triomphez, je vous en conjure, mes frères, de l'exposition du nord, qu'une triple vertu de feu se souvienne d'enflammer votre nid carré, qu'elle soit comme ajoutée aux douze veines de pierre, de même que lorsque, suivant le cloître, vous viendrez au midi. » C'est-à-dire, s'il est permis de paraphraser pour être plus clair: Songez à réchauffer, par la triple

agréables et plus commodes. Le troisième et le quatrième vers aiment les chanoines à la ferveur d'esprit, en rappelant dans leur mémoire le ravage que la foudre avait fait en abattant les douze chambres de pierre destinées pour les douze chanoines. Voici la construction que j'en fais et qui les rend plus intelligibles. *Trifida ignea, sic addita bisseis venis lapidum, memoret succendere nidum quadrifidum.* C'est-à-dire, que la foudre acharnée avec violence aux douze chambres de pierre vous soit un avertissement continu d'embraser par une ferveur toujours nouvelle ce cloître, qui est une maison carrée, où vous avez pris, comme les oiseaux dans leur nid, une nouvelle naissance. Il faut remarquer que les chambres des chanoines réguliers sont appelées veines des pierres, parce que, comme le sang est renfermé dans les veines, de même un chanoine, et surtout le régulier ou religieux, doit être renfermé dans sa chambre, etc. » Suivent des développements pieux qui s'éloignent du sujet.

M. Mérimée, p. 189 et 190: « Souffrez patiemment, mes frères, je vous conjure, les rigueurs de l'exposition du nord. *Quia*, dans l'espoir que, *sectantes claustrum*, suivant les règles du cloître, *sic venietis ad austrum*, vous parviendrez aux cellules du midi (que les plus anciens chanoines occupaient, tandis que les nouveaux venus étaient logés au nord). *Sic ignea trifida* (subaudi *flamma*), mais alors que les rayons du soleil, *addita venis bisseis lapidum*, qui échauffe vos murs (il faut supposer qu'il y a douze cellules, douze murs?) *memoret succendere nidum quadrifidum*, vous rappelle (sic) d'échauffer vous-mêmes vos cellules par une sainte ferveur et vos prières. »

On voit que la version de M. Mérimée diffère de celle du P. Anselme, quoiqu'il la mette sous le nom de cet auteur: ainsi, le soleil remplace ici la foudre, et avec peu de bonheur, ce semble; car si le cloître, qui se trouve surtout en hiver dans l'ombre de l'église, était exposé aux rayons du soleil, il pourrait se passer de toute autre chaleur.

Traduction du professeur, imprimée dans les *Notes* de M. Mérimée, p. 190 et 191. « Ne vous laissez pas abattre, mes frères, à la bise qui vous assiège. Il ne tient qu'à vous d'en triompher; voulez-vous vous ménager l'exposition du midi, armez-vous contre le cloître de ses propres exigences. Vos cellules s'échaufferont si vous savez vous animer du feu qu'on vit descendre en flèches pénétrantes sur douze pierres (c'est-à-dire apôtres) et les embraser de ses rayons. Paix à cette maison! »

(1) *Trifida* et *ignea* étant des adjectifs qui ne se rapportent à aucun mot exprimé dans les vers, on est forcé, à l'exemple des autres traducteurs, de sous-entendre un substantif féminin. Si nous adoptions *virtus* de préférence à un autre mot, c'est que les épithètes *ignea* et *trifida* conviennent très-bien à la vertu chrétienne, qui doit être ardente et qui est triple, puisqu'elle comprend la foi, l'espérance et la charité.

lules, comme le feront les rayons du soleil, quand vous viendrez du côté du midi, en suivant le cloître.

Nous nous sommes efforcé de donner une traduction plus conforme au texte que celles qui ont été publiées jusqu'ici; si nous l'avons pu, nous le devons principalement aux corrections que nous avons introduites avant même que nous eussions l'idée d'en profiter. Il nous reste cependant un doute sur l'interprétation des mots *sectantes claustrum*, etc., dont le sens naturel semble être en contradiction avec les faits.

Lors de la création du chapitre régulier de Notre-Dame de Vaison, il n'y avait que douze chanoines, et leurs douze cellules réunies composaient trois côtés d'un carré appliqué contre le mur septentrional de l'église, qui formait le quatrième côté du carré; d'autre part, on ne voit au midi de la basilique aucun vestige d'habitations claustrales. Comment donc les religieux pouvaient-ils espérer, en suivant le cloître, de venir dans des cellules exposées au soleil et abritées contre le vent du nord? L'objection est sérieuse, et, s'il n'y a jamais eu de cloître au midi, ce qu'il serait téméraire d'affirmer, nous ne voyons d'autre moyen de résoudre la difficulté que de supposer un sens mystique au second vers comme aux deux suivants: « Que les religieux endurent avec la résignation de la vertu chrétienne les incommodités de cette froide demeure; en suivant les règles du cloître, ils parviendront un jour à la demeure céleste (*ad austrum*), où ils seront embrasés de l'amour divin (2). » Tel serait, en substance, le sens de ces vers, qui commencent par s'adresser au corps pour parler à l'âme le langage symbolique. Dans tous les cas, il faut convenir que les pensées en sont aussi subtiles et alambiquées que les constructions de phrases paraissent vicieuses et obscures; mais c'était la mode chez les beaux esprits du temps, qui pour la plupart avaient perdu les saines traditions de la poésie classique, et dont le mauvais goût ne trouvait d'ordinaire que

(1) Nous traduisons *venis* par fenêtres, et non par murs, comme fait M. Mérimée, d'abord parce que douze cellules font plus de douze murs, ensuite parce que les fenêtres au x^e siècle étaient d'ordinaire en forme de meurtrières et avaient assez l'aspect de fentes; ce qui semble justifier l'emploi de *venis*. D'ailleurs, la nécessité de trouver une rime à *bissenis* a pu suggérer un mot qui convenait assez au langage mystique et métaphorique de l'époque; car les fenêtres servent à faire circuler dans les habitations les éléments de la vie, l'air, la lumière et le soleil, de même que les veines portent le sang, la nourriture et la chaleur dans tous les membres du corps humain.

(2) Ce n'est pas sans hésitation que nous donnons au mot *austrum* un sens inusité. Si l'on trouvait la métaphore trop hasardée, on pourrait traduire ainsi *quasi cum venietis ad austrum*: « comme si vous veniez au midi, » au lieu de « comme lorsque vous viendrez.

cueil, à l'occasion des poutreaux tenebres (1).

A défaut de mérite littéraire, l'inscription de Notre-Dame de Vaison se recommandait par la justesse de sa pieuse exhortation, que les contemporains avaient jugée utile, puisqu'ils l'avaient étalée en lettres gigantesques aux yeux des chanoines, qui pouvaient la voir des galeries du cloître et des fenêtres de leurs cellules. M. Mérimée l'aura lue dans un moment peu favorable pour l'interprétation, pendant la canicule sans doute. « Nous nous demandions, dit-il, en étouffant de chaleur, quel si grand mal il y avait à loger au nord dans la Provence; mais nous ne pûmes venir à bout de trouver un sens raisonnable (2). » Certes, le mot de l'énigme était partout: les maisons isolées, construites de telle sorte qu'elles ne présentent du côté du nord que des ouvertures étroites et absolument nécessaires, et jusqu'aux arbres constamment courbés vers le midi, témoignent assez quel est le vent impétueux et glacial qui domine dans la contrée, et justifient on ne peut mieux l'à-propos de ce vers gravé à l'ombre d'un grand édifice, en plein mistral.

Obsecro vos, fratres, aquilonis vincite partes.

VALACHIE, province de l'empire turc. Ce pays, qu'habitèrent les Goths, répond, avec la Moldavie, à la Dacie antique.

Le cardinal Mai a donné, dans son *Recueil d'inscriptions chrétiennes* (p. 66), un fragment de calendrier gothique retrouvé sur un palimpseste de la bibliothèque Ambrosienne de Milan.

Nous le reproduisons ici :

xxxiii. Tōw apud gothicam gentem excruciatorum martyrum et Fritharici.

xxxiv.

xxxv.

xxxvi.

xxxvii.

xxxviii.

xxxix. Commemoratio martyrum, qui cum Vereca presbytero et Batuse ministro ecclesie catholice apud gothicam gentem exusti fuerunt (3).

(1) Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts. *Bibl. de l'École des chartes*, 2^e série, t. III, p. 361 et suiv.

(2) *Loc. cit.*, p. 191. Voy. *Lettres de madame de Sévigné*, 7 janvier 1680.

(3) Sermo est de illa insigni multorum in Gothia Christianorum ad Danubium nece, sub Vignuricho seu Athanarico et Fridigerno principibus Gothis sæculo Christi quarto, quam eadem vetera kalendaria et historici passim recitant. Et quidem etiam Græca mænæ in Ambrosianis codicibus, B, 193, et Q, 40, part. sup. commemorant discrete principes martyrii presbyteros Verecam et Batusem. Martyres autem partim in sacra æde partim in tabernaculis subjecto igne cremati traduntur. Porro retinebant eo tem-

- I.
- II.
- III. *Constantini regis.*
- IV.
- V.
- VI. *Dorothei episcopi (1).*
- VII.
- VIII.
- IX.
- X.
- XI.
- XII.
- XIII.
- XIV.
- XV. *Philippi apostoli Hierapoli.*
- XVI.
- XVII.
- XVIII.
- XIX. *Ἐὼν venerabilium monialium Beroeae .xl. simul (2).*
- XX.
- XXI.
- XXII.
- XXIII.
- XXIV.
- XXV.
- XXVI.
- XXVII.
- XXVIII.
- XXIX.
- XXX. *Andreae apostoli (3).*

Nous reproduisons aussi le fragment suivant des litanies anglo-saxonnes que le cardinal adonnés à la suite du calendrier gothique (1).

I.

—	—
See Eadmunde .ii.	or.
See Eadwarde	or.
See Aethelbyrhte	or.
See Albane	or.
See Kynelme	or.
See Cuthberhte	or.
See Byrine	or.
See Botulfe .ii.	or.
See Hlurmine .ii.	or.
See Guthlace	or.
See Dunstane	or.
See Eorconwolde	or.
See Athelwolde	or.
See Oswolde	or.
See Swithune	or.
See Iudoce	or.
See Grimbalde	or.
See Machu	or.
See Hyue	or.
See Brigida	or.
See Helena	or.
See Aetheldrytha	or.
See Wihtburh	or.
See Sexburh	or.

pore christiani Gothi dogma catholicum, teste certissimo ARGUSTINO de C. D., XVIII, 52, qui de hoc in Gothia martyrio loquens ait: *cum ibi non essent nisi catholici*; cui sententia suffragatur OROSIUS, VII, 52. Quare non videtur audiendus CASSIODORI, *Hist.*, VIII, 13, qui hos martyres arianos existimat. De hoc famigerato martyrio legatur etiam ad diem XXVI martii *Menologium basil.*; præsertimque ad eandem diem et ad XII aprilis BOLLANDIANI, qui res gothicæ ecclesiæ copiose illustrant. — A. M.

(1) Doritheus, seu Dorotheus, Tyri episcopus, eruditione et scriptis clarissimus, persecutionem vitans Odysopolim Thraciæ seu Mœsiæ confugit, ibique imperante Juliano illustri morte occubuit. De hoc Dorotheo (præter *Menologium basil.*, ad IX octobris) legendi sunt BOLLANDIANI ad diem junii quintam, qui eundem et Odysopoli sepultum et præcipue cultum existimant, quod nunc mœsogothicum kalendarium confirmare videtur. Consulantur etiam figuratæ Moschorum ephemerides apud BOLLANDIANOS, tom. I, mensis maii. Nihil autem moramur Dorotheum quemdam Arianorum præulem, Selinæ successori Ulphilæ coætaneum, qui occurrit apud SÖZOMENUM, VII, 17. — A. M.

(2) Martyres moniales XL in urbe Macedoniæ, seu potius Thraciæ, Beroëa commemorant *Menologium basil.* et BOLLANDIANI ad diem I septembris. — A. M.

(3) Postremo loco notandum est nihil esse in hoc kalendarium fragmento, quod jure aliquo ad Gothos non pertineat. Nam junio quidem mense martyres diserte gothi scribuntur: julio autem Constantinus rex, Gothis fœdere olim junctus (ut tradit JORNANDES cap. XXI) et venerandus; tum Beroëenses moniales et Doritheus in Gothorum prope patria gloriose ex-

uncti sunt. Denique Philippum et Andream Scytharum (quo nomine intelliguntur etiam Gothi) fuisse apostolos nemo ignorat; imo Andream nominatim Moschi, Gothorum finitimi, suæ fidei auctorem aiunt. Atque hæc licet ita se habeant, nihilominus pronum creditur est Gothos, dum adhuc in Mœsia versarentur, ut sacra Biblia sic etiam sua kalendaria e Græcis plerumque fontibus derivavisse. Denique gothicum hoc kalendarium nullatenus simile est Latini kalendarium, vulgari ter gothici, quod et jamdiu impressum est cum ejus ritus breviario, et in Hispaniæ angulo adhuc viget. — A. M.

(1) Voici la note que l'illustre éditeur a jointe à ce document.

Litanias sanctorum nullas posuit in sua coll. ms. MARINIUS; quamquam hæc pari jure utuntur quo kalendaria. Mihi vero post gothicum kalendarium, litaniarum quoque specimen evulgare placuit, et quidem fragmentum earum anglo-saxonicum, omissis latinis sanctis. (In his litanis ultimus apostolorum ponitur S. Martialis, Lemovicensis scilicet episcopus, quem eo honore tituloque apud Gallos etiam mactatum scimus. Legesis BOLLANDIANOS, jun., t. V., die xxx.) Jam horum divorum divarumque pleraque nomina apud nos ignota videntur; nullaque ex his occurunt in anglicanis carolinisque litanis a MABZLONIO vulgatis *Analect.*, t. II. Exstant autem nostræ litanie in codice insigni, sæculi X vel XI, bonis litteris scripto, qui olim pertinuit ad cœnobium S. Edmundi in agro Suffolciensi, nunc vero servatur in Vaticana bibliotheca inter Succiæ reginæ codices. Hujus fragmenti litteras tres anglo-saxonicas, nempe duas homophonas, quæ significant *th*, et tertiam quæ significat *w*, ad hodiernas Anglorum formas propter exoticorum typorum inopiam transtuli. — A. M.

Sea Aelfgyfu or.
 Sea Toua or.
 Sea Mildrytha. or.

VALCABRÈRE, département de la Haute-Garonne, en France.

1334.

Anno Domini mcccxxxiv vii kalendas madii, obiit dominus Vitalis de Quintano, capellanus et canonicus Vallis Caprarie, cujus anima requiescat in pace. Amen.

Valcabrère, aujourd'hui chétif village, avait autrefois, comme on voit, une certaine importance, puisqu'il possédait un chapitre. L'église est remarquable en ce qu'elle est presque entièrement construite de débris d'édifices plus anciens en marbre blanc.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 244.)

VAL-LE-ROY, ancienne abbaye de Cîteaux, au diocèse de Reims, en France.

Épithaphe de l'abbé Brulart.

Sta quisquis es, et specta. Lege et luge. Cernis flebiliter atratam, lacrymis madentem, gemitibusque luctuosam domum. Causam ne require, lector! Vixit Franciscus Brulartius Abbas Valliregius, Regum Consiliarius, Pauperum nutriticus, Artium assertor, Collegij fundator, Societatis IESV amantissimus. Hanc ei, pro Collegio quod viuens erexit, mortuo eiusdem Collegij Societatis IESV Alumni mœrentes ac lugentes Domum Luctus in terris posuere, dum æternam in cælo Beatitatis mansionem Cælites reponunt. Morare, Hospes et mirare. Docent cætera marmora quis quantusque fuit ille quem mortuum condunt. Sed quoniam omnis homo umbra est et nihil; ego docebo, quid non fuit Franciscus Brulartius quem heic sepultum abscondere nequeo. Non fuit Carnutensis Episcopus, non fuit Comes Catalaunensis, non fuit Dux Laudunensis, non fuit Antistes Remensis, non fuit Primus Franciæ Par, non fuit sedis Apostolicæ Legatus natus: Quia id totum esse constanter recusavit. Disce, Hospes! ex eo, quod non fuit, quis quantusque fuit. Precare hunc cælo recipi, et similem vnum post mille annos terris reddi.

Adsta, Viator! et specta, quod nec hactenus orbis vidit, nec forte posthac videbit: Hic situs est qui multis ante mortem annis vixit sine censu annuo Vir Nobilissimus, quia Pietas absumpsit: absque munere publico Vir Prudentissimus, quia humilitas abnuvit: sine Ecclesiastico Sacerdotio Galliæ Cancellarii frater, Franciscus Brulartius Abbas olim Valliregius, quod Dei privataque vitæ amore abiecit. Marmor

lo, non manus: Nam Thesaurus hoc in loco latet, in quo iacet gemma Præsulum Fr. Brul. Abbas olim Vallir. qui cor habuit in amicos inimicosue charitate aureum: pectus rebus in aduersis constantia adamantinum: manus in pauperes Deique cultum liberalitate argenteas: sensum in res caducas studioso frigore marmoreum: corpus in morbos (vno fere excepto) sanitate æreum et totum venerando candore eburneum. Terræ conditus est heic Thesaurus vi. Nonas Nouembris anno MDC xxx.

Sta Viator. Hic tibi mors præludit, dum vitam ludis Disce, quod scire prosit, Moriendum. Obijt Fr. Brul. Ab. Vallir. vir majorum gloria, Fratrum amplitudine, familiæ splendore nobilis, at sua etiam virtute illustrior. Vixit annos Lxxx. si tempus attendas, multum; si pauperum vota, parum: si moriendi necessitatem, satis: si virtutes et merita, abunde: Diu vixit qui Deo semper vixit. Viuens Franciscus honorum fuga; despicientia diuitiarum, liberalitate in pauperes, beneficentia in omnes, cælo terrisque gloriâ sibi peperit: oblatas repudiauit infulas, legatus regem offensum Remensibus placavit, nobile Soc. IESV Collegium erexit, vere dignus æternum viuere Brulartius. At Parca nemini parcit; mors cuique certa, mora incerta, serius ocyus fato concedendum: præit ille, nos ordine iussi sequemur omnes. Quid luges, lector? lacrymas fundi oportet miseris, non beatis. Vivit Franciscus in cælo, cælo illatus virtutum alis, hominum precibus, indigetum votis, indiges ipse Brulartius. Tu si sortem æmularis et præmia, virtutem æmulare et merita. Vale et cælo vice.

(LABBE, *Thes. Epitaph.*, p. 512.)

VARSOVIE, capitale de l'ancien royaume de Pologne.

Épithaphe du roi Étienne Bathori.

Stephanus Magnus Rex Poloniæ Magnusque Dux Lithvaniæ, Princeps Transsylvaniæ, Victor Triumphator, Pater Patriæ, Stephano Palatino, Catharinaque Telegdia, natus Anno 1535. v. Kal. Octobr. excessit 1586. Idib. Decembr. Regnavit annos 10. mens. 7. d. 12. iudicia constituit; Livoniam, Poloniam, Provincias recepit; fines Lithvaniæ latissimo Veliensi agro adjecto protulit: perterritis, Mahomete primum, ac deinde Aschlam, Chereis, Tartarorum Châmis. Podoliam pacatiorem cultioremque reddidit: Amurathem Turcar. Imperatorem, ut Tartaro pacem legatione missa peteret, et Benderia a Kosacis deleta, nihil moveret, novaque Castella finib. imponi pateretur, opinione virtutis permovit continuitque. Stipendium majus Transsylvaniæ Imperium ineunti Sigismundi fratris

filio impuberi imponere molientem deterruit. Janiculam Valachiae Regulum ob injurias, quas vicinae nobilitati intulerat, dejicere adegit : Thesaurosque, qui cum ipso Valacho in potestatem suam venerat, repente sprevit. Omnium Regum, Principum, populorum, nationumque cum ora in se convertisset : majora pro Re hac publica et Christiana animo agitant, ac imprimis Moschoviam, Poloniae, Lithvanicae; aggregare studens, sexta die subito extinctus est. o Mors invida ! Non extinxisti virtutem Batoream, immortalis est !

Stephano Poloniae Regi victori Triumphatori, pio Patri Patrie, etc. Johannes de Zamoisio Cancellarius et summus Dux exercituum Regni, etc. vita, quam salutis gloriaeque ejus, omnibus bellis periculisque devoverat, Deo, non se, ita volente, superstes, has lacrymas cum Chryselide Batorea uxore sua, Regi, patrono, affinique suo fundit.

Viveres Stephane, maxime viveres,
Nec Polonia, Ungariaque, ac
Nonien Christianum lugeret,
Nec improbi Barbari gauderent.
Sed vivit Deus, haud solito exultabunt gaudio.

VAUCLUSE, au département de ce nom en France.

« Il résulterait d'un passage de Pétrarque que l'on devrait à saint Véran, apôtre et patron de Vaucluse, outre la chapelle qui fut le noyau de l'église du x^e siècle, l'espèce de tunnel qui fait communiquer les deux parties du village. Le percement du rocher est néanmoins attribué aux Romains par les uns, comme tous les ouvrages un peu considérables de la contrée, et par les autres, à un comte de Provence. Il n'est pas besoin d'ajouter que la pente des eaux, même en aval du village, rendait ce travail parfaitement inutile.

« Dans le bassin même de la fontaine, au pied de l'immense entassement de rochers qui le surplombe, on lit quelques parties de l'inscription suivante :

Hic super ingentem solitus fons crescere con-
cham

Octoginta octo palmas decrescere visis
XXIII. mart. ann. MDCLXXXIII.

Franciscus Nicolinus Aven. civi evra gyberni est
decrementum intus futura in saecula notavit.

Pet. Ant. Arnaldus cecinit.

« En 1833, les eaux baissèrent tellement qu'elles laissèrent à découvert les restes d'une autre inscription que le même vice-légat Nicolini avait fait graver en présence du peintre Mignard (fils de Nicolas et neveu de Pierre, le Romain), et de M. Fayard, docteur ès droit de la ville de l'Isle. « A cette « profondeur, dit le procès verbal, le diamètre « de la superficie de l'eau consiste à trois « cannes et cinq pans et demi. » L'inscription était ainsi conçue :

1683, die 23 mart., abbate Nicolino pro-leg.
aven. quatuor palmis inferius descendit.

« Il ne restait plus, en 1833, que la date et le nom de Nicolini. C'est tout ce que j'ai pu apercevoir. Les eaux avaient probablement rongé ou emporté le reste de l'inscription. » (Extrait d'une notice de M. Jules Courtet, intitulée *Vaucluse et Pétrarque*, et publiée dans la *Revue archéologique* de M. Leleux, mars 1850, p. 789.)

VAUJOURS, dép. de la Seine, en France. Village du doyenné de Chelles, à quatre lieues de Paris, situé sur le penchant de la montagne de Montauban, du côté qu'il y a des vignes. Il est en forme de conque dans une espèce de concavité. Il y a même un endroit en manière de gouffre où les eaux se perdent sous la terre de même qu'à Romainville : sur les côteaux sont des vergers remplis d'arbres fruitiers, et sur le haut de la montagne, ce sont des bois. Il n'y a guère que trois cents communicants, y compris les sept ou huit maisons qui sont sur le grand chemin de Paris à Meaux, lesquelles sont presque toutes autant d'hôtelleries, et dont le canton a pris le nom de *Vertgalant*, qui était l'enseigne d'une de ces auberges, compris aussi les dix ou douze maisons, faisant partie de Montauban, qui sont pareillement de la paroisse.

L'église est du titre de Saint-Nicolas, et appartient à l'abbaye de Saint-Victor. La maison du prieur curé est derrière : elle a été construite en 1730 par M. La Grénée, chanoine de Saint-Victor. Elle est très-vaste et très-commode, et on peut dire très-belle pour la campagne. C'est dans le château de madame de Nautia, dame de Vaujours, que mourut, en 1744, le sieur Louis Dumas, inventeur du Bureau typographique, qui a eu tant de succès dans le public. Il est inhumé dans le chœur de l'église de Vaujours ; et au-dessus de sa sépulture, proche le banc du seigneur, a été posée une épitaphe de marbre, qui fait son éloge en ces termes :

Ci git Louis Dumas, Licencié en Droit, également recommandable par ses lumières et par ses vertus, Inventeur de la méthode du Bureau Typographique, mort au Château de Vaujou le 29 juillet 1744, âgé de 68 ans.

Pleurez sa perte, jeunes enfants, et versez sur sa tombe les larmes que sa méthode vous a épargnées. Il étoit du Languedoc.

(HURTAUT et MAGNY.)

VAULUISANT, au diocèse de Sens, en France.

Epitaphe d'Anselme de Bercenay, évêque de Laon, mort en 1238.

Dans l'église abbatiale de Vauluisant.

Hic jacet Anselmus de Bricena natus quondam episcopus Laudunensis qui obiit tercio nona[s] septembris an[n]o m^o duceno xxxviii sed ur-

perum tumulum vendit quod prelatu ere-
rat de cujus venditione hanc celtam (coelatam?)
tumbam in cilice (sic) sculpsit et hinc ecclesie
que tunc ruïnosa permultum erat possetenus
altissimo disponente subvenit. Pro eis orate.

(*Sepulchral Monuments of the Great-
Britain*, t. I^{er}, p. 123.)

VELLETRI, dans les Etats-Pontificaux.

I.

Au musée Borgia.

Seti Genesii templum.

Quicumq. venitis
fundite corde preces
nr̄i sacer o miserere.

Omne malum vestrum precibus solvet Ds̄ ejus.

Nam corpus totum jacet ejus
hic tumulatum.

Au revers.

In hoc venerabili loco condita sunt
gloriosa ossa beati Genesii hu-
ius quondam urbis episcopi, cu-
ius festività celebratur
octavo kalendas septembrium.

(*Cardinal MAï*, 24, 1.)

II.

DD. NN. Valentiniano et Valente semper augg.

Lol. Cyrius princ. cur. et Eritor duodena de

[propio...

vetustatem conlapsum at statum pristinum red..
amphiteatrum cum portis posticiis et omnem fabri..
arene nepus Lol. Cyri princ. cur. et ante Ereto-

[ris filius..

Claudi princ. et patroni curiæ pronepos Messi Gor.

princ. feliciter.

(*Cardinal MAï*, 345, 2.)

III.

Eglise de la Sainte-Trinité.

hic requiescit in
pace Jovinus de
scola Carruco-
rum qui vixit
annus (sic) plus minus
xxxv. et mensis vi
et dies viii.

(*Cardinal MAï*, 383, 5.)

IV.

Musée Borgia.

[Ae] miliæ Victoreae (1) conjugii

(1) MURATORI, 1821, lit *Victorinae*.

[pe]rseveravit annis xxxvii m. viii.
Tremelius Fortunatus maritus.

(*Cardinal MAï*, 418, 1.)

VENCE, département du Var, en France.

1154. — *Épitaphe de saint Lambert, né dans
le diocèse de Riez, et évêque de Vence, de
1114 à 1154.*

Discat qui nescit quod episcopus hic requiescit
Nomine Lambertus multa bonitate refertus,
Quique quater denis huic sedi preluit annis.
Non hunc erexit res blanda nec aspera flexit.
Pareat peccatis illius fons pietatis,
Et luceat ei lux perpetuæ requiei.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III,
p. 94.)

VENDOME, dans le Loir-et-Cher, en
France.

*Chapelle des Trois-Rois, à l'abbaye de la
Trinité de Vendôme.*

Gui de Beauchamp, mort à Vendosme en 1351 (sic).

Icy gist monseigneur Guy de Beauchamp eiz-
né fieux de tres-noble et puissant home monsie-
gnuer Thomas de Beauchamp conte de War-
rewyke, mareschal d'Engleterre qui trespassa
l'an m ccc lx le xxviii jour d'averill (1).

Priez pur lalme de li.

(*Sepulchral Monuments of the Great-
Britain*, 1, p. 129.)

VENISE, en Italie.

I.

*Sur le mur extérieur de la grande chapelle
de l'église de Saint-Jacques de Rialto.*

Sit crux vera salus
Huic tua, Christe, loco.

(*Cardinal MAï*, p. 5.)

On peut lire cette inscription de ces deux
manières différentes :

Sit crux, Christe, loco huic tua vera salus,

ou bien :

Vera salus sit crux huic tua, Christe, loco.

Rien n'est plus fréquent, dans les inscrip-
tions du moyen âge, que des inversions
semblables.

Bianchini (*Eccles. Veron.*, t. III, p. 72) et
le cardinal MAï citent comme exemple l'ins-
cription suivante :

SATOR
AREPO

(1) Ordinairement on met en France le mois avant
l'année.

TENET
OPERA
ROTAS.

II.

A Saint-Michel de Murano.

Sur un ancien reliquaire de vermeil.

Ὁ ἅγιος Κωνσταντῖνος
Ἡ ἀγία Ἑλένη.

(CALOGERA, t. XXXIX, p. 109; *cardinal*
MAI, p. 9.)

III.

Tout le monde connaît la belle collection des inscriptions vénitiennes que publie M. Cicogna. Ce recueil forme déjà 5 volumes in-4°. Nous serions dans un grand embarras s'il nous fallait citer ici les inscriptions les plus intéressantes qu'il renferme; au milieu de tant d'autres dignes aussi d'être recueillies, on nous pardonnera de préférer celles qui se rapportent à la France ou à des Français.

*Souvenirs d'Henri III, roi de Pologne, puis
roi de France, à Venise.*

Serenissima domus Mocenica quæ tres olim Venetiarum principes peperit et quinq. classium marisq. imperatores amplissimos enixa est Aloysium hunc cujus imaginem cernis principem animi celsitudine opibus virtuteq. præ cæteris spectandum quo etiam regnante felicissima illa ad Echinadas de Turcis victoria parata est divinitas data ad tanti ducis nomen propagandum et cujus tempore Henricus tertius rex Poloniæ et Franciæ magnificentissimo apparatu a patribus intra læunar. hæc pretiosa viscera exceptus est. Vix. an. LXXVI ducavit VII. obiit MDLXXVII. Lauretanam Marcellam conjugem ducissam sanctiss. exempli sequutus. Hæredes libentiss. dicarunt.

(CICOGNA, t. I^{er} p. 88.)

IV.

*Epitaphe de Claude Paulin sur le tombeau
que lui éleva son oncle Antoine Paulin,
ambassadeur de France à Venise.*

Eglise de Saint-Antoine.

D. O. M.

Claudio Paulino præclaræ
indolis adolescenti. qui cum
morum integritate atq. animi
præstantia sumam de se in
omnium animis expectationē.
excitasset gravi morbo
corruptus dum patris fratrem e

Gallia in Italiam proficiscentē.
sequeretur cum incredibili
omnium dolore Venetiis obiit
Antonius Paulinus christianiss.
regis legatus fratris filio
mœstissimus posuit quarto
idus maias MDXLII.

(CICOGNA, t. I^{er}, p. 175.)

V.

Epitaphe de François Le Roux, breton.

Eglise de Santa-Lena (Saint-Hélène).

Francisci Rubei ex Britannia ceteriori nominem. quod miserum putatis felicissimum experiri mortuus sum tum cum suave mihi erat vivere. trium provinciarum senator. legatus ad Venetos. ætate florens surrectus. Antonius Talentus de Florentia Mediolani Parisii senator Mediolani condi apud gentiles suos curavit.

Obiit MDXXI.

(CICOGNA, t. III, p. 386.)

VI.

Eglise de Saint-George Majeur dans l'île.

Aut piédestaux des colonnes de l'autel.

*Construction d'un nouveau tombeau de saint Georges à la
suite de la vision d'un chevalier français en 1599.*

Ossa divi Stephani proto-martyris quum adhuc in vetusta aede conderentur Gallo equiti oranti ibidem ab angelo caelesti oraculo manifestata petentibus Vilhelmo atq. Alberto Austriæ ducibus seratus cons. reserata sunt cal. sep. MCCCCLXXXIX. Sed novo hoc templo in divi Georgii et ipsius proto-martyris honorem a monachis in angustiore formam restituto veteri aede solo acquata quo arae maximæ fundamenta jacerentur universae fere civitatis in hanc insulam concursu Deiparae assumptionis festo die Johanne Trivisano patriarcha Venetiarum præeuntibus abbate et monachis hymnosq. et laudes canentibus Nicolai de Ponte Venetiarum principis et senatus praesentia veteri proto-martyris monumento demolito venerabundi monachi eadem in hoc ipsum sub vesperam suppliciter intulere atq. intra aram constituere Gregorii XIII pontificatus anno VIII. Rodulpho II. Romanorum imperatore. XVIII. cal. septembris MDLXXXI.

(CICOGNA, t. IV, p. 485.)

VENOSA, dans la Basilicate, au royaume de Naples.

*Ancienne inscription en lettres lombardes,
près de l'escalier du couvent de Saint-Au-*

Stirps Lodovicus Francorum urbis amicus.
Dum fueris, semper regnabis jure potenter.

(Cardinal MAÏ, p. 375; CIMALIA, *Antiq. Venus.*, p. 258)

VERCEIL, près de Novare, en Piémont.

I.

Quisquis post mundum ætherias conscendere plagas
Posse putat iustos, Marcellinum quoque credat
Presbiterum cœli sedes habitare quietas.
Nam rectis castum gessit sub moribus ævum
Religione pius Bessorum in partibus ortus,
Et gemina vitam felix ætate peregit.

(Cardinal MAÏ, 31; FLEETWOOD, p. 448;
GRUTER, 1169, 11.)

II.

Sur la couverture d'un livre d'Évangiles appartenant à saint Eusèbe, martyr, évêque de Verceil.

† Praesul hic Eusebius scripsit, solvitque vetustas:
Rex Berengarius sed reparavit idem.

EVSEB. EPS.

Argentum postquam fulvo deprompsit et auro,
Ecclesiæ praesul optulit ipse tuæ. (1)

(Cardinal MAÏ, p. 201.)

Voyez d'autres inscriptions de Verceil, dans le présent *Dictionnaire*, aux inscriptions de ROME, chap. VII, *Épigraphes des martyrs*.

VÉRONE, au royaume Lombardo-Vénitien⁹ en Italie.

I.

Sur un cippe autrefois situé près de l'église de Sainte-Euphémie, aujourd'hui au Musée public.

	Deo magno æterno	
(ici une palme.)	L. Status. Di odorus quot se precibus comptem fecisset.	(ici une couronne.)
	V. S. L. M.	

(Cardinal MAÏ, p. 3.)

(1) *Ephem. flor.*, t. II, p. 519; BLANCHIN., *Vindic. script. div. et in evang. quadr.*, t. II, par. II, p. 575; DONAT., *Diptych.*, p. 115; aliique.— Mr.

et Vérone illustrée, p. 163). — Voyez aussi BIANCHINI, *Hist. Eccles. demonstr.*, t. II, p. 197; MURATORI, *Antiq. ital.*, t. V, p. 43.

II.

Sur la confession de saint Proculus.

Hic cito consenui; jam me precedet longior ætas †
vivam que diu melioribus annis. Proculi ep̄i corpus et sanctorum martyrum Cosme et Damiani, sed et confessores Martini reliquie requiescent in pace

(Cardinal MAÏ; 43, 2; GRUTER, 1058 3; UGHELLI, t. V, p. 675, 684.)

III.

Au Musée public.

Inscriptions sur une colonnette

† In nomine ĪHU XPI de donis
Sci Johannes
Bapteste edificatus est hanc civorium sub tempore domno nostro Lioprando rege et ub pater no Domnico episcopo et costodes ejus VVidaliano et Tancol pr̄bris et Refol gastaldio Gondelme indignus diaconus scripsi.

† Ursus magester cum discepolis suis Juventino et Juviano edificavet hanc civorium Vergonous Theodoal Foscar.

(Cardinal MAÏ, 183, 4; MURATORI, 1962, 3; MAFFEI, *Veron. illustr.*, p. I, pag. 339, 366; BIANCOLINI, *Eccles. Veron.*, t. I^r, p. 115, 116; t. IV, p. 645, 728.)

Plaque de marbre de Paros, dans la maison des chanoines, transférée de la basilique fondée par l'évêque Rotalde au commencement du neuvième siècle.

† Sum Deus et factor	(Jésus-Christ bénissant	celi terreque creator.
Scs Petrus	(Ici saint Pierre tenant les clefs.)	(Ici saint Paul avec un livre fermé.)
		Scs Paulus

† Hos ego plasmavi, hos digne sanctificavi,
Et sibi donorum concessi iura meorum.

† Sum Pelecrinus ego qui talia sic bene sculpo,
Quem Deus in altum faciat consendere celum.

(Cardinal MAÏ, p. 188.)

V.

Eglise cathédrale.

Dans le pavé en carreaux.

Marin.....
col. cum
suis P. x.
Eusebia
cum suis
Tessella-
vit P. cxx.
Himeria
cum suis
P. cxx.

(Cardinal MAÏ, p. 196; MAFFEI, *Musée de Vérone*, p. 208; MURATORI, p. 186, 7; FURIETTI, p. 67. BLANCHINI, *Monum. Lib. Liviae*, p. 6.)

VI.

Sur une colonne au Musée public (1).

D. N. Flavio Constantino
maximo pio felici
invio [sic] (2) agosto.
M. P. XXIII.

(Cardinal MAÏ, 248, 3; MAFFEI, *Mus. Ver.*, p. 103; 1; *Ver. ill.*, part. I, p. 264; MURATORI, p. 463.)

VII.

Sur une colonne au Musée public.

Orbis.
piissimo.
ac felici.
Fl. Val. Co.

(Cardinal MAÏ, 249, 6; MAFFEI, *Mus. Ver.*, 103, 3.)

VIII.

Au Musée.

Colonne de marbre africain à Bologne.

Liberatori orbis

(1) Elle a été à Rivo'ella près Brescia.

(2) Rossi donne *invicto* p. 274.

romani, restitutori
libertatis. et R. P., con-
servatori mili-
tium et provinci-
alium D. N.
Magnentio
invicto prin-
cipi victori
. . . trium . . .

(Cardinal MAÏ, p. 238; MAFFEI, *Mus. Ver.*, p. 103, 2; DONATI, p. 157, 9.)

IX.

Au Musée.

Colonne.

DN. FL. Ioviano
victori ac
triumfato-
ri semper aug.
B. R. P. N.
X.
—
X.

Au Musée.

Autre colonne.

DN. FL. Ioviano
victori ac tri-
umfatori sem-
per augusto
B. R. P. N.
XV.

(Cardinal MAÏ, p. 260; MAFFEI, *Mus. Ver.*, p. 106.)

XI.

Sur des colonnes au Musée public.

1.

Imp. augg. DD. NN.
Magn. Maximo J
Fl. Victor
perpetuis
principibus
M. P. V.

M. Alfeus Apronia-
nus P. P. F. Viena
dev. N. M. S. Q. eius.

(Cardinal MAÏ, p. 249.)

—
III.

*Au tombeau des SS. Séverin, Exsupère et
Félicien.*

Martyribus reverenda tribus haec fulgurat aula,
Quorum caelesti servantur nomina libro.
Hi Domini ob nomen felici forte perempti
Urbe viennensi aethereas sumpsere coronas.
Iade huc translati post longi temporis annos,
Praesentem inlustrant meritis vivacibus aulam
Conspicuo in templo, praefatae quod pius urbis
Condidit antistes, tantoque honore beavit,
Seque piis supplex tradens in secla patronis,
Hic vita excessit, hic sacris conditur arvis,
Quem sine fine tegens foveat miseratio Christi.
Nomina sanctorum cupiens cognoscere lector,
Scito Severinum, Exsuperium, ac Felicianum
Auctoris nomen commendant scripta sepulcra.

(MABILLON, *Annal. Bened.*, t. VI, p. 575;
DUCHESNE, t. I^{er}, p. 513.)

—
IV.

490. — *Eglise de Saint-André.*

In hoc tumulo conditur bonae memoriae Se-
verianus qui religionem devota mente suscepit
sic quem anima ad authorem D. M. remeante
terrena membra terris reliquit, exactis vitae
annis xxxii obiit pridie idus augustas resurgit
in XPO DMO nostro post consulato Longini-
bis et Fausti.

(MAFFEI; *Mém. de la Soc. arch. du Midi*,
t. II, p. 185.)

—
V.

Cinquième siècle. — A Saint-Pierre.

I (1) foedula quae mundum domino miserante reliquit
Hoc jacet in tumulo quem dedit alma fides
Martini quondam proceris sub dextera tinta
Crimina deposuit fonte renata dei.
Ad nunc marturibus sedem tribuentibus aptam

(1) In foedulae epigrammate littera I nomini praemittitur, cuius tamen in pronunciatu rationem habitam esse nullam, metrum declarat: de hoc usu B narrotius noster videndus est in praclaro opere de *Vitris caemeterialibus*. (Note de Maffei.)

Conless. . .
(CHORIER et MAFFEI; *Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 188.)

—
VI.

*Cinquième siècle. — Jadis au monastère de
Saint-Dizier, détruit en 1562.*

P. in hoc tomum reqscit in pace bonae me-
moriae Epaefanius morebus optimus natalis
suis mansuetus fede precepua civebus carus
pauperebus pius, oravit semper qd̄ obtinere
meruit qui vixit annis plus minus xcv obiit in
XPO klendas julias v, eid. post cons. . .
vr c. c. ind. undecima

(CHORIER; *Mém. de la Soc. arch. du Midi*,
t. II, p. 188.)

—
VII.

*Sixième siècle. — Epitaphé de saint Domnin,
mort le 9 novembre 535, et enseveli dans
l'église de Saint-Pierre.*

Dominus papa (1) in nomine Christi pauper epi-
[scopus.

Domminus, res sanctae Deo, cui mente dicata,
Omni-genis Christum dignis virtutibus effert,
Castus mente, et lege pius, facundia dives,
Nescius inju-ti, doctusque recidere culpas,
Intemerata fides, divina in sede locandus
Nil proprium cupiens, redemit quos possidet hostis
Vestitum pastum potum tectumque ministrat
Solutus erit jussu Domini data morte superstes.

Ex voto Flavius Lacanius. V. C. cum suis fecit de
proprio basilicam, secretarium et porticum.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II,
p. 192.)

—
VIII.

*Sixième siècle. — Autrefois dans l'église de
Saint-Pierre.*

Epitaphé de saint Avit (Sextus Alcimus Avitus, neveu de
l'empereur Avitus, archevêque de Vienne, mort vers
525).

Quisquis maestificum tumuli dom cernis honorem
Cespite concludi totum desit bit Avitum
Ejice sollicitus tristi de pectore curas
Nam quem plena fides, cel æ quem gloria mentis
Quem pietas, quem larga manus, quem fama pe-
[rennat
Nil socium cum morte tenet. Quin prospice sancti
Gesta vi i, primum florescens indole quanta,
Spreverit antiquos, demisso stemmate fasces,

(1) Vers cette époque, le nom de pape était com-
mun à tous les évêques.

Maturum teneris animum dum præstat in annis,
 Et licitum mundi voti virtute relegat.
 Nec mora, pontificis sic digna insignia sumit
 Augeat ut soliti felicia cæpta laboris,
 Nec tamen ob summi culmen, tumefactus honoris
 Erigitur, seque aliis plus æstimat, imo
 Subjicitur magnus, servat mediocria summus,
 Distribuit parcus, pascit jejunos amando.
 Terret et austeris indulgentissima miscet,
 Cunctantes suasu juvit, solamine mæstos.
 Jurgia dissolvit, certantes fœdere junxit.
 Dissona veridicam inficiunt quæ dogmata legem,
 Hortatu, ingenio, meritis, monitisque subegit.
 Unus in arce fuit, cui quolibet ordine fandi
 Orator nullus similis similisque poeta.

Clamant quod, sparsi per ereba volumina libri,
 Qui vixit, vivit perque omnia sæcula vivet.

(CHORIER; *Mém. de la Soc. arch. du Midi*,
 t. II, p. 194.)

IX.

Sixième siècle. — Eglise Saint-Pierre.

Hic in pace r.... done memorie presbeter
 Gui. vix. an. pl. mns. LXV obiet,.. quartum kal.
 decembris.

(CHORIER.)

X.

Sixième siècle (307).

Hic requiescit bone memorie Romanus vir
 religiosus qui vi.... set, annus octo.... nta, trans-
 iit ineve. sub die XIII k. octobr. spec. Ven-
 nanti vir clarissimi ec.

(CHORIER; *Mém. de la Soc. arch. du*
Midi, t. II, p. 193.)

XI.

Sixième siècle.

Grégoire de Tours dit avoir vu dans une
 église de Vienne ces deux vers :

Heroas Christi geminos hæc continet aula
 Julianum (1) capite corpore Ferreolum

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II,
 p. 197.)

XII.

Sixième siècle. — Epitaphe sans nom de lieu.

Hic requiescit bone memorie Porcaria quæ
 mundana reliquit et tradidit anima D O. vixit
 annis XL obiit ciii k. feb. P. C... ionis (2).

(MAFFEI; *Mém. de la Soc. arch. du Midi*,
 t. II, p. 197.)

(1) Saint Julien, martyr, était de Vienne.

(2) Le c avec une queue indique le chiffre vi.
 Appionis P. C. ou Justini Junioris ou Basilii Ju-
 nioris. Ce Basile est le dernier des particuliers qui
 a été consul en 544.

XIII.

551. — *Eglise des Dominicains.*

In hoc tomolo quiescit in pace bonæ memo-
 riæ famola Dei Dulcitia sane morebus optimis
 voluntate diff... sa charitate largissima quæ
 vixit plus minus ann. xxxv. obiit in pace non.
 kal. maias X. P. C. Basili V. C. cons. indictione
 quarta decima.

(MAFFEI et CHORIER; *Mém. de la Soc.*
arch. du Midi, t. II, p. 198.)

XIV.

Dixième siècle. — Eglise de Saint-Pierre.

Epitaphe de Sobon qui gouverna le diocèse de Vienne
 pendant 21 ans sous les règnes de Hugues et de Lo-
 thaire son fils, rois d'Italie et de Bourgogne (926-940.)

Hæc cineres abdit Sobeonis terrea noles
 Praesulis eximii, præclaro germine creti,
 Hic monachi sumpsit, supremo tempore, vestem,
 Tartareas vitare valens (1) umbras metuendas
 Et piceum glissens ultro vitare barathrum,
 Instantis vitæ fugiens discrimen averni.
 Haud erebi, Christe rapiat hunc saeva potestas
 Sed cor excipiat clementi numine dextra.

Obiit autem IIII kl. martii.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II,
 p. 229.)

XV.

Dixième siècle. — Saint-André-le-Bas.

Hic jacet dux Ancemundus
 Nulli virtute secundus
 Qui rexit selem
 Et edidit ædem.

Ce duc Ansemond passe pour le fondateur
 de Saint-André-le-Bas.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II,
 p. 230.)

XVI.

Dixième siècle. — A Saint-André-le-Bas.

Hic situs est Berno, vivat cum rege suparno.
 Fili Christe Dei, parce benignus ei.
 Ejus nostra bonis exornantur loca donis.
 Maxime reliquias hic dedit alme tuas.
 Octobris luce bis dena, te duce Christo,
 Obtatum nimium Berno tulit bravium.

Ce Bernon est peut-être le premier abbé
 de Cluny, qui donna sa démission en 926.

(CHORIER; *Mém. de la Soc. arch. du*
Midi, t. II, p. 230.)

(1) Peut-être volens.

Saint-Georges une ampoule de verre et des reliques de sainte Célestine envoyées des Catacombes de Rome avec cette inscription.

coingi dul-
cissimae
celestine
que bixit an.
xxx. in pace.

(*Cardinal MAÏ*, p. 424; *GERBERT, Iter. Germ.*, p. 219.)

VITERBE, dans les Etats de l'Eglise, en Italie.

Charte lapidaire gravée près de la porte de l'Hôpital des Muets, à gauche.

Ego Wuido et dilecta
uxore mea pro redentione
anime nostrumque parentorum
omniumque fidelium dono hanc
domum in ospitium peregrino-
rum cum omni possessione
sua servis servorum Dei
usque in perpetuum sine ulla
condicione. Nullus, episcopus vel
abbas vel aliquis homo hic pote-
statem aliquid auferendi vel ordi-
nandi habeat, sine cum consilio
omnium clericorum et laïcorum
major et minor ipsius civi-
tatis. Si quis aliter facere
voluerit, maledicatur ex parte
omnipotentis Dei et beate Marie
semper virginis sanctor. angelor.
apostolorum et omnium sanctor.
condepnetur cum Jada, Pilato, An-
na Caïfas; Datan, Abiron, Erode,
omnibus que qui dixerunt Domino
Deo recede a nobis, Fiat, Fiat.
similiter hoc precipimus
possidentibus hanc domum
. . . posse colere . . . sancte Marie.
virginis sancti Johannis év.

(*Cardinal MAÏ*, 230, 1; *BUTIUS*, p. 70.)

Le cardinal Guillaume d'Aigrefeuille fut inhumé à Viterbe. On trouve à son sujet la note suivante dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, suppl. français, n° 891.

W

WELLS (Somersetshire), en Angleterre.

*Raloh de Salopia (évêque?) fondateur du
Vicar's-College, mort en 1363.*

Il y a son portrait sur sa tombe (*pontifi-*

cardinal de Sainte-Marie au delà du Tybre, par ledict Clément l'an deuxiesme du jubilé 1350, puis evesque cardinal sabin par Urbain V^e, Louys jadis prince de Sicile et de Tarente estant décédé, le pape Innocent VI^e envoya ledict cardinal pour le gouvernement dudict royaume. Depuis il mourust de peste à Viterbe le quatriesme d'octobre 1369 et enterré en l'esglise de la sainte Trinité-des-Ermites. » (*Cf. Vita Urbani V papæ, ap. Baluz, t. I^e, p. 380, 381 et les notes.*)

VOGHERA, au diocèse de Ferrare, royaume Lombardo-Vénitien.

Sur une pierre carrée qui a servi de baptistère.

Temporibus domni Enrici regis et tempori-
bus. . . is . . . go eps ego quidem edifica-
bit (*sic*) istam ecclesiam sc̄i Stephani, et
ecclesiam sc̄i Gregorii. Omnes qui in hanc ec-
clesiam Gonbenite (*sic*), orate pro me misero
peccatoris (*sic*). †

(*Cardinal MAÏ*, 154, 2.)

VOLTA DE COBO, en Espagne.

D. N.
Magno Decentio
et florentissimo Caesari
B. R. P. P. A.
M. P. XXXII.

(*Cardinal MAÏ*, p. 258; *MASDEU*, p. 331.)

VOLTERRA, en Toscane.

Eglise de Saint-Marc.

Ancienne inscription sur la table de l'autel.

domn. Cunincper tregi ei GauJei
us fieri iussit tempore
us sci Iusti Michisilli Castaldi
nitiano episcopo a....

(*Cardinal MAÏ*, p. 78; *Notit. Florent.*,
année 1750, p. 676; *ZACCARIA, Hist.
litt.*, t. III, p. 661; *LAMI, Antiq. Tus-
ciae*, p. 455.)

*cally habited) in pontificalibus, avec ces
mots :*

Rodol de Sa'opia.

Deux vicaires agenouillés devant l'évêque
lui adressent ces deux vers :

Per vicos positi ville, pater almae, rogamus
Ut simul uniti, te dante domos, maneamus.

dont voici la réponse :

Vestra petunt merita quod sint concessa petita
Ut maneatis ita loca fecimus hic stabilita.

(*Sép. Mon. of the Great-Britain*, I, 198.)

WERDEN, au diocèse de Cologne, en Prusse, l'ancien *Wertina ad Ruram fluvium* (sur la Roër), au monastère des Bénédictins de Saint-Sauveur.

Inscription d'un petit calice en bronze doré ayant servi à saint Liudger.

† Agitur haec summus per poela triumphus
† Hic calix sanguinis dñi nri ihu xpi.

(*Cardinal MAÏ*, p. 197; *Second voyage de deux Bénédict.*, p. 234.)

WEST-BRADENHAM au comté de Norfolk en Angleterre.

Epitaphe de Thomas de Cailey, recteur de West-Bradenham de 1318 à 1324.

Continet. hæc. fossa., Thomæ; nunc. corpus. et.
Ecclesie. rector. hujus. exstitit. atque. protector.
Gratia. quæso. Dei. propitietur. ei

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain*, t. I^{er}, p. 102.)

WESTMINSTER. — Voy. LONDRES.

WIBLINGEN, près d'Ulm, dans le royaume de Wurtemberg.

Dans l'église du monastère des Bénédictins de Wiblingen, avec les reliques de saint Bénigne, venant des Catacombes de Rome.

Benignus qui vixit annis XXI
et mens. II.

(*Cardinal MAÏ*, p. 367.)

WINCHESTER, en Angleterre

I.

Epitaphe de Guillaume Wyckham, évêque de Winchester, lord chancelier et premier ministre d'Edouard III, mort en 1404.

Wilhelmus dictus Wykeham jacet hic nece victus
Istius ecclesie presul, reparavit eamque.
Largus erat, dapifer probat hoc cum divite pa: per
Consiliis pariter regni fuerat bene dexter.
Hunc docet esse pium fundatio collegiorum:
Oxonie primum stat Wintonieque secundum.
Jugiter oretis tumulum quicumque videtis,
Pro tantis meritis ut sit sibi vita perennis.

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain*, t. II, p. 13.)

DICTIONN. D'ÉPIGRAPHIE. II

II.

Epitaphe de l'évêque Toelive au presbytère de Winchester.

Præsulis egregi pausant hic membra Ricardi
Toelive cui summi gaudia sunt poli.

Obiit anno 1189.

(*Sép. Mon. of the Great-Britain*, I, 30.)

—

III.

Epitaphe d'Ethelmarus, évêque de Winchester, mort en 1261.

Obiit anno Domini 1261.

Corpus Ethelmari ejus cor nunc tenet istud
Saxum Parisiis morte datur tumulo.

(*Sép. Mon. of the Great-Britain*, I, 53.)

—

IV.

Epitaphe de Guillaume Basyng à la cathédrale de Winchester (1).

Hic jacet Willielmus de Basyng, quondam
prior istius ecclesie ejus animæ propitietur
Deus. Et qui pro anima ejus oraverit tres an-
nos et quinquaginta dies indulgentiæ percipiet.

(*Sepulcral Monuments of the Great-Britain*, I, 62.)

—

V.

Epitaphe du célèbre archevêque Stigand, mort en prison à Winchester (1069).

Hic jacet Stigandus.

(*Sép. Mon. of the Great-Britain*, t. I^{er}, p. 8.)

WINDISCH, ville de Suisse, canton d'Argovie, sur les ruines de l'antique *Vindonissa*, la plus ancienne et la plus importante des villes de la Suisse du temps des Romains.

Vieille inscription découverte dans la paroisse Saint-Martin.

In honore sc̄i.

Martini epi.

Ursinos eb-

escubus it de

Tibaldus. † Lin-

culfus ficit.

(*Cardinal MAÏ*, p. 143; *GERBERT, Iter-Germanic.*, p. 20.)

(1) Il y a deux Guillaume de Basyng, morts, le premier en 1284, le second en 1295; Willis et les historiens de Winchester pensent qu'il s'agit du second.

Illustrissimus et tam sapientia quam honestate vir Excelsus Princeps Eberhardus, Dei gratia, primus Dux Wirtembergensis et de Teck, Comes Montis Peligardi, fundator Scholæ (Wirtembergens.) obiit die S. Matthiæ Apostoli, Anno Domini 1496.

Aliis Principibus gloriantibus in divitiis, robore, dicebat hic bonus Princeps rogatus : Securus in gremio cujuslibet civium meorum dormire possum.

GROS, *Supplém. aux Epitaphes de Bâle*, p. 327.)

—

II.

Otto à Grûnarad, Eques Misnicus, nascitur Delitschii 1545. 10 Sept. discit pietatem et literas Wittembergæ annos 14. gubernat studia et mores Mauritiæ Principis Auraci, Anno 1575. et 76. juvat reformationem Ecclesiar. Nassov. Solmens. Witgenstein. annis sequentibus : Fridericum 4. Elector. Palat. vera pietate et omnibus laudati Principis virtutibus octean. instituit : Præses Senatus Eccles. renunciatus, viginti ipsos annos et precibus, et curis, et laboribus pro Eccles. et Scholis Palatinis impendit : Principibus Palat. auctor condendi et scholas, quibus puellæ pie informarentur : et horreum, quo in annonæ difficultate necessitati publicæ subvenitur : Institutionem catechetica[m] seniorum æque ac juniorum primus Eccles. Palat. commendat : vitam cœlibem sancte ac laboriose actam placida morte finit. Ann. 1613. 14. April. cum vixisset annos 67. m. 7. d. 4.

Unum est necessarium

(GROS, p. 397.)

WORCESTER, en Angleterre.

I.

John Evesham, prieur de Worcester, mort en 1370.

Johannes Evesham prior privilegium de Mitra.

(*Sep. Mon. of the Great-Britain*, I, 126.)

—

II.

Epitaphe du roi Jean-sans-Terre.

Hoc in sarcophago sepelitur Regis imago
Qui moriens multum sedavit in orbe tumultum.
Et cui connexa, dum vixit, probra manebant,
Nunc mala post mortem timor est ne facta sequan-
[tur.]

WORMS, dans le duché de Hesse-Darmstadt, en Allemagne.

Epitaphe de la bienheureuse Hildegonde morte en MCLXXXVI, die XII Kalend. Maii, sous le nom de frère Joseph, dans un couvent (1) de religieux qui la prenaient pour un homme (2).

Omnis homo, miretur homo, quid fecerit iste
Hæc cujus fossa, cineres concludit et ossa
Mas vivens patet, moriens sed fœmina claret
Vita sefellit, morsque revelat rem simulatam
Hæc legunt dicta, vita est in codice scripta
Maii bisseis, est hæc defuncta Kalend' s.

—

II.

Hic pausat corpus Arzduaiubi, cujus anima gaudet
in cœlo (3).

Cette inscription est dans l'église du monastère de Sainte-Marie-Magdeleine, ordre de Saint-Augustin de Worms.

WURTZBOURG, en Bavière (Allemagne).

Epitaphe de Conrad, évêque de Wurtzbourg.

Hic procumbo solo, secleri quia parcere nolo
Vulnera facta dolobant habitare polo.

(LABBE, *Thes. epitaph.*, p. 161.)

WYBERTON (comté de Lincoln), en Angleterre.

Epitaphes découvertes en 1733.

I.

† Chi gist Sibille le femme Adam de Franton
ki trespassa l'an de grace mccc.

—

II.

† Chi gist Adam de Franton ki trespassa an
l'an de grace mccc xxv le xxviii eme jour de
decembre. Prietz pour s'alme.

(*Sepulchral Monuments of the Great-Britain*, t. I^{er}, 89.)

(1) Inter Schonangienses, dit le texte.

(2) Voir p. 156, tom. I^{er} de l'*Historia Episcopatus Wormatiensis* de Schannat.

(3) Page 161 du même volume

X

XÉRÈS, en Espagne.

A Sainte-Marie de los Cavalleros.

ix. Kal. ianuarii era
DLXXX. dedicata

est haec ecclesia
sanctae Mariae.

(*Cardinal MAÏ*, p. 163; *BOLLANDISTES*,
p. 144, août, t. II.)

Y

YPRES, en Belgique.

Au couvent de Messines près d'Ypres.

Epitaphe d'Adèle fille du roi Robert, femme de Baudouin, le pieux conte de Flandre.

Hæc qui scripta legis, jacet Adela filia regis
Hæc loca sancta pie fundans in honore Mariae.

(*LABBE, Thes. Epit.*, p. 560.)

Z

ZAGONAN, dans la régence de Tunis, en
Afrique.

I.

Felici hujus urbis restaurator
com. Bonifacio V. C. P....

(*Cardinal MAÏ*, p. 282; *MAFFEI, Mus. Veron.*, p. 463, 7; *ECKEL, Doctrina nummorum veterum*, t. VIII, o. 294.)

II.

Sur un marbre.

.. piissimo Rom. . . principi
.. S. C. ministratione procons. pa-
.. institutis nunc solio uno iñ-
.. congressioni et. parit.. in..
.. stulimus generosa familia proge-
nitus perfecit, excoluit, ludos dedit,
dedicavit.

(*Cardinal MAÏ*, 344, 4; *GORI*, t. III,
p. 124.)

ZARA, sur le golfe Adriatique en Dal-
matie.

*Sur un coffre de pierre (dans l'église Saint-
Pierre) renfermant le corps de sainte Anas-
tasie, vierge et martyre.*

In nomine sanctæ Trinitatis hic
requiescit corpus beatæ sanctæ
Anastasiæ. De donis Dei et sanctæ
Anastasiæ. Donatus peccator epi-
scopus fecit. Deo gratias.

Cardinal MAÏ, 419, 2; *UGHELLI*, t. V,
p. 14, 21.)

ZURICH, en Suisse.

I.

D. O. M. S.

Noi i'ssimi viri Jani Guilielmi Stucki
theologi, philologi et polyhistoris
præstantissimi, dissertiss. lectiss.
patin æternum colendi

B. M

Rodolphus Simlerus e defuncti
monumentis suo et heredum
nomine

P. P. (posuit)

Obiit anno 1607, 3 sept. ætatis 65.

(*GROS, Appendice aux Epitaphes de Bâle*,
p. 396.)

--

II.

Conrado Gesnero, Tigurino, Philologo et Po-
lyhistori eximio, Germaniæ lumini, Helvetiæ
decori, editis in omni litt. genere, præsertim
vero in Medic. et nat. Philosoph. lucubr. cla-
rissimo, dum de aliorum utilitate promovenda
magis, quam de propria salute tuenda cogitat,
Ecclesiæ, Scholæ, Reipubl. bonorum denique
omnium cum incredibili luctu blandiss. eadem-
que atrociss. pestil. absumto, Theodorus Zuin-
gerus Basil. Præceptor b. m. p. m. d. LXV.

ngenio vivens naturam vicerat omnem :

Natura victus conditur hoc tumulo.

Plinius hic situs est germanus, perge Viator :

Gesneri toto nomen in orbe volat.

(*GROS*, p. 366.)

EUROPE.

1. France. — 2. Italie. — 3. Espagne. — 4. Portugal. — 5. Belgique. — 6. Hollande. — 7. Autriche. — 8. Pologne. — 9. Iles Britanniques. — 10. Prusse. — 11. Etats divers d'Allemagne. — 12. Suisse. — 13. Danemark. — 14. Grèce. — 15. Turquie d'Europe. — 16. Iles de la Méditerranée.

1. FRANCE (1).

Aiguesmortes.	Condé.	Metz.
Aix.	Condom.	Meudon.
Alais.	Conflans.	Moirans.
Albi.	Conflans Sainte-Honorine.	Moissac.
Amiens.	Conques.	Montauban.
Andelot.	Corbeil.	Montmorency.
Argenteuil.	Courbevoie.	Montolieu.
Arles, en Provence.	Courquetelles.	Mont-Saint-Quentin.
Arles, en Roussillon.	Cruas.	Morlaas.
Arras.	Dijon.	Morlaix.
Aubervilliers.	Déols, ou bourg de Déols.	Moyen-Moutier.
Auch.	Doué.	Narbonne.
Auteuil.	Elne.	Nevers.
Autun.	Evreux.	Nîmes.
Avignon.	Evry-en-Brie.	Noyon.
Baillai.	Evry-sur-Seine.	Orange.
Bar.	Fabas.	Orbaiz.
Baubigny.	Fleury-sur-Loire.	Orléans.
Beaune.	Foigny.	Pamiers.
Bec-Hellouin.	Foix.	Paris. Abbaye aux Bois.
Bessaucourt.	Fontainebleau.	— Adoration du Saint-Sacrement.
Béziers.	Fontevault.	— Augustins (Grands).
Bordeaux.	Fréjus.	— Augustins (Petits), ou Augustins de la reine Marguerite.
Bougival.	Gercy-en-Brie.	— Augustins déchaussés, ou Petits-Pères.
Bouillas.	Germigny-des-Prés.	— Ave-Maria.
Boutenac.	Gimont.	— Barnabites.
Bréigny.	Ham.	— Bénédictins Anglais.
Brie-Comte-Robert.	Hautvilliers.	— Bernardins.
Brioude.	Havre (Le).	— Blancs-Manteaux.
Brisach.	Ile Barbe.	— Calvaire (Bénédictines du).
Brunoy.	Joinville.	— Capucins de la rue Saint-Honoré.
Bures.	Jouarre.	— Capucines.
Cabasse.	La Barre.	— Carmélites.
Caen.	La Monjoie.	— Carmes (Grands).
Cambrai.	Laon.	— Carmes Billettes.
Carcassonne.	Lezat.	— Célestins.
Carpentras.	Limoges et Limousin en général.	— Chaillot (Eglise de)
Castres.	Lombes.	— Chanoinesses de Saint-Augustin.
Cercamps.	Longpont.	— Chartreux.
Cervon.	Louvres, près Paris.	— Cherche-Midi, couvent.
Chamelières.	Luzarches.	— Colléges divers.
Chartres.	Lyon.	— Cordeliers.
Chauvigny.	Maguelonne.	— Feuillants.
Chevry.	Maizières.	
Cîteaux.	Marcoucy.	
Clairvaux.	Marseille.	
Clermont.	Maubeuge.	
Cluny.	Maubuisson.	
	Melun.	

(1) La collection Gaignières où se trouvent dessinés un grand nombre des monuments de la France détruits depuis la catastrophe de 1789 eût été pour nous une riche source d'informations. Au défaut de ce recueil précieux dont la France est aujourd'hui privée, nous donnons l'inventaire des dessins et des inscriptions qu'il renferme, d'après la communication qu'en a adressée M. Eugène Viollet-Leduc à M. le ministre de l'Instruction publique. On trouvera cet inventaire au nom de la ville d'Oxford, qui possède aujourd'hui la collection Gaignières. — Voy. aussi les articles VENISE et VENOSA.

- | | | |
|---|-----------------------------------|--|
| Paris. Feuillants des Anges gardiens. | Paris. Saint-Julien-le-Pauvre. | Uzeste. |
| — Filles ou religieuses de divers ordres et de divers couvents. Voy. RELIGIEUSES. | — Saint-Lazare. | Vaison. |
| — Fontaines diverses. | — Saint-Leu et Saint-Gilles. | Valcabrère. |
| — Fort-l'Évêque. | — Saint-Louis en l'île. | Val-le-Roy. |
| — Hôpital du Saint Esprit. | — Saint-Louis du Louvre. | Vaucluse. |
| — — de la Trinité. | — Saint-Marcel. | Vaujour. |
| — Hôtels divers. | — Saint-Martin-des-Champs. | Vauluisant. |
| — Jacobins ou Dominicains de la rue Saint-Jacques. | — Saint-Médard. | Vence. |
| — Landi. | — Saint-Méry. | Vendôme. |
| — Marchés divers. | — Saint-Nicolas-des-Champs. | Vienne. |
| — Mathurins ou religieuses de la Merci. | — Saint-Paul. | Villeneuve lez-Avignon. |
| — Merci, convent de la rue du Chaume. | — Saint-Roch. | 2. ITALIE. |
| — Minimés. | — Saint-Sauveur. | ETATS PONTIFICAUX. |
| — Montmartre, abbaye. | — Saint-Séverin. | Arsoli. |
| — Notre-Dame. | — Saint-Sulpice. | Anagni. |
| — Oratoire. | — Saint-Victor. | Aucône. |
| — Palais de la cité. | — Sainte-Catherine-de-la-Culture. | Arci. |
| — Pantemont. | — Sainte-Croix-de-la-Bretonnière. | Ascoli. |
| — Picpus. | — Sainte-Geneviève. | Bagnacavalli. |
| — Places anciennes. | — Sainte-Opportune. | Barbarano. |
| — Ponts divers. | — Saints-Innocents. | Bologne. |
| — Portes diverses. | Périgueux. | Butri. |
| — Port-Royal | Perpignan. | Castel-Sant'Agatha. |
| — Quinze-Vingts. | Perse. | Castel-Franco. |
| — Récollets. | Pézenas. | Castel-Gandolfo. |
| — Religieuses ou couvents de filles. | Pierrelatte. | Castel-San-Pietro. |
| — — de l'Assomption ou Haudriettes. | Poitiers. | Cento. |
| — — de la Conception. | Pontaux. | Ceprano. |
| — — de la Congrégation de Notre-Dame. | Pontoise. | Césène. |
| — — de la Croix. | Presle. | Cingoli. |
| — — de l'Instruction Chrétienne. | Pay en Velay. | Civita-Castellana. |
| — — de l'Union. | Rabastens. | Civita-Vecchia. |
| — — de la Providence. | Rambouillet. | Comacchio. |
| — — de N.-D. de Bon-Secours. | Reims. | Contigliano. |
| — — de la Miséricorde. | Rhodez. | Corneto. |
| — — de Saint-Chaumont. | Rouen. | Grotta-Ferrata. |
| — — de Sainte-Elisabeth, etc. | Rueil. | Gubbio. |
| — Rues diverses. | Saint-Andéol. | Falari. |
| — Séminaires divers. | Saint-André, près d'Avignon. | Falleroni. |
| — Sépulcre. | Saint-Antoine. | Fano. |
| — Sorbonne. | Saint-Benoit-sur-Loire. | Ferrare. |
| — Temple. | Saint-Bertrand-de-Comminges. | Forli. |
| — Théatins. | Saint-Brieuc. | Forlimpopoli. |
| — Ursulines. | Saint-Christan. | Fossombrone. |
| — Visitation, convent. | Saint-Cloud. | Fraseati. |
| — Saint-André-des-Arcs. | Saint-Cyr. | Imola. |
| — Saint-Antoine. | Saint-Denis. | Le Capanelle. |
| — Saint-Barthélemy. | Saint-Geniez. | Le Vene. |
| — Saint-Benoît. | Saint-Maur. | Lezri. |
| — Saint-Côme. | Saint-Maurin. | Mareno. |
| — Saint-Denis-de-la-Chartre. | Saint-Maximin-du-Var. | Medicina. |
| — Saint-Denis, près Paris. V. SAINT-DENIS, hors de l'article de PARIS. | Saint-Nazaire. | Montefiascone. |
| — Saint-Etienne-du-Mont. | Saint-Orens. | Narni. |
| — Saint-Eustache. | Saint-Quentin. | Nepi. |
| — Saint-Germain-des-Prés. | Saint-Riquier. | Nubilara. |
| — Saint-Germain-l'Auxerrois. | Saint-Saturnin. | Orvieto. |
| — Saint-Gervais. | Saint-Savin. | Osimo. |
| — Saint-Honoré. | Saint-Vincent-au-Bois. | Otricoli. |
| — Saint-Jacques du-Haut-Pas. | Saintes. | Palestrina. |
| — Saint-Jacques-de-l'Hôpital. | Salon. | Pena. |
| — Saint-Jean-de-Latran. | Saumur. | Perouse. |
| — Saint-Jean-le-Rond. | Sauve-Majeure. | Pesaro. |
| — Saint-Joseph. | Sceaux. | Poggio-Lambertino. |
| | Senlis. | Ravenne. |
| | Sens. | Rieti. |
| | Schelestadt. | Rimini. |
| | Sisteron. | Rome. |
| | Tarascon. | |
| | Tarbes. | <i>Divisions établies dans les inscriptions de Rome.</i> |
| | Thouars. | 1. Inscriptions données par M. le cardinal Mai toutes antérieures à l'an 1000. |
| | Toul. | 1. Vœux, prières, éloges des saints, noms inscrits sur des reliquaires. |
| | Toulouse. | 2. Autels, temples, fontaines, dons, monuments divers donnés, dédiés ou restitués. |
| | Tours. | |
| | Troyes. | |
| | Uzès. | |

4. Inscriptions en l'honneur des rois, des empereurs et des princes.
 5. Inscriptions en l'honneur d'hommes et de femmes illustres.
 6. Lois, monuments, édifices publics ou privés.
 7. Épitaphes des martyrs et des saints révéérés comme martyrs.
 8. Épitaphes de femmes martyres.
 II. Inscriptions et notions diverses.

Romanella.
 San-Benedetto.
 San-Giovanni, la Perciceto.
 San-Severino.
 Sentino.
 Sinigaglia.
 Soriano.
 Spolete.
 Subiaco.
 Terni.
 Terracine.
 Tivoli.
 Toscanella.
 Urbania.
 Urbino.
 Velletri.
 Vicarello.
 Viterbe.

ROYAUME DE NAPLES.

Agrimonte.
 Amalfi.
 Bénévent.
 Bocino.
 Brindes.
 Canosa.
 Capoue.
 Caserte.
 Cumes.
 Foggia.
 Fondi.
 Gaète.
 Herculanium.
 Isermia.
 Lanciano.
 Le Curti.
 Minori.
 Minturnes.
 Mirabella.
 Mont-Cassin.
 Naples.
 Nocera de' Pagani.
 Nola.
 Parenzo.
 Pouzzoles.
 Resarno.
 Salerne.
 San-Vincento.
 Santa-Agatha-de'-Gothi.
 Simessa.
 Surrente.
 Spinazzola.
 Sulmone.
 Teano.
 Venosa.

ROYAUME LOMBARDO-VÉNITIEN.

Adria.
 Albino.
 Arano.
 Arquato.
 Bergame.
 Brendola.
 Brescia.
 Chiesi.
 Coloniola.
 Conégliano.
 Cremona.

Legnani.
 Lodi.
 Massa.
 Milan.
 Nogarà.
 Oderzo.
 Onzato.
 Padoue.
 Pavie.
 Trévise.
 Venise.
 Vérone.
 Voghéra.

ROYAUME DE PIÉMONT.

Alba.
 Albanga.
 Annecy.
 Aoste.
 Bona.
 Cicera.
 Gènes.
 Grésy-sur-Isère.
 Maria.
 Nice.
 Novarre.
 Santrei.
 Suze.
 Turin.
 Verceil.

GRAND-DUCHÉ DE TOSCANE.

Chiusi.
 Fiesole.
 Florence.
 Lunegiano.
 Pise.
 Pistoia.
 Sestini.
 Sienne.

DUCHÉ DE PARME ET PLAISANCE.

Parme.
 Plaisance.
 Sentesoni

DUCHÉ DE MODÈNE.

Modène.
 Reggio.
 Urbanova.

DUCHÉ DE LUCQUES.

Nocchi.

3. ROYAUME D'ESPAGNE.

Alcala de Henarès.
 Ampurias.
 Andujar.
 Astorga.
 Bannos.
 Barcelone.
 Bonal.
 Burgos.
 Cabra.
 Cangas.
 Carthagène.
 Cartama.
 Casatorres.
 Castillo-de-Bagueta.
 Ciresa.
 Cordoue.
 Grenade.
 Iviel.
 Léon.
 Lugo.
 Marmoleios.
 Medina-Sidonia.
 Merida.
 Montero.
 Ossuna.
 Oviedo.
 Penna.

Samos.
 Saragosse.
 Séville.
 Tarragone.
 Tolède.
 Tolosa.
 Utravia.
 Villa nova de la Xara.
 Volta de Cubo.
 Xérès.

4. ROYAUME DE PORTUGAL.

Algarve.
 Beja.
 Belem.
 Bemfica.
 Campo.
 Chiaves.
 Evora.
 Lamar.
 Terena.

5. ROYAUME DE BELGIQUE.

Afflighem.
 Anvers.
 Bruges.
 Bruxelles.
 Furnes.
 Gand.
 Liège.
 Louvain.
 Malines.
 Tournay.
 Ypres.

6. ROYAUME DE HOLLANDE.

Berg-op-Zom.
 La Haye.
 Leyde.
 Middelbourg.
 Utrecht.

7. EMPIRE D'AUTRICHE.

AUTRICHE.
 Vieune.
 HONGRIE.
 Strigonie.
 TRANSYLVANIE.
 Mediasch.
 Torda.
 STYRIE.
 Cilly.
 Leibnitz.
 Mont-de-la-Croix.
 CROATIE.
 Toplika.
 TYROL.
 Bisogne.
 Trente.
 ILLYRIE.
 Aquilée.
 Baligna.
 Capo d'Istria.
 Citta-Nuova.
 Cividale-de-Friuli.
 Grado.
 Pola.
 Trieste.
 DALMATIE.
 Lesina.
 Marasca.
 Sebenico.
 Spalatro.
 Zara.

Voyez ROYAUME LOMBARDO-VÉNITIEN, en Italie.

8. POLOGNE.

Fruenbourg
Karpates.
Varsovie.

9. ROYAUME DES ILES BRITANNIQUES.

ANGLETERRE (1).

Baldock.
Bilsham.
Bedford.
Bottesham.
Bottesford.
Bristol.
Brundisch.
Buchworth.
Cambridge.
Chesterfield.
Cobham.
Dorchester.
Dore.
Durham.
Erpingham.
Exeter.
Glastonbury.
Gloucester.
Gosberton.
Hagmond.
Hasfield-Broad-Oach.
Hungerford.
Hereford.
Higham-Ferrars.
Inghans.
Kantorbery.
Kennington.
Lewes.
Lincoln.
Lichfield.
Little-Horkesley.
Little-Shefford.
Londres.
Malmesbury.
Maltravers-Lechiot.
Merton.
Necton.
Newarck.
Norton Disney.
Northfleet.
Oxford.
Peterborough.
Rikkés.
Risingham.
Romsey.
Rothwell.
Saint-Albans.
Saint-Pierre.
Salisbury.
Shilling.
Sibbesdon.
Shitlington.
Spelsby.
Stanstead-Montfichet.
Stone.
Stratford-upon-Avon.
Tewkesbury.
Tredington.
Tickhill.
Wells.
West-Bradenthram.
Westminster.
Windisch.
Winchester.

Worcester.
Wyberton.

IRLANDE.

Bulliford.
Dublin.

ÉCOSSE.

Glasgow.

10. ROYAUME DE PRUSSE.

Aix la-Chapelle.
Breslau.
Cologne.
Dantzig.
Deutz.
Metz.
Trèves.
Werden.

ANCIEN ROYAUME DE SAXE RÉUNI
À LA PRUSSE.

Chemnitz.
Leipsick.
Reiffenberg.
Wittenberg.

11. ETATS DIVERS DE L'ALLEMAGNE.

ROYAUME DE BAVIÈRE.

Amberg.
Kempten.
Hornbach.
Nuremberg.
Ratisbonne.
Rengersburg.
Saint-Agapet.
Saltzbourg.
Wuitzbourg.

ROYAUME DE WURTEMBERG.

Aulendorff.
Wiblingen.

ROYAUME DE HANOVRE.

Bentheim.
Lunebourg.

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Constance.
Fribourg, en Brisgau.
Heidelberg.
Villingen.

PRINCIPAUTÉ DE HESSE-CASSEL

Fulda.

PRINCIPAUTÉ DE HESSE-DARMSTADT.

Mayence.
Worms.

DUCHÉ DE NASSAU.

Herborn.

VILLES LIBRES.

Brême.
Cracovie.
Hambourg.

12. SUISSE.

Bâle.
Coire.

Fribourg.
Genève.
Liechthal.
Martigny.
Muri.
Petershausen.
Saint-Gall.
Sion.
Soleure.
Zurich.

13. ROYAUME DE DANEMARK.

Bredenberg.
Copenhague.
Rotschild.

14. ROYAUME DE GRÈCE.

Argos.
Athènes.
Céphalonie.
Chalcis.
Clarentza.
Daphné.
Mistra.
Modon.
Mégare.
Patras.

15. TURQUIE D'EUROPE.

Constantinople.
Salonique.
Valachie.

16. ILES DE LA MÉDITERRANÉE.

ASTYPALIA.

Voyez ASTYPALIA.

CANDIE.

Gortyne.

CÉPHALONIE.—CHYPRE.

Voy. CHYPRE.

CORFOU.—GOZO.

Voy. GOZO.

MALTE.

Voy. MALTE.

RHODES.

Voy. RHODES.

SARDAIGNE.

Cagliari.
Nori.

SICILE.

Catane.
Lentini.
Massala.
Mazara.
Messine.
Monreale.
Palerme.
Sciacca.
Sferri.
Syracuse.
Trapani.

THERMIA.

Voy. THERMIA.

(1) Voyez à la suite d'un calendrier gothique, dans l'article VALACHIE, un extrait de litanies anglo-saxonnes.

SYRIE ET TERRE-SAINTE.

Antioche.
Bethléem.
Beyrouth.
Jérusalem.
Nézib.
Rouiah.

GÉORGIE.

Voy. GÉORGIE.

TURQUIE D'ASIE.

Aladja.
Alek.
Diarbekir.
Ephèse.
Hadgilar.
Kotayeh.
Nymphé.

Smyrne.
Stratonicee.

Sinaï.

Voy. INDE.

Si-Gan Fou,

ARABIE.

INDE.

CHINE.

AFRIQUE.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Alger.
Announah.
Bone.
Bougie.
Lambèse.
Orléansville.
Sétif.
Shai-hee.
Théveste.

RÉGENCE DE TUNIS.

Balzibal.
Carthage.
Chiddibal.
Hachim.
Masti.
Seluquia.
Tabersoc.
Thibursi-Cumberis.
Tunga.

Tunis.
Zagonan.

Alexandrie.
Ile de Phile.

Khalapscheh.

EGYPTE.

NUBIE.



PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

EMPLOYÉES

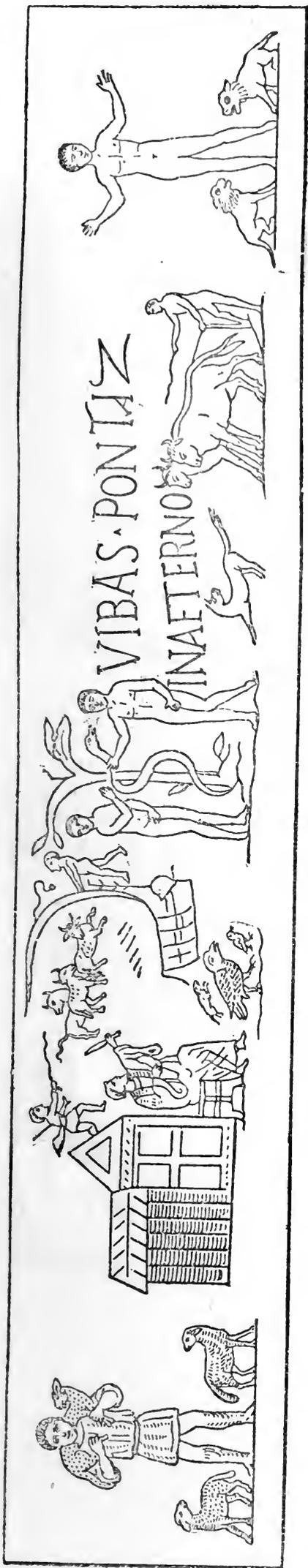
DANS LES ÉPITAPHES ET LES INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES.

- A. A. A. Ave, amice, abi, Amen.
 ACAD. P. OU PR., OU PROF. Academiæ professor.
 ACOL. Acoluthus.
 AD. D. NICOL. ARCHID. Ad divum Nicolai archidia-
 conus.
 A. D. R. Anno Dominicæ resurrectionis.
 A. E. C. Anno Emmanuelis Christi.
 AED. FIDISS. Aedilis fidissimus.
 AER. PVB. H. M. P. C. Aere publico hoc monumen-
 tum poni curavit.
 A. P. C. N. Anno post Christum natum.
 APLS, APLI, APLO, etc. Apostolus, Apostoli, Apo-
 stolo, etc.
 A. Q. I. C. Anima quiescat in Christo.
 A. R. ANNO resurrectionis.
 A. R. I. M. D. Anima requiescat in manu Dei.
 ART. PHIL. ET. MED. D. Artis philosophicæ et me-
 dianæ doctor.
 ASS. Assessor.
 AV. E. OSS. A. PR. VIAT. Ave et ossa quieta pre-
 care viator.
 A. V. I. S. P. A. Anima vivat in sempiterna pace.
 Amen.
 AA. VV. CC. CONS. SS. Augustalibus viris claris-
 simis consulibus suprascriptis.
 B. OU BIX, BIXIT, pour Vixit.
 B. AN. G. D. IXX. Vixit annos quinque, dies IXX.
 (Le c a valu d'abord 6; il a été ensuite employé pour
 5; quant au chiffre IXX, on croit qu'il signifie plutôt
 19 que 21.)
 BAP. Baptista, ou autres cas.
 BENER. Beneriæ, pour Veneriæ.
 BIBAT. Bibatis, pour Vivatis.
 B. M. Benemerenti, bene merito, ou beatæ ou
 bonæ memoriæ.
 B. Q. DVLC. MM. Bene quiescas, dulcissime mi
 marite.
 B. Q. I. P. Bene quiescas in pace.
 CESQ. I. P. Cesquit, pour quiescit in pace.
 C. F. Curavit fieri.
 CFES. Confessor, confessoris, confessorum.
 C. H. L. S. E. Corpus hoc loco sepultum est.
 C. L. P. Cum lacrymis posuerunt.
 CL. V. Clarissimus vir.
 C. O. B. Q. Cum omnibus bonis quiesce.
 COJUG. Conjugis, ou autres cas.
 CONS. ORD. Consul ordinarius.
 COS. Consul.
 COSS. Consules.
 C. P. Curavit poni.
 C. Q. Cum quo, ou cum qua.
 C. R. S. Christo resurrecto sacrum.
 C. SE. H. S. H. IMPOS. Cujus sepulcro heredes
 saxum hoc imposuerunt.
 C. T. S. L. Cives tui sistunt lacrymis.
 C. V. A. Cum vixisset annos.
 D. ANNUN. B. M. V. O. Die annunciationis beatæ
 Mariæ Virginis obiit.
 D. OU DP., OU DE. Depositio ou Depositus.
 DECO Dedicatio.
 D. ET. M. IMM. Deo et meo Immanueli.
 D. G. Dies quinque dans les antiques inscriptions
 chrétiennes, et dans les inscriptions du moyen âge,
 Deo gratias.
 DNI., DNO. DNM. Domini, Domino, Dominum.
 DNS. Dominus.
 DOC. C. C. Docuit Christum crucifixum.
 DORMIT. F. I. P. D. Dormitorium fecit in pace
 Domini.
 D. S. OPT. M. De se optimo merito.
 D. S. P. Dormit ou decessit in pace.
 D. T. O. M. SP. Q. ASCEN. S. Deo ter optimo maxi-
 mo speique ascensionis sacrum.
 E. Ecclesia.
 ECL. ECCL. Ecclesia.
 E. EV. Ex evocato.
 EPS. Episcopus.
 ET. D. P. M. V. Et dies plus minus quinque.
 E. V. Ex voto.
 EXP. GLO. R. Expectans gloriam resurrectionis.
 EX. PP. E. CL. Ex patribus et clericis
 EX. TM. Ex testamento.
 EXV. DE. Exuvias deposuit.
 F. Filius.
 F. F. Fieri fecit.
 FRs. OU FS. Fratres.
 FF. Filii.
 G. GRA. Gratia.
 H. Heres.
 H. L. S. E. Hoc loco situs est.

H. M. Honestā matrona.
 H. M. C. T. Hodie mihi, cras tibi.
 H. M. F. C. G. Hoc monumentum fieri curaverunt gementes.
 H. M. P. C. Hoc monumentum poni curavit.
 H. M. P. C. Q. V. A. L. Hoc monumentum posuit conjuxque vidua animo lubens.
 H. M. P. CC. Hoc monumentum posuerunt carissimi.
 H. M. PP. Hoc monumentum posuerunt.
 HO. PO. Hora postmeridiana.
 H. S. E. Hic sepultus est.
 H. S. P. M. M. Hoc saxum posuit maritus mœstissimus.
 I. M. O. D. In manu omnipotentis Dei.
 I. M. Æ. E. I. In manibus æterni Emmanuelis jaceo.
 I. IND. INDICT. Indictione.
 INL. Inlustris.
 I. N. R. I. Jesus Nazarenus rex Judæorum.
 I. P. S. E. P. S. In pace sibi et patri suo.
 I. V. D. Juri utriusque doctor.
 L. H. S. C. P. S. Locum huius sepulcri curavit pecunia sua.
 L. M. Locus monumenti.
 L. M. Q. P. C. Lubens meritoque poni^rcuravit.
 L. S. Locus sepulcri.
 M. Æ. P. Monumentum æternum posuit.
 MAT. Mater.
 MART. Maritus.
 MED. D. ET. P. P. Medicinæ doctor et professor publicus.
 MED. LIC. Medicinæ licentiatus.
 M. E. S. I. B. G. Memoria ejus sit in benedictione gloriosa.
 M. M. Memento mori.
 M. O. C. V. Matrimonium optima cum virgine.
 MOEST. VID. SVPERST P. C. Mœsta vidua superstes poni curavit.
 MR. F. S. C. Mœrens fecit suæ conjugi.
 M. V. L. SVPER. ORB. H. TRIST. MOER. PP. Mater, uxor, liberi, superstites orbitatem hanc tristissimam mœrentes posuerunt.
 NEP. SVP. Nepotes superstites.
 NOT. ECCL. ROM. Notarius Ecclesiæ Romanæ.
 N. P. C. Notarius publicus Cæsareus.
 O. Obiit.
 O. P. N. Ora pro nobis.
 ORAS. G. Oras quinque (*horas.*)
 P. Posuit.
 PBR., PREBR. Presbyter.
 P. C. P. C. Pii cives poni curaverunt, ou Pia conjux poni curavit.

PLD. Placidius.
 P. M. Piæ memoriæ, ou Pii manibus.
 P. M. LX. Plus minus 60.
 P. N. Pater noster.
 P. PAS. Passio.
 PREB. Presbyteri.
 PROC. Procurator.
 PROC. S. M. V. Procurator sacræ monetæ urbis.
 P. S. H. M. P. H. L. C. Patri suo hoc monumentum posuerunt hujus liberi carissimi.
 PP. Papa.
 PP. Posuerunt.
 Q. C. P. R. B. R. Quem comparaberunt, pour comparerunt.
 Q. I. P. Quiescat in pace.
 Q. M. O. Qui mortem obiit.
 Q. PP. Quirinus populus.
 Q. V. ANN. XLG. Quæ vixit annos 45.
 R̄DVS. PR. Reverendus puer.
 REG. Regionarius.
 REL. Reliquiæ.
 R. I. P. A. Requiescat in pace anima, ou Amen.
 SCS. SCO. Sanctus, Sancti, etc.
 SCOR. Sanctorum.
 S. D. V. ID. JAN. Sub die quinta idus januarii.
 S. H. L. R. Sub hoc lapide requiescit.
 S. H. S. Q. Sub hoc saxo quiescit.
 S. M. A. C. Sit meum auxilium Christus.
 SP. M. C. E. Spes mea Christus est.
 S. R. I. ARCHM. Sacri romani imperii archimarschallus.
 S. S. S. A. S. S. S. Sit sepulcrum sacrum a Saerosancto Spiritu.
 S. T. T. C. Sit tibi terra cara.
 S. T. T. L. Sit tibi terra levis.
 SVP. CVR. EL. ASS. Supremæ curiæ electoralis assessor.
 SS. THEOL. D. P. P. Sacrosanctæ theologiæ doctor professor publicus.
 TVM. Tumulus.
 TT. Titulus.
 V. C. Vir clarissimus, ou vir consularis.
 V. E. L. R. Vidua et liberi relictii.
 V. F. Vivus fecit.
 V. I. Vir illustris.
 V. ID. FEB. Quinto idus februarii.
 VIX. AN. IV. M. X. Vixit annos quatuor, menses decem.
 V. P. RAT. SR. Vir perfectissimus rationalis sacrarum remunerationum.
 V. S. Vir spectabilis.
 VV. CC. Viri clarissimi.
 XPS. XPO XPM. Christus, Christo, Christum.

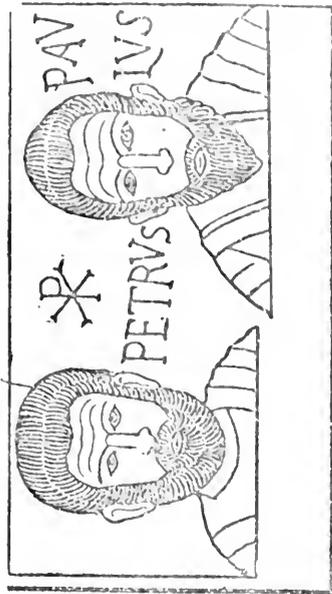
1.



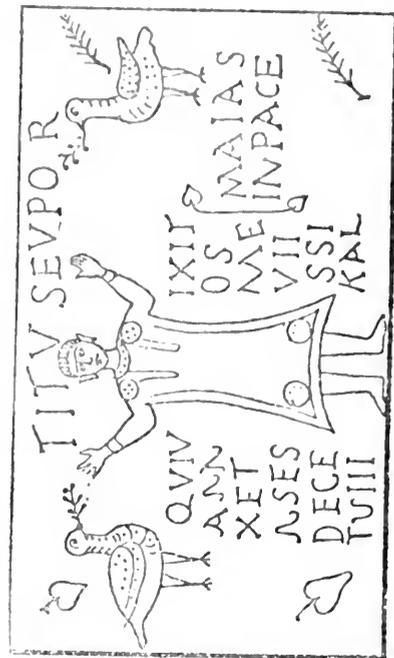
INSCRIPTIONS ET FAC-SIMILE DIVERS.

INSCRIPTIONS DES CATACOMBES DE ROME.

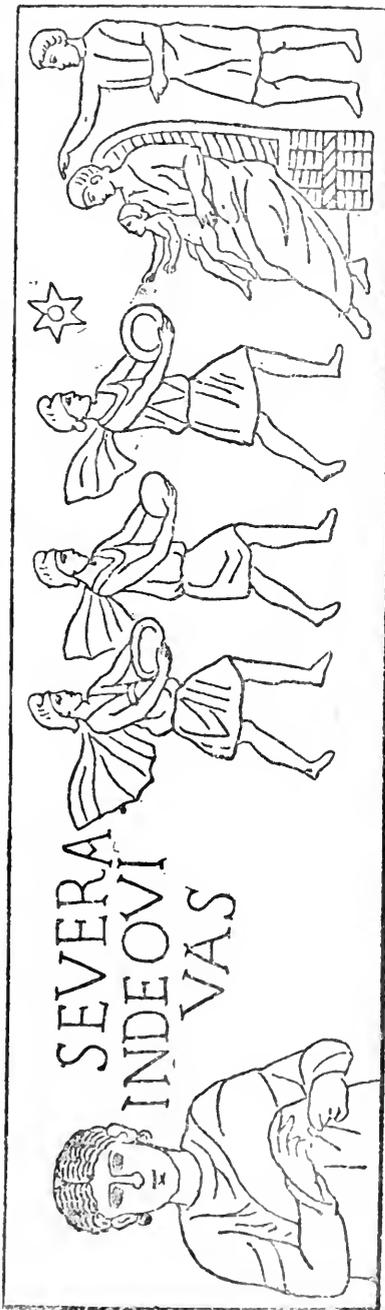
2.



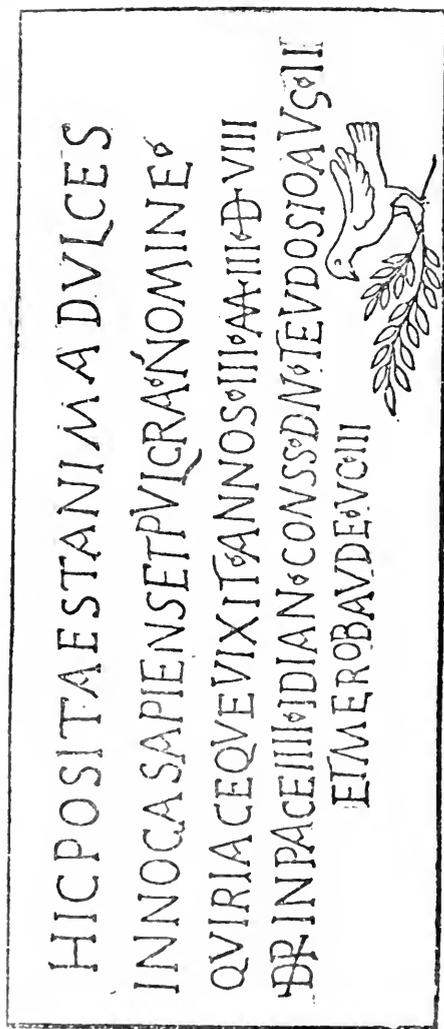
4.



3.



5.





PARENTESFIIIO VIMX
 AXVNGIO BENE DPVICAL
 MERENTI INPACE OCT
 QVIVIXI TANNIS

(Pour les explications des sujets et des épitaphes figurés sur ces six premiers monuments, voyez le Dictionnaire, au commencement de l'article ROME t. II, col. 426, 427.)

IX^e SIÈCLE. — (An. 874.)

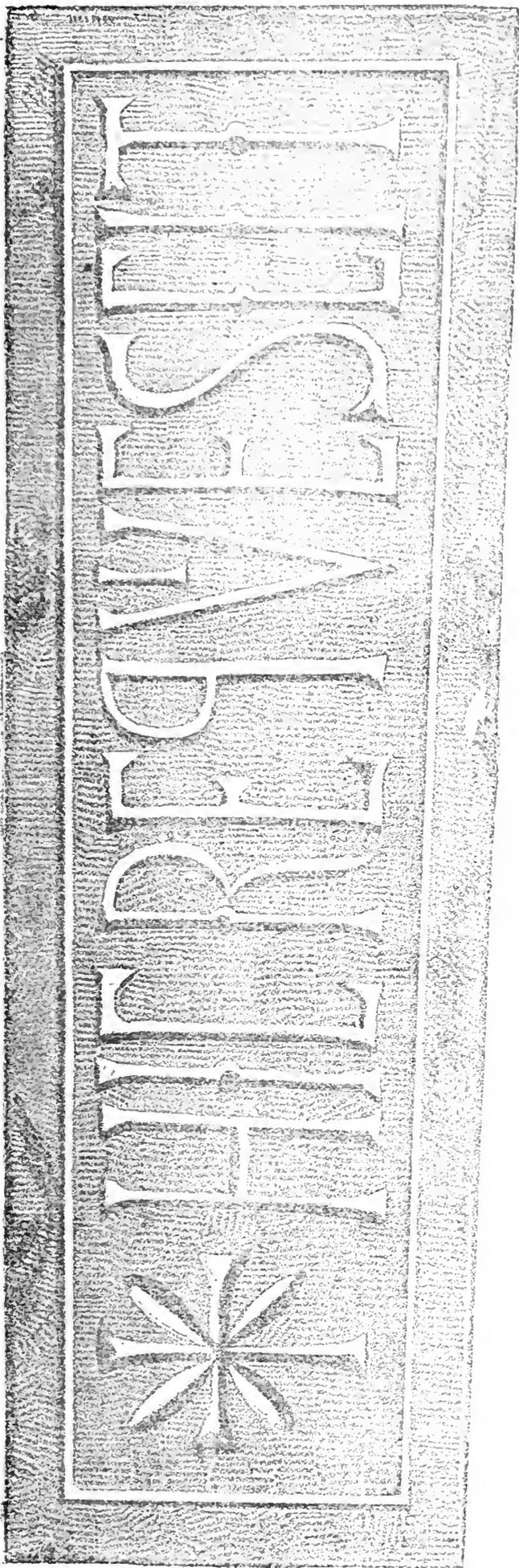
Modèle extrait du *Manuel d'Épigraphie* de M. l'abbé Texier, planche IV.

Voy. art. LIMOGES, t. I^{er}, col. 652

† IN ANNO XXIII REBN
 EDONORLOREGE
 XICLMAI SCOBIT
 A MELVIES PER OED
 TOR QUES RAP OAN
 MAIVRQVE SCANP
 AT

D'après le *Manuel d'Épigraphie* de M. l'abbé Texier, planche v.

(Voy. art. LIMOGES, t. I^{er}, col. 634.)

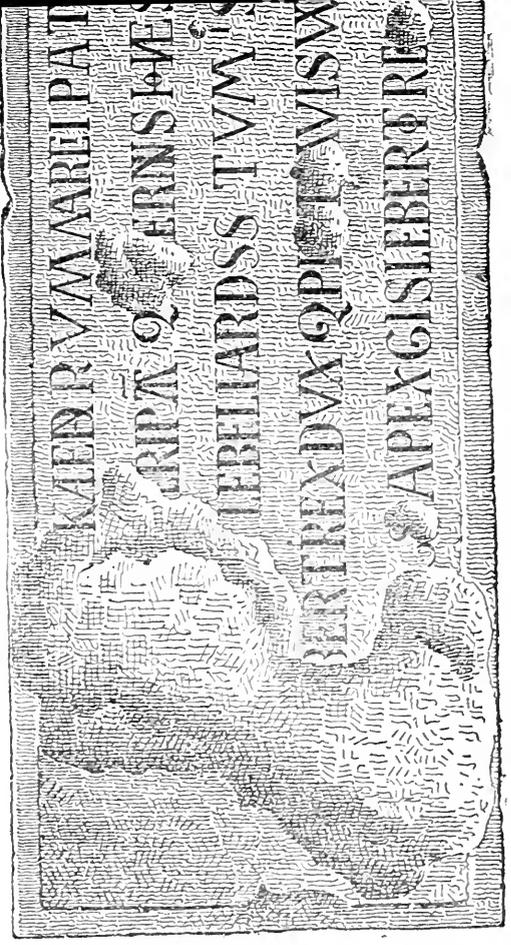
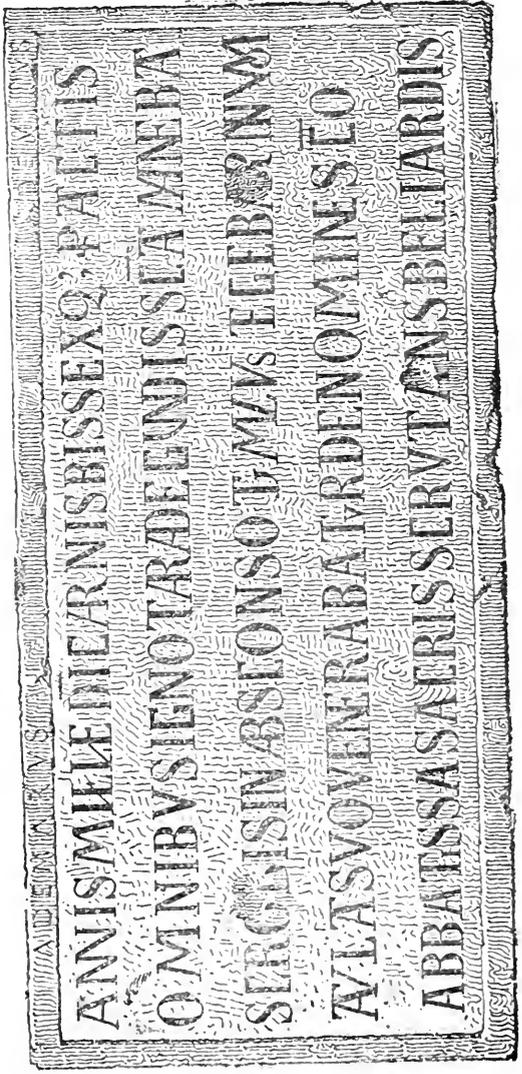


XI^e SIECLE

Modèles extraits du *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1849.
 (Voy. art. POITIERS, t. II, col. 545, 545.)

Inscriptions découvertes dans l'église *Sainte-Radégonde de Poitiers* en 1849.

1.



XII^e SIECLE. — (An. 1100, 1143.)

Modèles extraits du *Manuel d'Épigraphie* de M. l'abbé Auber, planche II.
 (Voy. art. LIMOGES, t. I^{er}, col. 665, 666.)

ANNO AB INCARNATIONE DOMINI MILLESIMO C. PONCIVS

HOC ALTARE BEGONIS ABBATIS DEDICAVIT ET DE ✠ XPI

ECCE DEO G R A T I A C E T I C R A M O N U L F V S H C I O A T V
 P A S T O R C O M O T I C N U S P I V S A B B A T I S A I R T B E N I G A S

C R R E N M E R T I S S H C E I N T E R E V I V
 S T E P H S V M L L A D T A T H O M O
 L R E Q I E S A G R S E B V S E T V E S T I T V S A G N I S
 L X D V I N H C G R E S S V M C C H A B E B A T O L L V
 N E R T A N T A P I E L I T Q V E M R I B A T S
 F V D V S H A C T A C N D D T A E C C L E S A M
 O L E P A V G S T A S E L V L V R A F K L E A S
 M O R S I L L E R I T : Y T A B E A T A T E N E T

XIII^e SIÈCLE.

Modèle extrait du *Bulletin des Comités du Ministère de l'Instruction publique* de 1849 n° 7.

(Voy. art. ANDELOT, t. 1^{er}, col. 46.)

R G : Q V E D A P H A : D A V : T R A I A : A S A P A R G : Q I L : D O V Z : A A N S : S A P T A N T A E T
 S I : A V R A I L : P A R : S A D O V C O V R : Q V E : T O V T : D O N A : P O V R S O
 S : L A B O V A N A A L O V S A G A R D A : L O V : C O R S Q V I A I R E P O V S A
 G V I L L A V P H A D I G : L O U B A R G
 A B B A I S : A V S A B B A I S : E C : S I : R A N D I : A V T R V I : Q N A T A I Z
 V : E I S : E T : I E : I A : F V I : E T : T V : S E R A S : T O I S : Q V I : I E : S V L S
 S E P T E M B R I A : I L D A V I A : S I : A O
 V B A P O V R : A V S
 T O I S Q V I T
 D A V : S A I T : P R O I A Z : Q L V I : Q V I : T O V T A F A I T : Q V A : D A : S O V G A Y
 A B B A I S : A V S A B B A I S : E C : S I : R A N D I : A V T R V I : Q N A T A I Z
 V : E I S : E T : I E : I A : F V I : E T : T V : S E R A S : T O I S : Q V I : I E : S V L S
 S I : A V R A I L : P A R : S A D O V C O V R : Q V E : T O V T : D O N A : P O V R S O
 R G : Q V E D A P H A : D A V : T R A I A : A S A P A R G : Q I L : D O V Z : A A N S : S A P T A N T A E T

+ h i a : I A C C T : J O R D A N V S :
 P R E P O S T : C A N B O N A N D I S :
 Q U I : A I A : R E Q V I E S C A T : I N :
 P A C E : A M : X : I I I : K L : S E P T E M B R I S :
 A N N O : D N I : M C C L X V I I : V I I I : I D : O C T O B
 O B I I T : H V G O : D E C A R R E R I T S : H E L E M .
 S I N A R I : S C I : M A R C I A L I S : L E M O V I A :
 I N D : C V M : P R E P O S T O : C A B O N A N S I :
 T U M V L A T U R : O M N I P O T E N S : F A C I T O :
 Q V O D : E I S : R E Q V I E S : T R I B U A T V R :
 A M O R E : D E I : D I C A T I S : P A T E R N I R :

+ h i a : I A C C T : G : D E : B E L L O L O C O :
 A T C A R I : S : S A : L E M : O R G A N I S T A : A O C C T
 Q I A : F A C T : P A E L L E N S : J N : C A N T A : O R G A N O R I
 E A : O B I I T : X I I : K L : A P L : A N : D N I : M C C L X X X I X
 A I A : E I : R E Q V I E S C A T : I N : P A C E : A M E N :
 D I C A T : L E G E N S : P R O : E I : A I A : P R : N R :

LAPIS · PRIORIS ·
QUAEMASSARISSIMO ·
DNS · PR · S · M · C · R · E · X · O · M · I ·
R · I · C · H · P · O · S · U · I · T · I · F · U · D · A · Q · U · A ·
U · O · I · S · U · I · T · E · C · C · A · L · I · E · U · K · X · Q · A ·
D · I · I · M · N · O · D · O · C · C · C · X · I · I · I ·

† · L · A · P · I · S · · I · I · · Q · U · A · · R · E ·
U · E · R · E · D · · D · N · S · · B · R · · B · A ·
I · U · L · I · G · R · A · · D · E · I · · A · L · N · E ·
S · I · S · · E · P · S · · P · O · S · U · I · T · I · N ·
F · U · D · A · Q · U · A · · I · S · U · I · T · E · C · C · A ·
U · K · X · Q · A · D · I · I · A · N · N · O ·
D · N · I · · O · · C · C · C · X · X · I · I · I · ::

XIV^e SIÈCLE.

Modèle extrait des *Mémoires* de la Société archéologique du Midi de la France,
xvi^e siècle, planche IV.

(Voy. art. VALCABRÈRE, t. II, col. 1167.)

A · N · N · O · : · D · N · I · : · Q · : · C · C · C · : · X · X · X ·
 I · I · I · : · U · I · S · : · K · L · S · : · Q · A · D · I · S · :
 O · B · I · T · : · D · N · S · : · U · I · T · A · L · : · D · E ·
 Q · U · I · N · T · A · N · O · : · A · P · P · E · L · L · A · N ·
 A · T · : · A · N · O · I · C · : · W · A · L · L · I · S · : · E · A ·
 P · R · A · R · I · E · : · Q · U · I · : · A · I · A · : · R · E · Q ·
 E · S · C · A · T · : · I · N · : · P · A · C · E · : · A · M · E · :

XIV^e SÈCLE.

Modèle extrait des *Mémoires* de la Société archéologique du Midi de la France,
XIV^e siècle, planche VII.

(Voy. art. SAINT-BERTRAND DE COMMINES, t. II, col. 806.)

ANNO: DNI: M CCCC: LXI: DIE: VI: JANUAR
 OBIIIT: D: PATERUS: D: QUERCU: AIWZAG: DO
 UEN: O: LGAWC: AD: DOSGRUCGIOE: ALCIS
 MAIORIS: BGE: M: C: FLOR: AURI: EG: PRO: A
 UCMEO: CAPPELLANIA: ALTARIS: BEACIP
 EC: HUIUS: ECCLESIE: ALIOS: C: FLOR: EG: PRO: O
 BITU: ANALI: XX: SOL' ZOLS': QUIUS
 AIA: REQUIESCAC: IN: PACE: AMEN: PATER: NOSTER



XV^e SIÈCLE. — (Ann. 1475, 1492.)

Modèles divers extraits des Planches de M. le marquis de Castellane, *Mémoires*, t. III, xv^e siècle, planche I.
(Voy. art. Toulouse, t. II, col. 1122, 1125.)

DEVS:VOICIVM:TVMM:REGI:DA:ET:IVSTITIAM:TVAM:SIHO:REGIS

DEVS:KAROLVS:MAXIMVS:AQVITANORVM:DVX:ET:FRANCORVM:SIIVS

lā mil cccc lxxv
Louis la veille de nostre dame de mars.

Riquart. le Roy. d. grāt. Renom

Charles. Justice. d. cc. nom

de. lici. fut. fait. et. mis. a. tm

Lors. fut. m. le. noble. daulphin

Arth. saint. Denis. glorieu

œil. quatre. cens. nonante. deux

A nno m^occ lxxv. no nours l i semel
Ista. Regine. reli facta. capella: fuit
Quaq; se que ns. tern^o murater
perficit. ann^o. Principium
prebet maz^o. fine. que
novenber 2.

✠

✠

AAAA

II

II

Ave cuius conceptio solenni
 gaudio celestia terrestria nova repler
 leticia. Ave cuius natiuitas nostra fuit
 sollemnitas ut lucifer lux oriens Verum
 solem perveniens

LECTURE DE L'INSCRIPTION PRÉCÉDENTE.

Ave cuius conceptio
 Solemni plena gaudio
 Celestia, terrestria,
 Nova replet letitia.
 Ave cuius natiuitas
 Nostra fuit sollemnitas
 Ut Lucifer lux oriens (*).
 Verum solem perveniens.

(*) Nous nous permettons de corriger à ce mot le fac-simile de M. le marquis de Castellane, où la lettre *l* du mot *lux* n'a pas été bien rendue, et dont les liaisons supérieures se trouvaient mêlées avec la lettre *x* qui suit.

Inscription dans l'église Notre-Dame, à Chauvigny.

n. nulle vatre et emq ceas : ten vvauscois
moin de ceaux : meue silt taire ce
halpice : et lea . . . ltrrs de ut oratoire :
anidus blanche marquettee : leglise de ceaus et
pnce : pns dieu quiax i . . . p . . . yu
et . . . pdu leurs sac : amen

XVI^e SIECLE. — (An. 1521.)

Modèle extrait des Planches de M. le marquis de Castellane, *Mémoires* de la Société archéologique du Midi de la France, tome III, xv^e siècle, planche I.

(Voy. art. SENS, t. II, col. 1003.)

COSTAVVIT : R : D : STE :
DE PNEHIER : AR : S EN
ANNO : DNI : M : D : XXI

FIN DES PLANCHES.



ire d'épigraphie
rétienne.

3596

PUNJIKAN INSTITUTÉ DE MÉMOIRES ET DE
59 Q JESUS - HARVARD ST
TORONTO-5, ONTARIO

3596

